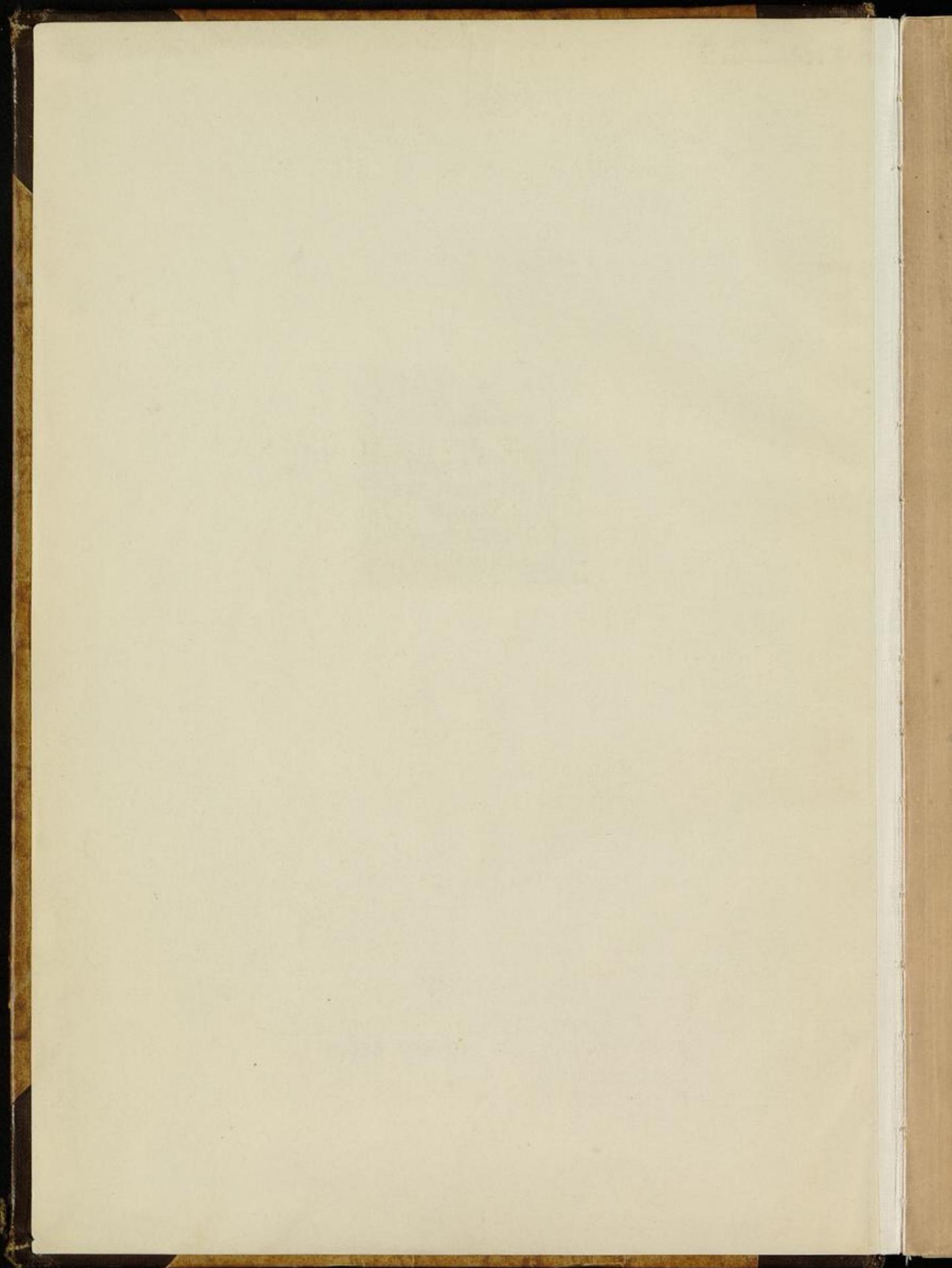


Aus dem Nachlaß
von
Peter Göring
† 27. August 1927.
Geschenk
seiner Kinder

+4038 458 01





438

SCEAUX ARMORIÉS

DES

PAYS-BAS ET DES PAYS AVOISINANTS

(BELGIQUE — ROYAUME DES PAYS-BAS — LUXEMBOURG

ALLEMAGNE — FRANCE)

RECUEIL HISTORIQUE ET HÉRALDIQUE

PAR

J.-TH. DE RAADT



TOME II

BRUXELLES

SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE

OSCAR SCHEPENS et C^{ie}, ÉDITEURS

16, rue Treurenberg, 16

—
1899

WILHELM VON HUMBOLDT

RECHENKUNDE DER HÖHEREN POTENZEN

BRUNNEN

LEIPZIG

RECHENKUNDE DER HÖHEREN POTENZEN

BRUNNEN



1827



Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several paragraphs, but the characters are too light and blurry to transcribe accurately.



AVIS

Depuis la mise sous presse de cet ouvrage, l'auteur a intercalé dans son manuscrit un grand nombre de renseignements relevés au cours de ses dernières et incessantes recherches.

Il a continué, notamment, l'examen des chartes des ducs de Brabant, le dépouillement complet de ce fonds très important n'ayant pu se faire plus tôt, par suite du classement dont il était l'objet (voir T. I, p. 55, note 5).

Sur ces entrefaites, d'autres séries d'archives encore, non renseignées sur la liste des « Sources », ont été étudiées. Citons plusieurs fonds importants du dépôt de l'Etat, à Arnhem, la collection de parchemins au Conseil héraldique, à Bruxelles, que nous a gracieusement communiquée M. A. De Ridder, les chartes de l'abbaye d'Epinalieu, au dépôt de l'Etat à Mons, les chartes des Hospices de Soignies, à Soignies, de la Chambre des Comptes, etc., à Arnhem, les archives de la ville de Cologne, les archives de l'Etat à Luxembourg et à Metz, les archives communales de Nivelles, où l'auteur a dépouillé notamment des actes militaires du régime autrichien et les documents des Hospices de Nivelles; les archives de l'abbaye de Sainte-Gertrude, de la même ville, aux archives du royaume à Bruxelles, les documents de plusieurs autres fonds d'abbayes, de MM. le Baron de Maere d'Aertrijcke, Georges Hulin, Morel de Boucle-Saint-Denis, Beelaerts van Blokland, Max de Troostembergh d'Oplinter, Joseph Maertens, le chevalier Camille de Borman, Louis Stroobant, Edg. de Prelle de la Nieppe, Paul Hankar, Van Rooij, doyen de Léau, etc.

En vue de rendre ce travail aussi complet et aussi intéressant que possible, l'auteur serait reconnaissant à ses lecteurs de mettre à sa disposition, *en les envoyant à la Société belge de Librairie*, OSCAR SCHEPENS et C^{ie}, Éditeurs, rue Treurenberg, 16, à Bruxelles, les chartes et diplômes scellés qu'ils posséderaient.

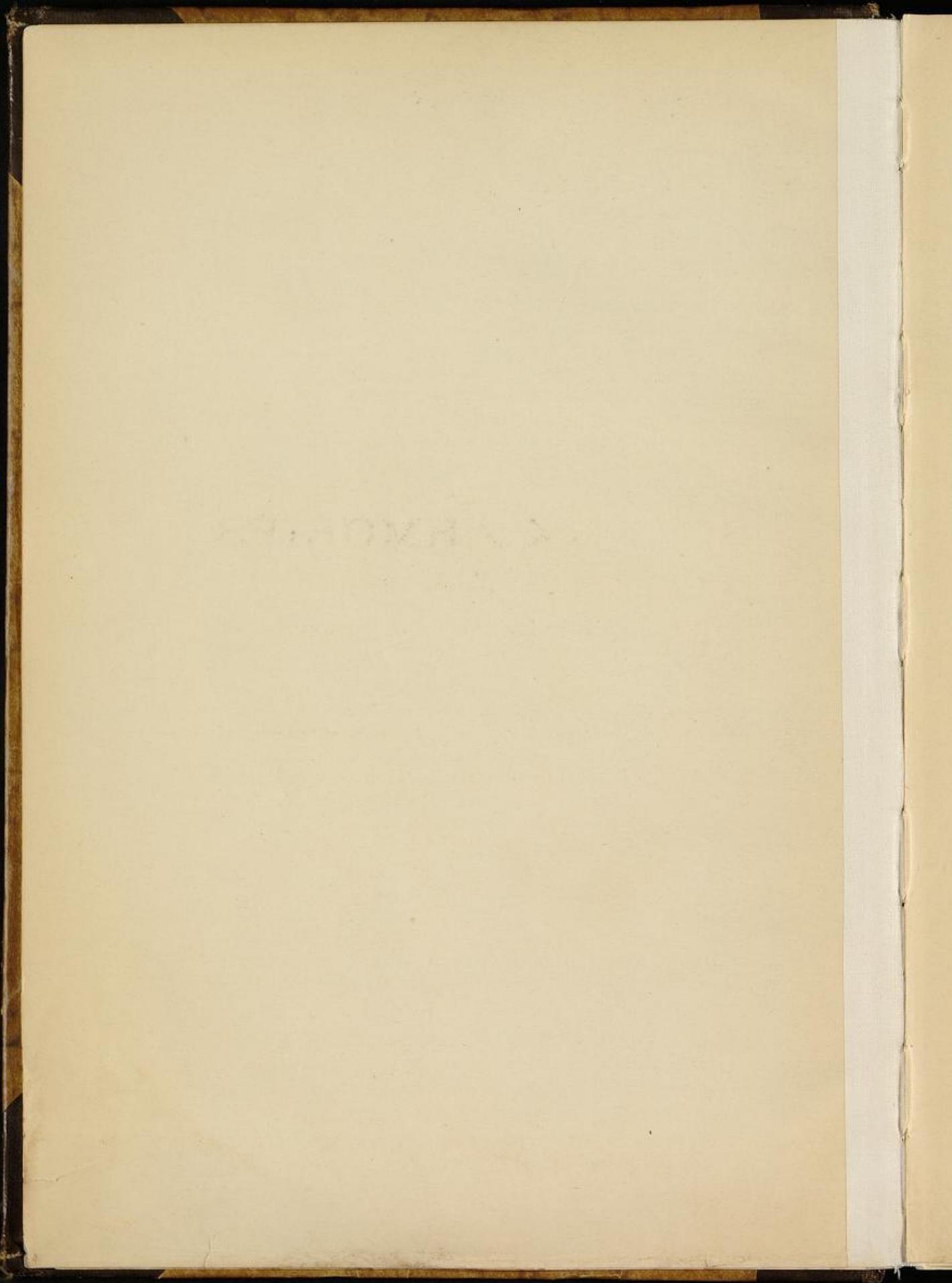
Dans un *Supplément*, il se propose de publier les détails nouveaux n'ayant pu être insérés à leur place dans le corps de ce Recueil.

Il fera paraître encore, dans ce *Supplément*, les rectifications éventuelles que l'on voudra bien lui signaler, et les renvois omis dans le travail en cours.

Ces omissions s'expliquent précisément par l'intercalation, après coup, de nombreuses notes, mentionnant, parfois, incidemment, des familles dont l'article se trouve déjà imprimé.

Après le *Supplément*, on compte donner une table générale des noms des localités, fiefs, châteaux, etc., puis des tables spéciales des armoiries et des seaux reproduits.

Enfin, MM. OSCAR SCHEPENS et C^{ie} se proposent de terminer cet ouvrage par la liste des souscripteurs. Afin de pouvoir la dresser complète, ils prient ceux qui ont souscrit chez un intermédiaire de bien vouloir se faire connaître, avec indication d'adresse, etc., lorsque la publication touchera à sa fin.



SCEAUX ARMORIÉS

DES

PAYS-BAS ET DES PAYS AVOISINANTS



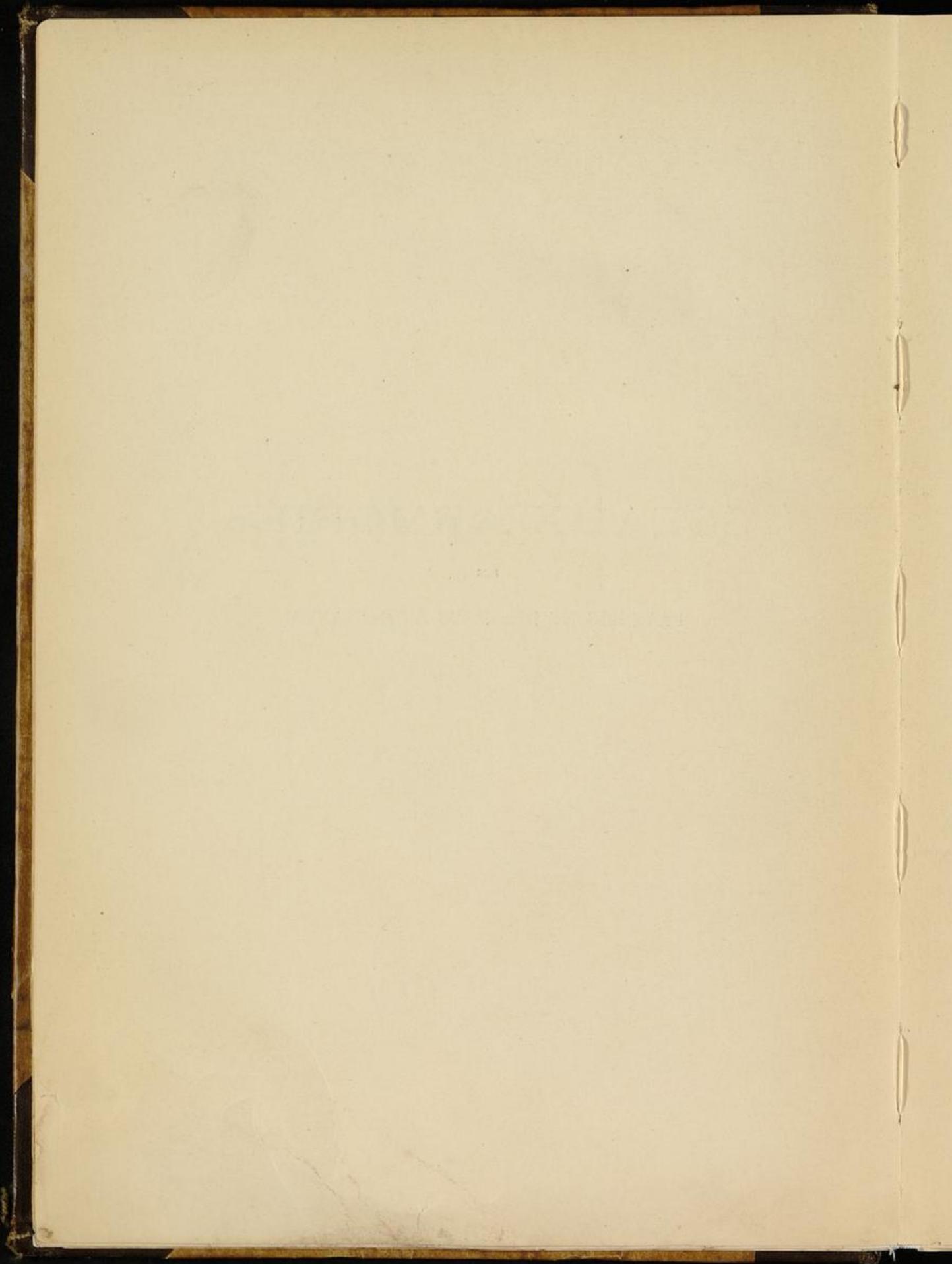




Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. LIV.

- Fig. 1. Pierre de Bar, écuyer, jadis chef de rotte, dans l'armée brabançonne, à la bataille de Bäsweiler (1374).
Fig. 2. Hughes de *Gone*, jadis combattant à la même bataille.
Fig. 3. Sceau de d^{lle} Elisabeth d'Ijsche, employé par Marie *Clutings*, veuve de Gérard Leekarts, jadis combattant à la même bataille (1374).
Fig. 4. Guillaume van Surpele (1374).
Fig. 5. *Gierlax*, sire de Montjardin, chevalier, châtelain de Waremme (1374, 1375).

SCEAUX ARMORIÉS

DES

PAYS-BAS ET DES PAYS AVOISINANTS

(BELGIQUE — ROYAUME DES PAYS-BAS — LUXEMBOURG

ALLEMAGNE — FRANCE)

RECUEIL HISTORIQUE ET HÉRALDIQUE

PAR

J.-TH. DE RAADT



TOME II

BRUXELLES

SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE

OSCAR SCHEPENS et C^{ie}, ÉDITEURS

16, rue Treurenberg, 16

—
1899

H. H. W. 1966 (4°) : 2
L ₂ ^{ke}

LANDES
UND STADT-
BIBLIOTHEK
DÜSSELDORF

37. g. 833



H

Haaften. Waleran van *Haefften*, témoin de Gisbert Kock, au contrat de mariage de sa fille, 1431 : écu cassé. C. : deux jambes de cheval. S. : deux lions (*Geld.*).

— Waleran van *Haefften* (et *Haiften*), drossard de Buren, 1443, 6 : trois pals de vair ; au chef chargé d'un lambel. Mêmes C. et S. (S.-T., c. 8, et *Geld.*).

— Othon van *Haefsten* (fils d'Alard), échevin de *Deijl* (Deil), 1444 : même écu, chacun des trois pendants du lambel chargé d'une croisette (?). C. : une tête et col de chien braque, cour. (*Geld.*).

— Gisbert van *Haefsten*, échevin de Deil, 1444, 3 : même écu que Waleran (1443), le 2^{me} pendant du lambel chargé d'une lettre g. A la s. de l'écu, une d^{lle}, le front ceint de feuillage et tenant de la main gauche un casque, cimé de deux pattes d'ours (*Geld.*).

— Arnould van *Haefsten*, parent de Gisbert die Kock, le vieux, et de Gisbert die Kock, le jeune, frères, et arbitre dans leur différend au sujet de biens à *Deijll*, 1509 : même écu que Waleran (1443). Cq. cour. C. : deux jambes de cheval (*Geld.*).

— Arnould van *Haefsten* (fils de Nicolas), *heemraad* de Tielerwaard, 1516 : les mêmes armes (complètes) que le précédent (un seul et même personnage?) (*Geld.*).

— Waleran van *Haefften*, sgr. de Herwijnen, témoin de Jeanne die Cock van Neerijnen, à son contrat de mariage avec Rodolphe van Lennep, 1528 ; témoin de son parent *Herberen* die Cock van Neerijnen, partageant avec son beau-frère Rodolphe van Lennep,

drossard de Middeler, *huijshaeffmeester*, etc., les biens de feu Gisbert die Cock (fils de Guillaume) et de feu Jeanne van *Emskercken*, 1531 ; témoin dudit *Herberen*, à son contrat de mariage, 1535 : mêmes armes complètes (*Geld.*).

Haaften. Othon van *Haefsten*, échevin de *Tuijll* (Tuil), 1552 : mêmes armes complètes (*ibid.*).

— Jean van *Haefsten* (fils d'Othon), échevin *illeg.*, 1559 : mêmes armes complètes (*ibid.*) (voir **Arkel**, **Renesse**).

Haamstede. *Goede*, dame de *Haemstede* et de *Berghen*, décl. que Jeanne de Brabant, comtesse de Hainaut, lui a prêté (*geleent*) *hoer huijs* . . . *dat men hiet Alebrechtsberghe, omme in te wonen ende te veruaren, tot hore behoef, dat ic 't hoer weder op leveren sal*, et qu'elle (*Goede*) sera remboursée des frais de construction qu'elle pourrait y faire, 1346 : parti ; au 1^{er}, un lion, l'épaule chargée d'une roue ; au 2^d, une croix cantonnée de dix merlettes, 2 dans chacun des 1^{er} et 2^e cantons, et 3 dans chacun des 3^e et 4^e, toutes rangées en pal (**Haarlem**?). L'écu accosté de deux dragons rampants, adossés, les pattes de devant retranchées par le cadre du champ. L. : ✠ *S' Bone de Bergis dn'e de Hamesteden* (B.).

Comp. S. VAN LEEUWEN, *Batavia illustrata*, p. 1192.

— Florent van *Haemstede*, chev., 1427 : un lion cour. (l'épaule fruste). Cq. cour. C. : une tête et col d'aigle entre un vol. T. d. : un ange. L. : *S' Florentii de Haemstede militis* (A. G. B., Chartes échangées avec Lille).

Un sire de *Haemsteden* fut tué à Stavoren, en 1345. **GELRE** lui donne : *den scilt van goude | een leeu van keel die ridder boude | ende in die borst een zilcerijn rat*. Dans son texte, il peint ainsi cet écu : d'or au lion de gueules, armé et lamp. d'azur, l'épaule chargée d'une roue d'argent.

Haar. *Johan van der Haer*, bourgeois d'Utrecht, promet à l'évêque d'Utrecht de lui inféoder de la terre allodiale, à mesure des dommages à occasionner à la *hoeve lants die ghelegghen is te Vredelant bider Veenbrugge*, que sa femme *Aleijd* tient en fief dudit prélat et où l'on va placer un four à briques. 1389 : trois losanges (*Utrecht*).

Her Willem van Haer porte, d'après **GELRE** : de gueules à trois losanges d'argent.

Haardt. *Henri van der Hairt*, bourgmestre de Neuss, 1446 : une croix, les bras supérieur et dextre fleuronés, les deux autres bras terminés en crochets, relevés, celui du bras inférieur à s. (*Duss.*, *Jul.-Berg*, N° 2363) (Pl. 8, fig. 183).

Haarlem. *A.*, miles de *Harlem*, dictus *Persin*, quod nos quadam gravi egritudine laborantes et de salute corporis quodammodo desperantes, donne une rente à l'abbaye d'Egmont, avec le consentement de son fils aîné, Jean, chev., 1253, apud *Velse* (*Velsen*) : type équestre ; le bouclier à deux fascés, accompagnées de sept (3, 3, 1) flanchis ; la housse fascée de . . . (très fruste et cassé) (*Egmond*).

— *Willem van Harlem*, écuyer, h. du comte de Hollande, 1298 : une croix et douze merlettes, rangées en orle. L. : ✠ *S' Willelmi de Harlem* (Fl.).

— *Nicholaus de Harlem*, conventus *Huyensis*, leodensis dyocesis, ac totius ordinis fratrum Sancte Crucis prior generalis, 1479 : type ogival ; fort endommagé ; au bas : un écu chargé d'un cœur (*Tournai*, *Croisiers*) (voir **Arnhem**, **Haamstede**).

Voici, d'après **GELRE**, l'écu de *her Symon van Haarlem*, h. du « duc » de Hollande : de gueules à la croix et à douze merlettes, rangées en orle, le tout d'argent.

Haasdaal, voir **HASKENDALE**.

Haastrecht. *Willelmus de Haestrecht*, échevin de Bois-le-Duc, 1482 : deux fascés bretessées et contre-bretessées, accompagnées d'une fleur de lis au point du chef. L. : . . . *lli de Haestr scabini in Busc* . . . (*Duss.*, *Commanderie de Biesen*, N° 45) (voir **Rijnestein**).

HABBEKE (*Johannes de*) (*Abbeke*), échevin de Bruxelles, 1416, 24, 3 : un parti-émanché ; au fr.-q. chargé en cœur d'une fleur de lis, p. c. ; au chef de quartier échiqueté. L. : *S Iohannis de Habbeke* (*Brux.*).

HABOSCH (*Louis van*) tient un bois de la sgr^{ie} de *ter-Ruwen*, appartenant à *Adrien van Gavere*, chev.,

sgr. de *Masnuy-Saint-Pierre*, *ter Donckt*, *ten Doerne*, la *Schelden*, 1541 : un chien braque passant, accompagné en pointe d'une feuille de tilleul, sans tige, renversée (*Els.*) (voir **Wolf**).

Hadekink, voir **Haidekinck**.

HAEFSDONCH (*Walterus de*), échevin de *Vilvorde*, 1329 : trois losanges et un semé de billettes. L. : *van* *donc* (*Brux.*).

Haeghe[n], voir **Hag[h]e[n]**.

Haec, voir **Hac[k]**.

Haecht (*Les échevins de*), 1336, 67, 1416, 41, 54, 1528 : trois fleurs de lis, p. c. L'écu accompagné de trois dragons, 1 au-dessus, passant à s., 2 rampants, affrontés. L., 1441, 54 : ✠ *S' scabinorem de Haght* (*Mal.* et *S.-G.*).

— *Godefroid van Haeght*, jadis prisonnier à *Basweiler*, sous la bannière de *Vorsselael* ; i. t. : 120 mout., 1374 : une cotice et une fasce bretessée et contre-bretessée broch. L. : *S Godefridi de Haech* . . (*B.*).

— (*Arnould van*), feudataire de *Jean*, sgr. de *Merode*, etc., 1493 (n. st.), 1516 : une branche de rosier sèche, fleurie de trois pièces, surmontée de deux pointes de flèche renversées, 1 à d., posée en bande, 1 à s., posée en barre (*Afflig.*).

Haeck, voir **Hac[k]**.

Haelen (*Les échevins de*), 1262, 1636 : une aigle éployée (*Léau*, N° 8, et *S.-T.*, c. 14 et 16).

HAELT (*Othon van*), h. du duc de *Clèves*, 1418 : une croix. Cq. cour. C. : un coq. L. : *Seg' Ot van Haelt* (*Duss.*, *Clèves-Mark*, N° 736).

HAEMBROICK (*Jorij van*) (*Hammerbruch?*), bailli de *Xanten*, pour l'archevêque de *Cologne*, 1413 : un lion. L. : *S' Ioris* *mbroc* (*Ibid.*, N° 714).

Haen (*Arnould de*), sc. le contrat de mariage de *Chr. van Rossum*, 1563 : un chevron, accompagné de trois trèfles. T. s. : une femme nue. L. : *S Arnt die Haen* (*S.-G.*).

— (*Lothaire de*), sgr. de *Bourgesch* et de *Schwerdorff*, décl. tenir du roi de France, deux tiers du château de *Bibingen-lez-Remich*, démoli et presque totalement en ruines, etc., 1681 : un coq essorant. Cq. cour. C. : un coq essorant (cachet en cire rouge) (*C. C. B.*, N° 43713e).

— (*Philippe-François de*), fondé de pouvoir d'*Anne-Marguerite de Haen*, veuve du sieur *Henri Bergetotte*, remet au roi de France le dénombrement d'un quart de la sgr^{ie} de *Bertrange*, 1681 : même écu et C. Cq. cour. (cachet en cire rouge) (*Ibid.*, N° 43713d) (voir **Hane**).

Haenewijk. Jean van *Haenewijch*, sc., à Louvain, parmi les marchands (*comannen*), un acte du receveur de Brabant, 1377 : une marque de marchand (B.) (Fig. XXIII).

— *Gerardus de Haenewijc (Haenewijck)*, échevin de Louvain, 1427, 8 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, deux pals; aux 2^e et 3^e, une fasce, surmontée à d. d'un coq. L. : ✠ *S' Gerardi de Haenewijc scabi' lovan*; 1432 : même écu. L. : ✠ *S Gerardi de Haenewijch scab' lova* (S.-G., *Afflig.* et M. Rouffart).

Haenkenshooft, voir **Serarnts**.

Haept (Roger van der), échevin d'Anvers, 1580 : trois croisettes pattées, accompagnées en cœur d'une étoile. L. : *S Rotger van der Haept* (N.-D., Anvers, Chap.).

Haergier (Jacques), abbé de l'abbaye des S. S. Pierre et Paul, reçoit une rente du receveur des *groot brieven* à Bruges, 1469 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une aigle contournée; aux 2^e et 3^e, d'hermine à la bande, chargée de trois quartefeuilles. Deux crosses d'abbé, en sautoir, broch. sur l'écu. T. : un ange. L. : *S Iacobi Hae abbat'* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 134).

Haes, voir **Flandre**.

Haesbaert (Pierre) (fils de Martin), h. servant de Christine van Cauwenberghe, veuve de Jean Buusterman, qui tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief à Leerne-Saint-Martin, 1580; dit sceller de son propre scel, mais celui-ci, assez fruste, porte un autre nom de famille que le sien : trois lions (Fiefs, N° 3280).

Haesbijt (Ghelaude), h. du Vieux-Bourg, à Gand, 1502 : écartelé; au 1^{er}, un burelé; au 2^e, trois lions. Le bas de l'écu est cassé. C. : une tête et col de lion (entre un vol?) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 229) (voir **Halsberg**).

HAESBROECK (Guillaume van), échevin du duc de Brabant, dans sa cour à Halen, 1434 : une clef (*Holzschlüssel*), accompagnée au flanc s. d'une étoile (Ch. et doc. div., c. 1).

— *Gayfer van Haesbroec* (Hazebrouck), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Louis de Namur; i. t. : 333 1/3 mout., 1374 : une fasce de cinq fusées. L. : . . . *difer de Hasebrecc* (B.).

— Thierry van *Haesbroec*, chev., jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Louis de Namur; i. t. : 1090 2/3 mout., 1374 : même écu, brisé d'un lambel à cinq pendants (non brochant). C. : un lièvre assis, levant la patte droite de devant. L. : *S Tieri de Hasebrecc* (B.).

Appelé *Godevaert van Haesbroeck*, chevalier(!), il reçoit, en 1385, le solde de sa dite indemnité de 333 1/3 mout. Le sceau est tombé (B.).

D'après **GELRE**, *Haesbruce*, en Flandre, porte : d'argent à la fasce de cinq fusées de gueules et au lambel à trois pendants d'azur, broch.

D'après **CORN.** (**GALLIARD** *L'Ancienne Noblesse de la comté de Flandres*, XVI^e siècle), le seigneur de **HAESBROUC** portait : de gueulle à la fesse lozangé, de cinq lozanges d'argent, et crye : *Helpt Godt, Haesbrouc! Helpt Godt, Haesbrouc!*

Le même vol d'armes donne à *Haesbroucq* (Hazebrouck) (eille à présent sans clôture) : de gueulle, à la fesse fuselé de neuf, d'argent.

Haesdonck. *Johannes de Haesdonch*, échevin de Vilvorde, 1379 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce et un lion broch., iss. du bord inférieur de la fasce; aux 2^e et 3^e, une bande de cinq losanges. Cq. cour. C. : une tête et col d'oiseau à long bec (héron?). L. : *Sigillum Ioh de Haesdonc* (Brux.) (comp. les armes de **Serariis**) (voir **HAEFSDONCH**).

Haesbergen. *Johannes de Hazenberghe*, échevin de Louvain, 1449 : trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q. broch. chargé d'un lion iss. d'une champagne. L. : ✠ *S Ioh e Hasenberge scab lov* (S.-G.). Le franc-quartier représente les armes de Redinghen.

Ha[e]g[h]e[n], **Haye.** *Jehans de le Haye*, chev., h. du comte de Flandre, 1286, 94 (n. st.); plain; au chef chargé de deux écus., chacun de . . . à l'écuss. plain. L. : ✠ *S' Jehan de le Heye chevalier* (*Nam.*, N°s 189 et 259) (Pl. 8, fig. 186).

— *Baras de le Haie, sires de Sars*, chev., h. du Hainaut, 1339, à Valenciennes : une bande, chargée de trois lions léopardés, posés dans le sens de la bande. L. : . . . *Willavme Barat chr sign de S . . .* (B., N° 535) (voir **Sart**).

— Pierre van der *Haghe*, échevin de Bruges, 1354 : un chevron, chargé de trois fers à cheval et accompagné en pointe d'un rameau (d'églantier, fruité de deux pièces?) (C. C. B., N° 107).

— *Baudris de le Haye, escuyers*, reçoit, du Brabant, 35 florins d'Anvers (à lui dus pour ses services dans la guerre de Flandre), 1357, 10 octobre : une bande, accompagnée au canton s. d'un écus. (?) (fruste), et un lambel, broch. sur la bande (un peu fruste.) L. : ✠ *S Baudri de le Haye* (B., N° 1435).

— Adam van der *Haghen*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous l'écoutète de Maestricht; i. t. : 49 mout., 1374 : trois fers de lance de tournoi (à double pointe), ou rocs d'échiquier. L. : *S' Adaem van der Haghen* (B.) (Pl. 8, fig. 187).

— Henri *Haghen*, échevin de *Berk* (Reinberg), 1388, 9 : plain; au chef chargé de trois merlettes, accompagnées à d., au haut, d'une petite croisette. L. : *S Hinrici Haghen* (Duss., *Col.*, N° 1118).

— Willem van der *Haghe*, échevin d'Ypres, 1407 : plain; au chef chargé d'un lion iss. Un bâton broch.

sur l'écu. Cq. cour. C. cassé. S., à d. : un griffon accroupi ; à s. : cassé (C. C. B., Acquits de Lille, l. 189).

Ha[e]g[h]e[n], Haye. Jean van der *Hagen*, échevin de Bois-le-Duc, 1420 : un arbre (Mal.).

— Josse van der *Haghe*, dit *Rubbijns*, tient, du château de Termonde, un fief à Lebbeke, 1430 : dans le champ du sceau, une fleur de lis (Fiefs, N° 3931).

— Guillaume van der *Hage*, fils de Jean, tient, dudit château, un fief à Berlaere, 1430 : une branche d'églantier, fruitée de quatre pièces (Ibid., N° 3490).

— Henri van den *Haghe* sc. le contrat de mariage d'Herman van Diepenbroek, son parent, 1438 : un trèfle renversé, sans tige. C. : une gerbe de blé (*Geld.*).

— Adrien van der *Haeghe*, abbé de Zoetendael, 1464, 70, 1, 3 : deux têtes de more accostées. L'écu posé sur une crosse. T. : un ange. L. : *S Adriani abbatis de dulci valle* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 379, 240).

— *Willem in die Hage*, échevin de l'abbé de Corbie, dans sa cour (*vroenhoff*) à Montenaeken, 1463 : un disque chargé d'une fasce et d'un sautoir broch. ; ledit disque accompagné de sept merlettes, rangées en orle. L'écu entouré d'une haie. L. : *Sigillō Wilhelmi in* (Abb. d'Oriente, A. G. B.).

— Jean van der *Hagen*, échevin du *bijvang* de Lierre, 1490 : deux sceptres fleurdelisés, passés en sautoir, accompagnés en pointe de la lettre v. T. : un ange (Mal.).

— Jean van der *Haghen*, fils de maître Liévin, décl. tenir, du Vieux-Bourg, à Gand, *een huus . . . up de hoochpoorte* (à Gand), 1521, 17 septembre : trois hures de sanglier. C. : une hure et col de sanglier. L. : *S Iohan* (Fiefs).

— *Henrion del Haye*, dit *Dongelbert* (= berg), tient, du Brabant, le fief dit *Bernart*, à Ottignies, 1532 (n. st.) : un lion et un filet broch. (Av. et dén., N° 4263).

— Henri van der *Haegen* tient, de la sgrie de Fauquemont, une terre de 12 bonniers, sous Heerlen, 1537 : une croix gringolée, cantonnée en cœur de quatre besants, ou tourteaux (Ibid., N° 3463).

— François de la *Haye*, boucher à Lessines, tient, du château illec, un fief dans cet endroit, 1546 : une étoile à huit rais, accompagnée en chef à d. d'un besant, ou tourteau. S. s. : un léopard lionné (Fiefs, N° 10387).

— Jean de la *Haye*, h. de fief des châtelainies de Flobecq et de Lessines, 1546 : un cor de chasse. S. s. : un griffon. Le sceau porte : *de le Haie* (Ibid., Nos 10279, 81, 3, 99).

Ha[e]g[h]e[n], Haye. Antoine de la *Haye*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1561 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant. S. s. : un griffon (Mons, H. de fief) (voir **Laho**).

— Henri van der *Haegen*, lic. en droits, échevin de Bruxelles, 1615 : gironné de . . . et de (contre-)hermine de huit pièces. C. : une tête et col d'aigle (?) entre un vol (Brux.).

— François-Hyacinthe van der *Haeghen*, dit *d'Eesbecque*, écuyer, sgr. de Mussain, Bossart, etc., nomme greffier de Mussain, Nicolas-Jacques Hanon, lic. en droits, à Braine-le-Comte, avocat au Conseil de Hainaut, 23 novbr. 1729 : (écu ovale), écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, gironné de (contre-)hermine et de . . . de huit pièces ; aux 2^e et 3^e, contre-écartelé ; a et d, un sautoir et une face broch. ; b et c, un lion. C. : un lion iss. Sans L. (Cachet en cire rouge) (M. Hanon de Louvet) (voir **Bergh, Buisseret, Eesbeke, Feluy, Halewijn, Janssone, Clerc**).

L'armorial ms. de S^t-Trond donne deux autres blasons de van der Hagen : A, d'argent à deux fasces de sable, surmontées d'un croissant de gueules. B, gironné de sable et d'argent de huit pièces (?).

D'après GELBE, *Jan uten Hage*, h. du «duc» de Hollande, portait : d'azur à la croix, cantonnée de quatre merlettes, le tout d'argent.

L'armorial de France, de la fin du XIV^e s., publié par DOUET DARCQ, donne à un *mgr. Jean de la Haie* : d'or à une bande de gueules à trois coquilles sur les bandes CORN. GAILLIARD (*L'Anchienne Noblesse de la contée de Flandres, XVI^e siècle*) blasonne ainsi l'écu du seigneur VAN DER HAGHEN : d'argent, à troes lyons de sable, coroné, lampassé et armé tout de gueulle.

Le seigneur de OERDEGHEM (Oordegem) : d'azur, au Lyon d'argent, coroné, armé et lampassé de gueulle.

Le seigneur de la HAYE, au pays d'Alost (Alost) : pareilles, à la bordure d'or.

Le seigneur de WYNTRE : pareilles, coroné, lampassé et armé d'or, et crye : Au mont ! Au mont Hauteryve ! (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la contée de Flandres, XVI^e siècle*).

Le seigneur de LA HAYE, en la chastelaynye de Lytle : de sable, à l'escuson et troes estols d'argent ; mais à présent, il portent d'azur à l'escuson et les troes estoles d'argent, et crye : Wauryn ! Wauryn (Wavrin) ! (Ibid.).

Hagedorn (Roland), chev., sc. un acte de Jean, comte de Clèves, 1348 : une flèche, posée en bande, la pointe en haut. L. : † *S^t Rolandi Hagedore militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 509).

— *Roilken Hagedorn*, h. du duc de Clèves, 1418 : même écu (Duss., *Clèves-Mark*, N° 756) (voir **Ooij, Snoec, Vossem**).

Haghelinc (Pierre), suppôt (*knape*) du métier des courtiers, à Bruges, 1324 (n. st.) : six (3, 2, 1) besants, ou tourteaux, et une bordure composée. L. : er (Fl.) (voir **Handzaeme**).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.



Fig. 6.

Pl. LV.

Fig. 1. *Reynerus dictus Mispelken*, échevin de Saint-Trond (1261).

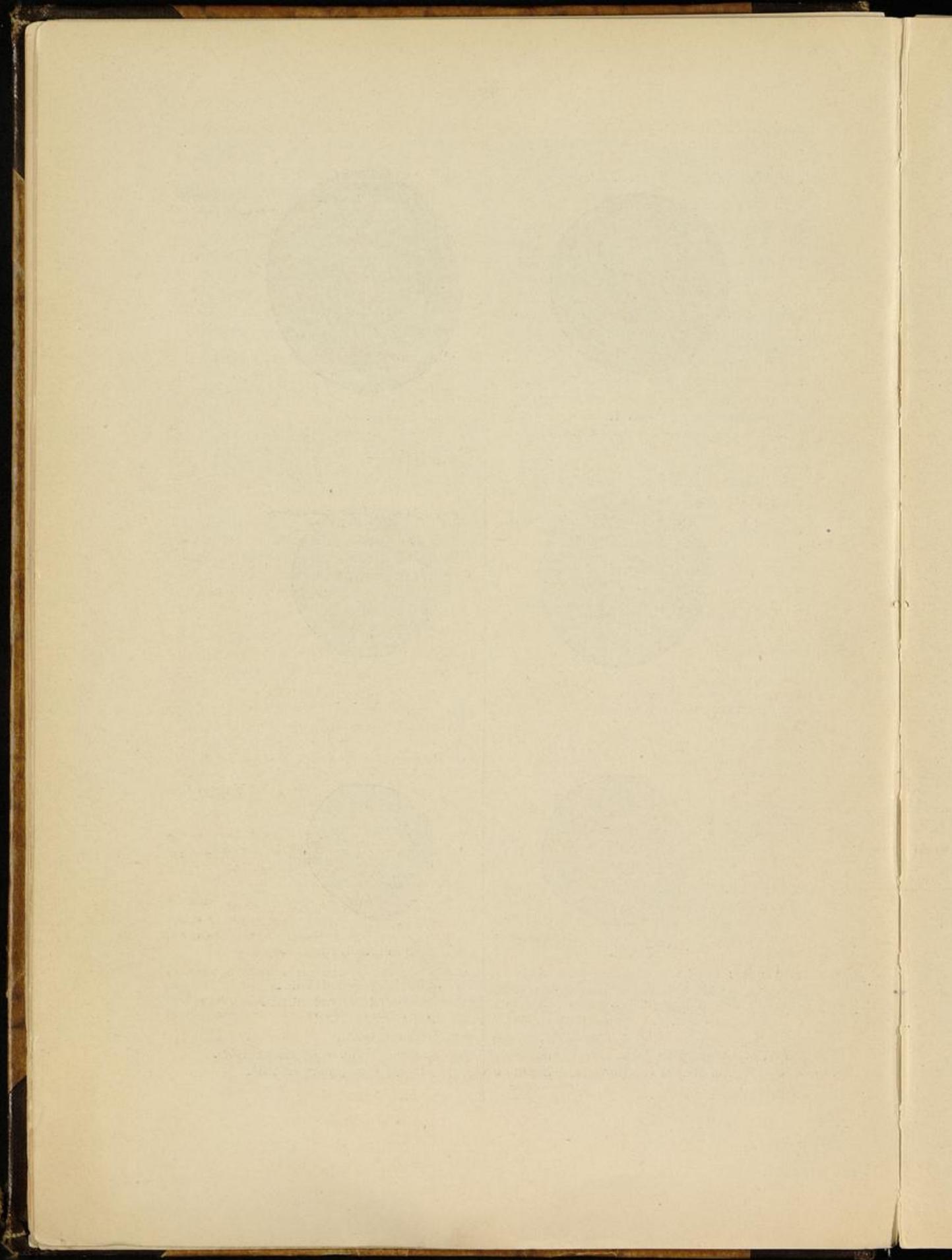
Fig. 2. Rogier de Leefdael, châtelain de Bruxelles, chevalier (1326, 31).

Fig. 3. Charles d'Immerseel, sgr. de *ter Hameijden* (1391).

Fig. 4. Jean Bont, chancelier du Brabant (1428).

Fig. 5. Lambert de Cock, petit chanoine de l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles (1451).

Fig. 6. Daniel van Surpele, échevin et bourgmestre de Diest, mort en 1583.



Hahn. Guillaume *van Haen*, et *Hayn*, chev., jadis bailli et drossard du comte de Berg, 1365; sc. un acte dudit comte, 1368 : plain; au chef chargé à s. d'un croissant contourné. L. : ✠ *S' Wilhelmi milit van Haen* (Duss., *Jul.-Berg*, Nos 781, 2, 820).

Haijbeijken (Laurent), échevin de la cour de *Len-culen*, 1432 : un fascé; au fr.-q. chargé d'une ramure de cerf. L. : *ns Haibeikens* (B.).

Certains échevins de la cour de *Len-culen* scellent aussi comme échevins de Maestricht.

Haidekinck (Sweder) se décl. indemnisé, par le comte de Clèves, etc., du chef de rançon, pertes de chevaux, etc., 1412 : un chien sautillant. L. : ✠ *S' Sweder Hadehinc* (!) (Duss., *Clèves-Mark*, N° 708).

Haye (Guillaume), échevin de Saftingen, 1470. 2 : un poisson, posé en fasce, accompagné en chef à d. de L. : *S' Willem Haey . . Pieters* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 51-2).

Haye (de la), voir **Hag[h]e[n]**.

Hailloy. *Colart van Hailloil*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 454 mout., 1374 : un lion et un semé de marteaux. L. : ✠ *Si Colart de Flema* (B.).

— Jean *van Hailloil*, jadis prisonnier *illec*, sous le même; i. t. : 324 2/3 mout., 1374 : un lion, accompagné de sept marteaux, rangés en orle. L. : ✠ *S' Iohans de . lema . .* (B.). (Comp. les armes des **Champs** et **Clievère**).

Haijmanne (Henri van der), h. du comte de Hollande, sc. un acte des époux Nicolas van Borssele, chev., sgr. de Brigdamme, et Marie van A[e]rnmuiden, 1401 : plain; au chef chargé de trois étoiles (molettes?), à cinq rais (C. C. B., N° 113).

Hainaut. *Baldwinus, comes hainoensis, marchio namurcensis*, 1195 : type équestre, le comte tenant une banderole. L'écu, vu de côté, présente un barré. L. : ✠ *Baldvins marchio namcen . . . omes hainoensis*. C.-sc. : un écu chevronné (de six pièces, les 2^e, 4^e et 6^e gravées en creux). L. : ✠ *Clavis sigilli* (Mons, Chartes des comtes de Hainaut).

— Guillaume, oncle du comte de Flandre et de Hainaut, juillet 1200; 1204 : écu pyriforme, parti; au 1^{er}, un semé de fleurs de lis; au 2^d, un bandé de six pièces. L. : *S' Willemi avoncvli (!) cois Flaād et Hain* (Mons, Conseil de Hainaut et Sainte-Waudru).

Le barré et le bandé de ces deux sceaux représentent la moitié, dextre, respectivement senestre, d'un chevronné. Ce chevronné est Hainaut ancien.

Le second des deux personnages est ce Guillaume, qui était, d'après VREDIUS (*Genealogia*, Table 2), seigneur de Château-Thierry, fils de Baudouin IV, le Bâtisseur, comte de Hainaut et de Flandre. Son neveu, cité dans la légende de son sceau, est Baudouin de Constantinople. Sur le contre-scel de Baudouin, comte de

Hainaut, frère dudit Guillaume (reproduit par VREDIUS), on aperçoit un écu à trois chevrons, qui, sur le bouclier de son sceau équestre, se présentent de moitié et semblent former trois fasces.

Voici, d'après GELRE, *Oud Hennegouwen* : chevronné d'or et de sable de six pièces, la 1^{re} pièce de sable écimée. C. : une tête et col de cerf de sable, langué de gueules, ramé d'or, terminé en volet.

Hainaut. *Fernandus, comes Flandr̄ et hain̄*, 1214 : type équestre, fort endommagé; le bouclier à un lion. C.-sc. : un écu à trois chevrons. L. : ✠ *et comes Hainoie* (Mons, Chartes des comtes de Hainaut, N° 15).

— *Phelippe, contesse de Haynnau*, 128.-129. (la date est déchirée : *mil deus cens quatrevin*) : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, au manteau doublé de vair, tenant de la main gauche, une rose et accostée de deux écus; A, un lion; B, un burelé et un lion cour. (à la queue simple), broch. (**Luxembourg**). L. : ✠ *Sigillum Philippe comitisse Haynonie*. C.-sc. : écu, parti des deux blasons de la face. L. : ✠ *Clavis sigilli comitisse Haynonie* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— (Guillaume, comte de), de Hollande et de Zélande, sgr. de Frise, 1323 : type équestre; le bouclier, l'ailette et la housse, à quatre lions. C. et ornement du chanfrein : une aigle (entière) contournée. L. : *S' Gvilli dei gra comitis Ha l' Z . . andie ac dni Friezie* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 288).

— (Jean de), sire de Beaumont, 1332 : dans le champ du sceau, un casque cimé d'un panache de plumes de coq, iss. d'une cuve d'hermine. Le volet garni au bas de six glands de passementerie. Sans L. (*Nam.*, N° 533).

— (Jean de), sire de Beaumont, 1344 : type équestre; le bouclier, l'ailette et la housse, à quatre lions et au lambel broch. C. et ornement du chanfrein : un lion assis (Tournai, Chartrier).

— (Jeanne de) sc. un acte de Guillaume, duc de Juliers, 1361 : parti; au 1^{er}, un lion; au 2^d, deux lions, rangés en pal (Duss., *Col.*, N° 846).

— *Drouart de Haynnaul*, lieutenant du bailli de Vermandois, 1364, 5, 6, 7 : quatre lions (Tournai, Chartrier) (voir **Bavière**, **Henau**, **Jauche**, **Juliers. Mark**, **Namur**, **Poele**).

GELRE donne ainsi les armes de Guillaume, comte de Hainaut, etc., tué à Stavoren, en 1345 : d'or à quatre lions, les 1^{er} et 4^e de sable, les 2^e et 3^e, de gueules. Volet d'argent, doublé de sable. Cour. de gueules. C. : une queue de paon.

HAININ. *Huars de Henin*, 1285 : trois lions. L. : ✠ *S' Hwart de Hennin* (Fl.).

Voit *Incent. analyt.*, N° 389.

HAININ. Jean de *Hennin*, sgr. de Boussu, chev., 1298 : type équestre; le bouclier, l'ailette et la housse à une bande. C. et ornement du chanfrein : un éventail. L. : *S' Iohis de Henin milit dni d. Bovsset* (Mons, *Hainaut*).

— Jean de *Henin*, chev., sgr. de *Boussut* (Boussu), h. de fief du Hainaut, 1344 : une bande et un lambel à cinq pendants broch. C. : une boule entre deux cornes de bœuf. L. : *S' Secreti mei* (B.).

— Jean, sgr. de *Haynin* et de Louvignies, chev., 1466 : une croix engrêlée. Cq. cour. C. : deux pieds de cerf adossés. S. : deux griffons (B.) (voir **Brognart, Museur**).

— Thomas-Philippe d'Alsace, archevêque de Malines, 1728 : une bande. L'écu, dans un cartouche, posé sur une croix archiépiscopale, soutenant le chapeau de cardinal. L. : *Thomas tituli S Caesarei S R E presb cardis de Alsatia archiepūs mechlin primas Belgii* (A. G. B., Chart. div., 1^{re} Section).

Hairwijck (*Sarach*) (fils de Jean), échevin de Rotterdam, 1626 : parti; au 1^{er}, coupé; *a*, un cerf posé, contourné; *b*, trois poissons contournés, posés en fasce, rangés en pal; au 2^d, aussi trois poissons (non contournés), posés en fasce, rangés en pal. C. : un cerf iss. (U.).

HAISTEDE (Chrétien van) prend en amodiation, du chapitre d'Essen, son *hof to Kutzede*; son père, Pierre, se porte caution pour lui, 1400; tous deux : trois coquilles, rangées en fasce (Duss., *Essen*, N° 148).

Hac[k], **Ha[c]ke**, **Haeck**, etc. Jean *Hacke*, bourgeois de Malines, 1356 : trois losanges couchés, accolés en pal et touchant tous les bords de l'écu, le losange du milieu chargé d'un écu, à la croix nillée (Fl.).

— Jean *Haken*, h. de l'archevêque de Cologne, sc. un acte du bailli d'Arnsberg, 1373 : deux crocs, passés en sautoir, adossés (Duss., *Col.*, N° 944) (voir **Wissel**).

D'après **GELRE**, *die Haec*, au duché de Berg, portaient : de gueules à deux fers de croc d'argent, affectant la forme de demi-fleurs de lis, passés en sautoir. Le même donne ainsi l'écu des *Haken*, vassaux de l'évêque de Munster : d'argent à trois (2, 1) fers de croc triangulaires, légèrement arrondis, de gueules.

— Lambert *Hake*, caution d'Englebert, comte de la Mark, 1389 : même écu que Jean, 1373. L. : *Sigilla Lamberti dei Hacke* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 525).

— *Wilhelmus Hac, Marcolii (filius)*, échevin de Tuel (Tuil), 1389 : un sautoir noueux, accompagné de trois merlettes, rangées en chef, 1 à d. du sautoir, 1 au point du chef, 1 à s. du sautoir (*Geld.*).

Hac[k], **Ha[c]ke**, **Haeck**, etc. Gérard *Hake*, sgr. de *Rummene* (Rummen), 1389 : une croix ancrée, accompagnée au 1^{er} canton d'un croc arrondi. L. : ✠ *Sigil Gerar ck* (Abb. d'Oriente, A. G. B.).

— Pierre *Haec*, échevin du métier de Hulst (Flandre zéland.), 1405 : un crampon contourné, accompagné en chef à d. d'une étoile. L. : *ter Haec Wov* (probablement = fils de Gauthier) (C. G. B., *Acquits de Lille*, l. 161).

— *Ghiselbertus Hac*, échevin de Zalt-Bommel, 1408. 13 : un sautoir bretessé (1), accompagné en chef d'un poisson, posé en bande, recourbé à d. (*Geld.*).

— Gauthier *Hacke*, échevin de Tuel (Tuil), 1417 : trois pals de vair; au chef chargé de trois marteaux penchés; un filet broch. sur l'écu (*Geld.*).

— Rodolphe *Hacke*, échevin de Tija (Tiel), 1436 : trois pals de vair; au chef chargé de deux coquilles (*Geld.*).

— *Ghijzelbertus, dictus Hack de Randwïck*, échevin de Tijela (Tiel), 1443 : un lion. T. : un ange (*Geld.*).

— Gisbert *Hac* (fils de Jean), échevin de Deijl (Deil), 1444 : trois pals; au chef chargé d'un lambel (*Geld.*).

— Paul *Haec*, échevin du métier de Hulst, 1454 : même écu que Pierre, en 1405. L. : *S' Pavicels Haec es* (= *f Joes*, fils de Josse?) (C. G. B., *Acquits de Lille*, l. 235).

— *Ghiselbertus Haeck*, échevin de Bois-le-Duc, 1474 : trois têtes de bélier (Mal.).

— Daniel *Haec* sc. pour son fils Jean, tuteur de damoiseau Hughes van *Maerke* (fils de sire Louis), qui, comme héritier de son frère, damoiseau Jacques, tient, du château de Gand, un fief à Waerschoot, 1541 : un oiseau, perché sur une branche (Fiefs, N° 3400).

— Jean *Haec* sc., pour un autre, le dénombrement d'un fief à Waerschoot, tenu dudit château, 1562 : un meuble formé d'un triangle et d'une tige verticale, terminée en chevron abaissé (lutrin?), accosté en pointe de deux fleurs de lis. L. : *Sigillvm Haec* (Ibid., N° 3405) (Pl. 8, fig. 188) (Comp. le blason de Jean **Ghe[ij]linck**; voir **Bellinkhoven, Brouwer[e]**, **Flingern, Fuschi**).

Hakeren, voir **Limminghen**.

Haccart (Pierre), bourgeois de Tournai, reçoit des rentes viagères, sur le domaine de Courtrai, inscrites aux noms de Roger de Vrient et de d^{lle} Marguerite le Vrient, 7 mai 1462 : une croix ancrée, cantonnée de quatre coquilles, et un lambel broch. C. : une coquille (?) entre un vol. L'écu accosté de deux h. sauv., armés de boucliers et de massues. L. : *Seel Piere Haqvar*. (C. G. B., *Acquits de Lille*, l. 391).

Haccart (Pierre), bourgeois de Tournai, reçoit les dites rentes, 9 et 11 décbr. 1462 : une croix ancrée, cantonnée de quatre bagues chatonnées. L. : . . . *ard Hakart* (Ibid., l. 391) (voir **Hacquart**, **Pipelarde**).

Hackfort, *Henricus de Hacvo[e]rt*, armiger, reçoit, du Brabant, une rente, à Maestricht, 1379 : une fasce. Cq. cour. C. : une tête et col de dragon. L. : *S' Henrici d'Hacvort* (B.) (voir **Beinum**, **Eijl**, **Meeckeren**, **Ruijter**, **Tille**).

Voici, d'après GELRE, le blason de *Henric van Hacvoort*.
Gueldrois : d'argent à la fasce d'azur. Le cq. d'or.
Volet d'argent, doublé de gueules. Cour. d'azur. C. : une tête et col de dragon d'argent, lamp. de gueules.

— Jacques van *Hacforden*, écuyer, sc. le traité des nobles et des villes de Gueldre, 1418 : une fasce. Cq. cour. C. : une tête et col d'aigle. L. : *S Jacob van Hacvoerden* (Arnhem, *Rekenk.*).

— Gérard van *Hacforden*, écuyer, fils dudit Jacques, sc. ledit traité, 1418 : même écu. Sans timbre. L. : *Ghert van H . . . rde* (Ibid.).

— Bernard *Hacvoert* sc. un acte de Henri de *Ruter*, 1428 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) fleurs de lis (*Geld.*).

— Jean et Henri *Hacfoirt*, frères, sc. un acte de Jean van *Beijnhem* et de sa femme, *Jutt (Hacfoirt)*, 1443 ; Henri : même écu (*Geld.*).

Le sceau de Jean est tombé.

— Alard *Hacfoirt* sc. un acte de Gossuin van *Bemmel*, 1494 : même écu. C. : un lévrier assis (*Geld.*).

— *Stijn Hackforts* vend à sa sœur *Ide*, veuve de Jean van *Welderen*, une terre à *Setten*, 1521 : même écu (*Geld.*).

— Olivier *Hackfoirt* et *Stijn Ruijthers*, sa femme, constituent une rente, 1521 ; promettent de rendre indemne Bernard van *Welderen*, juge à Nimègue, leur répondant envers Josse van *Bemmel* et sa femme, Anne *Vaecks*, 1538 ; le mari : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un lévrier (*Geld.*).

Sur le sceau de 1521, le lévrier est en arrêt, sur le sceau de 1538, il est assis.

— Marguerite (sans nom de famille), veuve d'Arnould van *Boickholt* (Boholtz), sc. le contrat de mariage de sa fille, Sophie, avec Guillaume van *Eijll*, 1535 : même écu, la fasce chargée de trois (deux ?) besants ou tourteaux. L. : *S Margriet van . . . fort* (*Geld.*).

— *Brant Hackfoirt*, juge en *Overbetuwe*, 1550 : même écu que Bernard (1428). Même C. qu'Olivier (1521) ; le lévrier en arrêt. L. : *S' Bernt Hacfort* (*Geld.*).

Haccourt (Renier de), jadis prisonnier à Basweiler, sous Jacques de Bourbon ; i. t. : 356 mout., 1374 ;

il sc. pour sa sœur Clémence, veuve de Guillaume *Doue*, tué *illec*, sous la même bannière ; i. t. : 52 mout., 1374 : un sautoir, cantonné de quatre merlettes. L. : *Si Renkin de Hacvr* (B.).

D'après HEMRICOURT (édit. SALBRAY), Haccourt porte :
de gueules à un sautoir d'argent à quatre merlettes d'argent.

Haccourt (Rasse de), chev., échevin de Liège, vers 1375 : même écu, brisé en cœur d'un besant, ou tourteau (C. de B.).

Hacquart, voir **Haccart**, **Prévôt**.

Hacquegnies, voir **Jauche**.

Halanzy, Arnould van *Hallengy*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 197 mout., 1374 : trois roses. L. : *S Arnov* (!) (B.).

Haledet, voir **HALLANDAS**.

HALDENVELT, voir **Schönberg**.

Halen (Jean de), sgr. de Lillo, chev., fils de Marie de Ghistelles, 1404 ; Jean van Halen, chev., sgr. de Lillo et de *Havelers* (et *Hevelers* = Héவில்), tuteur de *Tristram uten Zwane*, son parent (*neve*), reçoit une rente sur la sgrie de *Cruijbeke*, 1407 : un lion cour. C. : une tête et col de lion cour. entre un vol, le tout iss. d'une cuve. S. du cq. : deux griffons. L. : *S Jehan de Mirabelle sire de Lillo* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 39, 63, 66).

— (Jean van), échevin d'Anvers, 1505 : écu cassé. C. : une tête et col de lion, entre un vol, iss. d'une cuve (Hôp. S.-Elis., *Buileng.*, c. II) (voir **Ghistelles**).

Her Vrancke van Halen, Brabançon, portait, d'après GELRE : de gueules au lion d'or, armé, lampassé et cour. d'azur. Volet d'argent. C. : une tête et col de lion d'argent (!), lamp. de gueules entre un vol de sable, iss. d'une cuve du même.

HALENDAS, voir **HALLANDAS**.

Halewijn (Halluin), Olivier de *Halewin[e]*, chev., h. du comte de Flandre, 1291 (n. st.) : type scuti-forme ; trois lions cour. et un bâton broch. L. : *S' Oliv . . de Halewinc* ; 1294 : sceau rond, même écu. L. : *S' Olivier d' Halvin chr* (*Nam.*, Nos 228 et 258).

— *Watiers de Halewin*, chev., h. dudit comte, 1294 (n. st.) : trois lions cour. et un lambel broch. L. : *S' domini Walteri de Halewinc* (Ibid., 258-9).

— (Gauthier van), h. dudit comte, 1333 (n. st.) : trois lions et un bâton broch. (Fl.).

— Gérard van *Halewijn*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur ; i. t. : 1394 2/3 mout., 1374 : trois lions cour. ; écu. en cœur,

plain, au chef d'hermine. C. : un cygne iss., essorant.
L. : * *Gverart de Halewin* (B.).

L'écusson en cœur est représenté plutôt : coupé d'hermine et de

Die here van Haelwin, h. dudit comte, blasonnait, d'après GELRE : même écu, sans l'écuss. de Lichtervelde. Le cq. d'or. C. : un lion iss. de sable, lamp. de gueules, cour. d'or, entre un vol d'argent.

. *van Haelwijn*, h. du comte de Flandre, portait, d'après GELRE : d'argent à trois lions de sable, cour. du même; écuss. en cœur : d'azur, au chef d'hermine (Lichtervelde). Bourlet, non colorié. C. : une tête et cole de cygne d'argent, becqué de gueules, entre un vol, coupé d'hermine et d'azur.

Le seigneur de HALEWIN : d'argent à trois lions de sable, coroné, lampassé et armé d'or, et ergé : *Halewyn!* *Halewyn!* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiène Noblesse de la contée de Flandres*.)

Halewijn (Daniel van), prisonnier *illegitimus*, sous la même bannière; i. t. : 880 mout., 1374 : le sceau est tombé (B.).

— Jacques de *Hallwin*, sire du *Cantin* et de la *Bourde*, chev., franc échevin des alleux du Tournaisis, 1377 (n. st.) : trois lions (assez fruste, sans brisure visible) (Tournai, Chartreux, c. 10).

— (Moreal van), jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens (*beede*) du duc de Brabant; i. t. : 200 mout., 1378 : trois lions cour. L. : *S Watier van Halewin* (B.).

— Daniel van *Halewijn* donne quittance à la ville de Gand, 1378 : trois lions et un lambel broch. C. : deux têtes barbues, adossées. L. : *S Daneel van Alewine ruddre* (Ville de Gand).

— Gérard van *Haewine*, sgr. de Lichtervelde, h. du château et Vieux-Bourg de Gand, 1387 : mêmes écu et C. que Gérard, 1374. T. : deux h. sauv., sans massues (Fiefs, N° 2672).

Écusson en cœur plain, au chef d'hermine.

— Guillaume de *Haelwin*, sgr. d'*Utkerke* (Uijtkerke) et de *Bueghenhout* (Buggenhout), chev., décl. avoir été dispensé, par le duc de Bourgogne, des droits sur deux rentes sur le tonlieu de Bruges, 1403 : trois lions cour.; écuss. en cœur, à la croix. Cq. cour. C. : un lion iss. entre un vol. L. : *S Ha . . . wyne* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 39).

— *Hector van Halewine*, bourgeois de Bruges; l'acte a trait à un fief, acheté par lui, naguère, fief sis à Lampernisse et relevant du bourg de Furnes, 1440, 14 sept. : mêmes écu et C. S. : deux léopards lionnés. L. : *S Ector vā Halewī* (Ibid., l. 42).

Écusson en cœur à la croix.

— Jean de *Halewin*, dit de la *Haye*, bailli de *Zieselles* (Sijssceele), 1446 : trois lions cour. et une bordure componée. C. : un lion cour., iss. d'une cuve (Ibid., l. 239).

Halewijn (Guillaume de), bailli de Blankenberghe et d'Ostende, décl. que le bailli de Bruges l'a dispensé de la moitié des droits sur un fief à Lisseweghe, acheté de Jean de *Bueckemare*, 1441 : trois lions cour., accompagnés en cœur d'une rose, et un filet broch. C. : un . . . (buste barbu?) entre un vol. L. : *Willem vā Halewī . . . va [Huu]kerke* (Ibid., l. 42).

— Josse van *Halewin*, mari de la veuve de *Montfrait* Jooris, reçoit une rente sur la recette des *brievens van der Camere van Vlaendren*, 1469 : écu cassé. Cq. cour. C. : une tête et col d'âne d'hermine. L. : *S Io Halewine* (Ibid., l. 134).

— Jean van *Halewin* tient, de Jean van den Walle, du chef de sa cour de Walle, un fief à Belleghem; sa femme, Isabelle Denijs, tient un fief *illegitimus*, de Georges Gilloen, du chef de sa sgrie de Coijghem, 1502 : trois lions cour.; écuss. en cœur au chevron, accompagné de trois . . . Cq. cour. C. : un lion iss. entre un vol. S. : deux lions (Ibid., N° 1288) (voir *Adin, Damhoudere, Eechoute, Jaghere, Carette, Coninc, Cruijce, Luxembourg, Marschalk, Peijs, Quaetjone, Wittem*).

La cour dite « de Walle » était située sous Courtrai.

Halfhuijs. Guillaume *Halfhuus* reçoit, du Brabant, 20 livres de *grote laken ghelts* (1 écu d'Anvers, aux quatre lions = 22 *grote laken ghelts*), à valoir sur 98 livres et 5 escalins de *grote laken ghelts*, 18 novembre 1357 : un parti-émancé; au fr.-q. chargé d'une cotice onnée, en barre, accompagnée au canton d'un cor de chasse. L. : *S VVillem Halfhuvs* (B., N° 1527) (Pl. 8, fig. 189).

Sur la planche, le dessinateur a représenté, par erreur, une *coquille*, au lieu du cor de chasse.

— (Jean), échevin de Bruxelles, 1464, 71, 81 : un parti-émancé, chargé en cœur d'une étoile à cinq rais; au fr.-q. chargé d'une fasce et d'un lion broch., iss. du bord inf. de la fasce. C. : un cygne, posé dans une cuve, le col entouré d'une cour. T. d. : un h. sauv., appuyant sa massue à terre. L. : 1464 : *S' Jan Halfhuys* (Brux., Ch. et doc. div., c. 1, et E. G., l. 336).

Halijng (Dom Edmond de), religieux et *trescensier* de l'abbaye du Val-Saint-Lambert (Cîteaux), remet au roi de France, de la part de son couvent, le dénombrement d'une partie de la sgrie de Villers-Sainte-Gertrude (Luxembourg), 1685 : une barre, soutenue d'une bastogne et un lion iss. de la barre. L'écu accosté de deux palmes (cachet, sans L.) (C. C. B., 45713^c) (Pl. 8, fig. 190) (voir *Halling*).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, Halijng porte : taillé d'azur et d'or, à la barre broch., soutenu d'une bastogne, le tout de gueules, le champ d'azur chargé d'un lion d'or, iss. de la barre.

HALLANDAS (Henri de) (*Haledet*), chev., reçoit un paiement du *rentier* de Brabant, 1371 (n. st.) : six



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

PL. LVI.

- Fig. 1. Nicolas de Maere, maieur de Saint-Nicolas (1386).
Fig. 2. Jean de Maere, échevin de Saint-Nicolas (1386).
Fig. 3. Pierre de Maere, échevin de Saint-Nicolas (1551).
Fig. 4. Simon van Schoote, maieur de Saint-Nicolas (1551).
Fig. 5. Jan Vercouteren, échevin de Saint-Nicolas (1551).

(3, 2, 1) fleurs de lis. L. : *S Heinrich (!) de Hallendas militi* (B., N° 2373).

HEMERICOURT orthographe *Halendas* : Haledet, dépendance de Clermont-lez-Nandrin. SALBRAY attribue à cette famille : de sable, semé de fleurs de lis d'argent.

HALLANDAS. Henri de *Halendas*, écuyer (fils d'Alard de Senzeilles), échevin de Liège, vers 1430 : de vair en chevron renversé, au chevron de . . . Cq. cour. C. : une tête et col de chien braque. L. : S *Soumangne* (G. de B.) (voir **Frai-pont**).

Halle (Jean van), échevin de Léau, 1313 : trois piles, la 1^{re} chargée d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ S' *Iohis de Halle scab lew* (Léau, N° 28).

— (*Gerardus de*), échevin *illeg*, 1353 ; chev. et échevin, 1358 : trois piles (S.-T., c. 5^{bis} ; Léau, N° 46, et B.).

— (Gérard van), chev., et Jean Wagheman, de *Leuwe* (Léau), reçoivent, des receveurs des *aides* (*beden*), en Brabant, 125 vieux écus, déboursés par eux, *in den orber der selver beden*, 1359 : même écu. L. : ✠ S' *Gerardi dic de Halle mili* (B., N° 1714).

— (*Johannes de*), échevin de Léau, 1359 : même écu (Léau, N° 49).

— (Jean van), échevin de Tirlemont, 1371, 88 : un lion et une bordure (simple). L. : *anis de* (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

— (Hughes van der) et Arnould Stumpe (1^o loco ; son sceau est tombé), sc. un acte de leur parente (*nichte*), *Jutte Dunkering*, 1372 ; Hughes van der Halle, Jean Carreep, Rodolphe Wevel, Albert Mulert, *Hessels soen*, *Godike* Mulert, son frère, Jean van *Oestenvolde*, dit *Smediken*, Henri et *Ghiselbert* van *Oestenvolde*, frères, et *Ludike* Bunke (ne scelle pas) jurent de ne jamais rien entreprendre contre l'évêque d'Utrecht, 1381 : cinq cotices et une triangle broch. L., 1381 : S *Hogho* *Hal* . . (Duss., *Clèves-Mark*, N° 411, et *Utrecht*) (Comp. les armes de **Wevel**).

— Renier van der *Hallen*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne ; i. t. : 2048 mout., 1374 : plain ; au chef chargé de trois pals. L. : S *Hev* (sic ! pour *Her*) *Reiner va der Hale* (B.).

GELRE cite parmi les Brabançons : *her Gerit van der Hallen*, portant un écu de sable, au chef d'argent, chargé de trois pals de gueules, et, plus loin, parmi les hommes du duc de Juliers : (un autre ?) *her Gerit van der Hal*, avec le même écu, mais à deux pals. Le eq. d'or. C. : une tête et col de chien braque, coupé d'argent et de sable, langué et oreillé de gueules. A un *her Gerrit mytten baerte*, tué à Stavoren, en 1345, GELRE attribue le même écu, les deux pals chargés, chacun, d'une étoile à cinq rais d'or. Volet de sable. C. : un vol de l'écu. Dans son texte, il dit de *Heer Gheraert mitten baerde* : *hi dede den roc van sabel an | een hoof van zilver twee staken van kele . | . . . op elke stak een sterre van goude | van vijf tacken*

Halle (Jean van), héritier de son frère Gauthier, tué à Basweiler, sous la bannière de *Wilre* ; i. t. : 20 mout., 1374 : trois piles. L. : . . *Iohannes d . . . lle de Lew* . . (Léau) (B.).

— *Ansel van Halleer*, jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne ; i. t. : 342 2/3 mout., 1374 : une bande, chargée en cœur d'une manche mal taillée, posée dans le sens de la bande, ladite bande accompagnée au canton s. d'une merlette. L. : ✠ S *Anc* . . . *de Halle* (B.).

— Wijnand van der *Hallen* sc. pour Paul van den *Wier* et *Henneken*, son varlet, jadis prisonniers à Basweiler, sous la bannière de Fauquemont ; i. t. les deux : 728 moutons, 1374 ; reçoit une rente sur le tonlieu de Galoppe, 1375 : W. van der H., à Galoppe, reçoit de son frère Lambert, pour le duc de Brabant, cent doubles moutons, *as van der beiden (beden) des vurs . dorps, van bevelnisse und geheis mijns heren van Gronsveld* (Gronsveld), 1375 : une ancre renversée. L., 1374 : S *Wi* . . . *van der Halle* (B.).

— Lambert van der *Hallen*, écoute de Galoppe, près de *Witthem*, reçoit, pour les héritiers de Martin van *Gulpen* (Galoppe), tué à Basweiler, sous la bannière de *Wittem*, des acomptes sur une i. t. de 86 mout., 1374, 3, 6 : une ancre renversée. L. : ✠ S *Lambecht (!) van der Hallen* (B.).

— *Willame de Chambrelenc* (et *Camberlene*), reçoit, du Brabant, une rente, par le châtelain d'Aymeries, 1375 : même écu. L. : S' *Wi* *van der Halle* (B.).

— (*Johannes de*), échevin de Léau, 1376 : plain ; au chef denché, chargé à d. d'une étoile à cinq rais. L. : S *Iohans de Halle scabini leuens* (Abb. d'Oriente, A. G. B.).

— (Guillaume van), échevin de Léau, 1377 : trois piles, la 1^{re} chargée d'une merlette (Léau, N° 56).

L'*Invent. des chartes de Léau* blasonne : « écu emmanché (!) au chef », et une autre fois : « écu emmanché », tout simplement.

— (*Johannes de*), échevin de Léau, 1380 : trois piles. L. : ✠ S' *Iohis de Halle scab lew* (Ibid.).

— (Harper van), *Küchenmeister* de l'archevêque de Cologne, 1389 : un lion (Duss., *Col.*, N° 1124 1/2).

Il n'y a pas d'étoile en chef à d. (Voir FAUNE, *Coeln. - Geschl.*, II, p. 53, 1383).

— (Pierre van), et van der *Hallen*, reçoit, du Brabant, des acomptes, par sixièmes, sur une créance de 547 vieux écus (guerre de Gueldre), 1393, 6, 7 : une ancre renversée. L. : ✠ S' *Petri de Halle* (B.).

— (Francon van), échevin de Tirlemont, 1397 : un lion et une bordure (simple). L. : . . . *ranconis de Halle scabi th* (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

- Halle** (Jean van), même qualité, 1410 : même écu. L. : ✠ *S Iohis de Halle scabini then* . . (Ibid.).
- (Jean van), concierge du duc de Bourgogne, à Bruges, 1407 (l'acte de 1407 l'appelle : *de Heijle*), 42, 4, 6; *Jehan le paelfernier, dit le (!) Hales*, 1413; *Hennequin de Halle*, palefrenier du duc de Bourgogne, 1417; *Jehan de Hales*, dit *paelfernier*, reçoit une pension annuelle de 60 francs, 20 sols, 8 den. par. sur l'espier de Bruges, 1422 : trois tierces; au chef chargé à d. d'un fer de moulin. S. : deux griffons. L. : *S Jehan de Halle* (C. C. B., Aquits de Lille, l. 40, 41, 376).
- (Pierre van), secrétaire du duc Antoine de Brabant, 1411 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une ancre (l'anneau en haut); aux 2^e et 3^e, une bande de trois losanges. S. s. : un aigle. L. : *S Petri de Halle* (B.).
- (Francon van), alleutier au quartier de Tirlemont, 1421 : un lion et une bordure (simple). L. : ✠ *Sigillum Franconis de Halle* (S.-G.).
- (Thierry van), vassal de Gauthier Roese, de Warremme, résidant à Saint-Trond, dans sa cour féodale qu'il tient en fief du sgr. d'Oreye (*Oirle*), 1422 : trois piles, la 1^{re} chargée de . . . (S.-T., c. X).
- (*Gerardus de*), échevin de Léau, 1424 : trois piles, chargées, chacune, d'une étoile à cinq rais (*Heijl.*).
- (Arnould van), échevin de Tirlemont, 1440 : un lion et une bordure (simple). L. : ✠ *S Arnoldi* (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).
- (Michel), h. de fief du bourg de Bruges, 1443 : un sautoir, cantonné de quatre feuilles de tilleul, les tiges en haut. L. : . . . *chiel Halle* (C. C. B., Aquits de Lille, l. 43).
- (*Iohannes de*), échevin de Léau, 1447 : trois piles, la 1^{re} chargée d'une étoile à six rais. L. : *S Iohannis de Halle scabi leuven* (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.).
- (Jean van), sacristain (*coster*) de Sainte-Pharailde, à Gand, 1453 : trois rocs d'échiquier et un bâton en barre, broch. L. : *Sigillum Ihois de Halle* (C. C. B., Aquits de Lille, l. 401).
- (Francon van), échevin de Tirlemont, 1456 : un lion cour. et une bordure (simple). L. : *S Francois de Halle scabi te* (S.-G.).
- (Pierre del), de Braine-l'Alleud, tient, de d^{lle} Catherine, veuve de Jehan de *Zelque*, un fief à Braine-l'Alleud, 1470 : une étoile (Av. et dén., reg. 576).
- (Jean van), échevin de Tirlemont, 1503 : un lion et une bordure (simple). L. : *le scabini* (S.-G.).
- (Guillaume van) (fils de Guillaume), échevin de Léau, 1503 : trois piles (S.-G.).
- Halle** (Thierry van), même qualité, 1517, 22 : même écu. L. : *erici de Halle scabi leuven* . (S.-G. et *Heijlissen*).
- (Arnould van), échevin de Tirlemont, 1522, 4, 5 : un lion, à la queue fourchée, surmonté d'un lambel. L. : ✠ *S Art va Halle scabi the* (Gr. scab., *Louvain*, c. 4835).
- (Othon van), échevin de Léau, 1525 : trois piles. L. : *S Ottois de Halle scb-i leuven* (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.).
- (Henri van), échevin de Tirlemont, 1533 : un lion (à la queue simple), surmonté d'un lambel (Ord.).
- (Daniel van), échevin de Léau, 1569 : trois piles (Ibid. et *Heijl.*).
- (Daniel van) échevin de Léau, 1604, 28 : trois piles. L. : *S Daniel van Halle* (Abb. d'Oriente, c. 3, A. G. B., et *Heijl.*).
- (Guillaume van), échevin *illegit.*, 1646 : trois piles (Ord.) (voir *Berghe* [1432], *Broeck, Galoppe, Colijns, Taillerie, Verken*).
- Hallet**. *Colars de Haley*, châtelain de Hannut, décl. avoir reçu, du comte de Namur, *diez lierees de terre, . . . sour trois bonniers dalnes, . . . que je tieng entre Tiesnes (Thisnes) et Hanut, asavoir est deus bonniers qui gisent au bos et diez et wit verges qui gisent derriere l'ospital de Hanut*, 1300, le jour de la Saint-Jean-Baptiste : trois forces renversées. L. : . . . *Colart de Halley* (Nam., N° 305).
- *Wericus, dictus Morial de Halley, filius domini Baldewini Morial, pie memorie, militis, armiger*, s'engage, moyennant 15 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum quinque viris, una nobiscum, probis et honestis, bene et honeste cum galeis armatis et equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 15 août 1338 : même écu, au lambel brochant. L. : ✠ *S' Weri Morea de Haley* (B., N° 445).
- Sur Hallet, et, en particulier, *Morea* (Moreau) de Hallet, voir HEMRICOURT, *Miroir des nobles*.
- *Walterus, dictus de Halley, sc. pour Johannes de Meijlem* (Melen), *armiger*, qui s'engage à servir le dit duc, à cheval, dans la même guerre, 24 avril 1339 (!) : trois forces renversées; au fr.-q. broch. à trois merlettes. L. : ✠ *S' Vatie* *de Hall* . . (B., N° 517).
- Gauthier van *Halleer*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 968 mout., 1374, 8 : trois forces renversées. L. : ✠ *S Watelet de Hale* (!) (B.).
- Guillaume van *Halleer*, prisonnier *illegit.*, sous le bailli du Brabant wallon, Clutine; i. t. : 276 mout.,

1374 : même écu. L. : *S Willi. m. fis Watier d Berteri* (Bertrée) (B.).

Hallet, Jean van der *Abdien et del Abie* (Abbaye) (fils de Baudouin), prisonnier *illegitimus*, sous ledit Clutinc; i. t. : 20 mout., 1374, 8 : trois forces renversées; au fr.-q. broch., chargé d'une bande. L. : *S Ioh fis Bavdovin de Hale* (B.).

— Libert van *Halley*, dit van *Cortijs* (Corthijs), écoutète, à S-Trond, pour l'évêque de Liège, 1468 : trois forces renversées (Ord.).

— (Martin), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1538, 64, 75, 9, 84, 91, 1620 : un chevron, accompagné en chef de deux fleurs de lis et en pointe d'une hure de sanglier. T. s. : un chev. marin, brandissant son glaive de la main droite. L. : *S Martin H* (Hosp. de Soignies, à Soignies, et Mons, H. de fief).

Martin et Antoine s'appellent Hallet, tout court, sans particule. Il est probable qu'il faut dédoubler ce premier (1564-1620).

— (Antoine), même qualité, 1606, 8, 11, 9, 20 : mêmes écu et T. L. : *Anthoine Hallet f^s Martin* (Mons, Cour féod. reg. VIII; H. de fief) (voir **Berg**, **Bertrée**, **Durant**, **Gonderstorff**, **Jammaert**, **Marbais**, **MARCHIN**).

Martin et Antoine H., père et fils, scellent en 1608.

Halling (Pierre) (fils de François), échevin de Rotterdam, 1379 : un chevron, accompagné de trois lions naiss. C. : un lion iss. (U.) (voir **Haliing**).

Hallinc (Cornelle), mari de *Belot[le]*, fille naturelle de maître David Bousse, conseiller et premier maître des comptes du duc de Bourgogne, à Lille, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1451, 5, 60, 1, 3, 6 : la moitié inférieure d'une croix nillée, surmontée d'un merlette. S. s. : un griffon. L. : *S Cornelis Hallinc f^s Bovdin* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 393).

Halmale (Georges van), bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : un lion, un semé de billettes et une bande broch. L. : *S Gregorii de Halmale* (Fl.).

La bande est fruste.

— (Georges van), échevin d'Anvers, 1378, 9, 83 : un lion, un semé de billettes, et un bâton broch. (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. II).

— *Philippus de Halmair* (?), *discretus vir, oppidanus antwerpiensis*, 1386 : un lion et un semé de billettes; à la croix latine, posée en bande, mouvant des bords de l'écu et broch. (N.-D., Anvers, *Chapell.*, *capsae* 6-10).

— (Jean van), échevin d'Anvers, 1404, 9, 52, 71; chev., en 1471 (2 personnages) : un lion et un semé de billettes. C. : un lion iss. (Ibid., *capsae*, 6-10, 11-15, et Hôp. S.-Elis. *Buiteng.*, c. I. et II).

Halmale (Constantin van), même qualité, 1503 : même écu, brisé d'un lambel. Même C. (N.-D., Anvers, *Chapell.*, *capsae* 1-5).

— (Henri van), chev., même qualité, 1602 : même écu, surbrisé d'une bordure engrelée. Même C. (114 lettres scabin.).

— (Aimé-Louis-Edouard, comte d') tient, du Brabant, la sgrie de Pellaines, acquise, en 1751, de Marguerite de Villers, vicomtesse-douairière de Thisquen, de d^{lle} Isabelle de Villers de Chapeauville et d'Anne de Pellaines, toutes filles de feu Philippe, baron de Villers, et de feu Marguerite-Isabelle van der Heijden a Blisia, 1754 : un lion et un semé de billettes. Ecu couronné. T. : deux h. sauv., appuyant leurs massues à terre (Av. et dén., N° 7394).

Hals, *Hughe Jan Hals sone*, échevin de Middelbourg (Zélande), 1420 : un croissant versé, accompagné de trois (2, 1) étoiles à cinq rais (C. C. B., c. 80).

Halsberg, Liévin van *Halsenberghe*, *alias Haesbijt*, bailli de la châtellenie du Vieux-Bourg, 1502 : écartelé; aux 1^{re} et 4^e, de . . . à cinq triangles; aux 2^e et 3^e, un lion en chef à s. et un lion léopardé en pointe; au fr.-q. chargé d'une croix échiquetée (**Camere**). C. : une tête et col de lion entre un vol, chargé de cinq triangles. L. : *S Livini Haesbüt* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 220).

Halslach, voir **Cronenburg**.

Halstwich, voir **Galen**.

Ham, **Hamm**, **Hamme**. *Walterus dictus de Ham*, échevin de Tirlemont, 1278, 87 (n. st.) : trois pals retraits. L. : . . . *alt . . . d ni thenesis* (S. G.).

— *Watiers dou*, et *de Ham*, *avoué* pour Jean de Namur, fils de Gui, comte de Flandre, 1294 (n. st.) : une fasce, chargée de trois coquilles et surmontée à d. d'une merlette. L. : *S^r Walteri de Hamme* (Nam., N° 238).

— Ferry de *Ham*, chev., sc. un acte de Ferry de *Cronenberg*, écuyer, 1332 : de . . . à l'écuss. plain, surmonté d'un lambel à cinq pendants. C. : deux cornes de bœuf, garnies de plumes (*Lux.*, c. IV, l. XVI, N° 67).

— *Albrecht* et *Alef vanme Hamme*, promettent de constituer à Adolphe, comte de Berg, une rente de 7 marcs, sur des gages dans l'archevêché de Cologne et dans le comté de la Mark, 1339; *Albrecht* : une bande, chargée de trois besants, ou tourteaux, et un lambel à quatre pendants, broch. L. : *S^r Alberti de Hamme*. *Alef* : type scutiforme; une barre (!), chargée de trois besants, ou tourteaux, et un lambel (à 3 pendants) broch. L. : *S^r Alef van den Hamme* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 428).

Ham, Hamm, Hamme. Guillaume van der Hamme, un des héritiers de *mire vrauwen van der Heide* (voir **Beerst**), 1343 : même écu que *Waters*. L. : *Willem van der Hamme* (*Zwijveke*).

— Maître Jean de Ham, h. du comte de Namur, 1332 : trois (2, 1) aiguères, surmontées de trois piles. L. : *S Iohannis de Ham* (*Nam.*, N° 774) (Comp. **Mathieu**).

— Jean van Hamme, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 1210 mout., 1374 ; sc. pour Jean van Hamme, son fils naturel, prisonnier *illeg* sous la même bannière ; i. t. : 28 mout., 1374 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un sautoir et une fasce broch. ; aux 2^e et 3^e, une bande de cinq losanges. L. : *S' Ians va Ha' rdders heer vā Ochesel* (*Ockerzeel*).

Entre la Saint-Jean 1385, *Johannes de Ham*, releva, du Brabant, par la mort de feu son père, le chev. Jean, *omnia bona quæ tenet apud Hochenzele et Bourdonc* (C. C. B., reg. 17144, f° 175 v°).

— Jean van Hamme, prisonnier *illeg*, sous ladite bannière ; i. t. : 97 mout., 1374 : même écu, mais le sautoir broch. sur la fasce et le 1^{er} (!) quartier brisé en cœur d'une étoile. L. : *S Ian van* (B.).

Voici, d'après GELRE, les blasons de deux membres de cette famille, hommes du duc de Brabant : 1° *Her Willem van Hamme* : écartelé ; au 1^{er} et 4^e, d'argent à la bande de cinq losanges de gueules ; au 2^e et 3^e, d'or à la fasce d'azur et au sautoir de gueules broch. ; 2° *Her Jan van Hamme* : même écu.

De Grimbergsche oorlog (voir p. 107) dit du *here van Hamme uijt Vermandois* : *Hij droeg den soilt meer noch min | Van goude, daer stonden in | Van helen drie manen diere* (II, v. 3266-8).

— Jean uten Ham, échevin de Heusden (Brab.), 1378 : trois losanges, accompagnés en cœur d'un oiseau et surmontés d'un lambel (Mal.).

— Egidius de Hamme, échevin de Bruxelles, 1390 : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton s. d'un écus. à la fasce, sommée d'un lion iss. L. : *S' Gielis van Hamme* (B.).

— Everard van den, et *uijt den Hamme* renonce, envers le comte de Clèves, à toutes prétentions sur ses biens de Clèves, *gelegen tgegen Griet aver den Rijn, daer Dierich van Wisschel, bastart, sijn lijf an besat, ind an den have toe Wijel*, etc., que feu son père, Guillaume *uijt den Hamme* et le frère de celui-ci, *Loef*, avaient tenus en fief, 1401 ; donne un acte à ce sujet, 1405 : de . . . à l'écuss. plain. L. : *S Evert (van?) den Ham* (*Duss.*, *Clèves-Mark*, N° 638) (Comp. **KEILDONCK**).

— Philippe van Hamme, prêtre, curé de Cruibeke, 1429 : trois (2, 1) bourses, accostées, chacune, de deux fiches coniques, la pointe en bas (clous sans têtes, aiguilles?) T. : un personnage (ange?) L. :

. *n-Ha* . . . (C. C. B., Acquits de Lille 1. 113).

Ham, Hamm, Hamme. *Johannes de Hamme*, échevin de Bruxelles, 1434, 9 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une fasce et un sautoir broch. ; aux 2^e et 3^e, une bande de cinq losanges. C. : une tête d'âne, engoulant le cq. T. d. : une d^{lle}. L. : *S Iohannis de Hamme* (Brux.).

— *Hubertus de Hamme, braxator, commorans in Zichenis* (Sichem, Sichen?), 1436 : une fourche, à deux fourchons, accostée de deux trèfles. L. : . . . *erti de Hamme* . . . (*Heijlissen*).

— *Johannes de Ham*, échevin de Bois-le-Duc, 1469 : trois pals de vair ; au chef chargé à d. d'une coquille (Mal.).

— Jean van Hamme, échevin de la prieure de Millen, en sa sgrie de ce lieu, 1499 : les lettres i et o en chef et s en pointe (S.-T., c. 9).

— Libert van Hamme, conseiller du Roi et receveur du quartier de Bruxelles, 1539 : même écu que *Jean, chev.* (1374), le 1^{er} (!) quartier brisé en chef d'une étoile. C. cassé (Elseghem).

— Jérôme van Hamme, tenancier juré de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1616, 8, 9 : écartelé ; au 1^{er} et 4^e, une fasce et un sautoir broch. ; aux 2^e et 3^e, une bande de cinq losanges. Une étoile broch. en cœur sur l'écartelure. C. : une tête de cheval, engoulant le cq. L. : *S Ieronini dellamme* (C. C. B., c. 47 et 48).

— Damoiseau Guillaume van Hamme, échevin de Bruxelles, 1669 : même écu, mais sans l'étoile. C. fruste. T. : deux personnages (d^{lles}?). L. : *Hamme* (Gr. scab., *Mélanges*, A. G. B.) (voir **Grimberghe, Lose, Mersch, Veen**).

Le seigneur de HAMME, près Thyelt : d'or, à lessequier de douze pièces de gueulle.

La mayson surnomé SCHAECK : pareilles (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la contée de Flandres*).

Le seigneur de LE HAMME, au pays d'Alost : d'azur, au lyon d'or, lampassé armé, et à la bordure oné tout de gueulle, surnomé DE LUE.

Hamaide (*Mesire Ernous, sire de le*), sc. des actes de Jean, dit sire d'Audenarde, etc., 1280, et d'un Avesnes, 1281 : trois hamaides et un lambel, à cinq pendants, broch. L. : *de le Hamaide* (Mons, Hainaut).

— (*Jehan de le*), chev., reçoit un paiement de la duchesse de Brabant, 1363 : trois hamaides, la 1^{re} chargée à d. d'un anelet. C. : un chapeau de tournoi, sommé de deux aiguères affrontées. L. : *S Jehan de le Hamaide* (B., N° 1828) (Comp. **Abeele**).

— (*Gérard delle*), échevin de Liège, vers 1382 : de . . . ; au fr.-q. burelé, au lion broch. (C. de B.).

Hamaide (*Messire Ernoul de le*), seigneur de *Rebais*, chev., pair du Hainaut, 1397 (n. st.) : trois hamaides, la 1^{re} chargée au milieu d'un . . . (besant, tourteau?). L. : ★ *S Arnoul dele Hamaide* (Nam., N° 1263).

— (*Noble homme messire Jehan, seigneur de la*), de *Condet et de Renaix*(!), sc. un acte du lombard Louis Coste, 1415, 4 mai : même écu. Cq. cour. C. : deux aigüères affrontées. S. : deux léopards lionnés, accroupis. T. du timbre : deux anges volants. L. : *S' Jehan sign de le H* (B.).

— Jean de le *Hamedde*, écuyer, sgr. de *Cherens* (Chérens) et de *Tresquières*, à *Baisieux*, 1505 : trois hamaides, la 1^{re} chargée à d. de C. cassé (Tournai, Chartreux, c. II).

— (*Jehan de le*), sgr. de *Lussegnes* (Lussignies) et demourant à *Willemeu sur Tournezies* (Willemeu), tient, comme héritier de sa femme, d^{lle} Marguerite des *Pres*, du château de *Flobecq*, le fief de *Ganmeraignes*, 1525 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois hamaides; aux 2^e et 3^e, de . . . à l'écuss. plain et à la bande broch. C. : deux aigüères accostées (Fiefs, N° 10263).

— *Jehan del Hameude*, échevin de l'église *S^t-Jean-l'Evangeliste*, de *Liège*, dans sa cour de *Merdorp*, 1533 : trois hamaides. L. . . *Jeh Hamaide* (*Heijlisse*).

— *Messire Charles de le Hamayde*, chev., sgr. de *Chérens*, *Henripont*, *Ecaussinnes*, 1631 : même écu. L. : . . . *arle ama . . .* (M. Hanon de Louvet) (voir *Hameijde*, *Hurtefale*, *Trazegnies*).

Die here van Hameye, homme du « duc » de Hainaut, portait, d'après *GELRE* : d'or à trois hamaides de gueules. Capeline de sable. Bourlet d'argent. C. : deux aigüères grises, affrontées. L'armorial du XIV^e s., publié par *DOUET DARCO*, donne au sire de la *Hamète* : d'argent à trois hamètes de gueules.

Le seigneur de *LE HAMME* (!) : d'or, à trois aneydes de gueulle (COHN, *GAILLIARD, L'Anchienne Noblesse de la contée de Flandres*).

Hamal, *Eustacius, miles de Hamele*, et *Eustacius de Hamelen*, miles, 1281, 2 : une fasce de cinq fusées et une escarboucle broch. L. : ✠ *S Eustacii de Hamele militis* (S.-T., c. 2).

Le *Cartulaire de Saint-Trond* blasonne cet écu très incorrectement, comme, d'ailleurs, presque toutes les descriptions héraldiques y sont fautives. Voir, sur Hamal, *HEMERICOURT, Le Miroir des Nobles*.

— *Willem van Hamele, here van Elderen*, 1337 : une fasce de cinq fusées. L. : ✠ *S' Wilhi d Hamele dni de Odeur milit* (=Odeur) (B., N° 380).

— Jean, sire de), Gérard *Roidstocke* et Jean, sire de *Schleiden* (*1^o loco*), tous chev., remettent de la part de *Wenceslas*, duc de *Luxembourg*, etc., à *Arnould de Charneux*, chev., et à *Henri*, dit *vam*

Jonghe, écoutezte d'*Oppenheim*, la trêve conclue entre ledit duc et le comte de *Namur*, laquelle durera jusqu'au 13^e jour après la Noël; 26 novbr. 1356; *Jhan, heere von* (!) *Hamele*, reçoit, du *Brabant*, 743 vieux écus, pour les pertes faites, par lui et les siens, dans les guerres contre les comtes de *Flandre* et de *Namur*, notamment à *Assche* et au siège de *Bruxelles*, 1357, 25 août; *Jan, here van Hamele*, chev., reçoit, du *Brabant*, pour *Ghijsbrecht van den Wijere*, son parent (*neve*), 150 vieux écus, à titre d'acompte, pour les services rendus, par lui et ses compagnons, dans la guerre de *Flandre*, 1358 (n. st.), 5 janvier; reçoit du *Brabant*, une rente féodale, par le receveur de *Maestricht*, 1362, 3 : une fasce de cinq fusées. C. : une tête et col de bélier. L. : ✠ *S Ioh. is dni de Hamale milit* (Nam., N° 813, et B., N°s 1351, 1567, 1779, 1854).

Hamal Johannes, dominus de Hamalia, reçoit, du *Brabant*, une rente féodale, par le receveur de *Maestricht*, 1368 (n. st.), 5 mars : même écu. Volet diapré. C. : une tête de bélier. L. : ✠ *S Iohūs dñi de Hamalia* (B., N° 2173).

— (*Eustache de*), jadis prisonnier à *Basweiler*, dans l'armée *brabançonne*; i. t. : 1250 mout., 1374 : même écu, brisé en chef à d. d'une étoile. C. : une tête et col de bélier. L. : ✠ *S Eustacii de Hamale* (B.).

— *Daniel van Hamele*, écoutezte de l'abbé de *S^t-Trond*, 1443, 7, 30, 5, 61 : même écu, mais, au lieu de l'étoile, un croissant. Même C. (S.-T., c. 7 et 9, et Ord.).

— *Jean van Hamel*, écoutezte de *S^t-Trond*, 1578 : même écu, sans brisure. Même C. (Ord.).

— (*Jean de*), sgr. de *Petite-Somme*, décl. tenir, du roi de *France*, ladite sgrie et une maison au village de *Venain* (*Wenin*) (prévôté de *Durbuy*), 1682 : même écu (plein) (ovale). C. : une tête et col de bouc (cachet en sire rouge) (C. C. B., 43743^e).

— (*D^{lle} Al. de*), cachet sur une lettre à la comtesse de *Dion-le-Mont*, à *Nivelles*, 1719 : écu en losange, à la fasce de cinq fusées. Manteau, doublé d'hermine, sommé d'une cour. (Coll. de l'auteur) (voir *Alfter*, *Brusthem*, *IJseren*, *Palen*, *Proost*, *Robijns*, *Trazegnies*).

HEMERICOURT blasonne Hamal : « d'argent à une Fasce de coingnelee de gueules » (*SALBRAY*, p. 301). D'après *GELRE*, le *here van Hamal*, h. de l'évêque de *Liège*, portait : de gueules à la fasce de cinq fusées d'argent. Le cq. d'or. C. : une tête et col de bélier d'hermine, accorné d'or.

Hambach, voir *Menden*.

Hambroec, dit van der Beversluijs (*Pierre van*), échevin d'*Anvers* 1430, 1, 6, 8 : trois pals retraits. C. : un vol (N.-D., *Anvers*, *Chapell.*, *Capsae* 6-10).

HAMBROICH (HAMBROYCH), voir **Harscheidt, Spee**.

Hameijde (Josse), h. du duc de Bourgogne, dans la chàtellenie de Courtrai, 1406 : dix (4, 3, 2, 1) billetes. L. : *Sigil. Ioes . . . eide* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 280).

— Rogier *Hamaide*, même qualité, 1441 : même écu, mais brisé d'un croissant, entre la 2^e et la 3^e rangée de billetes. T. : un ange. L'écu accosté de deux léopards lionnés, assis, adossés. L. : *S er Hameide* (Ibid., l. 37-38).

— *Isoije Hameijds*, veuve de Josse Eppe (géritif = *Eps*), reçoit une rente sur le domaine de Courtrai, 1445, 8 : même écu, sans brisure. L. : *S Isoie Ameide* (Ibid., l. 391).

Hamelberghe (*Ghiselbert*) sc. pour Jean Scilder, bourgeois d'Oldenzaal, qui donne un acte avec le curé d'Ootmarssum et d'autres, 1384 : un bélier sautillant. L. : *S Ghisebrecht v. (Utrecht)*.

Hamer (Georges de), prêtre, reçoit un paiement pour le prévôt de N.-D., à Bruges, 1417 : un hérisson. L. : *Hamer* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 412).

Hamere (Jacques de), amman du métier de Belle (Bailleul), 1474 : un sautoir, cantonné de quatre trèfles. L. : *Ham . . .* (Ibid., l. 391).

— (*Adriaen d'*), amman *ende bij provisie bedienende de bailluagie van den lande van Nevele*, 1632 : trois maillets penchés, accompagnés en cœur d'un croissant. L'écu, dans un cartouche, accompagné au haut des lettres A D (M. Hulin, à Loo-ten-Hulle).

Hamers (Arnould), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Schoonvorst ; i. t. : 126 mout., 1374, 5, 6 : deux fleurs de lis, p. c., 1 en chef à d., 1 en pointe et un marteau en chef à s. L. : *S' Arnoldi dicti Hamers* (B.) (Pl. 8, fig. 491).

Hamert (Gisbert van) (fils de Guillaume), échevin de Rotterdam, 1419 : une fasce, chargée d'une étoile et accompagnée de trois (2, 1) marteaux. S. s. : un aigle. L. : *S Ghisbrt Wils* (U.).

HAMESINGHEN, voir **Colpach**.

Hamme, voir **Ham**.

Hammerstein. *Arnoldus, burgravius de Hamerstein*, sc. un acte de *Wilhelmus de Elze*, 1268 : trois marteaux penchés. L. : *S' Arnoldi burgravi de Hamirst* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 53).

— *Gerardus, burgravius de Hamerstein*, et sa femme, *Mechildis*, donnent au couvent de Gräfenenthal une terre près de Sinzig, 1333 : même écu. L. : *S' Gerardi burgravi de Hamerst* (Ibid., N° 383).

D'après *GELRE, dye here van Hamerstein* portait : d'or à trois marteaux penchés de gueules. Volet d'or. C. : un chapeau de tournoi d'or, chargé (!) d'un marteau de l'écu et garni d'un vol d'or, chaque aile chargée d'un marteau de l'écu.

Hammiin (*Coliun*) reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 4 fl., à lui dû, par le duc de Brabant, du chef d'une maison sise près de l'enceinte (*neven de veste*) (maison expropriée pour cause de l'agrandissement du parc ducal), 1432 : une croix engrêlée, accompagnée de deux croissants, 1 au canton d., 1 au canton s. L. : *H* (B.).

Hamptia. *Colart, filx Pirar de Hameteal*, échevin de la haute cour et franchise de Floriffoux, 1417 : un fer de pelle. L. : *S' Colar de Hamtia* (Nam., N° 1342).

— *Colar de Hamptiaux*, échevin de Floreffe, 1516 : un équerre, côtoyant le chef et le bord s. L. : . . . *Colart de* (Nam., N° 1385).

Han (Jean, sire de), chev., h. du comte de Namur, 1294 : trois lions et un lambel broch. L. : *S Johan de Han chevalier* (Nam., Nos 262, 266).

— (Bauduin de), écuyer, *pers* (pair) *del chastial de Namur*, 1330 : trois lions et un lambel à cinq pendants broch. L. : *sire de . . .* (Nam., N° 514).

— (Henri, sgr. de), en Champagne, reçoit, du Brabant, une rente sur Jodoigne, 1391 : un burelé, au lambel à cinq pendants. C. : un vol. L. : *S Henry de Hens* (B.).

Hanaerts, voir **Hannaerds**.

Hanart. Jean *Hannart*, bourgeois de Binche, reçoit une rente viagère, sur le domaine de Binche, pour lui et sa fille *Hanette*, 1474, 5, 7 ; reçoit une rente viagère pour lui et sa fille *Hanette*, procréée avec sa première femme, Jeanne Narret, 1482 ; reçoit une rente viagère pour sa femme, Marie de Thiennes, fille de feu Evrard, rente léguée par sa belle-mère, Sainte Hideux, veuve dudit Evrard, 1484 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une rose. L. : *S Jehan Hanart* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685, 1687, 1688).

— Ursmer *Hannart*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1476, 83, à Binche ; receveur de d^{lle} *Ysabeau Rousseau*, sa belle mère, veuve de Jean Bourgeois, demeurant à Binche, reçoit une rente viagère, sur le domaine de Binche, pour ladite d^{lle}, la fille de celle-ci, *Annelete* Bourgeois, femme dudit Ursmer, et la sœur de celle-ci, *Amalberge* Bourgeois, femme de Jean Colissart, le fils, 1484 : un chevron, accompagné en chef d'un croissant et d'une rose et en pointe d'une étoile. L. : *Seel Ursmer Hanart* (Ibid., l. 1685, 1687, 1688).

Hanceil (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Seraing; i. t. : 70 mout., 1374 : un lion, chargé d'un écus., fruste. L. : *S Iohan Han . chai* (B.).

Handzaeme Jean van *Ansamen*, suppôt (*knape*), sc. un acte des doyens, chefs-hommes et bonnes gens du métier des courtiers (*makelaers*) de Bruges, avec d'autres chefs-hommes, des hôteliers et des suppôts de ce métier. 1324 (n. st.) : un chevron, accompagné de trois boules. L. : *S Ioh'is de Ansame* (Fl., N° 1409 et 1410).

Hane (*Lodevicus dictus*), et *Regula*, sa femme, de l'aveu d'Everard, Godefroid, Albert, Jean, *Alheydis* et *Jutta*, leurs enfants, affranchissent des serfs, 1341 : un coq. L. : *S Lod . . . ici Hane de Wikede* (Duss., *Werden*, N° 97 1/2).

— (Jean van den), dit *Vijlein* (et *Vilain*), échevin de Bruxelles, 1355, 62, 3 : une bande oncée, chargée de trois châteaux, ou portes, munis, chacun de trois tourelles, posés dans le sens de la bande, et accompagnée au canton s. d'un maillet penché. L. : *S Iohannis de Gallo des* (!) *Vilein* (B. et Brux.).

— (Englebert van den), échevin *illegitimus*, 1358, 63, 64 : même écu, sans maillet. L. : *S Ingelb'ti de Gallo* (E. G., l. 132, et Brux.).

— (Thielman van), jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne, 1376 : une fasce, accompagnée de quinze billetes, 9 (3, 4) en chef, 6 (3, 2, 1) en pointe. C. : un vol, chargé d'une bande et d'un semé de feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (B.).

— (Jean) *Hanen*, *vriscepen* du duc de Brabant, dans sa cour de Dormael, 1428 : un chevron, accompagné de trois besants, ou tourteaux. L. : *S Iohis Hane scbi dorm* (S. G.).

— (Gérard), échevin du duc de Brabant, dans sa cour de *Dormale*, 1468 : même écu. L. : *S [S] Gherardi Hane scabi de Dormle* (!) (*Heijlisse*) (voir *Lim-minghen*).

Haneffe. Jean de *Hanneff*, échevin de Saint-Trond, 1645 : une croix, cantonnée de quatre merlettes contournées. C. cassé (Ord.) (voir *Neufchâteau, Rochefort, Seraing*).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond : d'argent à la croix, cantonnée de quatre merlettes, le tout de sable.

Haneron, voir *Hanneron*.

Hanet (ou *Havet*?) (*Pierart*), échevin d'Odumont, 1460 : une hache penchée, accostée de deux roses, tigées et feuilles, 1 en chef à s., 1 en pointe à d. L. : *S Pirart* (C. C. B., c. 36).

Hangest (*Willames de*), bailli d'Amiens, 1294 : une rose. L'écu accosté de deux fleurs de lis. L. : *S William angest laine* (Fl.).

Hangest (Guillaume de), le jeune, 1310 : une croix engrêlée, cantonnée de quatre lions cour. L. : *S Gvill de Hangest ne* (Fl.).

Voir *Invent. analyt.*, N° 1215. *GELRE* donne au *here van Haengest*, en France : d'or à la croix de gueules. Cq. couronné d'or. C. : une tête et col de chien braqué de gueules, langué d'or, terminé en volet, doublé d'azur.

Haniel (Thierry) (fils de Gérard), échevin de Heusden (Brabant), 1497, 1504 : un mouton passant (Mal.).

Hanin, voir *Dansaert*.

Hanckaert (*Godefridus*), échevin de Louvain, 1478 : un arbre sec, arraché, dans lequel perchent deux merlettes; bordure engrêlée. L. : *S Godefridi Hanckart scabini lo . . .* (S.-G.).

— *Arnoldus Hanckart*, échevin *illegitimus*, 1515 : le même écu, sans bordure, mais brisé au flanc d. d'une étoile. L. : *S Arnoldi H louan* (Saint-Pierre, A. G. B.) (voir *Hannequart*).

Hannaerds (Jean), échevin de Tervueren, 1366, 77 : un bœuf passant. L. : *S Ian Hannaerts* (S.-G.).

— *Gosen Annaerds*, même qualité, 1402, 5 (n. st.) : un lion. L. : *S * Goesen Hanaerst* (!) (S.-G.).

— *Goesen Annaerds*, même qualité, 1413 (n. st.) : un lion. L. : *S * Goe . . n Hanaers* (S.-G.).

— *Goesen Hannarts* (*Hannairts*), même qualité, 1417, 9, 20 : un lion. L. : *S Goesen Hanaerts* (S.-G.).

Hannart, voir *Hanart*.

Hannarts (Jean), échevin de Landen, 1456 : écartelé; chaque quartier chargé d'un lion; un croissant broch. sur l'écartelure (S.-T., c. 9).

Han[n]ebiert (Pierre), alleutier du Hainaut, sc. un acte relatif à une terre à Beclers, 1398; sc. en 1400 : une rose à six feuilles et une cotice broch. L. : *S Pierart Hanebiert* (Tournai, Chartrier).

— Louis *Hannebert*, h. de hief du Hainaut et de la cour de Mons, 1511; alleutier, 1512 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une rose; aux 2^e et 3^e, une bande. C. : un vol. S. : deux griffons (Tournai, Croisiers).

Hannekart, voir *Hannequart*.

Han[n]ecot, voir *Heneko*.

Han[n]eman (Jean), le jeune, bourgeois de Louvain, sc. un acte avec Everard van Grimde, 1358 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un écus. à trois tierces. L. : *S Ian Haneman* (B., N° 1690).

L'acte l'appelle *Hanneman de Jonghe*, sans prénom.

— (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Jean Godenarts; i. t. : 148 mout; 1374 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un écus. à quatre buelles. L. : *S Iohannes* (!) *Hanneman* (B.).

Hannequart (et Hennekart) (Jean), bourgeois de Binche, reçoit une rente viagère sur le domaine de Binche, pour lui et sa femme, *Yzabeau de lescaille*, 1473, 4, 7, 81; h. de fief du Hainaut, 1481 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un *Agnus Dei*, regardant, passant; 2^e et 3^e, un lion et un chevron abaissé, broch. (Gillard?). T. s. : une femme nue, iss. du cadre du champ du sceau. L. : *Seel Jehan Hannekart* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685, 1687, 1688) (voir **Hanckaert**).

Hanneron. Colart Haneroen, receveur du prévôt de Saint-Donat, à Bruges, 1439, 40 : trois têtes de chien braque. T. : un ange. L. : *ert Haenroen* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 42 et 378).

— **Colart Hanneron**, même qualité, 1452, 3 : même écu. C. : une tête de chien braque. L. : *S Colar Haneron* (Ibid., l. 378).

— Jean **Hanneron**, et **Henneron**, bourgeois de Tournai, reçoit des rentes viagères sur le domaine de Courtraï, 1445, 8, 61, 2 : un chevron, accompagné de trois trèfles, les tiges fendues en chevron. C. : une étoile entre un vol. S. : un lion et un griffon. L. : *S Ieha Hanero fl Andriev* (Ibid., l. 391).

Les quittances de 1445 et 1448 citent sa femme Agnès le Musie.

— (Nicaise), conseiller du roi et son receveur général pour Ypres, Courtraï, etc., 1504; pour Bruges et le Franc, 1505, 6; receveur général de Flandre, 1519, 21, 2 : trois roses, tigées et feuillées. S. s. : un aigle, sur lequel chevauche un homme, nu-tête, tenant de la main gauche une badine. L., 1504 : *S Nicase Hanneron* 1504 (Ibid., l. 35-37, 132, 197) (voir **Christiaens**).

N. B. Le millésime 1504 fait partie de la légende du sceau.

Hannesche. Baudes de Hanech, homme de loi, manant en le baillerie de Wasseige (Wasseiges), 1331 (n. st.) : trois étrières et un bâton broch. L. : ✠ *S Badet de Haneche* (Nam., N° 524).

— **Jehans de Hanech**, h. du comte de Namur, 1354, 5, 9; maître de Namur, 1358, 9 : trois mouchetures d'hermine (d'hermine plain?); au chef denché, chargé au point d'une étoile. L. : ✠ *Sg Iohannis de Hanech* (Nam., Nos 784, 9, 859, 830, 847) (Pl. 8, fig. 192).

Hanneton (Renaud), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1511; franc-alleutier, 1512 (n. st.) : une croix, chargée de cinq . . . (roses, coquilles?). S. s. : un griffon (Tournai, Croisiers).

Hannière. Mestre Jehan Haniere reçoit, du comte de Flandre, 20 livres par., *pour ma pension de cest present parlement*, 1314 (n. st.) : un chevron; au fr.-q. d'hermine plain. L. : *S Magr. . . ok'is dicti Hanniere cl' ici* (Fl., N° 1277).

Hannosin, voir **Laurent**.

Hannosset (Christophe), chev., conseiller et receveur général du roi au quartier de Bruxelles, 1666, 7, 8 : d'hermine à la fasce entre deux burelles. C. : une étoile à cinq rais. L. : *Stigl. Christo Po Pon* ANNOTES (sic) (C. C. B., c. 48).

Dans la légende du sceau, le P du mot *Pon* est formé d'un monogramme de deux P adossés, ressemblant plus au moins au Φ grec.

Hannut. Henricus de Hanuto, armiger (voir **Racourt**), 1339 : trois forces renversées. L. : ✠ *S Helman de Hanvt* (B., N° 510).

— **Robertus de Hanuto, armiger** (voir **Racourt**), 1339 : même écu, brisé de trois billettes, 1 au point du chef, les 2 autres en pointe, accostant la 3^e force renversée. L. : *S Robier de Chierve* (Ibid.).

— **Gauthier van Hannuijt**, échevin de Tirlemont, 1364 : de menu vair, au fr.-q. chargé d'un lion (Gr. scab., *Louvain*, c. 5643).

— **Wautelet van Hannuijt**, le bâtard, jadis prisonnier à Basweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinc; i. t. : 32 mout., 1374 : même écu, brisé d'un bâton. L. : ✠ *S Wotre va Hanvt* (B.).

— **Eustache van Hannuijt**, prisonnier *illeg*, sous Robert de Namur; i. t. : 250 mout., 1374 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, de vair; au fr.-q. chargé d'un lion; aux 2^e et 3^e, un sautoir. L. : ✠ *S Stas de Hanvt* (B.).

— **Gérard van Hannuijt**, prisonnier *illeg*; i. t. : 110 mout., 1374, 8 : trois forces renversées, accompagnées au point du chef d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S Gerars de Chestias* (B.).

Id est : château de Hannut, voir **HEMICOURT**, passim, e. a., p. 245 (édit. SALBRAY).

— **Godefroid van Han[n]uijt**, chev., prisonnier *illeg*; i. t. : 1192 mout., 1374, 5 : de vair à trois forces renversées. L., 1374 : *S Mes Godefrois de Gim[mi]?*; 1375 : ✠ *S Godefroit Germea* (B.).

Le même auteur du XIV^e s. dit: *Germeal de Hanut* (Ibid., p. 144).

— **Wautelet van Hannuijt**, prisonnier *illeg*; i. t. : 178 mout., 1374, 6 : de vair à une (seule) force renversée. L. : *S Wavltir de Hannov Germv* (B.).

— **Jean Malechar** (tout court), et **Melechar van Hannuijt**, prisonnier *illeg*; i. t. : 32 mout., 1378 : trois forces renversées; au fr.-q. broch., chargé d'un sautoir. L. : ✠ *Iohans Malchar* (B.) (voir **Malsart, Torre**).

Gérard, Godefroid, *Wautelet* de Hannut et Jean *Malchar* combattirent, à Basweiler, sous la bannière de sire Jean Godenards.

Hanoyse (Jean), maire et échevin *delle vilhe et hacoir de Seve* (Saives), 1346 : un croissant (B.).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. LVII.

- Fig. 1. Josse van Havere, échevin de Saint-Nicolas (1551).
Fig. 2. Adrien Jan Seghers, échevin de Waesmunster (1632).
Fig. 3. Jean de Cauwere, maieur de Saint-Nicolas (1648).
Fig. 4. Adrien Baert, échevin de Saint-Nicolas (1648).
(Ce dernier sceau sera décrit dans le « Supplément ».)

Hanon (Pierre), h. de fief du Hainaut, 1524, 6, à Braine-le-Comte : une clef en cœur, accompagnée en chef de deux étoiles à cinq rais et au flanc d. d'une rose ; le flanc s. et la pointe cassés. T. : à s. derrière l'écu : un Saint-Pierre, coiffé de la tiare, tenant de la droite la croix pastorale et de la gauche une clef. L. : *Seel Piere Hanon* (Arch. de l'égl. de Braine-le-Comte).

Pierre et Géry H., frères, ont scellé ensemble l'acte de 1526 ; le sc. de Géry est tombé.

— (Géry), 1527, à Braine-le-Comte : une clef en cœur, accompagnée de trois (2, 1) étoiles à cinq rais. S. s. : un aigle essorant. L. : *Seel* (Ibid.).

Il scelle également en qualité d'homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons.

— Charles-Adrien Hanon, officier au service d'Autriche, appose sur une lettre adressée, en 1750, à sa sœur M.-G. Hanon, à Braine-le-Comte, un cachet à ces armes : de gueules au chevron d'or, accompagné de deux étoiles en chef et d'une clef, surmontée d'une étoile, en pointe. Cq. cour. C. : un lion iss., brandissant un cimétère (M. Hanon de Louvet) (voir Buterne, Douillet, Haeghen, Hove, Hulín, Colins, Maleingreau, Neufvilles, Pattey, Saquin, Ville, Waitte).

Hanon de Louvet porte actuellement : d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles à cinq rais du même, la 3^e surmontée d'une clef d'or. C. : un lion d'or, armé et lamp. de gueules, iss., brandissant un glaive d'argent, garni d'or. Devise : *Esto quod es*.

Sur la pierre tumulaire de Marie Hanon († 1704) et de Nicolas Parmentier († 1687), son époux, dans l'église de Br.-le-C., et sur le portail de Nicolas H. († 1659), chez M. Hanon de Louvet, illec, on aperçoit un compas, au lieu du chevron.

Au-dessus du portail de l'église de Saint-Martin de Tours, à Oisquercq, en Brabant, se trouvent les armoiries des Hanon, tenues par deux anges, avec la devise : *Esto quod es*.

Dans la même église, en la chapelle de la Vierge, repose le corps de *Venerable Homme Maître Nicolas Hanon, bachelier en theologie, doyen de la Chrestiennté de Nivelles . . . personne de ceste eglise . . . et pasteur . . . qui apres avoir rebasty et embelly ceste eglise a ses frais . . . est deceédé . . . le 28^e de Janvier de l'an 1674 . . .*

Dans la chapelle des fonts baptismaux de l'église Saint-Géry, à Braine-le-Comte, se trouve un vitrail qui est orné de ces armoiries, que l'on remarque aussi sur la grille en fer forgé clôturant cette chapelle : un chevron, accompagné de trois étoiles, la 3^e surmontée d'une clef. Cq. cour. C. : une étoile à cinq rais. Devise : *Esto quod es*.

Dans cet oratoire ont été enterrés des membres de la famille Hanon, depuis le commencement du xv^e siècle.

Hanot (Jeannet), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1538 : une hure de sanglier, surmontée à d. d'une molette. C. : une aigle iss. (Mons, Sainte-Waudru, c. I).

— (Mathieu), le fils, même qualité, 1541 : même écu, mais une rose à la place de la molette. C. cassé (Mons, H. de fief).

Hansbeke. Gauthier van *Ansbeke*, échevin de Bruges, 1310 : trois anses de marmite, rangées en pal. L. : *S' Walleri de Anzebeke* (Fl.).

— (Johannes de), échevin de Malines, 1340, 9, 53, 60 : trois (2, 1) anses de marmite (P., c. II, et Mal.).

Le seigneur de ANSEBEQUE : de gueulle, au chevron d'ermynes, à trois croes ancré d'argent sur le gueulle, et crye : Ghystelles! Ghystelles! (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene noblesse de la contée de Flandres*).

Hanswijk. *Johannes de Hansewije*, juré de la ville de Malines, 1299 : trois billettes (Duss., *Jul.-Berg*, N° 132).

— Henri van *Hanswijk*, échevin illec, 1604, 11, 12 : trois billettes vidées ; au fr.-q. chargé d'une fasce, sommée d'un lion iss. C. : un lion iss. (Mal.).

HANSTADEN, ou **HAUSTADEN** (*Haustadt?*) (*Willelmus de*), miles, a reçu en fief, du duc de Luxembourg, *quinque vini plaustra, que apud villam dictam Meylen iuxta Renum habui*, 1362 : trois pals ; au chef plain. L. : *Wilhelmi d aden milit . .* (*Lux.*, c. III, l. X, N° 7).

Hantes (Les échevins de la ville de), 1362 : dix (4, 3, 3) losanges. T. : un h., portant de la droite un bâton. L. : *S eschevinal de la france vil de Hantes* (B^{on} de Royer de Dour).

Hanxleden (Godefroid de), conseiller du comte de la Mark, 1393 : une ancre de maçonnerie, posée en bande. C. : un vol (Duss., *Col.*, N° 1165).

— *Gadert* (!) van *Hanxlede*, drossard de Bilstein (Mark), 1417 : même écu. L. : *★ S' Godert van Hanxlede* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 746).

— *Humoldt* et *Johan van Hanxlede*, drossard[s?] *toe der Vredeby* (Fredeburg), 1417 ; tous deux : une ancre de maçonnerie, posée en barre (!). L. L. : *S' Henolt va Hanixled ; S' Iohan van Hanixlede* (Ibid., N° 746).

Hapart, voir **Happa**[e]rt.

Happar (*Jehan*), maire de l'église Saint-Paul, de Liège, à Avennes. 1434 ; *Johan Happar, dit Rosseal*, tenancier à Avennes, 1434 : une fasce entre deux burelles (C. C. B., c. 108) (voir **Happa**[e]rt).

Happa[e]rt (Léon) reçoit, pour le sgr. de Gaesbeek, 184 vieux écus, des échevins de Vilvorde, 1357 : écartelé ; au 1^{er} et 4^e, trois fleurs de lis, p. c. ; au 2^e, un lion, au 3^e cassé. Cq. cour. C. : un bonnet, ou chapeau, pointu. L. : *S Lvenis . appaert* (B., N° 1243).

— Jacques *Hapart*, ayant assisté à la campagne du duc Antoine de Brabant contre les seigneurs luxembourgeois, sc. un acte de *Goedart van Warwelle*, 1412 : une tour (B.).

Happa[er]t (*Gerelmus dictus*), échevin de Bruxelles, 1418, 9 : écartelé ; au 1^{er} et 4^e, trois fleurs de lis, p. c. ; aux 2^e et 3^e, un lion. Un maillet penché, broch. en cœur sur écartelure. Cq. cour. C : un bonnet arrondi, garni d'une plume d'autruche, iss. de la cour. S. : deux aigles. L. : *S Gerelmi dei Happart* (Brux. et B.).

— Jean Hap[ar]t, maieur et échevin de la cour de Saint-Paul, à Avennes, 1480 : une cotice, accompagnée au canton s. d'un étrier. L. : . . . ohan . . . pa . . (Gr. scab., Mélanges, A. G. B.).

— (Louis), échevin d'Anvers, 1491, 1502 : même écu que *Gerelmus*, mais les fleurs de lis complètes, et sans maillet. T. s. : une d^{lle} (M. Schuermans et Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, I).

— (Jérôme), échevin *illeg.*, 1523, 4 : même écu, brisé d'une étoile broch. sur l'écartelure. Cq. cour. C. : bonnet arrondi. T. s. : une d^{lle} (114 lettres scab. et Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. III).

— (Corneille), échevin *illeg.*, vers 1545 : même écu. les fleurs de lis, p. c. (avec étoile). C. : un chapeau, retroussé d'hermine, garni d'une plume d'autruche (sans cour.). L. : *S Cornelii Happaert* (N.-D., Anvers, Chap.).

— (Jean), même qualité, 1651 : écartelé ; au 1^{er}, trois fleurs de lis, p. c. ; au 2^e, un lion. Le bas est cassé (Anvers, Arch. Comm., *Besch. v. eigend. buiten Antw.*, I).

— (Damoiseau Robert-Hyacinthe-Joseph), licencié-ès-lois, échevin de Bruxelles, 1732 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, de sinople au lion ; aux 2^e et 3^e, de gueules à trois fleurs de lis, p. c. C. : un chapeau de tournoi, orné d'une plume d'autruche (M. van der Elst) (voir **Bienne, Happar**).

HARACOURT. *Margriet van Harracourt* (elle signe : *Margrit van Haracourt*), *jouffrauce zu Falckenstein und Euvrlinge* (Everlange), reçoit une rente à Bastogne, 1533 : une croix ; écu. en cœur à la fasce. L. : . *Margr . . t . . . Har* (C. G. (B.. Acquis de Luxembourg, c. 2050 bis).

L'écu est quelque peu fruste. Il est possible qu'il y ait eu un lambel et encore un meuble au 1^{er} canton.

HARBEKE (Jean) (sans partic.), écuyer, sc. un acte de *Leve van Hulse*, 1389 : un fascé. L. : *S' Iohannis de Horbec* (Duss., *Col.*, N° 1126).

Harbonnières. *Mestre Manessier de Herbonieres* reçoit, du comte de Flandre, *ma pencion de cest present parlement*, 1314 (n. st.) : de . . . au chef de . . . ; au sautoir broch. sur le tout. L. : *S' Manasse . . de Harbon cl' i (= cleric)* (Fl., N° 1278).

— Jean-Denis de *Harboniere* (il signe : de *Harbonier*), gentilhomme de la Salle du roi à Bastogne, sgr. en

partie de Cobreville (comté de Chiny), décl. tenir, du roi de France : « laditte qualité de noble et exempt de toutes charges et impositions publiques » et une partie de la sgrie de Cobreville, 1682 : neuf (3, 3, 3) besants, ou tourteaux, placés dans la partie inf. du champ, accostés de deux lions affrontés, tenant, ensemble, une couronne, posée en chef. Cq. sans C. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713a).

Ce même cachet (en cire rouge) est apposé, comme sien propre, par P. du *Champ* (il signe : du *Camp*), au dénombrement qu'il remet, au roi de France, de la part de Marie-Marguerite Muller, dame-douairière de la sgr^{ie} de Waha et du hameau de Charneux (Ibid., 45713b).

D'après E. TANDEL, *Les Comm. luxemb.*, cette dame était veuve de J.-Gérard de Bande, chev., capitaine, etc., sgr. de Waha (V, p. 36).

HARCHE (Jean de), maieur *en féauté* de Liège, 1420-5 : un gironné de seize pièces ; écu. en cœur à la croix, accompagnée aux 1^{er}, 3^e et 4^e cantons d'une merlette et au 2^e d'une rose. T. : un ange. L. : . *Johan de Harch . .* (C. de B.).

Harchies (Jean, sgr. de), chev., h. de fief du Hainaut, 1344 : de . . . à cinq trangles ; au fr.-q. plain. Un lambel broch. sur l'écu. L. : *S' Iehan de Harechies* (B.) (Pl. 8, fig. 193).

Hardenberg (Henri) et Robert Stael (voir **Stael**) (ils semblent posséder en commun le *hoff toe Boedensvelde*) font un échange de serves, avec l'abbé de Werden, 1430 : deux chevrons. L. : *Sigillum Hinrich Ha rg* (Duss., *Werden*, N° 97b).

GELRE donne à un *Neveluc vā Hardenberch*, h. de l'évêque de Munster : de gueules à deux chevrons d'argent.

Harderwijk (Les échevins de), 1418 : un lion cour. (à la queue simple) et un semé de billettes. L. : *Secretum civitatis de Herderwic* (Arnhem, *Rekenk.*).

Hardevust (*Godefridus, filius quondam Hildegeri, dictus*) tuteur des enfants de Gertrude, veuve de Herman, écoute de Deutz, chev., 1292 (n. st.) : deux bras nus, passés en sautoir, iss. des bords de l'écu. L. : *S' Godefridi Hardevust* (Ville de Cologne, N° 567 (voir **Vijgh**)).

Hardinck, voir **Herdinck**.

Hardit (*Colart*), maieur d'Ath, 1344 : trois sangliers passants. L. : *Seel Cola . . Hardi . .* (B.) (voir **Canivette**).

— (*Jaquemin*) reçoit, de la ville de Tournai, une rente viagère pour lui et sa femme, Marie Canivette, 1403 : dans le champ du sceau, deux léopards lionnés, adossés, accompagnés, dans la partie sup., d'un cœur, surmonté d'une couronne. L. : *S . . que-min* (Tournai, Chartier).

Harduemont (Godefrôid, sgr. de), 1355, 76 : neuf (3, 3, 2, 1) fleurs de lis et un lambel broch. C. : un vol. L., 1376 : *S Godefridi dni de Hardevemont* (S.-T., c. 8, et *Heijlisse*).

Voir HEMRICOURT, *Miroir des Nobles, passim*.

— Jean van *Harducemont*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 4452 mout., 1374 : six (3, 2, 1) fleurs de lis et un lambel broch. ★ *S Iohan de Hardeemon* (B.).

— Arnould, bâtard de *Herdevemont*, prisonnier illec, sous sire J. Godenarts ; i. t. : 100 mout., 1374 ; dit sceller de son propre sceau : même écu, brisé d'un bâton. L. : *S Ienrin de Hardevemont* (B.) (voir **Oreye, Oupeye, Rocour, THILIESSE**).

L'écu de ce dernier sceau porte donc une double brisure : lambel et bâton.

Harduin (Hubin), échevin de Liège, 1352 : deux fascés ; au fr.-q. chargé d'une croix (C. de B.).

Hareche, voir **Pontillas**.

Haren (*Adam, dominus de*), miles, vassal du sire de Fauquemont, 1276 : un fascé de huit pièces. L. : ★ *S Ade militis de Haren* (Duss., Bailliage d'Altenbiesen, N° 15).

— *Gossuinus*, frère dudit Adam, même qualité, 1276 : même écu, une étoile (à six rais) broch. à s. sur les deux premières pièces. L. : ★ *S Gos . . . vini de Haren militis* (Ibid.).

— (*Gossuinus de*), h. de Waleran, sire de Fauquemont et de Montjoie, 1283 : même écu, mais l'étoile à cinq rais. L. : ★ *S Goss . . . de Haren militis* (Ville de Cologne, N° 469b).

— Mgr. *Gossuin de Hare*, même qualité, 1283 (n. st.) : même écu, mais l'étoile à six rais. L. : ★ *S Gosvini de Hare militis* (Nam., N° 161).

— Monseigneur *Ogier de Hare*, frère dudit, même qualité, 1283 (n. st.) : un burelé (de 13 pièces) et trois (2, 1) faucons broch., posés en pal. L. : ★ *S Ogeri ml'is et advocati ũectnis* (avoué de Maestricht) (Ibid.) (voir **Borneken**).

Voir HEMRICOURT, *op. cit.*

— (Rogier van), sgr. de *Biecke*, reçoit du Brabant, par la ville de Lierre, du chef de la guerre de Flandre, 30 vieux écus et 30 gros de Flandre, à valoir sur les frais *van drie ghelavien*, 17 mai 1357 ; il reçoit, du Brabant, 405 3/4 vieux écus, pour ses services, frais et pertes dans la guerre de Flandre, 1357, 21 novembre : un burelé (de 16 pièces) à trois (2, 1) faucons brochants. L. : ★ *S Rogier ua Hare* (B., Nos 1086 et 1538).

Sur ce dernier sceau, les faucons se trouvent dans la position normale.

Haren (Gérard van), h. de fief de Henri van Oijenbrugghe, sgr. d'un bien, non cité nommément, 1367 : trois anilles ; au fr.-q. broch., chargé d'un lion iss. de la pointe. Seul, l'écu subsiste (Gr. scab., Mélanges, A. G. B.).

Comp. *Oijenbrugghe*. Dans l'acte de 1367, il s'agit, entre autres, de biens *op de Zenne te Heffene* (Heffen) in *Zennebroec*.

— (Adam van), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 312 mout., 1374 : un fascé (8 p.) ; au fr.-q. chargé de quatre pals (**Merode**). L. : ★ *S Adaem de Haren* (B.).

— (Gérard van), prisonnier illec, sous la bannière de Linter ; i. t. : 50 mout., 1374 : une cotice, accompagnée de six fleurs de lis, p. c., 3 (2, 1) à s., 3 à d., celles-ci côtoyant le bord de l'écu. L. : ★ *S Gherart van Haren* (B.) (Pl. 8, fig. 194).

— (Jean van), *clerc heritable du sanc* (*dou sancg*) en la ville de Gand, 1453, 4 : trois fermaux ronds. C. : quatre plumes. L. : *S Iohannis de Haren* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 109).

— (Nicolas van), échevin de Borg-Heers, 1522 : les lettres **Ch**, accompagnées de deux étoiles à cinq rais, 1 en chef à d., 1 en pointe (S.-T., c. 13).

— *Everhart van Hairen*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1526 : de . . . à quatre burelles ; au fr.-q. chargé de trois cotices. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux oreilles d'âne (Duss., Commanderie de Biesen, N° 72).

— (Mathieu van), échevin de Malines, 1535 : une marque de marchand (Ibid.) (Fig. XXIV).

— (Thomas de), h. de fief du sgr. d'Ohain, 1618, 23 : un h. sauvage, s'appuyant sur sa massue, de la main droite, accosté de deux roses, tigées et feuillées, 1 en chef à d., 1 en pointe à s. (Els.) (voir **Broekhuizen, Pouques, Stevens**).

Harent (Jean van), receveur de messire Jean de Baenst, sgr. de *Bernem* (Beernem), reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1462 : une poule, accompagnée au point du chef d'une étoile. L. : *S Ian van* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 379).

Harff. *Dominus Henricus de Harve, miles, officiatu*s et vassal du comte de Looz à *Harve*, sc. un acte de *Cornelius Bucke de Harve* et de *Jacobus de Elroyde* et de leurs femmes, *Elsbe* et *Greta*, qui prennent, dudit comte, un moulin, à *Harve*, 1341 ; sc. un acte des frères *Prinzele van Caster*, 1341 ; sc. en 1343 : plain ; au chef chargé d'un lambel à cinq pendants. L. : ★ *S Henrici de Harve* (Duss., *Jul.-Berg*, Nos 441, 442, 462).

Her Henric van Harve, h. du duc de Juliers, portait, d'après **GELRE** : d'argent, au chef de gueules, chargé d'un lambel d'azur. Cq. d'or. Volet d'argent. C. : un

chapeau de tournoi d'argent, retroussé de gueules, garni d'un vol d'argent et sommé d'une boule de gueules.

Harff. *Roverus de Harve, miles*, vassal du comte de Looz, frère du chev. *Henricus de Harve*, 1341; *Reuver van Harve*, 1343 : coupé; au 1^{er}, un lambel, chacun des trois pendants chargé de deux billettes; au 2^d, plain (Duss., *Jul.-Berg*, Nos 441, 462).

— Jean van *Harve*, chev., ami et conseiller de Guill., duc de Juliers, et de sa femme, Marie de Gueldre, 1367; sc. un acte avec Werner de Breitenbend, 1369, une charte de son parent (*maig*), Renier van *Alderode*, 1370, etc., etc., 1371, 6 : même écu que Henri (1341). L. : *S' Iohannis de Harve milit'* (Ibid., Nos 794, 835, 843, 864, 921).

— *Roufer van Harve*, chev., ami et parent (*maig*) dudit *Alderode*, 1370 : même écu, mais le lambel à trois pendants, chacun de ceux-ci chargé de trois besants, ou tourteaux. L. : . . . *ermanni milit' Rov* . . . (Ibid., No 843) (Pl. 8, fig. 193).

— Jean van *Harve*, chev., reçoit un acompte du drossard de Fauquemont, 1378 : même écu que Jean (1367). L. : *Iohannis de Herve* (!) *militis* (B.).

— Marie-Catherine de *Harff*, veuve de Baexen, dame de Noville, sc. un acte de Jean-Werner a Baexen, 1681 : plain; au chef chargé d'un lambel. L'écu sommé d'une cour. à 7 perles et accosté de deux palmes (cachet en cire rouge) (C. G. B., 45713^b).

Sur le sceau de cette dame, la lambel est à trois pendants.

Hargnies. *Gillion de le Harigny*, h. de fief du roi de Bohême, sc. un acte du prévôt d'Aymeries (voir **Aubry**), 1326 : de . . . à l'écuss. plain, accompagné de huit coquilles, rangées en orle; au bâton broch. sur le tout. L. : ✠ *S' Gillion de Harigni* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance) (voir **Boins**).

D'après l'armorial de la fin du XIV^e s., publié par DOUET DARCO, « le sire de Caregunxis (?) » (sic!) (lisez : Hargnies) portait : d'azur à un escuçon d'argent à une oïlle de coquilles d'argent.

Harcourt. *Jehan de Harecourt*, le jeune, chev., 1281, 6 (n. st.) : type équestre; le bouclier et la housse à deux fascés, surmontées d'un lambel à cinq pendants. L. : ✠ *S' Iohannis de Harecovrt militis*. C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Secrē Iohis de Harecovrt* (Fl.).

— *Jehan, sgr. de Harecourt*, chev., 1296 : type équestre; le bouclier cassé; la housse à deux fascés. L. : . . . *hannis* C.-sc. : un écu à deux fascés. L. : *ohis de Har* (Fl.).

Voir *Invent. analyt.*, N^o 204, 393 et 804.

— (Mgr. Louis de), vicomte de *Chastelleraut* (Châtellerault), 1375 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, deux fascés;

au 2^d, un lion; au 3^e, un lion cour. et une bordure, chargée de besants. Cq. cour. C. : une queue de paon. S. du cq. : deux aigles, dont le col est entouré d'une cour. L. : *S' Loys de Har* *ast . . . a* (S.-G.).

Harcourt (Louis de), vicomte de *Chastelleraut*, sgr. d'*Arcot* et de la *Faubeche* (Vaelbeek?), donne à l'abbaye de Sainte-Gertrude, à Louvain, 20 bonniers, moitié eau, moitié bruyère, à Veldonck, 20 juin 1375 : même écu. Cq. cour. Mêmes C. et S. du cq. L. : *S' Loys de Harcovrt visct de Chast . . . aut* (S.-G.).

— (Jean, comte de), sc. deux actes de son oncle Louis, ci-dessus, 1375 : deux fascés. Cq. cour. C. : un panache de plumes de coq, iss. d'une cuve. T. : deux h. sauv., iss. de l'encadrement du champ. L. : . . . *Ieh co* (S.-G.).

— Jean, comte de *Harecourt* et d'*Aubmalle* (Aumale), vicomte de *Chastelleraut*, sgr. d'Aerschot, rappelle à ses officiers d'Aerschot et de la *Faubesche* sa récente lettre, leur annonçant qu'il a cédé à son frère, Louis de *Harecourt*, l'usufruit de ces deux terres, et leur ordonne de lui servir les revenus de celles-ci, 15 juin 1405 : même écu. Cq. cour. C. : une queue de paon. S. : deux aigles (sans les cour.), munis, chacun, d'une couverture fascée, flottante. L. : *e d Ha. covr* *Chastel* (S.-G.).

— *Johannes de Haricuria*, évêque de Tournai, 1434 : dans le champ du sceau, ogival, la Vierge, entre un ange et le Christ, chacun sous un dais; au bas, un évêque, agenouillé, accosté de deux écus : A, une tour, surmontée de deux . . . , et un semé de fleurs de lis; B, écartelé; aux 1^{er} et 4^e, deux fascés; au 2^e, cinq (2, 3) croisettes, surmontées d'un lambel; au 3^e, trois bandes (Tournai, Chartrier, c. 10) (voir **Stalle**).

Her Lodewygh van Harcoert portait, d'après GELRE : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, de gueules à deux fascés d'or; au 2^e, de sable au lion d'or; au 3^e, d'argent au lion de gueules et à la bordure (simple) de sable (sans besants). Volet d'hermine. Cour. du même(!). C. : une queue de paon au naturel. GELRE donne au *grece van Haercourt*, h. du roi de France : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, de gueules à deux fascés d'or; aux 2^e et 3^e, d'azur à trois bandes d'or. Volet d'argent. Cq. cour. d'or. C. : un plumail de coq, en pomme de pin, d'or, iss. d'une cuve d'argent.

D'après l'armorial du XIV^e s., publié par DOUET DARCO, voici l'écu du comte de Harcourt : de gueules à deux fascés d'or.

Harlebeke (Jean van), chev., sgr. de *Lembeke* et de *Wackine* (Wacken), reçoit, du receveur de Brabant, par Jean, bâtard van Harlebeke, 10 livres de Louvain, pour une rente féodale, pendant une année, 2 juillet 1365; il reçoit, par le même, vingt livres de Louvain, arrérages de ladite rente, pen-



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.



Fig. 6.



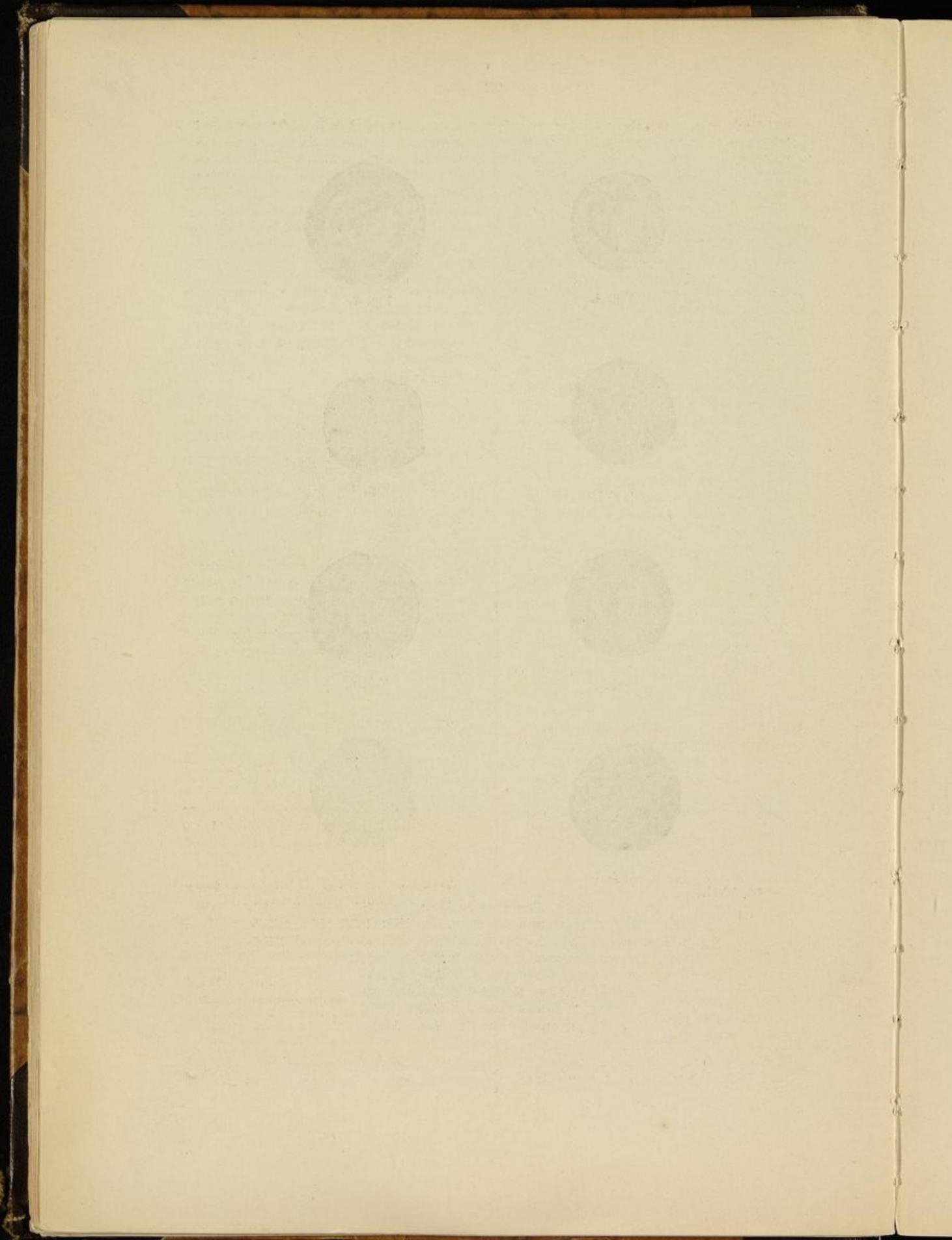
Fig. 7.



Fig. 8.

Pl. LVIII.

- Fig. 1. *Henricus de Eger* (1342).
 Fig. 2. *Henri van den Eger*, chevalier (1350).
 Fig. 3. *Henricus de Egher*, échevin de Wesel (Prusse rhénane) (1355).
 Fig. 4. *Henricus de Egher*, même qualité (1364).
 Fig. 5. *Elbert van den Egher* (1395).
 Fig. 6. *Jutta*, femme dudit Elbert (1395).
 Fig. 7. *Etienne van den Egher* (1395).
 Fig. 8. *Sander van den Egher* (1421).



dant deux années, 24 juin 1367 : un chevron et une bordure engrêlée. Volet d'hermine. C. : deux membres d'aigle, en chevron renversé, tenant, chacun, une boule. L. : 1363 : *S* *Harlebeke* *Wakine*; 1367 : *S Jehan de Harlebeke* (!) *chevalier* (B., Nos 1987, 2138).

Harlebeke. Jean van *Arlebeke*, chev., sgr. de *Lembeke*, *Wackene* et *Derleke* (Deerlijk), autorise l'ammann de Bruxelles à faire un paiement à *Janne den Jonghen van Lembeke bi Halle* (Hal), etc., au profit de l'église et des pauvres de *Lembeke*, 1377 : mêmes écu et C. (B.).

D'après GELBE, *Arlebeke*, en Flandre, portait : d'or au chevron de gueules, à la bordure engrêlée de . . . (non coloriée).

— Gilles de *Harlebecque* reçoit, de la ville de Tournai, une rente inscrite sur sa vie et celles de sa femme, *Jehane Berengiere*, et de son fils *Hanequin*, 1404 : une fasce, surmontée d'une croisette, et une bordure engrêlée. L. : *lebeke* (Tournai, Quitt.).

— (Les prévôt et échevins de la ville d'), 1436, 1442, 3 : une croix, cantonnée de vingt besants, chargés, chacun, d'une croisette (C. G. B., Acquis de Lille, l. 1 et 412) (comp. **Biervliet**).

Le champ est de gueules, le croix et les besants sont d'or. Voir *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*, par CORN. GAILLIARD.

D'après le même roi d'armes, le viconte d'*Aerlebeque*, portait : gyronné d'or et d'asur de huit pièces, à l'escuson de gueulle sur le tout, et crye à la bataille : *Haerlebeque! Haerlebeque!*

Harman. *Dyrick Herman* (!), bourgeois de Hamm (Mark), 1419 : trois belettes sautillantes. L. : *S Teoderici Harman* (Duss., *Clèves-Mark*, No 775).

HARNELLY, ou **HARNILHY** (Robert van), chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 1100 mout., 1374; sc. pour Jean de Tréveray (i. t. : 53 1/3 mout.) et *Warnion* de Seigneulles (i. t. : 346 2/3 mout.), tous deux prisonniers, sous ledit comte, 1374 : dans le champ du sceau, un lion couché, coiffé d'un eq., au volet flottant, semé de fleurs de lis et au lambel, chacun des trois pendants chargé de deux besants, ou tourteaux; ledit eq. cimé d'une tête et col de cygne. L. : *S Robert de Har . elly segr d G'tuiller* (Gertwiler?) (B.).

Peut-être faudrait-il lire : *Harvelly* et *Harvilhy*?

Harnes. *Michael de Harnis*, mai 1225; miles, 1227 : type équestre; le bouclier et la housse : de . . . à l'écuss. de . . . et au lambel à six pendants broch. L. : ✠ *Sigillv* s. C.-sc. : un écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Sigill' Michaelis de Harnes* (Fl. et Tournai, Chartrier).

— *Jehans, sires de Harnes, chhrs.*, mari de noble dame Marie de Mortagne, *mere al hoir de Mor-*

tagne, castelaine de Tournay, 1288 : type équestre; le bouclier et la housse à un lion, à la queue fourchée (sans lambel). C. : un éventail. L. : *S' Ioh' is dñi de Harnes militis*. C.-sc. : écu aux mêmes armes, brisé d'un lambel. L. : ✠ *S' Mikiel de Harnes chr* (Ibid.) (voir **Gavre**).

Le contre-scel provient donc d'un de ses proches parents (peut-être de son fils).

Harots zone, voir **MEER**.

Harre de NOIREMONT (Henri-Philippe de) (voir **Thiribut**), 1683 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une croix pattée (!); aux 2^e et 3^e, trois losanges. L'écu sommé d'une cour. et accosté de deux palmes (cachet en cire rouge) (C. G. B., 45713^b) (voir **Thiribut**).

Harzée. *Jaquemin de Herzeyes*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Montjardin; i. t. : 290 mout., 1374 : une aigle. L. : *S' Iakemin de Harsee* (B.).

— Louis de *Herzeyes*, chev., prisonnier illec, même bannière; i. t. : 879 mout., 1374 : une aigle et un lambel broch., chacun des trois pendants chargé de trois besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S' Lvdocivi de Harsees* (B.) (voir **Blehen**).

Harscheidt. *Arnoldus de Arscheyt, vir nobilis*, de l'aveu de Georges, doyen de Saint-Géréon, à Cologne, de Jean, prévôt du monastère de Werden, de Thierry, chanoine de Saint-Géréon, de Henri de *Arscheyt*, laïc, ses frères, de *Jutta*, dame d'*Arenfels* (Arenfels), et de Béatrice, chanoinesse séculière de Sainte-Cécile, à Cologne, ses sœurs, a vendu, à Thierry, comte de Moers : *curtem meam Houkelshoven in Boydberg* (Budberg), avec le patronat de l'église de *Boydberg*, 1334 : une fasce, surmontée à d. d'une étoile. C. cassé. L. : *S' Arnoldi de Hayr* (Duss., *Orange-Moers*, No 12).

— *Georgius de Arscheyt*, doyen de Saint-Géréon (ci-dessus), 1334, 5 : une croix potencée. T. d. : un saint, portant un long vêtement, orné d'une croix (simple), une lance dans la main droite, ledit saint iss. de l'encadrement du champ du sceau. L. : ✠ *S' decani ecce sc. e Geonis coln ad causa* (!) (Ibid., Nos 12 et 14).

— *Theodericus de Arscheyt*, chanoine (ci-dessus), 1334, 5 : écartelé; au 1^{er}, un fascé (de 8 p.); au 2^e, une fasce; au 3^e, deux chevrons; au 4^e, un fascé (de 8 p.), au bâton broch. (sur le 4^e seul). L. : *S Theoderici de Hayrscheyt* (Ibid., Nos 12 et 14).

— *Henricus de Arscheyt, laicus* (ci-dessus), 1334, 5 : une fasce. C. : un chapeau pyramidal, soutenant une boule, sommée d'un panache de plumes de coq. L. : ✠ *S' Henrici de Hayrschiet* (Ibid. No 12).

— *Arnoldus de Arscheyt* écrit *dilecto fideli suo Wernero de Lyntorp* (Lintfort, Lintorf?) qu'il a vendu

les biens que celui-ci tient de lui, au comte Thierry de Moers, *avunculo nostro dilecto*, 1335; *Arnoldus de Aerscheyt, vir nobilis*, de l'aveu de ses frères et sœurs, a vendu audit comte *fideles meos seu feudarios, vulgari nomine « man » appellatos*, à savoir : *Goscinum de Hambroych, Henricum de Barle, seniore* (Baerl), *Johannem de Lare, Reinboldum de Curia, Bartoldum Appelman, Ysebrandum Proyt, Wilhelmum de Cassel, Bartoldum de Stegha, Theodricum de Woulkulen* (Wolfskuhlen), *Godefridum de Vlacy* (Flecken?), *Wernerum de Lintorp, Henricum Beart, Copphardum Beart, Lambertum, filium Elberti de Orsoygh* (Orsoy), *Johannem de Eger et Bartoldum de Rubergh, cum bonis suis feudalibus, ipsis coniunctim vel divisim adiectis, omni eo iure quo hactenus ad me dinoscantur*, 1335 : une fasce, surmontée à d. d'une étoile. C. : un écureuil (entier). L. : ★ *S' Arnvldi de Ayrscyt* (Ibid., N° 13 et 14).

Harscheidt. Sire Arnould van *Auirscheidt*, chanoine à la cathédrale de Cologne, sc. un acte de son parent, Jean d'Isenburg, sgr. d'Arenfels, 1343 : une fasce, surmontée à d. d'une étoile. C. : un plumail, le manche chargé d'une étoile broch. L. : ★ *S' Arnoldi de Harscheidt* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 455).

Hartel Pasquier, voir **Anthoine**.

HARSTLO (Henri van), juge du comte de Clèves, dans la Hetter, 1361 : une fasce bretessée (!), accompagnée de trois (2, 1) étoiles. L. : ★ *S' Heynrec van Harstele* (Duss., *Emmerich*, N° 96).

Hartigsvelt (Guillaume), échevin de Rotterdam, 1633 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois anguilles, posées en fasce et rangées en pal, celles du 1^{er} contournées; aux 2^e et 3^e, un cerf saillant, celui du 3^e contourné. C. : un cerf iss. L. : *S' Willem . . . tichtsvelt* (U.).

Hartius (Antoine), licencié-lois, échevin de Bruxelles, 1615 : deux aigles. C. : une aigle iss. (E. G., 1. 368).

— (Nicolas), lic.-ès-lois, échevin *illeg.*, 1641 : mêmes écu et C. (Ibid.).

Hartman (Adrien), échevin de Rotterdam 1642 : une triangle onnée, sommée d'un cerf iss. et accompagnée en pointe de trois (2, 1) losanges. C. : un cerf iss. L. : ★ *S' Adriaen Hartman* (U.).

HARVELLY, voir **HARNELLY**.

Harven (Laurent de), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1619 : un chevron, accompagné de trois roses. C. : une aigle iss. (Mons, H. de fief).

Le fils de ce personnage, ayant également nom Laurent, intervient à cet acte, en la même qualité que le père. Son sceau est tombé. Un Laurent de Harven (père ou fils ?) sc. en 1626, des mêmes écu et C. (Ibid.).

Cette famille fut anoblée le 21 novembre 1733.

Les émaux sont : le champ de gueules, les meubles, tous, d'argent.

Harvengt. *Jehans de Harvaing, escuyer*, échanson du duc de Brabant, donne quittance à celui-ci, 1423 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion; au 2^e et 3^e, une cotice et six merlettes, rangées en orle. C. : un vol. T. : deux d'hes. L. : *S' Jehan de Marchiennes* (B.).

HARVILHY, voir **HARNELLY**.

Has, voir **Zwaef**.

Hasart van PRUYME (= Prüm) (*Cone* = Conrard), écuyer, vassal de l'abbé de Prüm, 1368 : un lion (?); écu. en cœur à la croix ancérée. L. : *S' Coradi (!) dei Hasart* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 809) (voir **Bienaimé, Bruyère, Michaut**).

— *Clais Asaert*, échevin du duc de Bourgogne, dans sa sgr^{ie} d'Harlebeke, 1409 : trois coquilles et un bâton broch. (C. C. B., *Acquits de Lille*, 1. 417).

— Jacques *Hasart*, homme du duc de Bourgogne, dans sa sgr^{ie} d'Harlebeke, 1438 : une bande, chargée en chef d'une fleur de lis (étoile ?) et accompagnée au canton s. de . . . S. s. : un griffon accroupi. L. : *S' Iacop* (Ibid., 1. 412).

Haze (Henri de), échevin du *bijvang* de Lierre et tenancier de la cour de *Lechene*, 1481 : trois trèfles (ordinaires) (Mal.).

— (Henri de), tenancier de ladite cour, 1489 : trois trèfles, aux feuilles vidées (Mal.) (Pl. 8, fig. 196).

— (Hubert) (sans de), h. de fief de la salle de Lille (Nord), 1584 : un lièvre élané, regardant. Le reste du sceau est fruste (V^{ie} Desmazières).

— (Gauthier de), tenancier de Saint-Gommaire, à Lierre, 1626 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, deux fascées, surmontées d'une étoile; aux 2^e et 3^e, contre-écartelé; *a* et *d*, une tour; *b* et *c*, trois (2, 1) arbres (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. 11) (voir **Flandre, Zeghaert**).

Le seigneur de GRUTTERSZALE : d'argent, au premier canton d'or, au lyon de sable.

L'AZE (de Haze), de *Flandres* : *pareilles* (Corn. GAILLIARD, *L'Anchienne noblesse de la contée de Flandres*).

Hasebrouck, voir **HAESBROEC**.

Haseldonck (Jean van der), dit *van Elsele* (= d'Ixelles), reçoit, du receveur de Bruxelles, pour Mathilde Smecheleren (de Mechelere), le prix de rachat d'un cens, à elle dû, par le duc de Brabant, du chef d'un jardin récemment englobé dans le parc ducal, 1432 : une fourche, broch. sur une anille. L. : *S' lan vander Haselœonc* (B.).

Hasendonck (Arnould) (fils de Jacques), échevin de Rotterdam, 1582 : parti; au 1^{er}, un lièvre saillant; au 2^d, neuf (3, 3, 3) losanges. C. cassé (U.).

Hasenkamp (Jean), drossard de Wetter, 1417 : trois triangles haussés (Duss., *Clèves-Mark*, N° 746) (voir **Bruggeneyen**).

Hasenrugh (Henri), échevin de Berck (Berke = Rheinberg), 1458 : une bande, chargée de trois roses (Duss., *Orange-Moers*, N° 77) (voir **EGER[EN]**).

HASKENDALE (Haasdal). *Johannes de Haskisdale*, chev., 1276; *Johannes de Haskedale*, 1283; *Jehans de Haskendale*, chev., 1283 (n. st.), h. de fief de Waleran, sire de Fauquemont : trois besants, ou tourteaux. L. : ✠ S' Iohannis de Haskendal (Duss., Bailliage de Vieux-Jones, N° 45; Ville de Cologne, N° 469^b; Nam., N° 161) (Comp.).

Hasnon (La seigneurie de), à Neufvilles, en Hainaut, 1610, 77 : dans le champ du sceau, deux écus; A, quatre clefs; B, un chevron, accompagné de trois besants, ou tourteaux. Les deux écus sommés d'une mitre et posés sur une crose (Hospices de Soignies, à Soignies) (voir **Hanon**).

Hazoy. *Henris de Hasoit*, h. de fief du duc de Brabant, assiste à une formalité à Tournai, 1357; *Henris dou Hasoir*, *escuivirs*, h. de fief dudit duc (au *Roman Pays*), 1364 : de vair à trois pals et à la fasce brochante. L., 1337 : ✠ S' Henri d. Hasoit; 1364 : . . . nri dov H (Mons, Abb. de Bonne-Espérance, et B., N° 1892).

HASSEL, voir **Drake**.

Hasselholz. *Willelmus de Hasselhouze*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1315 : un chevron, accompagné de dix billettes, six en chef, 1, 2, 4 en pointe (S.-T., c. 3^{bis}) (Pl. 8, fig. 197).

Le *Cartul. de Saint-Trond* blasonne : « écu billeté et à chevron. »

Hasselt (Gérard van), h. de Rasse de Liedekerke, sgr. de Boulaere, 1297 (n. st.) : un lion (Els.).

— (Thierry van) (fils de Simon), jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Godenarts; i. t. : 42 mout., 1374 : cinq losanges, aboutés et accolés en croix, accompagnés au 2^e canton de deux croisettes au pied fiché et aux 3^e et 4^e, d'une croisette au pied fiché; au fr.-q. broch. chargé d'un lion. L. : ✠ S Symon de Hasselle (!) (B.).

— (Les échevins de), 1468 : parti; au 1^{er}, un arbuste (noisetier = *hazelaar*); au 2^d, un burelé (**Looz**). L. : . . . abinorem de Hasselt (B.).

— (Arnould van), échevin *des hogerichts ende des eigenshoeffs der banck van Halle* (Limbourg), 1474 : une rose, surmontée de trois piles (S.-T., c. 9) (Pl. 8, fig. 198).

— (Les échevins de), 1625, 8 : parti; au 1^{er}, un burelé (**Looz**), au 2^d, un arbuste (Ibid., c. 16).

La mayson surnommé de HASSELT : fesses de sable et d'argent de six pièces, fretté, sur le sable, d'or (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne noblesse de la contée de Flandres*).

Le seigneur de Hasselt : d'or au lyon de gueulle, billeté de meumes, lampassé et armé d'argent, et crye : Cœur de lyon Hasselt (Ibid.)!

Hatkes (Collin), échevin de la haute cour et franche ville de Jauche (non cité nommément dans l'acte), 1541 : un couteau contourné. L. : ✠ Collin Hatkes (M. J. Vannerus).

Hatzfeld. *Craft van Hatzfeld*, écuyer, fils de feu sire *Guntraym*, chev., *Craft* et *Godart*, ses fils aînés, ont été faits, par l'archevêque Frédéric de Cologne, *burchmanne zome Hallenberge*, eux-mêmes et leurs hoirs qui auront leur part du château et de la ville (*stat*) de *Hatzfeld*, 1396 : tous les trois : une ancre de maçonnerie, posée en fasce. Cq. cour. C. : un glaive, embrochant une merlette, entre un vol (Duss., *Col.*, N° 1197) (voir **Reven**).

— Christine, femme et mère respective des trois précédents : dans le champ du sceau, rond, petit module, une dame debout, tenant deux écus : A, Hatzfeld; B, un demi-vol renversé (Ibid.).

Hattem (Les échevins de), 1418 : sous un édicule, placé dans le champ du sceau, un écu au lion cour. à la queue fourchée. L. : . *secretvm civitatis de Hatte*. (Arnhem, *Rekenk.*).

HATTESTEYN (Adam van), écoutète de Barle (Baerl), 1511 : un bandé, au bâton en barre. C. : deux plumes (palmes?) adossées. L. : *Adam van Hatzsl'* (Duss., *Orange-Moers*, N° 110) (voir **Hattstein**).

Hattoy, voir **Revigny**.

HATTORP, voir **Friemersheim**.

Hattstein (Anne-Marguerite de *Manderscheidt*, dame de Born, veuve de Florent), remet au roi de France le dénombrement de la sgrie de Born (prévôté d'Echternach, comté de Chinny), dont elle tient la moitié à titre d'alleu et, par engagement, un quart, relevant de l'archevêché de Trèves, 1681 : trois bandes (écu ovale, sans timbre) (cachet en cire noire) (C. C. B., c. 45713^a) (voir **HATTESTEYN**).

Le nom de famille de Florent Hattstein n'est pas précédé de la particule.

HAUCHERY (Jacques van) (*Hauthery*? = *Hautera*?), jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Godenarts; i. t. : 535 mout., 1374 : six fleurs de lis, 2 au canton s., rangées en pals, les 4 autres : 3 et 1; au fr.-q. à la fasce, chargée d'un écu. à la bande, ladite fasce entre deux burelles. L. : ✠ S Jakemar voe de Crehen (voué) (B.) (Pl. 8, fig. 201) (voir **Hauteroel**).

HAUCHIN, voir **Haulchin**.

Haudion (*Mgr. Jehans de*), chev., sc. un acte de Marié, dame de Mortagne, *mere al hoir de Mortagne*, châtelaine de Tournai, 1289 (n. st.); chev., franc-échevin des alleux en Tournais, 1291 : dix losanges (3, 3, 3, 1), aboutés en pal (non accolés), et un lambel à cinq pendants broch. L. : ✠ *S' Jehan de Haudion chevalier* (Tournai, Chartrier) (Pl. 8, fig. 199).

— *Mahius de Haudyon* sc. un acte de Baudouin de *Maquincourt*, sergent du roi de France, 1306, à Tournai : dix billettes (5, 4, 1), surmontées d'un lambel à cinq pendants. L. : . . . *Mahiv de Hav* (Ibid.) (Pl. 8, fig. 200).

Haugwitz, voir **Nicholas**.

Haulchin. Martinot de *Hauchin*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1495 : un cygne. T. s. : un ange (Mons, Sainte-Waudru, c. Q., l. *Quévy*).

— Philippe de *Hauchin*, même qualité, 1553, 6 : de . . . à six burelles ; écus. en cœur chargé d'un chevron, accompagné de trois roses (panelles ou . . . ?) (Mons, Sainte-Waudru).

— (David de) (et *Hauchin*), même qualité ; *maître*, 1579 ; sgr. de *Resmes*, conseiller et pensionnaire de la ville de Mons, 1583 ; sc. encore en 1584, 5, 8, 90, 1 : un burelé ; écus. en cœur, chargé d'une gerbe, ledit écus. au chef plain. C. : un cygne iss. (Mons, H. de fief).

— Jean, archevêque de Malines, 1585 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion, enclos d'un double trescheur fleuroné et contre-fleuronné ; aux 2^e et 3^e, de . . . à cinq triangles. L'écu posé sur la croix archiépiscopale et surmonté du chapeau cardinalice. Devise : *Praesis et Prosis*. L. : *S Ioannis Havchini d g archiepiscopi mechliniensis 1583*. C.-sc. : mêmes écu, croix chapeau et devise. L. : ✠ *Contra sigillum Ioan Havchini arch mechl* (S.-G.).

— Les échevins de la ville de Haulchin, 1592 : écus. en losange ; parti ; au 1^{er}, écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, de . . . à l'écuss. à la croix ; au chef de quartier échiqueté ; aux 2^e et 3^e, à la bande de vair ; au 11^d, plain ; au chef plain. L. : *S . . . esche* *Haulchin* (B^{on} de Royer de Dour) (Pl. 8, fig. 202).

Hault (Jacques de), écuyer, demeurant à Saucy, sc. un acte d'Etienne de Blauville, écuyer, à Mussot-lez-Briey, mari de *Jenon* de Hault, 1531 : écu fruste. C. : un vol (Lorr., *Briey*, B., 593, N^o 96) (voir **BLAUVILLE**).

Haultepenne (Lambert, bâtard de), jadis prisonnier à Bâweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 304 mout., 1374 : six (3, 2, 1) fleurs de lis et un bâton broch. ; un écus. à la bande broch. en chef à d. L. : ✠ *S' Lambier de Hatepen* (B.) (Pl. 8, fig. 203) (voir **Guijgoven**, **Warfusée**).

M. Niffe-Anciaux, à Namur, possède une matrice, du xv^e s., à un écu semé de fleurs de lis, brisé d'un lambel et en cœur d'une rose. L. : *s iohan de hatpen*.

Hausen. Gerlach van *Husen*, écuyer, h. du margrave de Juliers, sc. un acte de Thierry van Antweiler, 1345 : un lion (léopard lionné ?) (cour. ?). Le haut de l'écu est fruste. L. : ✠ *S Gerl . . de Husen* (Duss., *Jul.-Berg*, N^o 484).

— *Here Bruke van Husen*, ridder, sc. un acte de Jean de Bâweiler, fils de Jean, 1369 : une fasce, surmontée d'un lambel. L. : ✠ *S Her Breich van Husen* (Duss., Commanderie de Biesen, N^o 69).

— *Adaem ende Bruken van Husen*, *wopenture*, sc. ledit acte, 1369 ; Adam : un^o fasce, surmontée d'un lambel. L. : ✠ *S Doim van Husen*. *Bruken* se sert du sceau, décrit ci-dessus, du chevalier *Bruke* (Ibid.).

— *Adam de Husen*, armiger, *coloniensis diocesis*, reçoit, du chapitre de Cologne, pour lui, sa femme, Catherine, et ses enfants, *in pensione*, pour six ans, *curtem in Loen*, 1374 : une fasce, surmontée d'un lambel (Duss., *Col.*, N^o 940).

— *Brueghen de Husen* sc. ledit acte, 1374 : même écu (Ibid.).

— Frédéric van *Huysen*, bon ami du comte de Moers, 1418 ; bon ami de Guillaume (de Juliers), sgr. de Wachtendonck, et du comte de la Mark, 1427 : une fleur de lis. L., 1418 : . *Friderih sen* (Duss., *Orange-Moers*, N^o 53, et *Clèves-Mark*, N^o 549) (voir **HUSEN**, **HUSEN**).

Hausmann, voir **Vietinghof**.

HAUSSI (Jean de), l'ainé, bourgeois de Valenciennes, reçoit, de la ville de Tournai, une rente viagère pour lui, Marguerite de *Fontenielles*, sa femme, et son fils, *Sandrin* de H., 1402 : un chardon de cardeur, accompagné en chef de deux étoiles à six rais. L. : *S Jehan de Havs* (Tournai, Quitt.).

Emblème des foulons (voir F. DE VIGNE, *Recherches hist. sur les cost. civils et milit. des gildes*, etc. (1847), pl. 15 et 32 ; le même, *Mœurs et usages des corporations de métiers* (1857), pl. 28 et 31, fig. 6 et 10).

— (Jean de), le jeune, reçoit, de la ville de Tournai, une rente à lui appartenant du chef de son père *Sandart*, 1404, 7, et une autre pour sa sœur Maigne, veuve de Thomas Petit, bourgeois de Valenciennes, 1407 : même écu, mais les étoiles à cinq rais. L. : *S Jehan de Havs le jovene* (Ibid.).

Jean, le jeune, est aussi qualifié bourgeois de Valenciennes.

Haustadt, voir **HANSTADEN**.

HAUTART (Thierry et Rodophe van der), frères, et Othon van Blitterswijk se décl. solidairement responsables, du chef d'une rente, envers Thierry

van *Groesbeke*, fils de Roger, 1436; Thierry : une fasce entée, surmontée à d. d'une étoile. C. : un lion iss. Rodolphe : même écu, sans l'étoile. Même C. (*Geld.*) (Comp. les armes de **Groesbeek**, **La-wick**).

Hautem. *Reinerus de Houtheem*, échevin de Tirlemont, 1293 (n. st.) : une fasce. L. : . . . *Reineri de Houthe scabi th* . . . (S.-G.).

— *Arnoldus de Houthem*, même qualité, 1336 : une fasce (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

— *Johannes de Houtheem*, même qualité, 1344 : de vair; au fr.-q. chargé d'un écu, à la fasce. L. : *heem s* . . . (Ibid.).

— Jean, fils de feu Arnould van *Houtheem*, même qualité, 1352 : une fasce. L. : *de Houthe* . . . (*Heijlissen*) (voir **Bunsbeek**).

— Renier van *Houthem*, jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Godenarts; i. t. : 215 mout., 1374 : de vair; au fr.-q. chargé de trois maillets penchés, le 3^e accompagné à s. d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S' Reineri Stovte de Houthe s* *nen* (!) (probablement : *scabini tenensis*, en abrégé, = échevin de Tirlemont) (Pl. 8, fig. 204).

— *Jehans de Houtem*, chevaliers, *bastart de feu mes-sire Henry de Flandres, seigneur de Nieveve* (Ninoye), reçoit une rente viagère sur Termonde, 1390 : plain; au fr.-q. chargé d'un lion cour. et d'une bande broch., chargée de L. : *S Ian* *v* (C. C. B., *Acquits de Lille*, 1. 70, 71).

Voir *Biographie Nationale*, l'article sur Henri de Flandre, par ALPH. WAUTERS.

— *IJwain van Houthe[e]m*, chev., caution de Nicolas Hoen van *den Brouke*, 1407; alleutier du quartier de Tirlemont, 1421, 4 : de vair; au fr.-q. chargé de trois maillets penchés. C. : un vol de chauve-souris, ou de dragon. L. : *Segel her Weyn van Houtem* (B. et S.-G.).

— *IJweijn van Houtheem*, chev., échevin de Tirlemont, 1410, 4 : même écu. L. : ✠ *S hēn Ween de* (*sic*) *Hovtheem scab* . . . (Abb. Oplinter, A. G. B.).

— *IJwein van Houtheem*, même qualité, 1427 : même écu. L. : ✠ *S* *ni de H* *e s* *nen* (Ibid.).

Sur ce sceau, de 1427, le vair est de huit tires; sur ceux de 1410 et de 1414, il n'est que de sept.

Les membres de cette famille portent, tantôt, de vair, tantôt, de menu vair.

— Libert van *Houtheem*, receveur du duc au métier de Tirlemont, 1443 : de vair; au fr.-q. chargé de trois maillets penchés; l'écu brisé en cœur d'une étoile, broch. sur le fr.-q. C. : un vol de chauve-souris, ou de dragon. S. : *S' Liebrecht va Houtheem* (S.-G.).

Hautem. Jean van *Houtheem*, échevin de Tirlemont, 1446 : même écu, mais sans l'étoile (*Heijl.*).

— Libert van *Houtheem*, même qualité, 1452 : même écu (plein). L. : *S Lieberecht van Houtee scepe tienē* (S.-G.).

— Libert van *Houthem*, chev., même qualité, 1470 : même écu, brisé en cœur d'une étoile, à cinq rais, broch. sur le fr.-q. L. : . . . *berti de Houtheem* (S.-G.).

— Les échevins du village de *Houthem-Sainte-Marguerite*, 1502 : même écu, mais sans l'étoile. Le reste du sceau est cassé (*Heijl.*).

— Jean van *Houtheem*, échevin de Tirlemont, 1503 : même écu, brisé en cœur d'un anneau, broch. sur le fr.-q. L. : ✠ *S Iohis de H* *scabi thien* (S.-G.).

— Antoine van *Houtheem*, même qualité, 1510 : même écu, mais sans l'annelet. L. : *S Anthony* . . . *outhē scabi thien* . . (S.-G.).

— Antoine van *Houthem*, même qualité, 1514 : même écu (plein). L. : . . *Ant* *Hovthē scabi then* (*Heijl.*).

— Josse van *Houthem*, échevin de Saint-Trond, 1539 : un chevron, chargé de trois merlettes et accompagné de trois forces renversées. L. : *S Ioes van Hovt* . . . (M. Max. de Troostembergh d'Oplinter).

La partie senestre et le bas de l'écu sont cassés; on ne voit que le chevron, deux merlettes et la première force.

Haute-Clocque, voir **Outeclocke**.

Hauten, voir **Houte**.

Hautera (?), voir **HAUCHERY**.

Hauterive (*Riquard*, sgr. de), chev., bailli d'Ypres, 1388 : un lion (un peu fruste). C. : deux bustes de more adossés. S. : deux léopards lionnés, accroupis. L. : *S Ric* *ive* (C. C. B., *Acquits de Lille*, 188) (voir **Ha[e]g[h]e[n]**).

Le seigneur de HAUTERYVE : d'azur, au lyon d'argent, lampassé et armé de gueulle, et crye : A mont ! A mont Hauteryve ! (CORN. GAILLIARD, *L'Anchène noblesse de la contée de Flandres*).

Hauteroel (*Willemet*), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 270 mout., 1374 : six (3, 2, 1) fleurs de lis; au fr.-q. broch., chargé d'un étrier. L. : ✠ *S' Wilheame danis* (B.) (voir **HAUCHERY**).

Hautrage. Les échevins de la ville de *Hautrage*, 1386 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, dix losanges (3, 3, 3, 1), accolés et aboutés; aux 2^e et 3^e, deux chevrons. Sur le tout : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion; aux 2^e et 3^e, un soleil. L. : *hevinal de la ville de Hautrage* (B^{on} de Royer de Dour) (voir **Lalaing**).

Hauwaert. Les échevins de *Houdert*, 1430, 61 : un lion et un lambel à cinq pendants broch. L. : † S' scabinorum de *Hovdert* (S.-G.).

— Jacques van *Houw[ā]ert*, échevin de Bruxelles, 1481, 7, 9, 94, 5 (n. st.), 1501 : une fasce et un lion broch., iss. du bord inf. de la fasce, la fasce chargée d'un écu. parti-émancé, broch. sur le lion. C. : une tête barbue, coiffée d'un bonnet pointu, pendant en arrière. L. : S *Iacobi de Havicert* (Brux. et E. G., I. 356, 250).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, une famille *Houwaert* (tout court) portait : écartelé; aux 1^{re} et 4^e, d'argent à trois roses de gueules; aux 2^e et 3^e, d'or à deux pals de gueules.

— Jean-Baptiste *Houwaert* (!), tenancier juré de la chambre des tonlieux à Bruxelles et lieutenant du receveur général des domaines du roi au quartier de Bruxelles, 1613, 6, 7, 9, 26, 8, 9 : même écu, mais le lion, non broch., iss. du bord sup. de la fasce. C. : un buste barbu, coiffé d'un bonnet pointu, tortillé. L. : S *Baptista Houwaert 1603* (C. C. B., c. 47).

HAUWAEGEN, voir HOUWANGHEN.

Hauwe. Victor van den *Hauwe*, h. du comte de Flandre, dans sa sgr^{ie} de Guines, 1419, 20 (n. st.) : un cor de chasse en chef et une étoile en pointe. L. : S *V. . . tor van den Hauwe* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 490).

— (Jean uten), h. d'Antoine, bâtard de Bourgogne, sgr. de Beveren, Beuvry (en France), etc., 1453 : une pioche, accostée de deux étoiles. L. : S *Ian vten Hauwe* (Ibid., I. 235) (voir **Clerc**).

Hauwel (Eustache), bailli d'Ypres, 1284; *Eustasses Hauwiaus*, h. de fief du comte de Flandre, marquis de Namur, 1290, 4 (n. st.) : une fasce de cinq fusées, alésée. L'écu posé sur une aigle contournée. L. : † S' *Eostacii Havel* (Nam., Nos 173, 224 et 238).

— *Walterus dictus Hauwel de Stadis*, de l'aveu de sa femme, *Sibilia*, donne à l'abbaye Sainte-Gertrude, à Louvain, un *domistadium*, sis près de l'héritage des *pueri de Quatham*, . . . *in wastina*, bien qu'il avait reçu de Godefroid de Brabant, sgr. d'Aerschot et de Vierzon, 1286 (n. st.) : une aigle. L. : S' *Waltier Hauwel de Harscot* (S.-G.).

Voix *Congrès archéologique et historique de Bruxelles*, 1891, p. 457.

— *Walterus Havel, dominus fundi* (il s'agit d'un fief *apud Romlede*), 1325 (n. st.) : trois fleurs de lis (complètes), au lambel broch., chacun des trois pendants chargé de trois besants, ou tourteaux. L. : * S *Walteri Havel* (S.-G.).

Hauwiaus, voir **Hauwel**.

Havaine (*Estievène*), bailli à Aix-en-Pevèle, pour haut et noble sgr. *Mgr. Lyon du Chastiel*, chev., sgr. de *Hovardrye*, d'Aix-en-Pevèle, de Montgobert et de Villers-le-Heron, en Valois, 1482 : une étoile et un croissant, rangés en pal. L. : S *Estevène Havaine* (Tournai, Chartrier).

Have (Jean van den), garant du duc de Gueldre, envers le comte de Clèves, 1395 : diapré à la fasce vivrée, surmontée à d. d'un huchet. L. : . . . *ohan van den Have* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 380) (voir **Hoeve**).

Havel, voir **Hauwel**.

Haveloes (Jean), échevin d'Herenthals, 1518, 20 : un lévrier passant, accompagné de trois (2, 1) roses (Mons, Sainte-Waudru, c. 2).

Havelose (*Ector le*), h. de fief de la cour de Termonde, 1427 : une bande, chargée de trois feuilles de chêne (C. C. B., Acquits de Lille, I. 70-71).

Haven (*Wisse van der*), échevin de Bréda, 1380 : une fasce, chargée d'une coquille. L. : *Wisse van d' Haven* (B.) (voir **Hoeve**).

Haver (*Walterus dictus*), *judex comitis clevensis in den Hamme*, 1324 : un lion passant, la queue en dehors, en chef, et deux trèfles, les tiges passées deux fois en sautoir, en pointe, mouvant de la pointe. L. : *ri Haver* (Duss., *Bedbur*, N° 20).

— Nicolas *Haever*, bailli d'Orsoy, pour Jean, comte de Clèves, et chargé de garder *syn stat*, *huys ende kelrye aldaer*, jure de les livrer, après la mort du comte, à sa femme, Mathilde de Gueldre, du douaire de laquelle ils font partie, 1366 : une fasce, chargée d'une étoile (à 6 rais) et surmontée de deux merlettes. L. : † S' *Clais Haver* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 784).

Comp. les armes des Do[or]nick qui scellent l'acte de Nic. *Haever*.

Havere (Josse van), échevin de Saint-Nicolas (Pays de Waes), 1351 : dans le champ du sceau, une béquille de Saint-Antoine, soutenant une petite demi-croix pattée, défaillante à senestre. L. : S *Joes van Haeuere f' Ians* (Baron de Maere d'Aertrijcke).

— (Jean van), échevin du roi, dans la *vierschare* de Saint-Nicolas et de *Nieukercke* (Nieukerken-Waes), 1648 : dans le champ du sceau, une béquille ordinaire, accostée de deux petites cloches. L. : S *Ian van Havere* (Ibid.).

Ces deux personnages appartiennent à la famille des barons van Havre, qui portent : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois roses du même; au chef d'hermine, chargé de trois pals de gueules. Cq. cour. C. : un écusson d'hermine, au lion de gueules, armé et lampassé d'azur, ledit écusson entre un vol d'azur et d'or. S. : deux léopards lionnés d'or, armés et lampassés de gueules, tenant, chacun, une bannière, la 1^{re} aux armes de l'écu, la 2^e, d'azur, à la fasce haussée d'or.

accompagnée en chef de trois besants du même et en pointe de trois (2, 1) fleurs de lis d'argent (qui est **Wesembek**).

Haverlant (-land). Jean *Havreland*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, sc. à Beaumont, 1588 : un chevron. Le sceau porte : *Haverlant* (Mons, H. de fief de Beaumont) (voir **Beaumont**).

Haveron (Colart du), h. de fief du Hainaut, sc. un acte relatif à une terre à Ligny, 1478 : une bande, chargée en chef d'une étoile à cinq rais et accompagnée de trois merlettes, 2 en chef à s., 1 en pointe à d. C. : une merlette (?) (Tournai, Croisiers).

— (Jean du), licencié en lois, conseiller du roi de France et lieutenant du bailli de Tournai, etc., 1483 : même écu, sans l'étoile. C. : une tête et col d'oiseau de proie (aigle ?). L. : *Seel Jehan du Haveron* (Tournai, Chartrier).

Haverskerque. Jehan, *singneur de Haveskerke*, 1278 : une fasce. L. : *S' ior Ie . . . de Haveskerke chr sire destaires* (= d'Estaires) (Fl.).

— *Jehans, sires de Haveskerke, chevaliers*, caution de son cousin, Guillaume, sgr. de *Fienles*, chev., envers Robert, comte de Nevers, 1287 : type équestre ; le bouclier, l'ailette et la housse à une fasce (fort endommagé). L. : *S' Io Havesker* C.-sc. : écu à la fasce. L. : *S' secreti mei* (Fl.).

Voir Invent. analyt., N° 229 et 455.

— Philippe de *Havesquerque*, chev., donne un *vidimus* d'une charte de Louis, comte de Flandre, 1334 (n. st.) : une fasce, surmontée d'un lambel, chacun des trois pendants chargé de trois billettes couchées (gravées en creux) (Fl.).

— Pierre de *Haveskerque*, chev., chambellan du roi et châtelain d'Orchies, pour Robert de Witte, son frère et lui-même, ayant le gouvernement et *tenement* des terres et sgrées de Rasse, d'Ere et de Chereq, etc., donne un acte en faveur des chartreux, près de Tournai, chez lesquels son cousin, feu le sénéchal de Hainaut, avait institué une fondation, 1401 : une fasce, surmontée à d. d'une étoile à cinq rais (très endommagé) (Tournai, Chartreux).

— Jean van *Haveskerke* tient, du château de Furnes, un fief à *Stuvinskerke* (*Stuijvekenskerke*), 1421 : une fasce, surmontée à d. de . . . C. : deux pieds de cerf (Fiefs, c. 889, l. 882-96).

— Philippe de *Haveskerke*, écuyer, h. du duc de Bourgogne, dans son bourg de Furnes, 1448 : une fasce, chargée d'un croissant. C. : deux têtes d'aigle, aux cols recourbés, adossées. S. : deux lions. L. : *S Philips va . Haveskerke* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 393).

Haverskerque. Gilles van *Haveskerke*, dit *Buijtoer*, échevin d'Anvers, 1489 : une fasce, surmontée à s. d'un écu, à trois pals. C. : deux têtes et cols de chien braque adossés (N.-D., Anvers, *Chapell.*, *capsae* 1-3).

Haesfskerke, en Flandre, portait, d'après GELRE : d'or à la fasce de gueules. L'armorial du XIV^e s., publié par DOUET DARCY, donné au sire [de] *Haveskerque* : d'or à une fesse de gueules.

Havert (Thierry van), chanoine de St-Servais, à Maestricht, 1378 : une croix gringolée, accompagnée au 1^{er} quartier d'une rose. L. : *S' Theod' de de Havert can' S' Servacii* (B.).

— (Gérard van) a été indemnisé, par le duc de Gueldre, du chef d'avoir été fait prisonnier et rançonné à son service, 1387 : une croix ancrée. L. : *S Gerart van Havert* (Arnhem, *Rekenk.*, N° 700).

Havet, voir **Hanet**.

Haviel[1]e voir **Parcq**.

Havannes (Jean de), 1360, 1, 3, 6, 8, 70, 2, 5, 6 : un chevron, accompagné en chef de deux trèfles et en pointe d'une coquille. T. s. : un h. sauv., tenant sa massue sur l'épaule gauche (Mons, H. de fief).

— (Jean de), fils dudit Jean, 1370 : un chevron, accompagné en chef des parties supérieures de deux fleurs de lis (les trois pétales seulement) et en pointe d'une coquille ; l'écu muni d'une bordure engrêlée. T. : un ange (Ibid.).

— (Guillaume de), frère et fils respectif des précédents, 1370 : même écu que son père Jean (1360-76). S. s. : un griffon (Ibid.).

Tous ces Havannes sc. en qualité d'hommes de fief du Hainaut et de la cour de Mons. Les actes les appellent *Havines*.

Havre (Pierre), *houlman* du comte de Flandre, in *de wateringhe van der Ouder Ijevne in Oostburch ambocht*, 1439 : une nue, mouvant du chef, une étoile en cœur et trois (2, 1) trèfles en pointe. T. : un ange. L. : *S Piet . . f Pieters Ha . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 152) (voir **Enghien**, **Havere**, **Zaman**).

HAVREC (*Maistre Jehan de*) (Havré ?), *masuivier de le court maistre Colart de Mehagne, tailhures de dras et borgois de Namur*, 1383 : un étrier en chef à d. et deux roses, 1 en chef à s., 1 en pointe (Nam., N° 1143).

Havrincourt, voir **Gaillard**, **Canivette**, **Brodouls**.

Haweal, voir **Clockier**.

Hazebrouck, voir **Haesbroeck**.

Hebbel. *Livin Ebbel, moines, boursier de l'abbaye de Boudelo* (Baudeloo), reçoit une rente sur la recette des *briefs* du Pays de Waes, 1418, 23, 4, 6, 30, 2 : une fasce, chargée de trois hures de sanglier. L. : *Sigilu Lievin Hebbel* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 238, 239).

Dans les quittances, très nombreuses, des années 1418-1432, il est toujours appelé : *Ebbel*, sauf dans une, qui lui donne le nom d'*Ebbelin*.

Hebberecht (Gilles), bailli et receveur de la baronnie de Nevele, 1585 : cassé ; on voit la cime d'un petit chevron, surmonté d'une étoile. C. : une tête et col de cerf entre un vol (Fiefs, N° 2828).

HEDDENHOVEN (Heddinghofen = ven?) (*Wilhelmus de*, *dapijer in Hilkeroyde* (Hülchrath), transporte au sgr. de Heinsberg 26 journaux de terre *iuxta Arnheim* (Ahrem), ayant appartenu à Jean Purlin, et 9 journaux *iuxta Roggendorp* (= dorf), 1330 : un léopard. La pointe de l'écu est fruste, il est vrai, mais il ne semble pas qu'il y ait rien eu en pointe. L. : ✠ *S' Wilhelmi de Heytdinchoven* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 358).

FAHNE, *Coeln. Geschl.*, s'est trompé en donnant ainsi le blason de *Heddenhoven* : coupé ; au 1^{er}, un chien passant ; au 2^e, plain.

Heddesdorf, voir **Rudel**.

Hedel. *Johannes, filius Godefridi de Hedell*, échevin de Bois-le-Duc, 1524 : trois cœurs, sommés, chacun, d'une croisette pommée, iss. (Helmond).

Hedikhuijzen. *Heijnman van Hedechusen*, échevin de Heusden (Brab.), 1386 : une roue, accompagnée d'une étoile en chef à d. et de deux billettes, 1 en chef à s., 1 en pointe (Mal.).

— Guillaume van *Hedechusen*, échevin *illec*, 1592 : même écu, mais un coq (?) à la place de l'étoile (Ibid.).

Heeda (*Wilhelmus*), *prepositus collegiate ecclesie sancte Walburgis Arnhemensis, archidiaconus et canonicus in ecclesia traictensi* (Utrecht), *iudex ordinarius*, 12 février 1518 (v. st.) : une rose tigée, posée en pal, enlacée de deux branches de rosier, fortement recourbées et passées en sautoir, chacune feuillée, boutonnée et fleurie d'une pièce, la feuille au haut, la rose au milieu et le bouton au bas des branches (*Geld.*).

Heede (Gossuin van den), h. de fief de la terre de Vive, appartenant à Isabelle, dame d'Ingelmunster, et à noble sgr. Jean van *Ghistele*, son époux, 1342 : une bande, chargée de trois coquilles (Els.).

— (Jean de le), échevin du comte de Flandre, à *Hoghelede*, 1398 : un cerf passant sur une terrasse. L. : *S' Ian van . . . eede* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 188).

Heede (Gauthier van den), h. de fief du duc de Bourgogne, à L'Ecluse (Flandre zéland.), 1434 : trois poissons, posés en fasce et rangés en pal. S. s. : un aigle. L. : *ede* (Ibid., l. 82-83).

— (*Lamsin van den*), même qualité, *illec*, 1464 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, comme Gauthier ; aux 2^e et 3^e, un chevron, accompagné de trois molettes. S. s. : un griffon (aigle ?) (Ibid., l. 82-83).

— (Jacques van den), fils de Jacques, et mari de d^{lle} Marguerite van der *Moten*, qui tient, de d^{lle} Marie van der Donct, fille de Jean, un arrière-fief, relevant de la sgr^{ie} de ter Ruwen (appartenant à Adrien van Rokeghem) et sis à Berchem-lez-Audenarde, 1502 : écartelé (?) ; au 1^{er}, un chevron ; au 2^e, deux lions en chef . . . et une bordure dentée (**Lannoy**) ; le bas de l'écueu cassé. Cq. cour. C. : une tête et col de licorne (Els.).

— (Josse van den), fils de Laurent, tient, des trois suivants, des fiefs à Zulte : de maître Jean de *Berre*, secrétaire du souverain, du chef de sa sgr^{ie} t' *Hemsrode ten Heede*, à *Maechlin* (Machelen), etc., d'Antoine de *Mastein*, sgr. de Cruijshautem, *Maechelin*, etc., du chef de sa sgr^{ie} d'*Aeijsbove*, et d'*Andries Andries* (1), sgr. de Wacken, 1502 : une ramure de cerf, accompagnée en cœur d'une étoile (Fiefs, N° 10579, 80, 9).

— (Jean van den), fils de Jacques, tient, du château de Peteghem, un fief *illec*, 1522 : parti ; au 1^{er}, trois chevrons ; au 2^d, trois lions et une bordure dentée (**Lannoy**). Cq. cour. C. : une tête et col de licorne (Fiefs, N° 10719).

— (Godefroid van den) tient en fief, du château et Vieux-Bourg, de Gand, *de brieven van der rekening van den spijkere van Ghendt*, valant environ 500 livres, l'an, avec neuf hommages, 1530 : une ramure de cerf, C. : une tête et col d'oiseau entre un vol (Ibid., N° 2774).

— (Liévin van den), tuteur de *Liefkin van den Heede* (fils de Godefroid), feudataire du même fief, 1538 : mêmes écu et C. (Ibid., N° 2797).

— (Adolphe van den), fils de Jean, tient un fief à Peteghem, 1563 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois chevrons ; aux 2^e et 3^e, trois lions (sans bordure). Un croissant brochant sur l'écartelure. C. : une tête et col de licorne (Ibid., N° 10723).

— (Adrien van den), *escuier, seigneur de Lespiere, baillly de noble dame Gertrude de Terremonde, dame de Merignies et du fief du Gars*, 1584 : une ramure de cerf. C. : une tête et col d'éléphant entre un vol (V^{ie} Desmairies) (voir **Stalins, Veen**).

Heedere (Jean le), échevin de la châtellenie d'Ypres, 1409 ; dit se servir de son propre scel : un rencon-



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.



Fig. 6.



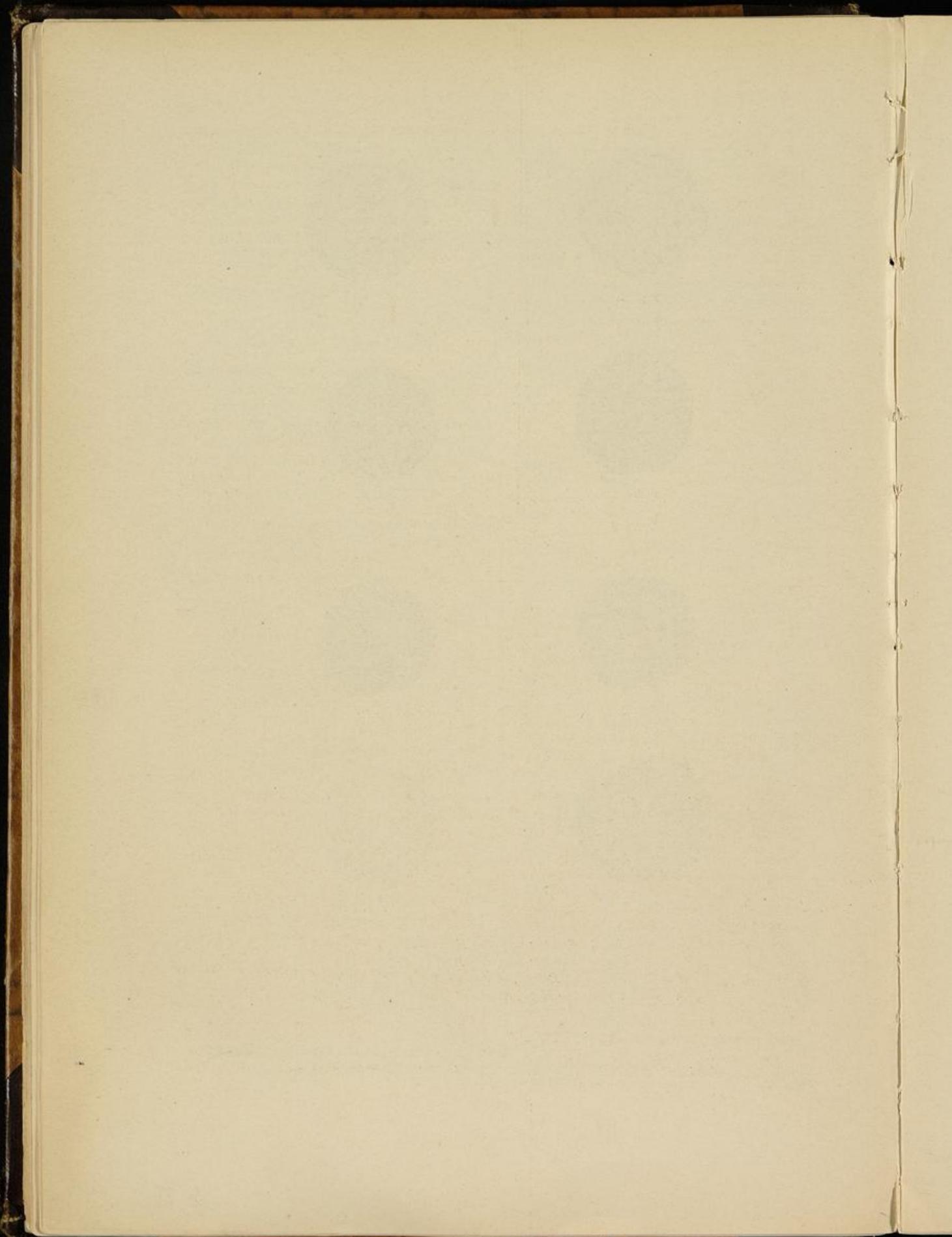
Fig. 7.



Fig. 8.

Pl. LIX.

- Fig. 1. *Sander van den Eger* (1428).
 Fig. 2. *Sander van den Eger* (1447).
 Fig. 3. *Ghiso van Egher*, échevin de Buderich (1450).
 Fig. 4. *Sander van den Eger*, avoué et juge en Gueldre (1452).
 Fig. 5. *Clais van den Egher* (1472).
 Fig. 6. *Elbert van den Egher* (1493).
 Fig. 7. *Loeff van Egeren* (1553).
 Fig. 8. *Reinard von Egeren zu Magerhorst*, colonel espagnol, gouverneur de Straelen (1657).



tre de cerf, accompagné au point du chef d'un crois-sant. L. : *W. laeis* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 190).

Heeght (*Peter de*), jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens (*bede*) du duc de Brabant; i. t. : 646 2/3 mout., 1374 : diapré, au poisson (brochet? = allem. *Hecht*), posé en bande. C. : une tête barbue, coiffée d'un béret. S. : deux léopards lion-nés. L. : . . . *Peter t* (B.) (voir **Heect**).

Heecke, voir **Polen**.

Heeckeren. *Vredericus de Hekere* et d'autres Guel-drois font une obligation à des juifs, 1347 : une croix; écusson en cœur, au lion, à la queue four-chée (*Geld*).

— *Rotgerus de Hekeren*, armiger, et sa femme, *Odilia*, inféodent à l'archevêque de Cologne, *castrum nos-trum, per nos in curte nostra, Hoyte appellata, in parochia de Bynen* (Bienen) *sita, noviter edificatum, cum suis coedificiis, fossatis et munitiomibus*, 1364 : une croix, chargée en cœur d'un cœur, ou feuille de tilleul, renversée, sans tige (Duss., *Col.*, N° 838).

— *Jan van der Eese* reçoit, du duc de Brabant, par l'écoutète de Bois-le-Duc, *her Bruij[n] van Craij-nem*, 300 moutons d'or, 1368 : une croix. T. : un homme. S. : deux léopards. L. : *S' Iohannis de Heker* (B., N° 2252).

— *Jacop van Heker*, écuyer, sc. le traité des nobles et des villes de Gueldre, 1418 : une croix. L. : *S laco . van Hekern* (Arnhem, *Rekenk.*) (voir **H5n-nepel**, **Meerwijk**).

Jan van Heeren, portait, d'après GELRE : d'or à la croix d'azur.

Dans la revue *Heraldische Bibliotheek* (La Haye), on trouve des articles très développés sur cette famille.

Heect (Daniel de) (et *Heict*), bourgeois de Bruges, reçoit une rente sur le tonlieu d'Oudenbourg 1402, 7 : un poisson, posé en bande, accompagné au can-ton s. d'un anneau. L'écu suspendu au col d'un grif-fon accroupi. L. : *de He . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 137) (voir **Heeght**).

Heelen (Jean van), juge de la cour censale de mes-seigneurs de S-Denis, de Liège, à Velm, 1473 : dix (4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux (S.-T., c. 9).

— (Jean van), échevin de St-Trond, 1497, 9 : une fasce de cinq fusées, surmontée d'un lambel à quatre pendants (Ibid., c. 9 et 10).

L'armorial ms. de St-Trond donne, des armes de Heelen, la variante que voici : d'argent à sept (3, 3, 1) tourteaux de sinople; au chef du même, chargé de cinq fusées d'or, accolées en fasce.

— (Jean van), échevin de Tirlemont, 1499, 1502 : une anille. L. : *S Iohis de H bi thenen* (S.-G. et Gr. scab., *Louvain*, c. 5644).

Heelt (*Johannes dictus*) (et *Heeld*), échevin de Malines, 1342, 3, 5, 6, 33, 4, 7, 8 : d'hermine à trois pals et à la bordure (simple) (Mal.).

A. VAN DEN EYNDE a supprimé la bordure sur le sceau de cet échevin.

— (*Godefridus dictus*), échevin *illeg*, 1425, 6, 7, 9 : même écu, mais la bordure engrêlée. C. : une tête barbue entre un vol. S. : deux griffons. L. : *Sigillum Godevaert de Heelt* (Mal.) (voir **Hoof**t).

Heembeek. *Johannes de Heembeke*, échevin de Vilvorde, 1307 : trois annelets rangés en chef; le bas de l'écu est cassé (*Afflig*).

Heemskerck. Gérard van *Hemskerke*, chev. (veuf de dame *Ade*), fait une donation au couvent d'Egmond, 1316 (n. st.) : un lion. L. : *S Gerardi de Hemskerke militis* (Egmond).

— Gérard van *Emskerke*, chev., sc. un acte du comte de Hollande, 1352 : un lion. Cq. cour. C. : un panache de plumes de paon. L. : *S Gher . . . rdi d' He . . . kerck militi* (Holl.).

— (Gauthier van), chev., non cité nommément, sc. une lettre à la comtesse de Hollande, 1361 : un lion. L. : . . . *Wouters van Hemske dde . .* (Ibid.) (voir **EEMSKERCK**, **Haaf**ten).

D'après GELRE, *Her Wolter van Eemskirke*, vassal du « duc » de Hollande, portait : d'azur au lion d'argent, armé et lamp. de gueules. Le cq. d'or. Volet d'argent, doublé de sinople. Cour. de gueules. C. : cinq plumes grises, iss. d'une cuve.

Heer. *Nicholaus de Heere* (voir *de Rosis*), 1339 : d'hermine à la bande. L. : *S' Nycole de He . . . abi tiecten* (*scabini traictensis* = de Maestricht) (B., N° 489) (voir **Bonier**, **Gelinden**, **Heers**, **Kes-sel**, **Copis**).

— Gossuin van *Heir* (et *Here*), écuyer, reçoit, du Brabant, une rente, par le receveur de Limbourg, 1377, 9, 80 : même écu, mais au lambel broch. L. : *S' Goeswini de Heer* (B.).

— Jean van *Here*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Schoonvorst; i. t. : 100 mout., 1374; sc. un acte de Nicolas van den *Roden Scilde*, prisonnier *illeg*, sous l'écoutète de Maestricht, 1381 : de . . . à l'écuss., chargé en chef à d. d'une merlette et accom-pagné de huit coquilles, rangées en orle. L. : *S' Jan van Bingel . . .* (Bingelrade?) (B.) (Pl. 8, fig. 205).

— Jean van *Here*, reçoit, du Brabant, une rente sur Maestricht, 1386, 7, 90, 2, 3, 4; les quittances de 1386-90 le disent échevin de cette ville : même écu. L. : *S Iohis de Here scabi ſiectensis* (B.).

— Arnould de *Here*, échevin de Liège, 1409-11 : d'hermine à la bande (C. de B.).

Heer. *Claes Koole van Heere*, écuyer (voir **Kessel**), 1412 : d'hermine à la bande. L. : *Sigillum . o . l d Heere* (B.).

— Arnould van *Heere*, échevin de Maestricht, 1414 : d'hermine à la cotice. L. : *um Arnoldi de Heer* (B.).

— *Goisswijn van Heer, knapen van wapen*, caution de Renier van Hulsberg, 1415 : même écu. L. : *S' Goisw . . . v* (B.).

— *Her Robijn van Here*, prêtre et personne de l'église d'Aelst (Limb.), 1490 : une croix de vair ; le 1^{er} canton fruste ; au 2^e, un **A**, au 3^e, un **B** ; le 4^e, plain (S.-T., c. 6 et 8).

Il est possible que ce personnage et le suivant doivent leur nom à la commune de Heers, appelée aussi *Heer*, dans les anciens textes.

— Jean van *Here*, échevin du banc de *Verte* (à Saint-Trond), 1524 : une fleur de lis, soutenue d'une croix fleuronée dont le bas supérieur est supprimé, et accompagnée en chef à d. d'une rose (Ord.).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, une famille van Heer portait : de gueules à la roue d'or, accompagnée de trois fleurs de lis d'argent.

Heerde. Gérard van *Herde, heemraad* en Overbetuwe, 1535 : une barre (!). C. : un vol (le C. est assez fruste) (*Geld.*) (voir **Gestelen**).

Heere (Jean de), maieur et semonceur de la *vierscare* de Saint-Nicolas (Waes), 1451 : une croix, cantonnée de quatre annelets (?). L. : *Sigillu Ian de Heere* (Baron de Maere d'Aertrijcke).

Les deux annelets des 3^e et 4^e quartiers sont douteux, l'écu étant un peu fruste.

— (Jacques de) (et *d'Heere*), fils d'Antoine, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1468, 9, 71, 2, 3, 6, 80, 2, 4 : un chevron, chargé d'un croissant et accompagné de deux coquilles en chef et d'une étoile en pointe. T. s. : une d^{lle}. L. : *S' Iacob de Heere* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 379, 380, 224, 229).

Heerman (Jean), échevin d'Appels, 1403 : un bateau. L. : *Heermans* (!) (*Zwijveke*).

Heers. Alijt van *Heere*, dame de *Pietershem*, tutrice de ses enfants, reçoit, du Brabant, une rente sur Rolduc, 1384 : parti ; au 1^{er}, un lion cour., à la queue fourchée, et un semé de billettes (**Petersheim**) ; au 2^d, un lion (B.).

— Gérard, sire de *Heere*, chev., reçoit une rente sur le tonlieu de Maestricht, 1386, 7, 8 : un lion. Volet aux armes de l'écu. C. : neuf plumes, iss. d'une cuve. L. : *S' Gerard de Here milit* (B.) (voir **Heer, Wesemael**).

Heers. Henri van *Heer*, tenancier de la cour van *der taftele* (mense du S'-Esprit) (à S'-Trond?), 1590 ; échevin du haut tribunal de *Verdt* (à S'-Trond), 1592 : un lion cour. Cq. cour. C. : un lion cour. (S.-T., c. 11 et 13).

D'après HEMRICOURT, le sire de Heers portait : d'or à un lion de gueules, et criait : *Liewe* (édit. SALBRAY, p. 303).

Voici, d'après GELRE, le blason du *here van Heer* : de gueules au lion d'or, armé et lamp. d'azur. Volet de gueules. C. : une tête et col de lion d'or, lamp. de gueules (!).

HEERTTE (*Henrick Nouts van den*), tenancier de la cour censale de la mense du S'-Esprit, à Tongres, 1435 : de vair à la fasce, chargée de trois roses (B. R., C. G., portef. 2220).

Hees, Hese, etc. Gérard van *Hese*, reçoit, du Brabant, des indemnités pour ses frais et pertes (guerre de Flandre), 1357 : de vair en pal ; au fr.-q. chargé d'un chapeau de fer, avec mentonnière. L. : **S Geradi** (!) *d Hese* (B.) (Pl. 8, fig. 206) (Comp. **Eijs, COTHEN**).

Les deux quittances sont datées du 2 août et du 14 octobre 1357 ; par la première, il reconnaît avoir reçu 45 vieux écus, par la seconde, 65 vieux écus, pour frais et pertes (B., N^o 1319 et 1475).

FAHNE, *Bocholz*, p. 81, appelle le meuble du franc-quartier : *Judenhut*.

— *Gilis Otte* (sic!), écuyer, receveur du tonlieu de Maestricht, 1371 : trois chevrons et un lambel à quatre pendants broch. L. : . . . *idii de He . . .* (B., N^o 2404).

— Wijnand van *Hese*, jadis prisonnier à Basweiler, sous l'écotète de Maestricht ; i. t. : 720 mout., 1374, 8 (n. st.) : trois fers à cheval. L. : **S' Wijnandes** (!) *de Hese* (B.).

— *Godefroid Otten* (!), jadis prisonnier *illec*, sous la même bannière ; i. t. : 234 mout., 1374 : même écu que Gilles (1371). L. : *S' Godefridi dci Ottois de Hese* (B.).

— Jean van *Hese*, bourgmestre de Maestricht, reçoit une somme due, par la duchesse de Brabant, à feu son père, Wijnand, 1393 : trois fers à cheval (B.).

— Ide van *Heese*, veuve de Jean van Gestelen, et ses fils, Arnould et Everard van G., vendent au comte de Clèves leurs droits seigneuriaux sur *dat ghuet toe Swaesbeke*, à Genderingen, tel que sire Gérard van *Aeswijn* (Azewijn), chev., Renier van A., son fils, et Jean, fils de celui-ci, l'avaient tenu en fief, 1393 ; Ide : de . . . au lambel à cinq pendants (Duss., *Clèves-Mark*, N^o 562).

— Henri van *Hese*, conseiller de Gérard, frère du comte de Clèves, 1411, 3 ; sc. 1414 : trois pals de vair ; au chef chargé de trois flanchis, chargés, chacun, d'une merlette. L'écu accosté, au haut, des

- lettres **CC**. L. : *Sigillu Henrick va Hees* (Duss., Clèves-Mark, Nos 699, 713, 711).
- Hees, Hese**, etc. Arnould van *Hese*, échevin de la cour du duc de Brabant, à Halen, 1434 : un soc de charrue (Ch. et doc. div., c. 1) (voir **Gestelen**).
- Heest** (Georges de), h. de fief du Hainaut, 1618 : un chevron, accompagné en chef de deux trèfles et en pointe de ... (tête de licorne?). C. cassé. L. : *S Ge* (M. Hulin, à Gand).
- Heetvelde** (Thierry van den) reçoit, du Brabant, 733 vieux écus pour ses frais et dommages (guerre de Flandre), 1338, 9 juin; échevin de Bruxelles, 1339, 60 : une bande, chargée de trois maillets et d'un filet broch., accompagnée au canton s. d'un écu. au lion cour. C. : deux têtes de chèvre, adossées, sur des cols allongés. L. : *S Theoderici de Heetvelde* (B., N° 1638, et Brux.) (Comp. les armes de **Hellebeek, Pede**).
- (Gérard van den), échevin *illeg*, 1360, 1, 71, 7 : même écu, le lion non cour. et sans filet. L. : *✠ Sig Gerardi de de Heetvelde* (B., Brux. et Abb. de W.-B., chartes).
- (*Segher* van den), échevin de Bruxelles 1358, 63 : chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Gaesbeek : i. t. : 2339 mout., 1374 ; sc. pour Jean van *Alsingen*, Jean de Sot, et d'autres, qui avaient combattu *illeg*, sous la même bannière, 1374 : même écu. Même C. que Thierry (1358). L. : *★ S Segher de Hetvel* (B. et Brux.).
- (Arnould van den), jadis prisonnier *illeg*, sous le sire de Gaesbeek ; i. t. : 280 mout., 1374 : une bande, chargée de trois maillets, accompagnée au canton s. d'un écu. au lion cour. C. : un bonnet, garni de deux têtes de chèvre adossées, aux cols allongés, recourbés. L. : *S Arnoldi de Heetvelde* (B.).
- (*Zeger* van den), chev., bailli de la terre de Gaesbeek, 1378 (n. st.) : échevin de Bruxelles, 1385 : une bande, chargée d'un lion et de deux maillets. C. : une tête barbue. L., 1385 : *S Sigeri de Heetvelde mil'* (B. et Brux.) (Pl. 8, fig. 207).
- (Guillaume van den), chev., échevin de Bruxelles, 1381, 2, 6, 96 : même écu que Thierry (1338), mais sans le filet. C. : une tête barbue, ceinte d'un cercle. L. : *S Willi van den Heetvelde* (Brux. et Mal.).
- (Jacques van den), échevin de la *vierscare Senter Claeus* (de Saint-Nicolas-Waes), 1386 : trois étoiles et un bâton, broch. sur la 1^{re}. L. : *.. etvel* .. (Baron de Maere d'Aertrijke).
- (*Zuederus* van den), échevin de Bruxelles, 1390, 8 : même écu que Guillaume, 1381-96, mais le lion non cour. C. une tête barbue, cour. (Ch. et doc. div., c. 1, et Mal.).
- Heetvelde** (Jacques van den), échevin *illeg*, 1395 : mêmes écu et C. L. : *S Iacobi dicti van den Heetvelde* (Brux.).
- (Jean van den), chev., échevin *illeg*, 1396 : une bande, chargée d'un lion cour. et de deux maillets (le lion prend plus de la moitié de la bande). C. : une tête barbue, ceinte d'un cercle. L. : *S Iohānis de Heetveld'* (Brux.).
- (Gauthier van den) (fils de feu Jean), échevin *illeg*, 1400 : une bande, chargée de trois maillets, accompagnée au canton s. d'un écu. au lion. C. : une tête barbue, cerclée. L. : *S Walleri de Heetvelde* (Ibid.).
- (Guillaume van den), chev. (fils du feu chev. *Siger*), échevin *illeg*, 1400, 10, 1 : une bande, chargée d'un lion et de deux maillets. C. : une tête barbue. L. : *S Wilhelmi de Heetvelde* (Ibid.).
- (Guillaume van den), chev., échevin *illeg*, 1406 : une bande, chargée de trois maillets, accompagnée au canton s. d'un écu. au lion. C. : une tête barbue, cerclée. L. : *S Wille van den Heetvelde* (Ibid.).
- (Jean van den), chev., échevin *illeg*, 1407 : même écu que Guillaume, 1400-11. C. : une tête barbue, cerclée. L. : *S Ioh* *e Heetvelde* (Ibid.).
- (Gauthier van den), chev., échevin *illeg*, 1408 : même écu, le lion cour. C. : une tête barbue, turbannée. L. : *S Walleri de Heetvelde* (Ibid.).
- (Jean van den), chev., échevin *illeg*, 1422 : une bande, chargée d'un écu. au lion en chef et de deux maillets. C. : une tête barbue cerclée. T. : deux d^{les}. L. : *S Iohānis de Heetvelde mil'* (G.).
- (*Gerelmus* van den), échevin *illeg*, 1434 : même écu que Guillaume, 1406. C. : une tête barbue cour. T. d. : une d^{le}. L. : *va de Heetveld*. (Brux.).
- (Alijt van den), veuve de Guillaume van Assche, amman de Bruxelles, ayant, jadis, succédé, en ces fonctions, à Gisbert Pipenpoij, reçoit une rente sur le domaine de Bruxelles, 1437, 8, 40 : une bande, chargée de trois maillets, accompagnée au canton s. d'un écu. au lion. L. : *S Alijt van den Heetvelde*. (B.).
- (Nicolas van den), échevin de Bruxelles, 1445 : mêmes écu et C. que Jacques, 1395. T. : deux femmes sauv. (Ch. et doc. div., c. 1).
- (*Siger* van den) (fils de *Siger*), échevin *illeg*, 1454 : une bande, chargée de trois maillets, accompagnée au canton s. d'un écu. au lion couronné. C. : une tête barbue cour. L. : *S Sigeri dā de Heetvelde* (S.-G.).

Heetvelde (Jacques van) (1), échevin de la *vierscare* de Saint-Nicolas (Waes), 1454 : trois étoiles à cinq rais, accompagnées au flanc d. de . . . ; au filet broch. sur la 1^{re} étoile. L. : *S Iacop va . . . etvelde* (Baron de Maere d'Aertrijcke).

— (Pierre van den), échevin de Bruxelles, 1463 : une bande, chargée de trois maillets, accompagnée au canton s. d'un écu. au lion. C. : un buste barbu, turbanné. L. : *S Peeter vā den Heetveld* (Brux.).

— (Hughes van den), échevin du chapitre de Sainte- Gertrude, à Nivelles, 1472 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une bande, chargée de trois maillets et accompagnée au canton s. d'une tête et col d'animal (?) ; aux 2^e et 3^e, une bande, accompagnée de huit billettes, quatre (3, 1) à s., 5 à d., rangées 2 et 3 en bande. C. : une tête barbue, cour. S. : *S Hvgonis de Calido* (Ch. et doc. div., c. 1).

— (Hughes van den), échevin de Bruxelles, 1483 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une bande, chargée de trois maillets, accompagnée au canton s. d'un écu. au lion ; aux 2^e et 3^e, une bande, accompagnée de onze billettes, 6 à s. (3, 2, 1), 5 à d., rangées en bande, 2 et 3. Même C. L. : *S Hvgonis de Calido Campo* (Brux.).

— (Philippe van den), échevin *illec*, 1486, 96 : une bande, chargée d'un écu. au lion, en chef, et de deux maillets. C. : une tête barbue. L. : *S Phs vade' Heetvelde* (Ibid. et *Afflig.*).

— (Guillaume van den), échevin de Bruxelles, 1493 : une bande, chargée d'un lion et de deux maillets. C. : une tête barbue. L. : *Willē vā de Heetvelde* (Brux.).

— (Jean van den), époux de d^{lle} Marie Kijps, tient, du Brabant, une rente, constituée, par feu Charles de Rubempré, chev., sgr. de Bièvre et de Rèves, sur le château et pays de Luttéal, 1530 : une bande, chargée de trois maillets, accompagnée au canton s. d'un écu. au lion. C. : une tête barbue. (Av. et dén., N^o 4246).

— (Adolphe van den), échevin de Malines, 1604, 7, 10, 20, 3 : même écu que Philippe (1486). C. : un bras, brandissant un . . . (Mal.).

— *Her Diric van den Eetvelde*, religieux à Afflighem, sc. pour un autre religieux d'*illec* : une bande, chargée de trois maillets, accompagnée au canton s. d'un écu. fruste. T. : deux d^{lles}. L. : *hē Dieric va . de Hetuelde* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 371) (voir **Brabant, Selck, WATERLOES**).

Die here van Heetvelt portait, d'après GELRE : (écu resté en blanc) le cq. d'or. C. : une tête barbue, partie de sable et d'argent, cerclée d'argent, terminée en volet. GELRE donne à *Her Seger van Heetvelde*, Brabançon : d'or à la bande de gueules, chargée d'un lion et de

deux maillets, le tout d'argent. C. : une tête barbue, sur un long col, le tout parti de sable et d'argent, ladite tête cerclée d'argent.

Le lion, étant celui de Gaesbeek, devrait toujours se représenter couronné.

Heffen (*Franco de*), 1381, 2, 6, 7, 92, 5. : trois oiseaux ; au fr.-q. broch. chargé de trois tours (Mal.).

— (Jacques van), 1413, 7, 9, 20, 22, 3, 32, 7 : trois oiseaux ; écu. en cœur à trois têtes humaines, imberbes. C. : une tête barbue, coiffée d'une sorte de turban. S. : deux griffons (Mal.).

— (*Franco de*), 1436 : trois oiseaux ; écu. en cœur à trois pals. Même C. et S. (Mal.).

Les personnages du nom de Heffen sc. en qualité d'échevins de Malines. Les actes disent tous : *de Heffene*.

Heffingen. Jean van (*Heffinghen* et *Heffeninghen*) (fils d'Adam), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 432 mout., 1374 : plain (hachuré) ; au chef chargé à d. d'un lion léopardé. L. : *Johan ng . n . .* (B.).

D'après l'inscription que l'on aperçoit au dos d'une autre quittance, il aurait combattu sous le comte de St-Pol.

— *Jofroi de Hef-k*, chev., sc. un acte de Ferry, sire de Bourscheid, 1317 : plain ; au chef chargé à d. d'un lion léopardé. L. : *Jofroi ov* (*Lux.*, c. II, l. VII, N^o 26).

Heghe (Gaspard, *Sergis* et Adrien van der), frères, font un troc de serfs avec l'abbé de Werden, 1530 ; tous trois : une tête et col de loup. L., 1^o *S Iaspar v der Hege* ; 2^o : *Ser* ; 3^o : *S Adri der Hege* (Duss., *Werden*, N^o 97d).

Hegenscheid. *Engelbertus*, dictus de *Hegenschede*, donne quittance au comte de Berg, 1305 : type scutiforme ; trois panelles. L. : *S' Engelberti de Altena* (Duss., *Jul.-Berg*, N^o 163).

Heggen, voir **Blankenstein**.

Heij (Jean) sc. un acte du chapitre de Notre-Dame, à Bréda, 1472 : trois moutons à piloter. L. : *S Jan Woute* (Gr. scab., *Mélanges*, A. G. B.).

— (*Willem Cornelissen*), échevin de St-Geertruidenberg, 1552 : même écu (N.-D., Anvers, Chap., *capsa rer. extraord.*).

Heijden. *Walterus de Thimo*, échevin de Malines, 1301 : trois flanchis. L. : *. eri de Thimo sc chl* (Mal.).

— (Jean van der), avoué (*voeght*) du sgr. de Malines, 1328 : six (3, 2, 1) flanchis et une bordure engrêlée. L. : *S Iohis de o* (Fl., N^o 1436).

— *Johannes de Thimo*, miles, s'engage, moyennant 18 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant,



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. LX.

Fig. 1. Jean Anthoine, dit des Loges (1512)

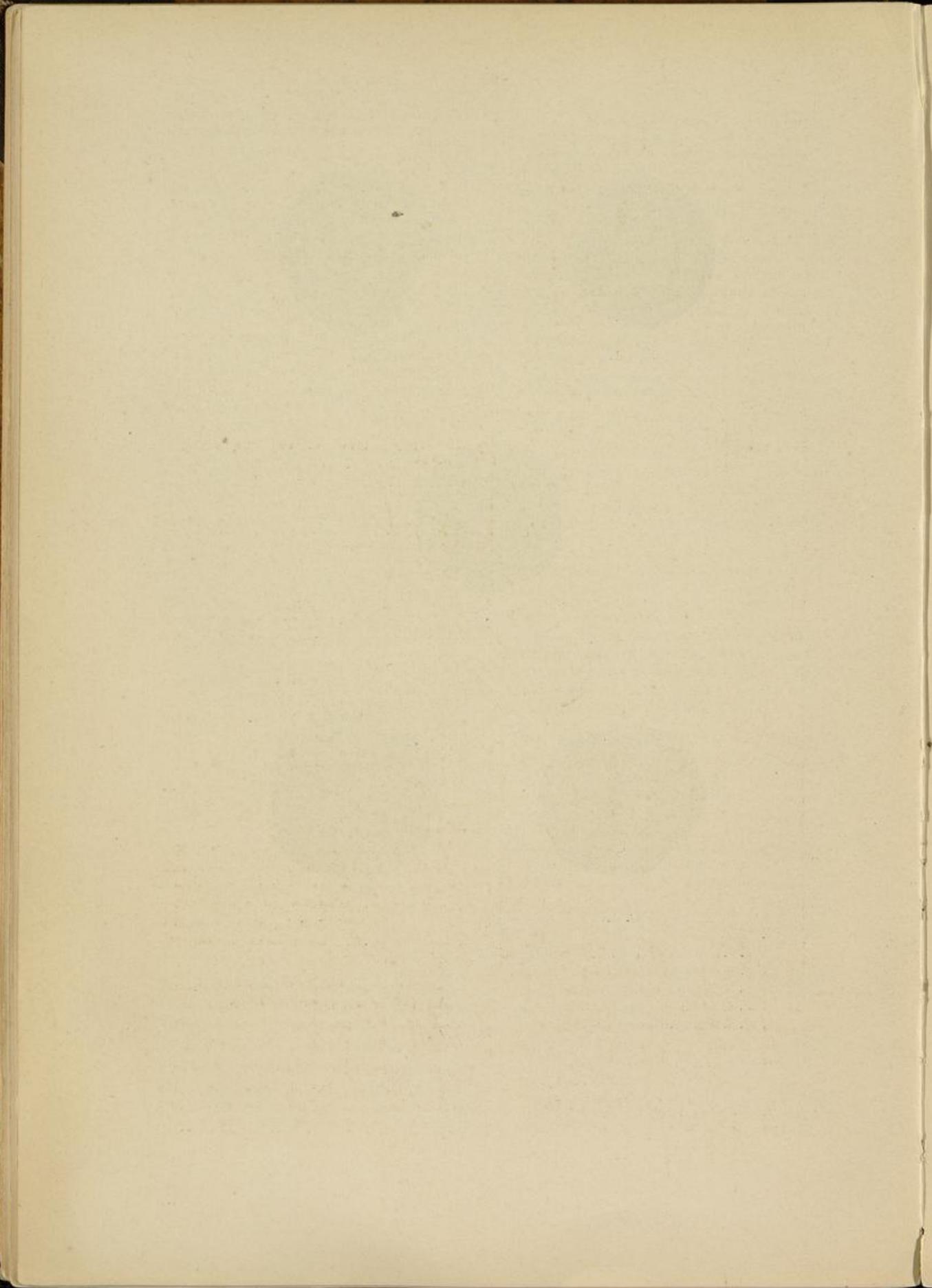
Fig. 2. Jean Anthoine (1544)

Fig. 3. Michel Anthoine (1545)

Fig. 4. Michel Anthoine (1554)

Fig. 5. Jean Anthoine (1608)

Tous hommes de fief du comté
de Hainaut et de la cour de
Mons (à Braine-le-Comte).



cum quinque viris, probis et honestis . . . bene et honeste cum galeis armatis et secundum hoc decen- ter equitatis, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 sept. 1338 : une bande de cinq losanges. L. : ✠ S' Domini Iohannis de T . . . o (B., N° 468).

Heijden. *Reijnere van der Heiden* reçoit, du Brabant, 40 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre, 1357, 16 novembre : un léopard lionné, à la queue fourchée, l'épaule chargée d'un écus, à deux fasces, accompagnées de huit (3, 2, 2, 1) . . . (merlettes?). L. : ✠ S' Reinnere van der Heiden (B., N° 1514).

Comparez le sceau de Renier van der Heijden, 1374.

— *Willam van de Heiden, borgreve te Stochejm* (Stockhem), *Franck* (sans nom de famille), écoute de *Stochejm*, sc. avec Jacques van *Beerse* (qualifié *mijn geselle*, par Redinghen), un acte d'*Arnout bastart gheheiten van Reieingen* (Redinghen) van *Loene*, qui décl. que *Gerard Dosse van Nivel* a encaissé pour lui 200 vieux écus, pour lesquels il avait une obligation du duc et de la duchesse de Brabant, 1337, 29 septembre : trois pals ; au chef plain. L. : m von (!) de (B., N° 1422).

— (Arnould van der), à Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1338 : dans le champ du sceau, un lièvre assis. L. : . . . *novd van der Heiden* (Fl.).

— (Gérard van der), sgr. de Boutersem ; *Gheert, here van Boutersem*, reçoit, du duc et de la duchesse de Brabant, 4275 1/2 vieux écus, solde à lui dû, sur 4675 1/2, *van coste, scade ende verlieze die wij ende onse ghesellen hadden, daer si ons in haren orboer ende haer lants gheseyndt hadden in Inghelant*, 1358, 13 juin ; *Gheraert van der Heijden, here van Boutersem*, reçoit, du Brabant, 364 vieux écus et 3 gros, à lui dus, du chef du feu sgr. de *Oosterhout* (Oosterhout), *als van coste dien hi ten Bossche ghedaen hadde in leijstinghen voer minen here den hertoghe Janne van Brabant*, et 600 moutons, dus à lui-même, pour des chevaux perdus, dans la guerre de Flandre, *de welke ons Arnt van Wese-male doen ter tijt nam, doen wi gheseyndt waren in Enghelant*, 1364, 5 septembre ; *Gherart, here van Boutersheem*, reçoit, de sire *Dieric van Hoedenpile*, receveur de la duchesse de Brabant, en Hollande, 383 moutons, à lui assignés par le duc de Luxembourg, etc., en deux obligations. 1371, 24 juin ; il reçoit, du Brabant, un autre paiement, 1379 : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. broch. chargé d'une fasce abaissée et d'un lion broch., iss. du bord infér. de la fasce. L. : ✠ *Sigillum Gerardi domini de Boutersem* (B., N°s 1642, 1913, 2394).

GELRE donne au *her van Boutersem*, Brabançon : d'argent à trois fleurs de lis, p. c., de gueules ; au fr.-q. broch. d'or, chargé d'une fasce d'azur et d'un lion de gueules broch., iss. du bord inf. de la fasce. Le cq. est

d'or. Volet d'argent, doublé de sinople. C. : un grand panache de sable, posé devant deux cornes de taureau d'argent.

Gérard commanda une rotte à Bâsweller.

Heijden (*Goidart, here zer*) (*so der, ou van der*) (*Heiden*), sc. un acte des frères de Schoonvorst, 1369 ; reçoit une pension du Brabant, 1363, 71 ; sc. un acte de Jean van Gronsveld, chev., 1373 ; inféode au duc de Juliers *myn huis dat men noempt zer Heiden, mit sinen vurburge . . . binnen yrme zingel, mit alle den vestingen*, 1369 ; sc. en 1370 : une fasce, chargée d'une coquille et accompagnée de trois cornières. C. : un vol. L. : ✠ *S Godefridi de Hey . . . milit'* (B. et Duss., *Jul.-Berg*, N°s 835 et 844).

Voici, d'après GELRE, le blason de *her Gaidert van der Heiden*, h. du duc de Juliers : d'argent à la fasce de sable, accompagnée de trois (2, 1) cornières de gueules. Le cq. d'or. C. : une tête et col d'âne d'argent, langué et oreillé de gueules.

— (Jean van der), jadis prisonnier à Bâsweller, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 190 mout., 1374 : trois macles, accompagnés en cœur de . . . L. : ✠ *S Iohan de le Heis* (B.) (Pl. 8, fig. 208).

HÉMERICOURT parle, entre autres, d'un chevalier *Makaire delle Heys de Flemalle, qui estoit chief des armes de Souvengnéz* (Sougné) *d'elle costie d'Asteneuz* (Esneux), *car il portoit de sable a trois rutures d'or* (édit. SALBRAY, p. 179).

— (Jean van der), jadis prisonnier *illec*, sous le burgrave de Limbourg ; i. t. : 86 mout., 1374 : un burelé et un lion-broch. L. : *S Iohan . . . hymo* (B.).

— (Renier (!) van der), jadis prisonnier *illec*, sous le sire de Perwez ; i. t. : 160 mout., 1374 : trois ancras de maçonnerie ; écus, en cœur à deux fasces, accompagnées de huit (3, 2, 3) merlettes, rangées en orle (**Cuijk**). L. : *S' Reinovts van de n* (B.).

— (*Staes* van der), jadis prisonnier *illec*, sous le sire de Schoonvorst ; i. t. : 320 mout., 1374 : trois fleurs de lis, p. c. ; au chef à trois pals, le 2^e chargé au haut d'un anneau. L. : *S' Eestacivs de Merica* (B.).

— (*Mettel* van der), dame de *Gronsveld* (Gronsveld), reçoit, à Dalhem, une rente, *die ons ende onsen lieven here den here van Gronsveld, deme Got genedich sij, onse gheduchtige here van Brabant in der banck van Aubelen* (Aubel) *ghegeven . . . haet*, 1375 : trois besants, ou tourteaux (**Gronsveld**) (B.).

— (Louis van der) sc., à Louvain, parmi les marchands (*comannen*), un acte du receveur de Brabant, 1377 : une bande d'hermine, chargée de trois fleurs de lis (B.).

— (Jean van der), échevin d'Anvers, 1390 : une croix latine, soutenue d'un segment et d'un autre segment renversé broch., accompagnée d'une étoile à cinq rais en chef à d. et de deux roses, 1 en chef à s.,

- 1 en pointe (Hôp. S.-Elis, *Buiteng.*, c. I) (Pl. 8, fig. 209).
- Heijden** (Jean van der), échevin *illegitimus*, 1399 : une étoile à cinq rais en chef à d. et deux roses, 1 en chef à s., 1 en pointe (Ibid., c. III).
- (Jean van der), même qualité, 1406 : trois étoiles à cinq rais (Ibid., c. II).
- (Wenemar van!) et *Wolter* (!), sa femme, *Mense* (Clémence) et *Fye* (Sophie), leurs filles, troquent des biens avec l'abbaye de Werden, 1411 : trois triangles haussés, C. : un vol, chargé de trois triangles. L. : *S Wenemari de Heidene* (Duss., *Werden*, N° 97^b).
- Voici, d'après GELRE, l'écu de *Wenemar van Heyden*, h. de l'évêque de Munster : d'azur à trois triangles d'argent, placés au centre de l'écu.
- (Jean van der), tuteur *ghemaect bij scepenen van ghedeelē van Joes Roegiers kinde*, 1415 : une marque de marchand. T. s. : un ange agenouillé. L. : *S Ian van der Heyden* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 65, 66).
- (*Berndt* van der), dit *Rynsche*, h. du duc de Clèves, comte de la Mark, 1418 : un anneau. L. : *S Berndt van der Heide* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 756).
- (Simon van der), h. du duc de Bourgogne, dans sa sgrie de Cruijbeke, 1418 : trois roses, accompagnées en cœur de . . . (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 65-66).
- (Jean van der), même qualité, *illegitimus*, 1421, 30 : trois roses, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : *S Ian van der Heiden* (Ibid., l. 13-14 et 65-66).
- L'acte de 1430 le dit : fils de Jean, pour le distinguer d'un autre feudataire : Jean, fils de Pierre van der Heijden, dont le sceau est tombé.
- *France van der Heide*, curé de Reninghelst, 1421 : coupé ; au 1^{er}, deux arbres, mouvant du coupé ; au 2^d, une étoile. L. : *✠ S m F van* (Ibid., l. 221).
- (Jean van der), h. du duc de Bourgogne, dans sa sgrie de Cruijbeke, 1424, 30, 41, 2, 6 : une plante de bruyère, fleurie, sur une terrasse. L. : *S Ian van der Heiden* (Ibid., l. 65-66).
- Il est fils de Nicolas. Les sceaux de 1424 et 1430 sont d'une autre matrice que les sceaux postérieurs, mais l'écu et la légende sont identiques sur les deux matrices.
- (Gisbert van der), échevin de Malines, 1427, 8, 9 : trois moutons à piloter, accompagnés au point du chef d'un anneau. T. : un ange (Mal.).
- *Jan Dierix van der Heiden*, non cité nommément dans l'acte, scelle le relevé des réparations faites au château de Saftingen ; milieu du x^ve siècle : trois croissants. C. : une tête et col de bœuf, les cornes, soutenant, chacune, un croissant. S. : deux lions. L. : *S Ian Dierix van der Heiden* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 51, 52).
- Heijden** (Guillaume van der), échevin d'Anvers, 1454, 9, 81, 8 : trois étoiles, à cinq rais ; au fr.-q. chargé d'un lion et d'un semé de billettes. C. : une rose à quatre feuilles entre un vol (114 lettres scab., M. Schuermans et Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. I et III).
- (Martin van der), lieutenant des fiefs de Jean, sgr. de Merode, de Petersheim, etc., 1474, 8 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois roses, accompagnées en cœur d'une étoile ; aux 2^e et 3^e, une barre de trois losanges. T. s. : un h. sauv., tenant sa massue de la main droite (*Afflig.*).
- (Henri van der), feudataire dudit sgr. de Merode et frère dudit Martin, 1474 : trois roses, accompagnées en cœur de . . . (une étoile?) (Ibid.).
- Gauthier van der *Heijen*, échevin de Tirlemont, 1477 : coupé ; au 1^{er}, une aigle éployée ; au 2^d, trois pals. L. : . . . *Iteri va der . . . en scabi then* (S.-G.).
- (Gossuin van der) (fils de Gossuin), échevin de Heusden (Brab.), 1487, 1502, 9 : trois pals de vair ; au chef chargé d'un chien élané. S. s. : un griffon assis (Mal.).
- (Jacques van der), échevin d'Anvers, 1527 : une rose en chef à d. et deux étoiles, 1 en chef à s., 1 en pointe. C. : on ne voit plus que l'aile s. d'un vol (N.-D., Anvers, *Chap.*, *capsae* 1-5).
- (Nicolas van der), échevin de Louvain, 1533, 41, 5, 7, 51, un lion. L. : *Claes vā d'Hejde sca lo* (S.-G. et M. Max. de Troostembergh d'Oplinter).
- (Jean van der), échevin d'Anvers, 1532 : une rose en chef à d., deux molettes, 1 en chef à s., 1 en pointe, et un lambel. C. cassé (114 lettres scab.).
- (Guillaume van der), fils de Guillaume, tient d'Adrien de Gavere, chev., sgr. de Laerne, de ter Donct, ten Doorne, ter Ruwen, du chef de ter Ruwen, un fief à Quaremont, 1561 : trois merlettes rangées en chef ; la pointe est cassée ; écus. en cour à la bande. C. : une tête et col d'aigle (Els.).
- *Steven Heiden*, prêtre, chanoine et écolâtre de Nimègue, témoin de sa cousine Chr. van Rossum, 1563, 11 décembre : deux croissants, adossés. S. s. : un griffon accroupi (?). L. : *S Stephani [abio] ?* (S.-G.).
- (Maître Henri van der), échevin de Louvain, 1613 : trois fleurs de lis (complètes). L. : *S Henrick va* (S.-G.).
- (Maurus van der), prêtre du monastère et sgr. de la ville de St-Trond, 1669 : type armorial ; trois

huchets, le 3^e sommé de trois roses tigées, attachées à une seule tige. L'écu posé sur une crosse et un glaive, passés en sautoir, et sommé d'une mitre. Devise : *In nomine Domini* (S.-T., c. 16) (voir **Breitenbent, Duffel, Halmale, Horn, MEERWIJK, Sobbe**).

La mayson VAN DER HEYE : d'asur, à la fesse bretesqué et contre-bretesqué d'argent (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne noblesse de la contée de Flandres*).

Heijdenrijck (Pierre-Jacques van), échevin de Malines, 1699 : trois fasces ; au fr.-q. chargé d'un lion (le bas du fr.-q. est un peu fruste ; lion naiss. ?). C. cassé (Mal.).

HEIJENBEKE (Jean), bourgeois de Malines, 1356 : trois étoiles à cinq rais ; au fr.-q. broch. fruste (Fl.).

— (*Johannes dictus*) (et de *Heijenbeke*), échevin illec, 1383, 6, 90 : même écu ; au fr.-q. broch. chargé d'une fasce abaissée et d'un lion broch., iss. du bord inf. de la fasce (Mal.).

— *Schepenen ons heren, her Jan Heienbechts in Zempse* (Sempst), *riddere*, 1402 : même écu, la fasce non abaissée. L'écu suspendu à un arbre et supporté par deux aigles (Mal.).

— (Rogier van), échevin de Bruxelles, 1438 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, huit (3, 2, 3) billettes ; aux 2^e et 3^e, un lion. C. : une tête et col de bouc. L. : *S Ro van Heijenbeke* (Brux.).

Heijkens (*Petrus*), échevin de Louvain, 1472 : une broye (?), posée en chevron, les extrémités inférieures mouvant des bords, accompagnée de trois étoiles. L. : *S * Petri Heykens scabini louaniën* (S.-G.).

Le meuble principal affecte la forme d'un compas, engrêlé à la partie inférieure (un pignon de maison) Comp. DE VIGNE, *Recherches*.

Heict, voir **Heeght, Heect**.

Heylarde (*Pirars*), juré de Namur, 1344 ; *Pierard Helarde*, h. de fief du comte de Namur, 1354, 8, 9, 60, 62 : trois chevrons ; au fr.-q. chargé de trois losanges. L. : ** S Petri Heil . . . rd* (*Heijlissen* et *Nam.*, Nos 784, 830, 859, 897, 926).

— *Pirechons Heilharde*, h. de fief dudit comte, 1389 : cinq (!) chevrons ; au fr.-q. chargé de trois losanges. Le sceau porte : *Hellard . . .* (*Ibid.*, N° 1211).

— *Michar Heilharde*, même qualité, 1410 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois losanges ; aux 2^e et 3^e, trois étoiles à cinq rais (*Ibid.*, N° 1329).

— *Pierloz Heillarde*, même qualité, 1430 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois losanges ; aux 2^e et 3^e, trois piles (*Ibid.*, N° 1371).

Heile. Baudouin van *Heile*, chev., h. du comte de Flandre (acte du bailli du métier de Bruges), 1285 : un filet en croix, cantonné de douze merlettes, 2, 1 dans chaque canton, et un lambel à cinq pendants broch. (*Nam.*, N° 176).

— (Baudouin van), échevin de Sluijs (L'Ecluse), 1323 : une croix et douze merlettes, rangées en orle ; au lambel à cinq pendants broch. L. : *. S' Boyd . . van Heyle* (S^{ie}-Pharailde).

— *Wautiers van Heyle, le viel*, bourgeois de Biervliet, 1348 (n. st.) : une croix, accompagnée aux 1^{er} et 3^e cantons d'une merlette, la partie s. de l'écu étant cassée. L. : *S vā Heile* (*Nam.*, N° 741).

L'acte cite aussi *Wautiers de Heile*, le jeune (son sceau est tombé) et Marguerite, sa femme.

Le seigneur de HEYLLE : de gueulle, à la croix et douze merlettes, à l'ourelet, tout d'argent, et crye son nom (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne noblesse de la contée de Flandres*).

HEIJLEGHENBORRE (Adam van (!), jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Fauquemont ; i. t. 58 mout., 1374 : une croix ancrée, accompagnée en chef à d. d'une étoile à cinq rais et une bordure dentée. L. : *S' Doem van den Heylgenboorn* (B.).

Heylighende (Richard, Henri et Herman dy), frères, jurent de ne jamais rien entreprendre contre la comtesse Marguerite et le comte Guillaume de Berg, son fils, 1369 : tous les trois : six cotices. L. du sceau de Henri : *. . . nrici Hilgheh . . .* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 830).

Heilweghen (Gilles van), prêtre et curé d'*Haycruse* (Haute-Croix), 1439 : deux faucilles dentelées, affrontées, accompagnées en cœur d'un maillet. L. : *. . egidiū ghe*. (Abb. de W.-B., c. 4008).

Heijm (Arnould), échevin de Bois-le-Duc, 1408 : une étoile. L. : *. bi in buscod . . .* (S.-G.).

— (Gossuin), receveur du duc pour la ville et le quartier de Bois-le-Duc, 1448 : une étoile (Helmond).

— (Jean), échevin de Bois-le-Duc, 1482 : une étoile. L. : *S Iohis Heym scab . . buscoducis* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 45).

— (Jean), même qualité, 1502 : une étoile. Le coin sup. d. de l'écu est cassé (S.-T., c. 12).

— (Jean), même qualité, 1560, 9 : une étoile (*Ibid.*).

Heijman (Jacques), fils de Gilles, tient, de la sgrie de Wessegem, un fief à Wondelgem, 1502 : un chevron, chargé d'une étoile à cinq rais et accompagné de trois roses. S. s. : un griffon (Fiefs, N° 10848) (voir **Bosch, Coene**).

Heijman (Liévin), docteur en médecine, tient, de ladite sgrie, un fief à Wondelgem, 1503 : même écu, l'étoile à six rais. Même S., mais à d. (Ibid., N° 10869).

— (Jean) (fils de Jacques), tuteur de *Hannekin* (fils de maître Liévin), tient ledit fief, 1515 : même écu. Même S. mais à s. (Ibid., N° 10879).

HEIMBERG (Pawyn van), et *Hemberg*, a été nommé bailli de Rheinbach, 1395 ; sc. un acte de Guillaume, bâtard de Juliers, 1410 : trois coquilles. C. : une tête et col de chien (d'âne ?). L. :
va Hebe . . . (Duss., Col., N° 1180, et *Clèves-Mark*, N° 688).

— Arnould, Henri et Gérard van *Hemberg*, écuyers, frères, fils dudit sire *Pawyn*, 1410 ; tous trois : mêmes écu et C. (Ibid., N° 688).

— *Arnolt van Hemberch. erfkemener des gestichtz van Collen*, décl., pour lui et ses alliés (*helper*), que, ayant été l'ennemi du duc de Brabant, *der veden byn ich goitlich ind wail gesoent hud up desen dach . . . ind myt des vurs . heeren synen landen ind steden*, 1422, *des irsten dynsdages na dem heylgen paisch dach* : même écu. C. cassé. L. :
Hembe . . . (B.).

Heijme (*Jan*), bourgeois de Louvain, reçoit, du Brabant, 282 1/2 vieux écus, *van minen ransoen ende van coste ende van scaden daer ic op ghevanghen waert van Willem Corbeaus van Hⁿ nemont ende van Janne van Ommiech*, 1337, 30 août : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un écus, à trois pals ; ledit écus, au chef chargé d'une coquille. L. : ✠ S *dv. lvs. e . . . g* (?) (B., N° 1359).

— Jean *Heijms*, jadis prisonnier à Bâweiler, sous la bannière de Rike ; i. t. : 376 mout., 1374 ; reçoit un acompte pour le, ou les enfants (*van der ghebourten weggen*) de feu Jean *Heijms*, son fils, jadis prisonnier *illec*, sous la même bannière ; i. t. : 80 mout., 1374 : un sautoir engrêlé. L. : ✠ *Sigillum Iohannis dei Heime* (B.).

Heijmeric (Godefroid), écolâtre à Clèves, receveur de Mathilde de Gueldre, comtesse de Clèves, 1365 : plain ; au chef chargé de trois roses. L. : ✠ S' *Godefridi Heimeric* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 779).

Heimersheim. *Henricus de Hemerzheim*, miles, inféode à Adolphe, comte de Berg, *quinque quartalia vinearum, sitarum apud Bodindorp* (Bodendorf) et 23 journaux de terre arable à *Kurlerveelde*, 1313 ; *H. de Heymerzeym*, miles, sc. un acte de *Johannes, dominus de Saffenberg*, 1314 : type scutiforme ; plain ; au chef chargé d'une fleur de lis. L. : ✠ S' *Henrici de . . . merh* . . . (Ibid., Nos 217 et 221).

— *Her Jan Nudel van Heymerchem* reçoit, du Brabant, 120 vieux écus, à compte sur 470 vieux écus

pour ses services dans la guerre de Flandre, 1357, 13 août ; *Jan Nodel van Heymerchem, ridder*, reçoit, du même chef, un acompte de 60 vieux écus, 1358 (n. st.), 24 mars : plain ; au chef chargé à s. d'une étoile. L. : ✠ S' *Iohanni d'Heymersem* (B., Nos 1340, 1384).

Heymgin, *scheffene zo Bunne* (échevin de Bonn ; sans autre nom), 1367 : une bande, accompagnée au canton s. d'une anille. L. : . . . S' *Wenis Heim* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 801).

HEIJMOMEEZ (Herman van), échevin du banc de Looz, à Graesen, 1353 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une fasce ; aux 2^e et 3^e, un sautoir de douze losanges. Cq. sans C. (Ord.).

HEIJMSLAKEN (Mathieu van), jadis prisonnier à Bâweiler, parmi les gens (*beede*) du duc de Brabant ; i. t. : 1226 mout., 1374 : six (3, 2, 1) fleurs de lis. L. : . . . *Mattijs van Lv* (B.).

Heija (Pierre) (fils de Pierre), échevin de Rotterdam, 1622 : une baie, garnie, à d., d'une barrière de prairie, le tout posé en fasce, mouvant des flancs, et sommé d'un oiseau. C. : la barrière de prairie (?) entre un vol. L. : S' *Pieter Pietersen Heyn* (U.).

Heijndael. Gilles van *Heindale*, jadis combattant à Bâweiler, sous le burgrave de Limbourg, 1379 : une croix engrêlée, chargée en cœur d'une rose. L. : ✠ S' *Gillis van Hedendale* (B.).

Heine, voir **Hene**, **BOUCOURT**.

Heijneman (Jean) tient, comme tuteur de Jacqueline, fille de Jean Anceels, un fief à Adinkerke, 1421 : une bande, accostée à s. d'une étoile et à d. d'un croissant (Fiefs, c. 887, l. 1-78).

Ce fief relève de la châtellenie de Furnes.

Heins (Nicolas), jadis prisonnier à Bâweiler, sous le sire de Witthem ; i. t. : 154 mout., 1374, 9 : trois chats assis, accompagnés en cœur d'un croissant. L. : ✠ S' *Clais Heins sone* (B.).

— Pierre *Heijns*, *conterrolleur des comptes des officiers de Flandre*, 1389, 93, 94 ; sc. pour un tiers, 1391 : cinq (2, 2, 1) alérions, accompagnés au point du chef d'une étoile. L. : S' *Petri Heins de Ar. e-gh* . . . (?) (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 38).

Il scelle encore, comme *conterrolleur*, en 1400 (Ibid.).

— (Guillaume), h. du duc de Bourgogne, dans son bourg de Bruges, 1408 : un poisson en fasce, accompagné en pointe d'une étoile. L. : S' *Wille* . . . *Heins* (Ibid., l. 40).

— (*Jan Pieter*), échevin d'Ecclou, 1427 : un chevron, accompagné en chef de deux pots à anses, penchés à d., et en pointe d'un marteau, surmonté d'une croisettes. L. : *Heins* (Ibid., 82-83).

Heins. Jean *Heijns*, *uppercofter* de Sainte-Pharaïlde, à Gand, 1463 : un chevron, accompagné en chef de deux roses à six feuilles et en pointe d'un croissant (Ibid., l. 402).

— Jean *Heijns*, échevin de Tervueren, 1474 : une scie de boulanger et une pelle de boulanger, passées en sautoir. L. : *Segel Ian Heins* (S.-G.).

— Georges *Heijns*, échevin de Tirmont, 1524 : une marque de marchand, formée de deux états alésés, l'un renversé, entrelacés. L. : *Heyns scabi then* . . (Abb. d'Orient, c. 2).

Heinsberg. *Theodericus de Hemsberg* sc. un acte des frères Henri et Francon de Hückeswagen, 1260 : type scutiforme ; un échiqueté et un lambel, à cinq pendants, broch. L. : . . *Th . . . er Hemsbe* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 42).

— (Thierry, sire de), fait un accord avec Adolphe, comte de Berg, 1268 ; sc. en 1273, 77, 83, 1302 : type équestre ; le bouclier et l'écu du c.-sc. au lion, à la queue fourchée. C. : un éventail (Ibid., N°s 52, 67, 73, 79, 147).

— *Johannes, frater noster*, sc. un acte dudit Thierry, 1268 : type scutiforme ; un échiqueté et un lambel à cinq pendants, broch. L. : ✠ *Sigillum Iohannis de Levenberc* (Löwenburg) (Ibid., N° 52).

— *Johannes, dominus de Levenberg*, frère de Thierry, sire de Heinsberg, 1283 : type équestre ; le bouclier et l'écu du c.-sc., à un échiqueté et au lambel à quatre (?) pendants, broch. L. : *S' Iohannis de Hemsberg dni de Levenbc* (Ibid., N° 79).

— *Godefridus de Hensberg* sc. un accord entre *Arnoldus Mulart de Huelhoven* (Hülhoven), miles, et ses mansionarii de la cour de *Huelhoven*, 1298 : un lion cour., à la queue fourchée, et un lambel à cinq pendants, broch. L. : ✠ *S' Godef filii dni Th de Heneseb . (c, ou g)* (Ibid., N° 128).

— *Godefridus, dominus de Heynsbergh et de Blankinbergh, et Mechtildis de Los* (Looz), eius uxor legitima, 1307 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du c.-sc. aux mêmes armes. C. : un panache de sept plumes (Ibid., N°s 173, 181).

— Le même, 1310. 26 : type équestre, comme ci-dessus, mais pour C. et ornement du chanfrein : un dragon (Ibid., N°s 198 et 314).

— (*Theodericus de*), miles, fils aîné de Godefroid, sgr. de Heinsberg et de Blankenberg, et ses frères, Jean et Godefroid, sc. un acte de leur père, qui donne à sa fille légitime, Marguerite, *curiam nostram dictam Creytsroyde, cum tribus mansibus et dimidio mansu terre arabilis*, sa dime de Gangelt, etc., 1326 ; Thierry : écu aux mêmes armes. Jean : même écu, le lambel à quatre pendants. Godefroid : même écu, sans lambel ; au fr.-q. burelé (Looz) (Ibid., 314).

DE RAADT, t. II

Heinsberg. Lambert van *Heynsberg*, chev., sc. un acte de Henri, sgr. de Löwenburg, et de sa femme Agnès, 1336 ; h. de Thierry, comte de Looz, etc., 1338, 42 ; *Lambrech van Heinsborch*, chev., donne un acte avec Gérard van *deme Steine*, chev., tous deux qualifiés amis du comte de Looz, 1358 : un lion cour., à la queue fourchée, et une cotice broch. L. : ✠ *S' Lamberti de Heynsberg militis* (B., N° 1683, et Duss., *Jul.-Berg*, N°s 384 et 449 ; B., N° 474).

— Henri van *Dalenbruch* (Dahlenbroek), disant Thierry, comte de Looz et de Chiny, sgr. de Heinsberg, son oncle, décl. avoir reçu en fief de Gérard de Juliers, comte de Berg, etc., le château de *Lewenberg* (Löwenburg), 1350 : un lion cour., à la queue fourchée, et un lambel broch., chacun des trois pendants chargé de trois besants ou tourteaux. L. : . . . *enrici de Heynsberg* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 536).

— (Jean van), évêque de Liège, duc de Bouillon, comte de Looz oncle de Jean de Looz, sgr. de Diest, etc., fils (du seigneur) de Heinsberg, 1437 ; sc. en 1445 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, parti ; a, un burelé (Looz) ; b, deux poissons adossés (Chiny) ; aux 2^e et 3^e, un lion cour., à la queue fourchée. Sur le tout, un écu. au lion. T. s. : une d^{lle}. L. : *S' Iohis de Hensbg' epi leodien et coëlis lossen sectu* (B.).

— Le même, 1447 : dans le champ du sceau, un eq. cour. C. : deux oreilles d'âne. L. : *S' Iohanis de Hensbg epi leodiensis* (B.) (voir **Boxtel, Diest, Cannart, Looz, Löwenburg, Nassau, Sayn, Swalmen**).

Voici, d'après GELKE, le blason du *here van Heynsberch*, h. du duc de Juliers : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, parti ; a, burelé d'or et de gueules ; b, de gueules à deux poissons d'or, adossés (!) ; aux 2^e et 3^e, de gueules au lion d'argent (non cour.), à la queue fourchée. Capeline de gueules. Couronne, on colorée. C. : deux oreilles d'âne d'argent.

Heinzenberg (ou -burg?), *Georgius de Heynsenberghe*, miles, h. de Jean, comte Sauvage, 1338 ; *Georgius de Keynsenberghe* (!) sc. un acte de *Gherlacus Lesche*, miles de Meulhem, 1338 : diapré, au fermail en losange. L. : ✠ *Geor . . . i dni de Heynzenberch* (B., N°s 393 et 396).

Heintzen (Jean-Bapt.), curé de la seigneurie de *Kayl* (Kail), près de Bitburg (Trèves), 1788 : un senestrochère armé, mouvant du bord s., la main tenant un trident, les dents terminées, chacune, en boule, le manche terminé aussi en boule et muni d'une traverse près de l'extrémité postérieure, ledit trident accosté en chef de deux étoiles (écu ovale). C. : un vol (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46385).

HEIJR, voir **Bonier**.

Heys, voir **Heijden**.

Heisgen (Bernard-Albert de), écuyer, sgr. de Berg, en partie, de Bettendorff et de La Rochette (comté

de Chiny), remet au roi de France le dénombrement de ses fiefs, 1681 : cinq trèfles. L'écu sommé d'une cour, à trois fleurons et à deux perles, alternant, et accosté de deux palmes (cachet en cire rouge) (C. C. B., 15713).

Heijsselt (Chrétien van), échevin de Saint-Trond, 1433, 7, 8, 9 : une fasce de cinq fusées, surmontée d'un lambel à quatre pendants. En 1433 sans T. En 1437-9, T. : un enfant (S.-T., c. 9).

— (Jean van), échevin du banc de Duras, 1443 : mêmes écu et T. (Ibid.).

HEIJSSSEN (Thierry van), chev., sc. un acte du comte de Clèves, 1348 : de ... à l'écu. plain, accompagné de trois (2, 1) grelots (Duss., *Jul.-Berg*, N° 509) (voir **Hessen**).

Heijst (Arnould van), échevin de Malines, 1612 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois croissants ; aux 2^e et 3^e, d'hermine à trois pals. C. : un chien braque, assis entre un vol (Mal.).

— Les échevins du pays et franchise de Heijst (-op-den-Berg), 1696 : un cygne, posé sur une terrasse. L'écu dans un cartouche (Arch. de l'église de Heijst-op-den-Berg).

Sur des personnes de ce nom, voir beaucoup de renseignements dans la revue *Taxandria* (Berg-op-Zoom), II.

Heisterbach (?), voir **Eijnde**.

Heijstken (Henri), échevin de Tervueren, 1381 : trois roses ; au fr.-q. broch., chargé d'une paire de ciseaux, ouverte. L. : *S' Heinric Heistken* (S.-G.).

Heijvaert (Jean), sc. pour Gilles Moens (fils d'Arnould), qui tient, du château de Termonde, une part d'un fief *illegitimus*, dont Josse Moens, Adrien Moens et Jean Smet tiennent les autres parts, 1340 : trois annelets. Le sceau porte : *Heivaert* (Fiefs, N° 4016) (Pl. 8, fig. 210).

— Paul *Heijvaerts* sc. pour un autre, feudataire dudit château, 1349 : trois annelets (Ibid., N° 4478).

— Martin *Heijvaerts* sc. pour Gilles Saren (fils de Jean), qui tient, dudit château, un fief à Baesrode, 1349 : un coudre, la pointe en bas, posé en barre, accompagné de deux roses (Ibid., N° 3851).

— Paul *Heijvaerts* tient, dudit château, un fief à Lebbeke, 1349 ; sc. pour d'autres feudataires, 1349 : une plume, posée en pal, en chef, et trois annelets, 2 aux flancs, 1 en pointe (Ibid., N° 4023, 7, 39).

— (Gilles), fils de Jean, tient, dudit château, un fief à Merchtem, 1333 : trois annelets. C. : un annelet. Le casque accosté de chaque côté de trois (2, 1) mouchetures d'hermine (Ibid., N° 4119).

Heijvaert (Gilles) sc. pour son fils Corneille, qui tient, dudit château, un fief à Denderbelle, 1602 : trois annelets (Ibid., N° 3652).

Hecht, voir **Heeght**.

Hecke (Antoine van den), échevin du métier d'Assenede, 1433 : trois étoiles (C. C. B., Acquits de Lille, l. 43) (voir **Heckene**).

— (Martin van den), échevin du duc de Bourgogne, dans la Salle de Deijnze, 1433 : une tête et col de cerf, accompagnée en chef à s., d'une étoile. T. : un ange. L. : *Martī va den Hecke* (Ibid., l. 235).

— (Martin van den), échevin de Bruxelles, 1472, 87, 8 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois tours, ou portes crénelés ; aux 2^e et 3^e, de ... aux points équipollés de ... C. : une tour, ou porte de l'écu. L. : *S Merten vā den Hecke* (Brux.).

— (Gilles van), reçoit pour sa femme *Lijaerde* (*Lie-gaerde*), fille de Jacques *Breidel*, héritière de son frère Bernard, une rente sur l'espier de Bruges, 1483, 5 : trois coquilles. L. : *S Wouter va ... r Hecke* (*sic*) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 380).

— (Jean van den), échevin du métier de Somergem, 1316 : une barrière de prairie. L. : *S Ian van den Hecke* (Ibid., 117).

— (Pierre van), échevin de sire Jean van *Zaemslacht*, dans le banc de Lokeren, 1318 : trois roses à six feuilles. L. : *S' Piete* (*Zwijveke*).

— (Melchior van), échevin de Philippe de Clèves, sgr. de Ravestein, etc., dans sa sgrie et *vierschae* du métier de Roulers, 1325 : une hache contournée, posée à s., accompagnée d'une étoile en chef, à d. (*Deijnze*, c. L.).

— (Louis van den), fils de Gauthier, tient de la sgrie de Wessegem, un fief à Eijne, 1345 : une barrière de prairie (Fiefs, N° 10885, 6).

— (Pierre van !), échevin de Lokeren, 1363 : même écu (Ibid., c. 913, l. 6738-83).

— (Arnould van), échevin du comte de Flandre au métier de *Zomergem* (Somergem), 1350 : une étoile. L. : *Arent van Hecke* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 418).

— (Emmanuel van den), tenancier juré de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1613, 6, 7 : même écu que Martin, 1472. C. : une tour, ou porte de l'écu entre un vol. L. : *S Emanvelis van den Hecke* (C. C. B., c. 47).

— (Jean van den), même qualité, 1626 ; lieutenant du receveur général du roi, au quartier de Bruxelles, 1635 : mêmes écu et C. L. : *S' Iohannes van den Hec* . . (Ibid.).

Hecke (Laurent van den), h. de fief et échevin du de pays de Nevele, 1632 : parti ; au 1^{er}, un lion ; au 2^d, trois roses. C. : un lion iss. L. : *S Lavcereyns va . . . en H[ecke]* (M. Hulin, à Loo-ten-Hulle).

— (Josse van) sc. pour Daniel Vernimmen, tuteur de Jacques van Lare (fils de Jean), qui tient une rente à St-Nicolas (Waes), 1638 : une marque de marchand, accompagnée de trois trèfles (Ibid., N° 7094) (Fig. XXV).

— (Jean van den), chev., échevin de Bruxelles, 1653, 67, 9 : même écu que Martin, 1472. C. : une tour, ou porte de l'écu entre un vol. L. : *S Ioannis van den Hecke* (Brux. et Gr. scab., *Mélanges*) (voir **Crampe**).

Heckene (Michel van den), échevin de Denderbelle-Zwijveke, 1396 (n. st.) : une fasce, accompagnée en chef à d. d'une roue, à s. de . . . (cassé) et en pointe d'un corbeau. L. : *an den Hec* (*Zwijveke*).

— (Josse van den), tient, du château de Termonde, un fief à Hamme, 1430 : trois étoiles (Ibid., N° 3740) (voir **Hecke**).

Hecq. *Jehan de Hecques*, écuyer, sgr. de *le Glisoel*, bailli de la baronnie de Berlaimont, 1538 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion ; aux 2^e et 3^e, un fascé (de six pièces). Sur le tout : un écu. à trois fascés. C. : un lion iss. (?) (M. de Latre du Bosqueau).

HELFENSTEYN, voir **Brenner**.

Hellarde, voir **Heylarde**.

Helle (*Ghosiinus*), échevin de Tiel, 1342, 3 : deux fascés. L. : *S' Goesucini Helle de Nederinen* (= Neerijnen) (*Geld.*).

— (Baudouin van der), échevin de Mgr., à Harlebeke (*van buten*), 1502 : un sautoir, accompagné en chef et à d. d'un croissant, à s. et en pointe de . . . (fruste). L. : *S B* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 413).

— (Baudouin van der), échevin du roi dans l'espier de Harlebeke, 1567 : un sautoir, accompagné en chef d'un croissant, à d. d'une étoile, à s. et en pointe de . . . (fruste) (Ibid., l. 413) (voir **Hellen**).

Hellebeek. Arnould van *Helbeke*, chev., et *Gheerlac* van den Bossche, chev., drossard de Brabant (son sceau est tombé), aplanissent un différend entre le chapitre de Saint-Gommaire, à Lierre, d'une part, et l'abbesse de Linter et ses tenanciers de Meerhout, d'autre part, au sujet de cens, 1316 (n. st.), en janvier : une bande, chargée de trois maillets, accompagnée au canton s. d'un écu. au lion cour. (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

Helleek. *Jehan de Heelbeke*, sgr. de Loenhout et d'Ophain, *ame et foiable* du duc de Brabant, 1333, 5 (n. st.) : même écu (le lion cour. ?). C. : une boule sommée d'un panache de plumes de coq, entre deux cornes de bœuf, affrontées, chargées, chacune, de trois maillets. L. : *his de Helbeke militis dñi de Loenhoit d'Ophein* (Nam., N° 552, et B., N° 342).

— Arnould van *He[e]lbeke*, chev., h. du duc de Brabant, 1335 (n. st.) ; *miles*, s'engage, moyennant 42 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum duobus militibus, una nobiscum et decem armigeris, probis et honestis, cum galeis armatis et equitatis decenter*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 15 août 1338 (1) : même écu, mais le lion (non cour.), sans écu. posé sur le champ. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue. L. : *Sigill' Arnoldi de Helbeke militis* (B., N°s 342 et 443).

(1) Et non 1339.

Un *Her Arnt van Hellebeke*, Brabançon, portait, d'après **GELRE** : d'or à la bande de gueules, chargée de trois maillets d'argent.

— Jean van *Heelbeke*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Gaesbeck ; i. t. : 690 mout., 1374 : plain ; au fr.-q. aux armes précédentes. L. : *S' Ian va Helbeke* (B.) (Pl. 9, fig. 211).

— *Thomaes Helbeck* (*sic*), ami de Henri Boijdens, dit « *in den Ketel* », qui reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 4 fl., à lui dû, par le duc, du chef de sa maison et jardin, sis près des remparts (*neven de veste*) (biens englobés dans le parc ducal à Bruxelles), 1432 : une bande, chargée de trois maillets et d'un filet broch., accompagnée au canton s. d'un écu. au lion. C. : une tête barbue. T. d. : un h. sauv., tenant sa massue de la main droite. L. : *S Thomaes vā Heelbe . .* (B.) (Comp. les armes de **Heetvelde**, **Pede** ; voir **Stalle**).

Hellemans, voir **Helman**.

Hellemmes. *Jaquemart de Hellemmes*, fils de feu Henri, reçoit, de la ville de Tournai, une rente inscrite sur la vie de sa femme, Catherine Buridain, et celle de son beau-frère, *Jakemart* Buridain, 1402, 4, 5, 8 : de vair au filet. C. : une tête et col de cygne entre un vol. T. : deux d^les. L. : *S Jaquemart de Hellemes fil He'ry* (Tournai, Quitt.).

— *Jaquez de Hellemmes*, fils de feu *Jaquemon*, bourgeois de Tournai, reçoit une rente de cette ville, 1403 : de vair à la bande, chargée en chef d'une étoile (?). C. : une hure et col de sanglier entre un vol. L. : *S Ja t s* (Ibid.).

— Le même, 1408 : de vair, au bâton. Même C. (Ibid.) (voir **Martre**).

D'après une *Jouste faite à Tournay l'an mil trois cens trente* (édité par M. V. Bouron, Paris, 1870), Jean de *Hellemes* portait : de vair à la cotice de gueules.

Hellen (Herman van der) prête serment au duc de Limbourg, comte de Rethel et gouverneur du Brabant, en qualité de châtelain ou burgrave *van den huse van Eijmeric*, 1405 (n. st.), 26 février : une croix recercelée, accompagnée en chef à d. de . . . L. : *S Herma van der Hellen* (B.) (voir **Helle**).

La famille von der Hellen, en Allemagne, originaire de Bruxelles, porte : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, d'or; au chef de quartier échiqueté d'argent et d'azur; aux 2^e et 3^e, de gueules au lion, cour. d'or (*Leeuw*). Cq. cour. C. : une tête et col de dragon d'or, iss. de flammes de gueules.

Hellenberg, *Wolter van Hellensberch Reijnersz*, échevin de Zuijlichem, 1592 : deux pals et un lambel. C. : une tête et col d'aigle. L. : *S Wolter . . . nersen* (Arnhem, *Rekenk.*, N° 1297).

Hellenfort (Pierre van), tenancier de la cour, dite *Persoens hoff*, à Buvingen et à Borloo, 1549 : une marque de marchand (S.-T., c. 41) (Fig. XXVI).

HELLESAINT, voir **Armoises**.

Helleville, voir **Paris**.

Hellicht (Louis uter), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Rotselaer; i. t. : 35 mout., 1374 : trois fleurs de lis, p. c., et une cotice broch., chargée de cinq étoiles à cinq rais. L. : ✠ *S' Lodewic ute Helicht* (B.) (Pl. 8, fig. 212).

— Jean uter *Helicht*, h. de fief de Jean Lobbe, sgr. d'un fief à Haren, sous *Evere* (Hever?), 1404 : trois fleurs de lis, p. c., et un bâton broch. (E. G., l. 348).

— Louis uter *Helicht*, marchand (*coopman*) du duc de Brabant, dans sa chambre des tonlieux, à Louvain, 1423 : trois fleurs de lis, p. c., et un filet broch. L. : *S Lioic uter Hiellicht in de lieu* (B.).

— Louis uter *Helicht*, le jeune, tient, du Brabant, un fief à Campenhout, 1440 : même écu que Jean (Av. et dén., reg. 560).

Hellin (Rogier), receveur des *briefs de la chambre et des grans briefs de Bruges*, 1408 : trois coquilles. T. : une d^{lle} (C. G. B., Acquits de Lille, l. 417).

— (Rogier), même qualité, 1410, 2 : écu cassé; seule, une coquille en chef à s. subsiste. C. : une tête et col de léopard lionné entre un vol. S. : deux léopards lionnés. L. : *S Roegie* (Ibid., l. 417).

— (Jacques de), *rentier* de la sénéchale de Hainaut, *baronnesse* de Flandre, dame de Cysoing et de Templemars, 1418 : trois coquilles (Tournai, Chartreux, c. 2).

— (Jean) (sans de), alleutier du Hainaut, 1463 : trois roses à six feuilles (Tournai, Croisiers) (voir **Broeck**, **Buisseret**).

Hellines (Perceval de), échevin de Wervicq, 1470 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une jumelle, surmontée de trois losanges; aux 2^e et 3^e, trois lions. T. : un ange. L. : *S* *Hellines* (C. G. B., Acquits de Lille, l. 51-52).

Hellincx (Nicolas), conseiller de Leurs Altesses et receveur des domaines au quartier de Bruxelles, 1613 : trois besants, ou tourteaux. C. : une aigle iss., ou un oiseau entre un vol (?). L. : *S Nicolai Hellincx R O B* (C. G. B., c. 48).

Hellspiegel (Gilles), échevin du couvent de *Sinte-Lucijendaele*, dans sa cour de Saint-Jean, à *Wilre* (Wilderen), 1366 : trois coqs contournés, accompagnés en cœur d'un besant, ou tourteau (Ordange).

— Lambert *Hellspiegels*, tenancier de la cour *van den Cruyce*, à Saint-Trond, 1571 : trois coqs (non contournés). C. : un coq (Ordange).

Helman (Jean), bourgeois de Cologne, 1518 : une bande, chargée de trois têtes de lion. L. : *S' Ioh . . Hel ivge (der Junge = le jeune?)*. Cq. cour. C. : un lion iss. (Duss., *Schrein Gereon*, l. 12).

Une famille de ce nom et de ces armes était établie à Anvers, dès le xvi^e siècle.

Elle s'allia aux de Cordes, Hellemans, van Brouhoven, Vecquemans, Rubens, Stallins, du Bois de Fiennes, van de Werve, etc., posséda les seigneuries de Leefdael, Vossem, Dussen, Mulkerk, Ferooz, Buzet, Ruijsbroeck, Droogenbosch, Willebroeck, Marienville, Koekelberg, etc., et portait le titre de baron de Ruijsbroeck, Termeeren, Willebroeck, Longueville, vicomte de Grimberghe, comte de Termeeren, etc.

Helmont, voir **Lijschap**, **Pauwen**.

Helpenstein, voir **ELPENSTEIN**.

Helschevier (Everard), échevin de Tervueren, 1387 : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges; au fr.-q. broch., chargé d'une fleur de lis, p. c. L. : ✠ *S' Everaert Helschevier* (S.-G.).

HELUWE, voir **Erp**, **Rover**.

HEMBERCH (*Everich dictus de*) (Himberg?), *armiger*, reçoit, du Brabant, une somme pour sire *Henricus de Leuwenberch, dominus noster dilectus*, 1338; dit sceller de son propre sceau : une fasce frettée, surmontée d'un lambel à cinq pendants. L. : *S' W arstorp militis* (B., N° 410) (voir **Heimberg**, **Humbeek**).

Hemberch, qui est écuyer, se sert du sceau d'un chevalier, qui était, peut-être, un de ses plus proches parents défunts.

Hembise, *Segher van Embise*, bailli de Nevele et semonceur de mgr. de Fosseux et de sa femme, la dame de Nevele, 1373 : un lion et trois bandes broch. (!); à la bordure (simple), chargée de quatorze besants, ou tourteaux. L. : *S' Segher de Hembise* (Ville de Gand) (comp. **Trazegnies**).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



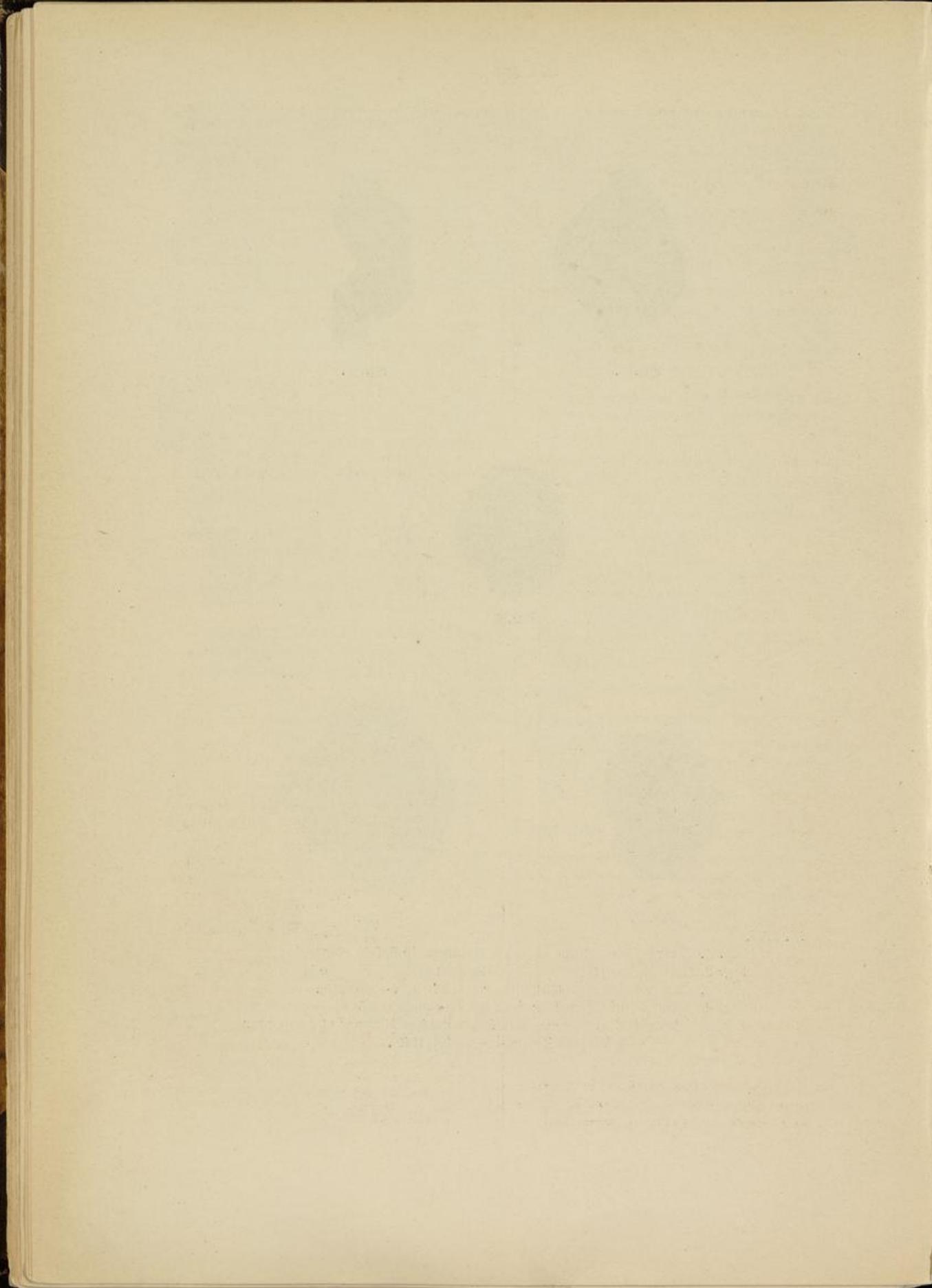
Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. LXI.

- | | |
|--|---|
| Fig. 1. Pierre Hanon (1526) | } Hommes de fief du comté de
Hainaut et de la cour de Mons
(à Braine-le-Comte). |
| Fig. 2. Géry Hanon (1527) | |
| Fig. 3. Christophe Hulin (1561) | |
| Fig. 4. Adrien Hulin, <i>cambier</i> , à Braine-le-Comte (1565). | |
| Fig. 5. Adrien Hulin, homme de fief du comté de Hainaut et de la cour
de Mons (à Braine-le-Comte) (1569). | |



Le seigneur de YMBYSE : benné d'or et d'asur, à l'ombre du lyon, sur le tout et la bordure de gueulle, sargé de onze besans d'argent (CORN. GAILLIARD, L'Anchène Noblesse de la Contée de Flandres).

Hemelrijc, voir **Berchem**.

Hemelverdegem. *Me sires Oliviers de Emelverdighien, chevaliers*, h. du sire de *Scendelbeke* (Schen-delbeke), 1279 : un lion et une cotice engrêlée broch. (Ninove).

Hemert (*Staes van*), témoin de *Herbere dije Cock*, à son contrat de mariage, 1535 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion; aux 2^e et 3^e, trois pals de vair; au chef de quartier, chargé d'un lion iss. C. : un lion iss. (Geld.).

HEMONIEZ (Henri de), échevin de Jodoigne, 1469 : une fasce, chargée d'une tour. L. : *S Henri de Hemonier* (C. C. B., c. 36).

Hemptinne. *Eustachius, miles, baillivus terre namurcensis*, 1250 : une rose et un étrier en chef et un autre étrier en pointe. L. : *S Eustacii militis [bal]ivi [namvr]c* (Namur, *Salzennes*).

— *Stassins de Hemetines*, homme du comte de Namur, 1294 : une rose et un étrier en chef et un autre étrier en pointe. L. : *S Stasini de Hemetines* (Nam., 262 et 266) (voir **Bouant**, **Dave**, **Jupleux**, **Louvignies**).

— *Heinemans de Heymetines*, « homme de loi manant en le baillerie de Wasege » (Wasseiges), 1331 (n. st.) : une rose et un étrier en chef et un autre étrier en pointe; à la bordure componée. L. : *S Hi tine* (Nam., 524).

— *Libiers de Hemetines*, et *Himetines*, chev., homme du comte de Namur, 1346, 53 (n. st.) : d'hermine à une rose et à un étrier en chef et à un autre étrier en pointe; au lambel brochant, chacun des trois pendants chargé de trois besants, ou tourteaux. L. : *S ms Libier de Himetine* (Nam., 725 et 789).

— *Jehan de Himetines*, homme dudit comte, 1355 (n. st.) : même écu que *Stassins*, 1294. L. : *S Johan de Hemetines* (Nam., 789).

— *Sandrars de Himetines*, h. dudit comte, 1355 (n. st.) : trois étriers; au fr.-q. broch., chargé d'une rose. Cq. cour. C. : un panache de plumes de coq. L. : *Sandrai de Himetin'* (Nam., 789).

— *Sandrars de Heymetines*, h. dudit comte, 1359 : même écu que *Stassins*, 1294. C. (sans cour.) : le même que *Sandrars*, 1355. L. : *S Sandra de Hemeti'* (Nam., 845).

— *Sandrars de Hemetines*, écuyer, bailli du comté de Namur, 1367 : même écu. C. : cassé. L. : *Sandra de Hemeti . . .* (Namur, *Salzennes*).

Hemptinne. *Henri de Hemptines*, échevin de Liège, vers 1368 : une rose en chef à d. et deux étriers, 1 en chef à s., 1 en pointe, accompagnés en cœur d'une merlette. L. : *Henri de Hemeines* (C. de B.).

— *Messires Arnouls de Heymtines*, chev., h. du comte de Namur, 1384 : même écu, mais d'hermine et sans la merlette. Volet d'hermine. Cq. cour. C. : un vol. L. : *S . . . ou . de Hymetines chlrs* (Nam., 1166 et 1168).

— (Robert de), écuyer, 1393 : même écu que *Stassins*, 1294. L. : *S Roberti de Himtines* (Arch. de la famille de Hemptinne).

— *Loys de Hymetinez*, dit du *Verbos* (Vert-Bois), h. dudit comte, 1420 : même écu, le champ d'hermine. L. : *S Loy . . . Himti* (Ibid., N° 1349).

— *Jean de Hemetine*, maître du chapitre de Saint-Pierre, au château de Namur, jugeant en la ville de St-Denis, 1490 : le même écu que *Sandrars*, 1355 (n. st.). L. : *Jehan de* (Namur, *Salzennes*, c. 517).

— *Arnould van Emptinez*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 1504 mout., 1374 : même écu que *Libiers*, 1346, 55 (n. st.), mais sans lambel. Cq. cour. C. : un vol. Le volet semé de mouchetures d'hermine. L. : *Sigillum Arnoldi de Himetine* (B.).

— *Jacques de Hemptines*, écuyer, sgr. de *Wagnee* (Wagenies), conseiller de l'empereur, etc., et son maître de Namur, 1524 : trois étriers; au fr.-q. broch., chargé d'une rose. C. : une femme nue (sirène), issante, tenant de la main droite une rose et de la main gauche un peigne. L. : *Iaq. de H* (Archives communales de Namur).

— *Jacques de Hemptines*, écuyer, sgr. de *Waignies* (Wangenies), conseiller de l'empereur et son maître de Namur, 1549 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, comme *Sandrars* (1355, n. st.); aux 2^e et 3^e, une aigle, chargée d'un écu. au lion (**Rochefort**). C. cassé (Mél., c. 156) (voir **Héripont**, **Motta**, **Pontillas**).

Voir, sur cette maison, le beau travail de M. le capitaine VAN DEN BEMDEN, édition de luxe, hors commerce, publiée par M. l'abbé A. DERIEMAECCKER, sous le titre : *Histoire et généalogie de la Famille de Hemptinne* (Gand, A. Siffer, 1894). Voir HENRI DE RADIGUÈS, *Les seigneuries féodales du comté de Namur*.

M. Joseph de Hemptinne, à Gand, créé comte romain, en 1873, obtint, du roi Léopold II, des lettres patentes, du 15 mai 1886, lui accordant concession de noblesse et le titre de comte, transmissible à son fils puiné, Paul-Charles-Joseph-François, à l'exclusion de son fils aîné, entré en religion. Ce titre se transmettra dans la descendance dudit fils puiné, par ordre de primogéniture masculine.

La famille de Hemptinna porte actuellement : de gueules à trois étriers d'argent; au franc-quartier du même brochant, chargé d'une rose de gueules, barbée de sinople. Cimier : un homme sauvage de carnation, issant, ceint de sinople, brandissant une épée d'argent, garnie d'or. Supports : deux lions léopardés d'or, armés et lampassés de gueules.

Dans un manuscrit contenant les armes et cris de la chevalerie hesbignonne, et attribué au XIV^e siècle, on trouve ainsi blasonné l'écu des *de Hametines* : de gueule à III étriers d'argent (*Bulletin de l'Institut archéol. liégeois*, XIV, p. 245).

Mais, ainsi qu'on vient de le voir, plusieurs Hemptinne portaient le champ d'hermine. Les Pontillas, apparemment de la même souche, avaient adopté aussi cette fourrure pour le champ de leur bouclier. Aurions-nous là une brisure par changement d'émaux?

Il serait intéressant de pousser plus loin les recherches héraldiques sur cette maison.

Hemricourt, *Jehans de Henricourt*, receveur de la terre *daigement*, reçoit, du Brabant, une rente féodale de 70 moutons, pour le seigneur *daigement* (d'Agimont), 1367 : une bande (plaine), accompagnée au canton s. d'un croissant, chargé d'une petite merlette (B., N° 2162).

— (François de), écoutez de l'abbé de Saint-Trond, 1536 : une bande, chargée de trois mouchetures d'hermine. C. fruste et cassé (Ord.) (voir **Blehen**, **Boileau**, **Dave**, **Laminne**).

L'acte l'appelle : *Frans van Hemercourt*.

Jean-Ernest-Philibert-Albert de Hemricourt (fils du comte Claude-Alexandre-Florent, sgr. de Ramioul, et petit-fils du comte Conrad-Ferdinand-Joseph-Richard, créé comte du Saint-Empire, en 1745) obtint, le 5 mars 1816, reconnaissance de noblesse et du titre de comte, transmissible à toute sa descendance des deux sexes. Les comtes de Hemricourt portent : de gueules à la bande d'hermine. S. : deux lions d'or, armés et lampassés de gueules. Manteau d'azur, doublé d'argent (d'hermine), sommé d'une couronné à cinq fleurons.

Les de Hemricourt, comtes de Grunne, qui obtinrent, le 20 février 1816, reconnaissance de noblesse et du titre de comte, transmissible à tous les descendants des deux sexes, portent : de gueules à la bande d'argent. Couronne à neuf perles. C. : un lévrier regardant d'argent, collété de sable, bordé et bouclé d'or, issant de la couronne. Devise : *La Loi, la Foi et le Roi*.

D^{ne} Jeanne *Boleau* (Boileau) de Mons, veuve d'Ottart de Waroux, tué à Bâsweiler, et remariée à Gilles de Hemricourt, reçoit, en 1374, du chef du 1^{er}, un acompte sur une i. t. de 100 moutons. L'acte appelle le second mari *van Hendricourt*. Son sceau est tombé. C'est le fils de l'auteur du *Miroir des Nobles de Hasbaye*.

Hemsrode, Josse van *Emsrode*, député du comte de Flandre à l'enquête sur les débats surgis entre ceux d'Ypres et ceux d'*Utenbroucke*, 1335 : un chevron, chargé de trois besants ou tourteaux, et une bordure engrêlée (Fl.).

— (Gilles de), *fermier de lavoir de Menin*, 1419; reçoit un paiement du *pachter van den goede van Meeninne* (Menin), 1421 : un chevron, chargé d'une coquille et de deux annelets (la coquille sur la cime). L. : s van He . msrode (C. C. Acquits de Lille, l. 13-14) (voir **Langhe**).

Her Wolter van *Eemsroede*, h. du comte de Flandre, portait, d'après GELRE : d'or au chevron de gueules, chargé de trois annelets d'argent.

Le seigneur de HEMSRODE : d'or au chevron de gueulle, sargé de trois aneaux d'argent, et crye : *A la moert ! A la moert tout autour !* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*.)

HEMSTE, voir **BONVELRE**.

HENAU, Jean van *Enau* (et de *Henau*), h. de la chàtellenie d'Ypres, 1421, 2 : trois croissants et un bâton broch. L. : *S' Ihan van Hen . v* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 191).

— Jean de *Heynau*, même qualité, 1437, 8 : trois croissants. L. : *Sigillu' Ian van Henav* (Ibid., l. 192).

Hende (Michel van den), fils de Gilles, tient, de la cour comtale *ten Steene*, à Alost, par achat de Pierre Mueleman, un fief à Popperode, *up 't Hoovelt, up den wech van Denremonde* (Termonde), 1537 : trois étoiles, surmontées d'un lambel à quatre pendants (Fiefs, N° 4728) (Pl. 9, fig. 213).

Hene (*Ghelemans*), échevin de Jodoigne, 1368 : une tour, chargée en cœur d'une étoile. L. : . . . *helman Hein . .* (*Heijlissen*).

Heneko, Jean *Han[n]ecot, Hanequest*, bouteiller du duc de Luxembourg, de Brabant, etc., reçoit des paiements du fisc, 1367, 8, 81 ; reçoit, pour Gérard de Florenville, entre autres, 66 mout. que le duc et la duchesse lui allouent, *in hoescheidjen ende van graciën*, en sus la rente de 100 vieux écus que lui sert Thierry van *Ghorinkem*, leur clerc, 1368 : un coupé-émanché. L. : *S' Iehan Heneko* (B., Nos 2151, 2197, 2200).

Quelques-unes des quittances l'appellent : *Hanecot Bottelgier mijns heren van Brabant*, sans prénom (comp. *Introduction*, p. 50).

HENGELBRECHTE, voir **Randwijk**.

HENIN, voir **HAININ**.

Hennenberg (*Suederus de*), chanoine de Rees, est nommé exécuteur testamentaire par *Gerlacus de Doernic*, 1359 : de . . . à l'écuss. plain et à la bordure dentée. L. : *S' Sved'i d' Heneb'g can reys*, (Duss., *Emmerich*, N° 92) (Pl. 9, fig. 214).

Les autres exécuteurs sont : *Leonius de Gendringhen*, chanoine d'Emmerich, Conrad van Emmerich et *Gyselbertus Veer*.

Henneron, voir **Hanneron**.

Henotins (Jean), échevin de Namur, 1340 : un croissant, accompagné de six besants, ou tourteaux, 3 (2, 1) en chef, 3 (2, 1) en pointe. L. : *S' Johis Hennot* (*Nam.*, N° 622).

C'est à tort que l'inventaire imprimé l'appelle *Henocins*.

Henoumont (François), curé d'Zier (terre de Durbuy), 1788 : écartelé; au 1^{er}, un lion; au 2^e, trois losanges, mal ordonnés; au 3^e, trois (2, 1) losanges; au 4^e, une étoile à cinq rais (écu ovale). C. : un lion iss. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46385).

Henra (*Jehan*), échevin de la franche ville de *Jache* (Jauche), 1444 : un cygne; au chef chargé de trois cloches (coniques) (M. Donnet).

Henry. Baudouin *Hinry*, échevin de Tirlemont, 1505 : parti; au 1^{er}, un fascé de quatre pièces et un lion contourné broch.; au 2^d, une fasce, surmontée d'une étoile et d'une rose. L. : *S Baldewini Henri scabi then*. (S.-G.) (voir **Henrix**).

Henricus, *clericus opidi bruxellensis*, h. de Robert de Grimberghe, sgr. d'Assche, 1296 : cinq cotices. L. :  *S Henrici c'ici* (B., N° 131) (voir **ANSE. E. Crokegem**).

Henrix, Hendrix, etc. *Jan Henrix soen*, échevin de Schoonhoven (Hollande), 1386 : parti; au 1^{er}, une coupe (sans couvercle); au 2^d, trois fascés (Holl.).

— *Jehan Henry*, tourier du château de Gand, 1388, 9, 92, 3, 4 : un pentalpha, surmonté d'un lambel à quatre pendants. L. : *Sigillum Iohannis filii Herici* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 111, 116).

— *Clays Henry*, tourier dudit château, 1401-9; h. de fief de la châtellenie de Gand, 1407 : un pentalpha, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais. L. :  *S Clais Hecton* (ou *Hector?*) *Heinrix* (Ibid., l. 111 et 113).

— *Joos filius Henric*, échevin du métier de Hulst (Flandre zéland.), 1406 : un ours rampant, accompagné au canton s. de ... (étoile?) (Ibid., l. 222).

— *Claus Henry*, tourier du château de Gand, 1409, 11, 2; tourier *heritable* et garde des prisons dudit château, 1417, 8 : un pentalpha en chef à d. et deux tours, ou châteaux, 1 en chef à s., 1 en pointe. L. : *S Clays Heinrics* (Ibid., l. 89-90, 111-112).

— *Clais Henri*, tourier dudit château, 1416 : deux barres. T. : une d^{lle}. L. : *S Clays Hein* ... (Ibid., l. 112).

La tête du tenant est coupée par le cadre du champ du sceau. Ce sceau est assez mal gravé.

— *Heinric Heinrics soen*, bourgeois d'IJsselstein, 1416 : une force, posée en bande, les pointes en haut, accompagnée au canton s. d'une molette à six rais. L. : *S Heinric Heinrics soen* (Holl.) (Comp. les armes **Muelen**).

— *Jehan filz Henry*, tourier *heritable* du château de Gand, 1419 : un pentalpha, accompagné en chef de deux étoiles (à six rais) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 111).

Henrix, Hendrix. *Jean Henricx*, tourier *heritable* dudit château, 1423, 5, 6 (n. st.), 7, 9 : un pentalpha en chef à d. et deux châteaux, 1 en chef à s., 1 en pointe. S. s. : un griffon. L. : *S Ians Heinricx* (Ibid., l. 110, 112).

— *Jehan Heijnricx* (et *le Henry*), même qualité, 1435, 6, 8, 53, 4 : deux pentalphas, 1 en chef à d., 1 en pointe, et un château en chef à s. L'écu pendu au col d'un griffon. L. : ... *s Henricx* (Ibid., l. 112, 109, 113).

— *Pieter Heindricxzone*, échevin de Hulst (Flandre zéland.), 1434 : un sautoir, chargé de quatre coquilles et en cœur d'un trèfle et cantonné de quatre roses. T. : un ange. L. : *S Pieter f' Heindricx* (Ibid., l. 235).

— *Ariaen Heinricsz*, échevin de Rotterdam, 1454 : trois marmîtes, les anses dressées. L. : ... *iaen Henric soen*. (U.).

— *Antoine Henricx*, h. du duc de Bourgogne, dans son bourg de Furnes, 1458 : un renard passant, accompagné d'une étoile en chef et d'une rose en pointe. L. : ... *nis He* ... *ic* ... (C. C. B., Acquits de Lille, l. 95-96).

— *Jehan Henry*, tourier *heritable* (*erfachtich cepier*, ou *chippier*) du château de Gand, 1458, 61, 3, 5, 70, 1, 3, 5, 8, 9, 81 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une bande de vair, de deux tires; aux 2^e et 3^e, une fasce vivrée, surmontée de trois merlettes. C. : une tête et col de héron (ou cygne), entre un vol. L. : *Sigillum Iā Heinderic* (Ibid., l. 109, 116).

Un acte, de 1461, le dit : *erfachtich steenwaerdere*.

— *Airt Hanrick Rijckouts zoon*, échevin de Heusden (Brab.), 1508, 9 : trois écureuils. C. : un écureuil entre un vol (Mal.).

— *Gerit Hanricx zoon*, échevin *illegit*, 1509 : trois roses (Mal.).

— *Liévin Heijndericx* tient, du château de Termonde, pour lui et sa femme, Catherine van der Diect, un fief à Hamme, 1514 : deux têtes de cerf en chef. Le bas de l'écu cassé. T. : un h. sauv., appuyant sa massue sur l'épaule droite (Fiefs, N° 3805).

— *Martin Hendricx* sc. pour un feudataire dudit château, à Merchtem, 1514 : un chevron, accompagné d'une étoile en chef à d. et de deux croisettes pattées, 1 en chef à s., 1 en pointe (Fiefs, N° 4115).

— *Josse Heijnderix*, fils de Jacques, tient, dudit château, un fief à Hamme; sc. pour Guillaume Gherolfs, mari de sa sœur Elisabeth, laquelle tient un fief à Hamme, 1549 : coupé; au 1^{er}, parti; *a*, trois têtes d'âne; *b*, trois merlettes; au 2^d, trois (2, 1) coquilles. C. : un lion iss. (Fiefs, N° 3842, 3847).

Henrix, Hendrix. Jean *Henricx*, fils de Daniel, tient, dudit château, des fiefs à Lebbecke, 1349 : une grande moucheture d'hermine, accostée de deux petits trèfles (Fiefs, Nos 4029, 31, 2) (Pl. 9, fig. 213) (voir **Damman, Henry, Loo, Vremde, WINCKELE**).

Il avait hérité un de ses fiefs de son frère, sire Gilles Henrix (prêtre).

Les chevaliers et barons Heijnderijcx, en Belgique, portent : d'azur au miroir ovale, encadré et emmanché d'or, entortillé d'une couleuvre du même, lampassée de gueules, accosté de deux étoiles d'or; au chef cousu de sable, chargé d'un lion issant d'or, armé et lampassé de gueules. Casque couronné. C. : un vol d'or et d'azur, chargé des lettres L et I (Léopold I^{er}), de l'un en l'autre. S. pour le baron : deux lions léopardés d'or.

Henripont voir **HERIPONT**.

Heppignies (Gauthier de), chev., 1251 : une fasce, surmontée de trois oiseaux. L. : ✠ S' Wa . . . ri de Hepegies (Mons, Abb. de Soleilmont).

— (Sébastien de), chev., 1251 : même écu, la fasce chargée de trois molettes. L. : ✠ S' mosignor Bastien de Heppignies (Ibid.) (voir **Wayaux**).

Ces deux personnages scellent comme possesseurs de douze bonniers, donnés en acensement à l'abbaye de Soleilmont.

Herbais (*Symon de*), miles, s'engage, moyennant 21 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, cum sex viris, una nobiscum, probis et honestis, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 18 août 1338 : un lion, accosté de six coquilles, rangées en pals, 3, 3, et un lambel broch. L. : ★ S' Symon de Ha . . . as (B., N^o 436).

— Simon van *Herbays*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Jean Godenarts ; i. t. : 1031 mont., 1374; sc. avec Jean *Boilauve* (Boileau), fils de feu sire Jean, chev., qui avait combattu *illec*, 1374; reçoit, du Brabant, une indemnité de son chef et du chef de feu son frère, sire Jean de H., pour leurs pertes et dommages (où?), 1378; reçoit une rente sur Jodoigne, 1380, 1 : un lion et une bordure (!), chargée de douze coquilles. L. : ✠ *Simon del Conteit* (B.).

— Simon d'*Herbays* (*Harbays*), h. de fief et conseiller du duc de Bourgogne, 1446; sgr. de Morkhoven, conseiller du duc et *nagaires* son bailli de Gand, 1455 : un lion, accompagné de onze coquilles, rangées en orle. C. : un vase entre deux têtes de dragon, adossées, aux cols allongés, recourbés, buvant dans le vase. S. d. : un léopard lionné. L. : S *Symon de Herbais so de Morcove z de Millege* (B. et C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 113) (Comp. **Laggart**).

La famille Derbaix, qui occupe encore une situation honorable, en Hainaut, semble devoir son nom à Herbais sous Piétraln.

Ses armoiries sont : une fasce, accompagnée en chef de trois têtes et cols de cheval et en pointe d'une gerbe.

En l'église d'Havay, arrondissement de Mons, se trouvent trois épitaphes armoriées. Voici le résumé des deux premières :

I. Armoiries frustes.

« Ici repose le corps d'honorable personne Robert Derbaix en son temps fermier de Beauvoir », † le 31 août 1689, à l'âge de 67 ans, et demoiselle Barbe Morau, sa femme, † le 10 mars 1708, âgée de 89 ans.

II. Ecu ovale, dans un cartouche : à la trangle, accompagnée en chef de trois têtes et cols de cheval et en pointe d'une gerbe, brisé au point du chef d'une étoile (à six rais).

Tombe de Nicolas Derbaix, fermier de Beauvoir, † le 17 juillet 1746, à l'âge de 87 ans; d'Anne-Marie Morau, † le 14 décembre 1747, âgée de 76 ans; de Martin-Hilaire Derbaix, leur fils, † le 16 mai 1767, à l'âge de 66 ans; de la femme de ce dernier, Marie-Barbe Waucquier, dame de Beaudroit, en Petit-Quévy, † le 19 août 1768, âgée de 68 ans, pour lesquels furent fondés, en l'église d'Havay, à perpétuité, huit obits, avec distribution de douze *patars* aux pauvres, et : cinquante saluts à chanter chaque samedi de l'année avec *Stabat Mater* à l'autel de la Vierge; et de Philippe-Joseph Derbaix, avocat au Conseil souverain de Hainaut, fils de ces derniers époux, qui décéda, célibataire, le 22 août 1785, âgé de 52 ans.

III. Ecu ovale, dans un cartouche : une fasce, accompagnée en chef de trois têtes et cols de cheval et en pointe d'une gerbe (sans brisure). Casque sans cimier. Voici, textuellement, l'inscription de cette pierre, d'après un frottis :

Repose au cimetiere | de cette paroisse le | corps de Nicolas Fran- | çois Derbaix seigneur | de Beaudroit en Petit | Quévi & fermier a Beau- | voir decede le pre- | mier | de novembre 1785 age | de 57 ans et 8 mois | Requiescat in pace.

Deux actes du 15 décembre 1751 font mention d'une constitution de rente au profit de Philippe-Joseph Derbaix, censier au Petit-Quévy (Greffe de la sgr^{ie} d'Havré, au Petit-Quévy).

Des actes de 1788 citent Nicolas-H. Derbaix, comme bailli de l'abbaye de Liessies, dans sa seigneurie foncière à Havay et à Thy, et faisant fonctions de maître; un acte de 1789 le dit maître (Embrefs du greffe de Havay et Thy, qui faisaient partie du duché d'Havré). Un document du 12 septembre 1788 mentionne Marie-Catherine Mahieu, veuve du sieur Nicolas Derbaix, fermière de la cense de *Bauvois*, à Havay.

Il existe, en l'église Sainte-Waudru, à Mons, dans la chapelle de la Sainte-Face, l'épitaphe de Paul-François-Joseph Le Comte, bourgeois et receveur de cette ville, † le 23 . . . bre 1781, âgé de 58 ans, et de sa femme, Marie-Thérèse-Joseph Derbaix, native de Jemappes, décédée le 15 janvier 1771, âgée de 35 ans.

Herbars, voir **Wesepeel**.

Herbers zoon (*Reijn*), échevin de St-Geertruidenberg, 1525 : deux ailes de moulin à vent, passées en sautoir, touchant les bords de l'écu, accompagnées en chef d'une étoile (?) (N.-D., Anvers, *Chap., caps. rer. extraord.*).

Herde (Nicolas de), échevin d'Anvers, 1440, 50, 1 (n. st.), 4 : trois roses; au fr.-q. broch., chargé de trois chevrons. T. : un ange. L. : S *Claus de Herde* (S.-G. et N.-D., Anvers, *Chap., capsae* 1-10).

— (Nicolas de), échevin *illec*, 1610 : même écu. C. fruste (114 lettres scab.).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

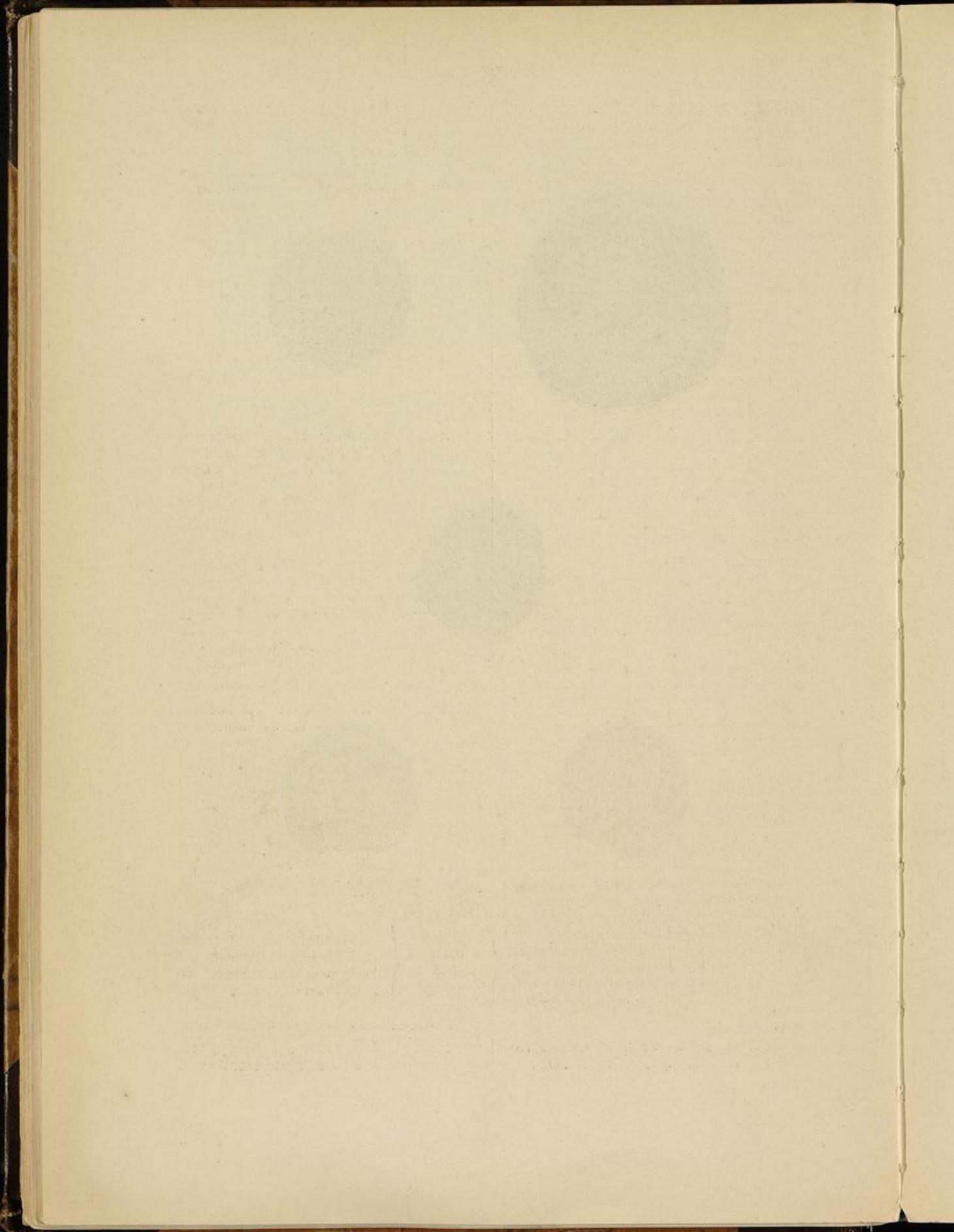


Fig. 5.

Pl. LXII.

- | | |
|---|-------------------------|
| Fig. 1. Nicolas de Catthem, à Hal (1434. n. st.) | } à Braine-
le-Comte |
| Fig. 2. Jérôme Flandroy (1505) | |
| Fig. 3. Daneau Jocquet (1524) | |
| Fig. 4. Nicolas Laurens (1554) | |
| Fig. 5. Collinet Laurens, fils
du précédent (1554) | |

Tous hommes de fief
du comté de Hainaut
et de la cour de Mons.



Herdinck. Gérard *Herdinc*, bailli et semonceur de la châtellenie du Vieux-Bourg, à Gand, 1406 : trois têtes de lion; au chef chargé de trois pommes, les tiges, en haut, posées en bande. L. : *raer* (C. C. B. Acquits de Lille, l. 391).

— Gossuin, abbé d'Amflighem, 1470 : dans le champ du sceau, rond, saint Pierre, sous un dais; dans le bas, cet écu : trois têtes de lion; au chef chargé de trois . . . (besants, ou tourteaux?). L. : *S Gossui abbatis hafflighemensis* (*Ibid.*, l. 134).

L'acte ne donne pas le nom de cet abbé. Comp. DOM BERNARD, O. S. B., *Gesch. der vened. abtj van Affligem*, p. 155, où ce nom est orthographié : *Herdines*.

— *Ingelbertus* (*Imbrecht*) *Herdinck* (*Hardinck*), échevin de Bruxelles, 1492, 1502 : trois têtes d'animal (lion?); au chef chargé de trois feuilles de tilleul, les tiges en haut. C. : un vol (E. G., l. 337).

Voir HÉRICOURT, édit. SALBRAY, p. 47.

Heregheer (Henri), échevin du métier de Maldegheem, 1435 : une force renversée, accostée en chef d'une étoile et d'une merlette. L. : *Heenic* . . . *erghere* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 284).

HEREGORSART, voir **Limal**.

Heren Maes, voir **Maes**.

Herenmeijs, voir **Hermeis**.

Herent (*Arnoldus de*), échevin de Louvain, 1274, 6 : trois pals; au chef chargé de trois fleurs de lis (complètes). L. : ✠ *S' Ar de Herent scabini lovanienis* (!) (S.-G.).

— (*Johannes dictus de*), échevin de Louvain, 1307, 27, 8, 35, 6, 41 (n. st.) : un sautoir engravé. L. : ✠ *S' Iohis de Herent scabini lov* (S.-G., Saint-Pierre, *Afflig.*) (voir **Minninc**).

Louis van Herent fut fait prisonnier à Bäsweiler, sous sire Jean Godenarts; son sceau est tombé (acte de 1374) (B.).

Herenthals (Les échevins d'), 1262 : dans le champ du sceau, un arbre; 1353 : dans le champ du sceau un arbre dans lequel perchent quatre oiseaux (*Léau*, Nos 9 et 42).

— (Gilles van) donne quittance à la duchesse de Brabant, 1386 : une lettre **С**, sommée d'une cour. (B.) (voir **Wilre**).

HERETHEM (Marcelle van), fils de Pierre, tient, du Brabant, un fief à Blaarthem, 1496 (n. st.) : trois fers de moulin (Av. et dén., No 2539).

— (Pierre van), fils de Guillaume, tient, du Brabant, un fief à Son, 1496 (n. st.) : même écu (*Ibid.*, No 2681).

Hérialmont. Jean van *Herialmont*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Clutinck, bailli du Brabant wal-

lon; i. t. 327 mout., 1374 : quatre pals de vair; au fr.-q. chargé de trois lions. L. : *S' Iohis Gilka'di de Herlmo'* (B.) (Pl. 9, fig. 216).

Héricourt. Jean van *Heriacourt*, jadis prisonnier *illegitimus*, sous le comte de St-Pol; i. t. : 262 mout., 1374; propre scel : une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'un lion léopardé, et un bâton en barre broch. sur l'écu. L. : *S Gerars* (!) *de Heracovrt* (B.).

Herinx (Henri), échevin de Helmond, 1 . . . : coupé; au 1^{er}, un poisson cour., posé en fasce, et sommé d'une feuille de nénuphar; au 2^d, une roue. C. : une feuille de nénuphar (Helmond).

HERIPONT. *Godefrois, chevaliers, sires de Heriepont*, sc. un acte de Godefroid, sgr. de Feluy, 1273 : trois lions. L. : ✠ *S' Godefridi d. riepont*, (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— (*Rase de*) reçoit, du Brabant, un acompte de 70 vieux écus, sur 137, qui lui sont dus, 1357, 7 novembre; *Raes de Heripont* reçoit le solde de 67 vieux écus, de toutes *coses, frais, cos et damage et perdus*, 1356 (n. st.), 1^{er} janvier : un semé de fleurs de lis, au lambel broch. L. : ✠ *S' Rases* (ou : *Rase s[eigneur]?*) *de Heripont* (B., Nos 1491, etc.).

— Les maieur et échevins de la *tenance* et seigneurie de *Heriepont* (Henripont), à *Escaussines* (Ecaussinnes-d'Enghien), 1549 : dans le champ du sceau, deux écus accolés; A, une rose à six feuilles en chef à d. et deux étrières, 1 en chef à s., 1 en pointe (**Hemptinne**); B, une bande (**Moreau de HERIPONT?**). L. : *enripot a Es* (M. Hulin, à Gand) (voir **Warfusée**).

Herissem (Etienne de), bailli de mgr. Englebert d'Enghien, sgr. de Rameru, la Folie, Tubize, 1433, 4; chevalier, bailli de mgr. Louis d'Enghien, sgr. de Rameru, Morialmé, Briffœuil, Tubize, etc., 1464; tient des fiefs, à Tubize, de sire Louis d'Enghien, sgr. de Rameru, d'Englebert d'Enghien, du sgr. de Trazegnies, d'Englebert d'Ittre, chev., et du sgr. de *Glabeque* (Clabeq), 1470 : une fasce, chargée de trois cœurs et sommée d'un lion iss. C. : un vol. L. 1433-4 : *S Estoven de Herisem*; 1464 : *S Stephani de Herisem milit* (Abb. de W.-B., c. 4007, et Av. et dén., No 1896).

— (Jean de), h. de fief de mgr. Louis d'Enghien, sgr. de Rameru, Morialmé, Briffœuil, Tubize, du chef de Tubize, 1464 : une fasce, chargée de deux cœurs, et un lion broch., iss. du bord inf. de la fasce. C. : un vol. L. : *de Herisem* (Abb. de W.-B., c. 4007).

Un *Willelmus de Heryssem*, fils de feu Godefroid, transporte au béguinage de Bruxelles, un bonnier de forêt, à Alseberg, le 2 oct. 1393 (Cartul. du béguinage; Arch. génér. du roy., *Cart. et Ms.*, No 153, f. 288).

Charles-Antoine-Henri-Ghislain de Herissem, fils aîné du baron Charles-Antoine et petit-fils du baron Louis-Henri, dont le bisaïeul avait été créé baron en 1658, obtint, par arrêté du 1^{er} octobre 1822, reconnaissance de noblesse et du titre de libre baron de Herissem et du Saint-Empire romain.

Son frère puîné, François-Bernard-Ghislain, avait obtenu pareille reconnaissance, le 6 août 1816. Leur frère cadet, Hubert-Antoine-Ghislain, obtint cette reconnaissance, le même jour que son aîné.

Ce titre est transmissible à tous leurs descendants des deux sexes.

Ils portent : d'or à la fasce d'azur, chargée de trois ours d'argent, accompagnée en chef d'une aigle éployée de sable, issant de la fasce, armée d'or et languée de gueules. Casque couronné. Cimier : l'aigle de l'écu, surmontée d'une couronne fermée du Saint-Empire. T. : deux hommes sauvages, vêtus et couronnés de feuillage, tenant, chacun, une bannière d'or à l'aigle éployée de sable, armée d'or et languée de gueules.

Herke (Pierre), échevin de la ville de Loo (Flandre), 1464 : d'hermine au chevron, chargé de trois étoiles et accompagné de trois autres étoiles. S. s. : un griffon accroupi. L. : *S Pieter Herke* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 132).

Herck (les échevins de la ville de), 1450 : de . . . à cinq triangles. Une bannière, fruste, émerge derrière l'écu (S.-T., c. 18).

— (Charles van), tenancier de Jean van Hinnisdael, dans sa cour censale de Borloo, 1554 : une anille (Ibid., c. 13).

— (G. A. van), maieur de Saint-Trond, 1761 : coupé ; au 1^{er}, parti ; a, une anille ; b, trois (2, 1) roses ; au 2^d, un fascé. C. : une anille (cachet sur une lettre) (Conseil Privé, c. 285).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, van Herck porte : fascé de sable et d'or ; au chef parti ; a, d'argent à une anille de sable ; b, d'argent à trois (2, 1) roses à quatre feuilles de gueules.

Herckenrode. Jean van *Herkenrotte, knape van wapenen*, reçoit, du receveur du Limbourg, une indemnité pour trois chevaux perdus, au service du duc, dans l'expédition à Chaligny, près de Nancy, durant le siège de Chaligny et à *Juncrode* (Jünkerath), et pour un cheval perdu par feu *Scheefard van den Drijssche*, chev., 1365 : trois pals ; au chef plain (B.).

— Renier van *Erkenrot*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le burgrave de Limbourg ; i. t. : 130 mout., 1374 : même écu. L. : *S Reineri . . He* (B.).

— Gisbert van *Herkenrode*, échevin de Saint-Trond, 1475 : une croix de vair, accompagnée au 1^{er} canton d'une fleur de lis, p. c. (Ibid., c. 12).

— Henri van *Herkenraide*, écoute de l'évêque de Liège, à Saint-Trond, 1484 : même écu. Le sceau porte : van *Herkenrode* (Ibid., c. 9).

Herckenrode. Gilles van *Herkenrode*, échevin de Saint-Trond, 1533 : une croix de vair, accompagnée au 1^{er} canton d'une lettre g et au 2^e d'un h (Ibid., c. 10, 11).

— Nicolas van *Herckenroij*, tenancier de la cour dite *Persoens hoff*, à Buvingen et Borloo, 1549 : une croix de vair (Ibid., c. 11).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, l'écu est d'or. *Karijs de Herkenrode* relève, par achat de *Henricus Seclart*, de *Marlant*, une terre sous *Marlant*, pays de Dalhem (compte de la St-Jean-B. 1384-85 ; C. C. B., N° 17144, f° 178 v°).

Herlaer (*Nicholaus de*), miles, s'engage, moyennant 21 livres, à servir le duc de Brabant, *cum sex viris, una nobiscum, probis et honestis, bene et honeste cum galeis armatis et secundum hoc decenter equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 25 nov. 1338 : une fasce bretessée et contre-bretessée. L. : ✠ *S Nicolai . . de Herlaer milit* (B., N° 473).

— (Thierry van), sgr. van der Ameijde, décl. être et vouloir être toujours allié (*hulper*) du duc de Bavière, *in dien oerloghe dat hi nu heeft jehghens den bisscop ende dier stat van Utrecht*, etc., 1350 (n. st.) : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une (seule !) tête et col de lion cour. ; aux 2^e et 3^e, une fasce bretessée et contre-bretessée. L. : ✠ *S' dni Thi militis* (Holl.).

— (Gérard van), sgr. d'*Amersoijen* (Ammerzoden), conclut, avec le comte de Moers et d'autres, un traité d'alliance contre le duc de Gueldre, 1351 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une fasce bretessée et contre-bretessée ; aux 2^e et 3^e, trois têtes de lion cour. (*Geld.*).

— *De here van Ammersoije*, banneret, sc. un acte du comte de Hollande, 1352 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois têtes de lion cour. ; aux 2^e et 3^e, une fasce bretessée et contre-bretessée. L. : *S' G . . rdi de Her . . . r militis* (Holl.).

— (Arnould van), chev., sgr. d'*A[m]mersoijen*, reçoit, du Brabant, un acompte de 500 vieux écus, sur 1831 (guerre de Flandre), 28 juillet 1357 ; décl. avoir assigné à *Lijsebet Noudekens van Bomel* (de Zalt-Bommel ?) 100 écus d'Anvers, sur sire *Gerlach den Rover*, chev., écoute de Bois-le-Duc, son parent (*neve*), à valoir sur ce qui lui est dû par le duc et la duchesse de Brabant, 1359 (n. st.), 17 mars ; Arnould van Herlaer, sgr. d'*Amerzoijen*, reçoit, du Brabant, une rente féodale, par Guillaume Gastmolen, écoute de Bois-le-Duc, 1364 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois têtes de lion cour. ; aux 2^e et 3^e, une fasce bretessée et contre-bretessée. L. : ✠ *S' Arnt van Heerle . .* (B., N°s 1413, 1701, 1891).

— Arnould van *Heerlaer*, sgr. d'*Amerzoijen*, reçoit, du Brabant, une rente sur Bois-le-Duc, 1379 : même écu que Nicolas (1338). Cq. cour. C. : un vol. Deux

léopards lionnés supportent le timbre. L. : *S h Arnt va Herler heer va Amerzoye* (B.).

Herlaer (Jean van) (voir **Rouc**), 1398 : même écu. C. : une tête et col de lion d'hermine, couronné, sommé d'une panache de plumes de paon. L. : *S Ian van Herl . . . here van [Me. vv. ?]* (B.) (voir **Baar**, **Gent**, **Hoemen**, **Millinck**).

Voici, d'après GELBRE, le blason de *Her Arnout van Hirler*, Gueldrois : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, d'argent à trois têtes de lion de gueules (non cour.); aux 2^e et 3^e, d'or à la fasce bretessée et contre-bretessée de gueules. Volet d'argent. Cour. de sable. C. : un vol d'argent.

De Grimbergische oorlog (voir p. 107) dit, à propos de certain *heer Geraert van Herlaer* : *Hij voerde den scilt, sonder helen, | Beide van goude ende van helen. . . . Met eenen kepere van lasuere* (II, v. 4171-4).

Herlenval (Jean) (sans particule), prêtre, curé d'Ortho, remet au roi de France le dénombrement de sa cour et sgr^{ie} foncière de Douaire, au ban d'Ortho (comté de Laroche), 1681 : trois (2, 1) étoiles en chef à d., une merlette en chef à s. et un lion léopardé en pointe. C. : un lion iss. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713*).

Herlenvaux. Aymond d'*Herlenval* (il signe : *Aimond de Herlenvaux*), écuyer, décl. tenir, du roi de France, un quart de la sgr^{ie} de Vervoz (comté de Chiny), 1683 : une bande onnée (?), accompagnée en chef à s. d'une croix alésée, cantonnée de quatre croisettes (la moitié inf. de l'écu est cassée). C. : une croix pattée (cachet en cire rouge) (Ibid.).

HERMAIRES. Vilain de *Hemeires* sc. pour Henri de *Roece* qui reçoit, du Brabant, un acompte de 20 écus d'Anvers sur 90 (guerre de Flandre), 1357, 12 octobre; Vilain de *Hemeires* reçoit, du Brabant, un tiers de 30 écus d'Anvers (même guerre), 1357, 12 octobre; *Jehap le Vylain de Hermaris* (!) reçoit, du Brabant, le restant des 30 vieux écus, *de toutes choses, coust, frais, perdues et damages*, 1358 (n. st.), 1^{er} janvier : un glaive, la pointe en haut, posé en bande, et une fasce broch., chargée d'un losange couché et accompagnée de trois merlettes, rangées en chef. L. : *Vilain de Hermerio* ? (B., Nos 1450, 1454, 1565).

Hermalle, voir **Brant**.

Herman (Pierre) sc., à la place de Louis van der Burch, 1463, et de maître Jean de Knuts, 1468, des quittances relatives à des rentes viagères sur l'espier d'Alost : un sautoir, cantonné de quatre merlettes. T. : un ange agenouillé. L. : *Pieter Herman* (C. C. B., Aquits de Lille, l. 371).

— (Gérard), h. de fief de mgr. Louis d'Enghien, sgr. de Rameru, Morialmé, la Folie, Tubize, 1486 : une colombe. L. : *S Gerard Heiremen* (Abb. de W.-B., c. 4007).

Hermans (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Berg-op-Zoom; i. t. : 100 mout., 1374 : trois flanchis, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : *S Ian Hermans* (B.).

— (Albert), échevin de L'Ecluse (Flandre zéland.), 1420 : deux fasces bretessées et contre-bretessées, surmontées à d. d'une merlette. S. s. : un griffon accroupi. L. : *S Aelbrecht Hermans* (C. C. B., Aquits de Lille, l. 41).

— (Jean), échevin d'Aerschot, 1468 : un écot, posé en fasce, accompagné de trois (2, 1) pommes de pin. L. : *S Ian Hermans . . . van Ars . . .* (S.-G.).

— *Johann-Michael Hermanni, juris utriusque doctor*, échevin de Cologne, 1648 : un cerf sautillant, contourné, accompagné de trois (2, 1) étoiles. C. : une étoile entre un vol. L. : *Joh . . . a . . . Hermans* C.-sc. : cachet aux mêmes écu et C., celui-ci accosté des lettres I M — H D (= *doctor*) (Duss., Testaments de Cologne, N° 123).

Hermée. *Amelis van Hermeyns*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye; i. t. : 228 mout., 1374, 86 : coupé; au lion broch., portant sur l'épaule un écu. au lambel. L. : *S Amele de Velous* (B.) (Pl. 9, fig. 217).

. . . *Dameheaz de Vellerous, quy a femme Damoysselle Maroie filhe Warnier de Lavoit citain de Liege dont y sont Ameyles Dameheaz de Hermez* (HEMERICOURT, édit. SALBRAY, p. 275) (Comp. **Velroux**).

Hermeis (Gilles) reçoit un acompte sur une i. t. de 200 mout., du chef de sire Jean van Calsteren, chev., tué à Basweiler, sous sire Godenarts; 1374 : un sautoir engrêlé; au fr.-q. chargé de trois coquilles, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : *S Gielis Herme . [s ?]* (B.).

— *Egidius Herenmeijs*, échevin de Louvain, 1377 (n. st.) : même écu. L. : *S Egidii Hen'meyns scabini lovanien'* (S.-G.).

— *Godēfridus Hermeijs*, échevin illec, 1489, 92 (n. st.), 7, (n. st.), 1501 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'une coquille. L. : *S Godēfridi H'meyns scabi louan'* (S.-G.).

— Jean *Hermeyns*, échevin illec, 1522 : même écu (S.-T., c. 11) (Comp. **Heren Maes**, **Minninc**).

Hermier (Baudouin), sergent du métier de *Woumes* (Woumen) et de *Cessines* (Essen?), 1398; h. de fief du comte de Flandre (au bourg de Bruges?), 1407, 10, 2, 20, 3 : une fasce, accompagnée de cinq (3, 2) mouchetures d'hermine (d'hermine à la fasce). L. : *S Bouden Hermier* (C. C. B., Aquits de Lille, l. 38, 40, 41).

Héron. *Jehans Hairons, Jacques li Crespes, li taverniers*, Jean de Mons et Jean de Sieriu, dit *Canneb*,

hommes de fief du Hainaut, devant lesquels *noble et poissans dame me dame Marie de Brayne, dame de Wierges, d'Ancre (Acren) et de Bassilly*, décl. que le duc et la duchesse de Brabant, ne doivent plus rien *a le cause de noble homme le seigneur de Faingnelles, jadis sen marit (guerre de Flandre?)*. 1337 : un héron, accompagné en chef à s. d'une étoile à cinq rais. C. : deux couteaux, la pointe en bas, adossés, soutenus, chacun, par une boule. L. : *Saiel Iehan Hairon* (B., N° 4592).

Voir l'article *Sirieux*; l'*alias* de ce personnage est : *Can[n]ebustins*.

Herotten (Jean), écoutète de l'évêque de Liège, à St-Trond, 1593, 4, 5 : coupé; au 1^{er}, parti; a, une feuille de tilleul renversée, sans tige (cœur); b, trois pals; au 2^d, trois (2, 1) maillets. C. : la feuille de tilleul de l'écu (Ord. et S.-T., c. 11).

D'après l'armorial ms. de St-Trond, Herotten, *alias Egnôje*, porte : coupé; au 1^{er}, parti; a, de gueules au cœur d'argent; b, palé d'or et de gueules; au 2^d, d'argent à trois (2, 1) maillets de sable.

Herper (*Henricus*) (sans de), échevin de Tervueren, 1387, 9, 99 : une scie de boulanger et une fourche, à deux dents, passées en sautoir. L. : *S' Heinric de Herpere* (S.-G.).

Herragiet, voir **Torre**.

Hers (*Johannes*), échevin de Louvain, 1343, 4, 6, 54 (n. st.), 8, 9 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un écu, à trois pals, ledit écu, au chef chargé d'une fleur de lis, p. c. L. : *✠ S' Iohis dcī Hers scabini lovan'* (M. Rouffart, Mal. et S.-G.).

— (*Walterus dictus*), échevin illec, 1389 (n. st.), 90, 5 : diapré, au sautoir engrêlé, chargé en cœur d'un écu, à trois fleurs de lis, p. c. L. : *S' Walteri Hers scabini lovanien* (B. et S.-G.).

Hersberghe. *Jehans de Hertsberghe*, échevin de Bruges, 1294 : un cerf grim pant, portant une croix entre la ramure (sur un écu). L. : *... n va ... sberg ..* (Fl., N° 727).

Dans l'inventaire imprimé, il est appelé, à tort : *van Hertsberghe*.

— *Bertelmeus van Hersberghe* promet au comte de Flandre de le servir, en cas de guerre, avec ses parents (*maghen*) et amis, 1318 (n. st.) : dans le champ du sceau, un cerf couché. L. : *✠ S Bertholomei de Hertsberghe* (Fl., N° 1344).

— Barthélemy de *Hercheberge*, échevin de Bruges, 1329, 30 : dans le champ du sceau, un cerf couché (Fl.).

Le seigneur de HERSBERGHE : d'or, fretté de huit pièces dentelé de gueulle (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Hersel, Herzele, etc., Jean van *Herzel* (Hersel)

sc. pour Guillaume *Celkens soen*, receveur de Bois-le-Duc, qui reçoit, du Brabant, 1333 1/2 moutons, que les sires de *Berghen* (-op-Zoom), de *Vorsseleer* et de *Bornival* devaient à cette ville, 11 février 1365 (n. st.) : un oiseau en chef à d. et deux moutons à piloter, 1 en chef à s., 1 en pointe. L. : *S Iohannis de H. . . el* (B., N° 1948).

Hersel, Herzele, etc., Hermann van *Hersell* (Hersel), conseiller de l'archevêque de Cologne, 1393 : un chevron, accompagné en chef de . . . (cassé) et en pointe de cinq fleurs de lis, rangées en croix (Duss., *Col.*, N° 1168).

FAHNE, Coeln. Geschl., I, p. 151, blasonne Hersel : d'azur au chevron, accompagné de dix fleurs de lis (*Glecken*) le tout d'or; mais, sur le dessin qui accompagne le texte, on n'en compte que neuf.

— Les échevins de *Hersele*, 1403 : trois fleurs de lis, p. c. L'écu suspendu à un arbre, posé à s. L. : *✠ Sigillum scabinorum ville de Hersele* (Mal.).

— Guillaume van *Hersele*, prêtre, chapelain du couvent de *Zwijveke*, 1408 : un moulin à vent. L. : *... lem van ... sele* (C. C. B., *Acquits de Lille*, I, 70-71).

— *Reijnerus de Heerzel[e]*, échevin de Bruxelles, 1410, 1 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une bande de cinq losanges; aux 2^e et 3^e, un lion iss. d'une champagne. Un maillet (?) broch. en cœur sur le tout. C. : un oiseau (colombe?), essorant entre deux cornes de bœuf, virolées de deux pièces. Le cq. accosté de deux roses tigées et feuillées. L. : *S Reyneri de Heerzele* (Brux.).

— *Wilhelmus de Heersele*, échevin illec, 1411 : écartelé; au 1^{er}, une bande de cinq losanges, accompagnée au canton s. d'une tour, ou porte crénelée; aux 2^e et 3^e, une fasce et un lion broch., iss. du bord inf. de la fasce; au 3^e, comme le 1^{er}, sans la porte. Même C., les cornes virolées d'une pièce. Le timbre accosté de dix lettres; à d. : r-a a-r-a; à s. : a-r r-a-r. L. : *... illelmi de Heersele* (Ibid.).

— *Wilhelmus de Heersele*, échevin illec, 1440 : même écu, sans la porte. Un maillet (droit), broch. en cœur sur l'écartelure. Même C. que *Reijnerus*. T. : un h. sauv., portant sa massue sur l'épaule droite. L. : *S Wilhelmi filii Reynē de Hersele* (Ibid. et B.).

— Guillaume de *Hersel*, rentier de Vilvorde et de la *Vure* (Tervueren), 1416 : même écu, sans le maillet. Même C., les cornes virolées de deux pièces. T. d. : un h. sauv., portant sa massue sur l'épaule droite. L. : *S' Wilhelmi filii Reyni' de Hersele* (B.).

— Antoine de *Heresele*, échevin de Bruxelles, 1444 : même écu, sans le maillet. C. : un oiseau essorant entre deux cornes de bœuf (E. G., I, 352).

Hersel, Herzele, etc., Les échevins de *Herssel* et *Herssell*, 1476, 83 (cet acte concerne le couvent de *Béthanie*), 97 : dans le champ du sceau, un arbre auquel sont suspendus deux écus : A, trois nîgles couronnées (**Brimeu**) ; B, plain ; au chef plain (**Megen**). L. : *S scabinorum de Herssel . dni Guidonis comitis de Meghen* (Malines).

— Daniel van *Hersele* (Herzele), chev., sgr. de *Lilaer*, du *Horenschê*, etc., tient du château et Vieux-Bourg de Gand, une sgr^{ie}, avec bailli, sept échevins, etc., à Somergem, Wulpen, etc., 1504 : un chevron. C. cassé. S. : un griffon et un lion (Fiefs, N° 3513).

Voici, d'après GELRE, l'écu du *here van Haerzele*, h. du comte de Flandre : de gueules au chevron d'or.

Le seigneur de *HERSELLE* : de gueulle, au chevron d'or (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

— Jacques van *Hersele*, échevin de Rotterdam, 1636 : même écu qu'Antoine (1444), mais la fasce sommée du lion iss. C. : deux cornes de toureau. L. : *S Jacob de Hersele* (U.) (voir **Gracht, Herlaer, Oemen, Rouc**).

Herzog, voir **Hertoghe**.

Herssell, voir **Hersel**.

Hert (Jean de), échevin de Malines, 1300 : trois (2, 1) cerfs passants. L. : ✠ *S' Johan . . . dic . . Cervi* (Malines).

— (Roger van der), h. de la dame de Termonde, 1334 : trois annelets. L. : ✠ *S Rogie der Hert* (*Zwijveke*).

— *Johannes de Cervo*, armiger, reçoit un paiement du receveur de Maestricht, 1376 : trois fers à cheval. L. : *S' Iohannis de Cervo scabini* (!) (Chartes des ducs de Brabant).

— (Guillaume van der), conseiller de la ville de Bruxelles, 1486, 1511 ; maître G. v. d. H., échevin illec, 1494, 5 ; parti-émanché ; au fr.-q. chargé d'un lion iss. de la pointe du q. T. : un ange L. : *S' Willem . . va der Hert* (E. G., l. 336, 9, Bruxelles et Malines).

— (Gérard van der), tuteur de *Lipkin van den Nieuwenhove* (orphelin de Jean), qui tient, du château de Termonde, un fief à Denderbelle, 1430 ; sc. pour Jean van Beercele, feudataire à Opwijk, 1430 : trois annelets, surmontés d'un lambel (Fiefs, Nos 3397, 3932, 4161, 4191).

— (*Luenis* van der) sc. pour des feudataires dudit château, 1313 : trois annelets, surmontés d'un lambel. L. : *S Lo . . . van den* (!) *Hert* (Fiefs, Nos 3991, 4275).

— (Jean van der), tuteur de Gilles (fils de Louis) van der Hert, qui tient, dudit château, un fief à Lebbecke, 1549 : même écu (Ibid., N° 4037).

DE RAADT, t. II

Hert (Antoine van der), échevin de Bruxelles, 1521 : une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'un oiseau. C. : un oiseau entre un vol. L. : *S A . t va* (C. C. B., c. 47).

— (Antoine van der), échevin de Bruxelles, 1567 : un parti-émanché ; au fr.-q. chargé d'un lion (entier). C. : un lion iss. L. : *S Anthoni Hert* (Bruxelles).

Hertbosche (Pierre van), procureur au Conseil de Brabant, époux de d^{lle} Augustine-Marie Gheijs (fille de Virgile Gheijs, *herault*, et de feu d^{lle} Christine Brant), qui tient, du château de Termonde, une sgr^{ie} à Merchtem, avec lieutenant, arrière-fiefs, etc., 1615 : une fasce, accompagnée en chef d'un grelot (coquille?), accosté de deux roses, et en pointe de trois fers à cheval, rangés en fasce ; au chef chargé d'un cerf élané, accosté de deux groupes de trois arbres terrassés (Ibid., N° 4123).

Herteveld, *Steven van Hirtevelt*, h. du comte de Clèves, etc., 1406 : un cerf élané. L. : *S Steven van H . . . eveld* (Duss., Clèves-Mark, N° 667).

— Henri van *Hertefeld* donne un acte avec Godefroid Spee, écoutezte du pays de Krieckenbeck, 1492 : un cerf grim pant (*Geld.*).

Herteken (Jean), échevin de Bruxelles, 1364, 5 : parti-émanché ; la 1^{re} pièce chargée à d. d'une croix ancrée. L. : ✠ *S Iohis dicti Hertteken* (Bruxelles et E. G., l. 132) (Pl. 9, fig. 218).

Herten (Renier van), chevalier, et Elisabeth, sa femme, reçoivent, du duc et de la duchesse de Juliers, 18 journaux de terre, *in den hoff zo Boetschem* (Butzheim?) *gehorende, as van der borchmanschaff, die wir dan aff plagen zo doin zo Bruich*, et leur abandonnent, par contre, 36 journaux *zo Sente Margraten Herten, in unsen hoff aldae gehorende, dan aff wir . . borchman blieden solen zo Bruich*, 1369 : une fasce et une bordure engrêlée. L. : *. . R . na . . . n Her . . .* (Duss., *Jul.-Berg.*, N° 825).

— (*Zylman* van), cousin dudit, 1369 : même écu, la fasce chargée d'une étoile. L. : ✠ *S' Zeylman van Herten* (Ibid.) (Pl. 9, fig. 219).

Hertewijc, *Johannes dictus Hertewijc*, miles, s'engage, moyennant 24 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum septem viris, una nobiscum, probis et honestis, bene et honeste cum galeis armatis et equitatis decenter*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 15 août 1338 : écartelé ; aux 1^{er}, huit (3, 2, 3) billettes ; aux 2^e et 3^e, plain ; au chef de quartier échiqueté ; au 4^e, six (3, 2, 1) billettes. C. : deux pattes de cerf, pliés en angle rectangle, adossés. L. : *S' Iohannis dci Hertewic milit* (Chartes des ducs de Brabant, N° 444).

Et non *Hertewijc*!

Hertewijc. *Henricus Hert[e]wijc*, échevin de Bruxelles, 1334, 3, 9, 40 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, six (3, 2, 1) billettes; aux 2^e et 3^e, trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (nénuphar). L. : ✠ *Sig Henrici dci Hertewijch* (Bruxelles et Abb. de Forêt, Etabl. rel., c. 2497b, A. G. B.).

— *Willelmus dictus Hertewijc*, échevin illec, 1341, 34 : écartelé; au 1^{er}, huit (3, 2, 3) billettes; aux 2^e et 3^e, trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (nénuphar); au 4^e, six (3, 2, 1) billettes. L'écu muni d'une bordure (simple). L. : ✠ *S Wilhelmi dci Hertewic* (Bruxelles).

— (Guillaume) reçoit, du Brabant, un acompte de 25 vieux écus, sur 30 et 20 vieux écus, pour 2 chevaux, usés dans la guerre de Flandre (*die ic den maerscalc overleverde*), 1357, 23 septembre : un semé de billettes; au fr.-q. chargé de trois feuilles de tilleul, renversées, sans tige (nénuphar), surmontées d'un lambel. L. : *S Wilmi dci Hertew. ic* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1401).

— *Henricus dictus Hertewijc, filius quondam domini Johannis Hertewijc, militis*, échevin de Bruxelles, 1367 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, plain, au chef de quartier échiqueté; au 2^e, huit (3, 2, 3) billettes; au 3^e, six (3, 2, 1) billettes. Un lambel broch. en chef sur l'écu. C. : deux pattes de cerf, pliées, en angle rectangle, adossées. L. : *S Hein . . . dicti Hertewic* (Bruxelles).

— *Henricus, dictus Hertewijch, filius quondam Wilhelmi*, échevin de Bruxelles, 1371 : écartelé; au 1^{er}, un maillet penché et deux billettes en chef et cinq autres billettes, 2, 3; aux 2^e et 3^e, trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges; au 4^e, sept (3, 2, 2) billettes. L. : *Hen . . . dci Hertewich* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Guillaume), fils de feu Henri, échevin de Bruxelles, 1370, 4, 9; jadis prisonnier à Basweiler, sous Jean de Redelgem; i. t. : 931 mout., 1374 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges; au 2^e, dix (3, 3, 4) billettes; au 3^e, sept (3, 2, 1, 1) billettes. Cq. cour. C. : une tête et col d'aigle. L. : *S Willemi di Hertewic* (Bruxelles et Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean) se. un acte de la duchesse de Brabant, qui le qualifie *nostre huissir escuier*, 1397; écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un semé de billettes; aux 2^e et 3^e, trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (Chartes des ducs de Brabant).

— *Henricus dictus Hertewijck*, échevin de Bruxelles, 1417 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion et un filet broch.; aux 2^e et 3^e, plain; au chef de quartier échiqueté. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux pieds de cerf. L. : *S Heinrec Hertewic* (Brux. et Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2498^b A. G. B.).

J'ai annoté, comme armoiries de Henri Hertewijc, receveur du duc, à Bruxelles, en 1428 : le même écu, mais sans le filet (serait-ce un oubli de ma part ?) et le même cimier que *Henricus*, 1417. L. : *Heinric Hertewic* (B.). Le continuateur de GELRE donne ainsi, sans nom, les armes d'un *Hertewijc* : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, d'argent à trois feuilles de nénuphar de sable; au 2^e, de gueules à huit (3, 2, 3) billettes d'or; au 3^e, de gueules à sept (3, 2, 2) billettes d'or. C. : une tête et col de dragon d'argent, lamp. de gueules (comp. L'russe).

Hertoghe (Nicolas de), bourgeois de Bruxelles, 1322 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion; aux 2^e et 3^e, une croix ancrée (fort endommagé) (Duss., *Jul.-Berg*, N° 264).

— *Willelmus dictus Dux*, échevin de Bruxelles, 1332 : écu cassé. C. : un haut chapeau arrondi, garni de deux huchets adossés, les pavillons en haut (Bruxelles).

— (*Godefridus dictus*), échevin de Malines, 1345 : dans le champ du seceau, un cerf élané (Malines).

— (*Gossuinus dictus*), échevin de Bruxelles, 1345, 30 : trois tours, ou portes crénelées, accompagnées en cœur d'une croisette ancrée; au fr.-q. broch., chargé de trois fleurs de lis, p. c. L. : ✠ *S' Gosen de Hertoghe* (Bruxelles).

Comp. le seceau de Nicolas, 1322. La croisette ancrée est apparemment empruntée aux armes primitives de la famille. Les tours, ou portes crénelées, constituent les armes de Coudenberg, les fleurs de lis celles de Clutinc (voir *Introduction*, p. 148).

— (*Willelmus dictus*), échevin illec, 1351, 2 : même écu, sans la croisette. C. : comme *Will. Dux*, 1332. L. : *Willelmi dci Dvcis* (Ibid.).

— Jean de *Hertoghe van Beke*, reçoit, du Brabant, un acompte de 100 vieux écus, sur 450 à lui dus, pour ses frais et pertes (guerre de Flandre), 1357, 13 octobre : une fleur de lis, p. c., cantonnée de quatre billettes. L. : ✠ *S Ian de Hertoghe va Beke* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1469).

— (Henri de), jadis combattant, pour le duc de Brabant, contre Louis de Male, reçoit, du Brabant, 25 écus d'Anvers, pour ses services de guerre, 26 mars 1358 (n. st.) : une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S' Henric Hertoge* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1591).

— Jean de *Hertoghe van Beke* reçoit, du Brabant, 325 vieux écus, lui restant dus, sur 450, *van allen zaken, cost, scade ende verliese* (dans ladite guerre), 1358, 31 mai : une fleur de lis (complète et sans les billettes). L. : ✠ *S Ian de Hertoghe* (!) (Chartes des ducs de Brabant, N° 1612).

— (*Johannes dictus Hertoghe, filius quondam Wilhelmi dicti*), échevin de Bruxelles, 1359, 64 : même écu que *Willelmus*, 1351, 2. L. : ✠ *Sigillem Dux* (Bruxelles).

Hertoghe (*Walterus dictus*), échevin illec, 1361 : même écu que *Gossuinus*, 1345 (avec croisette ancree). L. : $\text{✠ S' Wotere de Hertoghe}$ (ibid.).

— (Gauthier de) et Gilles van Berlaer reconnaissent avoir reçu, du duc et de la duchesse de Brabant, 2000 vieux écus, *die de here van Rummen ons aen hen bewijst hadde, die si hem sculdich waren van den termine van onser vrouwen daghe assumptio* 1366; 1367, 15 septembre : trois tours, ou portes crénelées, accompagnées en cœur d'une croisette ancree; au fr.-q. broch., chargé de trois fleurs de lis (complètes). L. : $\text{✠ S' W de Hertoghe}$ (Chartes des ducs de Brabant, N° 2132).

— (Gilles de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Bouchout; i. t. : 1780 mout., 1374 : trois tours, ou portes; au fr.-q. broch., chargé de trois fleurs de lis, p. c. L. : *S' Egidii (!) dicti Hertoghe* (Chartes des ducs de Brabant).

— (*Johannes, filius quondam Nicholay dicti de*), échevin de Bruxelles, 1380 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion, l'épaule chargée d'un maillet; aux 2^e et 3^e, cinq coquilles, rangées en croix. L. : $\text{✠ Si Ian de Hertoghe}$ (B., Brux. et Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2497^b, A. G. B.).

— (Jean de) reçoit un paiement de la duchesse de Brabant, 1386 : trois tours, ou portes crénelées; au fr.-q. broch., chargé de trois fleurs de lis, p. c., accompagnées en cœur d'un maillet penché. L. : $\text{✠ S' Ioanes dicti Dux (!)}$ (Chartes des ducs de Brabant).

— *Otto dictus de Hertoghe*, échevin de Bruxelles, 1386, 7 : même écu, mais sans le maillet. L. : *S' Octonis dicti Hertoghe* (Chartes des ducs de Brabant et Bruxelles).

— (*Egidius dictus de*), échevin illec, 1387, 93 : même écu. L. (1387) : *S Egidii (!) dicti Hertoghe* (Chartes des ducs de Brabant, Bruxelles, et *Affligem*).

— (Wenceslas de) reçoit, du Brabant, un paiement, *alse van dertech daghen dat ic lach met enen archier tot den Bossche ende tot Heelmont*, 1388; échevin de Bruxelles, 1395 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce et un sautoir broch.; aux 2^e et 3^e, un lion. C. : un chapeau de tournoi, sommé de deux têtes de chien braque, sur des cols allongés, recourbés, adossés. S. : deux léopards lionnés. L. : *S' Wencesl dci Hertoge* (Bruxelles et Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean de) (fils de feu Gossuin), échevin de Bruxelles, 1395, 6 : trois tours, ou portes crénelées; au fr.-q. broch., chargé de trois fleurs de lis, p. c. L. : $\text{✠ S' Joanes dicti Dux}$ (Bruxelles et E.-G., 152).

— *Henricus, filius quondam Willelmi dicti de Hertoge*, échevin de Bruxelles, 1402 : écartelé; aux

1^{er} et 4^e, une fasce et un sautoir broch.; aux 2^e et 3^e, un lion cour. C. : un chapeau de tournoi, sommé de deux têtes de chien braque, aux cols allongés, recourbés, adossés. L. : *S' Henrici de Hertoghhe* (Bruxelles).

Hertoghe. *Wijnand Hertogh* a reçu, du comte de Clèves, Pusufruit des dimes et du fermage (*tijende ind pachte wijt den molenvelde toe Craenenborgh ind sesse hollantsche morgen lands à Nijel* (Niel), etc., devenus vacants par la mort d'Anselme van *Keken*, chanoine à Wissel, et décl. que ses hoirs ne pourront y prétendre, 1405 : plain; au chef chargé de trois roses. L. : *S' Winant Hertoghhe* (Duss., Clèves-Mark, N° 637).

— (*Egidius de*), échevin de Bruxelles, 1413 : même écu que Jean, 1395-6. C. : une étoile à cinq rais, entre deux cornes de taureau, chargées, chacune, d'une étoile à cinq rais (Ch. et doc. div., c. 1).

— *Johannes, filius quondam Egidii dicti de Hertoge*, échevin de Bruxelles, 1414, 5 : trois tours, ou portes, munies chacune, d'une tourelle crénelée; au fr.-q. broch. chargé de trois fleurs de lis, p. c. C. : une étoile à cinq rais entre deux cornes de bœuf, chargées, chacune, d'une étoile à cinq rais. L. : *S' Ian de Hertoghe* (Bruxelles).

— *Johannes dictus de Hertoge*, échevin illec, 1428 : même écu, mais les tours, ou portes, munies, chacune, de deux tourelles. Même C. S. : un léopard lionné et un griffon (ibid.).

— (Jean de), chev., h. de fief du Brabant, 1437 : même écu que Jean, 1395-6. C. : une étoile à cinq rais entre deux cornes. S. : un lion et un aigle (*Heijlisseem*) (Pl. 9, fig. 220).

— Jacques de *Hertoge* tient, du château de Termonde, un fief à Opwijk, 1542; se pour Corneille *Scorman* (fils de Michel), feudataire à Lebbecke, 1542 : trois annelets, accompagnés en cœur d'un maillet, penché à s. S. s. : un griffon (Fiefs, N°s 4295 et 4018).

— (Pierre de) se. pour sa femme, Marguerite Lauwerijs, fille de Daniel, et pour sa fille Catherine, qui tiennent, l'une et l'autre, dudit château, un fief à Hamme, 1549 : une hache, accompagnée en chef à s. d'une étoile et accostée en pointe des lettres P et H (Fiefs, N°s 3831, 3832) (voir **Broekhuizen, Gindertalen, Pipenpoij**).

— (Jean de), conseiller du roi de Castille, etc., et son receveur général de Flandre, 1539 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un rencontre de cerf; aux 2^e et 3^e, une fasce échiquetée. C. : une ramure de cerf. L. : *.. gil rto . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 35-37).

Herthomas, voir **Oombergen**.

HERTSELAER (*Jehan de*), échevin de L'Ecluse (Flandre zéland.), 1412, 6 : trois cygnes. L. : *S Ian van Hertse* . . . (C. C. B., Acquits de Lille, I. 78, 79, 82, 83).

Dans la quittance de 1416 il est appelé, abusivement : *van Artselare*.

Hertzen (Jacques), échevin d'Anvers, 1539, 43 : un cœur surmonté de . . . (cour.?). C. : un cerf iss. (M. Donnet et Hôpital S.-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. II).

Hertshals (*Willelmus dictus*), échevin de Louvain, 1362 : trois pals ; au chef plain, chargé d'un fr.-q. au rencontre de bœuf. L. : ✠ *S' Will'i H . . . shals scab'i lov'* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (*Willelmus dictus*), même qualité, 1378 : trois pals ; au chef chargé à d. d'un rencontre de bœuf. L. : . . . *Willelmi Hertsals scabini lov* . . . (Ibid.).

Herus, voir **Herut**, **Parcq**.

Herut (*Jehans le*), h. de tief du Hainaut, 1388, à Mons : trois étoiles à cinq rais et une bordure engrelée. T. : un personnage. L'écu accosté de deux léopards lionnés, assis, adossés. L. : *Seiaul Jehan le Herut* (Mons, Chap. de Saint-Vincent, à Soignies) (voir **Gillard**, **Herus**).

HERWAERDEN, voir **Molewijk**.

Herwen (Othon van), juge d'Overbetuwe, 1392 : une croix, chargée en cœur d'un anneau (*Geld.*).

Herwijnen. *Ghisebrecht die Boete van Herwine* a transporté à *Joncvr. Beelen, Jans mijns oems wijf van Herwine*, son douaire, consistant en une rente annuelle de 33 livres tournois, 1326 : une fasce. L. : . . . *o . . . nis de Herwin* . . . (Arnhem, *Rekenk.*, Nos 333-8).

— *Adelise van Herwinen, joncfrouwe*, a transporté à d^{lle} *Bele*, femme de Jean van *Herwinen*, à titre de douaire, la moitié de la dime de *Herwinen, tusschen water steghe ende den gherichte van Vurne* (Vuren) *ende den dike ende de merke, uijt ghenomen des papen tiende van Vurne*, 1340, *op sunte Jacobs avont* : une fasce. L. : *S Adelise ionfrouwe va Hwinc* (Ibid.).

— *Brustin van Herwinen*, chev., a juré au duc de Gueldre, *dat ich tot maninghen des . . . hertogen van Gelre . . . sal quijt schelden alle alsulke oirveden, als mijns lieven heren ondersaten . . . mij gedain moigen hebben*, 1386, le jour de la Sainte Marie-Madeleine : deux fascées. C. : une tête et col de chien braque. Ce blason, sous un dais, accosté de deux lions, assis, chacun, dans un édicule. L. : . . . *winen domini in Stavenis* (= Stavenisse) (Ibid., N° 641).

Herwijnen (Jean van), fils de sire Gisbert, décl. que sire Jean d'Arkel, sgr. de Pierrepont et du pays de Malines, l'a indemnisé d'avoir été fait prisonnier, à son service, 1410, le mercredi après la Saint-Rémi : deux fascées et un lambel, broch. sur la 1^{re}. L. : *S' Ian van Herwinen Ghais'ts* (Ibid., N° 748).

— (Jean van), parent de Wijnand Pannekoek, 1544 ; *heemraad* en Overbetuwe, 1541 : deux fascées surmontées d'un lambel. Cq. cour. C. : une tête et col de lévrier colleté (*Geld.*).

— (Corneille van), échevin de *Tuijll* (Tuil), 1563, 5 : deux fascées. Cq. cour. C. : une tête et col de lévrier (*Geld.*) (voir **Roelofs**).

Her[e]wij[n]saert (Hustin van) (et **Herwijsant**), jadis prisonnier à Bâsweiler, sous Jacques de Bourbon ; i. t. : 110 mout., 1374 ; réclame pour le ou les enfants d'Hermite van *Lystot* (*Lyscot*), tué *illec*, sous la même bannière, une i. t. de 44 mout., 1374 : une croix resarcelée, accompagnée en chef à d. d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *Si Hessestevns* (Chartes des ducs de Brabant).

Hese (**Hesius**), voir **Dhesius**.

Hezeacker (Gossuin van den), échevin de Bois-le-Duc, 1479, 92 : trois tierces, la 1^{re} sommée d'un lion iss. (Malines).

HEZEHUSEN (*Slabbardus de*), curé de *Huessen* (*Huissen*), en Gueldre, 1374 : de . . . au lambel a cinq pendants. L. : . . . *de Hezewse* . . . (Duss., *Jul.-Berg*, N° 901).

Hespen. Renier van *Hespene*, échevin de Tirlemont, 1406 : trois billettes, accompagnées en cœur d'une coquille. L. : ✠ *S Reineri de Hespen sca* . . . (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

Hesse (Henri, landgrave de), 1339 : dans le champ du sceau, un casque, cimé de deux cornes de bœuf, affrontées, chacune garnie, du côté extérieur, d'un bord plat, chargé de six branches de tilleul. L. : ✠ *S' Heynr abnepotis ble Elyzabeth* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 416) (voir **Westrum**).

Hessels soen (*Willem*), partage des terres avec l'abbé de Saint-Trond, 1373 ; échevin de Heusden (Brab.) 1380 : trois flanchis, surmontés d'un lambel (Abb. de Saint-Trond, c. 18, et Malines).

HESSSEN (Thierry van), chev., sc. un acte de Henri van Waardhuizen, chev., 1381 : de . . . à l'écuiss. plain, accompagné de trois (2, 1) grelots. L. : *S' Theod. . . ici de Hess* . . . (Duss., *Clèves-Mark*, N° 437) (voir **HEIJSSSEN**).

— (Arnould van), chev., sc. des actes du comte de Clèves, 1406, 9 ; *erfhavemeister* dudit comte, 1411, 8 ; sc. pour Ludolf von *Graesdorpe*, 1414 ; sc. pour



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. LXIII.

Fig. 1. Jean d'Anvaing, à Mons (1561)

Fig. 2. *Jannet Raul*, à Mons (1561)

Fig. 3. Ferdinand *del Noertegaette*, à Soignies (1606)

Fig. 4. Foeillyen des Péries, à Soignies (1606)

Tous hommes de fief
du comté de Hainaut
et de la cour de Mons.

Sijbert van *Blickerswick* (!), indemnisé par ledit comte, de toutes pertes subies, par lui et son frère Henri van *Blitterswick*, à Afferden, in *der voideringen van vrienden* dudit comte, lorsque Marie de Bourgogne, comtesse de Clèves et de la Mark, vint de Bourgogne ind *des nachts toe Maesheze benachtete*, 141 : même écu. L. : *S Aernts van Hessen ridd'* (Duss., Clèves-Mark, Nos 640, 81, 99, 58, 722, 32, 72).

D'après GELRE, *Her Deric van Hessen* portait : de gueules à l'écuss. d'argent, accompagné de trois grelots du même, le 1^{er} en bande, le 2^e en barre, le 3^e renversé.

HESTRU[D]T, voir **LORIOT**.

Heteren (Philippe van), chev., jure de ne rien entreprendre contre Jean, duc, et Mathilde, duchesse de Gueldre, comte et comtesse de Blois et de Zutphen, l'évêque d'Utrecht, les comtes de la Mark, de Clèves, de Berg et de Ravensberg, Waleran, sire de Born et de Sittard, sire Renaud de Brederode, sgr. de Gennepe, et Gauthier, sgr. de Voorst et de Keppel, 1373 : une fasce. L. : $\text{✠} \dots \text{pi}$ de *Heteren militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 885) (voir **Vlodorp**).

GELRE donne à *Jan van Heteren* : d'or à la fasce d'azur.

Hetzerath, voir **HUCKELSHOVEN**.

Hetterscheidt. *Heijnrec van Hertersceijden* reçoit, du duc et de la duchesse de Brabant, un acompte de 600 moutons, sur la somme qu'ils doivent au damoiseau de Clèves (*minen jonchere van Cleve*), 1371 (n. st.), 9 janvier : une bande, chargée de cinq besants, ou tourteaux. L. : *S Henrici de Hetterschede* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2371).

— *Loijff, wilnere witliche wijff was Henrichs van Hetterschede, Arnd ind Henrich van Hetterschede, gebroidere, oijr soene, Loijff ind Grietken van Hetterschede, gesusteren, oijr doichtere*, échangent, avec le comte de Clèves et de la Mark, contre une rente, leur moulin à vent, etc., in *den lande van Lijmersch* (De Lijmers), 1400 ; *Loijff* : parti ; au 1^{er}, un chevron ; au 2^d, un gonfanon. L. : . . . *rovwe Loif van Geldoni* (Duss., Clèves-Mark, N° 633).

— *Arnd et Henrich* ci-dessus, 1400 ; tous deux : une bande, chargée de cinq besants, ou tourteaux : L. de ce 1^{er} sceau : *S Arnt van Hettersc* . . . (Ibid.).

— *Dijrc van Hetersche* (!) rend au comte de Hollande foi et hommage du chef d'un fief dit *hof van Pellant, in den kerspel van Hensbeek*, 1406 : même écu. L. : *S' Diderici de Hetterzet* (Utrecht).

D'après GELRE, *Henric van Hetersceijt*, h. de l'évêque de Cologne, portait : d'argent à la bande de sable, chargée de cinq besants d'or. Le cq. d'or. C. : une hure et col de sanglier de sable, lamp. de gueules, défendu d'argent, les oreilles, en forme de fusée, d'argent ; le col terminé en volet d'argent.

Heu (Jean de), fils de Collignon de Heu, *citain* de Metz, tient, du roi de Jérusalem et de Sicile, duc d'Anjou

et de Bar, la moitié de l'avouerie de la ville de *Roseruelle* (Rozérieulles), 1463 : une bande, chargée de trois roses. C. : une couronne de feuillage. L. : *S de Hev* (Lorr., Brieu, B, 390, N° 32).

HEUDERIC, voir **Weteringen**.

Heuertz (Anselme), religieux à Echternach, 1757 : d'azur à trois (2, 1) chouettes, surmontées d'une divise. L'écu, ovale, dans un cartouche (cachet en cire rouge) (Conseil des Finances, c. 1110).

Heuke (Guillaume), écuyer, garant pour Renaud, duc de Gueldre, 1349 : un lion naiss. (*Wassenaer*).

— Guillaume *Hoeyck*, caution de Henri de Ruijter et de sa femme *Bela van Bu[e]ren*, qui vendent à Bernard *Hacvoert* une terre à Andelst, 1441 ; G. *Heucke* et Elisabeth van *Lijenden*, sa femme, vendent une terre à Andelst, *buten Dijcks*, 1444 : même écu. C. : un lion iss. (*Geld.*).

— *Steijn*, mère dudit Guillaume, 1444 : une fasce vivrée. L. : $\text{✠} S' Stin Novken$ (*Geld.*) (voir **Linden**).

Heukelum. Jean van *Hoeclem*, écuyer, sc. un acte du comte de Hollande, 1293 : deux fasces bretessées et contre-bretessées et un lambel broch. sur la 1^{re}. L. : $\text{✠} S' Iohannis de Hoeclem$ (*Holl.*).

— Thierry van *Hoculem*, échevin de Bois-le-Duc, 1362, 3 : un sautoir, chargé en cœur d'une coquille et cantonné de quatre forces de tondeur renversées. L. : $\text{✠} S' Theoderici de Hoecle scabi in Bescho$ (Chartes des ducs de Brabant, N° 1786, etc. et Duss., *Comm. de Biesen*, N° 57).

— *Ghifsbrecht van Hoekelem* reçoit, de sire Jean de *Pollanen* (Polanen), sgr. de la *Lecke* (Lek) et de Bréda, 140 moutons et 33 francs, pour deux chevaux, *die ic af reet in sinen dienste in der reijsen die mijn lieve here van Brabant dede in Loreijn in den jare lxiij* ; 1364, 1^{er} février (date de l'acte) : deux fasces bretessées et contre-bretessées et un lambel broch. sur la 1^{re}. L. : . . . *ebrecht uan Hoke* . . . (Chartes des ducs de Brabant N° 1870).

— Othon, sgr. de *Hokelem*, tient, du comte de Clèves, *die heerscappe van Millingen . . . toe Millingen wart, alsoe als die dat water nu scheidt, in behueff vrouwe Liesbetten, dochter wilneer heren Johans, heere van Lienden, müns echten wüfs, . . . gelike als here Johan . . . vory . in behueff vrouwe Liesbetten, siins echten wüffs*, la tenait du feu comte Jean, 1384 : deux fasces bretessées et contre-bretessées, surmontées d'un lambel. L. : $\text{✠} S . . . Ottonis domi . . . okle militis$ (Duss., Clèves-Mark, N° 478).

— *Dirk van Huekelem*, 1416 : même écu. S. : deux griffons, iss. du cadre du sceau. L. : *van Hokelem* (*Holl.*).

Heukelum. *Zibertus de Hoculem*, échevin de Bois-le-Duc, 1427 : un sautoir, chargé en cœur d'une coquille et cantonné de quatre forces de tondeur, renversées (Duss., Commanderie de Biesen, N° 57).

— Guillaume van *Huckelem*, abbé de Saint-Paul, à Utrecht, 1448 : dans le champ du sceau, un saint, sous un dais ; dans le bas, un écu à un bélier saillant (C. C. B., c. 80).

— *Walraven, wedue tot Hokolum, vrouwe tot Weerdenborgh* (Waardenburg) *ende tot Amerssoijen* (Ammerzoden), 1563 : parti ; au 1^{er}, deux fasces bretessées et contre-bretessées ; au 2^d, trois pals de vair et au chef plain (*Geld*).

Voici, d'après GELRE, le blason du *here van Hueclem*, h. du duc de Hollande : d'argent à deux fasces bretessées et contre-bretessées de gueules, surmontées d'un lambel d'azur. Volet et cour. d'arg. (!). C. : une tête et col de bélier d'hermine, langué de gueules, accorné d'azur et cour. d'or.

— Guillaume van *Hoeculum*, et *Hoecklom, erfpachter* en Overbetuwe, sc. un acte des époux Spruijt-Beijers, 1557 ; échevin de Nimègue, 1563 : trois bandes. C. : un aigle (entier) essorant. L. : *S Willem va Hoeckelv* (*Geld.* et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain (comp. les armes **Beijers**)).

Qualifié *raitzfrunt der stat Nimegen*, il scelle le 11 décembre 1563, le contrat de mariage de maître Guillaume van *Genth*, avec Christine van Rossum (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Heul (Egbert van der) (fils de Jean), échevin de Rotterdam, 1637 : un bouc iss. d'un bois. C. : un bouc iss. entre un vol. L. : *S Egbert van der Hevl* (U.).

Heule (Guillaume, sgr. de) et de *Hestrut* (Heestert), 1285 (n. st.) : plain ; au chef chargé de trois pals. L. : *✠ Sigillum Willelmi de Heule* (Courtrai, Chap. Notre-Dame).

Voir MUSSELY et MOLITOR, *Cart. de l'anc. égl. collég. de N.-D., à Courtrai*, p. 193.

— (*Watiers* de), chev., h. du comte de Flandre, sc., à Ypres, 1312 (n. st.) : même écu. L. : *S Wavtier de Heule chev...* (*Nam.*, N° 383).

— Roger [seigneur] de *Huele*, écuyer, mari de Béatrice de *Masminnes*, fille de feu sire Robert, sgr. de *Masminnes* et de *Berlegghem* (Beirlegem) [en son vivant conseiller et chambellan du duc Philippe], décl. que, en vertu de la grâce faite, par le duc, à sa femme, le bailli du Vieux-Bourg de Gand l'a exempté des droits seigneuriaux dus par suite du don accordé, par d^{lle} Béatrice *'s Maerscalcx*, veuve de sire Philippe de *Masminnes*, sgr. de *Zomergghem* (Somergem), à sadite femme [cousine de la donatrice], pour l'avancement de son mariage, du fief « *meetsmersch* », comprenant 14 bonniers de terre et de pré à *Afsine* (ou *Assine*?), avec une pêcherie ; le 3 mai 1432 :

plain ; au chef chargé de trois pals, accompagnés a d. d'une coquille. C. cassé (C. C. B., Acquits de Lille, l. 116).

Les mots placés, ci-dessus, entre [] sont puisés dans les lettres patentes de Philippe le Bon, le 29 janvier 1431-32, annexées à l'acte de décharge que nous venons d'analyser et données en suite de la requête de « *nostre ame et feul chtr. conseiller et chamb. le seigneur de Lichterveld* », frère dudit Roger, sgr. de Heule.

Heule. Maître Guillaume de *Huele*, doyen de Notre-Dame, à Courtrai, 1434 : très cassé ; on ne voit plus qu'un roc d'échiquier en chef à s. C. cassé (Ibid., N° 377).

— (Josse van), échevin de Malines, 1610, 5 : plain ; au chef chargé de trois pals. C. : on voit une partie d'un vol (Malines).

D'après GELRE, sire Florent van d^r *Huele*, h. du comte de Flandre, portait : d'or, au chef de gueules, chargé de trois pals d'argent.

Le seigneur de HUELE : d'or, au chief de gueulle, à troes pals d'argent (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Heumen, voir **HOEMEN**.

Heurne (Josse van) tient, du damoiseau Adrien van Rokeghem, écuyer, sgr. de Ter-Donct, un fief de la sgrie de ter Ruwen (à Berchem-lez-Audenarde), 1502 : de . . . à l'écu. plain (fruste?), surmonté de trois merlettes. C. cassé. S. d. : un léopard lionné (Els.) (voir **Horn**, **Hornes**, etc.).

Le seigneur de HUERNE : d'argent, à l'escuson et au chief troes merlettes tout de sable (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Heusden. *Nobilis Johannes, dominus de Hoesdene* (*Hoesden[ne]*), 1285, 93, 1302, 3 : une roue. L. : *S' Iohis domini de Heusedain* (Abb. de Saint-Trond, c. 1, et *Holl.*).

Voici, d'après GELRE, les armes du *here van Huesden*, h. du « duc » de Hollande (!) : d'or à la roue de gueules. Capeline d'or. C. : une roue de gueules entre deux plumes d'or.

— *Arnoldus Johannis de Hoesden*, échevin de Zalt-Bommel, 1342 : trois merlettes ; au chef chargé de deux roues. L. : *S' Ar de Osdine scab'i in Bel* (!) (Arnhem, *Rekenk.*, Nos 335, 338, 402, 582).

— *Polle de Heusedem* (!), h. de fief du Hainaut, 1415 : une roue et un bâton broch. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un membre d'aigle, la serre en haut, soutenant une roue. L. : *S Paule de Heuseden* (M. Matthieu).

— (Les échevins et jurés de la ville de) (Brab.), 1423, 1511 : diapré à la roue (Malines).

— Gérard van *Huesden, dit Becker*, échevin de Saint-Trond, 1484 : de menu vair ; au fr.-q. chargé d'une étoile à cinq rais. S. s. : un aigle (Abb. de Saint-Trond, c. 9, 10).

Heusden (Les échevins et bourgmestre de la ville de) (Brab.), 1496 : dans le champ du sceau, un casque, cimé d'une roue (Malines).

— *Folpait van Huesden*, chanoine à Zalt-Bommel, et Robert van *Huesden*, arbitres d'un différend entre Huijgman Tengnagel et sa mère, 1501; tous deux : une roue, accompagnée de trois mouchetures d'hermine. T. de l'écu de Robert : un ange (*Geld.*).

— Mathieu van *Hoesden*, échevin de Tuijll (Tuil), 1552 : une roue (*Geld.*) (voir **Hoesden**).

Heusdens, *Robijn Huesdens*, dit van de Velde, maire de Graesen, 1470, 5 : trois étriers (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

— Guillaume *Huesdeijns*, échevin de la haute justice de Verte (à Saint-Trond), 1524 : deux étriers, posés en chef. L'écu sommé d'une aigle éployée (Ordange).

— (Gilles), échevin de Gorssum, 1675 : trois losanges rangés en fasce, entre deux fascés. Cq. sans C. (Ordange) (voir **Hoesdens**).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, l'écu est d'argent, les losanges, *accolés*, sont de gueules, les fascés d'azur.

Heusch, *Symon die Hoesch*, échevin de Bois-le-Buc, 1447, 69 : une flèche, posée en bande, accompagnée au canton s. d'un anneau. L. : *oesch scabi* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et Malines) (Pl. 9, fig. 221).

— Gaspard de *Heusch[e]*, échevin de la haute cour de Saint-Trond, 1627, 30, 37 : même écu, sans l'anneau. C. : une tête et col d'animal (Abb. de Saint-Trond, c. 2, 14, 15; Ordange).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, Heusch porte : d'or à la flèche de gueules, posée en bande.

Les barons de Heusch portent, actuellement : d'or à la flèche de gueules, posée en bande. C. : une tête de bouc d'azur. S. : deux lévriers d'argent, portant, chacun, un collier d'or, bouclé du même, bordé de gueules. Devise : *In pharetra et sagitta*.

Cette famille a possédé les seigneuries de la Zangrye, de Gellick, Thisnes, Rossignies, Emines, Villers-lez-Heest, etc.

Heust, Maître Pierre *Huest*, témoin de Wijnand Pannekoeck, à son contrat de mariage avec *Henneken* van Denissen, 1560 : coupé de . . . et de . . . , au buste barbu, cour., et au buste barbu, coiffé d'un heaume à l'antique, tous deux de profil, le 2^d buste broch. en partie sur le 1^{er}, tous deux broch. sur le coupé. L. : *S' Peter Heust* (*Geld.*).

Heuts (Guillaume), échevin de la salle d'Ypres, 1399 : un oiseau (colombe) (C. C. B., Aquits de Lille, l. 188).

Heuvel, Olivier de *Hueuele*, receveur de Roger de Vrient, dans sa *sgrie* à [R?]eijnsacker, 1454 : trois grappes de raisins, non pamprées, accompagnées au point du chef d'un croissant. L. : *S Olivier* . . . *Hueuele* (ibid., N° 284).

Heverdei, voir **Everdeij**.

Héverlé, *Johannes, miles et dominus de Haverlis*, de l'aveu de ses fils, Gossuin et Renier, vend au Saint-Esprit de Louvain une terre à Eegenhoven, contre un cens, 1235 : un sautoir. L. : *e Have* . . . (M. Rouffart).

— (Les échevins d'), 1334, 9, 1409, 1531 : un sautoir. L. : * *S' scabinorum de Haverlis* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, c. 2, et M. Rouffart).

Quelques-uns de ces sceaux portent un contre-scel, à un écu aux mêmes armes. L. : * *S' secreti* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Jean van), fils aîné de dame Marie van *Berlair*, dame d'Héverlé, reçoit, des souverains du Brabant, 200 moutons, dus à feu son père, 55 vieux écus dépensés par lui-même à Vilvorde, *doe hi* (le duc) *te Genepien ieghen syn stede lach*, et 2400 moutons, pour sa rançon, *doen ic* (Jean) *tot Ludic op hem ghevanghen wart*, 1377, 9 mars : un sautoir. C. : une tête et col de bouc d'hermine. L. : *S . . . anni* (!) *de Heverlis* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean, sgr. d'), chambellan héréditaire de Brabant, scelle un arbitrage de Jean, sgr. de Bouchout, burgrave de Bruxelles, et d'Amaury *Bote*, pour aplanir un différend entre lui et le couvent de S^{te}-Gertrude, à Louvain, 8 novembre 1385 : un sautoir. C. : une tête et col de chèvre, iss. d'une cuve. Le cq. accosté de deux *U*. L. : *Sigillum Iohannis dni de Heuerlis* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Henri, sgr. d') et d'Oplinter, chambellan héréditaire de Brabant, confirme le transport fait à Alice, dame de *Pietershem*, de *onse woeninghe, huijsinghe ende hovinghe . . . buten der Aedeghem poirten ende bi den wijkete*, à Malines, 1387 : un sautoir et un écu, à trois pals, broch. en cœur (Malines) (voir **Boot**).

— Henri, sgr. de *Hevrle* (et *Heverle*), chev., conseiller du duc de Brabant, 1416 : un sautoir. C. : un vol d'hermine, chargé d'un sautoir et iss. d'une cuve. Le cq. accosté de deux lettres *v*, ou *b*, couronnées. L. : *S' Heinrichi domini de Heverlis Z de Oplint'* (Chartes des ducs de Brabant).

D'après GELRE, *her Henric van Haverlen*, h. du duc de Brabant, portait : d'or au sautoir de gueules, chargé en cœur d'un écu, d'or à trois pals de gueules (*Berlaer*). Le cq. d'or. C. : une tête et col de chèvre d'argent, languée de gueules, barbée et accornée d'or, iss. d'une cuve de contre-hermine. Sire Henri van *Heverle* relève, par suite de renonciation de sa mère, la dame d'Héverlé, le village d'Oplinter (Compte S-Jean 1383-84 : C. C. B., N° 17144, f° 163 v°).

Heverlinc, Louis *Heerlün*, jadis prisonnier à Bäsweiler; sous *Rike*; i. t. : 178 mout., 1374 : une aigle, chargée d'un écu, à trois pals, ledit écu, au chef plain. L. : * *S' Ludovici dci Heverlino* (Chartes des ducs de Brabant).

Hideux, voir **Hanart, Thiennes**.

Hiegaerts. Paul *Hiegaert*, échevin de Cosen (Limb.). 1604; Paul *Higaerts*, échevin de Gorssum, 1615 : coupé; au 1^{er}, une chèvre élançée; au 2^d, trois croisettes, rangées en fasce. C. : une chèvre iss. (Ordange).

— (Jean), échevin de Halle (près Léau), 1670 : trois croisettes, rangées en fasce; au chef plain. Même C. que Paul (Ordange).

Hieliaert (Maitre Liévin), prêtre et chanoine de Sainte-Pharailde, à Gand, 1439 : une croix. T. : un ange. L. : S \ddagger M... *Livini* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 401).

Hiele (Jean van) se décl. vassal de François de Milde, dans sa sgrie de ter Varent, à Elversele, 1527 : trois roses, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais (Fiefs, N° 6438).

— (Jean van), fils d'Etienne, tient, du château de Termonde, un fief à Hamme, 1549 : même écu, mais l'étoile à six rais (Ibid., N° 3834).

— (Jean van), fils de Jean, tient, dudit château, un fief à Hamme, 1514 (n. st.) : même écu (Ibid., N° 3812).

Hiene (Jean van den), juge (Gueldre), 1400 : diapré, à la fasce vivrée, surmontée à d. d'un huchet (*Geld.*).

HIER (*Hierde*?). *Anthonius*, prêtre et curé à *Hier*, 1401 : une fasce, surmontée d'une lettre *h* (*Geld.*).

Hierlant (Arnould), jadis prisonnier à Basweiler, sous l'écoutète de Maestricht; i. t. : 20 mout., 1374 : un chevron, chargé d'une étoile et accompagné de dix croisettes recroisetées, au pied fiché, six en chef, trois (2, 1) dans chaque canton, et quatre (1, 2, 1) en pointe. L. : * *S' Arnovt Hyrlant* Chartes des ducs de Brabant (Pl. 9, fig. 222).

Mal gravé; quelques-unes des croisettes ne sont pas recroisetées.

Hiernut, voir **Houtain, Coria**.

Hijfte (Jean van), h. du duc de Bourgogne, dans son métier de Somergem, 1428 : dans le champ du sceau, une étoile. L. : *S Ian va . yfte Ians zone* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 112).

— (Gauthier van), h. de fief de la sgrie de Schipdonck, au métier de Somergem, 1464 : un oiseau, surmonté d'une étoile (Ibid., l. 109).

Hildebrant. Jean *Hildebrand*, échevin du métier d'Assenede, 1406 : trois longues flammes, rangées en fasce, et une trangle broch. L. : *S Ian brand* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 222).

— (Jean), échevin dudit métier, 1409 : parti; au 1^{er}, une molette (rose?), en cœur; au chef plain; au 2^d, trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (né-nuphar). L. : *S Ian Hildebrant* (Ibid., l. 82, 83).

Hildebrant (Josse), écoutète et semonceur au métier d'Assenede, 1437 : un chevron, accompagné de trois feuilles de tilleul, sans tiges, renversées (né-nuphar). S. : une aigle (Oost-Eecloo, 1164-1299).

Hilgers, voir **Birkelyn**.

Hille (Adrien van), échevin du métier d'Axel, 1536 : une bande, chargée de trois étoiles à cinq rais, acostée de deux roses. S. s. : un griffon. L. : *va Hille* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2301, A. G. B.).

Hillebrants zoen (*Dirck*), échevin d'Amsterdam, 1538 : un oiseau, perché sur une branche sèche, mouvant de la pointe. C. : les meubles de l'écu. L. : *S Dierick Otter* (N.-D., Anvers, fonds de *ter Saligherhaven*).

HILLENBERGHE (Jean van), ancien combattant, sous le duc de Brabant, contre Louis de Male, reçoit, du Brabant, par lui et ses compagnons d'armes, un acompte de 192 vieux écus, 24 avril 1357 : une croix, chargée de cinq coquilles. L. : \ddagger *S' Iohan de Hilberch* (Chartes des ducs de Brabant, N° 991).

Hijlegheers, voir **Verconteren**.

Hillesheim, voir **Cronenburg**.

Hillingberghe, voir **Voorst**.

Himberg, voir **HEMBERCH**.

Hincelin, voir **Planche**.

HIJNDEN (*Theodericus de*), échevin de Bois-le-Duc, 1485 : un chien (biche) passant, la tête contournée (Malines).

Dans sa liste des échevins de Bois-le-Duc, aussi inexacte qu'incomplète, BUTKENS l'appelle, à tort, *Thierry Heim*.

Hingene. *Seghere van Hinghene* (fils de Gilles), prêtre, tient, du perron d'Alost, un fief, sis *up 't Voshol*, 1514 : un lion (Fiefs, N° 4712).

— *Zegher van Ingne*, h. de fief du château d'Alost, 1430 : un lion, l'épaule chargée d'un écu. fruste (Ibid., N° 4887).

Hinckaert. *Henricus dictus Hein[e]cart*, échevin de Bruxelles, 1276, 83 : dans le champ du sceau, un lion, accompagné de deux roses, 1 au flanc d., 1 en pointe. L. : \ddagger *Sig Ioh dci He cart* (Bruxelles).

— *Gerelmus Hein[e]cart*, échevin illec, 1293, 6, 7, 9, 1300, 1 : dans le champ du sceau, un lion et un semé de billettés. L. : \ddagger *S Gereo fili Henkart* (E. G., l. 337, Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2494, A. G. B., et Brux.).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. LXIV.

- Fig. 1. Vincent du Quesne (1618)
Fig. 2. Vincent du Bois (1644)
Fig. 3. Jacques de Bracquegnies (1647)
Fig. 4. André Evrard (1647)

} Tous hommes de fief
du comté de Hainaut
et de la cour de Mons
(à Soignies).

Hinckaert. *Gerelmus Heincart*, échevin illec, 1307, 8, 9, 13, 4 : (un écu) au lion cour. et au semé de billettes. L. : ✠ *S Gerelmi dicti Heinekart* (Bruxelles et Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2494, A. G. B.).

— *Gerelmus dictus Heinkart*, échevin illec, 1349 : même écu. Cq. cour. C. : une tête imberbe, aux longs cheveux. L. : *Heincart* (Bruxelles).

Ce prénom de *Gerelmus*, si fréquent, autrefois, à Bruxelles, a été corrompu en *Gerelinus*, par les auteurs de l'*Histoire de Bruxelles*, et ce nom de *Gerelinus*, inexistant, est entré, depuis, dans un grand nombre d'ouvrages.

— *Godefridus Heincart, dictus Nacke*, échevin illec, 1372 : un lion cour. (sans billettes). L. : *S Godefridus rt d a* (Bruxelles).

— Philippe *Hinkaert*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Jacques de Bourbon ; i. t. : 1177 mout., 1374 ; propre scel (!) : un lion cour. et un semé de billettes. Cq. cour. C. : une tête imberbe, aux longs cheveux flottants. L. : ✠ *S' Gerelmi Heincart* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Godefridus Heincart, dictus Nacke*, échevin de Bruxelles, 1401, 2 : un lion cour., l'épaule chargée d'une tour, ou porte crénelée (?). L. : *S Godefridi Hnckart (!) dci Nake* (même sceau qu'en 1372?) (Bruxelles).

— (*Johannes dictus*), échevin illec, 1467 : un lion, chargé d'un écu. fruste, un semé de billettes et une bordure engrêlée. Cq. cour. C. cassé. T. : un h. sauv., tenant sa massue de la droite, et une d^{lle} (?). L. : *S Ian Hienkaert* (Ibid.).

— Guillaume *Hinckert, gerichtsmān*, sc. un acte du juge d'entre Meuse-et-Wahal, 1531 : écartelé ; dans chacun des quatre quartiers, un lion, et un lambel broch. sur l'écu. Cq. cour. C. : un buste de femme, la tête ornée d'un panache de onze plumes de coq. L. : *S' Willem Hinckert (Geld.)*.

Le continuateur du héraut d'armes GELRE, au xv^e siècle, donne ainsi, sans nom, les armes d'un Hinckaert : de sable au lion d'argent, armé, lamp. et cour. d'or, et un semé de billettes d'argent, le lion chargé d'un écu. de sable au lion d'or. Cq. d'or. Cour. de sable. C. : un buste imberbe, hirsute, vêtu d'hermine, terminé en volet (voir PRUSSE). *Philippus Hainkart*, héritier de son oncle Gérard, fils de feu *Johannes de Machlinea*, relève, du duché de Brabant, un fief à Brains-l'Alleud (compte S^t Jean 1384 85 ; C. C. B., N^o 17144, f^o 176 v^o).

Hijnekin (*Wulfaert*) (et *Hinnekin*), échevin roi d'Angleterre, dans sa sgrie d'Harlebeke (*van butten*), 1352, 7 : une poule contournée (C. C. B., Acquits de Lille, l. 413).

Hinnisdael. Robert van *Hinnensdale*, échevin de Saint-Trond, 1482 : une croix de vair ; écu. en cœur : plain ; au chef chargé de trois merlettes (Abb. de Saint-Trond, c. 9) (Pl. 9, fig. 223).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, *Hinnisdael* porte : de sable, au chef d'argent, chargé de trois merlettes de sable.

Hinnisdael. *Wierick van Hijnensdael*, échevin du prévôt de Saint-Trond, à Grand-Jamine, 1527 : plain ; au chef chargé de trois merlettes (Ibid., c. 11).

— Guillaume van *Hinnensdael*, maieur de la cour censale de Gelinden, dite *Greven hoff*, appartenant à Erard van der Marck, évêque de Liège, 1537 : même écu. C. cassé (Ibid., c. 12).

— Guillaume van *Hinnensdael*, juge et maieur de la cour des jurés de *Staijen*, 1541 : même écu. C. fruste (Ibid., c. 13).

— Jean van *Hinnensdael* (*Hinnisdael, Hinnensdale*), échevin de Saint-Trond, 1556, 8, 9 : même écu. C. : une merlette. L. : *S Ian van Hinnensdael* (Ordange et M. Max. de Troostembergh d'Oplinter).

— (Guillaume-Bernard de), chanoine et chantre de la cathédrale de Liège, prévôt de la collégiale de Sainte-Croix, illec, tient, en cette dernière qualité, du roi de France, la sgrie de Longchamps (comté de Chiny), 1681 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une merlette (cachet en cire rouge) (C. C. B., 43713^b) (voir *Fijes, Herck, Telders, Troostembergh*).

Hinsel, voir **WALENOYE**.

Hyon. *Jehan dūt Sarazin de Hion*, h. de fief du Hainaut, 1356, à Mons : trois coquilles et un bâton broch. L. : *S' Jehan Garazin (!) de Hion* (Mons, Abb.d'Épinlieu).

Hircelinus (*Symon*), *civis coloniensis*, donne quittance au comte de Berg, 1309 : type sentiforme ; une ramure de cerf. L. : ✠ *S' Simonis dci Hyrcelin* (Duss., *Jul.-Berg*, N^o 190).

Hyrlant, voir **Hierlant**.

HYRNEN (Jean van) (Hernen ?), sc. l'acte de Henri de Ru[ij]ter et sa femme, Marguerite, 1428 : un coupé-denté ; le 1^{er} chargé en chef à s. d'une étoile ; le 2^d, plain (*Geld.*) (Pl. 9, fig. 224).

Hirsch. *Johan vanme Hirtze*, chev., bourgeois de Cologne, 1345 : un fascé. C. : une tête et col de cerf. L. : *S' Iohannis de Cervo militis* (Duss., *Jul.-Berg.*, N^o 487).

— Jean *vanme Hirtze, koirbusschof* de S^t Séverin et officiel de Cologne, 1368 : même écu. L. : ✠ *S' Iohis de Cervo* (Ibid., N^o 815).

— *Diederich van Hyrtze, dit van der Lantskronen*, bourgeois de Cologne, 1518 : deux lions léopardés, rangés en pal. L. : *S' Did . . ich van Hirtz* (Duss., *Schrein Sanct-Gereon*, l. 12).

Hijstveit (Arnould), h. du duc de Clèves, 1418 : de vair. L. : ✠ *S Arnot Histvel*. (Duss., *Clèves-Mark*, N° 756).

— (Jean), h. dudit duc, 1418 : de vair au lambel. L. : *Sig Iohannis Histvel*. (Ibid.).

HOBANCK (Arnould van), échevin *des hogerichts ende des eigenshoeffs der banck van Halle* (Limbourg), 1474 : une fasce et deux glaives, passés en sautoir, les pointes en bas, broch. S. s. : un griffon assis (très mal gravé) (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

— Arnould van *Hoebanck*, échevin et alleutier dudit banc, 1471 : deux glaives, passés en sautoir, les pointes en bas, et un lambel, à deux (!) pendants, broch., posé au milieu de l'écu (un banc?) (Ibid., c. 9).

HOBERGHEN (Guillaume van) figure parmi les *maijseijde manne* du duc de Brabant, 1328 : trois anilles ; au fr.-q. broch., chargé de trois pals. L. : ✠ *S Willi de Hobergis* (Chartes des comtes de Flandre, N° 1438).

— (Jean van), même qualité, 1328 : trois anilles ; au chef (!) chargé de trois pals. L. : ✠ *S Iohis de Hobergis* (Ibid.).

HOBERCH, voir **Hohenberg**.

Hoboken (Gilles van), échevin d'Anvers, 1324 : une fasce échiquetée, accompagnée de . . . (fruste) en chef à d. et de deux roses, 1 en chef à s., 1 en pointe (Notre-Dame, Anvers, *Chapellenies*, capsas 42).

— (Nicolas van), échevin *illec*, 1325. 8 : même écu, mais la fasce sommée à d. d'un lion iss. et accompagnée de deux roses, 1 en chef à s., 1 en pointe L. (1325) : ✠ *S Clavis va . . . oboken* (Ibid. et Duss., *Jul.-Berg*, N° 304) (Pl. 9, fig. 225).

— Pierre van *Hoeboken*, même qualité, 1344 : même écu, mais un dragon (entier), au lieu du lion iss. (Hôpital S^{te} Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1).

— (Pierre van), écoutète d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1338 : une fasce échiquetée (sans rien autre chose). C. : une tête et col de lévrier colleté, iss. d'une cuve, aux armes de l'écu (Chartes des comtes de Flandre).

— (Gilles van), amman d'Anvers, jure fidélité audit comte, 1338 : même écu, brisé de trois (2. 1) coquilles. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un chien braque, assis (Ibid.).

— Jacques van *Hoeboken*, échevin d'Anvers, 1388, 95, 1403, 9 : une fasce échiquetée ; le bas de l'écu est cassé. C. : une hure et col de sanglier, issant d'une cuve (Hôpital S^{te} Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1, 2, 3, et Notre-Dame, Anvers, *Chapellenies*, capsas (6-10).

Hodeige. Jean van *Hoddeijghe*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 40 mout., 1374 : un lion, chargé d'un écus. d'hermine au sautoir. L. : ✠ *S Ioh G . . e de Hodege* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Daniel de), échevin de la haute cour du Feix, 1468 : un lion. C. : un lion iss. (Namur, *Pauveres*, 1018).

— (Daneau de), h. de fief du comté de Namur, 1497 : un lion. C. : deux plumes (?). L. : *au . . . o dei . .* (C. C. B., c. 108).

Hodenpijl. Thierry van *Hodenpile*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Brederode ; i. t. : 1408 mout., 1374 : un bandé de six pièces, la 6^e de d. chargée d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S Diric van Hodenpijl* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 9, fig. 226).

D'après GELRE, un *Deric van Oedenpijl*, h. du « duc » de Hainaut, portait : bandé de gueules et d'or.

— Gérard *Diricsonne* (sans nom de famille), jadis prisonnier *illec*, sous Brederode ; i. t. : 72 mout., 1374 ; dit se servir de son propre scel, mais emploie celui du précédent (son père !) (Ibid.) (voir **Brederode**, **Hoeve** [1363]).

HODIERE. dit *du Chateau* (Henri de), neveu de *Myr. Gobles de Lonc[h]in*, 1350 : un fascé de six pièces et une croixette échancrée, au bras supérieur raccourci, broch. à d. sur les 2 premières pièces. L. : *S Henri de Hodiere* (Namur, N° 762) (Pl. 9, fig. 227).

HOEBERGHEN, voir **HOBERGHEN**, **Hofstade**.

Hoede (Pierre van den), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer ; i. t. 692 mout., 1374 : trois couronnes de feuillage, chacune ornée de cinq roses. L. : *S Petri dei de Hoede* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Guillaume van den), jadis prisonnier *illec*, sous le même ; i. t. : 850 mout., 1374 ; propre scel : même écu, brisé d'un lambel broch. L. : *S Arnoltes de Hoede* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Guillaume van den), échevin de Malines, 1409, 14, 6, 7, 21 : même écu, le lambel non broch. C. : deux bras, tenant, ensemble, une couronne de feuillage, ornée de cinq roses. S. : deux griffons (Malines).

A. VAN DEN ELJNDE reproduit, de lui, un sceau, d'après un acte de 1408, mais corrompt son nom en *van der Hoeden*.

Hoedemakere (Guillaume de), h. de fief à Bruges, ou au métier de Bruges, 1351 : un chevron, chargé d'un étai et accompagné de trois couronnes de feuillage, chacune ornée de cinq roses (Chartes des comtes de Flandre) (Pl. 9, fig. 228).

Hoefft van der Hoerst (Herman), chev., reçoit, du comte de Berg, un paiement par le péager de Kaiserswerth, 1365 : une fasce, surmontée de trois merlettes contournées (Duss., *Jul.-Berg*, N° 781).

FABNE, *Coeln. Geschl.*, p. 62. l'appelle, à tort, *Hoeff van der Horst*, et représente les merlettes tournées à d., tout en ne se basant que sur le sceau ci-dessus.

Hoeijck, voir **Heuke**.

Hoeijlaert, Gilles van *Haelaer*, et *Holaer*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Quaderebbe; i. t. : 248 mout., 1374, 9 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) maillets penchés. L. : $\text{✠ S' Egidij} (!)$ de *Hoelaer* (Chartes des ducs de Brabant).

Voici, d'après GELRE, les armes de *Gelis van Holoer*, Brabançon : d'argent à la fasce, accompagnée de trois (2, 1) maillets penchés, le tout de gueules. C. : une tête et col de chèvre de sable, languée de gueules, barbée et accornée d'or, iss. d'une cuve d'argent.

— Godefroid van *Hoelaer (Hoelair)*, prisonnier illec, sous le sire de Witthem; i. t. : 223 mout., 1374 : même écu, les maillets non penchés. L. : $\text{✠ S' Godefridus de Holoer}$ (Chartes des ducs de Brabant).

— *Johannes de Hoelair*, échevin de Louvain, 1481, 9 : un sautoir engrêlé; au fr.-q. chargé d'un filet en croix, cantonné de douze merlettes (rangées par 2, 1). L. : *S' Iohannis de Hoolair scab lou* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Hoekene, voir **Houkene**.

Hoehbanck, voir **Hobanck**.

Hoecke, voir **Angulo**.

M. PIOT, dans son inventaire des chartes de Léau, a rendu par *van den Hoecke*, le nom de *de Angulo*, qui est la latinisation de *van Horicke* (voir à ce dernier nom).

HOECLEM, voir **Heukelum**.

HOELAER, voir **Hoeijlaert**.

Hoelbeek, Philippe van *Hoelbeke*, prisonnier illec, sous Robert de Namur; i. t. : 238 1/3 mout., 1374 : plain; au chef chargé de deux roses. L. : *S' Philips van Hoelbeke* (Chartes des ducs de Brabant).

Hoeleden, Gauthier van *Holeden*, prisonnier illec, parmi les gens (*beede*) du duc de Brabant; i. t. : 376 mout., 1374 : trois pals retraités. L. : $\star S'$ *Woutre van Holed* (ibid.).

HOEMBERGHE, voir **Oombergen**.

HOEMBORCH (Jean van), dit *Co[i]lner*, drossard de Werden, 1417 : un chevron abaissé; au chef chargé à d. d'une étoile (Duss., *Clèves-Mark*, N° 746).

HOEMEN (= Heumen) (Arnould van), chev., reçoit, du Brabant, une rente, du chef de feu sa femme, la dame d'*Amerssoijen* (Ammerzoden), 1384; se dit

sire d'*Amerssoien*, 1386 : un échiqueté; au fr.-q. d'hermine. L. : $\text{✠ S' Arnoldi de Homen}$ (Chartes des ducs de Brabant).

HOEMEN (= Heumen) (Sire Arnould van), burgrave d'Odenkirchen, cher ami de Gérard, sgr. de la *Dicke* (Dyck), 1392; le sceau est tombé (Duss., *Clèves-Mark*, N° 549).

— (Godefroid van), écuyer, caution du duc de Gueldre et de Juliers, 1395 : un échiqueté; au fr.-q. d'hermine. Volet échiqueté. C. : une chapeau de tournoi d'hermine, retroussé de . . . , sommé d'un bouc en arrêt (Ibid., N° 380).

— Gérard van *Hoemen*, burgrave d'*Oedekerke[n]*, écuyer, décl. que, suivant les lettres patentes du duc Antoine de Brabant, du 25 février 1405-6, dont il donne un *vidimus*, il recevra 12,000 vieux écus, à titre de compensation de ses prétentions envers la duchesse de Luxembourg — relatives aux frais et pertes de feu son père, sire Arnould van *Hoemen*, chev., dans la guerre contre le duc de Gueldre — et pour rachat d'une rente de 200 vieux écus, sur Bois-le-Duc, rente qu'il tenait d'elle comme seigneur d'*Amerssoijen*, et pour arrérages, 1406 (n. st.), 26 février; jure de bien garder *die borch ende slot van Rode* (Rolduc). *dat mij van mijnen genedigen herre den hertoge van Brabant ende van Lijmborch in amtsgeweise bevolen es*, et de rendre ce château au duc, ou, à son défaut, à son fils aîné Jean, ou, à défaut de celui-ci, à son frère Philippe, ou à quelque autre héritier du prince, à la première réquisition, dès qu'il sera remboursé de 5000 vieux écus, de 200 couronnes de France, *mitten hantgelde dair op* (donnant lieu à des rentes de 500 écus et de 20 cour.) et de 1000 francs d'or; il renonce, ensuite, à toutes les prétentions envers la feue duchesse Jeanne, du chef de son père, feu sire Arnould van *Hoemen*, 1412, 30 juillet : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un échiqueté; au fr.-q. d'hermine; aux 2^e et 3^e, un fascé (**Odenkirchen**). L'écu suspendu au bec d'un aigle. L. : *Sig Gheryt van Hoemen* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Arnould van), chev., sgr. d'*Aelstorp* (Alsdorf), devient homme de l'archevêque de Cologne, du chef d'une rente de 140 fl. du Rhin que, moyennant 1530 fl., sire Gérard, chev., fils du sire de *Reyde* (Rheydt) lui a transportée, sur l'engagère du château d'*Oede* (Oedt), 1430 : un échiqueté; au fr.-q. fruste (Duss., *Col.*, N° 938).

— (Arnould van), burgrave d'Odenkirchen, sgr. de *Schene*, parent de *Kirsillis vamme Raitgen* (Radchen) et de *Metza* (et *Matza*), sa femme, qui partagent avec Henri van *Melich* (Millich), sgr. de *Thusschenbroick* (Tuschenbroich), leur beau-frère et frère, et reçoivent les biens de feu leur beau-frère et oncle, Frédéric van *Matlair*, au pays de Juliers,

1450 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un échiqueté; au fr.-q. d'hermine; aux 2^e et 3^e, deux fasces (Duss., *Hauptgericht Jülich*, N° 18).

HOEMEN (= Heumen) (Arnould van), burgrave d'Odenkirchen, 1498 : même écu, mais aux 2^e et 3^e, un fascé de 6 pièces. Cq. cour. C. : un panache de plumes d'autruche (Duss., *Col.*, N° 1223) (voir **Herlaer**).

GELRE donne à *her Arnt van Hoemen*, Gueldrois : échiqueté d'or et d'azur; au fr.-q. d'hermine. Cq. d'or. Volet d'hermine. C. : un chapeau d'hermine, retroussé de gueules, sommé d'un bélier d'argent, accorné d'or, en arrêt.

Hoen (*Godefridus dictus*), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1341 : trois demi-vols. L. : *Hoen* (Duss., *Commanderie de Biesen*, N° 49).

— (*Reynardus dictus*), même qualité, 1341, 3 : trois poignées de crosse épiscopale, contournées. L. : ✠ *S' Renardi dā Hvn scabi aqn* (Ibid., N°s 49 et 37).

— (Nicolas), chev., écoutète de Maestricht, se porte caution pour le duc de Brabant, à Aix-la-Chapelle, le 17 novembre 1369 : un fascé (de six pièces) et un lion cour. broch. L. : ✠ *S' dni Nicolosii Houu* (!) (Chartes des ducs de Brabant, N° 2301).

— (Nicolas), chev., écoutète de Maestricht, se porte garant pour le duc de Brabant, à Bruxelles, le 6 août 1371 : un fascé (de huit pièces) et un lion cour. broch. L. : ✠ *S' Nicholai Hoen militis sc . . tiecten* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2404).

— *Hermannus Huijn*, miles, vassal de l'archevêque de Cologne, du chef de sa *curtis in Haeren, sita in parochia Vurendale* (Voerendaal), 1371; sc. un acte de Gérard van Cortenbach, 1371; jadis prisonnier à Bäsweiler, sous l'écoute de Maestricht; i. t. : 1162 mout., 1374; sc. pour pour *Henneken van Rode*, prisonnier *illegitimus*, sous le drossard de Fauquemont; i. t. : 50 mout., 1374; sc. pour Arnould Clot, prisonnier, sous la bannière de Maestricht; i. t. : 24 mout., 1374; reçoit, du chef de son père, N. N. (?) Hoen, tué à Bäsweiler, sous la même bannière, un acompte sur une i. t. de 471 mout., 1374 : un fascé (de huit pièces) et un lion (cour. ?) broch. L. (1374) : *Sigilum Herm . . Hoyn* (Duss., *Col.*, N°s 912 et 911, et Chartes des ducs de Brabant).

Les actes l'appellent aussi *Hoijn* et *Hofjen*.

D'après GELRE, *Her Herman Huen*, h. de l'« évêque » de Cologne, portait : fascé d'argent et de gueules (8 pièces), au lion de sable, cour. du même, broch. Volet d'argent. Cour. d'or. C. : un lion de sable, lamp. de gueules, cour. d'or (!), issant.

— (Jean), prisonnier *illegitimus*, sous Louis de Namur; i. t. : 249 1/3 mout., 1374 : trois coqs. C. : une tête de coq, au col allongé. L. : *S' Iohannis Hoen* (Chartes des ducs de Brabant).

Hoen (*Claes van den Brouke*, chev., prête serment, en qualité de drossard et de bailli (*amptman*) du pays de Millen et promet de rendre, au duc de Brabant, le château de Millen, à la première réquisition, 1407 (date de l'acte) *den anderen na iairsdach* : un fascé (ou trois fasces ?) et un lion cour., broch. Cq. cour. C. : un lion cour. iss. L. : *S' Cloes Hoen milit . .* (Ibid.).

— (*Cloux*), chev., sc. un acte de son parent Guillaume, sgr. d'Argenteau, 1410 : un lion. Cq. cour. C. : une tête et col de lion cour. L. : *S' Cloes Hoen he* (Ibid.).

Ce s'écu est tellement petit que le graveur n'y a pas pu indiquer le fascé.

— (Arnould), tenancier de la cour censale de Meer, à Brusthem, 1605 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois fasces et un lion broch.; aux 2^e et 3^e, trois fasces (!). C. cassé (Orange).

— Michel-Thiebault, baron de Han-sur-Lesse (il signe : *le Baron de Hoen von Cartyls de Han*), décl. tenir, du roi de France, la sgr^{ie} de Han, mouvant du comté de Laroche. 1681 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois coquilles; au 2^e, neuf (3, 3, 3) losanges; au 3^e, un lion. Sur le tout, un écus, à la croix. L'écu sommé d'une cour. à 7 perles et accosté de deux palmes, passées en sautoir (cachet en cire brun et or) (C. G. B., 45713^b) (voir **Hoensbroeck, Marbais**).

Wernher de Bongardt, sgr. de *Wijnantzrode* (Wijnantsraede), etc., atteste, le 15 mars 1597, au chapitre de Nivelles, que d^{ne} Catherine Hoen de *Hoensbroeck* est fille de messire Ulric de *Hoensbroeck*, sgr. de *Hoensbroeck*, et de Catherine Spies[s], fille de messire Daniel Spies, sgr. de *Sveynhem* (Schweinhem), et de Catherine *Huijn[e] d'Anstenrode* (Amstenrade); lequel Daniel Spies était fils de messire François, sgr. de *Sveynhem*, et d'Elisabeth de Goer, que Catherine *Huijne* était fille de messire Jean *Huijn[e] d'Anstenrode* et de Catherine de Miller, et que ladite d^{ne} Catherine Hoen de *Hoensbroeck* est *vray noble de tous costez sans aucune bastardise ou bourgeoisie* (Chapitre de Nivelles, Etabl. relig., c. 1376, A. G. B.).

Hoens, voir **Cannart**.

Hoensbroeck (F.-A., marquis de³), tient, du Brabant, en vertu de la donation de la duchesse Jeanne, à Herman Hoen, du 26 oct. 1388, par succession ininterrompue, la moitié du château appelé, jadis, *Ingenbroeck* et, actuellement, *Hoensbroeck*, au pays de Fauquemont, avec haute, moyenne et basse justice; acte daté du château de *Hillenraedt*, près de Ruremonde, 1754 : fascé d'argent et de gueules; au lion cour., à la queue fourchée, broch. L'écu sommé d'une cour. à cinq fleurons. S. : deux lions regardants (Av. et dén., N° 7806) (voir **Hoen**).

Hoerke, voir **Horicke**.

Hoesden, alias van den Velde (*Roebien*), échevin de Graesen, 1457 : trois étrières. L. : *S' Robini Hoesden* (Abb. d'Orient, A. G. B.).

Hoedens (*Robijn*), échevin de *Bielrevolt* (Binderfeld), 1437 : trois étrières. L. : ★ *S' Robini Hoedens* (Abb. d'Oriente, A. G. B.) (voir **Heusdens**).

HOESE, voir **Boc**.

Hoeschen, Jacques *Huessche*, échevin de la franchise de Landen, 1440 : une roue. L. : *obi Hoeschen scab. land. . . (Heijlissen)*.

HOESTEIT (*Eccart de*), allentier du duc de Bourgogne, en l'office de Genappe, 1446 : une tierce (devant probablement représenter une fasce entre deux burelles), accompagnée en chef à s. d'une merlette et en pointe de . . . (tête de léopard ?) ; au fr.-q. chargé d'un écu. plain, accompagné de huit roses, rangées en orle. L. : *de Hoste* (Chartes des ducs de Brabant).

Hoethet (Nicolas), marchand (*coepman*) de la duchesse de Brabant, à Louvain, 1403 (n. st.) ; Nicolas *van der Roest*, même qualité, 1403 (n. st.) ; Nicolas *Hoethet*, échevin de Louvain, 1407 ; marchand du duc, dans sa chambre des tonlieux, *illec* : 1416, 7 (n. st.) ; trois losanges, surmontés d'un lambel. L. : *Sigilum Claes van der Rwoest* (Ibid. et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Jean *Hoethet*, frère dudit Nicolas, marchand de la duchesse, à Louvain, 1403 (n. st.) : trois losanges, accompagnés au point du chef d'une étoile à cinq rais. L. : *S Iohannis dicti Cloet* (Chartes des ducs de Brabant).

HOETMOR, voir **HOUTMAER**.

Hoets (Arnould), tenancier in *Brunixs gesworen censhoff*, à Brusthem, 1303 : un fascé ; au fr.-q. d'hermine (Abb. de Saint-Trond, c. 12).

Hoetstoel (Antoine), échevin de Louvain, 1340 : un sautoir échiqueté. L. : *stoel sca. a* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Hoeve[n], **Hove[n]**, etc. *Johannes uten Hove*, 1305 ; *Johannes dictus de Curia*, 1311 ; échevin d'Uccle : une fasce, surmontée de trois maillets penchés. L. : ★ ✠ *S' Iohis de C[er]ia* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 249^a, A. G. B.).

— Gilles van den *Hove*, écuyer, h. de hief du comte de Flandre, 1309 : trois cors de chasse contournés. L. : ★ *S' Gill' van de Hoven* (Chartes des comtes de Flandre).

— *Henricus dictus van der Hoevin, advocatus in Vryesheym* (Friesheim), et sa femme, Guda, inféodent à Gérard, comte de Juliers, moyennant 250 mares de Col., *domum nostram sitam apud Vryesheym*, 1320 : trois coquilles, surmontées d'un lambel. L. : *S' Herici (!) advocati de Vrissey* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 262) (voir **Friesheim**).

DE RAADT, t. II

Hoeve[n], **Hove[n]**, etc. *Goeswin dien men seit Gholoij Uten Hove*, de Vilvorde, figure parmi les *maijsejide manne* du duc de Brabant, 1328 : une fasce et un lion broch., iss. du bord inf. de la fasce. L. : ✠ *Sigil Goeloi uten Hove* (Chartes des comtes de Flandre, N° 1438).

— Gilles *uten Hove*, h. du comte de Flandre, sc. un acte du bailli d'Alost, 1354 : plain ; au chef chargé de trois mouchetures d'hermine (?). Cq. cour. G. : une tête et col d'animal (*Ninove*).

— *Willam Ingeen have*, chev., témoin à l'acte de Thierry van den Berghe, relatif à son mariage avec Elisabeth de Friemersheim, 1363 ; *Here Willam in den Have* sc. un acte de *Bove*, sgr. de Friemersheim, 1366 : une fasce, surmontée de trois étoiles à cinq rais. L. : ✠ *S Will oven* (Duss., *Orange-Moers*, N°s 26 et 29).

— *Didderich van deme Hauē*, bourgeois de Xanten, 1364 : un croissant tourné. L. : ★ *S' Theod de C . . . (= de Curia)* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N° 36).

— Daniel *uten Hoeve* donne, à Thierry van Hodenpijl, quittance pour 400 moutons, qui lui avaient été assignés par le receveur du Brabant, 1365, le 4 septembre : un lion et un lambel à cinq pendants, broch. L. : ✠ *S' Da . . li (!) de Cvria* (Chartes de Brabant, N° 1994).

— *Johannes de Curia de Wulvescheem* sc., avec des bourgeois de Tirlemont, parmi les *alodii pares, vel consortes*, 1367 : trois fleurs de lis, p. c., accompagnées au point du chef d'un écu. fruste. L. : . . . *ans van den Hove van W em (Heijlissen)*.

— Bernard in *ghoen have*, le vieux, Jacques in *ghoen have* et d'autres décl. être devenus hommes du comte de Berg et de Ravensberg, 1369 ; Bernard : une fasce, surmontée de trois étoiles. L. : *S Barnt dei Inghenhove* ; Jacques : même écu, la fasce chargée d'une merlette. L. : *bi Ing. en. have* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 837).

— Frédéric *In ghen hoeve*, caution envers le sgr. de Schoonvorst, 1370 : une fasce frettée. L. : ✠ *S' Fe'drico de Ove* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 400).

— Jean *uten Hove*, échevin d'Uccle, 1372 : une fasce, surmontée de trois maillets penchés. L. : ✠ *Sigillum Jehan do Clos* (Bruxelles).

— Godefroid van den *Hove*, chev., jadis prisonnier à Bâsweiler, parmi les gens (*beede*) du duc de Brabant ; i. t. : 1292 mout., 1374 : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. chargé d'une fasce, sommée de trois oiseaux. L. : *S' Godefridi van den Hove* (Chartes des ducs de Brabant).

Hoeve[n], Hove[n], etc. Jean van den Hove, prisonnier *illegitimus*, sous le sire de Rotselaer; i. t. : 169 mout., 1374 : trois fleurs de lis, p. c., et un bâton broch. L. : ✠ *Sigil Ian van Hove* (Ibid.).

— Gossuin van den Hove, chev., prisonnier *illegitimus*, parmi les gens (*beede*) du duc de Brabant; i. t. : 722 mout., 1374 : un lion cour. et une bordure engrêlée. L. : ✠ *S Goessin va den Hove rid* (Ibid.).

— André van den Hove, prisonnier *illegitimus*, sous le burgrave de Limbourg; i. t. : 36 mout., 1374 : une croix échancrée, accompagnée au 1^{er} canton d'une étoile. L. : *An... van den Hoyfe* (Ibid.) (Pl. 9, fig. 229).

— Thomas van den Hove prisonnier *illegitimus*, sous ledit burgrave; i. t. : 72 mout., 1374 : même écu, mais un besant, ou tourteau, au lieu de l'étoile. L. : ★ *S Mos vann Hove* (Ibid.).

Comp. le sceau d'un autre Thomas, de 1439, 40, ci-dessous.

— Renier van den Hove, mari de Marguerite Pauwels, veuve de Jean Tsergosens, tué à Bäsweiler, sous Jean de Redelgem; i. t. : 20 mout., 1374 : une fasce, surmontée à s. de deux maillets penchés; au fr.-canton chargé d'un sautoir. L. : ✠ *S Reynaert va de Hove* (Ibid.) (Pl. 9, fig. 230).

Sur la planche, l'écu de ce sceau est attribué, à tort, à Francon van den Hove.

— Francon van den Hove, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Schoonvorst; i. t. : 206 mout., 1374, 5 : trois pals retraités, chacun chargé de trois coquilles. L. : ✠ *S Franke van Hove* (Ibid.) (Comp. les armes de **Surpele**, **Sorpele**, sur le sceau de la fin du XIII^e siècle).

— Wijnric van den Hove, prisonnier *illegitimus*, sous le sire de Witthem; i. t. 150 mout., 1374, 85 (n. st.); 2 sceaux, 1374 : trois (2, 1) mouchetures d'hermine, en pointe, surmontées d'une lambel et une bordure (simple). L. : ✠ *S Venrich va de Hoven*; 1383 : d'hermine au lambel (sans bordure). L. : ✠ *S' Venrich va de Hoven* (Ibid.).

— Werner, *Isebrant* et *Reyner in Ghoen have*, frères, cautions d'Hedvige, veuve de Jean *Baeke* (Bake), chev., 1374; le sceau de *Reyner* est tombé. Werner: une fasce frettée. L. : ✠ *S' Weneri Ingenhove*. *Isebrant* : même écu. L. : .. *Isbrant In . enhave* (Duss., *Werden*, N° 147).

— Werner *In gon hove*, écuyer, sc. parmi les *consanguinei et amici dilecti* de Frédéric, sgr. de Moers, qui décl. tenir, d'Adolphe, comte de Clèves, le château et la ville de Moers et les juridictions de ses villes, à l'exception des villes de *Boilbergh* (Budberg) et de *Crevelt*, 1375; non cité nommément, il scelle un acte dudit comte de Moers, vendant à Jacques

ingoen Haeve, enen beschedenen manne : onse twee haeve tho Buedberghe, 1375 : même écu. L. : *S Weneri In . ggon Have* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 421, et Duss., *Orange-Moers*, N° 40).

Dans le corps de l'acte, le nom de Werner *Ingenhave* n'est pas cité, mais, sur la queue de parchemin à laquelle il a appendu son sceau, on lit : *Wer Haue*.

Hoeve[n], Hove[n], etc. *Reinerus de Hoeven*, échevin de Léau, 1377 : trois macles; au chef chargé de trois pals; écus. en cœur, à trois piles (?) (*Léau*, N° 56).

L'inventaire imprimé blasonne, abusivement : « à l'écu, chargé de trois losanges et au chef de trois pals, un petit écu brochant sur le tout ».

— Jean van *Hoven* reçoit, du Brabant, pour un cheval perdu, *doen ... die hertoge ... lestwerpen van Tricht quam, doen hi dair gelegen hadde in den crige, tusschen hem ende die van Ludic*, 1379 (n. st.) : deux bourdons (?), garnis aux extrémités inférieures d'une boule, passés en sautoir, surmontés d'un lambel. L. : ✠ *S' Iohan van Hoyven* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 9, fig. 231).

— *Clais uten Hove*, h. du château de Gand, 1392, 4 : trois jumelles et un lambel broch. sur la 1^{re}. T. : un h. sauv., sans massue. S. : deux léopards lionnés, iss. de l'encadrement du sceau (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 111).

— Gilles van der *Hoeven*, échevin de Malines, 1401, 2, 3, 6, 9, 10, 1, 3, 4, 7 : trois lévriers élanés; au fr.-q. broch. chargé de trois têtes imberbes. L. : *S . . . s van der Hoeven* (Malines et Chartes des ducs de Brabant).

— Pierre *Houve*, *maistre charpentier et canonnier du chastel de Lescluse* (Flandre Zéland.), 1403 : trois fers à cheval. L. : *r [de] H* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 78-79).

— Georges de le *Hove*, échevin de Furnes, 1405 : une poule, surmontée d'un lambel. L. : *S Ioris van . . . Ho . . .* (Ibid., l. 89-90).

— Jean *uten Hove*, receveur général de Flandre et d'Artois, 1413, 4, 6; *mourmaistre* et commis à la recette générale de Flandre et d'Artois, 1416 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois jumelles; aux 2^e et 3^e, trois lions. Sur le tout : un écus. à la fasce. C. : un poisson d'hermine, recourbé, engoulant le cq. Le cq. accosté des lettres m et p. L. : *S Iohis ex Curia* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 13-14, 35-37, 55-6, 222, etc.).

— Arnould *Hove*, échevin de Louvain, 1417 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un maillet penché (*Afflighem*).

— *Arndt ten Haeve*, h. du duc de Clèves, 1448 : un lion et une bande échiquetée, de trois tires, broch.

L. : *Sigill Aernt ten Hove* (Duss., Clèves-Mark, N° 756).

Hoeve[n], Hove[n], etc. *Johan ten Hoeve*, h. dudit duc, 1418 : même écu. L. : *S I ten Have* (Ibid.).

— *Corneille van den Houwe*, échevin en la paroisse de *Houweghem* (Auweghem), 1423 : un oiseau. L. : *S Cornelius van den Hove* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 91, 92).

— *Jehan de le Houwe*, échevin d'Opwijck, 1427 : une fasce, chargée de deux roses et surmontée de trois merlettes. L. : *S Ian va der H . . . e* (Ibid., l. 70, 71).

— *Henri van der Houwe*, mari de Marguerite's *Paermentiers*, qui tient, du château de Termonde, un fief à Opwijck, 1430 : une fasce, chargée de deux étoiles et surmontée de trois merlettes (Fiefs, N° 4172).

— *Francon van den Hoeve*, 1432 : un lion et un lambel broch. C. : une tête et col de cygne. L. : *S Vrancke va den Hove* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Jean Vutenhove*, bailli d'*Oudenaerde* (Audenarde), 1436 : seize feuilles de tilleul, les tiges en haut (4, 5, 4, 3) (!), accompagnées d'un petit croissant, posé en chef à d. au-dessus des deux premières. C. : deux jambes humaines, vêtues de hauts-de-chausses et de poulaines, les pieds en haut. L. : *S Ian vten Hove* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70, 71).

— *Thomas van den Hove*, receveur du prévôt de Papingloo, sc. une quittance relative à une rente sur l'espier de Bruges, 1436 : trois croissants, accompagnés d'une étoile en cœur et de cinq billettes, 2 en chef, 2 aux flancs, 1 en pointe. C. : un pot cylindrique, sans anse, muni de son couvercle, entre un vol. S. : deux lions. L. : *den Hove* (Ibid., l. 377).

— Le meme, scellant des quittances analogues, 1439, 40 : trois croissants, accompagnés de huit billettes, rangées en orle ; écu., en cœur plain ; ledit écu., au fr.-q. chargé d'une croix engrelée. Mêmes C. et S. qu'en 1436. L. : *S Maes van den Hove* (Ibid., l. 42, 378).

Comp. les sceaux d'André et de Thomas van den Hove, de 1374, ci-dessus.

— *Jean van den Hove*, h. de fief du duc de Bourgogne, au bourg des Furnes, 1432 : une oie, cantonnée de quatre étoiles. T. : un ange assis. L. : *S Ian van . . . n Hove* (Ibid., l. 95, 96).

— *Rijquaert Utenhove*, l'un des tuteurs d'Antoine, fils d'Antoine de le *Banc*, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1439 : trois jumelles et un lambel, broch. sur la 1^{re}. C. : un poisson recourbé, engoulant le eq. S. : deux léopards lionnés (Ibid., l. 379).

Hoeve[n], Hove[n], etc. *Petrus van der Hoeven*, échevin de Louvain, 1461, 74, 82, 5, 90 : cinq losanges, rangés en fasce (non accolés, surmontés à d. d'un coq. L. : *S Peteri van der Hoeven scabini lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Jaspar van der Houven*, clerc, étudiant à l'université de Paris, chapelain héréditaire (*erwachtlich capellan*) de la chapellenie de Notre-Dame, en l'église de Deijnze, 1474 : un chevron, accompagné de trois tours ; à la bordure dentée. Un filet broch. sur l'écu. T. : un ange. L. : *S Iaspari uen* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 402).

— *Arnoldus van den Hove*, échevin de Louvain, 1478, 92 : trois fleurs de lis (complètes), accompagnées en cœur d'une hure de sanglier. L. : *S Arnoldi vandē Hove scabini lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Lijsbette, Sijmoens dochtere van der Banc, weduwe van wijlen mer Joos uitten Hove, ruddere*, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1481 : parti ; au 1^{er}, trois jumelles ; au 2^d, trois têtes de coq (**Banck**). T. : un ange. L. : *van der Banc* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 380).

— *Guillaume van den Hove*, tenancier de la chambre des tonlieux de Bruxelles, 1485 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un fascé de six pièces, ou trois fascés, aux 2^e et 3^e, trois peignes (tulipes renversées?). S. s. : un griffon. L. : *Hove* (fort endommagé) (Bruxelles).

— *Antonius vuten Hove, alias Zedelere*, 1495 ; *Anthoñius Zedelere*, 1497, 1506, 7, 40 ; *Anthoñius uten Hove, dictus Zedelere*, 1510 : un sautoir échi-queté ; au fr.-q. chargé de trois fleurs de lis (complètes). L. : *S Anth vte Hove ałs Zedele' scabi lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Willem Inghen hoyve*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1496 : une tête et col de bouc, mouvant de la pointe. C. : une tête et col de bouc. L. : *Inghen Hoive scab* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 61).

— *Jean van Hove*, échevin d'Anvers, 1497, 1504 : une fasce bretessée et contre-bretessée. C. : un vol, chargé d'une bande (!) bretessée et contre-bretessée (M. Schuermans et Hôpital S.-Elisabeth, *Buitengoe-den*, c. 11).

— *Nicolas uten Hove*, conseiller au conseil de Flandre, tient, du château de Gand, un fief *illec*, 1502 : trois jumelles. C. : un poisson recourbé, engoulant le eq. C. : deux lions (Fiefs, N° 2707).

— *Johannes van der Hoeven*, échevin de Louvain, 1506, 8, 9 (n. st.), 10, 21 : cinq fusées (!), rangées en fasce (non accolées), accompagnées au point du

- chef d'une tête de bélier, posée de face. L. : *S Ioh̄s vander Hoeven scabini louan̄* (Abb. de Sainte-
Gertrude, à Louvain).
- Hoeve[n], Hove[n]**, etc. Jean van *Hove*, échevin
d'Aerschot, 1512; dit sceller de son propre sceau :
une rose, surmontée de trois pals retraits, chargés,
chacun, de trois coquilles. L. : *S Fracisce (!) de
Cvri (!) sc aers* (Ibid.).
- *Jaspar Im Hove*, bourgeois de Cologne, 1518 :
trois fasces, accompagnées en chef à d. d'une étoile.
C. : une étoile entre deux cornes de bœuf. L. :
Jaspar Im Hoff (Duss., *Schrein Sanct-Gereon*, l. 12).
- Nicolas *Utenhove*, chev., président du conseil de
Flandre, 1521 : trois jumelles et un lambel broch.
sur la 1^{re}. C. : un poisson recourbé, engoulant le
cq. S. : deux lions (Duss., *Clèves-Mark*, N° 679).
- *De vroeme Joncher Andrijes van den Hoeve* sc.
pour les échevins de Simpelveld, 1544 : une croix
engrêlée (un peu fruste). L. : *S A va Ho . . .*
(Chartes des ducs de Brabant).
- François *de le Hove*, h. de fief du Hainaut et de la
cour de Mons, 1532 : une bande de cinq losanges
et un semé de billettes. C. : deux demi-jambes hu-
maines, les pieds en haut (Mons, Abb. de Ghisleng-
hien, N° 5804) (Pl. 9, fig. 232).
- Josse van der *Hoeven*, échevin de Malines, 1593,
1606, 7, 8, 11; chevalier, 1625, 8 : trois croissants;
au fr.-q. brochant chargé d'une croix pattée, alésée,
et d'une bordure componée. C. : la croix pattée entre
un vol (Malines).
- Maître Pierre van der *Hoeven*, h. de fief de Cather-
rine Trijsens, femme d'Abraham van Eijcke, dans la
sgr̄ie d'Aa, à Lembecq, 1597 : un corbeau essorant,
accompagné de huit billettes en orle. L. : *✠ S Petri
van der Hoevina (Hoev in A ?)* (Greffes scabinaux,
Hal).
- Nicolas *de le Hove*, h. de fief du Hainaut, à Braine-
le-Comte, 1612 : une bande de six losanges, accom-
pagnée de dix billettes, posées en bande et rangés en
4 bandes. C. : deux demi-jambes humaines, les pieds
en haut. L. : *S Nicolas de le Hove* (M. Hanon de
Louvot).
- Par l'acte de 1612 (4 avril), Catherine Laurin, veuve de
Pierre Huet, et son fils Vincent H., à Soignies, décl.
avoir cédé une terre à Nicolas Hasnon, cœlibataire, à
Braine-le-Comte, pour la mère de celui-ci, d^{ue} Barbe
du Lesloy.
- Pascal van *Hove*, échevin de Malines, 1607, 8, 12,
7, 8, 20 : une marque de marchand (Malines)
(Fig. XXVII).
- Jean van der *Hoeven*, échevin *illec*, 1641 : même
écu que Josse (1593), mais le fr.-q. sans bordure.
Même C. que ledit Josse (Malines).
- Hoeve[n], Hove[n]**, etc. Jean van *Hove*, h. de fief
du Hainaut, 1641, à Ath : une bande, accostée de
deux étoiles, et une bordure (simple). S. : un aigle.
L. : *van Hove* (M. Hulin, à Gand).
- Mathieu van den *Hove*, archevêque de Malines,
1652 : type ogival; sous un dais, l'archevêque, de-
bout, ayant à ses pieds, à s., la partie sup. d'un
porteur de cierge (?); au bas : un écu à trois feuilles
de laurier, 2 posées en chevron renversé, la 3^e en
pal broch., les tiges liées. L. : *✠ S d Matthiae van
den Hove archie mechl* (Chartes des ducs de Brab-
ant) (voir **Banck, Boussu, Fierens, Frie-
mersheim (passim), Harscheidt, Have,
Haven, Hoede, Hoije, Horn, Curialis,
Linden** [1374], **Rivieren**).
- L'armorial ms. de S^t-Trond renseigne deux blasons van
den Hove; A, d'azur à trois fleurs de lis d'argent; au
fr.-q. d'argent à trois roses de gueules, boutonnées
d'or; B, d'argent à la guivre de gueules, cour. d'or.
D'après GELAE, un *Her Jan van den Hoeven*, h. du comte
de Flandre, portait : de sable plain; au chef d'argent,
chargé d'une fleur de lis de gueules, iss. du champ.
- Hoevel** (Henri van den), écuyer, caution pour Renaud,
duc de Gueldre, 1349 : une aigle éployée. L. : *S
Heinric van d Hovel (Wassenaer)*.
- (Jacques van den), échevin de Bois-le-Duc, 1474 :
trois moutons à piloter; au fr.-q. broch., chargé de
trois besants, ou tourteaux (Malines).
- (Ivain van den), mari de *Bele*, auparavant veuve
de Bertrand Janssoen, laquelle tient, du Brabant, un
fief à Druinen, 1496 (n. st.); trois huchets; au chef
chargé d'un lion léopardé (Av. et dén., N° 2536)
(voir **Galen, Heuvel**).
- HOEVELDE**. Segher van *Hovelde*, h. du comte de
Flandre, sc. un acte du bailli d'Alost, 1363 : trois
bâtons ondés, nouveaux. L. : *✠ S Sigeri de Hoevelde
(Afflighem)*.
- HOEVORST** (Arnould van), échevin d'Anvers,
1366 : un chevron, accompagné de trois feuilles de
tilleul, renversées, sans tiges (Hôpital Sainte-Elisa-
beth, *Buitengoeden*, c. III).
- Hoff**, voir **Hoeve**.
- Hoffschmidt**. Arnould de *Hofsmît*, écuyer, sgr. de
Mohimont, Lesse, Sechery et Resteigne, remet au
roi de France le dénombrement de ses dites sgr̄ies,
sises au comté de Chimy, 1682 : coupé; au 1^{er}, de
gueules au héron essorant, tenant au bec un ane-
let; au 2^d, trois pals de gueules. C. : un héron
essorant, iss., tenant au bec un anelet (cachet en
cire rouge) (C. C. B., 43713^b).
- La famille d'Hoffschmidt obtint reconnaissance de no-
blesse, en Belgique, en 1816, et fit partie du corps
équestre des provinces de Namur et de Luxembourg.
D'après le blasonnement officiel de ses armes, l'oiseau



Fig. 1



Fig. 2.

Pl. LXV.

Fig. 1. Pierre de Luxembourg, comte de Conversano et de Brienne,
sgr. d'Enghien, chev. (1425).

Fig. 2. Sceau cancellé de Pierre-Albert de Launay,
roi d'armes de Brabant (xvii^e siècle).



Faint, illegible text or markings are visible in the lower central portion of the page, possibly representing a library stamp or a faint inscription.

du 1^{er} serait une autruche essorante, au naturel; l'annelet est d'or. Le champ du 2^d est d'argent. S. deux lions d'or.

Hofman (Guillaume) sc. pour André van der Biest, qui tient, du château de Termonde, un fief à Opwijk, 1513 : trois roses (Fiefs, N° 4268).

Hofstade[n], -stat, -stede, etc. *Gerardus de Hofstaden*, échevin de Malines, 1310 : une fasce (plaine, non frettée). L. : ✠ *S' Gerardi de Hofstade* (Abbaye de Nazareth).

Her Gerit van Hofstaden, Brabanton portait, d'après GELRE : d'argent à la fasce de gueules.

— *Thomas de Domistadio, villicus Sancte Marie de Tielt* (Thielt-Notre-Dame), 1313 (n. st.) : trois roses. L. : *ma . . . an de . . ofsta . .* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Franco dictus de Hofstad*, échevin de Louvain, 1315 : trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q. broch.; plain, diapré. L. : . . . *Fracoi . . . ofsta* (Ibid.).

— Jean van der *Hofstede*, h. du comte de Flandre, 1331 : un chevron, chargé de trois aigles et accompagné de neuf croisettes, trois (2, 1) dans chacun des coins supérieurs, trois (1, 2) en pointe (Chartes des comtes de Flandre) (Pl. 9, fig. 233) (voir **Bloc, Somepeke**).

— *Johannes (1) dictus Craije van der Hofstat, miles*, reçoit un paiement du Brabant, 1338; *marescalcus exercitus* du duc Jean III, reçoit, du chef de la guerre anglo-française, une indemnité, pour lui-même et *Walterus dictus de Quaderbrugghen, miles*, qu'il appelle : *noster socius et coadjutor*, 1338 : une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'une corneille. C. : une corneille entre deux cornes de bœuf. L. : ✠ *S' Craie van d'Hofstat milit'* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 406 et 464) (2).

(1) Et non *Wilhelmus*, ainsi que l'appelle, à tort, M. ALPH. WAUTERS, dans : *La Formation d'une Armée brabançonne du duc Jean III*, erreur qui s'est répercutée dans sa *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés relatifs à l'histoire de Belgique*.

Voir notre *Introduction*, p. 40-41.

(2) D'après GELRE, *Her Craije van der Hofstat*, Brabanton, portait : d'argent à la croix de sable, accompagnée au 1^{er} canton d'une merlette(?) du même. C. : un chapeau de tournoi d'argent, retroussé de gueules, chargé d'une corneille(?) de sable et garni de deux cornes de bœuf d'argent.

— *Johannes de Hofstaden, miles*, échevin de Malines, 1348, 51, 2, 6, 7, 8 : une fasce frettée; au fr.-q. chargé d'une aigle (Malines).

— Jean van *Hofstade*, bourgeois de Malines, 1356 : même écu (Chartes des comtes de Flandre).

— *Arnoldus de Hofstaden*, échevin illec, 1361, 6, 9 : une fasce frettée, l'interstice en cœur chargé d'un besant, ou tourteau (Malines).

Hofstade[n], -stat, -stede, etc. Francon van *Hofstade*, jadis prisonnier à Bâsweller, sous *Rike*; i. t. : 87 mout., 1374 : trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q. broch., chargé d'un écu, à la fasce, surmontée d'une étoile à cinq rais. L. : *S' Franco va Hofstat* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 9, fig. 234).

— Henri van *Hofstade*, prisonnier illec, sous le sire de Rotselaer; i. t. : 357 mout., 1374 : une fasce frettée. L. : *S' Henrici dicti de Hofstaden* (Ibid.).

— Pierre et *Rommout van Hofstaden*, frères, hommes de Guillaume van *Hofstaden* (fils de feu Henri), leur parent (*neve*), als *heere van den leene van den tolle van Mechelen*, décl. que Gilles van *Hofstaden* (fils de feu Gilles), leur parent (*neve*), a vendu à Jean van den Dale, fils de Jean, les droits qu'il avait hérités de d^{lle} *Aleit van Hoerberghen*, sa tante, et de Gérard van *Hofstaden*, son oncle, sur ledit *tol* de Malines, 1384 : une fasce frettée et une bordure (simple). L. : *S. gi ofsta . .* (Chartes des ducs de Brabant).

— Etienne van *Hofsteden* (et *Hostaden*), chev., sc. des actes de Sibert van *Kriekenbeick*, 1379, et de Jean van Wijnhorst, 1391; tient en fief, de l'archevêque de Cologne, des prairies entre *dem Rossebroiche ind Hofstaden, up der Arssen, im ampte van Letbergh*; acte donné à Zons, dans la demeure du déclarant, *under Sent Peters Turne*, 1396 : coupé; au 1^{er}, un lion rampant, à la queue fourchée, posé à d.; au 2^d, plain. C. : un léopard assis, entre deux cornes de bœuf (Duss., Col., N°s 1209 1/2, 1142, 1192).

A cet acte assiste *Aleyd, juncofrauwe* (religieuse) zo *Dietkirchen*.

Her Steven van Hoehsteten, h. de l'« évêque » de Cologne, portait, d'après GELRE : d'argent, au chef de gueules, chargé à d. d'un lion rampant d'or. Capeline : d'argent, au chef de gueules. C. : un lion léopard d'or, assis entre deux cornes de bœuf de gueules.

— François de le *Hofstede*, dit le *Cupre*, receveur général de Flandre et d'Artois, 1402, 17 : une bande, chargée de trois étoiles à cinq rais et accompagnée au point du chef d'un croissant. C. : un buste barbu, accorné (de Moïse). S. : deux léopards lionnés accroupis. L. : *Fracoi dit Cup* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 53-56, 63-66, 80-1, 88).

— Guillaume van *Hofstaden*, échevin de Malines, 1409; h. de la sgrie de Malines, 1410 : une fasce frettée. Cq. cour. C. : un vol (?). T. : deux sirènes. L. : *S' Willelmi de Hofstaeden* (Malines et Chartes des ducs de Brabant).

— *Gerardus de Hofstaden*, échevin illec, 1418, 20, 1, 5, 6, 8-30 : une fasce frettée, surmontée d'un lambel. Cq. cour. C. : un vol (?). S. : deux ours. L. : *S Gerardi de Hofstaden* (Abb. de Saint-Trond, c. 13, et Malines).

A. VAN DEN EIJNDE reproduit, de Gérard de H., un prétendu sceau, de 1428, sans lambel, ni timbre, ni supports.

Hofstade[n], -stat, -stede, etc. Jean van der Hofstad, *spikermester* du duc de Brabant, 1422 : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. broch., chargé d'un écusson : plain, au chef plain. Un filet broch. sur l'écu. C. : une fleur de lis, p. c., entre deux cornes de bœuf. L. : *S Iohes ua der Hofstad* (Mons, Domaines de Hal, I) (Pl. 9, fig. 233).

— Jean van Hofstede sc. pour un feudataire du château de Termonde, à S^t Gilles, 1430 : parti ; au 1^{er}, une clef ; au 2^d, deux étoiles à cinq rais, rangées en pal (Fiefs, Nos 4376, 4378).

— Jean van Hofstaden, échevin de Denderbelle-Zwijveke, 1440 : une marque de marchand, accompagnée à d. de deux besants, ou tourteaux, 1 en chef, 1 au flanc. L. : ... *an van Hofstaden* (Zwijveke) (Fig. XXVIII).

— Jehan de Hoffstadt, h. de fief de Mgr. Englebert d'Enghien, sgr. de Rameru, dans sa cour de Tubize, 1460 : trois losanges couchés, accolés en pal, touchant tous les bords de l'écu. T. : un ange. L. : ... *Ian van der Hofsta*. (Abb. de Wauthier-Braine, c. 4007).

— Corneille van Hofsta (!), fils de Jacques, tient, de la sgrie de Wesseghem, un fief à Ursel, 1337 : un chevron, accompagné de trois trèfles (Fiefs, N° 10899).

Hog[he], voir Hoog.

Hoghebaerts, voir Knibbe.

Hoghenberghe. Philippe van Hooghenberghe, *alloyer* de Braine-l'Alleud, 1607 : trois roches, iss. de la pointe, chacune sommée d'une chouette. C. cassé (Notre-Dame, Anvers, papiers de la fam. Theijs).

— (Henri van), h. de fief, ou échevin forain, *illec*, 1623, 50 ; sc. pour un h. de fief de Braine-l'Alleud, 1634 : même écu. C. : une chouette entre un vol. L. : *S Hendrik van Hoog . . . berghe* (Ibid. et Abb. de Wauthier-Braine, N° 4009).

Hogendorp (Daniel van), échevin de Rotterdam, 1634 : écartelé ; au 1^{er}, une roue de moulin ; au 2^e, une fasce bretessé et contre-bretessée, accompagnée en chef de quatre coquilles (abeilles?) et en pointe de trois étoiles, rangées en fasce ; au 3^e, un croissant versé (fer à cheval?) ; au 4^e, un oiseau. C. : une roue de moulin entre un vol. L. : *S Daniel van Hogen dorp* (U.).

— (Henri van), échevin *illec*, 1630 : une roue de moulin. Même C. que Daniel. L. : *S Henrick van Hogendorp* (U.).

Hoghenhuijs (Arnould van den) échevin in Akeren (Eeckeren) *onder 't heerscap van Ruijmpst*, 1387 : trois flanchis (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoesden*, c. II).

Hoghenhuys. Jean *Hoghenhuijs* (sans particule), échevin d'Aerschot, 1512 : une marque de marchand, formée de deux tiges passées en sautoir, munies, chacune, à l'extrémité supérieure d'un crochet. L. : *S Ian vā Hoghehuys scabi aere* (!) (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Hoghenweghe (Jacques van den) reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1430 : un chevron, chargé d'une coquille et accompagné de trois gerbes. L. : *S . . . o . vade . . g . . weghe* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 378).

HOGHEWYTS, voir Nicholas.

HOGGELBACH (*Egidius de*), armiger, reçoit, du duché de Brabant, une rente féodale, par le receveur de Maestricht, 1363 (n. st.) : une croix engrelée ; au fr.-q. d'hermine (Chartes de Brabant, N° 1797) (voir HUCKELBACH).

Hognoul (Eustache *Franchomme de*), jadis prisonnier à Bâweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 673 mout., 1374 : de vair au lambel, chacun des trois pendants chargé de trois annelets. L. : *★ S' Ystase li Frans Hons* (Chartes des ducs de Brabant) (voir MANY).

L'acte, qui ne lui donne pas son prénom, dénature le nom en : *Franchois van Hullyoen*. Voir HEMRICOURT, édition SALBRAY, p. 250, 290, etc. Un « *Istasse Frank homme de Holengnoul Chevalier . . . prist les armes de part sa mère, assavoir les armes d'Awans cairiet d'argent et dazure, a on label a chink pendans d'or* » (p. 290).

Hohenberg. Conrard, sire de Hohenberg, reçoit une rente de Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, 1321 : un lion cour. et un lambel broch. en chef. L. : *Secr' . . . domin' de Hohib'c* (Luxembourg, c. I, l. V).

— *Hannes van Hoberch*, chev., reçoit, du duc de Brabant, 600 vieux écus, pour ses services (dans la guerre de Flandre), 1357, 10 avril : dans le champ du sceau, un eq. cimé d'un écran rond, chargé d'un poisson, posé en fasce. L. : *✠ S' Hans von Hohenberc* (Chartes des ducs de Brabant, N° 972).

Son sceau est employé par *Adamant van Sterkenberch*, qui reçoit, du duc de Brabant, 100 vieux écus, pour ses services (dans la même guerre), 1357 (Ibid., N° 975).

— Arnould, comte de Hohenberch, sire *zu der Veltz* (La Rochette), parent (*neve*) d'Herman van Castel, sire d'Uppelbourne, feudataire du Luxembourg, 1381 : un lion cour. C. : un lion cour. iss. L. : *S Arnulphi comitis de Hoeb . . .* (Luxembourg, c. III, l. X, N° 20).

Hohenfeld. Ferdinand-Joseph-Willibald, baron de Hohenfeldt, sgr. d'Aistersheim et d'Allmeeg, trésorier du Saint-Empire Romain, conseiller intime de Son Altesse Electorale de Trèves, donne, à l'abbesse de Nivelles, une attestation relative à l'ascen-

dance de d^{lle} Marie-Antoinette-Éléonore-Elisabeth, comtesse de *Waldbott à Bassenheim*, Coblenz, le 14 juillet 1767 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, deux cors de chasse, posés en pal, adossés, les embouchures en haut; aux 2^e et 3^e, d'azur à une fasce d'argent, chargée de . . . (une rose?). Deux casques couronnés. C. C. : 1^o les cors de chasse du 1^{er} quartier; 2^o un vol, à la fasce, chargée d'une rose. Sans L. (cachet, en cire rouge, dans une boîte en fer blanc) (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1374, A. G. B.) (voir **Cloth, Waldbott**).

Hohenstein. *Gatherus de Hoenstein*, armiger, h. de l'archevêque de Cologne, lui promet de le servir, *in armis et equis*, contre Robert, comte de Nassau, Philippe d'Isenburg, sgr. de Grentzau, Everard, son fils, Henri d'Isenburg, chev., et leurs alliés, ainsi que dans une guerre éventuelle contre Andernach, et d'aider aussi les officiers et amis de l'église de Cologne, *in castro meo Gryfenstein* (Greifenstein), contre lesdits, 1366 : un chevron, accompagné en chef à d. d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ S' Gather (!) de *Hohens'* (Duss., Col., N^o 874).

Hohnstein, voir **Reuschenberg**.

Höhscheid. Jean van *Hescheyde* et Arnould, son fils, procréé avec feu *Janfoniin van Elvervelde*, conviennent avec le frère de celle-ci, Jean v. E., et sa femme, *Nese*, que ledit Arnould recevra, du chef de sa défunte mère, *alse van der heyrschap zu Elvervelde* (Elberfeld), certaine somme et des revenus, 1352; Jean : une fasce bretessée et contre-bretessée, surmontée à d. d'une merlette. L. : $\text{S' Iohis Hayscheit}$ (sic!). Arnould : même écu. L. : $\text{✠ S' Arnoldi de Heneseyde}$ (sic!) (Duss., Jul.-Berg, N^o 554).

LACOMBLET, *Urkundenbuch*, donne : *Janfongyn*.

— *Arnd Hesscheyd*, écuyer, caution de sire Jean d'Elverfeld, 1366 : même écu; un peu fruste en chef (merlette?). L. : $\text{✠ S' Arnoldi de He . sseyd}$ (Ibid., N^o 786) (voir **Elverfeld**).

Hoije (Maitre Jean), tuteur de *Hannekin* et *Soerkine*, enfants de Pierre van den *Zomple*, et son co-tuteur, Pierre van den *Hovene*, promettent de tenir certain engagement quant à la prise en location, envers l'église Saint-Bavon, d'une maison *in de Wannersstrate*, à Gand, 1361 : un oiseau (Saint-Bavon, fonds Van Lokeren).

— (Henri van) (!), tenanciers des héritiers d'Arnould van *Zelcke*, dans leur cour censale à *Wilre* (Wilderen), 1475 : une fasce de trois (!) fusées, surmontée d'une merlette (Abb. de Saint-Trond, 10).

Hojersz (*Hoijer*), échevin de Rotterdam, 1626 : un buste de more, arraché aux épaules. C. : le buste de l'écu entre un vol. L. : *S Hoyer Hoyers* (U.).

Hoilch, voir **LUTZINCK**.

Hoineberch (Jean), échevin de Ratingen, 1397 : un ours rampant. L. : *S Iohan one* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N^o 89).

Hoir, voir **SELENCHY**.

Hoc (Corneille *le*), h. de la Salle d'Ypres, 1452, 3 : trois (2, 1) trèfles. C. : S. : L'écu seul subsiste et ce fragment de la légende : *S C* . . . *Hoc* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 192).

— (Corneille *le*), même qualité, 1463 : une croix, cantonnée de quatre trèfles. S. s. : un griffon accroupi. L. : *Corn . . . s* (Ibid., l. 194).

HOKELEM, voir **Heukelum**.

HOKERCKEN, voir **SINT-AELBRECHT**.

Hochhertz (Josse-Frédéric), apothicaire à Luxembourg, 1747 : un cœur, percé de deux fleches, en sautoir, les pointes en bas, et, en pointe, un mont arrondi. C. : un vol (cachet en cire rouge) (Conseil privé, c. 236; A. G. B.).

Hochkirchen. *Mathias de Hoynkirchen*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1350, 7, 8, 70 : une croix engrêlée; au fr.-q. chargé d'une église. L. : $\text{✠ S Mathie de Hok . rke schabini}$ (Duss., Commanderie de Biesen, Nos 37, 60, 70).

HOCSTOTEN, voir **Oem**.

Hol, voir **GROENENDAEL**.

Hole (Gérard *der*), *Burgmann* des frères de Schleiden, sgrs. de Jünkerath, 1344 : de . . . à trois écussons plains et au lambel à cinq pendants broch. (*Luxembourg*, c. IV, l. XVI, N^o 13) (Pl. 9, fig. 236).

— (François van den), jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur; i. t. : 1251 1/2 mout., 1374 : trois aigles et un lambel à cinq pendants broch. L'écu suspendu au bec d'un aigle, émergeant derrière l'écu. S. : deux léopards lionnés assis. L. : *S François de Hole* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **LEFVINICH**).

HOLEZEYE (Jean van), jadis prisonnier *illegitimus*, sous le sire d'Oupeye; i. t. : 72 mout., 1374 : de vair au huchet en cœur; au fr.-q. chargé d'une bordure échancrée et d'une croix broch. (!). L. : $\text{✠ S' Iohan de Holeses}$ (Chartes des ducs de Brabant).

HOLINGHE, voir **Monnechove**.

Hollain, voir p. 135, 136.

Alexandre-Benoît de Hollain, fils de Marie-Léonard-Joseph, sgr. de Beaulieu, de Saint-Genois, etc., obtint, en Belgique, reconnaissance de noblesse, 15 octobre 1857.

Voici ses armes : d'argent, au chevron de sable, chargé de trois losanges d'or et accompagné de trois tourteaux de sable, chargés, chacun, d'une étoile d'or. C. : un more issant, tortillé d'argent, portant de la main droite une massue d'or, armée d'argent.

Hollande (Guillaume, comte de), de Zélande, comte et sgr. de Frise, 1319, 37 : écartelé; dans chaque quartier un lion. L'écu posé sur une aigle (Abb. de Saint-Trond, c. 5^{bis}).

Hollanders (Barthélemy), échevin de Léau, 1662 : un semé de croisettes. L. : ✠ *S Bartolomeus Hollanders (Heijlisse)*.

Hollant (Renier) (et **Holland**), receveur du quartier de Bruxelles, qualifié, par le duc et la duchesse de Brabant, *onsen getruwen knape*, 1372; sc. pour Jean van *Lovene*, jadis prisonnier à Basweiler (i. t. : 27 mout.), dans la maisnie du duc de Brabant, 1374; sc. avec Jean de Jodoigne, 1374; receveur du duché de Brabant, 1378, 80, 1; sc. pour Léonard van *Oesthoven*, jadis prisonnier à Basweiler, 1378 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) oiseaux; au fr.-q. broch. chargé d'un lion et d'une cotice broch. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un vol aux armes de l'écu. L. : *S Reyneri Hollant* (Chartes des ducs de Brabant et Léau, N° 58) (Pl. 9, fig. 237).

Un des sceaux de 1374 est sans eq. ni C. L'inventaire imprimé des chartes de Léau décrit ainsi les armes timbrées : « écu à trois merlettes, deux et une, et suspendu à un heaume (!). »

— (Jean), chev., reçoit, du Brabant, des acomptes, par sixièmes, sur une créance de 5000 francs (guerre de Gueldre), 1396 et 139[8] : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue, cerclée. L. : *S her Johan Hollant* (Chartes des ducs de Brabant).

Sur la 2^e quittance, le millésime n'est pas complété. Comme elle a trait au 4^e sixième, elle se place en 1398, ainsi que nous l'apprennent les quittances d'autres combattants du duc de Brabant dans la guerre de Gueldre.

Hollants, voir **Vitseroel**.

Höllen. Nicolas van der *Hellen*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Sponheim; i. t. : 1638 mout., 1374 : un griffon, l'épaule chargée d'un petit chevron, et accosté de deux roses à six feuilles. L. : ✠ *S Nico de Inferno sc[a?]bi tri* (?) (Ibid.) (voir **Hellen**).

Hollenfeltz. Jean, sgr. d'*Olevelz*, chev., sc. un acte de Jean, roi de Bohême, etc., comte de Luxembourg; 1324 : dans le champ du sceau, un fermail en losange. L. : *S Dni Iohis . . . e Hoilvels (Luxembourg, c. IV, l. XVI, N° 73)*.

— Simon van *Holvels*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg; i. t. : 211 mout., 1374 : un fermail en losange, accompagné en chef à d. d'un annelet. L. : *S Simoen van Hoelvel* . . (Chartes des ducs de Brabant).

Hollogne (Baudouin de), échevin de Liège, 1321 (n. st.) : de . . . à douze burelles et à trois lions cour., broch. (C. de B.).

Hollogne (Jean le Pollain de), écuyer, échevin *illeg.* 1417-38; deux sceaux : A, écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un burelé et un lion broch.; au 2^e et 3^e, un lion. C. cassé. L. : . . . *Ioh le Pole* ; B, un burelé et trois lions broch. C. cassé. L. : . . . *Ioh le Pol . . . esqs de Lie* . . (C. de B.).

— (Baudouin le Polain de), échevin *illeg.*, vers 1450 : un burelé et trois lions broch. C. : une tête et col de loup. L. : *S Balduwin* (C. de B.) (voir **Polen**, **Waroux**).

HOLZ (**Holsz**), voir **Berck**.

Holzappel. Jean *Hoiltzappel van Baisenheim* (Baisenheim?) sc., à *Castelberch* (Kasselburg), un acte de Gérard van Blankenheim, sgr. de *Castelberch*, 1367 : une bande ondulée-entée. C. : un oiseau entre deux cornes de bœuf (Duss., *Jul.-Berg*, N° 798).

Holsbeek. Henri van *Holsbeke*, reçoit, du Brabant, des acomptes sur une créance de 17 1/2 vieux écus (guerre de Gueldre), 1395, 6, 6, 8 : plain; au chef chargé de trois pals, surchargés, chacun, d'un maillet penché. L. : *Sigill' Heinrici de Holsbeke* (Chartes des ducs de Brabant).

Holzbüttgen. Here *Johan van Houtbūdic*, chev., scelle un acte du sire de Friemersheim, 1366 : un échiqueté. L. : *S Iohis de . . . podich* (Duss., *Orange-Moers*, N° 29).

— Jean van *Hoiltzbutghen* déclare s'être arrangé, avec l'archevêque de Cologne, du chef de sa gestion des bailliages et château de *Ude* (Oedt) et de *Kemper*, sauf pour 2350 fl. dont il avait payé une partie à Adolphe de la Mark, comte de Clèves, parent (*neve*) dudit prélat; il est nommé bailli d'*Ude* (Oedt), 1373 : un échiqueté. L. : *S Dni Iohis de Holcbodich* (Duss., *Col.*, N° 938) (voir **Neersen**).

Holset. *Wilhelmus de Holseit*, miles, sc., avec *Henricus de Huckelbach*, un acte de *Lambertus de Strithane* (Strijthagen) et de *Wenemarus de Retersbeke* qui, en entrant au service militaire de la ville de Cologne, renoncent à réclamer, de celle-ci, une indemnité de tout préjudice de ce chef; 15 avril 1290 : une croix engrêlée. L. : ✠ *S Willelmi Scavend . . . ze milit* (Ville de Cologne, N° 535) (voir **Scavedries**; comp. les armes de **HUCKELBACH**).

— *Moes van Holsit, der aude, de do vure ghenumpt is Willem, Moes* (Thomas), son fils et son hoir légitime, et Simon van den *Brüghe, des vorghenumden Moes brüder son*, renoncent à tous les biens de l'Ordre Teutonique, situés à *Voels* (Vals), qui ont appartenu à Simon et à Michel, son frère, tous deux petits-fils de Simon van der *Juncheyt*, 1325, in *Sent Marcs ovende* : une croix engrêlée et un bâton



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. LXVI.

Fig. 1. Sceau des échevins de Rethij (xiv^e siècle).

Fig. 2. Sceau des échevins de Berlaer (1^{re} moitié du xvii^e siècle).

Fig. 3. Sceau des échevins de Berlaer (aux armes de Croy et d'Oignies)
(milieu du xviii^e siècle) (1).

Fig. 4. Sceau des échevins de Berlaer (aux armes de Merode et d'Oignies)
(fin du xviii^e siècle).

(1) Et non pas du milieu du xvii^e siècle, comme il est dit, par suite d'une faute d'impression, à la p. 240 du tome I^{er}.



Faint, illegible text impressions, possibly bleed-through from the reverse side of the page, located in the lower half of the page.

broch. L. : *S Thome de Holz*. t (Duss., Comman-
derie de Biesen, N° 37).

Cette déclaration est faite devant les échevins du duc de
Limbourg, à Voels (Vais).

Holset. Thomas van *Holsit*, chev., drossard de Rol-
duc, 1370, 1 : une croix engrêlée. L. : *S her Mois*
van Holseit (Chartes des ducs de Brabant, N° 2404,
etc).

— Thomas van *Holsit*, chev., reçoit des paiements du
burgrave de Dalhem et du receveur de Limbourg,
1374, 8, 84 : même écu. L. : ★ *S' Her Mais van*
Holsyt Ritter (Chartes des ducs de Brabant).

Sire Thomas de *Holsit*, héritier de « *Juliena seu Yolente*
de Lonchy », fille de feu sire Henri, relève une rente
d'avoine (compte S' Jean 1380-81, C. C. B., N° 17144,
f° 118). Voir aussi *Bull. de la Soc. d'art et d'hist. du*
dioc. de Liège, 1895.

— Macaire van *Holsate*, jadis prisonnier à Basweiler,
sous le sire de Witthem ; i. t. : 45 mout., 1374 :
même écu, brisé d'un lambel et d'un bâton en barre,
broch. sur le tout. L. : *Keris won Holsot* (Chartes
des ducs de Brabant) (Pl. 9, fig. 228).

— Marcelle van *Holsete*, échevin de Saint-Trond,
1499 : un filet, accompagné de six merlettes, rangées
en orle (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

— Marcelle van *Holzete*, échevin *illeg.*, 1505, 7, 8 : une
bande, chargée en chef d'un écus., à la croix en-
grêlée, et accompagnée de cinq merlettes, 3 à s.,
2 à d., rangées en orle (Ibid. et Ordange) (Pl. 9,
fig. 239).

Holzheim. Wynant van *Holtzheim*, bailli de l'arche-
vêque de Cologne, *zu der Hart* (Haardt), 1392 :
une croix de onze besants, ou tourteaux. C. : un vol.
L. : *S Winant va Hoyltzheym* (Duss., Col., N° 831).

— *Heitghin van Houltzheim* sc. un acte de *Pawyn van*
Heimberg, bailli de Rheinbach, 1395 : une croix de
dix besants, ou tourteaux. L. : *S' Heitgin van Hoils-*
heim (Ibid., N° 1183) (Pl. 9, fig. 240).

Holstein. *Elzabe van Holtstien*, abbesse du couvent
séculier d'Elten, 1383 : une feuille d'ortie (*Geld.*)
(voir **Lembeck, Schinnen, Stael**).

Voici les armes que GELRE donne dans l'éloge du comte
Geraert van Holsteinne : de gueules à la feuille d'ortie
d'argent. Capeline de gueules, ceinte d'un bourrelet du
même, auquel sont attachés, horizontalement, deux
écrans, en forme de poire, recouverts d'yeux de plumes
de paon ; ledit bourrelet renfermant sept bannières de
gueules (!) les 4 dernières contournées. Il les blasonne
ainsi : *als sijn bannier ist ontvonden | die is van keel*
ind dair op gesat | van zilver eyn wit netelen blat | so
is sijn seilt sijn wapencleit | eyn rondeel op sijn helm
steit | dair sijn mit consten in ghesteken | dat dair ic
vael voir wair spreken | van sinen wapene (!) zueuen
vanen [...] Plus loin, répétant les armes du comte
van *Holstein*, GELRE lui attribue, avec le même écu,
une capeline de gueules ; couronne d'or ; C. : deux
cornes de bœuf d'or.

Holzweiler (Les échevins de), 1340, 1 : un lion
(Duss., *Jul.-Berg*, N° 431, 435).

Holte (Godefroid et Henri van) vendent à Adolphe,
comte de Clèves, *den hof to Berlo* (Baerl, Barlo ?),
Egelkokshoven to Lütken-Berlo end Wilkenshove
to Lütken-Berlo, etc., 1370 : tous deux : deux fasces
bretessées et contre-bretessées (Duss., *Clèves-Mark*,
N° 395) (voir **Horn**).

Holtei. *Theodericus de Holttoye*, témoin à un acte
d'*Engelbertus de Horst*, 1319 : trois broyes. L. :
✠ *S Th* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 237 1/2).

— Gossuin *Holthei*, caution pour Englebert, comte de
la Mark, 1389 : même écu. L. : ✠ *S' Gosvini dicti*
Holteye (Duss., *Clèves-Mark*, N° 525).

Holthuisen. Arnould van *Holthuisen*, drossard de
Huessen (Huissen), h. du duc de Clèves, 1418 : une
fascie, surmontée à d. d'une étoile. L. : *S Arnt van*
Hollthuse (Duss., *Clèves-Mark*, N° 746, 756) (voir
Keeken).

Holtorf. Jean van *Holtorp* sc. un acte de Gérard van
Widdendorf, 1417 : une fascie, surmontée à s. d'un
aigle essorant. L. : ✠ *Sigillum Iohan Holtorp*
(Ibid., N° 749).

HOMBORCH, voir **Forstbach**.

Homburg, voir **Sayn**.

Homoet. Henri, sgr. de *Homuet*, chev., juge en
Overbetuwe, 1356 : une fascie entée (Duss., *Bedbur*,
N° 36) (comp. les armes **Groesbeek, Lawick**,
etc.).

— Henri van *Hoemoet*, juge en Overbetuwe, 1365 :
même écu, brisé d'un lambel broch. (Ibid., N° 49),
(Pl. 10, fig. 241).

GELRE donne à *Jā (?) va Homoet*, Gueldrois : de gueules
à la fascie entée d'argent. C. : une tête et col de dragon
d'or, lampassé de gueules, le col muni d'une crête d'or,
garnie de cinq grelots du même.

— *Johan van Hoemoet, zoen to Hoemoet, to Wissche*
ende ten Dorenceerdt (Doorwerth), sc. le traité des
nobles et des villes de Gueldre, 1418 : parti ; au 1^{er},
deux lions léopardés, rangés en pal (**Wisch**) ; au
2^d, une fascie entée. Cq. couronné. C. : un ours
issant. L. : *Sigillum Iohannis de Homoet* (Arnhem,
Rekenkamer) (voir **Neersen**).

Hompesch (Renier van), abbé de Hornbach, scelle
un acte des époux van *Ruysschenberg*, qui l'appellent
unssen lieven oemen ind swager, 1448 : dans le
champ du sceau rond, sous un dais, l'abbé debout,
la partie inférieure couverte d'un écu parti ; au 1^{er},
un sautoir engrêlé ; au 2^d, une fascie, surmontée de
trois merlettes. L. : *Secret' Reineri abbatiss monas-*
téry i Hornbacho (Duss., Saint-Pantaléon, N° 332).

Hompesch. Henri van *Humpesch*, sgr. de *Wickrade* (Wickrath), maréchal du pays de Berg, chev., 1493 : un sautoir engrêlé. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux grèves. L. : *S Heynrich van H. m-pesch ritter* (Duss., *Orange-Moers*, Nos 98-100).

Hon (Jehan de), h. du comte de Namur, 1379 : trois oiseaux, accompagnés au point du chef d'une étoile à cinq rais. Un homme sauvage agenouillé tient l'écu sur l'épaule gauche (*Namur*, Nos 1128-9).

L'inventaire imprimé l'appelle abusivement : *de Huy*.

— (Jehan de), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1466 : trois oiseaux. C. : on voit une partie d'un vol (Mons, Sainte-Waudru, Q, l. Quévy, 41-50).

Hond. Gilles li Kiens de *Testerep*, chev., scelle, comme seigneur, un acte relatif à la vente, par son cousin, *Thomas li Kien[s]*, d'un fief tenu de lui, à savoir la dime de Westende, 1270, en mai : un chien, passant à senestre. L. : *e-rep* (M. Morel de Boucle-Saint-Denis).

Dans un acte de 1316, on voit *Riquard die Hond* et d^{me} Marie, sa femme, aliéner une dime à Westende en faveur de sire Guillaume van *Uutkerke* (Ujtkerke), chev. (Ibid.).

— (*Johannes dictus*), échevin de Malines, 1343 : trois chiens braques assis (Malines).

— *Segeer de Hont van Heghem* (Eeghem), 1346 : trois chiens élanés (Chartes des comtes de Flandres).

L'inventaire imprimé donne, à tort, *de Hout*.

— Nicolas de *Hond*, écoutète de Guillaume van Stavele, burgrave de Furnes, in *'t oost Ijpre ambacht van der vierscare ter Haselt*, 1390 : un chevron, accompagné en pointe d'un lévrier élané. L. : *S Clais* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 89, 90).

— *Soyer le Hont*, bailli de Blankenberghe et d'Ostende, 1397 : un chien braque passant. T. : un ange. L. : *S* *Hont* (Ibid., l. 38).

— *Pietre le Hond*, échevin de Nieupoort, 1403 : un chien braque élané. T. : une d^{me}. S. : deux léopards lionnés. L. : *Sigillu* *ond* (Ibid., l. 189).

— *Jehan le Chien*, receveur général de Flandre et d'Artois, 1403, 7 ; homme de fief du comte de Flandre, au pays de Waes, 1407 (il signe, en 1403 : *J. de Hond*) : deux lions affrontés. C. : une tête et col de more. S. du cq. : deux lions. L. : *Sigillum Jan d* . . . *nt* (Ibid., l. 13-14, 78-79, 177).

— *Nijcholaus den Hont, dictus van Batendorch*, échevin de Bruxelles, 1412 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un chien assis ; aux 2^e et 3^e, une bande de cinq losanges. Sur le tout, un écusson à la bande onnée. L. : *S Nicholai di* . . . *de Hont* (Bruxelles).

— *Jehan le Chien, fl Gillo*, receveur de l'abbé de Saint-Pierre, près Gand, pour le pays de Waes,

1422, 4, 6 ; receveur dudit abbé pour L'Ecluse, 1426, 8, 31, 2 : un chien braque passant. T. : un ange. L. : *S Ian de Hont f Gillis* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 238-9).

Hond. Jean *Dhond*, échevin d'Ypres, 1425, 7 : trois chiens braques passants. S. s. : un aigle (Ibid., l. 191 et 417).

— Simon *de Hont* reçoit, pour sa femme, Marie Robosch, une rente sur la sgr^{ie} de Crujbeke, 1426, 9, 30 : d'hermine à trois rocs d'échiquier, accompagnés en cœur d'un croissant. L. : *S Symon de Hont* (Ibid., l. 63-66).

— Félix *den Hont* scelle, pour un tiers, une quittance relative à une rente sur *l'espier* d'Alost, 1428 : même écu, sans le croissant. L. : *Felix de Hont* (Ibid., l. 371).

— Pierre *de Hond*, bourgeois de Bruges, 1443 ; époux de Catherine, fille de Simon van der *Banc*, reçoit une rente sur *l'espier* de Bruges, 1446 : trois chiens élanés. T. s. : une d^{me}. L. : *S Pieter de Hont f Jacobs* (Ibid., l. 43 et 378).

— Jacques *de Hont*, échevin de Hulst (Flandre zél.), 1434 : un lion en chef à senestre et un lévrier élané en pointe ; au franc-quartier chargé d'une étoile. T. : un ange. L. : *S* *de Hont* (Ibid., l. 235).

— Jean *Dhont*, fils de Pierre, reçoit une rente sur *l'espier* de Bruges, 1432, 6, 60, 63 (n. st.) : trois chiens élanés. L. : *S Ian de Hont f Pieters* (Ibid., l. 378-9).

— Barthélemy *de Hont*, receveur de l'abbaye de Saint-Pierre, près Gand, reçoit une rente sur le pays de Waes, 1469 : un lévrier élané, surmonté d'une étoile. L. : *S Peter de* . . . (Ibid., l. 240).

— Jean *de Hondt* reçoit une rente sur *l'espier* de Bruges, 1473 : trois chiens élanés, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais. T. s. : une d^{me}. L. : *nt f Pieters* (Ibid., l. 240).

— *Jan de Hond, filius Jans de Grossier*, bourgeois de Bruges, reçoit une rente sur *l'espier illec*, 1484, 5, 8 : trois lévriers passants. L. : . *Ian de* *f Ian* (Ibid., l. 380).

— Antoine *de Hont*, échevin de Bruxelles, 1492 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois tours, ou portes crénelées ; aux 2^e et 3^e, trois cônes. C. : une tour, ou porte de l'écu entre un vol. L. : *de Hont* (Bruxelles et *Afflighem*).

— Michel *de Hondt*, homme de fief à la châtellenie de Courtrai, 1508 : une herse sarrasine, formée de deux tiges horizontales et de trois tiges verticales. L. : *S Michiel de Hont* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 59, 60).

Hond. Gilles de *Hondt*, fils de Guillaume, tient, du comte de Flandre, un fief à Saint-Nicolas (Waes), 1515 : un écureuil, accompagné en chef à dextre d'une étoile à cinq rais. C. : un écureuil issant (Fiefs, N° 7029).

— Barthélemy de *Hont*, échevin de Peteghem, 1522 : un chien, passant à senestre (*Deijnze*, c. K.).

— Josse de *Hont*, bailli et semonceur, à Denterghem, pour damoiseau Adrien de Joigny, dit de Pamele, et sa femme, Marguerite van der Zijpen, dame de Denterghem, 1523 : un chien élané, la tête contournée, accompagné de trois (2, 1) trèfles (Ibid., c. L.).

— Georges de *Hondt*, bailli de la cour féodale de la baronnie de Nevele, 1616 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe de . . . (cassée). C. : un chien issant (?). L. : . *Joori* . . . o . . . (M. Hulin, à Gand) (voir **BATENBORCH**, **Braderic**, **Braem**, **Smet**, **Zwinemersch**).

Une famille *Dhont*, anoblée en Belgique, en 1847, respectivement en 1860, porte : de gueules au lévrier sautillant d'argent, colleté d'or. C. : le lévrier de l'écu, issant.

Elle descend de Jean-Bernard Dhont, frère puiné de Jean-Charles, seigneur de Bouchaute, qui fut anobli et créé chevalier le 19 août 1760.

Le chef de la branche aînée, Hippolyte-Jean-Philippe-Désiré Dhont, obtint, le 12 novembre 1847, concession de noblesse et du titre de chevalier, transmissible par ordre de primogéniture masculine. Il avait été créé comte romain.

Hondelange. Jean van *Hoddelenghe*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 200 moutons, 1374 : une croix ancrée, chargée en cœur d'une tête de lévrier, posée de face. L. : ✠ *S* *le* . . . de *Hondelenge* (Chartes des ducs de Brabant).

Hondeloese. (*Gherem de*), échevin de Bruxelles, 1369, 70 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion couronné et un semé de billettes; aux 2^e et 3^e, un échiqueté. L. : ✠ *S* *Gerelmi dei Hondeloese* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 838, et Bruxelles).

Les actes l'appellent aussi *de Hondeloze* et *de Hondelose*.

Hondier (Houdier ?), voir **MARCHIN**.

HONDSBORCH, voir **DUVEN**, **Malle**.

Hondschoote (Gauthier de), chev., 1275 : d'hermine à la bande (non chargée). L. : ✠ *S* *Wavtier de Hondeskote cevalier* (Arch. Nat., à Paris).

— Jeanne, dame de *Hontscote*, reçoit, du duc de Bourgogne, une rente viagère de 238 livres de gros tournois, sur le tonlieu de Damme, 1384 : dans le champ du sceau rond, dame debout, tenant deux écus; A, d'hermine à la bande, chargée de trois coquilles; B, cassé (C. C. B., Acquits de Lille, l. 280).

D'après **GELRE**, le sire de *Hondschoote*, en Flandre, portait : d'hermine à la bande de gueules, chargée de trois coquilles d'or.

HONSCOTE, ville à présent (XVI^e siècle) sans clôture, notwithstanding preovelié comme les autres en la conté de Flandres : d'ermynes, à la bande de gueulle, à troes coquilles d'or (COHN, **GAILLIARD**, *L'Ancienne Noblesse de la Conté de Flandres*).

Le seigneur de **HONSCOTE** : d'ermynes à la bande de gueulle, sargé de troes coquilles d'or, et crye : Furnes! (Ibid.)

L'armorial du XIV^e s., publié par **DOUET DARCQ**, blasonne ainsi l'écu du sire de *Haudecoete* (sic!) : d'ermine à une bande de gueules endentée (sans rien de plus).

Höngen, voir **Roysch**.

Hongher (*Claus die*), aussi *Hongher*, tout court, *Ongher* et *de Hongher*, reçoit, du Brabant, des indemnités pour ses services et des chevaux perdus, dans la guerre de Flandre, 1357; plusieurs reçus qu'il dit sceller de son propre sceau. Trois sceaux différents; A, dans le champ du sceau, une foi. L. : *S* *Yte Venite*; B, dans le champ du sceau, un casque couronné, cimé d'une tête et col d'aigle entre quatre plumes. Le eq. accosté de deux lettres *S*. L. : *S fris Stephani d' Zemlinio* (fris = *fratris*); C, dans le champ du sceau, un homme sauvage, tenant sa massue de la main gauche, la tête ornée d'une longue plume. L. : ✠ *Sigillu Niclaus Ongher* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Hungres**).

Le troisième de ces sceaux est appendu à un acte du 2 août 1357 (Ibid., N° 1323).

Hongrea, voir **Jehain**.

Honiijn (*Perchevael*), échevin d'Ypres, 1466 : un chevron, accompagné de trois étoiles (et non de coquilles). L. : *Hon* . . (La partie supérieure du sceau est cassée) (C. C. B., Acquits de Lille) (voir **Hoonin**).

Honnef. *Lambertus de Hun[n]ephe*, miles, constitue à Guillaume, comte de Berg, pour 60 marcs, une rente de 6 marcs, *in mansu uno, apud villam dietam Lynde* (Linden) *sito*, 1299; il reçoit, à titre d'alleu, *eine hoyce lantz . . . in dem velde zu Lynde*, que, jusqu'alors, il avait tenue en fief du comte de Berg, 1318 : plain; au chef plain; une cotice brochant sur le tout. L. : ✠ *S* *Lamberti d'Henfe militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N°s 134 et 253).

— (Les échevins de), 1374 : un échiqueté et un lambel (à 4 pendants?) brochant (**Löwenburg**). A dextre de l'écu un saint. L. : *S* *commene* (!) *scabinates in Hvnphe* (Duss., *Col.*, N° 962).

Honnecourt (Waleran de), fils de feu noble homme *mgr. Renart de Honcourt*, chev., tient, du comte de Namur, un fief à Floreffé, 1338 : un lion couronné, à la queue fourchée, et un semé de billettes. L. : *S* *Walran de v . . .* (Namur, N° 591).

L'Inventaire Imprimé donne *Houcourt*.

Honnecourt. Guy de *Houcourt*, chev., et ses varlets :

Jean Dammiseel, Guillaume van *Philistās* (*Philiscās*!) et Gilles de Mersenere (*onsen ghesijnden*), tous jadis prisonniers à Bäsweiler, sous la bannière de *Houcourt*; i. t. : 2513 1/3 moutons, 1374 : un lion, à la queue fourchée, et un semé de billettes; écusson en cœur fascé (?). Cq. couronné. C. : deux têtes et cols de cygne, accostés. S. : deux hommes sauvages, sans massues, issant de l'encadrement rond du champ du sceau. L. : ✠ *S' Guy de Houcourt* (!) *chr* (Chartes des ducs de Brabant).

Baudouin de *Houcourt* répond de ce sceau. Note au dos de l'acte.

- Sire Renaud de *Houcourt*, chev., prisonnier *illeg* sous Clutine, bailli du Brabant wallon; i. t. : 457 1/3 moutons, 1374 : un lion couronné (queue simple) et un semé de billettes. Cq. couronné. C. : une tête et col de cygne (!). L. : *S' Renaud de Hocort sig'eur de Beriamo* (Chartes des ducs de Brabant).

L'armorial de la fin du XIV^e siècle, publié par DOUET DARCO, donne à *Myr. Lodier de Hocourt* : d'argent à un lion de gueules rampant billetté de gueules.

Hönnepel. *Rotgerus de Honepel, dictus de Empel, armiger*, cousin de Roger van Heeckeren et de sa femme, Odile, 1364 : une fasce, surmontée à dextre d'une merlette (Duss., *Col.*, N° 858).

D'après GELRE, *Honepel* porte : d'azur à la fasce d'argent, surmontée à dextre d'une merlette d'or.

- *Here Arnd van Hoonp[he?]*, chevalier, scelle un acte du sire de Friemersheim; sur la queue de parchemin, son nom est orthographié : *Hoonpül*, 1366 : un lion couronné, accompagné d'un semé de « clochettes » de vair. L. : o . . . i de H (Duss., *Orange-Moers*, N° 29) (voir **Alpen**).

- *Luijss van Honapel ind van der Empel*, écuyer, scelle un acte d'Arnould van Alpem, sgr. de *Honapel*, 1388; *Lutze van Hoppel ende van der Empel* et Catherine, sa femme, transportent à Arnould van Leps, au profit du comte de Clèves, *dat guet toe Wervelt ende dat guet ter Oesterwycj*, 1394; il cède au même comte *den wijnt ind dat gemale in der Hetter* (Hettergau), ayant appartenu à ses ancêtres, 1394 : une fasce, surmontée d'une merlette, au point du chef. C. : une tête de taureau. L. (1388) : *S' Lutze de Honnepel* (Duss., *Col.*, N° 1118, et *Clèves-Mark*, N°s 373, 376).

- *Luijsse van der Empel* (et *Impel*), chev., homme du comte de Clèves, 1410, 8 : même écu. C. : un rencontre de bœuf. L. : *S' Lutse de Honnepel* (Duss., *Clèves-Mark*, N°s 670 et 736).

- Jean van *Honepel*, dit van der Empel, le jeune, reçoit, du comte de Clèves, un acompte sur ses pertes, 1415 : une fasce, surmontée à dextre d'une merlette. L. : ★ *S' Iohan van Hoppel* (Ibid., N° 732).

Hönnepel. Henri van *Honepel*, homme du duc de Clèves, 1418 : même écu (Ibid., N° 736).

- *Luijss Honepel*, drossard à Isselburg, 1417; homme dudit duc, 1418 : même écu, brisé en chef à senestre d'un anneau. L. : *S' Lvis van Honepel* (Ibid., N°s 746 et 736).

- *Rutger van Hoppel* et *Belij*, sa femme, vendent une terre à *Leuven* (Leeuwen), 1443; *Belij* : parti; au 1^{er}, cassé; au 2^d, trois chevrons (*Geld.*).

Honnael (Jean), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire d'Oupeye; i. t. : 330 moutons, 1374 : un burelé, chargé de trois lions couronnés et d'un lambel brochant. L. : ★ *S' Hveecheu Hvechen* (sic!) (Chartes des ducs de Brabant).

Honnorez. *Renewar Honnoure*, homme du comte de Namur, 1444 : un croissant, accompagné de six croisettes recroisetées, au pied fiché, trois (2, 1) en chef, trois (2, 1) en pointe (Mél., c. 156).

- Jean *Honnore*, échevin de la haute cour du Feix, 1458 : même écu. C. : un vol. L. : *S' Iohannis* (Namur, *Pauvres*, 1022-3).

- Jean *Honnere*, homme de fief du comté de Namur, 1477 : même écu. C. : un chapeau de tournoi (?), garni d'un vol. L. : *Honore* (C. C. B., c. 108).

Remi-Prospere Honnorez obtint, le 2 septembre 1847, en Belgique, concession de noblesse, au port de ces armes : de sable semé de croisettes d'argent recroisetées, au pied fiché, chargé (!) d'un croissant d'or. Casque sans cimier.

HONSBROUC (Paul van), échevin de l'empereur dans sa sgr^{ie} et *vierschauer* du métier de *Honlede* (Onlede), dans le métier d'Ypres, 1525 : un lévrier élané, sur une terrasse (*Deijnze*, c. L.).

HONSBURCH, voir **DUVEN**, **Malle**.

Honsdorf, voir **Randerath**.

Honselar. *Lufo de Huynselar, miles*, a vendu à Thierry, comte de Moers, *honestos viros nostros fideles, videlicet Arnoldum van Birnheym, Johannem van Dreven, Henricum orloysch et Craistianum de Molenbruke* (Mühlenbroich), *cum universis et singulis bonis allodialibus ubicunque locorum sitis, prout ea a nobis in feodum tenebant*, 1341 : plain; au chef chargé de trois merlettes (Duss., *Orange-Moers*, N° 16).

La lettre initiale du nom du troisième vassal est illisible dans l'acte.

- *Karolus de Huynselar*, frère dudit *Lufo*, 1341 : de . . . à trois merlettes contournées, rangées en chef (sans la ligne de séparation du chef). L. : *Hon* (Ibid.).

Honselar. Jean van den Velde, chev., scelle un acte du couvent de Meer, 1376 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, plain; au chef de quartier chargé de trois merlettes; aux 2^e et 3^e, une fleur de lis. L. : $\frac{1}{2}$ S' Johan van den Velde ritter (Duss., Jul.-Berg, N° 919).

— Jean van Honslaer, dit van den Velde, chev., reçoit, du Brabant, des rentes sur Rolduc, resp. Fauquemont, 1379, 82 (ce dernier acte dit van den Velde, tout court), 84; deux sceaux; 1^o, 1379 : même écu qu'en 1376; L. : S' Her Iohan van Hvn . selaer; 2^o, 1382 : même écu; L. : S' Her Iohan van Huens-selle' (Chartes des ducs de Brabant).

GELIXE donne à Her Jan van den Velde, Gueldrois : écartelé; 1 et 4, d'azur, au chef de quartier d'argent, chargé de trois merlettes de gueules; 2 et 3, d'azur à la fleur de lis d'or. Volet d'argent. Couronne d'or. C. : une tête et col de griffon (aux longues oreilles pointues) d'argent, lampassé de gueules.

— Arnould van Honslar et Alverait, sa femme, vendent à l'archevêque de Cologne, suzerain de ce fief, l'avouerie de Wylke (Willich), dans la paroisse de ce nom et au pays de Lynne (Linn), que ladite dame avait reçue en dot de son père, Bernard [van] Zoppenbroich, 1393 : plain; au chef chargé de trois merlettes (Duss., Col., N° 1188).

— Gossuin et Charles van Honslar, frères dudit Arnould, scellent l'acte de 1393; tous deux : même écu (Ibid.).

— Henri van Honselers, drossard de Buren, scelle un accord entre Gisbert van Bu[e]ren et Jeanne van Wij[he], sa sœur, 1482 : même écu (Wassenaer).

— Gossuin van Honsseleer, un des parents de Gisbert die Kock, le vieux, et arbitre pour celui-ci dans un différend avec son frère Gisbert, le jeune, 1509 : même écu (Geld.).

— Volmer van Hoijnsler scelle le contrat de mariage de son cousin Guillaume van Eijll, 1535; le sceau est tombé (Geld.).

— Gauthier van Hoesseler et Anne van Elderen, sa femme, assignent, à titre de nouveau gage, à Gérard van Elderen, un bien à Elst (Overbetuwe), Anssum van Eldereit et Elisabeth, sa femme, ayant constitué audit Gérard van Elderen, tuteur de leur fille Claire, sœur de ladite Anne, une rente sur un bien dans le Hervelderbroeck, 1538 : coupé; au 1^{er}, trois merlettes, rangées en fasce; au 2^d, plain (Geld.).

— Henri van Hontzelair, drossard du pays de Buren et de Beusichem, 1561 : plain; au chef chargé de trois merlettes (Geld.) (voir Eger[en], Elderen, Gueldre, Zoppenbroich).

Honsem. Jean van Honsem, échevin de Tirlemont, 1366 : une croix, chargée en cœur d'un écusson

fruste (de vair à la fasce?) et cantonnée de douze merlettes, trois (2, 1) dans chaque canton. L. : $\frac{1}{2}$ S' Iohis va Hons cab (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (voir Dalhem).

Honsem. Robertus de Hontsem, échevin de Léau, 1453 : une fasce de cinq fusées; au chef chargé de trois coqs. L. : S' Roberti de Hontsem scabi' leuven (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.).

Honssem. Jean van Onchem, fils d'Adrien, homme servant de d^{lle} Barbe's Papen, fille de Jean, sa mère, vassale du Perron d'Alost, 1511; scelle du sceau de son dit père : un lion et un semé de billettes (Fiefs, N° 4748).

HONTBEKE (Houtbeke?) (Antoine de), receveur de « la ferme de la vingne », à Bruges, 1438 : un sautoir, cantonné de douze merlettes, côtoyant le sautoir. L. : eke (C. C. B., Acquits de Lille, l. 42).

Honthem (Gérard van), écoutète de l'abbé de Saint-Trond, 1541 : un animal (chien?) rampant, contourné. C. cassé (Abb. de Saint-Trond, c. 13).

Hontins, voir Moerkerke.

Hontoir. Jehennins Abous de Hontoyr, échevin de la cour d'Anhée, 1342 : un faucon, accompagné en chef à senestre d'une étoile. L. : \star S' Ie Abol de Hotoi (Namur, N° 666).

— Colignon de Hontoyr, échevin de ladite cour, 1342 : un faucon et un bâton bretessé brochant. L. : de Honto . . (Ibid.).

— (Jean de), homme du comte de Namur, 1353, 5 : un faucon et un bâton (simple) brochant. L. : \star S' Iohan de Hotoies (Ibid., Nos 780 et 789).

— (Jean de), châtelain de Bovigne (Bouvignes), homme du comte de Namur, 1360 : écu cassé. Cq. couronné. C. : une tête et col d'aigle (faucon?) (Ibid., N° 897).

— (Colard dou) scelle le contrat de mariage de Watelet de Seil, avec Marguerite, fille naturelle de Robert de Namur, 1382 : un chien braque assis, accompagné en chef à dextre de C. cassé (Ibid., N° 1138).

Hooft. Jacques Hovet (sur la queue de parchemin, on lit : Hoefft), hôtelier à Bruges, 1324 (n. st.) : un sautoir, cantonné de quatre têtes imberbes, avec cols, posées de face. L. : S' Iacobi dei Capitulis (Chartes des comtes de Flandre).

— Jehans Hooft, échevin de Bruges, 1329 : trois (2, 1) têtes imberbes, avec cols, posées de face. L. : S' Iohis Capvt (Ibid.).

Hooft. Jean *Hoeft*, échevin de Malines, 1346, 9 : trois têtes de femme, chaperonnées, posées de profil (Malines).

— Rombaut *Hoeft*, bourgeois de Malines, 1336 : même écu ; au franc-quartier brochant, chargé de trois croissants (Chartes des comtes de Flandre).

— (Arnould) (*Hoeft*, *Hood*, *Hoodt*), échevin *illegitimus*, 1385, 9, 53, 6, 1400, 9, 10 : même écu, mais au franc-quartier brochant, d'hermine à trois pals (**Heelt** ?). C. : une tête barbue, coiffée d'un turban (Malines).

— *Franchois Hovet* donne quittance, au bailli de Bruges, pour la veuve et les enfants de feu Gauthier Claus, de 22 florins de Hollande, trouvés chez lui, avant qu'il ne fût ramené mort (*vonden was brocht van den leivende live ter doot*), 1392 ; François *Hoft*, homme de fief du duc de Bourgogne, au métier de Furnes, 1402 (n. st.) : d'hermine à la bande, chargée de trois besants, ou tourteaux, côtoyée de deux bâtons, et au lambel brochant. L'écu tenu par quatre anges, 1 en haut, 1 en bas, 2 aux côtés, la partie inférieure de leurs corps disparaissant derrière l'écu. L. : *S Fran Hooft* (C. C. B., Acquis de Lille, 1. 38 et 88).

— (Jean), mari de d^{lle} Jeanne, fille de Hughes Amman et vassale du comte de Flandre, du chef d'un fief à Stavele, relevant du château de Furnes, 1398 : d'hermine à trois hures de sanglier, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais (Fiefs, c. 889, l. 862-881).

— Jean *Hoot*, échevin de Malines, 1418 : même écu que Jean (1346, 9). Même C. qu'Arnould (1385) (Malines).

— (Marc) tient un fief à Stavele, 1421 : même écu que Jean (1398), mais un croissant au lieu de l'étoile (Fiefs, c. 889, l. 862-881).

— (Jean) tient, du château de Furnes, un fief à Steenkerke, 1421 : C. : une tête et col d'animal entre un vol. S. d. : un lion. L'écu et le reste du sceau sont cassés (Ibid., l. 897-909).

— (Jacques), échevin du Franc de Bruges, 1449 : un chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'une tête imberbe, avec col, de profil. C. : cassé ; on voit une partie d'un vol. L. : *S Jacob Hooft* (C. C. B., Acquis de Lille, 1. 152).

Hoog, Hooch, Hoghe, etc. Jean de *Hoghe*, feudataire, à Berlaere, d'un fief relevant du château de Termonde, 1430 : une bande, chargée de trois couronnes. L. : *Sigillum Iohan de Hoghe* (Fiefs, c. 901, N° 3494 ; c. 904, N°s 3501, 3503, 4335) (Pl. 10, fig. 242).

Il scelle, entre autres, pour Jacques de *Hoghe*, qui tient un fief à Berlaere.

Quelques-uns des actes l'appellent : *Hanneken de Hoghe*.

Hoog, Hooch, Hoghe, etc. Jean de *Hoghe* tient, du château de Termonde, un fief à Berlaere, 1430 : trois roses, accompagnées en cœur d'un trèfle. L. : *Hog . .* (Ibid., N° 3499).

Dans ce dénombrement de fief, il cite son frère, Martin de *Hoghe*.

— Jean de *Hoghe*, fils de Pierre, tient, dudit château, un fief à Berlaere, 1430 : une croix, chargée en cœur d'une étoile, et cantonnée de quatre étoiles, toutes à cinq rais (Ibid., N° 3500).

Il se peut aussi que ce qui est blasonné étoiles soient cinq quintefeilles, ou roses.

— Liévin de *Ho[o]ghe*, religieux et *boursier* de l'abbaye de Baudelo, 1456, 7, 8 : un arbre, posé sur un mont alésé. T. : un ange agenouillé. L. : *S fris Livini de Alto* (C. C. B., Acquis de Lille, 1. 240, 379).

— Lambert de *Hooch*, fils d'Adrien, échevin de Rotterdam, 1611 : deux fasces bretessées et contre-bretessées, au bâton brochant. C. : les deux fasces de l'écu, au bâton en barre (!) brochant, entre un vol. L. : *Lambrecht de Hooch Adriaens* (U.) (voir **Cote**).

Hoogboom, voir **Maes**.

Hooghenberghe, voir **Hoghenberghe**.

Hooch, voir **Hoog**.

Hoonin, voir **Honijn, Lalaing**.

Hoop (Jacques de), échevin du damoiseau Adrien de Joigny, dit de Pamele, et de sa femme, Marguerite van der Zijpe, dame héréditaire de Denterghem, 1523 : trois étoiles, accompagnées en cœur d'un croissant. Le sceau, un peu fruste, porte : *de Hoop (Deijnze, L.)* (Pl. 10, fig. 243) (voir **Clerc**).

Ferdinand-Théodore-Adolphe d'**Hoop**, fils d'Antoine-François, sgr. de Sijnghem, Ten Brande, etc., dont le père avait été anobli en 1789, obtint, le 19 mai 1859, en Belgique, reconnaissance de noblesse.

Il portait : de gueules au lion d'or, couronné du même, armé et lampassé d'azur, cantonné de quatre coquilles d'argent. Cq. cour. C. : le lion de l'écu issant. Devise : *Discite justiciam moniti et non temnere dicos*.

Une branche de sa famille est établie en Autriche, où elle porte le titre de chevalier.

Ledit Antoine-François était petit-fils d'un autre Antoine-François, qui fut baptisé, à Vive-Saint-Eloi, le 5 septembre 1708.

Hoorebeke. Antoine van *Hoorebeke* scelle pour Gilles de *Maerselaere*, fils de Gilles, qui tient, du château de Termonde, un fief à Lebbeke, et pour d'autres, 1514, 5 : un cor de chasse, surmonté de deux étoiles à cinq rais. L. : *S Anthvenis van Horebeke* (Fiefs, N°s 4010, 3976, 4013, 4289) (voir **Keijser, Lupaert**).

— Erasme van *Horebeke* tient, dudit château, par achat de Guillaume Camerman (fils de Nicolas), un fief à Denderbelle, 1586 ; scelle pour un autre, 1592 ;

scelle pour Jacques van der Hulst (fils de Gilles), qui tient, dudit château, une sgr^{ie} à Opwijk, achetée du damoiseau Erard Pipenpoij fils de damoiseau Pierre, sgr. de Merchtem, 1604; scelle pour un vassal de Georges van *Hoorebeke* (fils de Liévin), lequel Georges possède une cour féodale à Opwijk, 1604; Erasme figura comme greffier de cette cour, 1607: un cor de chasse contourné, accompagné en chef d'un trèfle, enclos du lien dudit cor de chasse. C.: les meubles de l'écu. L.: . . . *rassemes van Hoorebeke* . . . (Ibid., Nos 3649, 4045, 4333, 4334. et Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. B.) (voir **Kethele**).

Hoorebeeke. Henri van *Hoorebeeck*, échevin de Bois-le-Duc, 1600: trois triangles ondées en pointe, surmontées de trois cors de chasse, rangés en chef.

Ce sceau se trouve reproduit dans la revue *Taxandria* (Berg-op Zoom), T. I, p. 175.

Le seigneur de HOERNEBEQUE: d'or, au double tresoir de synople fleurdelisé, au chevron de gueulle, écartelé de gueulle, au chevron d'ermynes, et crye: Gaore! Gavere! (sic)! (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Hoorn[e], voir **Hornes**.

Hoorneweder (Jean), homme de fief du bourg de Bruges, 1442, 3, 4: trois cors de chasse, accompagnés en cœur d'un chien passant à senestre. S. s.: un griffon accroupi. L.: *S' Ian Hoorneweder* (C. C. B., Acquets de Lille, I. 43).

Hoors (Gérard), échevin d'Oisterwijk (Brabant septentrional), 1353: une roue de moulin. L. ✚ *S Gherardi Hoers scabi i Osterwic* (Abb. de Sainte- Gertrude, à Louvain).

Hoot, voir **Hoof**.

Hoper Dircs (*Pieter*), échevin de Rotterdam, 1460: une fasce, surmontée de deux panelles. T.: un ange. L.: . . . *eter Hoper Dircs* z (U.).

— *Ewout Pieter Hopersz*, échevin illec, 1496: une fasce, accompagnée de trois (2, 1) panelles et en chef à dextre d'une étoile à huit rais. C.: une tête et col d'aigle. L.: *Ewout Pieter Hop* z (U.).

Horbais, voir **Assesse**.

Hörde. *Bernt van Huerde* déclare que le comte Adolphe de Clèves et de la Mark a dégagé sa part, soit 1/2, de la *Rixhove*, à Duisburg, qu'il avait engagée à feu Henri Stecke, oncle dudit, 1440: un lion. C.: une aigle issante. L.: *S Bernhardi de Horde* Duss., Clèves-Mark, N° 729).

Horden (Nicolas), échevin de Heusden (Brabant septentr.), 1395: un sautoir, qui semble être accompagné en pointe d'un . . . (besant, coquille?) (Malines).

Hordin. *Jehan de Hourdaing*, bâtard, *Henriet del Fosse*, *Pieret del Court* et *Hannelet le Faute*, ayant

servi feu le duc Jean de Brabant, *en sa guerre de Haynnau contre le duc de Glocestre en la compaignie de monsigneur Englebert denghien*, et n'ayant pas été payés, *non obstant plusieurs sommations et poursieutes*, décl. avoir reçu, par l'intercession dudit Enghien, du duc Philippe de Brabant, des lettres de rémission, après leur serment, *en le main de hault et noble Guillamme conte de Zeynne, seigneur dou Roelx Ste Aghynse* (Rhode-Sainte-Agathe), *seneschaul de Brabant*, de ne plus faire de dommage au duc ni à son pays, 1428, 13 juin: écartelé; aux 1^{er} et 4^e, neuf (3, 3, 3) losanges, accolés et aboutés; aux 2^e et 3^e, plain; au chef de quartier, chargé de deux bandes. Un bâton brochant en barre sur l'écu. L.: *S Jehan de Horden* (Chartes des ducs de Brabant).

Guillaume, bâtard d'Enghien, scelle pour *H. del Fosse, del Court et le Faute*.

Horeweghe (Michel van), échevin du pays de Nevele, 1489: un cor de chasse en chef et une étoile en pointe. L.: *S' Michil (!) van Horeweghe* (Baron de Maere d'Aertrijcke).

HORICKE. Renier van den *Horeck* reçoit, du Brabant, une indemnité du chef de la bataille de Basweiler, 1374: très fruste; on n'aperçoit guère qu'une fasce (Chartes des ducs de Brabant).

— Arnould van den *Hoiricke*, jadis prisonnier illec, sous le sire de Perwez; i. t.: 243 1/3 moutons, 1374: trois têtes de chien braque (?) et une bordure (simple) (Chartes des ducs de Brabant).

Ce sceau est très mal gravé.

— Jean van den *Hoercke*, homme de fief de Jean Bernage, chevalier, seigneur de *Moude* et de *Perck*, qui, avec ses hommes de fief, déclare que, devant eux, son vassal, sire Roland, sire de *Bourgnivail* (Bornival), chevalier, et son fils légitime, Jean van *Bourgnivail*, ont vendu au couvent de Forest: *alle alsulken leengoede geheten der Eggloijs goede van den Hoerne. . . in renten, in cheinse, in gansen, in capunen, met allen hueren heerlicheijden ende toebehoirten, ende gelijc sij gelegen sijn inde prochie van Vorst* (Forest), lequel fief relève de la cour féodale de Perck et appartenant audit Roland à titre d'usufruit, et à son fils Jean et au frère de celui-ci, Roland, à titre de nu-propriété, 1422 (n. st.), le 16 janvier: trois macles, accompagnés en cœur d'une étoile. L.: . . . *den H. . . .* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2497^b, A. G. B.).

D'après un acte des échevins de Bruxelles, du 27 janvier 1422 (n. st.), ayant trait à la même affaire, la femme du sire de Bornival et mère des deux frères, Jean et Roland, était feu *domina Margareta dicta Eggeloijs* (Ibid.).

— Jean van den *Hor[n]icke*, fils de Michel, 1437, 42; Jean, tout court, 1451 (n. st.), échevin de Bruxelles: écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois macles; aux 2^e et 3^e,

une fasce d'hermine, surmontée d'un lion léopardé. Cq. couronné. C. : une tête et col d'aigle. T. d. : un homme sauvage, appuyant sa massue sur l'épaule droite. L., 1437, 42 : *S Iohis filii Michaelis de Angulo* (Bruxelles, *Afflighem* et E. G., dossier de la Maison des Douze-Apôtres) (voir **ANGULO, Hoecke**).

Horion (Guillaume de), chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 1270 moutons, 1374 : une bande, chargée en chef d'une étoile de cinq rais. C. : une tête et col de licorne. L. : *S Wilheame de Horion chlr* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Libert, voué de), reçoit une rente par le receveur de Maestricht, 1384 : un sautoir et une aigle brochant en cœur. L. : ✠ *S' Libier Botoire* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Mouland**).

L'aigle est probablement empruntée aux armes de Clermont. Voir sur Libert Butoir, voué de Horion, HEMRICOURT, édition SALBRAY, p. 215 et 254.

— (Herman de), écuyer, parent de Guillaume, sgr. d'Argenteau, 1410 : une bande, chargée en chef d'une étoile à cinq rais. L. : ★ *S Herman de Horion* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Guillaume van), échevin du banc de Looz à Graesen, 1348 : une bande (Ordange).

— (Guillaume van), échevin de Graesen, 1390 : même écu. L. : *S Villem van Hor . . on* (Abb. d'Orient, c. 3, A. G. B.).

— (Gérard-Assuère-Louis, comte de), seigneur de Heel, *Gohr*, Pol, Panheel, Heijthuisen, Buggenum, conseiller intime et d'Etat de S. A. E. et S. le cardinal-duc de Bavière, prince-évêque de Liège, grand-maieur de Liège, chef de l'Etat noble et haut-drossard du comté de Hornes, etc., donne, à l'abbesse de Nivelles, une attestation relative à l'ascendance de d^{lle} Marie-Reine, comtesse de Leerodt de Born; Liège, le 20 décembre 1737 : d'argent à la bande de gueules. L'écu ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux léopards lionnés. Cachet, sans légende, en cire rouge, dans une boîte en bois (Chapitre de Nivelles, Etabl. relig., c. 1374, A. G. B.).

Par acte daté de Liège, 17 avril 1745, Maur[ice], baron de Geloës, gentilhomme de la Chambre de S. A. S. le Prince de Liège, commissaire *deciseur* de Maestricht, *Stathelder* de la Chambre de Curange, membre du Conseil Privé et du Conseil ordinaire, seigneur de la franchise d'Eijsden, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que d^{me} Marie-Henriette, comtesse de Horion, du côté paternel, est *gentille femme*, fille de messire Gérard-Assuère-Louis, comte de Horion, seigneur de Colonster, *Ghoer*, etc., et de Louise, comtesse de Velbruck, petite-fille de Gérard-Assuère, baron de Horion, vicomte d'*Odenkirchen*, seigneur de Colonster, etc., et de Justine-Hélène, baronne de Bentinck (fille de messire Jean-Wolfgang-Guillaume de Bentinck et de Marie-Elisabeth de Breil), et arrière-petite-fille de

messire Guillaume, baron de Horion, et d'Anne Catherine de Döbelstein, tous d'ancienne noblesse militaire, et que ladite demoiselle est *vraiment noble . . . , sans aucune batardise, bourgeoisie ny autres empêchements quelconques* (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1374, A. G. B.).

Par un autre acte, donné, à Liège, le même jour, Amour-Benjamin, comte de Berlo, chanoine de la cathédrale de Liège, prévôt de Huy, etc., atteste, à ladite abbesse, que d^{me} Marie-Henriette, comtesse de Horion, du côté maternel, est *gentille femme*, fille de messire Gérard-Assuère-Louis, comte de Horion, seigneur de Colonster et *Ghoer*, et de Louise, comtesse de Velbruck, fille de messire Maximilien-Henri, comte de Velbruck, et de Marie-Anne, baronne de Wachtendonck (fille de messire Arnould, baron de Wachtendonck, et d'Anne-Thédora, baronne de Wendi), que ledit comte de Velbruck était fils de messire Roger-Guillaume, baron de Velbruck, et de Marie-Françoise, baronne de *Hatzfeldt*; tous d'ancienne noblesse militaire, et que ladite demoiselle est *vraiment noble . . . , sans aucune batardise, bourgeoisie, ni autre empêchement quelconque* (Ibid.).

Pierre-Léopold Horion, fils de Jean-Baptiste-Léopold Horion, seigneur d'Autreppe et d'Osbrucq, qui fut anobli, avec ses frères aînés, en 1773, obtint, en Belgique, reconnaissance de noblesse, en 1826.

Voici ses armes : d'argent à la bande de gueules, chargée en chef d'une étoile d'or à cinq rais. C. : une licorne d'argent issante, accornée et barbée d'or.

HORLE (Jean van), juge à Essen, 1420 : trois roses, surmontées d'un lambel à cinq pendants (Duss., Essen, N° 148).

Horm, voir **HOR[R]IM**.

Horman (Michel), abbé d'Echternach, 1737 : d'azur à un cor de chasse contourné, surmonté de trois étoiles à cinq rais, mal ordonnées. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé, au milieu, d'une sorte de fleuron, surmonté d'un rond (moucheture d'hermine?), ledit cartouche sommé à dextre d'une mitre et posé sur une crosse, en barre (cachet en cire rouge) (Conseil des Finances, c. 1110).

Horn, Hornes, Hoerne, Huerne, Heurne, etc. *Wilhelmus, dominus de Hurne, nobilis vir*, scelle un acte de *Methildis, nobilis matrona, domina de Holthe, relicta quondam nobilis viri Gerardi, burgavii Coloniensis, domini de Areberg*, 1282 : type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel, à trois huchets. C. : un éventail. L. : *S Wilhelmi dni de Horne militis* (Duss., *Werden*, N° 57).

— *Franco dictus de Cornu, vice-comes (coloniensis)* scelle, à Cologne, l'acte de Gertrude, veuve d'Hermann, écoutez de Deutz, chevalier, 1292 (n. st.) : un ours rampant, enchainé, la chaîne relevée en barre, et un lambel à quatre pendants, brochant. L. : ✠ *S' Franconis Birkelini* (Ville de Cologne, N° 567) (voir **Birkelyn**).

— *Johannes dictus Luyf, frater Franconis dicti de Cornu*, scelle le même acte, 1292 (n. st.) : type scutiforme; même écu, mais sans lambel, le champ



Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. LXVII.

Fig. 1. Sceau de l'église de Norderwijck (aux armes des Tiras)
(commencement du xvii^e siècle).

Fig. 2. Sceau de la même église (aux armes des t' Serclaes)
(2^de moitié du xvii^e siècle).

semé de billettes. L. : ✠ *Sigillo Johannis de Cornu* (Ibid.).

Horn, Hornes, Hoerne, Huerne, Heurne, etc.
Wilhelmus, dominus de Kranendonc, donne quittance à Godefroid, sgr. de Heinsberg, etc., 1316 : trois huchets. L. : ✠ *S' Willelm anedonch mil* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 238).

— *Johannes de Cornu, dictus de Gursenich*, échevin de Cologne, 1317 : d'hermine à l'ours colleté, rampant, enchainé, la chaîne relevée au canton senestre. L. : ✠ *Sigillo Iohan d' Corv* (!) (Ibid., N° 242).

— Guillaume, sgr. de *Cranendonc*, promet de rendre indemnes Florent Berthout, sgr. de Malines, et Robert, sgr. d'Assche, ses cautions, 1322, 3 : trois huchets. C. : un renard élané dont le ventre repose sur le casque. L. : *S' Willelmi dni de Cranendonc militis* (Ibid., N° 283).

— *Gerardus, dominus de Hurne, de Perweis et de Herlair*, assigne, à Godefroid, sgr. de Heinsberg, moyennant 100 livres tournois, *annui et perpetui feodi curtes nostras in Bugghenheijm (Buggenum) et in Bremhout (Brunholt), molendinum nostrum in Nunheym (Nunheim) ac decimam nostram de Rogghel (Roggel) et de Bremhout*, tels qu'ils ont appartenu à feu sire *Rutgherus de Wijckerode (Wickrath)*, 1324 : type équestre ; le bouclier, l'ailette et la housse à trois huchets. C. : un dragon. L. : *rne et de Altena militis*. Contre-scel : un écu à deux poissons adossés (**Altena**). L. : ✠ *S' Gerardi domini de Horne et tis* (Ibid., N° 296).

— *Conrardus de Cornu, de Colonia, miles*, s'engage, moyennant 15 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum quator viris, una nobiscum, cum galeis armatis et equitalis sicut decet*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 31 décembre 1338 : un ours rampant, colleté, enchainé à un anneau, posé au canton senestre, et un lambel à cinq pendants brochant. L. : ✠ *S' Franconis de Cornu militis* (Chartes des ducs de Brabant, N° 478).

Et non 1339 ! Il dit se servir de son propre scel.

— Thierry, sire de *Cranendonc*, chev., constitue au sgr. de Heinsberg, moyennant 300 livres, une rente de 30 livres, sur son moulin *van onsen dorpe van Budel*, 1341 : trois huchets. L. : ✠ *S' Theoderici domini de Cranendonc* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 436).

— *Johan vamme Horne*, chev., échevin de Cologne, 1343 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un ours rampant, colleté, enchainé, la chaîne pendant à senestre ; aux 2^e et 3^e, une croix. C. : deux bras, aux mains ouvertes, parés de . . . , semé de feuilles de tilleul, sans tiges, renversées. L. : *S' Iohis d' Cornu militis* (Ibid., N° 487).

Horn, Hornes, Hoerne, Huerne, Heurne, etc.

Jean van *Hoerne*, frère de Thierry, sire de Perwez et de Cranenburg, scelle un acte du comte de Clèves, 1348, 1350 : trois huchets, surmontés d'un lambel, les trois pendants de petit-gris au naturel (voir *Introduction*, p. 77). L. : ✠ *S' Iohannis d rne* (Ibid., N° 509).

— Sire Thierry de *Hornes*, sire de Perwez et de Cranenburg, Jean et Godefroid, ses frères, scellent un acte de leur mère, Irmgard de Clèves, 1350 ; Thierry : trois huchets, surmontés d'un lambel. Jean : voir ci-dessus. Godefroid : trois huchets et un lambel brochant, chacun des trois pendants chargé de trois merlettes (Duss., *Bedbur*, N° 32) (Pl. 10, fig. 244).

— Willem van *Hoorne*, écuyer, scelle un acte du comte de Hollande, 1352 : petit module ; trois huchets. C. : un bonnet, soutenu d'un bourrelet (lisse) ; sans légende (*Hollande*).

— *Die poerte van Hoerne* (Hoorn) scelle une lettre à la comtesse de Hollande, 1361 : un (seul) huchet. L. : ✠ *H singv . . . e Hoerne (Hollande)*.

— Thierry de *Hornes*, sgr. de Perwez et de Cranenburg, 1355, 62, 5 : trois huchets et un lambel, les deux huchets supérieurs brochant sur le lambel. C. : un bonnet arrondi, soutenu d'un bourrelet, (lisse) (Chartes des ducs de Brabant et Abb. de Saint-Trond, c. 5^{bis}).

En 1358, il scelle du sceau décrit, plus haut, d'après l'acte de 1350 (Chartes des ducs de Brabant). L'acte de 1365 le qualifié, en outre, seigneur de Herlaer.

— *Diddirick van Ho[er]ne, here van Perweijs ende van Cranenborch*, reçoit, du duc de Brabant, un acompte de 800 vieux écus, sur 2400, *ocht daer omtrent* (guerre de Flandre), 1357, le 23 novembre ; reçoit un acompte de 400 vieux écus, 1358, le 15 août ; reçoit, du même prince, un acompte de 300 vieux écus, *die gheset waren op mine dorpe Waderle (Waalre), Wedert (Valkenswaard) ende Aelst (Aalst)*, 1359 (n. st.), le 20 janvier : trois huchets et un lambel, brochant sur le 1^{er}. L. : ✠ *S' Teodici d' Hoerne dni de Craneborgo* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1543, 1677, 1694).

— *Elsbeen van Huerne*, dame de Diest, femme de Henri, sgr. de Diest et de Zeelhem, burgrave d'Anvers, 1360, 5 : parti ; au 1^{er}, deux fasces (**Diest**) ; au 2^d, trois huchets contournés (*Diest*, Nos 31-40).

— *Dijeder[ic] van Huerne, here van Perweijs ende van Cranenborgh*, reçoit, du duc de Brabant, un acompte de 100 moutons, *van onser teeringhen*, 1365 (n. st.), le 2 mars, et un autre acompte, de 200 moutons, 1365, le 10 juin ; *Didderic van Hoerne, here van Perweijs*, reçoit un acompte de 300 moutons, 1365, le 19 septembre ; *Didder[ic] van Huerne (Hoerne), here van Perweijs ende van*

Cranenborgh (-borch), reçoit un acompte de 221 moutons, 1366 (n. st.), le 4 février, et un autre de 500 moutons, 1368 (n. st.); il donne une obligation, 1368, le 21 septembre; il scelle en 1370; Thierry de *Hornes*, sgr. de Perwez et de Duffel, 1370; sgr. desdits lieux et de Gheel, un des chefs de l'armée brabançonne, prisonnier à Basweiler; i. t. : 12166 moutons, 1374; scelle pour Gilles Sanders (i. t. : 140 moutons) et Jean Pijl (i. t. : 29 moutons), jadis prisonniers *illegitimes*, sous sa bannière, 1374 : dans le champ du sceau, un cq. cimé d'un bonnet arrondi, soutenu d'un bourrelet (lisse). L. : *S secret Theoderici de Hoerne* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1954, 1981, 1999, 2026, 2180, 2212, 2344, etc.).

Horn, Hornes, Hoerne, Huerne, Heurne, etc.

Thierry van *Hoerne*, jadis prisonnier *illegitimes*, sous Agimont; i. t. 61 1/3 moutons, 1374 : un lion et un semé de billettes; le lion chargé d'un écusson à la manche mal taillée. L. : * *S' Thiri de Hoerne* (Chartes des ducs de Brabant).

— Guillaume, fils de sire Thierry de Hornes, sgr. de Perwez, jadis prisonnier à Basweiler; i. t. : 11499 moutons, 1374 : trois huchets, accompagnés en cœur d'une étoile et surmontés d'un lambel. L. : *S Willelmi de Pweis militis* (Ibid.).

— Guillaume de Perwez, chev., prisonnier *illegitimes*, sous le sire de Perwez, i. t. : 1916 moutons, 1375 : trois huchets contournés, surmontés d'un lambel. L. : *S' Willem va Perweis ridds* (Ibid.).

— Thierry *Loef van Huerne*, chev., reçoit, du Brabant, une indemnité pour ses pertes et dommages subis à Brakel, au service du duc, 1377 : trois huchets. C. : un bonnet arrondi, soutenu d'un bourrelet (Ibid.).

— Henri de *Horne*, sgr. de *Perewijs* et de *Roitsy* (?), sénéchal du duché de Brabant, prêtre, au duc de Limbourg, serment comme châtelain et *garde* du château de Louvain, 1405-6 (n. st.), 10 février; Henri van *Hoerne*, sgr. de *Parweis*, drossard de Brabant, prêtre, au duc de Limbourg, serment comme châtelain et burgrave du château de Vilvorde, 1406, 24 juin : trois huchets, surmontés d'un lambel. L. : *S Henrici de Perweis* (Ibid.).

— Gilles van *Hoerne*, échevin de Saint-Trond, 1431, 7, 9, 45, 60, 61 : plain; au chef chargé de trois merlettes. C. : une tête et col d'animal (chien?) (Abb. de Saint-Trond, c. 6, 8, 9, 10, Ordange).

Ce sont là les armes d'une famille van Hoorne que l'on retrouve, plus tard, à Anvers.

— Jean van *Heurne*, sgr. de *Bausengies* (Bassigny), *Hondschoote* (Hondschoote), *Heijse* (Heeze) et *Lende* (Leende) et gardien suprême (*upperduinherdere*) des dunes orientales de Flandre, 1434 : trois huchets. C. : un bonnet ... (un peu fruste). L. :

... *eh de Heurne sir de B. seignies de Heise de Liende de Hôtscot*. (C. C. B., Acquits de Lille, l. 93-94).

Horn, Hornes, Hoerne, Huerne, Heurne, etc.

— Henri de *Hornes*, sgr. de Perwez, Duffel, Waelhem, Gheel et *Herlair*, fils de feu Jean, scelle un acte de sa cousine Jeanne (de Diest), veuve de Jean de Looz, sgr. de Heinsberg, *Leeuwenberch*, Diest, Sichem, Zeelhem, 1431 : trois huchets, surmontés d'un lambel. C. : un bonnet d'hermine, entouré d'un bourrelet de ... L. : *S Henric d' Hoerne dus de (sic)* (Chartes des ducs de Brabant).

Le sceau de Rasse de la *Rivière*, sgr. de Linter et de Grez, autre cousin de ladite dame, est tombé.

— Sire Henri van *Hoorne*, sgr. de *Perweijs*, Duffel, Waelhem, etc., conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, parent (*neveu*) du comte de Virneburg, 1433 (n. st.) : mêmes écu et C. S. : deux lions, le 1^{er} regardant. L. : *S' Hērici d' Hoer dñi d' Perwez* (Ibid.).

— *Jacop, greve tot Hoerne, heere tot Althena ende tot Cortersem* (Cortessem?), 1485 : trois huchets. C. : un bonnet arrondi d'hermine, issant d'un bourrelet (lisse). S. : deux lions (Malines).

— Liévin van *Huerne* (fils de Michel), tuteur de Charles uten Hove (fils du damoiseau Charles) qui tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief *illegitimes*, 1445 : un monogramme, formé des lettres L V H. C. : une aigle issante. L. : *Gods woort blift inder ewicheit* (Fiefs, N° 2763) (fig. XXIX).

— Jacques van *Huerne* tient, du château de Peteghem, un fief à *Iselmeroghen* 1363 : de ... à l'écusson plain, surmonté de trois merlettes. C. : une tête et col de licorne. S. : deux chiens braques (Fiefs, N° 10724) (voir **Heurne**).

— Jean van *Hornes*, écuyer, sgr. de la Bies, *Lare*, etc., tuteur, de par l'église, de d^{lle} Catherine van der Heijden, tient, de la cour de Waes, un fief à Meisele, 1596 : trois huchets, accompagnés en cœur d'une moucheture d'hermine. C. : un bonnet d'hermine (Fiefs, c. 915, l. 6901-66) (voir **Goer** [note], **Horst, Quatermark, Reuschenberg, Septfontaines, Schleiden, Schoonhoven, Spiegel**).

GELRE donne ainsi le blason du *here van Hoerne*, homme du duc de Brabant : d'or à trois huchets de gueules, engulchés et pavillonnés de sinople, virolés d'argent, surmontés d'un lambel d'azur. Volet d'argent. C. : un bonnet d'hermine, soutenu d'un bourrelet, recouvert d'yeux de plumes de paon. Il attribue au comte, lisez seigneur, de *Hoerne*, cité parmi les hommes du « duc » de Hollande, le même blason, mais sans lambel, et avec une capeline d'hermine. Ce même écu, il le donne à Gérard, comte — lisez seigneur — de *Hoerne*, tué à Stavoren, en 1345; dans son texte, il les blasonne ainsi : « hi droech gout van kele die horen | van silber waren zi gebonden. »

De Grimbergsche oorlog blasonne le tabbar du here van Hoerne : Van goude met drie hoerne ; geheel | Van den seloen was sijn baniere (II, v. 2050-2).

Hornicke, voir **Horicko**.

Hornu. *Haquinet de Hornut*, clerc, fils de feu Jean, reçoit, pour sa mère, Marguerite le Blond, une rente viagère, sur le domaine de Courtrai, acquise par feu *Sandart le Carlier*, 1444, 5, 8 : un chevron abaissé, accompagné de trois croisettes ancrées. S. : deux licornes accroupies. L. : *Iehan . . Hornvt* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 391).

Horrig. *Renier van den Hoerijck* reçoit, du Brabant, une rente à Rolduc, 1384 : un sautoir, cantonné de dix croisettes recroisetées, au pied fiché, trois dans chacun des cantons supérieurs, côtoyant le sautoir, et quatre (1, 2, 1) en pointe. L. : . . . *Reina . . an g* (*Chartes des ducs de Brabant*) (Pl. 10, fig. 243).

— *Siets van den Hoirrick*, ami de Henri van *Ruyschenberg*, 1460 : un sautoir et un semé de croisettes (simples). L. : *S Siedse van den H* (Duss., *Seigneurie d'Odenkirchen*).

HORRIM et **HORRUM** dit **Schram** (Guillaume van), cousin de Sophie van Boholz, dont il scelle le contrat de mariage, 1335 : une bande. C. : une tête et col de chien braque de l'écu (*Geld.*) (voir **Boholz, Roost**).

Horrues (Maieur et échevins de la prévôté de), 1668 : dans le champ du sceau, deux écus : A, parti ; au 1^{er}, une croix ; au 2^d, trois chevrons ; B, un chevron, accompagné de trois merlettes. L. : *des accompains de la preuoste* (M. Hanon de Louvet).

Horst (*Engelbertus et Elysbeth, conjuges, dicti de*) vendent à *Peregrinus de Aldendorp* (Altendorf), de l'aveu de leur fille Christine, leur dime *que tentloze dicitur in Wintrode* (Windrath), etc., 1319 ; le mari : type scutiforme ; trois broyes. L. : *S Engelberti de Horst* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 257 1/2).

— *Rutcher van der Hurst in dem Bruche*, de l'aveu de sa femme, Gertrude, inféode au comte de Berg, *myn huys, die Hurst genant in dem Bruche*, 1349 ; scelle en 1353 : type scutiforme ; un burelé et un lion contourné (!) brochante. L. : *S Rotgeri de Horst* (Ibid., Nos 525, 561).

Cet acte a été scellé par *Ceserise* (Caesarius) van der Hurst et Bernard van der Sickenbech, *neiste maghe mynre kinderen* ; leurs sceaux sont tombés.

Coenraet van der Horst, homme du duc de Berg, portait, d'après *CELRE* : de sinople, au chef d'argent ; au lion de gueules, à la queue fourchée, armé d'or et d'azur, lampassé d'azur, couronné d'or, brochante. Le cq. d'or. C. : une tête du lion de l'écu, le col terminé en volet, de sinople, au chef d'argent.

— Herman van der Hurst scelle un acte de son dit frère *Rutcher*, 1349 ; scelle en 1353 : même écu, que

Rutcher, le lion non contourné. L. : *S Hermanni de Herst* (Ibid.).

Horst (Simon van der) (aussi *Horste, Hurst*) reçoit, du Brabant, des indemnités pour ses services dans la guerre de Flandre, 1337 ; de . . . à huit burelles et au lion brochante. L'écu entouré de trois palmes, dont une se trouve au-dessus. L. : *S Simon va' der Horst* (*Chartes des ducs de Brabant*, Nos 1234, 1269, 1443, 1444, 1477, 1522).

Il y a plusieurs quittances, dont quelques-unes ne spécifient pas la nature des créances. Un des paiements, fut effectué par la ville d'Herenthals.

Le 10 juin 1357, il scelle, à Bruxelles, pour *Heinlein Piper*, qui reçoit, du duc de Brabant, une indemnité totale de 17 vieux écus pour ses services dans la guerre de Flandre (Ibid., N° 1139).

— *Baldewinus van der Hurst, miles, et Wilhelmus de Keyrberg* (Kirberg), *armiger*, scellent un acte de *Wilhelmus dictus van den Hülzen* (Hülzen) et de *Henricus dictus van Neywynkel* (Neuwinkel ?), qui ont vendu, à un chanoine de Dusseldorf, une rente sur une maison à Gerresheim, 1366 ; un lion couronné, à la queue fourchée (!). L. : *S Ba n der Heyrst* (Duss., *Chap. de Dusseldorf*, N° 39).

— (Rabode van der), chev., donne, à Jean van *Murse* (Moers), chev., quittance pour une rente, 1371 : une fasce, surmontée de trois oiseaux. L. : *oni de . . . st m* (Duss., *Orange-Moers*, N° 31).

— (Rabode van der) (aussi *Hurst*), chev., homme de l'archevêque de Cologne, 1373 ; engage à Adolphe, comte de Clèves, son château de *ter Horst* et en fait un *open huis* de ce comte, 1375 : une fasce. Cq. couronné. C. : une tête et col de lévrier colleté. L. : *S Robode (!) van der Horst* (Duss., *Col.*, N° 950 ; *Clèves-Mark*, N° 420).

— (Thomas van der) scelle un acte d'Adolphe, comte de Clèves, 1387 : d'hermine à la bande, chargée de de trois étoiles. L. : *S Thome de Horst* (Ibid., N° 497).

— (Hughes van der), fermier du chapitre d'Essen, 1384 ; se porte garant pour Englebert, comte de la Mark, 1389 : trois broyes. L. (1389) : *S Hvgonis de Horst* (Duss., *Essen*, N° 148, et *Clèves-Mark*, N° 525).

— (Hanman van der), chev., et *Rychmoyt van me Horne*, sa femme, ont vendu, au comte Frédéric de Moers, leur rente de 15 marcs, argent d'Uerdingen, sur *Vlymerschem* (Friemersheim), 1394 : écu cassé. C. : deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de deux boules (Duss., *Orange-Moers*, N° 31).

Il portait, sans aucun doute, une fasce, ainsi qu'il résulte du sceau de sa femme, qui suit.

Voir aussi le sceau de Rabode, de 1373 et 1375, ci-dessus.

— *Rychmoyt van me Horne*, susmentionnée, 1394 :

parti ; au 1^{er}, une fasce ; au 2^d, un lévrier sautillant, colleté, bouclé. L. : ✠ *Richmeid va d' Hoirst* (Ibid.).

Horst (*Rutger van der*), bailli (*amptman*) du pays d'Angermund, 1402 : un burelé et un lion brochant. L. : ✠ *S Rutger de Horster* (!) (Duss., Chap. de Dusseldorf, Nos 103, 105).

— (Arnould van der), *dienre* du comte de Clèves et de la Mark, scelle une quittance de Jean van *Beste*, dit Paep, indemnisé, par ledit comte, du chef de sa rançon, pertes de chevaux etc., 1414 : un rencontre de taureau, accompagné au point du chef d'une lettre A . L. : *S A . . . t van der Horst* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, Nos 722).

— (Wynrich van der), échevin de Duisburg (Rhin), 1415 : même écu que Thomas (1387). L. : ✠ *S Wynric von der Horst* (Ibid., No 729).

— (Arnould van der), homme du duc de Clèves, 1418 : un rencontre de bœuf. L. : *S' Arn er Horst* (Ibid., No 756).

— (Gérard van der), échevin d'Aerschot, 1424, 6 : trois triangles. L., 1424 : ✠ *Sigillem Ghert van der t*; 1426 : *S Ghert van Berct scab aers . . .* (Abb. de Saint-Gertrude, à Louvain).

— (Arnould van der), échevin de Tirlemont, 1444 (n. st.) : un chêne englanté, accompagné au flanc dextre d'un anneau. L. : *abi* (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

— (Jean van der), fils de feu Roger, tient, de l'abbaye de Werden, *dat gut them Stade, dat gut Peylkem genant*, etc., à *Glatbeke* (Gladbach), 1525 : un burelé et un lion couronné brochant. Cq. couronné. C. : un lion couronné entre un vol (Duss., *Werden*, No 182).

— (Roger van der), fils de feu Jean, tient les mêmes fiefs, 1544 : mêmes écu et C. (Ibid.).

— (Thierry van der), parent de *Herberen die Cock van Ne[e]rijnen* (voir **Haaften**), 1531, 5 : quatre burelles ondées, surmontées à dextre d'un anneau. C. : un vol, chargé de quatre burelles ondées (*Geld.*).

— (Gisbert van der), échevin de *Tuïll* (Tuil), 1567 : trois (!) fascées ondées, surmontées à dextre d'un anneau. C. cassé (*Geld.*).

— (Mathieu van der), fils de Nicolas, échevin de Rotterdam, 1585 : une croix ancrée, accostée en pointe de deux feuilles de chardon (grenades?). Cq. sans C. (U.).

— (Gérard-Ernest, baron de), sgr. de Hamm, déclare tenir, du roi de France, la haute, moyenne et basse justice des villages de Hamm, Hermesdorf, Wiersdorf, etc., 1683 : un lion cour. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne (cachet en cire

rouge) (C. C. B., 45713^b) (voir **Dungelen, Galen, Hoeft, Voorst**).

HORTBEKE (*Mychael de*), échevin de Louvain, 1455, 6 (n. st.) : un chevron ; au chef chargé de trois têtes de coq. L. : *S Michiel de Hortbeke scab' lov* (Abb. de Sainte Gertrude, à Louvain).

Hortbeke (Jean), tenancier de Jean d'Hamal, chev., à Mielen-sur-Aelst, 1472 : coupé ; au 1^{er}, trois pals ; au 2^d, plain (Abb. de Saint Trond, c. 11).

HORWIN[N]JEN (Chrétien van) (Hurwenen?) scelle pour Gérard van Beest qui reçoit, du Brabant, une indemnité de 50 vieux écus pour ses services, frais et pertes dans la guerre de Flandre, 1357, le 10 septembre ; reçoit, du Brabant, 1978 vieux écus, *van coste dien ic ghedaen hebbe op den huse van Lilloe ende in den lande aldaer, soe binnen den tide dat her Goedevert van der Delf daer rucaert was ende oec anders, van den beghinne des orloeghs teghen Vlaenderen tot nu toe*, 1357, le 10 septembre : un bandé de six pièces, la 4^e (de dextre) chargée de trois aigles éployées. L. : ✠ *S Cristiani de Horwinen* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1382, 1385).

— *Philippus de Horwinen*, échevin de Zalt-Bommel, 1408 : trois aigles éployées (*Geld.*).

Hosden (*Bastin, dit Bastoules, de*), homme de fief du *castial de Falais*, appartenant à Jean, sgr. de *Wesemale*, Fallais, Rummen, maréchal héréditaire du Brabant 1395 : trois chevrons ; au franc-quartier senestre chargé de trois triangles. L. : ✠ *S Bastins de Ho' d . .* (C. C. B., c. 108).

Ce franc-quartier représente, évidemment, une fasce entre deux burelles.

— *Bastint, dit Bastoulet, de Hosdene*, même qualité, 1418 : trois chevrons ; au franc-quartier senestre chargé d'une fasce entre deux burelles. L. : ✠ *S' Bastent de Hosdene* (Ibid.) (voir **Giply, Hoerden, Collart, Thier**).

Hose, voir **Hovelwijk, Koterken**.

Hoseken (Guillaume), échevin de Bruxelles, 1305 : dans le champ du seau, une chausse, ou *heuse* (d'une seule jambe) (G., c. 1).

Hozémont. *Johannes, castellanus de Hosainmont, seneschalcus lossensis* (de Looz), 1281 : un sautoir, accompagné en chef d'une étoile. L. : *S I de Hozemont senescalci los* (Abb. de Saint Trond, c. 2) (voir **Clockier, Coir, Melen**).

Voir sur les comtes, puis châtelains, d'Hozémont, HEMRICOURT, passim ; particulièrement p. 166-7 (édit. SALBRAY). Ils portaient : *d'or a on sautoir de geules*, et criaient : *Hozémont*. Voici, d'après GELRE, le blason d'un *Her Jan van Hozemont* : d'or au sautoir, cantonné de quatre merlettes, le tout de gueules. C. : un buste d'homme barbu, de carnation, la tête garnie de deux cornes de bœuf d'or (buste de Moïse), vêtu de gueules, terminé en volet.



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

Pl. LXVIII.

Fig. 1. Sceau de Philippe le Roy, chev., sgr. de Broechem et d'Oeleghem
(père de l'historien) (vers 1650).

Fig. 2. Sceau des échevins de Broechem et d'Oeleghem (aux armes
dudit Philippe le Roy) (vers 1650).

Fig. 3. Sceau des échevins de Broechem (aux armes des Fraula)
(fin du XVIII^e siècle).



Faint, illegible text or a very light stamp impression at the bottom of the page.

Hö[h]scheid, voir **Höhscheid**.

Hoste (Nicolas), comme tuteur de Woutkine *Reijsin* (*Reijfin* ?), tient, du château de Furnes, un fief à Adinkerke, 1421 : trois tours (Fiefs, c. 887, l. 1-78).

Hoste (Damoiselle Catherine, veuve de Nicolas), bourgeois de Bruges, reçoit une rente d'avoine sur l'espier de cette ville, 1433, 7, 8, 9, 41, 3, 4, 43, 51, 6 : une croix engrêlée (**Bachterhalle**). T. : un ange. L. : *S Kateline Iacops Bacht'halle docht'* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 42, 43, 377, 378).

Hostelart (Jeanne), veuve, en dernières noces (*darrainement*), de Boussart Snipin, reçoit, du duc de Bourgogne, une rente viagère, sur le domaine de Courtraï, 1445 : trois têtes et cols d'aigle, arrachés. L. : *Seel Iehanne art* (ibid., l. 391).

Hosty, voir **LONDEFORT**.

Hotdorff, *Baselys van Hotorp*, chev., sc. un acte de son parent *Cono van Putze*, burgrave de Lipp, 1343 : une fasce, chargée d'un coussin, orné de glands (ou fleurs de lis ?), posé sur l'une des pointes (assez fruste). L. : *S' Bosili mil* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 463).

Hotte, voir **Otte, Steghele**.

HOTTOEN, voir **MARCHIN**.

Houdain, *Adans, senechaus de Hourdeing et chevaliers*, scelle pour Gérard, chevalier, sire de *Potelles* (Potelle), qui dote l'abbaye de Bonne-Espérance de biens à Elesmes, 1237 : un lion. L. : *S' Ad rd sc d . bovc* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

HOUEGHEM (Victor van) échevin de l'abbesse de *Meessinne* (Messines), dans sa seigneurie de *Deuwelsmond*, 1417 : une fasce bretessée et contre-bretessée. L. : *. van Ho . dghem* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 91, 92).

Houdeng, voir **HOUSDAING**.

Houdier (**Houdier** ?), voir **MARCHIN**.

Houffalize, Henri *Baudisson van Huffelise*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 240 moutons, 1374 : huit (3, 2, 3) croisettes pattées, au pied fiché. L. : *S' Henris de . (l?) Roche* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 10, fig. 246) (voir **Argenteau, Bolland**).

Voir, sur cette famille, HEMUCOURT, *Miroir des Nobles de Hasbaye*, passim.

Houfflin (Guillaume), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons ; Tournai, 1672 : un chevron, accompagné en chef à dextre d'une étoile et en pointe d'une rose. Le coin supérieur senestre, le C. et le reste du sceau sont cassés (Baron A. de Loë).

Hougaerde, Godefroid van *Hugaerden*, échevin de Tirlemont, 1431 : un chevron, accompagné en pointe

d'un anneau, au lambel à cinq pendants, brochant (Greffes scabinaux, c. 3645).

Hougaerden, *Johannes de Hugaerden junior*, échevin de Louvain, 1423, 4 : une bande ; au franc-quartier chargé de trois pals ; au chef de quartier chargé de trois maillets penchés. L. : *S Iohis de Hegard' ienoris scabini lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Johannes de Hugaerden*, échevin illec, 1429, 31, 2, 3, 6 : même écu. L. : *. . Iohis de Hegarden scab lov* (*Afflighem*, Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et *Heijlisse*).

— Sire Jean van *Hugaerden*, prêtre, déclare tenir des fiefs du duc de Brabant (fiefs ayant relevé, jadis, du sire d'Héverlé), du damoiseau Simon van der *Couwerborch* (Couderborch) et d'autres, à Wersbeek, etc., 1470, le 1^{er} juillet ; même écu. L. : *Sigillv . Ioh . . de Hegarde .* (Av. et dén., 566).

Houkene (Jean van) (et **Hoekene**), homme de fief à Bruges, ou au métier de Bruges, 1351, 5 : une bande, accompagnée de trois merlettes, 2 à senestre rangées en bande, 1 en pointe à dextre. Le sceau porte : *van Hovkene* (Chartes des comtes de Flandre).

Houcke (Chrétien van) reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1483, 4 : deux glaives accostés, les pointes en bas, accompagnés de quatre coquilles, 3 rangées en chef, 1 en pointe (C. C. B., Acquits de Lille, l. 380).

— (Les échevins de), 1442 : dans le champ du sceau, un triangle vidé, les trois pointes terminées, chacune, en tiercefeuille, et muni, à l'intérieur, dans chacun des angles, d'un petit chevron, et une coquille, enclose dudit triangle. L. : *Contrale villa de Hovke* (ibid., l. 43).

HOUQUE (une des villes ruwynes et énondez par la mer) : de gueulle, à trois croissans d'argent. Ceste ville est quasy tout ruwyné, exept une églyse et aucuns maysons, et fut ung des plus anciens poertz du mer de Flandres (CORN. GAILLIARD, *L'Anchtene Noblesse de la Contée de Flandres*, xvi^e siècle).

Le seigneur de **HOUQUE** : de gueulle, à l'escusson d'argent (ibid.).

Houlz (*Collin le*), homme de fief de mgr. Englebert d'Enghien, seigneur de Rameru, la Folie, Tubize, 1433 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce, accompagnés en pointe d'une rose. L. : *S Collart le . . o*. (Abb. de Wauthier-Braine, 4007) (Pl. 10, fig. 247).

Houman (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de *Gruuthuse* ; i. t. : 456 moutons, 1374 : plain ; au chef chargé à senestre de deux merlettes ; au franc-quartier chargé de trois roses. L. : *S Iohis de [w?]en* (Chartes des ducs de Brabant).

Houplines (*Magister Johannes de*), clerc du comte de Flandre, 1291 : une cotice, accompagnée de six

roses, rangées en orle. L. : . . . mag
(Chartes des comtes de Flandre, N° 394).

Houplines (Jacques van), mari de Guillemine Bave, qui tient, d'Adrien van Rokeghem, écuyer, seigneur de ter Donct, et de d^{lle} Jeanne van der Bare, du chef de leur seigneurie de *Mortaensche* (Mortagne), le fief dit *Tobbeerts*, à Belleghem, 1302 : une bande, accompagnée de six roses, rangées en orle. C. : un éventail de plumes, ou queue de paon, soutenue d'une colonne (Fiefs, N° 1281).

Le seigneur de HOUPLYNES : d'or, au lyon léopard de sable, lampassé et armé de gueulle, sargé sur le paun-tryne d'ung estole (étoile) d'argent (CORN. GALLIARD, L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres).

HOURLLE (*Willaumes Cotteriaus de*), homme de fief du comte de Hainaut, 1331 : une cotice, accompagnée au canton senestre d'une étoile à cinq rais. C. : un écran échancré de l'écu. L. : ✠ S *Willelmi de Hourles* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

HOUSDAING (= Houdeng) (*Nicholes de*), chevaliers, déclare avoir rendu au comte de Hainaut une rente, sur Binche, qu'il tenait de lui, et avoir reçu, de ce prince, par contre, en *lige homaige a tenir de lui . . . des tries con dist de Corroit tenans as terrois de Spinoit et Buvrines* (Buvrines), 1283, en juillet : une aigle et un bâton engrêlé brochante. L. : ✠ S' *Cholart de Hoden cher* (Ibid.).

— *Nicholes de Housdaing*, chevaliers, homme du comte de Hainaut, 1302 : même écu. L. : ✠ S' *Nicholai de Hovdaing militis* (Ibid.).

— *Jehans de Housdaing* (et *Housdeng*), chevalier, seigneur de Braine-le-Château, 1303 ; suzerain de l'abbaye de Wauthier-Braine, du chef d'un bois, 1309 : une aigle et un bâton engrêlé brochante. L. : ✠ S' *me Jehan de Hovsdaing* (Abb. de Wauthier-Braine, chartes).

— (*Nicole de*), chevalier, sire de *Spinoit*, homme du comte de Namur, 1346 : une aigle et un bâton (simple) brochante. L. : ✠ S' *Nicholes de Hosdan chevalier sire despinoit* (Namur, N° 725).

— *Collars dou Spinoit*, fils de mgr. *Nicolle dou Spinoit*, chevalier, a reçu, par le duc de Brabant, de la ville de Nivelles, où il fut en garnison (durant la guerre entre le comte de Flandre), 81 écus *Philippus*, pour ses frais, 1337 (n. st.), 19 mars ; dit sceller de de son propre sceau : parti ; au 1^{er}, une aigle ; au 2^d, dix (3, 3, 3, 1) losanges (non accolés, ni aboutés). L. : ✠ S' *Agnies . . is . cd . m Spino*. (Chartes des ducs de Brabant).

— *Colars despinoy*, chevalier, reçoit, du Brabant, 37 vieux écus, à titre d'acompte pour *Mgr. de Gommegnies* (guerre de Flandre), 1337, 10 novembre : une aigle, chargée en cœur d'une étoile. L. : . . . o-

lart de Spinoet (Chartes des ducs de Brabant, N° 1493).

HOUSDAING (= Houdeng) (*Nicolles de Hou[s]-deng[h]*), sires *despinoy*, chevaliers, reçoit du duc de Brabant, durant la vie de la duchesse, une rente annuelle de 60 écus *Johannes*, sur la terre de *Molanwes* (Morlanwelz), 1374 (n. st.), le 21 janvier, à Binche ; il reçoit, dudit duc, une pension de 60 doubles moutons, sur les terres d'Aymeries, *Pons dou Sart*, Dourliers, Raimes, par le châtelain et receveur de celles-ci, Jean de *Reng*, 1374 (n. st.), le 3 février ; *Nicolles despinoit*, chevaliers, reçoit, dudit duc, une rente sur Aymeries, 1374, le 19 avril ; *Cholart van Spinoit*, chevalier, jadis prisonnier à Bâsweiler, dans la maisnie du duc de Brabant ; i. t. : 1464 moutons ; *Nicolle de Spinoit*, 1374 ; *Colars*, ou *Nicolles de Housdeng* (*Houdaing*), chevalier, seigneur de *Spinoit* (*Spinoy*), (Spinoy), 1375, 80, 86, reçoit du Brabant une pension de 60 *escus Johannes*, assignée sur les bois de Morlanwelz : une aigle. C. : une tête et col de chien muselé, le col chargé au bas d'un écusson plain. L. : ✠ S' *Cholart des Spinoit* (Chartes des ducs de Brabant, 2316, 2317^{bis}, 2333, etc.) (voir **Braine-le-Château**, **Houtain**).

Son contemporain, le roi d'armes **GELRE**, donne ainsi les armes de *Her Collert van Spynoi*, Brabançon : d'azur à l'aigle d'or, becquée et membrée de gueules. Le cq. d'or. C. : une tête et col de chien d'argent, langué de gueules, muselé de sable, le col chargé d'un écusson du même, plain.

L'armorial du XIV^e siècle, publié par **DOUET DARCO**, blasonné ainsi l'écu d'un mgr. *Jean despnay* : d'azur à j'esgle d'or.

Houzeau (Guillaume), homme de fief du Hainaut, 1360, 1 : une botte à revers, éperonnée. T. : une sirène (Mons, Hommes de fief).

— *Philipot Hozeau*, échevin des haute, moyenne et basse cours de *Courier* (Courrière), 1600 : un bas-de-chausse (*heuse*) (d'une seule jambe). L. : ★ *Flippes Ho . . . avlx* (Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. B.).

Les Houzeau de Lehay portent : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois coquilles d'argent. C. : un griffon issant d'or, armé et lampassé de gueules.

Les Houzeau de Milleville et du Cousty, qui en forment une branche une cadette se servent des mêmes armes, mais l'écu à la bordure d'or.

Ils descendent d'Augustin-Joachim-Joseph Houzeau, sgr. de la Perrière, licencié-ès-lois, conseiller pensionnaire de la ville de Mons, dont le grand-père avait été anobli en 1718.

Housse (Robert de), Pierre de Housse et Thiébaud de *Boulligny* (Boulligny), frères, tiennent, du roi de Jérusalem, duc d'Anjou, etc., des fiefs dans la prévôté d'Etain, 1433 ; le sceau de Robert est tombé. Pierre : un échiqueté ; à la champagne chargée d'une rose. C. : deux crosses, accostées. L. : . . . rre de *Housse* (Lorraine, *Etain*, N° 44).

Housse (Jean de), seigneur de Watronville, scelle un acte de son cousin Antoine de Landres, seigneur-voué du ban de Landres, etc., commencement du xv^e siècle : coupé ; au 1^{er}, un échiqueté ; au 2^d, une rose. C. : deux crosses, en chevron renversé. L. : *S Jehan de Housse* (Lorraine, Briey, B, N° 593) (voir **Anneville, Bouligny, Landres**).

Houssière. *Jehans de le Housire, dit d'Odomont*, lieutenant du bailli du Roman Pays du Brabant, 1391 : une fasce, chargée de trois coquilles et accompagnée d'une étoile et de deux merlettes, rangées en chef. L. : *Jehans del Hoisi dödemon* (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van der *Houssere* (van *Houssiere, del Housserie*), bâtard, reçoit, du Brabant, des acomptes, par sixièmes, sur 63 vieux écus (guerre de Gueldre), 1396, 7, 8 : une fasce, chargée de trois coquilles et surmontée de trois merlettes ; à la bordure engrêlée et au bâton brochant sur l'écu. L. : *S Jehan del Housire bastart* (Ibid.).

Houtain. *Walterus et Johannes de Houthain, fratres, milites*, 1263 ; Gauthier : une feuille d'ortie, chargée d'une divise (comparez le sceau du seigneur de Houtain, 1304). Jean : plain ; au chef chargé d'un lion issant (*Aflighem*).

Comme Holstein. La feuille d'ortie est fort en relief, et non pas l'effet d'une bordure engrêlée sur un écu triangulaire.

— (Le seigneur de), 1304, scelle comme suzerain (*de cui on tient les dis biens de le ditte ville de Sart Dame Aveline*) un acte de Henri de Novile, *con dist Rigaus*, qui cède au prieur de Frasnes ses droits sur la ville de Sart-Dame-Aveline, 1304 : plain, au chef plain ; l'écu à la bordure engrêlée (Ibid.) (Comparez le sceau de *Walterus*, 1263).

Scellent encore, entre autres : Renier de *Moriartsart*, Simon de *Neuville*, Baudouin de *Montegni*, Othon de *Refayt* (Voir ceux-ci).

— *Willewardus de Houteyn, armiger terre Gheldoniensis*, s'engage, moyennant 3 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 avril 1339 : trois macles ; au chef chargé de trois pals. L. : ✠ *S Willem (!) de Heveem (!)* (Chartes des ducs de Brabant, N° 507).

— *Messire Willemes Hyernut*, chevalier, homme du comte de Namur, 1333 (n. st.) : de vair à trois pals. L. : *S Will' Hiervot de Hovtan mil . . .* (Namur, N° 789).

— Jean van *Houthain*, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 333 1/3 moutons, 1374 ; de vair à trois pals. L. : ✱ *S Johans de Hovtan* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean de), échevin de Liège, vers 1390 : une aigle (C. de B.) (voir **HOUSDAING**).

Houtain. *Ernoult de Houtaing*, chevalier, maître d'hôtel du comte de Namur, 1420 : de vair à trois pals (*Namur*, N° 1351).

— Jean, le bâtard de *Houtaing*, scelle pour *Sanders* van Ranst, bâtard, qui tient, de Guillaume de Ranst, seigneur de *Houtaing-le-Val*, une rente que feu Gauthier van Ranst, prévôt de Nivelles, son père, avait reçue, sur le cens de *Houtaing*, 1470 : de vair à trois pals, au filet brochant (Av. et dén., N° 1793).

— Jean *Hoeteijn*, échevin de Mielen-sur-Aelst, 1476 : de vair à trois pals, au bâton brochant. C. cassé (Abb. de Saint-Trond, c. 10) (voir **MELIN [Mellet], Ranst**).

Houtain-l'Evêque (Les échevins de), 1543 : coupé ; au 1^{er}, parti ; a, un lion ; b, trois pals ; au 2^d, trois macles (**Berghes**). L'écu surmonté du chiffre 1538, et accosté de deux crosses d'évêque, adossées (*Heijlisssem*).

Houtappel (Jacques), échevin d'Anvers, 1557 : un cerf grimant. C. fruste (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1).

Arnoldus, filius quondam Ghiselberti Bac, dicti Arnt Houtappels zoen, relève, par la mort de son dit père : *domum cum curte et domistadio . . . apud Berkel, prope Oesterwijc*, et quatre hommages sous Tilburg (compte Saint-Jean 1384-85 ; C. C. B., N° 17144, f° 176 v°). Gauthier Bac, fils de feu Arnould Houtappels, est investi d'une métairie à *Oesterwijc* (compte Saint-Jean 1385-86 ; *ibid.*, f° 192).

HOUTBEKE, voir **HONTBEKE**.

Houte (Jean van den), chevalier, jadis prisonnier à Basweiler ; i. t. : 1350 moutons, Bréda, 1375 : d'hermine à trois pals. L. : *S Ian va de Hovte ridder* (Chartes des ducs de Brabant).

GELRE donne à *her Jan van Houte*, Brabançon : d'hermine à trois pals de gueules. Le cq. d'or. Couronne d'hermine. Volet de l'écu. C. : deux battes (?) de gueules.

— (Godefroid van den), le bâtard, jadis combattant *illeg*, dans la maisnie du duc de Brabant, reçoit, du fisc, 100 francs de France, à remettre à *Wijchaert van Noerhout*, qui l'avait fait prisonnier, ainsi que Jean van der Rijt, *dien hi oic scatte gelijc mi op hondert franken*, 1380 : même écu, brisé d'une cotice. L. : *S Godefridi de Ligno* (Ibid.).

— (Michel van den), homme et *wijser* de la cour de Santhoven, 1436 : trois fers de moulin ; au franc-quartier brochant, chargé d'une merlette. L. : *Segilum Michael de Lyngno* (sic !) (Ibid.).

— (*Jaquemaert* van den), homme du duc de Bourgogne, du chef de son château d'Harlebeke, 1437 : un arbre terrassé, accompagné en pointe à senestre d'un écusson fruste (à la tour ?). L. : *maert va oute* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 412).

Houte (Thierry van!), tuteur de Josse Meijngheer (fils de *Rijquaert*) qui tient, du château de Furnes, un fief à Woumen, 1440 : trois étoiles à cinq rais, accompagnées en cœur d'une rose (Fiefs, c. 889, l. 1036-40).

— (Englebert van den) scelle un acte du chapitre Notre-Dame à Bréda, 1472 : parti; au 1^{er}, une fasce échiquetée de trois tires; au 2^d, deux anilles en chef et un oiseau en pointe. L. : *S Engelberti* (Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. B.).

— (Jean van den), écuyer, bailli et semonceur du Vieux-Bourg, à Gand, 1481 : une croix échiquetée, accompagnée au 1^{er} canton d'un lion, et un filet en barre, brochant sur l'écu. C. cassé. L. : *S Jehan* (C. G. B., Acquits de Lille, l. 229).

— (André van den), homme du Vieux-Bourg de Gand, 1522 : un arbre, planté dans une cuve en bois. C. : une poule, issant d'une cuve, garnie d'un vol. L. : *S Andeas van den Hov* . . (Ibid., l. 229).

— (Gilles van den), tenancier juré (*erflaet*) dans la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1617, 9, 28 : une fasce et un lion naissant, brochant sur la fasce. C. : une tête et col de chèvre. L. : *S Gillis van den Haxten* (C. G. B., c. 47).

— (Gilles van den), même qualité, 1637, 8, 40, 63, 7, 8 : même écu, dans un cartouche. Sans timbre. Même L. (Ibid., c. 47, 48).

Il est, selon les apparences, le même personnage que Gilles cité ci-dessus, en 1617, 19 et 28, et, n'étant pas gentilhomme, il aura été obligé, par les hérauts d'armes, de supprimer le timbre de ses armes, en vertu de l'ordonnance du 14 décembre 1616. Pour des exemples analogues, voir aux noms de **Bruijne**, **Mire**, **Polspoel**.

Le lion dans les armes de Gilles, 1617-68 ne touche pas ou bord inférieur de la fasce.

Le seigneur de LE HOUTE, au pays de West (West-Flandre) ; d'or à la fesse de synople (CORN. GAILLIARD, L'Anchienne Noblesse de la Conté de Flandres).

Houthem (Gérard van), écoutez de l'abbé de Saint-Trond, 1542 : un chevron, chargé de trois merlettes et accompagné de trois forces renversées. C. cassé (Ordange) (voir **Hautem**).

Voici, d'après l'armorial de Saint-Trond, les émaux de ce blason : le champ d'or, le chevron de sable, les merlettes d'argent, les forces de sable.

Houtmaer (Renier) (et *Oudmaerc*), bourgeois de Bruges, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1481, 3 : trois fourches, à deux dents, posées en bande et rangées en barre, accompagnées au canton senestre d'un flanchis. S. s. : un aigle. L. : *S Reynier Hoetmor f. e* (C. G. B., Acquits de Lille, l. 380).

Houts, voir **GOESWIJNTORN**.

Houtvelde (Martin van den), homme de fief du comte de Flandre (il s'agit de fiefs du Bourg de

Bruges), 1581 : un dauphin ; au chef chargé de deux feuilles de chêne. C. cassé (Fiefs, Nos 11243, 7, 8).

Houve, voir **Hoeve**.

HOUVERE. *Danel de louwere* ; sur la queue de parchemin, on lit : *del houwere*, homme de fief du duc de Bar, seigneur de Cassel, 1397 : un sautoir de menu vair, de deux tires. Seul, l'écu subsiste (C. G. B., Acquits de Lille, l. 188).

— (Gilles van den) tient, du château de Termonde, un fief à Berlaere, 1430 : une lettre **fl**, surmontée d'une couronne (Fiefs, N° 3485).

Houwaert (Jean-Baptiste), échevin de Bruxelles, 1624 : une fasce, sommée d'un lion issant, ladite fasce chargée d'un écusson parti-émanché. L. : *S Johan Baptist Houwaert 1624* (Bruxelles) (voir **Hauwaert**).

HOUWANGHEN (?). *Johannes de Huwagen*, échevin de Léau, 1359 : un lion et une bande brochante, chargée de trois coquilles (*Léau*, N° 49).

L'inventaire imprimé des chartes de Léau lui donne, à tort : « un écu chargé d'un lion debout à une bande ». D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, *Houwagen* porte : d'azur au lion d'argent et à la bande de gueules brochante, chargée de trois trèfles d'argent.

— Pierre van *Houwanghen*, échevin de Léau, 1405 : un lion et une bande brochante, chargée de trois coquilles (Ibid., N° 63).

L'inventaire imprimé lui attribue : « écu au lion rampant à une bande chargée de trois hermines ».

— *Henricus de Huwagen*, même qualité, 1447, 8 : un lion et une bande brochante, chargée de trois coquilles et brisée en chef d'une étoile. L. : *S Henrici de Huwage sca* (Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).

— *Petrus de Houwagen*, même qualité, 1459 : même écu, mais sans l'étoile. L. : . . *etri de Houwagen scabi lew* . (Ibid.).

— Thierry van *Huwagen*, même qualité, 1520 : un lion et une bande brochante, chargée de . . . (*Léau*, N° 123).

— *Goijvaert va Huwagen*, échevin de Graesen, 1522 : un lion (!). L. : . *Go* *va . uwagen* (Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).

— Guillaume van *Hauwaegen*, même qualité, 1676 : un lion et une bande brochante, chargée de trois étoiles. L. : *S Wi* *Hawwagen (Heijlisse)*.

Houwe, voir **Hoeve**.

Houwere (Gilles de), échevin de Denderbelle-Zwijveke, 1351 : une hache. L. : . . *illes* . . *Houwere (Zwijveke)*.

HOUWERIE (Gobert van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le duc de Brabant; i. t. : 136 moutons, 1374 : une fasce, chargée d'un anneau et accompagnée de trois (2, 1) macles. L. : * *S Gobierde o.* (Chartes des ducs du Brabant).

Houzeau, voir **Houseau**.

Hove, voir **Hoeve**.

Hovel, voir **Hoewel**, **Hövell**.

Hoveles (*Henricus*), armiger terre *Gheldoniensis*, s'engage, moyennant 3 livres, à servir le duc de Brabant, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 avril 1339 : de vair; au franc-quartier chargé de trois losanges. L. : * *S' Hee . [n?]ris H . . elet* (Chartes des ducs de Brabant, N° 507).

Terra Gheldoniensis est le pays de Jodoigne.

— Jean *Huvellet*, frère de *Collart*, malade, qui tient, du Brabant, un fief à Pinchart, sous Ottignies, 1331 : trois roues, accompagnées en cœur d'une bouteille (Av. et dén., 4273).

— Godefroid *Huwelet*, dit de *Mont*, tient, du Brabant, un fief audit Pinchart, 1331 : un fer à cheval, surmonté de deux roses. L. : *roi d* (Ibid., 4277).

Hövell. *Heynrich van Hovell to Geynegge* (Geinegge) promet de racheter, en six ans, une rente de 8 florins que Gérard de Clèves, comte de la Mark, lui a permis de vendre à *Goderd van der Reke to Yntorpe* (Üntrop), sur son fief dit *Oesthaeve*, à *Werges* (Werries). 1443 : un fascé de quatre pièces. L. : *S Henrici de Hovell* (Dusseldorf, *Clèves Mark*, N° 739).

Hovels (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Fauquemont; i. t. : 100 moutons, 1374 : trois besants, ou tourteaux, et un filet brochant. L. : *Seghel Iohan Hovels* (Chartes des ducs de Brabant).

Hovelwijk. *Jacques van (!) Ho[e]velwyc* scelle pour Arnould Hese, qui reçoit, du Brabant, 56 vieux écus, pour ses services et pertes dans la guerre de Flandre, 1357, le 28 septembre; il reçoit, du Brabant, pour lui et ses compagnons (*ghesellen*), un acompte de 100 vieux écus, sur une indemnité de 215 vieux écus, pour leurs pertes et dommages (guerre de Flandre), 1357, le même jour; il reçoit les 115 vieux écus restants, 1358, le 3 mai : une fleur de lis, chargée en cœur d'une molette et accostée de quatre billetes, 2 en chef, 2 en pointe. L. : * *S' Iacop van der Hovelci'* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1415, 1419, 1605) (voir **MEER**).

— Jean van der *Hovelwyc*, juge à *Werbete* (Werbeyen), 1374 : une croix, accompagnée dans chacun des deux cantons supérieurs d'une rose. L. : * *S' Iohannis de Hovelwic* (Dusseldorf, *Emmerich*, N° 87).

Hovelwijk: Henri van der *Hoewelwick*, homme du duc de Clèves, 1418 : même écu. L. : *S Henric van der Hovelic* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 736).

— Pierre van der *Hoelick* scelle un acte de Gossuin van Bommel, 1494 : même écu (*Geld*).

D'après **GELRE**, un *Jah von Hoelwic* portait : d'argent à la croix de gueules (sans rien de plus).

Hovenacke, voir **BUNTVELT**.

Hovet voir **Hoof**.

Hovyne (Jacques d'), échevin de Malines, 1628 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce, chargée de trois étoiles et accompagnée de trois têtes de bouc, la 1^{re} contournée, la 3^e posée de face; aux 2^e et 3^e, trois losanges, accompagnés en cœur d'une étoile. C. : une aigle éployée (entière). L. : *S scab Jacobi d Hovyne* (Malines).

Hovorst. Arnould van *Hoeverst*, échevin d'Anvers, 1367 (n. st.) : un chevron, accompagné de trois feuilles de nenuphar. L. : . . *Sil um Arnoldi de . . . or . . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2111).

Howarda (Menno), *hoefling tusschen der Lauwers ende der Eemse* (Ems), 1398 : un lion. L. : *S' Mennonis Howerda capituli mencev . . . (Frise)*.

Huart (Henri), homme de fief de mgr. Englebert d'Enghien, seigneur de Rameru, la Folie, Saintes, Tubize, 1437 : trois étoiles à cinq rais, accompagnées en cœur d'une rose. T. : un ange. L. : *S Henry Huart* (Abb. de Wauthier-Braine, c. 4007).

— (Josse), homme de fief d'Antoine d'Enghien, seigneur de Saintes et du Pont, en sa cour de Saintes, 1487 : mêmes écu et T. L. : *S Josse* (Ibid.).

— (André), homme de fief du Hainaut, 1389, à Feignies : un chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'une étoile. S. senestre : un griffon. L. : *S Andriev Hvart 15[5]6* (Mons, Greffes scabinaux de Feignies).

Les barons d'Huart, en Belgique, portent : d'argent à la branche de houx, fruitée, issant de flammes, mouvant de la pointe, le tout au naturel. Cq. cour. C. : un écusson aux armes de l'écu, entre deux cornes de bouf, coupées, ou tranchées, à dextre de gueules et d'argent, à senestre d'argent et de gueules, ornées, chacune, dans l'embouchure, de flammes au naturel. Devise : *Mon cour comme mon houx ard.*

Huben von WORMESSEN (Worms?) (*Johan von der*), vassal de Robert, le jeune, comte palatin du Rhin, 1368, à Bacharach : dans le champ du sceau, un casque cimé d'une tête humaine, imberbe, entre deux cornes de bouf. L. : *S' Iohan van (!) der Huben* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 820).

Hubens (Henri), tenancier de la cour de *Ghestele* (Gestel), 1484 : une navette de tisserand, posée en fasce, accompagnée en pointe d'une rose. L. : *Sigilum Henrici Hebens* (Chartes des ducs de Brabant).

Hubens. Arnould *Huijbens*, même qualité, 1520 : même écu, mais la rose à six feuilles. L. : *Sigillum Art Huibens* (Ibid.) (voir **Waenrode**).

Hubrechts (*Georgius*), échevin de Louvain, 1497, 8, 1510 : deux lettres : s et g (?), soutenues d'un lacs d'amour. L. : *S Georgii Hubrechts scabini louan* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Paulus Huijbrechts, tienman (1608), échevin (1612-15), bourgmestre (1615-17), etc., de Bréda, scelle d'une fasce bretessée et contre-bretessée, accompagnée en chef de deux hures de sanglier et en pointe d'une étoile.

Son sceau est reproduit dans *Taxandria, Tijdschrift voor Noordbrabantsche Geschiedenis*, etc., 1897, p. 205-Roland, fils de Jean Huijbrechts (frère dudit *Paulus*), prit le nom de van den Brandeler.

Les Huijbrechts, seigneurs de Lombeek-Notre-Dame, portaient : d'azur à trois tierces d'or; au chef de gueules, chargé de trois annelets d'or. Cq. cour. C. : une aigle issante de sable, becquée de gueules, tenant du bec un annelet d'or.

Huekere, voir **Ranst**.

HUEMBURCH, voir **KANEL**.

Huene (Pierre) scelle pour Marguerite van der Hertbruggen, qui déclare tenir, de Gaspard van der Tommen, un fief à Werchter, arrière-fief du Brabant, 1470, en juillet : trois (2, 1) roses; au chef (?) ... ; le haut de l'écu est cassé. T. : un ange. L. :
. o . ien (Av. dén., N° 764) (voir **Hoen**).

Huens (François), échevin de Malines, 1683, 9 : écartelé; au 1^{er}, trois fleurs de lis; au 2^d, une étoile à cinq rais, enclose d'un annelet; au 3^e, trois annelets; au 4^e, un chevron, chargé d'une chaîne à quatre chaînons. C. : une fleur de lis entre un vol (Malines).

— (François), échevin *illegitimus*, 1699 : même écu, mais au 2^d, un tourteau, chargé d'une étoile à six rais. Même C. T. : deux hommes sauvages, ceints et couronnés de feuillage, tenant chacun une bannière, la 1^{re} de l'écu (!), la 2^de fruste (Malines).

Hueret (Henri), jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Godenarts, 1374 : de ... à cinq cotices et un lion brochant en pointe; au franc-quartier fruste. L. : *S Henrici de Torines* (Chartes des ducs de Brabant).

Hueribloc. Pierre *Huerbloc*, h. de fief de la châtellenie de Gand, 1470 (n. st.); conseiller du duc de Bourgogne, 1471 : un buste de femme, posé de face. S. : un griffon accroupi. L. : *S Pieter Hueribloc* (C. G. B., Acquits de Lille, l. 116, 137).

Huerle (Jean), homme de fief du bourg de Bruges, 1400 : un sautoir, accompagné en chef d'un animal (lévrier ?), en arrêt, et, dans chacun des autres cantons d'une coquille. S. s. : un griffon accroupi (Ibid., l. 43).

HUERNE, voir **Horn**.

Huesdens, voir **Heusdens**.

HUESEN, voir **Hausen**, **Huissen**, **VELAER**, **Went**.

Huet, voir **Hove**, **Huwet**.

Emile-Armand-Louis Huet, notaire à Tournai, fils de Louis, bourgmestre de Ghlin, petit-fils d'Ignace-Charles-Joseph, dont le bisaïeul avait été anobli, en 1719, obtint, en Belgique, reconnaissance de noblesse, le 21 mars 1880, au port de ces armes : d'or au chevron, accompagné de trois étoiles, le tout de gueules. C. : une étoile de l'écu entre un vol d'or et de gueules.

HUEVINGHEN (Jean van der), mari de Catherine van den Moortgate (fille de Georges), qui tient, du château de Termonde, un fief à Denderbelle, 1513 : un coq (Fiefs, N° 3625).

Huffeleere (Gilles de), homme de fief de Schelde-Windeke, appartenant à Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, etc., 1540 : trois trèfles (Fiefs, N° 4821).

HUFFLE (*Johannes de*), échevin de Louvain, 1393, 1400, 4, 5, 12 : un sautoir échiqueté; au franc-quartier chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé, et de billettes (?). L. : *S Iohis de Huffle scabini lovan* (B. R., C. G., portefeuille 1875, et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (*Johannes de*), même qualité, 1425 : un sautoir échiqueté; au franc-quartier chargé de trois maillets penchés. L. : *S Iohis de Huffle scabini lovanien* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Hugaerd (Pierre), échevin du métier d'Assenede, 1361 : trois hures de sanglier; au franc-quartier brochant chargé d'un oiseau (Saint-Bavon, fonds Van Lokeren).

Hugaert (Jean), fils de Jean, tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief *illegitimus*, 1532 : même écu; l'oiseau du franc-quartier est ici un canard. C. : un tête et col de biche entre un vol (Fiefs, N° 2743).

Hugewist, voir **Donckel**.

Hughes, Huijghs, Hugzen zoon, etc. *Hughe Huighs zone*, écoutezte du seigneur d'Axel, 1362 : un oiseau (Saint-Bavon, fonds Van Lokeren) (voir **Witte**).

— *Jan Huijghs*, échevin de Malines, 1372, 3, 80, 1, 3, 4, 5, 8 : trois rencontres de bœuf (Malines).

— *Pieter Hughe Sijmons zone, hoog heemraad* de Schieland, 1396 : deux roses à six feuilles en chef et une étoile à huit rais en pointe. L. : ... *ter Hvg* ... (Hollande).

— *Jan Hughen sone*, échevin de *Riethem* (Ritthem), 1407 : une fleur de lis, accompagnée en chef de deux croisettes. L. : *S Ian f' Hgghen* (Chartes des ducs de Brabant).

Hughes, Huijghs, Hugen zoon, etc. *Wouter Hughen* sone scelle, un des *keerslude*, un acte de Florent, seigneur de Borssele et de Souburg, 1435 : un lion contourné, surmonté d'un lambel, et un bâton en barre brochant. S. : deux griffons (C. C. B., c. 113).

— *Wouter Hugen zoen* (le même?), homme du comté de Zélande, 1450 : un lion (rampant à dextre) et un lambel brochant. C. : on voit une partie d'un vol (Ibid., c. 463).

— *Jacob Hugen soen*, échevin de Heusden (Brabant), 1436 : trois lions léopardés, rangés en pal (Malines) (comparer **Jan Hugen zoons zoon** et **Robert**).

— *Jan Hughen soen, welgheboren man van Zuijthollant in mijns ghenadichs heeren* (Philippe le Bon) *hoghe vierscair van Zuijthollant tot Dordrecht*, 1454 : trois lions naissants (Malines).

La famille Halling, à Dordrecht, e. a., portait trois lions naissants.

— *Hubrecht Hughen soen*, échevin de Sint-Geertruidenberg, 1457 : parti ; au 1^{er}, trois roses tigées ; au 2^d, trois flanchis, accompagnés en cœur d'un anneau (Notre-Dame, Anvers, *Chapellenies, capse rer. extraordinar.*).

— *Meester Willem Huge zone, uijt Noortbevelandt, goede vriend* d'Anne de Bourgogne, dame de Ravestein, Wijnendale, Duiveland, Sommeldijk, femme d'Adolphe de Clèves, seigneur de Ravestein, 1484 : un glaive ; au chef chargé à dextre d'une étoile (C. C. B., c. 113) (Pl. 10, fig. 248).

— *Joris Huijch Witte soen*, échevin de Rotterdam, 1490 : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, accompagnées en cœur d'une étoile. C. : une tête et col d'animal (aigle?) (U.).

— Jean *Hughes*, homme servant de maître Liévin Snouck, conseiller au Conseil de Flandre, qui tient du château et Vieux-Bourg, à Gand, la seigneurie et le château d'Oostwinkel, 1578 : un chevron, accompagné de trois roses. C. : une rose entre un vol (Fiefs, N° 3249).

— Constantin *Huijgens* écrit une lettre à son cousin Snouckaert de Schauburg, chevalier, gentilhomme de la Chambre privée du roi de Grande-Bretagne, à La Haye, 1632 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, deux pals ; aux 2^e et 3^e, plain, au chef de quartier chargé d'un lion léopardé. Sans cq. ni L. (Baron W. Snouckaert van Schauburg, à La Haye).

Hugier, voir **Vivien**.

HUGIOEN, voir **Suweels**.

Huhn, voir **Hoen**.

Huy, voir **Empereur, Cronen**.

Huibens, voir **Hubens**.

Huijbrechts, voir **Hubrechts**.

Huijdevetter. Jean de *Hudevettere*, homme de la duchesse de Bourgogne, à *Doijnse* (Deijnze), 1404 ; échevin du duc, à *Dojnse*, 1412 : trois mortiers, à anses rectangulaires. L'écu suspendu au col d'un aigle. L. : *S Ian de Hudevettere* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 401, 417).

Huijge, voir **Taije**.

Huijgens, voir **Hughes**.

Huijlenbrouck (Pierre), fils de Jean, tient, du château de Termonde, une seigneurie à Lebbeke, avec sept arrière-fiefs, 1588 : un compas, posé en chevron, accompagné de trois étoiles. L'écu surmonté des lettres P H (Ibid., N° 4044).

Huijn. Jean *Huijne van Ansterode* (Amsternrade) donne en fief, de la part de Godefroid de Looz, seigneur de Heinsberg, à Gossuin, seigneur de *Keynout, eyn land ind heitlicheit, dat gelegen is tusschen Marke ind Roene*, avec 15 ou 16 villages, 1369 : une croix gringolée. L. : *S' Ioh . . . es Hoyne* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 823).

— *Johan Huijne van Ansterode* (*Anxeltrode*), jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Fauquemont (*in minen gevenkenisse zu Helpé*) ; i. t. : 390 1/2 moutons, 1374 : même écu. *S' Iohannis Huyne* . . . (Chartes des ducs de Brabant).

— Renier *Huijn Hune van Anxeltrode* (et *Ansterode*), prisonnier *illeg*, sous ledit drossard ; i. t. : 725 moutons, 1374. 8 ; reçoit, du Brabant, une rente sur le tonlieu de Fauquemont, 1379, 81, 3 : même écu, brisé en cœur d'une étoile. L. (1374) : ✠ *S' Reinart Hune* (Ibid.).

— Jean (fils de Jean *Hune*, prisonnier *illeg*, sous ledit drossard ; i. t. : 122 moutons, 1374 ; scelle pour *Henneken Knode* prisonnier *illeg*, sous le même (i. t. : 130 moutons), 1374 : une croix gringolée. L. : *S' Iohannis Huyne* (Ibid.) (voir **Hoen**).

Huijsman (Henri), feudataire de Simon van Ophem, 1435 : un croissant (Ch. et doc. div., c. 1) (voir **Vietinghof**).

L'acte a trait à un fief à Lennick.

Huijsmans (Gilles), tenancier de l'abbaye de Nazareth, près de Lierre, 1626 : un sautoir, cantonné de quatre forces de tondeur renversées. C. : un buste de more. L. : *Gilis Heysmans* (Nazareth).

Huijsse. Simon van *Huisse*, homme de fief de la châtellenie de Gand, 1396 : écartelé ; au 1^{er}, . . . (un bouf passant ?) ; aux 2^e et 3^e, une branche de houblon, en barre ; au 4^e, une molette. L. : *S' Simoen van Huse* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 38).

Le seigneur de Huce : escartelé d'argent et de gueulle (CORN. GAILLIARD, L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres).

Huisseling. Jean van *Huisselyngen* (fils d'Arnould), échevin d'Herpen, 1397 : un fascé de huit pièces, et trois besants, ou tourteaux, 2 sur la 1^{re}, 1 sur la 7^e pièce (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 609).

Huissen. Thierry van *Huessen*, *borchman tot Huessen*, prête le même serment que Jean van Beinum, 1350 : de . . . à l'écusson plain. L. : *S Theoderici de Hosen* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 534).

— Jean van *Huessen*, ayant appris qu'on l'a fait ennemi du duc de Brabant (*dat ic vijant bun gemaickt*), *dat mij sunderlingh leet is ind buten mijnen wil ind weten geschiet is*, et ne lui ayant fait aucun tort, il donne, à ce prince, *vaste, stede swoen* ; 1437, *des sonnendages na sunte Gallen dach* : même écu. C. : une tête et col de cygne entre deux tubas, en chevron renversé. L. : *Sigl Iohan van Hvesen* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **HUSEN**, **Went**).

Huissier, voir **Joffroy**.

Huijtere. *Baldoin de Huijt*, receveur de messire *Ghisebrecht* de Brederode, prévôt de Saint-Donat, à Bruges, 1460 : trois besants, ou tourteaux, chargés, chacun, d'une étoile, et accompagnés en cœur d'une feuille de tilleul, la tige en haut. C. : un oiseau (cygne, aigle?) essorant, issant. L. : *S Bovdin de Hvt* . . . (!) (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 379).

Hujoel (Jean), conseiller de la ville de Bruxelles, 1486 : trois roses (E. G., 1. 356).

Huc (Pierre et Ernest), frères, scellent un acte de partage relatif à un bien à Leveringhausen, 1343 ; tous deux : types scutiformes ; un fascé de quatre pièces. L. : 1° . . . *etri dicti Hvk* ; 2° *S Ernesti* (Dusseldorf, *Werden*, N° 118) (comp. les armes de **Mengede** et **Scoduvel**).

HUKELHEM (Herman van) a été indemnisé, par le comte de Clèves, etc., du chef de rançon, de perte de chevaux, etc., 1413 : une aigle. L. : *S Hermannii Hekellem* (!) (Duss., *Clèves-Mark*, N° 719).

Hüchelhoven, Hückelhoven. *Jacobus de Hüchelhoven*, miles, donne un acte avec *Stephanus de Aylshoven*, 1308 : une fasce et une bordure échan-crée. L. : *S i de Hekelhoven* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 187).

— *Adolphus de Huckelshoven*, miles, reçoit, du duc de Brabant, 80 *jugera terre in villa dicta Borghen* (Burg?) *in comitatu de Monte*, 1329 : plain ; au chef chargé à dextre d'un poisson recourbé. L. : *S Adolfi u Hokelshovin militi* (!) (Chartes des ducs de Brabant, N° 265).

GELRE donne à *her Alef van Hueckenshoeven*, vassal du duc de Berg : d'or ; au chef d'azur, chargé à dextre d'un poisson d'argent recourbé. Volet d'or. C. : un chapeau de tournoi d'azur, retroussé d'argent, sommé d'un poisson d'argent, couché, soutenant un grand plumail de sable.

Voici, d'après **GELRE**, les armes de *Her Jan van Eroede* (= Hetzerath, près de Hückelhoven), vassal du même duc : coupé ; au 1^{er}, d'azur, à deux poissons d'argent, adossés ; au 2^e, d'or plain. C. : une tête et col de chèvre, coupé d'azur sur or, accornée d'argent.

Hüchelhoven, Hückelhoven. *Henricus dictus de Huchilhoven*, miles, scelle un acte du comte de Neuenahr, 1329 : une fasce, surmontée à dextre de L. : *S Henrici d it'* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 336).

— Paul van *Huchgelhaven*, chevalier, et Marguerite van *Eschwilre*, sa femme, inféodent au margrave Guillaume de Juliers *uns huys zu Auldendorp* (Aldendorf), *mit graven ind vurburghe*, 1337 : une fasce, surmontée à dextre de L. : *S Pavli de Hvgelove* (Ibid., N° 391).

— Guillaume van *Hukelaven*, chevalier, scelle un acte de Renaud, duc de Juliers et de Gueldre, 1403 : de . . . à l'écusson plain. C. : une tête et col de chien braque. L. : *S Willem va Uchelhoiven* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 649^{bis}) (voir **Eschweiler**, **Landesron**).

Huchtenbroick (Henri), bailli *yn Liemersch* (« de Lijmers »), scelle un acte du comte de Clèves, 1403 : une licorne furieuse (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 640).

— Henri *Huchtebroick* sc. un acte relatif aux armes de Gérard de Clèves et de la Mark, 1414 ; drossard d'Orsoy, 1417 ; homme du duc de Clèves, 1418 : même écu. L. : *S Henric Huchtebroich* (Ibid., N°s 713, 746, 756).

— Arnould *Huchtebroich* (1^o loco), homme du duc de Clèves, scelle avec son dit frère Henri, 1418 : même écu (Ibid., N° 756).

HUCKELBACH (*Henricus de*), miles, scelle, avec Guillaume de *Holseit* (Holset), un acte de *Lambertus de Strithane* (Strijthagen) et de *Wenemarus de Retersbeke* (Retersbeek) qui, en entrant au service de la ville de Cologne, renoncent à réclamer de celle-ci des indemnités, dans le cas où il leur arriverait préjudice à la guerre, 1290, 15 avril : une croix échan-crée et un bâton brochante. L. : *S Herici de Hekelsbac militis* (Ville de Cologne, N° 535).

— *Egidius dictus de Berghe prope Hukelebach* reçoit, du duché de Brabant, une rente féodale, par le receveur de Maestricht, 1364, 13 juin ; *Egidius de Monte, dictus de Huckelbach, armiger*, reçoit ladite rente, 1365, 24 octobre : une croix échan-crée ; au franc-quartier chargé de trois mouchetures d'hermine,



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. LXIX.

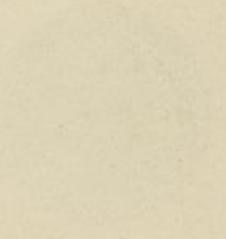
Fig. 1. *Eustachius* (de Hemptinne), *miles*, *baillivus terre namurcensis* (1250).

Fig. 2. *Stassins* de Hemptinne (1294)

Fig. 3. *Libert* de Hemptinne, *chevalier*
(1346, 55, n. st.)

Fig. 4. *Jean* de Hemptinne (1355)

} Tous trois hommes de fief
du comte de Namur.



rangées en fasce. L. : ★ *S Gillis van Vckelbac* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1897, 2007).

HUCKELBACH. *Egidius de Hückelbach*, armiger, reçoit, du duché de Brabant, une rente féodale, sur Maestricht, 1367 : une croix enchancrée; au franc-quartier d'hermine (cinq mouchetures). L. : *S Gillis va Berge* (Ibid., N° 2127) (voir **HOGGELBACH**).

HUCKELEM, voir **Heukelum**.

Hückelhoven, voir **Hüchelhoven**.

Huckentier (Maitre Arnould), échevin d'Aerschot, 1456 : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges; au franc-quartier brochant chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : *S Arnoldi Huckentier scab arscot* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Hückeswagen. *Henricus et Franko, fratres de Hukenswage*, fils du comte Arnould de H., renoncent, moyennant 220 marcs, à toutes réclamations du chef de leur patrimoine, en faveur de Marguerite, comtesse de Berg, 1260; *Henricus* : type en losange; dans le champ du sceau, quatre (1, 2, 1) roses. L. : ✠ *S Henrici de Hukenswagen*. *Franko* : type scutiforme; deux chevrons. L. : ✠ *S Francon' comitis de Hukensw. . . e* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, Nos 42-3) (voir **Frens**).

Huldenberg. *Johannes de Huldeberghe*, échevin de Louvain, 1278 : coupé-enclavé; au 1^{er}, chargé de trois maillets penchés; au 2^d, plain. L. : ✠ *S Iohis de Heldebghe scab lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Leonius de Huldeberghe*, échevin de Bruxelles, 1326 : deux fleurs de lis, au pied coupé, 1 au canton senestre, 1 en pointe, cantonnées, chacune, de quatre billettes; au franc-quartier chargé de trois maillets penchés. L. : ✠ *Sigi' Leoni de Heldeberghe* (Bruxelles et Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

— *Leonius de Huldeberghe*, échevin illec, 1334, 49 : un parti-émanché; au chef chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé, accompagnées de huit (4, 4) maillets penchés. L. : ✠ *Si Leoni de Helde'ghe* (Bruxelles).

— *Everardus de Huldeberghe*, échevin illec, 1341, 63 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois maillets penchés; au 2^e, trois fleurs de lis, accompagnées de trois billettes, 1 au point du chef, 2 accostant la 3^e fleur de lis; au 3^e, trois fleurs de lis, accompagnées de trois billettes, 1 au point du chef, 2 en pointe à senestre, rangées en pal. L. : *S' Euardi de Heldeb . . .* (Bruxelles).

— *Everard de Heldeberghe*, échevin du chapitre de Sainte-Gertrude, à Nivelles, 1364 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois maillets penchés; aux 2^e et 3^e, trois fleurs de lis, au pied coupé, et un semé de billettes (E. G., l. 138).

Huldenberg. *Gerardus de Huldeberge*, échevin de Bruxelles, 1398 : trois maillets penchés, surmontés d'un lambel. C. : un chapeau de tournoi d'hermine, sommé d'une tête barbue couronnée. L. : *Segillum Gherit v Holdebge* (Malines et Bruxelles).

— *Jean van Huldenberge*, tonnelier (*cuper*), à Bruxelles, possède un bien, près du ruisseau dit Schaerbeek, 1414 : trois (2, 1) maillets penchés, un filet brochant et une bordure (simple). L. : *S Ian . . n Nuenhoue* (Cambre).

— *Jean*, seigneur de *Huldeberge*, chevalier, conseiller du duc de Brabant, 1416 : trois maillets penchés. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue, couronnée. T. : deux d^les. L. : *S Ian heer van Huldebergh[e ridd]* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Gerardus de Huldeberge*, échevin de Bruxelles, 1418 : trois maillets penchés, surmontés d'un lambel. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue, couronnée. L. : *Segillum Gherit v' Holde'bghe* (E. G., l. 372).

GELRE donne au sire de *Hulgeberge*, Brabançon : d'or à trois maillets penchés de gueules. Volet d'hermine. C. : un chapeau d'hermine, retroussé de . . . (en blanc), sommé d'une tête barbue brune, couronnée d'or.

— *Domicellus Johannes de Hulleberge, dominus de Opheyn* (Ophain) et de *Busco Domini Ysaac* (Bois-Seigneur-Isaac), scelle un acte relatif au couvent de Septfontaines, 1447 : plain; au chef bastillé, chargé de trois maillets penchés. C. : une tête et col de chien braque colleté. S. dextre : un griffon. S. senestre : . . . (cassé) (Chartes et documents divers).

— Les échevins de *Huldenberge*, 1499 : dans le champ du sceau, un lion léopardé, portant, sur l'épaule, un écu à trois croissants (?). L. : *Sigillum scabinorum de H* (Saint-Pierre, c. 1, A. G. B.) (voir **Bois, Familleureux**).

Hülhoven. *Gerardus de Hulhowin, miles*, scelle un acte de *Lutgardis, relicta quondam Johannis de Kerreke, armigeri*, qui, avec ses enfants, *Silia, Lutgardis* et *Scheria*, vendent à *Theodricus de Kerreke, armiger*, et sa femme, Béatrix, pour 180 marcs de deniers de Brabant, *iudicium nostrum de Kerreke, maius et minus*, 1316 : un lion couronné et une bordure (simple). L. : *S Gerardi militis de Holve* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 237).

Kerreke = *Karken*, au canton de Heinsberg.

— *Gérard van Hoylhoven* scelle un acte de son parent (*neeve*) *Lambert van Goer*, 1367 : même écu. L. : ✠ *S Gerardi de Hvlhov . . en* (Ibid., N° 800) (voir **Heinsberg, Scherf**).

GELRE donne à *her Gerit van Hulhoven*, homme du duc de Juliers : d'argent au lion de sable, lampassé de gueules. Volet de gueules. C. : un chapeau de tournoi d'argent, retroussé de gueules, sommé d'une grève de sable, bouclée à senestre d'argent, de deux pièces.

Hulhuizen. Elisabeth van *Hulhusen*, femme de Jean van *Rade*, le jeune, 1381 : un gonfanon. L. : . . . *Lysbeth . . . Hulheze*. (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 412) (voir **Rade**, **Rode**).

Hulin (Christophe), homme de fief du Hainaut, 1361, 3, à Braine-le-Comte : une fasce, accompagnée en chef d'un rencontre de bœuf et en pointe de deux couperets de tanneur, passés en sautoir, T. : un saint Christophe, portant sur l'épaule gauche l'Enfant, aux bras ouverts, et de sa main droite un tronç d'arbre. L. : . . . *offre Hv . . .* (Archives de l'église de Braine-le-Comte, M. Hanon de Louvet et Mons, Cour féodale, Rec. V).

Dans l'acte de dénombrement de son fief du Cappeau (24 septembre 1560), Chr. H. est qualifié « cambier », à Braine. Les couperets furent introduits dans l'écu probablement au xv^e siècle. Le bis-aïeul et les grands-oncles de Chr. H. possédaient des tanneries à Braine et à Soignies ; le surnom : « le Ghorelier » était même devenu héréditaire dans la famille. C'est de Chr. H. que descendait la branche qui fit partie du patriciat de Bruxelles (lign. Serhuyljs) et à laquelle appartenait le chanoine Lambert H., fondateur de bourses d'études. Elle s'éteignit au xviii^e siècle.

— (Adrien), « cambier », à Braine-le-Comte, fait dénombrement du fief de Frémeau, *illec*, à titre d'Anne Mary, sa femme, 1563 : une fasce, accompagnée en chef d'un rencontre de bœuf et en pointe de deux tridents de brasseur, passés en sautoir, accompagnés en chef d'une hotte, T. : un personnage drapé tenant une épée levée (saint Adrien). L. : *S Ad n* (Mons, Cour féodale, rec. V).

— (Adrien), homme de fief du Hainaut, 1569, à Braine-le-Comte : une tête et col de bœuf (de profil), T. senestre : un saint Adrien nimbé, tenant de la main droite une épée haute et de la gauche une enclume ; l'écu suspendu par sa courroie au bras droit. L. : *S Adrien Hulin* (M. Hanon de Louvet) (voir **Buterne**, **Saquin**).

Adrien était cousin dudit Chr. H., avec qui il scelle un acte, du 10 septembre 1561. Pierre le Flameng, laboureur à Soignies, y déclare que Catherine du Maret a vendu à Jehan Hanon, marchand, bourgeois, à Braine-le-Comte, une terre, près du bois *descottain* (M. Hanon de Louvet). Le sceau d'Adrien est tombé. Les descendants de celui-ci, encore représentés à Gand, portent, et portent encore : de gueules à la tête et col de bœuf d'argent, C. : un ange issant, tenant des deux mains une épée.

— (Maitre Charles), homme de fief du Hainaut, 1626 : un coq. C. : un coq essorant, issant. L. : *S . . . rl . . . Hulin 1618* (Mons, Chapitre de Saint-Ursmet et Hommes de fief).

Hulle (*Gheerof* van), échevin du comte de Flandre, au métier de *Zomergem* (Somergem), 1530 : un *Agnis Dei*, passant, regardant. L. : . *Gheerolf van Hulle f Corlis* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 118).

— (Pierre van), fils de Jean, tient, de la seigneurie de

Wesseghem, un fief à Ursel, 1553 : une paire de ciseaux ouverte, les pointes en haut (Fiefs, N° 3353).

Hulpe (*Le rentier et les eschevins delle franchise delle*), 1496, 1513 : dans le champ du sceau, rond, un évêque, et, dans le bas, un écu à trois croissants. L. : *de . . . Hulpe*. Contre-scel : un écu au lion (*Affligem*).

HULPEN (Arnould van der), écoutez de *Pedelland* (Peelland), 1367 (n. st.) : un lion (un peu fruste). L. : . . . *not . . . dei de Ghelpe . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2119).

— (Daniel van der), dit Pauwels, échevin de Vilvorde, 1467 : trois oiseaux (pigeons ?), regardants, semblant cacher la tête dans leur plumage, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais. S. senestre : un cygne. L. : . . . *ancel vader Hoelpen* (Bruxelles).

HULPICH (Jean van) reçoit, du Brabant, un acompte de 30 vieux écus, pour ses frais et pertes, dans la guerre de Flandre, 1358 (n. st.), 24 mars : trois aigles, accompagnées en cœur d'un anneau. L. : *S Iohan van Vlpich* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1586).

Hulsberg. Jean *Struver van Hulsberch*, jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne ; i. t. : 362 moutons, 1374 : d'hermine à trois (2, 1) tourteaux. L. : *S Iohes Struver de Bvend* (Chartes des ducs de Brabant).

C'est Bunde, au pays de Fauquemont. L'acte appelle ce personnage : *Struver van Hulsberch*, sans prénom. Sur Jean Str. v. H., auteur du manuscrit dit *Struiverboek* (Chambre des comptes, N° 572), et sa femme, Marguerite, cités ensemble en 1381, voir *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, 1895, p. 285.

— Arnould van *Hulsbergh*, jadis prisonnier *illec*, sous le drossard de Fauquemont ; i. t. : 1260 moutons, 1374 : trois besants, ou tourteaux, rangés en bande. L. : *S Arnolt vā Hulsberch* (Ibid.).

— Jean van *Hulsberch*, écoutez du prévôt de Meerssen, à *Clommen* (Klimmen), 1380, 1 : même écu, brisé d'un lambel. L. : *Sigillum Iohan van Holbrg (!)* (Ibid.) (Pl. 10, fig. 249).

— *Reijnart van Hulsberghe* et Everard *Roide van Opzenijck* (Rode van Opsinnich) déclare que Jean, sire de Wittem, chevalier, drossard de Brabant, par des lettres envoyées, de la part du duc, à la demande du sire de Heinsberg, *gebeden hadde vive man mit geleijen, om mitten . . . here van Heinsberch te rijden inden lant van Lucembourg, omme aldair bi hoem te blijven liggen eijn secker tijt, op williker reijse wir waren, ende bi ons Heijnrich van Berchem, der jonge, ende dat tuschen wegen . . . Heijnrich van Berchem sijn eijn pert afginc ende verdarf*, de quel chef le drossard dut lui payer 31 florins du Rhin ; 1409, 8 juin : même écu, sans lambel. L. : *Hulsb . . .* (Ibid.).

Hulsberg. *Reijnalt van Hulsbergh* a reçu, du duc Antoine, pour la durée de sa vie, *sijn grote thiende van Glene* (Geleen), au pays de Fauquemont, en compensation de 1500 vieux écus, dus à feu Arnould van *Hulsbergh*, son oncle, jadis prisonnier à Basweiler, à titre de rançon et de dommage, 1414, le 31 octobre : même écu. L. : *S Re van bg* (Ibid.).

— Jean van *Hulsbergh*, chevalier, scelle l'acte de son parent (*neve*) *Reijnalt*, 1414 : même écu. C. : une tête et col de cygne. T. : deux d^{ies}. L. : *van Hulsberg* (Ibid.).

Exemple rarissime d'un sceau médiéval sans prénom (voir *Rieghe*).

— *Reijnart van Hulsberch* déclare devoir, à Jean Schelart van *Obbendorp* (Oppendorp), 467 *overlensche Rijnssche gulden*, pour 467 (sic) pourceaux (*vercken*), qu'il avait, jadis, emmenés *der gemejnten van Echt van den Echter walde*, 1415, 21 décembre : même écu. L. : *Reineri* (sic) *van Hulsber* (Ibid.).

— *Reijnner van Huijlsberch*, homme du duc de Bourgogne, etc., 1431 : même écu. L. : *S' Reynner van Hvoelverch* (sic) (Ibid.).

— *Reijnalt van Hulsberch*, dit van *Scaloen* (Schaloen), déclare que le duc de Brabant a confirmé la donation, *ad vitam*, à lui faite par feu le duc Antoine, de la grande dime de *Gleen* (Geleen), du chef des pertes subies par feu son oncle Arnould, à l'occasion de la bataille de Basweiler, 1443-44, 4 mars : même écu. L. : *S Re* (Ibid.).

HULSE (Geldolphe van) reçoit une rente du comte de Berg, 1365 : une feuille de tilleul, renversée (néphar), sans tige (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 781).

— (*Leve* van), fils de sire Godefroid, inféode, à l'archevêque de Cologne, *myn huyss, genant Fundern, gelegen by der Gassendunck, myt allen synen myren, portzen, graven, curburge ind getzymmere*, à titre d'*Offenhaus*, 1380 : une feuille de tilleul, renversée, sans tige, surmontée d'un lambel (Dusseldorf, *Col.*, N° 1126).

— Geldolphe van *Huylse* scelle un acte de Frédéric, comte de Moers, 1392 : même écu, sans lambel. C. : une tête et col de bouc. L. : *S' Geldolphi de Helz* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 552).

— (Frédéric van), conseiller et ami du duc de Juliers et de Gueldre, 1410 : mêmes écu et C. Cq. couronné. L. : *Frederici de Hulse* (Ibid., N° 687).

— Henri *Duycker van Hulse*, même qualité, 1410 : même écu. L. : *S Henric Diker van Huls* (Ibid.) (voir *Budberg, Elverfeld*).

Her Mathijs van Hulse, Gueldrois, portait, d'après *GELRE* : d'or à la feuille de tilleul, renversée, sans tige, de gueules. Le Cq. d'or, couronné de gueules. C. : une tête de chèvre d'argent (le col terminé en violet), languée de gueules, accornée de sable.

HULSE (Guillaume van den), échevin d'Appels, 1403 : diapré à trois cosses tigées. L. : . . *illem van den Hul . .* (*Zwijveke*).

— (Martin van den), échevin d'Aerschot, 1447 : quatre rectangles allongés (billetes allongées), 1 au point du chef, posé en pal, soutenant un autre, posé en fasce, les 2 autres, posés en pal et rangés en fasce, en pointe. L. : *Sig' M de Hulse scab* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

HULSHUSEN (Jean van), chanoine de l'église Saint-André, à Cologne, 1449 : une feuille de houx, la tige en haut. L. : *S' Iohannis de Hulshusen* (Dusseldorf, Chap. de Dusseldorf, N° 82).

Hülßen, voir *Horst*.

Hulst (*Sander van der*), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Redelghem ; i. t. : 259 moutons, 1374, 5 : un croissant, surmonté d'un lambel. L. : *★ Sanders va Host* (?) (Chartes des ducs de Brabant).

Ce *Sander van Hulst* était en 1370-71 maître de Vilvorde (C. C. B., N° 2357).

— (Pierre van der), échevin de La Haye, 1377 : un houx arraché. L. : *S' Pet van der Hulst* (Ibid.).

— (Jean van der), échevin d'Aerschot, 1435 : une fleur de lis, au pied coupé, en cœur, accompagnée de trois roses. L. : *S Ioh' Verhvlst scab^m arscot* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Jean van der), même qualité, 1438 : même écu, mais les roses à quatre feuilles (barbées). L. : *S Io de Hulst scab arscot* (Ibid.).

— (Jean van der), même qualité, 1467, 91 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant, chargé d'une fourche, à deux dents, munie, vers l'extrémité du manche, d'une traverse. L., 1467 : *S Iohis de Hulst scab^m arscot* ; L., 1491 : *S Iohis de Holst scab arscot* (Ibid.).

— (Jean van der), dit van der Banck, résidant à Winxèle, tient, de maître Jean van *Weesel* (Wezel), un fief à Winxèle, 1470, le 2 juillet : un soc de charrue. L. : *S ★ Ian van der Banck* (Av. et dén., N° 829).

— (Pierre *de le*) (et van der *Hulst*), homme de fief de la châtellenie de Courtrai, 1508 ; déclare tenir, de celle-ci, un fief à Beveren-lez-Harlebeke, 1514 : une croix, cantonnée de quatre fleurs de houx (stylisées à peu près comme des fleurs de lis). L., 1508 : *S Pieters van Hulst* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 59-60 ; Fiefs, N° 1322) (voir *Hoorebeke*).

HULST (une des villes *fremes* du comté de Flandre) : d'or, au lyon de sable, à la bordure de gueulle (CONS. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*). Le seigneur de *le-Hulst* : d'argent, à trois feuilles-de-vivier ou cueurs de gueulle (Ibid.).

Hulstere (Gislebert de), échevin de Josse de Flandre. dit de Praet, écuyer, seigneur d'*Oenlede* (Onlede) et de Beveren, etc., 1523 : une plante (houx?), mouvant de la pointe, surmontée de deux étoiles (*Deijnse*, c. L.).

HULTE (Pierre van) devient homme du comte de Berg et de Ravensberg, *mijnen lieven genedichen heren, des vijant ich was*, 1370 : un lion léopardé. L. : *S' Petri van Leem* . . . (?) (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 848).

Humbeek (Les échevins de), 1401, 14, 7, 20, 1, 3, 39, 67, 72, 3 : une croix (**Bouchout**). L'écu entouré de trois dragons. L. :  *Sigillu scabinoro de Honebeke* (E. G., l. 237, et Malines).

— (Les échevins de), 1376 : trois roses (**Arenberg**). L. :  *Sigillum scabinorum de Hombeke* (Malines).

Dans *De Grimbergsche oorlog* (voir ci-dessus, p. 107), les armes de *Her Arnout van Hombeke* (Humbeek, *Hemberch* = *Himberg*) sont blasonnés ainsi : *Wit, met ere vaeschen van kelen, | Gefreteleert, sonder helen, | Van goude al te rickeliche* . . . (II, v. 4838-45).

Humières, dit le Liégeois (Baudouin de), chevalier, seigneur de *Witermont* et du *Mesnil* (et *Maisnil*), souverain bailli du comté de Namur, 1444, 50 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un fretté; aux 2^e et 3^e, de vair. C. : une tête et col de lion (?) entre un vol. S. : . . . (fort endommagé) (Mél., c. 156, et C. G. B., c. 108).

L'acte de 1450 le dit encore : conseiller et chambellan du duc de Bourgogne.

Humyn (Claude-François de), écuyer, seigneur de Schutbourg, Wardin, etc., déclare tenir, du roi de France, les château et seigneurie de Schutbourg (prévôté de Diekirch) et la seigneurie de Wardin (prévôté de Bastogne), le tout au comté de Chiny, 1681 : trois cœurs couronnés. C. : un cœur couronné entre un vol (cachet en cire rouge) (C. G. B., 45713^e).

— (Marie-Claudine de), vicomtesse de Saint-Albert, douairière d'Augustin-François de Corte, seigneur d'Ogierlande, etc., comme mère et ayant *garde noble* de Marie-Livine-Monique de Corte d'Ogierlande de Saint-Albert, tient, du Brabant, le fief *den Kleutinck, gelegen in de Vilvoortsche bempden*, 1738; deux écus; A, écartelé; aux 1^{er} et 4^e, de gueules au chevron d'or, accompagné en chef d'un croissant et d'une étoile et en pointe d'une rose; aux 2^e et 3^e, une rose. B., de gueules à trois cœurs couronnés. Les deux écus sommés d'une couronne à neuf perles (cachet en cire rouge) (Av. et dén., N° 7838).

Hun (Burequin de), homme du comte de Namur, 1444 : plain; au chef denché (Mél., c. 156) (voir **Fauquemont**).

Huncherange. Thierry van *Hoincher* (I), chevalier, scelle un acte de Jean, sire de Reifferscheid, 1341;

nobilis vir dominus Theodricus de Honchering, scelle un acte de *Johannes de Valkensteyn, dominus in Betting* (Bettange), 1342; Thierry van *Hoengelinghen*, chevalier, scelle un acte de Thierry van Milburg et de *Metze van Merode*, sa femme, ses parents, 1348; reçoit, des paiements (guerre de Flandre) 1357; Thierry [sire de] *Ho[e]nchering[h]en* (*Huncheringen, Honkeringhen*), chevalier, scelle pour Jean, seigneur de *Bolc*, chevalier, un reçu de 41 1/2 vieux écus, pour dépenses, faites à Bruxelles, *in den Spieghel*, au service du duc de Brabant, 1357; Thierry, sire de *Honcheranges*, scelle l'accord des époux de Salm avec le comte de *Looz*, 1364; plusieurs sceaux différents, tous à un fascé de six pièces et au lambel brochant. L. : *militis*; 1348 : *S Diderich van Hon*; 1357 :  *S Theodici dni de Honchengn* (Luxembourg, c. III, l. X, N° 6; c. I, l. IV, et l. I; Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 570, et Chartes des ducs de Brabant, N°s 1159, 1172, 1391, 1392, etc.) (voir **Rodemack**).

Une des quittances, du 14 septembre 1357, constate qu'il reçoit un acompte de 60 vieux écus, sur une indemnité totale de 296 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre.

Un seul et même personnage?

HUNENBERG (Hohnenberg) (*Nold van*) scelle un acte de Henri, seigneur de *Löwenberg*, et de sa femme Agnès, 1336 : plain; au chef de vair; un bâton brochant sur l'écu. L. :  *S' Arnoldi de Hnenberg* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 384).

HUNGNE, voir **Wallegrappe**.

Hungres (*Bertrans li*), fils de dame *Izabel la Hungre*, citain de Metz, vassal d'Edouard, comte de Bar, 1329 : type scutiforme; trois portes. L. :  *S' Bertrami le Hngre* (Lorr., *Briey*, B, 590 N° 93) (Pl. 10, fig. 250).

Huno (*Henricus dictus, officiatu nussiensis* (de Neuss), 1294 : une fleur de lis, accostée en chef de deux roses (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 118).

Hunolstein. *Johannes, advocatus de Hunoltsteyn*, se dit vassal de Gérard, comte de Juliers, du chef de 20 *marce denariorum apud Coloniam*, 1311 : deux fascées, accompagnées de douze (5, 4, 2, 1) billettes (Ibid., N° 205) (Pl. 10, fig. 251) (voir **BOYMBURCH, Schleiden**).

— *Gerardus, advocatus de Hunensteyn, miles*, reçoit, du duché de Brabant, une rente féodale, par le receveur de Maestricht, 1362 : même écu. C. : un vol. L. :  *S* *Honelsteyn* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1772).

— *Gerhard, voit here zo Hunoltzstein*, reçoit, du Brabant, une rente, par le receveur de Maestricht, 1363 : même écu. C. : une tête et col de lion cou-



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. LXX.

Fig. 1. Arnould de Hemptinne, jadis combattant à la bataille de Bäsweiler (1374).

Fig. 2. Robert de Hemptinne, écuyer (1393).

Fig. 3. Louis (de Hemptinne, dit) du *Verbos*, homme de fief du comte de Namur (1420).

Fig. 4. Jacques de Hemptinne, écuyer, seigneur de Wangenies (1524).



ronné, entre un vol. L. :  S' Ger advoc' d'Honolste . n (Ibid., N° 1849).

Hunolstein. Nicolas van *Hunolstein* scelle un acte de Guillaume, seigneur de Manderscheid, le vieux, 1367 : même écu. G. : un vol. L. : S *Nicolai d'Honelsteyn* (Ibid., N° 2106).

— *Johan, vuyt zu Honolsteyn (Hondelstein)*, reçoit, du Brabant, un acompte de 300 petits moutons, pour rançon et pertes, du chef de la bataille de Bäsweiler, 14 novembre 1373; jadis prisonnier à Bäsweiler, dans l'armée brabançonne, 1374; qualifié chevalier, il déclare avoir reçu de *Henkine, des . eygers* (1) *sonne von Kopstalle*, 300 florins *Robertus, as vor syn gevenkenisse, da ich den selben Henkyn gevangen hatte uff mynen heren den hirzogen von Brabant*, laquelle somme sera déduite de l'indemnité à lui due, *as mi myn here der hirzoge schuldich ist as von dem gevenkenisse da ich by myne heren dem hirzogen gevangen wart in dem stryde von Bayswilre in gülcher lande*, 1374, le 2 novembre : deux fasces, accompagnées de treize (3, 4, 2, 2) billettes. C. cassé et fruste. L. : S *Johis de Hon . lst . .* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 2504, 2586).

(1) La première lettre de ce nom est illisible.

— *Niclais, vaigt und herre zu Honultstein*, 1445 : même écu que Gérard. C. : une aigle issante (C. C. B., Aquits, l. 2130).

Hupen, voir **Château**.

Hupilonne, voir **Groul**.

Hupart (*Stiene*), homme du comte de Hainaut et de Hollande, 1391, 7 : un chevron, accompagné de trois merlettes. Un homme sauvage agenouillé, sans massue, porte l'écu sur l'épaule gauche. L. : S *Estieueue Hupart (Namur, N° 1213, 1263)*.

L'inventaire imprimé donne, abusivement, *Happart*.

— (*Estievenes*), homme du comte de Hainaut, 1413 : une croix ancrée. L'écu accosté de deux léopards lionnés, assis, adossés. L. : *Stiev Hupart* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

Huriaux (*Pierars*), *li peres, Alars Rasoirs* (1° loco) et *Jehans Warnes*, tous bourgeois de Valenciennes, reçoivent des rentes viagères du Brabant, 1415; l'acte l'appelle aussi *Hurax* et *Huriel* : trois chouettes. C. cassé. L. : . *Pier* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Rasoir**; comp. les armes **Warnes**).

Hurte, voir **Schöneck**.

HURTEFALE (*Colart* de), juge de noble homme Jean de *Baissy*, seigneur de *Chierench* (Chéreng),

en toute la terre et seigneurie qu'il tient de haut et noble seigneur monseigneur *de le Hamedde*, à Baisieux, 1399 : un bâton, accosté de deux étoiles, celle de dextre surmontée d'un croissant (Tournai, Chartreux, c. II) (Pl. 10, fig. 232) (voir **Calonne**).

HURTPESCH. Léonard van *Hortebise* (Hurtebise?), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Wittem; i. t. : 13 moutons, 1374 : trois (2, 1) macles; écusson en cœur fruste. L. : S *Leonardi de Hertpesch* (Chartes des ducs de Brabant).

HUSEN, voir **Hausen**, **Went**, **HUESEN**, **Huissen**, **VELAER**.

Husmans (Jacques-François), licencié-ès-lois, homme de la cour d'Enghien, 1662, 85, 92 : une tour, mouvant de la pointe, sommée d'un lion issant, brandissant un glaive. C. : le lion issant de l'écu. S. d. : . . . (M. E. Matthieu et Arch. commun. d'Enghien).

Hustin (Alard), homme de fief du Hainaut, scelle des actes relatifs aux Chartreux du Mont-Saint-André, près de Tournai, 1446, 9, 30, et une charte concernant des biens à Vezon, 1461 : une griffe d'aigle, la serre en bas, accostée en chef de deux étoiles (Tournai, Chartreux, II et X, et Croisiers) (voir **Malet**).

HUT. *Wautier de le Hute*, homme de fief du roi de Bohême, scelle un acte du prévôt d'Aymeries, 1326 : plain; au chef chargé d'un lion issant. L. :  S' *Watier de le Hut* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance) (voir **Aubry**).

Hutzart (**Hutschart**), voir **Broekhuizen**.

Hutte, voir **Broux**, **HUT**.

Hutten, voir **Ingen**.

Huus (Robert), échevin du duc de Bourgogne, à Peteghem, 1468 : écartelé; au 1^{er}, une merlette, accompagnée au canton senestre d'une étoile à cinq rais; aux 2^e et 3^e, un lion; au 4^e, une merlette (sans l'étoile) (C. C. B., Aquits de Lille, l. 159).

Huuscht, voir **Tuuschs**.

HUWAGEN, voir **HOUWANGHEN**.

Huwelet, voir **Hoveles**.

Huwelex (Jacques), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1583 : un chevron, accompagné de trois étoiles. T. s. : un homme sauvage, tenant sa massue de la main droite (Mons, H. de fief).

Huwet (Jean), échevin de Temploux, 1495 : une hache. L. : S *Jehan Huwet* (Namur, *Salzennes*, c. 317) (voir **Huet**).

I

Idegem. Pierre van *Ijeghem*, homme de fief de Sottegem, 1414 : deux fasces, surmontées d'une étoile et d'un oiseau (Elseghem).

— Bernard van *Ijeghem* (sa femme s'appelle Catherine) donne à sire Adrien van *Ijeghem*, religieux à Saint-Corneille, près de Ninove, la rente *ter Goddinsbeken*, 1419 : deux fasces (*Ninove*) (voir **Gruter**).

IJden (Guillaume) scelle pour Jean van Nijpe, qui déclare tenir des fiefs, à Werchter, de Guillaume van *Elsbroec* et de Gaspard van der Tommen, 1470, le 3 juillet; fait, lui-même, le dénombrement de ses fiefs, à Werchter, Thildonck, Winxele, etc., relevant du comte de Salm, comme seigneur de Rotselaer, de sire Jean van *Ranseem*, de Henri van der Borch, etc., 1470, le 3 juillet : une branche de rosier, fleurie d'une pièce, accompagnée en chef de deux étoiles. L. : S * Willem (Av. et dén., Nos 774, 788, etc.) (voir **IJen**, **ORSHAGHEN**).

IJDIERS, *alias Calbeke* (Olivier), naguère un des trois fermiers des deux moulins à eau et du « tordoir » comtaux, à Ninove, 1432 : trois étoiles à cinq rais, accompagnées en cœur d'un petit besant, ou tourteau. L. : S Olivier Ydiers (C. C. B., Acquits de Lille, l. 146).

Ijdier est un prénom (voir **Driver**).

IJen (Jean), échevin d'Aerschot, 1338 : une étoile à cinq rais en chef à senestre et une fleur de lis (complète) en pointe; au franc-quartier chargé d'une lettre *Y*. L. : S Iois Iden scab ar (Abb. de Sainte- Gertrude, à Louvain) (voir **IJden**).

IJEUWEN. Jean van *Euwen*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Vorsselaer, 1374 : trois chevrons, accompagnés, chacun, en pointe d'une étoile à cinq rais. L. : S Ians van den Yewwen (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 10, fig. 253).

Ignoye (Henri), alleutier du duc de Brabant, à Jodoigne, 1461 : trois maillets penchés; au chef chargé à senestre de trois pals; au franc-quartier chargé d'un écusson à l'étoile à cinq rais, ledit écusson brochant sur un bâton (C. C. B., c. 36).

Ihren. *Gyse van Yre* scelle un acte de Jean, seigneur de Reifferscheid, en faveur du couvent de Bedbur, 1397 : un burelé et un lion brochant en chef à dextre (Dusseldorf, *Bedbur*, couvent, N° 23) (Pl. 10, fig. 254).

IJLEM, voir **Salm**.

Illias. Jean *Elijas*, jadis combattant pour le duc de Brabant contre le comte de Flandre, 1337 : un cœur couronné, percé d'une flèche, posée en barre, la pointe en bas. L. : S' Johannes Illias (Chartes des ducs de Brabant, N° 1270) (voir **Sidenhaer**) (Pl. 10, fig. 255).

ILLO, voir **YLO**.

Ymer (*Pierrot*), jadis prisonnier à Bäsweiler sous Robert de Namur; i. t. : 32 moutons, 1374 : un arbre arraché, la cime chargée d'une manche mal taillée. L. : S Pierot fils Hanotin (Chartes des ducs de Brabant (Pl. 10, fig. 256).

Imhoff, voir **Hoeve**.

Immendorf (Thierry et Jean van), frères, fils de sire Jean, inféodent à Thierry, sire de Heinsberg, *domum nostram propriam cum suburbio, curte et fossatis*, 1296; Thierry : trois pals; au chef plain. Jean : son sceau est tombé (Dusseldorf, *Jul-Berg*, N° 123).

Immerseel. *Johannes dictus van Immersele, miles, dominus de Wommelghem*, 1337; *Johannes de Immersele, miles*, s'engage, moyennant 39 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum duodecim viris, una nobiscum, probis et honestis, cum galeis armatis et secundum hoc decenter equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 30 août 1338 : trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : S' Ioh̄s de Liere dñi de Wommelghē (Naza-reth et Chartes des ducs de Brabant, N° 461).

Ce sceau prouve que les Immerseel sont une branche de la maison de Liere (voir J.-Th. DE RAADT, *Les seigneuries du pays de Malines. Itegem et ses seigneurs*). HEELU (XIII^e siècle, en témoigne aussi : . . . Heeren Janne van Womelgheem, [*Dien men oec heet van Liere* (v. 8484-5).

— Jean van *Immersele*, chevalier, reçoit, du Brabant, une rente féodale, sur le tonlieu d'Anvers, 1367, le 5 juillet : même écu, brisé en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : S' Iohannis de Immercele (Ibid., N° 2143).

— Godefroid van *Immersele*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous la bannière de Guijk; i. t. : 4230 moutons, 1374 : trois fleurs de lis, au pied coupé. C. : deux pieds de cheval adossés. L. : S' Godefr de Ymsele dñi de Womelgh (Chartes des ducs de Brabant).

Immerseel. Arnould van *Immersele*, prisonnier *illeg*, sous le drossard de Luxembourg; i. t. : 123 moutons, 1374 : même écu. C. : deux pieds de cheval adossés. L. : *S' Arnoldi de Immerse* . . . (Ibid.).

— Charles van *Immersele*, chevalier, prisonnier *illeg*, sous le sire de Vosselaer; i. t. : 1769 moutons, 1374 : même écu. C. : deux pieds de cheval adossés. L. : *S Karoli de . . m'sele militis* (Ibid.).

— Henri van *Immersele*, bâtard, prisonnier *illeg*, sous la bannière de Cuijk; i. t. : 32 moutons, 1374 : même écu, brisé d'un bâton. L. : *Henrici de Immer* . . . (Ibid.).

— Charles van *Immerssele*, chevalier, seigneur de *Ter Hameijden*, conseiller de la duchesse de Brabant, 1391 : trois fleurs de lis, au pied coupé, la 1^{re} chargée d'une étoile brochante. L. : *S' Kareli de Im . . . cele militis* (Ibid.).

Ter Hameijden = Rameijn, dépendance de Gestel.

— *Johannes de Immerselle*, miles, déclare que le duc de Bourgogne, comte de Flandre, duc de Limbourg, l'a nommé gouverneur du duché de Limbourg et capitaine du château de *Wassembeghe*, sous certaines conditions, 1394, 21 janvier (date de l'acte); *Jehan dymmerselle*, gouverneur du duché de Limbourg, a reçu, de noble homme messire *Sciejffart* de Merode, chevalier, seigneur de *Hemisbac*, naguère gouverneur dudit duché, les ville, château et terre de *Wassembeghe*, pour les gouverner au profit dudit duc, 1394, 16 mars (date de l'acte), à *Wassembeghe* : trois fleurs de lis, au pied coupé, surmontées d'un lambel. C. : deux pieds de cheval. L. : *S' Ioh'is de Ymmerssele militis* (Ibid.).

— *Jehans, sires dymmerselle*, sénéchal du Brabant, conseiller du duc, 1400, à Bruxelles; *Jehan, seigneur dymerselle*, déclare avoir été institué par le duc de Limbourg, châtelain de Turnhout, 1404-5 (n. st.), 8 janvier; Jean, sire *dymmerssele*, chevalier, caution de Nicolas Hoen van den *Brouke*, 1407; Jean, seigneur d'*Immerssele*, scelle une charte de Nicolas Hoen van den *Brouke*, chevalier, 1408 (n. st.) : même écu, mais sans lambel. Même C. : L. : *S' Iohis de Ymmerssele militis* (Ibid.).

— Jean van *Immerssele*, bâtard (voir **Ranst**), 1402 : même écu, au bâton brochante. L. : *S' Iohannis de Immersele* (Ibid.).

— Arnould van *Immersele*, échevin d'Anvers, 1421 : trois fleurs de lis, au pied coupé. C. : deux pieds de cheval, en chevron renversé. S. : deux griffons (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1).

— Jean van *Immersele*, chevalier, seigneur d'*Jetegem*, margrave d'Anvers, 1496 : même écu. C. : deux pieds de cheval. T. senestre : une damoiselle. L. : *S' Jan. vā Imerssele here va Yeteghe* (Chartes des ducs de Brabant).

Immerseel. Guillaume van *Immersele*, échevin d'Anvers, 1524 : même écu, brisé d'un lambel. Même C. (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. III) (Pl. 10, fig. 237).

— (Gauthier van), échevin *illeg*, 1537 (n. st.) : trois fleurs de lis, au pied coupé, accompagnées en cœur d'un croissant tourné. C. : deux pieds de cheval, chargés, chacun, d'un écusson à trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : *S' Wouter va Immerseel* (Baron C. de Borrekens, à Anvers).

— Jacques van *Immersele*, échevin de Malines, 1587, 1603 : une marque de marchand, affectant la forme d'un W (Malines) (Fig. XXX).

— (Henri van), échevin *illeg*, 1628, 30, 6 : trois fleurs de lis, au pied coupé. C. : deux pieds de cheval, en chevron renversé (Malines) (voir **Arkel, Ranst, Renesse, Rubempré, Sompeke, Thiennes**).

Par acte daté d'Anholt, 15 octobre 1641, Théodore, comte de Bronckhorst, Batenburg, Anholt, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que d^{me} Marie-Isabelle d'*Ymmerselle*, du côté paternel, est *gentilfemme*, fille de messire Englebert, seigneur d'*Ymmerselle*, comte de Bokhoven et du Saint-Empire, vicomte d'Alost, seigneur de Wommelghem, Loon (-op-Zand), Itgem, Haveluy, Eeckhout, etc., et d'Hélène de Montmorency : petite-fille de Théodore d'*Ymmerselle*, chevalier, seigneur dudit lieu, vicomte d'Alost, baron de Bokhoven, seigneur d'Itgem, Wommelghem, et de Marie de Renesse, dame de Haveluy (fille de Guillaume de Renesse, vicomte de Montenaeken, etc., et d'Anne de Rubempré, dame de Blèvre, Seneffe, Feluy, Haveluy, Ecaussinnes, baronne de Rêves); arrière-petite-fille de messire Englebert d'*Ymmerselle*, seigneur de ce lieu, vicomte d'Alost, et de Jossine de *Greenbroucq*, baronne de Bokhoven, dame de Loon, et que ladite damoiselle est *vrayement noble de tous costez, sans aucune bastardise, ny bourgeoisie* (Chapitre de Nivelles, Etabl. relig., c. 1373, A. G. B.).

Imminghausen. Henri van *Ymminchusen* scelle pour Lambert, varlet des *Soden Johanes van Patberch*, qui jure de ne jamais rien entreprendre contre le comte de Berg, 1371 : une tête et col d'âne. L. : *S' Henrici de Imenchusen* (Dusseldorf, *Jul-Berg*, N° 867).

Impe. Mathieu van *Impe* tient, du château de Termonde, un fief à Denderbelle, 1430, 40 : un triangle, vidé en trilobe ogival (Fiefs, N°s 3594 et 3616) (Pl. 10, fig. 258).

Impegem. Maître Jean van *Impeghem*, bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : un chevron, accompagné de trois maillets (Chartes des comtes de Flandre).

Impens (Josse), père de *Joozjken*, qui tient, du château de Termonde, un fief à Hamme, 1514 (n. st.) : un cheval effrayé. Le bas de l'écu est cassé; au chef chargé de trois étoiles. T. senestre : une damoiselle (Fiefs, N° 3809).

Impens (Maitre Luc), échevin de Louvain, 1611, 9 : un sautoir. L. : ✠ *Si Wilhelmi Impens scab lov* (sic) (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Impin (Josse), échevin du métier d'Assenede, 1494 : un héron ; au chef chargé de trois étoiles. T. dextre : une damoiselle (C. C. B., Acquits de Lille, l. 224).

Imstenrath. *Winandt van Imstenraedt*, seigneur de *Mher*, et *Frederich von Schaesberg zu Schaesberg* attestent, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Gertrude *Hoene de Hoensbrouech* est fille légitime de messire Ulric *Hoene*, seigneur de *Hoensbrouech*, et de Catherine de *Speis* (Spies), et sœur germaine de damoiselle Catherine, actuellement chanoinesse à Nivelles, 1597 : de . . . à l'écusson plain (1), accompagné de neuf coquilles, rangées en orle. C. cassé. L. : . . . *nant van aet* (Chapitre de Nivelles, c. 1375^{bis}, A. G. B.).

(1) Il n'y a absolument rien sur l'écusson. D'après les armoriaux, il serait chargé d'une fasce onnée.

INDE (Jean van den), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de *Rike* : i. t. : 27 1/2 moutons. 1374 : un chevron abaissé, surmonté d'un lambel. L. : ✠ *S' Jan va den Inde* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Arnould van den), homme de Gilles van Bouchout, chevalier, 1330 : une estacade à cinq *estaches* pointus. L. : . . . *Arnoyt van de Inde* (Bruxelles) (voir **Eijnde**).

Indervelde (*Quirinus* et Nicolas), *gesworne van de dijckagie van Austruweel, Merxem, Eekeren, Steenborgerweert, Wilmersdonck* et *Oorderen*, 1631 : coupé ; au 1^{er}, trois roses, tigées et feuillées, rangées en fasce ; au 2^d, une tête d'animal, accostée de deux arbres, posés sur une seule terrasse. C. : une tête d'animal entre un vol (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Builengoeden*, c. 1).

INDOUT (*Zeghere van*), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Witthem ; i. t. : 88 moutons, 1374 ; dit se servir de son propre sceau : un *Agnus Dei* regardant, tenant une trabe terminée en croix, accostée en chef de deux étoiles. L. : *S Gherts Capaert* (Chartes des ducs de Brabant).

Inghel (Philippe), maieur de la *vierschare* de Tielrode, 1439, 60 : un ange, vêtu d'une dalmatique. L. : . . . *Phlips Ingh* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 240).

Inghelle (Jean), homme de fief du métier de Furnes, 1410 : un bâton engrêlé, accompagné de trois croissants, 2 au canton senestre, accostés, 1 en pointe à dextre. L. : *S . . . Ingele* (Ibid., l. 89-90).

— (Pierre), maieur et semonceur de Sa Majesté dans la *vierschare* de Saint-Nicolas (Waes), 1549 : dans le champ du sceau, un ange, debout. L. : *S Pieter Enel Filpi* (!) (Baron de Maere d'Aertrijcke).

Ingelbrecht (Jacques), échevin de Malines, 1343 : un chevron (P., c. II).

Ingelheim. *Philippus de Inghelern* reçoit du Brabant 26 livres et 12 sols, pour ses services dans la guerre de *Rode* (Rolduc), 1339 : une croix échiquetée, au lambel à quatre pendants. L. : ✠ *S Philippi mil' d Ig . . . hey* (Chartes des ducs de Brabant, N° 341).

— (François-Adolphe-Thierry, baron d'), dit *Echter de Mespelbrunn* (Mespelbrunn), seigneur de Schönberg, Gaulsheim, *Holtzhausen* (Holzhausen), Schweppenhäusen, etc., conseiller intime actuel de Sa Majesté Impériale et Catholique et grand-juge de la Chambre Impériale à Wetzlar, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Anne Schütz de *Holtzhausen*, du côté paternel, est *gentilfemme*, fille de messire François-Antoine-Wolfgang, baron Schütz de *Holtzhausen*, conseiller intime de S. A. Electorale de Mayence, burgrave de Starckenburg, grand-bailli dans la Bergstrasse, et de Marie-Anne-Barbe, baronne de Guttenberg ; petite-fille de messire Gaspard-Frédéric Schütz de *Holtzhausen* et d'Anne-Ursule de Hagen (fille de messire Jean-Adam de Hagén et d'Anne-Catherine-Ursule *Ullnerin de Dieppurg* (Ulnér de Dieppurg), et arrière-petite-fille de messire Jean-Conrard Schütz de *Holtzhausen* et d'Anne-Félicité d'Anweil ; et que, enfin, ladite Marie-Anne est *vrayment noble . . . , sans aucune batardise, bourgeoisie, ny autres empechemens quelconques* ; Wetzlar, le . . . (en blanc) juillet 1733 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, de sable à la croix échiquetée ; aux 2^e et 3^e, d'azur à la bande, chargée de trois annelets (**Mespelbrunn**). L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons. Cachet, sans légende, en cire rouge, dans une boîte de bois (Chapitre de Nivelles, Etabl. relig., c. 1375^{bis}, A. G. B.) (voir **Leerodt**).

Par acte donné, à Namur, le 25 septembre 1718, Ferdinand, comte de Berlo, évêque de Namur, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Madeleine-Catherine-Frédérique-Anne d'Ingelheim, du côté paternel, est *gentil-femme*, fille de messire François-Adolphe, baron d'Ingelheim, et de Marie-Ursule *Chambelante de Worms* (Kämmerer van Worms), dite de Dalberg ; petite-fille de messire Philippe-Louis, baron d'Ingelheim, brigadier de cavalerie au service de S. A. E. de Mayence, et de Marie-Odile *Echter* (Echter) de *Mespelbrunn* (Mespelbrunn) (fille de messire Charles-Rudolphe E. de M. et d'Anne-Catherine de Rodenstein), et arrière-petite-fille de Marsile-Christophe d'Ingelheim et de Marguerite de *Weyler* (Weller), tous d'ancienne noblesse militaire, et que ladite damoiselle est *vrayment noble de tous costé paternel, sans aucune batardise ny bourgeoisie* (Ibid.).

Inghelram (Pierre) (et *Ingheram*), homme du comte de Flandre, dans la seigneurie de « *le Houtsche* », 1401, 3, 5 (n. st.), 7 : un bélier passant. L. : *S Pieter Jans Inghelram* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 233, 125).

Inghelram. Henri *Inghelram*, échevin de Malines, 1414, 5, 7, 8, 9 : une fasce, soutenue d'un pal alésé et surmontée de deux étoiles (Malines) (Pl. 10, fig. 239).

Ingelrams (Cornelle), échevin de Malines, 1559 : trois billettes; au franc-quartier brochant, chargé d'un besant, ou tourteau (annelet?) (Malines).

Ingen. Ro[*e*]ver[*e*] van *Inghen*, et *Enghelen*, reçoit, du Brabant, un acompte de 165 vieux écus, sur son indemnité, pour frais et pertes, dans la guerre de Flandre, 1357, le 24 avril; il scelle pour Guillaume van der Hutten et Adam Voghel, qui reçoivent, du Brabant, 186 vieux écus, pour leurs services dans la guerre de Flandre, le 14 juillet 1357; il reçoit un autre acompte de 65 vieux écus, le 22 juillet 1357; il donne, au duc de Brabant, quittance de 165 vieux écus, pour tous frais dommages et pertes, le 16 novembre 1357 : trois annelets, chargés, chacun, de six petits losanges brochants, lesdits annelets accompagnés en cœur d'une fleur de lis. L. : ✠ *S' Rover van Ingen* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1006, 1149, 1285, 1509).

Ces annelets chargés de petits losanges brochants semblent devoir représenter des couronnes de feuillage, garnies de roses, ou, peut-être, des couronnes d'épines.

Ingenhousz, voir **Gre**.

Ingenhave, voir **Hoeve**.

Ingenulant. *Arnt ingen Nulant*, juge à Clèves, 1496 : une fasce ondée-entée. T. senestre : un ange agenouillé. L. : *Arnt ingen Nuwelant* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 658).

— Guillaume *Inghemulant* et Henriette van *Bronchorst*, sa femme, promettent de rendre indemne Josse van *Randwijck*, leur *swager ende neve*, s'étant porté fort pour eux, du chef d'une rente, vendue, par eux, à Thierry van *Mekeren*, sur une terre à *Puijlijk*, 1517 : même écu. Cq. couronné. C. : un renard issant, chargé d'une fasce ondée-entée (*Geld.*) (voir **Bronkhorst**, **Nieuwland**).

IN GHOEN DIPPRAME (Gérard et Hermann), frères, déclarent s'être faits hommes du comte de Berg et de Ravensberg, 1369; tous deux : une roue de moulin. L. : 1° *S Ger* e; 2° *S Hermann* de ar (!) (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 837).

INCHUIJSEN (Everard van), tenancier de la chambre des tonlieux de Bruxelles, 1485 : coupé; au 1^{er}, neuf (4, 3, 2) billettes; au 2^d, plain. T. : un ange. L. : ... *verae* .. *va Inchuyse* (Bruxelles).

— Everard van *Inchuisen* prête « un » sceau à Henri Cols (par qui il est qualifié *neve*), qui fait dénombrement d'un fief, à Erps, relevant du damoiseau

van *Montenaeken*, x^{ve} siècle (sans date) : trois molettes à huit rais, accompagnées de trois lettres indistinctes, 1 au point du chef, 2 aux flancs (Av. et dén., N° 2975).

Incourt. Les échevins *delle franke ville dayncourt*, 1381 : dans le champ du sceau, un lion contourné et une clef, accostés (M. Rouffart).

INSEYNE, voir **Waha**.

Ijpelaer. Jean, le bâtard van *Nijpelaer*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Vorsselaer; i. t. : 50 2/3 moutons, 1374 : d'hermine au sautoir et au lambel brochant (très endommagé). L. : *Seghel* (Chartes des ducs de Brabant).

C'est peut-être le même personnage que le suivant.

— (Jean van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Vorsselaer, 1378 : d'hermine au sautoir, chargé en cœur d'une étoile à cinq rais, et au lambel brochant (Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean van) (fils de Pierre), échevin de Heusden (Brabant), 1514 : d'hermine au sautoir (Malines).

— (Pierre van) (fils de Jean), échevin *illeg*, 1538 : même écu (Malines).

— (Pierre van) (fils de Jean), le jeune, même qualité, 1559 : dans le champ du sceau, d'hermine, au sautoir (sans écu) (Ibid.).

Ypres. *Arnoldus, dictus de Ipere*, échevin de Louvain, 1378 : trois pals; au chef chargé d'une aigle. L. : ✠ *S' Arnoldi de Ypere scabi lovan* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Le sceau *van den hove ende goede van den hoghen zieken van Ippe*, 1420 : type équestre, petit module; le chevalier (saint Georges) passant à senestre, tenant une banderole, le bouclier à la croix, le dragon sous les pieds du cheval. L. : *S* *hei* *prens* (C. G. B., *Acquits de Lille*, l. 190).

— *Daneel de Ypere*, receveur de maître Jean d'Heere, fils de feu Antoine, qui reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1464 : une fasce, chargée de trois étoiles. L. : *Sigillum Daniel van Ypre* (Ibid., l. 379) (voir **Bailleul**).

Irchonwelz. Jacques de *Herchouwez*, fils de feu Pierre, alleutier du Hainaut, 1400 : une bande, chargée de trois « clochettes » de vair et accompagnée au canton senestre d'une coquille. L. : ★ *S* *me de H* *ues* (Tournai, *Corps relig.*, c. 1).

— Jacques de *Herchouwez*, fils de feu Jean, même qualité, 1400 : une bande, chargée de trois « clochettes » de vair, et un lambel brochant. C. : une tête et col d'animal, S. : deux griffons. L. : *S' Iake-mart de Helcuves* (Ibid.).

Irchonwelz (Les échevins d'), 1397 : trois bandes et une bordure engrêlée (M. Louis Paris).

Irnich. Daniel van *Eirnich*, chevalier, scelle des actes d'*Emelrich van Rynsheim* (Ringsheim), 1358, et du duc de Juliers, 1361 (appose à un arbitrage entre le duc de Juliers et le seigneur de Heiden, le sceau de Jean de Mültenark, en le disant le sien propre, 1369) : une fasce, surmontée à dextre d'un oiseau. L. 1358 : . . . n . . *Eirnich* . . . (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, Nos 833 et 628; *Col.*, N° 846).

— (Daniel van) (et *Ernich*), chevalier, scelle des actes du duc de Juliers, 1374, 6 : une fasce, surmontée à dextre d'une merlette. L. : *S' Dan . . . de Yrnich militis* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, Nos 899 et 921) (voir **Mültenark**).

Voici, d'après **GELRE**, les armes de *Her Danyel van Yernich*, homme du duc de Juliers : d'argent à la fasce de sable, surmontée à dextre d'une merlette du même. Volet d'argent, C. : un chapeau de tournoi d'argent, retroussé de sable, sommé d'un huchet d'argent, enroulé, pavillonné et virolé d'or.

Isaack van Büllesheim (Henri) (!) scelle un acte de son parent (*neve*) Louis van *Burchauwe* (Burgau), 1391 : un lion et un semé de . . . (coquilles, mouchetures d'hermine?) (Dusseldorf, *Col.*, N° 1443).

FAHNE, *Coeln. Geschlechter*, II, 215, *ad vocem Burgau*, dit que Louis v. B., chevalier, qualifié *Isaak* (!) *von Büllesheim* son « neveu » (*neve* peut, toutefois, signifier : cousin ou neveu).

IJsebrant. Marc *IJsebrant*, tuteur, de par l'église, d'Isabeau de Neve (fille du damoiseau Jean), qui tient, de la Flandre, le château de *te Voorde*, à Saint-Paul (Waes), 1619 : écartelé; au 1^{er}, un loup rampant, accompagné en chef à senestre d'une étoile; aux 2^e et 3^e, un chevron, accompagné de trois losanges (**Wicht**); au 4^e, un loup rampant (sans l'étoile). C. : un loup issant. L. : *S Marcus Ysebrant* (Fiefs, N° 7121).

— (Jean) tient le même château (*te Voirde*), 1625, 6, 7; échevin et greffier de Saint-Paul, 1626; scelle pour Jean Frison, père et tuteur de Mathieu (dont la mère était Jeanne Samans, fille de Chrétien), l'aveu relatif à un fief à Simaj, 1626 : se sert du sceau dudit Marc (Ibid., et l. 7129-91).

— Jean Baptiste *Isebrant*, fils d'Antoine, tient un fief à Kemseke, 1638 : même écu, mais sans l'étoile. C. cassé (Ibid., N° 6720).

Il signe : *IJsebrant*.

IJsebrant de Lendonek, en Belgique, porte : d'or au castor au naturel, grimant. C. : le castor issant. Lambrequins : d'or et de sable. T. : deux tritons de carnation, peautés au naturel, couronnés de sinople, tenant, chacun, un sabre d'argent, garni d'or, et une bannière, la 1^{re} aux armes de l'écu, la 2^e, de sable à la barre d'argent.

IJsebrant de Dique porte les mêmes armes, mais le casque couronné et la bannière senestre de sable semé de fleurs de lis d'or (**Bernemicourt**).

Devise : *Per mare, per terras*.

Iseghem. Baudouin, seigneur d'*Ysenghien*, chevalier, 1238 : type équestre; le bouclier chargé d'une croix, accompagnée de douze merlettes, rangées en orle. L. : *Sigillum Baldvini de Iseghem*. Contre-scel : un écu aux mêmes armes. L. : **S' Baldvini de Iseghem** (Tournai, Saint-Martin).

— Lambert van *IJseghem*, homme de fief de damoiselle Marie van den Ackere, dite van Croes (dans sa seigneurie à Courtrai), 1354 : plain; au chef chargé d'un renard élané (Elsseghem).

— Roger van *IJseghem*, chevalier, ayant combattu à Basweiler, sous son seigneur et maître sire Louis de Namur, donne à Jean van *IJseghem*, son parent (*neve*), et à *Roelkine*, son propre frère bâtard, ses pouvoirs aux fins de recevoir, à Bruxelles, l'indemnité qui lui est due, 15 décembre 1374; jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur, i. t. : 1048 moutons, 21 décembre 1374 : une croix, accompagnée de douze merlettes, rangées en orle. L. : *Roeger van Iseghem* (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van *IJseghem*, jadis prisonnier *illeg*, sous ledit Namur; i. t. : 1192 moutons, 1374 : même écu, brisé d'un lambel. L. : *S Ian van Iseghem* (Ibid.).

— Roger van *IJseghem*, échevin de Courtrai, 1406 : un chevron, accompagné d'une étoile et d'un croissant en chef et en pointe de . . . (cassé) (C. C. B., *Acquits de Lille*, I, 35-6).

— Marie van *IJseghem*, veuve de Pierre de Corte (ou, au génitif, *'s Corten*), reçoit une rente viagère sur le domaine de Courtrai, 1445, 6, 7, 8, 61, 2 : un chevron, accompagné d'une étoile à cinq rais en chef à dextre et de deux croissants, 1 en chef à senestre, 1 en pointe. L. : **S' Marie van Yseghem** (sic) (Ibid., I, 391).

Cette rente se trouve inscrite sur sa vie et sur celle de sa fille, Marguerite *'s Corten*, veuve de Roger van den Brande (1462).

— Catherine van *IJseghem*, veuve de Ganthier *Vriens* (de Vrient), reçoit une rente viagère sur le domaine de Courtrai, pour elle et ses enfants, Marguerite et Jean, 1445, 7, 8 : un chevron, accompagné en chef à dextre d'un écusson à six (3, 2, 1) coquilles ou cloches (**Belle**?), et de deux croissants, 1 en chef à senestre, 1 en pointe. L. : *Kateline vā Yseghem* (Ibid., I, 391).

— Perceval van *IJseghem*, homme de fief de Waleran, chevalier, seigneur de Wavrin, de Lillers, etc., conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, et de sa femme Livine van *Robaëis* (**Roubaix**), dans leur seigneurie de ten Ackere (à Courtrai), 1453 : même écu que Jean (1374), sans lambel, mais un filet brochant. C. cassé; on voit une partie d'un vol (Elsseghem).

Iseghem. Lancelot *dysegheem*, échevin et *cuerer* de la châtellenie de Furnes, 1460 : une croix, cantonnée de douze merlettes, rangées 2, 1, dans chaque canton, au filet brochant. C. : un buste (de more?). L. : *S Lanseloot van Ysegheem* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 95-96).

— Lancelot *dysenghem*, échevin et *cuerheer* du métier de Furnes, 1471 : écu cassé. C. : un buste de more entre un vol. L. : à Y. (Ibid., l. 95, 96) (voir Belle, Rij[c]kere, Vriend).

Le seigneur d'YSENGHIEN : d'argent à la croix et douze merlettes, à l'ouret, tout de sable, et crye : Matdeghem! (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres.*)

Izembart (Julien d'), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1634 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une chèvre sautillante; aux 2^e et 3^e, un arbre arraché. C. : une chèvre issante (Mons, Sainte-Waudru, c. II).

Isenburg. *Theodericus*, comte de Ysenberg, sa femme, *Aleydis*, *nobilis mulier*, et leur fils, Jean, donnent à Marguerite, comtesse de Berg, et à son fils aîné, Adolphe, *curtem dictam antiquam, sitam in Mulenheim*, à titre de gage, jusqu'à extinction de leur dette, 1263 : type équestre; le bouclier à une rose. L. : *S Theoderici comitis de Isinberg*. Contre-scel : dans le champ du sceau, une rose double, à huit feuilles. *Aleydis* : type ogival, dame debout, sans blason. L. : *S Alheidis comitisse de Isinberg* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 48).

— *Ludowicus de Ysenburg* inféode à Guillaume, comte de Juliers, ses biens *iuxta Ortenburg*, 1269 : type équestre, à dextre; le bouclier et l'éca du contre-scel, à deux fasces (surmontées d'un lambel à cinq pendants?) (Ibid., N° 54).

— *Gerlacus*, *nobilis vir de Ysenburg*, *dominus de Arenvels* (Arenfels), et *Lisa*, sa femme, promettent de satisfaire leurs créanciers de Cologne, avant la Saint-Martin en hiver; 1276, *sexto sabbato proximo ante ascensionem domini*; scelle, le même jour, un autre acte, relatif à la restitution du capital d'une rente sur la ville de Cologne, etc. : type équestre; le bouclier à une aigle. C. : un (!) aigle (entier). L. : *S domini Gerlacy de Ysenborch* (Ville de Cologne, N°s 422, 3, 4).

— *Lisa*, ci-dessus : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, au manteau doublé de vair, tenant un faucon sur le poing gauche. L. : *S Elizabeth dne d'Isenber . . filie conda Th coit Clive*. Contre-scel : un écu à l'aigle. L. : *S Elizabeth dne d'Isenbg* (Ibid.).

Elle était donc fille du comte Thierry de Clèves.

— *Theodericus de Ysenburg*, *miles*, scelle un acte de

Henricus de Rinecken (Rheineck), *canonicus coloniensis*, *frater burgravii quondam de Rinecken*, *existens tutor liberorum et heredum burgravii . . . predicti*, et qui le dit *avunculus liberorum fratris mei predicti*, 1304; scelle un acte de Godefroid de Sayn, seigneur de Vollmarstein, 1315 : une aigle. L. : *S Th filii Gerlaci dni de Ysenbrch* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N°s 160 et 229).

Isenburg. *Dominus Zalantimus de Ysenburg* scelle un acte dudit Godefroid de Sayn, 1315 : deux fasces. L. : *S Salentini dci de Ysenburg* (Ibid., N° 229).

— *Luther*, *eyn herre von Ysenburg*, se dit vassal du comte Gerard de Juliers, *uf daz wertheyl myns huses zu Jaasa und daz wertheyl der gerithe Welde, . . . und uf das dorf zu Binzensassen* (Bindsachsen) *halbes*, auparavant alleux, 1326 : type équestre; le bouclier et la housse, à deux fasces. C. : cinq bannières. L. : *S domini de Isenberg* (Ibid., N° 316).

— *Vir nobilis Johannes*, *dominus de Arenvels*, 1334, 5 : deux fasces. L. : *S Ioh̄s de Isinbry dni i Arinvels* (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N° 12).

— Gerlach, seigneur d'Ysenbourgh, et sa femme, Lyse, constituent, pour une somme payée audit Gerlach et à feu son père, sire Thierry, une rente de 40 livres de deniers, *up unsen halven hof . . . zu Ryle* (Riel?), 1338; *Gerlacus*, *dominus de Ysenbourgh*, homme et *consanguaneus* de Guillaume de Braunsberg, 1339; G., seigneur d'Ysenburch se dit indemnisé, par le comte de Berg, de tous dommages *uytgescheiden den schaden, den wir as van brande van synen weeghen in dem urloghe, dat zoe Windechghen* (Windeck) *was, geleden hayn*, 1353; le mari : deux fasces. L. : *S Gerlaci de Ysenberg*. La femme : dans le champ du sceau, quatre écus, posés en croix, les pointes au centre; les deux écus supérieur et inférieur, chacun à deux fasces; les deux autres, chacun à trois buquets. L. : *S Lise dne de Ysinbg* (Ibid., N°s 397 et 539; Chartes des ducs de Brabant, N° 533).

D'après J.-St. RECK, *Geschichte der gr̄ft. und fürstl. Häuser Isenburg, Runkel, Wied* (Welmars, 1835, p. 101), la femme de Gerlach aurait été la « comtesse » *Lysa von Brunshofen* (Braunshörn?).

— Philippe van Ysenbourg, seigneur de Grenzouwe (Grenzau), et Marguerite van *Katzenellenboge*, sa femme, inféodent, moyennant 400 petits florins de Florence, au comte de Juliers, leur château de *Grenzioie, mit vurburge*, pour l'aider contre qui-conque, sauf l'évêque de Trèves, Godefroid de Sayn, sire de *Valender* (Vallendar), et quelques autres, 1338; le mari : deux fasces, surmontées d'un lambel à quatre pendants. C. : un vol. L. : *S Philippi de Ysin* La dame : dans le champ du sceau, rond, petit module, dame debout, tenant deux écus :

A, deux fasces, surmontées d'un lambel (à trois pendants); B, un lion (**Katzenelnbogen**). L. : *S' G Ysinburg* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 411).

Isenburg. *Henricus de Yssenborgh, miles*, assigne au duc de Brabant, moyennant 500 livres de tournois noirs, une rente annuelle de 50 livres, sur ses alleux, savoir : sa moitié du *castrum de Bersensteyne* et le tiers de la haute, moyenne et basse justice de ce château, etc., 28 février 1342 (n. st.); Henri, seigneur d'*Ysinburg*, de l'aveu de sa femme *Alheide*, reçoit, du margrave de Juliers, à titre de fief, leur part, soit la moitié, de leur château de *Birsenstein* et du *rorburge*, sauf un quart de la juridiction, compris dans cette moitié, qui constitue un fief brabançon, 1342; le mari : deux fasces. C. : un haut chapeau, arrondi, garni de deux plumes. L. : *S' H de Ysinberch mil'*. La dame : dans le champ du sceau rond, petit module, dame debout, tenant deux écus, A, deux fasces; B, trois chevrons (**Hanau**). L. : *S' Alheidis de Isinburg* (Chartes des ducs de Brabant, N° 583, et Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 450). *Bersensteyne, Birsenstein*, est *Birstein*.

— Jean van *Isenburch*, seigneur d'*Arenvelts*, promet de ne pas commettre d'actes hostiles, par son château d'*Ahrenfels* et le village de *Hönningen*, contre Guillaume, margrave de Juliers, mais d'observer les engagements pris par Guillaume, comte de Wied, et sire *Cone van Putze*, chevalier, 1343 : deux fasces. L. : *S' Iohis d'Ysinburg dñi i Arinvelts* (Ibid., N° 455).

— Salentin, seigneur d'*Ysenburch*, inféode au duc de Juliers *mynen hof zo Heymbach* (*Heimbach*), in *dem Engerskeuwe* (*pagus d'Engers*). 1371 : deux fasces. L. : . . . *Salentini* (Ibid., N° 860).

— (Ernest, comte d') et de *Grensaw*, etc., chevalier de la Toison d'or, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle *Philippine-Anne d'Oijenbrugge*, du côté maternel, est *gentilfemme*, fille de messire *Godefroid*, seigneur d'*Oijenbrugge*, et d'*Anne d'Oijenbrugge de Duras*, fille de messire *Jacques d'Oijenbrugge de Duras*, baron de *Meldert*, et d'*Anne de Berlo* (fille de *Guillaume*, baron de *Berlo*, comte de *Hozémont*, et de *Jeanne de Locquenghien*); que ledit *Jacques* est fils de messire *Guillaume d'Oijenbrugge de Duras*, baron de *Meldert*, et d'*Anne de Cosmarent* (lisez : de *Corswarem*, chanoinesse de *Maubeuge*; voir *Annuaire de la Noblesse de Belgique*, 1880, p. 83), et que, enfin, ladite damoiselle est *vrayement noble, de tous costez, sans bastardise ou bourgeoisie*; Bruxelles, le 5 mars 1647 : deux fasces. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons et à quatre perles, et entouré du collier de la Toison d'or. L. : *nbvrg v nsaw* (grand module) (Chapitre de Nivelles, *Etabl. relig.*, c. 1376, A. G. B.).

Isenburg. Ernest, comte d'*Isenbourg* et de *Grenzaw*, baron de *Hirpagh*, *Arrenfels* et *l'Harr*, seigneur de *Lintz* (*Linz*), *Aldenwieda* (*Altenwied*), *Neuerburg* (*Neuerburg*), etc., chevalier de la Toison d'or, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle *Marie-Thérèse, comtesse de Riviere d'Arshot* et du Saint-Empire, du côté paternel, est *gentilfemme*, fille de messire *Henri-Oger*, comte de *Riviere d'Arshot* et du Saint-Empire, etc., et de *Dorothée-Henriette de Cotereau-Puisieux*; petite-fille de *Henri, comte de Riviere d'Arshot*, de Heers et du Saint-Empire, et de *Catherine de la Douve*, baronne de *Sanghien* (*Sainghin*), fille de messire *Bernard de la Douve*, chevalier, baron de *Sanghien*, et d'*Agnès de Merode*, dite d'*Asten*; arrière-petite-fille de messire *Richard de Riviere d'Arshot*, baron de Heers, et d'*Antoinette de Merode de Houffalize, tous de legitimes mariages, vrays nobles militaires, sans aucune bastardise ny bourgeoisie, ou aultre empeschement quelconque*; Bruxelles, le 5 janvier 1658; Ernest, comte d'*Isenbourg* et de *Grensaw*, chevalier de la Toison d'or, atteste, à ladite abbesse, que damoiselle *Marie-Madeleine de Berghes*, du côté paternel, est *gentilfemme*, fille de messire *Eugène de Berghes*, comte de *Grimberghe*, et de *Marguerite-Florence de Renesse*; petite-fille de messire *Godefroid de Berghes*, comte de *Grimberghe*, et d'*Honorine de Hornes*, dame d'*Arquennes* (fille de *Gérard de Hornes*, comte de *Bassinies* (*Bassigny*), baron de *Boxtel*, et d'*Honorine de Witten* (*Wittem*), dame d'*Isque* (*Ljssche*) et d'*Arquennes*, etc.); arrière-petite-fille de *Gérard de Berghes*, seigneur de *Stabroeck*, *Hootwonder* (*Hooftvunder*), et d'*Anne d'Hamale*; et que, enfin, ladite damoiselle est *vrayement noble, de tous costes, sans aucune bastardise ny bourgeoisie*; Bruxelles, le 4 juin 1661 : deux fasces. L'écu sommé d'une couronne et entouré du collier de la Toison d'or. L. : *vrg et de . . ensa . . .* (les deux sceaux sont fort endommagés) (Ibid., c. 1375^{bis}) (voir **Aix, Blankenheim, Braunsberg, Harscheidt, Hohenstein, Kleeburg, Runkel**).

Les sceaux de 1658 et de 1661 proviennent d'une autre matrice, plus grande encore, que celle qui a servi à sceller l'acte de 1647.

D'après GELLE, le seigneur d'*Ysenburch*, homme de l'évêque de Mayence, portait : d'argent à deux fasces de sable. Capeline de l'écu. C. : un vol de sable, semé de feuilles de tilleul, renversées, d'or.

ISENDER, voir **Blankenberg**.

IJsendijke (*Henri van*), tenancier de la cour de *Lachene[n]* (près de *Lierre*), 1482, 6 : une scie de boulanger, posée à senestre, accompagnée en pointe à dextre d'une lettre h; au franc-quartier chargé de trois fleur de lis, au pied coupé. S. d. : un bœuf (*Malines*) (voir **Schoutheete**).

IJzendoorn. *Gauthier*, seigneur d'*Ysendale*, chevalier, scelle un acte d'*Arnould*, duc de *Gueldre*,



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

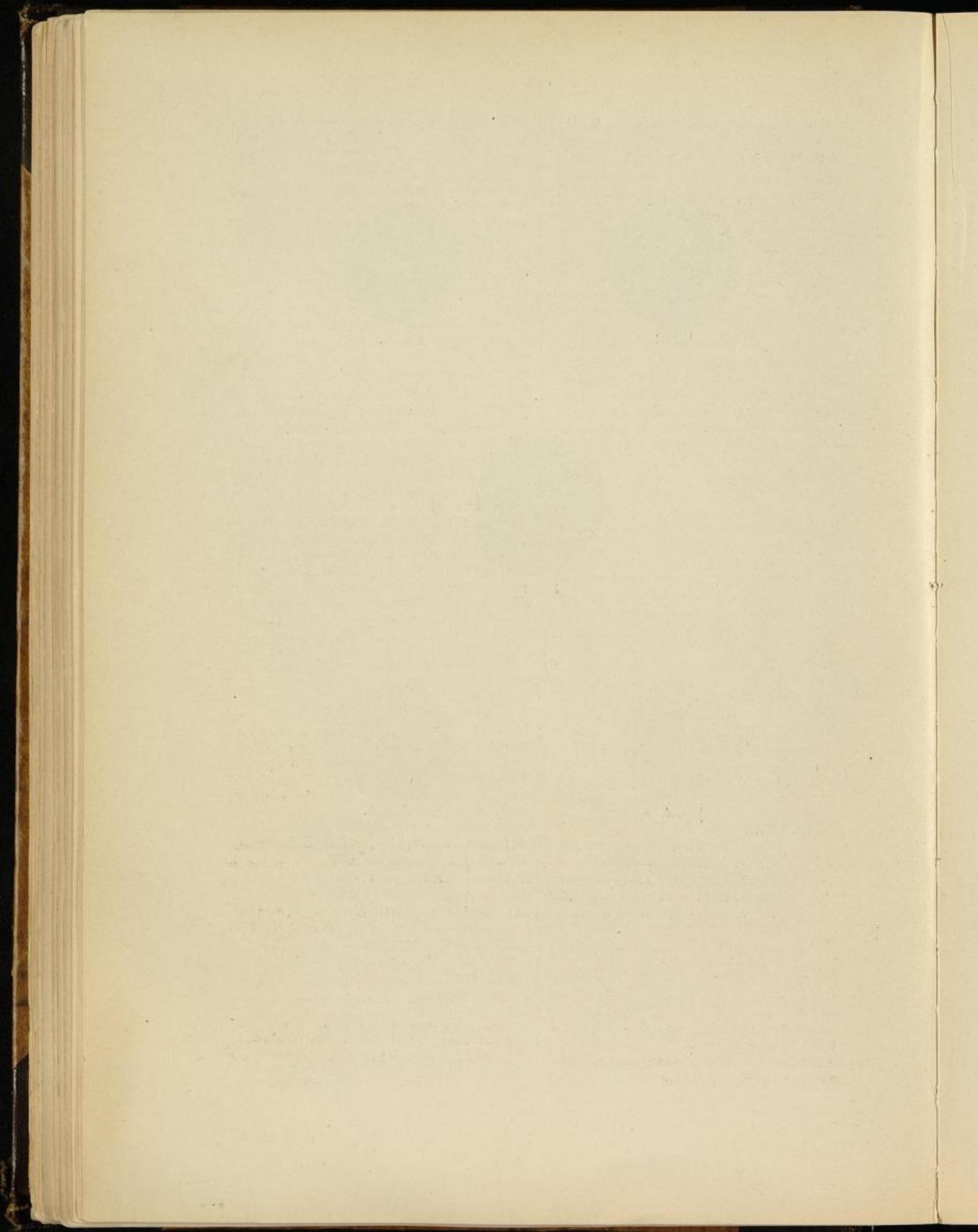


Fig. 5.

Pl. LXXI.

- Fig. 1. Henri van Appeltern, chevalier (1357)
- Fig. 2. Jean Badrion (1358)
- Fig. 3. Etienne van Bellinkhoven (1357)
- Fig. 4. Abel van Euskirchen (1357)
- Fig. 5. Jean Godenaerts, chevalier (1357)

} Ayant, tous, combattu,
dans l'armée
brabançonne, contre le
comte de Flandre
(1356).



1371 : coupé ; au 1^{er}, un lion léopardé ; au 2^d, fruste (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 401) (voir **Amstel, Azewijn, Feluy, Cock, Renesse**).

IJzendoorn. Gauthier van *IJsendoren*, chevalier, arbitre pour le duc de Gueldre, 1387 ; G. van *Ijsendale*, témoin du duc, 1388 : trois pals de vair ; au chef chargé à dextre d'un léopard (lion léopardé ?) (Ibid., N° 496, et Dusseldorf, *Col.*, N° 1118).

Voici, d'après GELRE, le blason de *her Wouter van Ysendaeren*, Gueldrois : de gueules à trois pals de vair ; au chef d'or, chargé à dextre d'un lion léopardé de gueules. Volet de gueules à pals de vair. Couronne d'or. C. : un lion léopardé de gueules, en arrêt.

— Rodolphe van *IJsendoren*, prévôt de Saint-Pierre, à Utrecht, 1392 : même écu (lion léopardé). T. : deux hommes sauvages, sans massues. L'écu sommé d'un ange issant. L. : ✠ *S Rodol . . . c IJsendoren prepositi sancti petri traiectens (Utrecht)*.

— Guillaume van *IJsendaren* et Jean van *Rijnensteijn*, chevaliers, ayant été chargés, par le duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc., de conclure son contrat de mariage, avec la fille aînée d'Adolphe, comte de Clèves, déclarent *dat men oen dije curg . unse lijeve joncfrou brengen sal als van nu en neesten Gudensdaige nae datum diss brieff koemt aver acht daige, dat is des Gudensdaiges nae dem sonnendaige in der vasten, als men in der heijliger kirkken sijngt Letare, tijlich tgegen avend, toe Hoerden (Heusden), dair alsdan bij oir toe slapen*, 1394 : trois pals de vair ; au chef chargé à dextre d'un lion léopardé. L. : *S' . . . ilhe . d . Ysendore (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 379)*.

Du côté du comte de Clèves, les négociateurs de ce mariage furent : Adolphe van *Suetkamen* et Roger van *Doornik*.

— Guillaume van *IJsendoren* scelle le contrat de mariage de Guillaume van *Dru[e]ten*, fils d'*Heijmeric*, avec *Guedelt*, fille de feu sire *Steeffen* van *Brakel*, 1412 : même écu (*Wassenaer*).

— Guillaume van *IJsenderen*, fils d'Alard, parent de dame Jeanne van *Groesbeek*, dame de *Wijhe*, 1420 : même écu (Ibid.).

— Guillaume van *IJsenderen* fait un contat de mariage avec damoiselle *Adrienne Kock*, qui, entre autres, reçoit, de son père, *Gisbert*, des biens à *Herwijnen*, 1431 : même écu (*Geld.*).

— Ernest van *IJsendoren* scelle le contrat de mariage de sa fille, *Catherine*, avec *Herbere dije Cock van Neerijnen*, 1535 : écartelé ; au 1^{er} et 4^e, trois pals de vair ; au chef de quartier plain ; aux 2^e et 3^e, un fascé de huit pièces, la 2^e chargée de quatre besants, ou tourteaux, la 4^e de cinq, la 6^e de quatre et la 8^e de trois (**Sterkenburg**). Cq. couronné. C. : un lion rampant (entier !) entre deux flambeaux allumés, posés en chevron renversé (*Geld.*).

IJzendoorn. Catherine van *IJsendoren*, fille d'Ernest, seigneur de *Sterkenburg*, conclut un contrat de mariage avec *Herbere dije Cock* (van *Neerijnen*), 1535 ; elle scelle le partage de ses fils, *Gisbert* et *Jean*, 1538 : trois pals de vair ; au chef plain. L. : *S' Katrin van IJsenderen (Geld.)*.

— Antoine et Jean van *IJsendoren*, témoins de ladite Catherine, 1535 ; Antoine : même écu. Sans timbre. Jean : même écu. C. : un lion assis entre deux flambeaux (non allumés), posés en chevron renversé (*Geld.*).

— Antoine van *IJsenderen*, seigneur de *Sterkenburg*, fait, au sujet de la succession litigieuse de ses parents, un compris avec son beau-frère, *Herberen dije Cock* van *Neerijnen*, mari de Catherine, laquelle aura, e. a. les dîmes de *Gameren*, 1538 : même écu que son père, Ernest (1535). Cq. couronné. Même C. que ledit Ernest, mais le lion issant (!) (*Geld.*).

IJzeren. *Herbeirs dyseren*, chanoine de Saint-Martin, à Liège, reçoit, du Luxembourg, 500 *viez peters florins*, pour monseigneur Jean, sire d'Hamaile, monseigneur Guillaume, son fils, monseigneur Gérard Rolibuc et des compagnons qui prins furent à faire le marchandise de la conteit de *Chiny*, entre le duc de Luxembourg et le comte de *Looz*, 1364 : un fascé ; au franc-quartier chargé d'une fasce de cinq fusées et d'une bordure dentée. L. : ✠ *S Her . . . de Yserin can (Luxembourg, c. I, l. I) (Pl. 10, fig. 260)*.

— Elias de *IJserne*, bourgeois de *Tirlemont*, 1367 : de menu vair plain ; au franc-quartier chargé d'un écusson fruste. L. : *Eli (Heijlissen)*.

— Tielman van *IJsere*n, jadis prisonnier à *Basweiler*, dans l'armée brabançonne ; i. t. : 436 moutons, 1374 : un fascé ; au franc-quartier chargé d'une fasce de cinq fusées, accompagnée de neuf (5, 4) billettes. L. : *S' Thilmani de Yseren* (Chartes des ducs de Brabant).

ISEREN (Thierry van den), échevin de *Berk* (Rheinberg), 1388, 9 : trois fers de lance, ou pointes de flèche (Dusseldorf, *Col.*, N° 1118).

IJserman (*Thijs*), jadis prisonnier à *Basweiler*, sous Robert de Namur ; i. t. : 342 moutons, 1374 : trois besants, ou tourteaux ; au franc-quartier brochant, chargé d'une fasce, surmontée d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S Tyes Yserman* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean), prisonnier *illec*, sous ledit Robert ; i. t. : 254 moutons, 1374 : trois besants, ou tourteaux ; au franc-quartier brochant fruste (fasce ?). L. : *S' Iohannes Yserman* (Ibid.).

IJserman (Antoine) (originaire de Maestricht), échevin de Liège, vers 1410 : trois besants, ou tourteaux; au franc-quartier brochant, chargé d'une rose; à la champagne de quartier plain. L. : . . . *toen*
. *leod* . . (C. de B.).

— (Jean), bon ami de Jean de Vos, seigneur de Lovendeghem et de Somergem, 1436 : un chevron, accompagné de trois billettes. T. d. : un homme d'armes, armé de toutes pièces, brandissant son glaive de la main droite. L. : *S Ian Iserman* (Fiefs, N° 3307).

IJsewijn, voir **Smet**.

Iscolai. *Philippes Escholay*, marchand de Florence, de la compagnie de *Puch*, 1292 : quatre pals. L. : *S' Filippi Iscolai de Pulci*. C.-sc. : écu à quatre pals. L. : ✠ *S' Filipi . . colai* (Chartes des comtes de Flandre, N° 653).

Isle (*Radoux* d'), échevin de Liège, 1268 : dans le champ du sceau, un membre de lion, en chevron renversé, la griffe à droite, et un semé d'étoiles. L. : ✠ *S' Radvfi scabini leodiensis* (C. de B.).

— (Everard d'), échevin *illeg*, 1292 : de . . . à six burelles et à la cotice brochante. L. : . . . *ve . . . di sca* (Ibid.).

IJsselstein. Gisbert van *IJselsteine*; le comte Guillaume de Hainaut, de Hollande, etc., lui a rendu, pour le tenir de lui en fief, *thuis te IJselsteine*, et diverses terres *ten Gheme*, in *Ripiker waert*, in *Benschoep* (Benschop), in *Polsbroech* (Polsbroek), in *Hoencoep* (Honkoop), in *Bloclant* (Blokland), 1309 : une fasce et un sautoir échiqueté brochant. L. : *de IJselstein* . . (Hollande).

— Le même, 1309 : même écu. L. : ✠ *S' Ghisberti militis de ine* (Mons, Hainaut).

— (Gisbert, seigneur d'), scelle un acte de l'évêque d'Utrecht, 1323 : type équestre, petit module; à senestre; le bouclier, la housse, l'ailette et l'écu du contre scel aux armes ci-dessus. C. et ornement du chanfrein : un dragon ailé. L. : *S' e sselst . . . e*. L. du contre-scel : ✠ *S' Ghiselberti dni de Yselsteine* (Utrecht).

— Gisbert van *IJselstein* (fils de Henri), bourgeois d'IJsselstein, 1416 : une fasce et un sautoir échiqueté brochant. L. : *S' Gh Heinric soen van IJselstein* (Hollande) (voir **Egmond**, **Wisch**).

Un autre Gisbert van *IJselstein* scelle, en premier lieu, cet acte, de 1416, auquel furent appendus les sceaux de beaucoup de bourgeois d'IJsselstein. Vingt-quatre en subsistent encore; ils se trouvent décrits dans ce travail.

D'après **GELRE**, *die here van Yselsteijn*, homme de l'évêque d'Utrecht, portait : d'or à la fasce de sable et au sautoir échiqueté de gueules et d'argent, brochant. Le eq. d'or, couronné de sable. C. : un plumail gris, en pomme

de pin, issant d'une cuve d'argent, terminée en vol. D'après *De Grimbergsche oorlog* (voir, plus haut, p. 107), *Her Bernaert, here van Iesselsteijne* : *Voerde den scilt van goude reine*, | *Met ere voesche van lasoere*, | *Ge-scaectafelt met vier (!) sautoere* | *Wit ende roet, ende rikelike diere* (II, v. 4934-7).

IJssel. Gisbert van *IJsell*, jadis prisonnier à Bäsweiler, dans l'armée de Wenceslas; i. t. : 430 moutons, scelle à Bréda, 1374 : quatorze (4, 4, 3, 2, 4) besants, ou tourteaux. L. : *S Ghiselberti Cosin* (Chartes des ducs de Brabant).

IJssche. *Gerardus de Ishca*, dapifer du duc Henri (III) de Brabant, 1260 : trois fleurs de lis (complètes). L'écu posé sur un lion contourné (*Heijlissen*, N° 174).

— *Henricus de Ijscha*, échevin de Bruxelles, 1330, 1 : trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : ✠ *S' Henrici de Yska* (Fonds de Locquenghien, A. G. B., et Bruxelles).

— Henri van *Ijsche*, chevalier, échevin *illeg*, 1364, 5 : même écu. C. : une aigle issante, le vol chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé, rangés en pal. L. : ✠ *S' dñi Heirici de Yshca (!) militis* (Bruxelles).

— Henri van *Ijsche*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Gaesbeek; i. t. : 1190 moutons, 1374 : trois fleurs de lis (complètes), accompagnées en cœur d'une coquille. L. : *S' Heinric van Ysche* (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van *Ijsche*, échevin d'Aerschot, 1421 : une lettre **Y** en chef à droite et deux fleurs de lis, au pied coupé, 1 en chef à senestre, 1 en pointe. L. : *S' Ian van Ijsche (sic) scabi ars* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (voir **Esche**, **Clutinc**, **Labbus**, **Rover**, **Scholaster**).

De Grimbergsche oorlog (voir plus haut, p. 107) blasonne : *Die here van IJssche, die al bloot* | *Den scilt van goude voerde . . .* | *Met letien van sable daerin* (II, v. 3160-2).

IJssum. Henri van *IJsssem*, écuyer, scelle un acte du seigneur de Friemersheim, 1366 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un cerf passant; aux 2^e et 3^e, plain; au chef de quartier chargé de trois merlettes. L. : *Ys . . .* (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N° 29).

— Guillaume van *IJsssem*, reçoit, pour lui-même, pour Gauthier den Duvel et ses autres varlets, tous jadis prisonniers à Bäsweiler, sous le sire de Perwez, un acompte sur une i. t. de 1302 moutons, 1375 : type en losange; un cerf passant. L. : ✠ *S' Willem van Ysem* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Lueff van Isem*, homme du comte de Clèves, 1383 : un cerf élané (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 472).

— *Lueff van IJsssem*, bailli du comte de Clèves, à Aspel et à Rees, 1392 : un cerf passant (Dusseldorf, *Col.*, N° 1146).

D'après **GELRE**, *Loef van Ysem*, qu'il cite parmi les

Gueldrois, portait : d'or au cerf de gueules saillant. C. : une tête et col de cerf de gueules, semé de feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, d'or, ramé du même. Plus loin, le même héraut d'armes attribue cet écu : d'argent (c'est-à-dire le champ laissé en blanc) au cerf saillant de gueules, à un *Loef van Yngelshem*, sans indication de nationalité; c'est peut-être le même personnage.

Issum. Gérard van *Isssem* et Marie, fille de sire Herman van *Boijtbergh*, sa femme, ont vendu au comte de Clèves une rente que feu *Loeff*, père dudit Gérard, tenait en fief de lui, 1406 : un cerf saillant. L. : *Siglm Gherit van Issvm* (Dusseldorf, Clèves-Mark, Nos 666-7).

— Herman van *Isssem*, chevalier, *neve* dudit Gérard, 1406 : un cerf élané. C. : une tête et col de cerf. L. : *S H^r mani de Yssey milit^r* (Ibid.) (voir **Budberg**, **EGER[EN]**, **ISTEN**, **Spee**, **Vossem**).

ISTEN (Vincent van) (Issum ?), *swager unde frundt* des frères et sœurs van *Eell* (Eijll), 1553 : un cerf saillant, contourné (*Geld.*).

Itter (Maitre *Ghoert van*) (Op-Itter), licencié es deux droites, lieutenant des fiefs de l'abbé de Saint-Trond, 1584; feudataire de Looz, 1590 : une croix gringolée, accompagnée au 1^{er} canton de trois glands, rangés en fasce. C. : un buste, ou homme issant (fruste) (Abb. de Saint-Trond, c. 13).

L'armorial manuscrit de Saint-Trond donne ainsi les armes de van *Itteren* : d'azur à la croix ancrée (?) d'or; au franc-quartier d'argent chargé de trois (2, 1) glands d'or, tigés de sinople.

ITT[ER]EN. Renier van *Itten*, reçoit, du Brabant, 30 vieux écus, pour un cheval usé dans la guerre contre le comte de Flandre, 1357, le 29 septembre : trois chevrons, au bâton brochant. L. : *en* *n* (Chartes des ducs de Brabant, No 1425).

Ittre. Jean *Dytrene* scelle un acte de Sohier, sire de Braine, 1290 : un lion-couronné et une cotice brochante, passant sous l'épaule du lion. L. : *S Iehan ditrene escvier* (Ninove) (comp. **DITEREN**).

— *Stievenes*, sires de *Ytrene*, chevalier, arbitre entre l'abbaye de Wauthier-Braine et Gillion de Braine, 1300 : un lion couronné (Abb. de Wauthier-Braine, chartes).

— Jean de *Ytrene*, chevalier, frère dudit *Stievenes*, 1300 : un lion (non couronné) et un bâton brochant (Ibid.).

— (*Hoste d'*), écuyer, homme de fief du duc de Brabant, . . . comte de Hainaut, etc., 1421 : un lion couronné. C. : un lion couronné issant. T. dextre : une damoiselle (*Namur*, Nos 1354-6).

— (Etienne d') reçoit une rente sur le domaine de Hal, 1432 : mêmes écu et C. Cq. couronné. S. : deux grif-

fons. L. : *S Est ene ditre* (Mons, Domaines de Hal, reg. 1).

D'après **GELIX**, son contemporain : *her Steven van Itteren*, Brabançon (xiv^e siècle), portait : de sinople au lion d'argent, couronné d'or; à la bordure (simple) de gueules.

De Grinbergsche oorlog (voir ci-dessus, p. 107) blasonne ainsi la bannière du sire d'*Itterne* : *Met cinopre, also hi woude, | Met eenen leuwe daerin van goude* (II, v. 3315-7).

Yve. Henri, sire d'*Ive*, 1250 : de vair à trois pals; au franc-quartier plain (*Afflighem*) (voir **Périlleux**).

— (Henri d'), chevalier, seigneur dudit lieu, de *Noeuville* (Neuville), Saint-Martin, Taviens, Goyet, etc., lieutenant de Monseigneur le comte d'Egmont, prince de Gavre, chevalier de la Toison d'or, gouverneur-général et souverain bailli du comté de Namur, 1602 : de vair à trois pals. C. : cassé; on voit la partie inférieure de deux pattes de cerf. L. : *Henri dive chl dive* (Bruxelles, fonds de la famille de Buisseret).

— (Charles-Joseph baron d'), etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Catherine-Frédérique-Anne d'Ingelheim, du côté maternel, est *gentilfemme*, fille de messire François-Adolphe, baron d'Ingelheim, et de Marie-Ursule *Chambellante* (Kammerer) de Worms, dite de Dalberg, fille de messire Frédéric-Théodore *Chambellant* de Worms, baron de Dalberg, et de Marie-Claire de Schönborn (fille de messire Philippe-Erwin de Schönborn et de Marie-Ursule de *Grefsenclau*) (Greiffenclau); que ledit Frédéric-Théodore est fils de messire Louis-Martman *Chambellant* de Worms, dit de Dalberg, et de Marie Echter de *Messelbrun* (Mespelbrunn), et que, enfin, ladite damoiselle est *vraiment noble de tout costé maternel, sans aucune batardise ni bourgeoisie*; Fernemont, le 25 septembre 1718 : même écu, sommé d'une couronne à onze perles, dont trois relevées, et accosté de deux palmes, liées en sautoir. Grand cachet, sans légende, en cire rouge, dans une boîte de fer-blanc (Chapitre de Nivelles, Etabl. relig., c. 1374, A. G. B.).

Ce sceau est mal gravé; au lieu d'être de vair à trois pals de . . . , l'écu présente tout bonnement 22 « clochettes », rangées en pal, par 5, 6, 6, 5, non aboutées.

— (Le marquis d') et du Saint-Empire, baron de Soye et de Brandebourg, vicomte de Dinant, chambellan de L. L. M. M. I. I. et R. R., seigneur foncier de Huppaye, tient, du Brabant, la seigneurie de Ramillies et plusieurs fiefs à Huppaye, 1754 : de vair à trois pals de gueules. Ecu couronné. S. : un lion et un cerf, chargé d'un écu de . . . à l'écusson plain, tous deux regardants. Bannières : *a*, de vair à trois pals; *b*, de sinople à la fasce (Av. et dén., Nos 7255, 7336).

Les Yve étaient encore seigneurs de Franquenée, du Petit-Quesnoy, de Poix, Soye, Tongrinne, Villers, Walzin, Warelles, Wognée, barons de Brandebourg, Ostiches, Soye, vicomtes de Bavay et de Dinant comtes de Ruisbroeck, marquis d'Yve, de Jodoigne et de Bavay.

Leurs supports sont : deux lions d'or, lampassés de gueules, tenant, chacun, une bannière de l'écu : de vair à trois pals de gueules.

Les de Cartier d'Yve portent coupé : de Cartier — qui est : d'argent à dix (3, 3, 3, 1) losanges, accolés et abou-tés d'azur — sur Yve. S. : deux lions au naturel, regardants, tenant, chacun, une bannière, la 1^{re} de Cartier, la 2^e d'Yve.

Jean-Baptiste-Louis-Ghislain-Joseph de Cartier d'Yve obtint reconnaissance de noblesse, en 1823, et conces-sion du titre de baron, transmissible par ordre de pri-mogéniture à sa descendance masculine. Ce titre fut accordé à toute sa descendance mâle, le 31 mars 1841.

IJvels (Mathieu) juge à Aix-la-Chapelle, 1350; dros-sard de Montjoie, vassal du sire de Schoonvorst, cher ami de Jean Rummel, 1370 : un fascé de six pièces; au franc-quartier fascé de huit pièces. C. : deux têtes de paon, sur des cols allongés, recour-bés, adossés. La capeline semée de feuilles de tilleul, les tiges en haut. L. : S' *Mathi . . . is Yvels* (Dus-seldorf, Commanderie de Biesen, N° 37, *Jul.-Berg*, N° 847).

Ivoix. *Lambelet d'Ivoix*, écuyer, homme du duc de Luxembourg, 1366 : une bordure dentelée et une fasce brochante, frettée, mais les interstices des frettes en relief. L. : S' *Lamb* (Luxembourg, c. IV. l. XVI, N° 9).

— (Le garde du scel de la prévôté d'), 1520 : écartelé ; au 1^{er} et 4^e, un lion, à la queue fourchée; aux 2^e et 3^e, un burelé, au lion brochante (!). L. : S' *ppoitat' castri nostri yuodiensis* (Chartes des ducs de Brabant).

IJwiin IJwiins soen (*Aernt*), échevin de Heusden (Brabant), 1429 : trois pals de vair ; au chef chargé d'un lambel (Malines) (voir **Cuijk**).

Comp. les armes des van *Kuijok*, échevins de Heusden. La famille Iweins, dont une branche s'appelle : Iweins d'Eeckhoutte, appartient à la noblesse officielle de la Belgique. Elle porte : de gueules au chevron, accom-pagné de trois trèfles, le tout d'argent. C. : un trèfle de l'écu.

Les Iweins d'Eeckhoutte ont pour devise : *Semper et ubique fidelis*.

Ixelles, voir **Haseldonck**.

IJzendoorn } voir **Ys**
IJzeren }

J

Jadon (**Jadou**?) (*Jean*) scelle un aveu pour sa fille qui tient, du Brabant, un fief à Hannut, 1331 (n. st.) : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce de cinq fusées; aux 2^e et 3^e, une aigle. C. : une tête et col de lévrier colleté (Av. et dén., N° 4208).

Jaghère (Pierre de) tient, de Charles van *Halewinc*, du chef de sa cour de *te-Willecomme*, un fief à Pitthem, 1502 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un cor de chasse (Fiefs, N° 10737).

— (Georges de), échevin du métier de *Zomergem* (Somergem), 1516 : un cor de chasse contourné. L. : *s de jaghere* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 117) (voir **Artevelde**).

Jagnée, voir **Jannée**.

Jacart, voir **Jocarde**.

Jacobs. *Jacobus Jacobi*, échevin d'*Oesterwijk* (Oosterwijk) (il s'agit d'une terre in *Ghesel* = Giesel), 1353 : une branche de pommier, fruitée de trois pièces. L. ; S' *Jacobi f. cobi* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Jacobs. *Josse Jacops*, de Gaesbeek, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Gaesbeek ; i. t. : 116 moun-tons, 1374 : un lion. L. : *Sigillv loes iacob* (!) (Chartes des ducs de Brabant).

— *Jan Jacobs soen*, échevin de *Lezmonde* (Leksmond), 1388 : une aigle. L. : S' *lan iacobs soen* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 604).

— *Horstgijn Jacobs soen*, échevin d'Amsterdam, 1458 : une marque de marchand. S. s. : un aigle (Notre-Dame, Anvers, fonds des Chartreux de *ter Saligherhaven*, près Amsterdam) (Fig. XXXI).

— (Adrien), *goede vriend* d'Anne de Bourgogne, dame de Ravestein, Wijnendale, Duiveland, etc., femme d'Adolphe de Clèves, 1484 : une fasce et une bor-dure engrêlée. C. cassé (C. C. B., N° 113).

— *Henrick Jacopsen*, écoutète de monseigneur de Nassau, au métier de Drimmelen, 1526, 31 : une marque de marchand, formée d'un crampon con-tourné et d'un grand flanchis (Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsa rer. extraordinar.*).

— *Jean Jacops*, homme de fief du château de Ter-



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. LXXII.

Fig. 1. Jean van Groesbeek (1358)

Fig. 2. Gérard van Hese (1357)

Fig. 3. Rover van Ingen (1357)

Fig. 4. Michel van *Kerbia* (Cörbitz?), chevalier (1357)

Fig. 5. Louis *uten Lijminghen*, le jeune (1357)

} Ayant, tous, combattu,
dans l'armée
brabançonne, contre le
comte de Flandre
(1357).

monde, 1549 : un chevron, accompagné en chef de deux coquilles et en pointe d'une étoile à huit rais (Fiefs, N° 4596) (voir **Arndts**).

Jacquemart. *Jackemin Jackemart*, échevin de Temploux, 1493 : deux clefs, passées en sautoir, les panneaux en haut (Namur, *Salzinne*, c. 517).

— (Jean), échevin *illegitimus*, 1498 : même écu. L. : *S' Jehan Jakema* . . (Ibid.).

Jacquemin, voir **Ghisen**.

Jacques, voir **Nothomb**.

Jacquet (Jean) scelle pour Adrien de la Porte, homme de fief de Braine-l'Alleud, 1634 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois coqs ; aux 2^e et 3^e, une croix, chargée de cinq croissants. C. : un croissant. L. : *Sig Jan Jacquet* (Abb. de Wauthier-Braine, c. 4009).

Jamar (Francon), échevin du banc de *Zichgen* (Sichen), 1534 : une fasce, accompagnée de trois masses à picots, posées en barre et rangées en chef, et d'une roue en pointe. Cq. couronné. Sans C. L. : *k Jam . r* (Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).

Jamart (Jean), échevin de l'église collégiale de Notre-Dame, à Huy, dans sa cour à Lustin, 1471 : une ancre, l'anneau en haut. L. : *S Iohan Ia* (Greffes scabinaux, Mélanges. A. G. B.).

Jamblinne. Guillaume *van Gamblinis*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière d'Agimont ; i. t. : 430 moutons, 1374 : un fretté ; au chef chargé de trois faux. L. : *me de Gambelines* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 10, fig. 262).

— *Gilot van Ganbeline*, prisonnier *illegitimus*, sous Robert de Namur ; i. t. : 960 moutons, 1374 : même écu, mais une étoile, au lieu de la 2^e faux. L. : ★ *Giles de Janbelin* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Hunstineel van Gambelines*, et *van Berchenelez*, prisonnier sous la même bannière ; i. t. : 96, resp. 188 moutons, 1374 : un fretté ; au chef chargé d'un anneau, accosté de deux faux contournées, penchées. L. : ✠ *Gilleson de Gabline* (Ibid.).

Il y a deux quittances ; l'une l'appelle : *Hunstineel van Gambelines*, l'autre : *Hustinel van Berchenelez*.

On serait tenté d'y voir deux personnages différents, deux cousins, dont l'un, manquant de son sceau, aurait scellé de celui de son parent, sans mentionner cet emprunt dans l'acte.

HEMERICOURT orthographe : *de Barsinalles* (SALBRAY, p. 259), le nom d'une seigneurie (Barcenal[le]) appartenant aux Jamblinne.

— *Gilhe de Jamblinez*, seigneur d'Oyon (Doyon) et de *Soreez* (Sorée), échevin de Liège, 1409 : un fretté ; au chef chargé de deux faux, accompagnées en cœur d'une étoile. L. : *S' Gie* *ambli' esq* *e* (C. de B.).

Les barons de Jamblinne, et de Jamblinne de Meux, appartiennent à la noblesse officielle de la Belgique. Ils portent : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, d'or, fretté de sable ; au chef de gueules, chargé de deux faux d'argent, emmanchées d'or, posées en barre, le fer à dextre ; aux 2^e et 3^e, d'azur à neuf besants d'argent (**Doyon**).

JAMERLOE (et **YAMERLOE**) (Henri van), écoutète du tribunal du Saint-Empire, à Kaiserswerth, 1435 : trois fers de lance (ou fleur de lis, au pied retranché) ; au chef plain (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 549) (Pl. 10, fig. 261).

Jamin (Jean), homme de fief de Braine-l'Alleud, 1611 : échevin forain *illegitimus*, 1621, 3 : un soulier contourné en chef, une pince, posée en bande, en pointe, et une alène, posée en barre, brochante sur la pince. L. : *Ian Jammen 100* (!) (Notre-Dame, Anvers, papiers de la famille Theijs).

— (Guillaume), homme de fief, ou échevin, de Braine-l'Alleud, 1623 ; homme de fief *illegitimus*, 1631 : un arbre arraché, accosté de deux gerbes (Ibid.).

Jamines (Henri), échevin de Wavre, 1357 : plain, au chef plain, et une bande engrêlée, brochante sur l'écu (*Afflighem*).

Jammaert van HALLEER (Hallet) (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinc ; i. t. : 46 moutons, 1374 : un croissant, accompagné de six fleurs de lis, 3 rangées en chef et trois (2, 1) en pointe, le pied de la 2^e fleur de lis accostée de deux petites étoiles à cinq rais. L. : *Si Jehan Pov . let* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Poullet**).

Jamotteel (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 210 moutons, 1374 : une force renversée en chef à dextre et deux besants, ou tourteaux, 1 en chef à senestre, 1 en pointe, accompagnés en cœur d'une étoile. L. : ★ *a . s de vil* (Chartes des ducs de Brabant).

JANDRACO, voir **MARKELE**.

Jangeruts (Pierre), échevin de Corswarem, 1475 : un cerf couché. L. : . *Pieter Ian* (Abb. d'Orient, c. 2 ; A. G. B.).

Jancour. Guillaume *van Ghehaincourt*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Chantraine ; i. t. : 140 moutons, 1374 : un chevron, chargé d'une étoile et accompagné de trois forces renversées. L. : . . . *illiam de Jehacovr* (Chartes des ducs de Brabant).

Jannée (aussi **Jagnée**). Gérard *van Jaynee*, prisonnier *illegitimus*, sous Robert de Namur ; i. t. : 382 moutons, 1374 : une fasce et une bande engrêlée brochante. L. : ★ *Si Jehan de Gaine* (Chartes des ducs de Brabant).

- Jan[s]. Janssens**, etc. *Willem Jans sone* scellé un acte d'Antoine, fils de sire Pierre van Arnemuiden, 1273 : un parti-émancché. L. : $\text{✠ S' Wil} \dots \text{Jans} \dots \dots \dots$ (Zélande).
- *Jehans [fils] Jehans [fils] Ver Mie*, homme du comte de Flandre, 1329 : une croix, chargée de cinq feuilles de tilleul, les tiges en haut. L. : *Jan f lan f fermi*. (Chartes des comtes de Flandre, N° 1492).
- Ce qui signifie : Jean, fils de Jean, qui est fils de dame Marie.
- *Heinric Jans soen*, échevin de Rotterdam, 1359 : trois clous (U.).
- *Hughe Jans soen*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Brederode ; i. 1. : 336 moutons, 1374 : un lion naissant, accompagné en pointe d'un trèfle. L. : *S Hvghe Jans soen* (Chartes des ducs de Brabant).
- *Arnt Jans soen*, échevin de Bréda, 1380 : plain, diapré ; au franc-quartier chargé de trois pals ; au chef de quartier chargé d'un sautoir. L. : *S Arnoet Jans sone* (Ibid.).
- *Egbert Jans soen*, échevin de *Lexmonde* (Leksmond), 1388 : trois perroquets regardants, les deux du chef adossés. L. : *S Egbert Jan soen* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 604).
- *Andries Jans soen*, échevin de Lakerveld, 1388 : deux poissons, posés en fasce et rangés en pal. L. : *S Anderies Jans soen* (Ibid., N° 605).
- *Harman Jans soen*, échevin de Leiden, 1396 (n. st.) : trois violes, accompagnées au point du chef d'un demi-vol abaissé (?). L. : *S. ra Harm . . . ans soen* (Hollande).
- *Clay, filz Jehan, filz Gautier*, mesureur assermenté de la duchesse de Bourgogne, 1405 : une cotice, accostée de deux étoiles à cinq rais. L. : *S Clais Jan f W. . . ters* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78-79).
- *Jan Jans sone*, échevin de *Riethem* (Ritthem), 1409 : une fleur de lis, accompagnée en chef de deux étoiles. L. : *S Jan Jans sone* (Chartes des ducs de Brabant).
- *Jan Jans sone, coorsepene in Scellacht* (Schellach), 1410 : un lion contourné et une fasce brochante, chargée d'une rose (C. C. B., c. 113).
- *Dirc Jan Daniels zoens zoen*, bourgeois d'IJsselstein, 1416 : trois lanières, munies, chacune, aux deux extrémités, d'une boucle arrondie, légèrement évasée, posées en bande, rangées en barre. L. : *S Dirc Jan soen D (!)* (Hollande).
- *Andries Jangiliszone*, échevin de la Salle d'Ypres, 1420, 1 : une marque de marchand, formée d'un sautoir dont les bras inférieurs sont réunis au bas par une traverse, accompagnée au point du chef d'une étoile, ladite marque touchant les bords de l'écu. L. : *S Andries Jan Gills* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 190, 191).
- Jan[s]. Janssens**, etc. *Jacob Jans[s]one*, échevin et *cuerer* du métier de Furnes, 1428 ; receveur de Marc Guidechon, garde des *Oostdunes* de Flandre, 1428, 9 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un trèfle. L. : *S Iacop Jans* (Ibid., l. 91, 92).
- *Pauwels Jans sone, kuerscepen* de West-Souburg, 1428 : une fleur de lis, accostée en chef de deux roses (C. C. B., c. 80).
- *Willem Jans sone*, échevin de *Zierikzee*, 1430 : une croix alessée, enclose d'un losange vidé, accosté en chef de deux besants, ou tourteaux. L. : *Willem Jan Cotoen (?) son* (Ibid., c. 465).
- *Philips Jan Aerts soens soen*, échevin de Heusden (Brabant), 1439, 41, 9 : une roue, accompagnée de trois panelles (Malines).
- *Arend Janssone, die men heedt Haghen*, mari d'Elisabeth *Franens, die men heedt Vrouwe Lijze*, donne quittance, au receveur de Malines, des revenus de la *clergie « van der dekenije van den wollewercke »* à Malines, lesquels le duc de Brabant avait donnés à sa dite femme, pour la durée de sa vie, 1450 : un lévrier colleté, sautillant. L. : *S Aernt Jansson van R[in?]skerke* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 152).
- *Jan Jan zoen*, échevin de *Zierikzee*, 1450 : une fasce, accompagnée en chef d'un lambel et en pointe d'une fleur de lis (défaillante à dextre?) (C. C. B., c. 465).
- *Jacob Jan Huyghen zoon*, échevin d'Amsterdam, 1454 : une marque de marchand. S. senestre : un aigle (Notre-Dame, Anvers, fonds *ter Saligherhaven*) (Fig. XXXII).
- *Meester Jacob Jansz*, échevin de Rotterdam, 1457 : une marque de marchand, surmontée d'une étoile. S. senestre : un aigle. L. : *Sigillu m Iacobi Jan . . .* (U.) (Fig. XXXIII).
- *Willem Janssen*, échevin du duc de Bourgogne, à Saftingen, 1463 : trois roses, accompagnées en cœur d'une étoile. L. : *S Wil . . Jans sone* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 113).
- *Robbrecht Jan Hugen zoons zoon*, échevin de Heusden (Brabant), 1470 : trois lions léopardés, rangés en pal (Malines) (comp. **Hugen** et **Robert**).
- *Mathijs Jans zoon*, échevin de Sint-Geertruidenberg, 1512 : trois oiseaux, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais. S. senestre : une licorne (Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsa rer. extraordinar.*).

Jan[s], Janssens, etc. *Arndt Jansz*, juge à Ressen et à Doornik, 1519 : un parti-émancché (*Geld.*).

— *Melis Jansz*, échevin de Rotterdam, 1523 : trois trèfles, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais. C. : un trèfle entre un vol. L. : *S Melis Jan soen* (U.).

— *Cornelis Janssens*, échevin de Perck et d'Elewijt, 1632 : une roue de moulin. L. : *S Cornelis Jansens* (Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. B.) (voir **Hoevel**).

Ferdinand-Alphonse Janssens obtint, le 26 mai 1871, en Belgique, concession de noblesse, et, le 6 mars 1885, l'autorisation de joindre à son nom celui de Bisthoven. Ses armes sont : d'or à trois, arbres arrachés de sinople. C. : un arbre de l'écu.

Jappin (Jacques), homme de fief du Hainaut, 1565 : un chevron, accompagné de trois étoiles; au chef chargé d'un lion issant (Vicomte Desmaisières).

Jaquemart, voir **Jacquemart**

Jardin (*Reniers dou*), *masuïers de Collars Colembial*, scelle un acte de *Lambiers de Lamalle*, 1385 : trois forces renversées; au franc-quartier brochant, chargé d'une étoile à cinq rais. L. : s de *Jardin* (Abb. d'Oriente, A. G. B.).

— *Jean dou Gardin* (fils de feu *Colart*), bourgeois de Valenciennes, reçoit, de la ville de Tournai, des rentes pour lui-même, *Colart* son frère, et *Jeanne*, fille de ce dernier, 1407; *Jean*, son frère (cadet), *Colars*, *Jehans Vrediau*[*ix*] (*Vrediel*), leur neveu (son sceau est tombé), et *Baudvins li Bocheux* (leur parent?), reçoivent une rente du Brabant, 1416 (n. st.) : un arbre et une bordure dentée. L. : *S Jehan dov Gardin* (Tournai, Quitt., et Chartes des ducs de Brabant).

Jehans Vrediel agit pour lui-même et comme tuteur des enfants de feu *Jehan Creste* et de damoiselle *Marie Vredielle*, sa sœur.

— *Colars dou Gardin*, frère dudit *Jean*, 1416 (n. st.) : même écu, mais la bordure engrêlée. L. : *S Colart dov Gardin* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Henry dou Jardein* et *Daniels dou Jadein* (sic), *allowyrs* du duc de Brabant, scellent un acte du « rentier » de Braine-l'Alleud, 1413; *Henry* : trois lions; au franc-quartier brochant, chargé d'une aigle éployée. L'écu chargé d'un écusson en cœur à la croix, accompagnée au 1^{er} canton d'une merlette, et au filet brochant, ledit écusson brochant sur le franc-quartier. L'écu posé sur un (!) aigle (Abb. d'Aywières, Etabl. relig., c. 1798, A. G. B.).

— *Daniels dou Jadein*, ci-dessus, 1413 : trois lions; au franc-quartier brochant, chargé d'une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'une merlette, et au filet brochant sur ledit franc-quartier (Ibid.).

— *Sœur Marie (du Gardin)*, abbesse de *leglise del*

Honneur Nostre Dame lez Flines (de l'ordre de Citeaux), diocèse d'Arras, 12 juillet, 1496 : dans le champ du sceau ogival, l'abbesse debout, sous un dais; dans le bas, un écu, à la croix ancrée, cantonnée, en cœur, de quatre billettes. L. : *Sigillum sororis Marie* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 394).

L'acte ne révèle pas le nom de famille de cette prélate *LE GLAY, Cameracum Christianum*.

Elle fut enterré, dans ladite abbaye, avec cette inscription :

Hic iacet venerabilis dna. D. Maria du Gardin Haec quidem extitit annis quatuordecim Abbatissa huius venerabilis Ecclesiae et obiit a^o 1496^o quarta nonas Maij die Ascensionis (!).

Le manuscrit, du xviii^e siècle, auquel j'emprunte cette épitaphe, contient, en marge, cet écu, ovale : parti; au 1^{er}, de sable (?) à la croix ancrée et au semé de billettes, le tout d'or; au 2^e, d'argent à trois lions de sable, couronnés de . . . (Bibl. Royale, à Bruxelles, C. G., N^o 1509).

Jardin, *Johans de Jardein* (!), échevin de Jodoigne, 1432 : un étrier, accompagné en chef à dextre d'une étoile. L. : *★ losse* (sic) *d . . ardin* (Chartes des ducs de Brabant).

— (*Guillaume du*), homme de fief du Hainaut, 1377 : un arbre et une bordure (simple). C. : un cygne. S. : deux lions (Vicomte Desmaisières).

— (*Philippe du*), même qualité, 1616 : deux arbres en chef et en pointe . . . (cassé). C. : un arbre. L. : *Seel Jardin* (M. de Latre du Bosqueau) (voir **Bocheux**, **Bongart**, **Morcourt**, **Seraing**, **Wargny**).

Les barons du Jardin, en Belgique, portent : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent. C. : un cygne au naturel. S. : deux lions d'or, armés et lampassés de gueules.

Devise : *Tout d'en haut*.

Jaspar (Henri), échevin de Jodoigne, 1449, 60; alleutier de Jodoigne, il scelle un acte du receveur de Jodoigne, 1465 : un macle et un étrier en chef et un 2^d macle en pointe. L. : *Henry . . spar*. (Chartes des ducs de Brabant, *Heijlisse* et Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178, A. G. B.).

Jauche, *Gerardus, dominus de Jacea*, de l'aveu de son fils, Gérard, fait une donation à l'église de Bonne-Espérance, 1227 : type équestre; le bouclier à la fasce. L. : ace (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— *Gerard de Jache*, chevalier, Baudouin d'Avesnes, chevalier, seigneur de Beaumont (*1^o loco*; son sceau est tombé), et d'autres, déclarent avoir assisté, à Valenciennes, au transport, fait par *Jean de Roysin*, chevalier, au bailli de Hainaut, de 12 muidées de terre à Semeries, qu'il a retranchées du fief qu'il tient de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, pour en adhériter *Monseigneur Oston de*

Hakingnies (Hacquegnies), chevalier, qui en fit l'hommage : puis, que cet hommage fut transmis entre les mains de Jean de Hainaut qui, lui, le transporta à l'abbaye de Bonne-Espérance ; 1271, en avril, à Valenciennes : type équestre ; le bouclier et la housse à la fasce. L. :
Javche. Contre-scel : écu à la fasce. L. : † S' secreto . . . m (fort en dommagé) (Ibid.).

Jauche. *Williames de Gommign*, chevalier, scelle le même acte, 1271 : une fasce, surmontée d'un lambel à cinq pendants (Ibid.).

— (Gérard, sire de), scelle un acte de Louis Scietecatte, châtelain de Namur et bailli du comté de Namur, 1290 (n. st.) : type équestre ; le bouclier, l'ailette et la housse à la fasce. C. et ornement du chanfrein : un plumail. L. : *Sigillum (!) G d avchea* (Namur, N° 217).

— (Gérard, sire de), homme du comte de Hainaut, 1293 : une fasce. L. : dem (Ibid., N° 272).

— *Me sires Gerars de Jauce, li joesnes* (et li filz), chevalier, scelle un acte du bailli de Hainaut, 1297 : une fasce et un lambel à cinq pendants, brochant. L. : . . . erart de Javche chlr segneur de Bavdov. (Baudour?). Contre-scel : un écu à la fasce, surmontée d'un lambel à trois pendants. L. : † Secretvm mevm (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— *Monseigneur Willaumes de Gauche, sires de Goumeignies* (Gommegnies), chevalier, homme de fief du Hainaut, 1339, à Valenciennes et à Mons : une fasce, surmontée d'une divise vivrée. L. : † S' Wilh sign' de . . . gnies (Chartes des ducs de Brabant, Nos 533 et 532).

— *Monseigneur Gerart de Gommegnies, singneur de Mastaing*, chevalier, homme de fief du Hainaut, 1340 : même écu, brisé d'un bâton. L. : † S' Gerart de Gommign' sign' de Mastaing (Ibid., N° 566).

— Jean *Tursias* de Jauche, chevalier, vend une terre, à Jauche, à Mathieu de *Thyenes*, 1351 : un sautoir, chargé en cœur d'un écusson (fruste). Cq. couronné. C. : un bonnet entre deux coutres adossés (*Heijlissement*).

— *Jehans de Jache, sires de Gommignies, chevaliers*, déclare avoir reçu, de la ville de Nivelles, 1740 vies florins ascut, pour ses frais et ceux de ses gens d'armes, qui y avaient passé, avec lui, un mois, pendant la guerre du duc de Brabant contre les comtes de Flandre et de Namur, 1356, le nuit saint Thomas lapostole (20 décembre) ; Jean, sire de *Gommengny*, reçoit, du Brabant, un paiement de 1200 vieux écus, sur deux obligations, l'une de 1000, l'autre de 200, de toutes choses, coust, frais, perdues et demages,

(guerre de Flandre), 1357, 13 décembre : une fasce, surmontée d'une divise vivrée. C. : une tuba, le pavillon en haut, issant d'une cuve. L. : S' Jehan sire de Gommegnies (Chartes des ducs de Brabant, Nos 838, 1335).

Jauche. *Ystas de Gommengis*, chevalier, reçoit, du Brabant, une indemnité de 100 vieux écus, pour cost, frais et damagez (guerre de Flandre), 1357, le 23 novembre : même écu, mais la fasce chargée d'une étoile. L. : S Mesire Ystase de Gommie (Ibid., N° 1342).

— (Jean de), sire de Gommegnies, 1358 ; *Jehans de Jauche, sires de Goumeignies, chevaliers*, pour lui, son frère, *Ustasse de Goumeignies*, seigneur de *Sayon*, chevalier, et son cousin, Gérard *dobies* (Obies), écuyer, reçoit, du Brabant, un acompte sur leurs frais et pertes de chevaux, dans la chevauchée ou pays de *Aussay* (Alsace), en juillet et en août de 1363, quittance de 1363 ; il reçoit, du Brabant, un paiement de 60 moutons d'or, 1366, 5 mai : même écu, sans étoile. Cq. couronné. C. : un vol (chargé d'une fasce?). L. : S Jehans signevr de Goumeignies chlr (Ibid., Nos 1992, 2048, etc.).

— Jean, sire de *Gommengijs*, homme du comte de Hainaut, 1388 : même écu. Cq. couronné. C. : une griffe d'aigle, soutenant un plumail issant d'une boule. L. : S Iohan . . Jache sg. de . om . . eys (Hollande).

Le sire de Gommegnies, vassal du « duc » de Hollande (de Hainaut, etc.), portait, d'après GELBE : de gueules à la fasce d'or, surmontée d'une divise vivrée du même. Volet d'or. Couronne de gueules. C. : une griffe d'aigle d'or, soutenant une boule de gueules, sommée d'un plumail gris.

D'après le même héraut d'armes, die here van Gheete, vassal dudit « duc », portait : de gueules à la fasce d'or.

— Gilles *van Ghete*, chevalier, prisonnier illec, sous Robert de Namur ; i. t. : 1800 moutons, 1374 : une fasce, surmontée à dextre d'un anneau. C. cassé et fruste ; on voit une partie d'un vol. L. : S Gill . d' . ache esscu (Ibid.).

— *Gilson van Ghete*, prisonnier illec, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinc ; i. t. : 30 moutons, 1374 : trois (2, 1) losanges, accompagnés de trois besants, ou tourteaux, rangés en chef. L. : ★ S' Giles lald' de Jace (!) (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 10, fig. 264).

— (Gilles, seigneur de) et de *Hierges*, chevalier, reçoit, du Brabant, des indemnités pour avoir été fait prisonnier et rançonné par les Gueldrois, 1392 (n. st.), 92, 6, 7, 8 ; prévôt de *Bullon* (Bouillon?) 1396 : une fasce. Cq. couronné. C. : un bonnet arrondi, garni d'un vol. L. : S Gilles sires de Jauche z de Hierges chlr (Chartes des ducs de Brabant).

Jauche (Gérard le Borgne de), chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière d'Agimont; i. t. : 854 moutons + 1310 1/3 moutons, 1374; deux sceaux : 1^e, un sautoir, chargé en chef à dextre d'un anneau; écusson en cœur à la fasce. L. : *S Gerart le Borgne de Jauche* (Pl. 10, fig. 263); 2^e, même écu, sans anneau. Cq. couronné. C. : un bonnet arrondi entre deux coutres. L. : *S Gerardi dei Boergne de Jachea milit'* (Chartes des ducs de Brabant).

Les actes l'appellent *Bourgnat*, ou *Borne van Ghete*, sans prénom.

Il était seigneur de Mont-à-Jauche (voir **TARLIER** et **WALTERS**, *La Belgique ancienne et moderne*, canton de Jodoigne, ad vocem Jauche; *Domicellus Egidius, dominus de Ghete, de Herge et de Byoul, et domicella Johanna de Assche*, sa femme, transportent, le 28 octobre 1455, devant les échevins de Louvain, un vignoble, d'une étendue de 9 *quartaria*, *supra montem dictum Roesselberch* (Abb. de Sainte-Grtrude, à Louvain).

— (Jean de), sire de Mastaing, comte de Lierde, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Isabelle de Montmorency est fille de Jean de Montmorency, comte d'Estaires, et de Madeleine de Lens, petite-fille de Louis de Montmorency, seigneur de Beuvry, etc., et de Jeanne de Saint-Omer, arrière-petite-fille de François de Montmorency, seigneur de Bersees (Bersée), etc., et d'Hélène de Vilain, et qu'elle est *vraye noble, sans aucune bastardise ou bourgeoisie*; château de Brugellette, le 3 novembre 1618 : une fasce (!). Cq. couronné. C. : six plumes d'autruche et une tuba, le pavillon en haut, issant derrière les plumes. L. : *Ian de Jasse sr de Mastaing cote de Lier . . baro* (Chapitre de Nivelles, Etabl. relig., c. 1373^{bis}, A. G. B.) (voir **Aspelaere**, **GHEETE**, **Grimberghe**, **HOUSDAING**, **Jodoigne**, **Lisserœulx**, **Turck**).

Jauckezoon (*Anna*), *pastoor ter Capla* (Terkaple), 1350 : parti; au 1^{er}, une demi-aigle, mouvant du parti; au 2^d, deux glands, rangés en pal. L. : *Annis Iohnis (?) (Frise)*.

Jegher (Cornille de), *erfpachter* du quartier (*rijck*) de Nimègue, 1375 : une étoile. C. : une étoile entre un vol (*Geld*).

— *Geba Jegers*, femme de Hughes Russ (Ruijs), 1584 : même écu. C. fruste; on aperçoit un vol (*Ibid.*).

Une famille de *Jeger* porte un glaive. Voir beaucoup de détails dans la revue dite *Taxandria*, *passim*.

Jehain, Jean van Gehain, jadis prisonnier à Basweiler, sous Montjardin; i. t. : 106 moutons, 1374 : une aigle. L. : * *S' Iohan Hongrea* (Chartes des ducs de Brabant).

— Arnould van Gehain, prisonnier *illegitimus*, sous le même; i. t. : 134 moutons, 1374 : même écu et un lambel brochant. L. : * *Si Iernoul Veron* (*Ibid.*).

DE RAADT, t. II

Voir **HEMICOURT**, *passim* (*Jehaing*, *Gehaing*, *Vayron*). L'éditeur, SALBRAY (p. 216 et 232), attribue, à tort, aux *Vayron de Jehaing* : d'argent à la fasce de cinq fusées de gueules, celle du milieu chargée d'un lion.

Jehel[s] et **Jehol[s]** (Thierry), prévôt d'Ivoix, scelle un acte avec Gilles, sire de Rodemack, Hughes, sire d'Autel, etc., 1374 : un sautoir (*Ibid.*) (voir **Guillemoix**, **Cornay**).

Les formes *Jehol[s]* résultent, évidemment, d'erreurs de copistes.

Ivoix est appelé, aujourd'hui, Carignan.

JEKERE (*Carijs van der*), jadis prisonnier à Basweiler, sous l'écoutète de Maestricht; i. t. : 127 moutons, 1374 : une ramure de cerf, accompagnée au point du chef d'une étoile. L. : *S' Machari' de Iecor* (*Ibid.*).

Jemeppe (Rasse de), chevalier, caution du comte Guillaume de Namur, 1358; *Rause* de Jemeppe, chevalier, maréchal de l'évêché de Liège, reçoit du Brabant un acompte de 400 moutons, sur 983 moutons à lui dus, 19 septembre 1365 : six (3, 2, 1) fleurs de lis et un écusson brochant en chef à dextre, chargé d'une fasce entre deux burelles. L. : * *S' Rasse de Jemeppe chevalir* (*Namur*, N° 826, et Chartes des ducs de Brabant, N° 1998) (Pl. 10, fig. 265) (voir **Namur**, **Ockiere**).

Sur notre planche, l'écusson ne couvre que la 1^{re} fleur de lis, tandis que, sur le sceau, il broche aussi sur la moitié dextre de la 2^e.

Jeneffe, voir **Oreye**.

Jennotia, voir **Saint-Germain**.

Jesseren, voir **Cannart**, **Pede**.

Jette-Saint-Pierre. Jean-Baptiste Van Campenhout et Jean-Baptiste De Raedt, échevins du comté de Jette-Saint-Pierre et des paroisses et seigneuries de Ganshoren, Hamme, Relegem et Bever, ressortissant audit comté, 1783 : écartelé; au 1^{er}, une croix florencée et une bordure (simple), chargée d'un certain nombre de tours et de chaudrons (indistinct) (**Villegas**); au 2^e, une fasce bretessée et contre-bretessée (**Kinschot**); au 3^e, une bande de cinq losanges (**Ophem**); au 4^e, un fascé (**Oijenbrugge**). L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne à treize perles, dont trois relevées. L. : *... adi de Rivi* (= Rivieren) (M. Simon De Schrijver, à Bruxelles).

Officiellement, les comtes de Villegas blasonnent, actuellement, leurs armes : d'argent à la croix florencée de sable, vidée du champ; à la bordure composée de seize pièces, huit de gueules, chargées, chacune, d'une tour d'or, et huit d'argent, chargées, chacune, d'un chaudron de sable.

Les comtes de Villegas de Saint-Pierre-Jette portent, de nos jours : écartelé, de Kinschot, d'Oijenbrugge, d'Ophem et de Douglas, à l'écusson de Villegas sur le tout. S. : deux léopards lionnés d'or, tenant, chacun, une bannière, la 1^{re}, aux armes de Villegas, la 2^e, aux

armes de van der Laen : d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois barillets couchés du même.
Devise : *Villa ne legas.*

Jeude, voir Jode.

Jeught, voir Berthen.

Jeuck, voir Jueck.

Jeumont (Jean de), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1535 : deux chevrons abaissés, le 1^{er} renversé, entrelacés, accompagnés de quatre étoiles à cinq rais, 1 en chef, 2 aux flancs, 1 en pointe. T. dextre : un homme sauvage, tenant sa massue, de la main droite, vers le bas. L. : *S Jehan vmont* (Fiefs, N° 10483) (Pl. 10, fig. 266).

— (Jean et Philippe de), père et fils, même qualité, 1538 : le sceau du père est tombé. Philippe : même écu que Jean (1535). T. dextre : un homme vêtu d'une longue robe, tenant de la main droite un long bâton (croix pastorale?). L. : *S de Ievm . . .* (Ibid., N° 10501).

Jeune, Josse le Jonne, même qualité, 1554 : un arbre, posé sur une terrasse isolée, accosté en pointe de deux étoiles. C. : un buste barbu, aux cheveux flottants. L. : *S Josse le Ionne* (Ibid., N° 10519).

— Jehan le Joesne, échevin de la cour de Crêhen, 1572 : deux roses en chef et une panelle renversée(?) en pointe (Comte Georges de Looz-Corswarem).

— Jean le Josne, homme de fief du Hainaut, 1597, à Berlaimont : un chevron, accompagné de trois glands. S. senestre : un griffon. L., gravée à rebours : *S Ian . . . sne (= ens . . . nais)* (Mons, Greffes scabinaux de Berlaimont).

— Antoine le Jeusne, même qualité, 1626, à Berlaimont : deux palmes, passées en sautoir, cantonnées de quatre étoiles. Derrière l'écu un personnage barbu. L. : *S Anthoine le Jeusne* (Ibid.).

— (Antoine et Jean-Baptiste le), hommes de fief du comté de Berlaimont, 1664 ; tous deux : même écu qu'Antoine, 1626, dans un cartouche. L. L. : *Seel Antoine le Jevne, et Jean Baptiste le* (M. de Latre du Bosqueau) (voir **JONGHE**).

Jean-Baptiste et Désiré-Joseph Le Jeune, tous deux fils de Pierre-Victor-François et petit-fils de François-Bernard, qui avait été créé chevalier, en 1770, obtinrent, en Belgique, le 20 décembre 1847, reconnaissance de noblesse et concession du titre de chevalier, transmissible par ordre de primogéniture masculine.

Leurs armes sont : fascé d'argent et d'azur de huit pièces, la 2^e chargée d'une étoile d'or. C. : l'étoile de l'écu entre un vol d'azur (comp. les armes de Jonghe).

Elle-Joseph-Grégoire le Jeune obtint, en Belgique, le 22 mai 1874, concession de noblesse et du titre de baron, pour lui et ses descendants.

Il portait : d'or à trois fascés de sable, surmontées, chacune, d'une étoile de gueules. Couronne de baron. S. : deux lions d'or, armés et lampassés de gueules.

Devise : *Deo duce, probitate comite.*

Jode, Jude, etc. Gillis die Juede, suppôt (*knape*) du métier des courtiers à Bruges (voir **Handzaeme**), 1324 (n. st.) : dans le champ du sceau, une tête et col d'homme barbu (juif), coiffé d'un chapeau plat, muni, au milieu, d'une pointe, recourbée en arrière. L. : *S Gillis de Ivede* (Chartes des comtes de Flandre).

— *Der erbare edelknecht Kuneman Juden, ein burgman zu Bitsche* (Bitche), 1376 : parti ; au 1^{er}, plain ; au 2^d, de vair (?). L. : *ma Ivede v. Bizzsche* (Lorraine, *Bitche*, B, 570, N° 58).

— *Vrederic die Joede* a été investi, par l'évêque d'Utrecht, pour *Aleijde van Puijlit*, sa sœur, de dîmes à Elst, dites *den groenen tienden ende den smalen tienden*, que damoiselle Catherine van *Bijmmen* avait tenues, 1386 : trois chapeaux de juif, les lanières passées en sautoir. L. : *S Vrederic die Joede* (Utrecht).

Her Gobel Juede, homme de l'évêque de Cologne, portait, d'après GELBE : d'azur à trois chapeaux de juif d'or (sans lanières). Volet d'argent. C. : un chapeau de l'écu, doublé de gueules, sommé d'un grand plumail de sable.

— Henri *Juede*, échevin de Louvain, 1408, 9, 10 : trois maillets penchés ; au franc-quartier chargé d'une rose. L. : *S Henrici Ivede scabini lovan' (Affligem et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain)*.

— Jean de *Juede*, bourgmestre d'Oostburch (Oostburg, Zélande) et receveur *van der Ouder Ijevne in Oostburch ambacht*, 1439, 41, 51 : trois besants, chargés, chacun, d'une croisette pattée, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : . . . *an hallis* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 152).

— Jean de *Joede*, échevin de *Tijel* (Tiel), 1448 : même écu que *Vrederic* (1386), mais les lanières munies de glands, et brisé au point du chef d'une étoile (*Geld.*).

— Olivier le *Juede*, homme de la salle d'Ypres, 1451, 4 : trois têtes de juif, imberbes, tortillées. Sur l'écu, incliné, perche un aigle, essorant. L. : *Olivier* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 192, 193).

— Martin de *Jode*, fils de Gérard, échevin de Rotterdam, 1565 : une aigle éployée. C. : une aigle éployée (entière). L. : *Maerten Io rits* (U.).

La maeyson surnomé de JUEEDE : d'azur, à dix besans d'argent, au chief d'or (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Jodion (*Monars* de), fils de monseigneur Simon, homme du comte de Namur, 1358 : huit (3, 3, 2) billettes. L. : *Si Mon : de : Iodions* (Namur, N° 830).

— (Jean de), échevin de la cour de Saint-Pierre, à Gembloux, 1498 : un soc de charrue. L. : *an de Godion* (Namur, *Salzinne*, c. 517).

Jodoigne. *Franco de Geldonia, armiger terre Gheldoniensis*, s'engage, moyennant 3 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 avril 1339 : trois portes crénelées, au lambel brochant. L. : ✠ S Fr . . . conis de Gel . . . ia (Chartes des ducs de Brabant, N° 507).

Jodoigne. *Maistre Henri de Joudoingne*, homme de fief du Hainaut, 1340 : un château et une bordure engrêlée. L. : ✠ S magri Henrici de Geld' can' camer' (chanoine de Cambrai (Ibid., N° 506).

— *Li maires et li escebins delle court saint Pierre en Lige ay Joudoingne souveraine*, 1360 ; maireur et échevins de la cour du chapitre de Saint-Pierre, à Liège, jugeant à *Joudne souverain*, 1538, 58, 9 : une fasce (**Jauche**). Derrière l'écu émerge un saint Pierre, tenant sa clef, très grande, de la main droite, et un livre de la main gauche. L. : ✠ S scabinore sci Pet Leg de Gellonia supna (!) (Abb. de la Ramée. Etabl. relig., c. 3177, 8).

— Jean van *Gheldenaken*, fils de feu sire Gauthier, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler ; i. t. : 496 moutons, 1374 ; lui-même prisonnier *illec*, i. t. : 504 moutons, 1374 ; tous deux sous le bailli du Brabant wallon, Clutinc ; Jean de J. scelle pour sa femme, Elisabeth van Berchem, mariée, d'abord, à sire *Weijn* van Winghe, chevalier, jadis prisonnier *illec*, sous *Wilre* ; i. t. : 160 moutons, 1374 ; elle était fille de feu sire Gauthier van Berchem, prisonnier *illec*, sous le sire de Vosselaer ; i. t. : 930 moutons, 1374 ; scelle pour Arnould van den Berghe, prisonnier *illec*, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 45 moutons, 1374 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion ; aux 2^e et 3^e, une bande, chargée de quatre losanges ; un bâton brochant sur l'écu. C. : une tête et col de more entre un vol. L. : ✠ S' Ihes de Geldonia dñs de Rodio (!) (Ibid.) (Pl 10, fig. 267).

Elisabeth van Berchem, fille de sire de Gauthier et femme de feu *Ycanus de Winghe*, relève le fief de son père (compte Pâques 1374-75 ; C. C. B., N° 17144, f° 41).

— Englebert de *Joudoingne*, chevalier, échevin de la ville de Jodoigne, 1469 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion et un bâton brochant ; aux 2^e et 3^e, une bande, chargée de trois losanges. C. : un buste de more entre un vol. L. : de Jo (C. C. B., c. 36) (voir **Brabant, Familleureux, Glimes**).

Joerdens, voir **Jordens**.

Joes, voir **Dierckx**.

Joesne, voir **Jeune**.

Joffroy, *lussier* (l'huissier) du comte de Namur, homme dudit comte, 1362, 84 : une tête de lièvre,

accompagnée de trois (2, 1) étoiles. L. : ✠ S Jofr vsier le cot de Nam (Namur, Nos 926 et 1163).

Joye. *Willaumes de le Joie*, homme du comte de Hainaut, 1398 : une bande, accostée de trois coupes, 1 à senestre, 2 (1, 1) à dextre (Namur, N° 1281).

— *Stievenart Joyee*, homme de fief du Hainaut, 1421, à Mons : une bande, chargée de quatre croisettes recroisetées. T. s. : une damoiselle. L. : Seel Estieuenart (Hospice de Soignies, à Soignies).

— (Gobert), fils de Jean, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1466 : une bande, semée de croisettes recroisetées, et un lambel brochant. T. senestre : une damoiselle (Mons, Sainte-Waudru, Q. liasse *Quévy*, l. 41-50) (voir **Roelux**).

Joigny (Georges de), bailli de Biervliet, déclare que le bailli de Bruges l'a déshérité d'un fief à Zuijkerkerke, 1429 : une aigle et un lambel brochant. C. : un bonnet pointu, sommé d'une boule, soutenant un plumail. T. : deux damoiselles. L. : vā Goingy (C. C. B., Acquits de Lille, l. 42) (voir **Deurwaerdere, Hoop, Lantheere, Moenen, Muenxhede, Ovaere**).

Jocarde (Catherine), veuve de Jaquemart Wiet (et *Wyel*), reçoit, du duc de Bourgogne, une pension de 10 livres tournois sur la ville de Binche, 1476, 7, 8 : deux roses en chef et une étoile à cinq rais en pointe. L. : Seel Catelne Iakart (sic) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685).

Jocquet (Daniel), homme de fief du Hainaut, 1524, à Braine-le-Comte : un bandé. T. s. : un ange. L. : S neau Jocquet (Archives de l'église à Braine).

— (Maitre Jacques), même qualité, 1626 : écartelé ; au 1^{er} et 4^e, un chevron, accompagné de trois étoiles à cinq rais ; aux 2^e et 3^e, un croissant, surmonté d'une étoile à cinq rais. Cq. sans C. L. : S Jacques Iocqvez 1603 (Mons, Chap. de Saint-Ursmer, et Hommes de fief).

— (François et Jacques), frères, même qualité, 1638, à Binche ; tous deux : même écu, mais les quatre étoiles à six rais. Jacques somme son écu d'un cq., sans C. (Mons, Hommes de fief à Binche).

— (Jacques), même qualité, 1648, à Soignies : même écu. Cq. sans C. L. : S Jacques Iocqvet 16 . . (Hospice de Soignies, à Soignies).

— (Jacques), même qualité, 1653 : même écu, surmonté d'une fleur à quatre feuilles, entourée d'arabesques, au lieu d'un cq. L. : S Jacques Iocqvet 1622 (Ibid. et Baron de Royer de Dour).

Joly (Jean), même qualité, 1589 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois étoiles à cinq rais ; aux 2^e et 3^e, une ramure

de cerf. S. senestre : un griffon (Mons, Hommes de fief) (voir **Malapert**).

Les barons et vicomtes Jolly, en Belgique, portent : d'argent à la croix engrêlée de sable; au chef d'or, chargé de trois roses de gueules; au franc-canton brochant, tiercé en pal de gueules, d'or et de sable (émaux du royaume). C. : un lion issant d'or. S. : deux griffons d'or.

Devise : *Recte et fideliter.*

Jolit (Antonin), homme de fief du Hainaut, 1525 : un chevron, accompagné en chef de deux coquilles et en pointe d'un marteau contourné. T. dextre : une damoiselle (Mons, Sainte-Waudru, c. 1).

Jonart (Jean), 1562 : un chevron, accompagné en chef de deux trèfles, et en pointe d'une étoile. T. : un homme marin, armé et casqué, tenant de la main droite une épée levée et de la gauche l'écu (Mons, Hommes de fief).

— (Antoine), 1602 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un trèfle. S. senestre : un griffon (Ibid.).

— (*Vaspazien*), 1602 : une fleur de lis. S. senestre : un griffon (Ibid.).

— (Gilles), père, 1604, 18 : une croix, accompagnée aux 1^{er} et 4^e cantons d'une étoile, aux 2^e et 3^e d'un trèfle. S. senestre : un lion (Ibid. et Baron de Royer de Dour).

— (Gilles), fils dudit Gilles, 1604 : une croix, chargée de cinq étoiles à cinq rais et cantonnée de quatre trèfles. S. senestre : un lion (Baron de Royer de Dour).

Tous ces Jonart scellent en qualité d'hommes de fief du Hainaut et de la cour de Mons. Il se peut que ce Gilles qui scelle en 1618 soit Gilles *le fils*, ayant repris les armes de son père.

Jone, voir **Jonghe**.

JONGHE (Henri van), écoute de *Oppenheim* (Opheim?) (voir **Hamal**); son sceau est employé par Gérard Roidstocke, chevalier, 1356 : trois cors de chasse, rangés en pal. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux huchets, affrontés, les pavillons en bas (cornes de bœuf?). L. : *einrici zv Jv* (*Namur*, N° 813 (voir **Rodestock**)).

D'après GELRE, *Her Gerit Roestoc*, homme de l'évêque de Cologne, portait : d'or à la fasce de sable, chargée de trois besants d'argent et sommée d'un lion de gueules issant, armé d'argent et d'azur, lampassé d'azur. Le cq. d'or. Une haute capeline aplatie, partie d'argent et de sable. C. : deux cornes de bœuf adossées, la 1^{re} d'argent, la 2^e de sable.

— *Heinrich Jonghe Jans sone*, échevin de Zierikzee, 1378 : une rose à six feuilles et cinq losanges, rangés 3, 2, 1. L. : *lohis* (*Hollande*) (Pl. 10, fig. 268).

— Philippe *le Jovene*, chevalier, reçoit une rente viagère, sur les *briefs* d'Assenede, pour lui, sa femme,

Volchwijf, et son fils, Philippe, 1391 : quatre burelles et une bordure (simple). Cq. couronné. C. : deux escoupes, adossées. Sans supports (C. C. B., Acquits de Lille, l. 222).

JONGHE, Philippe, fils de feu messire Philippe le *Jovene* (*Joisne*), chevalier, reçoit une rente viagère de 48 livres parisis, sur lesdits *briefs*, 1402, 3, 7, 9, 11, 2, 6, 7, 8, 21; qualifié châtelain de Saftingen, dans quelques quittances, de 1411-21 : même écu. Cq. couronné. C. : deux escoupes, mais affrontées. S. : deux cygnes. L. : *S Philips de Jonghe miles* (Ibid., l. 13-14, 222).

— Philippe de *Jonghe*, chevalier, reçoit ladite rente, 1486, 7, 8 : même écu. Cq. couronné. C. : deux escoupes adossées. L. : *S Philips de Jongh . . . dre* (Ibid., l. 224).

GELRE a dessiné, dans son précieux armorial, l'écu d'un *her Philips die Jonge* (sans indication de nationalité) : un fascé de huit pièces et une bordure (simple). Les émaux étaient restés en blanc. Toutefois, à une époque toute moderne, les 2^e, 4^e, 6^e et 8^e pièces du fascé ont été colorisées de bleu.

Le seigneur de BELLETTES : *burlé de huit, d'argent et d'azur.*

La maison surnomé de JONGHE : *pareilles* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

— *Ghiselin, filius Ghiselins de Jonghe*, échevin d'Oostburg (Zélande), 1415 : une aigle, accompagnée en chef de deux croissants (C. C. B., Acquits de Lille, l. 91, 92).

— Pierre de *Jonghe*, bourgeois d'IJsselstein, 1416 : trois fascés, surmontées à dextre d'un losange. L. : *S Peter die Ione* (sic) (*Hollande*).

— *Soyer le Jone* reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1438 : trois étoiles, 1 en chef à senestre, 2 en pointe; au franc-quartier chargé de trois fascés. L. : *de Jon . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 42).

— Jean de *Jonghe*, tenancier des *heeren prijors van Bertris*, dans sa cour censale de *Walswesere* (Wals-Wezeren), 1432; Jean *Jonghe*, échevin et allentier du banc de Wezeren, 1432 : trois besants, ou tourteaux, 2 aux flancs, 1 en pointe, et une coquille en cœur, le tout surmonté d'un lambel. L. : *Ian der Ion . . .* (Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).

— Pierre de *Jonge*, échevin de Bruxelles, 1480 : un fermail rond, accompagné de trois étoiles (E. G., l. 356).

— (Laurent de), homme de la cour de Jean van Siccle, à Vracene, 1517 : dans le champ du sceau, un coudre renversé, le tranchant à dextre, accosté de deux étoiles (Sainte-Agnès).

— Jean de *Jonge*, échevin de Rotterdam, 1634 : une arbalète. C. : un vol, l'aile dextre semée de besants,



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. LXXIII.

Fig. 1. Guillaume van Lövenich (1357)

Fig. 2. Richard van *Melchebourne* (Milchborn?) (1357)

Fig. 3. Charles van Monreal, chevalier (1357)

Fig. 4. Jean, comte de Nassau (1357)

Ayant, tous, combattu,
dans l'armée
brabançonne, contre le
comte de Flandre
(1356).

ou tourteaux (?). L. : *S Ia sen de Jonge* (U.) (voir **Bruyère, Harlebeke, Jeune**).

Les vicomtes de Jonghe, en Belgique, portent : fascé d'argent et d'azur de huit pièces. T. : deux maures, tortillés d'argent, vêtus de l'écu et tenant, chacun, une bannière de l'écu.

Les vicomtes et comtes de Jonghe d'Ardoye brisent ces armes d'une bordure d'or.

Jongeneel (Corneille) (fils de Corneille), échevin de Rotterdam, 1618 : écartelé; au 1^{er}, un oiseau (cygne ?); au 2^e, trois oiseaux; au 3^e, trois crabes; au 4^e, trois têtes humaines. C. : fruste. L. : *S Corne Corn Jongeneel* (U.).

Jongheric (*Julian*), *escuyer, chastelain du chastel du boys de Niepe* (Nieppe), 1397 : d'hermine à la fasce. C. : une tête et col de lévrier colleté. L. : *Si Iulian eric* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78, 79).

Jongman (?). François, abbé de *Zoetendale*, reçoit une rente, sur l'espier de Bruges, 1443, 6, 54, 3, 60 : dans le champ du sceau ogival, l'abbé, debout, sous un dais; dans le bas, posé sur une crosse et brochant sur la partie inférieure du prélat, un écu : coupé-enclavé; au 1^{er} trois merlettes, rangées en fasce; au 2^d, plain. L. : *S Francisci abbati . monastery beate Marie de Dulci Valle*. Quelques-uns de ces sceaux sont munis d'un contre-scel : écu aux armes ci-dessus. L. : *S Francisci abbat de all*. (C. C. B., Acquits de Lille, l. 378, 379) (voir **Jonckman**).

SANDERUS, *Flandria Illustrata*, p. 248, donne quelques renseignements, assez vagues, sur les abbés de Doux-Val, ou Zoetendaal, à Maldeghem, antérieurs à 1471. Comme, pour le xv^e siècle, il ne cite qu'un seul François (sans indication de dates) qui porte le nom de Jongman, c'est vraisemblablement à ce François Jongman qu'il faut attribuer les sceaux de 1445-1460.

Joncheere (Corneille de), échevin de Pierre de Luxembourg, comte de Brienne, etc., dans son banc de Melle, 1466 : trois (2, 1) fleurs de lis, au pied coupé, et une coquille en cœur. L. : *S Cornelis de Jocheere* (M. Alph. de Vlaminck).

Une famille de Joncheere, d'Utrecht, porte : d'hermine à la hure de sanglier de sable, accompagnée de trois croissants de gueules. C. : un croissant de gueules entre un vol.

JONCHEIT. *Simon*, fils de *Wer Yde, Symons dochter van der Joncheit*, et sa dite mère, vendent à l'Ordre Teutonique, à Biesen, 20 journaux de terre, à *Wels* (Weltz), 1321 : un chevron, accompagné au canton dextre d'une étoile. L. : *S Symonis d heyt* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, No 35) (voir **Holset, Linden, RODE**).

Jonckman, dit van der Aa (Jacques), fils de Nicolas, échevin de Rotterdam, 1367 : trois oiseaux, mal ordonnés, le 1^{er} essorant. C. : un vol. L. : *S Iacob Claes-z Iom a* (U.) (voir **Jongman**).

Jonctijs (Docteur Daniel), échevin *illeg*, 1648 : trois crémaillères contournées, rangées en fasce, celle du milieu surmontée d'une étoile; à la champagne chargée d'un buste d'homme imberbe, mouvant de la pointe, la tête ornée de trois plumes (?). C. : une crémaillère de l'écu entre un vol. L. : *S Daniel Ionktyts* (U.).

Jonne, voir **Jeune**.

Jonvelle, voir **Beaufremont**.

Jooris, voir **Halewijn, Joris**.

Joos (Guillaume), *schepen der heeren van Sincter Claes van Tricht* (Maestricht) *in horen dorpe ende in hoere banc van Zepperen*, 1415 : un écusson (?), accompagné de trois étoiles (Abb. de Saint-Trond, c. 6).

— *Jean Joes*, proviseur et gouverneur des biens du « Saint-Esprit », à *Nieneve* (Ninove), 1434 (n. st.), 6 : une double branche de rosier, fleurie de deux pièces, et un fer à cheval, brochant en pointe. T. : un ange. L. : *S Ian* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 146).

— *Jan Joos, filius Gillis*, receveur de l'abbaye de Tronchiennes, 1437, 8, 9 : un chevron, accompagné de trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (cœurs). L. : *Sigillū Jan Joos* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 239).

— *Jean Joes*, échevin d'Anvers, 1480 : un chevron, chargé d'une tour et accompagné de trois étoiles à cinq rais. S. senestre : un griffon accroupi (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. II).

Les Joos de Ter Beerst, anoblis, en Belgique, en 1827, portent : d'argent à la bande d'azur, chargée de quatre couronnes d'or et accostée de deux glands du même, tigés et feuillés de sinople. Cq. couronné. C. : un lévrier d'argent, regardant, issant, colleté de gueules, bordé et bouclé d'or. S. : deux lévriers regardants, comme celui du cimier.

Jordens (Tilman), échevin de Saint-Trond, 1333 : une marque de marchand (Abb. de Saint-Trond, c. 11, et Ordange) (fig. XXXIV).

D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, Jordens porte : d'or au chevron de gueules, chargé d'un écusson d'argent au lion de sable.

— *Tielman Joerdens*, échevin de Saint-Trond, 1540 : deux fourches, passées en sautoir (Abb. de Saint-Trond, c. 12).

Joris. *Snoec Joerijts*, délégué des habitants de Noordschooten et de sire Philippe van *Haveskerke*, à l'enquête sur les débats surgis entre Ypres et *Utenbroucke*, 1333 : un poisson, posé en bande. L. : *Se Snoeck Joris* (Chartes des comtes de Flandre).

— (Pierre), échevin de la ville de Loo, 1404 : un buste homme (imberbe), de face, les bras coupés au coude, en chef, et une étoile en pointe (C. C. B., Acquits de Lille, l. 89, 90).

Joris (Jehan), pour haute et puissante dame ma dame de Masmines et de *Lieuwringhen* (Leeuwergem), pour Wauthier Witins et pour lui-même, reçoit, du receveur de Ninove, 36 livres parisis, *a cause de nostre droit de six deniers que jettismes pour hauchier la ferme des deux molins a eau, ensemble le tordoir dudit Nieveve*, 1447 : une fleur de lis florencée. L. : *S Ian Iooris* (Ibid., l. 146) (voir **Jooris, Was**).

Jorck (Mathieu van), juge du damoiseau Robert van *Verssene* (Fresin), dans sa cour censale, dite de *Nijssem*, au village de *Nijssem*, 1472 : un chevron, accompagné de trois roses (Abb. de Saint-Trond, c. 6).

Joro, voir **Buleghem**.

Josne, voir **Jeune**.

Josse, voir **Meijsse**.

Joutz (Mathieu), seigneur d'*Obserweyler* (Oberweiler ?), remet au roi de France le dénombrement de cette seigneurie, sise au comté de Chiny, etc., 1682 : un sautoir écoté (dit de Bourgogne), accompagné en chef d'une quartefeuille et en pointe d'un cor de chasse. C. : la quartefeuille, barbée. Le C. accosté des lettres M I (cachet en cire rouge) (G. C. B., 45713^b).

Joveneau (Rasse) scelle pour Gosseau Joveneau, qui tient, du Brabant, un fief à Grez, 1531 : une rose (Av. et dén., 4201).

— (André), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1542, 6 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois coquilles; aux 2^e et 3^e, un chevron, accompagné en chef de deux fleurs de lis (?) et en pointe d'une merlette. Sur le tout : un écusson chargé d'un croissant. C. : une aigle issante (Mons, Saint-Waudru, c. 11).

Joveniaux et **Joveniaus** (Baudouin), bourgeois de Valenciennes, reçoit, de la ville de Tournai, des rentes viagères pour lui-même et ses neveux, *Sandrin de Wargni* et *Rasset* de Wargny, 1407, 8 : de vair; au chef chargé de trois étoiles. L. : *Bavdvin Joveniav* (Tournai, Quittances).

Judas (Pierre) échevin d'*Oosterwyc* (Oosterwijk), 1353 : trois annelets (judas ?). L. : . . *Pet Iudas scabi i Oestuci* . . (Abb. de Saint-Gertrude, à Louvain).

Il s'agit, dans l'acte qu'il scelle, d'une terre in *Ghesel* (Giesel).

Jude, voir **Jode**.

Jueck (**Goyer**) (Henri van), échevin de Saint-Trond 1514 : une marque de marchand, formée d'une croix de Lorraine, posée sur un soubassement, composé d'une tige horizontale et de deux tiges verticales, celles-ci mouvant de la pointe, ledit soubassement

renfermant deux petits chevrons superposés; ladite marque de marchand accostée en chef de deux besants, ou tourteaux (Abb. de Saint-Trond, c. 12).

Jueck (Jérôme van), échevin de Gorssum, 1539, 65 : trois besants, ou tourteaux (Ordange).

— Robert van *Jeuck*, échevin de Saint-Trond, 1594, 5, 1605, 6, 11, 22 : même écu, brisé d'une bordure composée. C. : cassé (Abb. de Saint-Trond, c. 11, 14, 16; Ordange) (Pl. 10, fig. 269).

Les émaux sont, d'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond : le champ d'azur, les besants d'or, la bordure d'or et de gueules.

Juetenzoen (*Johannes dictus*), échevin de Bruxelles, 1422, 9, 30 : écartelé; au 1^{er}, huit (3, 2, 3) billettes; aux 2^e et 3^e, une bande onnée; au 4^e, huit (3, 2, 2, 1) billettes. C. : un ours, colleté, bouclé, issant d'une cuve. L. : *S' Iohannis dci Iveten soene* (Bruxelles et Chartes des ducs de Brabant).

Juifs. *Ysac, Jude van Munsauwe* (Montjoie), reçoit une indemnité du comte de Berg et de Ravensberg, 1374 : un bouc sautillant. L. : צרס . . צררס . . YΣAT VA MVNΣAVE (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 904 1/2).

Dans la première partie, hébraïque, de cette légende, il y a deux, ou, peut-être, trois lettres illisibles.

Julémont. *Iere Sijmoen van Joelmont*, chevalier, scelle, avec sire Gilles de Roussy, une quittance de Thierry de Rochefort, chevalier, 1366, 2 mai : une croix échancrée. L. : * *S' Symois de Ielemot milit* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2044).

— *Johannes de Juleymont* (*Juleermont*), discretus vir, échevin de *Lenculen*, 1366 : une croix engrêlée, chargée en cœur d'un anneau. L. : *S Iohannis de Juleymont*; échevin de Maestricht, scelle 1367, 8, 9; jadis prisonnier à Basweiler, sous l'écoute de Maestricht; i. t. : 360 moutons 1374 : même écu. L. (1374) : * *S Io de Ielemvt scbi tiocten*. (Chartes des ducs de Brabant, N°s 2067, 2133, 2192, 2282, etc.) (voir **Roussy**).

Sur le sceau de 1366, la présence de l'annelet en cœur est douteuse. Deux personnages ?

En 1366-69, il scelle pour *Theodericus Gruter*, bourgeois de Maestricht (1369), des quittances relatives à une rente viagère, sur cette ville.

D'après **Hennicourt**, les Julémont descendent des *Scavedriez*, sires de Wittem, portant : « d'or a une croix dentée de gueules ».

Juliers. *Waleran, dictus de Juliaco, dominus de Bergheim*, 1279, 80, 8 : un lion et une cotice brochante. L. : * *Sigillum Waltrami de Ioliaco* (Ville de Cologne, N°s 444, 454, 529, 530).

— *Nobilis vir domicellus Gerardus de Juliaco, dominus de Kasteren* (Caster), scelle pour *Mathias de Gele* (Gehlen), qui jure de ne rien entreprendre contre les bourgeois de Cologne, qui l'avaient fait

prisonnier, à Worringen, ni contre le duc de Brabant, ni contre les comtes de Berg, de Juliers et de la Mark, 1288, 6 octobre : un lion. L. : ✠ *S' Gerardi de Juliaco* (Ibid., N° 326).

Juliers (Waleran, comte de), compose avec Sigfried, archevêque de Cologne, 1290 : un lion contourné. L. : ✠ *Sigillum Walrami de Iv* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N°s 102-3).

— *Nobilis miles dominus Gerardus de Castere* (Caster), scelle un acte de Rabodo, burgrave d'Odenkirchen, 1295 : type équestre, à droite ; le bouclier au lion. C. : un écran échancré. L. : *S' Gerardi de Iel omni d' Castre* (Ibid., 119).

— (Guillaume, comte de), 1300 : un lion. L. :
. *comitis iviace . . .* (Ibid., N° 143 1/2).

— (Gérard, comte de), scelle, comme *fidejussor*, un acte de Rodolphe, chevalier de Reifferscheid, seigneur de Millendonc, 1302 : un lion (Ibid., N° 152).

— (Gérard, comte de), 1309 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel, à un lion. C. fruste. Ornement du chanfrein : un éventail (Ibid., N° 191).

— Waleran, sire de *Bergheym* (Bergheim), 1309 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel à un lion et au bâton brochant. C. : un éventail. L. : . . . *Walerami de Iviaco domini de Ber* (Ibid.).

— *Johannes de Juliaco*, échevin de Saint-Trond, 1313 : coupé ; au 1^{er}, un lion couronné, issant du coupé ; au 2^d, plain (Abb. de Saint-Trond, c. 5^{bis} et 7).

— (Elisabeth, comtesse de), 1315 : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, tenant sur la main gauche un faucon et accostée de deux écus ; A, un lion ; B, un lion, surmonté d'un lambel à quatre pendants (**Brabant**) (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 225).

— (Guillaume, fils aîné du comte de), dit avoir fait son vassal *heren Peter van Basinheim* (Bassenheim), *deme man sprigit van der Eekin, einen Ritter*, 1321 : un lion, au lambel à cinq pendants brochant. L. : ✠ *S' Wil . . . elmi pmogeniti comitis ivl n* (Ibid., N° 278).

— Waleran, archevêque de Cologne, 1332 : dans le champ du sceau rond, une croix alésée, chargée en cœur d'un écu au lion. L. : ✠ *S' Secretu Walrami de Bras ecce elec* ; 1332 : type ogival ; dans le champ du sceau, un prélat assis, accosté de deux écus ; A, une croix ; B, un lion (*Namur*, N°s 535 et 539) ; 1333 : dans le champ du sceau, rond, un buste de prélat, chargé d'un écu au lion (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 363).

L'acte de 1333 le dit frère (*germanus*) du comte de Juliers.

Juliers (Jeanne, margravine de), femme du margrave Guillaume, 1337 : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, tenant un faucon sur la main gauche et accostée de deux écus : A, un lion ; B, quatre lions (**Hainaut**). L. : ✠ *Sigillu Johane Hanon omittisse ivliacens* (Ibid., N° 389).

— (Guillaume, margrave de), 1344 : un lion. Cq, couronné. C. : une queue de paon. S. : *S' secretu Wilmi marchiois ivliacen* (Ibid., N° 472).

— (Guillaume de), comte de Berg et de Ravensberg, 1348 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion ; aux 2^e et 3^e, un lion couronné, à la queue fourchée (**Berg**). Sur le tout, un écusson à trois chevrons (**Ravensberg**). L. : ✠ *S' Wilhelmi de Môte et Ravesberch comitis* (Ibid., N° 820).

— (Gérard, fils aîné de Guillaume, margrave de), 1348 : un lion, au lambel à quatre pendants brochant. L. : *S' Gerardi pmogeniti ivliacen* (Ibid., N° 517).

— Henri van *Gulke*, jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne, sous Renier de Schoonvorst, le jeune ; i. l. : 500 moutons, 1374 : trois roses, accompagnées de sept (3, 3, 1) flanchis. L. : *S' Heinrici de Gulleke* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 10, fig. 270).

— (Guillaume de), duc de Gueldre et de Juliers, comte de Zutphen, 1395 : parti ; au 1^{er}, un lion couronné, à la queue fourchée, contourné (**Gueldre**) ; au 2^d, un lion (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 403).

— (Renaud, duc de) et de Gueldre, etc., 1403 : dans le champ du sceau, deux blasons ; A, un lion contourné. C. : une tête et col de chien (?) entre un vol. B, un lion couronné, à la queue fourchée. Cq, couronné. C. : un écran semi-circulaire, orné de plumes de paon et chargé d'un lion (non couronné), à la queue fourchée. Sans L. En 1406, il se sert d'un sceau aux mêmes armes, avec L. (Ibid., N°s 649^{bis} et 640).

— (Guillaume, bâtard de), 1410 : parti ; au 1^{er}, contre-parti ; a, un lion contourné ; b, un lion (non couronné), à la queue fourchée ; un filet brochant sur le tout ; au 2^d, une fleur de lis (**Wachtendonk**) (Ibid., N° 688).

— Guillaume, seigneur de *Wachtendonch* (-donk), prend, avec Gérard de Clèves, comte de la Mark, un arrangement au sujet d'une rente sur le péage de Kaiserswerth, 1427 : parti ; au 1^{er}, un lion contourné ; au 2^d, un lion (non couronné), à la queue fourchée. Un filet brochant sur le tout. Ecusson en cœur, brochant sur l'écu, à la fleur de lis. T. : un ange (Ibid., N° 549) (voir **Hausen**).

— Guillaume van *Gulich*, dit van *Wachtendonch*,

et Hermanna van *Bathenborch* (Batenburg), sa femme, vendent à Edouard van *Gulich*, voué de *Belle*, leur frère et beau-frère, leurs prétentions, envers Gérard de Clèves, comte de la Mark, sur une rente sur ledit péage, 1439; le mari : parti; au 1^{er}, un lion contourné; au 2^d, un lion couronné, à la queue fourchée. Sur le tout, un écusson à la fleur de lis. L. : *S' Wilhelmi de Ielia Z Wachedoch* (Ibid., N° 549).

Juliers. Edouard, voué de *Belle*, bon ami de Jean, seigneur de Gemen, 1441 : deux lions affrontés, le 1^{er} à la queue fourchée, et un filet brochant. L. : *SEd . art he vail zo Bel* (Dusseldorf, Col., N° 938).

D'après FAHNE, *Coeln. Geschl.*, il était fils naturel du duc Renaud, aurait reçu en dot la seigneurie de *Haeps* (Haps) et épousé, en 1418, Catherine, fille de Gérard, voué de *Bell* (I, p. 23).

— (Gérard, duc de), de Berg, etc., comte de Ravensberg, scelle en 1444; donne, en 1445, au duc de Bourgogne, quittance de 5938 1/2 florins du Rhin, à lui payés, pour la rétrocession du château et terre de Kerpen et de *Lomeshem* (Lommersum?), qu'Antoine, duc de Brabant, avait engagés, moyennant 3000 couronnes de France, au duc Adolphe de Juliers et de Berg, lequel avait reçu en fief, dudit duc Antoine, le château de *Huekenshoven*, avec seigneurie. Le duc Gérard déclare, ensuite, avoir reçu 1187 1/2 florins, pour 1000 couronnes de France qui lui étaient dues : écartelé; dans chaque quartier un lion; sur le tout : un écusson à trois chevrons. Cq. couronné. C. : une queue de paon (Chartes des ducs de Brabant).

— (Edouard de), voué de *Belle* et seigneur de *Hops* (Haps), 1447 (il appelle feu Guillaume van *Wachten-donck*, son frère) : parti; au 1^{er}, un lion, à la queue fourchée, contourné; au 2^d, un lion. Un filet brochant sur l'écu (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 549) (voir **Brabant, Born, Gemen, Gueldre, Hainaut, Leopardo, Mark, Wachtendonk, Wied**).

L'armorial de GELLE contient deux fois les armes du *herloge van Gulic* : d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules. C. : une tête et col de chien (*eens rueden hooft*) d'or, langué de gueules, colleté de sable (terminé en volet), entre un vol de sable. La 1^{re} fois, le collier du chien est une sorte de couronne d'épines; la 2^d fois, il est formé d'une série de petits lions de sable, assez rudimentaires. Le 1^{er} de ces blasons a été peint, après coup, au xv^e siècle.

Jumials (*Pieres li*), bailli de Hainaut, 1297 : parti; au 1^{er}, un lion; au 2^d, un semé de fleurs de lis. L. : ✠ *S Pieron des Ivniaus* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

Juncis (Jean), écoutète de l'évêque de Liège, à Saint-Trond, 1533 : coupé; au 1^{er}, une gerbe de blé; au 2^d, un lion, issant du coupé; au 2^d, parti; a, plain;

b. une fasce. C. : une tête et col d'animal (sanglier?) (Abb. de Saint-Trond, c. 11 et 12).

JUNCHEYT, voir **JONCHEIT**.

Jünkerath. Richard van *Joncrode* (et *Jonckrot*) reçoit, du Brabant, une indemnité de 119 vieux écus (guerre de Flandre, 1337, le 20 août; il reçoit un acompte de 40 vieux écus pour ses services, dans la guerre de Flandre, 1338 (n. st.), 24 mars; *burchman* — à *Jonckrode* (Jünkerath) — des frères de Schleiden, seigneurs de *Jonckrot*, qui se réconcilient avec l'archevêque de Trèves, le duc de Luxembourg et Waleran, comte de Sponheim, du chef de la guerre que ceux-ci et leurs *burchmannen* ont eue avec lesdits frères, 1363 : six (3, 2, 1) feuilles de tilleul, sans tiges, renversées. L. : ✠ *S' Richardi de Juncrode* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1347 et 1385, et *Luxembourg*, c. IV, l. XVI, N° 45).

Jupleux. *Watiers de Juppeleu*, bailli du comté de Namur, 1327 (n. st.); qualifié d'écuier, 1330; homme du comte, 1331 (n. st.) : trois losanges. L. (1330) : *S' Wati . . . vplev* (Namur, N°s 470, 514, 526).

— *Philippars de Juppeleu*, châtelain de Namur, 1327 (n. st.), 1329 (n. st.) : trois losanges et un bâton brochant (Ibid., N°s 470 et 497).

— *Philippars et Baduins li Beges, frere adit Wathier de Juppeleu*, hommes du comte de Namur, 1331 (n. st.); *Philippars* : trois losanges et un bâton bretessé (!) brochant. *Baduins* : trois losanges, surmontés d'un lambel. L. : ✠ *S Baduins li Beges* (Ibid., N° 526).

— *Watiers de Juppeleu*, chevalier, homme du comte de Namur, 1334; lieutenant du comte, 1338, 40, 6 : un diapré à trois losanges. L. : *S' Wact' de Gvplev chev* (Ibid., N°s 560, 591, 3, 4, 6, 614, 725).

— *Phelippes de Juppeleu*, chevalier, homme du comte de Namur, 1339, 40; frère de *Watiers* précité, 1346 : trois losanges et une cotice componée, brochant. L. : ✠ *S Phillippe de Juppelev miles* (!) (Ibid., N°s 604, 14, 21, 725).

— *Loys de Jupleu*, chevalier, homme du comte de Namur, 1335 (n. st.), 6 : trois losanges. C. : deux coutres adossés. L. : ✠ *S Louit de Ivplev chl'r* (Ibid., N°s 789, 810, 30, 45).

— *Monseigneur Baduin Bureal de Juppeleu*, homme dudit comte, 1356 : trois losanges et une bande brochant, chargée en chef d'un losange brochant (Ibid., N° 814).

— *Baudouin Boreal (Burail et Hurial) van Gupeloy* (et *Juppeloy*), chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous le duc Wenceslas; i. t. : 1644 moutons, 1374; reçoit un paiement du receveur de Durbuy, 1383 : trois losanges et un filet, sur lequel broche



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. LXXIV.

- Fig. 1. Rodolphe van Nieuwland (1357)
- Fig. 2. Philippe van Polanen, chevalier (1357)
- Fig. 3. Gérard van Uden (1357)
- Fig. 4. Guillaume van *Wilder*, chevalier (1358) (1)

Ayant, tous, combattu,
dans l'armée
brabançonne, contre le
comte de Flandre
(1356).

(1) Guillaume van *Wilder* (*Wiltre*) combattit aussi à Bäsweiler.

le 1^{er} losange. C. : une tête de femme, aux longs cheveux flottants (Chartes des ducs de Brabant).

Quelques actes, de 1374, ne citent pas son prénom.

Jupleux. Baudouin *Bureel van Gipploy*, prisonnier *illeg*, sous Robert de Namur; i. t. : 480 moutons, 1374 : trois losanges, le 1^{er} chargé d'une lettre B. L. : *avdeuin Bereau de Iopleu* (Ibid.).

L'acte ne lui donne pas de prénom. Voir, sur les Jupleux, HEMRICOURT, *passim*. Par suite d'un oubli, ce nom ne figure pas dans la table onomastique de l'édition SALBRAY.

GELRE donne ainsi les armes d'un *Her Buria van Jupli* : d'argent à trois losanges d'azur et au bâton composé d'or et de gueules, brochant sur le 1^{er}. Le eq. d'or. Volet d'argent. C. : une tête et col de mûre, ceinte d'un cercle d'argent, orné de roses de gueules, boutonnées d'argent, et, sur le devant, d'une grande plume grise. Le héraut d'armes n'indique pas la nationalité de ce personnage.

— Jean de *Gipplu*, prisonnier *illeg*, sous ledit Robert; i. t. : 700 moutons, 1374 : trois losanges, accompagnés en cœur d'une coquille. L. : ✠ S' *Iehan de Iepelve* (Ibid.).

— Godefroid de *Gupeloy*, prisonnier *illeg*, sous le même; i. t. : 720 moutons, 1374 : trois losanges, le 1^{er} chargé d'une molette à six rais. L. : ✠ S' *Godefroy de Ieplox* (Ibid.) (Pl. 11, fig. 271).

Jupleux. *Warniers de Jupleu* reçoit, du Brabant, une rente, par le receveur de Binche, 1378 : trois losanges. L. : ✠ S' *Warnier de Ipplev* (Ibid.).

— *Robers de Jupleu*, chevalier, homme du comte de Namur, 1384 : trois losanges, le 1^{er} chargé d'une molette à six rais. L. : ✠ S' *Robiert d. ev* (Namur, N° 1166).

— *Warniers de Jupleu*, *escuier*, un des *plus prochains amis de Agnez, fille legitime de Robert de Heymtinez, escuier, jadis*, 1399 : trois losanges (Namur, N° 1292).

— *Evrar de Jupleu, escuier, seigneur de casteal de Bonneffe* (Bonneffe), *mayre de ma court jugante a dit lieu* (sa propre cour), 1409 : écu cassé. C. : une tête et col de femme (*Afflighem*) (voir **Duras, Berlo, NEUVILLE**).

Jurbise (Les maieur et échevins de la grande mairie de), 1635 : trois lions couronnés (Hospice de Soignies, à Soignies).

JUVINCOURT (Jean, chevalier de), 1243 : de . . . huit burelles, au chevron brochant. L. : ✠ S' *Ioha ovt* (Arlon, Abb. de Saint-Hubert).
Il y a : Juvaincourt, Juvancourt et Juvincourt.

Juxhem, voir **Pape**.

K

Cabelliau (Olivier), homme du comte de Flandre, 1346 : deux poissons adossés et une bordure composée (Chartes des comtes de Flandre).

La mayson surnomé CABELIAU : de gueulle, aux deux saulmons adossees en pal d'argent (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Cabo (Guillaume), échevin de Jodoigne, 1425, 31 : une porte crénelée (ou tour), hersée, accostée de deux roses, aux flancs. L. : 1425 : S' *Wilelms . . bor* (Chartes des ducs de Brabant).

Messire Gilles Cabo, prêtre, scelle, le 27 mai 1528, deux actes du receveur de Jodoigne, du sceau de messire Bernard le Vos, son confrère, comme *allouyer* de l'empereur, au terroir de Jodoigne (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3176, 3177).

Cache. Jean *Caetse*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinc; i. t. : 86 moutons; 1374 : trois merlettes, surmontées d'un lambel. L. : ✠ S' *Iehans Caiche* (Chartes des ducs de Brabant).

— Arnould *Caetse van Nyvele* (Nivelles), prisonnier

illeg, sous la bannière de Salm; i. t. : 411 1/3 moutons, 1374 : un lambel à trois pendants, chacun des 2 premiers chargés d'un maillet penché brochant, et trois (2, 1) merlettes, les deux premières brochant également sur le lambel. L. : ✠ S' *Aernolde de Cache* (!) (Ibid.) (Pl. 11, fig. 272).

Cache. Bernard *Cache de Nyvele*, 1395, 6, B. *Kaetse* (tout court), 1397, B. *Cache van Nyve* (!), 1398, reçoit, de la duchesse de Brabant, des acomptes sur une indemnité de 16 vieux écus (guerre de Gueldre) : trois merlettes, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : S' *Beirna Cache* (Ibid.).

Renard Cache, le jeune, reçoit, du Brabant, une indemnité pour ses frais et pertes (guerre de Flandre) 1357. Sire Bernard de Bornival scelle pour lui (Chartes des ducs de Brabant).

Arnould Cache relève, du Brabant, par suite de la renonciation des héritiers de feu *Maria Poullendor de Nyvelle*, fille de feu Gauthier, un quart d'un moulin à eau à Nivelles (Compte de la Saint-Jean-Baptiste, 1385-86; C. C. B., N° 17144, f° 193v°).

Robechons Cache, bourgeois de Nivelles, vend une maison à l'abbaye de Cambron, en février 1296; l'acte cite

son frère, *Watrekins Cache* (*Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*).

Kadzand. Jean van *Candzand*, échevin du métier de Bruges, 1285 : type scutiforme ; une croix, accompagnée de six merlettes, trois (2, 1) au 1^{er}, et trois (2, 1) au 2^e canton ; les deux autres cantons plains. L. : ✠ *S' Ian van Çatsan* . . (*Namur*, N^o 176).

La queue de parchemin porte : *Cadzand*.

La maison surnomé de *CASANDT* : de sable, à l'aigle à deux testes d'argent, membres d'or, et crye : *Casandt!* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*.)

— Maître Jean van *Caetzand*, délégué du comte de Flandre à l'enquête sur les débats surgis entre Ypres et *Utenbroucke*, 1335 : une fasce, surmontée à dextre d'une merlette (Chartes des comtes de Flandre).

— Guillaume de *Caysand*, échevin de L'Ecluse (Flandre zélandaise), 1412 : deux coquilles, accostées, accompagnées de quatre étoiles, 3 rangées en chef, 1 en pointe. L'écu posé sur un aigle. L. : . *Wil*
. (C. C. B., *Acquits de Lille*, t. 78, 79).

Caelberghe (Henri) (tout court), bailli de Bruges et du métier de Bruges, 1351, 5 ; six (3, 2, 1) billettes (Chartes des comtes de Flandre).

Et non H. de *Coelberghe*, comme l'appelle, à tort, l'*Inventaire analytique* imprimé.

KAENDEL (Chrétien op den) reçoit, du Brabant, une indemnité pour ses frais au siège de Chauny (*vir Schalney*), 1363, le 31 décembre : une étoile à cinq rais, chargée en cœur d'une merlette. L. : ✠ *Ririan* (!) *van den Kant* (Chartes des ducs de Brabant, N^o 1865).

Caervoet (Adrien), homme de fief du bourg de Bruges, 1465 : trois . . . (fruste). S. senestre : un lion. L. : *S Adriaen Kaervoet f Hendrix* (C. C. B., *Acquits de Lille*, t. 44).

Caestere (Jacques van), échevin de Malines, 1619 : deux bandes ; au franc-quartier chargé de deux pals (Malines).

Cahren. Pierre van *Chare*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 696 moutons, 1374 : un léopard lionné et un chevron abaissé brochant, chargé de trois étoiles à cinq rais. L'écu sommé d'un cygne essorant et supporté par deux léopards lionnés assis. L. : . . *Petri de Kara* (Chartes des ducs de Brabant).

Kaye de Palange (*Stassin*), demeurant à *Touhogné* (Tohogne), et damoiselle Marguerite, sa femme, ont vendu à leur beau-frère, *Erneul Bonmaistre* (= Boumeister. Baumeister), de Bastogne, les biens reçus de *Didye* de Sainte-Marie, leur cousin germain (du côté de ladite Marguerite), à savoir : une maison,

une seigneurie, des cens, rentes, redevances en grains, argent, poules, chapon, bois, et un jardin, à *Verton* (Virton), *Frenoy* (Fresnois) devant *Monmaidy* (Montmédy) à *Villoin* devant *Lawa* (Lavoye?), en la comté de *Chiny*, 1549, le 18 juin ; dit sceller de son propre sceau : un semé de fleurs de lis ; au franc-quartier chargé de . . . (une anille?). Cq. couronné (?). C. : deux oreilles d'âne. L. : *S Rolant Keie* . (Baron Nothomb, à Bruxelles) (voir **WILLEN**).

Cayeu. *Willermus de Kaieu*, miles, dominus de *Carenchi* (Carency), 1228 : type armorial, rond : une croix recercelée. L. : ✠ *Sig* *Gvi* . . *evmes de Ca* . *s* . Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *S' Gvil'vmes de Cays* (Chartes des comtes de Flandre, N^o 29 de l'*Inventaire analytique*).

Caignet, voir **Vigreus**.

Kayl. Simon de *Kelle*, écuyer, déclare que les « gros », mentionnés dans un acte par lequel Gui et Jean, comtes de Namur, lui ont donné en fief 40 livrées de terre, sont des vieux gros tournois, de 15 deniers, 1340 : un lion. L. : *S' Simon* . *n Keil* (*Namur*, N^o 621).

Un acte de 1353 établit que *Symons* dis de *Keyle*, *escu-wiers*, était fils mon sgr. *Jehan de Betteberg* (Bettembourg), *chevalir* (*Namur*, N^o 780).

Cailbert. *Jehan Scailhebiert*, échevin de Wanze, 1474 : trois coquilles, T. dextre : un homme sauvage, appuyant sa massue sur l'épaule droite. L. : *Sigillu Iohanis Cailbert* (C. C. B., t. 108).

Kaiser (Jean-Georges), témoin à un acte du notaire Joseph-Antoine Schmadel, à Munich, 1748 : un aigle essorant, perché sur une branche. C. : un vol. Dans le haut du cachet, les lettres I G K (Notariat, *Varia*, A. G. B.).

Kacreal[I]e (*Henrys*), échevin de Jodoigne, 1432 : de . . . à l'écusson plain, accompagné en pointe de trois (2, 1) roses, et un lambel brochant. L. : *S Henre Kakeirail* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Johans Kacrealle*, même qualité, 1426, 33, 5 ; même écu. L. (1435) : . . *ohan Kakrial* (ibid. et *Heijlissem*).

Calant, voir **Callant**.

KALDENBURG. Arnould van (!) *Coudenborch*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Dalhem ; i. t. : 171 moutons, 1374 : une fasce, sommée de trois merlettes ; écusson en cœur brochant, fascé de huit pièces, les 2^e, 4^e, 6^e et 8^e chargées de 4, 4, 4, respectivement 4 besants ou tourteaux. L. : . . *Arnoldi Kaldenbr* . . (Chartes des ducs de Brabant).

CALDIS, voir **Colditz**.

Kale (Rasse), homme de fief du comte de Flandre.

1331 : un chevron accompagné de trois feuilles de tilleul, les tiges en haut (Chartes des comtes de Flandre).

Kale. Arnould *Kael*, juge et bailli du comte de Clèves, dans la juridiction de *Werbede* (Warbeyen), 1338 : un parti-émanché. L. : ✠ *S' Arnout Kale* (Dusseldorf, *Emmerich*, Nos 86-87).

— Thierry et *Harman Kael*, frères, fils de Thierry, font, devant leur dit parent, Arnould K., une obligation en faveur du chapitre d'Emmerich, 1338 ; Thierry : même écu. L. : ✠ *S' Did Ka . l* (Ibid., N° 87).

— (Jean), échevin de Malines, 1373, 6, 83, 4, 6, 7, 90-2, 6, 9, 1400, 2 : une scie, posée en fasce, les dents en bas ; au chef chargé de deux roses (Malines).

— (Thierry) et *Stine*, sa sœur, louent, du chapitre d'Emmerich, une ferme à *Werbede* (Warbeyen), 1387 ; tous deux : un parti-émanché (Dusseldorf, *Emmerich*, N° 87).

— (Guillaume), échevin de Malines, 1418, 9, 21, 3, 6 ; août et décembre 1430, 2 mars 1430-31 : coupé ; au 1^{er}, deux étoiles ; au 2^d, un flanchis (Malines).

— (Guillaume), échevin *illeg* (le même), le 1^{er} février 1430-31. 31 : une fasce, accompagnée en chef d'un croissant, accosté de deux étoiles et en pointe d'un flanchis (Malines).

— (Henri), échevin *illeg*, 1420, 1, 5, 6 : coupé ; au 1^{er}, deux roses ; au 2^d, un chien braque assis. S. : deux aigles regardants. L. : *S Henrici ds Cale* (Malines).

— (Michel de) scelle pour *Goelieve van Ghiseghem* (fille de *Govaert*), qui tient du château de Termonde, un fief à *Sint-Oonolfs brouc, an den Sandtvoet, bij den hove ten Ruisschen*, 1313 : de . . . à l'écusson, chargé d'un chevron renversé, ne touchant pas la la pointe, soutenant un pal retraits ; ledit écusson sommé d'une croix (Fiefs, N° 3880) (voir **Calle**).

C'est une sorte de marque de marchand. Le chevron s'arrête vers le milieu de l'écusson. Le pal retraits fait corps avec la croix.

— (Gilles de), échevin de Malines, 1523 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion issant de la pointe ; au chef de quartier chargé de deux roses ; aux 2^e et 3^e, trois pals (Malines).

KALENBERG (*Druda de*), femme de *Wernherus, miles, dictus de Westenburg*, 1299 : dans le champ du sceau, rond, dame debout, tenant de la main gauche un écu à trois roses (?) (indistinct) et de la droite un casque cimé d'un écran échanuré. Le champ semé de roses. L. : *S Domine Ermendredis de Kalenberch* (Dusseldorf, *Col.*, N° 390) (voir **Westenburg**).

Calenius (Arnould), licencié en droit, échevin de Cologne, 1633 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) quartefeilles. C. : une quartefeille entre un vol. L. : *Arnoldus Cale* Contre-scel : mêmes écu et C., le C. accompagné des lettres A G L (Dusseldorf, Testaments de Cologne, N° 17).

Kalf (Jean), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1315 : un chevron (Abb. de Saint-Trond, c. 5^{bis}).

Le *Cartulaire de Saint-Trond* blasonne, à tort, « chevronné ».

— (Jean), (fils de Jean), échevin de Rotterdam, 1618 : coupé ; au 1^{er}, un veau posé ; au 2^d, trois têtes de lion. C. : un veau posé entre un vol. L. : *S Ian Ian s Kalf* (U.).

Calier (Daniel), fils de Jean, tient, du château de Termonde, un fief *buijte Steenpoorten*, à Termonde, 1513 : une hache et un couteau triangulaire, adossés. S. s. : un griffon (Fiefs, N° 4466) (voir **Eechoute**).

Calch (damoiseau François), seigneur d'*Oudengoedt* (Ouden-Goed?), lieutenant-général du bailliage d'Alost, 1564 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, deux poissons adossés ; aux 2^e et 3^e, un lion contourné, issant d'une champagne losangée. C. : fruste (Ibid., N° 4746).

La fin du nom est illisible.

Calcken, voir **Vos**.

Calkere. *Paul die Calkre*, échevin de Bruges, 1291 : deux demi-vols, adossés. L'écu accosté, au bas, de deux coquilles. L. : ✠ *S' Parli Calkers ienioris* (Chartes des comtes de Flandre).

— *Willem die Calkre*, même qualité, 1291 : deux demi-vols, adossés, accompagnés en pointe d'une fleur de lis. L. : ✠ *Sigillem Willem de Calkere* (Ibid.).

CALCOVENE (*Johannes de*), échevin de Malines, 1305, 17 : deux châteaux, 1 en chef à droite, 1 en pointe, et une coquille, en chef à senestre. L. : . . . *Johannis de Calcoven* (Malines).

— (*Renerus de*), échevin de Malines, 1318 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un château ; aux 2^e et 3^e, une coquille. L. : *er . . e Calcoven* (*Nazareth* et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Calcum. *Arnoldus de Callecheym* scelle un acte des époux de Budberg, 1321 : une fasce, chargée d'une fleur de lis et accompagnée de trois (2, 1) annelets. L. : *S' . . . oldi de Kal . . e . m* (Dusseldorf, *Werden*, N° 38) (voir **LUCHTMAR, SEYLDUNCK**).

— *Vir honestus et strenuus Rabodo de Losen* (Lohausen) scelle un acte passé devant les échevins de Duisburg, 1350 : une fasce, accompagnée de trois

(2, 1) annelets. L. : ★ *Rabodo de Calkem* (Dusseldorf, Chap. de Dusseldorf, N° 25).

Calcum. Pierre van *Calcheim* scelle un acte de Hughes von *Beheim*, 1367; écuyer, homme du comte de Berg, 1368 : même écu, mais brisé en cœur une merlette. L. : ✠ *S' Petri de Kalcheim* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 805).

— *Rabodo de Loesen*, miles (voir **SEILDUNCK**), 1374, 88; *Rabode van Cailchem*, scelle un acte d'*Aylf*, ci-dessous, 1391; *Rabodo van Calcheim*, dit *van Loesen*, chevalier, 1392; *Rabode van Calcheim*, dit *van Losen*, scelle un acte de Henri Spede, fils de Hildebrand, 1393 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) annelets. L. : ✠ *S Rabodonis de Cailcheim militis* (Dusseldorf, Chapitre de Dusseldorf, Nos 49, 58, 59, 60, 72).

— *Aylf van Cailchem*, dit *van Stammheim* (Stammheim), et *Lyse*, sa femme, donnent une obligation à Henri van *Zwoyvele*, *cuchgemeistere* de la duchesse de Berg, et à Catherine, sa femme, 1391 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) étoiles (1). L. : ★ *S Adolphi de Kaelcheim* (Ibid., N° 60).

— *Arnd van Cailchem*, chevalier, scelle l'acte dudit *Aylf*, 1391 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) annelets. L. : *S Arnt van Kaelkeim ritter* (Ibid., N° 60).

— *Wilhem van Kalchem*, frère du[dit] chevalier *Rabode*, scelle un acte d'Adolphe de Winkelhausen, 1394 : même écu. L. : *S' Wilhelm van Caelcheim* (Ibid., N° 81).

— Arnould van *Kalchem*, chevalier, et Marguerite, sa femme, inféodent à l'archevêque de Cologne, leur *hof zo Menden*, à Köningswinter, avec tous ses vignobles, etc., 1397 : même écu. L. : ✠ *S' Arnt van Kaelkem ritter* (Dusseldorf, *Col.*, N° 1213).

— *Wilhelm van Calchem*, dit *van Loehusen*, *Heinrich Rombelien van Calcheim*, dit *van Leuchtmar*, et *Peter Wyndegge van Calcheim*, dit *van Loehusen* (son sceau est tombé), fils dudit *Wilhelm*, 1410; *Wilhelm* : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) annelets. L. : . . . *llem van . . . cheim* (Dusseldorf, Chapitre de Dusseldorf, N° 114).

— *Heinrich Rombelien van Calchem*, dit *van Leuchtmar*, ci-dessus, 1410; oncle de *Godart van Benroide*, dit *van Scheuen* (Scheven), 1414 : même écu. L. : *S H h Rom va Caelchem* (Ibid., N° 114).

— *Aelf van Caelcheim* et sa femme, Catherine, et *Peter Windecken*, *gebroedere*, *sementliche genant van Losen*, vendent une rente à un bourgeois de Dusseldorf, 1428; tous deux scellent du même sceau : une fasce, accompagnée de trois annelets. L. : *S' Peter van Kalkheym* (Ibid., N° 82).

Ladite Catherine qualifie *Peter* : *mijn tenen man ind swager*.

Calcum. Henri van *Calichem*, échevin à Kaiserwerth, 1435 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) étoiles. L. : *S Hinrich van Kalchen*. Un autre sceau, 1435 : même écu. L. : *S Heynrich van Kalchem* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, 1. N° 549).

— *Wilhelm van Calchem*, dit *van Lohusen*, *Jutte van Lovenberck*, sa femme, *Jacob* et *Wilhelm*, leurs fils, prennent à ferme, de l'église collégiale de Notre-Dame, de Dusseldorf, une métairie (*hoff*) à Lohausen, 1576; le père : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) annelets. L. : . . *ilhem . . . Losen* (Du seldorf, Chapitre de Dusseldorf, N° 31).

GREUX donne à un *Jan van Kalchem*, homme du duc de Berg : d'or à la fasce, accompagnée de trois (2, 1) annelets, le tout de gueules.

Callaert, voir **Pauwels**.

Callant (Josse), échevin du pays de Nevele, 1489 : trois fleurs de chardon, accompagnées en cœur d'une étoile. L. : *S Joes Calant* (Baron de Maere d'Aertrijcke).

Calle (Rasse), bailli du Vieux-Bourg, à Gand, homme de fief de Flandre, 1333 : un chevron, accompagné de trois cors de chasse (Chartes des comtes de Flandre) (voir **Cale**).

Callewe (*Loys de*), chier et bon amy d'Arnould, seigneur de *Waudripont* (Watripont), et homme de fief du comté de Hainaut, 1334 : un chevron, chargé, sur la cime, d'un chapel de roses (?); au chef chargé de trois . . . G. : un meuble du chef (buste imberbe?) (Abb. de Forest, Etablissements religieux, c. 2498) (voir **Caluwe**).

Callmuth. Jean van *Calmut* scelle un acte de son parent (*neve*), Jean van *Grifenstein*, 1333 : une aigle. L. : ✠ *S' Iohannis de Calm . .* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 369).

CALLOEN, voir **Calonne**.

Calonne (*Biernars, sires de*), chevalier, franc échevin du roi de France, des alleux du Tournaisis; sans date, milieu du xiv^e siècle : d'hermine au léopard. L. : ★ *S' Biernart signevr de Cal hr'* (Tournai, *Chartrier*).

Bernard III, cité par le COMTE PAUL DU CHASTEL DE LA H.-N., dans son *Essai de filiation sur la famille des seigneurs de Calonne-lès-Tournai*, etc. (Tournai, 1895, p. 10-11).

— Bandouin de), auditeur du roi de France, *establi de par mons le bailli damiens*, 1401 : de . . . à quatre burelles et au sautoir brochant, accompagnés en chef d'une merlette. L. : . . . *in de Calone* (Chartes des ducs de Brabant).

Calonne (Jean, sire de), chevalier, ratifié, en 1403, la vente de biens, à Calonne, faite aux chartreux du Mont-Saint-André-lez-Tournai, par damoiselle *Maigne de Wanchaing* (Wanchain), veuve de Bernard de Calonne, et les enfants de ceux-ci : Jean, avec sa femme, Odile de *Hurtefalle*, *Jaquemon*, Alard, damoiselles Marie et Nicaise de Calonne; scelle des actes concernant lesdits chartreux, 1405, 6, 7 : d'hermine au léopard. C. : un léopard assis entre deux cornes de bœuf. S. : deux léopards lionnés (Tournai, Chartreux, c. 4).

— (Emérence de), religieuse professe en l'église de Notre-Dame-de-Marquette et à présent abbesse de Notre-Dame de *Port Roys*, 1413; abbesse de l'église de *Portrois*, 1413; abbesse de *Saint-Antoine les Paris*, 1425, 35, 6 : dans le champ du sceau, ogival, l'abbesse, debout, sous un dais; au bas, un écu d'hermine, au lion léopardé. L., 1415 : *S Emerenciane dei gracia abbatisse de Portu reg . . .* 1425 : *S Emerenciane san . . . Anthon* (C. G. B., Acquits de Lille, l. 238, 239).

— Jean van *Calloen*, époux de damoiselle Marie Baerds, qui tient, elle, du château de Furnes, un fief à Wulpen, 1421 : d'hermine à la fasce, chargée d'un lion léopardé. C. : une tête et col de lion entre un vol (Fiefs, c. 889, l. 1041-1106).

— (Roland de) (et de *Caloen*) reçoit une rente sur l'espier de Bruges, pour Louis, fils de feu Daniel de *Theemseke*, 1442; comme bail et mary de damoiselle Marguerite, veuve dudit Daniel et mère dudit Louis, 1444, 5, 6 : d'hermine à la fasce, chargée d'un lion léopardé et surmontée d'un lambel. C. : une tête et col de lion entre un vol d'hermine. L. : *Roelant van Caloen* (C. G. B., Acquits de Lille, l. 43, 378, 431).

— (Roland de), lieutenant d'honorable homme, maître Jean de *Preils*, licencié-ès-lois, bailli du chapitre de Notre-Dame, à Tournai, dans sa seigneurie à *Camphaing* (Camphin), 1507 : d'hermine au léopard et à la bordure engrêlée. C. cassé; on ne voit qu'une corne de bœuf à senestre. S. : deux lévriers (Tournai, Croisiers).

— Guillaume *Calloen* (tout court), tuteur de *Clajskin* van der Veste (fils de Nicolas), qui tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief à *Chaeftinghe in de Houte*, 1549 : une meule; au chef chargé d'un renard passant. T. s. : un homme sauvage, l'écu attaché à une lanrière. L. : *S Wi ll . . .* (Fiefs, N° 3301) (voir **Escamin**, **Libert**).

Chaeftinghe est Saftingen.

Le dit fief est ainsi spécifié : *Te wetene zes haringhen ende een tweesten deel van eenen harinck, den corn. Clajskin verstorven ende ghesuccedeert bij den overlijdene van zynen vadere . . .*

Le seigneur de CALONE : d'ermynes, au Lyon léopardé de

gueulle, lampassé et armé d'or (COEN, GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Les écuers et barons van Caloen, en Belgique, portent : d'hermine au léopard de gueules.

La branche de van Caloen de Basseghem écartèle de **Le Gillon**, qui est : de gueules à deux lions adossés d'or, armés et lampassés d'azur, les queues entrelacées. Elle possède pour supports : deux griffons d'or, armés et lampassés de gueules; tenant, chacun, une bannière du 1^{er} quartier de son écu.

Deux autres branches, dont l'une s'appelle van Caloen-Arents (sa devise est : *Vim et*), éminent leur casque d'un léopard lionné issant. Une autre encore fait supporter son écu par deux lions léopardés de gueules et a pour devise : *Virtus impavida*.

Ces trois dernières branches portent l'écu plein. Celles dont le cimier n'a pas été enregistré, au conseil héraldique, somment leur écu de la couronne de baron.

Calsteren. *Wilhelmus de Calstris*, échevin de Louvain, 1259, 78, 81 (n. st.) : dans le champ du sceau, un *Agnus Dei*, regardant. L. : ✠ S Wil *Calstre sca n* (Abb. de Sainte-Geztrude, à Louvain).

— *Franco de Calsteren*, échevin de Louvain, 1287 (n. st.) : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'une rose. L. : *S' Francon de Calst scab lov* (Ibid.).

— *Godefrois de le Calstre*, 1301. *Godefridus dictus de Calstris*, 1302 (n. st.), échevin de Louvain : un sautoir engrêlé, au lambel à cinq pendants brochant. L. : $\text{✠ S' Godefridi de Calstre scabini lov'}$ (Chartes des ducs de Brabant, N°s 131, 153, et Abb. de Sainte-Geztrude, à Louvain).

— *Petrus de Calsteris*, échevin de Louvain, 1315 : un sautoir engrêlé; au franc-quartier plain. L. : $\text{. . . e tri de C ris scab lov}$ (Abb. de Sainte-Geztrude, à Louvain).

— *Gossivinus de Calstris*, échevin illec, 1319, 22 : dans le champ du sceau, un *Agnus Dei* regardant, la trabe sommée d'une croix pattée, surmonté à senestre d'un écu au sautoir engrêlé, brochant sur la banderole. L. : $\text{✠ S' de Calsts scab lov}$ (Elseghem et Saint-Pierre, I, A. G. B.).

— *Arnoldus de Calstris*, échevin illec, 1321 : un sautoir engrêlé, cantonné de quatre coquilles. L. : $\text{✠ S' Ar de Calstris scab lov}$ (Abb. de Sainte-Geztrude, à Louvain).

— *Gosuvinus de Calstris*, échevin illec, 1332 : un sautoir engrêlé. L. : $\text{. . S Gosvini de Calstris scab' lov}$ (Ibid.).

— *Henricus de Calstris*, même qualité, 1335 (n. st.), 40 : un sautoir engrêlé; au franc-quartier chargé d'une fleur de lis, au pied coupé. L. : $\text{✠ S' Henrici de Calstris scab' lov}$ (Ibid.).

— *Petrus de Calstris*, échevin de Louvain, 1339 : un sautoir engrêlé; au franc-quartier chargé d'une étoile à cinq rais. L. : $\text{✠ S' Petr stris scab' lov}$ (Ibid.).

Calsteren. *Johannes [dictus] de Calstris, miles*, échevin de Louvain, 1351 (n. st.), 7 (n. st.), 8, 63 : un sautoir engrêlé ; au franc-quartier plain ; au chef de quartier chargé de trois maillets penchés. L. : ✠ *S̄ dñi Iohis de Calstris milit' scab lova* (M. Rouffart et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Gossuinus dictus de Calstris*, échevin de Louvain, 1357 (n. st.) : un sautoir engrêlé. L. : ✠ *S' Gossuini de Calstris scabini lovan* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Il est cité avant le chevalier *Johannes de Calstris*, avec qui il scelle le même acte.

— *Gossuinus de Calstris*, même qualité, 1359, 89 : un sautoir engrêlé. L. 1389 : *S' Goessvini de Calstris scabini lovan* (Malines et M. Rouffart).

— *Goesen van der Calstren* promet au couvent de Sainte-Gertrude, à Louvain, de faire exécuter, à ses frais, une gouttière (*ghote*), de derrière sa maison, jusqu'au verger de ce monastère, 1360, le 15 décembre : un sautoir engrêlé. L. : ✠ *S' Gosee . ine de Caltre* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Gauthier van der), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous sire Godenarts ; i. t. : 991 1/3 moutons, 1374 ; son sceau est apposé à une quittance de *Loden de Wilde*, prisonnier *illec*, sous Godenarts (i. t. : 26 moutons), 1374, et qui dit se servir de son propre sceau : un sautoir engrêlé. L. : *S' Walteri de Calstris* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean van den), chevalier, prisonnier *illec*, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 1757 moutons, 1374 ; scelle pour ses quatre varlets : Jean van den Calsteren, bâtard, Jean Oem, Henri van der Meeren, Jean de *Coninc*, prisonniers *illec* (i. t. : 120 moutons), 1374 ; pour *Rixken Goedecest* (i. t. : 12 moutons) et *Goden de Wesselere* (i. t. : 28 moutons), tous deux prisonniers *illec*, sous Godenarts, 1374 : un sautoir engrêlé ; au franc-quartier plain (pointillé) ; au chef de quartier chargé de trois maillets. L. : *S' Iohannis de Calstris militis* (Ibid.).

La somme de 120 moutons constitue l'indemnité totale des quatre varlets.

GELRE donne ainsi le blason de *Her Jan van den Calsteren*, Brabançon : d'or au sautoir engrêlé de gueules ; au franc-quartier de sable ; au chef de quartier d'argent, chargé de trois maillets penchés de gueules. Volet d'or, doublé d'azur. Couronne de gueules. C. : deux têtes de chien braque, sur des cols allongés, d'or, languées de gueules, adossées (comp. p. 102).

— *Gossuinus de Calstris*, échevin de Louvain, 1394 : un sautoir engrêlé. L. : *S' Goe de Calstris scabini l* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Henricus de Calstris*, échevin de Louvain, 1420, 25 (n. st.), 26, 7, 32, 3 : un sautoir engrêlé ; au franc-quartier plain ; au chef de quartier chargé de trois maillets penchés. L. : ✠ *S' Heinrichi de Calstre*

scabi lovai . e (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, *Affligem, Heijlisse* et B. R., C. G., portef. 1875) (voir **Hermeis**).

Kalthof, voir **Kortenhorn**.

Caluwe. *Jehans li Calouwe*, chevalier, homme du comte de Flandre, dont il scelle un acte, Ypres, 1312 (n. st.) : un échiqueté ; au franc-quartier chargé d'un buste imberbe, posé de face. L. : ✠ *S' Iohis Cal . . militis* (Namur, N° 383).

La mayson surnomé de CALUWE : essequeté d'or et de synople, de six large, au premier canton de gueulle, à la teste carnael barbu et chevelu d'argent (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

— (Baudouin de) (fils de Martin), échevin de Rotterdam, 1582 : quatre burelles ; au franc-quartier chargé d'une croix, surchargée d'un trèfle (?). C. : un buste, coiffé d'un casque (?). L. : *S' Bovdewyn de Caluwe* (U.) (voir **Callewe, Kimpe**).

Cambe (Jean de le), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1600 : une demi-croix ancrée, la tige verticale défaillante à droite, et la tige horizontale défaillante à la partie supérieure, ladite demi-croix ancrée accostée en chef des lettres J et C et surmontée d'un D (marque de marchand?). T. senestre : un homme, tenant de la main gauche, une croix patriarcale, accompagné à senestre d'un chien regardant, passant à senestre (Mons, Hommes de fief) (Fig. XXXV).

La lettre D a été oubliée, par le dessinateur, sur la Pl. 1 des *Marques de marchand*.

CAMBEKE (Kambach?) (*Helmic van*) reçoit, du Brabant, un acompte de 90 vieux écus, sur 370, 1337, le 21 octobre ; *Helbinc (!) van C.* reçoit, du Brabant, 280 vieux écus, pour ses frais et pertes (guerre de Flandre), 1338, 3 juin : plain ; au chef chargé de trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (nénuphar). L. : ✠ *S' Helmic (!) van Cambeke* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1484, 1625) (voir **Broekhuizen**).

Cambellen, voir **Chambellan, Cambrelenc, Kemerlinc**.

Les chevaliers et écuyers Camberlyn, et Camberlyn d'Amougies, en Belgique, portent : de gueules au chevron, accompagné de trois coquilles, le tout d'or. Cq. couronné. C. : trois plumes, une d'or, entre deux de gueules.

Devise : *Strenue, fideliter*.

Cambier (*Ernoule*), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1495 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'une écrevisse. L'écu suspendu à un arbre, accompagné à senestre d'une femme sauvage, posant la main droite au fût de cet arbre (Mons, Sainte-Waudru, Q, liasse *Quévy*).

Cambier (Jean le), clerc, demeurant à Mons, reçoit une rente viagère sur le domaine de Binche, pour damoiselle *Quinte de le Thour* et damoiselle Jeanne Durant, femme de *Collart Hallet*, 1495 : une écrevisse. T. senestre : une sainte, tenant de la main gauche une palme et accompagnée en haut, à dextre, d'un édicule. L. : *Seel Jehan bier* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1688).

— (Philippe) (tout court), bailli de *Montignies, Noefville, Bois de Broqueroy*, appartenant à l'abbaye de Hasnon, 1618 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois hures de sanglier ; aux 2^e et 3^e, trois trèfles. C. : un avant-bras paré et rebrassé. L. : *S Philippe . . Cambier* (M. Hulin, à Gand).

— (Jean) (tout court), sergent d'armes à cheval du Roy, au bailliage de Tournai, Tournésis, etc., 1585 : un chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'une étoile (Tournai, Chartreux, c. X).

— (Jean), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1593 : un chevron, accompagné de trois coquilles (Mons, Hommes de fief).

La cime du chevron, endommagée, a pu être chargée (?).

Cambitor, voir **Wisselaar**.

Camborne (Jean), fondé de pouvoir du receveur de Bruxelles, 1382 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une bande de cinq losanges ; aux 2^e et 3^e, cinq coquilles, rangées en croix. L. : . . . *hannis dict . . anbor . .* (Chartes des ducs de Brabant).

Cambrai (Pierre, évêque de), 1314 ; contre-scel : écu à trois lions (P., c. III).

— (Sceau, *ad causas*, des échevins de), 1416, 47 : dans le champ du sceau, une aigle éployée, tenant, en-dessous d'elle, un écu à trois lions. L. : *S civitatis ca* (Tournai, Chartreux, et C. C. B., Acquits de Lille, l. 401).

— (Les échevins de la cité de), 1443 : trois lions. L'écu posé sur une aigle. L. : *de Cambrai* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 395).

Cambreleg, voir **Cambellen, Salles**.

Cambridge (?), voir **Coudenberg**.

Camen (La ville de) (Mark), 1417 : dans le champ du sceau, rond, une fasce échiquetée, de trois tires, accompagnée en pointe d'une roue de moulin. L. : ✠ *Sigillum de Camene civitatis* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 746).

CAMENATA, voir **Mulerpesch**.

Camerarius. Guillaume *Cammerarius*, échevin de Saint-Trond, 1261, 3, 5, 71 : d'hermine plain (Abb. de Saint-Trond, c. 2, 3 et 4).

A propos des sceaux de la charte de 1261, le *Cartulaire de Saint-Trond* dit : « 9 fragments indéchiffrables de sceaux en cire verte. » Sur cinq de ces sceaux, nous avons trouvé, fort bien conservés, les armoiries de *Camerarius, Coman, Dices, Miles et Oliverus*.

Camere (Guillaume van der), homme de fief du château de Gand, 1471, 7 : une croix échiquetée ; écusson en cœur fruste. C. : une tête barbue, coiffée d'un turban. S. : deux lions. L. : *S Willem vā der Cameren* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 157, 116).

— (Guillaume van der), même qualité, 1486 : même écu, mais sans l'écusson en cœur. Même C. S. : deux léopards lionnés. L. : . . *illem van der Cameren* (Ibid., l. 134) (voir **Halsberg, Munte**).

Le seigneur de LA CHAMBRE : de sable, à la croix essequetée, de deux large, d'argent et de gueulle.

Le seigneur de MEERLEBEQUE (Meirelbeke) : pareilles (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Camerman, voir **Hoorenbeek**.

Kamette (M.-J.), en qualité de mambour, remet au gouvernement autrichien le dénombrement des biens de l'église de Saint-Gilles, « quart chapelle en la ville de Saint-Hubert », décanat de Bastogne, diocèse de Liège, province de Luxembourg, le 2 juillet 1787 : écartelé ; au 1^{er}, un arbre terrassé ; au 2^d, une fleur de lis ; au 3^e, un lion ; au 4^e, d'azur à une paire de ciseaux, ouverte, les pointes en haut. Derrière l'écu émerge un ange (cachet en cire rouge). Sans L. (C. C. B., reg. 46589).

Camiers, voir **Prier**.

Cammaert (Jean) tient, du château de Termonde, un fief à Saint-Gilles, 1430 : de . . . à une lettre p, accompagnée au canton senestre d'une étoile (Fiefs, N° 4381).

— André *Cammaert* scelle pour sa mère, Marguerite's Ruijsschen, veuve de Jean *Cammaert*, qui tient, dudit château, un fief à Hamme, 1440 : un p, soutenu de deux flanchis, accolés en fasce, mouvant de la pointe. L. : *S Andries* (Ibid., N° 3788) (voir **Meij, Otte**).

Cammen (Olivier van der) reçoit une rente sur l'espier d'Alost, pour damoiselle Catherine van der Dilt, 1434 : un lion, l'épaule chargée d'un peigne, posé en pal. L. : *S Olivier van der Kammen* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 371).

Kämmerer, voir **Ingelheim, Yve**.

Camoussier. Godefroid de *Lescamoussier* (signe : *G. Lecamoussier*), écuyer, déclare tenir, du roi de France : les fiefs de Mont-Plainchamp, dépendance de Neufchâteau (diocèse de Trèves), et d'*Alenchet* (ou de *Lanchet*), relevant de la seigneurie de Reuland (diocèse de Liège), etc., 1681 : un croissant, sur-

monté d'une étoile. C. : une étoile entre deux plumes d'autruche (cachet en cire rouge) (C. C. B., 43713^b).

Les deux dénominations du second fief se rencontrent dans le même acte; c'est Lascheid près de Reuland.

Camosses (Jehan li), homme du comte de Namur, 1339 : trois étoiles à cinq rais et un bâton brochant. L. : ✠ S Iehans li Camose (Namur, N^o 604).

— Jehan le Camosse (li Kamosses, etc.), même qualité, 1352, 5, 6, 8, 9, 62 : trois molettes (!); écusson en cœur : à la fasce entre deux burelles. C. : une molette entre deux cornes de bœuf. L. : S' I le Kamose (Ibid., N^{os} 789, 810, 814, 830, 843, 926).

Camp, voir **Harbonnières**.

Campe (Jean uten) reçoit, du duché de Brabant, 70 vieux écus, pour deux chevaux usés dans la guerre contre le comte de Flandre, 1357, 21 novembre : diapré, à l'écusson chargé d'une étoile. L. : ✠ S' Ian van den Campe (Chartes des ducs de Brabant, N^o 1541).

— Anne, veuve de Pierre van **Campen**, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1424 : parti; au 1^{er}, une croix, percée en rond, en cœur, accompagnée en cœur d'une étoile; au 2^d, un chevron abaissé, accompagné de trois étoiles. L. : S Ann ve Petr Camp . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 376).

L'ouverture ronde qui se voit au milieu de la croix et où se trouve placée une étoile, doit évidemment représenter un besant, ou tourteau. Voir le sceau du personnage suivant.

— Pierre de **Campe** reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1433, 4, 7 (n. st.), 40, 1 : une croix, chargée en cœur d'un besant, ou tourteau, surchargée d'une étoile. S. senestre : un lion. L. : Sigillv Petri de Campis (Ibid., l. 377).

— Pierre de **Campe** reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1439 : une croix, chargée en cœur d'une étoile, enclose d'un anneau. Le 1^{er} et le 3^e canton sont cassés. S. senestre : un lion. L. : Campis (Ibid., l. 42).

— (Jean van den) reçoit, pour lui-même, Arnould et Gilles, ses frères, tous prisonniers à Basweiler, un acompte sur une i. t. de 844 moutons, Bréda, 1375 : deux fascés, la 1^{re} chargée d'une roue. L. : Sig Iohan van den Camp (Chartes des ducs de Brabant).

Voici, d'après GELAE, le blason de *Her Jan van den Campe*, homme du « duc » de Hollande : d'argent à deux fascés de gueules, la 1^{re} chargée d'une roue d'or. Le eq. d'or. Volet d'argent. C. : un chapeau de tournoi d'argent, retroussé de gueules, sommé d'une boule d'or, soutenant un huchet de sable, enguiché et pavillonné de gueules, virolé d'or.

— (Arnould van den), susmentionné, 1375 : même écu, mais deux roues, au lieu d'une, sur la 1^{re} fasce. L. : S Arnt van den Campe (Ibid.) (voir **Campen**).

Campegge. *Laurentius, miseratione divina titulo Sancte Marie Trans Tyberim sancte romane ecclesie presbiter cardinalis Campegius*, 1531, 3 février : dans le champ du sceau, ogival, deux saintes et un saint, celui-ci placé au milieu, tenant, tous, un livre, placés dans un édifice, à trois niches, et accompagnés de ces inscriptions : S An P. — S Pet — S Ber ; ledit édifice sommé d'un buste de Vierge, portant l'Enfant ; dans le bas du sceau, un écu : parti ; au 1^{er}, une demi-aigle, mouvant du parti ; au 2^d, un renard, ou loup, sautillant. L'écu surmonté du chapeau cardinalice. L. : Presbiter cardinalis Campegius ✠ tit S Mariae trans Tiberim s. e (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Campen (Arnould van), échevin de Bois-le-Duc, 1479 : un cygne (Malines) (voir **Campe**).

— (Arnould van), même qualité, 1562 : même écu (Abb. de Saint-Trond, c. 11).

— (Cornelis Vrancken zoon van), goede vriend d'Anne de Bourgogne, dame de Ravestein, Wijnen-dale, Duiveland, etc., femme d'Adolphe de Clèves, seigneur de Ravestein, etc., 1484 : écartelé ; au 1^{er}, plain ; au 2^e, trois poissons, posés en bande et rangés en barre ; au 3^e, un arbre sec ; au 4^e, un glaive. C. : une tête et col de bœuf d'hermine (C. C. B., c. 113).

Campenhout (Henri van), échevin de Malines, 1367, 75 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, plain ; au chef de quartier plain ; aux 2^e et 3^e, une fleur de lis (Malines).

— (Les échevins de), 1251, 1395, 8, 1433, 43, 6, 1517, 57 : un lion. L., 1251 : ✠ S norv' de Campenhovt (Malines, Heijlissen, et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Jacques van), échevins de Malines, 1398, 9, 1400, 3 : écartelé ; au 1^{er}, une rose ; au chef de quartier plain ; aux 2^e et 3^e, une fleur de lis ; au 4^e, plain (!) ; au chef de quartier plain (Malines).

— (Jean van), échevin illec, 1409, 10, 3, 6, 7, 8, 21, 5, 6 : coupé ; au 1^{er}, deux fleurs de lis, accompagnées au point du chef d'une étoile à cinq rais ; au 2^d, plain, diapré. S. : deux aigles regardants. L. : S Ian van Kanpenovt (Malines).

— (Jean van), échevin illec, 1425 : plain, diapré ; au chef chargé de deux fleurs de lis, accompagnées au point du chef d'une étoile (flanchis?) (Malines).

— (Jean van), échevin illec, 1428, 30, 4, 8 : coupé ; au 1^{er}, à dextre, un écusson chargé de trois . . . (fruste), à senestre une fleur de lis, au pied coupé (!) ; au 2^d, plain. S. senestre : un griffon (Malines) (voir **Jette-Saint-Pierre**).

Kamphausen. Othon van *Camphusen*, homme du comte de Clèves, 1393 (n. st.), 4 : trois bandes (Dusseldorf, Clèves-Mark, N^{os} 566 et 457).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. LXXV.

Fig. 1. Gauthier Godijn, à Bruxelles (1357).

Fig. 2. Jean de Rover, chevalier, conseiller et feudataire du duc de Brabant (1357).

Fig. 3. Waleran de Luxembourg, seigneur de Ligny (1361).

Fig. 4. Julio de Waha (1357, 1358).

Fig. 5. Arnould, seigneur de Rummen et de Quabeek, feudataire du duc de Brabant (1361).

Kamphausen. Nicolas van *Camphuesen*, 1416 : un bandé (6 pièces) (Ibid., N° 756).

— *Gumprecht van Caemphuesen*, 1418 : trois bandes. L. : ✠ *S' Gumpert van Camphusen* (Ibid.).

— Jean van *Caemphuesen*, 1418 : trois bandes. L. : ✠ *Segel Iohan van Camphusen* (Ibid.).

Nicolas, *Gumprecht* et Jean, frères, scellent comme vassaux du duc de Clèves.

— *Ott van Camphusen*, varlet (*knecht*), du pays de Veluwe, scelle le traité des nobles et des villes de la Gueldre, 1418 : trois bandes. L. : *S' Ot van Camphusen* (Arnhem, *Rekenkamer*).

— *Cracht van Camphuijsen*, drossard *then Berge* et de *Schulenburg*, témoin de Rodolphe van *Lennepe*, à son contrat de mariage, avec Jeanne de *Cock van Neerijnen*, 1528 : une fasce bretessée et contrebretessée. C. : un vol (*Geld.*).

Camphin (Jean) reçoit une rente sur l'espier de *Bruges*, *a cause de la terre de Beaupre les Bruges*, 1421 : écartelé; au 1^{er}, une bande, chargée de . . . et accompagnée au canton senestre de . . . ; aux 2^e et 3^e, coupé d'hermine et de . . . (plains). L. : *Sigillu Camphi*. (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 376) (voir **Canfin**).

Campnoels (Jean), échevin de *Tirlemont*, 1453 : trois billettes. L. : *S Iohis Capernoels scabi* (!) (Abb. de *Sainte-Gertrude*, à *Louvain*).

Campsor, voir **Wisselaar**.

Camus, voir **GIBECOURT**.

Camusel (Didier), homme de fief, ou échevin forain de *Braine-l'Alleud*, 1621 ; homme de fief, 1631 : un soleil en chef et deux étoiles à huit rais en pointe (*Notre-Dame*, *Anvers*, papiers de la fam. *Theijs*, de *Braine-l'Alleud*).

— (Charles-Philippe), homme de fief, ou échevin forain *illegitimus*, 1650 : même écu (Ibid.).

— (Charles), non cité dans l'acte ; son sceau est appendu à un acte des bailli, hommes de fief, maître, *alloyers* et échevins forains de *Braine-l'Alleud*, qui déclarent y appendre leurs sceaux et ceux de leurs anciens confrères, le 24 mars 1714 : même écu. L. : ✠ *Char mesel* (Abb. de *Nizelles*, *Etahl. relig.*, c. 3204 ; A. G. B.).

Les frères *Hyacinthe-Augustin-Ghislain* et *François-Louis-Pierre Camusel*, fils de *François-Louis*, juriconsulte, obtinrent reconnaissance de noblesse, en Belgique, le 31 juillet 1843.

Leurs armes sont : écartelé; aux 1^{er} et 4^{es}, de gueules à l'étoile à douze rais (lisez : soleil) d'or; aux 2^e et 3^e, d'azur au lion d'argent, armé et lampassé de gueules. Cq. couronné. C. : le lion de *Fécu* issant entre un vol de gueules et d'or.

Devise : *Robur ab astris*.

Kanapt (Jean) (fils de Jean), échevin de *Bois-le-Duc*, 1474 : parti ; au 1^{er}, trois fers de moulin ; au 2^d, une fasce (*Malines*).

Canart (*Jehan* et *Colars*), hommes de fief de l'abbaye de *Bonne-Espérance*, 1366 ; *Jehan* : une étoile. L. : ✠ *Canar* ; *Colars* : un marteau, surmonté d'une couronne. L. : ✠ *S' Colart Canars* (*Mons*, *Abb. de Bonne-Espérance*).

— (*Jehan*), *naghaires* receveur du comte de *Saint-Pol*, pour ses terres d'*Armentières*, *Erquinghem-sur-Lys*, *Verlinghem*, la *Boutillerie*, etc., et des *Quatre-Métiers*, en *Flandre*, 1439 : écartelé; au 1^{er}, . . . (cassé); au 2^e, trois coquilles et une bordure engrêlée; au 3^e, . . . (cassé); au 4^e, une croix ancrée. L. : *S' Ieh nart* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 395) (voir **Cannart**, **Cuvillier**, **Maizières**).

Canbridse, voir **Coudenberg**.

Candriessche. *Pierre van Candries*, échevin de *Vilvorde*, 1517, 29 : une tête et col de toureau. L'écu sommé de deux os passés en sautoir et suspendu à une branche sèche. L. : *S Peeter vā Cā-driessche* (*Greffes scabinaux*, *Mélanges*, A. G. B., et *Bruxelles*).

— (*Pierre van*), même qualité, 1563, 73 : même écu, suspendu à une branche sèche, mais surmonté de trois os, deux passés en sautoir, le 3^e brochant, en fasce. Même L. (*Bruxelles*).

— (*Jean van*), même qualité, 1543 : coupé; au 1^{er}, un sautoir (simple!); au 2^d, une hache contournée, accostée de deux tours. Seul, l'écu subsiste de ce sceau, très cassé (*Bruxelles*).

— (*Adrien van*), même qualité, 1585 : un lacs d'amour, formant une sorte de losange, et un sautoir (simple), brochant. L'écu sommé de L. : *andri* . . . (Ibid.).

Les *van Candriessche* étaient, à toute évidence, une famille de bouchers.

Canebustins, voir **Sirieux**.

KANEL. *Cristiaen op den Kaendel* reçoit, de *Goydard van Huemburch*, le receveur, 10 florins (29 escalins valant 1 florin), *als van mynre coest de ich hadde vur Schalney* (*Chaligny*), *in myns heirren dynst des herzogen van Brabant*, 1363, 31 décembre : une étoile à cinq rais, chargée d'une merlette. L. : ✠ *Ririan* (!) *van den Kanl* (*Chartes des ducs de Brabant*, N° 1863).

Voir au nom de *Kaendel*, où *Schalney* a été, par erreur, identifié avec *Chauny*.

— *Chrétien van den Canel*, bourgmestre d'*Aix-la-Chapelle*, reçoit, du duché de *Brabant*, une rente féodale par le receveur de *Maestricht*, 1389 ; échevin d'*Aix-la-Chapelle*, 1390, 1 : une étoile à cinq rais. L. : *S Cristiani de Canalle scabini aquen* (Ibid.).

Canelie (*Judocus*), échevin de Halen, 1381 : un poisson, posé en fasce, surmonté de deux ... (étoiles à cinq rais?). L. : ... *oes Qvane . e scabi in Halen* (Abb. d'Oriente, A. G. B.).

Canfin (*Jehans*), échevin de Bruges, 1330 : une bande, accompagnée au canton senestre d'un roe d'échiquier. L. : ... *Iehan Cafin de Rode* (Chartes des comtes de Flandre) (voir **Camphin, Oste**).

Et non pas *Caufin*, comme l'appelle, à tort, l'*Inventaire analytique* imprimé. Il est cité dans plusieurs chartes.

Cange, voir **Changes, Estievenars, Lardier**.

Canin. *Robiers Canins*, homme du comte de Flandre, dont il scelle un acte, à Ypres, 1312 (n. st.) : un lion et un lambel brochant. L. : ✠ *S Robert Canin* (Namur, N° 383).

L'*Inventaire* imprimé donne, abusivement, *Ranin*.
La mayson surnomé CANYN : de synople, au lyon d'argent, corone, lampassé et armé tout de gueulle (CORN. GAILLIARD, *L'Anchène Noblesse de la Contée de Flandres*).

— Jean *Kanin* (fils d'Arnould), *vrij laet*, vassal du comte de Flandre, 1419 : une fasce, surmontée de trois étoiles. S. : un aigle couronné (Fiefs, c. 889, l. 897-969).

Canyot (Michel), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1338 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un oiseau. T. senestre : un angé accroupi. L. : *S Michiel Caniot* (Mons, Hommes de fief).

— (Michel), même qualité, 1560 : même écu. Sans T. (Ibid.).

— (Michel), même qualité, 1562 (le même?) : deux fourches, passées en sautoir, accompagnées en pointe d'un panier ovale, sans anses. S. senestre : un lion (Ibid.).

Les sceaux de 1560 et 1562 portent *Caniot*.

Kanis (Maitre Jacques), bourgmestre de Nimègue, figure parmi les amis et parents de Rodolphe van Lennep, 1331 : trois pals de vair ; au chef chargé d'un lévrier élané, surmonté d'un lambel. C. : une tête et col de lévrier (*Geld*).

— (Othon), échevin d'Arnhem, 1376 : même écu. Même C. muni d'un collier, chargé de trois pals de vair (Notre-Dame, Anvers, *Chap., caspsa rerum extraordinar.*).

— (Mathieu), échevin de Nimègue, 1398 : une marque de marchand. S. senestre : un griffon (*Geld*) fig. XXXVI).

Kanyves (*Jehans*), *esquevins delle court que monsigneur Jehans de Dongleberch* (Dongelberg), chevalier, singneur de Loncamps (Longchamps), *at jugant a Noville sur Mehaigne, condist le court*

delle Vauls. 1447 : trois losanges, au filet brochant. L. : . *Iohan Caniue* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3179, A. G. B.).

Kanyves. *Tiryon le Bastard* (sans autre nom ; serait-ce un *Kanyves*?) scelle, en la même qualité, le même acte, immédiatement après ledit *Jehans Kanyves*, 1447 : même écu que ce dernier. L. cassée et indistincte (Ibid.).

Canivet[te]. Jeanne *Kanivette* et *Kanivete*, veuve de Jean de *Havraincourt* (Havrincourt), reçoit de la ville de Tournai une rente, inscrite sur la vie de dames Jeanne et Anne *dou Mortier*, filles de sire Mathieu, 1404 ; scelle encore 1408 : trois fleurs de lis et un canif, posé entre les deux premières. L. : *S Iehane Kanivette* (Tournai, Quittances).

— (Martin), bourgeois de Cambrai, reçoit, de la ville de Tournai, une rente, inscrite sur sa vie et celles de Jeanne, veuve de Jean de *Havraincourt*, sa fille, de Catherine, fille de ladite, de *Martinet* et de *Jacotin Hardit*, enfants de *Jaquemart Hardit* 1408 : même écu (Ibid.) (voir **Hardit**).

Cannart. Damoiseau Guillaume *Cannarts*, seigneur de Jesseren, échevin de Vliermael, mambour du couvent de femmes de Herckenrode, 1438 ; Guillaume *Kannarts*, échevin de Vliermael, 1445 : une fasce de cinq fusées ; écusson en cœur de vair, au chef plain. L. : *Sigillum Wilhemi Cannart* (Archives de l'Etat à Hasselt, fonds de Herckenrode ; Archives de Saint-Trond, Chartes, N° 34) (voir **Canart**).

L'écusson en cœur est un peu fruste.

Gerardus de Wijdoe et Wilhelmus Cannart, armigeri, scellent un acte, donné *apud Steijnvoordia, in domo Jacobi sculteti*, le 18 juin 1368, et par lequel Louis de Looz, seigneur d'Horpsmael, chevalier, déclare ses cousins Arnould et Guillaume de *Steijnvoordia* (Stevooort), chevaliers, quittes, envers lui, de toutes obligations et promesses. *ratione curie et honorum nostrorum quam et que habebamus in villa de Carteren* (Cortessem), desquels il a fait investir ses dits parents, en présence de noble homme le sire de Hornes et d'Altena (Archives de l'Etat à Hasselt ; fonds des Chartreux de Zeelhem, N° 197 ; original sur parchemin ; les sceaux enlevés).

Le 15 septembre 1390, Gérard van den *Edelbampde*, résidant à Vieux-Hoesselt et bourgeois de Tongres, désigne comme ses exécuteurs testamentaires ses amis (parents) Guillaume van *Hamele*, seigneur d'Elderen, chevalier, Jean van *Widoj*, chanoine de Saint-Denis, à Liège, et personne à Gujgoven, *Godenule van Spouden* (Spauwen), échevin de Maestricht, et Arnould *Kannart*, fils de Guillaume (Original sur parchemin, chez M. le chevalier de Schaezen, à Tongres ; les sceaux tombés).

Le 10 novembre 1422, *Arnoldus Kannart* assiste, en qualité d'homme de fief de la Salle de Curange, au relief fait par Jean de Jesseren, mineur, et son tuteur Herman de *Wijdoe*, de la seigneurie de Jesseren (Archives de l'Etat, à Hasselt, Salle de Curange, reg. N° 4, f° 6).

Le 1^{er} juin 1423 et le 15 janvier 1426, *Arnoldus Kannart* préside, comme *locumtenens (statelder) domini comitis* (de Looz), des investitures en la Salle de Curange (Ibid., f° 51 v° et 83).

- Le 20 août 1433, damoiseau Guillaume Kannarts, écoute du banc de Kermp, les échevins de ce banc, le juge et les tenanciers du couvent de Herckenrode, font savoir que Jean Hoens a vendu à ce couvent un cens sur des biens ressortissant à la cour de tenanciers de Herckenrode et à celle de *Eerbare Jaffre Jaffre Alejde Kannarts* (Cartulaire de Herckenrode, à la bibliothèque du Séminaire, à Liège).
- En 1438, de *eerwerdige voirsinnige wise Jonckheer Jonckheer Willem Cannarts, here tot Ioescheren, schepen tot Vliedermale, mombor onser erouwen der abdisen ende hairs convents van Herckenrode*, scelle un acte des tenanciers de ladite abbesse (Archives de l'Etat, à Hasselt; originaal sur parchemin; voir la description du sceau ci-dessus).
- Le 28 juin 1439, *Willem Kanarts, man van wapenen, mombere ende vorghengere* du couvent de Herckenrode, figure dans un acte des maître et tenanciers de l'abbesse d'Orient, qui déclarent que *een eerbar man van wapenen gheheiten Henrie van Steijcoerden*, fils légitime de Guillaume et de damoiselle Marie van Rumpmen (Rummen), a transporté au couvent de Herckenrode des rentes que son dit père avait vendues à ce monastère (Cartulaire de Herckenrode, cité).
- Le 24 mai 1441, *Willem Cannart* comparait, en qualité de mombor de l'abbesse de Herckenrode, dans un acte des juge et tenanciers de damoiseau Jean van Boxmeer, dans sa cour à Brusthem (Ibid.).
- En 1445, des *derde daecha in die maent gheheiten sprockle, Willem Kannarts* scelle comme échevin de *Vliedermale* (Archives communales de Saint-Trond; voir ci-dessus la description du sceau).
- Le 17 novembre 1450, Jean de Heinsberg, évêque de Liège, duc de Bouillon, comte de Looz, fait relever, par un de ses huissiers, en la Salle de Curange, devant *Wilhelmus Kannart, quem constituit judicialiter suum locumtenentem in hac parte : mansionem, curiam, assistiam jardinum, census, redditus, capones, pactus, vicaria, pasua, prata, nemora, terras et omnes alias hereditates, bona, etc.*, que feu sire Arnould de Steijcoert, chevalier, Marie de Rijkel (Rijckel), sa femme, et dame Jeanne de Grobbendonck avaient possédés à *Steijcoert et circumquaque in comitatu lossensi* (Archives de l'Etat, à Hasselt; Salle de Curange, reg. N° 5, f° 57 v°).
- Le 4 janvier 1451, *Jonckheer Willem Kannart, mombour geneaer* du couvent de Herckenrode et échevin de *Vliedermale*, fait un accord avec les fabriciens de l'église de *Zuylre (Zolder)*, au sujet de la réparation de cette église (Cartulaire de Herckenrode, cité).
- Le 16 janvier 1451, *eerbare ende bescheide persoene . . . Willem Mobben, kellere indertijt tot Alken* et échevin de *Vliermael*, au nom de son fils légitime, Jacques, et *Willem Kannarts, here tot Jesteren* et échevin de *Vliermael*, au nom de sa fille légitime, damoiselle Marie, concluent un contrat anténuptial, en présence de leurs parents, à savoir, du côté de Mobben : maître Guillaume van *Hamele*, échevin de *Vliermael* et maître de *Lummen*, son *nece*, *Thierry van Cijney (Ciney)*, *rijnmeester* du pays de Looz et échevin de *Vliermael*, *Rasse van der Printhaghen*, ses deux beaux-frères, et *Jean van Criekenbeiche*, écoute d'Alken, son gendre; du côté de *Kannarts* : *Gossuin van Widoe*, seigneur de *Herck*, *Gévard van den Edelbampde*, seigneur de *Herten*, écoute de Looz, ses deux *nece*, *Arnould van Repen*, son beau-frère, et *Guillaume van Spauwen*, échevin de *Tongres* (sans indication de parenté) (Arch. de l'Etat, à Liège; reg. du Grand Greffe des échevins de Liège. *Convenances et Testaments*, 1454-1457, A, 136, f° 105).
- En 1451, *Wilhelmus Cannart, locumtenens* de l'évêque de Liège, comte de Looz, investit, en la Salle de Curange, dame *Jacqueline de Looz, illa de Heinsbergh*, régente de l'église collégiale de Sainte-Marie, à Thorn, des biens de *Steijfort* (voir ci-dessus) (Archives de l'Etat à Hasselt; Salle de Curange, reg. N° 5, f° 63).
- Le 3 juillet 1455, un *Willem Cannarts*, bâtard, de Kermp, et sa femme, *Catherine*, vendent un cens au couvent de Herckenrode; l'acte relatif à cette aliénation est scellé par le damoiseau *Guillaume Cannarts*, seigneur de *Jesseren*, échevin de *Vliermael* et mambour dudit monastère (Cartulaire de Herckenrode, cité).
- Le 19 juin 1463, *Willem Cannarts, stathelder mijns heren van Ludich*, figure parmi les feudataires et magistrats qui déclarent qu'à l'avenir le livre féodal de l'abbaye de *Munsterbilsen*, commencé le même jour, sera tenu en allemand, conformément à l'autorisation donnée par l'abbesse, dame *Marie Surlet*, et à la décision des hommes de fief. Citons encore, parmi ceux qui assistèrent à cette délibération: *Rasse*, seigneur de *Waroux*, chevalier, damoiseau *Jean*, seigneur de *Grevenbroek*, damoiseau *Jean*, seigneur de *Genoels-Elderen*, damoiseau *Guillaume Surlet*, balli de *Hesbaye*, *Herman van Mettecoven*, *Guillaume Mobben*, etc. (Archives de l'Etat à Hasselt, Œuvres de loi de la Cour féodale de *Munsterbilsen*, reg. de 1463 à 1494).
- Le 19 décembre 1474, *Willem Kannarts* pose un acte comme mambour du couvent de Herckenrode (Cartulaire de Herckenrode, cité).
- Guillaume Cannarts*, seigneur de *Jesseren*, exhbe, en mars 1472, devant les échevins de *Vliermael*, un testament qu'il a fait, jadis, avec feu sa femme, d^{me} *Juette*, et où sont cités leurs enfants : damoiselle *Marie Cannart*, veuve de *Jacques Mobben*, et *Marguerite Cannarts*, femme de *Jean van den Creest* (Cartulaire des chanoines réguliers de *Tongres*, f° 278; Archives de l'Etat, à Hasselt).
- Le 27 novembre 1475, *Gauthier van der Hellen* relève, pour sa femme (non citée nommément), par suite de la mort de *Guillaume Kannart*, tous les fiefs de celui-ci dépendant de la cour de *Munsterbilsen* (Registre de cette cour, de 1463-1495, N° 130, f° 25 v°; Ibid.).
- Le 28 septembre 1474, *Guillaume Mobben*, fils de feu *Jacques*, relève, comme héritier de feu *Guillaume Kannart*, père de *Marie Kannart*, sa mère : *curiam dictam Kannartz hoff, cum omnibus suis terris, pratis et pertinentiis unicersis, sitam in Steijcoert*. Ce relief a lieu *in capella pallaci Leodiensis* (Reg. de la Salle de Curange, de 1456-1481, N° 6, f° 110; Archives de l'Etat, à Hasselt).
- Le 9 novembre 1494, *two eerbar mans personen . . . Gauthier van [der] Hellen* et *Jean Tronen*, concluent un contrat de mariage entre leurs enfants, *Jaspert*, fils dudit *Gauthier*, et *Heijliff*, fille dudit *Jean Tronen*. *Gauthier* cède à son fils, tout de suite, *den hoff gheheiten Cannart, met allen sijnre toebehoerten, wijeren, bempden, landen, bosschen, ienhoec, etc.*, *metten wintercorn op die landen, den seloen hove toebehoende*. L'acte cite un frère de *Jaspert*: *Melchior*, et fait allusion à des enfants naturels de *Joncker Aert Cannarts*, avec lesquels il y a procès (Grand Greffe des échevins de Liège, *Convenances et Testaments*, 1496 et suiv., f° 215 v°; Archives de l'Etat, à Liège).
- Le 11 mars 1510, *Jaspert Kannaert van der Hellen* relève, comme héritier de ses parents : *huys ende hoff met allen zynen toebehoerten, gelegen onder Steijfort, genant dat Kannarts'leen* (Reg. de ladite Salle, de 1506-1524, N° 12, f° 18 v°; Ibid.).
- Le 4 novembre 1538, *Jaspert Cannarts* ost investi « *van nuwen heer* », de la propriété féodale, appelée *dat goet van Cannart onder Stevoort* (Reg. de la même Salle, de 1536-1544, N° 15, f° 26; Archives de l'Etat, à Hasselt). Ses descendants abandonnèrent leur nom patronymique de *van der Hellen*, pour le nom du fief de *Cannart*.

Cet ancien manoir appartient actuellement à M. Palmers, qui possède aussi le château de Stevoort.

* * *

La famille de Cannart d'Hamale, qui obtint, en Belgique, reconnaissance de noblesse, le 17 juillet 1883, porte : d'argent à la fasce de cinq fusées de gueules, la 2^e fusée surmontée d'une merlette de sable. Cq. couronné. C. : une tête et col de bouc, accorné et barbé d'or, colleté et clariné du même.

Devise : *Per aspera ad astra.*

Une branche bâtarde, reconnue noble, le 28 mars 1871, porte les mêmes armes, mais l'écu brisé d'une bordure engrêlée d'azur.

Canne. *Johannes, dictus de Cannen, armiger, civis traiectensis* (voir **Grace**), 1339 : plain; au chef chargé d'un coq. L. : . . . *Johannis de Canne* (Chartes des ducs de Brabant, N° 322).

Et non « de *Camen* », comme l'appelle ALPH. WAUTERS, *La Formation d'une Armée brabançonne du temps du duc Jean III, de 1338 à 1339.*

Cannegieter (*Theeus*), un des deux *roetslud* des deux *meister van den ghescoren scutten van der stat van Triecht* (Maestricht), *die woren in den lande van Lutsenborch* (Luxembourg), 1414 : un chevron, accompagné en chef de deux roses. L. : *Sigillum Mathes . . . negieter* (Ibid.) (voir **Coren-snyder, Nuelens**).

Cano (Philippe-Auguste), échevin d'Anvers, 1634, 66 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une tour à deux étages; aux 2^e et 3^e, une fasce. Cq. couronné. C. : la tour de l'écu entre deux bannières (frustes) (M. Schuermans; Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, I).

Cant (Luc), bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : trois chevrons (Chartes des comtes de Flandre).

— (Jean), même qualité, prête le même serment, 1358 : trois chevrons, le 1^{er} chargé d'une étoile (?). C. : un chapeau de tournoi, garni de deux sceptres (?) (Ibid.).

— (Simon), homme de fief du bourg de Furnes, 1437 : une ancre, accostée en chef de deux billettes. T. : un ange. L. : *S Simoen Cant* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 95, 96).

— Pierre *Kant* (fils de Gisbert), échevin de Rotterdam, 1494 : une étoile, surmontée à dextre d'une étoile à quatre rais (?); à la champagne . . . (le bas est cassé). S. senestre : un aigle. L. : *S Pieter Ghisbrecht s Kant* (U.).

— (Adrien) tient, du château de Furnes, un fief à Wulpen, 1502 : parti; au 1^{er}, une ancre; au 2^d, une fasce bretessée et contre-bretessée, surmontée d'un écusson à deux fascés. S. senestre : un aigle (Fiefs, c. 889, l. 1044-1106) (Pl. 11, fig. 273).

— *Jan Cant Pilms Bernaerts*, homme du comte de Flandre, sous la *vierschae* de Melsele, 1594 : une

marque de marchand, accostée de deux étoiles. T. : un ange (Ibid., c. 915, l. 6901-66).

Cette marque de marchand est formée des lettres A N T, réunies en monogramme, en pointe, soutenant une croisette pattée, à longue tige inférieure, sur laquelle broche une lettre C.

Cantere, voir **Leeuw, Spitael**.

Canteman (Nicolas), échevin d'Anvers, 1311 : six (3, 2, 1) étoiles (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 3).

— (Jean), échevin *illeg*, 1325 : une bande, chargée de trois étoiles. L. : *S Iohannis Canteman* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 304).

— (Jean) (fils de feu Nicolas), bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : un semé d'étoiles (Chartes des comtes de Flandre).

— (Jean), *die men heet Wijn Cantman*, même qualité, prête le même serment, 1358 : une bande, chargée de trois étoiles, à cinq rais (Ibid.).

— Herman *Cantman*, chevalier, reçoit, du seigneur de la *Lecke* (Lek) et de Bréda, 47 moutons, *die ic verterde in de reijse vore Salengy* (Chaligny), 1364, 11 juin : quinze (4, 4, 4, 2, 1) étoiles à cinq rais. Cq. couronné. C. : une tête et col de chien braque. L. : *S Hermann dicti Cantman* (Chartes des ducs de Brabant).

Capaert, voir **Indout**.

Capel[1]aen (Gilles), homme de la cour de Termonde, 1423, 7; tient, du château de Termonde, un fief à Opwijk, 1430 : une fasce, chargée d'une étoile (?) et surmontée de trois merlettes. S. dextre : un aigle. L. : *S Ca . . laen* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 70-71; Fiefs, N° 4178).

Cap[p]elle[n]. Robert *de Capple*, bailli de Termonde, 1389 : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton senestre d'une merlette. C. : une tête et col de cerf, le col entouré, au bas, d'une chaîne, pendant à dextre. S. du cq. : deux léopards lionnés, accroupis. L. : *S Robrecht* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 70, 71).

Un Godefroid van der Capellen, chevalier, jadis prisonnier à Bâsweller, sous le sire d'Oupeye, reçoit, en 1374, un acompte sur une indemnité totale de 65 moutons. Le seau est tombé (Chartes des ducs de Brabant).

— Baudouin van der *Capellen, temmerman* (charpentier), reçoit, du receveur de Termonde, un paiement pour des travaux exécutés au pont de Termonde, 1408 : trois marteaux (droits), le 2^d contourné. L. : *S Bovden van der Ca* (Ibid., l. 70, 71).

— Adrien van der *Cappellen*, homme de la cour de Termonde, 1416 : trois marteaux (droits). L. : *S Adriaen van der* (Ibid., l. 394).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. LXXVI.

Fig. 1. *Johannes dictus Scone Jan* (Schoonejans), échevin de Malines (1310).

Fig. 2. Thierry van Binsfeld

Fig. 3. Englebert Zobbe

Fig. 4. Jean vom Stein

Tous trois chevaliers,
feudataires du
duc de Brabant (1363).

Cap[p]elle[n]. *Lijsbette, vesve de feu Robert de Cappelle*, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1418 : parti ; au 1^{er}, une bande de cinq losanges, accompagnée au canton senestre d'une merlette ; au 2^d, d'hermine à la bande, chargée de trois étoiles à cinq rais. L. : *pel* (Ibid., l. 41).

— *Johan van der Capellen*, homme du duc de Clèves, 1418 : une croix gringolée, la 1^{re} tête retranchée, accompagnée au 1^{er} canton d'un édifice (chapelle ? plutôt château). L. : *S Iohan van der Cap* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 756).

— *Adrien van der Capelle*, tient, du château de Termonde, un fief à Grembergen, 1430 : trois marteaux (droits) (Ibid., N° 3693).

— *Adrien de le Capelle*, homme de fief de la cour de Termonde, 1430 : même écu. S. dextre : un aigle (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 70, 71).

— *Griffon de Capples*, chanoine de Saint-Donat, à Bruges, reçoit, pour damoiselle *Jaqueline de la Capelle*, fille de messire Martin de la C[h]apelle et femme de Gauthier de Halewijn, une rente sur l'espier de Bruges, 1432, 4, 5, 6, 7 : diapré, à la bande de cinq losanges, accompagnée au canton senestre d'un oiseau (merlette ?). T. : un ange. L. : *S Griffonis de Cappilis* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 377, 8).

Messire Martin de la C[h]apelle était chevalier (actes de 1432, 1436).

— *Jehans de le Capelle*, homme de fief du Hainaut, à Hal, 1437 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. C. : une tête et col imberbe entre un vol. S. dextre : un griffon. L. : *S Ian va der C* (Mons, *Domaines de Hal*, II).

— *Jean van der Cappellen* donne un *vidimus* d'un acte du duc Adolphe de Clèves, de 1443, l'investissant de divers fiefs, *mijt den huise ind hoff ter Woninghen* (?), avec une dime, paroisse de *Boicholt, buijrschapp van Hemde*, etc., à Walsum, Buderich, Ginderich, etc., que feu son père Jean, avait tenus, 1443 : même écu que Jean, 1418 (croix gringolée, etc.). L. : *S Iohan* *Cappelle* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 690).

Le nom du château est douteux ; l'acte porte : *Woninghen*, ou *Womghen*, avec un trait d'abréviation au-dessus des trois jambages qui suivent la deuxième lettre, l'o.

— *Govart van der Capellen*, échevin de Helmond, 1460 : une rose à six feuilles en chef à dextre et deux fers de moulin, 1 en chef à senestre, 1 en pointe (Helmond).

— *Jean van der Capellen* scelle pour Jacques van der *Capellen*, qui déclare tenir, du seigneur de Grimberghe et de sire Jacques *uijt der Lijemijnghe*, des fiefs à *Rumpsdorp* (Rumsdorp), respectivement à

Wanghe, 1470, le 3 septembre : un lion, l'épaule et le ventre chargés d'un ruban, surchargé de trois étoiles, rangées en pal. L. : *Ca* (Aveux et dénombremens de la cour féodale de Brabant, N° 983).

Cap[p]elle[n]. *Jean van der Cappelle*, échevin de Josse de Flandre, dit de Praet, écuyer, seigneur d'Onlede, Beveren, etc., 1523 : une hache (*Deijnzo*).

— *Guillaume van der Capellen*, échevin du chapitre de Saint-Servais, à Maestricht, 1535 : deux fourches, passées en sautoir, et une gerbe, brochant en cœur (Ordange) (voir **Kemnade, Perols, Quaetjonc**).

Capelle-au-Bois (Les échevins de l'empereur dans la franchise de), 1549 : un lion. Derrière l'écu, émerge un évêque, tenant sa crosse de la main droite. L'écu accosté de deux dragons rampant vers le haut (Malines).

Capelle-Saint-Ulric (Sceau commun des tenanciers de), 1435 : cinq losanges, aboutés et accolés en croix, et un semé de billettes (**Mol**). T. senestre : un prélat (Malines et Chartes des ducs de Brabant).

— (Les échevins de), 1637, 41 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un chevron, accompagné de onze billettes, trois dans chacun des cantons et cinq en pointe, celles-ci rangées en croix (**Fourneau**) ; aux 2^e et 3^e, parti ; *a*, deux masses à picots, passées en sautoir ; *b*, un fascé de quatre pièces. Sur le tout, un écusson au lion. C. : un vol, chargé d'un chevron et d'un semé de billettes. T. dextre : un prélat, tenant sa crosse de la main droite. L. : *Sigillum scabin* *dni de Capella S Vlderici* (Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. B.).

— Les échevins de dame Isabelle de *Berchen* (Berchem), douairière de sire Philippe-François de Fourneau, seigneur-banneret de *Sint-Ulricx Cappelle* et *van den Broecke, vrijheer* du Saint-Empire, chevalier de l'Ordre de Saint-Jacques, gentilhomme de la bouche de feu le Cardinal-Infant, seigneur de *Campenhout, Ranst, Millegem, comte de Cruijckenbourgh*, etc., 1667, 8 : un chevron et un semé de billettes. L'écu posé sur la croix de l'Ordre de Saint-Jacques et sommé d'un bonnet des barons aux Pays-Bas, au-dessus duquel émerge un prélat, appuyant sa crosse sur l'épaule droite. S. : deux griffons, tenant, chacun, une bannière aux armes de l'écu. L. : *Sigil scab baronatus Cappella[e] S Vlderici* (Ibid.).

Capelleken (Henri), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Cranendonck ; i. l. : 88 moutons ; 1374 : trois hures de sanglier. L. : *S Henrico Evers* : *Hoet* (Chartes des ducs de Brabant).

Capelleman (Gauthier), échevin de Louvain, 1422, 3, 34, 9 : une chapelle, accompagnée en pointe d'un pourceau. L. : *S Walteri Capellema scabi lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Capoun, voir **Carons**.

Cappart. Jean *Cappaert*, échevin de Tirlemont, 1322 : trois (2, 1) croissants, accompagnés en cœur d'un besant, ou tourteau (Greffes scabinaux, *Louvain*, 4835) (Pl. 41, fig. 274).

— (Henri), alleutier du métier de Tirlemont, 1427 : deux croissants, rangés en fasce. L. : *S Henrici Cappart* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Cappe (Gossuin), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Wittem ; i. t. : 240 moutons, 1374 : fort endommagé, on ne voit plus qu'une fleur de lis, au pied coupé, sur un petit fragment de l'écu (Chartes des ducs de Brabant).

— (Liévin) tient, du château de Termonde, un fief à *Zaamslag*, 1344 : une fasce, accompagnée en chef d'une coquille et de deux merlettes, rangées en fasce, et en pointe d'une autre merlette. G. : un oiseau essorant L. : *S Lievin Cappe* (Fiefs, N° 4533).

Voici comment ce fief est spécifié : ... *een thiende haer streckende binnen der prochie van Saempslaght up ende ande west zijde van der vaert ende havene, dewelcke light tusschen der stede van Avele ende der Nuesen, alsoe verre als de selve prochie van Saempslaght haer daer bestrecht, ende es de selve thiende gherecht te heffene drie schoeven van elcken hoep van alle den vruchten diemen daer saet ende windt, uutghedaen van mestlinne (1) ende claren rogghe; es voorts de selve thiende gherecht te hebbene thiende van allen anderen vruchten diemen daer windt, tsij ondere ofte boven der eerden, ghelijc mee (!) saet, ende andere vruchten daermen ghemeenelic thiende af pleeght te ghevene, uutghesteken van der vleesch thiende; ende es boven desen selve leen gheregt jaerlic te heffene veertich scellingen paris is erflic up de tienden van der cueren van Saempslaght, oec haer inden seloen poldere ende ghewesten bestreckende, int gheheele tjaers weerd sijnde ontrent seshien Carolus guldenen ...*

(1) *Mestlinne, masteluin*, vieux français : *mesteul*, *mé-tell* (EDW. GAILLIARD, *Glossaire Flamand*).

Cappele[n], voir **Capelle[n]**.

Kappenstein. Jean et Henri van *Cappinsteyn*, frères, et *Nese*, leur sœur, ont obtenu, du comte de Berg, satisfaction du chef de leur créance, 1366; Jean : trois roses. L. : *S Iohannis . . . pinsten*. Le sceau de Henri est tombé (*Dusseldorf, Jul.-Berg*, N° 790).

Caprijcke. *Ernoult* de *Cap[e]ric*, échevin de Bruges, 1329, 31 (n. st.) : trois cors de chasse ; au franc-quartier brochant, chargé d'une étoile. L. : ... *rn . . . van Capr . . .* (Chartes des comtes de Flandre).

CAPERIQUE (ville, à présent — XVI^e siècle — sans clôture, nonobstant preveligié comme les autres en la conté de Flandres) : d'argent, à l'escuson d'or, au lyon de sable, lampassé et armé de gueulle, à huit chapprons de deul, à l'ourelet sur l'argent d'asur et de gueulle (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres*).

Carafa (*Petrus Aloysius*), *episcopus tricaricensis (de Tricarico)* 1628 : trois fascées. L'écu est surmonté d'un chapeau d'évêque (Abb. de Saint-Trond, c. 14).

Voir sur lui P. PIUS-BONIFACIUS GAMS, *Series episcoporum*; *Ratisbonae*, 1873, p. 935.

Cardinal (Gauthier), échevin de Louvain, 1264, 6, 9, 70 : trois pals ; au chef chargé de trois merlettes. L. : . . . *ll Card scabi l . .* (P., c. 2, *Heijlissen* et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Walterus Cardinalis*, même qualité, 1278 : trois pals ; au chef chargé de trois oiseaux. L. : *S Walteri Cardinalis scabini lovan* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Jehan Cardena[u]l[s]*, homme de fief du Hainaut, 1344, 66, 73 : une fasce, chargée de trois coquilles et accompagnée de six croisettes recroisetées (non au pied fiché), 3 rangées en chef et 3 (2, 1) en pointe. L. : *S Jehan Cardenal* (Chartes des ducs de Brabant; Mons, Abbayes d'Epinlieu et de Bonne-Espérance).

Caren, voir **Cahren**.

Carenchon (Jaquemart) (et *Carinchon*), marchand de Lucca, en Toscane, scelle des quittances, comme héritier de feu son oncle, Nicolas *Chavere* (Clavre), 1397; déclare avoir été satisfait, par la duchesse de Brabant, du chef de la créance de son dit oncle, N. *Chavre*, frère de sa mère, et dont la veuve, damoiselle Marie, fille de Gilles Hoste, de Bruges, est remariée à Gérard van *Schiervelt* (-veld), 1398 : trois roses. L. : *Sigillum Iacobi Carenon* (Chartes des ducs de Brabant).

Nicolas Clavre posséda le tonlieu sur les laines anglaises qui traversent le Brabant pour être expédiées en Lombardie, tonlieu qu'il avait assigné à sa femme à titre de douaire.

Carency. Catherine, dame de *Carenchi*, femme de Nicolas de Condé, seigneur de Morialmé, 1279 (n. st.), 79 : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, au manteau doublé de vair, tenant de la main droite un lis, accostée de deux écus, tous deux : de vair en chevron renversé à deux chevrons de . . . L. : *S Katerine de Carenchi dne de Moriamnes*. Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. : *Secretu Katerine d' Carechi* (Chartes des comtes de Flandre).

Carenson, voir **Carenchon**.

Caret, voir **Carreth**.

Carette (Pierart) et son frère Colart (son sceau est tombé), juges pour noble homme Jean de *Baissy*, seigneur de *Chierench* (Chérens), en sa terre de Baisieux, 1399; Pierart : un chien braque en arrêt (Tournai, Chartreux, c. 11).

Carette (Pierart) et son frère Colart (son sceau est tombé), juges empruntés, par le bailli de noble homme Hue de Halluin, écuyer, seigneur de *Cherens* (Chérens), en sa terre de Baisieux, au bailli du seigneur de *le Hamedde*, en sa seigneurie de *Willelem* (Willems), 1431; Pierart: même écu, brisé en chef à senestre d'une étoile (Ibid.).

— Chrétien *Karette*, homme de fief de l'abbesse de Wauthier-Braine, scelle un acte de messire *Couste de Liemelletes* (Limelette), 1470, le 17 mai: un *agnus Dei* regardant. L.: ar..... (Abb. de Nizelles, Etabl. relig., c. 3202, A. G. B.).

— (Jehan?), membre de la Chambre des Comptes, à Lille, 1535: écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un fascé (de huit pièces) et une cotice vivrée brochante; aux 2^e et 3^e, un chevron. C.: deux plumes. L.: an *Carete* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 48) (voir **Carreth**).

Karger (E.....), curé de la seigneurie de *Koerich*, remet au gouvernement autrichien un état des biens attachés à sa cure, 1788: une croix engrêlée. Cq. couronné. C.: un homme sauvage issant, tenant sa massue de la main droite. T.: deux hommes sauvages, appuyant leur massue sur l'épaule extérieure (cachet en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. N° 46385).

KARICH, voir **Brede**.

CARLOE, voir **Carlo**.

Carinchon, voir **Carenchon**.

Carion, voir **Carrion**.

Karis (Jean), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1625: écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion contourné; aux 2^e et 3^e, trois coqs. C. cassé (Mons, Hommes de fief).

Karijs van Lomsen (Jean) (voir au nom de Loncin) tient, du pays de Fauquemont, un fief de 38 bonniers à *Herle* (Heerlen), 1537: une croix engrêlée, accompagnée au 1^{er} canton d'une étoile à cinq rais, C.: une boule, sommée d'un panache de plumes de coq. L.: *S Iohan meier zv Lontzen* (Av. et dén., N° 5461).
Luntzen est Lontzen, près d'Eupen.

Karken, voir **Hülhoven**, **KERREKEN**.

Karle, voir **Gueldre**.

CARLEWIJCH (Jean van), échevin de Tirlemont, 1408, 9: écartelé; aux 1^{er} et 4^e, coupé; *a*, trois pals; *b*, trois macles; aux 2^e et 3^e, de vair. L.: *S' lohys de ... lewyck sc* (Greffes scabinaux, Louvain, c. 3644, et Abb. de Sainte-Gertrude à Louvain) (Pl. 11, fig. 275).

Les macles se trouvent rangés en fasce, au 1^{er}, et « 2 et 1 » au 4^e quartier.

CARLEWIJCH, Michel van *Carlewijck*, même qualité, 1539, 50: trois marteaux penchés. L.: *S Michael de Carlewyc scabi' then'* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3180, A. G. B., et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (voir **Born**).

Carlier (Jean le), fils de feu Jean, reçoit, de la ville de Tournai, des rentes viagères, inscrites sur sa vie et celles de *Bietremieu* le C., son fils, de Pieronne du Rieu, sa femme (à lui, Jean), et de Jeanne le Carlier, sa fille (citée, en 1402, comme femme de Jaquemart Alart), 1402, 5, 7: une roue, accompagnée en chef à dextre d'une coquille. L.: *S Iehan le Carlier* (Tournai, Quittances).

— *Reinwar le Carlier*, échevin de Jodoigne, 1435: coupé; au 1^{er} parti; *a*, de ... à l'écusson plain et au bâton componé, brochante (un peu fruste); *b*, trois pals; au 2^d, trois maillets (2, 1) penchés et un filet (ne brochant pas). L.: *S Reinwaer le Caerlier* (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean Carlier, de Peissant, 1475, 7, 81, 82; Jean Carlier (tout court), 1484, reçoit une rente viagère, sur le domaine de Binche: deux poissons adossés, accompagnés au point du chef de deux étoiles à cinq rais, accostées. L.: *Seel Iehan le Clercq* (!) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685, 1687, 1688).

En 1481 et 1482, il reçoit une rente pour sa fille, *Mikelette*.

— (*Maistre Thiry le*), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1481, à Binche; qualifié *maistre es ars*, il reçoit des rentes viagères, pour lui, damoiselle Gertrude de *Hayn[nau]* (Hainaut), sa femme, *Hanin de Gricourt*, fils de *Gobert, Jaquemart le Carlier* et *Ysabelet*, sa sœur, 1483; reçoit une rente, pour lui même et sa dite femme, 1493; pour lui seul, 1495: trois roues de moulin. T. senestre: une damoiselle gantée, coiffée d'un haut bonnet pointu, tenant, de la main gauche, une branche de rosier. L.: *Seel Thieri le Carlier* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1687, 1688).

— (*Jaquem le*), bourgeois de Binche, 1481; *Jaquemin le Carlier*, fils de feu *Jaquemart*, 1482, reçoit une rente viagère sur le domaine de Binche: trois roues (ordinaires, non roues de moulin), accompagnées en cœur d'un anneau. T.: un ange. L.: *S Ia... mart* e. (Ibid.).

— (*Jaquemart le*), bourgeois de Mons, reçoit une rente héréditaire, sur le domaine de Binche, rente possédée, auparavant, par feu son père, *Jaquemart*, 1484: même écu, mais sans l'annelet. T.: un ange. L.: *S Iaquemart le Carlier* (Ibid., 1688).

— (*Franckart le*) tient, du Brabant, un fief à Braine-l'Alleud, 1470: une hache, accostée de deux étoiles, 1 en chef à senestre, 1 en pointe à dextre (Av. et dén., N° 1707) (voir **Estuvenin**, **Hornu**, **Calier**, **Leus**).

Carloo. *Walterus de Cariloe*, échevin de Bruxelles, 1403, 24 : trois maillets penchés, surmontés d'un lambel. C. : une tête et col de loup entre un vol de l'écu, mais les maillets penchés rangés en pal. L. : *S Walteri de Kariloe* (Bruxelles).

Un Jean van *Kariloe*, fils de feu Jean, relève, par la mort de son père, trois fiefs dont un est situé *apud Uccle* (Compte St-Jean-Baptiste 1387-8; C. C. B., N° 1387-8).

— *Johannes de Cariloe*, échevin illec, 1426, 7 : mêmes écu et C., mais sans lambel. L. : ✠ *S' Iohis dei de Cariloe* (Ibid.).

— Gauthier van *Caerloo*, tenancier juré de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1500; *Walterus de Cariloe*, et *Wouter van Carloo*, échevin de Bruxelles, 1503 : trois maillets penchés. C. : une aigle issante. L. : *S Wouter vā Karlo* (C. C. B., c. 48, et Bruxelles).

Carnières (Gossuin de), mai 1294; *Gossuins de Quarnieres*, scelle un acte du bailli de Hainaut, 1297 : de ... à trois écussons, chacun au sautoir. L. : 1294 : ... *Gossuin* ... *eres*; 1297 : ✠ *S Gos . . ini de . . ver . .* (Mons, Cour féodale, rég. I, et Abb. de Bonne-Espérance).

— *Robiers, ses fre[i]res*, 1294, 7; 1294 : très cassé; il ne reste que la partie dextre du haut de l'écu; on y distingue un écusson au sautoir, fruste. L. : ... *re* . (Mons, Cour féodale, rég. I); 1297 : de ... à trois écussons, chacun au sautoir, chargé en cœur de ... (assez fruste). L. : ... *obier de C* ... (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— *Gossuins de Carnieres et Robiers de Carnieres*, frères, hommes de fief du comté de Hainaut, 1302; le sceau de Gossuin est tombé; *Robiers* : un sautoir, chargé de cinq ... (très cassé) (Ibid.).

— Frère *Jehans de Carnieres*, commandeur de la maison de *Biaulieu* (Beaulieu) *dales Valenchiennes*, 1374 (n. st.) : dans le champ du sceau, rond, sous un dais, Saint-Jean, tenant de la gauche un agneau pascal, accompagné, à senestre, d'un personnage (prêtre?) agenouillé, et, à dextre, d'un écu à la croix. L. : *S frere Jehan de Ca . . . res* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2519).

Par cet acte, daté du 9 février 1373-74, ledit commandeur reconnaît avoir reçu, de *Jehan de Rains* (!) (châtelain d'Aymeries), 10 livres de blancs, pour le tonnel de monsigneur de *Brabant* (le duc Wenceslas), con *dise de Jache en Valenchiennes*, pour le terme de la Toussaint 1373.

Carnin (Maximil.-François de), chevalier, marquis et baron de Lillers et de Nédonchel, comte de Quernes, seigneur de Gommecourt, Ligny, etc., déclare que feu Adrien de Lattre, écuyer, seigneur d'Ayette, etc., était fils de Jacques, écuyer, seigneur dudit lieu, de Willerval, etc., et de Marie Morel Tangry, dame d'Ayette, *Ruthoire*, etc., cousine germaine de Jean Morel Tangry, écuyer, seigneur de

Zecalus, etc., bis-aïeul dudit Carnin, lequel avait pour grands-parents : Jean de Carnin, chevalier, seigneur de Saint-Léger, Fontaine, Gommecourt, etc., et Isabeau Morel Tangry, dame de *Zecalus*, Nédonchel, fille dudit Jean et de Catherine de Pardo, dame de Nédonchel, 14 septembre 1704 : de gueules à trois têtes de léopard. L'écu, ovale, couronné. S. : deux lions regardants (cachet en cire rouge) (M. de Lattre du Bosqueau).

Carnoy. *Maistre Nicolle de le Carnoye*, homme de fief du Hainaut, 1598, à Avesnes : un chevron (chargé? un peu fruste), accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'une chausse-trape. C. : quatre plumes d'autruche. L. : *Seel Nicolas de le Carnoye* (Mons, Greffes scabinaux d'Avesnes).

Karoel (*Johannes dictus*), échevin d'Aerschot, 1363 : trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier brochant chargé d'une rose. L. : ✠ *S* *scabi arse* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Carondelet (Charles), seigneur de *Pottelles* (Potelle), d'*Ausnoit*, d'*Aunoilles* (voir ci-dessous), de *Renelon* et de *Mamulle*, gouverneur, capitaine et châtelain d'Ath et d'Enghien, 1336 : une bande, accompagnée de six besants, ou tourteaux, rangés en orle. C. : un vol de l'écu (Enghien).

— (Jean), seigneur de Solre-sur-Sambre, 1333 : mêmes écu et C. L. : *S Jehan Carodelet s de Solre sur Sambre* (Ath, Hôpital de Madeleine).

— (Ferry de), chevalier, seigneur de *Potelles* (Potelle), *Horion*, *Aunoilles* (!), *Beaudegnies*, *La Capelle*, *Oley* (Oleye), *Grantache* (Grand-Axhe), *Saint-Martin*, etc., par un acte donné, le 11 juin 1610, en *notre maison et chasteau de Liernu*, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marguerite-Dieudonnée de Namur est fille de messire Claude de Namur, chevalier, seigneur de Dhuy, Flostoy, *Vuallaix*, etc., et de Jeanne de Berlo, dame de *Bersée*, fille de messire Gilles de Berlo, chevalier, seigneur de *Bersée*, etc., et de Catherine de Hun, dame de *Joncré* (Joncret); que ledit Gilles est fils de messire Guillaume de Berlo, chevalier de Brus, *Faulx* (Faux), *Waignée* (Wagnée), *Bersée*, etc., et d'Agnes *deve* (d'Eve); et que, enfin, ladite damoiselle est *vray noble sans aucune bastardise ou bourgeoisie*; Ferry de Carondelet, seigneur de *Pottelles*, *Aunoilles*, *Saint-Martin*, *Beaudegnies*, *La Capelle*, *Lierneux*, *Horion*, *Oley*, *Grantach*, etc., atteste, à ladite abbesse, que damoiselle Anne-Madeleine de *Bockholt* (Bocholz) est fille de messire Godefroid de *Bockholt*, seigneur de *Corterson* (Cortessem), etc., drossard de *Peelt* et gentilhomme de la Chambre de S. A. S. de Cologne, etc., et de Marguerite de

Groeijbeek (Groesbeek), fille de messire Thierry de *Groeijbeek*, seigneur d'*Orey* (Orey), *Emptines*, etc., gouverneur de la ville et château de Huy — fils de Jean, chevalier, seigneur de *Huemen* (Heumen), Malden, *Beeck* (Beeck), etc., et de Berthe de *Ghoeijr* (Goer) — et de Cécile de *Rougraven* (Rougrave), fille de messire Jean de *Rougraven*, seigneur d'*Emptines*, *Hermale* (Hermalle), *Steijvort* (Stevoort), etc., et de Marguerite de Horion; et que, enfin, ladite damoiselle est *vrayement noble de tous costez, sans aucune bourgeoisie ny bastardise*, le 31 mai 1611 : une bande, chargée au haut d'une merlette et accompagnée de six besants, ou tourteaux, rangés en orle. C. : un vol de l'écu (sans la merlette?). L. : *Ferri de Carondelet s de Pottelles* Z (sceau sur papier, empreint sur cire rouge, appendu) (Abb. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1375^{bis}, A. G. B.).

Karons (*Bouduins*), sires *den glermars*, chevalier, franc échevin des alleux de Tournais, 1291 : une fasce, surmontée à dextre d'une molette à six rais. L. : *S' Balduini . aron de Anglemars militis* (Tournai, Chartrier).

— *Daniauls Carons*, sergent du bailliage du Tournais, etc., 1337 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) coqs, et une bordure engrêlée. L. : *ovn Capoven* (Ibid.).

Carpeau (Servais), tenancier de la court daffroicmont que honorables personnes damoiselle Ydde, vesve relicte de feu Jehan Daignelee (Agnelée), pour sa vicairie, et Jehan delle Barre, pour la propriete, ont jugante a Rosier Nostre Dame (Grand-Rosière), 13 mai 1331; tenancier de la court daffroicmont que honorables homme Jehan delle Baire at de par Heluye, sa femme, fille de feu Jehan Daignelee (Agnelée), jugante en la ville de Rosier Nostre Damme, 2 novembre 1331; tenancier de la court des tenans que honorable homme Jehan delle Barre at jugante a Affroymont, 14 septembre 1332 : un poisson (carpe), nageant sur une eau L. : *S Servais Carpeaux* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3180, A. G. B.) (voir **Carpial**).

A l'acte du 15 mai 1531, qu'il dit, toutefois, sceller de son propre sceau, il appose celui d'un tiers : une gerbe. S. senestre : un griffon aceroupi. L. : *Seel Jehan . . . oy*. Les trois premières lettres de ce nom, représentées par quatre jambages, sont indéchiffrables.

Carpentier (*Frere Jaque*), maistre de l'ospital le contesse, à Lille, 1418, 21, 5, 9, 32 (quittances pour une rente, reçue du fermier de Menin) : trois roses, accompagnées en cœur d'une hache, posée en fasce, le fer à dextre, le tranchant en bas. L. : *Sigillu Iacoup Capetier* (!) (C. C. B., Acquis de Lille, l. 13-14).

— (Guillaume) tient, du *Polder van Namen*, comme

DE RAADT, t. II

hoir de son père, un fief au métier de Hulst, 1347 : écu cassé. C. : une aigle issante (Fiefs, N° 10690) (voir **VILLECHOLLE**).

Une famille Carpentier, anoblée en 1747, obtint, en Belgique, reconnaissance de noblesse, le 16 décembre 1827. Elle porte : coupé d'azur et de sinople, au caducée d'or, allé d'argent, brochante.

Cimier actuel : le caducée de l'écu entre deux plumes, l'une d'azur, l'autre de sinople.

La branche aînée a la devise : *Dios y el rey*.

Le comte Carpentier de Changy, marié à une demoiselle de Royer de Dour, fut admis dans la noblesse du royaume de Belgique, le 6 juin 1892, avec concession du titre de comte, transmissible par ordre de primogéniture à sa descendance mâle.

Ses armes sont : d'azur à trois (2, 1) croissants d'argent et à l'étoile d'or, à cinq rais, en cœur. C. : un lévrier issant d'argent, colleté d'or. S. : deux lévriers d'argent regardants.

Devise : *Dieu m'aide*.

Carpial (*Walterus dictus*), miles, s'engage, moyennant 33 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum decem viris, probis et honestis, una nobiscum, bene et honeste cum galeis armatis et . . . decenter equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 15 avril 1339 : trois forces renversées et un lambel brochante. L. : *S' Walteri Carpeal milit-* (Chartes des ducs de Brabant, N° 511).

— *Egidius Karpial, armiger* (voir **Racourt**), 1339 : trois forces renversées. L. : *S' Gilhe Carpeas* (Ibid., 510) (voir **Carpeau**).

Et non *Kerpial*.

Karre (Chrétien) (fils de Pierre), échevin de Rotterdam, 1348 : une roue de moulin. C. : une roue de moulin entre un vol. L. : *S Kerstiae Pie . ers Kar* (U.).

Carreep (Jean) (voir **Halle**), 1381 : trois losanges (*Utrecht*).

Carreth (Jean), échevin de la franchise d'Overijsche, 1372 : coupé; au 1^{er}, trois (2, 1) merlettes; au 2^d, une rose. L. : *Sigillvm . . . Caret* (Bruxelles).

Carrion (Jean de), fils de Jean, tient, du comte de Flandre, un fief à Sinaij, 1623 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une aigle; aux 2^e et 3^e, une fleur de lis florencée. L'écu muni d'une bordure (simple), chargée de huit flanchis, ou étoiles. C. : une aigle issante. L. : *de Carrio*. (Fiefs, N° 7180).

CARSELE (Daniel van) (aussi *Karsele*), homme de fief d'Isabelle, dame d'Ingelmunster, et de noble seigneur Jean de Ghistelles, son mari, dans leur terre de Vive, 1342 : un vol (Elsseghem).

— (Gilles van), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Louis de Namur; i. t. : 109 1/3 moutons, 1374 : un vol, au lambel brochante. L. : *S Gillis van Karzele* (Chartes des ducs de Brabant).

Karssen (Chrétien), écoutète de Mujsen (Limbourg), 1581 : un chevron, accompagné de trois oiseaux. C. : un oiseau (Ordange).

— Chrétien *Carssen* et *Cassen*, maieur de la cour de la mense du Saint-Esprit, 1590 ; écoutète et échevin du haut tribunal de *Verdt* (à Saint-Trond), 1592 ; écoutète de Brusthem, 1601 : un chevron, accompagné de trois merlettes contournées. C. : une merlette contournée (Abb. de Saint-Trond, c. 11, 13, 14).

— Chrétien *Cassen*, écoutète de Brusthem, 1615 : même écu, mais les merlettes posées régulièrement. Sans timbre (Ibid., c. 14) (comp. *Casee*).

D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, *Cassen* porte : d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois merlettes de sable.

Cartier, voir *Yve*.

Carton (Jean), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1635 : une hure de sanglier, accompagnée de trois (2, 1) marteaux (droits). L. : . . . *han Carton* (Fiefs, N° 10433).

Les meubles se trouvent placés dans le champ du sceau, sans écu.

Carton de Familleureux porte : d'argent à trois têtes de more, tortillées de gueules. C. : une tête de l'écu.

Carton de Wiart : d'argent à trois fascés de sinople et au lion de gueules brochant. C. : un chevalier, armé de toutes pièces, issant, les mains appuyées sur le casque.

Carton de Winnezele : d'or au chevron de gueules, accompagné de trois roues du même. Cq. couronné. C. : une roue de l'écu entre un vol d'or et de gueules. S. : deux lions regardants, d'or, armés et lampassés de gueules.

Carvinc (Jean), prêtre et vicaire de *Moorskerke* (Moerkerke?), 1483 : un lutrin (C. C. B., Acquits de Lille, l. 152).

Casee (*Colart*), homme de fief de *Loeys de Castillon* (Châtillon), *conte de Bloys* (Blois), seigneur d'Avesnes, 1367 : un chevron, accompagné de trois merlettes. L. : *S Colar . . . see* (Mons, Greffes scabinaux, Avesnes) (comp. *Karssen*).

Casembroot (Maître Jean), échevin de Rotterdam, 1651 : un chevron, chargé de trois roses et accompagné de trois épis. C. : une femme issante, tenant de la droite un épi et de la gauche une balance. L. : *S Ian Casembroot* (U.).

Caset, *Jakemart Kaset*, maître-mesureur des bois de Hainaut, 1434, 6 : une roue, chargée de huit billettes, posées aux extrémités des huit rayons. L. : *S Jakem . . . Caset* (Mons, Domaines de Hal, II).

— *Jaque Cazel*, maître mesureur sermentet de *Haynau*, 1434 : une roue. T. : un ange. L. : *S la . . . a . . . et* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 240).

— *Jehan Cazel*, maître mesureur des bois et terres

domaniaux, en Hainaut, 1481 (n. st.), 2 (n. st.), 3 : une roue, accompagnée en chef de deux croissants. T. : un ange. L. : *Seel Iehan Ca . . .* (Ibid., l. 1687, 1688).

Caseus (*Baldevinus*), échevin de Maestricht, 1272 (n. st.) : trois jumelles ; au franc-quartier chargé de . . . (une étoile?). L. : . . . *vdevini Casei . . .* . . . (Chartes des comtes de Flandre).

Cassal (Antoine de), écuyer, seigneur de Ny, remet au roi de France le dénombrement de cette seigneurie, etc., 1682 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion ; aux 2^e et 3^e, un huchet. C. : un lion issant (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713b) (voir *Marchant*).

Cassart (Gheldolphe), tenancier du chapitre d'Anderslecht, 1399 : trois portes crénelées, ou tours, accompagnées en cœur d'un lion. C. : un haut bonnet entre un vol. L. : . . . *Geldolphi Cas . . .* (Abb. de Coudenberg, Etabl. relig., c. 1836, A. G. B.).

Cassart, dictus Meerte (*Johannes*), échevin de Bruxelles, 1360, 1 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, plain ; au chef de quartier échiqueté ; aux 2^e et 3^e, trois fleurs de lis, au pied coupé. Une porte crénelée brochant en cœur sur l'écartelure. Volet d'hermine. C. : un bonnet arrondi d'hermine, issant d'une cuve du même. L. : *S' ✠ Iohannis dicti Casaert* (sic!) (Bruxelles).

Cassa[e]rt dit Plaet[e]man (Guillaume), 1342, 7 : trois fleurs de lis, au pied coupé, surmontées d'un lambel, chacun des trois pendants chargé de trois maillets penchés. L., 1342, 7 : . . . *assard dei Plateman* (Bruxelles).

— (Henri), 1365 : même écu. L. : *S Herici Cassart dei Plat'* (E. G., l. 132, et Bruxelles).

— *Egidius Cassart, dictus Plaetman*, 1367, 72 : même écu, mais, seul, le 1^{er} des trois pendants du lambel chargé d'un maillet penché. L. : *S' Egidii Cassard dei Plateman* (Bruxelles et Chartes des ducs de Brabant).

— (Guillaume), 1368 (*junior*) : 1374, 82, 94, 1401, 2, 8 : même écu que Guillaume, 1342. L. : *S Willi Cassard dei Plateman (Affligem)*, Bruxelles et Malines.

— *Henricus Cassaert, dictus Plaetman*, 1405 : même écu. L. : . . . *Herici Cassart . . . at . . .* (Bruxelles).

— *Wilhelmus Cassart, dictus Plaetman, junior*, 1417 : même écu qu'Egidius, 1367. L. : *S Wilhelm Cas . . . Platma* (Ibid.).

— *Wilhelmus Cassaert, dictus Plaetman*, 1431 : même écu, mais les fleurs de lis complètes. L. : *S Wilhem Cass dei Plaetma* (Chartes des ducs de Brabant).

Tous les personnages de ce nom scellent en qualité d'échevins de Bruxelles.

Cassel. *Loys van Cassele*, promet au comte de Flandre de le servir, en cas de guerre, avec tous les siens, 1318 (n. st.) : un chevron, accompagné de trois léopards lionnés couronnés. L. : *S' Loy de Cassel* (Chartes des comtes de Flandre, N° 1348) (voir **Harscheidt**).

Le viconte et seigneurs de CASSEL : d'argent, à ung espée en pal, la point en hault, tout de sable, et crye : Cassel! Casselberch! (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiène Noblesse de la Contée de Flandres*.)

CASSEL — une des villes *fremez*, en ladicte contée de Flandres — : d'argent, à l'espée en pal, la point en hault, de sable, à deux cleefz au chief, en pal, de mesmes (Ibid.).

Casselaer (*Walterus de, prepositus monasterii Sancti Trudonis* (Saint-Trond), 1313 : dans le champ du sceau, ogival, un saint, portant de la droite une église ; au bas, un écu, à trois pals retraites (Abb. de Saint-Trond, c. 5^{bis}).

Cassen, voir **Carssen**.

Castagne. *Willaumes Castagne*, prévôt de Tournai, 1285 ; *Willaumes Castaigne*, juré, illec, 1286 ; deux sceaux, type scutiforme ; 1^o, 1285 : un châtaignier, fruité de quatre pièces, issant de la gueule d'une tête de léopard renversée. L. : *S' Willaume Castaigne* ; 1286 : même écu, mais le châtaignier, fruité de six pièces. L. : *S' Willavme Cataigne* (Tournai, Chartrier).

Voir sur lui une lettre de Gui le Moine (*Wis des li Moines*), prévôt de Saint-Quentin, à Gauthier Bardin, bailli de Vermandois, de 1281 (Ibid.).

Casteau. Henri de *Castiaus*, homme de fief du Hainaut, 1388, à Mons : un chevron, accompagné de trois coquilles. L. : . . . r . de *Castiaus* (Mons, Chap. de Saint-Vincent, à Soignies).

Castele (Guillaume van den), homme du duc de Bourgogne, dans sa seigneurie d'Harlebeke, 1414 : une tour hersée, accostée aux flancs de deux étoiles. L. : *S Willem van den Castele* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 412, 371) (voir **Château**).

CASTEL, voir **Hohenberg**.

CASTELER (*Thieris dou*), bailli du Hainaut, et Jean *Sausses, sires de Bousoit* (1^o loco), donnent *vidimus* d'un acte, où il est appelé : *nobles hom messire Thieris dou Casteler*, 1320 : une croix engrêlée ; au franc-quartier d'hermine. L. : *S' Thieri dov Casteler chevalier* (Mons, Abb. d'Epiniel).

Voici, d'après l'armorial du XIV^e siècle, édité par DOUET DARCO, l'écu du sire de *Casteler* : d'or à une croix de gueules endentée à . I . quartier d'ermine.

GELBRE donne au *here van Casteleer*, homme du « duc » de Hollande (et de Hainaut) : d'or à la croix engrêlée de gueules ; au franc-quartier d'hermine. D'après le COMTE

DU CHASTEL, *Le Terrier d'Esplechin* (Tournai, 1896), cette famille, dite du *Bellaing*, fut possessionnée près de Bouchain et de Valenciennes.

Castelois (*Colars*), bourgeois de Valenciennes, reçoit, de la ville de Tournai, une rente inscrite sur la vie de Jeanne et de Marie, filles de Pierre Bougier, procrées avec Agnès *Casteloise*, fille dudit *Colars*, 1407 : trois tours, ou portes crénelées, accompagnées au point du chef d'une étoile à cinq rais. L. : *Seel Co . . art* (!) (Tournai, Quittances).

— *Billehauz Casteloize*, veuve d'Alard Rasoir, reçoit une rente de la ville de Tournai, pour elle et ses enfants, Alard et Isabelle, 1407 : parti ; au 1^{er}, trois flèches, posées en bande et rangées en barre (**Rasoir**) ; au 2^d, trois tours, ou portes crénelées (Ibid.).

Caster, voir **Princel**.

Le seigneur de CASTERE (en Flandre) : d'or, à l'escusson de gueulle, au premier canton de grandt escu d'argent, et à la bordure d'azur (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiène Noblesse de la Contée de Flandres*).

CASTIAUS, voir **Casteau**.

Castille (Jean de), seigneur de *Vlienderbeke*, fils du damoiseau Jean, tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief, au hameau de Roijghem, paroisse de *Sinte-Martens t Ackerghem*, 1638 : une pointe ployée, chargée d'une fleur de lis, et accostée à dextre d'une tour et à senestre d'un chêne arraché, englanté d'une pièce, et d'un loup rampant, brochant sur le fût de l'arbre, ledit loup regardant, la tête passée derrière l'arbre. C. cassé (Fiefs, N° 3288).

La pointe ployée touche au chef, de façon à former un chapé-ployé.

Castre-lez-Hal. Les échevins de *Kest[e]re*, 1438, 9 (n. st.), 1442, 3, 4, 1520, 4, 70 (matrice de la 1^{re} moitié du XIV^e siècle) : dans le champ du sceau, rond (sans écu), parti ; au 1^{er}, diapré, à une prélate auréolée, passante, tenant sa crosse de la main droite ; au 2^d, gironné de dix pièces, cinq pièces plaines, alternant avec cinq pièces chargées, chacune, de trois croisettes recroisetées (non au pied fiché) (**Eoghien**). L. : *Seel les eskievis de Castre*. (Abb. de Nizelles, c. 3202, A. G. B.).

Cat (Thierry le), homme de fief du Hainaut, à Binche, 1483 : plain ; au franc-quartier chargé d'une bande. T. senestre : une damoiselle. L. : *S Thie . . . Kat* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 1688).

KATELINEN (Jean van der), mambour de damoiselle Liévine *Scaep* (fille de Jean), qui tient, du château de Gand, une maison, située, à Gand, près dudit château et de la nouvelle maison appartenant à la monnaie (*der ghelmtunte*), 1502 : un chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'un trèfle (Ibid., N° 2713).

CATHEM, voir **Catthem**.

Kats, *Costijn van Cats* (voir **Poele**), 1292 : un sautoir engrêlé et deux burelles brochantes, 1 en chef, 1 au centre de l'écu. L. : ✠ *S' Costini f dñi Henrici militis de Kas* (Chartes des comtes de Flandre, *Inventaire analytique*, N° 646).

Dans tous les actes, de 1292 à 1637, que nous avons analysés, le nom est orthographié par un C. La famille a, d'ailleurs, conservé l'orthographe : *van Cats*.

— *Heinric van Cats* (voir **Poele**), 1292 : un chat passant, surmonté d'un lambel à cinq pendants. L. : ✠ *S' Heinric va Cats* (Ibid.).

— *Her Niclais van Catch*, chevalier, homme du comte de Hollande, etc., 1298 : un chat passant. L. : ✠ *S' Nicholai de Chacs militis* (Chartes des comtes de Flandre).

L'*Inventaire analytique* l'appelle, à tort : Nicolas, « seigneur » de « Catch ».

— Laurent van *Cats* scelle le contrat de mariage de son fils, Jean, avec Marie van Borssele, fille de Florent, 1430 : deux fasces ondées, accompagnées de trois (2, 1) losanges. C. : une tête de dragon, au col courbé en volute. T. : deux damoiselles. L. : *S Lavris van Cats* (C. C. B., c. 465).

L'acte de mariage est daté du 2 mai 1430.

— Jean, fils dudit Laurent, 1430 : même écu, brisé d'un lambel. Mêmes C. et T. L. : *Ian va Cats* (Ibid.).

— (Jacques van), 1430 : même écu, mais, au lieu du lambel, une moucheture d'hermine au point du chef. Mêmes C. et T. L. : *S Iacop van Cats* (Ibid.).

— (Liévin van), 1430 : même écu, mais deux mouchetures d'hermine au point du chef. Mêmes C. et T. L. : ✠ *Lievijn vā Cats* (Ibid.).

— (Wolfart van), 1430 : même écu, mais une étoile, au lieu des mouchetures. C. cassé. Sans T. L. : *Wlt va* (Ibid.).

Jacques, Liévin et Wolfart, scellent ledit contrat de mariage.

— (Jacques van) scelle le contrat de mariage de sa fille, Marie van *Zubburch* (Souburg), avec Adrien van Borssele, seigneur de Brugdamme, 1430 : même écu (sans brisure). C. et T. que Laurent (1430) (Ibid.).

— Marie van *Zubburch*, susmentionnée, 1430 : même écu. T. : un ange (Ibid.).

— *Domicella Maria, filia Johannis van Cadts, domicella de Zobborch in Wallacria* (Walcheren), *uxor legitima nobilis viri domicelli Adriani de Borsalia, domini temporalis de Brigdam, de Duveland et de Galmaerden*, fait son testament, *in suo lecto egritudinis iacens, sana tamen mente*, 1437 : même écu. C. et T. comme Laurent (1430) (C. C. B., c. 113).

Kats (Antoine van), homme du comté de Zélande, 1487 : même écu, les deux losanges du chef surmontés d'un lambel. C. cassé (Ibid.).

— (Théophile van), seigneur de *Cats*, *Colsteren* (Coulster), *Heijloo* (Heilo), oncle de Pierre van Tuijl van Serooskerke, dont il scelle le contrat de mariage, 1637 : même écu, mais plein. C. : une tête et col de bœuf (*Wassenaer*).

— (Verus van), seigneur de *Bruwelis* (Bruëlis), *ambachtsheer* de Kapelle et de Biezelinghe, parent (*neve*) dudit Tuijl, 1637 : mêmes écus et C. que Théophile. S. : deux dragons (Ibid.) (voir **Abeelee**, **Aerntsone**, **Borssele**, **Damas Kets**, **Kruiningen**).

GELRE donne ainsi le blason d'un *her Wilman* (sans autre nom), qui est un seigneur de *Cats* (*Batavia Illustrata*, p. 900) : de sable à deux fasces ondées d'argent, accompagnées de trois (2, 1) losanges d'or. C. : une hure et col de sanglier de gueules (le col terminé en volet), défendu d'argent, entre un vol brun, chargé de trois losanges d'or, rangés en pal, le tout enserré d'un bourrelet d'argent.

Katzenelnbogen. *Vir nobilis Wilhelmus, comes de Katzenellinbogen* (fils de feu le comte *Ditherus*), 1285 : un léopard lionné. L. : ✠ *S' Wilhi coitis de Katsellebogen* (Ville de Cologne, N° 479).

— (Gérard de), chevalier, 1299 : un léopard lionné, couronné. L. : ✠ *S Gerardi filii Everhardi comitis de Catzeel'boge* (C. C. B.).

— *Dyther (Dittar)*, comte de *Katzenelnbogen* (*Katsellenboghe*), reçoit une rente du duché de Brabant, 1388, 91, 2 : un léopard lionné. C. : un vol, chargé d'un écran rond, au léopard lionné issant. L. : *S' Dietheri comit' d' Katzenelboe* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Philips, grave zu Katzenelnbogen*, reçoit en lief, de son cher *oheim und swager, Ruprecht, grave zu Virnenburg*, agissant pour le duc de Bourgogne et de Brabant : *unse sloz Stadecke, glich halp mit allen synen renten, gerichtten, herlicheiden, etc.*; 1451 (st. de Cologne), 8 avril, à Cologne : même écu. C. : un vol, chargé d'un écran rond, aux armes de l'écu. L. : *Philip grave v . . . Katzeelleb* (Ibid.) (voir **Isenburg**, **Knebil**, **Nassau**).

. . . und unse vorges. nece van Virnenburg, in den name uns. vorges. gnedigen heren, hart (!) uns belehent mit den vorgeschr. sloz nach des hoeffs recht van Brabant, desselben unss. gnedigen herren, umb das zu halten zu eynē rechten brabantischen erfsteene . . . und in alle der maiszen unse voralderen, graven zu Katzenelnbogen, das vormails van unss. gnedigen herren voralderen . . . entfangen und gehalten haben . . .

Stadecke est *Stadecken*.

D'après GELRE, le comte de *Catsenellenboye*, qu'il fait figurer à la suite de l'évêque de Mayence, portait : d'or au léopard lionné de gueules, armé et lampassé d'azur. Volet d'or. C. : un vol de sable, chargé d'un écran rond d'or, au léopard lionné de gueules.



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. LXXVII.

Fig. 1. Henri de *Fauls*, feudataire du comte de Namur (1362).

Fig. 2. Henri van Schönrrath, chevalier (1363)

Fig. 3. Jean, sire de Bouchout, vicomte de Bruxelles, chevalier (1367-88) (1)

Fig. 4. Gérard van *Muzene* (1364)

Fig. 5. Henri d'Andrimont, écuyer (1379)

Tous quatre feudataires du duc de Brabant.

(1) Il commanda une rotte à la bataille de Bâsweiler.

Cattebroeck. *Henricus de Cattenbroeck*, échevin de Bruxelles, 1471. 2 : trois maillets penchés, accompagnés en cœur d'un huchet, chargé d'une molette. C. : une tête barbue couronnée. L. : *S' Henric van Katenbroec* (Bruxelles et Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. B.).

Et non : cor de chasse (*Histoire de Bruxelles*).

— Jean van *Cattenbroeck*, échevin de Tervueren, 1478, 88 (n. st.) : trois maillets penchés. T. : un ange. L. : *S Ian vā Cattebroeck* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Maître Jean[-Baptiste] van *Cattenbroeck*, licencié en droit, échevin de Bruxelles, 1604, 27; tenancier de la chambre des tonlieux, *illeg.*, 1613 : trois maillets penchés, accompagnés en cœur d'un huchet. C. : un buste barbu couronné. L. : *S Ian van Cattenbroeck* (Ibid., Bruxelles et C. G. B., c. 47).

Catthem. Nicolas de *Catthem*, homme de fief du Hainaut, à Hal, 1434 (n. st.) : un sautoir engrêlé, chargé en cœur d'un anneau et cantonné de quatre roses. T. dextre : une damoiselle. L. *S Claes van Catthem* (Mons, Domaines de Hal, II) (Pl. 41, fig. 276).

— *Nicholaus de Cathem*, échevin de Bruxelles, 1467 : un sautoir engrêlé, chargé en cœur d'un écusson parti-émanché (**Weert**). C. : un haut bonnet aux armes de l'écu (l'écusson étant fruste), entre un vol. L. : *Catthem* (Bruxelles).

— (*Johannes de*), échevin de Bruxelles, 1486 : un sautoir engrêlé, chargé en cœur d'un écusson parti-émanché (**Weert**). C. : un bonnet entre un vol. L. : *S Ian van Catthem* (Bruxelles) (voir **QUAETHAM**).

Johannes de Catthem, rector police, à Bruxelles, 1479 (le même personnage), scelle du même sceau (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. B.).

Cattoire (Baudouin de le) tient, des châtelainies de Flobecq et de Lessines, les viviers de Maulde, à Lessines, 1546; homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1547 : parti; au 1^{er}, une bande; au 2^d, un croissant versé et une étoile, rangés en pal. S. dextre : un lion. C. et S. senestre cassés (Fiefs Nos 10371 et 10384).

Katwijk. Gérard van *Catwijk*, échevin de Heusden (Brabant), 1460, 2, 7, 8, 76 : un sautoir, accompagné en chef d'une étoile à cinq rais (Malines).

Cauliez, voir **Fuyant**.

Caulins, voir **Cauwelin**.

CAUMAINNIL (Jehan de), *escuier descuierie* du duc de Brabant, donne des quittances à Quentin *Claersonne*, conseiller du duc et receveur général du Brabant, 1412; *escuier descuierie* du duc de Bourgogne et serviteur du comte de Saint-Pol, 1416 : un gironné de huit pièces, la 3^e chargée d'une feuille de tilleul, la tige en haut. C. : un cygne essorant, issant. L. : *S Jehan de Cavmainnil* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Nederalphen**).

Nous allons reproduire l'acte de 1416, très curieux au point de vue archéologique :

Je Jehan de Caumainnil, *escuier descuierie* de monseigneur le duc de Bourg[oin]ne, comte de Flandres, d'Artois et de Bourg[oin]ne, et serviteur de monseigneur le comte de Saint Pol, faiz savoir a tous et certiffie par ces presentes que, par lordonnance de mon dit seigneur de Bourg[oin]ne et par le commandement de monseigneur le duc de Brabant et de Lembourg, monseigneur de Hevrele (*Hézerlé*), son conseiller et chambellan ma, au jour duy, baillie et delivre, pour porter devers mon dit seigneur de Bourg[oin]ne et le dit monseigneur de Saint Pol, ainsy qu'ilz avoient ordonne et que par leurs lettres ilz avoient escript, a icelluy monseigneur de Brabant les parties des joleaux et vaisselle appartenant a icelluy monseigneur de Saint Pol qui cy apres sensulvent).

Premiers un fermail dor a une damoiselle blanche, tenant en sa main un saphir a tout trois dyamans et deux grosses perles entour, que feu monseigneur de Brabant, son pere, que Dieu pardoint, donna audit monseigneur de Saint Pol.

Item un autre petit fermail dor, a six moyens perles, a un balay ou mylieu, que mon dit seigneur de Bourg[oin]ne luy donna.

Item un autre petit fermail dor a tout deux groz perles, un saphir ou mylieu et un grand dyamant au dessus, que ma dame la duchesse de Brabant luy donna.

Item un autre fermail dor a tout quatre groz perles au tour, un balay ou mylieu, et au dessus un saphir, que feu ma damoiselle la duchesse de Brabant, sa mere, que Dieux absolle, lui donna.

Item un autre fermail dor a tout six groz perles au tour et un balay ou mylieu, que mon dit seigneur de Brabant, son pere, luy donna.

Item un autre fermail dor a tout trois petits dyamans plas, et trois perles, un saphir ou mylieu, que mon dit seigneur son pere, lui donna.

Item un autre plus petit fermail dor a tout trois petits dyamans plas, trois perles au tour et un petit balay ou mylieu, que ma dicte dame la duchesse de Brabant luy donna.

Item un petit fermaillet dor a tout un petit dyamant environne de cinq perles que mon dit seigneur, son pere, luy donna.

Item un petit fermaillet dor a tout un grand dyamant et deux groz perles que ma dame de Saint Pol luy donna.

Item une targe dor a tout un saphir ou mylieu, que mon dit seigneur, son pere, luy donna.

Item un fermaillet dor a tout trois perles et trois dyamans plas au tour un balay ou mylieu, pendant a yeelluy petiz boutons esmaillez de verd, que ma dicte dame la duchesse de Brabant luy donna.

Item un petit chienet dor esmaille de blanc, a une perle au col et un petit balay en la poitrine, que mon dit seigneur, son pere, luy donna.

Item un heaume dor a tout un dyamant dessus et au tour la visiere une perle et un balay, tenant a yeelluy un escu, a tout un dyamant ou mylieu, que ma dicte dame la duchesse de Brabant luy donna.

Item un dyamant a pointe en une verge dor, que mon dit seigneur de Bourg[oin]ne luy donna.

Item un autre dyamant a pointe, en une verge dor, que ma dicte dame la duchesse luy donna.

Item une quillier dor que feu ma dame la duchesse de Bourg[oin]ne, que Dieu pardoint, luy donna.

Item un grand gobelet dor, a tout son couvercle et le petit gobelet dor a couvercle qu'il avoit, lequel feu ma dicte dame de Bourg[oin]ne luy avoit donne est demoure en son lieu.

Item un collier d'argent a tout six roses dor au tour et

trois perles et trois saphirs, que ma dicte dame la duchesse luy donna.

Item une chayne d'argent, que mon dit seigneur, son pere, luy donna.

Item un pot d'argent, armoye, sur le couvercle, des armes de la ville d'Anvers, que icelle ville luy donna.

Item six escuelles d'argent, d'une facon, armoyees des armes de feu ma dicte dame de Bourg[oin]ne, enseignees de A et P, que yeelle ma dame de Bourg[oin]ne luy donna.

Item un esubenoltier d'argent a tout lesperges, que feu ma dicte dame de Bourg[oin]ne luy donna.

Item un bachin d'argent, enseignee d'un P, ou fons, et une aiguilere, d'argent aussy, enseignee d'un P.

Item mont este delivrees, pour mon dit seigneur de Saint Pol, par lordonnance et commandement de mon dit seigneur de Brabant par messire Jehan de Piquegny (*Ploquigny*), son aumosnier et premier chappellain, les parties de chappelle cy apres declairees :

Premiers lamit, laube, le casuble, le dossier et le devantier, le stole et le phanon de velveu ynde ouvre de broudeure a flourettes dor.

Item un calice a tout la plataine d'argent, dorez dehors et dedens.

Item une croix d'argent doree de bastons, ou il a un petit crucefix.

Item deux chandelliers d'argent, chacun de deux pieces. Item deux barettes a mettre le vin et le leue, et une sonnette d'argent blanc.

Item une petite palx d'argent doree.

Item une pierre vermeille pour chanter messe dessus.

Item un messel, couvert de drap de damas sanguin, a tout deux fermaus d'argent dorez, hachiez des armes de ma dicte dame de Bourg[oin]ne et une bourse de corporeaux, a tout un corporal dedens.

En oultre mont este delivrees ou nom de mon dit seigneur de Saint Pol, du commandement de mon dit seigneur de Brabant, par Marceau, garde de sa tapisserie, les choses qui sensuivent).

Cest assavoir un pavillon de satin vermeil, a carfs et biches, semez de marguerites, et une couvrefecture de lit pareille.

Item six tapis et un bankier de haulte lice, pareulx dudit pavillon.

Item trois tapis de sommier, armoyez des armes de mon dit seigneur de Brabant, et un pavillon de toile blanche.

De toutes lesquelles partyes cy devant escriptes, je Jehan de Caumansnil, dessus nomme, promes et ay encouvert par les foy et serement de mon corps et sur mon honneur, cessans toute fraude et malengien, faire avoir certification et descharge souffis[antes] de mesdiz seigneurs de Bourg[oin]ne et de Saint Pol a mon dit seigneur le duc de Brabant aux diz seigneur de Hevrele, messire Jehan de Piquegny et Marceau, qui les avoient en garde, et a tous autres quil appartient, en moy rendant ces presentes aux quelles en tesmoing de ce jay miz mon seel. Ce fu fait en la ville de Brouxelles, le xxj^e jour de Juing, lan mil quatre cens et seize.

Au dos : *Certificacion de Jehan de Caumanil sur la reception de certains joyaux, caisselle et autres choses, pour monseigneur le conte de Saint Pol.*

xxvj.

(Original en parchemin, avec sceau, en cire verte, appendu a une double queue de parchemin).

Caumont, Jean van Chamont, jadis prisonnier a Basweiler, sous le sire de Schoonvorst; i. t. : 85 moutons, 1374 : une roue; au franc-quartier brochant, chargé d'une étoile a cinq rais. L. : ★ *S' Jehan de Cavmon* (Chartes des ducs de Brabant).

La mayson surnomé de CAUMONT : d'argent, à trois coquilles de sable (CORN. GAILLIARD, L'Anchène Noblesse de la Contée de Flandres).

Causin. Jehan Causin (*Caussin*), tavernier, bourgeois de Binche, reçoit une rente viagère, sur le domaine de Binche, pour lui, *Quinte Mahuart*, sa femme, et Marie Causin, sa fille, 1474; demeurant à Valenciennes, il reçoit une rente, sur ledit domaine, pour sa fille, Marie Caussin, femme de Jean Aupaix, le fils, 1476, 7; bourgeois de Binche, il reçoit une rente pour sa fille, Marie Caussin, femme de Colart Goffart, 1494 : une bande, chargée de trois merlettes, posées dans le sens de la bande, et accompagnée au canton senestre d'une étoile. T. : un ange. L. : *Seel Jehan Causin* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 1685, 1688) (voir **Trahegnies**).

En 1482, il est cité comme bourgeois de Binche et tavernier.

Cauthals (Jean), échevin de Malines, 1699 : trois étoiles (Malines).

Cauwe (et **Couwe**) (Gauthier van der), échevin de Lierre et du *bijvang* de Lierre, 1425, 9, 38 : trois chevrons, accompagnés en chef à dextre d'un anneau (Malines).

Cauwelaert (N. [1] van), Bruxelles, 1791 : d'argent (?) au chevron de gueules, accompagné en chef de deux macles et en pointe d'une fleur tigée et feuillée (Cachet sur une lettre conservée aux Arch. génér., à Bruxelles, fonds *Postes*).

[1] La lettre N. est l'initiale du prénom (Nicolas ?).

Cauwelier, voir **Avennes**.

Cauwelin (Georges), receveur de la *fermerie de le Vingne*, à Bruges, 1421, 3, 4, 5, 9, 34, 5, 6 : une bande frettée, accompagnée au canton senestre d'une merlette. L. : *S Georgii Cavlins* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 376, 377).

Cauwenberghe, voir **Haesbaert**.

CAUWERBOURG, voir **Couderborch**.

Cauwere (Pierre) tient, du comte de Flandre, un fief à Thielrode, 1526, de même que sa femme, Catherine Vaels, fille de Josse, pour laquelle il scelle, 1527 : une vergette faillie, terminée en un petit chevron alésé (Fiefs, Nos 7205 et 7209).

— (François), homme du comte de Flandre, remet pour Baudouin Saman, fils de Paul, l'aveu relatif à un fief à Sinaj, 1623 : parti; au 1^{er}, trois corneilles (*kauwen*), mal ordonnées, la 1^{re} surmontée à senestre d'une étoile; au 2^d, trois chevrons. C. : une corneille essorante (Ibid., l. 915^{bis}, l. 7129-91).

— (Jean de), maître et semonceur du roi, dans la *vierschare* de Saint-Nicolas et de *Nieukercke* (Nieukerken) (Waes), 1648 : un chevron, accompagné de

trois corneilles. G. : une corneille essorante. L. : *Ian de Cov* (Baron de Maere d'Aert-rijcke) (voir **Boëyé, Fransman, Nieuwland**).

Cauwet (André), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1609 : la partie dextre de l'écu est cassée; on n'aperçoit plus que la ligne supérieure d'une bande (un tranché?), accompagnée au canton senestre de trois oiseaux, rangés en bande. C. : un lion issant d'une cuve (Mons, Hommes de fief).

Canart (Canart?), voir **Maizières**.

Caverson. *Thade Cavacon*, lombard, dit *Willames du Bos*, 1292 : un poisson, posé en bande. L'écu, assez petit, enclos d'une lettre **C**. L. : **✠ S Thadei Cavaconi** (Chartes des comtes de Flandre, N° 638).

Voir, pour plus de détails, le **BARON JULES DE SAINT-GENOIS**, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, où il est appelé, à tort, *Cavaconis*.

— (*Egidius de*) (et *Caverchon*), échevin de Louvain, 1472, 80, 93, 4 : un poisson (saumon, bar), recourbé, accompagné au canton senestre d'une étoile à six rais. L., 1472, 80 : **S *** *Egidij de Caverson scab lovan*; 1493 : **S Egidij de Caverson scab lovan** (Abb. de Sainte-Geترude, à Louvain, chartes, et, même abbaye, Établ., relig., c. 3609, A. G. B.).

— *Judocus de Caverchon*, même qualité, 1508 : un poisson (saumon, bar), recourbé, accompagné de deux étoiles à cinq rais, 1 au canton senestre, 1 au flanc dextre. L. : **S Iudoci de Cauiersfo** (!) *scab' loua* (Ibid.).

— (*Hieronimus van*), licencié en droit, tenancier juré de la Chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1693 : même écu, mais sans les étoiles. Cq. sans C. Sans L. (C. C. B., c. 53).

Kawildere (Jean) (**Cawilder**[e]), bourgeois de Bruxelles, reçoit, de la duchesse de Brabant, des acomptes sur 136 florins du Rhin. *van dat ik l'Alpen opt huijs ghescat was* (guerre de Gueldre) 1395, 6, 7 : une cotice. L. : **✠ S Iohs de Cavilder** (Chartes des ducs de Brabant).

Keeken. [Gérard] *Clueking van Keken* reçoit, du Brabant, 95 vieux écus, pour ses services dans la guerre contre le comte de Flandre, 1357, 2 août; reçoit, le même jour, un acompte de 3 vieux écus, du chef de ladite guerre : plain; au chef plain et au lambel brochant. L. : **✠ S Gerardi Clukinc** (!) *de Keken* (Ibid., Nos 1314, 1318).

Dans les deux quittances, il est cité sans prénom.

En la même année, il reçoit, du Brabant, 120 vieux écus, pour des chevaux remis au maréchal du duc (sans sceau).

— Anselme van *Keken*, écuyer, promet de remettre à Mathilde de Gueldre, femme de Jean, comte de Clèves, après la mort de ce dernier, le pays de *Lijmersche*

(« de Lymers »), dont il est l'ammann, et le château de Zevenaer, faisant, l'un et l'autre, partie du douaire de la comtesse, 1367 : plain; au chef chargé de trois roses. L. : **S Anselmi de Keken** (Dusseldorf, *Jul-Berg*, N° 806).

Keeken. Jan van *Keken*, frère dudit Anselme, 1367 : même écu. L. : **S Ioh . n van Keken** (Ibid.).

— Georges van *Keken*, neveu dudit Anselme (il dit celui-ci son oncle), 1367 : une croix (!). L. : **S Ge . . . ü de Kek . . .** (Ibid.).

— *Berent Slabbert van Kijeken* déclare devoir à sa sœur, *Fie*, femme de feu *Rolof van Holthusen*, 70 florins de Hollande, à titre de dot, et lui constitue une rente de 7 florins sur des biens dans la paroisse de *Dreemthe* (Drenthen), 1400 : une croix, accompagnée de deux merlettes, 1 au 1^{er}, 1 au 2^e canton. L. : **✠ S Berent Slabbert va Kieken** (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N° 49).

— Herberen van *Keken* a été indemnisé, par le comte de Clèves, du chef de rançon et de perte de chevaux, *die ich off ijemant van mijnre wegen in sijnen dienste in der Delbruggen gehadt ind geleden heb*, 1414 : plain, au chef plain. L. : **Sigillum Herberen van Keke** (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 722).

— *Otte van Kijeken*, écuyer, scelle le traité des nobles et des villes de la Gueldre, 1418 : même écu que *Berent*. L. : **S Ott . . va** (Arnhem, *Rekenk.*).

— Othon van *Keken*, juge à *Steenre* (Steender), pour le duc de Gueldre, 1498 : une croix (fruste), accompagnée aux 1^{er} et 2^e cantons d'une merlette, la 1^{re} contournée (*Geld.*) (voir **Hertoigh**).

KEILDONC (**Keldonk**) (*Lonijs van*) reçoit, du Brabant, 60 vieux écus, *van allen zaken, cost, scade ende verliese* (guerre de Flandre), 1357 : un sautoir componé, accompagné en chef d'une rose. L. : **S Leonis de Keeldon** . (Chartes des ducs de Brabant, N° 1531) (comp. **Erp**; voir **KEILDONCK, Rover, Tengenagel**).

Keelen (Michel van der), échevin de Bruxelles, 1398 : trois fleurs de lis, au pied coupé, accompagnées de sept billettes, 3 en chef, 1 en cœur, 2 accostant la 3^e fleur de lis, 1 en pointe. Cq. couronné. C. : une tête et col de dragon. L. : **S Mach . el van der Keelen** (Bruxelles).

Il scelle, comme échevin, en 1428 et 1434, du même sceau (Ibid.).

Keerbergen (Les échevins de), 1346, 76, 1435, 42, 92 : trois pals. L., 1346 : **✠ S scabinorum de Kerberghe** (E. G., I. 343, Malines, P.) (voir **Kelbergen, Seghers**).

— Jean van *Kerberch* reçoit, du Brabant, un acompte de 15 vieux écus, sur 40, qui lui étaient dus (pour

ses services dans la guerre de Flandre), 1357, 12 octobre : trois maillets penchés, accompagnés en cœur de . . . (un tout petit meuble). L. : ✠ *S' Ian va . . . rberge* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1453).

Keere (Pierre de le) a reçu, de *Tiercelet de la Bare*, écuyer, bailli de Courtrai, son salaire de sous-bailli, 1437 : un fascé ; au franc-quartier chargé d'une tour, surmontée de . . . (un peu fruste). C. : une tête d'aigle engoulant le cq. S. dextre : un griffon. L. : *S Pieter va den Kiere* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 57, 58) (voir **SURENDRIES**).

Keerle (Henri), tenancier de l'abbaye de Saint-Bernard (Hemixem), 1431 : trois pals et une bande brochante (Malines).

— Guillaume *Ke[er]le*, tenancier de la cour de *Lechene* (Lachenen) (sous Lierre), 1477 : trois pals et une chaîne, posée en bande abaissée, brochante (Malines).

Keersmaker. *Henricus dictus Kersmakere*, échevin de Louvain, 1349 (n. st.), 55, 1407 : une fasce, chargée d'un macle, accosté de deux coquilles, et sommée d'un lion issant. L. : ✠ *S' Henrici dicti Kersmake scabi lov* (Abb. de Sainte-Gertrude et Saint-Pierre, à Louvain, c. I. A. G. B.).

Gossuin *die Kersmaker*, jadis prisonnier à Bâsweiler, sous le sire de Bouchout, reçoit, en 1374, un 1^{er} acompte sur une l. t. de 72 moutons. Le sire de Bouchout scelle pour lui (Chartes des ducs de Brabant).

— *Godefridus Kersmakere*, échevin de Louvain, 1404, 8 : un sautoir engrêlé, chargé d'un écusson à trois chevrons. L. : *S' Godefridi Keersmaker scabini lovai* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et *Afflighem*).

— *Nicolaus Kersmakere*, échevin illec, 1432, 6, 7, 46, 57 : même écu. L. : ✠ *S' Nicholai Kersmak . . . scab lovan'* (M. Rouffart, E. G., I, 351, *Afflighem* et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Pierre de), fils de François, tient, du château de Termonde, *de meijerije van Keure* (Keur), à lui échue, du chef de son beau-père, Jean de Smet, 1603 : une bande, chargée de trois roses à six feuilles. L. : *S Pieter de Kee . . . ker [1600]* (Fiefs, N° 4489).

Keghel (Jean de), jadis prisonnier à Bâsweiler, sous le sire de Gaesbeek ; i. t. : 382 moutons, 1374 : trois cônes, accompagnés au point du chef d'un losange. L. : *S' Iohannis dci Keghel* (P.) (Pl. 14, fig. 277).

— (*Johannes dictus de*), miles, échevin de Bruxelles, 1393 : trois cônes. C. : deux têtes et cols de héron affrontés. L. : *S Iohis Keghels milit* (Bruxelles).

— (Jean de), chevalier, homme du comte de Flandre, 1397 : mêmes écu et C. (*Ninove*).

— *Egidius dictus de Kegel*, échevin de Bruxelles, 1420 : même écu. L. : ✠ *S' Ghie . . . is Keghel* (Bruxelles).

Keghel (*Eerbare ende wise man Gielijs de*), *erfhere van den goede van Stalle, dat gheleghe es te Doorpe* (Tourneppe), 1421 : même écu (Chartes et documents divers, c. I).

— Gauthier *Kegel*, échevin de Lierre, 1482 ; échevin du *bijvang* de Lierre, 1489 : une marque de marchand. S. senestre : un griffon (Malines) (Fig. XXXVII).

— Henri de *Kegel*, échevin de Bruxelles, 1482, 3 : trois cônes. C. : un cône entre deux têtes et cols de héron affrontés. L. : *S' Henric de Keghele* (Bruxelles).

— Gauthier *Kegel*, échevin du *bijvang* de Lierre, 1486 : même marque de marchand que Gauthier, 1482, mais une rose, à la place de la croisettes, dans la partie senestre du triangle (Malines).

— Jean de *Kegel*, échevin de Bruxelles, 1510, 4 : mêmes écu et C. que Henri (1482, 3). L. : *S Ian de Keghele* (Bruxelles).

Keij, voir **Bloumkin**.

Keijenoghe (*Johannes dictus*), échevin de Louvain, 1353 : trois pals ; au chef chargé à dextre d'un coq. L. : ✠ *S' Iohis Keijenoghe scabini louanien* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (*Walterus dictus*), même qualité, 1356 (n. st.) : même écu, mais le chef chargé encore, à senestre, d'un sautoir engrêlé (sans ligne de séparation entre ce sautoir et le coq). L. : ✠ *S' Walt' i dci Keijenoghe lovaïen'* (Ibid.).

Le sautoir est mouvant du chef, du bord senestre et du champ.

— Louis *Keijenhoghe*, jadis prisonnier à Bâsweiler, sous Rike ; i. t. : 342 moutons, 1374 : trois pals ; au chef chargé à dextre d'un coq. C. : un coq entre deux cornes de bœuf adossées. T. : deux hommes barbus, issant de l'encadrement du champ, chacun coiffé d'un chapeau rond, entouré d'une couronne à l'antique et orné d'une plume. L. : *Sigillum Ludouici Keijenoghe* (Chartes des ducs de Brabant).

Sans doute ce *Ludovicus Keijenoghe*, changeur, cité dans le compte de la Saint-Jean-Baptiste 1370-71 (C. C. B., N° 2357).

— Louis *Keijenoeghe*, échevin de Louvain, 1369, 71, 2 (n. st.), 77 : même écu. L. : ✠ *S' Ledovici dci Keijenoghe scabini lovan* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Johannes Keijenoghe*, échevin de Louvain, 1438, 9 (n. st.) : trois pals ; au chef chargé d'un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un coq. L. : ✠ *S Iohannis Keienoeghe scabini lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, *passim*, et *ad annum* 1423).

— Jean *Keijnooghe*, échevin de Malines, 1539, 40 : trois pals ; au chef chargé d'un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un coq et en pointe d'un besant, ou tourteau (Abb. de Saint-Trond, c. 13, et Malines).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. LXXVIII.

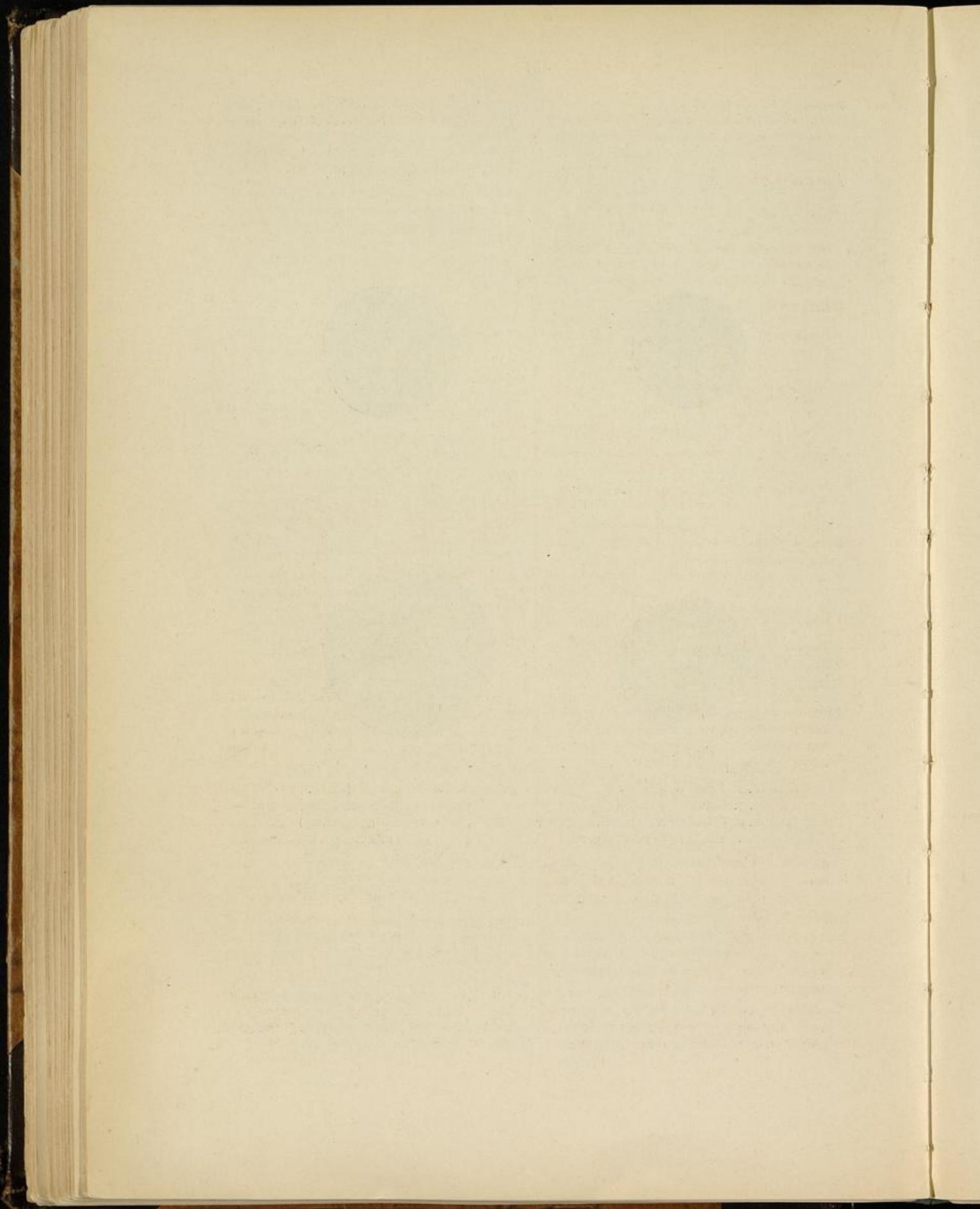
Fig. 1. Erard de Fontoy

Fig. 2. Gérard Rodestoc

Fig. 3. Gilles de Soyecourt, seigneur de *Moy*

Fig. 4. Talleyrand de Périgord

} Scellent, tous quatre,
l'acte analysé au nom
d'*Oudenheim* (Audrehem)
(1368).



Keijens (Georges), échevin d'Aerschot, 1491 (n. st.), 3, 5 : un arbre arraché, accosté en pointe de deux étoiles. L. : 1493, 5 : *S Gorgij Keiens scabi arschot* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

KEILDONCK (Thierry van der), homme du comte de Clèves, scelle des actes d'Evrard van den Hamme, 1401, 5 : de . . . à l'écusson plain. L. : *S Theoderici de Keldvncch* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, Nos 638 et 665) (comp. les armes dudit Evrard ; voir **KEELDONCK**).

Il donne, lui-même, un acte en 1406 (Ibid.).

KEILE, voir **Useldange**.

Keingiaert. Jean *Keijngi*, homme de fief de la Salle d'Ypres, 1473, un lion. S. senestre : un aigle (C. C. B., Acquits de Lille, l. 194).

Deux branches de cette famille, dont l'aînée ajoute à son nom patronymique le nom terrien de Gheluelv, furent incorporées dans la noblesse belge, en 1818.

Armoiries : d'azur au lion d'or, armé et lampassé de gueules. C. : le lion de l'écu issant. S. : deux griffons d'or, armés et lampassés de gueules.

Les Keingiaert, de Gheluelv, portent ces mêmes armes, mais l'écu écartelé de *Hardecust* : coupé ; au 1^{er}, de gueules à deux bras armés, passés en sautoir ; au 2^d, de sable au senestrochère armé, tenant une épée, garnie d'or.

KEYNOTDZHOYVEN (Künzenhohn?) (*Colmanus, dictus de*), échevin de Cologne, 1317 : trois lions. L. : . . . *emanni de* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, No 242).

KEIJNOET (Jean van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 166 moutons, 1374 : une croix alésée, le bras supérieur remplacé par une fleur de lis, mouvant de la traverse. L. : ✠ *S Ian van Keynoet* (Chartes des ducs de Brabant).

Keijser (Daniel de), homme de la dame de Termonde, 1334 : dans le champ du sceau, un *Agnus Dei*, passant à senestre. L. : ✠ *S Danielis Chesaris (Zwijveke)*.

— (Jean de), sous-bailli de Termonde, 1396 : une fasce et un sautoir brochant. L. : *Ke . ser* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70, 71).

— (Jean de), donne au haut-bailli de Termonde une déclaration relative aux biens d'un banni, 1397 : même écu, mais la fasce chargée de deux annelets et un 3^e anneaulet en cœur sur le sautoir (Ibid., l. 70, 71).

— (Arnould) (sans particule), échevin de *Velop* (Velp, Brabant septentrional), 1397 : une couronne, surmontée à dextre d'une étoile (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, No 609).

— *Claus le Keijsere dit limpereur*, homme de fief du comte de Flandre, mouvant du château d'Aeltre, 1402, 4 ; seul, l'écu subsiste : une étoile à cinq rais

en chef à dextre et deux annelets, 1 en chef à senestre, 1 en pointe (C. C. B., Acquits de Lille, l. 229).

Keijser. *Henry le Keisere*, échevin de Termonde, 1425 : trois annelets, surmontés d'un lambel. S. : un aigle. L. : . . . *nric . . Keiser* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70, 71).

— Adam de *Keijsere* tient, du château de Termonde, des fiefs à Denderbelle et à Opwijck, 1430 : trois annelets ; au franc-quartier brochant chargé d'une rose. L'écu muni d'une bordure engrêlée. Ledit écu se trouve posé sur un griffon. L. : *K . iser* (Fiefs, Nos 3593 et 4198) (Pl. 11, fig. 278).

— (Josse de) tient, dudit château, deux fiefs à Opwijck, 1430 : même écu, sans bordure. L. : *loes* (Ibid., No 4188).

— (Jean de) tient, dudit château, deux fiefs à Opwijck, 1430 : même écu, sans bordure, mais brisé d'un lambel. L. : *S Ian de Keyser* (Ibid., No 4185).

— Pierre de *Keijsere*, tuteur de *Heine Buse* (fils de Jean), qui tient, dudit château, un fief à Lebbecke ; tient, lui-même, un fief à Lebbecke, Denderbelle et Zwijveke, 1430 : trois (2, 1) annelets, surmontés d'un lambel, le pendant du milieu, allongé, terminé en croisette, placée en cœur. T. : un ange. L. : . . . *eter . . K* (Ibid., Nos 3912, 3923).

— (Jean de) scelle pour Englebert van den Putte, feudataire à Opwijck, 1440 : un oiseau en chef à senestre et un anneaulet en pointe ; au franc-quartier chargé d'une rose. Le reste du sceau cassé (Ibid., No 4238).

— *Johannes de Keijsere, rector policie*, à Bruxelles, 1479 : écartelé ; au 1^{er}, une rose ; au 2^e, une fasce, surmontée de trois merlettes ; au 3^e, deux annelets, rangés en chef ; au 4^e, trois (2, 1) annelets. T. dextre : un homme sauvage, brandissant sa massue de la main droite. L. : *S Ian de K* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. B.).

— Henri de *Keijsere, scepen ons heeren Sinte Peeters ende abets van Corbij* (Corbie), *inde procluje van Neerijssche*, 1531 : une fleur de lis, au pied coupé, accompagnée de trois (2, 1) étoiles (M. Max de Troostembergh d'Oplinter).

— Lancelot de *Keijsere*, fils de Jean, vassal de la cour des van *Hoorenbeke*, à Opwijck, 1547 : écartelé ; au 1^{er}, une rose ; au 2^d, une fasce, surmontée de trois merlettes ; au 3^e, deux annelets, rangés en chef (!) ; au 4^e, trois (2, 1) annelets. L. : *S Lan de Keijsere* (Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. B.).

— Josse de *Keijsere*, tenancier juré de la Chambre des tonlieux à Bruxelles, 1559, 60 : même écu que Josse (1430). L. : *S Io . s de Ke* (Elseghem et C. C. B., c. 47).

Keijser (Adrien) (sans particule) (fils de Corneille), échevin de Rotterdam, 1609 : parti; au 1^{er}, une étoile à huit rais; au 2^d, un bouc rampant contre un arbre, le tout posé sur une terrasse. C. : le bouc issant. L. : *S Adriaen Cornelis Keyser* (U.) (voir **Lupaert, Meeren**).

KEYSERSBERG (*Hantz van*), bailli et burgrave de Pittange, 1492, 1501 : une charrue, accompagnée de deux étoiles, 1 en chef à dextre, 1 en pointe. L. : *S Hans van Keissersberg* (C. C. B., Acquits de Brabant, 2049^{bis}).

Keijt (Jean de) reçoit une rente sur l'espièr de Bruges, 1460, 3, 5, 71, 4 : un chevron, chargé de trois étoiles à cinq rais et accompagné de trois cônes, le 1^{er} accompagné à senestre d'une petite rose. T. : un ange. L. : *S Ian de Keyt* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 379).

KEKEN, voir **Keeken**.

Kelbergen, Louis van *Keerbergh[e]* (1) et Jean van Redinghen reçoivent, du Brabant, un paiement (guerre de Flandre), 1337; il reçoit, dudit duché, une indemnité pour ses frais et pertes (même guerre), 1339 (n. st.); plain; au chef chargé de deux pals, le 1^{er} accompagné à dextre d'un sautoir. L. : *S Lodewyc de Kelberghe* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1496, 1698, 1820) (Pl. 11, fig. 279) (voir **Rabode**).

En 1357, il reçoit encore, du Brabant, 40 vieux écus, pour un cheval tué dans la guerre de Flandre, et, le 24 mars 1363 (n. st.), un acompte de 20 moutons (même guerre) (Ibid.).

(1) Corruption de Kelbergen, le nom de Keerbergen, localité et seigneurie importante, étant plus familier au scribe de la chancellerie brabançonne.

KELDERE[N] (*Loenij van den*), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Cuijk; i. t. : 150 moutons, 1374, 9 : trois oiseaux, surmontés d'un lambel, chacun des trois pendants chargé de deux besants, ou tourteaux. L. : *S Loenis van den Kelre* (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van den *Keldere*, 1438 : un cor de chasse contourné, en chef à senestre, et une étoile à cinq rais en pointe; au franc-quartier chargé d'une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'une merlette. L. : *S Ian van den Celder* (Ibid.) (voir **Keller**).

Kelderman, voir **Eijndhout**.

Keldonk, voir **KEELDONC**.

KELE (*Loenij van der*), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Gaesbeek; i. t. : 91 moutons, 1374 : une fasce, accompagnée en chef à dextre d'un écusson à trois fleurs de lis, au pied coupé, et de deux maillets penchés, 1 en chef à senestre, 1 en pointe. L. : *... venis van der Keel* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 11, fig. 280) (voir **Kelen**).

Kelen, Michel van den *Kelene* scelle pour Ide van Brabant, qu'il appelle : *miere werdinne*, deux quittances relatives à une pension qu'elle reçoit sur Termonde, 1390 : trois fleurs de lis, au pied coupé, accompagnées de sept billettes, 3 rangées en chef, 1 en cœur, 2 aux flancs, 1 en pointe. L. : *S Michael de Keel . n* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70, 71).

Dans l'une de ces quittances, il est appelé, apparemment par erreur : *Michiel van Bellene*.

— (Michel van der), *rentier* de Nivelles, 1416 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois fleurs de lis, au pied coupé; aux 2^e et 3^e, un lion couronné. L'écu muni d'une bordure (simple). C. : une tête et col de licorne, T. dextre : une damoiselle. L. : *S Michaelis dci va de Kelen* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **KELE**).

KELCHEM, voir **GROENENDAEL**.

Kell, voir **Mom**.

Kellenaer (Pierre) (fils de Henri), échevin de Rotterdam, 1619 : coupé; au 1^{er}, une licorne passante; au 2^d, un tonnelet couché. C. : une licorne issante. L. : *S Pieter Hendryckx Kellenaer* (U.).

Keller (M.-A.), chantre du chapitre métropolitain de Saint-Rombaut, à Malines, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à sa dignité, 1787, le 15 mars; scelle, le 21 mars 1787, comme proviseur d'une fondation, en la même église : écartelé; au 1^{er}, une aigle couronnée, contournée; au 2^e, un lion tenant une pique; au 3^e, un lion contourné, tenant une pique; au 4^e, une aigle couronnée. Sur le tout, un écusson, à trois petits monts, mouvant de la pointe, et au bouc saillant, posé sur le 3^e mont. C. : une aigle couronnée (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46633).

— (J.-H.), échevin de la ville de Luxembourg et proviseur de la chapelle de Notre-Dame, près de cette ville, 1788 : une clef, posée en bande, le panneton en haut. C. indistinct (cachet, sans L., en cire rouge) (Ibid., reg. 46383) (voir **KELDERE[N]**).

Kellersberg, *Wilhelmus de Kelrysbey* a obtenu satisfaction du comte Adolphe de Berg, du chef d'une rente, 1294 : dans le champ du sceau, un lion. L. : *S Will'i de Kelersberg* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, No 117).

Kelnare (Jean van den), homme de fief du métier de Furnes, 1408, 10 : un cerf passant. L. : *S Ian van den . . . are* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 89-90, 91-92).

Kelner (Guillaume), *kelner* à Angermund (?), scelle un acte d'*Ailff van Wynkelhusen*, fils de feu *Ailff*, 1431 : dit sceller de son propre sceau : une sorte de haie, ou de grillage, formée de quatre tiges verti-

cales, munies à dextre de petites dents, et de trois tiges horizontales, accompagnée en pointe d'un croissant. L. : *Sigillum Aelfva . . . itteller* (Dusseldorf, Chapitre de Dusseldorf, N° 114).

KELRE voir **KELDERE[N]**.

Kelsbeek, voir **Winckelers**.

Kelser, voir **Post**.

Kemel (Gilles de) (et *le Kemel*), homme de fief de la Salle d'Ypres, 1388, 1400, 3, 4, 5, 6, 8, 13 : un chevron, accompagné en chef de deux têtes et cols de chameau, affrontés, et en pointe d'une molette à six rais. L. : *S' Gillis de Keimel* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 40, 188, 189).

Kemexhe. *Johans de Kemeche (Kemehe, Cummech)*, chevalier, reçoit un paiement par le châtelain de Dalhem, 1364; jadis prisonnier à Basweiler, sous Montjardin; i. t. : 1162 moutons, 1374; reçoit, du Brabant, une rente par le receveur de Dalhem, 1376 : un léopard couronné, en arrêt, l'épaule chargée d'un cygne. L. : *S' Ioh' de Meir le jovene* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Barbial**).

Sur les Kemexhe, dits de *Meirs*, voir **HEMERICOURT**, *passim*.

Kem[m]erlinc. *Johannes dictus Kemerlinch*, homme de fief du duc de Brabant, 1350 : un sautoir échiqueté. L. : *× S' Ian Camberlinc* (Abb. de Sainte- Gertrude, à Louvain).

— (Walter), échevin de Louvain, 1371, 76 : un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'une rose à six feuilles. L. : *✠ S' Walteri Kemerlinc scabi lov* (Abb. de Sainte- Gertrude, à Louvain).

— Walter *Kem[m]erlinc*, échevin *illegitimus*, 1388, 93 : même écu, mais sans la rose. L. : *✠ S' Walteri Kemerlinc scabi lov* (Ibid. et M. Rouffart).

Ce sceau provient de la même matrice que ceux de 1371 et 1376. On a effacé, sur celle-ci, la rose, servant de brisure, circonstance qui a donné au haut de l'écu un surcroît de relief.

Kemmere (Henri de) se porte caution, avec quatorze autres, pour le duc de Brabant, envers le duc de Bourgogne (voir **Thomaes**), à Bruxelles, 1416 : une aigle éployée. L. : *S' Heinric de Kemmer* (Chartes des ducs de Brabant).

Kemenade (Jean), *hostelier* à Bruges, 1324 (n. st.) : un losangé. L. : *S' Ian Kemenade* (Chartes des comtes de Flandre) (voir **Kemnade**).

Kemmerling (J.-P.), curé de Henrichapelle (pays de Liège; remet au gouvernement autrichien un état des biens de son église. 1787, le 4 mars : un arbre, posé sur une terrasse, en chef, et les lettres P K en pointe. C. : un homme imberbe, issant, coiffé d'un chapeau plat, tenant, de la main droite; une canne,

à grand pommeau, et appuyant la main gauche sur la hanche (un curé). L'écu dans un cartouche (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46376).

Kemnade. *Johannes de Camenata, dapifer*, scelle un acte d'Agnes, *domicella in Almelo*, 1338 : un demi-vol, terminé au bas en trèfle, accompagné en chef à dextre d'une étoile. L. : *S' Johannis de Camiata* (Dusseldorf, *Werden*, N° 107).

— Jean van der *Kemmenaden* promet de rembourser, dans huit ans, le capital d'une rente constituée par lui, à Aleijt van der Kappellen, veuve de son frère Etienne, sur une ferme à Wijnbergen, sous Doctinchem, fief gueldrois, sous peine de céder ce fief, 1513 : un demi-vol. C. : un vol (*Geld.*) (voir **Baar**, **Kemenade**, **Oem**).

Die here van Kemenade, Gueldrois, portait, d'après **GELME** : de gueules au demi-vol d'argent, l'extrémité inférieure recourbée à senestre et terminée en trèfle.

Kemo, voir **Kimmo**.

Kemp (Godefroid die, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Wilre; i. t. : 64 moutons, 1374 : deux piquets (chevilles?) (un seul meuble?) accolés, brochant sur un bâton. L. : *✠ S' Goverd Kempe* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 11, fig. 281).

— Arnould *Keijmp*, échevin de Bois-le-Duc, 1480 : trois huchets contournés, surmontés d'un lambel (Helmond).

— *Hobuck Clais Kempen zoen*, homme de fief du comté de Zélande, 1466 : un glaive, accompagné en chef à senestre de deux besants, ou tourteaux, rangés en pal (C. C. B., c. 113).

Kempen (*Burgermeister*, *Scheffene*, etc. de), 1372 : une croix. Derrière l'écu, émerge un évêque. L. : *S' mins opidi Kempe* (Dusseldorf, *Col.*, N° 930).

Kempeneere. Etienne de *Campanaire*, fils de Pierre, tient un fief, d'Adrien d'Aubermont, chevalier, seigneur de Masnuy-Saint-Pierre, Elsegheem, ter Donct, *La Rue*, du chef de *La Rue* (ter Ruwen) (à Berchem-lez-Audenarde), 1607 : un chevron, accompagné de trois étoiles (Elsegheem) (voir **Walcourt**).

L'étoile de la pointe est quelque peu fruste. Serait-ce une fleur de lis?

Kempeneers (sire Barthélemy), maire de la cour censale de Liège, dans la franchise de Brusthem, 1385 : une lettre K, accostée en chef de deux étoiles et en pointe de deux merlettes (Ordange) (voir **PALEN**).

Kemper (Arnould), *meijer in Brunics gesworen censhoff*, à Brusthem, 1503 : une croix de vair, ac-

compagnée au 1^{er} canton d'un croissant (Abb. de Saint-Trond, c. 12).

Kempinck (Renier), échevin d'Arnhem, 1566 : dans le champ du sceau, un casque, accosté de deux écus, chacun à trois besants, ou tourteaux, et chacun des deux écus sommé d'un demi-vol (!) (*Geld.*).

Kempt (Anna von), dame d'Aispelt (Aspelt), veuve de Valérien von *Bussleyden*, seigneur de *Girssch* (Guirsch), conseiller de l'empereur dans la principauté de Luxembourg et son receveur général, 1531 : deux écus ; A, une fasce, accompagnée en pointe d'une rose (**Busleyden**) ; B, une ancre de maçonnerie, posée en fasce (Guirsch) (voir **Waldeck**).

KENHEM, voir **Cronenburg**.

KENIPINGHE (Jean van der), tient du damoiseau Jacques du Thiennes, dit de Caster, écuyer, seigneur de Rumbeke et de Claerhout, un fief, à Pitthem, relevant de Claerhout, 1502 : trois rocs d'échiquier, accompagnés en cœur d'une petite fleur (grenade ?), tigée et feuillée (?). L. : *S Ian e . i pinghe* (Fiefs, N° 10740).

Kenterken (*Godefridus*), échevin de Maestricht, 1272 (n. st.) : six (3, 2, 1) coquilles. L. : *di Kenterken sc* (Chartes des comtes de Flandre).

Keppel (Thierry, sire de), 1286 : trois coquilles. L. : *✠ Sigillum Theoderici (!) de Kaeppele (Namur, N° 191).*

HEELU (XIII^e s.) dit, à propos du seigneur de Keppel, qui joua un si triste rôle à la bataille de Worringen : *| Des ridders bantere was root, | Drie witte moschelen daer in : | . . . (v. 6544-5).* **GELRE** donne au seigneur de Keppel, en Gueldre, son contemporain (XIV^e s.) les mêmes armes : de gueules à trois coquilles d'argent. Le eq. d'or, C. : une tête et col de cygne d'argent, bequé d'or.

Par contre, *De Grimbergsche oorlog* (voir ci-dessus, p. 107) blasonne : d'or à trois coquilles de sable. Il dit du *here van Keppel uit Gelderland* : *In sijn hant haddi een banere | Van goude, van sable drie scolpen daerin (scolpen = schelpen)* (II, v. 1351-4).

— (Béatrice, dame de), donne, au couvent de *Monicuzen* (chartreux), de l'aveu de son fils, Sweder, seigneur de Voorst et de Keppel, à titre d'alleu, *dat leengoet, dat van ons het Ernst Heijnic ende dat van ons roert toe vyf merken, dat gheleghen is toe Hoeten* (au dos : *Huetem*), *ende scuert upter Vrouwen hofstede van Elten*, 1334 : type ogival ; dame debout, tenant deux écus, tous deux à trois coquilles. L. : *Sigill Beatricis domine de Keppel (Geld.)*.

— (Gauthier van) prend en amodiation héréditaire, du comte de Clèves, etc., *sijn guet gelegen in Lijmersch* (de Lijmers), *achter deir meijr an deir lantwete toe Nijengraeve* (Nieuwgraaf), 1404 : trois coquilles (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 633).

Keppel. *Dirc van Keppel van Verwolde*, écuyer, scelle le traité des nobles et des villes de la Gueldre, 1418 : trois coquilles. L. : *Deric van Keppel* (Arnhem, *Rekenkamer*).

— (Herman van) et *Dirc van Keppel* (tout court) scellent le traité des nobles et des villes de la Gueldre, 1418 ; ils se servent, tous deux, du même sceau : trois coquilles. L. : *S Dirc van Keppel* (Ibid.) (voir **Voorst**).

Cherat (Nicolas), alleutier du métier de Tirlemont, 1428 : une clef, posée en pal, le panneton en haut, accompagnée au canton senestre d'une étoile. L. : *✠ S Nicola at* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

KERBIX (*Körbitz* ?). Michel van *Korvenich* (et *Cuerbics*), chevalier ; M. van *Corvenich*, *misener* (= de Meissen), chevalier, reçoit, du Brabant, diverses indemnités, pour lui et ses compagnons, les Meissenois, du chef de la guerre contre les comtes de Flandre et de Namur, 1337, 8 : divisé en chevron. L. : *✠ S Michiel van Kerbix* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 11, fig. 282).

KERKE, KERKEM, KERREKEN, KERKOM. *Johannes de Kerkem*, miles, certifié à l'abbesse de la Ramée (Cîteaux) qu'une partie de terre dans la *villa de Kerkem* appartient à celle-ci, 1261 : plain ; au chef chargé de trois pals (*La Ramée*) (voir **Hülhoven**, **Roelofs**).

— *Sizo de Kerreken*, miles, arbitre entre Guillaume, fils aîné du comte de Juliers, et Waleran de Fauquemont, 1277 ; *dominus Cyso de Kerke*, miles, scelle un acte de *dominus Rutgherus de Bethendorp* (Bethendorf), qui fait connaître certaines conditions du contrat de mariage de *dominus Theodericus de Gheylenkerken* (Geilenkirchen) et de *Jutta*, fille du fils dudit *Rutgherus*, 1285, en mai : type scutiforme ; un fascé, et une bordure, chargée de seize besants, ou tourteaux. L. : *✠ S Sese de Karrich* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 73, et Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 24).

Jutta a un frère du nom de *Rutgherus*.

Il s'agit ici de *Karken*, au cercle de Heinsberg.

— *Gerardus de Kerke*, chevalier, se porte fort pour Renaud, comte de Gueldre, duc de Limbourg, quant à l'observation des conventions faites dans son contrat de mariage, avec Marguerite, fille du comte Gui de Flandre, 1286 : type scutiforme ; un fascé. L. : *✠ S Girardi de Carichi* (Namur, N° 191).

— *Johannes de Kerkem*, miles, s'engage, moyennant 21 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum sex viris, una nobiscum, probis et honestis, bene et honorabiliter cum galeis armatis et secundum hoc decenter equitatis*, dans la guerre entre

l'Angleterre et la France, 10 avril 1339 : plain ; au chef d'hermine, chargé de trois pals. L. : *S' Ioh de Kerkem milit* (Chartes des ducs de Brabant, N° 497) (voir **Florens**).

KERKE, KERKEM, KERREKEN, KERKOM. *Gillis van Kerkam*, échevin du comte de Flandre, à Sinaij, 1396 : une lettre **Q**. L. : *S Gillis* . . . *Kerkem* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 111).

GELME donne ainsi le blason d'un *her Daem van Virken*, homme de l'évêque de Liège : d'argent à six fleurs de lis de gueules ; au franc-quartier brochant, d'azur plain. Le cq. d'or. Volet d'argent. C. : un chapeau de tournoi d'argent, retroussé de gueules, garni de deux oreilles d'âne de sable. Ce personnage est, sans doute : *Mons. Adam de Kerkehem*, cité par *Hemicourt*, et qui était marié à une fille du chevalier *Waltiers delle Sase*, dit *des Temples*, au-dessus de Visé. Ces *Kerkehem* sont issus d'Ordange.

— *Daem van Kerchem* déclare tenir, du duc de Brabant, 1/3 du moulin à eau d'*Elseem* (Elixem, ou Heijlisse?) ; *een vrij kamme tot Gheet Beeche* (Geet-Betz), *die al aff gebrant is* ; un cens, dans cette localité ; 8 bonniers de prairie, entre sa maison, qui a été incendiée, et la *Gheete* (Gète), et *een hof met sinen toebehorten, gelegen te Molijn, oc afgebrant, die was her Reijnere van Elven, ridder, int lant van Dalem* (Dalhem), 1468, le 17 août : dans le champ du sceau un casque, cîmé de deux oreilles d'âne. Sans L. (Av. et dén., N° 141).

Kerken (Jacques van der), échevin du comte de Flandre, à Deijnze, 1425 : un sautoir, accompagné en pointe d'une rose (?) à six feuilles. L. : . . . *ops van der Kerken* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 222).

— *Gheerolf van den Kerke*, même qualité, à Deijnze, 1442 : un chevron, accompagné de trois roses. L. : . . . *erolf van d Keerke* (Ibid., l. 378) (voir **Moustier**).

Kerchove (Pierre van den), échevin de Léau, 1313 : trois fleurs de lis ; au franc-quartier brochant chargé d'un maillet penché et en pointe à dextre d'une étoile à cinq rais. L. : *S Pet de Atrio scab lew* (Leau, N° 28).

L'inventaire imprimé blasonne : « écu à deux lis, au franc-canton un maillet ».

— (Gilles van den), homme de fief du comte de Flandre, scelle une charte du bailli d'Alost, 1363 : plain ; au chef chargé de trois pals. Cq. couronné. C. : deux oreilles d'âne, ou masses. L. : . . . *de Atrio* (*Affligem*).

— (Renier van den), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Willem ; i. t. : 141 mout., 1374, 9 : écartelé ; au 1^{er}, une rose ; aux 2^e et 3^e, de vair ; au 4^e, plain. L. : *S' Renier de Cymiterio* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 11, fig. 283).

— (Gérard van den) scelle pour Nicolas Broesijs, dit

Slee, qui reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat, d'un cens de 1/2 fl., à lui dû, par le duc de Brabant, du chef d'une maison, avec jardin, englobée dans le parc ducal, à Bruxelles, 1432 ; Gérard van den Kerchove, fils de feu Pierre, reçoit, lui-même, dudit receveur, le prix de rachat d'un cens de 3 florins, à lui dû, par le duc, du chef de son jardin, sis rue du Parc et englobé dans le parc ducal, 1432 : trois feuilles de châtaignier. L. : *S Gheert van den Kerchoue* (Ibid.).

Kerchove (Baudouin van den), homme de fief de 11 châtellenie du Vieux-Bourg, à Gand, 1437 : une tour. L. : . . . *de* . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 229).

— *Reynerus de Atrio*, échevin de Léau, 1448 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé d'un maillet penché. L. : *S Renier de* . . . *scabini lewen* (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.).

— *Maistre Stas van den Kerchoven*, canoine en leglise collegiale Saint Pire et advocat en le venauble court de Liege, 1434 : quatre oiseaux, rangés en chef et cinq losanges (!), rangés en fasce, en pointe. L. : . . . *Eustachii de Atrio* (C. C. B. c. 108).

Les losanges ne sont ni accolés, ni ne touchent les bords de l'écu.

— (Etienne van den), tenancier de Jean van Cortenbach, chevalier, dans sa seigneurie *geheeten thooff daer achter*, à Vilvorde, 1508 : une croix, recroisée au bras supérieur, touchant à tous les bords de l'écu ; écusson en cœur, plain ; au chef de l'écusson chargé d'une estacade, à six estaches, mouvant des bords. L. : *S' Steven van den Kerchof* (Bruxelles).

— (Louis van den), homme servant du damoiseau Corneille de Gramex (fils de sire Hughes), seigneur de Wijngene, *Wulfsberghe*, etc., tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, le fief dit de Meijgem, 1333 : une bande, chargée de trois merlettes, posées dans le sens de la bande, et accostée de deux trèfles. L. : . . . *van den Kerchove* (Fiefs, N° 3204).

Ce fief, *ghenaemt van ouden tijden tdleen te Majeghem*, était situé dans la paroisse de *Sente Marie Lerne* ; il constituait une cour de onze tenanciers, *daerof datter eenighe als nu verdonckert zijn*, et le feudataire avait le droit de nommer un bailli, d'adhérer et de déshériter ses hommes, etc.

— Jean van den *Kerckhove*, fils de Jean, tient de la seigneurie de *Sc[h]ipdonck*, un fief à Somergem, 1537 : trois étoiles. L. : *S Ian van den Kercho* . . . (Ibid., N° 11352).

— (Josse van den), tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, par le trépas de son père, Simon, le bois dit *Spierbosch* (31 mesures), à Waerschoot, touchant, au sud, à la drève des héritiers de Josse van den Kerchove, le vieux, 1572 : un meuble, formé de trois

tiges, une posée en pal, les deux autres passées en sautoir, les six extrémités recroisetées (sorte d'escarboucle). L. : *den Ker e* / (Ibid., N° 3407).

Kerchove, Philippe van den *Kerckhove*, échevin de Malines, 1646 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois fleurs de lis; au franc-quartier chargé d'une aigle; aux 2^e et 3^e, une bande. Écusson chargé d'un lion (Malines) (voir **Rivieren, Surpele, Wilre**).

Le seigneur de LE QUERCHOVE : de gueulle, à trois coers (coeurs) d'argent (CORN. GAILLIARD, L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres).

Plusieurs familles de ce, ou ces noms, appartiennent à la noblesse officielle de Belgique :

Les de Kerchove de la Deuze d'Exaerde, les de Kerchove de Denterghem, les de Kerchove d'Ousselghem, etc., portent : échiqueté d'argent et d'azur; au chef d'or, chargé d'une colombe essorante d'azur, becquée de gueules, tenant du bec un rameau d'olivier au naturel; Les van de Kerchove et van de Kerchove d'Hallebast : d'or; au chef d'azur, chargé d'une étoile, accompagnée de six besans, le tout d'or;

Les de Kerckove : d'argent à la bande de cinq fusées de sable.

KERCSTEGHE (Louis de *le*), homme de fief de la Salle d'Ypres, 1439 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois . . . (crosses, équerres?), les deux meubles supérieurs adossés; aux 2^e et 3^e, coupé d'hermine et de . . . (**Lichtervelde**). C. : une aigle issante. S. : deux aigles. L. : *S Louis va der [Lichte.]felde* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 192).

Kerle, voir **Friemersheim**.

Kerleghem (*Jehan de*), échevin de Ninove, 1408 : trois lions, chargés, chacun, sur l'épaule, d'une fleur de lis. L. : *van Ke* (C. C. B., Acquits de Lille, N° 222).

Kerlemelc (Rombaut), échevin de Malines, 1367, 8, 71, 2 : deux poissons, posés en pal et accostés, surmontés de deux poissons, posés en fasce et accostés (Malines).

Kerman (Jean), échevin de Malines, 1342, 5, 8, 52, 5; bourgeois de Malines, 1356 : trois oiseaux (Malines et Chartes des comtes de Flandre).

— (Guillaume), échevin *illeg*, 1351 : trois merlettes; au franc-quartier brochant, à trois pals, et au chef de quartier plain (Malines).

— (Guillaume), échevin *illeg*, 1360, 5, 6 : trois oiseaux (Malines).

— (Guillaume), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Rotselaer; i. t. : 580 moutons, 1374 : trois merlettes, surmontées d'un lambel (Chartes des ducs de Brabant).

— (Rombaut), prisonnier *illeg*, sous Rotselaer; i. t. : 644 moutons, 1374 : trois merlettes : L. : *S Rvoldi dci Kerman* (Ibid.).

Kerman (Rombaut), échevin de Malines, 1385 : trois merlettes. C. : une tête barbue, au col allongé. S. : deux aigles (Malines).

Non contournées, comme dans VAN DEN ELINDE (sceau de 1379). Ce même auteur lui donne pour supports des griffons.

— (Jean), échevin *illeg*, 1385, 6, 91, 2 : même écu. C. : une tête barbue couronnée (Ibid.).

— (Guillaume), même qualité, 1390 : trois oiseaux. C. : une tête barbue entre un vol. S. : deux aigles (Ibid.).

— (Guillaume) (fils de feu Guillaume), même qualité, 1396 : mêmes écu, C. et S. (Ibid.).

— (Gilles), même qualité, 1388, 9, 93, 4, 6, 8 : trois merlettes (Ibid.).

— (Jean), même qualité, 1411 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois merlettes; aux 2^e et 3^e, trois pals; au franc-quartier d'hermine (?). C. : S. : deux griffons (Ibid.).

— (Henri), même qualité, 1428 : trois merlettes (Ibid.).

— Jacques *Keerman*, échevin d'Anvers, 1448, 52, 3, 6 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois merlettes; aux 2^e et 3^e, trois pals. C. : un buste imberbe (more?). L. : *S Iacop Keerman* (Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsae*, 41-45; Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoe-den*, c. II, M. Donnet).

— Philippe *Kerremans*, chevalier, conseiller et chambellan du roi et de l'archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, de Brabant, etc., ayant été autorisé à racheter la seigneurie de *Ghestele* (Gestel), près *Barlair* (Berlaer), dans le *terroir* de Malines, des hoirs et descendants de feu messire Louis de *Blaesvelt* (Blaesveld) et de dame Marie de *Molin*, sa femme, qui, eux, l'avaient reçue du duc Philippe de Bourgogne, rachetable par 1500 écus (à 48 gros de Flandre), pour la posséder, lui et ses descendants, légitimes ou non, jusqu'au moment où le fise la rachèterait, promet de rendre la seigneurie alors : trois oiseaux. C. cassé. L. : . *Philips Kerm . . .* (Chartes des ducs de Brabant).

L'acte est daté du dernier jour de janvier 1492.

— Baptiste *Keeremans*, échevin de Malines, 1576 : trois merlettes; au franc-quartier chargé de deux fasces (Malines).

— Renier *Keeremans* (*Kerremans*), échevin *illeg*, 1586, 1602, 10 : même écu, à la bordure dentée. C. : on ne voit plus qu'une partie d'un vol (Ibid.).

— (Arnould), échevin *illeg*, 1608, 13 : trois merlettes. C. : un buste barbu. L., 1608 : *Sg scabinates Arnoldi Keremans* (Ibid.).

Kerpen. *Theodericus, dominus de Kerpena*, scelle un acte de Jean, sire de Reifferscheid, et de Jean, sire de Wildenberg, 1306 : une fasce vivrée (*Luxembourg*, c. 1, l. IV).

— *Henricus de Karpena* charge Arnould, seigneur de *Pytting* (Pittange), et six autres d'opérer le recouvrement des créances qu'il a héritées *ab avo meo*, *pie recordationis comite de Wynow*, 1343 : même écu (*Ibid.*, c. IV, l. XVI, N° 21).

— *Conradus de Karpena* scelle un acte de Henri de Kerpen, 1343 : une fasce vivrée, surmontée d'un lambel à quatre pendants (*Ibid.*).

— Thierry, abbé de Prüm, vend des biens à Linnich, à Arnould, sire de *Randerode* et *Erprode*, et à sa femme, Marie de Sayn, 1368 : type ogival ; dans le champ du sceau, un prélat, tenant la crosse de la main droite ; en-dessous : un écu aux mêmes armes que Conrad. L. : . . . *Theodericus dei gra rii Prvm . . sis abbas* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 809).

— (Jean, sire de), scelle un acte dudit abbé, 1368 : même écu. L. : ✠ *S' Iohannes de Kerpin* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 809).

— (Thierry de), abbé de Prüm, scelle un acte de son parent, Jean de Reifferscheid, 1377 : dans le champ du sceau, un *Agnus Dei*, regardant, passant, et en-dessous un écu aux mêmes armes, le lambel à cinq pendants (*Luxembourg*, c. 1, l. IV).

— (Jean, seigneur de), chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne ; i. t. : 810 moutons, 1374, 5 (n. st.) : même écu, le lambel à quatre pendants. L. : ✠ *Iohes dns de Kerpena* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2510, etc.).

Le 3 janvier 1375 (n. st.), il reçoit, du duc de Brabant, par l'intermédiaire de *eyme ersam mane heren Hillen ketner nu der zyt zu Arle* (Arlon), un acompte de 200 florins (1 florin = 10 vieux gros) pour rançon, perte de chevaux, de harnais et frais, du chef de la bataille de Basweiler.

— Jean van *Carpen*, prisonnier *illec* ; i. t. : 533 1/3 moutons, 1374 : une trangle vivrée, surmontée d'un lambel à quatre pendants. L. : *S' Iohis de Kpe dns de Mensemb* (Meysembourg) (*Ibid.*).

— (*Irmgart* van), abbesse de Gerresheim, 1440 : une fasce vivrée. L. : *Sigillum Yrmgart van Kerpen* (Dusseldorf, *Werden*, N° 97^b) (voir *Lieventhal*, *Raitz*, *Slirp*, *Spes*, *Vinke*).

GELRE donne ainsi le blason de *Kerpen*, vassal de l'évêque de Trèves : d'argent à la fasce vivrée de gueules, surmontée d'un lambel à quatre pendants d'azur. Le eq. d'or. C. : une tête et col de loup d'or, lampassé de gueules, issant d'une cuve de l'écu. Plus loin, il donne à *Karpen*, homme du duc de Juliers, les mêmes armes, avec cette différence que le lambel ne se retrouve pas sur la cuve.

Kerrebroeck. Pierre van *Kerbruc* déclare tenir, pour Barbe van *Roijen*, un fief relevant de la seigneurie de Weijns, à Haesdonck, appartenant au damoiseau Jean van *Mengersruijt*, 1327 : une hache, au fer rectangulaire. L. : *S Pieter van Kerrebroeck* (Fiefs, N° 6320).

Barbe van *Roijen* était fille de Baudouin. Le seigneur est appelé, dans l'acte : *Joncker Jan van Mijnesruijt*.

KERREKE (= **Karken**), voir **Hülhoven**, **KERKE**.

Kerreman[s], voir **Kerman**.

Kerrenbroeck (Henri-Joseph de), vicomte de Grimberghe, seigneur du *Borgh*t, de *Ter-Tommen*, *Hoijberghen*, *Gottechain*, *Lisse*, en *Gre*z, tient, du *Brabant*, comme époux de Marie-Louise *Crabeels*, la seigneurie de *Gottechain*, sous *Bossut*, 1733 : trois coqs. L'écu sommé d'une couronne (Av. et dén., N° 7308) (voir **Grimberghe**).

Kersbeek *Franco*, miles de *Kersbeka*, échevin de *Tirlemont*, 1283 : de . . . au lambel à quatre pendants en chef. L. : . . . *Fraçois bek . . . ab* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Franco de Kersbeke, filius Franconis de Kersbeke*, s'engage, moyennant 12 livres de vieux gros, à servir le duc de *Brabant*, *cum iiii viris, una nobiscum, probis et honestis, bene et honorabiliter cum galeis armatis et secundum hoc decenter equitatis*, dans la guerre entre la France et l'Angleterre, 10 avril 1339 : un bâton et un lambel à cinq pendants brochant en chef. L. : ✠ *S' Franconis de Kersbeke* (Chartes des ducs de Brabant, N° 498).

Et non Simon, comme l'appelle M. ALPH. WAUTERS, dans *La Formation d'une armée brabançonne*, etc.

— *Francon van Kersbeke*, bâtard, jadis prisonnier à *Basweiler*, sous Jacques de Bourbon ; i. t. : 180 moutons, 1374 : un filet et un lambel à cinq pendants, brochant en chef. L. : . . . *ranconis de Kebeke* (Chartes des ducs de Brabant).

— Marie, veuve de Jean van *Kersbeke*, chevalier, prisonnier *illec*, sous sire Jean *Godenarts* ; i. t. : 1166 moutons, 1374 : dans le champ du sceau rond, un arbre terrassé, accosté de deux écus ; A, un lambel à cinq pendants en chef ; B, une fasce d'hermine (**Stalle**). L. : . . *vrovv*e *Marie van Stalle* (*Ibid.*) (voir **Stalle**).

Le continuateur du héraut d'armes GELRE (XV^e siècle) donne ainsi, sans nom, les armes d'un *Kersbeek* : d'argent au lambel de gueules, à cinq pendants. C. : une tête et col de cheval de sable, bridé de gueules, les brides bouclées et garnies d'or (voir **PRUSSE**).

— *Gauthier van Kersbeke*, seigneur de *Stalle* et de *Goetsenhoven* (Gossoncourt), chevalier, ayant reçu de Philippe, duc de Brabant, par *mijnen lieven neve*

Willem van Montenake, seigneur de *Grasen* (Graesen) et de *Wilre* (Wilderen), maire de Tirlemont, *alsulke pande ende juwelen, als ic staende hadde te Thienen* (Tirlemont) *ende aldaer verset*, du temps de feu Frédéric van *Verwelle* (**WARWELLE**), pour 170 couronnes de France, déclare tenir quitte ledit prince de toutes les sommes à lui dues par les ducs Antoine, Jean et le duc actuel lui-même, 1428, 10 février : un lambel à cinq pendants en chef. C. : une tête et col de cheval bridé. L. : *S' Walteri de Kersbeke militis* (Ibid.).

Kersbeek. Guillaume van *Kersbeke*, échevin de Tirlemont, 1440 : plain ; au chef chargé de trois pals. L. : *mi de Kersb . . . scabi* (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

— Guillaume van *Kersbeke*, échevin de Tirlemont, 1436 : un lambel à cinq pendants en chef. L. : *S Wilhmi de Kersbeke scabi t* (!) (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Jean van *Kersbeke*, seigneur de *Stalle* et de *Goidsenhoven* (Gossoncourt), chevalier, échevin de Bruxelles, 1437 : même écu. C. : une tête et col de cheval bridé. S. dextre : un léopard lionné. L. : *S Iohannis de Kersbeke* (C. C. B., c. 36)

Kersmakere, voir **Keersmaker**.

Kerssen (A. van), échevin d'Arlon, 1439 : une croix ancrée, accompagnée au 1^{er} canton d'une étoile (Guirsch) (**Kerssen** = **Charage**).

— Thomas van *Keirssen* déclare que le *edelle her Johan van Bolchen* (Boulay), *her esu Csolveren* (Soleuvre) lui doit une rente ; 1428, *uff aller heiligen dag* : une croix ancrée. L. : *S Joh . s de* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 599^b).

— *Johan van Kersse* déclare devoir *dem cirberen Ulrich Daichs* 260 florins du Rhinet lui donne, en gage, une obligation relative à une rente de blé sur la seigneurie de *Csolveren* (Soleuvre) ; 1441, *des fridages vur Ste Jacobs dage appostolen* : une croix ancrée, accompagnée au 1^{er} canton d'une étoile à cinq rais. L. : . . . *han v . n Ker . s* (Ibid., N° 825^{*}).

Kerstantsz (*Aernt*), échevin de Rotterdam, 1462 : trois anilles. S. senestre : un aigle. L. : *S Aernt Kerst . ntz* (U.) (voir **Kerstiaens zoen**, **Christiaen[s]**).

Kersteloot (*Seger*), échevin de Furnes, 1404 : deux poires, les tiges en haut, en chef, et une hure de sanglier en pointe. L. : *S Zegher Kersteloot* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 88).

Kerstiaens zoen (*Aernt*), échevin de Heusden (Brabant), 1470 : parti ; au 1^{er}, trois . . . (merlettes contournées, croissants, huchets?) ; au 2^d, coupé ; *a*, une chèvre passante ; *b*, de vair plain (?) de trois tires (Malines) (voir **Kerstantsz**, **Christiaen[s]**).

KERSTIJNEN (Paul van), tenancier héréditaire des damoiseaux Henri et Jean Zwane, dans leur seigneurie de Muijselwijck, à *Hombek*, 1530 : deux glaives, passés en sautoir, les pointes en bas, accompagnés en chef d'un cœur (Malines).

— (Louis van), échevin de Malines, 1622 : même écu, avec, en pointe, une étoile à sept rais (Malines).

Kervenheim. Steven van *Kervenhem*, écuyer, scelle le traité des nobles et des villes de la Gueldre, 1418 : un vol, les demi-vols terminés, au bas, chacun, en fleur de lis et recourbés en-dedans. L. : *S Steven van Ker . . . hem* (Arnhem, *Rekenkamer*).

GELRE donne ainsi l'écu de *Her Henric van Kervenem* : de gueules au vol d'argent, les demi-vols terminés, chacun, en bas, en trèfle et recourbés en-dehors.

Le même héraut d'armes attribue à *Loef van Kervenem* : de gueules à l'écusson d'argent et au lambel d'azur brochant.

Kerving, voir **Reimerswaal**.

KESELE (Olivier de), secrétaire de la duchesse de Bourgogne, et receveur de Termonde, 1502 ; secrétaire du roi et *naguère* receveur de Termonde, 1505 : une fasce de cinq losanges. C. : une sirène (entière), tenant un miroir de la main droite et se peignant de la gauche. L. : *S Olivier de Kesele* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 73).

Kessel (*Johannes de*), miles, scelle un acte de Godefroid Slaterbec, 1317 ; donne à son fils, *Mathias*, certains revenus, à tenir en fief de Heinsberg, 1321 : une croix de cinq losanges. L. : *S Iohis de Kessel militis* (!) (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, Nos 244 et 263).

— *Her Mathies van Kessel*, chevalier, caution de Renaud, duc de Gueldre, 1342 : cinq losanges, rangés en croix (non aboutés, ni accolés). C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un vol. L. : *S Mathei d Kessel milit'* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 436).

— Arnould van *Keselle* reçoit, du Brabant, 53 1/2 vieux écus, pour tous ses frais, pertes et dommages, dans la guerre contre le comte de Flandre, 1337, 10 novembre : une fasce bretessée et contre-bretessée. L. : *S Arnoldi de Kessel* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1498).

— (Mathijs van), chevalier, *Claes Koele van Heere* (Heer) et *Reijnart Sciffelart van Oijs* (Eijs), *knapen van woepen*, déclarent savoir que feu *Arnolt van Holsberch* (Hulsberg) *in den strijd van Baestwijlre neder lach ende gevangen was ende geschadt waerd op dusent alde schilde . . . sonder allen anderen cost ende schade*, 1412, 15 novembre : une croix de cinq losanges (assez fruste) (Chartes des ducs de Brabant).

Il avait combattu dans l'armée brabançonne.



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. LXXIX.

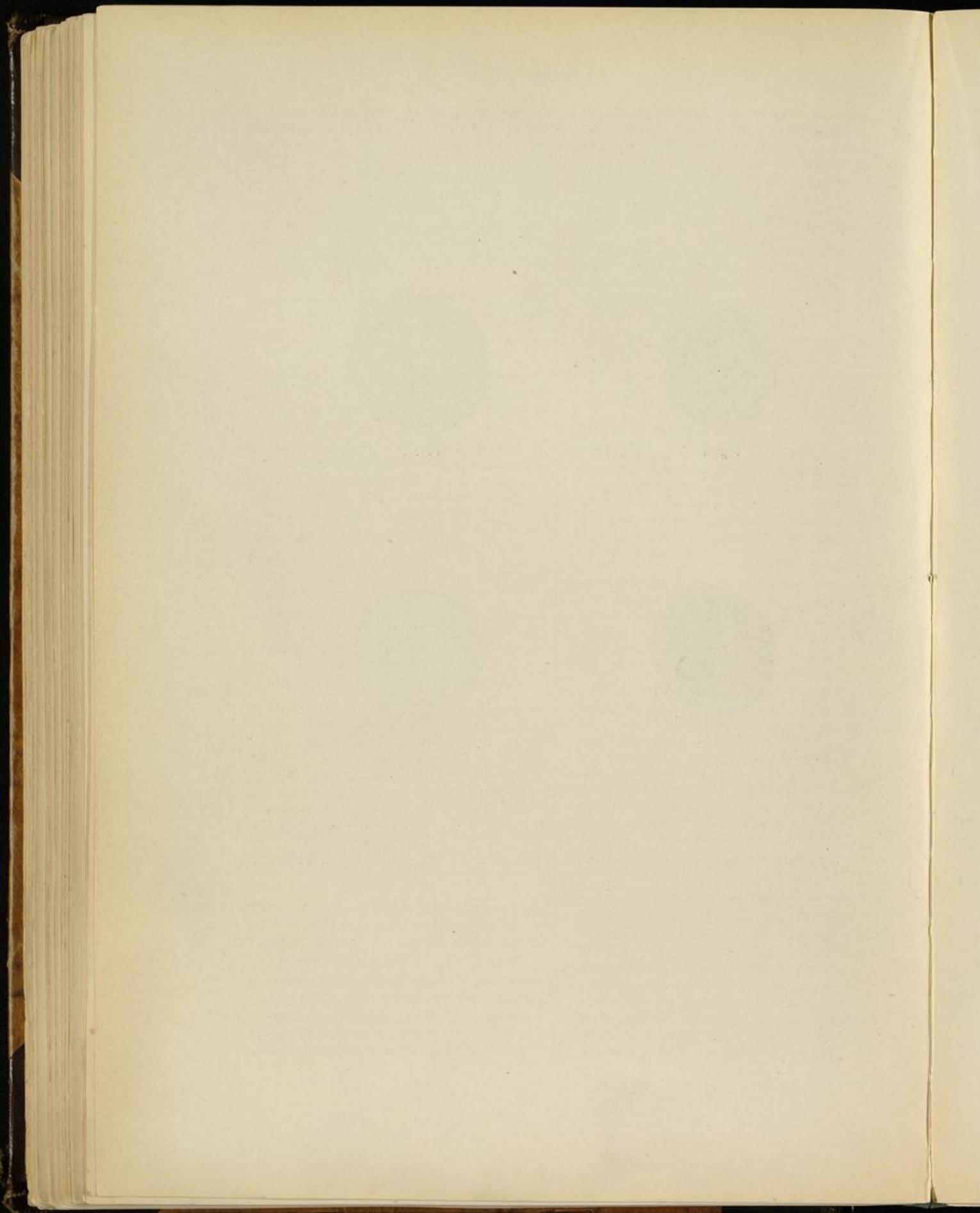
Fig. 1. *Godefridus dictus Crupelant, armiger* (1339).

Fig. 2. *Jean Crupelant, chevalier* (1345).

Fig. 3. *Henri Crupelant, chevalier* (1345) (1).

Fig. 4. *Francon Crupelant, frère des deux chevaliers précédents* (1345).

(1) Le petit lièvre assis qui se trouve, en cœur, sur l'écu de Henri est imperceptible sur la reproduction ci-dessus



Kessel. Jean van *Keslele* reçoit, du Brabant, une indemnité de 100 vieux écus, pour la perte d'un cheval et de harnais, *doen ic ghevanghen wert* (guerre de Flandre). 1337 : une croix de cinq losanges. L. : ✠ *S' Iohanis d' Case* (Ibid., N° 1213).

GELRE donne ainsi le blason de *Her Jan van Kessel*, Gueldrois : d'argent à la croix de cinq losanges de gueules. Le cq. d'or. Volet d'argent, doublé d'azur. C. : un chapeau de tournoi d'argent, retroussé de gueules, garni d'un vol de gueules.

— (Mathieu van), chevalier, déclare que feu son oncle, *Arnolt van Holsberch*, a été fait prisonnier à Basweiler et rançonné de 1000 vieux écus, qu'il a payés, *dat hoem die walc cosden ende schadden vijfhundert alde schilden* : 1413, 10 juin : une croix de cinq losanges (un peu fruste). L. : ✠ *S Mat . . . de* (Ibid.).

— (Sijbert van), fils de sire Mathieu, chevalier, reconnaît avoir reçu un prêt de Guillaume van *Rijenen*, prévôt d'Emmerich, *mijn lieve swager*, et promet de respecter le partage des biens de Thierry van *Groesbeke* et de Heilwig, sa femme, dont lui, Sijbert, a épousé la fille, Bela, acte passé entre celle-ci, d'une part, et feu sire Gisbert van *Groesbeke*, chanoine à Liège, son beau-frère, Herman van *Sceevre*, Marguerite, sa femme, Mathilde, veuve de Guillaume van *Apeldooren*, et Guillaume, son fils, d'autre part, et de ne pas mettre obstacle à l'exécution du testament dudit sire Gisbert, 1416 : même écu, brisé au 1^{er} canton d'un Z (*Geld*).

Toutefois, la croix est alésée.

— *Henricus de Kessel*, échevin de Bois-le-Duc, 1476, 7 : une fasce (!). L. : *ici de Kessel scabi i Buscodu*. (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N°s 43, 37) (voir **Goer, MEER**).

La famille de (et van) Kessel, appartenant à la noblesse officielle de la Belgique, porte : d'argent à cinq losanges, aboutés et accolés en croix.

Kesselstatt (*Juncher Cristoffel von*), *herre zu Mechzigk* (Messancy), scelle pour Jean Peltzer van *Zolveren*, homme de fief de la seigneurie de *Zolveren* (Soleuvre), témoin à un acte de *Johain von Willer*, 1510 : un dragon ailé. C. : un dragon ailé, en arrêt. L. : *Stafles* (sic!) (Arnhem, Chartes de Luxembourg).

Kessenich, voir **Bongart**.

Kesterbeek. *Wilhelmus de Kesterbeca*, échevin de Bruxelles, 1303, 4 : parti-émanché ; au chef chargé de trois étoiles. L. : : ✠ *S' Willi de Kest* (E. G., 338, et Bruxelles).

— *Wilhelmus de Kesterbeke*, échevin de Bruxelles, 1322 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce ; aux 2^e et 3^e, un parti-émanché. L. : : ✠ *Sigill' Willemi dci de Kestelbeke* (!) (Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

En 1322, *feria quarta post dominicam qua cantatur letare Jherusalem*, les échevins *Wilhelmus de Kesterbeke* et *Arnoldus Mol* déclarent que *Meinardus de Lapide* (van den Steen) a cédé à *Johannes dictus Cruuplant* un cens sur des biens *in vico dicto Sespenninstrate*, à Bruxelles.

Kesterbeek (Jean van) reçoit un acompte sur une i. t. de 42 moutons, pour les héritiers de Jean van *Quakenbeke*, tué à Basweiler, sous le sire de Gaesbeek, 1374 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce ; aux 2^e et 3^e, un parti-émanché. L'écu muni d'une bordure, chargée de huit L. : ✠ *S Iohis de beke* (Chartes des ducs de Brabant).

Dans les actes de 1374 à 1447, le nom est orthographié *Kesterbeke*.

— (Florent van), échevin de Bruxelles, 1384, 5, 9, 90, 1404 : même écu, mais sans la bordure, et chargé en cœur d'une étoile brochant sur l'écartelure. C. : une tête, coiffée d'une mitre, semée d'annelets, issant d'une cuve, semée d'annelets. L. : *S' Floreis uan Kesterbeke* (Bruxelles et Chartes des ducs de Brabant).

— (*Wilhelmus de*), échevin *illegitimus*, 1369 (*junior*), 79, 90 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une fasce abaissée et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce ; aux 2^e et 3^e, un parti-émanché. Une étoile brochant en cœur sur le tout. C. : une tête, coiffée d'une mitre, issant d'une cuve. L. : *S' Willemi dci de Kesterbeke* (Bruxelles).

— (*Wilhelmus de*), échevin *illegitimus*, 1407 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce ; aux 2^e et 3^e, un lion. Même C. L. : *S' Willemi de Kesterbeke* (Ibid.).

— (Philippe van) *Kesterbeke*, échevin de Bruxelles, 1409, 20 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce ; aux 2^e et 3^e, un lion. Une feuille de tilleul, renversée, sans tige, brochant en cœur sur le tout. C. : une tête et col d'homme imberbe, coiffé d'une mitre, issant d'une cuve. L. : *S' Filips van Kesterbeke* (Ibid.).

— (Florent van), échevin *illegitimus*, 1410, 1 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, comme les 1^{er} et 4^e de Philippe ; aux 2^e et 3^e, un parti-émanché. Même C., la mitre et la cuve d'hermine. L. : *S' Florencius de Kestelbeke* (Bruxelles et Chartes et documents divers, c. 1).

— (Guillaume van), échevin *illegitimus*, 1433, 47 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une fasce, sommée d'un lion issant ; aux 2^e et 3^e, un lion. C. : une tête mitrée, issant d'une cuve. L. : *S' Willemi de Kesterbeke* (E. G., 338).

Kestergate, voir **Enghien**.

Ketelboetre (Jacques de), conseiller du duc d'Autriche, etc., comte de Flandre, et son receveur général de Flandre, 1500, 1, 2 : un fascé (de huit pièces) à

trois (2, 1) glands, feuillés, brochants. S. senestre : un griffon accroupi. L. : *S Jacob de Ketelboetre* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 35-38, 45).

Keteler (Thierry der) (= **Kettler**) scelle des actes de Heydenrich van Oer, drossard d'Arnsberg, 1372 : une crémaillère (Dusseldorf, *Col.*, N° 936).

— (Michel de), échevin de Helmond, 1472 : trois fers de moulin (Helmond).

KETGE (Jean von) (Kettig ?), échevin d'Andernach, 1387 : une aigle (Dusseldorf, *Stavelot*, N° 82) (voir **Orsbeck**).

— Jean van *Ketge*, dit *van Rijnshem* (Ringsheim), reconnaît avoir reçu, du duc de Brabant, 1000 florins du Rhin, que lui devait feu le duc Jean, suivant un acte donné, à Louvain, le 8 octobre 1421, *mits zekeren diensten bij mij gedaen*; Cologne, 1432 (st. de Cologne), 14 janvier : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une aigle; aux 2^e et 3^e, une fasce. C. : une aigle issante. L. : *S Io va Ket va Ri* (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van *Ketghe*, dit *van Rynsheym* (Ringsheim), se déclare homme de feu Adolphe, duc de Juliers et de Berg, 1446 : une aigle. C. : une aigle issante. L. :  *Johan van Rinsheim* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 2359).

Kethele (Jean) (fils d'Arnould), mari de Catherine van Waesberghe (fille de Liévin), jadis veuve de maître Josse van *Ho[er]renbeke*, qui tient, du château de Termonde, des fiefs à Hamme et Opwijk, 1601 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois chaudières, les anses dressées; aux 2^e et 3^e, une fasce, accompagnée de trois (2, 1) annelets. S. : un griffon et un cerf (Fiefs, N°s 3858 et 4328).

Kethulle (Pierre de la), homme de fief de la châtellenie du Vieux-Bourg, à Gand, 1494, 6 : un pal retrait, soutenu d'une fasce, accompagné de trois (2, 1) étoiles (ou molettes à six rais). Cq. couronné. C. : un cygne essorant, issant. L. : *S Pieter van der* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 116, 137).

— (Pierre van den) (et *Kettulle*), même qualité, 1498, 1500 (n. st.) : même écu (étoiles), mais la fasce chargée en cœur d'un maillet penché. C. : . . . (on voit une partie d'un vol). L. : *S Pieter van de Kettulle* (Ibid., N° 229).

— (Henri van der) fait le denombrement d'un fief sis à *Volckeghem* (Volkegem), dont les deux autres tiers appartiennent à damoiselle Jeanne van der *Kethulle*, 6 juillet 1626 : un pal retrait, soutenu d'une fasce, accompagnés de trois étoiles. C. : un cygne essorant, issant. L. : *Hendrick vander Kethvl*. (M. Hulin, à Gand) (voir **Meldert**).

Les de la *Kethulle* de Rijnove et de la *Kethulle* de Bolsele de Rijnove, appartenant à la noblesse officielle de la Belgique, portent : de sable au pal retrait d'argent, soutenu d'une fasce du même, accompagnés de trois (2, 1) étoiles d'or. C. : un cygne d'argent, essorant, issant, becqué de gueules. S. : deux lions d'or, lampassés de gueules.

Kets (Nicalas van), chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Ranst; i. t. : 1440 moutons, 1374 : un chat effarouché, regardant. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un chat, en arrêt. Le casque accosté de deux dragons rampants. L. : *S Nicholai (!) de Kets* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Florent van), prisonnier *illegitimus*, sous Ranst; i. t. : 395 moutons, 1374, 8 : un chat effarouché, chargé d'un écusson fruste. L., 1374 : *Si Floreis van Kets*; 1378 : *S Florentii de Kets* (Ibid.).

Voici le blason de *Floris van Kats*, Brabançon, d'après l'armorial de son contemporain GELRE : d'or au chat effarouché de sable (sans langue). Volet de gueules. C. : un chapeau de tournoi de gueules, retroussé d'argent, sommé d'un chat de sable, lampassé de gueules, en arrêt, la poitrine chargée d'un écusson d'argent à trois pals de gueules. — C'est probablement par suite d'un oubli que GELRE ne donne pas, sur l'écu, l'écusson à trois pals.

Il donne ainsi les armes de *Her Clays van Kats*, vassal du « duc » de Hollande (de Hainaut, etc.) : d'or au chat effarouché de sable, lampassé de gueules. Volet de gueules. C. : un chapeau de tournoi de gueules, retroussé d'argent, sommé d'un chat de l'écu, en arrêt.

— (Walter van), échevin d'Anvers, 1430 : un chat effarouché. Même C. que Nicolas. S. dextre : un animal (?) (Notre-Dame, Anvers, *Chap.*, *capsae* N°s 11-13) (comp. les armes de **Kats**, 1292 et 1298).

— (Jean van), fils de Daniel, et Jean van Kets, fils de Pierre, font, en 1430, chacun séparément, aveu d'un fief, sis à Grembergen, relevant de Termonde; tous deux : une fasce, accompagnée en pointe d'un trèfle (Fiefs N°s 3686 et 3694).

Ketter (Jacques), curé d'Oberpallen, évêché de Trèves, seigneurie de Guirsch, province de Luxembourg, remet au gouvernement autrichien l'état des biens de sa cure, 1788, le 29 avril : deux fascées. Cq. couronné. C. : une tête et col d'animal (lévrier colleté?) (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46587).

Ket[h]ulle, voir **Kethulle**.

Kettig, voir **KETGE**.

Kettler, voir **Keteler**.

Chevere (*Gielij die*), *erfgenote*, scelle un arbitrage du receveur de Brabant, 1403 : un lion, l'épaule chargée d'une feuille de tilleul, renversée, sans tige (nénuphar). C. cassé. S. : deux griffons. L. : *Cheuer*. (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. B.).

Chevere (*Egidius dictus de*), échevin de Bruxelles, 1405 : même écu. C. : une tête et col de lévrier, issant d'une cuve. S. : deux griffons. L. : *S Gielis de Che* . . . (Bruxelles).

Kevere (Guillaume de), échevin de la ville et du métier d'Assenede, 1614 : une écrevisse, posée en bande. C. : une main. L. : . *Villam* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 35, 37).

Cha . . . , voir **Ka**

Che . . . , voir **Ke**

Cho . . . , voir **Ko**

Chu . . . , voir **Ku**

Kiekin (Jean), à Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : trois chevrons ; au franc-quartier chargé d'une croix, accompagnée aux 1^{er} et 3^e cantons d'une étoile à cinq rais ; les 2^e et 4^e cantons frustes. L. : ✠ *S' Iohannis dei Kieken* (Chartes des ducs de Brabant).

Kiel (Jean-Corneille van), maître de la fabrique de l'église Saint-Rombaut, à Malines, 1787 : de sinople au sautoir écoté, les quatre extrémités munies, chacune, d'un anneau ; au chef d'argent à la quille de vaisseau (*kiel*). L'écu dans un cartouche, sommé d'un lion issant, tenant de la patte droite un sautoir écoté (sans les annelets), appuyé sur l'épaule, la patte gauche appuyée sur l'écu (sans casque) (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46633).

Kiels soen (*Aernt*) scelle pour *Claes Corle Heijnen soen*, qui jure de ne jamais rien entreprendre contre l'évêque d'Utrecht, 1386 : un vaisseau. L. : *S' Aernt Kiels soen* (Utrecht).

Kiere, voir **Keere**.

Kievit (Jean) (fils de Pierre), échevin de Rotterdam, 1533 : deux fasces, accompagnées de neuf (4, 3, 2) flanchis. C. : un vol. L. : *Pietter Kievit* (Ibid.).

— (Daniel) (fils de Jean), échevin *illegitimus*, 1610 : mêmes écu et C., mais un flanchis entre un vol. L. : *S Daniel Ians soen Kividt* (Ibid.).

Kijge (Thierry), drossard de Wetter, 1417 : une tête et col de lévrier, colleté, bouclé. L. : *S Diderici Kighe* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 746).

Kimmo (Jean), échevin de Jodoigne, 1486 : une hache, posée en fasce, le manche à senestre, le fer, arrondi, en bas. L. : *Kemo* (C. C. B., c. 36).

Kimpe (Henri de) tient, du château de Termonde, un fief à Zele, 1430 : deux roses en chef et une étoile en pointe (Fiefs, N° 4341).

— (Jean de) scelle pour Paul de Caluwe, tuteur, de par l'église, de Catherine's Kimpem (fille de Jean),

qui tient, dudit château, un fief à Hamme, 1514 ; scelle pour Guillaume Beijs, mari de damoiselle Livine van den Driessche, feudataire à Hamme, 1514 : un chevron, accompagné en chef de deux coquilles (!) et en pointe d'une fleur de lis. L. : *S Ian . . Kimp* (Ibid., N°s 3792 et 3816).

Kimpe (Gilles de), fils de Jean, tient, dudit château, un fief à Zele, 1549 : un chevron, accompagné en chef de deux coquilles et en pointe d'une fleur de lis (Ibid., N° 4397).

— (Jean de), scelle pour un autre, feudataire à Berlaere, 1549 : trois roses (?), accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : *de Kimpe* (Ibid., N° 3532).

Kynart (*Johans*), *alluens de la renterie de Hannut et de Li[n]gney, comme des alloues de Brabant*, 1463 : deux fourches, passées en sautoir, cantonnées de quatre annelets (roses, molettes?) (C. C. B., c. 108).

Kijnder (Jean ther) scelle, comme *gerichtsman*, un acte du juge de Ressen et Doornik, 1519 : une fasce, chargée d'un écusson à trois têtes d'enfant, posées de profil. T. : un ange (*Geld.*) (voir **Ridder**).

Kineken, voir **Goer**.

Kinons (*Ernous*), échevin de Jodoigne, 1325 : une fasce et une bordure engrêlée. L. : ✠ *S Ar Kinnon de Balu* (*Afflighem*).

Kinschot, voir **Kintschot**.

Kinzweiler. *Winricus, Amilius et Richaldus, fratres, milites de Kenzwilre*, de l'aveu de leurs femmes et pour le salut de leurs âmes et de celles de leurs parents, font, avec la Maison Teutonique, à *Serstorp* (Siersdorf), un accord au sujet d'un différend concernant des biens à *Hoygen* (Hoingen) et à *Bettendorp* (Bettendorf), 1271, *in die beati Johannis apostoli ante portam latinam* ; *Winricus* : un lion couronné, à la queue fourchée. L. : ✠ *S' Wenrici de Kenzwilre militis* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 16).

— *Amilius*, ci-dessus, 1271 : même écu, au lambel à quatre pendants, brochant. L. : ✠ *S' Ameli militis de Cenzwilre* (Ibid.).

— *Richaldus*, ci-dessus, 1271 : un lion, à la queue fourchée (non couronné), et un lambel (à trois pendants), brochant. L. : ✠ *S' Ricaldi militis de Cenzwilre* (Ibid.).

— *Richaldus de Kinswilre, miles*, scelle l'acte de la veuve de *Johannes de Kerreke, armiger*, 1316 : un lion couronné, à la queue fourchée. L. : ✠ *S Richaldi de Kenzwilre militis* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 237).

Kinzweiler. *Winricus de Kentswylre*, armiger, inféodé à Godefroid, seigneur de Heinsberg, etc., ses alleux, moyennant 35 marcs, 1321 : même écu. L. : ✠ S' Winrici . . . Kinswylre (Ibid., N° 270).

— *Johannes de Kentswylre*, miles, scelle l'acte dudit *Winricus, consanguineus meus dilectus*, 1321; *Johannes de Kyntzwylre*, miles, se reconnaît *fidelis* de noble homme le seigneur de *Randeroyde*, *ex parte unius mansi terre, siti prope Kyntzwylre, terre arabilis, quod ibidem habeo et possideo melioris*, 1331 : même écu, brisé d'un lambel brochant. L., 1321 : *S Iohis de Ketswi* (Ibid., Nos 270 et 350).

— *Wynken van Kentswylre* reçoit, du duc de Brabant, 62 1/2 vieux écus, pour ses services, dans la guerre contre le comte de Flandre, 1357, 15 juillet : un lion couronné, à la queue fourchée; l'épaule chargée d'un écusson fruste. L. : ✠ S Winant vā Kintwylre (!) (Chartes des ducs de Brabant, N° 1257).

— *Bernard van Kentswylre*, chevalier, scelle un acte des frères de Schoonvorst, 1369; garant des frères Henri, dit Wolf, et Jean van *Kentswylre*, ci-dessous, 1370; reçoit, du duc de Juliers, *mijn huis zo Kintzwylre*, 1371 : même écu, sans lambel. L. : S' Her Bernart . o . Kentswylre (Dusseldorf, Jul.-Berg, Nos 827, 849, 857).

— Henri, dit Wolf, prêtre, et Jean van *Kentswylre*, frères, vendent, à Renier de Schoonvorst, au profit de la nouvelle chapelle qu'il a fait fonder et consacrer à Aix-la-Chapelle, in *Sent Jacops straesse*, en l'honneur des saints Servais et Etienne, des rentes de blé, 1370; Henri : même écu, brisé d'un lambel brochant. L. : . . h : L : de Kentswylre. Jean : même écu, mais le lion à la queue ordinaire et non cour. L. : S Iohan van Kintzwylre (Ibid., N° 849).

— *Arnould van Kentswylre* scelle l'acte desdits frères, 1370, et un autre de *Bernard van Kintzwylre*, 1371 : un lion couronné, à la queue fourchée. L. : ✠ S' Arnoldi de Kentswylre (Ibid., Nos 849 et 857).

— Jean, dit *Stabbart van Kentswylre*, chevalier, scelle un acte desdits frères Henri et Jean, 1370; reçoit en fief, du duc de Juliers, *myn huis zu Kentswylre*, à titre d'*Offenhaus* de ce prince, 1376 : même écu, l'épaule du lion chargée . . . (?). L. : . . Io va Kentswylr . . . (Ibid., Nos 849 et 920).

— Jean van *Kintzwylre*, chevalier, scelle pour un autre, qui reçoit un paiement du Brabant, 1375 : un lion, à la queue fourchée (assez fruste) (Chartes des ducs de Brabant).

— *Stabbart van Kentswylre*, chevalier, scelle un acte du magistrat d'Aix-la-Chapelle, 1388 : un lion couronné, à la queue fourchée. L. : . . he . . [c?] wil (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 71).

Kinzweiler. *Jehan de Kentswylre*, ayant été nommé, par le duc de Limbourg, comte de Réthel, gouverneur de Brabant, châtelain et garde de son *chastel et forteresse de Vucht*, promet de le garder loyalement et de le rendre, à la première réquisition, 1405, le 14 février (date de l'acte) : un lion couronné, à la buée fourchée; au bâton brochant. L. : . . ohan van Kintzwylre (Chartes des ducs de Brabant).

— *Arnould van Kentswylre*, parent de *Kirsillis vamme Raigen*, etc. (voir **HOEMEN**), 1430 : un lion (!) (Dusseldorf, *Hauptgericht Jülich*, 18) (voir **Müllenark**).

GELRE donne ainsi le blason d'un *Her Henric van Kantswylre*, homme du duc de Juliers : de sable au lion d'argent, à la queue fourchée. Capeline de sable. C. : un lion léopardé, à la queue fourchée, d'argent, en arrê, entre un vol de sable (voir sur cette famille C. C. B., N° 17144, p 149).

Kint (*Theodericus dictus de Rudensheim* (Rüdesheim), miles, tient de Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, la moitié des biens in *villa Horgeheim* (Horchheim), dans le diocèse de Mayence, qu'il a hérités de Pierre *Wisze de Spanheim*, chevalier, 1344 : type scutiforme; six (3, 2, 1) fleurs de lis; au chef plain. L. : orici d t d (Luxembourg, c. II, l. VIII, N° 3).

— Jean 't *Kint* (fils de Jean), homme de fief de Flandre, scelle un acte de *Segher Beghijns*, 1354 : un lion, l'épaule chargée d'une fleur de lis (trèfle?) (Els.).

— Jean 't *Kint* scelle pour Gilles 't *Kint* (fils d'Arnould), qui tient, du château de Termonde, un fief à *Opwijk*, 1313 : écartelé; au 1^{er}, un lambel à cinq pendants, en chef; au 2^d, un marteau, penché à senestre; au 3^e, une fleur de chardon (?) feuillée; au 4^e, un anneau (Fiefs, N° 4253) (voir **Elst**).

— *Olivier t Kint*, homme de fief du comte de Flandre, à L'Ecluse, 1429 : un léopard lionné. L'écu suspendu au cou d'une femme nue (la main dextre vide, la gauche invisible), issant d'une mer. L. : . . Olivier tkint (C. C. B., Acquis de Lille, l. 82, 83).

— *Pierre t Kint*, échevin d'Harlebeke (*van buten*), 1493 : un lion. T. dextre : une damoiselle. L. : S Pieter tkind (Ibid., l. 412).

— *Stephanus Kint*, tenancier juré de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1697, 8, 9 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une bande ondée et un semé de billettes; aux 2^e et 3^e, trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : . . gillvm Stephani . Kint (C. C. B., c. 53).

La famille 't Kint de Roodenbeke, appartenant à la noblesse de la Belgique, et dont une branche porte le titre de baron, blasonne officiellement : d'argent à la bande ondée de gueules, accompagnée de dix billettes du même, cinq (3, 2) en chef, cinq (2, 3) en pointe. Cq. couronné. C. : un vol, le 1^{er} demi-vol de gueules, le 2^d, d'argent, chargé de la bande de l'écu. T. dextre : une



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

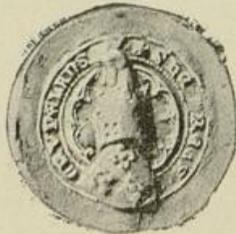


Fig. 4.

Pl. LXXX.

- Fig. 1. Henri Crupelant (1) (1374) } Ayant, tous deux, combattu à Bäsweiler,
Fig. 2. Jean Crupelant (1374) } dans l'armée brabançonne.
Fig. 3. Jean Crupelant, échevin de Louvain (1375, 7, 8).
Fig. 4. *Henricus dictus Crupelant*, échevin de Bruxelles (1395, 1410),
mambour de l'hospice de Saint-Jean, à Bruxelles (1414).

(1) Le lion qui brise la première quartefeuille est imperceptible sur la reproduction ci-dessus.

femme, vêtue de gueules, à l'antique. S. senestre : un lion d'or, armé et lampassé de gueules, regardant. Devise : *Perseverando*.

Kintea (*Pira*), échevin de l'abbé d'Heijlisse, en sa cour de Pellaines, 1506 : un coudre contourné, la pointe en bas. L. : *Qui (Heijlisse)*.

— (Pierre), même qualité, 1526 : un coudre, posé en barre, la pointe en bas. L. : * *S Petri Kintea* (Ibid.).

Kintschot (*Ambrosius [de]*), 1632, 7 ; licencié en droits, tenancier de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1637, 60, 3, 6, 8 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une fasce bretessée et contre-bretessée, accompagnée de trois (2, 1) abeilles ; aux 2^e et 3^e, de vair (plain). Cq. couronné. C. : un oiseau essorant, entre un vol armorié des 1^{er} et 4^e quartiers. L. : *S Ambrosy de Kinschot* (C. C. B., c. 48, 49) (voir **Jette-Saint-Pierre**).

Dans les années 1660-68, il figure aussi comme lieutenant du receveur général des domaines, au quartier de Bruxelles.

Kips (Jean), échevin d'Overijssche, 1533 : une lettre N. S. dextre : un chien braque en arrêt (C. C. B., c. 107) (voir **Heetvelde**).

Kirberg. *Wilhelmus*, armiger de *Kyrbilch*, scelle un acte avec *venerabilis domina domina Cecilia de Eylnere* (Eller), *relicta quondam Henrici, militis de Eylnere*, 1350 : coupé ; au 1^{er}, un fer à cheval à dextre ; au 2^d, plain. L. : . *S Wilhelmi de Kie* (Dusseldorf, Chap. de Dusseldorf, N° 26).

— *Wilhelmus dictus de Keyrberg*, armiger (voir **Horst**), 1366 : une trangle, surmontée à dextre d'un fer à cheval. L. : . . *Wilheim . . . K . . erber*. (Ibid., N° 39).

Kirchdorffer (Jean-Georges), *maitre de langue*, témoin à un acte de Joseph-Antoine Schmadel, notaire à Munich, 1748 : un homme, posé de face, tenant de la main droite un bâton, terminé en croix, appuyant la main gauche sur la hanche. C. : l'homme de l'écu issant. Le C. accosté des lettres G B (Notariat, *Varia*, A. G. B.).

Il dit se servir de son propre cachet.

KIRCKEL, voir **Birkele**.

Kirskorf (Gauthier), conseiller de Gérard, frère du comte de Clèves, etc., 1411 : une fasce bretessée et contre-bretessée. L. : *Se . . . Wolter Kirs . . orf*. (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 699).

Kisten (Gérard), clerc, alleutier du quartier de Tirlemont, 1421 : une fasce, surmontée des lettres g et h. L. : * *S Gerardi Kisten secretar' op then* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Il était donc, ainsi qu'il résulte de la légende du sceau, secrétaire de la ville de Tirlemont.

CLABAY. *Heinrich von Clabbay*, co-seigneur de *Zolveren* (Soleuvre), du chef de son fils, Henri (voir **Soleuvre**), 1442 : un lion couronné. C. : un écran rond, chargé de . . . , entre deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de trois boules, attachées, chacune, à une virole. L. : *Han . . de Clabay* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 832).

— *Heinrich von Clabbay, der jonge*, reconnaît devoir 31 florins du Rhin, à *Jonckhere Johan van Bolchen* (Boulay), seigneur de *Zolveren* (Soleuvre), *Bertpurch* (Beaurepaire) et de *Duedelingen* (Dudelange), et à Marguerite *van Elter* (d'Autel), sa femme, et leur donne pour gage : *was ich zo Zolveren wff der burch und bynnent dem burchfrieden hain, es sie hoegericht, boyszen, büsche, velt, wiesen oder tolle*, 1463, le 1^{er} mai : un lion (couronné?). C. cassé. L. : *[de Clab]ay* (Ibid., N° 1229).

— *Heinrich van Claba* scelle un acte des époux Claude *van Nüwemburg* (*Neufchastel*), seigneur de Fay, *Gransy* (Grancey), *Berpurg* (Beaurepaire), et *Guede van Bolchen* (Boulay), 1486, le 19 septembre : un lion couronné. Même C. que *Heinrich* en 1486. L. : *Hanri de Clabay* (Ibid., N° 1814) (voir **GLAB-BAY**).

Clabeche (*Jehans del*), échevin de la cour de *Golart*, 1485 : un coudre de charrue, contourné, accosté de deux quartefeuilles, aux flancs. L. : *S Ian . . Clabe . .* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178, A. G. B.).

Clabois (*Bodars*), échevin de Jodoigne, 1371 : une tête et col d'âne, mouvant du canton senestre, le museau en bas (*Affligem*).

Clabot[s] (Martin), échevin du seigneur foncier dans la franchise d'Overijsche, 1536 : une ramure de cerf. T. s. : un ange agenouillé (C. C. B., c. 107).

Claeij (*Ameijt*), échevin de Loo (Flandre), 1468 : un chevron, accompagné de deux étoiles en chef et d'un croissant en pointe. S. senestre : un corbeau (C. C. B., Acquits de Lille, l. 132).

Claerhout, voir **Bonet, Ee, Roels**.

Le seigneur de CLAERHOUT : de sable, au chef d'argent à deux estoilles de gueulle (CORN. GALLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Claes, Claeijs, Claijs, Claus [zoon], Claesen, etc. Jacques *Claijs*, homme de fief du comte de Flandre, 1333 : une croix recercelée, accompagnée au 1^{er} canton d'un sceptre, posé en bande (Chartes des comtes de Flandre).

— *Claijs Claijs sone*, frère dans l'hôpital de la Maison de Saint-Jean, à Oudenbourg, 1361 : un filet en croix, accompagné au 1^{er} d'un coq ; aux 2^e, 3^e

et 4^e, d'une merlette (Saint-Bavon, fonds Van Lokeren).

Claes, Claeijs, Claijs, Claus [zoon], Claesen, etc. *Maes Claus soen*, échevin de Heusden (Brabant), 1365 : un nœud, tressé de façon à former une sorte de W dans un 8 (Malines).

— *Jan Claes*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Ranst; i. t. : 256 moutons, 1374 : une coquille; au chef chargé de deux étoiles. L. : *S Ian Claes* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Jean Claus*, maieur de Denderbelle-Zwijveke, 1350 : dans le champ du sceau, un *Agnus Dei*, passant à senestre. L. : *S' Ioh' dic Clai d... ewe . c . (Zwijveke)*.

— *Jean Claeus*, échevin de Termonde, 1400 : une fasce et un lion brochant (Ibid.).

— *Daniel Claeus*, homme de fief de Termonde, 1403 : même écu. L. : *neel Clavs* (Ibid.).

— *Gheeraet Claijs sone*, échevin de Middelbourg (Zélande), 1420 : trois flanchis; au franc-quartier brochant chargé d'une fasce, surmontée d'un lambel (C. C. B., c. 80).

— *Pierre Claus*, échevin de Wetteren, 1425 : une hache, accompagnée de trois (2, 1) roses. L. : *S Piete . . . ais* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70, 71).

— *Hughe Clais Oerds sone*, échevin de Middelbourg (Zélande), 1430 : un demi-membre d'aigle, la serre en bas. L. : *S Hug . . Clais Oerts so* (C. C. B., c. 465).

— *Gilles Claeus* tient, du château de Termonde, un fief à Berlaere, 1430 : deux trèfles en chef et une coquille en pointe (Fiefs, Nos 3483 et 3497).

— *Jean Claus* (fils de Jean). *havelier* (fauconnier) du duc de Bourgogne, homme mortuaire du monastère d'Afflighem, pour un fief relevant de Termonde, 1430 : coupé de . . . et de . . . , au lion brochant sur le tout. L. : . . *Ian Clavs* . . . (Ibid., N° 4446).

— *Daniel Claeus* tient, dudit château, un fief à Saint-Gilles (-lez-Termonde), 1430 : un lion, brochant sur une fasce. L. : *S' . . . neel Clavs* (Ibid., N° 4384).

— *Johannes Claes* et Catherine van der Meeren, sa femme, reçoivent, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens, sur un jardin, sis rue du Parc, à Bruxelles (récemment englobé dans le parc ducal), 1432 : trois anilles, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : *S' Iohannis Nicholai* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Herman Claeussone*, échevin de Berg-op-Zoom, 1458 : un chevron, accompagné de trois têtes d'animal (loup?) (Malines).

Claes, Claeijs, Claijs, Claus [zoon], Claesen, etc. *Baudin Claeus*, échevin de Melle, 1462 (voir **Vlaminck**) : un poisson, posé en fasce. S. senestre : un aigle, ou griffon. L. : *Boudyn Clae . . (M. Alph. de Vlaminck)*.

— *Jan Claisz, filius Boud*, échevin *binnen der nieuwer cuere van Waterloet, die men heet sgraven ghoedt*, 1470 : un chevron, accompagné de trois trèfles. L. : *S Ian Cla d . s* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 224).

— *Corneille Claus*, sergent et serviteur à masse du duc de Bourgogne, à Gand, 1475, 6, 81 : un lion. C. : une tête et col de lion entre un vol. L. : *S Cornelis Claus* (Ibid., l. 109, 116).

— *Pierre Claeijs*, bailli du comte de Flandre, à Mariakerke, 1541 : un sautoir. T. dextre : un personnage (?) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 118).

— *Boonse Claes zoon*, et *Boenssen Clais zoen*, homme du duc de Bourgogne, au comté de Zélande, 1466 : un glaive, accompagné en chef à dextre d'une rose. T. : un ange (C. C. B., c. 113).

— *Huijch Claesz soen*, échevin de Rotterdam, 1484 : un *h*. S. senestre : un aigle. L. : *S Huygh Claes soen* (U.).

— *Charles Claisse*, conseiller et homme en la Chambre de Flandre, 1521 : un chevron, accompagné en pointe d'une étoile. L. : *S Charels Claeysene* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 679).

— *Simon Claes zoon*, écoutète d'*Oestzand[n]* (Oostzaandam?), 1530 : une croix alésée (Notre-Dame, Anvers, fonds *ter Saligherhaven*).

— *Odemaer Claijssone*, fils de *me* (*mer?* = messire) Dominique, tient un fief du château et Vieux-Bourg de Gand, 1541 : un échiqueté. C. : un corbeau (Fiefs, N° 2754).

— *Odemaer Claijssone*, fils d'*Odemaer*, tient un fief desdits château et Vieux-Bourg, 1559 : mêmes écu et C. Le sceau porte : *Claijssone* (Ibid., N° 2801).

— *Mathieu Claesz*, échevin de Hedel (Gueldre), 1607, 8 : un (!) pal de vair; au chef chargé d'un renard élané (*Geld.*) (voir **Wouwer, Elst, Hooft, Langenhuse**).

Messire André-François-Joseph Jaerens, conseiller de Sa Majesté l'Impératrice, premier roi d'armes, *dit Toison d'or en ces Pays Bas et Bourgogne*, déclare avoir reçu, de François-Joseph Claessens, licencié es lois et secrétaire de la ville de Bruxelles, fils légitime de Jean-Baptiste Claessens, et d'Anne-Marie-Lucie de Glabbaix, une déclaration relative à ses armoiries, telles qu'il en donne, lui, Jaerens, le dessin colorié, et qu'elles ont toujours été portées, par sa famille; Bruxelles, le 24 janvier 1760.

Le dessin représente cet écu : écartelé; au 1^{er}, cinq points de gue les, équipollés à quatre d'or; aux 2^e et 3^e, d

sable à deux palmes d'or, passées en sautoir; au 4^e, d'or à la tour de sable. Lambrequins: d'or et de sable. C.: deux palmes d'or (Ville de Bruxelles).

La Chambre héraldique de Sa Majesté, aux Pays-Bas, sur la remontrance faite par MM. Paul-Bernard-Joseph-Claessens, écuyer, Jean-Baptiste-Joseph-Emmanuel Claessens, écuyer, greffier de la ville de Bruxelles, et Charles-Paul-Joseph Claessens, certifie avoir vu les titres établissant la filiation ci-dessous et en ordonne l'enregistrement; déclare, en outre, que lesdits frères ont le droit de se qualifier du titre nobiliaire d'écuyer ou *Joncker* et de porter les armoiries timbrées de leurs ancêtres, enregistrées les 20 et 24 janvier 1764, à savoir: écartelé; au 1^{er}, échiqueté d'or et de gueules de deux tires (sic lisez le blasonnement correct ci-dessus); aux 2^e et 3^e, de sable à deux palmes d'or, passées en sautoir; au 4^e, d'or un château (lisez: tour) de sable. C.: deux palmes adossés d'or; le 28 mai 1789 (cahier en parchemin, signé et scellé par les quatre rois d'armes: Beijdaels de Zittaert, Jaerens, Labina de Bausen, dit Lablniau, et de Laing (Ville de Bruxelles)).

En tête du parchemin figure cette filiation:

Thomas Claessens, écuyer, mort le 7 avril 1686, épouse, le 13 octobre 1660, en l'église Sainte-Gudule, Anne de Weert, morte le 12 novembre 1695.

Ils eurent:

Jean-Baptiste-Ignace Claessens, écuyer, baptisé, en l'église Sainte-Gudule, le 1^{er} février 1666, mort le 19 septembre 1731; épouse, le 27 février 1710, Anne-Marie de Glabbais.

Ils eurent:

François-Joseph Claessens, écuyer, baptisé, en l'église Sainte-Gudule, le 1^{er} février 1712, avocat au Conseil de Brabant, greffier et secrétaire de la ville de Bruxelles; épouse Pétronille Pletinckx.

De ces époux naquirent les trois frères cités ci-dessus: 1^{er}, Paul-Bernard-Joseph Claessens, écuyer, baptisé, le 21 août 1744, en l'église Saint-Nicolas (il porte les armes pleines);

2^e, Jean-Baptiste-Joseph-Emmanuel, baptisé le 24 décembre 1745, greffier de la ville de Bruxelles (il brise d'une bordure simple d'argent); épouse Marie-Catherine-Jeanne de Moor;

3^e, Charles-Paul-Joseph Claessens, baptisé le 30 septembre 1752; premier lieutenant au régiment de Murray, au service impérial (il brise d'un lambel d'azur). Voici les armoiries peintes dans ce fragment généalogique:

de Weert: parti-émanché d'argent et de gueules; **de Glabbais:** parti; au 1^{er}, une femme nue de carnation, tenant au-dessus de la tête une écharpe de gueules, le pied droit posé sur une ancre d'azur, posée en barre, en pointe; au 2^e, d'or à la tête de maure, tortillée d'argent;

Pletinckx: d'azur à la fasce, accompagnée en chef de trois losanges, rangés en fasce, et en pointe de trois écrevisses, rangées en fasce, le tout d'or;

de Moor: écartelé; aux 1^{er} et 4^e, d'or à la merlette de sable; au 2^e, parti-émanché d'argent et de gueules; au 3^e, échiqueté de sable et d'argent.

D'après l'acte de baptême de Jean-Baptiste-Joseph-Emmanuel Claessens, du 24 décembre 1745, son parrain fut: *praenobilis dominus Joannes Baptista Josephus Claessens*; sa marraine: *Domicella Barbara De Neck. Dominus Franciscus Claessens, bruxellensis*, fut promu licencié es deux droits, à Louvain, le 21 août 1736.

Charles-Joseph-Emmanuel Claessens, né à Bruxelles, le 26 mars 1783, obtint la même dignité, à l'université de Paris, le 27 septembre 1809 (originaux aux Archives de la ville de Bruxelles).

CLAIRI, voir **CLARYE**.

Claijs, voir **Claes**.

Clamp (Gauthier), échevin de L'Ecluse (Flandre zélandaise), 1410; une fasce, chargée de deux merlettes et accompagnée de trois (2, 1) étoiles (C. C. B., Acquits de Lille, l. 82, 83).

Clap (Arnould), échevin d'Anvers, 1382; écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une bande (!) échiquetée; aux 2^e et 3^e, une bande, chargée de trois étoiles (M. Donnet).

Clapdorp (Gilles de), homme de fief du comte de Flandre, au pays de Waes, 1407; trois lions; au franc-quartier brochant chargé d'un croissant. L.: *van* *doerp* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 177).

Clare (*Renirs*), échevin *del court mesirs Jakemes del Haie a Brugodes*, 1399; dans le champ du sceau, une rose à six feuilles. L.: *S' Rinwart Clere* (!) (Hospices de Nivelles, à Nivelles).

Clarenzone (Quentin), échevin d'Anvers, 1398, 24 mars (n. st.), et 1399, 24 avril; trois étoiles flamboyantes, à six rais (soleils); écusson en cœur, chargé d'un héron. L.: *S Quintin Clarenso* ... (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengooden*, c. III).

— Le même, échevin *illec*, 1401; receveur d'Anvers, et du pays de Rijen, 1408; Qu. *Claresone*, receveur d'Anvers, jure fidélité au duc de Brabant et lui promet de lui rendre, à la première réquisition, le château de Bermortre, à Duffel, dont ce prince vient de le nommer châtelain, sa vie durant, le 8 décembre 1411; Qu. *Clarenzone*, conseiller du duc de Brabant, 1412; Qu. *Claresone* se porte, avec quatorze autres, garant du duc de Brabant, envers le duc de Bourgogne, pour 7300, 5000 et 2500 couronnes de France (3 actes); Bruxelles, 10 décembre 1416; même écu, sans l'écusson en cœur. T. dextre: une damoiselle. L.: *S Quinty Claren sone*. Dans le champ du sceau, accostant la damoiselle, les lettres *n* et *i*, désinence du prénom, oubliée par le graveur dans la légende (Notre-Dame, Anvers, et Chartes des ducs de Brabant) (voir **CAUMAINNIL**).

CLARENTAX (Henri van), échevin de Melle (voir **Vlaminck**), 1466; quatre flèches, 2 posées en pal, la 1^{re} renversée, les 2 autres en fasce, la 2^e contournée, les deux flèches en pal brochant sur les deux autres, accompagnées en cœur d'une croix. L.: *Henric va Clarentix* (M. Alph. de Vlaminck).

Les deux flèches posées en fasce se trouvent l'une sur l'autre.

Clary, voir **Malquareit**.

CLARYE (*Hucin van*) et *Heilwyff van Maisgny* (Magny?), sa femme, *umb sunderlich gonst und fruntschaft, die wir hain zu deme eirsamen herre Johan van Wylre*, échevin de Luxembourg, et pour

sa femme, *Jehennete*, leur donnent, *umb got und almoisz : alle und elliche erschafften, es sy lehn güter, schaff guter, eigen guter oder burger guter, lude, scheffe, bedde, froende, dinst, gulde, rentte, czinse, velt, wiessen, hüser, hobstede, garten, bomgarten, busche, acker, wasser und ıceyde, . . . herlicheiten, gerichtten, . . . die Peter van Kair* (Charage), *unse liebe swager und neve in sime leben haben, . . . und vurezyden gewest sint her Peters selige van Kair, scheffen czu Lucc, und Marien, siner ewybe, anicherre une anichfrawce* desdits *Peter et Heilwyff*, et tels que ces biens se trouvent situés *czu Overkair, czu Redingen, by Csolveren* (Soleuvre) *und anderswo*, dans le duché de Luxembourg, 1457, le 20 mai : un senestochère, mouvant d'une nue, la main tenant une étoile, posée en chef à dextre. C. : un vol. L. : *Seel Huin de Clairi* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 1092*).

La nue est représentée par une vergette onnée, posée à senestre. *Overkair* = Hautcharage.

CLARYE. *Heilwyff van Maisgny*, ci-dessus, 1457 : dans le champ du sceau, deux écus ; A, comme celui du mari ; B, une croix. L. : . . . *cluy dv Maisgny* (Ibid.).

Clarıs Valincourt (Louis-Ferdinand-Joseph de), marquis de *Laverne de Rodes*, comte de *Clairmont*, baron d'Argenteau, Hermalle, etc., seigneur de Monteleone, etc., chambellan, conseiller d'Etat de l'Impératrice, lieutenant de la cour féodale de Brabant, grand-bailli de Termonde, tient du Brabant les seigneuries d'Argenteau et d'Hermalle, héritées de son grand-père, Louis-Antoine de Claris, comte de *Clairmont*, etc., 1753 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, d'azur à trois demi-vols, les 2^e et 3^e renversés, ce dernier posé en barre ; au 2^e, de . . . à deux bandes de gueules ; au 3^e, d'azur au semé d'étoiles. Sur le tout : un écusson à la fasce d'azur. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons (Av. et dén., N° 7794).

Claus, voir **Claes**.

Clauwet, voir **Clawet**.

Claward (Gilles), échevin de Bruges, 1294 : cinq (3, 2) lions. L. : *S gidii Claw . . . sd* (Chartes des comtes de Flandre).

Clauwet. *Freres Jakemes de Valenchienes* de *Saint Fuellien*, 1373, le 13 juillet ; *Freres Jakemes de Valenchienes, canones del eglise Saint Fuellien dales le Rues, de lordene de premonstroit, en le diocese de Cambray*, 1374 (n. st.), le 9 janvier, reçoit, du duché de Brabant, une pension, sur les revenus de Binche : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un maçon ; aux 2^e et 3^e, un maillet (droit). Une étoile brochant en cœur sur l'écartelure. L'écu surmonté d'une tête de léopard. S. : deux léopards honnés assis. L. : *S' fratris iacobi Clauwet* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 2464, 2511).

Clauwet. Godefroid *Clauwet*, conseiller et homme de fief du duc de Brabant, . . . comte de Hainaut, etc., 1421 : un lion et un filet brochant, passé sous l'épaule gauche du lion. T. senestre : une damoiselle. L. : *S Godefroit Clauwet* (Namur, Nos 1354-6).

— Godefroid *Clauwet*, conseiller, dudit prince, 1423 : un lion et un filet brochant, chargé, sur l'épaule du lion d'un besant, ou tourteau (?). L. : *S' Godefroit Clauwet* (Chartes des ducs de Brabant).

Un peu aplati. C'est probablement absolument le même écu que sur les sceaux de 1421.

Kleeburg. Louis van *Cleberg* scelle un acte d'Everard Budel van *Hedestorp*, 1338 ; qualifié *burgman* de Philippe d'Isenburg, du château de Grenzau, 1338 ; scelle en 1339 ; *Ludevicus de Clebergh*, homme et *consanguineus* de Guillaume de Braunsberg, 1339 ; scelle un acte de Henri d'Isenburg, 1342 (n. st.) : deux fasces. C. : deux cornes, recouvertes d'épines et affrontées. L. : *S' Ludewici de Cleberg* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, Nos 399, 411, 425, 450 ; Chartes des ducs de Brabant, Nos 533 et 583).

— *Pieter der Pastoir*, fils de Louis, ci-dessus, et, comme lui, *burgman* à Grenzau, 1338 : deux fasces, surmontées à dextre d'un poisson recourbé à dextre, la tête en bas (?). C. : deux cornes (ordinaires), affrontées. L. : *S Pastore de Cleberg* (Ibid., N° 411).

Cleemputte (Guillaume van) tient, du comte de Flandre, un fief ressortissant à la *vierschaer* de Sinaj, 1315 : dans le champ du sceau, une fleur de lis épanouie. L. : *S Willem va Cle . . putte fr Jans* (Fiefs, N° 7138) (voir **Latteur**).

Clef (*Jehan la*), dit de *Troyes*, *procureur en parlement et en l'audiance du Roy* (de France), reçoit une pension de 60 sols parisis de la ville de Tournai, 1403 : deux clefs, passées en sautoir, accompagnées en chef d'une croix ancrée, et une bordure endentée. T. : deux anges agenouillés. L. : *S Jehan la Clef* (Tournai, Chartrier).

Les pannetons des clefs sont en haut.

Cleijem (Guillaume van), échevin du Franc de Bruges, 1295 : un sautoir et un lambel brochant (*Oost-Eecloo*).

— Guillaume van *Cleijhem*, homme de fief du comte de Flandre, 1331 : un sautoir, chargé en chef à dextre d'une étoile à cinq rais (Chartes des comtes de Flandre) (Pl. 11, fig. 284).

— *Riquaerd de Cleijhem*, échevin de L'Ecluse (Flandre zélandaise), 1403 : un sautoir. C. : un lion issant. L. : *S Riquaerd van Cle . . em* (C. C. B., *Aquits de Lille*, I, 78-81).

— Guillaume de *Cleijhem*, homme de fief du bourg de Bruges, 1405 : un sautoir. L. : *n Cleiem* (Ibid., I, 39).

Le seigneur de CLEYHEM : de sable, au sautoir d'argent
(CORN. GAILLIARD, *L'ancienne Noblesse de la Contée de Flandre*).

Cleijman (Gilles), homme de fief de monseigneur Englebert d'Enghien, seigneur de Rameru, la Folie, en sa cour de Tubize, 1456, 7, 60 : un homme, posé de face, passant à dextre, tenant de la main gauche un lis, tigé et feuillé. L. : *S Gillaer Cleiman* (Abb. de Wauthier-Braine, c. 4007).

Cleijmans (Francon) scelle pour Jean de Smet qui tient, du comte de Salm, seigneur de Rotselaer, un fief à Haecht, 1470; Pierre Cleijmans (ne scelle pas) et ledit Francon, son fils, tiennent, du même, de Daniel van Vossem et de l'abbé de Villers, des fiefs à Rotselaer, Haecht, Werchter, 1470; il scelle pour Henri Moens, qui tient, dudit comte, un fief à Haecht, 1470 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'une étoile. L. : *Sigillv Cle . man*. (Av. et dén., Nos 508, 510, 525, 1Xa).

Cleijnael (*Godefridus*), échevin de Bois-le-Duc, 1468 : d'hermine; au chef chargé de trois merlettes. L. : *abin i Bvsc* . . . (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 43).

Cleinaerts. Jean *Cleijnairtz* (et *Cleijnairt*; les deux formes se rencontrent dans le même acte) scelle pour Renier de Pelsmakere, qui tient un fief du comte de Salm, seigneur de Rotselaer, 1470, 7 juillet; Jean *Cleijnairtz* scelle pour l'église et la mense du Saint-Esprit un dénombrement de fief, et un autre pour Gérard de *Moer*, feudataires dudit comte, 1470 : trois fleurs de lis; au franc-quartier brochant, chargé de trois losanges, accompagnés en cœur d'une étoile. C. : un vol. S. dextre : un griffon. L. : *S Ian Cleinaert*. (Av. et dén., Nos 525, 722, 744).

Les fleurs de lis sont au pied coupé.

Cleijnvrancx (Jean) scelle pour Elisabeth Heijms, qui déclare tenir, du sire de Diest, une rente de deux muids de seigle, sur les biens de maître Godefroid Pasteel, à *Nijeurade* (Nieuwrode), 1470, le 22 juillet : trois macles, accompagnés en cœur de . . . (un maillet penché?). L. : . *Ian Clei* (Ibid., N° 985).

Clémency (Nicolas, seigneur de), appelé aussi *Colaert van Conchich*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 1094 moutons, 1374, 6; scelle un acte de Henri van *Glabbay*, 13. 3 (voir celui-ci) : deux poissons adossés, accompagnés de quatre croisettes, recroisetées (non au pied fiché), rangées en orle. L. : *S' Claes von Kentsich* (Chartes des ducs de Brabant et *Luxembourg*, c. III, l. X, N° 9).

La seconde indemnité, de 1376, lui est remise par Henri de *Romvaingne*, chanoine de Metz, secrétaire du duc Wenceslas.

— Waleran van *Kuntzich*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le duc Wenceslas, reçoit une indemnité

(acompte?) de 156 *swair guldin*, 1377 : deux poissons adossés et un semé de croisettes pattées, au pied fiché. L. : *S Waltrami de Kentsich* (Chartes des ducs de Brabant).

Clémency. *Peter von Kuntzich*, n'ayant pas d'enfants, cède, par amitié, au damoiseau *Johan von Bochen* (!) (Bolchen = Boulay), seigneur de *Dudelingen* (Dudelage), *Tzolveren* (Soleuvre), *Berpurgh* (Beaurepaire), et à sire *Johann van Ourley* (Orley), seigneur de *Beffort* (Belfort), chevalier, une rente que feu Jacques von *Limpach* (fils de feu sire Henri, seigneur de *Limpach*, et de *Sophie von Tzolveren*) et feu sa femme, Anne, avaient constituée à son défunt père, *Claisz von Kuntzich*; 1454, *uff den echten dach July* : deux poissons adossés et un semé de croisettes recroisetées, au pied fiché. C. : une tête imberbe entre un vol. L. : *S Peter v Kuntsich* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 1026*) (voir **Limpach**).

Clément (Jehan le), sergent de l'empereur, écrit une lettre-missive au bailli de Tournai, 1529 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce, accompagnée de trois (2, 1) merlettes (la 3^e indistincte); aux 2^e et 3^e, un crois-sant, surmonté d'un lambel. C. : une merlette entre un vol (Tournai, Chartreux, X) (voir **Cléty**).

Les Le Clément de Taintignies et les Le Clément de Saint-Marcq, appartenant à la noblesse officielle de la Belgique, portent : de gueules à trois trèfles d'or; au chef d'argent, chargé de trois merlettes de sable. Couronne à neuf perles. S. : deux lions d'or, armés et lampassés de gueules, regardants.

Clémery (Damoiselle Catherine de), veuve de Balthasar de *Ficquemont*, seigneur de *Ficquemont*, *Mala-tour* (Mars-la-Tour), *Rux* (Rupt), *Moustier* (Mou-tier), *Goihières*, *Chaulmont-en-Barrois* (Chaumont), en partie, tutrice de ses enfants René, Robert, Anne et *Alienor* de *Ficquemont*, tient divers fiefs du duché de Bar, relevés par son fils René, en 1570, une part de *Chaulmont* et tout son ban, etc., 1573 : écu en losange; parti; au 1^{er}, trois pals abaissés, au pied fiché, surmontés d'un loup passant; au 2^d, coupé; a, une aigle; b, plain. L. : . . . *therine de Cl* (Lorr., Bar, Fiefs, N° 71).

Cleppere (Renier), échevin de la franchise de Landen, 1366 : trois lions, accompagnés en cœur d'une étoile. L. : *S Ren' Cleper scab' de Lāde* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Clerbant (Sylvestre), écuyer, scelle le traité de Guérande (Bretagne), 10 avril 1380 : deux fasces, accompagnées de trois besants, ou tourteaux, rangés en chef. Cq. et C. frustes. L. : . . . *Silvestr* (Archives Nationales, Collection des sceaux, N° 1847).

L'acte de 1380 se trouve imprimé dans *Dom MORICE, Documents*, T. II, col. 275.

Clerbo[i]s (Thomas), homme de fief des châtellenies de Flobecq et de Lessines, 1546 : cinq arbres secs, celui du milieu plus grand que les autres, tous posés sur une terrasse. S. senestre : un griffon. Le sceau porte : *Clerboos* (Fiefs, Nos 10279, 80, 1, 93) etc.

Il figure dans plusieurs documents de 1546; son nom y est orthographié, tantôt Clerbos, tantôt Clerbois.

Clere, voir **Clare**.

Cleren (Simon), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, à Hal, 1379 : trois fers de moulin. S. senestre : un griffon. L. : *Scel Simon . . . ren* (Greffes scabinaux, Hal).

Clerc (Guillaume de), écoutète et semonceur de l'église Saint-Bavon, à Gand, dans la seigneurie de Saint-Bavon, 1361 : dans le champ du sceau, une branche de chêne, feuillée de cinq pièces (non englantée), sommée de deux oiseaux (Saint-Bavon, fonds Van Lokeren).

— *Mahieus li Clers*, homme de fief du Hainaut, 1371 : six (3, 2, 1) merlettes et une bordure engrêlée. L. : *Saiel Mahiev le Clerc* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2408).

— (*Graciaen* de), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Wilre; i. l. : 80 moutons, 1374 : trois pals retraits, au pied fiché, et un semé de billettes (probablement des mouchetures d'hermine). L. : *S Grac* (Ibid.).

— (*Jan die*), échevin de La Haye, 1377 : une fleur de lis. L. : *S Jan de Kle . .* (Ibid.).

— *Jehans li Clers de Graillier*, échevin de l'évêque de Liège, à Spy, 1396 : un coq. L. : . . . *Jehan lie . . .* (Namur, *Salzinne*, c. 316).

— *Gilles de Clerc van der Haghen*, homme de fief de Sottegem, 1414 : un arbre arraché (Elseghem).

— (*Her Willem de*) reçoit, de *Willem Thoenin*, *hobelou* de la ville d'Ypres, un paiement, pour l'église Saint-Martin, à Ypres, 1438 ; dans le champ ovale du sceau : un chevron alésé, accompagné en chef de deux têtes d'aigle et en pointe d'un lion. L. : *Willem* (!) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 192).

— (*Maerx* le), homme de fief de la Salle d'Ypres, 1438, 42 : trois oiseaux. L. : *S Ma Clerc* (Ibid., l. 192).

— (*Race* de), homme de fief du château de Gand, 1443 : trois étoiles, accompagnées en cœur d'un croissant. L. : *Rase de Cl . . .* (Ibid., l. 221).

— (*France*, et *François* de), échevin de la Salle d'Ypres, 1460 ; échevin du métier d'Ypres, 1461 : même écu, sans le croissant. L. : *S Franse . . Cler .* (Ibid., l. 194).

Clerc. *Jean le Clercq*, homme de fief du Hainaut, 1465 : une rose, accompagnée de trois étoiles. S. senestre : un homme sauvage, sans massue (Tournai, Chartreux, IV).

— (Olivier de), homme de fief de la châtellenie du Vieux-Bourg, à Gand, 1483, 95 : écartelé ; au 1^{er}, un sautoir engrêlé ; au 2^d, un lion ; au 3^e, une bande, chargée de deux feuilles de nénuphar ; au 4^e, plain ; au chef de quartier échiqueté. C. : une tête et col de lion entre un vol. L. : *S Oliuier de Clerc* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 229).

— Lambert *Clerch*, échevin de Tirlemont, 1502 : un semé de besants, ou tourteaux ; au franc-quartier chargé de trois piles (Greffes scabinaux, Louvain, c. 3644).

— *Roeger le Clercq*, sous-bailli de la ville et châtellenie de Courtrai, 1531 : un chevron, accompagné en chef d'une rose et d'une étoile, et en pointe d'un écritoire, posé en chevron, l'étui à plumes à droite, l'encrier, sous forme de poire, à senestre. L. : *S Roegier de Clerc* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 61).

L'encrier est attaché au haut de l'étui à plumes au moyen d'une petite corde.

— François *le Clercq*, à Flobecq, tient un fief des seigneuries de Flobecq et de Lessines, 1546 : un écritoire oblong, posé à senestre, l'encrier, attaché au haut par deux cordes, suspendu à droite, accompagné en chef à droite d'une fleur de lis. T. senestre : une femme vêtue, aux longs cheveux flottants (Fiefs, N° 10288).

— Philippe de *Clerc*, échevin de Malines, 1549 : une bande, chargée de trois annelets et accostée de deux lions, à la queue fourchée. C. : un homme sauvage issant, le front ceint d'une couronne de feuillage, tenant de la main droite une rondache et de la gauche une massue. L. : *S sca Philippi de Clerck* (Malines).

— Guillaume de *Clerck*, échevin de Malines, 1550 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) étoiles à sept rais. Cq. couronné. C. : on aperçoit une partie d'une aile droite (Abb. de Saint-Trond, c. 13).

— Nicolas *le Clercq*, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1554 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'un croissant. S. senestre : un lion (Mons, Sainte-Waudru, Q, liasse *Quévy*, 21-30).

— Jean de *Clercq*, homme de fief de Termonde, 1555 : un croissant contourné en chef à senestre et deux roses tigées en pointe ; au franc-quartier chargé d'une marque de marchand. L. : *Cl . . .* (*Zwijveke*).

Cette marque de marchand est formée d'un 4 contourné, la partie inférieure du montant enclose d'un triangle, la traverse du 4 munie à l'extrémité droite d'une petite tige verticale montante.

Clerc. Gilles de *Clerck*, fils de Pierre, tient, d'Adrien de Gavere, seigneur de Laerne, Masnuy-Saint-Pierre, ter Donct, te Ruwen, etc., un fief à Quaremont, 1558 : trois fasces (Elseghem).

— Adrien *le Clercq*, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1572 : trois (2, 1) étoiles, accompagnées en cœur d'un cœur (!) et au point du chef d'un croissant. S. : deux lions (Mons, Hommes de fief) (Pl. 11, fig. 285).

— Philibert van *Boevekerke* (Bovekerke), échevin de Malines, 1589 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce, accompagnée de trois (2, 1) étoiles; aux 2^e et 3^e, trois tours. C. cassé (Malines).

— Charles van *Bouvekercke*, échevin *illegitimus*, 1590 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) étoiles à sept rais, le tout surmonté d'un lambel. C. cassé (Malines).

— Charles van *Bovekercke*, même qualité, 1595, 6, 8 : même écu, sans lambel. Cq. couronné. C. : on voit une partie d'un vol (Malines).

— Jean van *Bovekercke*, même qualité, 1612, 7 : même écu. Cq. couronné. C. : une aigle issante (Malines).

— Martin de *Clerck*, même qualité, 1614, 20 : mêmes écu et C., mais le cq. *non* couronné (Malines).

— Guillaume de *Clerck* scelle pour sa belle-sœur, Catherine Hauwe, qui tient, du comte de Flandre, un fief à Kemseke, 1623 : trois épées, posées en bande et rangées en barre, accompagnées en chef à senestre d'une main gauche, présentant la paume. C. cassé (Fiefs, N° 6710).

— Henri de *Clerck*, échevin d'Anvers, 1627, 31 : une fasce, chargée de trois merlettes et accompagnée de trois (2, 1) roses. C. : un oiseau (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, 1).

— Damoiseau Gérard de *Clerck*, lieutenant du haut-bailli du pays de Waes, 1632 : trois merlettes, rangées en chef; écusson en cœur à la bande. C. : un oiseau entre un vol. L. : *Gera Clercq* (Baron de Maere d'Aertrijcke).

— Jean *le Clercq*, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, scelle un acte du prévôt de la baronnie de Quiévrain 1682 : deux fourches, passées en sautoir, accompagnées en pointe d'un panier ovale, renversé (Baron de Loë).

— . . . Leclerc, conseiller d'Etat de l'Empereur, etc., ancien président du Grand Conseil de Malines, 1811, le 7 mai, à Vienne : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion; aux 2^e et 3^e, trois losanges, accolés en fasce. Cq. couronné. C. : un lion issant (cachet, en cire rouge, sans L.) (voir **Anglais, Broeck, Eechoute, Carlier, Poederlé, Vieuxmoulin[s]**).

Le conseiller Leclerc atteste que feu le chevalier François-Dominique d'Hoop, père de Ferdinand-Antoine d'Hoop, ancien capitaine, chef d'escadron au *régiment chevaux-légers Vincent*, ci-devant la Tour, propriétaire de la terre de Bollechowitz, en Bohême, a rempli avec distinction, pendant nombre d'années, la place de conseiller pensionnaire du pays d'Alost, et celle de conseiller-pensionnaire et grand-actuaire de la province de Flandre; que, par suite de son attachement à l'empereur, il a beaucoup souffert, pendant les derniers troubles, aux Pays-Bas, et que, après leur apaisement, il a été promu à l'état de conseiller au Grand Conseil de Malines et de maître des requêtes de l'hôtel de Sa Majesté, dignité qui rendait les conseillers égaux en rang et en honneurs aux membres du Conseil privé, et leur donnait la noblesse héréditaire, s'ils ne l'avaient déjà, et le titre de chevalier; qu'en conséquence ils pouvaient se qualifier de messire, comme les nobles titrés, et surmonter leur heaume de la couronne de chevalier.

Clermay. *Jehans de Clermais, maires des escardes de Tournay*, 1348 : quatre losanges, rangés en bande, brochant sur un filet, accompagnés au canton senestre d'une coquille, et un lambel, brochant sur le 1^{er} losange et le filet. L. : . . . *eel Jehan de Cle* (Tournai, Chartrier).

— *Jehan de Clermes*, fils de feu Rogier, bourgeois de Tournai, reçoit une rente, sur le domaine de Courtrai, pour les exécuteurs testamentaires de feu *Jehan Fuiant*, 1463 : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton senestre d'une coquille. C. cassé; on voit une partie d'un vol. S. : deux griffons. L. : *Jeh ermes* (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 391).

Clermont (*Symons de*), *sires de Neële*, 1281 : type équestre; le bouclier à deux poissons adossés et à un semé de trèfles. L. : ✠ *Sigil onis d . C n . . domini de Nigella*. Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Sigilvm secreti* (Chartes des comtes de Flandre, N° 296).

— (*Raouls de*), *conestables de France et sires de Neele*, 1289 : type équestre; le bouclier et la housse aux armes précédentes. C. : un écran échancré, semi-circulaire, les pointes garnies de courtes tiges, terminées en boule, et chargé d'un lion. L. : *S' Radolphi de Claromote dñi de Nigella*. Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *S' Radolphi dñi de Nigella* (Ibid., N° 493).

D'après GELRE, *die marscale van Cleermont*, homme du roi de France, portait : de gueules à deux poissons adossés et à un semé de trèfles, le tout d'or, lesdits poissons surmontés d'un lambel d'azur. Couronne de sable. C. : une tête et col de coq d'hermine, crété et barbé de gueules, terminé en volet. GELRE donne au *greve van Nele* : le même écu, sans lambel. C. : un plumail gris, issant d'une cuve de gueules, semée de trèfles d'or, entourée d'un bourrelet d'argent et terminée en volet.

— (Henri van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Fauquemont; i. t. : 246 moutons, 1374 :

une croix engrêlée, accompagnée au 2^e canton d'une étoile; au franc-quartier chargé d'une fasce. L. : *S' Henrici de Clermont* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 11, fig. 286).

Clermont (Henri van), échevin de la duchesse de Brabant, à Maestricht et dans la cour de *Lencule*, 1398 : une croix engrêlée, accompagnée au 1^{er} canton d'une fasce. L. : *S Henrici de Clermot scab ticten* (Ibid.).

— Henri de *Cleremont*, *chastellain de Dolhaing* (Dalhem), déclare avoir reçu une redevance de grain, due, *illeg*, à sire Jean de Pouques, mort récemment, et en tenir compte, à valoir sur sa créance, 1401, 31 janvier (style de Liège) : une croix engrêlée, accompagnée . . . (les cantons supérieurs sont frustes). L. : *S Henrici de Clermot* (Ibid.).

Cette redevance, dit l'acte, est échue en la terre de *Dalem*, ou *Dolhaïn*; il contient donc, de ce nom, trois orthographes diverses.

Clervaux. Gauthier de *Clerve*, chevalier, scelle un acte de Ferry, seigneur de Cronenburg, écuyer, 1332 : plain; au chef chargé de trois merlettes (*Luxembourg*, c. IV, l. XVI, N° 67).

— Gauthier, seigneur de *Clerve*, chevalier, scelle un acte de Thierry de Milburg, chevalier, et de sa femme, *Metze van Merode*, ses parents, 1348 : plain; au chef chargé de trois corbeaux. L. : *S Wal . . . dni de Clerue* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 510).

— Thierry van *Clerve*, chevalier, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le drossard de Luxembourg, i. t. : 210 moutons, 1374 : plain; au chef chargé de trois merlettes. Cq. couronné. C. : deux cornes de bœuf, semées de fleurons, affectant la forme d'une tulipe. Le volet semé des mêmes fleurons. L. : *S' dñi Diderici de Clerva* (Chartes des ducs de Brabant).

Ces fleurons représentent des ventres de petit-gris. Il convient donc de blasonner ces cornes : de vair au naturel (voir p. 74 78).

— Guillaume van *Clerve*, prisonnier *illeg*, sous ledit drossard; i. t. : 366 moutons, 1374 : même écu. L. : *S' Villem va Clerve* (Ibid.).

Cléty (Isid.-Juste-François **Clément de**), prêtre, chanoine de la cathédrale de Namur, recteur du bénéfice de N.-D.-Mineure, en l'église de Trognée, en Hesbaye, pays et diocèse de Liège, 1787, le 25 mars : d'hermine à la croix de gueules, chargée de quatre têtes de léopard, bouclées; écusson en cœur, cassé; on n'y voit plus qu'une étoile à cinq rais, au canton senestre. L'écu, dans un cartouche, sommé d'un chapeau ecclésiastique (cachet en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46639).

Il remet au gouvernement autrichien l'état des biens afférents à ce bénéfice.

La famille des chevaliers Clément de Cléty, appartenant à la noblesse officielle de la Belgique, porte ces mêmes armes.

L'écusson en cœur est écartelé; aux 1^{er} et 4^e, d'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules, et au semé de fers de lance de sable; aux 2^e et 3^e, d'argent à l'étoile à cinq rais de sable.

L'écu sommé d'une couronne à neuf perles. S. : deux léopards lionnés d'or, bouclés du même.

Clèves (Thierry, comte de), 1264 : type équestre; le bouclier et l'écu du contre-scel, à l'écusson et à l'escarboucle brochante. L. : *itis clevensis* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 49) (voir **Boetzelaer**).

— (Thierry, comte de), 1285 : type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel aux mêmes armes. L. du contre-scel : *S' Secretum et clavis sigilli comit chycensis (Hollande)*.

— (Othon, comte de), 1309 : type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel, aux mêmes armes. C. et ornement du chanfrein : un écran échancré (Chartes des ducs de Brabant).

— *Johannes de Cleve, decanus et archidiaconus coloniensis*, 1346 : dans le champ du sseau, un casque, recouvert d'une peau de rencontre de bœuf couronné. L. : *S' Iohannes (?) de Clevis dns de Linne* (Dusseldorf, *Emmerich*, N° 58).

— *Ermgaert van Cleve, vrouwe wileneer van Huerne* (Hornes), dote le couvent de Bedbur, de l'aveu de ses fils, Thierry de Hornes, sire de Perwez et de Cranenburg, Jean et Godefroid, 1350 : parti; au 1^{er}, un huchet en chef et un demi-huchet en pointe, mouvant du parti (**Hornes**); au 2^d, un demi-écusson et une demi-escarboucle, le tout mouvant du parti (Dusseldorf, *Bedbur*, N° 32).

— (Adolphe, comte de) et de la Mark, 1392 : même écu que Thierry (1264) (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 351).

— (Adolphe, fils du comte Adolphe de), 1392, 3 : parti; au 1^{er}, un demi-écusson et une demi-escarboucle brochante, le tout mouvant du parti; au 2^d, une fasce échiquetée de trois tires (**Mark**) (Ibid., N° 340, 2, 51).

— Thierry, frère d'Adolphe et fils du comte Adolphe ci-dessus, 1392, 3 : même écu, mais sans la demi-escarboucle (Ibid.) (Pl. 11, fig. 287).

— (Adolphe, comte de), etc., reçoit, de la duchesse de Brabant, des acomptes sur les 5100 florins de Hollande qu'elle lui doit, etc., 1396, 7 : un écusson et une escarboucle brochante. Le casque recouvert de la peau d'un rencontre de bœuf couronné, le cercle de la couronne échiqueté à trois tires. L. : *Sigillum Adolphi comitis de Clevis* (Chartes des ducs de Brabant).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. LXXXI.

Fig. 1. Nicolas Tahon, xv^e-xvi^e siècle.

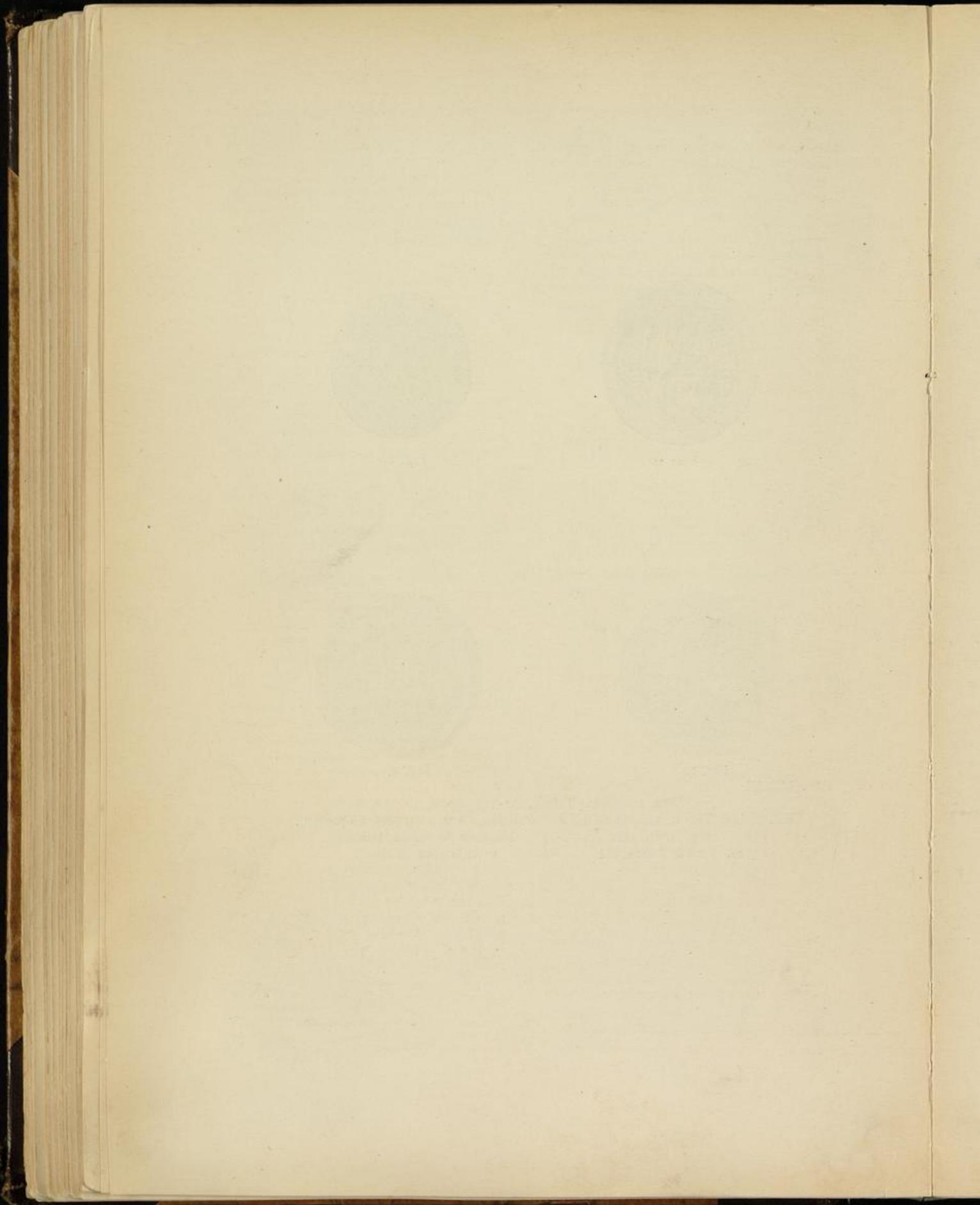
Fig. 2. Jean Tahon, homme de fief de l'archiduc d'Autriche, 1504, à Cambrai.

Fig. 3. Jean Tahon, 1512

} Hommes de fief du Hainaut

Fig. 4. Nicolas Tahon, 1515

} et de la cour de Mons.



Ces paiements ont, sans doute, trait à la guerre de Gueldre.

Clèves (Adolphe, comte de), 1398 : dans le champ du sceau, un casque cimé comme sur le sceau de 1396, accosté de deux écussons; A comme en 1396; B, une fasce échiquetée de trois tires (Ibid.).

— *Aernt van Cleve, Johan, Tijdeman et Gherijd*, ses frères, fils d'*Aernt van Cleve, Melijs Aernts zoen, Aernt Baers et Peter Walmaer* (scelle d'une marque de marchand) s'arrangent, avec le duc de Gueldre, au sujet de prétentions qu'avait fait valoir ledit *Aernt van Cleve, onzen vader, oem ende neve*, 1400; *Aernt*, le fils : une fasce, chargée en cœur de... et accompagnée de trois (2, 1) têtes et cols de cygne. L. : *S Aernt van Cleve* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 797) (comp. **Arnouts soen**).

Les frères d'*Aernt*, le fils, ne scellent pas.

— (Adolphe, comte de) et de la Mark, 1405 : petit module; deux écus, le 1^{er} de Clèves, le 2^d de la Mark. L. : *S Adolphi com de Cleu* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 638).

— (Marguerite de), comtesse palatine du Rhin, duchesse en Bavière, comtesse de Hainaut, de Hollande, etc., 1408 : deux écus; A, écartelé de Bavière et de Hainaut (les 4 lions); B, de Clèves. T. : un ange. L. : *ducisse Bavarie comitisse Hanonie Hollandie et Zeelandie* (Ibid., N° 677).

— (Gérard de) et de la Mark, frère du comte Adolphe, 1409, 14 : même écu que Thierry, 1392. L. : *Sigille Gerardi de Clivis et de Marka* (Ibid., N°s 681 et 711).

— Le même, 1411 : même sceau qu'Adolphe, fils du comte Adolphe, 1392, mais brisé d'un lambel, brochant sur le tout. L. : *S Gerardi de Clivis de Marka* (Ibid., N° 699).

— (Adolphe de) et de la Mark, seigneur de Ravestein, Wijnendale, etc., 1481, 4 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une escarboucle, chargée en cœur d'un petit écusson; aux 2^e et 3^e, une fasce échiquetée de trois tires. Sur le tout, un écusson écartelé; au 1^{er} et 4^e, une fleur de lis; aux 2^e et 3^e, trois bandes (**Bourgogne**). Sur le tout du tout : un écusson fruste. C. : comme Jean (1346). S. dextre : un lion (C. C. B., c. 108 et 113).

Le sceau de sa femme, Anne de Bourgogne, dame de Ravestein, Wijnendale, Duiveland, Sommelsdijk, etc., apposé à l'acte de 1484, est fruste.

Voici, d'après **GELRE**, les armes du comte de *Cleve* : de gueules à l'écusson d'argent et à l'escarboucle d'or brochante. Le cq. recouvert d'une peau de taureau de gueules, accornée d'or. Couronne d'or, le cercle chargé d'une fasce échiquetée de gueules et d'argent, de trois tires.

— (Jean-Guillaume, duc de), Juliers et Berg, comte de la Mark et de Ravensberg, seigneur de Ravenstein,

Wijnendale, tient, du château de Gand, la seigneurie de *Wijnendael*, 1592, 15 octobre : coupé; au 1^{er}, parti de deux traits, formant trois champs; a, un lion; b, un écusson et une escarboucle brochante; c, un lion couronné; au 2^d, parti, a, une fasce échiquetée à trois tires; b, trois chevrons (Fiefs, N° 11144^{bis}) (voir **Fauquemont, Gueldre, Horn, Isenburg, IJzendoorn, Keeken, Lecker, Leuth, Mark**).

Clievère (*Willelmus dictus*), *filius quondam Johannis dicti Clievère*, échevin de Bruxelles, 1353 : un lion couronné, l'épaule chargée d'un maillet penché. L. : ✠ *Sigille Willemi dci Clieve'* (Bruxelles).

— (*Reijnere de*) reçoit, du duc et de la duchesse de Brabant, 24 *pont grote lakens ghelts* (un écu d'Anvers, aux quatre lions, compté pour 22 *grote lakens ghelts*), à valoir sur 31 pont, à lui dus, 1337, le 18 novembre : un lion, accompagné de six maillets (droits), 2 en chef, 2 aux flancs, 2 en pointe. L. : ✠ *S' dci Reneri de Clievère* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1523).

— Guillaume de *Cliever* scelle pour Henri Rullemakere, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Gaesbeek (i. t. : 74 moutons), 1374 : un lion couronné. L. : ✠ *Sigille Willemi dicti Clievère* (Ibid.).

— Guillaume *die Chevere op ten Halsberch* (le même ?), père d'Alard, tué à Basweiler, sous le sire de Gaesbeek, reçoit un acompte sur une i. t. de 37 moutons, pour le, ou les enfants dudit Alard (*van der ghebourten wegen des voers. Alaerts*), 1374 : un lion couronné, l'épaule chargée d'un maillet. L. : . . . *Sigille Willemi dci C* (Ibid.).

— (Gilles de), écuyer, homme de fief de la duchesse de Brabant, 1396, 7 : un lion, chargé d'un écusson à trois maillets penchés. C. : une tête et col de bœuf (chèvre ?). L. : *S Gielüs de Clievère* (Ibid.).

— (Guillaume), prêtre, homme de fief de Rasse de Grez, seigneur d'Héverlé et de Malèves, 1433 : un lion couronné, l'épaule chargée d'un maillet penché. L. : *S Willm . . . vere* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Clingermans (Jean), échevin de Saint-Trond, 1549, 52 : une barre, accompagnée de trois croissants, posés en barre, 1 au canton dextre, 2 à senestre, rangées en barre. C. : un homme, brandissant de la main droite une massue, la figure contournée, issant (Ordange et Abb. de Saint-Trond, c. 13).

D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, Clingermans porte : d'argent à la bande (1) de sable, accompagnée de trois croissants de gueules, posés en bande, 1 à senestre, 2, rangées en bande, à dextre.

Clignet, voir **Brabant**.

Clinkart (*Jan*), *meester van scep* (un acte français, de 1398, le qualifie : *maronnier ter Shuus* (L'Ecluse, dans la Flandre zélandaise), reçoit, du duc de Bourgogne, 10 nobles (= 36 livres parisis), *omme seekere vojage ende pine, die ic ghedaen hebbe int gheselscep van Guijotte van Lompreit ende meester Gillis de Vulre* (Volder), secrétaire dudit duc, 1398 : un cerf, en arrêt. L. : ✠ S I soen (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78, 79).

Clijnke (*Jean*) tient, du château de Termonde, un fief à Saint-Gilles, 1430 : un chevron, accompagné de trois roses (Fiefs, N° 4375).

Clinckebel, dit van Teijlingen (*Nicolas*) (fils de Guillaume), échevin de Rotterdam, 1565 : un lion et un lambel, passé sous le ventre du lion et brochant sur la queue. C. : un lion, issant d'un lambel, entre un vol. L. : S *Claes Willem so* (U.)

Clincker (*Maitre Adrien*), échevin de Heusden (Brabant), 1504 : un sautoir échiqueté, accompagné en pointe d'une rose (Malines).

Clyte. *Colart de le Clitte*, chevalier, seigneur de *Rucesreure* et de *Comines*, reçoit, de la Chambre des Comptes, à Lille, une indemnité pour un voyage de six jours à *Noefport* (Nieuport), fait, sur l'ordre du duc, avec le bailli d'Ypres, *pour avoir fouceurs a fouir les fosses de . . . Noefport*, 1387, 16 août : dans le champ du sceau à droite, un petit écu, au chevron, accompagné de trois coquilles, et à la bordure (simple) ; à senestre, un grand casque, cimé d'une tête et col de loup, issant de flammes (C. C. B., Acquits de Lille, l. 188).

— *Lambert de le Clite*, échevin d'Ypres, 1404 : trois (2, 1) membres de lion, posés en bande. L. : beert ite (Ibid., l. 417).

— *Jean*, seigneur de *Comines* (et *Comene* = *Comines*), reçoit, du duc de Bourgogne, une pension de 300 francs sur l'espier de Furnes, 1421, 38 ; chevalier, souverain bailli de Flandre, 1424, 6, 9 : un chevron, accompagné de trois coquilles. C. : une tête et col de loup, issant de flammes. T. : une damoiselle. L. : S *Iehan de le Clite se . . . de Comines* (Ibid., 394, 35, 37, 61, 78-9, 112).

En 1426 et 1429, il est qualifié capitaine et souverain bailli de Flandre.

— *Angniez de le Clite*, *vesve de feu Morisse de Varsenare* (*Varsennaere*), reçoit, sur la *grute* de Bruges, des rentes viagères de 400 livres parisis, dont 100 livres inscrites sur sa vie à elle, 150 sur la vie de *Morisse* et de *Martine de Varsenare*, 150 sur la vie de *Catherine de V.*, veuve d'Adrien Baille, et la vie de *Roelquin de V.*, ses enfants, 1441 (n. st.) ; elle scelle encore pour une rente, en 1444 et 46 : parti ; au 1^{er}, trois épées, rangées en fasce et posées en bande, accompagnées en chef à senestre d'une

étoile à cinq rais ; au 2^d, trois cors de chasse couronnés. T. : un ange. L. : S *Agn van d Clite Mor va Warsenare* (Ibid., l. 378, 43) (voir *Varsennaere*).

Le seigneur de le Clyte : de gueulle, au chevron d'or, à trois coquilles d'argent.

Le seigneur de Ruwerschuere : pareilles, à la bordure d'or (L'ancienne Noblesse de la Contée de Flandres, par CORN. GAILLIARD).

Clobbere (*Henri*), échevin de Malines, 1353, 5, 69 : dans le champ du sceau, un mouton broutant, brochant sur un bélier, en arrêt, posé à côté du mouton, et dont on n'aperçoit que la partie supérieure (Malines).

— (*Rombaut*), échevin *illeg*, 1381 : trois moutons passants (Malines).

Clodt, voir *Cloth*.

Cloeck, voir *Cloick*.

Kloepsghin (*Arnould*), bailli héréditaire de l'archevêque de Cologne, 1371 : une fasce (Dusseldorf, Col., N° 915).

Cloes (et **Clouz**) (*Thierry*), échevin de Liège, 1396-1414 : deux sceaux ; 1^o, trois écussons ; au franc-quartier brochant, chargé d'un lion. L. : os . 2^o, même écu, mais les écussons tenant de la patte droite une noisette. S. senestre : un griffon, au bec duquel l'écu est suspendu. L. : S' *Thiry Clo . s de Liege* (C. de B.).

Cloesterman (*Corneille*), prêtre, reçoit, du receveur de Termonde, un paiement, *als van minen dienste van vroechmesse in Onser Vrouwen kerke*, à Termonde, 1408 : diapré au calice. L. : S *Cornelis Clo . . . man pbr.* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70, 71).

Cloet de Attenhoven (*Godefridus dictus*), s'engage, moyennant 3 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *beno et honeste cum galea armatus et equitatus*, dans la guerre entre les rois d'Angleterre et de France, 14 avril 1339 : un chevron. L. : ✠ S' *Godefridi Clothe* (Chartes des ducs de Brabant, N° 508).

Cloet (*Jehan*), *sergent de leaue* du comte de Flandre, 1400 : un chevron, accompagné de trois annelets. L. : *Sigill Cloet* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 80, 81).

— (*Jean*), échevin de Bruxelles, 1506, 7 : une fasce, surmontée de trois merlettes. C. : un bonnet, recourbé en avant, entre un vol, chargé d'une fasce. T. dextre : un homme sauvage. L. : dicti *Cloet* (Brux. et E. G., 358) (voir *Hoethet*).

Cloete (*Rombaut van den*), échevin de Malines, 1374, 5, 7, 8 : une corne de bélier, renversée, fortement recourbée, la pointe à dextre (Malines).

Cloeters (Henri), échevin de la cour censale du commandeur de Bernissem, à Mielen-sur-Aelst, 1472, 9 : trois chevrons, accompagnés en chef à dextre d'une rose (Abb. de Saint-Trond, c. 9, 10).

Cloick (Jean) (fils d'Etienne), homme du duc de Clèves, 1418 : un lévrier passant (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 736).

— (Jean) (fils de Gisbert), même qualité, 1418 : même écu. L. : *Sigillv . . n Kloec* (Ibid.).

L'animal dans les armes de ces deux personnages ressemble, toutefois, plus à un âne qu'à un lévrier.

— **Gadert Cloegk**, écuyer, scelle le traité d'alliance entre les nobles et les villes de Gueldre, 1418 : un chien braque passant. L. : *Sigillv Gadert Kloeck* (Arnhem, *Rekenkamer*).

NISHOFF, *Gedenkw.*, l'appelle, à tort : *Cloegh*.

CLOIRLANT (*Leve van*), conseiller et ami du duc de Juliers et de Gueldre, 1410 : deux fasces. L. : *S Leve van Carlant* (!) (Ibid., N° 687).

— (Jean van), bon ami de Jean, seigneur de Gemen, 1414 : deux fasces (Dusseldorf, *Col.*, N° 938).

Clockiel (Olivier) reçoit une rente du receveur de Hal, 1428 : trois besants, ou tourteaux (Mons, Domaines de Hal, 1).

Clockier (*Gilhon le*), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Warnant ; 60 moutons, 1374 : trois lions, 1 au canton senestre, 2 en pointe ; au franc-quartier chargé d'une fasce, surmontée de trois annelets. L. : ★ *Gilhon le Clokir* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 11, fig. 288).

— Jean de *Clockyer*, prisonnier *illegitimus*, sous la même bannière ; i. t. : 537 moutons, 1374 : un sautoir, chargé en chef de deux membres de lion, joints en cœur, les griffes en haut. Cq. couronné. C. : un membre de lion. L. : *Johans le Clokier* (Ibid.).

Un *Johan le Clokier*, échevin et bourgmestre de Huy, portant les armes d'*Oliiers* (*de geules a trois castelet d'argent*), avait pour femme une fille de sire Guillaume de *Rocerôit* (Rouveroy), le frère de laquelle avait adopté, du chef de sa mère, les armes d'Hozémont (*d'or al sautoir de geules*), brisées en cœur d'une jambe de *Lyonon d'or*. Leur fils, *messire Johan le Cloquier*, chevalier, bailli de Thulin, prit les armes d'Hozémont. Il vivait du temps d'Henricourt. Cet auteur, à qui nous empruntons ces détails, ne cite pas de brisure, quant aux armes de ce *Johan*.

— (Jean le), chevalier, échevin de Liège, vers 1390 : diapré (?) au sautoir. Cq. couronné. C. : une tête et col de dragon. S. : un griffon et un léopard lionné. L. : *S Iohan kier cheu i de* (C. de B).

— **Willame le Cloquier**, manant à *Waleve Castialx* (Walleffe), échevin de la haute cour de Fallaix, 1458 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un sautoir, accompagné en

pointe d'un anneaulet ; aux 2^e et 3^e, une fasce de cinq fusées ; sur le tout, un écusson à la bande (**Haweal?**) C. cassé (on voit une partie d'un vol) (C. C. B., c. 108) (Pl. 11, fig. 289).

Comp. HENRICOURT, édition SALBRAY, p. 41.

Clockier. *Thieri du Cloquier*, eschevin de le court de *Vaulx*, de le court de *Saint Albain* et de le court *Saint Jehan en Liege*, jugeant a *Noville sur Mehaigne*, 1515 : écartelé ; au 1^{er} et 4^e, un sautoir (sans l'annelet?) aux 2^e et 3^e, une fasce de cinq fusées. Sur le tout, un écusson à la bande. Cq. couronné. C. cassé (Abb. de la Ramée, *Etabl. relig.*, c. 3179, A. G. B.).

Clocman (Simon) (fils de Simon), mari de damoiselle Marguerite Baerts (fille de Henri), qui tient, du château de Termonde, une rente seigneuriale, dite *'t leen ter Woestijnen*, à *Desteldonck*, 1515 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, d'hermine à la bande, chargée de trois coquilles ; aux 2^e et 3^e, trois fasces (hamaides?). C. cassé (Fiefs, N° 3661).

— (Philippe), échevin de Bruxelles, 1571 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, d'hermine à la bande engrêlée, chargée de trois coquilles ; aux 2^e et 3^e, trois hamaides. C. : deux aiguères. L. : *Clocman* (Bruxelles) (voir **Boom**).

— (Jacques) reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1416 : écu cassé. C. : deux aiguères affrontées. L. : *an* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 376).

— (Jean), homme de fief de la châtellenie de Gand, 1436 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, d'hermine à la bande (non engrêlée), chargée de trois coquilles ; aux 2^e et 3^e, trois hamaides. Même C. T. : deux damoiselles. L. : *S' Ian Clocma*. (Ibid., l. 113).

— Georges *Clockman*, échevin de Bruxelles, 1530 : même écu, mais les bandes engrêlées. Même C. T. : L. : *S Georgii Clocman* (Couvent de Septfontaines, *Etabl. relig.*, c. 4970, A. G. B.).

Clocquet (Antoine), vicaire (*onder pastor*) de Ruremonde, district de Gueldre, remet au gouvernement autrichien l'état des biens d'une fondation de trois messes, instituée, en l'église paroissiale de ladite ville, par feu damoiselle Marie-Agnès van Afferden ; 1787, le 29 mars : de vair ; au chef chargé d'un lion issant, tenant une palme de la patte droite. C. : le lion issant de l'écu (cachet en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46393).

Cloosterman, voir **Cloesterman**.

Clopper (Nicolas) (et de **Cloppere**), chanoine de Liège, licencié ès droit ecclésiastique, conseiller du duc de Brabant, 1446 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un échiqueté ; aux 2^e et 3^e, trois oiseaux, accompagnés

en cœur d'une étoile. T. : un ange. L. : *S' Nicholay de Cloppere* (Abb. de Saint-Trond, c. 8, et Chartes des ducs de Brabant).

Sur un autre sceau, de 1446, il n'existe pas d'étoile aux 2^e et 3^e quartiers (?).

Clopper. Thierry *Klopper*, bourgmestre de Werden, 1481 : une fasce, chargée de trois annelets et accompagnée en pointe d'une étoile. L. : *Sigillum Diderich Klope . . . el* (Dusseldorf, Werden, N° 97c) (Pl. 11, fig. 290) (voir **Asberg, Bake**).

Clos, voir **Hove**.

Closser (Guillaume die), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Bouchout ; i. t. : 80 moutons. 1374 : trois (2, 1) croissants, accompagnés de trois billettes, 1 en cœur, 2 aux flancs. L. : ★ *Villem de Clocer* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 11, fig. 291).

Clot, voir **Clut**.

Cloten, voir **Lots**.

Cloth (Benoit, baron de), seigneur de *Landscron*, Ehrenberg, Hennen et Grimberg, chambellan et président du conseil des appelées de S. A. E. de Trèves et son grand-bailli de Sayn, Vallendar, Herschbach, Grensau et Heimbach, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Antoinette-Éléonore-Elisabeth, comtesse de *Waltbott à Bassenheim*, du côté maternel, est *gentile femme*, fille de messire Jean-Rodolphe-Marie, comte du Saint-Empire de *Waltbott à Bassenheim*, seigneur de Bassenheim, Olbrück, Pyrmont, Sevenich, Cransberg, Reiffenberg et Königsfeldt, et d'Éléonore-Ernestine-Sophie-Walburge, baronne de Hoheneck, fille de messire Damien-Antoine-Marie, baron de Hoheneck (fils de messire Lothaire-Frédéric, baron de Hoheneck, et de Marie-Antoinette, baronne de Bernhausen) et de Marie-Antoinette, baronne de Wiltberg, fille de Jean-Hugues-Antoine, baron de Wiltberg, et de Sophie-Anne-Marie Boos de Waldeck ; et que ladite damoiselle est noble, de tous côtés maternels, sans aucune bastardise, bourgeoisie, ni autre empeschement quelconque ; Coblenz, le 14 juillet 1767 ; il signe : *Benedict Freyherr von Clodt m[anu] p[rop]ria* : un vol. Cq. couronné. C. : un vol (cachet, en cire rouge, sans légende, dans une boîte de fer blanc) (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1374) (voir **Hohenfeld**).

Clouz, voir **Cloes**.

Clu[e]kinc (Jean), échevin de *Berk* (Rheinberg), 1388, 9 : une bande, accompagnée au canton senestre d'une rose. L. : ★ *S' Iohannis Clvkinch* (Dusseldorf, Col., N° 1118) (voir **Keeken**).

Cluetinc, voir **Clutinc**.

Clugnet, voir **Brabant**.

Cluppel (Jean le), homme de fief du château de Haeltert, 1402 : un trèfle, aux feuilles vidées, entourant, chacune, une petite boule (très cassé ; l'écu seul subsiste) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 229).

Clut (Arnould), échevin de Maestricht, 1414 : trois coquilles ; au franc-quartier brochant, chargé d'une croix engrêlée. L. : t *Clot* (!) *schepe treicht* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Gérard), échevin de Maestricht, 1414, et de la cour de *Lenculen*, 1432 : même écu. L. : *S Gerarts Klvt scepem triecht* (Ibid.).

— (Jean), échevin de l'abbé de Corbie, dans sa cour (*vroenhoff*) de Saint-Pierre, à Montenaeken, 1463 : parti ; au 1^{er}, trois coquilles ; au 2^d, une croix engrêlée. L. : *Sigillum Iohan Clvt* (Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).

Clute, voir **Cloet, Pelden**.

Clutinc (*Rennerus*), échevin de Bruxelles, 1308 : trois fleurs de lis, au pied coupé, surmontées d'un lambel. L. : ✠ *Sig' Re lv* (Bruxelles) (voir **Steen**).

— (*Franco*), échevin *illeg*, 1309 : même écu, chacun des trois pendants du lambel chargé de trois besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S' Franconis Clutinc* (Ibid.).

— (*Franco*), *junior*, échevin *illeg*, 1313 : même écu. L. : ✠ *S' Franconis dci Clutinc* (Ibid.).

— (*Wilhelmus*), échevin *illeg*, 1332 : un parti-émanché ; au chef chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : ✠ *Sigillum Willemi dci Clutinc* (Ibid.).

— *Franco*, *filius quondam Johannis Clutinc[s]*, échevin *illeg*, 1339, 40 : trois fleurs de lis, au pied coupé, surmontées d'un lambel, chacun des trois pendants chargé de trois maillets penchés. L. : ✠ *S' Franconis Clutis ß is* (Ibid.).

— (*Franco*), *junior*, échevin *illeg*, 1341 : même écu, mais des billettes, au lieu des maillets. Cq. couronné. C. : une fleur de lis, au pied coupé. L. : *Franco dci Clutinc* (Ibid.).

— (*Reijnerus*), échevin *illeg*, 1343, 4 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; écusson en cœur à trois pals. L. : ✠ *S' Reinere Clutinc* (Ibid.).

— (*Johannes*), échevin *illeg*, 1347 : trois fleurs de lis, au pied coupé, surmontées d'un lambel. C. : un écu-reuil, tenant de la patte gauche une noisette, entre deux cornes de bœuf. L. : *S Iohannis dci Clutinc* (Ibid.).

— (*Reinerus*, *filius quondam Johannis [dicti]*), échevin de Bruxelles, 1351, 6 ; *Reijnerus Clutinc*, amman *illeg*, 1359 : même écu, mais sans lambel. Cq. couronné. C. : une tête et col d'aigle. L. : *Sigill Reneri*



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. LXXXII.

Fig. 1. Nicolas Tahon, 1551

Fig. 2. Jean Tahon, 1562

Fig. 3. François Tahon, 1572

Fig. 4. Augustin Tahon, abbé de Saint-Aubert-lez-Cambrai, 1745.

} Hommes de fief du Hainaut
et
de la cour de Mons.

- dicti Clvetinc* (Ibid. et Fonds de Locquenghien, A. G. B.).
- Clutinc.** Le même, échevin *illeg*, 1352, 61, 78; *Reijner die men heet Cluetinc*, échevin d'Uccle, 1372 : mêmes écu et C. Cq. couronné. L. : *Sigil Reneri dicti Clvtinc* (Bruxelles).
- (Franco), échevin de Bruxelles, 1352 : même écu. Cq. couronné. C. : une fleur de lis, au pied coupé. L. : *Sigil Franco dci Clutinc* (Ibid.).
- (Renier *Mennen*, dit), transporte au duc et à la duchesse de Brabant, un alleu, consistant en une maison, avec jardin, prairies, terres et bruyères, à Uccle, 1362 : mêmes écu et C. que *Reijnerus*, 1351; Cq. couronné. L. : *eri dicti Clvetinc* (Chartes des ducs de Brabant).
- *Reijnere Clutinc, soene Reijneers Clutincs Segheleeren*, reçoit, du Brabant, 31 livres de *grote lakens ghelt* (1 écu d'Anvers, aux quatre lions = 22 *grote lakens ghelt*), 1357, 18 novembre : trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier brochant chargé d'un lion et d'un semé de billettes (Ibid., N° 1526).
- (Renier), Godefroid van den Torne et Thierry van Gorinchem donnent, au nom du duc et de la duchesse de Brabant, à sire Godefroid de Looz, sire de Heinsberg, Blankenberg et Löwenburg, une obligation du chef de feu son oncle, le comte de Looz, qui avait pris part à la guerre contre le comte de Flandre, 1363 : mêmes écu et C. que *Reijnerus*, 1351. Cq. couronné. L. : *Sigi eri dicti Clvetinc* (Ibid., N° 1841).
- (Johannes, *filius quondam Johannis*), échevin de Bruxelles, 1367 : même écu. C. : un buste barbu (Bruxelles).
- (Jean) (et *Cluting*), bailli du Brabant wallon, jadis prisonnier à Bäsweiler; un des chefs de la bataille; i. t. : 1022 moutons, 1374 : même écu. C. : une tête d'homme barbu, au col allongé, coiffée d'un béret (Chartes des ducs de Brabant).
- Jean *Clutins, marissauls del hosteil* du duc de Brabant, 1376 : mêmes écu et C., mais la tête couronnée (B.); le même (?), se porte fort pour le duc Wenceslas, 1383; homme de la duchesse de Brabant, qui le dit *maerscale onser herbergen*, 1385 : mêmes écu et C., mais la tête coiffée d'un béret (Ibid.).
- Jean *Cluetinc* (fils de Renier), 1370; jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Bouchout; i. t. : 860 moutons, 1374; (fils de feu Renier) 1393, 4, échevin de Bruxelles : mêmes écu et C. que *Reijnerus*, 1351; Cq. couronné. L. : *S Iohis dicti Clvtincs* (Bruxelles et Chartes des ducs de Brabant).
- Marie *Clutings*, veuve et héritière de Gérard Leckarts, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Bouchout; i. t. : 200 moutons, 1374; dit sceller de son propre scel (celui de sa mère ?) : trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : *S Domicella (!) Elisabe de Issche* (Chartes des ducs de Brabant).
- Clutinc.** *Reijnerus Cluting, dictus de Zegheleere*, échevin de Bruxelles, 1361, 76, 77, 81 : trois fleurs de lis, au pied coupé; écusson en cœur, au lion couronné. L. : *S Reineri Clvetinc* (Bruxelles et Chartes des ducs de Brabant).
- L'acte de 1361 le dit : *Illius Reijneri Cluting, dicti Zegheleere*.
- Jean *Cluetinc*, échevin de Tirlemont, 1414 : plain; chargé d'un lambel à cinq pendants. L. : *S Iohis Clvetinc* (Greffes scabinaux, Louvain, c. 1414).
- *Henricus, filius quondam Johannis dicti Cluting*, échevin de Bruxelles, 1414 : trois fleurs de lis, au pied coupé. Cq. couronné. C. : une tête et col d'aigle. L. : *Henrici dicti Clvetinc* (Bruxelles).
- Guillaume *Clutinck*, échevin de Bruxelles, 1415 : 6 : mêmes écu et C. que *Reijnerus*, 1351. Cq. couronné. L'écu accosté au haut de deux W. L. : *S Willem Cluetinc* (Malines, Bruxelles et E. G., 349).
- Gilles *Cluetinc*, échevin *illeg*, 1439, 59 : mêmes écu et C. Cq. couronné. S. dextre : un léopard lionné. L. : *S Gielüs Clvetinc* (Bruxelles).
- Jean *Clutin*, homme de fief de monseigneur Englebert d'Enghien, seigneur de Rameru, la Folie, Tubize, 1460 : mêmes écu et C. Cq. couronné. T. dextre : un homme sauvage, tenant sa massue sur l'épaule gauche. L. : *S Iohannis dci Cluet* (Abb. de Wauthier-Braine, c. 4007).
- Henri *Clueting* (fils de Jean), échevin de Bruxelles, 1470, 1 (n. st.) : mêmes écu et C. Cq. couronné. L. : *S Clvetinc* (E. G., 335, et Bruxelles).
- (Johannes), échevin *illeg*, 1483 : mêmes écu et C. Cq. couronné. T. dextre : un homme sauvage, tenant sa massue de la main droite. L. : *S Iohannis dci Clvetinc* (Bruxelles) (voir **Steen, Torre**).
- Sire Guillaume *Cluetinc*, religieux à Afflighem, 1468 : même écu. L. : *S Wi Cluetinc* (C. C. B., Acquits de Lille, 1.371).
- GELRE donne à *Cluetinc*, en Brabant : d'azur à trois fleurs de lis, au pied coupé, d'argent. Volet d'argent. Le cq. d'or, couronné de sable. Volet d'argent. C. : une tête d'aigle d'argent, becquée et languée de gueules. Plus loin, il cite encore un *Jan Clutinc*, dont l'écu est resté en blanc. Le cq. d'or, couronné de sable. C. : une tête et col d'aigle d'argent, becquée (!) de gueules, terminée en volet.
- Le continuateur du héraut d'armes GELRE (xv^e siècle) donne encore, à la suite du Grand-Maitre de Prusse, sans légende, un blason qui semble appartenir à un Clutinc : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, de . . . à trois fleurs de lis, au pied coupé, de . . . ; aux 2^e et 3^e, d'or à trois

leurs de lis, au pied coupé, de sable, qui est évidemment d'I. Jssche. C. : un buste barbu, la tête ceinte d'un chapel de roses. Le fait qu'en 1374 Marie Clutings dit sien le sceau d'Elisabeth d'Issche paraît indiquer une alliance entre les deux familles.

Knebil van KATZINELMBOGIN (Werner), chevalier, Jean Rost von Schoenberg, chevalier, et Henri von *Milwalt*, varlet noble, déclarent, devant deux échevins de *Wesil* (Wesel), diocèse de Trèves, qu'Hermañ *Frye* (Frei) von *Paffinange*, varlet noble (*Edelknecht*), s'est obligé, pour une somme d'argent, envers Wenceslas, duc de Luxembourg, 1381 : de . . . à l'écusson plain, accompagné en chef à dextre d'une merlette. C. : deux oreilles d'âne. L. : *S' Wernheri dei Knebil milit'* (*Luxembourg*, c. III, l. X, N° 27) (voir **Fust**).

Knepper (Pierre), curé de Bauschleiden, 1788 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois (2, 1) lettres R; aux 2^e et 3^e, d'or à la rose. C. : une lettre R (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. N° 46381).

Knibbe (Gérard) tient un fief du château de Furnes, 1405 : un chevron renversé; au chef chargé d'un léopard (Fiefs, c. 887, l. 1-78).

— (*Wijd*), tuteur de Baudouin Poijte, tient un fief dudit château, 1406 : un lion léopardé, accompagné en pointe d'une étoile (Ibid.).

— (Jean), échevin de Ninove, 1408 : trois poissons recourbés, posés en bande et rangés en barre (L'écu est diapré). L. : *S' Joh . . . is C* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 222).

— (*Omaer*), homme de fief du métier de Furnes, 1409; échevin et *cuerheer* dudit métier, 1409, 10, 20, 7 : un léopard, surmonté d'un lambel. Derrière l'écu émerge un aigle. S. : deux léopards lionnés, assis. L. : *S Omaer Knibbe* (Ibid., l. 89, 90, 91, 92; Tournai, Chartreux, c. I).

— (*Weerin*), *landhoudere* dudit métier, 1420, 1 : un léopard. C. : un léopard, en arrêt, entre un vol. L. : *S Wer Knibbe* (Ibid., l. 91, 92).

— (François) tient, du château de Furnes, un fief à Adinkerke, 1421 : même écu que Gérard (1405) (Fiefs, c. 887, l. 1-78).

— (*Clais*), échevin et *cuerer* de la châtellenie de Furnes, 1424 : un léopard, accompagné en pointe d'une étoile. L. : . . . *ais Knibbe* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 91, 92).

— (Jacques), échevin de Furnes, 1424 : homme de fief du bourg de Furnes, 1442 : un léopard, accompagné en pointe d'une rose. L'écu posé sur un (!) aigle regardant. L. : *S Jacob Knibbe* (Ibid., l. 91, 92, 93, 94).

— (*Omaer*), échevin et *cuerheer* de la châtellenie de

Furnes, 1437, 43, 4 : un léopard, surmonté d'un lambel. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Omaer Knibbe* (Ibid., l. 93, 94).

Knibbe (Henri), homme de fief du bourg de Furnes, 1442 : un léopard, accompagné en pointe d'un croissant. L'écu posé sur un aigle regardant. L. : *Kn* (Ibid., l. 93, 94).

— (Jean), même qualité, 1442 : un léopard. C. : un . . . entre un vol. L. : *S Jan Knibbe* (Ibid., l. 93, 94).

— (Renaud), même qualité, 1442, 51 : un léopard et une bordure endentée. C. : un léopard, en arrêt, entre un vol. L. : *S Rein[er] Knibbe* (Ibid., l. 93, 94, 95, 96).

En 1442, Renaud et Henri Knibbe, hommes de fief, déclarent que Renaud Knibbe, chevalier, et dame Christine Sdojers, sa femme, ont vendu un fief, relevant du bourg de Furnes, à damoiselle Marguerite, veuve de Colart le Fevre.

— (Jean), écuyer, homme de fief du bourg de Furnes, 1448 : un léopard (très cassé; l'écu seul subsiste) (Ibid., l. 395).

— (*Omaer*), homme de fief dudit bourg, 1457, 61 : un lion léopardé. T. : une damoiselle, coiffée d'un haut bonnet pointu. L. : *S Omaer Knibbe* (Ibid., l. 95, 96).

— (Baudouin), même qualité, 1457 : un lion léopardé, surmonté d'un lambel. S. senestre : un homme sauvage, appuyant sa massue sur l'épaule gauche. L. : L. : *S Boudiin Knibbe* (Ibid., l. 95, 96).

— (*Rijkewaert*), échevin et *cuerheer* du métier de Furnes, 1470 : un léopard (un peu fruste, sans brisure perceptible). S. senestre : un griffon acroupi (Ibid., l. 95, 96).

— (Renaud), même qualité, 1483 : un lion léopardé et une bordure engrêlée. C. : un lion léopardé entre un vol. L. : *S Re Knibbe* (Ibid., l. 95, 96).

— (*Zeghelin*), homme de fief du bourg de Furnes, 1483 : un lion léopardé (un peu fruste; brisure?). L'écu posé sur un aigle regardant. L. : *Zeghelin Kn* (Ibid., l. 95, 96).

— (*Goutier*), échevin et *cuerheer* du terroir de Furnes, 1490 : un lion léopardé, accompagné en pointe d'un croissant. C. : un vol (!). L. : *S Goutier Knibbe* (Ibid., l. 97, 98).

— (*Goutier*), *cuerher* de la châtellenie de Furnes, 1494 : un lion léopardé, accompagné en chef à dextre d'une étoile. C. : un vol (!). L. : *Knibbe* (Ibid., l. 97, 98).

— (Lancelot) tient, du château de Furnes, du chef de sa femme, *Gillise*, fille de Martin Hoghebaerts, un

fief à Wulpen, 1502 : un lion léopardé et une bordure engrêlée. C. : un lion léopardé assis entre un vol (Fiefs, c. 889, l. 1041-1106).

La mayson surnomé KNYBEE : d'argent, au lyon léopardé de sable, lampassé et armé de gueulle (CORN. GAILLIARD, L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres).

Knijff (P.-C.) et A.-J. Knijff scellent, comme collateurs d'une fondation, en l'église des Capucins, à Anvers, dont ils remettent au gouvernement autrichien l'état des biens, 1787, le 14 avril; tous deux : de gueules au chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une tour; au chef d'or chargé d'une aigle éployée. C. : une tour. S. : deux léopards lionnés, à la queue fourchée, tenant, chacun, une bannière, la 1^{re} de l'écu, la 2^{de} à trois fers à cheval renversés (les bouts en haut) (cachets, en cire rouge, sans L.; deux matrices différentes) (C. C. B., reg. 46663).

Cette fondation consiste en deux messes hebdomadaires, à dire pendant cent ans, à partir de la mort du fondateur. Celui-ci est damoiseau Jean-Charles Bosschaert, qui décéda le 8 février 1749.

Les collateurs de la fondation sont ses héritiers testamentaires, à savoir : 1^o, les enfants de feu l'ancien bourgmestre Knijff et leurs descendants; 2^o, l'ancien conseiller-secrétaire Knijff, et 3^o, les enfants de ce dernier.

— (J.-M.-G.) scelle l'acte ci-dessus, 1787; qualifié damoiseau (*Joncker*), il scelle, comme fils aîné de feu dame M.-T. de Bosschaert et de damoiseau M.-J.-A. Knijff, habitant, Longue rue Neuve, chez son père, une déclaration analogue relative aux biens afférents à une fondation en l'église Saint-Jacques, 1787 : même écu (ovale), mais des molettes, à la place des étoiles. Cq. couronné. C. : une molette. S. : deux lions regardants, tenant, chacun, une bannière, la 1^{re} indistincte, la 2^{de} de l'écu (cachet, en cire rouge, sans L.) (Ibid., reg. 46663 et 46341).

Cette fondation en l'église Saint-Jacques avait été instituée par sa grand-mère, Anne-Marie-Catherine van den Branden, douairière de Charles-François de Bosschaert, chevalier; ses collateurs étaient : Joseph-Henri de Bosschaert, chevalier, *op de Meer*, damoiselle S.-C. de Bosschaert, béguine, à Anvers, damoiseau C.-H.-F. van der Borgh, au Marché-Saint-Jacques, fils aîné de dame A.-M. de Bosschaert, femme de damoiseau F. van der Borgh, et damoiseau J.-M.-G. Knijff, tous enfants et petits-enfants de la fondatrice. Les chevaliers et barons de Knijff, appartenant à la noblesse officielle de la Belgique, portent : de gueules au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles à huit rais et en pointe d'une tour, le tout d'or; au chef d'or, chargé d'une aigle éployée de sable. C. : la tour de l'écu. S. : deux lions léopardés d'or, couronnés du même, armés et lampassés de gueules, tenant, chacun, une bannière; la 1^{re} de l'écu, la 2^{de} d'or à trois fers à cheval (renversés) de sable (qui est de Bruijn).
Devise : *Ad astra per arcem.*

Knippenburg. Henri van Knippenborch scelle 1357; Henri van der Knypenburch, écuyer, scelle un acte de Thierry van Broiche, 1369 : six burelles et trois merlettes, brochant sur la 1^{re} burelle. L. :

✠ *S' Hinrici de Knippenborgh* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1339; Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 822) (voir **Dungelen**).

Knippinck (Henri), fils de Gérard, tient de Guillaume, duc de Juliers, Gueldre, Clèves et Berg, *dat huys Grynberg* (Grimberg), etc., 1341 : trois annelets, rangés en pal (l'écu *non parti*). Cq. couronné. C. : un écusson aux armes de l'écu, entre un vol. L. : *S Henrici Knippinck* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, (N° 776).

Knode (*Gherlijc*), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Cranendonck; i. t. : 314 moutons, 1374, 9 : un lion et une bordure engrêlée. L. : *S' Gherlaci Knode* (Chartes des ducs de Brabant.).

— (Henri), prisonnier *illegitimus*, sous le sire de Perwez; i. t. : 436 moutons, 1374, 9 : même écu. L. : *S Henrici dei Knoed* (Ibid.).

Un *Henneken* Knode, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le drossard de Fouquemont, reçoit, en 1374, un premier acompte sur une l. t. de 130 moutons. Jean Huijn scelle pour lui.

— Henri Knode, échevin de Bois-le-Duc (le même ?), 1380 : même écu (Helmond) (voir **Huijn**).

Knoed, voir **Knode**.

Cnoep (Pierre), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Jean van Redelghem; i. t. : 180 moutons, 1374 : un double nœud, affectant, plus ou moins, la forme d'un 8 couché, les deux bouts tombant, en côtoyant les bords de l'écu. L. : ✠ *S' Petri dicti Cnoep* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Knop**).

Knocke (Jean van den), homme de fief des châtellenies de Gand et de Courtrai, 1358 : un lion, à la queue fourchée, et une bordure, chargée d'une couronne d'épines (Chartes des comtes de Flandre).

Knoops, voir **Taije**.

Knop. Godefroid *Knaep* (I), chevalier, transporte à Adolphe, comte de Clèves, son droit *aen der molenstat to Luerich* (Lörick?) . . . , *in dem kerspel van Boder* (Büderich?), 1377 : coupé; au 1^{er}, deux fleurs de lis; au 2^d, plain. L. : ✠ *S' Her Godert Knop* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 432) (voir **Knoep**).

Her Godevert Knoep, homme du comte de Clèves, portait : de gueules, au chef d'or, chargé de deux fleurs de lis de sable. Volet d'or. C. : un chapeau de tournoi de gueules, retroussé d'argent, sommé d'un grand disque d'or, chargé d'une fleur de lis de sable.

Cnopere (*Amisius dictus*), échevin de Lierre, 1327 : une rose. L. : . . . *mis de Cn* (*Nazareth*).

Knorre (*Petrus*), *decretorum doctor, prepositus wetzslariensis*, du diocèse de Trèves, ambassadeur, à Bruxelles, pour Guillaume, duc de Saxe, landgrave de Thuringe, 1462; sceau rond; la Vierge, portant

l'Enfant, sous un dais; dans le bas, un écu : trois mains, en pairle, les deux supérieures renversées, empoignant chacune un poisson, les poissons du chef affrontés, celui en pointe contourné. L. : *S Petri Knor decō doc p̄pti S Marie in Wetzlar (Luxembourg, c. VI, l. XX).*

Knubben (Gaspard), échevin de Saint-Trond, 1374 : un chevron, accompagné en chef de deux glands et en pointe d'un flanchis, cantonné de quatre glands. C. : un gland, tigé et feuillé (Abb. de Saint-Trond, c. 41).

D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, le champ est d'argent, le chevron d'azur, le flanchis de gueules, et les glands sont d'or, tigés de sinople.

Knuts (Guillaume de) reçoit une rente sur l'espier d'Alost, pour damoiselle Catherine van der Delft, 1434 : trois hamaiques et un lambel brochant. T. : un homme sauvage, sans massue. S. : deux léopards lionnés, issant du cadre du champ. L. : *S' Willem de Knuts* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 371).

— (Jean de) reçoit une rente sur ledit espier, 1476 : trois hamaiques, surmontées d'un lambel. Mêmes T. et S. (Ibid., l. 371) (voir **Herman, Tsoucke**).

Knuut (Jean den), fils de Josse, tient du damoiseau Guillaume van Claerhout, seigneur de Pitthem, etc., un fief à Pitthem, 1314 : une étoile (Fiefs, N° 10753).

Cob de NUDANGE (Philippe-Christophe) tient, du roi de France, la seigneurie de Niederweis (prévôté d'Echternach), avec les dépendances : Alsdorf, Kerschenbach, *Merkeell*, ainsi que ses maisons à Niederweis, à Bitburg, la cense de Bordenboren, etc., 1681 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, deux merlettes (corbeaux?), rangées en pal; aux 2^e et 3^e, une croix, cantonnée de quatre glands (?). C. cassé (cachet en cire rouge) (C. C. B., 43713^b).

Cobbenbosch. Henri van *Cobbenbossche*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Jean van Redelghem; i. l. : 189 moutons, 1374 : un fascé de six pièces, la 1^{re} chargée à dextre d'un maillet penché. L. : *S' Heinrich de Cobbenbosch* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Gilles van), échevin de Bruxelles, 1439 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un fascé; au 3^e, trois feuilles de tilleul, sans tiges, renversées (nénuphar); au 4^e, un parti-émancé. C. : un plumail (plante aquatique) entre deux têtes de dragon, aux cols allongés, affrontées, le tout issant d'une cuve. L. : *S Gielis va Cobbenbos* (Bruxelles).

— Jean van *Cobbenbosch*, homme de fief de Louis Roelants, seigneur de *Wiltsele* (Wilselle), 1470 : trois fascés, la 1^{re} chargée de trois coquilles. T. : un ange. L. : *S Iohīs de Cobbēbosch* (Abb. de Sainte- Gertrude, à Louvain).

Cobbere (Gérard), échevin de Malines, 1411, 4, 5 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois merlettes; aux 2^e et 3^e, un lion. C. : deux cornes de bœuf, chacune garnie à l'extérieur d'une bordure dentelée. S. : deux griffons. L. : *S Gerardi de Cobbere* (Chartes des ducs de Brabant et Malines).

— Guillaume *Cobber*, échevin illec, 1420, 21, 3, 6, 8, 9, 30 : trois oiseaux; au franc-quartier brochant, chargé d'un sautoir engrêlé. C. : un oiseau entre les cornes du sceau de Gérard, 1414 (Malines)

Kobern. *Godefridus et Wernerus, consanguineus suos, milites de Coverna*, se sont réconciliés avec la ville de Cologne, 1280, *dominica quadragesima qua cantatur Reminiscere* = 9 mars 1281; *Godefridus* : type scutiforme : plain; au chef chargé de trois losanges. L. : *idi militis de Kov* (Ville de Cologne, N° 433).

— *Wernerus*, ci-dessus : type scutiforme; un pal, chargé de onze croisettes (2, 2, 2, 2, 2, 1) et accosté de quatorze croisettes, sept de chaque côté (2, 2, 2, 1) (ces croisettes ne constituent peut-être qu'un diapré). L. : *S' Veneri d' mi . . . is de G . ntreim* (Ibid.).

— *Nobilis vir Robinus, dominus de Coverna*, scelle un acte des deux cousins *Godefridus et Wernerus*, ci-dessus 1280-1 : type scutiforme; une aigle. L. : *S Robini de Koverna* (Ibid.).

Coche, voir **Coeche**.

Cochin, voir **Colendal**.

Codde, voir **Berchem, Meer**.

KODICHAVEN (*Sander van*), chevalier, parent (*neve*) de Henri van Wijnhorst, 1363, 20 décembre : trois feuilles de nénuphar (Chartes des ducs de Brabant, N° 2017).

D'après GELRE, *Ier Sander Coechoven*, Gueldrois, portait : d'or à trois feuilles de nénuphar de sinople. C. : un buste d'homme barbu, aux oreilles d'âne, la figure de carnation, les cheveux, la barbe et les oreilles gris, la tête garnie de deux cornes de bœuf d'or, chargées, chacune, de trois feuilles de nénuphar de sinople; ledit buste vêtu de blanc.

Codt, voir **Cot**.

Coeche (Jean), homme de fief de l'abbesse de Notre-Dame de Wauthier-Braine, 1450 : deux roses, tigées et feuillées, passées en sautoir, posées sur une terrasse. L. : *Coch* . . . (Abb. de Nizelles, Etabl. relig., c. 3202, A. G. B.).

Coekebac (Jean), scelle, pour Jean de Rentmeester, Jean van den Berghe, Jean Grootheijns et Henri van den Berge, des dénombremens de fiefs, sis à *Sinte-Aegten-Rode* (Rhode-Sainte-Agathe), qu'ils tiennent de sire Jean van Gavere, 1470 : sept (3, 3, 1) tourteaux

(*koekbakken*). C : une tour crénelée, à la toiture aiguë. S. : deux griffons. L. : *. Ioh̄s . oek* (Av. et dén., Nos 655, 658, 660, 664).

Koekelberg, *Walterus de Cockerberghe*, échevin de Bruxelles, 1332 : un lion et un lambel brochant. L. : ✠ *S' Wovter vā Kockelb'ga* (Bruxelles).

— *Walterus de Cockerberghe*, échevin illec, 1342, 3 : même écu L. : ✠ *S' Walteri dicti de Cockerberge* (Ibid.).

— *Willelmus de Cockerberghe*, échevin illec, 1347, 8 : un lion couronné. Cq. couronné. C. : une tête et col de licorne. L. : *S' Willelmi de Cockerb'ge* (Ibid.).

— *Walterus de Cockerberge, junior*, échevin illec, 1362 : un lion, chargé d'un maillet penché. Même C., issant d'une cuve. L. : *S Walteri de Cockerberge* (Ibid.).

— *Gauthier van Cockerberg*, écuyer, scelle un acte de la duchesse de Brabant, 1369 : un lion et un lambel brochant. L. : *teri . . . de Cockerb . . .* (M. Donnet).

— *Marie van Cockerberghe*, veuve de Henri Fräijbart, à Bruxelles, y possède un bien sis sur le ruisseau dit Schærbeek, 1414 : un lion. L. : . . *Marie va Cockerberge* (!) (*Cambre*).

— *Willelmus de Everg[h]em, dictus de* (et *van Cockerberg[h]e*, échevin illec, 1429, 39, 48, 63 : un lion, chargé d'une étoile à cinq rais. C. : une tête et col de licorne. T. dextre : un homme sauvage, tenant sa massue de la main droite. L. : *S Willem vā Everghe dci de Cockerber* (!) (Bruxelles).

— *Johannes de Cockerberge*, lieutenant de l'ammann de Bruxelles, 1443 : un lion. Même C. que *Walterus, junior*, 1362. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Ian va Cockerberg* (Ibid.) (voir **Diepenbeek**).

Koeker (Pierre de), jadis prisonnier à Bâsweler, sous Jean de Redelghem, 1374 : un sautoir engrêlé ; au franc-quartier chargé d'une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'une étoile (?) (Chartes des ducs de Brabant).

COECHOEVEN, voir **KODICHAVEN**.

Koekelsum, *Borchardus de Cukelsheim*, armiger, reçoit une rente du comte de Berg, par le péager de Kaiserswerth, 1366 : une broye, posée en bande. L. : ✠ *S Borchardi de Cokelshem* (Dusseldorf, *Jul-Berg*, N° 791).

D'après GELRE, un *Joert Kukulsem*, homme du comte de la Mark, portait : de sable à la broye d'argent, posée en bande, liée de gueules.

Coeckere, voir **Corput**.

Coel (Jean), homme du duc de Bourgogne, dans la seigneurie de Cruibeke, 1436, 8, 40 : une bande,

chargée de cinq losanges, posés en barre (non accolés). L. : *Seghel Ian Coels* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 65, 66).

Koel (Gérard) (fils d'Adrien), échevin de Rotterdam, 1343 : trois cygnes, accompagnés en cœur d'une sorte de dévidoir (lutrin?). C. cassé. L. : *S . . rit A . . iaen z Koe* (U.).

Coele (Gilles), receveur ducal à Bruxelles, 1427 ; échevin illec, 1438 : trois tours, ou portes crénelées, munies de deux tourelles ; au franc-quartier brochante, parti-émanché. C : une tour, ou porte, munie d'un donjon (château). S. dextre : un léopard lionné. L. : ✠ *Sigilvm Egidii Coele* (Chartes des ducs de Brabant et Bruxelles).

Egidius dictus Coele, échevin de Bruxelles, 1444, soelle du même sceau (Bruxelles).

COELEM, voir **COOLHEM**.

Coelen de Oerle (*Walterus*), échevin de Bois-le-Duc, 1420 : trois tierces, la 1^{re} sommée d'un lion issant (Malines).

Coelen (Thierry van) (fils de Jean), échevin de Rotterdam, 1364 : parti ; au 1^{er}, un cerf, la tête contournée, posé sur une terrasse et gravissant une colline, mouvant du flanc dextre ; au 2^d, trois croisants. C. : un vol. L. : *S Dirck Ian vā Coele* (U.).

Coelgeenen sone (*Jan*), échevin d'Anvers, 1463 : une fasce, surmontée de deux flanchis. Le bas de l'écu est cassé. S. senestre : un griffon (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. II).

COELGROVE (*Willelmus dictus de*), armiger, s'engage, moyennant 18 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum sex viris, una nobiscum, probis et honestis, bene et honeste cum galeis armatis et equitatis, sicut decet*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 13 août 1338 : une croix, cantonnée de seize petits chevrons, mouvant par la base des bras de la croix, et accompagnée au 2^e canton d'une tête humaine, posée de profil. L. : ✠ *Willem van Colgrouen* (Chartes des ducs de Brabant, N° 439) (Pl. 11, fig. 292).

Etnon pas *JEAN de Coelgrove*, ainsi que l'appelle M. ALPH. WAUTERS, dans *La Formation d'une armée brabançonne*.

Il doit probablement son nom au village de Kohlgrube, dans l'arrondissement de Cologne.

— Jean van *Koelgroven* tient, de l'archevêque de Cologne, le « *hof zu Kaldenborne* » *myt der mulen ind dryn kleynen huffen lands*, à *Fulendale* (Voerendaal), au pays de Fauquemont ; quand un de ses fils sera majeur, il sera, de ce chef, homme dudit prélat, 1371 : une croix engrêlée, accompagnée au 1^{er} (!) canton d'une tête humaine, de profil (Dusseldorf, *Col.*, N° 916).

Ce sceau permet d'inférer que la croix simple, si singulièrement bordée de petits chevrons, sur le sceau de *Willelmus de C.* (1338), doit être considérée comme croix engrêlée, le graveur ayant exécuté, d'abord, abusivement, une croix ordinaire.

Coelis (Pierre), tenancier de la cour censale de l'église Saint-Jean, à Tongres, 1473 : une paire de ciseaux ouverte, les pointes en haut (B. R., C. G., portef. 2220).

Coelman (Gheerem), homme de l'église Saint-Bavon, à Gand, dans sa cour de *Wevelscale*, 1361 : un oiseau, accompagné de deux étoiles, 1 en chef, 1 en pointe (Saint-Bavon) (voir **Colman**).

Coeln, voir **Colen**.

Coelputte (Constantin van), échevin d'Anvers, 1425, 45 : une bande de six losanges, accompagnée au canton senestre d'un écusson à trois pals. C. : une tête et col de bélier (Notre-Dame, Anvers, *Chap., capsae* 11-15) (voir **Coleputte**).

— (Barthélemy van den), échevin de Vilvorde, 1563 : une branche, recourbée à dextre en volute, fleurie d'une rose. L. : . . . *rtelmeus vade Co* (Bruxelles).

COELRETS (Jean van), camérier du sire de Vorselaer, jadis prisonnier à Basweiler, sous son maître; i. t. : 112 moutons, 1374 : une croix, chargée de cinq merlettes. L. : *S' Jan van Coelrets* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 11, fig. 293).

L'acte l'appelle, tout bonnement : *Gonnin, kamertine tsheren van Vorselaer*.

Coels (Jean), receveur du duc, à Bruxelles, 1434 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois croissants et un lambel brochant; aux 2^e et 3^e, cinq besants, ou tourteaux. T. dextre : un homme sauvage, assis. L. : *S' Iohannes Coels* (*Afflighem* et Chartes des ducs de Brabant) (voir **Luijcx**).

Coeman, Coman, etc. *Hugo, dictus Coman*, échevin de Saint-Trond, 1261, 3, 4, 5 : deux fasces, chacune chargée de trois coquilles (?) (Abb. de Sainte- Gertrude, à Louvain).

— Arnould *Coeman*, échevin de Louvain, 1335 : trois pals; au chef chargé d'un sautoir engrêlé, accompagné en chef de . . . (*Afflighem*).

— *Willelmus Coman*, échevin d'Oosterwijk (province de Drenthe), 1353 : trois roses : L. : ✠ *S' Willelmi Com* . . (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).
L'acte a trait à une terre à *Ghesel* (Giesel).

— *Gord Coeman* et Henri van der *Grecht* (voir **Gracht**) donnent quittance à Gilles de *Rike*, maireur de Louvain, 1368 : trois pals; au chef chargé d'un sautoir engrêlé, accompagné en chef de . . . (une merlette?). L. : ✠ *Sigill* (Chartes des ducs de Brabant, N^o 2201).

Coeman, Coman, etc. Guillaume *Coman* scelle, à Louvain, parmi les *comannen* (marchands), une charte du receveur de Brabant, 1377 : un lion couronné et une bordure engrêlée; un bâton brochant, passé sous la patte gauche du lion. Le sceau porte : *Coemans* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Bloc, Damme, Oijenbrugge, Ranst**).

— Gilles *le Coopman*, homme du seigneur de Termonde, 1410 : trois croissants, accompagnés en cœur d'une rose. L. : *S Gil . . . de Coeman* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70, 71).

— *Johannes dictus Coman*, échevin de Vilvorde, 1411 : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton senestre d'un écusson à la fasce, sommée d'un lion issant. L. : *Coeman* (Etabl. relig., Couvent de Septfontaines, c. 4970, A. G. B.).

— *Joes Coeman*, échevin de Denderbelle-Zwijveke, 1420 : parti; au 1^{er}, trois roses; au franc-quartier brochant chargé d'une merlette; au 2^d, trois poissons, posés en bande et rangés en pal. L. : *Coeman* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 41).

Coen (Henri), souverain maireur de Liège, 1355-1406 : trois macles, surmontés d'un lambel. L. : . . . *Henri . . . oene* (C. de B.).

— (Henri) (et *Cuen*), échevin *illeg*, vers 1425 : trois macles, accompagnés en cœur d'une merlette; l'écu muni d'une bordure (simple) (!). S. : deux griffons accroupis. Derrière l'écu, posé sur une terrasse, un arbre, et derrière les S. des arbustes. L. : *Coen* (Ibid.).

Coene (Herman), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye; i. t. 568 moutons, 1374 : plain; au chef chargé à senestre de deux merlettes; au franc-quartier chargé d'une bande. L. : *S' H'manni Cono de Fimale* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 11, fig. 294).

— *Hughe Harman Coents sone*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 176 moutons, 1374 : même écu, mais la bande chargée en cœur d'une étoile. L. : ✠ *Hveg* *on de* (Chartes des ducs de Brabant).

— Guillaume promet d'être bon et loyal vassal du comte de Flandre, *pour ce que je nestoie mie venus tenir mon ostagement*, 1329 : dans le champ du sceau, un rencontre de cerf. L. : ✠ *S' Jan de Koene* (Chartes des comtes de Flandre, N^o 1477).

— Jean *Coene*, amman de Termonde, 1327, 34 : une fasce, accompagnée de trois merlettes en chef et d'une rose en pointe. L., 1327 : *a' Opw* . . . (*Zwijveke*).

— Jean *Coene*, échevin de Denderbelle-Zwijveke, 1378 : une fasce, chargée de trois fermaux ronds, surmontée de trois merlettes. L. : *S' Jan Coene* (Ibid.).

COENE. Nicolas *Coene* tient, du château de Termonde, des fiefs à Denderbelle et à Opwijck, 1430 : même écu (Fiefs, N° 3593).

— Jean *Coene* tient, dudit château, un fief à Zele, 1515 : scelle pour Liévin de Mueldere, époux de Marie van den Bossche, fille de Jacques et feudataire à Zele, 1515 : trois (2, 1) tours, accompagnées de trois merlettes, rangées en chef. S. senestre : un coq (Ibid., c. 904, l. 4383-4).

— Sire Simon *Coune* (et *Coene*), prêtre et chapelain de Saint-Donat, à Bruges, 1438, 9 : trois lions, les deux premiers couronnés. T. : un ange. L. : *S Symonis Coene pbr* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 42) (voir **Mein, Vossem**).

Coenoïjs (Jean), échevin de Tirlemont, 1450 : un chevron et un lambel à cinq pendants brochant (Greffes scabinaux, *Louvain*, c. 5645).

— Guillaume *Coenoes*, homme de fief de la dame de *Guidoe* (Wideux), dans sa cour de Rumsdorp, 1510 (n. st.) : même écu. L. : *S Willem Coen . s* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

COENSBORCH (Jean van) scelle pour Jean van *Haelter*, habitant à Werchter, qui déclare tenir, du comte de Salm, comme seigneur de Rotselaer, des fiefs à Werchter, etc., 1470, le 4 juillet, et, le même jour, pour Jacques van den Horicke, feudataire dudit comte, à Wespelaer : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, sept (3, 3, 1) roses; aux 2^e et 3^e, une bande de trois losanges. T. : un ange. L. : *S Ian van Coensborch* (Av. et dén., Nos 791 et 815).

Koerich. Noble home monss. *Joffroit de Corrich*, chevalier, justicier des gentis homes en la conteit de *Luce[mbourg]*, scelle un acte de *Willaume de Massus*, écuyer, 1346 : plain; au chef fretté. C. : un plumail, issant d'une haute cuve [de l'écu?]. L. : *S Iofdi de Korig mil* (Arnhem, Chartes de Luxembourg).

— *Heinrich van Corrich* et Catherine, sa femme, déclarent devoir à *Cunychen van Heffichingen* 20 florins d'or du Rhin et promettent de lui donner, annuellement, à la Saint-Etienne, un cochon, valant 2 florins, du bien dit *Hessen erbe*, à *Corrich*, 1403, *des nesten sondağ nae St Lucas daighe* : un lion et une bordure composée. L. : *Henrici de Kvr-rich* (!) (Ibid., N° 335).

— Catherine, femme dudit *Heinrich*, 1403 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) annelets. L. : *S Katheie' de [L?]oswitr* (Ibid.).

— *Giltz van Corrich*, curé de *Sule* (Sæul), frère et garant dudit *Heinrich*, 1403 : un lion, accompagné en chef à dextre de . . . (une rose?). L. : *S' Gi . . . von . . . ch* (Ibid.).

Coerleboc, voir **Mol**.

Coerman. Corneille *Scorman* (!) scelle pour Ide Heijmans, qui tient, du château de Termonde, un fief à Lebbecke, 1440 : un trèfle. L. : *Cornelis Coerman* (Fiefs, N° 3942).

Goespeau voir **Guispeau, Cospeau**.

Coessine, voir **Quatermart**.

Cœur. *Pietre le Cuer*, bourgeois de Bruges, reçoit une rente sur le tonlieu de la ville du *Dam* (Damme), 1457 : six (3, 2, 1) cœurs. T. : une damoiselle (C. C. B., Acquits de Lille, l. 51, 52).

Coeverden. Renaud, sire de *Coeverdén*, chevalier, se porte caution pour Renaud, duc de Gueldre, 1349 : une (seule!) aigle et un lambel à cinq pendants, brochant. L. : *noldi dni de Koverden milit'* (*Wassenaer*) (voir **Beusichem, Coevoort**).

D'après **GELRE**, le seigneur de Coeverden, homme de l'évêque d'Utrecht, de son époque, portait : d'or à une aigle de gueules, becquée et membrée d'argent (?). Volet d'argent (?). Couronne d'argent (?). C. : une tête et col d'aigle d'argent (?) entre un vol d'or (inachevé).

Coevoet (Jean), bourgeois de Bruxelles, reçoit, des souverains du Brabant, 675 vieux écus pour son bien *dat her Diederec van Spralant mi ghenomen hadde ende ghepant, alsoe van ghelde dat men hem sculdich was van dienste die hi minen here ende miere vrouwen* (le duc et la duchesse) *ghedaen hadde, alsoe hi seide, welke scout ruerende es uten ghelde dat men den greve van Loen sculdich es, want hi met heme in den voers . dienste lach*, 1358, 27 juin; dit sceller de son propre sceaux : un pied de vache, le sabot en bas, accosté en chef de deux roses à six feuilles. L. : *S' Henri Piedevake* (= Piedevache) (Chartes des ducs de Brabant, N° 1659).

— (Gauthier), homme du château de Gand, 1398 : trois (2, 1) pieds de vache, posés en bande, les sabots en haut, accompagnés en cœur d'une étoile. L. : *uoet* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 111).

Coevoort (Henri van der), échevin d'Aerschot, 1426 (n. st.) : trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier brochant chargé d'une lettre h. L. : *va oevoort scab* (Etabliss. relig., c. 3608, A. G. B.).

— (Jean van der), échevin d'Aerschot, 1435 : trois aigles; écusson en cœur, à trois pals; ledit écusson au chef chargé à dextre d'un . . . L. : *der Coevoort scab arscot* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Jean van der), même qualité, 1438 : trois alériens contournés; même écusson en cœur que le précédent. L. : *S Io de Coevoort scab' arscot'* (Ibid.).

Coevoort (Jean van der), même qualité, 1467; Jean van der *Coevoort* déclare tenir de l'abbesse de *Perke* (Parc-des-Dames), une prairie à Rillaer, 1470, le 4 juillet : trois aigles, surmontées d'un lambel. L. : *S Iā vā der Coeu . . . scab arscoten* (Ibid., Etabl. relig., c. 3608, A. G. B., et Av. et dén., N° 691).

— (Nicolas van der), échevin d'Aerschot, 1473 : même écu. L. : *S Nicolai vād' Coeuoert scab arscot* (Etabl. relig., c. 3608, A. G. B.) (voir **Coeverden**).

COFFERHEM (Jean van) scelle pour Guillaume Brucke, qui reçoit, du Brabant, 296 vieux écus, pour ses services et frais dans la guerre contre le comte de Flandre, 1337, 14 juillet; reçoit, lui-même, 183 vieux écus, pour ses services dans la même guerre, 1337, 15 juillet : une fasce, chargée d'une étoile et sommée d'un lion issant, à la queue fourchée. L. : *S Annichi d Cofere*. (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Overbach**).

Kohlgrube, voir **COELGROVE**.

KOIJJE (Guillaume van), fils de Gilles, tient, d'Adrien de Gavere, chevalier, seigneur de Laerne, Masnuy-Saint-Pierre, ter Donct, du chef de la seigneurie de ter Ruwen, un fief à Berchem-lez-Audenarde, 1333 : un sautoir, accompagné en chef d'une force, les pointes en haut. Le bas de l'écu est cassé. C. : cinq plumes d'autruche (Elseghem) (voir **Vriend**).

Koijen (Pierre-Jacques), sacristain de l'église paroissiale de Fouron-Saint-Martin (le baron de Loë est seigneur de cet endroit), au pays de Dalhem, province de Limbourg, évêché de Liège, remet au gouvernement autrichien l'état des biens afférents à ses fonctions; sans date (1787) : coupé; au 1^{er}, trois oiseaux, rangés en fasce; au 2^d, trois (2, 1) roses. C. : un oiseau (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46376).

Coijghem et Cuinghien. Roland de *Quinghien*, homme du château de Courtrai, 1416 : quatre chevrons, le 1^{er} coupé en deux par un fer de lance ou étoile à cinq rais. C. : un buste de more, vêtu d'un palé (C. C. B., Acquits de Lille).

— Catherine van *Kuijngem*, veuve de noble Georges van Wissoc, seigneur de *Nieuwerleet*, tient, de noble Jean van der Gracht, seigneur de *Zuenuighem* (Sweveghem), du chef de sa seigneurie du Walle, à *Kuijngem*, le fief de *Toulaerdrie*, à *Kuijngem*, 1502 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, quatre chevrons; aux 2^e et 3^e, deux poissons adossés, accompagnés de neuf croisettes, rangées en pals, par 3. T. : un ange. L. : *Seel Katelin ghien* (Fiefs, N° 1347).

— Jean van *Coijeghem* tient, du château de Courtrai, un fief à Bisseghem, 1503 : quatre chevrons (le 1^{er} chargé, ou accompagné en pointe d'un besant, ou

tourteau ?). C. cassé. S. : deux lions (Ibid., N° 1331) (voir **Berghe**, 1444 et 1454, **Grammene**).

Le seigneur de QUYNGHYEN : d'argent, à quatre chevrons, le premier coupé (éclmé), de gueulle, et erge : Quynghien! Quynghyen l'amoureux! (CORN. GAILLIARD, L'Antienne Noblesse de la Contée de Flandres.)

Koyp, voir **Kop**.

Coir (Jacques de), 1307 : un lambel, surmonté à dextre d'une molette. L. : *S Jacobi de Co cabi leod* (C. de B.).

Et non d'une étoile à cinq rais. Le nom de *Coir*, ou *Cor*, se traduisait en latin par *Cornu*. Tous les de *Coir* cités ici scellent en qualité d'échevins de Liège.

HEMERICOURT cite un « sage Borgois Esquevin de Liege nommeit Johan del Coir, quy estoit de linage de Saint Martien en Liege, portoit de geules a on tabeal a trois pendans d'argent, mais sy enfans . . . misent jus les armes dessurdites & prisent les armes de Hocemont de part leur meire (Agniete), assavoir d'or al sautoir de geules, a quatre mierlettes de geules . . . » (éd. SALBRAY, p. 174).

— Jean de *Cor*, 1307 : un lambel surmonté de deux étoiles. L. : *S' Iehan de* (C. de B. et Chartes des ducs de Brabant, N° 169).

— (Jean *del*), écuyer, vers 1380 : un sautoir, chargé en cœur d'un étrier et cantonné de quatre merlettes (C. de B.).

— (Jean *de*), écuyer, seigneur de Ramioul, vers 1430 : même écu, sans l'étrier. C. : un membre de lion (?). L. : *Iohan de Coir* (Ibid.).

Coyp, voir **Kop**.

Coc. Henri *die Koc*, chevalier, caution du comte Renaud de Gueldre, 1342 : trois pals de vair; au chef chargé d'un lion issant, Capeline d'hermine. C. : deux cornes de bélier d'hermine, affrontées. L. : *S' Heinrici Ko . . . nienberg militis* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 436).

— *Ghiselbertus Rodolphi* (un de *Cock* ?), échevin de Tiel, 1343 : même écu. L. : *S oelofs so va Aerucine* (*Geld.*)

— (Sire Henri *de*), chevalier, scelle un acte de Béatrice, dame de Keppel, 1354 : même écu. C. : deux cornes de bélier affrontées (*Geld.*).

— (Arnould *de*) reçoit du Brabant 130 vieux écus d'indemnité, du chef de la guerre de Flandre, 1357; le sceau est tombé (Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean) scelle avec Henri van *Blitterswijc* (voir celui-ci), 1337 : trois pals de vair; au chef chargé d'un lion issant. L. : *S Iohannis Coc* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1503).

Ils scellent une quittance de Henri van Brienon, qui reçoit, du Brabant, un acompte de 80 vieux écus, sur 260 (du chef de la guerre de Flandre), 1357, le 12 novembre.



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. LXXXIII.

Fig. 1. Martin *Dammeries*, dit Houart (1438).

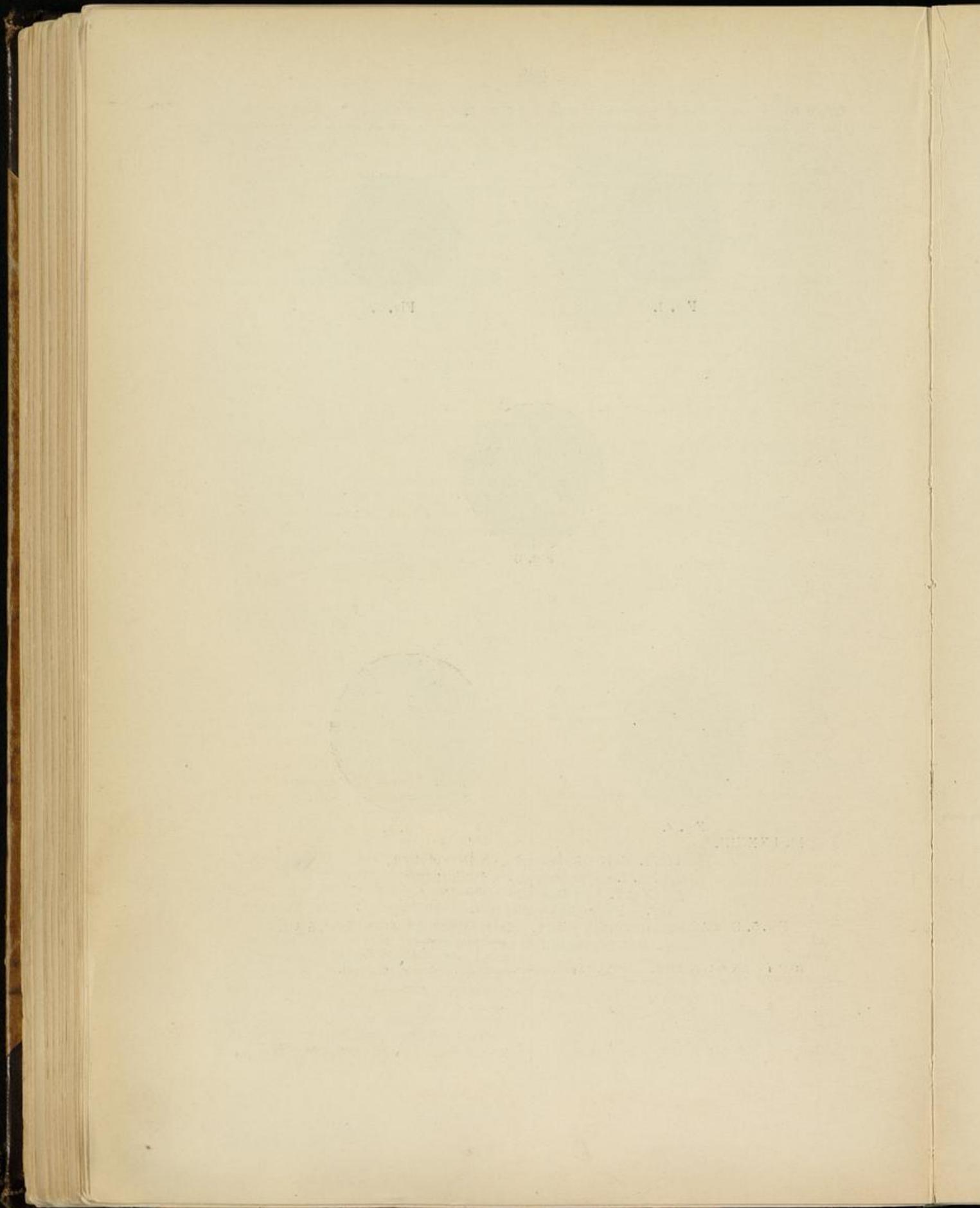
Fig. 2. Gilles *Daumeries*, à Ath (1498).

Fig. 3. Jean *Daumeries* (xv^e siècle).

Fig. 4. Pierre *Daumeries* (xv^e-xvi^e siècle).

Fig. 5. Sire Adrien *Daumeries*, prêtre, notaire apostolique et impérial, à Ath (commencement du xvi^e siècle) (1).

(1) Ces sceaux de la famille d'Aumerie[s], d'Aymeries, etc. seront décrits dans le *Supplément*.



Coc. Rodolphe *die Koc*, chevalier, caution de Guillaume de Bot van der Merwede, 1358 : même écu. Même C. que Henri (1354) (*Geld.*).

— *Mathias, filius Rodolphi* (un de Cock?), échevin de Tule (Tuil), 1363 : trois pals de vair ; au chef chargé de trois coquilles. L. : *S Matüs Roelofso* . . (*Geld.*).

— Ricauld de *Koc*, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Cranendonck ; i. t. : 200 moutons, 1374 ; homme de fief de la duchesse de Brabant, 1384 : trois pals de vair, au chef chargé de trois marteaux penchés. C. : un chapeau, garni de deux cornes de bélier affrontées. L. : *S Ricoldi dei Koc militis* (Chartes des ducs de Brabant).

GELRE donne ainsi l'écu de *Her Ricout die Cock*, Brabançon : de gueules à trois pals de vair ; au chef d'or à trois maillets penchés de gueules. *Dominus Ricoldus Coche* succéda à Jean Brien dans ses fonctions d'écou-tête de Bois-le-Duc (compte de la Saint-Jean-Baptiste 1372-73 ; C.C.B., N° 2359) (voir **DONGROEDH**).

— Gauthier de *Koc*, prisonnier *illec*, sous la même bannière, 1374, i. t. 330 moutons : trois pals de vair ; au chef chargé de trois maillets penchés. L. : *Si . . Walteri Coci* (*Ibid.*).

— Guillaume de *Cok*, prisonnier *illec*, sous la même bannière ; i. t. : 960 moutons, 1374 : même écu, mais les maillets posés en fasce et rangés en fasce. L. : *S' Wilhelm . dicti Koeck* (*Ibid.*).

— (Jean de), prisonnier *illec*, sous le sire de Gaesbeek ; i. t. : 102 moutons, 1374 : trois (2, 1) tours, accompagnées en cœur d'un maillet penché. C. : deux pieds de cerf d'hermine adossés. L. : *S Ioh de Fgido Monte dei Coq* (*Ibid.*).

De Frigido Monte, voir **Coudenberg**.

— *Godevert die Koc van Opvelpe* (Op-Velp) scelle, à Louvain, parmi les *comannen* (marchands), un acte du receveur de Brabant, 1377 : trois fleurs de lis, au pied coupé, la 2^e surmontée d'une hache, posée en fasce. L. : *S' Godefridi Coc d Opvelpe* (*Ibid.*).

— Gisbert de *Koc*, chanoine de la cathédrale d'Utrecht, scelle pour Guillaume Darchier, jadis prisonnier à Basweiler, 1376 (n. st.) : trois pals de vair ; au chef chargé d'un lion issant du champ, surchargé de . . . Le volet chargé de besants, ou tourteaux. C. : deux cornes de bélier affrontées. L. : *S Ghiselberti Koc de Opyne* (*Ibid.*).

— *Fredericus Koc*, échevin de Tuel (Tuil), 1389 : trois pals de vair ; au chef chargé de trois marteaux penchés (*Geld.*).

— *Wilhelmus Ghiselberti* (un de Cock?), échevin de Zalt-Bommel, 1434 : trois pals de vair ; au chef chargé de trois maillets penchés, accompagnés à dextre d'une merlette (?) (*Ibid.*).

— *Johannes Coc, unius portionis parochialis ecclesie*

Sancti Bavonis in Ardenburg (Aardenburg) *curatus*, 1438 : un chevron, accompagné en chef de deux cors de chasse et en pointe de . . . (une gerbe, une tête barbue, couronnée?). L. : *Sigillum Iohannis Coc* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 371).

Coc. Lambert de *Cock*, petit chanoine de l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, 1451 (n. st.) : coupé ; au 1^{er}, parti ; a, plain ; b, échiqueté ; au franc-quartier chargé d'une merlette ; au 2^d, plain, diapré. T. : un ange. L. : *S Lamberti Coci pbri* (E. G., dossier de la *Maison des Douze-Apôtres*).

— *Willem dije Kock*, beau-frère de Henri de Ranst, chevalier, seigneur de Kessel, 1456 : même écu que Ricauld (1374). C. : un vol. S. : deux lévriers (B. R., C. G., portef. 2220).

— *Josse de Coc*, maire de la *vierschare* de Moerbeke, 1458, 60 : un marteau, surmonté d'une couronne et accosté de deux roses, tigées et feuillées. T. : un ange. L. : *de Koc* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 240).

— Guillaume de *Cock*, receveur de la ville de Bruxelles, 1488 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, plain ; au chef plain ; aux 2^e et 3^e, un parti-émanché. Sur le tout, un écusson plain. T. : un ange (E. G., 356).

— *Pieter Jans zone van Opinen*, homme du comté de Zélande, 1504 : même écu que Jean (1357). C. : une tête et col de bélier (?) (C. C. B., c. 107).

— Gisbert *die Kock*, le vieux, et Gisbert *die Kock*, le jeune, frères, ont pour arbitres dans un différend, au sujet de biens sous *Deijll* (Deil), leurs parents : *Buren, Esschesteijn, Haaften, Honselar, Culenborch* et *Varick* (voir ceux-ci), 1509 (*Geld.*).

— (Jean de) tient, du comte de Flandre, un fief sous *Sinaij*, 1515 : deux poeles, les manches passés en sautoir, accompagnées en pointe d'un maillet (Fiefs, c. 915^{bis}, l. 7129-91).

— Martin de *Kock*, échevin d'Overijssche, 1535 : une fleur de lis ; au chef chargé de deux roses (C. C. B., c. 107).

— *Herbere dije Cock*, ayant un enfant d'un mariage antérieur avec *Maralla van Culenborch*, conclut un contrat anténuptial avec Catherine, fille légitime d'Ernest van *Isendoorn*, seigneur de *Sterkenborch* (-burg) ; il apporte, e. a., *sijn huijs ende woeninghe tot Nederinen* (Neerijnen), *met singelen, boegarden*, avec 14 journaux de terre et 8 journaux à Waardenburg, 1535 ; témoin de Gauthier van *Baexs* et de sa femme, au contrat de mariage de Thierry van Malburg, avec Anne van Bronkhorst, 1541 : mêmes écu, C. et S. que *Willem* (1456) (*Geld.*).

— Arnould et Jean *die Cock van Opinen* (Opijnen), témoins de *Herbere dije Cock* (van Neerijnen), à

son dit contrat, 1535; Arnould : même écu que Jean (1357). C. : deux cornes de bélier affrontées. Jean : même écu. C. : deux cornes de bélier accolées (*Geld.*).

Coc. Jean *die Cock van Delwinen* (-wijnen), témoin au contrat de mariage de sa parente, damoiselle Goijart van *Malburch*, 1544 : le sceau est tombé (*Geld.*).

— Gisbert *die Cock*, fils aîné de feu Herbert et de Catherine van *Isendoren* (vivante), partage avec son frère Jean; Gisbert aura e. a., le château de *Nederijnen* (Neer-), 1538; tous deux : même écu que Ricauld (1374). C. : un vol. S. de Gisbert : deux lévriers (*Geld.*).

— Gisbert *die Cock van Nederijnen*, échevin de *Tuijl* (Tuil), 1564 : mêmes écu et C. que Gisbert (1538) mais sans S. (*Geld.*).

— Everard et Jean *de Cock van Opijnen* sceller l'acte de partage des frères van *Broeckhuijsen*, 1669; tous deux : même écu que Jean (1357). C. : deux cornes de bélier affrontées (*Wassenaer*) (voir **Azewijn, Blitterswijck, Bot, Broekhuizen, Est, Horst, IJzendoorn, Cox, Lennep, Molenbeek, Rossum, Waardenburg**).

Deux familles de *Cock* appartiennent à la noblesse officielle de la Belgique.

L'une porte : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, d'azur à la tour crénelée d'or; aux 2^e et 3^e, d'or à trois chaudrons de sable. C. : la tour de l'écu. Devise : *Pro aris et focis*.

Voici les armes de la seconde famille : de gueules à la fasce d'or, accompagnée de trois (2, 1) coqs du même, crévés d'argent. C. : un coq de l'écu. Devise : *Suraum corda*.

Kockelberg. Jean van *Kockelberghe*, jadis prisonnier à *Bäsweller*, reçoit, à *Bréda*, un acompte sur son i. t. de 386 moutons, 1375 : d'hermine au sautoir et à la bordure (simple). L. : ✠ *Sigillum Ian van Kockelberch* (Chartes des ducs de Brabant).

Köckelsum, voir **Koockelsum**.

Kokelet (Jean), échevin de *Liège*, 1268 : six croisettes recroisetées, au pied fiché, 3 rangées en chef et trois (2, 1) en pointe, et un lambel brochant. L. : *S Iohis dei Ko ini leodien* (C. de B.).

Les croisettes sont figurées, plutôt, pattées, les extrémités des trois supérieures terminées en une petite pointe, mais doivent représenter des croisettes recroisetées, au pied fiché.

Kokelin, voir **Coquelin**.

Cokeroul (*Quintinus*), échevin de *Louvain*, 1457. 63, 75 : un fascé; au franc-quartier diapré, plain; au chef de quartier chargé de trois maillets penchés. L. : *S Quintini Cokerovl scabini lovaniensis* (Abb. de *Sainte-Gertrude*, à *Louvain*).

Cockuut (*Zegher*), échevin du comte de *Flandre*, à *Tronchiennes*, 1442 : trois merlettes. L. : *S Zegher et* (C. C. B., *Acquits de Lille*, I, 378).

Cockuut (Jean), échevin du comte de *Flandre*, dans sa seigneurie de *Tronchiennes*, dite *Luenborch*, 1473 : un oiseau (coucou?). L. : *S Ian Cokuut f Seghers* (*Ibid.*, I, 240).

Cocquiel (Charles), homme de fief du *Hainaut* et de la cour de *Mons*, scelle, à *Sotteville*, un acte du bailli de noble homme, messire Jean de *Failly*, chevalier, seigneur de *Bernissart* et *Sotteville*, 1628 : coupé; au 1^{er}, un lion léopardé; au 2^d, cassé. C. : un lion issant (*Baron de Loë*).

Les chevaliers de *Cocquiel*, appartenant à la noblesse de la Belgique, blasonnent officiellement : coupé; au 1^{er}, de gueules au lion léopardé d'or, couronné à l'antique, à la queue fourchée; au 2^d, d'argent à trois (2, 1) trèfles de sinople. Cq. couronné. C. : le lion de l'écu, tenant de la patte dextre un trèfle de l'écu.

Col (*Colijn*) tient, de Jean 't *Serclaes*, un fief à *Braine-l'Alleud*, 1470 : un marteau (Av. et dén., N° 1720).

Colajj, voir **Collajj**.

Colar . . . (Daniel), échevin de *Saint-Trond*, 1459 : une croix de vair, accompagnée aux 1^{er} et 2^e cantons d'un maillet penché; au chef chargé d'un lion couronné issant du champ. C. : un lion couronné issant (Abb. de *Saint-Trond*, c. 9).

La fin du nom est illisible.

Colart (Jean) tient un fief d'Englebert d'Engnien, seigneur de (*Faulrues*) (*Fauroeux*), 1470 : une herse de labour triangulaire, accompagnée de trois roses (Av. et dén., N° 1739).

Colditz. *Albertus de Coldis, miles, dominus in Belin* (*Bilin*), *magister camere supremus* de *Wenceslas*, roi de *Bohême*, ayant été fait, par le duc *Antoine de Brabant, suus consiliarius et familiaris commensalis et domesticus*, reçoit de ce prince une rente féodale de 400 florins du *Rhin*, rédimible par 4000 florins; 3 août 1409, à *Bruxelles* : coupé; au 1^{er}, un lion, issant du coupé; au 2^d, un bandé. L. : *Sigillum Alberti de Coldis* (Chartes des ducs de *Brabant*).

Ce lion ne tient pas de fleur de lis. GELRE donne ainsi les armes du *here van Caldis*, homme du roi de *Bohême* : bandé de sable et d'or; au chef d'or, chargé d'un lion de sable, armé et lamp. de gueules, issant du champ. Capeline partie de sable et d'or. C. : une corne de bouf de sable et une demi-ramure de cerf d'or.

Cole (*Gilles*), le jeune, bourgeois de *Bruxelles*, 1322 : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton senestre d'un étrier; à la bordure componée. L. : *S' . . . ii dicti Coel . .* (*Dusseldorf, Jul.-Berg*, N° 264).

— (Jean), de *Rode* (*Rhode-Saint-Pierre*), homme de fief de l'église *Sainte-Gertrude*, à *Louvain*, 1412 : une demi-fleur de lis, au pied coupé, défaillante à dextre, surmontée d'une hache, posée en fasce, le fer à dextre, le tranchant en bas. L. : ✠ *S Ian . . it' . . .* (Abb. de *Sainte-Gertrude*, à *Louvain*).

Cole (Nicolas), *rentier* de Turnhout, 1416 : une pioche, surmontée d'une échelle, posée en fasce, mouvant de bords de l'écu (Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean), échevin de *Tielroede brouc* (Thielrode), 1426 : deux oiseaux en chef et un chou en pointe. L. : *C . . . f Henri* . . (Baron de Maere d'Aertrijcke).

— (Jean), receveur de l'abbaye de Tronchiennes, 1443 : trois corbeaux (C. C. B., Acquits de Lille, l. 239).

— (Adrien), maieur de la *vierschare* de Saint-Gilles et de Vracene, 1458, 60 : trois oiseaux. T. senestre : un chien braque colleté. L. : *S' Adriaen Cole f Ian* (Ibid., l. 240).

— (Jean), bourgeois de Gembloux, mari de Gertrude N., tient, du seigneur de Walhain, une rente sur Longpont, 1470 : un écusson plain et une bande brochante (Av. et dén., N° 1817).

— (Claire) (et *Coels*), veuve de Pierre de Blonde, tient, de Nicolas van Espen, dit van den Nuwenhove, un fief à Witterzée, etc., 1474, 96 (n. st.) : un marteau et une chaîne brochante, posée en fasce, mouvant des bords de l'écu. T. : un ange. L. : *Sigillū Clara Cols* (Av. et dén., N°s 2208 et 2580).

— (Jacques), échevin d'Anvers, 1478 : une tête et col de bœuf, surmontée d'une étoile (Malines).

— (Henri), échevin des enfants de feu Rasse van *Guedegoven*, chevalier, dans leur seigneurie à Gorssum, 1493 : un fer de moulin (Abb. de Saint-Trond, c. 10) (voir **Ghinderboven**).

D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, *Colen* (?) porte : d'or à trois (!) fers de moulin de sable.

COLEM, voir **COOLHEM**.

Colombial, voir **Jardin**.

Colen. *Dominus Johannes de Colonia, dictus de Foro Piscium, pastor ecclesie in Bylke* (Bilk), 1350 : trois poissons étetés, recourbés, joints en paire par les bouts antérieurs. L. : . . . *ohannis dci Bechnas* (Dusseldorf, Chap. de Dusseldorf, N° 27) (Pl. 11, fig. 295).

— *Arnoldus de Colonia*, échevin de Léau, 1394 : trois maillets penchés (Diest, l. « Echevinages et bancs divers »).

— *Robinus de Colonia*, échevin de Léau, 1452 : coupé; au 1^{er}, parti; *a*, trois roses; *b*, un maillet penché; au 2^d, trois pals. L. : *S Roberti de Colonia scab* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Arnoldus de Colonia*, échevin de Louvain, 1458 : une marque de marchand, accostée de deux étoiles

à cinq rais. L. : *S' Arnoldi de Colonia scabini* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Colen. *Roeben van Colenen*, échevin de Léau, 1460 (n. st.) : trois pals; au chef parti; *a*, trois (2, 1) roses; *b*, un marteau. L. : . . *Robini de Colo* (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

— (Pierre) (sans particule), échevin de Bois-le-Duc, 1478 : un renard, gravissant une échelle, à dextre, et un arbre à senestre (Malines).

— *Johan van Colne et Guda*, sa femme, font savoir que, feu Gossuin Steck, chevalier, ayant vendu, sous réserve de rachat, à feu Renier Neffken et à feu sa femme, *Feyken*, une rente sur un bien à *Rossen Raide* (Rossenraij), cette rente a passé à eux et a cessé d'être payée; de là, saisie dudit bien, puis rachat de la rente, 1492 : trois chevrons, accompagnés de trois roses. T. : un personnage. L. : *S Iohannis* (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N° 96).

— *Johannes de Colonia*, échevin de Louvain, 1508 (n. st.), 19 : diapré à une marque de marchand. L. : *S Iohis de Colonia scab lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Les marques de marchand d'*Arnoldus* (1458) et de *Johannes* (1508-19) se trouvent reproduites dans J.-Th. DE RAADT, *Armorial Brabançon. Recueil d'armoiries inédites*. Ces personnages y sont appelés, abusivement : *de Coloma*.

— (Jacques), échevin de Bois-le-Duc, 1531 : même écu que Pierre (1478) (Malines).

— (*Stas*), échevin de Brusthem, 1554 : une fasce, chargée d'un meuble affectant la forme d'un fer à cheval allongé, ou d'une pincette, posée en fasce, les pointes à senestre (Ordange) (voir **Brochem**, **Goelen**, **Cole**, **Roy**).

D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, *Colen* porte : de gueules à la fasce d'argent, chargée d'un meuble informe de sable, devant figurer un bloc de charbon.

— Dame Jeanne-M.-S. van Colen de Bouchout, née de Fraula, femme de damoiseau Charles-J. van Colen de Bouchout, résidant à Anvers, collatrice d'une fondation instituée dans la cathédrale de cette ville; 1787, en avril : dans le champ du cachet, deux écus; A, coupé; au 1^{er}, deux bourdons, passés en sautoir; au 2^d, deux grelots accostés (**Colen**); B, une fasce échiquetée de trois tires, accompagnée de trois (2, 1) roses (**Fraula**). Cq. couronné. C. : un ange issant, tenant de la main droite un bourdon. T. : deux anges, tenant chacun, une bannière, la 1^{re} aux armes de Colen, la 2^{de} aux armes de Fraula (cachet en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46540).

Colendal (Pierre), bailli de *Crespin* (Crepin), commis par Dominique Cochin, abbé *illeg*, 1696 : un chevron,

accompagné en chef à dextre de . . . (cassé), à senestre d'une panelle (?) et en pointe d'une fleur de lis (M. L. Paris).

Coleputte (Jean van), échevin de Malines, 1325, 6 : trois aigles contournées (Malines) (voir **Coelputte**).

Colesone (Nicolas) se porte garant, avec quatorze autres, pour le duc de Brabant, envers le duc de Bourgogne, 1416 (voir **Thomaes**); Nicolas *Colensoen*, échevin d'Anvers, 1438 : une fasce, chargée de trois besants, ou tourteaux, et accompagnée de trois (2, 1) étoiles à cinq rais. S. : deux griffons regardants. L., 1416 : *S' Nicolai Colesoen* (Chartes des ducs de Brabant et Notre-Dame, Anvers, *Chap., capsae* 1-5).

— *Clais Colens zoen*, échevin de Zierikzee, 1450 : un renard assis, contourné, levant la patte gauche de devant; au chef chargé de trois oiseaux (C. C. B., c. 465).

COLGROWEN, voir **COELGROVE**.

Colibrant. Guillaume *Coelebrant*, scelle pour sa femme Elisabeth van *Lombeke*, et pour son parent Jean van *Wesele*, mari d'Elisabeth, fille de feu Jean van *Lombeke*, le jeune, qui reçoivent un acompte sur une i. t. de 238 moutons, du chef de Jean van *Lombeke* (*onse sweer*), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Vorsslaer, 1379 : trois fleurs de lis (complètes !) et une bordure engrêlée; au franc-quartier brochant chargé de trois merlettes. L. : *Seghel . . . Colibrants* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 11, fig. 296).

— (Guillaume), échevin de Lierre, 1432 : trois fleurs de lis, au pied coupé (!); au franc-quartier fruste (Malines).

— (Henri), échevin d'Anvers, 1438 : même écu, le franc-quartier chargé de trois merlettes. C. : une tête et col de cerf. T. dextre : une damoiselle (Notre-Dame, Anvers, *Chap., capsae* 6-10).

— (Florent), échevin *illec*, 1492 : même écu. C. cassé (Ibid., *capsae* 1-5).

— (Guillaume), échevin *illec*, 1537 : même écu, brisé en chef à senestre d'une étoile flamboyante (un soleil, voir **Clarensone, Zon**). C. : un buste entre deux . . . (bâtons, haches, banderoles?), issant d'une cuve. L. : *S tribu Guilhel'i Colibrât* (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*).

L'étoile flamboyante, ou soleil, est une brisure empruntée aux armes d'une famille allée, non encore identifiée, armes que l'on voit sur l'un des volets de triptyque, classés au N° 67, au Musée ancien, à Bruxelles. C'est un écu de sinople, ou d'azur, au soleil d'or.

— (Georges), échevin de Malines, 1535, 45, 50 : même écu, mais sans l'étoile et les fleurs de lis complètes. C. : un buste (?) (Malines et Abb. de Saint-Trond, c. 43).

Colignon (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 416 moutons, 1374 : trois bandes; au franc-quartier chargé d'un arbre. L. : ✠ *S Ie b. iaot* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 11, fig. 297) (voir **Collignon**).

Colyn (Jacques), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1358 : de . . . ; au chef de . . . ; au lion, à la queue fourchée, brochant, l'épaule chargée d'une coquille. L. : *S' Jacobi dei Colin* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N°s 60, 61, 64).

— (Jacques), même qualité, 1362 : coupé de . . . et de . . . ; au lion, à la queue fourchée, brochant, l'épaule chargée d'une coquille. L. : ✠ *S' Jacobi dei Coly . . scab aquen* (Ibid.).

— *Renerus dictus Colijn*, échevin d'Aerschot, 1363, 4 : trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier brochant chargé d'une pignate contournée. L. : ✠ *S' Reni dei Colijn scabin arsc* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Jacques), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1371 : comme Jacques, 1358, mais sans la coquille. C. : le lion issant. L. : *dei Colin scabini aquen* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 71).

— (*Rickoff*), même qualité, 1375 : même écu, mais l'épaule du lion chargée d'un besant, ou tourteau. L. : *S Ricolfi dicti aquensis* (Ibid., N° 72).

— *Rejnare Colijn*, échevin d'Aerschot, 1378 : même écu que *Renerus*, 1363. L. : ✠ *S Reni . . . Colijn scab arscot* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Wouter Colijn*, même qualité, 1396 : trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier brochant chargé d'une étoile. L. : *S Watt scabi ars* (Ibid.).

— Jean *Colin, cuerbroeder* au métier de Furnes, tient, du château *illec*, un fief à Adinkerke, 1441 : tranché-vivré de . . . sur hermine; au franc-quartier senestre chargé de deux poissons adossés, accompagnés de quatre croisettes, 1 en chef, 2 aux flancs, 1 en pointe. S. : un aigle contourné (Fiefs, c. 887, l. 1-78) (Pl. 11, fig. 298).

— Guillaume *Colyn*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1496 : coupé de . . . et de . . . ; au lion, à la queue fourchée, brochant. C. : un lion issant. L. : *S Wilhi Coeli scabi aqve* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 61).

— *Fetschyn Colyn*, même qualité, 1496 : un lion, à la queue fourchée (!). C. : un lion issant. L. : *Fetsch . . Coelin scabin . aquen* (Ibid., N° 61) (voir **Collin**).

Colins de Villy (*Jaquemin*), écuyer, jadis prison-



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

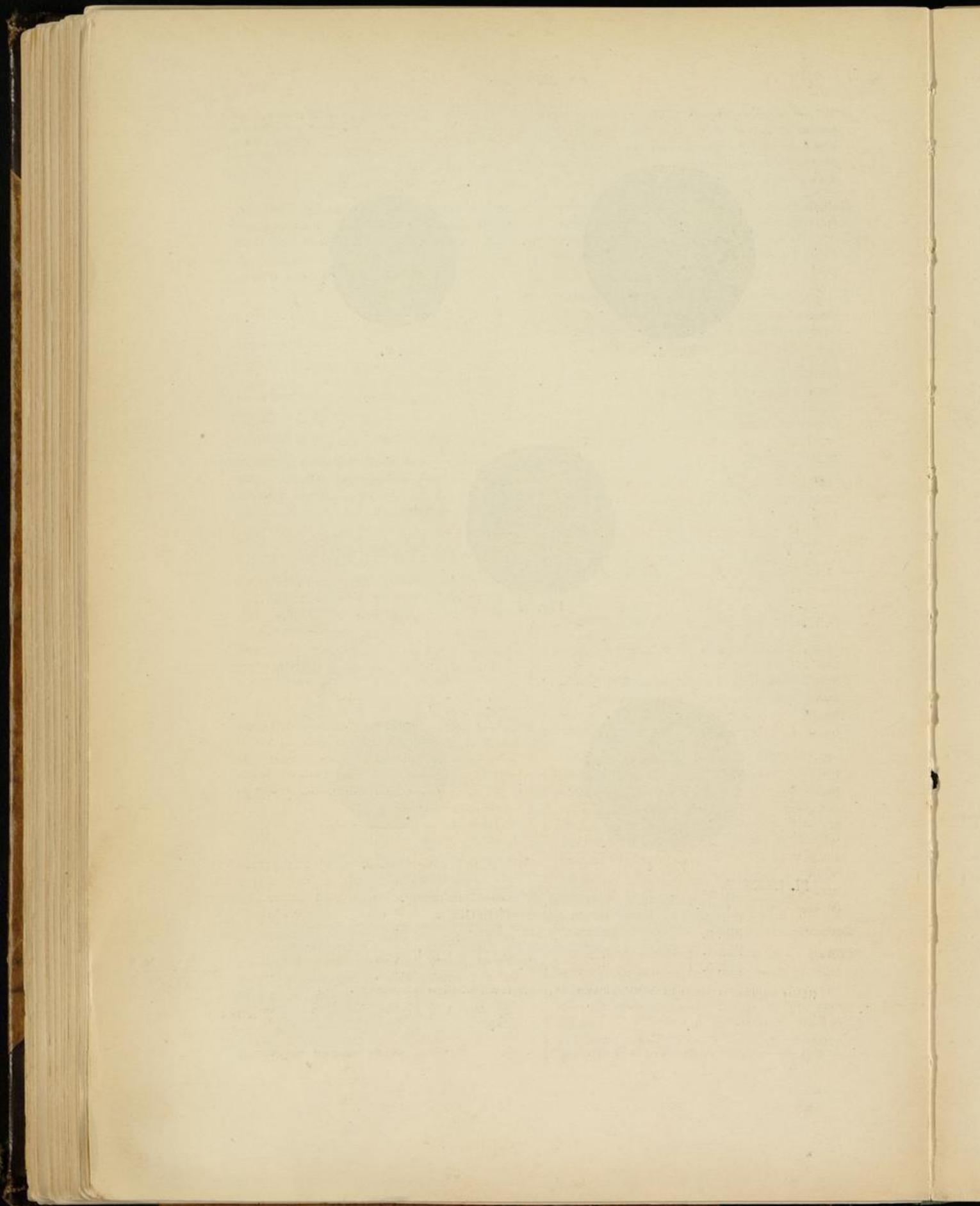


Fig. 5.

Pl. LXXXIV.

- | | | |
|-----------|---|----------------------------------|
| Fig. 1. } | Sceau et contre-scel d'Anseau <i>Daumerie</i> , | } (xvi ^e siècle) (1). |
| Fig. 2. } | lieutenant du maieur d'Ath (1521). | |
| Fig. 3. } | Gilles <i>Daymerye</i> , à Ath | |
| Fig. 4. } | Sceau et contre-scel de Jean <i>Daumerie</i> , | |
| Fig. 5. } | à Ath. | |

(1) Ces sceaux de la famille d'Aumerie[s], d'Aymeries, etc., seront décrits dans le *Supplément*.



nier, avait estimé, devant le sire de Fontoy, ses pertes, de ce chef, à 60 *petres* d'or, 1381 : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton senestre d'une rose. L. : . . . *acom . . . olin* (Chartes des ducs de Brabant).

Colijns (Guillaume) scelle pour son fils Francon, *buten lants wesende*, qui avait, jadis, combattu à Bäsweiler, sous le sire de Gaesbeek (i. t. : 18 montons), 1374 : une couronne. L. : . . . (*C?*) *oninc Willem van [Kr?]aba . .* (Ibid.) (voir **Wijd**).

— (Jean), échevin de Tervueren, 1396, 7 (n. st.) : une scie de boulanger, posée en bande, les dents à senestre, accompagnée de deux molettes. L. : *S' Ian Coliins* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Jacques *Colins*, homme de fief de la châtellenie de Furnes, 1426 : deux chevrons, accompagnés de trois croissants, les deux du chef affrontés, celui de la pointe contourné, et en cœur d'un soleil. L'écu posé sur un aigle. L. : . *Jacob Colins* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 91-92).

— Jacques *Colins*, même qualité, 1436, 8, 40, 4 ; échevin de Furnes, 1438 : même écu, mais sans le soleil. S. senestre : un singe, derrière lequel est posée une boule. L. : *S Jacobi Colins* (Ibid., l. 93, 94).

— Jean *Coolins*, prêtre, scelle pour Jean van Halle, *upper coster* de Sainte-Pharailde, à Gand, 1438 : un chou, à longue tige, arraché, accompagné de trois (2, 1) étoiles et accosté de deux roses (Ibid., l. 401).

— Jean *Coolins*, homme de fief du bourg de Bruges, 1447 : tranché-vivré d'hermine et de . . . ; au franc-quartier senestre chargé de deux poissons adossés, accompagnés de quatre croisettes, 1 en chef, 2 aux flancs, 1 en pointe. L'écu posé sur un aigle contourné (C. C. B., Acquits de Lille, l. 93, 94).

— Messire Charles-Jacques-Ignace *Colins*, seigneur de Ham, etc., nommé greffier de Ham, Nicolas-Jacques Hanon, licencié en droit, à Braine-le-Comte, avocat au Conseil de Hainaut, 1729, 23 novembre : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une fasce, chargée de trois étoiles à cinq rais (?) et accompagnée de trois (2, 1) merlettes ; aux 2^e et 3^e, une bande, accompagnée de six tourteaux, rangés en orle. Cq. couronné. C. : un lion issant. S. : deux griffons (cachet en cire rouge) (M. Hanon de Louvet).

Colissart, voir **Hanart**.

Collaj (*Willelmus dictus*), échevin de Bruxelles, 1329, 31, 2, 41, 3 : un lion, l'épaule chargée d'une tour, ou porte crénelée et une bordure chargée de onze billettes (1). L. : *S Willelmi Colay* (Bruxelles et Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

Willelmus Collaj et Walterus Pipenpoij, échevins de Bruxelles, déclarent, en 1331, *feria quinta ante con-*

versionem beati Pauli apostoli, que Ingilbertus dictus Nollen, filius quondam Conradi dicti Spormakere, a promis, devant eux, de donner un cens à Franco, filius quondam Johannis dicti Cruupland (Fonds de Locquenghien).

(1) Et non : « dix billettes couchées ».

Collaj (*Henricus dictus*), échevin illec, 1389, 90, 1401, 5 : même écu, sans bordure. Cq. couronné. C. : une tête et col de licorne. L. : *S' Henrici dei Colai* (Bruxelles).

Devant *Henricus dictus Colaj et Zigerus de Woluwe*, échevins de Bruxelles, *Henricus, dominus de Heeverle* (Héverlé), *miles*, transporte, le 5 août 1389, à *Michael de Speculo* (Spegel), la moitié des biens que feu damoiselle *Maria de Crajenhem* (Crainhem) avait possédés dans la paroisse de *Scarenbeke* (Schaerbeek), *tam in domistadiis, cum domibus superstantibus, quam in pratis, aquis et earum fundis, quam etiam in terris, nemoribus censibusque, et aliis bonis quibuscumque*, tels qu'ils étaient échus, par la mort de ladite Marie, à *domina Katerina de Ressegem* (Ressegem), *domina de Crajenhem et de Gofjke* (Goljck), qui les avait vendus audit seigneur d'Héverlé.

— *Vranck Collaj*, *ersgenote*, scelle un arbitrage du receveur de Brabant, 1405 : un lion et un semé de billettes. L. : *V y* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. B.).

Collart (Godefroid), échevin de Nimègue, 1397 : trois flanchis, chacun chargé d'une merlette (*Geld*).

— *Johan Collart de Ville*, alleutier du comté de Namur, 1474, 99 : échevin de Jean de *Hosden*, seigneur de *Hosden*, dans la cour qu'il tient, à Ville-en-Hesbaye, de l'abbé de *Saint Cornet Dente* (d'Inde = Cornelismünster), 1475 : une fasce entre deux burelles, accompagnée en chef à senestre d'une croisette (simple) et en pointe d'un étrier. L. : *S Iohan . . . ea* (C. C. B., c. 108).

— Gérard *Collart*, homme de fief du comté de Namur, 1633 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un poisson ; aux 2^e et 3^e, coupé ; *a*, une rose ; *b*, plain. Cimier : un homme sauvage, issant, tenant sa massue sur l'épaule droite. L. : *S Gerard Collart* (Bruxelles, Papiers de la famille de Buisseret).

Le poisson est posé en bande et fortement recourbé à dextre.

Colle (*Colins*), échevin de Namur, 1326 (n. st.) : trois faucilles, au tranchant dentelé ; au franc-quartier brochant, chargé d'un écusson plain, sommé d'un lion issant. L. : *S' Colin . i . i Colle* (Namur, N° 469) (Pl. 11, fig. 299).

— (*Renir*, et aussi *Renchon*), échevin illec, 1352 ; homme du comte, 1352, 4 : trois faucilles, accompagnés au point du chef d'une rose ; écusson en cœur plain. L. : *S' Renir Colle* (Namur, Nos 774 et 784).

— *Coliens Bertrans*, homme du comte de Namur,

1354 : trois faucilles; au franc-quartier brochant, chargé d'un maillet. L. : *S Colin Colle* (Namur, N° 784).

Bertrans est un *alias*. La charte ne donne pas le nom de Colle.

Colle (Paul), bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1338 : une triangle, accompagnée de trois (2, 1) besants, ou tourteaux (Chartes des comtes de Flandre).

— (*Massains*), maire et échevin de *Pheix* (Feix), 1384 : trois faucilles; au franc-quartier chargé d'un étrier (Namur, N° 1172).

— (*Jehan*), échevin de Namur, 1396, 9 : même écu que *Renir* (1332), mais sans la rose (Ibid., Nos 1262 et 1291).

L'inventaire imprimé dit, abusivement, Collé.

— (*Massars*), feudataire du comte, 1397; maire de Namur, 1410; *Massart Colle, du pais de Namur*, reçoit, du *bailli de leau* de L'Ecluse, 26 livres de gros de Flandre, à titre de restitution, *par vertu de la grace a moi faite par . . . le duc a cause de certaine confiscacion de monnoie et billon sur moy trouvez et arrestez par un des sergens du dit bailiage en moy alant par mer hors du pais de Flandres*, 14 . . . : trois faucilles; écusson en cœur fruste (plain, au chef plain?). C. : une gerbe entre deux faucilles affrontées. L. : *Sigillum Ma. sart Colle* (Namur, Nos 1267 et 1329; C. C. B., Acquits de Lille, l. 78, 79).

— (Henri), souverain maieur et échevin de la cour de Saint-Pierre de *Jemblou* (Gembloux), 1498 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois faucilles et un écusson plain en cœur; au 2^e, une fasce entre deux burelles; au 3^e, trois étoiles à cinq rais. S. : deux griffons. L. : *S Henri Colle* (Namur, *Salzinne*, c. 317) (Pl. 11, fig. 300).

Dans le dessin, sur notre planche, le dessinateur a omis l'écusson plain des 1^{er} et 4^e quartiers.

— *Collin Colle, dit Marichal, eschevin des courtz et justices de Noville sur Mehoigne, appartenantes a noble madame Franchoise del Malaise, dame de Donglebert* (Dongelberg), *du Lavoir*, etc., 1563 : un marteau, accompagné en chef de deux croissants et accosté en pointe de deux étoiles. L. : ★ *Colin as* (Abb. de la Ramée, Etabliss. relig., c. 3179).

COLLEM, voir **COOLHEM**.

Collette (Arnould), prêtre, remet au gouvernement autrichien l'état des biens d'un bénéfice qu'il possède en l'église collégiale de Saint-Barthélemy, à Liège, 1787, le 2 mai, à Liège : un lion couronné, tenant de la patte senestre une rose tigée et feuillée. C. : le lion de l'écu issant (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46659).

Collier, Dominique *Colier* scelle pour un autre, feudataire, à Denderbelle, du château de Termonde, 1612 : une fasce, accompagnée en chef de trois merlettes et en pointe d'un rencontre de bœuf (Fiefs, N° 3656).

Collignon (J.-B.), curé de Frisange, collateur d'un bénéfice institué dans la chapelle de Hellange, 1788, le 20 mars : deux bras, armés, gantés, passés en sautoir. L. : un bras de l'écu, la main tenant un petit bâton, en fasce (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46584) (voir **Collignon, Mont**).

Collin (Guillaume), bailli de l'empereur, dans sa chambre de Flandre, 1521 : trois chevrons. C. : une tête et col de cheval bridé (?). L. : *S Willem Colin* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 679) (voir **Colyn**).

Collissart (Jean), bourgeois de Beaumont, reçoit une rente viagère sur la ville de Binche, pour sa femme Jeanne le Tiesson, 1476 : un *Agnus Dei*, passant, regardant, accompagné de trois roses. T. : un ar.ge. L. : *S Jehan sart* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1683).

Collot, voir **GONDONCOURT**.

Colman (Luc), échevin du comte de Flandre, à Sinaj, 1396 : un croissant, accompagné en chef de deux étoiles et en cœur d'une merlette. L. : *oelman* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 111).

Colmont (Jean van), lieutenant et homme de fief de la cour féodale de *Mulcken* (Mulken), sise dans la ville et franchise de Tongres, 1338 : plain (ou fruste?); au chef chargé de trois pals, surchargés, chacun, d'un maillet, penché à senestre. C. : un buste de more. L. : . *Ihois Col. mont* (sic!) (Bruxelles, Papiers de la famille de Buisseret).

Cologne (Herman de), échevin de Liège, vers 1370 : un chevron, accompagné de trois roses. L. : . . . *Hma'i scabi leod* (C. de B.) (voir **Colen**).

Colon, voir **COULLON**.

Colpach, Jean van *Coelpach*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le drossard de Luxembourg; i. t. : 324 moutons, 1374, 5; reçoit le solde de cette indemnité, par Henri de Bastogne, secrétaire du duc, 1376; scelle pour Nicolas van *Frays* (i. t. : 62 1/3 moutons), pour Gillis van Mechtzich (Messancy) (i. t. : 282 moutons); Jean van *Ghirs* (Guirsch) (i. t. : 126 moutons); Paul van *Aerle* (Arlon) (i. t. : 48 moutons) et Gauthier van *Hamesinghen* (i. t. 63 1/2 moutons), tous, jadis prisonniers à Bäsweiler, sous ledit drossard, 1374, 5 : de . . . à l'écusson plain. L. : ✠ *S Iohannis de Coilpach* (Chartes des ducs de Brabant).

Un acte, de 1375, l'appelle : *Jan Coelpach van Arle* (d'Arlon).

Colpach. *Johan van Colpach, probst zo Arle* (il scelle seul), et d'autres, parmi lesquels *Nickel van Colpaich*, donnent une déclaration relative à une dime (*crychzeende zo Eel = Ell*), qu'ils disent appartenir à sire *Loudolff, her zo Dieferdingen* (Differdange), 1382, *xviiij daigen in dem effilre* : même écu. L. : . . . *Iohan pac* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 211).

— *Dyetherich von Kolpach* (voir **Warsberg**), 1483 : même écu. L. : *S Dierich van Colpach* (Ibid., N° 1750**).

Cols, voir **Inchuijsen**.

Koltereel, voir **Coutereel**.

COLTIBARDI (*Guis de la*), marchand de Florence, 1271 (n. st.) : une bande de 5 1/2 losanges, le demi-losange mouvant du bord senestre de l'écu, accompagnée au canton senestre d'un écusson au lion. L. : *Colleb* (Chartes des comtes de Flandre, N° 147).

Colvens (Jean), échevin de Tervueren, 1372 (n. st.) : dans le champ du sceau, une hache, à large tranchant arrondi, au fer évasé, posée en fasce, le manche à dextre. L. : . . *Ian Colvens* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Colvere (Arnould), échevin de Saint-Trond, 1295 : trois chevrons, accompagnés en chef de deux oiseaux (Abb. de Saint-Trond, c. 2).

Coman, voir **Coeman**.

Comines. *Waultier de Cominez* reçoit une rente sur l'espier d'Ypres, 1399 : deux merlettes en chef et six roses, 1 au point du chef, entre les merlettes, les cinq autres en orle ; écusson en cœur à la croix (C. C. B., *Acquits de Lille*, I, 188) (voir **Clyte**).

Le viconte et seigneur de Comynes : d'or à l'escusson de gueulle, à la crois de vair (?), à l'ourelet sur l'oeur (or) huit roses de gueulle (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

COMYNES — une des villes à présent (xvi^e siècle sans clôture, nonobstant preveligé comme les aultres en la conté de Flandres — : d'or, au cleef en pal, et six tourteaulx lez ladite cleef, tout de gueulle, trois du costé dextre, et troes de l'autre costé (Ibid.).

Commere, voir **Masson**.

Comognes. *Hubignon des Commoignes*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 210 moutons, 1374 : trois forces renversées et un lambel brochant, le pendant du milieu chargé d'une étoile brochante. L. : *n de Comovngne* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Henrar des Comnges*, homme de fief du comte de Namur, 1384 ; *Hennars des Comonges, castellain dou castiaul de Namur et balliu . . . commis . . . de par noble homme Henry de Bollan, sire de*

Roley, bailliu del contei de Namur, 1397 : d'hermine à trois forces renversées, surmontées d'un lambel. L., 1384 : * *S Henra de C . . . vnges* (Namur, N°s 1166, 8 et 1267).

Dans l'acte de 1384, sont cités *Hubinon et Henrar de Comnges*, frères, hommes du comte de Namur. Le sceau d'*Hubinon* est tombé.

Comognes. *Henri des Comoignes*, échevin de la cour du Feix, 1384 : de vair (!) à trois forces renversées, surmontées d'un lambel (Namur, N° 1172).

Compein (Jean), homme de fief de Simon Souwen, dans sa seigneurie de ten Brouke, à Lierde-Saint-Martin, 1419, 22 : une bande, accostée de deux étoiles (Elseghem).

Comte (Jean le), homme de fief de la cour souveraine de Mons, 1518, à Mons : parti ; au 1^{er}, une croix ancrée ; au 2^d, deux ancres renversées, passées en sautoir. C. : deux têtes et cols de cygne, entrelacés. L. : *S Ieha le Comte sig de Horvettes* (= seigneur de Horruettes) (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2498).

— (Mathieu le), remet au roi de France, de la part de Gilles de Mozet, écuyer, seigneur de Magery, Namèche, etc., des dénombremens de la seigneurie de Magery, de la terre de Harsin (doyenné de Bastogne) et du fief de Robelmont (prévôté de Virton), 1681 : un lion. C. : un lion issant (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713^b et c).

— (Jean le), gentilhomme, tient, du roi de France, un fief à Busenol (prévôté d'Etalle), 1682 : mêmes écu et C. (cachet en cire rouge) (Ibid., 45713^b).

Comté, voir **Herbais**.

Condé (Nicolas de), homme du comté de Flandre et de Hainaut, 1213 : écu pyriforme ; un double trescheur, fleuroné et contre-fleuronné, et une fasce brochante. L. : * *S Nicholai de Condet* (Mons, Sainte-Waudru).

— (Nicolas de), chevalier, seigneur de Morialmé, 1278, 9, 80 : Nicolas de *Condait*, sire de *Bailluel* (Beleil) et de *Moriaumeis*, 1290 : type équestre ; le bouclier et la housse : de vair en chevron renversé à deux chevrons. C. et ornement du chanfrein : un éventail. L. : * *S Nicholai de Condeto dni de Moriavmes*. Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. : * *Secret Nicholai de Condeto dni de Moriavmes* (Chartes des comtes de Flandre et Tournai, Chartrier).

— *Williames de Condet, chevaliers, sires de Ronssoy et de Moriaumes*, 1295 : type équestre ; le bouclier et la housse à une fasce. C. : un dragon ailé. Ornement du chanfrein : un écran échancré. L. : *S Willelmi de Condeto dni de Bailluel . . de*

Ronsoit militis. Contre-scel : écu à la fasce. L. : ✠
S' Willi de Condeto de Bailvel (Chartes des
comtes de Flandre).

Ronsoy est Ronsoy (Somme).

Condé (Guillaume de), seigneur de Belœil, 1345 : un
écu aux mêmes armes que Nicolas, 1278-90, entourés
de six petits écus à la fasce. L. : . . aiel Willavm .
de Condot seigneur de Bailvel (Chartes des duc de
Brabant).

— (Alexandre-Henry-Joseph de), de famille noble,
prêtre, licencié es loix et avocat au conseil de
Namur, résident ordinairement à Namur, remet
au gouvernement autrichien l'état des biens du
« bénéfice castral, sous l'invocation de Saint-André, »
à Heppignies, au diocèse de Namur et au comté du
même nom, bénéfice dont il est le possesseur. 1787,
le 26 mars : d'azur au chevron d'or, accompagné
de trois casques couronnés. L'écu, ovale, sommé
d'une couronne à neuf perles. S. : deux lions regardants
(cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B.,
reg. 46646) (voir **Belœil**, **Carency**, **Looz**,
Morialmé).

Le collateur de ce bénéfice est le vicomte Desandrouin,
seigneur de Heppignies, chambellan de l'Empereur et
Roi, résidant ordinairement à Bruxelles et à Paris.

Conflans (Hughes, fils de Hughes de), maréchal de
Champagne, 1281 : un lion et un semé de billettes;
à la bande brochante, chargée de cinq coquilles.
L'écu sommé de la moitié supérieure d'une fleur de
lis et accosté d'une étoile et d'un croissant. L. : ✠
S' Hue de Covflans chevalier (Namur).

— *Istasses de Conflans, sires de Maruel* (cite :
*damoisiele Marie, damoisiele de Mortagne et de le
castelerie de Tornay, ma niece, et ma chiere suer
Marie, dame de Mortagne, castelaine de Tornay*),
1288 (n. st.) ; scelle en 1293 (n. st.) : type équestre ;
le bouclier et la housse au lion, au semé de billettes
et au lambel à cinq pendants brochant. L. : ✠ *Seel
mesire Heitace de Cov . lans chevalier*. Contre-scel,
en 1288 : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Contre seel
Eestace d' Covflanz* (Namur, N° 271, et Tournai,
Chartrier).

L'Armorial de la fin du XIV^e siècle, publié par DOUT
DARCO, donne à un *Mgr. de Conflans* : d'azur à un
[lion] d'or rampant billetté d'or à un baston de gueules
engreslées.

CONINGLANT (*Latin de*), conseiller du duc de
Bourgogne, comte de Flandre, et capitaine de son
château de Courtrai, 1424 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e,
un palé-vivré ; au chef chargé à senestre d'une tête
de lion ; au franc-quartier chargé d'une tête humaine,
contournée ; aux 2^e et 3^e, plain ; au chef de quartier
plain (Très cassé ; l'écu seul subsiste, intact) (C. C.
B., Acquits de Lille, l. 391).

Koningsloo. *Lippen Maes van Redelghem*, jadis

prisonnier à Bäsweiler, sous Jean van Redelghem ;
i. t. : 121 moutons, 1374, 9 : trois fleurs de lis, au
pied coupé ; au franc-quartier brochant, chargé
d'une croix de cinq losanges. L. : + *S Philips va
Conntlo* (!) (Chartes des ducs de Brabant).

Koningsloo. Henri van *Conincxloe* scelle pour
Guillaume Meerte, qui tient, de Jacques 't Serclaes
une rente sur 't *hoff van Hamme*, à Braine-l'Alleud,
1470 : même écu, mais les losanges, aboutés et
accolés en croix, accompagnés au 1^{er} canton d'un
annelet (Av. et dén., N° 1724) (Pl. 12 fig. 302).

Coninc. *Johannes de Platea*, échevin de Bruxelles,
1284, 9 : dans le champ du sceau, une coquille. L. :
✠ S' nis a (Bruxelles).

— *Wedric Coninc*, bourgeois de Gand, 1289 (n. st.) :
parti ; au 1^{er}, cinq (2, 2, 1) roses ; au 2^d, trois
huchets, rangés en pal. L. : . . . *Wede*
(Chartes des comtes de Flandre, N° 484).

— *Willelmus, dictus Rex, junior*, échevin de Bruxelles,
1293 : cinq coquilles, rangées en croix, surmontées
d'un lambel (*Afflighem*).

— *Arnoldus Rex*, échevin *illegitimus*, 1300, 2 : cinq coquilles,
rangées en croix, surmontées d'un lambel à quatre
pendants. L. : ✠ S' *Arnoldi de Platea dci Regis*
(G. et Bruxelles).

— (*Johannes*), échevin de Malines, 1314 : une fasce,
accompagnée de trois (2, 1) roses (P., II).

— *Arnoldus Rex*, échevin de Bruxelles 1316, 7 :
comme *Arnoldus*, 1302, sans lambel. L. : S' *Arnoldi
Regis* (Bruxelles).

— *Gerelmus Rex*, échevin *illegitimus*, 1318, 9 : même écu,
au lambel à cinq pendants brochant. L. : ✠ S' *Ge-
relmi dicti Regis* (Ibid. et Fonds de Locquenghien,
A. G. B.).

— *Ingilbertus de Platea*, échevin de Bruxelles, 1323 :
dans le champ du sceau une coquille et un bâton
brochant. L. : ✠ S' *In dci de Platea*
(Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

En 1323, *feria sexta post dominicam qua cantari solet
jubilate*, *Ingilbertus de Platea* et *Arnoldus Mol*, éche-
vins de Bruxelles, déclarent que *Johannes dictus
Crupeland, campsor*, acquiert une rente.

— (*Johannes*), échevin de Malines, 1324, 9, 37, 45,
6 : trois roses ; au chef chargé d'une couronne (Ma-
lines).

— *Gerelmus de Platea, dictus Rex*, échevin de
Bruxelles, 1325 : comme *Arnoldus*, 1316, 7 (sans
lambel). L. : ✠ S' *Gerelmi dicti Regis* (Bruxelles).

— *Arnoldus Rex*, échevin *illegitimus*, 1327 : même écu ; au
franc-quartier brochant, chargé d'une porte crénelée,
munie de trois tourelles (château). L. : ✠ S' *Ar-
noldi filii Arnoldi Regis* (Ibid.).

Coninc. *Johannes dictus Coninc, senior*, échevin *illec*, 1349, 50 : une coquille et quatre billettes en chef et dix (4, 3, 2, 1) autres billettes. L. : ✠ *Sigillum Iohannis dicti Rex* (Ibid.).

— *Gerardus dictus Coninc*, échevin *illec*, 1350, 1 : même écu, mais au lieu de la 4^e billette en chef une seconde coquille. L. : ✠ *Sigillum Girard . . . Re . .* (Ibid.).

— *Arnould de Coeninc*, chevalier, échevin *illec*, 1354, 64 : même écu qu'*Arnoldus*, 1316 (sans lambel). L. : ✠ *S' Arnoldi dei Regis militis* (Ibid.).

— *Ghijsselbrecht diemen heet Coninc*, chevalier (voir **Quaderebbe**), 1356 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion et un semé de billettes; aux 2^e et 3^e, cinq coquilles, rangées en croix. C. : un buste barbu (coiffé . . . ; cassé au haut). L. : *selberti dei R* (Chartes des ducs de Brabant, N° 947).

— (Hughes de), homme de fief du comte de Flandre, scelle un acte du bailli d'Alost, 1365 : une couronne en chef, accostée de deux fermaux ronds (*Afflighem*).

— (Jean de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Vorrsselaer; i. t. : 270 moutons, 1374 : une bande, chargée de trois têtes d'aigle et accompagnée au canton senestre d'un croissant. L. : *S' Ioha de Tornoot* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Gerardus, dictus de Co[e]ninc*, échevin de Bruxelles, 1376 : une coquille et trois billettes en chef et six (3, 2, 1) autres billettes. C. : un vol, chargé d'une billette couchée. T. du timbre : deux hommes sauvages, sans massues. L. : ✠ *S' Geradi dicti Rex* (Ibid. et Bruxelles) (Pl. 12, fig. 301).

— *Willelmus dictus de Co[e]ninc*, échevin *illec*, 1396 : même écu qu'*Arnoldus*, 1316 (sans lambel). C. : une tête barbue, garnie d'une couronne de plumes. L. : *Sigillum Wilhelmi dicti Rex* (Bruxelles et Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

Le 2 août 1396, *Walterus dictus van der Noet* et *Wilhelmus dictus de Coninc*, échevins de Bruxelles, déclarent que *Henricus Crupelant, filius quondam domini Godefridi dicti Crupelant, militis*, a transporté à *Arnoldus de Peede*, fils de feu Guillaume, deux maisons sises in *vico dicto teroudestreetken, retro mansionem dicti Arnoldi de Peede, que fuerat dicti quondam domini Godefridi Crupelant . . .* (A. G. B.).

— *Gisbert de Coninck*, échevin d'Anvers, 1419, 22 : cinq coquilles, rangées en croix. C. : fruste (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. II; M. Delacre, à Bruxelles).

— *Jean Coninc, dit de Meijere*, échevin d'Anvers, 1426, 33 : une bande, chargée de trois têtes d'aigle. C. : une aigle issante (Ibid., c. I, et Notre-Dame, *Chap., capsae* 6-10).

— *Jehan le Koninc*, bourgeois de Gand, fait savoir à

la Chambre des Comptes, à Lille, avoir vendu, vers août 1435, un fief à Wauberbeke, paroisse d'Astene, relevant du château de Courtrai, 1437 : trois chevrons, accompagnés de trois oiseaux (roitelets). L'écu suspendu au col d'un aigle. L. : *Sigil de Coninc* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 57, 58).

Coninc. Guillaume de *Conijn*, l'un des tuteurs de *Claikin*, fils de Guillaume van *Hallewine*, bailli de Middelbourg (Flandre), lequel *Claikin* tient un fief du comte de Flandre, 1439 : un oiseau (roitelet) en pointe, surmonté d'une grande couronne (Fiefs, c. 889, l. 897-969).

— *Jean Koninck* scelle un acte avec les bourgmestres de Neuss, 1446 : une bande, chargée de trois lions léopardés (Dusseldorf, *Jud.-Berg*, N° 2363).

— *Lonis de Coninc*, bailli d'Harlebeke, 1453 : une fleur de lis. S. senestre : un griffon accroupi. L. : *S Lvnis de Coninc* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 284).

— *Jean de Coeninc*, échevin de Caprijcke, 1470 : une étoile, posée en bande, accompagnée de six roses, rangées en orle. L. : *S Coninc* (Ibid., l. 82, 85).

— *Gilles die Coeninck*, allentier au quartier de Bruxelles, Tervueren, Vilvorde, 1472 : trois maillets penchés; au chef chargé d'un lion issant. L. : *S Gielis de Coeninc* (Bruxelles).

— Guillaume de *Coninck*, habitant à *Laere* (Laar), paroisse de *Nederhockezeele* (Neder-Ockerzeel), tient, de Wenceslas van Lathem, une pièce de terre dans cette paroisse, 1470 : plain; au chef chargé d'un maillet penché et de deux merlettes, rangés en fasce. L. : . . *illem de Can . . .* (sic!) (Av. et dén., N° 996).

— (Pierre de), homme de fief du comte de Flandre, 1508 : une fasce, chargée d'un flanchis et accompagnée de trois (2, 1) tours (P., c. III).

— *Pierre de Conijn*, fils de Gérard, tient un fief, ressortissant à la *vierschaer* de Melsele, 1515 : même écu (Fiefs, c. 915, l. 6826-6900).

— *Pierre de Kueninck* tient un fief de Jean Boegaert (au pays de Waes), 1527 : même écu (?) (les deux meubles en chef frustes) (Ibid.).

— *Corneille Coninck*, échevin de Rotterdam, 1636 : trois étoiles, 2 en chef, 1 en cœur, et une crochette en pointe. C. : la crochette entre un vol. L. : *S Cornelis Coninck* (U.) (voir **Boeijaert, Calsteren, Mol, Surpele**).

L'armorial manuscrit de Saint-Trond attribue à une famille *Koninck* cet écu : coupé; au 1^{er}, d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules, issant du coupé; au 2^e, d'argent plain.

Les barons de *Coninck* de Merckem, en Belgique, portent : d'azur à la fasce ondulée d'argent, accompagnée de trois roitelets d'or. Cq. couronné. C. : un roitelet de l'écu entre un vol d'azur. Devise : *Rex, grex, lex*.

Coninckx, voir **Surpele**.

CONINXLOE, voir **Koningsloo**.

KONINXBERG, voir **Wildenrath**.

Coninxheim. *Wilhelmus de — hem*, échevin de Saint-Trond, 1400 : une croix de vair, accompagnée au 1^{er} canton d'un chevron (Ordange).

Conon, voir **Coene**.

Connart (André-Joseph), curé de Chatelineau, au diocèse de Namur, province du même nom, remet au gouvernement autrichien l'état des biens de sa cure, 1787, le 21 avril : deux flèches renversées, passées en sautoir, cantonnées de quatre . . . L'écu, ovale, sommé d'une couronne de fantaisie (sorte de couronne royale) et accosté de deux palmes, liées ensemble, au bas (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46645).

Cons (Gilles de), 1202 : dans le champ du sceau, un senestrochère, paré d'une manche à sac, la main tenant une rose, à six feuilles, tigée (Arlon, Abb. de Saint-Hubert).

— (Jacques, seigneur de), 1225 : dans le champ du sceau, un rosier arraché, effeuillé, fleuri de cinq pièces, brochant sur un lambel à quatre pendants. L. : ✠ *Sigillum (!) Iacobi de Cons* (Ibid.).

— (Jean, seigneur de), 1291 : un rosier effeuillé, fleuri de cinq pièces, mouvant de la pointe. L. : ✠ *S' signor Ieh ons chr* (Mons, Hainaut).

Voir LÉOP. DEVILLERS, *Monum. pour serv. à l'hist. des provinces de Namur*, etc., III, p. 537.

Cons[s]e. Frère François *Conse*, gouverneur de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, à *Slipen* (Slijpe), 1401 : parti ; au 1^{er}, d'hermine plain ; au 2^d, trois roses. Un bâton brochant sur l'écu. L. : . . . *is Fran* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 177).

— Frère Richard *Consse*, commandeur de *Zaemslacht* (Zaamslag) et gouverneur de l'hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem en Flandre, 1420 : d'hermine plain ; au franc-quartier chargé de trois roses. S. senestre : un griffon accroupi. L. : *S' fratris Richardi Co . . .* (Ibid., l. 376).

Contich. *Scepenen mire Joncrouwen van Ghelre in Conteke*, 1332 : trois pals. L. : ✠ *S' scabinorum de Conteke (Nazareth)*.

— (Les échevins de) et d'Aertselaer, 1410, 5, et xv^e siècle : même écu (Malines et Notre-Dame, Anvers, *capsa dominor.*, N° 17).

Contrecœur, voir **Trazegnies**.

Convent (*Riquart*), fils de François, tient, du comte

de Flandre, un fief à *Avecappelle*, 1405 : trois croisants, accompagnés en cœur d'une étoile (Fiefs, c. 887, l. 113-124) (voir **Vlaminx**).

Cool (*Jehan le*), échevin de Furnes, 1436 : trois têtes de choux (sans racine) (très cassé : seul, l'écu est resté intact) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 93, 94).

Coolbrant, voir **Spronchoff**.

COOLHEM. *Judocus de Lille, miles*, s'engage, moyennant 24 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum septem viris, una nobiscum, bene et decenter cum galeis armatis et equitalis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 août 1338 : plain ; au chef chargée de trois choux arrachés, la tige du 1^{er} chargée d'un maillet penché, brochant. L. : ✠ *S' Iodoci de Coelhem* (Chartes des ducs de Brabant, N° 428).

— *Rollans de Collem*, écuyer, reçoit, du duc et de la duchesse du Brabant, une pension par le bailli du *Roman pays*, 1364 : Roland van *Coelem* reçoit, du Brabant, des acomptes, par sixièmes, sur une indemnité de 800 vieux écus (guerre de Gueldre), 1395, 6 : plain ; au chef chargé de trois choux arrachés. L. : *S' Ruelant van Coelem* (Ibid., Nos 1874, 1901, 1922, etc.).

— Jean van *Colem*, jadis prisonnier à *Basweiler*, sous le sire de *Perwez* ; i. t. : 84 moutons, 1374 : coupé ; au 1^{er}, deux choux, accompagnés au point du chef d'une fleur de lis, au pied coupé ; au 2^d, plain. L. : ✠ *S' Ian van Coelem* (Ibid.).

— Henri van *Coelem*, prisonnier *illegitimus*, sous Jean van *Redelghem* ; i. t. : 350 moutons, 1374, 80 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un fascé de six pièces (**Oijenbrugghe**), la 1^{re} chargée de trois maillets penchés ; aux 2^e et 3^e, plain ; au chef de quartier chargé de trois choux arrachés. L. : *S' Heinrich van Hoiebruggen* (Ibid.) (Pl. 12, fig. 303).

— Olivier van *Coelem*, fils dudit Roland, reçoit des acomptes sur ladite indemnité, 1397 ; chevalier, en 1398 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, plain ; au chef de quartier chargé de trois choux arrachés ; aux 2^e et 3^e, un burelé. T. : un personnage, émergeant derrière l'écu. L. : . . *Olivier de Colleme* (Ibid.).

— Henri van *Coelhem*, chevalier, parent (*neve*) des frères van der *Elst*, 1402 : un fascé ; au franc-quartier chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé. Cq. couronné. C. : deux cornes de bœuf fascées. S. du eq. : deux aigles. L. : *S' Henrici de Koleem miles* (Ibid.) (voir **Elst**, **Oijenbrugghe**).

Coolman (Gauthier), bailli d'*Oostburch* (Oostburg), 1451 : deux glaives passés en sautoir, les pointes en bas, accompagnés en pointe d'un animal (mouton, chèvre?) passant. C. : un animal (chèvre?) issant.

L. : *S' Wouter Coolman* (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 152).

Cools, voir **Surpele**.

Coolscamp, voir **Wijngene**.

Le seigneur de COOLSCAMP : d'asuer au chief d'ermynes, et crye son nom (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Coopman voir **Goeman**.

Coortbeemde (Pierre van), échevin du *bijvang* de Lierre, 1490 : une marque de marchand (Malines) (Fig. XXXVIII).

Kop. Herman *Copp*, conseiller de la ville de Werden (sur la Ruhr), 1367 : un rencontre de bœuf. L. : ... *erman di ... Ko ...* (Dusseldorf, Chap. de Dusseldorf, N° 41).

Copeij et **Copij**. Guillaume *Copeij*, échevin de Saint-Trond et vassal du couvent *illec*, 1280, 3, 90, 2, 6 : quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux (Abb. de Saint-Trond, c. 2 et 3).

— Guillaume *Copij*, tenancier de la cour de Martin van Laere, à Halmael, 1447 : même écu, brisé d'un lambel à cinq pendants (Ibid., c. 9).

— Philippe *Copij*, échevin de Saint-Trond, 1436, 30, 2 : même écu (au lambel). T. : un homme sauvage, appuyant sa massue sur l'épaule droite (Ibid., c. 6 et 9).

— Jean *Copij*, le vieux, tenancier dans la cour censale de l'église Saint-Denis, à Liège, 1435 : une bande, chargée de quatre besants, ou tourteaux (Ibid., c. 11).

Copin, voir **Coppin**.

Copis (Philippe), échevin de Saint-Trond, 1484 : quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux, et un lambel à cinq pendants. Même T. que Philippe *Copij* (1436) (Abb. de Saint-Trond, c. 6).

— (Jean) (fils de Guillaume), tenancier de Gilles Voelerman, dans sa cour censale située *onder den Oelboom tot Halmael*, 1493 ; tenancier de Libert van Heere, dans sa cour, dite de Dormael, 1499 ; échevin de Saint-Trond, 1504 : même écu. S. senestre : un griffon (Abb. de Saint-Trond, c. 6, 9, 11).

L'acte de 1499 cite aussi un Jean Copis, fils de Henri. L'armorial manuscrit de Saint-Trond attribue à la famille *Coppis* (!) : d'argent à quatorze tourteaux (4, 4, 3, 2, 1) de gueules.

Coppenole (Barthélemy van), échevin de maître François de Beere, dans sa seigneurie de Grammene, 1524 : un bouton de rose, tigé, la tige pliée, posée en chevron couché, à dextre (*Deijnze*, c. L.).

Coppieters (Damoiseau Jean-Baptiste) ; grand sceau, plaqué, sur hostie, xvii^e ou xviii^e siècle : d'azur à

l'épée, posée en bande (!) la pointe en haut, et au calice (coupe) couvert, brochante. C. : les meubles de l'écu. L. : *Ior Iohannes Baptista Coppieters* (M. Rob. de Beaucourt, à Ostende) (voir **Pieters**).

Les armes officielles de la famille Coppieters, appartenant à la noblesse belge, sont : parti d'azur et de gueules, à l'épée, posée en barre, la pointe en haut brochante sur le parti, et à la coupe couverte d'or, brochante sur le tout. Cq. couronné. C. : la coupe de l'écu.

Coppin, **Copin**, **Coppens**, etc. *Renchon Copin*, alleutier du comté de Namur, 1339 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe de ... (cassé) (*Namur*, N° 853).

— Thomas *Coppin*, homme de fief du comte de Flandre, dans sa Salle d'Ypres, 1388, 93, 3, 1403 : cinq étoiles, 3 rangées en chef, 1 au flanc senestre, 1 en pointe, un croissant au flanc dextre ; au lambel brochante sur les trois étoiles du chef. L. : *S Maes Coppin* (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 188, 189).

— Nicaise *Coppins*, tuteur de *Gillekin* (enfant de Corneille) Meeux, qui tient, du château de Furnes, un fief à Steenkerke, 1502 : une fasce, accompagnée de trois croissants. S. senestre : un griffon. S. dextre : cassé (Fiefs, c. 889, 1. 897-969) (Pl. 12, fig. 304).

— Jean *Copin*, dit *Milcamp*, demeurant à Flobecq, tient, du château *illec*, un fief, *gisant au terroir de Ghoij*, 1525 : deux fourches, les fourchons réunis par une tige transversale, passées en sautoir, accompagnées de trois étoiles à cinq rais, 2 aux flancs, 1 en pointe (Ibid., N° 10364).

— *Nicolaus Coppijn*, de *Montibus*, *artium et sacre theologie professor, ecclesie collegiate Sancti Petri lovaniensis, leodiensis diocesis, decanus, iudex*, etc., 1531 : dans le champ du sceau, Saint-Pierre, sous un dais ; au bas, un écu : plain ; au chef chargé de huit (4 et 4) billettes couchées (Abb. de Saint-Trond, c. XIII).

— Philippe *Copin*, homme allodial du comté de Namur, scelle, à Ville-en-Hesbaye, 1537 : une rose en chef à senestre et un étrier en pointe ; au franc-quartier chargé d'un étrier (!) (Comte de Looz-Corswarem).

— Antoine *Coppin*, bailli de noble homme Jacques de *Marchennes*, seigneur de Frasnès-lez-Buissenal, en partie, dans son fief d'*Estriu*, à *Morcourt* (Mourcourt), 1559 : un fourreau (étui), garni de trois anses, 1 au haut, 1 à chacun des côtés (Tournai, Chartrier) (Pl. 12, fig. 305).

— Louis *Coppens*, tenancier juré de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1649, 51 : une marque de marchand, formée d'un cœur, posé en pointe, soutenant un 4, la traverse recroisetée à senestre, accostée aux flancs des lettres L C. L'écu dans un cartouche. L. : *S Lovis Coppens* (C. C. B., c. 48, 49).

Coppin, Copin, Coppens, etc. Pierre-Louis de *Coppin*, écuyer, seigneur de Beausaint, déclare tenir, du roi de France, cette seigneurie, sise au comté de Chiny, 1681 : une croix, accompagnée aux 1^{er} et 4^e cantons d'un cygne, et aux 2^e et 3^e, d'une fasce. C. : un cygne (entier) (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., 45713^a) (voir **Waha**).

Les barons de Coppin de Conjoux, de Coppin de Grinchamps et de Coppin de Falaën, appartenant à la noblesse officielle de Belgique, portent : de gueules à la croix d'or, *anglée* de quatre clous de la Passion d'argent, accompagnée aux 1^{er} et 4^e cantons d'un cygne d'argent, bequé et membré d'or, et aux 2^e et 3^e, d'une fasce d'argent.

Cq. couronné. C. : le cygne de l'écu. T. : deux hommes sauvages de carnation, ceints et couronnés de feuillages, au naturel, s'appuyant sur leurs massues.

Louis-Joseph-Norbert-Benoît Coppens, ancien seigneur d'Eeckenbrugge, obtint reconnaissance de noblesse et du titre de baron, en 1816. Ce titre (qui avait été conféré à son père, Charles-Ferdinand, le 30 novembre 1766, devait se transmettre par ordre de primogéniture, dans la lignée masculine.

Plus tard, en 1870, le gouvernement belge accorda le titre de baron, respectivement de baronne, à tous les descendants des frères : Achille-Emmanuel-Hubert, Florent-Louis-Alfred-Joseph, Aloys-Joseph, Théodore-Charles-Marie et Alfred-Louis Coppens.

Les barons Coppens portent : d'or à la hure de sanglier de sable, défendue d'argent, languée de gueules, percée d'une flèche d'argent, empennée d'azur et de gueules, ensanglantée du même, ladite flèche posée en bande, la pointe en haut. C. : un homme d'armes issant, tenant de la main droite une épée d'argent, garnie d'or, et de la main gauche une rondache d'argent. T. : deux hommes d'armes, tenant, chacun, une bannière, la 1^{re}, de l'écu, la 2^e, de gueules à trois pals de vair (**Meijjn**).

Coptiten (Jacques), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Perwez ; i. t. : 350 moutons, 1379 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une aigle éployée ; aux 2^e et 3^e, plain ; au chef de quartier chargé de deux annelets (Chartes des ducs de Brabant).

— (Guillaume), échevin de Bois-le-Duc, 1389 : trois besants, ou tourteaux, chacun chargé d'une moucheure d'hermine ; au franc-quartier brochant chargé d'un fer de moulin. L. : *elmi Copt scab sch* (M. J.-A.-G. Juten, à Berg-op-Zoom) (voir **Tijt**).

— (Jean), échevin *illegitimus*, 1394 : trois fers de moulin ; au franc-quartier brochant chargé d'une quarte-feuille ; au lambel brochant sur l'écu (Helmond).

Coq, voir **Coc**.

Coq. André le *Cocq*, homme de fief du Hainaut, 1522, à Binche : un chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'un trèfle. S. : un coq. L. : *Scel Andrieu . e Cocq* (Mons, H. de fief à Binche).

— Boudouin le *Cocq*, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1546 : une fasce, accompagnée en chef de deux étoiles et en pointe d'un trèfle. S. senestre : un coq (Fiefs, N° 10537).

Coq. André le *Cocq*, même qualité, 1556, à Binche : une fasce, accompagnée en chef de deux roses à six feuilles et en pointe d'un trèfle. S. : un coq. L. : *S Andrieu le Cocq* (Mons, H. de fief à Binche).

— Jacques *Cocq*, homme de fief du Hainaut, 1606 : un chevron, accompagné en chef de deux coquilles et en pointe d'un cor de chasse. T. : L. : *Esperant mieux Cocq* (Mons, H. de fief).

Coquelin. Willem *Kokelin*, échevin de Menin, 1425 : un chevron, accompagné de trois coqs. L. : . *Willem* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 13-14).

Corbais. *Obbert van Corbeijs*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Clutinc, bailli du Brabant wallon ; i. t. : 465 moutons, 1374 : de . . . à l'écusson plain et à la cotice de vair brochante. L. : *S' Obbiet de Corbais* (Chartes des ducs de Brabant).

D'après HEMRICOURT, Corbais est issu de Walhain qui portait : « d'or à on fal escucet de Sinople ». Voir TAILLIER et WAUTERS, *La Belgique ancienne et moderne, ad vocem* Corbais.

Corbault (Jean) (fils de feu Augustin), cleric de Mons, tient, de la seigneurie de Binche, le fief dit de la Motte, *empres Lysseroelles* (Lisserœulx), comprenant une motte, où jadis se trouvait un manoir, et 13 honniers de terre, 1547 : un bâton nouveau. Le côté dextre inférieur de l'écu est cassé. C. : un corbeau essorant (Fiefs, N° 10513).

Corbea, voir **FAUS**, **Polen**.

Corbeau, voir **Heijme**.

Corbion. *Jehans de Corbion, dis Louffars*, chevalier, franc échevin, pour le roi de France, des alleux du Tournaisis, 1371 : un burelé. C. : un vol de l'écu. L. : *S Johan* (Tournai, Chartier).

Körbitz, voir **KERBIX**.

Cordeken, voir **Glimes**.

Cordes. Gérard de *Corde*, chevalier, *prochain ami* et *neveu* de *Gillekin de Rosnais*, scelle l'acte constatant la vente, faite par celui-ci, de sa terre de *Rosnais* (Renaix), à Gui, comte de Flandre, pour son fils, Guyot de Namur, 1294 : deux lions adossés (les queues non entrelacées) et un lambel brochant. L. : ✠ *S Grart de Corde chevalie* (!) (Namur, N° 263) (voir **Bourgeois**, **Helman**).

— (Balthasar de), échevin d'Anvers, vers 1660 : deux lions adossés, les queues entrelacées, et une bordure (simple). C. : deux pieds de cerf. L. : *S Balthazar de Cordes* (Notre-Dame, Anvers, *Chapellenies*).

Cordeweener. Pieter *Diericx Curdewanier* tient, du château de Gand, un fief *illegitimus*, 1502 : coupé ; au 1^{er}, un lion, issant du coupé ; au 2^d, une étoile (Fiefs, N° 2692).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. LXXXV.

- Fig. 1. }
 Fig. 2. } Sceau et contre-scel de . . . *Daumerie*, à Ath (xvi^e siècle).
 Fig. 3. Jean *Daimerie*, écuyer, fils d'Adrien (1565).
 Fig. 4. Pierre *Daimerie* }
 Fig. 5. Adrien *Daimerie* } à Ath (xvi^e siècle) (1).

(1) Ces sceaux de la famille d'Aumerie[s], d'Aymeries, etc., seront décrits dans le *Supplément*.

Cordeweener, Georges le *Corduannier*, alleutier du Hainaut, à Hal, 1620 : un chevron, chargé de trois roses et accompagné de trois étoiles. L. : *S George de Cordvanier* (Greffes scabinaux, Hal).

— Jean de *Corduannier*, homme de fief de la seigneurie de Toutteville, 1636 : même écu. C. : une tête et col de lévrier. L. : *Jan de Cordvannier* (Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. B.).

— Pierre-Ignace de *Corduannier*, même qualité, 1636 : se sert du sceau dudit Jean (Ibid.).

Le bailli de la seigneurie de Toutteville, Antoine de la Motte, se dit appelé à ces fonctions par Claude de Richardot, comte de *Gamaraiques* et de *Lembeg*.

Cordier (Corneille le) reçoit une rente viagère, pour lui et son fils naturel, *Ezau* (et *Ysau*), sur la ville de Binche, 1475, 6; homme de fief du Hainaut, à Binche, 1481 : un singe, sans queue, accroupi, tenant une grande branche d'arbre, appuyée sur l'épaule droite. T. senestre : un homme sauvage, s'appuyant de la main gauche, sur sa massue. L. : *S Cornille* . . . *Cordier* (C. C. B., *Aquits de Lille*, t. 1683 et 1688).

Corduan[n]ier, voir **Cerdeweener**.

Corekene, voir **Corneken**.

Coreman (Henri), prêtre, déclare avoir vendu à l'abbaye de Sainte-Gertrude, à Louvain, ses droits *ane een waterken*, à Tervueren, 13 mai 1407 : une aigle éployée, la poitrine chargée d'un cor de chasse. L. : ✠ *S' Henrici dclt Coremans* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Jean), doyen de Sainte-Gudule, à Bruxelles, 1444 : dans le champ du sceau, ogival, sainte Gudule, sous un dais, accostée de deux anges, dont celui de dextre tient un écu écartelé : aux 1^{er} et 4^e, une aigle éployée; aux 2^e et 3^e, un cor de chasse. A senestre de l'écu, un prêtre, priant. L. : *S Iohanis Coreman* *bruxellensis* (Chartes des ducs de Brabant).

Corenbitere (Baudouin die), suppôt (*knap*) du métier des courtiers à Bruges (voir **Handzaeme**), 1324 (n. st.) : un chevron, accompagné de trois renards sautillants (écureuils?). L. : ✠ *S' Bovden de Corenbitere* (Chartes des comtes de Flandre).

Corensnider (Jean) et *Theeus Cannegieter, roetslud*e (conseillers) des *meister van den ghescoren scuten van der stad van Trecht* (Maestricht), *die woren in den lande van Lutsenborch*, 1414 : une faucille. L. : *S Iohis* *snid* (Chartes des ducs de Brabant).

Corf van MEINRHOUSE, chevalier et *Goessen van Putch* reçoivent, du duc de Brabant, un acompte de 66 vieux écus, pour leurs services et perte de chevaux, dans la guerre de Flandre, 1337,

26 août; *Corf van Meinrehouse*, chevalier, scelle pour Henri van *Cosselaer*, qui reçoit, dudit duc, 34 vieux écus, pour ses services dans la même guerre, 1337, 26 août; *Corf van Meinrehouse*, chevalier, et *Goessen van Putsen* reçoivent, du duc de Brabant, 200 vieux écus, à eux dus, pour dommages et perte de chevaux, dans la guerre de Flandre, 1337, 20 novembre : un fascé. L. : ✠ *S' Hermanni Korf milit'* (Ibid., Nos 1333, 1337, 1335).

Les chartes ne lui donnent pas le prénom de Herman.

Corff van Ganne (*Johan*), conseiller et ami du duc de Juliers et de Gueldre, 1410 : quatre burelles et un lambel à cinq pendants brochant. L. : *Sigillum Iohan Co nne* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, No 687).

Coria, *Jehan de Coreal*, alleutier du comté de Namur, 1359 : une bande, côtoyée de deux bâtons. L. : ✠ *S' Jehan de Korias* (Namur, No 853).

— *Thiris de Corial*, homme de fief du comté de Namur, 1384 : de vair à trois pals (Namur, No 1168).

Ce « *Messire Thiris de Coreal* », chevalier, était, d'après son contemporain, HEMUCOURT, un des trois fils de « *Monss. Wilhelme Hyernut, saingnor de Houten* » (Houtain), etc. (SALBRAY, p. 71).

Koris (Henri) donne quittance à Herman van Elderen et à Chrétien van *Wonnenberch*, pour une somme qu'ils doivent à sire Guillaume van *Steijnvoort*, 1366 : une fasce, accompagnée de douze billettes, 7 (4, 3) en chef, 5 (3, 2) en pointe (Chartes des ducs de Brabant).

Corman (Jean-Henri), curé de Gemmenich, évêché de Liège, province de Limbourg, remet au gouvernement autrichien l'état des biens afférents à son église, 1787, le 26 avril : une marque de marchand, formée d'un 4, la traverse et le montant, à l'extrémité inférieure, potencés, ladite marque de marchand posée en chef, au milieu, et trois (2, 1) cœurs en pointe. C. : un cœur *ardant* (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46376 et 46377).

Cornay (Guyot de), seigneur de *Fleyville* (Fléville), jadis prisonnier à Basweiler, reçoit un acompte de 100 francs de France sur son indemnité, par Thierry *Gehel* (Jehel) de *Verton*, prévôt d'Ivoix, 21 juin 1374 : un lion (assez fruste). L. : *S' Gviot de Co . [i?]rn . y* (Chartes des ducs de Brabant, No 2344).

Corneken (Henri), receveur de Louvain, scelle une charte de Renier *Hollandere* (!), receveur du Brabant, 1377 : trois pals; au chef chargé de deux oiseaux (Ibid.).

— Jean *Corekene* scelle parmi les *coopliede* de la duchesse de Brabant, à Louvain, 1404 : trois pals; au chef chargé de deux merlettes. L'écu posé sur une aigle. L. : *Sigillum Iohnis Corneken* (Ibid.).

Cornechin, voir **KORRICH**.

Cornelis (Michiel), échevin de *Houweghem* (Auweghem), 1423 : trois roses, accompagnées en cœur d'un **ff** (C. C. B., Acquits de Lille, l. 91, 92).

Cornelis zoen (Gherit), échevin d'Amsterdam, 1538 : un glaive, accosté à dextre d'une arbalète, accompagnée en pointe de . . . ; ledit glaive accosté à senestre de trois (2, 1) flèches. C. : cinq flèches (Notre-Dame, Anvers, fonds du couvent de ter Saligerhaven) (voir **Smet**).

— (*Henrick*), échevin *illegitimus*, 1547 : une marque de marchand. Derrière l'écu, un homme imberbe, nu, assis sur un cerf, passant à senestre (Ibid.) (Pl. 1, fig. XXXIX).

— *Adriaen Cornelisz*, écoutète de la seigneurie de *Lechblockelant* (Laag-Blokland), 1598 : trois merlettes. L. : *S Adr . . . Cornelis zoen* (M. Beelaerts van Blokland, à La Haye).

Cornelissen de Weijnsbroeck (J.-B.), ancien bourgmestre de la ville d'Anvers, collateur d'une fondation au couvent du Val-de-Notre-Dame, dit *Facons*, à Anvers, instituée par Gaspard de Roomen, le 22 février 1770, et augmentée par demoiselle Claire Cornelissen ; 1787, le 22 avril ; J.-B. Cornelissen de *Weijnsbroeck*, seigneur de Schooten, etc., patron, scelle une déclaration relative aux biens de la cure de Schooten, 1787, le 24 avril : parti-émanché de . . . et d'or ; au chef d'azur, chargé d'une coquille entre deux losanges. L'écu entouré d'un cartouche. C. : un lion issant, tenant un carré aux armes de l'écu (cachets, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46341 et 46369).

Les Cornelissen de Schooten, appartenant à la noblesse officielle de la Belgique, portent : parti-émanché de sable et d'or ; au chef d'azur, chargé d'une coquille d'or entre deux losanges d'argent. L'écu bordé d'or. C. : un lion issant de gueules, tenant un écusson aux armes de l'écu.

Les comtes Cornelissen écartèlent ces armes, mais sans la coquille, de **Martini**, qui est : de gueules à l'écusson d'argent, chargé d'une croix ancrée de gueules ; au chef d'argent plain. C. : un lion issant de gueules, tenant un écusson aux armes de Cornelissen, sans la coquille. S. : deux lions au naturel.

Cornet (Estevenart), homme de fief de Mgr. Englebert d'Enghien, seigneur de Rameru, Morialmé, la Folie, Tubize, 1442 : un cor de chasse, accompagné en cœur d'une rose, enclose du lien. L. : *S' art Cornet* (Abb. de W.-B., c. 4007).

— (Rasse), fils dudit Estevenart et homme de fief comme son père, 1442 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un cor de chasse ; aux 2^e et 3^e, un lion. L. : *S Raess Corne . .* (Ibid.).

— (Valentin), homme de fief de la seigneurie de Binche, 1549, 50 : un cor de chasse contourné. S. senestre : un lion (Fiefs, Nos 10520 et 10476).

Les comtes Cornet de Grez d'Elzius, Cornet d'Elzius, Cornet de Peissant, Cornet de Ways-Ruart, Cornet d'Elzius du Chénoy, appartenant à la noblesse officielle de Belgique, portent comme armoiries simples : un chevron, accompagné de trois cors de chasse, dans des émaux qui diffèrent selon les branches.

Cornewaelge (Georges) (Cornuwalge, Cornewaille, de Cornvaille, etc.), receveur du prévôt de Voormezele, 1418, 21, 4, 5, 8, 34, 5, 7, 40, 1, 5, 53, 4 ; homme de fief du bourg de Bruges, 1423, 34 : trois fers de moulin ; au franc-quartier échiqueté, brochant. T. : un ange. L. : *S Ioriis Cornewaels* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 41, 42, 43, 376, 7, 8).

— Barbe, veuve de Georges *Cornewael*, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1436 : un arbuste sur une terrasse alésée, surmonté d'un fer de moulin (?) et de deux roses, rangés en chef. L. : *S Berbe we van newaels* (Ibid., l. 379).

— Barbe *Cornevaille (Cornuaille)*, fille de feu Georges, scelle des quittances, comme *viagiere* du prévôt de Voormezele, 1460, 2, 8, 70 : même écu que son dit père. L. : *S B . rbele Cornewa[i]ls* (Ibid., l. 379, 134).

KORNHORST. Luetze (et Luijss) van der Carenhorst (Coernhorst), scelle l'acte de la famille van *Hellerschede*, 1400 ; drossard de Grieth, 1417 : une bande de cinq losanges. L., 1417 : *S Lvies van d' Kornhorst* (Dusseldorf, *Clèves-mark*, No 633).

Cornille (Noël), échevin de Lille, ou bien de l'abbaye du *Repos Notre Dame de Marquette*, 1365 : une hache, accostée en pointe de deux étoiles (Viconte Desmaisnières).

Kornmann (Jean-Pierre), curé de Schleiden, diocèse de Cologne, province de Luxembourg, remet au gouvernement autrichien les états des biens afférents à son église, 1788, le 24 février et le 4 avril : une licorne élancée. C. : une licorne issante entre un vol (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46589).

Cornu, voir **Horn**.

Corosty (Jacquemart), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1459, 64, 6 : trois anilles. Cq. sans C. (Mons, Sainte-Waudru, c. I et II).

COROIT (Jean du), homme de fief du duc de Bourgogne, etc., comte de Hainaut, 1455 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un sautoir patté, les bras supérieurs et les bras inférieurs respectivement reliés par une traverse ; aux 2^e et 3^e, une bande, chargée de trois croissants. T. : une sirène, tenant de la main gauche une cithare (?). L. : *S Iehan ducoroit* (Abbaye de W.-B., c. 4008) (Pl. 12, fig. 306) (voir **Corroit**).

CORPENRODE, voir **Rivieren**.

Corput. Jean de Corput (!), dans une lettre, sans date

(xvii^e siècle), prie Jean Coeckere, bourgmestre de *Nijervaert* (Niervaert), d'appuyer maître Adrien van Woeringen, chirurgien, natif de Bréda, pour le faire engager, par le magistrat de *Clundert* (Klundert) ou celui de Willemstad, où il n'y a pas de chirurgien. Ce personnage, dit-il, a travaillé, entre autres, il y a plus de dix ans, chez son frère, le meilleur chirurgien de Maestricht, lors du siège et de la prise de cette ville, et, en dernier lieu, pendant plus de quatre ans, *bij den Couwesteijnschen dijck*. L'année dernière, il a fait une belle cure sur la personne de *Jean de Corput* lui-même, qui avait reçu, à Geertruidenberg, un coup de feu au bras droit. C'est un des plus habiles chirurgiens de Hollande : un coq, surmonté de trois pals retraités (ou un coq, le champ ajouré en chef de trois pièces de . . .). C. : un coq (entier), accosté des lettres I et C. Sans autre L. (cachet sur un pain à cacheter) (M. le Dr van den Corput, sénateur, à Bruxelles) (voir **Vivien**).

La famille van den Corput porte : de gueules au coq d'or, le champ ajouré en chef de trois pièces d'or (ou trois pals retraités). Cimier : le coq de Pécu.

Elle appartient au patriciat des villes de Bréda, Dordrecht, etc.

La famille belge a pour auteur Roch-Jean-Baptiste-Luc van den Corput, qui serait né à Gand, paroisse Saint-Martin, le 18 octobre 1766, fils de Jean-Baptiste van den Corput et d'Isabelle-Jacqueline de Vliegher — renseignement que nous n'avons pu vérifier — et qui mourut, à Anvers, le 5 janvier 1843. Il avait épousé Cornélie-Joséphine Barbie, née le 6 août 1760, à Anvers, et y décédée en 1820.

Henri-Joseph, leur fils, naquit, à Anvers, en 1790. Il était chevalier de l'ordre de Léopold, membre du Conseil d'administration de l'Université de Bruxelles, professeur, président de la faculté de médecine, membre et président du jury d'examen pour la candidature en médecine, président de la Commission médicale locale, à Bruxelles, membre de la Commission administrative du musée et de plusieurs sociétés savantes, pharmacien en chef de l'armée, pharmacien de la cour, etc., et mourut le 28 avril 1841.

De sa femme, Marie-Anne-Joséphine-Henriette-Maximilienne-Jeanne Lambert, morte, à Bruxelles, le 5 février 1829, il eut un fils :

Bernard-Henri-Joseph, dit Edouard, van den Corput, né le 20 avril 1821, docteur en médecine, ancien professeur à l'Université de Bruxelles, médecin honoraire des hôpitaux de cette ville, président honoraire de la Commission médicale du Brabant, sénateur, commandeur de l'ordre de Léopold, décoré de la Croix civique de 1^{re} classe, etc., qui épousa, à Bruxelles, le 28 septembre 1871, Louise-Apolline-Anne Hay, née à Bruxelles, le 7 juin 1849.

Ces époux eurent six enfants.

M. le Dr Cândido Borges Monteiro fit imprimer, à Rio-de-Janeiro (*Typ. Imparcial de F. de Paula Brito*), en 1842, un *Discurso* à la mémoire de Henri-Joseph van den Corput, pharmacien, etc. (16 pp., in-8°).

La biographie de ce savant a été traitée par M. le Dr Gorissen, président de l'Association générale pharmaceutique de Belgique, dans une : *Notice biographique sur Henri-Joseph van den Corput lue le 27 novembre 1860 à la Société de pharmacie d'Anvers* (Anvers, Imprimerie de L.-J. De Cort, 1861; 14 pp., in-8°).

Cette brochure porte, en guise de frontispice, le portrait de Henri-Joseph van den Corput, en-dessous duquel

on remarque cet écu : de gueules au coq d'or, le champ ajouré en chef de trois pièces du même.

KORRICH. *Wernher von Korrich* scelle pour *Cone Kornechin von Sente Vite*, qui inféode au duc de Luxembourg *alsulche gut . . . zu Oniche (Ouiche?)*, *dorffe in der proistyen von Biedeburch* (Bitburg), 1397 : un lion et une bordure composée. L. : . . . *Sigillo Warnerii de (Luxembourg, c. III, l. X, N° 4)* (voir **Koerich**).

CORROIT (*Jehans dou*), homme de fief de la comtesse de Hainaut, 1346, à Mons : trois panelles ; au franc-quartier brochant chargé de trois lions. Un lambel à cinq pendants brochant sur l'écu. L. : ✠ S' . . . *an dov Coroit* (Mons, Abb. d'Épinlieu).

— (*Jehan dou*), homme de fief du Hainaut, 1366, 8 : même écu, mais le lambel à trois pendants (Mons, Sainte-Waudru, c. Q, l. *Quévy*) (voir **Coroit**).

Cors[e]bout. *Walterus Corseb*, 1259 : une aigle (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Walterus Corsebout*, 1293 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. L. : ✠ *ova* (Saint-Pierre, à Louvain, A. G. B.).

— *Walterus dictus Corsbout*, 1299, 1302 (n. st.) : une fasce, chargée de trois coquilles et sommée d'un lion issant. L. : ✠ S' *Wolli Corsbott sab* i (sic) *lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Radulphus dictus Corssebout*, 1325 : une fasce, chargée de trois macles et sommée d'un lion issant. L. : ✠ S' *Radulfi bvt scab' lov* (Ibid.).

— Rodolphe *Corsbout*, 1356 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. L. : ✠ S' *Radulfi Corsbott sc lovani* (Ibid.).

Ces cinq personnages scellent en qualité d'échevins de Louvain.

— Gauthier *Corsbout*, receveur ducal, à Louvain, 1422 : même écu que *Walterus*, 1293, et Rodolphe, 1356. L. : ✠ *Sigi' Walteri dicti Corsbott* (Chartes des ducs de Brabant).

Corswarem. *Aernt van Corswerme* reçoit, du Brabant, un acompte de 100 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre et lors de l'expédition contre Namur (*inde reijse van Namen*), 1357, 28 juillet ; *Arnoulz de Corsworm* reçoit, du Brabant, 123 vieux écus et 100 écus Philippus, pour solde de compte, de *toutes choses, cout, frais, perdues et damages*, 1358, 16 juin : d'hermine à deux fasces et au lambel brochant. L. : ✠ S' *Ernv de Corswarem* (!) (Ibid., Nos 1303, 1645).

— (*Ernou de*), chevalier, seigneur de *Nyel* (Niel) et de *Maleyve* (Malèves), cède au duc de Bourgogne, ses droits sur la prévôté de Bouillon, le 12 janvier,

1^{re} indiction du pontificat du pape Paul II = 1468 : d'hermine à deux fasces. C. : un plumail, soutenu d'un manche. S. : deux lévriers colletés, bouclés. L. : *Sigillum Arnoldi de Corss . (sic) militis* (Ibid.).

Voici des détails résultant encore de cet acte. En 1457, il avait prêté 3000 florins du Rhin à Louis de Bourbon, évêque de Liège, et, par l. p. du 12 juillet de la même année, ce prélat lui avait promis de ne lui retirer l'office de prévôt de Bouillon qu'après restitution de cette somme.

Corswarem. *Arndt van Coersuerm*, échevin de Corswarem, 1475 : d'hermine à deux fasces ; au franc-canton chargé d'une croix (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.) (voir **Isenburg, Looz, Tutelers**).

Les chevaliers et déuyers de Corswarem, en Belgique, portent : d'hermine à deux fasces de gueules, et somment leur écu d'une couronne de *chevalier*. S. : deux griffons au naturel.

Corte (Jean de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Gaesbeek ; i. t. : 20 moutons, 1374 : trois roses. L. : *Si Ian de Corte* (Chartes des ducs de Brabant).

— (*Jehan le*), homme de fief de la Salle d'Ypres, 1402, 3, 4 : un chevron, accompagné de trois roses. S. senestre : un griffon accroupi. L. : . . . *n de Corte* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 189).

— François de *Courte*, même qualité, 1410 : un chevron, chargé de trois coquilles et accompagné de trois marguerites, tigées et feuillées (Ibid., l. 190).

— Pierre le *Courte*, homme de fief du château de Courtrai, 1421, 6 : un sautoir, accosté de deux coquilles. L. : *S Pieter* (Ibid., l. 35, 56).

— (Guillaume de), doyen d'Harlebeke, 1445, 8 ; tuteur de son frère, *Goessard*, 1447, 8 ; donne quittances pour des rentes viagères sur le domaine de Courtrai : même écu que Pierre, mais brisé en chef d'une merlette. L. : *S' mgi Willmi Breuis* (Ibid., l. 391).

— (François *le*), échevin de la Salle d'Ypres, 1460 : trois (2, 1) lettres f, accompagnées en cœur d'une étoile. F. : . *Fransse de Corte* (Ibid., l. 194).

— (Jean de), homme de fief du bourg de Bruges, 1494 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un chevron, accompagné en chef d'un croissant et d'une étoile et en pointe d'une rose ; aux 2^e et 3^e, une tenaille ouverte. T. : un ange. L. : *s de Corte f P* (Ibid., l. 43) (voir **HUMYN, Iseghem**).

Cortelant (*Dirrick Adriaens*), échevin de Gelkenes, dans la baronnie de Liesveld, 1598 : parti ; au 1^{er}, une fasce bretessée et contre-bretessée ; au 2^d, un lion. C. : un lion (entier). L. : *S Dirick A . i . en z Klant* (1) (M. Beelaerts van Blokland).

Corten, voir **Wisselaar**.

Kortebach (Gérard van) devient vassal de l'archevêque de Cologne, du chef de sa *curtis in Cortebach*, avec deux manses de terre, *prope Herle* (Heerlen), *in parochia de Vurendale* (Voerendaal), 1371 ; scelle un acte de Herman *Huijn* (Hoen), chevalier, 1371 ; scelle pour Obel van der *Waenbach*, qui reçoit une rente, par le drossard de Fauquemont, 1374 : trois bandes (Dusseldorf, *Col.*, N^{os} 911, 912, et Chartes des ducs de Brabant).

— *Yvanus de Cortebach*, commandeur du bailliage d'Aldenbiesen, de l'Ordre Teutonique, 1428 : même écu. L. : *ni de ort* (Chartes des ducs de Brabant).

Aldenbiesen est le nom thiois de Vieux-Joncs.

— Jean van *Cortebach*, seigneur de Helmond, 1443 : même écu. C. : une tête barbue, coiffée d'un chapeau ecclésiastique (Helmond).

— Jean van *Cortebach*, drossard et homme de fief de Fauquemont, 1448, 9 : même écu. C. : une tête barbue, coiffée d'un chapeau arrondi, à large bord (C. C. B., c. 111).

— Wijnant van *Cortebach*, homme de fief de Fauquemont, frère du précédent, 1448 : un bandé, la pièce du milieu chargée de trois besants, ou tourteaux (?). Même C. que son frère (Ibid.).

— Jean van *Cortebach*, voué de Fauquemont, cher ami de Thierry Krommel van *Nycterssen*, 1460 : trois bandes. C. : une tête barbue . . . (fruste). L. : *S I Cortebach* (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van *Cortebach*, chevalier, propriétaire d'une seigneurie, dite *thooff daer achter*, à Vilvorde, 1508, 16 : trois bandes. C. : un buste (barbu ?), coiffé d'un chapeau arrondi, à large bord, ledit buste vêtu de l'écu. L. : *Cortebach* (Bruxelles).

Devant lui, comme seigneur, et ses tenanciers, damoiselle Catherine van *Ruedinghen*, veuve de Guillaume van *Beringhe*, vend à Cornelle van Thiewinkel, maître de Vilvorde, *een wijngaert . . . buijten der claemscher poorten opt thoechevelt*, le 24 octobre 1508. Par le second acte, du 30 mars 1516, Thiewinkel cède ce bien à Pierre van *Kandriesch*.

— Barbe van *Cortebach*, teste à *Holtrom*, le 9 avril 1651 : (écu en losange) trois barres (Helmond).

— Adolphe-Christophe, baron de *Cortebach*, tréfoncier de la cathédrale de Liège, grand-chantre, prévôt de la collégiale de Thuin, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Thérèse-Philiberte, née baronne de Mettecoven, du côté maternel, est *gentille femme*, fille de messire Gauthier-Erard-André-François, baron de Mettecoven, seigneur d'Opleeuw, et de Marie-Marguerite, baronne de Geloës, ci-devant chanoinesse du très illustre chapitre d'Epinal (Lorraine), fille de messire Jean-



Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. LXXXVI.

Fig. 1. Les échevins d'Aymerics (France, Département du Nord) (1627).

Fig. 2. La cour féodale de Rixtel (Brabant Septentrional) (xviii^e siècle).

(1) Ces deux sceaux seront décrits dans le *Supplément*.

Charles, baron de Geloës, seigneur de *Bever* (Beverst), Houchenée, etc., et de Marguerite-Philippine, baronne de Leefdael; que ledit Jean-Charles est fils de messire Jean de Geloës, seigneur de *Bever* et d'Houchenée, et de Marie-Anne de *Berlaymont*; que ladite Marguerite-Philippine est fille de messire Philippe, baron de Leefdael, seigneur d'*Eeten* (Eethen), Meeuwen, etc., et de Marguerite-Claire de Boschuijsen, *tous issus légitimement d'ancienne noblesse militaire*, et, enfin, que ladite damoiselle est vraiment noble, *sans aucune bâtardise, bourgeoisie, ny autre empêchement quelconque*. 1744, le 21 octobre, à Liège : trois bandes. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux lions regardants. Sans L. Cachet, en cire rouge, dans une boîte de fer blanc (Chapitre de Nivelles, Etabl. relig., c. 1374, A. G. B.).

Kortenbach. Adolphe, baron de *Cortembach* de Wissen et *Schonbeeck*, chanoine et grand-chantre de la cathédrale de Liège, prévôt de Thuin, présente à l'abbesse de Nivelles les quartiers de Marie-Henriette, comtesse de Horion (comme Amour-Benjamin, comte de Berlo), Liège, le 17 avril 1745 : trois bandes de gueules (l'écu sans indication d'email). L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux lions regardants. Sans L. Cachet rouge, dans une boîte de fer blanc (Chapitre de Nivelles, Etabl. relig., c. 1374, A. G. B.) (voir **Bollis**, **Leerodt**).

CORTENHOEREN. *Gherit van den Cortenhoeren*, *geheiten Calchoff*. *Gherit* et *Johan*, ses fils, ont vendu le château de Wezenthorst, 1390; le père : trois huchets contournés. L. : *S Gher . s van Cortenhor . .* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 608).

Cet acte a été reproduit dans *NIMOFF, Gedenkwaaardigh.*, III, N° 161.

— *Gherit*, le fils, ci-dessus : même écu brisé d'un lambel (non brochant). L. : *S Gher . . van Cortenoor* (!) (Ibid.).

— *Johan*, le fils, ci-dessus : même écu, mais sans lambel (plein). L. : *S Ian van Kortenhorn* (Ibid.).

— Henri van *Kortenhorn*, dit *Kalchof*, a été indemnisé, par le comte de Clèves, etc., du chef de rançon, perte de chevaux, etc., 1413 : trois huchets contournés. L. : *S Henri . . van . . . enhorn* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 719).

Dans les armes de ces personnages, les huchets ont une forme spéciale : par allusion au nom, on les représente plus courts que d'habitude.

Cortewille (Adrien), *cuerheer* du métier de Furnes, 1342 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois cors de chasse contournés; aux 2^e et 3^e, trois losanges; au franc-quartier senestre brochant, fascé de quatre pièces. G. : une tête et col de cerf. L. : *S Adriaen Cortewille* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1).

Cortewille (Pierre), mari de damoiselle Catherine de Grutere (fille de sire Giselbert), qui tient, du château de Termonde, un fief à Hamme, 1346 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois cors de chasse; aux 2^e et 3^e, un écusson plain (ou fruste?). Sur le tout : un écusson à la rose. G. : un pegase issant, ou cheval issant entre un vol. S. : deux lions (Fiefs, N° 3830) (voir **Torre**).

Le seigneur de COUDESCHUERE : d'argent, à trois cornes de sable, orné d'or, les courroies de gueules.

La mayson de CORTEVILLE : pareilles, tout de sable (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Cortils. Ivain van *Cortijls*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Fauquemont; i. t. : 340 moutons, 1374 : un filet en croix, accompagné au 1^{er} canton d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S Yevin van Kortijls* (Chartes des ducs de Brabant).

Cortijs (Luc), échevin d'Aerschot, 1476; dit sceller de son propre sceau : parti; au 1^{er}, une croix; au 2^d, trois pals et au chef chargé de trois . . . (étoiles, roses?). L. : *S ★ Ludo . i . i de Cortijs scabi arscoten* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, Etabl. relig., c. 3608, A. G. B.).

CORTHIJS, voir **Bolle**, **Hallet**, **Malghe-
rappe**, **Vinalmont**.

Cortrijk, voir **Courtrai**.

Cortschoof *Jehans Courtegarbe*, échevin de Bruges, 1329, 30 : trois gerbes et un bâton composé brochant. L. : . . . *eel Jehan Corttegarbe* (Chartes des comtes de Flandre).

— (Colard), homme de fief, à Bruges et au métier de Bruges, 1351 : trois gerbes et une bordure composée (Ibid.).

Chorus (*Johannes dictus*) (et *Johan Chorus*), 1341, 3, 37 : deux sceptres fleurdelisés, passés en sautoir, une croisette, brochant en cœur et une bordure (simple). L. : ✠ *S Iohannis dci Chorus scabini aqv . n* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, Nos 49, 37, 60).

— (*Geirrat*), chevalier, 1362 : même écu, mais la croisette placée au point du chef. L. : *scabi aq . . .* (Ibid., N° 64).

— (*Johan*), 1362 : même écu, mais sans croisette. G. : un rencontre de cerf. L. : ✠ *S Iohannis dicti Chorus scab acqven'* (Ibid., N° 64).

Ces personnages scellent en qualité d'échevins d'Aix-la-Chapelle.

KORVENICH, voir **KERBIX**.

Corvincksz (*Marinis*), échevin de la ville et du pays de Tholen (Zélande), 1615 : une marque de marchand, formée d'une croix alésée, potencée, et

d'un cercle; au chef chargé de trois croissants tournés. C. : un renard, ou écureuil, issant. L. : *S Mar . . . Corvinkss* (Bruxelles).

Cosart (*Oste*), fils de Jason, tient, de Philippe Pievague, seigneur de Maneghem et ter Donct, du chef de cette dernière seigneurie, un fief à Berchem-lez-Audenarde, 1546 : un trèfle (Elseghem).

Cosijn, voir **IJsselt**, **Cousin**.

Cosselaer, voir **Buijdens**, **Guispeau**, **Mortagne**.

Cosselaer (*Johannes dictus*), s'engage, moyennant 36 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum undecim viris, una nobiscum, bene et honeste cum galeis armatis et equitatis sicut decet*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 août 1338 : un lion et une cotice brochante, chargée de trois mouchetures d'hermine (ou fleurs de lis; complètes?) L. : *Sig' Johannis dei . . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 424) (voir **Wittem**).

Sans particule.

COSELAER (Francon van) scelle pour Gérard Rost van *Verkenen* (Verken), chevalier, qui reçoit, du Brabant, des indemnités pour ses frais et pertes (guerre de Flandre), 1357, 8 : une fasce, une clef brochante et un semé de billettés L. : *S Francois dei de Cosselaer*. (Ibid., Nos 1490, 1631).

Le 6 novembre 1357, ledit chevalier Gérard reçoit un acompte de 102 écus, sur 260, et, le 4 juin 1358, il déclare avoir reçu le solde de ce qui lui était dû, *van allen zaken, cost, scade ende vertiese*.

— (Elisabeth, dite van), mère d'un Françon, 1366 : même écu (Ibid.).

— Henri van *Cosselaer* reçoit, du Brabant, 46 vieux écus, pour *enen hinxt* (étalon), *die ic verderfde*, dans la guerre contre le comte de Flandre, 1357, 16 novembre : plain ; au chef chargé à dextre de . . . (une fleur de lis?). L. : *S' Henrici d . . oslar* (Ibid., N° 1515).

— Francon van *Cosselaer*, le jeune, reçoit, du Brabant, un paiement, pour Guillaume *Bruech van Husen* (guerre de Flandre), 1357 : une fasce, accompagnée de onze billettés, 5 (2, 1, 2) en chef à senestre et 6 (3, 2, 1) en pointe ; au franc-quartier chargé d'une aigle éployée. L. : *S Franconi Coscelaer* (sic) (Ibid., N° 1400) (Pl. 12, fig. 307).

Ce paiement s'élève à 156 vieux écus. Ledit Guillaume tenait une obligation, qu'il restitue; 1357, le 21 septembre.

— (Francon van), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Wittem ; i. t. : 80 moutons, 1374 : un sautoir engrêlé, chargé en cœur d'une étoile à cinq rais et accompagné en chef d'une rose. L. : *S Vranke van Ra . . sdonc* (Ibid.) (voir **Corf**).

Coste (*Loys*), lombard, donne, au duc de Brabant,

décharge d'une dette, 1415 : de . . . à cinq cotices. C. : une tête de léopard (?), sommée d'un vol. L. : *Sigillum Ludouici Coste* (Ibid.) (voir **Hamaide**).

Une famille de la *oste*, appartenant à la noblesse officielle de la Belgique, porte : de gueules à la tour d'or, posée sur une terrasse de sinople, alésée; au chef d'argent, chargé d'une aigle issante de sable, languée de gueules.

Cq. couronné. C. : l'aigle de l'écu, couronnée d'or. S. : deux griffons d'or, lampassés de gueules.

Costenge (*Jehan*), allueux de la renterie de Hannut, comme des alleux de Braibant (Brabant), 1470 : une force, les bouts en haut, et un marteau, accostés, accompagnés en pointe d'une étoile (à 5 ou à 6 rais?). L. : *Cost . . .* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3175, A. G. B.).

Coster [e]. *Heinricus Custos*, échevin d'Oosterwijk (Drenthe), 1353 : une rose à six feuilles. L. : *S' Henrici filii Iohis Cestodis* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

L'acte a trait à une terre à *Ghesel* = Giesel.

— *Inghel de Custere*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Jean de Redelghem ; i. t. : 201 moutons, 1374 : un losange, posé en bande, chargé d'une étoile à cinq rais. L. : *S Imbrecht de Costere* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 12, fig. 308).

Il est cet *Engelbertus Custos* qui était, en 1370-1, maieur d'Assche (C. C. B., N° 2357).

— Jean de *Costere*, échevin de Denderbelle-Zwijveke, 1378 : trois (?) annelets (le 2^e est cassé), au lambel brochant. L. : . . *an de Costre* (*Zwijveke*).

— Adolphe *Coster*, bailli de Xanthen, pour le comte de Clèves, 1392 : deux poëles, passées en sautoir, accompagnées au point du chef d'une lettre *A*. L. : *S Adolfs Cstodis* (sic) (Dusseldorf, Col., N° 1134).

— Etienne *Koster*, juge *in den Hamme*, donne un acte avec les échevins de Kellen, 1407 : un parti-émanché. L. : *S' Stevens Kster* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 672).

— Jean *Custer*, dit de *Moelensleger*, *erfgenote* du duc de Brabant, scelle une charte de l'abbesse de la Cambre, 1414 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une estacade à cinq estaches pointus; aux 2^e et 3^e, un mouton. L. : *S' Magist' Iohes Cstodis* (Cambre).

— *Paulus Custere* (et *Costere*), échevin de Louvain, 1429, 30 : une bande, chargée au haut d'une coquille. L. : *S Pavli Cester scabini Iova*. (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Jacques de *Costre*, bailli des hommes de Robert Boudins, dans sa cour de *Sconendike* (Schoondijke), 1449 : un sautoir, chargé de cinq roses. L. : . *Jacop* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 152).

— *Jehan le Costere*, maieur de *Loeren* (Lokeren)

(Waes), 1456 : trois grelots et un bâton brochant. L. : *S' Ian de Costere* (Ibid., l. 240).

Coster[e]. Jean *die Costere*, échevin de Heijst(-opden-Berg), 1479 : une clef, posée en bande, le panneton en haut, accompagnée au canton senestre d'un trèfle (Archives de l'église de Heijst).

— Renier *de Costere*, receveur de la ville de Bruxelles, 1488 : dans le champ du sceau, une marque de marchand, accostée des lettres *st* et *r* (E. G., l. 356) (Fig. XI).

Cette marque forme une sorte de globe crucigère.

— Liévin *de Costre* tient, de la seigneurie de Wesseghem, un fief à Gand, *tusschen der Minnebrugghe ende ter Veebrugghe*, 1503 : une paire de ciseaux ouverte, les pointes en haut (Fiefs, N° 10868).

— Roger *de Costere*, échevin de « monseigneur », dans sa cour d'Harlebeke, *gheseijt van buuten*, 1519 : un chevron, accompagné de trois rencontres de cerf. T. : un ange. L. : *S. de* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 413).

— Henri *de Costere*, échevin de Louvain, 1520 n. st.) : un sautoir engrêlé ; au franc-quartier chargé de trois maillets penchés. L. : *S Henrici de Costere scabini louaniën* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Pierre *de Costere*, mari de Catherine Terlinx, qui tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief à *Tselichs kerst*, hors la porte de Termonde, 1544 : deux clefs, les pannetons en haut, et une jumelle en chevron, brochante, le tout accompagné de trois étoiles, 2 en chef, 1 en cœur entre les clefs et la jumelle en chevron, cette dernière étoile surmontée d'un petit besant, ou tourteau (Fiefs, N° 3274).

Les deux clefs sont passées en sautoir.

— Adam *de Costere*, échevin de l'empereur et roi des Romains, 1546, 7, 50. 3, 4 : un chevron, accompagné de trois rencontres de cerf. T. : un ange. L. : *S. Adam de Costre* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 413).

— Adam *de Costre*, tient, du château de Courtrai, un fief à Cuerne, 1547 : un chevron, chargé de . . . et accompagné en chef à senestre d'une tête et col de cerf ; cassé à dextre et en pointe (Fiefs, N° 1369, (voir **Vietinghof**).

Costerius (A.-J.), chanoine gradué du chapitre de la cathédrale de Ruremonde, 1787 : trois grenades (tigées et feuillées). Cq. couronné. C. : un homme sauvage issant, brandissant une massue de la main dextre, la main senestre sur la hanche. S. : deux lévriers, colletés, bouclés (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46593, *Gueldre*).

COSTIMONT (Jean de), allentier du duc de Bourgogne, en l'office de Genappe, 1446 : un fer à cheval ; au chef chargé de trois roses. C. : un fer à cheval entre un vol. L. : *Iehan de Costimont* (Chartes des ducs de Brabant).

Cot (Baudouin *le*) (et **Cod**), homme de fief du duc de Bourgogne, dans son bourg de Bruges, 1422, 6, 7, 35 : un chevron, accompagné de trois étoiles à cinq rais (molettes?). L. : *S Boudin de Kot* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 41, 42, 35, 37).

Une famille de **Codt**, appartenant à la noblesse officielle de la Belgique, porte : d'argent, au chef échiqueté d'argent et de sable.

Cq. couronné. C. : un cygne d'argent, becqué de gueules. T. : deux hommes sauvages de carnation, ceints et couronnés de feuillage au naturel, s'appuyant sur leurs massues.

Cote (Daniel van den) et Jean de Hoghe, hommes de fief de Termonde, scellent pour *Gilleken van den Cote*, qui tient, de Termonde, un fief à Berlaere, 1430 : une fleur de lis, au pied coupé, en chef à dextre, et deux étoiles, 1 en chef à senestre, 1 en pointe (fruste) (Ibid., N° 3494).

Cotereau (Marie de), baronne de Jauche, xv^e siècle : écu en losange ; parti ; au 1^{er}, un chevron, accompagné de trois coqs, le 1^{er} contourné ; au 2^d, écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un chevron, accompagné de trois coqs, le 1^{er} contourné ; aux 2^e et 3^e, un fascé. L. : *Dame Marie de Cotereau barone dovagiere de Iavse tot Assche Steenockesele Z^e* (A. G. B., coll. sigillogr.) (voir **Berghe** (1505), **Berlaymont**, **Folx**, **Isenburg**, **Cotereau**).

Koterken. Ivain *Coterken* scelle pour Arnould Hose et Pierre Borlant, qui reçoivent, du Brabant, une indemnité pour leurs services, dans la guerre de Flandre, 1357 ; Ivain *Coterken van Ynghelche* reçoit, du Brabant, pour ses frais et pertes (même guerre), 1357 : un cerf grim pant, accompagné en chef à senestre d'une étoile à cinq rais. L. : **Ywain Koterken** (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1118, 1183, 1187, 1192, 1195, 1451, 1452).

Arnould Hose reçoit des acomptes de 30 1/4 et 36 vieux écus, 1357, le 7 juillet ; Pierre Borlant, un acompte de 30 vieux écus, le même jour.

Coterken scelle pour Jacques van *Hoecelwike* (Hovelwijk), qui reçoit, du Brabant, un acompte de 88 3/4 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre ; même jour.

Iwain Coterken van IYnghelche[m] (Ingelheim ?) reçoit, lui-même, des acomptes de 40 et de 11 vieux écus, sur 50, qui lui étaient dus ; le 12 octobre 1357.

COTHEM (Jean van), échevin de Bruxelles, 1421, 33, 4 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, deux faucilles dentelées, affrontées, accostées en chef de deux billettes ; au 2^e, trois losanges, les deux supérieurs surmontés de trois étoiles à cinq rais, le 3^e, accosté de deux étoiles à cinq ; au 3^e, trois losanges, les deux supé-

rieurs surmontés de trois étoiles à cinq rais, le 3^e, surmonté de deux étoiles à cinq rais. C. : un chapeau de tournoi, garni des deux faucilles de l'écu et sommé d'une étoile à cinq rais. L. : *S Ian van Cotthem* (Bruxelles).

COTHEM (Jacques van), échevin *illeg*, 1434 : même écu, mais sans la billette de senestre. L. : . . . *acop van Cotthem* (Bruxelles).

— (Gilles van) (fils de feu Gossuin), échevin *illeg*, 1447, 63 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois bandes; aux 2^e et 3^e, trois maillets penchés. C. : un bonnet pointu entre un vol. S. dextre : un griffon. L. : *S Gielis van Cotthem* (Bruxelles et E. G., I, 352).

— Guillaume van *Cotthem*, échevin *illeg*, 1476 : même écu. C. cassé (Bruxelles).

— Jean van *Cotthem*, échevin *illeg*, 1510 : même écu. C. : un vol. L. : *S Ian va Cottem* (Ibid.).

— (Mathieu van), licencié-ès-lois, échevin *illeg*, 1562 : même écu, brisé d'une étoile, brochant sur l'écartelure. C. : une tête et col de cigogne, entre un vol. Dans le champ du sceau, une croix de Jérusalem, à dextre, et une demi-roue, percée d'un glaive, à senestre (E. G., I, 364).

Ce personnage était donc allé en Terre-Sainte.

— Gossuin van *Cotthem*, homme de fief de Gauthier van *Kersbeke* (Kersbeek), seigneur de Stalle et de *Goetsenhoven* (Gossoncourt), 1413 : un bandé (de 8 pièces); au franc-quartier chargé d'une croix, surchargée de cinq . . . (coquilles?). L. : . . . *sen va Cotte*. (Couvent de Septfontaines, Etabl. relig., c. 4970, A. G. B.).

Cothen (Jean van), échevin d'Anvers, 1385 : un meuble affectant la forme d'un flanchis, sommé d'un chevron alésé (Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsae* 6-10) (comp. **Hees, Heese**).

C'est à tort que, dans notre *Armorial brabançon*, nous avons blasonné, d'après un sceau quelque peu fruste : deux marteaux, le 2^e, contourné passés en sautoir. Parmi les *Chartes et doc. dic.* (A. G. B.), nous avons trouvé un sceau détaché — apparemment du XVI^e siècle — à ces armes : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, le meuble décrit, ci-dessus, d'après le sceau de 1385; aux 2^e et 3^e, trois pals (Ranst), chargés en cœur d'un écusson au dragon ailé (Drake). C. : une tête et col de bœuf. L. : *S Ian van Co* . . .

Cotreau, voir **Cotereau, Pambrussen**.

Cotrel, voir **Ligne**.

Cotriel, voir **Cottriel**.

COTTHEM, voir **COTHEM**.

Cotten. *Willem Jans sone* (sans nom de famille), échevin de Zierikzee, scelle le contrat de mariage de Jean van Cats et de Marié van Borssele, 1430 : une croix alésée, enclose et mouvant d'un losange vidé,

accosté en chef de deux étoiles à cinq rais. L. : *Willem-Jan Cotten son* (C. C. B., c. 465).

Sur la queue de parchemin, on lit : *Ian Cottē z* (sans autre prénom).

Rectifier, en conséquence, les détails donnés, au nom de **Jan**(s), à la p. 159.

Kotten. Henri *Cutten*, jadis prisonnier à Bâweiler, sous le sire de Rotselaer; i. t. : 40 moutons, 1374 : un huchet. L. : *S Heinrech Kotten* (Chartes des ducs de Brabant).

Cotteriaus, voir **HOURLÉ**.

Cot[t]riel. Jacques *Cottriel* donne quittance à la ville de Courtrai, 1407 : une bande, chargée de trois aigles éployées et accompagnée de six fers de lance de tournoi (c'est-à-dire émoussés), 3 (2, 1) à senestre, et 3 à dextre, celles-ci rangées en orle; l'écu muni d'une bordure (simple). C. cassé. S. : deux léopards lionnés. L. : *mart Cottriel* (Tournai, Quittances) (Pl. 12, fig. 309).

Le dessin sur notre planche est à compléter par une bordure.

— Jean *Cottriel*, seigneur d'Esplechin, reçoit, pour lui, Catherine Fervesty, sa femme, Jeanne de *Touart*, sa belle-mère, veuve de Guillaume Fervesty, des rentes viagères sur le domaine de Courtrai, inscrites sur les vies desdits, sur celle de Jérôme de *Touart*, frère de ladite Jeanne, et d'autres, 1462 : une bande, chargée de trois aigles éployées et accompagnée de six flèches (!) émoussées, renversées, posées en bande et rangées trois (2, 1) à senestre et 1, 2 à dextre. C. : un chien braque colleté, assis. S. : deux léopards lionnés. L. : *Seel Ieh . . . Cottriel* (C. C. B., Acquits de Lille, I, 391).

Coucy. *Radulfus, dominus Chochiaci*, déclare avoir, de l'aveu de sa femme, *Adelide*, et de ses enfants : *Ingelrannus, Thomas, Robertus, Radulfus*, donné à l'église de Bonne-Espérance : *quatuor plaustratas vini, immunes et sine omni iure viciongii, singulis annis in perpetuum educendas per omnem terram meam*, à charge par elle de célébrer un anniversaire, le jour de son décès; à Coucy, en 1190, *datum per manus Petri, cancellarij nostri, in festo sancti Johannis Baptiste* : type équestre, fort endommagé; le bouclier fruste. Contre-scel : un écu de vair à trois fasces. L. : ✠ *confirma hoc deus* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— (Enguerrand, sire de), d'Oisy et de Montmirail, châtelain de Cambrai, 1278 : type équestre; le bouclier et la housse à un fascé de vair et de . . . L. : ✠ *S' Ingelranni Coxciaci Oysiaci ac Motis Mirabilis dñi*. Contre-scel : écu aux mêmes armes, surmonté d'un château. L. : *et castellani Cameraci* (Chartes des comtes de Flandre).

— *Enguerrans, sires de Couchy, contes de Soissons*, scelle, à Cambrai, 1383 : dans le champ du sceau,

n chevalier debout, coiffé d'un eq. cimé d'un plumail, issant d'une cuve de vair, tenant de la main droite une bannière, chargée d'une fleur de lis et de la main gauche un écu écartelé; aux 1^{er} et 4^e, de vair à deux fasces; aux 2^e et 3^e, une fasce. L. : *Sigill Inguerrā iaco cōitis sue . . on* (Tournai, Chartrier).

Coucy (*Percheval*, bâtard de), reçoit toutes les rentes, revenus, profits et émoluments quelconques de la terre et seigneurie de *Ghisene* (Guines), à partir du 13 mars 1419-20 (n. st.) jusqu'au jour de la quittance, que le duc de Bourgogne, comte de Flandre, lui a donnés, *pour ledit an seulement*, 13 mars 1420-21 (n. st.) : un fascé de vair et de . . . (de six pièces), au filet brochant. C. : un plumail. S. : deux léopards lionnés, accroupis. L. : . . . *Parcheval hy* (C. C. B., *Acquits de Lille*, t. 190) (voir **Avesnes, Béthune, Ghisteltes Gottignies**).

Le Roman du châtelain de Coucy et de la Dame de Fayel (XIII^e siècle) blasonne Coucy : *Un escu avoit à deux pièces Faissiet et de vair et de gueules*.

GELRE donne ainsi les armes du *here van Koetsi*, vassal du roi de France : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, de vair à deux fasces de gueules; aux 2^e et 3^e, de gueules à la fasce d'argent. Le eq. d'or. C. : un grand plumail rond de sable, issant d'une cuve du même, terminée en volet, doublé de sinople.

De Grimbergsche oorlog (voir ci dessus, I, p. 107) dit, à propos du *here van Cochl* : *Sijn wapenroc, sijn baniere | Was van . . . vj . . . stucken goed ende diere, | Van kele, van selvere, dat wet, | Gewracht, van lasuere met* (II, v. 2094-7).

COUDEBROUC. *Roegar van Coudebrouc* promet au comte de Flandre de le servir, en cas de guerre, avec ses parents (*maghen*) et amis, 1318 (n. st.) : trois épées, les pointes en bas, posées en bande et rangées en barre. L. : *S' Rogeri de Cov . . . rove* (Chartes des comtes de Flandre, N^o 1343).

— Gilles de *Coudebrouc*, échevin de Bruges, 1330 : trois épées, les pointes en bas, posées en bande et rangées en barre, accompagnées en chef à senestre d'une étoile à cinq rais (Ibid.).

Coudekerque. *Mich^m de Coudekarke*, homme du comte de Flandre, 1292, à Bergues-Saint-Winoc : dans le champ du sceau une église. L. : *S Michiel . acrom . e . . .* (Ibid.).

Le seigneur de COUDEKERQUE : d'or, à l'essequier de douze pièces de synople (CORN. GAILLIARD, *L'Anchtene Noblesse de la Contée de Flandres*).

Koudekerke, voir **Gauwere**.

Coudenberg. *Egidius de Frigido Monte*, 1271 : trois châteaux. L. : *S de Frigido Monte* (Abb. de Coudenberg, Etabl. relig., c. 1836, A. G. B.).

Sauf autre indication, tous les Coudenberg scellent en qualité d'échevins de Bruxelles.

— *Hugo de Frigido Monte*, 1280, t. 1, 99 : dans le champ

du sceau, un château, ou porte, munie de trois tourelles crénelées. L., 1280 : *S' Hregonis de Frigido Monte* (Bruxelles; Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2494, et E. G., t. 337).

Coudenberg. *Hugo de Coudenberghe, receptor Brabantie*, 1290; *Hugo, filius quondam Henrici de Frigido Monte*, 1295 : le même meuble sur un bouclier. L. : *S' Hregonis de Frigido Monte* (Abb. de Wauthier-Braine, Chartes et Bruxelles).

— *Bonifacius de Frigido Monte*, 1303, 8 : dans le champ du sceau, trois châteaux, ou portes, mais munis de deux tourelles aiguës entre les tourelles crénelées. L. : *S' Bonifacii de Frigido Mote* (!) (Bruxelles).

— *Henricus de Frigido Monte*, 1314, 5 : un (seul) meuble comme le précédent, mais sur un bouclier. L. : *S' Henrici de Frigido Monte* (E. G., t. 339, et Bruxelles).

— *Johannes de Frigido Monte, dictus de Pa[y]huse*, 1333, 4, 7, 52, 3, 7; *senior*, 1367 : trois châteaux, ou portes, à trois tours crénelées. L. : *S' Iohannis de Frigido Monte* (Ibid.; Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B., et Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

En 1353, le 1^{er} avril, *Johannes de Frigido Monte, dictus van den Paÿhuse, et Bartholomeus dictus taer Arnts* échevins de Bruxelles, déclarent que *Egidius dictus Alards* a transporté, à *Franco dictus Crupelant*, un *domistadium, continens dimidium jornale, . . . in vico dicto Bempstrate*, à Bruxelles.

Le même jour, devant lesdits échevins, *Nicholaus dictus der Seven soenen* transporte, audit *Franco*, un *domistadium, continens dimidium jornale, . . . apud Noede, in vico dicto Bempstrate* (Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

— *Godefridus de Frigido Monte*, 1336, 42, 8 : comme *Hugo*, 1280-99, et un lambel brochant (sans écu). L. : *S' Godefridi de Frigido Monte* (Bruxelles).

— *Willem van Coudenberghe ane 't Corenhuijs* scelle pour *Willem Smit Jacate, Ridsard Gille, Adam Canbridse, Thomas Selbi, Willem Salsbri, Hugo Maliot, Woutere Salfmet*, qui, pour eux-mêmes et pour seize compagnons anglais, reçoivent, du Brabant, un acompte de 247 écus d'Anvers et 4 gros, sur 447 écus de Bruges et 4 gros de Flandre, pour solde et perte de chevaux, dans la guerre de Flandre, 1337 : une bande ondée, accompagnée au canton senestre d'un poisson, posé en bande. L. : *S' Willi' de F. . . Monte* (Chartes des ducs de Brabant, N^o 1502) (voir **Spoermaker**).

L'écu est accosté de deux oiseaux. Le haut du champ du sceau est cassé.

— *Guillaume van Coudenberch* reçoit, du Brabant, pour dépenses faites, par Jean, comte de Nassau, in *minre herberghe*, 405 écus d'Anvers, 1357, le 7 juillet, à Bruxelles : plain; au chef chargé d'un

lambel. L. : ✠ *S' Willelmi de Frigido Mote* (Ibid., N° 4194).

Coudenberg. *Florentius Serfaes de Frigido Monte*, 1338; *Fl. de Frigido Monte, dictus Serfaes, et Tser Phaes* (= fils de sire Boniface), 1361, 2 : même écu que *Johannes*, 1333-67, les châteaux, ou portes, surmontés d'un lambel, chacun de trois pendants chargé de trois châteaux, ou portes crénelées. L. : ✠ *Sigi' Florentii de F'gido Monte* (Bruxelles).

— *Geldulphus de Frigido Monte*, 1339, 47 : trois châteaux, ou portes crénelées, et une bordure composée. L. : ✠ *S' Geldolphi Frigido . . . te* (Ibid.).

— *Johannes Rolibuc*, 1347; *Johannes de Frigido M. dictus Rolibuc*, 1353 : une fasce, chargée de trois châteaux, ou portes crénelées, sommée d'un lion issant; à la bordure composée. L. : ✠ *S' Johannis Rolibuc* (Ibid. et Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

— *Franco de Frigido Monte, dictus Rolibuc*, 1351, 2 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce; aux 2^e et 3^e, trois châteaux, ou portes crénelées, et un semé de billettes. L. : ✠ *S' Vranconis dci Rolibuc* (Brux.).

— *Franco, filius quondam Johannis de Frigido Monte, dictus Rolibuc*, 1359, 64, 3 : une fasce, chargée de deux châteaux, ou portes crénelées, et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. C. : une tête barbue entre un vol. L. : *S' Vrake Rolibuc* (Ibid., Chartes des ducs de Brabant et Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

— Jean van *Coudenberghen* (et de *Frigido Monte*), dit van den *Paijhuse*, le jeune, 1360 : trois châteaux, ou portes crénelées, accompagnés en cœur d'un maillet penché. C. : une tête barbue couronnée. L. : de Fr e Monte (Bruxelles et E. G., 1. 131).

— *Johannes de Frigido Monte, dictus Rolibuc*, 1366, 7, 8 : même écu que *Johannes*, 1347, mais sans la bordure. L. : ✠ *S' Iohs d Frigido Mote dci Rolibuc* (Bruxelles et Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

— *Theodericus, filius quondam Theoderici de Frigido Monte, dicti Tserhuyjchs* (= fils de sire Hughes), 1368 : même écu que *Johannes*, 1333-67, mais à la bordure chargée de quinze maillets penchés. L. : ✠ *S' Diederich Serhens* (!) (Bruxelles).

— *Florentius de Frigido Monte, dictus Rolibuc, miles*, échevin, 1368 : même écu que *Franco*, 1359-65. C. : une tête barbue, cerclée, entre un vol. L. : *S' Florentii Rolibuc milit'* (Ibid.).

— *Johannes, filius quondam Florentii de Frigido Monte*, 1372, 1401, 8, 14 : trois châteaux, ou portes crénelées. Soutien : un ange. T. : deux hommes

penchés en arrière. L. : . . *Johannus* (!) *de Frigido Monte* (Ibid., Malines et Cambre).

Le 18 mai 1373, devant Jean Mennen et Jean van *Coudenberghen*, échevins de Bruxelles, Jean et Michel, fils de feu Jean van *Coudenberghen*, dit *Rolibuc*, agissant pour eux-mêmes et pour sire Gérard *Rolibuc*, chevalier, Francon *Rolibuc* et Henri *Rolibuc*, leurs frères, et damoiselle Elisabeth van *Campene*, leur parente (*nichte*), pour sire Guillaume van *Campene*, dit *Bossaert*, chevalier, son parent (*neve*); Gauthier van *Cockelberghen*, agissant pour damoiselle Marie van *Herdesem* (*Herdersem* ?), sa femme, et sire Henri Ansem, prêtre, agissant pour lui-même et pour damoiselle Marguerite Ansem, sa sœur, et pour Guillaume *Scoenman*, mari de celle-ci; damoiselle Marie, fille de feu Francon van *Coudenberghen*, dit *Rolibuc*, agissant pour elle-même, partagent les biens à eux échus par le trépas de feu damoiselle Elisabeth *Rolibuc*, béguine (suit le détail) (Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

Coudenberg. Henri van *Coudenberghen*, dit *Rolibuc*, jadis prisonnier à *Bäsweller*, sous le sire de *Bouchout*; i. t. : 1390 moutons, 1374; scelle pour *Coenken Steenboec*, prisonnier *illec*, sous Jean van *Redelghem*; i. t. : 25 moutons, 1374; *Henricus de Frigido Monte, dictus Rolibuc*, échevin, 1379; *Henricus dictus Rolibuc*, 1386 : une fasce, chargée de deux billettes et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. Cq. couronné. C. : une tête et col de paon. L. : ✠ *S' Enrici dic Rolibuc* (Chartes des ducs de Brabant et Bruxelles).

— *Johannes de Frigido Monte, dictus Rolibuc*, 1372 (*junior*), 1388 (tout court) : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce, ladite fasce chargée en cœur d'une fleur de lis, brochant sur le lion, et de deux châteaux, ou portes crénelées, 1 à dextre, 1 à senestre, celle-ci brochant sur la queue du lion. L. : ✠ *Seghel Ians Rolibuc* (Bruxelles et Couvent de Septfontaines, Etabl. relig., c. 4964, A. G. B.).

La fleur de lis est au pied coupé (ou serait-ce une coquille ?).

— *Franco de Frigido Monte, dictus Rolibuc* [h], 1382, 3 : une fasce, chargée de deux étoiles à cinq rais, et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. C. : une tête barbue entre un vol. L. : ✠ *S' Francois dci Rolibuc* (Bruxelles).

— *Willelmus, filius quondam Geldulphi de Frigido Monte, dicti Tserhuyjgs*, 1390, 7 : même écu que *Geldulphus*, 1339-47. L. : *Sig Willelmi de Frigido Mote* (Ibid. et Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

— *Johannes, filius quondam Hugonis de Frigido Monte*, 1393, 4 : trois châteaux ou portes crénelées; au franc-quartier brochant, chargé d'un lion (couronné ?). L. : *S' Ihoes de Frigido Monte* (Ibid. et Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

— *Her Jan van Coudemberge* scelle pour *IJde Tolders*, veuve et héritière de *Sander Scemmelpenning*

(Schimmelpenninc), qui reçoit, du Brabant, en acompte, le deuxième sixième d'une indemnité de 250 florins du Rhin, 1396 : même écu, le lion non couronné. L. : . . . *oes de Frigido Monte* (Chartes des ducs de Brabant).

Les 2/6 de 250 florins du Rhin représentent 63 vieux écus, 4 escalins, 2 deniers.

Coudenberg. *Johannes de Frigido Monte, miles*, échevin, 1398 : même écu, le lion non couronné. L. : *igido Mon . .* (Bruxelles).

— Le même, 1419, 20 : même écu. C. : un château, ou porte de l'écu. L. : *Frigido Mo . . . mil* (Ibid. et E. G., l. 373).

— *Johannes de Frigido Monte, dictus Rolibuck*, 1406, 14, 21, 32 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce, ledit lion chargé au bas d'un château, ou porte crénelée. C. : une tête barbue entre un vol. S. : deux griffons. L. : *S Iohis Rolibuc* (Bruxelles, E. G., l. 190, et Malines).

— *Geldolf Tserhuijgs, rentier* (receveur) d'*Overzenne*, 1416 : trois châteaux, ou portes, accompagnés en cœur d'un maillet penché. C. : un château, ou porte, issant d'une cuve. T. : deux anges volants, issant de l'encadrement du champ du sceau. L. : *S Gheldolfs va Covd' b . rghe* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Geldolphus, filius quondam Willelmi de Frigido Monte*, 1418 : trois châteaux, ou portes, accompagnés en cœur d'un maillet penché. C. : un château, ou porte, issant d'une cuve. S. dextre : un griffon. L. : *S Gheldolfs uā Covdeberghe* (Ibid. et Couvent de Septfontaines, Etabl. relig., c. 4970, A. G. B.).

— *Jean Serhuijgs* scelle des quittances pour Gilles van *Goten* et pour Gilles van *Gothen*, fils de feu Henri, auxquels le receveur de Bruxelles paie des sommes pour rachat de cens, à eux dus, par le duc, au premier, du chef de sa maison Marché-au-Bétail, au second, de son jardin rue du Parc, tous deux englobés dans le parc ducal, 1432 : même écu, mais sans maillet, et à la bordure componée. L. : *S Ioh'is de F'gido Mote* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Johannes, filius Johannis de Frigido Monte*, 1441 : trois châteaux, ou portes crénelées, surmontés d'un lambel. C. : un château, ou porte, à deux tourelles crénelées. S. dextre : un léopard lionné. L. : *Kov* (Bruxelles).

— *Franco de Frigido Monte, dictus Rolibuc[k]*, 1448, 66, 7 : mêmes écu et C. que *Johannes*, 1406-32. T. dextre : un homme sauvage sans massue. L. : *S Franconis dcī Rolibvck* (Ibid., Couvent de Septfontaines, Etabl. relig., c. 4964, et Abb. de Coudenberg, Etabl. relig.).

— *Johannes de Frigido de Monte*, 1455 : mêmes écu,

C. et S. dextre que *Johannes, filius Johannis*, 1441. L. : *S Jan van Koude'berg* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2497a).

Coudenberg. Roland van *Coudenberghe*, dit *Rolibuck*, 1502 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce, accompagnée en pointe d'un château, ou porte. C. : une tête barbue entre un vol. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Roelad'i Rolibuc* (Bruxelles et E. G., l. 358).

— Jean van *Coudenberghe*, dit *Rolibuck*, 1506 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce (un peu fruste). Mêmes écu et T. (E. G., l. 358) (voir **Bouchout, Coc, Cruij[e]lant[s], Limburg, Serarnts**).

Coudenhove (Guillaume van), bailli à Tronchiennes, pour la comtesse de Bar, dame de Cassel, 1347 : une bande de trois losanges, accompagnée au canton senestre d'une fleur de lis (Elseghem) (Pl. 12, fig. 310).

— (Jean van), fils du damoiseau Jean, tient, de la Flandre, un fief *bij den molendamme van Scuervelt*, 1533 : un lévrier colleté, élané, surmonté à senestre d'un flanchis. C'est le sceau de Gilles de Wint, son tuteur. L. : . . . *Gillis* (Fiefs, N° 10826) (voir **Couwenhoven**).

Par acte donné, à Dinant, le 2 octobre 1714, Maximilien, comte de Berlo, gentilhomme de la Chambre de S. A. E. de Cologne et colonel du régiment de ses gardes à pied, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Madeleine de Coudenhove, du côté maternel, est gentille femme, d'ancienne noblesse militaire, fille de messire Philippe-François de Coudenhove, baron de Fraiture, et de Louise-Catherine-Agnès de Maillen d'Arville, fille de messire Godefroid de Maillen, seigneur d'Arville et de Mont (fils de messire Philippe-Jean de Maillen, seigneur d'Arville et de Mont, et d'Agnès de Namur) et de Marie-Madeleine de Geloës, fille de messire Jean, baron de Geloës de Nisviller (Nisviller), seigneur de *Bever* (Beverst) et d'*Houchenne* (Houchenée), et de Marie-Anne de Berlaymont ; et que ladite damoiselle est vraiment noble de tous costes maternelle sans aucunes bastardise ny bourgeoisie (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1374).

Déjà, le 10 septembre 1714, par acte, donné à Liège, Maximilien, comte de Poitiers (Poitiers), chanoine de la cathédrale de Liège, avait délivré une attestation analogue (son sceau est cassé) (Ibid.).

Par déclaration, donnée, au château d'Elderen, le 13 septembre 1714, Maximilien-Henri, comte de Renesse et de *Mansny* (Masnuj), baron d'Elderen, Cortessem, *Lecarde*, seigneur de Hern, Schalkhoven, Wintershoven, *Dessenair*, Wasnes, Roucourt, Vesignon, Bassemotte, Brunmortier, Vireux, Molhaïn, seigneur foncier de Moll, Baelen, Desschel, Rijsbergh, grand-bailli du comté de Looz, commandant des armes, chef de l'Etat noble du pays de Liège et lieutenant de la cour féodale de cette principauté, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Madeleine de Coudenhove, du côté paternelle, est gentille femme, d'ancienne noblesse militaire, fille de messire Philippe-François de Coudenhove, baron de Fraiture, etc., et de Louise-Catherine-Agnès de Maillen ; petite-fille de messire

Jacques-Eustache de Coudenhove, baron de Fraiture, et d'Agnès, baronne de Leeftael (fille de messire Philippe, baron de Leeftael, et de Marguerite-Claire-Anne de *Boshuisen* [Boschhuijsen]), arrière-petite-fille de messire Jean-François de Coudenhove, baron de Fraiture, et de Ferdinando-Florence de Brialmont; et que ladite damoiselle est *vraiment noble de tous coste paternel sans aucune bastardise, bourgeoisie, etc.* (Ibid.).

Cette famille van Coudenhove fut élevée, le 13 octobre 1790, au rang de comte du Saint-Empire; elle existe encore en Autriche et en Hongrie. Ses armes sont : d'or à la bande ondulée de gueules. Casque couronné. C. : une hure de sanglier de sable, défendue d'argent. S. : deux griffons regardants, coupés de gueules sur or.

Couderborch (Simon van der), chevalier, écuyer de Malines, et Philippe van *Herpe*, chevalier (son sceau est tombé), tous deux chargés, par le comte de Flandre, de déposer et d'enfermer à Nivelles les chartes faites en suite du traité conclu avec le duc et la duchesse de Luxembourg et de remettre une clef du meuble, contenant ces pièces, au comte et une autre clef à ceux-ci, 1361 : un chevron. C. : une tour, sommée d'une tête barbue (Chartes des ducs de Brabant).

— (Philippe van der), chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens (*beede*) du duc Wenceslas; i. t. : 2040 moutons, 1374 : un chevron, chargé de trois étoiles à cinq rais. C. : une tour, sommée d'une tête imberbe. L. : *S Filips va d Covd'borch* (Ibid.).

— *Joncker Sijmoen van der Chouderborch*, seigneur d'Oplinter, investit l'abbesse de Linter d'une terre, 1406 : un chevron, chargé . . . C. : . . . (très fruste) (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

— Philippe de la *Cauderborch* (et *Couderborch*), chevalier, écuyer d'Anvers, 1416 : un chevron, chargé de trois étoiles à cinq rais. C. : une tête imberbe, issant du couronnement d'une tour. S. du cq. : deux aigles. L. : *S Phlipp van de' Covderborc'* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Simon van der), échevin de Bruxelles, 1419, 20 : même écu (les étoiles à six rais?). Même C. (E. G., l. 350^{bis}, 373) (voir **Hougaerde**).

Coudevelt (Victor), fils de Jacques, reçoit une rente sur la recette des *groote brieven* et des *brieven van der camere* (Flandre), 1469 : un échiqueté; au chef chargé de trois merlettes (C. C. B., Acquis de Lille, l. 134).

Couilles (Jean), sergent du roi de France, en la prévôté de *Peronne*, 1367 : une lettre C, couronnée (Tournai, Chartrier).

Couke (Jean), homme de fief du comte de Flandre, dans la châtellenie de Courtrai, certifie (avec un autre, que damoiselle Agnès Couke a vendu à Daniel

de *Rechem* (Reckem) un fief relevant de ladite châtellenie, 1409 : une patte de lion, posée en bande, accompagnée de trois merlettes, 2 en chef à senestre, 1 en pointe. L. : *S Iohan Covk*. (C. C. B., Acquis de Lille, l. 280).

Coucke, voir **Werbrouc**.

Couckelaere. *Watiers de Cokeleirs*, chevalier, assiste, à Wijnendale, à l'investiture, par Gui, comte de Flandre, de son fils Jean de Namur, de la terre de Roulers, 1284; *Walterus de Cokelers*, miles, *vir nobilis*, 1287, à Male : trois besants, ou tourteaux. L. : *S' W de Cokelare militis* (Namur, N° 170, et Chartes des comtes de Flandre).

— *Casus van Cokellare*, homme du comte de Flandre, 1331 : même écu (Chartes des comtes de Flandre).

D'après GELRE, *Cokelare*, en Flandre, portait : d'azur à trois besants d'argent.

Le seigneur du pays de COUQUELARE : d'azur à trois besants d'argent, et crye son nom (CORN. GALLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

COULEMER. Raymond et *Marendel de Coulemeir*, écuyers, frères, hommes du duc de Luxembourg, 1366; tous deux : une aigle. C. C. cassés. L. de Raymond : de *Covlemer* (Luxembourg, c. IV, l. XVI, N° 9).

Coulez (Martin), receveur de la ville et quartier de Jodoigne, 1543, 8, 32, 3, 6 : une bande, chargée de trois haches, au tranchant arrondi, et accostée de deux roses. S. s. : un lion accroupi, au col duquel se trouve suspendu l'écu. L. : *S Martin Coules* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3177 et 3178, A. G. B.).

— (Grégoire), alleutier du roi, scelle un acte du receveur de Jodoigne, 1556 : une bande, chargée de trois haches, au fer rectangulaire, et accompagnée au canton senestre des deux merlettes, accostées, et d'un losange; la pointe, à dextre, fruste. C. fruste, ou Cq. sans C. (?). L. : *Grigoire Covl* . . (Ibid., c. 3178).

Couliette, voir **Vivien**.

Coullon (*Warnier*), alleutier du duc de Brabant, scelle un acte du « rentier » de Braine-l'Alleud, 1413 : une lettre W. L. : *Colon* (Abb. d'Aywieres, Etabl. rel., c. 1798, A. G. B.).

Coulon (Michel), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1617 : un chevron, accompagné de trois oiseaux (Mons, Hommes de fief).

Coulster (Liévin van), échevin de Rotterdam, 1650 : un lion. Cq. couronné, ou sommé d'un *hollandsche tuin* (?). C. : un lion issant. L. : *S Lieven van Covlster* (U.).

Coultureau (Jean), homme de fief du Hainaut et de



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. LXXXVII.

Fig. 1. Richard, comte d'Arundel

Fig. 2. Jean de Beaumont

Fig. 3. Henri [de Lancaster], comte de Derby

Fig. 4. Hugues, comte de Devonshire

Chevaliers, cautions
du roi d'Angleterre
envers le duc de Brabant
(1339),

la cour de Mons, 1597 : une poule. T. senestre : une sainte Barbe (Mons, Sainte-Waudru, II).

Coumoigne (N[icolas?]), notaire public et apostolique, donne un acte, à Malmédy, 1684 : un étai renversé, accompagné de trois trèfles. C. : une fleur de lis (?) (Notariat général, *Varia*, A. G. B.).

Coune, voir **Coene**.

Deux familles de ce nom appartiennent à la noblesse officielle de la Belgique :

les de Coune, dits de Hologne, portant : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, d'or au lion de sinople, lampassé de gueules et couronné d'or; au 2^e, de vair; au franc-quartier losangé d'azur et d'argent, ledit franc-quartier au chef d'argent, chargé d'un lion léopardé de sable; au 3^e, d'azur à la bande, accompagnée de douze billettes, posées en bande, six (1, 2, 3) en chef, six (3, 2, 1) en pointe, le tout d'or. Cq. couronné. C. : le lion de l'écu issant. S. : deux léopards lionnés au naturel;

les de Coune, portant : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, d'or à trois roses de gueules; aux 2^e et 3^e, d'argent à deux faux d'azur, emmanchées d'or, passées en sautoir. Cq. couronné, sans C.

Coupéville. Henri van *Copvile*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 666 2/3 moutons, 1374 : une cotice, accompagnée au canton senestre d'un alérion. C. : une roue de moulin. L. : *S Henrion de Coppeville* (Chartes des ducs de Brabant).

Courrières. Hélène, abbesse de l'église Notre-Dame de Fontenelles-lez-Valenciennes, 1... : deux bandes, accompagnées de deux étoiles à cinq rais, 1 en chef à droite, 1 en pointe à senestre. L'écu posé sur une crosse. L. : de *Covriere* (Tournai, Quitances).

C'est son petit seel abbassocielle.

Les deux étoiles se trouvent placées entre les bandes.

Court (Jean le), bourgeois de Beauquesne, auditeur, à Beauquesne, 1331 : un chêne, non englanté, arraché, et un tonnelet, couché, brochant sur le fût dudit chêne. L. : ✠ *Seel Jehan le Covrt* (Arch. commun. de Douai).

— (*Colars de le*), homme de fief du comte de Hainaut, 1380, 3 : trois coquilles, accompagnées en cœur d'une merlette. T. : un homme sauvage, sans massue. L'écu accosté de deux léopards lionnés, accroupis, adossés. L. : *S Colart de le Court* (Chartes des ducs de Brabant).

— (*Colart de le*), homme de fief du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, 1428 : trois coquilles, accompagnées en cœur d'une pie, tenant du bec une bague. L'écu accosté de deux léopards lionnés, accroupis, et soutenu par un homme sauvage, sans massue. L. : *S Colart de le Court* (Mons, Sainte-Waudru, fonds de Hal).

— (*Gilliart de le*), homme de fief de monseigneur Englebert d'Enghien, seigneur de Rameru, la Folie,

en sa cour de Tubize, 1454, 6, 7, 60 : coupé; au 1^{er}, un lion, à la queue fourchée; au 2^e, parti; a, une coquille, surmontée à droite d'une étoile; b, trois merlettes. T. senestre : une damoiselle. L. : *S Gielle del Court* (Abb. de Wauthier-Braine, c. 4007).

Court (Gilles de le) scelle pour Pierart le Merchier, feudataire du Brabant, à Hennuyères, 1470 : deux merlettes, 1 au point du chef, 1 en chef à senestre; le reste du champ est cassé; au chef chargé d'un lion rampant (Av. et dén., N° 1784).

— (Abraham de la) tient, des châtellenies de Flobecq et de Lessines, un fief à Ogy, 1546 : un nœud, formant deux cœurs entrelacés, auquel est suspendu une lettre m. S. senestre : un griffon (Fiefs, N°s 10308 et 10415).

— (Pierre de le), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1547 : un casque. S. senestre : un lion (Ibid., N° 10371).

— (Arnould de le), homme de fief de Flobecq et de Lessines, a hérité, de son père, Joachim, un fief à Wodecq, 1640 : une herse de labour triangulaire (Ibid., N° 10461).

Courteheuse (Guillaume) reçoit, du duc de Bourgogne, une pension annuelle de 300 francs sur l'espier de Bergues (-Saint-Winoc), 1417, 8, 21, 3 : une croix ancrée, accompagnée au 1^{er} canton d'une étoile. C. : une tête et col de loup. L. : *S Willame Courteheuse* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 41, 376).

— (*Ystas*, aussi *Staes*, *Tassin* et *Stassart*) (aussi *Courtehuese*, *Courteheuze* et *Courtehuexe*) reçoit une pension annuelle de 50 francs, par le fermier de l'avoire de Menin, 1412, 4, 9, 21, 2, 3, 4; reçoit une pension de 100 francs sur l'espier de Bergues, 1423 : une croix ancrée, accompagnée au 4^e canton d'un rencontre de bœuf. C. : un moulin à vent. L. : *S Tassin Courteheuse* (Ibid., l. 13, 14, 376).

Courtins (Henri), échevin de la cour d'Anhée, 1342 : deux coutres adossés, posés en chevron renversé, les pointes enfoncées dans un cœur. L. : ✠ *S Henrici Courtin* (Namur, N° 666).

Courtois (Guillaume), échevin du *bijvang* de Lierre, 1617 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois pals; au franc-quartier chargé d'un flanchis; aux 2^e et 3^e, un arbre. C. : un lion issant (Malines) (voir **Rat**).

Courtrai. *Sohiers de Cortrai*, chevaliers, 1231 (u. st.), janvier : type équestre, fort cassé; le bouclier et la housse à quatre chevrons. L. : *Sayheri de* Contre-seel : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Sigill' Sayheri de Cortrai* (Chartes des comtes de Flandre, N° 39).

Courtrai (*Sohiers de*), chevalier, homme du comte de Flandre, scelle à Ypres, 1312 (n. st.) : quatre chevrons. L. : de *Covtrai* (*Nanur*, N° 383).

— Jean van *Cortrike*, *knape* (suppôt) du métier des courtiers, à Bruges (voir **Handzaeme**), 1324 (n. st.) : un chevron, accompagné de trois étoiles. L. : ✠ *S Ian van Cortrike* (*Ibid.*).

— *Elizabeth*, *relictā olim Zigeri dicti Cortrasiin*, *militis*, et son fils (ci-dessous) reçoivent, du duc Jean de Brabant, 40 livres de vieux gros, pour la vente de deux destriers, 1339 : dans le champ du sceau rond, petit module, dame debout, tenant, de la main droite, un écu à quatre chevrons. L. : ✠ *S singnor Soier de Co . . rai* (Chartes des ducs de Brabant, N° 488).

— *Zigerus dictus Courtrasiin, iunior, miles*, fils de ladite dame, 1339 : diapré, à trois chevrons et à la bordure engrêlée. L. : *S' Sohier de Covtray cheul* (*Ibid.*) (voir **Brakel**).

Le seigneur de COURTRAEY de d'or, à cinq chevrons, le premier coupé, tout deuelles et crye: Haerlebeque! Haerlebeque! (CORN. GAILLIARD, *L'Anchène Noblesse de la Contée de Flandres*.)

— (La ville de), 1372 : un chevron et une bordure engrêlée. T. : deux hommes sauvages, sans massues. L. : ✠ *Sigillum ville cartracensis (!) ad causas* (Chartes des comtes de Flandre).

COURTROY (ville) : d'argent, au chevron de gueulle, à la bordure dentelé de mesmes (CORN. GAILLIARD, *op. cit.*).

— *Lievin de Courtray, ayant charge de tenir les contes, lettres et registres, a lencontere de Jehan de Nokere, mon frere, receveur du beghinaige en Bruges, et aussy de estre receveur quant mestier est*, 1440 : un château, ou porte, les trois crénaux (tourelles) sommés, chacun, d'un arbre. L. : *S Lievin van Co* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 378).

— Liévin de *Courtray*, homme de fief du comte de Flandre, 1446 : dans le champ du sceau, un château, ou porte, crénelé, à la toiture aigüe. L. : *uin van . . . tricke* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 239).

L'acte de 1446 a trait à des réparations à la cense de *Ziesselles* (Sjüssele).

Courtraisien, voir **Grammene**, **Courtrai**, **Moerkerke**.

COUSBROUC (Gilles van), échevin de Lebbeke, 1428, 30 ; homme de fief du château de Termonde, à Lebbeke, 1430 : un soc de charrue. L. : *S Gill . . van roe*. (*Zwijveke* ; Fiefs, N° 3909-10, et C. C. B., Acquits de Lille, l. 70-71).

— Josse van *Cousbrouck* tient, dudit château, un fief

à Opwijck, 1513 ; scelle pour son frère Martin, feudataire à Lebbeke et à Saint-Gilles (Termonde), 1513 : un trèfle, surmonté de deux étoiles (Fiefs, N° 4257, 3975 et 4405) (voir **Bolle**).

Cousin, Jacques *Cosijn*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Berg-op-Zoom ; i. t. : 69 1/4 moutons, 1374, 5 : une croix, accompagnée aux 1^{er} et 2^e cantons d'une étoile à cinq rais, et un bâton bretessé, brochant sur l'écu. L. : ✠ *Si Iacob Cossein* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 12, fig. 314).

— (Robert), avocat à la cour de Mons, 1636 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois fleurs tigées (?) ; aux 2^e et 3^e, un fretté. Sur le tout : un écusson écartelé, chaque quartier à la croix (!). C. : une fleur tigée (E. G., l. 368).

Coussens (L.), religieux de l'abbaye royale de Saint-Pierre, près de Gand, et curé de Saffelaere, évêché de Gand, remet au gouvernement autrichien l'état des biens de son église, 1787, le 4 avril : de gueules au chevron d'azur (!), chargé de trois étoiles à huit rais et accompagné de trois bas (*kouzen*). L'écu, ovale, dans un cartouche (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46618, *passim*).

Coustain, voir **Stoppelare**.

Coutel (Jean) se porte, avec quatorze autres, caution pour le duc de Brabant, envers le duc de Bourgogne, 1416 : une fasce, chargée de trois couteaux, posés en bande. T. : un ange. L. : *S Ian Couteel* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Thomaes**).

— *Goessin Couteel*, échevin de Termonde, 1324, 7 : un couteau, à lame arrondie. L. : *S Gosewin Cotel* ; 1337 : même écu. L. : *S Goesin Cotel* (*Zwijveke*).

Coutelier, Antoine *Coutllir*, échevin de la court et justice de *Jumetz*, en la ville de *Nivelle*, par terre empruntée, 1546 : un sanglier passant, sur une terrasse. L. : *S Antho . n . [le] Cotelir* (Hospices de Nivelles, à Nivelles).

Couterman, voir **Berghe** (1432).

Coutereel, *Johannes dictus Couthereel*, échevin de Louvain, 1332 (n. st.), 32 : un écusson plain et une bordure engrêlée ; au franc-quartier brochant chargé d'une fasce et d'un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. L. : ✠ *S Johann . s dēi . o eel scabi lovani* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Peter Quitereel* reçoit, du duc et de la duchesse de Brabant, une assignation de 1534 moutons, sur la ville de Louvain, *van alrehande scoude die ic voer hen betaelt hadde, ende daer si mi ende mijne dochter oec liftocht voer bewijst hadden*, 1360, 12 novembre ; *Peter Coutereel* promet auxdits

princes de leur rendre les lettres *alsic hebbe sprekende van der capitainsscape van Loven* et constituant la pension viagère de 1400 vieux écus, par an, que la ville de Louvain lui a donnée, 1361, 19 octobre : même écu, mais sans la bordure. L. : ✠ *S' Petri dict' Koutereel* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1729 et 1742).

Coutereel (Jean) reçoit, du Brabant, des acomptes, par sixièmes, sur une indemnité de 72 vieux écus (guerre de Gueldre), 1393, 6, 7, 8 : même écu, mais au filet, brochant sur le tout. L. : ✠ *S' Jan Coetteriel* (Ibid.).

La quittance de 1398 le dit fils de Pierre.

Couthals (Pierre), bailli et receveur de Cruibeke, 1446 : une rose, accompagnée de trois étoiles à cinq rais, rangées en chef. L. : *S' Pieter C. ls* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 67-68).

— Pierre *Couthals*, échevin de *Baersele* (Basel) (Waes), 1436 : une rose, surmontée de trois étoiles à cinq rais. L. : *S' Pieter Covtals* (M. le Baron de Maere d'Aertrijcke).

— Pierre *Cauthals*, même qualité, 1430 : même écu, mais les étoiles à six rais. L. : *tals* (Ibid.).

— (Pierre), homme de fief du duc de Bourgogne, au Pays de Waes, 1471 : une rose ; au chef chargé de trois étoiles à cinq rais. S. senestre : un griffon accroupi. L. : *S' Pieter Covthals* (Ibid.).

Couture, voir **Leuze**.

Couvreux (François le), échevin du monastère de Géronsart, à Erpent, 1529 : une marque de marchand (Mélanges, c. 136) (Fig. XLI).

Couwael (Simon) (fils de Pierre), échevin de Rotterdam, 1383 : une fasce, chargée d'une oie (cygne ?), nageant sur une eau. C. : l'oiseau de l'écu, essorant. L. : *ters* ⁂ *el* (U.).

Couwenhoven (Ewout van), 1636 : une croix. Cq. couronné. C. : un vol. L. : . *Eewort van Covwenhoven* (U.).

Les trois personnages du nom de van Couwenhoven scellent en qualité d'échevins de Rotterdam.

— (Jacques van), 1667 : mêmes écu et C. Cq. couronné. L., posée au bas du sceau : *Kovwenhove* (U.).

— (Cornille van), 1661 : coupé ; au 1^{er}, trois poissons, posés en fasce, rangés en pals ; au 2^d, trois fruits (grenades ?), tigées. C. : un poisson de l'écu entre un vol. L. : *S' Cornelis van Covwenhoven* (U.) (voir **Coudenhove**).

Coux (Jean-François de), curé de Jandrenouille, diocèse de Namur, district de Hamut, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de son

église, 1787, le 28 avril : de gueules au lion (le haut de l'écu est un peu fruste). L'écu dans un cartouche. C. : une étoile (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46337).

Cove[n]lentzer (Jean), échevin de Remich, 1543 : trois marteaux, accompagnés en cœur d'une rose (C. C. B., Acquits de Brabant, N° 2133).

Koverstein. Jean van *Coversteijn* a été investi, par le comte de Clèves, *mit den huijse ind have toe Libberhuitsen* (Lieberhausen) et déclare qu'il l'habitera lui-même, 1413 : une aigle. L. : ✠ *S' Johan v Koverstein* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 699).

Coviers, voir **Leeuw**.

Cox (Jean), homme de fief du damoiseau Jean van *Bailleth*, dans sa cour féodale de Neerlinter, 1524 : une étoile à huit rais (Diest, liasse de Neerlinter).

— Georges *Cocx*, échevin de l'abbé d'Heijlisse, en sa cour de Noduwez, 1544 : une fourche, les fourchons reliés au milieu par une tige transversale. L. : *Gorge Kock (Heijlisse)*.

Kra (*Hans*), van *Prage* (Praeg, Prague ?) reçoit une rente viagère, par le receveur de Tirlemont, 1415 (n. st.) : une corneille. L. : . . . *ns Kra* (Chartes des ducs de Brabant).

Crabbe, voir **Crabbé**, **Winter**.

D'après l'armorial de Saint-Trond, une famille Crabbe portait : d'argent à trois mouchetures d'hermine de sable.

Crabbé (Damoiseau Norbert-Joseph-Benoit de), seigneur d'Oplinter, conseiller de la ville de Louvain, résidant *illec*, collateur de fondations en l'église Sainte-Geneviève, à Oplinter, 1787, le 6 avril : trois mouchetures d'hermine ; à la bordure engrêlée. L'écu ovale. C. : un bouc issant entre un vol (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46366) (voir **Crabbe**).

Crabeels, voir **Kerrenbroeck**.

Crabel (Henri), le vieux, 1430 : un échiqueté. C. : un vol (C. C. B., c. 463).

— (Henri), le jeune, 1430 : même écu, brisé d'un écusson en cœur à la fasce (**Borssele** ?). Même C. (Ibid.).

Les deux Crabel, père et fils, scellent le contrat de mariage d'Adrien van Borssele, seigneur de Brigdamme, avec Marie van *Zubburch* (Souburg), qui les appellent leurs parents (*neven*).

CRAECHOVE[N] (*Symon dictus de*), échevin de Louvain, 1343, 4 (n. st.), 4 : une aigle éployée (!). L. : ✠ *S' Simonis d. ehove scabi lova* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (*Johannes de*), échevin de Louvain, 1326, 7, 43,

44 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'une aigle éployée. L. : ✠ *S' Iohis de Craehoue scabi loua* (Ibid. et M. Rouffart).

Craenbout (Jean), receveur de la ville de Bruxelles, 1488 : trois macles, accompagnés en cœur d'une fleur de lis, au pied coupé. L'écu suspendu à un arbre (E. G., t. 356).

Craenhals (*Henricus*), miles, échevin de Bruxelles, 1394, 1404 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois fleurs de lis, au pied coupé; aux 2^e et 3^e, un lion couronné. Cq. couronné. C. : une tête et col de dragon (!) entre deux plumes. L. : *S' Hērici Craenhals militi' (Afflighem et Bruxelles)*.

CRAENWIJCK (Rasse van), échevin de Saint-Trond, 1417, 21 : une bande. Cq. couronné. C. : une tête et col de licorne (Abb. de Saint-Trond, c. 6 et 8).

Craesard (Jean), échevin de Tervueren, 1393 (n. st.) : une force renversée, accostée en chef de deux étoiles à cinq rais. L. : *S Ian Crasart* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Craessart. Henri *Crassart*, échevin de Tervueren, 1422 : un marteau, accosté d'un buste de femme, de face, et d'une truelle ovale. L. : *Heinric Craessaert* (Ibid.).

Craije, voir **Hofstade**, **Semal**.

CRAIJENBROUCK (Jean van) remet, pour Antoine van den Eede, fils de Liévin, l'aveu d'un fief relevant du château et Vieux-Bourg de Gand, 1589 : une fasce, chargée de trois coquilles, accompagnée en chef d'un lion léopardé et en pointe d'une corneille. C. cassé; on voit une partie d'un vol (Fiefs, N° 2831).

CRAIENHOVEN, voir **CREIJENHOVEN**.

Craijesteijn (Simon van) (fils de Pierre), échevin de Rotterdam, 1620 : trois corneilles. C. cassé (U.).

Craijewerre (*Hughe de*), échevin de *Stuijs* (L'Ecluse), 1324 : trois corneilles. L. : *S' Hoghe de Crayewere* (Sainte-Pharalide).

CRAIJEWERVE. *Meus, filius Meus* (sans nom de famille), échevin de *Stuijs* (L'Ecluse), 1323 : plain; au chef chargé de trois merlettes. L'écu muni d'une bordure endentée. L. : ✠ *S' B . . tmevs vā Crayewerve* (Ibid.).

Crainhem. *Michaelis de Crahem, miles, dominus de Budinges* (Budinges), 1260 : une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'une merlette (*Heijlissen*).

— **Ernoz**, sires de *Crahem*, chevalier, 1263 : même écu que *Michaelis*. L. : ✠ *Sigillum Arnoldi de Craenem* (Chartes des comtes de Flandre, N° 109).

Crainhem. Léon de *Craienhem*, chevalier, *ame et foiable* du duc de Brabant, 1333 : même écu (fort endommagé) (*Namur*, N° 332).

— Arnould, seigneur de *Craijenhem* [et de *Goijck*], *cher et ame chevalier et conseiller fiable* du duc de Brabant, 1334 : une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'une corneille. L'écu posé sur une aigle. L. : ✠ *Sigill Arnoldi d de Crayenem* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 311 et 342).

— *Leonius de Craijen[n]em*, chevalier, scelle des actes de Jean, duc de Brabant, 1335, 36 : une croix, chargée de cinq coquilles et accompagnée au 1^{er} canton d'une corneille. L. : ✠ *Sigillum Leoni de Crayenhem militis* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 342 et 364; Mons, Abb. de Bonne-Espérance) (Pl. 12, fig. 311).

— *Leo de Crayenem, miles, fidelis* dudit duc, 1337, 8 : même écu qu'Arnould. L. : ✠ *S' Leonu de Craienhem dni de Wemmele* (Abb. de Saint-Trond, c. 5^{bis} et 7, et Chartes des ducs de Brabant, N°s 380 et 382).

— *Leonius de Craijnem, senescalcus Brabantie, miles*, s'engage, moyennant 93 livres de vieux gros, à servir ledit duc, *cum quatuor militibus, una nobiscum, et viginti tribus armigeris*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 août 1338 : même écu. L. : *S' Leonii de Craienhem dni de Wemmele* (Chartes des ducs de Brabant, N° 425).

— Daniel van *Craijenhem*, seigneur de *Wemmele* (Wemmel) et de *Biergis* (Bierges) (voir **Quaderbebe**), 1356 : une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'une merlette. Volet de l'écu. C. : un vol de l'écu. L. : ✠ *S Dan . . de Craie . hem dni de Wemmele* (Ibid., N° 947).

— Monseigneur Daniel de *Craijenhem*, chevalier, *feal et aimé* du duc et de la duchesse de Brabant, 1361 : même écu. C. : une tête et col d'âne d'hermine, terminé en volet. L. : *S Da' de Crainē dni de Wemmele Z de B'g'* (Ibid., N° 1737).

— Jean van *Craijenem* reçoit, du Brabant, pour le seigneur de Schoonvorst, 100 moutons, *die hi gheleent hadde aen coste van den lantrede over Maze*, 1365, 28 novembre; Jean van *Craijnem* reçoit, du Brabant, un acompte de 125 moutons, 1366 (n. st.), 20 janvier : même écu, mais brisé en cœur d'un besant, au tourteau. L. : ✠ *S' Johi's de Cray . . em* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 2011, 2022).

Au 1^{er} canton, il y a une corneille, au lieu de la merlette. Le paiement de 1366 est également fait au profit de Schoonvorst.

— Arnould van *Craijenhem*, chevalier, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Vosselaer; i. l. : 2400 moutons, 1374 : même écu que *Michaelis* (1260). L. : ✠ *S' Arnoldi dci de Craeine milit'* (Ibid.).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

Pl. LXXXVIII.

Fig. 1. Henri de *Ferrières*
Fig. 2. Jean de Montbray
Fig. 3. Jean de *Moulins*

} Chevaliers, cautions du roi d'Angleterre
envers le duc de Brabant (1339).

Il était seigneur de Grobbendonck. Cela résulte d'une quittance, de la même année, qu'il scelle, du même sceau, pour Henri, bâtard de Craijnem, jadis prisonnier à Buisweiler, sous le sire de Vorsseleer; l. t. : 106 moutons (Chartes des ducs de Brabant).

Crainhem. Arnould van Craijnhem, chevalier, seigneur de Grobbendonck, reçoit, de la duchesse de Brabant, *van gratien ende niet van rechte*, 25 moutons d'or, *alse zij hadde ane die van Ouden, mids dien dat zij thuijs bleven ende niet en trocken in mijnre lieven vrouwen vors. orloghe nu lest werf voere den Grave ieghen den hertoge van Gelre*, 1387 : même écu. L. : ✠ S' Arnoldi de Craein milit' (Ibid.).

Au 1^{er} canton, une merlette.

— Arnould van Craijnhem, reçoit du Brabant, des acomptes sur 1100 francs (guerre de Gueldre), 1396 (n. st.), 6, 7 : même écu. L. : S' Arnoldi dei Craeine militis (Ibid.).

Au 1^{er} canton, une cornelle.

— Arnould van Craijnhem, seigneur de Grobbendonck, reçoit de ladite duchesse un acompte, 1398 : même écu (Ibid.).

— Messire Ernoul de Craijnhem, seigneur de Grobbendonck, conseiller du duc de Brabant, à Ivoix et à Bastogne, 1411 : dans le champ du sceau, un cq. cimé d'une corneille entre un vol. L. : S' Aert van Craeynhem (Luxembourg, c. V, l. XVIII, Nos 13 et 14) (voir Collaij, Stevoort).

De Grimbergse oerlog (voir ci-dessus, T. I, p. 107) blasonne ainsi les armes de heer Arnout van Craijnem : *Van claren goude, ende daerin | Een cruce van kelen, meer no min, | Van sable een craye ster | Staende in 't overste quartier* | (I, v. 3522-5).

Voici, d'après GELRE, le blason de son contemporain, her Arnt van Craynem, Brabançon (XIV^e siècle) : d'or à la croix de gueules, accompagnée au 1^{er} canton d'une merlette (!) de sable. Le cq. d'or. Volet d'argent, doublé d'azur. C. : un chapeau de tournoi d'argent, sommé d'une cornelle (!) de sable et garni d'un vol, parti d'argent et de sable.

Crakebeen (Michel) promet au comte de Flandre de le servir, avec les siens (*maghen ende vrienden*), en cas de guerre, 1318 (n. st.) : une jambe humaine, en pal, accostée de deux pots pansus, à long col et à anse rectangulaire. L. : ✠ S' Michaelis d'ci Crakebeen (Chartes des comtes de Flandre, N° 1346).

L'*Inventaire analytique* l'appelle, erronément, Crakebun. Comp., *ibid.*, le N° 1338).

Cralingen (Daniel van) et Dirck van der Spaengen donnent un *vidimus* de l'acte, de 1335, par lequel feu le comte de Guillaume de Hollande a doté sire Daniel van Matenese, chevalier, de terres, près de Schiedam, etc., *om sijn huijs ter riviere dat hi van ons houdt mede op te doen timmeren*, 1413 : une étoile à huit rais, au lambel brochant. Cq. couronné. C. : deux cornes de bouf adossées. S. : deux

hommes sauvages, sans massues. L. : S' Danel vā Cralingh . . (Hollande).

Cralingen (Ogier van), non cité dans le texte, scelle une lettre à la comtesse de Hollande, 1361 : sur la queue de parchemin portant son sceau, on lit : *die baliu van Delflant* : une étoile à huit rais. L. : ✠ S' Odsier van Cralinghe (Ibid.).

Voici, d'après GELRE, le blason de Cralingen, vassal du « duc » de Hollande : d'or à l'étoile à huit rais de gueules. Capeline d'argent. C. : deux cornes de gueules, affrontées. Dans le manuscrit de GELRE, son nom a été retouché par une main plus moderne et transformé en : h^m Rogier vā Cralingen.

Cramadars (Gilles), échevin de Liège, 1268, 80, 8 : quatre membres de lion, mouvant des bords de l'écu, les 2 de senestre contournés. L. : S' Egidii dei Cramadar scabini leodiens (C. de B.).

Crampe (Zegher) scelle pour Gilles van Hecke, mari de damoiselle Liegiaerde, fille de Jacques Breijdels, 1491 : un filet en barre, accompagné de onze losanges, six (3, 2, 1) à dextre, cinq (1, 2, 2) à senestre. S. dextre : un griffon. L. : S' Zeghere pe (C. C. B., Acquits de Lille, l. 380).

Crane (Leonius dictus), échevin de Bruxelles, 1317-9 ; deux sceaux, 1^{er}, 1317-8 : un parti-émanché (sans hermine) ; au franc-quartier chargé d'une grue. L. L., 1317-8 : ✠ S' Lionii dei Crane ; 1319 : ✠ S' Leony dicti Crane (Bruxelles).

— (Henricus dictus), échevin illec, 1337 : parti-émanché d'hermine et de . . . ; au franc-quartier chargé d'une grue. L. : ✠ Sigill' Henrici dei Craene (Ibid.).

— (Johannes dictus de), échevin illec, 1380, 1 : même écu. L. : S' Ian de Crane (Chartes des ducs de Brabant, Bruxelles et Ch. et doc. div., c. I).

— (Charles de) tient, du château de Furnes, un fief à Wulveringhen, 1420, 1, 3 : d'hermine à la bande, chargée de trois fermaux ronds. Cq. couronné (?). C. : une tête et col de grue. C. : deux aigles. L. : S' Karel de Crane (Fiefs, N° 1113, etc.).

GELRE donne ainsi l'écu de Her Boudin die Crane, homme du comte de Flandre : d'hermine à la bande de gueules, chargée de trois fermaux ronds d'argent.

Le seigneur de BRAEYMONT : d'ermynes, à la bende de gueulle, à troes agles d'or.

La mayson surnomé DE CRANE : pareilles, execept, au lyeu des agles, freseault d'or (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres*).

Une autre famille de Crane, en Belgique, porte : de gueules à la grue d'or, avec sa vigilance d'argent, posée sur une terrasse alésée de sinople. C. : une grue issante, essorante, d'or.

— (Pierre de), échevin et *cuerer* du métier de Furnes, 1407 (non cité dans l'acte), 1407 : d'hermine à la bande, chargée de trois fermaux ronds et accompagnée au canton senestre d'une corneille (corbeau).

L. : . *Piet* *Cran* . . (C. G. B., Acquits de Lille, l. 93, 94).

Crane (*Omaer le*), même qualité, 1443; reçoit une rente sur l'espier de Furnes, 1461: écartelé; aux 1^{er} et 4^e, d'hermine à la bande, chargée de . . .; aux 2^e et 3^e, trois épées, les pointes en bas, posées en bande, rangées en barre. C. : une grue essorante, issante. L. : *Sigillu Omaer de Crane* (Ibid., 93, 94, 395).

— (*Omaer de*), chevalier, *landhoudere*, 1438; échevin et *cuerheer*, dans ledit métier, 1470: écartelé, comme *Omaer* en 1443 et 1461, la bande chargée de trois fermaux ronds. Même C. L., 1438: *Sigillu Omaer de Crane*; 1470: *Sigill Omaer de Cranne* (Ibid., l. 93, 96).

— Jean de *Craene* tient, du château de Furnes, des fiefs à Wulveringham, 1502: même écu que Charles. C. : une tête et col de grue entre un vol. L. : *S Ian de Crane* (Fiefs, Nos 4116-7).

— François-Joseph de *Craene*, échevin de Malines, 1768: de gueules à la grue, avec sa vigilance (sans terrasse!). L'écu dans un cartouche. C. : une grue essorante, issante. L. : *Franciscus Josephus de Crane scab mechl 1767* (sceau, plaqué, sur un morceau de papier et une hostie) (M. Louis Stroobant, à Gand).

Cranendonck (Jacques van), 1575, 90, 1, 1603: trois flanchis. C. : un flanchis entre un vol (Malines).

— (Jacques van), 1597, 9, 1602: même écu, brisé d'une bordure engrêlée. Même C. (Malines).

— (Jacques van), 1614, 5: trois huchets, 1 au canton senestre, 2 en pointe; au franc-quartier chargé de deux poissons adossés, les têtes en bas. C. cassé (Malines).

Les trois personnages du nom de van Cranendonck scellent en qualité d'échevins de Malines.

Cranz (*Gerardus dictus*), *frater scabinorum coloniensium* (Cologne), 1278: une fasce de trois macles en chef. L. : ✠ S Ger *rans* (Ville de Cologne, 438).

Craon (Amaury, sire de); son oncle, monseigneur Florent Berthout, seigneur de Malines, ayant répondu, envers lui, pour 1000 livres tournois, dont 500 avaient été prêtées à son frère, l'évêque d'Utrecht, et ce « par nostre cher seigneur et pere que Dieu absolve, sire de Craon, » et 500 à sa sœur, Sophie Berthout, dame de Bréda, « par nostre chere dame et mere madame Mahaut, dame de Craon, » . . . octroions de grace que execution nen puisse estre faite sur nostre dit oncle ne sur ses biens, durant le temps de sa vie; Paris, le lundi es octeves de la Thephanie, 1325: type équestre; le bouclier, l'ailette, la housse et l'écu du contre-scel à un losangé. C. et ornement du chanfrein: un lion

léopardé entre deux plumes. L. : *S' Amaur* *evr d* *on chevalier* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 302).

Craon (Jean de), chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 536 moutons, 1374, 8: dix (3, 3, 3, 1) losanges, accolés et aboutés et une cotice brochante. L'écu sommé d'un cygne essorant. S. : deux léopards accroupis. L. : *Iehan de Craon ch' r* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Croy**).

GELRE blasonne l'écu du *here van Craen*, homme du roi de France: losangé de gueules et d'or. Il donne à *her Peter van Craen*, sans indication de nationalité: losangé d'or et de gueules, au bâton d'azur brochante. C. : un buste d'enfant, le front ceint d'une couronne de roses (d'argent? non coloriée), vêtu d'azur (terminé en violet), entre un vol d'or.

Cras, voir **Kratz**.

Crasart, voir **Craesard**.

Craspournient (Pierre), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1368: un couteau, à lame arrondie, posé en bande, accosté de deux étoiles à cinq rais (Mons, Sainte-Waudru, Q, l. *Quévy*).

— (Jean), clerc de la cour de Mons, reçoit, du châtelain d'Aymeries, une pension pour Frère Philippe *le Ducq* (et *Duck*), *men grant seigneur*, 1374, 5, 83: trois étoiles, la 2^e chargée d'un anelet; au bâton brochante. L. : *S Iehan Crasp'ernient* (Ibid.) (Pl. 12, fig. 313).

Kratz (Adolphe), écuyer, scelle un acte de Jean vamme Steijne, chevalier, drossard de *Leuvenberg*, 1374: plain; au chef chargé à dextre d'un croissant tourné. Cq. couronné. C. : un vol. L. : *S' Adolphi Craci de Wintern* (Dusseldorf, *Col.*, N° 962) (voir **Winter**).

GELRE donne à *Her Cras van Oudendorp* (un *Cras?*), homme de l'évêque de Trèves: d'argent à l'écusson de gueules, accompagné en chef à dextre d'un anelet d'or. Cq. d'or. Capeline partie d'argent et de gueules. C. : deux oreilles d'âne d'argent et de gueules, attachées au cq. au moyen d'un seul lien d'argent.

Crau (Gilliart le) (et *le Crau, dit le Baccre*), homme de fief du Hainaut, 1506, à Braine-le-Comte: deux poissons affrontés, accompagnés au point du chef d'un flanchis. L. : *Baccre*. La partie supérieure du sceau est cassée (Archives de l'église de Braine-le-Comte).

Crauthausen. Henri van *Cruythusen*, chevalier, bon ami du comte de Neuenahr, 1466: un lion. C. : un vol (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 532).

CRAWYNCKEL (*Bela van*), femme de Herman van *Lievendaill*, disant sceller de son propre sceau, 1401: une fasce, accompagnée de trois (2, 1) aigles, les 2 supérieures contournées. L. : $\text{✠ S' Gobelini d' Srede}$ (Dusseldorf, *Col.*, N° 1182).

Fahne, Coeln., etc. *Geschlechter*, II, p. 79, qui reproduit cet écu, mais en représentant la 3^e aigle également contournée, a pris ce sceau, à tort, pour celui de *Bela*, ne s'étant pas donné la peine d'en lire la légende.

CRAWINKELE (*Johannes de*), miles, ministerialis de l'abbé de Werden, 1315 : une fasce, chargée de trois corneilles. L. : *S' Iohannis de Crawinkele* (Dusseldorf, Werden, N° 79).

Voici, d'après GELRE, l'écu d'*Arnt van Krajevinkel*, homme de l'évêque de Munster : de gueules à la fasce d'argent, chargée de trois merlettes (!) de sable.

Crebber (Léonard), vicaire en l'église paroissiale de Ruremonde, évêché de Ruremonde, province de Gueldre, 1787 : trois crabes. C. : un crabe (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46593, pas sim).

Creeft, Godefroid van den *Creefte*, jadis prisonnier à Bâsweller, sous Louis de Namur ; i. t. : 1480 moutons, 1374 : une coquille ; au chef chargé de trois merlettes. L. : *S' Godevert vaden Creefte* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean van den), héritier de son père, ledit Godefroid, reçoit un acompte, du chef de Bâsweller, 1384 ; écoutète de Maestricht, pour l'évêque de Liège, 1386 ; bourgeois de Maestricht, il donne au receveur de la duchesse, *illec*, quittance, du chef de revenus provenant des accises de cette ville, 1387, 9 : même écu. L. (1386) : *S' Ioh'is va de' Creefte* (Ibid.) (Pl. 12, fig. 314).

— (Jean van den), échevin de Maestricht, 1414 : même écu. L. : *S' Iohan van den Kreef. scepe Triecht* (Ibid.).

— (Nicolas van den), échevin de Brusthem, 1615 ; échevin de Saint-Trond, 1616, 7 : trois lions couronnés. C. : un lion couronné issant (Abb. de Saint-Trond, c. 14, Ordange).

La famille de Creeft, appartenant à la noblesse officielle de la Belgique, porte : d'argent à trois lions de sable, armés, lampassés et couronnés de gueules. T. : deux hommes sauvages, armés de leurs massues, ceints et couronnés de feuillages au naturel.

Creeminck (Gilles) scelle pour Josse van der Elst, mari d'Elisabeth van der Straten, laquelle tient, du perron d'Alost, un fief à Erongem, 1314 : un chevron, accompagné en pointe d'une croisette, et une bordure engrelée (Fiefs, N° 4869) (Pl. 12, fig. 315).

Créhange. Jean van *Criehingen*, chevalier, jadis prisonnier à Bâsweller, parmi les gens (*bede*) du duc de Brabant ; i. t. : 2052 moutons, 1374, 7 : une fasce. C. : un vol de l'écu. L. : *S' Iohis dni de Crychingen* (Chartes des ducs de Brabant). Dans la charte le nom est tronqué en : *van Crayhem*.

Le sceau de 1377 est tombé.

— *Johan, herre zu Crichingen*, et *Irmengart von*

Pittingen (Pittange), sa femme, déclarent que feu leur beau-père et père respectif, *her Arnolt, herre zu Pittingen und zu Dagstul*, et sa femme, *Margrethe von Biezen* (Bissen), ont tenu en gage, de sire Jacques et de sire Jean, frères *von Ruldigen* (de Raville), un quart de la part de ceux-ci *an den vesten Dagstu[h]l und Welligen, an burgen, an vurburgen*, lequel quart lesdits époux ont reçu, ainsi que le village de *Geywitre* (Gehweiler), avec toutes ses appartenances, et le village de *Brymswitre* (Primsweiler), avec appartenances, et la moitié de la part des deux frères à Welligen, et leurs propriétés à *Russeln* (Rosseln), pour une somme de 4241 1/2 florins de Mayence, *als von dem schaiden, verlust und gefenckenisse wegen, als uns swigherherre und vader seliger . . . mit andern sinen magen und frinden, die er den zweien brudern von Ruldigen sinte und gebeden hatte und by in niderlagen und gefangen wurden bin Lutzstein, do sy die herren von Bitschen* (Bitche) *nyder wurffent, und er mit sinen magen und frinden mit den egenanten gebrudern gefangen wurden*. Lesdits époux reconnaissent, ensuite, être convenus, avec leurs chers parents (*nevin*), sire *Wynmar* et sire *Erhart von Gymnich*, frères, seigneurs respectivement de *Dudelingen* (Dudelage) et de *Berperch* (Beaupère), à qui ils doivent 1686 florins du Rhin, le père de ces deux frères ayant été fait prisonnier avec ledit seigneur de Pittange, de leur céder cette somme sur leur gage ci-dessus spécifié ; ce qu'ils font. Donnée en 1405, *uf donrestag nest vur dem heiligen Phingest dage* ; le sceau du mari est tombé. La dame : dans le champ du sceau, rond, deux écus : A, une fasce. B, une croix recercelée (**Pittange**). L. : *S' Irmegard de Pittinge* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 347).

Est citée, comme bénéficiant de cette cession : *Lise von Elter* (d'Autel), femme dudit *Erhart von Gymnich*.

Créhange. *Johan van Crichingen*, fils desdits époux, *Johan et Irmengart de Pittange*, 1405 : une fasce. C. : un vol, chargé d'une fasce. L. : *Ioha von rychingen* (Ibid.).

— *Johann, her zu Crichingen und zu Pittingen*. Jean de Boulay, seigneur de Soleuvre, et d'autres, co-seigneurs *zu der dutscher Veltz* (Larochette), 1464 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une fasce ; aux 2^e et 3^e, un fer de moulin. Même C. L. : *S' Iohan her zu Crichingen vnd zu Pittingen* (Ibid., N° 1264).

— (Guillaume, seigneur de) et de Pittange, 1539 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une fasce ; aux 2^e et 3^e, une croix ancrée (**Pittange**). Même C. L. : *Wim hr z C . . . inch vnd Pittingen* (Archives grand-ducales, à Luxembourg).

Voir l'analyse de l'acte de 1539 dans : *Chartes de la famille de Rheinach, déposées aux Archives du Grand-duché de Luxembourg* (1877), p. 486-7.

Créhange (*Wiric*, seigneur de) et de Pittange, 1630 : mêmes écus et C. (Couvent des Dominicains, à Luxembourg).

GELNE donne ainsi les armes de *Her Hans van Kriekinghe*, homme de l'« évêque » de Trèves : d'argent à la fasce de gueules, Cq. d'or. Volet d'argent. C. : un vol de l'écu.

Crehen. *Reynerus, advocatus de Kerhaijn*, armiger (voir **Racourt**), 1339 : trois forces renversées; au franc-quartier brochant, plain (hachuré). L. : *S' Renier voue de Crehen* (Chartes des ducs de Brabant, N° 510).

— Jean van *Creheijn*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinc; i. t. : 20 moutons, 1374 : deux manches mal-taillées, en chef, accompagnées au point du chef d'une petite étoile à cinq rais et en cœur d'une petite rose. L. : . . . *han de Crehen* (ibid.) (voir **HAUCHERY**).

Kreycier, voir **Wyse**.

CREIJENHOVEN (Gossuin van), juge à Lakerveld, 1388 : de . . . à l'écusson plain, accompagné de trois merlettes, rangées en chef. L. : *S' Goeuwijn van Craienhoven* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 605).

CREIJENSCOTE (*Robertus de*) fait, avec Thierry, seigneur de Voorst, et d'autres, une obligation à des juifs, 1347 : une corneille. L. : *S' Roberti d'Creijenscot* (*Geld.*).

Creijinc (Jean) (et *Creinch*), échevin de Zutphen, 1372, 6 : un chevron, accompagné en chef de deux corneilles et en pointe d'une croisettes recercelée. L. : . . . *annis C. eyinc* (Arnhem, Commanderie de Saint-Jean, à Arnhem).

Creijt (Jean), receveur de la duchesse de Brabant, 1406, 7 : deux sceptres fleurdelisés, passés en sautoir (un peu fruste). L. : *S' Iohannis Kreijt* (Chartes des ducs de Brabant).

Kreytz (Jean), *erfplumer* de l'archevêque de Cologne, 1371 : un fascé et un lion couronné, à la queue fourchée, brochant. C. : un pied de cerf (?), recourbé à dextre (Dusseldorf, *Col.*, N° 915) (voir **Friemersheim**).

Kremer (Jean de), échevin de Helmond, 1418 : une balance, surmontée à dextre d'une étoile (Helmond).

— Jean-Gabriel *Cremer, canonicus howardiensis*, scelle un acte, daté *Bonnae*, 1759 : trois étoiles en chef, mal ordonnées, et un croissant (?) en pointe. C. : une étoile. Le C. est accosté des lettres H-C (Notariat général, *Varia*, A. G. B.) (voir **Schnitzler**).

— Jean-Baptiste *Cremer*, prêtre, *bénéficiaire*, habitant, à *Billburg* (Billburg), une maison appartenant

au *bénéfice* « *ad Sanctum Joannem Evangelistam* », en l'église de *Billburg*, 1788 : une fasce, chargée de trois roses, accompagnée en chef de trois feuilles de tilleul et en pointe d'un chevron, accompagné de trois feuilles de tilleul. L'écu ovale (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46381) (voir **Spee**).

Crendal (Jean-Nicolas), curé de la seigneurie de *Clerff* (Clervaux) 1787; curé de *Weicherdingen* (Weicherdange), 1788, le 10 mai; remet au gouvernement autrichien les états des biens afférents à ses cures : d'azur au calice, accosté de deux étoiles, aux flancs. L'écu dans un cartouche, sommé d'une couronne à trois fleurons et à deux perles (cachets, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46586 et 46591).

Crepeins (*Willames*), échevin de Jodoigne, 1359 : une tour, ou porte crénelée, accompagnée de trois roses, 2 aux flancs, 1 en pointe. L. : *Willame . . . epin* (Abb. de la Ramée, c. 3178, A. G. B.) (voir **Crespin**).

Crépon, voir **Wihogne**.

Créquy. Baudouin de *Crequi*, sire de Sains et de Wamin, chevalier, 1345 : un créquier (non fruité) et une cotice brochante. L. : *S' Bauduin de Creki ch'r sire de Sains* (Archives du Département du Nord, Chambre des Comptes).

Crespe (*Jauks li*), *li taverniers* (voir **Héron**), 1358 (n. st.) : trois têtes et cols d'hommes *crépus*, de face, accompagnés en cœur d'un besant, ou tourteau. L. : *S' lakemars li Crespes* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1392).

— (*Jakemars le*), homme de fief du comte de Hainaut, 1373 : même écu. L. : *S' Iaqv esp.* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— (*Aubert le*), conseiller du duc de Bourgogne, etc., et son *corecteur* des comptes de ses offices du comté de Hainaut, 1436 : même écu, sans le besant, ou tourteau. L. : *S' Obiert le Cresp.* (Mons, Domaines de Hal, II).

Crespin. *Robers Crespins*, d'Arras, 1291 : une fasce, accompagnée de six cœurs vidés, 3 rangés en chef, 3 (2, 1) en pointe, d'un macle entre les 2 cœurs vidés supérieurs de la pointe et de quatre demi-macles, 2 mouvant du bord supérieur de la fasce, 2 mouvant de la pointe. L. : . . *Robert Crespin fil Robert ki fv.* (Chartes des comtes de Flandre, N° 614).

— *Baudes Crespins*, frère dudit Robert, 1291 : une fasce, accompagnée de six cœurs vidés, 3 rangés en chef, 3 (2, 1) en pointe; un bâton brochant. L. : *⚔ Crespin* (Ibid.).

— *Jehans Crespins*, d'Arras, *freres Baude Crespin*, 1296 (n. st.) : une fasce et un sautoir brochant, accompagnés de deux cœurs vidés, 1 en chef, 1 en

pointe, et de quatre demi-cœurs vidés, 2 mouvant du bord dextre, 2 mouvant du bord senestre. L. : ✠ S' Jehan Crespin (Ibid., N° 803) (voir **Crepeins**).

Creste (Pierre), homme de fief de Philippe de Clèves et de la Mark, seigneur d'Enghien, etc., dans sa seigneurie d'Asnoit (Aulnoy-lez-Valenciennes), 1501 : trois casques, chacun cimé d'un écran échancré. C. : un vol (?) (Vicomte Desmazières) (voir **Jardin**).

Crestophe (Pierre), échevin et homme de fief de la haute cour de Romerée, 1596 : une serpette, le manche en haut (Baron de Jamblinne).

Cretzel. Jean van *Pillich* (Billich) et *Engel von Mert-hart* (Mertert), sa femme, *umb das wir . . . in der herschafft von Berperg* (Beaurepère) *gelegen geboren sint und nit da, sonder czu Sierck* (Sierck) *enwannet*, promettent de fournir, leur vie durant, tous les ans, à la Saint-Etienne, à *Berperg* : *ein pont krüden, halp ginber und halp peper, oder zwelf wyspen-nigen dar vor . . . zu eyne erckentenisz das wir vszer der obgüt herschafft von Berperg geboren sint*. Ils font sceller leur engagement par : *den vesten unseren lieben Jonckherren Conrait Cretzel von Hollerstorff*, écoutele de Sierck, 1479, *uff sampstag naest vor sant Thomas apostel dag nach Christm, uners leben herren geburt* : parti-nébulé. C. : un vol de l'écu. L. : S von *Holerstorf* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 1663*).

Creve (Pierre) reçoit une rente viagère, sur le domaine de Courtrai, inscrite au nom de damoiselle Marguerite *Scade*, fille de Simon, 1444, 7 : un chevron, accompagné en chef de deux écrevisses, posées en fasce, et en pointe d'un buste humain, posé de face. T. senestre : un homme sauvage. L. : *Pieter Creu . . filius Pieters* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391).

En 1447, Marguerite *Scade* est femme de Roland Pluvier.

Kriekenbeck. *Henricus de Crikembeke*, miles, se porte fort pour Renaud, comte Gueldre et duc de Limbourg, 1286 : dans le champ du sceau, une fleur de lis. L. : ✠ S *Henrici de Crikembeke* (Namur, N° 191).

L'inventaire imprimé l'appelle, abusivement, de *Kirken-beel*.

GELRE donne à *Her Henric van Kriekenbeec*, Gueldrois : de gueules à la fleur de lis d'argent (voir sur cette famille C. C. B., N° 17144, r° 63).

— *Scelaert van Criekenbeke*, reçoit, du Brabant, des indemnités, du chef de la guerre de Flandre, 1337 ; scelle pour Jean Vierling, qui reçoit un paiement (du chef de la même guerre), 1337 ; dit sceller de son propre sceau : une fleur de lis, surmontée à dextre d'une étoile à cinq rais. L. : S *Iohis en-beke* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1286, 1460, 1462, 1513).

Scelaert reçoit, le 22 juillet, 50 vieux écus, à valoir sur

135, qui lui sont dus, le 13 octobre, 20, le 16 novembre, les 65 vieux écus restants.

Vierling en reçoit, le 13 octobre, 40, sur 60, que lui doit le duc.

Scelaert est évidemment un *alias*. Aucune des quittances ne donne à ce personnage son prénom : Jean. Celle du 22 juillet l'appelle : *Scelaert van Crijckenbeke*.

Kriekenbeck. Guillaume van *Criekenbeke* reçoit, du Brabant, un acompte de 13 vieux écus, sur 30 qui lui sont dus (pour ses services dans la guerre contre le comte de Flandre), 1337, 21 octobre : plain ; au chef d'hermine, chargé à dextre d'un cor de chasse. L. : ✠ S' *Wille iekenbeke* (Ibid., N° 1483) (comp. les armes de **Broekhuizen**).

— *Sybrecht van Crijckenbeick*, ayant été, comme plus proche hoir, en guerre (*veetschap*) avec l'archevêque de Cologne, *as umb den doitslach den die under-broychere in dem ampte van Ledeberg* (Liedberg) *ind cyn deil der van Anroyde* (Anrath) *ind andere undersassen des vurs . gestichtz* ont commis sur la personne de feu *Godart van Crijckenbeek*, son parent (*neve*), et ayant été réconcilié avec ledit prélat, par feu sire Jean van *Holtzbugde* et d'autres, prend avec l'archevêque un arrangement, 1379 : une fleur de lis, accompagnée en chef à dextre d'un losange (Dusseldorf, *Col.*, N° 1209 1/2).

— Henri van *Criekenbeke*, bailli en Zalland, 1388 : une fleur de lis (fruste). C. : une fleur de lis (*Utrecht*) (voir **Poost**).

— Guillaume van *Criekenbeck*, écuyer, scelle le traité des nobles et des villes de la Gueldre, 1418 : une fleur de lis. C. : une tête et col de chien braque entre deux cornes de bœuf. L. : S *Wil* (Arnhem, *Rekenkamer*).

— Jean van *Criekenbeke*, dit *Spoij* (et *Spoir*), a reçu, du Brabant, par un bourgeois de Cologne, 500 florins du Rhin, selon une convention faite, en cette ville-*op stuc aengaende de leverijnghe ende quijscheldinghe der heere van Willeby ende van Lawayre ende andere engelschen die bij jonchere Dierick van Brandenborch, heere tot Stollenberch ende tot Bollant, in der tijt borchgreve ende amptman tot Lijmburg, bij mi ende andere Rilttere uten lande van Lijmborch neder getogen waren*, et laquelle somme : lui, Jean, avait prêtée à Brandenbourg, 1440-41 (n. st.), 8 janvier ; scelle un acte de Jean van den *Bongaerde*, même jour : une fleur de lis (Chartes des ducs de Brabant).

Stollenberch est *Stolzembourg*.

— Henri van *Krekenbe[ic]k* (voir **Bocholz**), 1430 : une fleur de lis. C. : une tête et col de chien entre deux cornes de bœuf. L. : S *He Criken-beck* (Collection de M. le D^r van den Corput, Sénateur, à Bruxelles) (voir **Cannart**, **Schinnen**, **VELAER**, **VLIEN**).

Crieckere (Gilles de) reçoit une rente du bailli de *Ghisene* (Guines), seigneurie appartenant au duc de Bourgogne, 1420 : une branche de cerisier, posée en bande, feuillée de deux pièces et fruitée de quatre. L. : *Sigillum Gillis* *Krieker* (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 190).

Cricsteen (*Walterus dictus*), échevin de Louvain, 1314, 20 : trois pals; au chef chargé à dextre d'un croissant. L. : ✠ *S Walteri Cricsteen scab lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (*Walterus*), même qualité, 1340, 1 (n. st.) : même écu, mais au lambel brochant. L. : ✠ *S' Walteri Cricsteen scab' lov* (Ibid.).

— (*Lodic*), de Louvain, reçoit, du Brabant, 480 écus d'Anvers, *van dat ic in haren dienst ghevangen was* (guerre de Flandre), 1339 (n. st.), 28 janvier : même écu, mais sans lambel. L. : ✠ *S Ledovici dicti Kriacs . e* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1696).

— (*Willelmus*), échevin de Louvain, 1376, 8 (n. st.) : même écu. L. : ✠ *S' Willmi Cricsteen scabi lovanien* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (*Ludovicus*), même qualité, 1377 : même écu (Ibid.).

— (Guillaume), marchand de la duchesse, dans la Chambre des tonlieux, à Louvain, 1422 : même écu. L. : ✠ *S Willem Crikste . n* (Chartes des ducs de Brabant).

Crijger (Guillaume), échevin de Rotterdam, 1635 : coupé; au 1^{er}, parti; *a*, un homme naissant, armé de toutes pièces, brandissant un glaive de la dextre; *b*, trois oiseaux; au 2^d, un poisson, en fasce, la tête surmontée d'une couronne. C. : un poisson en fasce, entre un vol. L. : *S Willem Criger* (U.).

Crijcke (Arnould), homme de fief d'Englebert d'Enguien, à Tubize, 1436 : trois étoiles, accompagnées en cœur d'une rose (Abb. de Wauthier-Braine, c. 4007).

Crimpen (Corneille van) (fils de Corneille), 1562 : parti; au 1^{er}, trois lions naissants; au 2^d, six (3, 2, 1) étoiles; au franc-quartier brochant, chargé d'un oiseau (faucon?). C. : . . . (on aperçoit une partie d'un vol). L. : *S Cornel . . vā Crimpen* (U.).
Ces trois van Crimpen scellent en qualité d'échevins de Rotterdam.

— (Adrien van) (fils de Corneille), 1579 : trois lions (entiers!). C. fruste (U.).

— (Corneille van), 1630 : deux lions naissants affrontés, accompagnés de deux étoiles, 1 en chef, 1 en pointe. C. : un lion issant. L. : *S Cornelis van Crimpen* (U.).

Grinde, voir **Langhe**.

Crijnen, voir **Eijck**.

Crinon (Charles-François), greffier de la terre de Lens, 1659; licencié-ès-lois, homme de fief du Hainaut, 1660, 1, à Lens : un chevron, accompagné de trois roses. C. : un soleil. L. : *S Charles Crinon* (M. A. de Latre du Bosqueau).

Crisnée. Eustache de *Crisgnée*, chevalier, échevin de Liège, vers 1320 : de vair à la croix. L. : ✠ *S' Evst' de . . i ies militis* (C. de B.).

HEMERICOURT le cite comme « *messire Istasse de Crescognée, lyqueis portat les armes d'Avans (escut catriet d'argent et d'azure, que on nomme maintenant les armes d'Avans) a une crois de geules* » (SALBRAY, pp. 137, 138 et 287).

— Guillaume de *Crissignies*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye; i. t. : 516 moutons, 1374 : même écu, brisé d'une étoile en cœur et d'un lambel brochant. L. : ✠ *S' Vilame de Crisgneies* (Chartes des ducs de Brabant).

Crissembien (Pierre), receveur de la ville de Tournai, 1383 : trois (2, 1) croissants, accompagnés de sept (3, 3, 1) trèfles; au filet brochant. L. : *S' Piere Criessebien* (Tournai, Chartrier).

Christiaen (Augustin) (fils de Jean), mari d'Elisabeth van *Renaulx* (*Reveaulx*?), fille de Corneille, tient un fief, de maître Antoine van den *Vlienderbeke*, prêtre, seigneur d'Aelbeke, etc., du chef de sa seigneurie de *Nienhove*, relevant, elle, du seigneur de *Wreckene*, 1502 : un sautoir, cantonné de quatre roses. S. senestre : un griffon. L. : *an Xpristi* . . . (Fiefs, N° 10569).

Christiaens. Jean *Chretiens*, homme de fief du comté de Flandre, 1330 (n. st.) : un lion couronné et un semé de billettes (Chartes des comtes de Flandre).

— (Jean), homme de fief, scelle pour Jean Buedins (fils de Guillaume), son bon ami, qui tient, du château de Termonde, un fief à Appels, 1430 : deux trèfles, 1 en chef à senestre, 1 en pointe. Cassé au haut à dextre (Fiefs, N° 3464).

— (Jean) tient, dudit château, un fief à Termonde, 1430 : trois (2, 1) trèfles, accompagnés au point du chef d'une lettre ¶ . L. : *Ian Ke . . . ihaens* (Ibid., N° 4444).

— (Jean) (fils de Mathieu), tenancier juré du comte de Flandre, dans la seigneurie de Male, 1461 : une étoile. L. : *S Ian ens* (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 134).

— (Hubert), commis, par l'empereur, de faire rentrer les sommes dues à la maison mortuaire de feu Nicaise Hanneron, receveur général de Flandre, 1523 : deux cors de chasse en chef et un lévrier élané en

pointe. C. : deux poissons recourbés, engoulant le cq. L. : *br* *Xpriaens* (Ibid., l. 35, 37) (comp. les armes de **Triest**).

Christiaens (Arnould), curé d'Avernas-le-Bauduin, diocèse de Namur, duché de Brabant, remet au gouvernement autrichien l'état des biens afférents à son église, 1787, le 14 et le 21 avril 1787 : coupé ; au 1^{er}, de gueules à trois têtes et cols d'aigle, rangés en fasce ; au 2^d, d'or au chevron, chargé de trois merlettes, encloses, chacune, d'un anneau, et accompagné de trois navets. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une tête d'ange (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46339) (voir **Kerstantsz. Kerstiaens zoen**).

Christijn (Jean-Baptiste), licencié en droit, tenancier juré de la Chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1693 ; lieutenant du receveur général des domaines au quartier de Bruxelles, 1693 : plain ; au chef chargé de deux losanges. C. : un lion issant (cachet) (C. C. B., c. 53).

Les Christijn furent élevés au rang de barons de Meerbeke, de vicomtes de Tervueren et de Duijsborch, et de comtes de Ribaucourt.

Ces derniers, appartenant encore à la noblesse officielle de la Belgique, portent : de sable ; au chef d'argent, chargé de deux losanges d'azur.

S. : deux griffons d'or, couronnés du même, armés et lampassés de gueules. Devise : *Nil desperandum*.

Crijts, voir Donc[k], Speleers.

Crijtsche (Jacques de) tient une rente seigneuriale du seigneur de Pouques, *Tomme et Winghen*, du chef de la seigneurie de *Poucke*, 1502 : un chevron, chargé de trois roses et accompagné de trois croisants (Fiefs, N° 10583).

Croep (*Theodericus*), *officiatus in Vrymersem* (Friersheim), 1336 : une fasce, surmontée de deux fleurs de lis. L. : ✠ *S Th . od . . ici Krop* (Dusseldorf, *Werden*, N° 104) (Pl. 12, fig. 316).

CROES (Gérard van den) (Croix), jadis prisonnier à Basweiler, sous Jean d'Agimont, 1374 : une fasce, surmontée de trois étoiles à cinq rais. L. : *S' G va Cro . i* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Croix**).

Croeselin (Christophe), homme de fief de la Salle d'Ypres, 1421 : une croix ancrée ; la partie dextre de l'écu un peu fruste. Cq. couronné. C. : fruste. L. : *S Kerstoffels* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 191).

Crohin. Robiers Crohins, receveur du Hainaut, 1405 : un chevron, accompagné de trois panelles (épis?). Soutien : un homme. L. : *S Robiert Crohin* . (Tournaï, Chartrier).

— (Simon), seigneur de *Pont*, *empres Trith*, et de *Main*, tient, du Brabant, un fief à Houtain-le-Mont, 1497 (n. st.) : un chevron, chargé d'une étoile à cinq

rais et accompagné de trois épis. T. senestre : une damoiselle (Av. et dén., N° 2719).

Croy (Antoine, seigneur de), comte de Porcien, seigneur de Renty, Aerschot, etc., premier chambellan du duc de Bourgogne et de Brabant, donne un acte en faveur de l'abbaye de Sainte-Gertrude, à Louvain, 20 septembre 1440 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois fasces ; aux 2^e et 3^e, trois doloires, la 2^e contournée. Cq. couronné. C. : une tête et col de lévrier, colleté, entre un vol. S. : deux léopards lionnés. L. : *S Anthoine sgr de Croy . . . nt* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Le même, qualifié, en outre, seigneur de Bierbeek et d'Héverlé, 1442 : même écu. Cq. couronné. Même C., bouclé. T. : deux hommes sauvages, tenant, chacun, une bannière ; la 1^{re}, à un lion contourné ; la 2^{de}, à la fasce (**Bierbeek**) L. : *S iurisdictionis ot de Birbeke et de Heverlis* (Ibid.).

— (Antoine, seigneur de), comte de *Portien*, seigneur de Renty, d'Aerschot, etc., conseiller et premier chambellan du duc de Bourgogne, parent (*neve*) de Robert, comte de *Vernemborch* (Virneburg), 1455 : mêmes écu et C. Cq. couronné. S. : un léopard lionné et un lion. L. : *Seel Anth evr de Croy conte de Porcien* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Charles de), prince de Chimay, vicomte de Limoges, 1495 : même écu. Sur le tout, un écusson écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un losangé (**Craon**) ; aux 2^e et 3^e, un lion (**Flandre**). Cq. couronné. C. : une tête et col de lévrier colleté entre un vol. L'écu accosté de deux léopards lionnés, tenant, chacun, une bannière : A, une épée, posée en bande, la pointe en haut ; B, trois pals de vair ; au chef plain (**Blois**). L. : *S Croy prinche de Chimay Limoge seigr de la Bove* (Arch. départem., à Lille, Chambre des Comptes).

Ce sceau a été reproduit par G. DEMAY, mais la description que cet auteur en donne n'est pas tout à fait exacte.

— (Guillaume van), seigneur de Chièvres, etc., 1496 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, contre-écartelé ; *a* et *d*, trois fasces ; *b* et *c*, trois doloires, la 2^e contournée ; aux 2^e et 3^e, un lion couronné, à la queue fourchée. Sur le tout, un écusson écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une bande, chargée de trois . . . ; aux 2^e et 3^e, deux poissons adossés et un semé de . . . (croisettes simples?). Cq. couronné. C. : une tête et col de lévrier colleté entre un vol. S. : deux lions (Chartes des ducs de Brabant).

L'écusson en cœur semble être Lorraine et Bar.

— (Jean van), échevin de Léau, 1546, 50 : écartelé ; au 1^{er}, un fascé de huit pièces ; au 2^e, trois doloires, la 2^e contournée ; au 3^e, trois doloires, mal ordonnées, la 3^e (!) contournée ; au 4^e, trois fasces. Sur le tout, un écusson écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion

(Flandre); aux 2^e et 3^e, un losangé (Craon).
L. : *Jan v Croy scabini leeuwencis* (Conseil héraldique, Ministère des Aff. Etrangères, à Bruxelles).

Croy (*Robertus de*), *Dei gratia administrator episcopatus et dux Cameracensis*, 1320, 1 : trois lions (Cambrai). Derrière l'écu, la Vierge portant, sur le bras droit, l'Enfant Jésus (Mélanges, c. 136).

— (Michel van), échevin de Léau, 1383, 99 : écartelé, au 1^{er}, un fascé (de 6 pièces); aux 2^e et 3^e, trois doloires (les deux supérieures non adossées); au 4^e, trois fascés. Sur le tout : un écusson écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion (Flandre); aux 2^e et 3^e, un losangé (Craon). L., 1383 : *Michiel van Cr...* (Conseil héraldique, Ministère des Affaires Etrangères, à Bruxelles, et Ordange).

— (Jean de), comte de Solre, seigneur de *Molenbais*, *Beaufort*, Condé, etc., chevalier de l'ordre de la Toison d'or, gentilhomme de la chambre de S. A. Sérénissime, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Françoise d'Estourmel est fille légitime de messire Robert d'Estourmel, chevalier, baron du Douliou, maréchal héréditaire de Flandre, seigneur de Vendeville, etc., et de dame Marguerite de *Noyelle* (Noyelles); fille de messire Adrien, chevalier, seigneur de *Marle* (Marles), *Fleschyn* (Fléchin), baron du Rossignol, etc., premier chef des finances, du Conseil d'Etat et de guerre, maître d'hôtel de L. L. A. A. S. S. et gouverneur d'Arras, et de dame Marie d'Immerseel, dame héritière de Wilderen, Popenrode, etc., (fille de messire Philippe, chevalier, seigneur d'Immerseel, vicomte d'Alost, seigneur de Wommelgem, Popenrode, etc., et de Marie van den Dale, dame de Wilderen); que ledit messire Adrien est fils de messire Adrien de *Noyelle*, chevalier, seigneur de *Marle*, Corroy, *Ploich*, etc., et de dame *Walburghe de Botzelaer* (Boetzelaer); enfin, que ladite damoiselle est *vrayement noble de tous costez, sans aucune bastardise ou bourgeoisie*; Bruxelles, le 21 septembre 1618 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois fascés; aux 2^e et 3^e, trois doloires, la 2^e contournée. Ecusson en cœur, écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un losangé (Craon); aux 2^e et 3^e, un lion (Flandre). L'écu sommé d'une couronne, à cinq fleurons et à quatre perles, et entouré du collier de la Toison d'or. L. : *S Ian de Croy conte de Solre sr de Molembais Beaufort*. Contre-scel : un écu de la face, sommé de la même couronne et entouré dudit collier (cachet ovale, sans L.) (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1373^{bis}, A. G. B.).

— (Philippe-Emmanuel de), comte de Solre, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Adrienne de Thiennes est fille de messire Philippe, comte de Thiennes, baron de Montigny, etc., et de Julienne-Sabine de Hornes, et sour germaine de

damoiselle Alexandrine-Amalberghe de Thiennes, actuellement chanoinesse de Nivelles; 1630, le 29 avril, à Bruxelles : même écu. Ledit écu sommé d'une couronne (cassée). L. : *I de Croy comte* (Ibid.).

Croy, *Philippe Croy Chimay d'Aremberghe* (!), *prince du Saint-Empire et dudit Chimay*, comte de Beaumont et de *Fresin*, baron de *Cominnes* (Comines), *Halewin* (Halluin), *Sanzelles* (Senzeilles), *Estroeng* (Estrun), la Cauchie et d'Inchy, seigneur de la terre et prairie d'Avesnes, d'*Oignies* (Ollignies), et, par la grâce de Dieu, des franchises et souveraines terres de Fumay et Revin, chevalier de la Toison d'or, lieutenant-gouverneur, capitaine-général de Luxembourg et de Chiny, etc., certifie, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Madeleine de Berghes, du côté masculin, est *gentilfemme*, fille de messire Eugène de Berghes, comte de Grimberghe, etc., et de Marguerite-Florence de Renesse; petite-fille de messire Godefroid de Berghes, comte de Grimberghe, et d'Honorine de Hornes, dame d'Arquennes, fille de messire Gérard de Hornes, comte de *Bassinies* (Bassigny), baron de Boxel, et d'Honorine de *Witten* (Wittem), dame de *Disque* (Ijssche) et d'Arquennes; que ladite damoiselle Marie-Madeleine est arrière-petite-fille de messire Gérard de Berghes, seigneur de *Stabroek* (Stabroeck), *Hootwonder* (Hooftvunder), et d'Anne de *Hamale* (Hamal); et que, enfin, ladite damoiselle est *vrayement noble de tous costés, sans aucune bastardise ny bourgeoisie*, 1661, le 3 juin, à Bruxelles : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois fascés; aux 2^e et 3^e, contre-écartelé; *a* et *d*, trois croisettes pattées, au pied fiché; *b* et *c*, plains. Lesdits 2^e et 3^e, chargés d'un écusson en cœur fruste. Sur le tout, un écusson fruste (trois roses?). L'écu sommé d'une couronne, à cinq fleurons et à quatre perles, et entouré du collier de la Toison d'or. L. : *Estrun Inchys et pair d* *dover de Fumay Rev premi pair de Hayn* etc. Contre-scel : cachet ovale, à l'écu, fruste, sommé d'une couronne, sans L. (Ibid.).

— (Ferdinand-Gaston-Lamoral de), comte du *Rœux* (Rœulx), prince du Saint-Empire, pair de Hainaut, baron de *Beaurain-Ville*, de *Beaurain-Château* (Beauraing), *Laghen* et *Assen*, seigneur de la châtellenie de *Housdain* (Houdain), Diéval, Houvelin, *Roisnel*, *Modricour* et autres lieux, chevalier de la Toison d'or, du conseil de la guerre de Sa Majesté, général de bataille de ses armées, chef-capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes, gouverneur d'Ath, lieutenant-gouverneur, capitaine-général, grand-bailli et officier souverain, *par interim*, du comté de Hainaut, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Charlotte, princesse de Berghes est fille de messire Philippe-François, prince de Berghes, comte de Grimberghe, etc., chevalier



Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. LXXXIX.

Fig. 1. Henri de Percy

Fig. 2. Jean de *Thyptoft*

} Chevaliers, cautions du roi d'Angleterre
} envers le duc de Brabant (1339).

de la Toison d'or, chef-capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes, du conseil de guerre de Sa Majesté, général de bataille de ses armées, gouverneur de Bruxelles, et de Marie-Jacqueline de Lalaing, princesse de Berghes, baronne de *Gaesbecque* (Gaesbeek), dame de Cantaing et de Montigny, et que, enfin, elle est sœur germaine de la princesse Marie-Françoise-Joseph de Berghes, actuellement chanoinesse de Nivelles, 1696, le 22 juin, à Ath : trois fasces de gueules. L'écu, ovale, entouré du collier de la Toison d'or et posé sur un manteau, aux armes, doublé d'hermine, sommé d'une couronne à cinq fleurons et à quatre perles (cachet, en cire rouge, sans L.) (Ibid.) (voir **Berlaer**, **Biévène**, **Vallijn**).

D'après **GELRE**, *Her Galoes van Renty*, homme du roi de France, portait : d'argent à trois doloires de gueules, la 2^e contournée; au bâton d'or brochant. Cq. d'or. C. : un buste d'homme barbu, de carnation, la barbe et les cheveux blancs, les cheveux tressés et terminés au bas par une virole ornée de plumes de coq, coiffé d'un bonnet blanc, affectant la forme d'un bonnet de prince de l'Empire, sommé d'une petite plume d'or; ledit buste vêtu d'argent et terminé en voilet.

Comp. J.-TH. DE RAADT, *De Heertijheden van het Land Mechten, Duffel, Gheel en hunne heeren* (p. 48).

La maison princière de Croy, en Belgique, écartèle de Croy et de Renty.

Manteau de pourpre, doublé d'hermine, sommé de la couronne ducale du Saint-Empire Romain.

CROYS, voir **OS**.

Croix (Henri de le), bailli de la terre de Namur, 1294, 1300 : d'hermine à deux fasces. L. : *Singne Henri del Crois* (Namur, Nos 260, 2, 8 et 305).

— (Simon, sire de la), reçoit, du Brabant une rente, 1365 : trois croisettes, accompagnées en cœur d'un besant, ou tourteau. L. : *S' Simon dele Crois* (Chartes des ducs de Brabant).

Symons, sires de le Crois, délivre des quittances relatives à cette rente, en 1365, 6, 9, 72, à Valenciennes, toutes scellées du même sceau (N^o 1970, 2072, 2287, 2425).

— (Jean de le), dit *Briffault*, homme de Jacques, comte de la *Marche*, etc., dans sa seigneurie de Leuze, 1429 : une fasce haussée, surmontée de trois étoiles à cinq rais (Tournai, Chartreux, c. 2).

— (Gilles de le) (et *Crois*) (de Tournai?) reçoit une rente viagère, sur le domaine de Courtrai pour *Jaquemart Daugasnes*, 1443, 7 : diapré à une marque de marchand, formée d'une croix latine, sous le bras senestre de laquelle se trouvent attachés deux sortes d'étais, renversées, ladite croix soutenue d'une lettre **S** et chargée, au-dessus de cette lettre, d'une lettre **C** versée, brochante. T. : un saint. L. : *Le seel Gill . . . de . . . ro . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391).

— (Jacques de la), écuyer, seigneur de la Motte, homme du Hainaut, 1586, 90, 7 : une croix latine,

aux trois bras supérieurs recroisetée, posée sur un piédestal hexagone, et une bordure dentée. C. : une aigle issante (Mons, Sainte-Waudru, c. I et II).

Croix. L'abbé de Croix, prévôt des églises de Mons, donne pouvoir à l'avocat Delattre, son bailli, pour remettre, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à la prévôté desdites églises, 1787, le 28 février, à Paris : une croix, L'écu dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons, et posé sur un lion léopardé passant, regardant, et un léopard couché, contourné (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46636) (voir **DURMEZ**, **Gorcy**, **CROES**, **Looz**, **Vivien**).

Le seigneur de Croys : d'argent à la croys d'azur, et crye : Tournay! Tournay! (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Deux familles de ce nom appartiennent à la noblesse officielle de la Belgique :

les de la Croix et de la Croix d'Ogimont, portant : d'or à deux lions adossés de gueules, armés et lampassés d'azur; écusson en cœur de sable, au chef d'or, semé de croisettes pattées de gueules. Couronne à neuf perles. T. : deux sauvages, armés de massues, celnts et couronnés de feuillages, au naturel;

les de la Croix, blasonnant : d'azur au chevron d'hermine, accompagné de trois croisettes d'argent. Cq. couronné. C. : un lion issant d'argent, armé et lampassé de gueules.

Devise : *Fidelitate et fortitudine*.

Crokars (Baudouin), échevin de la cour d'Anhée, 1342 : une colombe. L. : *Badwins Cro . . .* (Namur, N^o 666).

Croke, voir **Crokoison**.

Crokegem. *Egidius de Crokeghem*, homme de fief de Robert de Grimberghe, seigneur d'Assche, 1296 : cinq cotices. L. : *S' Gillis va Kroetghem* (Chartes des ducs de Brabant, N^o 131) (voir **AN SE . E** et **Henricus**).

Crokoison. *Colars Croke* (!), époux de Sainte le Narette, femme de chambre de la duchesse de Brabant, de laquelle elle reçoit une pension de 8 vieux florins, 1378 : une oie contournée. L. : *S Colart Crokoison* (Chartes des ducs de Brabant).

Crombrugge (Jean de), écuyer, seigneur de la *Douye*, *Broucke*, *Boelaere*, *Pompepers*, etc., tient, du château de Ninove, un fief à Essche-Saint-Liévin, hérité de son père, le damoiseau Philippe, 1619 : trois éperons, les molettes en bas; écusson en cœur, coupé; au 1^{er}, un lion léopardé; au 2^d, plain. C. : un avant-bras entre un vol (cachet, sans L.) (Fiefs, N^o 10703).

Plusieurs branches de cette famille appartiennent à la noblesse officielle de la Belgique, comme barons et écuyers.

Elle porte : de gueules à trois éperons d'argent, les molettes en bas, armoiries que les de Crombrugge de Schipsdaele écartèlent de celles-ci : de sable à deux cors de chasse d'argent, liés d'or, en chef, et au lévrier d'argent passant, colleté d'or, en pointe (Triest).

C. : un bras vêtu de gueules, aux parements d'argent, l'index levé, orné d'une bague d'or, entre un vol d'argent, le vol dextre chargé d'une barre de gueules, le vol senestre d'une bande du même.

Cromme. Jean *Crom*, et de *Cromme*, jadis, prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 392 2/3 moutons; 1374, 6 : de vair à la fasce; au franc-quartier chargé d'un chevron abaissé, surchargé d'un anneau. L. : ✠ *S' Iohannis Cromme* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 12, fig. 317).

Il habitait, probablement, Tongres ou environs. La quitance porte au verso : *betaelt Reijneren der stad cnapen van Tongheren*. Ses armes ressemblent à celles de cette ville.

— (*Petrus*), *decanus ecclesie collegiate Sancti Iohannis Evangeliste in Buscoducis* (Bois-le-Duc), 1428 : dans le champ du petit sceau, rond, un buste de saint sous un dais; au bas, un écu à trois tierces, surmontées de deux quartefeuilles. L. : *S Petro de Cm Ioh Ew de Buscod'* (!) (Chartes des ducs de Brabant).

Krommel, voir **Crümmel**.

Crommelin (Soyer), doyen de l'église Notre-Dame, à Courtrai, 1421, 3, 5 : un chevron, chargé d'une croix ancrée et accompagné de trois oiseaux. Une Vierge, avec l'Enfant, émergeant derrière l'écu (C. C. B., Acquis de Lille, l. 376).

Crommerc[m]en (*Franco uter*), échevin de Bruxelles, 1341, 7, 51, 2; 60, junior. 61 : trois portes à trois tourelles; au franc-quartier brochant chargé d'un lion couronné. L. : ✠ *S' Franconi* (!) de *Crom' cāmen* (Bruxelles).

Apparemment deux personnages.

Cronen van Huy (Jean van der), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 54 moutons, 1374 : une couronne. L. : ✠ *S' Ieh' van de Crone van Huy* (Chartes des ducs de Brabant).

Cronenberg. Ferry, écuyer, fils de Monseigneur Ferry de *Croinenberch*, chevalier, promet de tenir les promesses faites, par Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, à noble homme Monseigneur Ferry de *Nuefchaistel* (Neuerburg), chevalier, tant comme de *chastelerie et de la terre de Nuefchaistel*, 1332; fait une convention avec Arnould d'*Erlon* (Arlon), sénéchal du comté de Luxembourg, 1332 : une aigle; écusson en cœur à la fasce. L. : ✠ *S' Friderici de Cronenberch* (Luxembourg, c. IV, l. XVI, N° 67) (voir **Dollendorf**).

— Frédéric, seigneur de *Cronenberg* et de la *Nuerburg*, et son frère Jean vendent à Guillaume, margrave de Juliers, leur village d'*Elsich* (Elsig), sauf 1/3, réservé à leur frère Godefroid, 1344; Frédéric et sa femme, *Anietta*, vendent au margrave de Juliers deux tiers du village d'Elsig, 1344; il consti-

tue au même prince une rente de 70 marcs de deniers sur deux tiers du village de *Bowilre* (*Buweiler*?), 1344 : une aigle. L. : ✠ *S' Dni Frider' de Croneb'ch et d' Nuerborg* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N°s 477 et 480, 3 actes).

Cronenburg. Jean van *Cronenberg*, frère dudit Frédéric, 1344 : une aigle, chargée en cœur d'une coquille (?). L. : ✠ *S' Iohannis de Cneberg* (Ibid., N° 477).

— Godefroid, seigneur de *Croneberch*, vend à Guillaume, margrave de Juliers, 1/3 du village d'Elsig, 1345 : une aigle, chargée d'un écusson fruste. L. : ✠ *S' Godefridi de Croneberg* (Ibid., N° 491).

— Monseigneur Ferris, sires de *Croneberg* et de *Nuef Chastiaul*, scelle, comme témoin des Nassau, l'acte de réconciliation entre le comte Jean de Nassau, agissant pour son frère, et de sa mère Alice de *Vianne* (Vianden), d'une part, et Guillaume, comte de Namur, coupable du meurtre de Louis, comte de Vianden, leur « oncle », 1356 : une aigle. L. : ✠ *S' Feri de Croneber sire dov Nuechaste* (Namur, N° 816).

— Pierre, seigneur de *Cronenberg* et de la *Nuerburg*, et *Godard*, son frère, ont vendu, au couvent Sainte-Claire, à Echternach, moyennant 100 petits florins, *unsen hof zu Steinheim* (Steinheim) *up der Suren* (Sauer), 1360 : une aigle. L. : ✠ *S' Pet d Nocast doi Mirbg* (Luxembourg, c. IV, l. XVI, N° 42).

GELRE donne à *Her Peter van Cronenberch*, homme de l'« évêque » de Trèves : d'argent à l'aigle de gueules, becquée et membrée d'or. Le cq. d'or. Volet d'argent. C. : un plumail de deux rangées de plumes de coq de sable, sommées de quatre rangées de plumes d'argent.

— *Godard*, ci-dessus, 1360 : une aigle, chargée en cœur de . . . L. : *S' Godefridi de Croneber* (Ibid.).

— *Johan van Cronenberg*, *deme man spricht van Bitsche*, reçoit en fief, de Renier, seigneur de Schoonvorst, tous les biens qu'il possède à *Walt-heim*, près de *Cronenberg*, 1369 : trois aigles, 1 en chef à senestre, 2 en pointe; au franc-quartier chargé d'une bande entée. L. : ✠ *S' Io vo Cronenberg* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 834).

— Pierre, seigneur de *Cronenberch* et de la *Nuerburch*, scelle un acte de Jean van Cr., dit van *Bitsche*, 1369; reçoit, du Brabant, par les lombards d'Arlon, qui s'étaient portés garants, une indemnité du chef de la bataille de Basweiler, 1373 : une aigle. L. L., 1369 : . . . *S' Petri de Cronenberg* . . . ; 1373 : *S' Petri de Cnenb'g . . . litis* (Ibid. et Chartes des ducs de Brabant, N° 2501).

— Le même : chevalier, jadis prisonnier *illec*, où il fut un des chefs de l'armée brabançonne; i. t. : 8340 moutons, 1374.

Ich Petre, herre zū Cronenberch und zū der Nūwerburch, ritter, doen kont allen luden und bekennen offentlichen mit desen brieff dat mir myn liever gnediger herre myn herre der herczochē van Luczemb^{erch} und van Brabant uff aveslach der somme die er mir vūr mich und vūr mynen dyneren schuldich ist als vam stryt zū Bastwilre bezalt hait dūsent guder swaire gulden, die mir worden syn vam lant van Rulant, vanden wellichen dūsent gulden ich mynen egen[anten] herren den herczochē, alle syne lande, lude und undersesse quyt schelden und geloven in gūden truwen, dat ich dieselve somme und ouch andere die er mir bezalt hait, des ich yme ouch andere quillancie gegeven hain, aveslaen sal vander somme die ich behalt hain in Brabant, als vūr myne scheczunge und verlust van des vūrschr stryts wegen, alle arglist uys gescheit. Des zū urkent han ich minen segelen an desen brieff doen henken, der geven wart zū Bruxelle uff sent Mertins dach deman czalt nach Christus gebūrtē xiiij. lxxiiij. iar.

Au bas, à dextre :

In deser bezcalinge is eyn sware gulden gerechent vūr czehen alder groes (Original en parchemin, avec un sceau, en cire verte, appendu à une simple queue de parchemin) (Chartes des ducs de Brab., N° 2591).

Ledit Pierre scelle pour Henri Godenrot (i. t. : 16 moutons), Raesken van der Nouwerborch (i. t. : 80 moutons), Michel van den Strye (i. t. : 108 moutons), tous prisonniers illec, sous sa bannière, et pour Catherine, veuve de Frédéric van Basenheim (Bassenheim), tué illec, sous lui (i. t. : 36 moutons), 1374 : une aigle. C. : une tour de deux étages, terminée en volet. L. : S' Petri dñi de Cronibg' Z Novo Castro (Chartes des ducs de Brabant).

Le chevalier Pierre van C. appose ce même sceau à une quittance de Jean van Kenhem, Pierre, son frère, Adolphe van Basenheim, Nicolas van Croenenberch, Jean Halslach, Gleen van Glade (Glaadt), Jacques Sturpat, Henneken van Helesem (Hillesheim) et Jean Blas, tous prisonniers à Bäsweiler, sous sa bannière, recevant, ensemble, une i. t. de 517 1/3 moutons, 1374 (Chartes des ducs de Brabant).

Her Petre, herre zū Cronenberch, scelle, du même sceau, avec beaucoup d'autres, un acte du duc Wenceslas, donnant des instructions pour le maintien de l'ordre dans le duché de Luxembourg, 1381, up Christus avont, à Luxembourg (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 210).

Croneburg. Pierre van Cronenberch, prisonnier illec, sous le sire de Cronenburg ; i. t. : 84 moutons, 1374 : une ramure de cerf, accompagnée en cœur de . . . (étoile?) (fruste) (Chartes des ducs de Brabant).

— Antoine van Cronenberch, prisonnier illec, sous le

drossard de Luxembourg ; i. t. : 300 moutons, 1374 : une cotice ondée, accompagnée au canton senestre d'un aigle au naturel, ou faucon, posé dans le sens de la bande, et accompagné à dextre d'une étoile. L. : ★ S Tynnys van Baysshym (Bassenheim) (Ibid.) (Pl. 12, fig. 318).

Cronenburg. Willem van Cronenborch (Kronenburg), châtelain de Heusden (Brabant), 1388 : coupé ; au 1^{er}, parti ; a, quatre lions (Hainaut), b, plain ; au 2^d, plain, diapré (Hollande).

— Jacob SchaiFFE van Diedenhoven (Thionville) (son sceau est fruste) et sa femme, Katherine van Cronenburch, engagént à Jonckher Jonckher Johan van Bochen (Boulay), herre zū Zolveren (Soleuvre), zū Berperch (Beaurepère) und zū Dudelyngen (Dudelage), etc., et à sa femme, Marguerite van Elter (d'Autel), pour la somme de 1500 florins du Rhin : alles das wyg hain . . . in den dürfferen und begriffe zū Keille (Kayl), Morve und czu Tetyngen (Tettange), comme unser lyeber swierherre und swierfräuwe, vater und moeder, Peter Oehme selich und Zara, sa femme, et leur prédécesseurs l'ont possédé, 1461, le 8 octobre ; ces époux donnent un autre acte, en la même année : un burelé (de dix pièces) ; au franc-quartier chargé d'une ramure de cerf. L. : S Trinne von Cronenbrh (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N°s 1189 et 1189a).

Krop, voir **Croep**.

Croquet. Haquinet du Croquet, homme de fief du Hainaut, 1473 : un casque, S. senestre : un animal (lion?) (la tête est cassée) (M. E. Matthieu).

— Jehan du Croquet, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1484 : même écu, S. senestre : une licorne. Le sceau porte : Croket (Mons, Sainte-Waudru, c 2).

— (Florent), même qualité, 1585, à Enghien, 1608, 9 : une fasce, chargée de trois feuilles de chêne. S. : deux lions (Baron de Royer de Dour et Mons, Hommes de fief).

— Pierre Croquet, fils dudit Florent, même qualité, 1585, à Enghien ; 1608, 9 : une fasce, chargée de trois feuilles de chêne, accompagnée au point du chef d'un croissant. C. : cassé (Ibid.).

Croquevillain (Jacques) reçoit une rente viagère, sur le domaine de Courtrai, 1445 : écartelé de . . . et de . . . (plains) ; au filet brochant sur le tout. T. : un ange. L. : S Iaque Croquet . . . n (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391) (voir **Baudrenghien**, **Saint-Marcel**).

Cros. Ademarūs de Croso, canonicus claramontensis dominique regis Francie et Navarre clericus, 1322 : trois chevrons ; au lambel brochant. L. : ✠ S' Ademari de Cros can cla (Tournai, Chartrier).

Crotte. *Henekars de Crottes*, échevin du Feix, 1354 : trois besants, ou tourteaux; au franc-quartier brochant, chargé de trois piles. Une cotice brochante sur l'écu. L. : ★ *S' Hene . . . de Crote* (Namur, *Salzinne*, c. 516).

— *Hankart de Crottes*, alleutier du comte de Namur, 1359 : même écu, mais le franc-quartier plain; au chef de quartier denché. L. : ★ *S H . . . de Crote* (Namur, N° 853) (Pl. 12, fig. 319) (voir **Bouge, Semal**).

CROUCK (Omar van), sous-bailli de Thielt (Flandre occidentale), 1387 : plain; au chef chargé d'un lion issant (très cassé; l'écu seul reste intact) (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 38).

Crude (Daniel van den) tient, du château de Termonde, un fief à Lebbeke, 1430; scelle pour Henri van der Eerbrugghen, homme servant de sa fille, Elisabeth, qui tient, dudit château, un fief à Denderbelle, 1430 : une fasce, accompagnée en chef de deux oiseaux et en pointe d'une étoile (le haut du 1^{er} sceau est endommagé) (Fiefs, N°s 3907 et 3592) (Pl. 12, fig. 320).

Crudenare (Gérard de), échevin du comte de Flandre, dans sa seigneurie d'Harlebeke, 1460 : un sautoir, chargé de cinq roses et accompagné en chef d'une ramure de cerf. L. : *S Gheeraert de Crudenare* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 401).

— Jean de *Crudenerre*, échevin d'Harlebeke (*van buten*), 1484, 90 : même écu, mais, au lieu de la rose du cœur une étoile à cinq rais, et sans la ramure de cerf. L. : *Ian de Crudenare* (Ibid., l. 412).

Cruesen (André), archevêque de Malines, 1659 : trois pals; au chef chargé de trois boules. L'écu sommé d'une tête d'ange et posé sur la croix archiépiscopale, trefflée, soutenant le chapeau de cardinal. L. : *Sigillum Andreae archiepiscopi mechliniensis* (Abb. de Parc-les-Dames, A. G. B.).

Cruesens (Gérard) déclare tenir un fief du sire de la Horst, à *Rode* (Rhode-Saint-Pierre), 1470 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion; aux 2^e et 3^e, plain; au chef de quartier chargé de trois . . . (choux?) (Av. et dén., N° 671) (Comp. les armes de **COOLHEM**).
D'après d'autres dénombrements, de la même année, la seigneurie de la Horst appartenait, alors, à sire Philippe de Bourgogne (voir, entre autres, N° 680).

Crujce. Guillaume van den *Cruce*, jadis prisonnier à Bâsweiler, sous le sire de Rotselaer, i. t. : 256 moutons, 1374 : une fasce de cinq fusées, accompagnée au point du chef d'une étoile; au franc-quartier chargé de trois merlettes. L. : ★ *S' Willi de Cruce* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 12, fig. 321).

— *Alaerd van der Cruisse*, échevin du comte de

Flandre, au métier de Somerghem, 1428 : un sautoir, accompagné de deux roses, 1 en chef, 1 en pointe, et accosté de deux merlettes contournées. S. : deux léopards lionnés (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 412).

Crujce. Gérard van den *Cruce*, tient, du château de Termonde, un fief à Lebbeke, 1430 : une croix, cantonnée de quatre étoiles à cinq rais (Fiefs, N° 3922).

— Philippe van der *Crusen* (voir **Zeghaert**), 1451 : une croix nillée, accompagnée en chef de deux roses (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 452).

— Daniel van den *Cruce* reçoit une rente sur le domaine de Courtrai, 1462 : un chevron, accompagné de trois trèfles. L. : *S' Daneel va uce* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 391).

— Louis van der *Cruce* (et *Cruisse*), échevin du duc de Bourgogne, dans sa seigneurie d'Harlebeke, 1481, 2 : même écu que Gérard (1430), mais brisé en cœur d'une cinquième étoile à cinq rais (?). L. : *S Lodevic va der Cruce* (Ibid., l. 412).

— Adrien van der *Cruce*, échevin de « monseigneur », dans sa seigneurie d'Harlebeke (*van buten*), 1502 : même écu que Gérard (1430), mais brisé en cœur d'une couronne. L. : *aeu va d . . . Cr* (Ibid., l. 413).

— Roger van der *Cruce* tient du damoiseau Georges van *Hallewijn*, seigneur de *Rodelghem* (Rolleghem), un fief à *Rodelghem*, 1510 : un chevron, accompagné en pointe d'une croisette, mouvant de la pointe (Ibid., N° 10601).

— *Manniart* van den), échevin d'Anvers, 1598, 1621 : une croix ancrée. C. : la croix ancrée (114 lettres scabinaux et Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1) (voir **Geeraert[s], Udekem**).

Crujdere (Jean), tenancier de l'église Saint-Denis, à Liège, 1435 : trois pals retraités, le 1^{er} chargé de trois besants, ou tourteaux. Cq. sans C. (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

— Jean *Crujere*, échevin de Saint-Trond, 1460, 1 : trois pals retraités. C. : une tête et col d'animal (sanglier?) (Ibid., c. 9).

Cruyn (Gérard), prêtre. Son sceau, du XIV^e-XV^e siècle, détaché d'un autre document, a été appendu, après coup, à un acte de Waleran, seigneur de Fauquemont, et de sa femme, *Philippa*, 1276 : une aigle éployée. L. : *S Gerardi Crvyn presbiteri* (Dusseldorf, Bailliage de Vieux-Joncs, N° 45).

Kruiningen. Hughes, seigneur de *Cruninghe*, chevalier, scelle un acte du comte de Hollande, 1293 : type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel à trois pals. L. : . . . *Hegonis militis dni de Crvninghe*. L. du contre-scel : *Hegonis d ing . . (Hollande)*.



Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. XC.

Fig. 1. Thomas Wake de *Lyndel* } Chevaliers, cautions du roi d'Angleterre
Fig. 2. Thomas, comte de Warwick } envers le duc de Brabant (1339).

Kruiningen. Jean, seigneur de *Cruninghe*, chevalier (voir **Gavre**), 1298, 9 : trois pals ; au franc-canton chargé d'une molette. L. : ✠ *S' Ioh'is de Cruninghen milit* (Chartes des comtes de Flandre; Zélande).

— Jean, seigneur de *Cruninghen*, chevalier, déclare tenir, du duc de Bourgogne, le *riddertol* d'Anvers, la pêcherie dans le *Schint*, le *Schenkeldijck*, etc., 1440, le 27 juin : trois pals. C. (un peu fruste) : une tête de more entre un vol. L. : *S Ian he va Cruningen e* (Av. et dén., N° 48).

— Sire *Zweer van Crujninghen*, chevalier, déclare avoir vendu à Adrien van Borssele, seigneur de Brigdamme, *sijnen lieven zwager*, l'héritage que lui et ses enfants tiennent, du chef de sa femme, par suite de la mort de Marie van Cats (fille de Jean), femme dudit Adrien, 1466 : trois pals. Cq. couronné. C. : une tête et col (de more?), entre un vol (C. C. B., c. 80).

— Arnould van Cruiningen, seigneur de *Vourhout* (Voorhout), tient un fief du Vieux-Bourg de Gand, 1302 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois pals; aux 2^e et 3^e, une fasce. C. : on voit une partie d'un vol (Fiefs, N° 2714) (voir **Rubempre**).

Crujpe]lant[s]. *Godefridus dictus Crupelant, armiger* (voir **Oemen**), 1339 : trois flanchis fleuronés, surmontés d'un lambel. L. : ✠ *Sig' Godefridi Crupelat* (Chartes des ducs de Brabant, N° 513) (Pl 12, fig. 322).

Ces flanchis fleuronés doivent évidemment représenter des quartefeuilles.

— Jean et Henri *Crupelant*, chevaliers, *Vrancke et Godevert* (son sceau est tombé), leurs frères, *Gherem Wassaerd*, leur beau-frère, tuteur de damoiselle Elisabeth (*Crupelant*), sa femme, et Jean van den Trappen, exécuteur testamentaire de feu *Edewaert Crupelant*, frère desdits, donnent, de commun accord, à *Jan Willems svos* (de Vos) *sone van Berse*, leur oncle : *al selke cappetrie alse onse broeder was Edewaert vore ghenoeit besette ende bewijsde in sinen testamente al te Cortenberghe in den cloester, puerlec om gode ende in aelmoesenen, alse van vijfthiene scellinghen ouder groten*, 1345 *in sinte Gielijns daghe*; Jean : trois quartefeuilles. Cq. couronné. C. : une tête et col de coq. L. : *S' Io s Crupelat militis* (Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

— Henri *Crupelant*, chevalier, ci-dessus, 1345 : même écu, brisé en cœur d'un petit lièvre assis. Cq. couronné. Même C. L. : *Crupelant milit'* (Ibid.).

— *Vrancke Crupelant*, ci-dessus, 1345 : même écu que Jean. Sans cq. L. : *conis dci Crupe* (Ibid.).

— Jean *Crupelant* (fils de sire Jean, chevalier), a reçu,

du Brabant, 298 vieux écus, pour ses services, frais, rançon, perte de chevaux, du chef de la guerre de Flandre, 1337, 13 novembre : trois quartefeuilles, la 1^{re} chargée d'un écusson à trois fleurs de lis, au pied coupé; ledit écusson au franc-quartier brochant, plain. Cq. couronné. C. : une tête et col de coq. L. : *S Ioh'is dci Crupelant* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1507) (Pl. 12, fig. 323).

Ledit écusson peut représenter les armes des Absolons, des van der Hofstadt, etc.

Crujpe]lant[s]. Henri *Crupelant*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Jean van Redelghem; i. t. : 656 moutons, 1374 : trois quartefeuilles, la 1^{re} chargée d'un lion. L. : ✠ *S' Heinreccs Crupelant* (Ibid.).

— Jean *Cru]pelant*, prisonnier *illeg*, sous sire Gode-narts; i. t. : 414 moutons, 1374; scelle pour Gilles *van* (ou *de*) *Bleke*, prisonnier sous le même (i. t. : 32 moutons), 1374 : trois quartefeuilles, la première chargée d'un écusson à trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier brochant plain. Cq. couronné. C. : une tête et col de coq. L. : *S' Iohannis dicti Crupelant* (Ibid.).

— Jean *Crupelant*, échevin de Louvain, 1375, 7, 8 : trois quartefeuilles; la 1^{re} chargée d'un écusson à trois fleurs de lis, au pied coupé; ledit écusson au franc-quartier brochant, plain. L. : ✠ *S' Iohannis Crupelant scabi louan* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Henricus dictus Crupelant*, échevin de Bruxelles, 1389, 95, 6, 1410; *Henric geheten Crupelant*, mambour de l'hospice (*gasthujs*) Saint-Jean-Baptiste, à Bruxelles, 1414 : trois quartefeuilles. Cq. couronné. C. : une tête et col de coq. L. : ✠ *S' Heinreccs Crupelans* (Couvent de Septfontaines, Etabl. relig., c. 4964, A. G. B.; Bruxelles; Actes scabinaux, A. G. B., *passim*, et Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

— *Eduardus dictus Crupelant*, échevin de Vilvorde, 1468 : mêmes écu et C. Cq. couronné. L. : *v-waert Crep* (Couvent de Septfontaines, Etabl. relig., c. 4970, A. G. B.) (voir **Briele**, **Kesterbeek**, **Collaij**, **Coninc**, **Coudenberg**, **Leeuw**, **Lennick**, **Mol**, **Mons** (*passim*), **Oemen**, **Sen-nen**, **Serarnts** (*passim*), **Spiegehele**, **Trappen**, **Vederman**, **Was**).

GELRE donne à *Her Jan Cruiplant*, dont il a laissé l'écu en blanc, un cq. d'or, couronné de sable. C. : une tête et col de coq d'argent, becqué, barbé et crêté de gueules, terminé en volet. C'est, sans doute, ce Jean *Crupelant*, cité, ci-dessus, en 1345.

Elisabeth, fille de Jean *Crupeland[s]*, changeur, acquiert, le 1^{er} septembre 1326, une rente viagère sur la ville d'Anvers (Chartes des ducs de Brabant).

En 1329, *dominica post festum conceptionis beate Marie Virginis*, devant deux échevins de Bruxelles Francon Clutine et Henri van Ijsseche, *Maria, relicta quondam Johannis dicti Cruipland*, et son fils, *Johannes*, trans-

portent une maison, sise, à Bruxelles, in *Poteria* (dans la Putterie) (Fonds de Locquenghien).

En 1331, *smaendaeghs na Jubilate*, comparaissent, devant deux échevins de Bruxelles (Guillaume Taije et Arnould de Coninc) : *Vranke, Jan ende Godevert, ghebruedere, die kindere wilen waren Jan Cruuplants, swisseleren, meester Heirij van Asche ende Michiel van Asche, sijn brueder, oeme der vorseiden kindre, die alle vervinghen in desen dinghen : Heinrike, Willeme, Eduwarde ende Lisbetten, sworsets Jans Cruuplants kindre, die onder hare jare waren, ende hebben ghedeilt ende ghesceeden onder hen ... tgoed dat hen bleven ende versenen es oermids de doet der vorseider kindre vader ende moeder ...*

Citons, parmi les biens dépendant de cette succession : un cens à *Scepdael* (Schepdael), une dime à *Gazebels* (Gaesbeek), deux cens et une rente sur des biens à Bruxelles, in *de sespenninstrate*, in *de Poterie*, et in *de Huecelstrate*, une propriété au pays de Gaesbeek et un bois, de 4 1/2 bonniers, sis in *Gruenberch* (à Gaesbeek), etc. (Ibid.).

En 1338, in *festo Epiphanie domini, Willelmus Rex* (de Coninc) et *Florentius Serfaes de Frigido Monte*, échevins de Bruxelles, déclarent que *Franco Crupelant, dominus Johannes Crupelant, miles, et Willelmus Crupelant, fratres*, ont promis de donner à Jean Timmerman 20 livres de gros, de la monnaie du roi de France, dès qu'il leur en fera la demande (Ibid.).

Elysaabeth, uxor Franconis dicti Crupelant, fait un testament, en 1339, *sabbato post divisionem apostolorum*, avec le conseil de *Leonius*, curé de Sainte-Gudule, à Bruxelles, et d'autres amis (non cités), et de l'aveu de son dit mari. Sont mentionnés dans ce document : *domicella Katerina, sororia mea, Beatrix, cognata mea, dominus Johannes, frater meus*. Sa fille, non citée nommément, reçoit, entre autres, ses plus belles perles, *triginta ticas pulcinaris, armis nostris intextas*, etc. Reçoit encore un legs : *sororia mea Filcordie commorans*, non citée nommément. Sont nommés exécuteurs : *dominus Johannes, frater meus, et domicella Katherina, sororia mea* (expédition sur parchemin, du temps, non scellée; Fonds de Locquenghien, A. G. B.). Au dos de cette pièce, on lit : *Testamentum Domicelle Elisabeth smols, relicte quondam Franconis dicti Crupelants*.

Cette suscription date du xv^e siècle. On verra, plus loin, que la femme dudit Francon était, en effet, Elisabeth de Mol.

En 1350-57 (n. st.), *sesse daghe in sporkille*, *Vranke Cruuplant* déclare avoir donné, par contrat de mariage, à *Floreins van Coudenbergh*, *die men heet sher Huugh*, et à sa fille *Lijsbet*, femme dudit *Floreins* : diverses terres à Wemmel, plusieurs rentes de blé, deux maisons, l'une *ane sente Jans*, l'autre *ane den Coudencloester*; puis, sous réserve d'usufruit : un bois à Gaesbeek, des terres, des rentes à Schepdael et entre Schepdael et Lennick, ainsi que tous les biens qu'il possède du chef de feu sa femme, *Lijsbet* (une de Mol, d'après d'autres actes). Les sceaux de *Vranke* et de *Floreins*, qui scellent seuls, sont tombés (Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

En 1359, le dernier jour de septembre, les deux parties citées dans l'acte suivant, désignent les arbitres et l'overman dont il va être question (Ibid.).

En la même année, *op sente Sijmoens ende Juden dach apostelen*, Gisbert Taije, fils de feu Gisbert, fait savoir que, pour aplanir les difficultés surgies entre *Vranken Cruijplande*, d'une part, et *Lijsbetten, sijnre dochter, met Floreins van Coudenbergh*, mari de celle-ci, ils ont désigné, pour arbitres, le père : sire Jean *Cruijplande*, chevalier (1), et Amelric Was; les enfants : sire Rodolphe de Mol et Hugues van Coudenbergh, et que,

ces arbitres n'étant pas tombés d'accord, ils ont soumis le différend à lui, Gisbert Taije, qui tranche la question. Parmi les nombreuses stipulations, citons en quelques-unes.

Les biens à *Oerscot* (et *Orscout* = Oirschot), achetetés par ledit *Vranke* et sa première femme, *Lijsbetten, die wilen dochter was sher Roelofs smols* (feu sire Rodolphe de Mol), et qu'il avait donnés à un fils issu d'un lit postérieur, au lieu de les céder à son enfant procréé pendant son premier mariage, sa fille aînée, *Lijsbé* susmentionnée, ces biens passeront à celle-ci, ou à ses hoirs, à la mort de *Vranke*, qui en restera usufruitier. La dime de Gaesbeek sera cédée à *Lijsbet* et à son mari, qui devront, ensuite, recevoir des garanties pour une rente de dix escalins, que *Vranke* avait promis, dans leur contrat de mariage, de donner à ces époux, après la mort de damoiselle Catherine van den Spieghel, *sijnre scepgher*.

Il aura, en outre, à leur remettre les titres de propriété concernant certains biens à Gaesbeek.

Par contre, *Vranke* et ses enfants issus de son dernier mariage, avec Marie van den Spieghel, auront en propre : la maison, avec jardin, *ten Oede* (Saint-Josse-ten-Noode), la maison près de Sainte-Gudule et les biens in *de sespenningh* strate.

Enfin, *Vranke* conservera l'usufruit d'une terre (*hofstat*), à Wemmel, avec les tenanciers.

Gisbert Taye scelle seul cet arbitrage.

(1) Il résulte, de l'acte précédent, que ce chevalier Jean est un frère de *Vranke*.

* * *

Godevaert Crupelant, ridder, scelle, parmi les *maghen ende vrienden*, le contrat de mariage de Jean (fils aîné de Jean, sire) de Wittem, avec Marie, fille de Henri de Stalle, sire de Beersel, 1362 (Mons, *Varia*) (voir, pour plus de détails, *Wittem*).

En 1373 (n. st.), le 14 janvier, *Heinric Crupelant, tsergodevers* (sire Godefroid) *Crupelans zone, als mombere Joff Lijsbetten Wouter Eggeloys dochter was*, transporte, devant les tenanciers de sire Henri van Stalle, chevalier, entre les mains de Godefroid van der Valpoirt, maître de celui-ci, certains biens à *Bemele* (Bemmel, dép. de Woluwe-Saint-Pierre) (Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

En 1394 (n. st.), le 27 février, *Henricus dictus Crupelant* est un des *provisores pauperum domesticorum parochie beate Gudile bruxellensis*, qui, pour ceux-ci, transportent une maison sise entre la *Poteria* (Putterie) et le lieu dit *'s Canterssteen* et touchant les biens dudit *Henricus Crupelant, salvo tamen dicto Henrico Crupelant sue aque transitu ac stillicidio suarum domorum, contigue dictæ vie (dicta ibogartstreeten) sitarum, prout hodierna die aque transitum et stillicidium habens est* (Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

* * *

Une famille *Cruypelant*, etc., a résidé à Kerkom-lez-Tirlemont.

Sur la liste des *Census domini ducis apud Kerkeem*, de la seconde moitié du xiv^e siècle, il est fait mention d'un bois *Johannis Crupelants, Cruuplants et Cruijplants* (C. C. B., reg. 44677, f^o 46, 49 et 53) et d'un cens dû par *Geert Crupelants, van Jan Roex wegen, van xelij roeden lants* (Ibid., f^o 53).

Une liste analogue, du xv^e siècle, établit que *Henr Crupelants* possédait, à Kerkom, un terrain sis *op t gr'oejt Molenvelt* (Ibid., reg. 44678, f^o 54), et une autre liste, datant de 1510, que *Henr Crupelants* était propriétaire d'un bien à *Dijvoorde* (Bijvoorde), hameau de Kerkom (Ibid., reg. 44746, f^o 35).

Jan dien men heet Crupelant, van Kerckem, fils légitime de feu Jean, transporte, le 13 juillet, le 6 et le 18 août 1500, devant l'écoute et les co-tenanciers de l'abbé de Saint-Cornelle-d'Inde, dans la cour de ce prélat à Kumpstich (Cumpstich) trois rentes de blé, à Hughes Roelhof (trois actes; Abb. de Sainte-Gertrude, de Louvain, Etabl. relig., c. 3609, A. G. B.).

Cruit (Pierre), maître et semonceur de Denderbelle-Zwijveke, 1378, 9 : trois couteaux ; au franc-quartier brochant chargé d'une fasce et de trois merlettes, rangées en chef. L'écu sommé d'une tête de lion. L. : *S Pieter Cruyt (Zwijveke)*.

Cruke, voir **Cruucke**.

CRUCHDORP (*Arnoldus de*), miles, promet à noble homme Henri, sire de *Leuvenberg*, de lui ouvrir, à toute heure, sa maison in *Hoyltdorp* (Holtorf), qu'il tient en fief de lui, 1321 : trois roses ; au franc-quartier brochant . . . (fruste). L. : . . . *ldi d d litis* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 269 1/2).

CRUMENAUWE. *Heynricus de Crumene*, miles, reçoit, du duché de Brabant, une rente féodale, par le receveur de Maestricht, 1362 : une rose, accompagnée de cinq fleurs de lis, 2 aux cantons, 2 aux flancs, 1 en pointe. L. : ✠ *S H. nrici militis d now* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1783).

— *Henricus de Crompuy* (mal écrit, dans l'acte, pour *Crompnu*?), miles, reçoit, du Brabant, une rente féodale, sur Maestricht, 1364, 25 août : une rose, accompagnée de trois (!) fleurs de lis. C. : une tête de léopard, entre deux cornes de bœuf. L. : . . . *nrici de . rmenavue* (Ibid.).

Il y a, dans la Province rhénane, deux localités : Crummenau et Krummenau, dont l'une aura donné son nom à ce, ou ces personnages.

Crumfoet (Jean), chevalier, homme du sire de Fauquemont, scelle un acte de Mathilde de Gueldre, dame de Malines et de Maeseijck, 1347 : dans le champ du sceau, une croix recercelée. L. : ✠ *Joanes Crupfoes miles* (!) (Dusseldorf, *Juliers-Berg*, N° 300).

— *Thierry Crumphoit*, de *Plettenbracht* (Plettenberg), reçoit, du duc de Brabant, 100 moutons, du chef de safran et de salpêtre, saisis par Gérard et Guillaume de Sombreffe, frères, à Ottignies, 1377 : un pied bot (Chartes des ducs de Brabant).

Crümmel. *Dirick Krommel van Nychterssem* (Nechtersheim = Nettersheim) prête serment de châtelain, drossard et semonceur des château, ville et pays de *Daelhem* (Dalhem) et donne un vidimus de son acte de nomination, acte délivré par le duc de Bourgogne, à Bruxelles, le 11 août 1460 ; 1460, le 25 août : six (3, 2, 1) feuilles de tilleul, renversées, sans tiges. C. : . . . (indistinct) (Ibid.).

L'Armorial de RIETSTAP appelle cette famille, à tort : Crümmel de *Rechtersheim*.

Crunaire (Jean), homme de fief du Hainaut (acte relatif aux chartreux de Mont-Saint-André, près de Tournai), 1351 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un animal (chien?) passant. S. senestre : un griffon (Tournai, Chartreux, c. 4).

CRUNE (Frédéric van), *edelknecht*, homme du duc de Luxembourg, 1362 : un fretté ; au franc-quartier senestre, chargé de trois épis (plumes?), rangés en fasce. L. : . . *Fredici . . . e Crov . .* (Luxembourg, c. III, l. X, N° 2).

Peut-être un franc-quartier d'hermine (comp. T. I, p. 72 et suiv.).

Crupelant, voir **Cruijp[e]lant[s]**.

Crupet. *Gobeles de Crupey* (*Goublez de Crypey*), homme du comte de Namur, 1353, 4 : deux léopards, rangés en pal, le 1^{er} chargé sur l'épaule d'un écusson à l'aigle. L. : ✠ *S Gobier de Cripeit* (Namur, N°s 780, 784).

Cruucke (Guillaume), homme du duc de Bourgogne, dans la seigneurie de *Ghisene* (Guines), 1419, 2 : trois cruches arrondies. L. : *S Willem Cruke* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 190).

Cruuplant, voir **Cruijp[e]lant[s]**.

Cruut, voir **Cruit**.

KUBEN (Henri van der), *woepenture* (écuyer), reçoit une rente sur le tonlieu de Maestricht, 1391 : une bande, accompagnée d'un semé de billettes. L. : . . . *enri . . an d* (Chartes des ducs de Brabant).

Cubre (Jean le), homme de fief de Flobecq et de Lesines, 1346 : une carpe (en latin : *cyprinus* et *cyprius*), posée en fasce, accompagnée en pointe d'une étoile à cinq rais (Fiefs, N° 10367).

Küdinghofen. *Sander van Kodichoven*, chevalier, scelle un acte de Henri van *Wijenhorst*, 1365 ; *S. van Kudinckoyven*, chevalier, promet de dégager, dans les neuf ans, *die gruyss zo Kempen*, que, de l'aveu de l'archevêque de Cologne, son suzerain, il a donnée en gage, pour 600 vieux écus, 1397 : trois feuilles de tilleul, sans tiges, renversées (nénuphar) (Chartes des ducs de Brabant et Dusseldorf, *Col.*, N° 1213) (Deux personnages?) (voir **KODICHA-
VEN**).

Kuekeleere (André de), bailli et semonceur de l'hôpital de Lille, dans sa seigneurie à Peteghem, 1521 (n. st.), 24 : un coq (*Deijnze*, c. K).

Cuene (Englebert), homme de fief d'Enghien, 1387 : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton senestre d'une étoile (Abb. de Wauthier-Braine, c. 4008).

Kuepere, voir **Cuijpere**.

Cuerens (Pierre), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1370 (n. st.) : coupé; au 1^{er}, une aigle; au 2^d, fruste et cassé (un senestrochère, tenant un glaive?). C. cassé (Mons, Hommes de fief).

Kueting, voir **Quétin**.

Cugnon. Pierre van *Coignon*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire d'Oupeye; i. t. : 120 moutons, 1374 : trois étrières. L. : *S Pir... de Cegnen* (!) (Chartes des ducs de Brabant).

— (Pierre de), seigneur d'Elthe et de Belmont, en partie, déclare tenir, du roi de France, lesdits seigneuries, sises dans la prévôté de Virton, « pour un demy quart », 1681 : une fasce, accompagnée de trois merlettes, rangées en chef, et d'une rose en pointe. C. : un lévrier colleté, issant (cachet en cire rouge) (C. C. B., 43713^a) (Comp. **Moranville**).

Cuijermans (Jean), tenancier (*erflaet*) juré en la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1616, 7, 26 : une fasce, chargée de trois coquilles. C. : une coquille. L. : *S Jan Cuyermans* (C. C. B., c. 47, 48) (voir **Roberts**).

En 1626, son collègue, Luc Finet, appose ce sceau, disant, toutefois, se servir du sien propre (Ibid., c. 479).

Cuijk. *Nobilis vir dominus Johannes, dominus de Kuic*, scelle pour Henri, fils aîné du comte Othon de Nassau, qui jure de ne plus rien entreprendre contre ceux de Cologne, qui l'ont fait prisonnier à Worrigen, ni contre le duc de Brabant, ni contre les comtes de Berg, de la Mark et de Juliers, 1289 (n. st.), 17 janvier : type équestre; le bouclier et la housse à deux fasces et à huit merlettes, rangées en orle. L. : *S' Iohan Kvc* Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. : *✠ Secretvm dni de Kvc* (Ville de Cologne, N° 333).

— *Mes sires Jehan, sirez de Kuc*, scelle un acte de son cousin *Jehans Bertaus, sires de Malines*, 1301 : écu aux mêmes armes, sommé d'une tête de femme, coiffée d'une sorte de béguin. L. : *✠ S' Iohannis domini de Kvic* (Chartes des ducs de Brabant, N° 152).

— *Otto, dominus de Kuijc*, tient un fief du comte de Juliers et lui assigne certains alleux dans sa seigneurie de *Merheim*, 1328 : type équestre; le bouclier, l'ailette et la housse armoriés comme ci-dessus. C. cassé (un vol?). Ornement du chanfrein : un éventail. L. : *✠ Sigillum Ottonis domini de Kvc* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 326).

— Othon, sire de *Kuijc*, scelle un acte de Gérard, sire de Diest, 1332; promet de servir le duc de Brabant, *in sinen oerloghe, dat hi heft oft hebben sal tot deser tijt, met sestiene ridderen ghewapent ende met viere ende tachtentich knapen met plaeten*, moyennant 468 livres de gros, 12 août 1338 : écu, aux mêmes

armes, posé sur un lion rampant, accompagné, dans le champ rond du sceau, d'un semé de billettes. L. : *✠ Sigillum Ottonis domini de Kuyc* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 289, 290 et 418).

Comp., ci-dessous, le sceau des échevins de Sambœuk.

GELRE donne au *here van Kuyck* : d'or à deux fasces, accompagnées de huit merlettes, rangées en orle, le tout de gueules. Cq. couronné d'or. Volet de petit-gris au naturel. C. : deux cornes de bœuf du même (comp. T. I, p. 74).

Cuijk. Othon, sgr. de *Kuc*, chev., *ame et foiable* du duc de Brabant, 1333 : type équestre, le bouclier, l'ailette et la housse, armoriés comme ci-dessus. C. : un chapeau de tournoi, garni de . . . L. : *✠ Sigillum Ottonis domini de Ku . . .* Contre-scel : dans le champ du sceau, un cq., cimé d'un chapeau de tournoi, sommé d'un oiseau, entre deux cornes de bœuf affrontées, bordées, chacune, extérieurement d'un fer plat, chargé, de six roses L. : *✠ S' secreti mei (Namur, N° 552)*.

— (Othon, sire de), 1339 : type équestre; le bouclier, l'ailette et la housse à deux fasces et à huit merlettes en orle. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux cornes de bœuf, affrontées, bordées, chacune, extérieurement, d'un fer plat, chargé de quatre . . . (roses?). L. : *✠ Sigillum Ottoni . . om . . i de Kuic* (Chartes des comtes de Flandre).

— *Discretus et honestus vir Otto, dictus de Mierhope* (Mierop), 1367 : même écu, mais les merlettes posées 3, 2, 2, 1 et une bordure engrêlée. C. : une tête et col de chien braqué. L. : *S' Otto de Kuyc* (Abb. de Saint-Trond, c. 5^{bis} et 7) (Pl. 12, fig. 324).

Le Cartulaire de Saint-Trond oublie la huitième merlette et le cimier.

— Jean van *Kuijc[k]*, fils aîné de sire *Weinmaer* (*Wenemaer, Weijnmaer*), reçoit des paiements du Brabant, 1366, 8, 71, 6; en reçoit un, de sire Jean *Brijen van Craijnem*, écoute de Bois-le-Duc, *van soude dat ie minen lieven ende gheduchten here ende vrouwe van Brabant tot Wassenberghe af verdiende*, 1368; jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Perwez; i. t. : 620 moutons, 1374 : même écu, mais les merlettes rangées en orle, et la bordure dentée. L. (1374) : *✠ S' Iohannis de Kvic* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 2073, 2186, 2204 2403, etc.) (Pl. 12, fig. 325).

Tous les actes, ci-dessus mentionnés, de 1366 à 1398, sauf celui de 1374, le disent *filz* de sire W. — La quittance de 1365 est datée de Bois-le-Duc; celle de 1366 (N° 2073) a trait à un paiement de 1000 vieux écus qu'il reçoit, avec Daniel van Bouchout, chevalier.

— *Johannes, dictus Kuijeman, armiger*, frère légitime dudit *Otto, dictus de Mierhope*, 1367 : même écu que son frère, mais sans la bordure, et brisé en cœur d'une étoile. L. : *S Iohannis de Cuyc* (Abb. de Saint-Trond, c. 5^{bis} et 7).

— Jean *van den Mierhoep*, jadis prisonnier à Bäswei-

ler, sous la bannière de Cuijk ; i. t. : 38 moutons, 1374 : même écu, mais sans bordure, ni étoile, brisé d'un bâton brochant. L. : . . . *Iohan ierhop* (Chartes des ducs de Brabant).

Cuijk. Rasse van *Mierop*, prisonnier *illegitimus*, sous le sire de Bouchout ; i. t. : 76 moutons, 1374 : le sceau est tombé (Ibid.).

— Jan van *Cuijet*, seigneur d'Hoogstraeten, reçoit, du Brabant, un paiement pour ses services, 1388 : même écu que Jean, 1289. Cq. couronné. C. : un bonnet entre deux cornes de bouf, le tout (ainsi que le volet) semé de feuilles de tilleul, renversées, sans tiges. S. du cq. : deux léopards lionnés. L. : *S' Iohannis de Kuc domini de Hostraten* (Ibid.).

— Jean van *Kuijck*, fils de sire *Wenmair*, scelle pour Frédéric van *Stakenburch*, qui reçoit, du Brabant, des acomptes sur une indemnité de 18 francs (guerre de Gueldre), 1396, 8 ; reçoit, lui-même, du Brabant, des acomptes sur 300 vieux écus (même guerre), 1395, 6, 7 : deux fasces, accompagnées de huit merlettes, rangées en orle ; au lambel, brochant sur les trois merlettes du chef. L. : ✠ *Sigillo Iohannis de Keec* (Ibid.).

Un tiers des 18 francs équivaut à 4 vieux écus, 5 escallins, 3 deniers et 1 esterlin de Flandre.

— Les échevins de Sambeek (xiv^e siècle) : parti ; au 1^{er}, deux fasces, accompagnées de huit merlettes, rangées en orle ; au 2^d, un lion et un semé de billettes. L. : ✠ *Sigil' scabinorum de beke* (Reproduit dans la revue *Taxandria*, Berg-op-Zoom, IV, p. 139).

Comp., ci-dessus, les sceaux d'Othon, sire de *Kuije*, 1332-8.

— *Jacob Zegers zoon van Kuijck*, échevin de Heusden (Brabant), 1464, 9, 71 : trois pals de vair ; au chef chargé à dextre d'une abeille, surmontée d'un lambel, chacun des trois pendans surchargé de deux billettes couchées (Malines).

— *Zeger Jacops zoon van Kuijck*, échevin *illegitimus*, 1509, 11, 5 : même écu, sans l'abeille (Ibid.).

— *Willem Jacops zoon van Kuijck*, même qualité, 1514 : même écu (Ibid.).

— Guillaume van *Cuijet*, échevin du *bijvang* de Lierre, 1489, 51 : même écu que Jean, 1289 ; en cœur un écusson carré (!) à la croix ancrée. S. : deux griffons (Ibid.).

— Guillaume van *Cuijet*, tenancier de l'abbaye de Nazareth (près de Lierre), 1486 : deux fasces, accompagnées de huit merlettes, rangées en orle ; écusson en cœur, fruste. Un bâton brochant sur l'écu. S. : deux griffons regardants. L. : *Cuy* (Nazareth).

— *Martinus Cuïckus* (non cité nommément dans

l'acte), *officialis cameracensis* (de Cambrai), *Bruxelle residents*, 1515 : deux fasces, accompagnées de huit merlettes, rangées en orle ; au franc-quartier brochant chargé d'une fasce, accompagnée de trois (2, 1) roses. L. : *Sigillum Martini Cuïcki* (Chartes des ducs de Brabant).

Cuijk. Corneille van *Cuijck*, échevin de Bois-le-Duc, 1638 : trois pals de vair ; au chef chargé d'une roue (Helmond) (voir *Berlaer, Brecht, Esselen, IJwiin, IJwiins soen, Löwenburg*).

Wenemar van Kuije, fils de feu sire Jean, seigneur de *Kuije* et de Hoogstraeten, relève : *omne jus . . . in bonis de Hoechstraten*, lequel droit il déclare avoir vendu à feu son frère, sire Henri, et le résigne en faveur de Jean, fils de celui-ci (compte Saint-Jean 1378-79 ; C. C. B., N° 17144, f° 79 ; voir, pour d'autres détails sur *Cuijck*, *ibid.*, f° 116, 7, 9, 34, 47v, 49, 222).

Kuijckman, voir **Cuijk**.

Cuinghien, voir **Coijghem**.

Cuijperre, Cuijpers, Kueperre, etc. Jean de *Kueperre*, échevin d'Anvers, 1381 : une bande, chargée en cœur d'une aiguière et de deux molettes, 1 en chef, 1 en pointe (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. III).

— Arnould *Cuijperre*, échevin de Saint-Trond, 1457 : un chevron, chargé de trois maillets penchés et surmonté à dextre d'une merlette. T. : une damoiselle (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, une famille *Cuijpers*(1) portait : d'azur au chevron d'or, chargé de trois maillets penchés de sable ; et une autre (!) famille, du même nom : de sinople au sautoir d'hermine.

— Gilles de *Cupere*, fils de Jean, tient un fief, à Pitt-hem, de Roland, seigneur de Poucques, chevalier, conseiller et chambellan du souverain, du chef de la seigneurie de Saint-Amand, à *Winghene*, relevant, elle, de l'abbaye de Saint-Amand, à Pevèle, 1502 : un chevron, chargé de trois molettes, la 1^{re} surchargée d'un croissant, et accompagné en chef de deux haches rectangulaires, affrontées, et en pointe d'une force renversée (Fiefs, N° 10734).

— Jean de *Cuijperre*, échevin de Malines, 1524, 32 : coupé ; au 1^{er}, parti ; a, un trèfle ; b, trois pals ; au 2^d, une étoile à six rais. S. dextre : un aigle. L., 1524 : *S scab'nates Iohannis de Cyjperre* (Abb. de Saint-Trond, c. 13, Malines et Chartes des ducs de Brabant).

— Arnould de *Cuijperre*, échevin *illegitimus*, 1574, 5, 6, 7 : une étoile à huit rais ; au chef parti ; au 1^{er}, un trèfle ; au 2^d, trois pals (Malines et Elseghem).

Jean et Arnould de *Cuijperre*, échevins de Malines, appartiennent à la famille des comtes *Cuijpers*, seigneurs de Rijnmenam, etc.

— Le comte van *Cuijpers*, collateur d'une fondation

en l'église des S. S.-Michel et Gudule, à Bruxelles, 1787 : d'azur à l'étoile; au chef chargé à senestre de trois pals; au franc-quartier d'or chargé d'un trèfle. Au lambel brochant sur l'écu. L'écu sommé d'une couronne à douze perles, dont trois relevées. Cq. couronné. C. : un coq essorant, issant. S. : deux tigres, tenant, chacun, une bannière, la 1^{re}, aux armes de l'écu, mais sans lambel; la 2^{de}, à un fascé-ondé (ou des fascés ondées), accompagné de trois merlettes, rangées en chef (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46347) (voir **Hofstede, Wavre**).

Ladite fondation a été instituée par damoiselle... Cuijpers, religieuse, résidant à Bruxelles, près du couvent des Dominicains, décédée le 8 juillet 1750.

Kuijst (Jean) (fils de Guillaume), échevin de Heusden (Brabant), 1428 : une roue, accompagnée d'une étoile, en chef à dextre, et de quatre billettes, 1 en chef à senestre, trois (2, 1) en pointe (Malines).

— **Dirck Kuijst van den Wiel**, échevin *illegitimus*, 1476 : trois fers de moulin; au franc-quartier senestre chargé de deux roues (Malines).

— (Henri), échevin *illegitimus*, 1490 : trois fers de moulin, accompagnés au point du chef d'une étoile (?) (Mal.).

— (Ivain), échevin de Bois-le-Duc, 1491 : trois fers de moulin (Helmond).

— (Mathieu), échevin *illegitimus*, 1524 : même écu (Ibid.) (voir **Veen**).

Cuchenheim. *Calc(t?)ijs van Coechenem* reçoit, du Brabant, une indemnité pour ses frais et pertes (guerre de Flandre), 1358; dit sceller de son propre sceau : une fasce, surmontée à dextre d'une étoile. L. : ✠ *S Reymeri de Rimerseim* (Reimerzheim) (Chartes des ducs de Brabant, N^{os} 1657, 1666).

Il existe, parmi les chartes de Brabant, deux quittances de ce personnage : du 26 juin 1358, pour un acompte de 65 vieux écus, sur 170, et du 7 juillet, relative à 50 vieux écus, pour solde de tout compte.

La première de ces quittances l'appelle : *Calcys (Caltys?) van Coechenem*, la seconde : *Calcrys (Caltrys?) van Cokenhem*.

Kück (?). Arnould van *Cuije*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le drossard de Luxembourg; i. t. : 440 moutons, 1374 : une fontaine (?) sur laquelle perchent deux oiseaux affrontés. L. : ✠ *Sigillum Arnoldi de Kucke* (Ibid.).

Cucke[n] (*Hermanus*) scelle un acte d'*Engelbertus de Bermentvelde, iudex in Borken* (Westphalie), 1333 : trois fascés. L. : ... *ermanni Cuck* . . (Dusseldorf, *Werden*, N^o 97 1/2).

Kuckum. *Thomas de Kucheym, filius quondam Thome de Kucheym*, inféodé au seigneur de Heinsberg deux alleux : 9 journaux *iuxta sylvam dictam « der Conynbusch »* et 6 journaux *inter Hoinbuysch*

(*Hohenbusch*) et *Reykenroyde* (Rickelrath), 1325 : une bande, accompagnée de six feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, 3 (2, 1) au canton senestre, 3 à dextre, celles-ci rangées en bande. L. : i *Thome de Kogh* . . . (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N^o 310).

Külberg (. . . de), conseiller privé, 1771 : d'or à trois pals de gueules; au chef chargé d'un lambel. L'écu, ovale, dans un cartouche. C. : une tête et col d'animal (sanglier ?) entre un vol (cachet, sans L., en cire rouge) (Etats de Namur, reg. 136, Archives de l'Etat, à Namur).

— Jacques-Auguste de *Kulberg*, prêtre, domicilié à Harlebeke, remet au gouvernement autrichien l'état des biens de la chapelle castrale de Sottegem, au pays d'Alost, bénéfice dont il est le possesseur, 1787, le 30 mars : trois pals; au chef chargé d'un lambel. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une tête d'ange (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46618).

Culenborg. *Here Jan, here van Culenburch ende van der Lec*, chevalier (!), scelle un acte du comte de Hollande, 1352; scelle 1364 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois colonnes (*zuilen*); aux 2^e et 3^e, un lion couronné, à la queue fourchée. L'écu sommé d'un dragon et accosté de deux autres dragons, adossés. L. : ✠ *S Iohannis de C . . . borch famvli* (!) (*Hollande*).

GELRE donne ainsi le blason du *here van Culenborch*, homme du duc de Gueldre : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, d'or à trois colonnes de gueules; aux 2^e et 3^e, d'argent au lion de sable, à la queue fourchée, couronné du même. C. : une tête et col d'âne d'azur, langué de gueules, criné et oreillé d'argent. Plus loin, répétant ces armes, parmi celles des vassaux de l'évêque d'Utrecht, GELRE représente le C. oreillé d'or et non criné.

— *Johan van Culenborch*, chevalier, promet de transporter au comte de Clèves, au profit du seigneur d'Abkoude et de Gaesbeek, *dat huijs to Woudenberch*, fief clévois, dès qu'il en recevra la demande, 1352 : trois colonnes, surmontées d'un lambel. L. : *an van C (Utrecht)*.

— Jean van *Culenborch*, jadis combattant à Bäsweiler, parmi les gens (*bede*) du duc de Brabant; i. t. : 96 moutons, 1374 : sept merlettes, rangées en orle et un bâton brochant. L. : *S Ian Avol[p?]rech* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Metse van Kulenburgh*, femme de Jean Sobbe, écuyer, 1414 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion couronné, à la queue fourchée, contourné; aux 2^e et 3^e, trois colonnes (*zuilen*) (Dusseldorf, *Col.*, N^o 873 1/2).

— *Peter van Culenborch* scelle une quittance de Ludolphe van *Graesdorpe*, qui se déclare indemnisé, par le comte de Clèves, du chef de rançon, perte de chevaux, etc., 1414; homme du duc de Clèves, 1418 : même écu que *Here Jan, here van C.*, etc., 1352,

brisé d'un lambel, le pendant du milieu chargé de trois besants. L. : *S Peter van Culenborch* (Düsseldorf, *Clèves-Mark*, Nos 722, 756).

Culenborg. Gérard van *Culenborg* se déclare indemnisé, par ledit comte, du chef de rançon, perte de chevaux, etc., 1416 : même écu, mais sans lambel, et brisé d'un besant, ou tourteau, brochant en cœur sur le tout. C. : une tête et col d'âne. S. : deux léopards lionnés. L. : *S' Gheerts vā Cvlēberch* (Ibid., N° 741).

— Jean van *Culenborch*, seigneur *ten Weerde*, 1418 : même écu que *Peter*, mais le lambel non chargé. C. : une tête et col d'âne d'hermine. S. : deux aigles. L. : *S' Iohā vā Kvlēnrg h'e tē Werd ridd'* (Ibid., N° 770).

— Hubert, seigneur de *Culenborch* et *ter Leko*, 1418 : même écu, sans lambel. L. : *Sigillu Huberti dni de Culebōrch de Lecka et de Veerde* (!) (Ibid.).

— Guillaume van *Culenborch*, ayant eu un différend avec les héritiers de sire Othon van *Bijlant*, reconnaît avoir reçu, de *Henri Vige*, mari de *Jeanne van Wese* (Wees), et de *Josse van Randwijck*, satisfaction du chef de prétentions provenant de feu *Gisbert* et de feu *Roger van Randwijck*, 1496 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois colonnes (*zuilen*); aux 2^e et 3^e, un lion couronné, à la queue fourchée. Une rose brochant sur l'écartelure. C. : une tête et col d'âne (*Geld.*).

— Melchior et Gérard van *Culenborch*, tous deux bâtards, et Hubert v. C., bâtard de feu damoiseau *Everwijn*, tous arbitres d'un différend entre *Gisbert die Kock*, le vieux, et *Gisbert die Kock*, le jeune, frères, leurs parents, 1509; Melchior : même écu que Guillaume, mais sans la rose, et brisé d'un filet brochant. Même C. — Gérard : mêmes écu et C., mais le lion à la queue simple et le Cq. couronné. — Hubert : écu et C. comme Melchior, mais le Cq. couronné (*Geld.*) (voir **Kock**, **Sobbe**).

Culixrode (Jean van), échevin de Malines, 1502 : un chevron, accompagné de trois oiseaux. C. : un oiseau (Abb. de Saint-Trond, c. 13).

Cumptich (Les échevins de), 1301, 66, 1431 : type équestre, à dextre; le bouclier du chevalier à la croix, le gonfanon à la croix *alésée*. L. : ✠ *S' comne scabinorum de Contheyo*. Contre-scel : dans le champ du seau, un *Agnus Dei*, passant à senestre, regardant. L. : ✠ *S' secretum scabinorum de Contheyo* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

L'acte de 1301 porte : *de Contheyo* (il y est question d'une terre *iuxta Bebbenheem* — Babelom ?); celui de 1360 : *Comtich*, et, enfin, celui de 1431 : *Cumptich* (il y comparait un habitant de Hoxem, dépendance de *Cumptich*).

Künzenhohn, voir **KEYNOTDZHOYVEN**.

KUNSTAT (*Errec van*), jadis prisonnier à *Bäsweiler*, parmi les gens (*bede*) du duc de Brabant; i. t. : 246 moutons, 1374; scelle pour *Albert van Bunsendorf*, écuyer (i. t. : 93 2/3 moutons); *Frédéric van Opsets* (Aufsess), chevalier (i. t. : 1016 moutons); *Lots van Varenrode*, chevalier (i. t. : 722 1/2 moutons); *Henri van Locha* (ou *Loncha* — *Lochau*), chevalier (i. t. : 930 moutons); *Burchard van Opsets*, écuyer, frère dudit *Frédéric* (i. t. : 187 1/2 moutons), tous cinq prisonniers *illeg*, parmi les gens (*bede*) dudit duc, sous *Jean Oem*, 1374 : un fascé et une cotice en barre, ondée, brochante. L. : ✠ *S' Iring von Kunstat* (Chartes des ducs de Brabant).

Küntzig, voir **Clémency**.

Cuper[e], voir **Cuijperre**, **Wavre**.

Cupre, voir **Cuijperre**, **Hofstede**.

KURBERCHE. *Louis van Koerberghe*, jadis prisonnier à *Bäsweiler*, sous sire *Godenarts*; i. t. : 220 moutons, 1374 : un dragon ailé et une bordure engrelée. L. : ✠ *S' Lodewic va' Kvrberche* (Ibid.).

Curé (*Joseph*), chapelain de *Saint-Pierre*, à *Louvain*, remet au gouvernement autrichien l'état des biens afférents à son « bénéfice », 1787 : une bande de gueules, accompagnée à dextre en pointe d'un animal passant, et en chef à senestre de . . . (fruste). C. : un animal (mouton, chien ?) issant (cachet, sans L., en cire rouge) (C. G. B., reg. 40360).

Curialis (*Libertus, dictus*), échevin de *Saint-Trond* et vassal de l'abbaye *illeg*, 1274, 5. 83, 8. 92, 6 : trois chevrons (Abb. de *Saint-Trond*, c. 2 et 3).

Küster, voir **Goster**.

Cusere (*Christophe de*) — commis par les bailli et hommes du bourg (*buerch*) de *Bruges*, de la part du comte de Flandre, *ten gouvernemente ende ontfanghe van der goedinghen ende leenen wijlen toebehoorende Pieter van Themseke, die in questien . . . staen tusschen minen here van Maldegheem*, d'une part, et damoiselle *Barbe van Themseke*, fille dudit *Pierre*. d'autre part — reçoit la moitié d'une rente sur l'espier de *Bruges*, rente dont damoiselle *Marguerite van Messen* (*Messines*), femme de maître *Jean van den Driessche* et jadis veuve de *Daniel van Themseke*, perçoit l'autre moitié; 1481 : de beffroi (à trois tires), au bâton en barre. L'écu suspendu au col d'un aigle. L. : *S Xp' . . stoffel de Cusere* (C. G. B., *Acquits de Lille*, l. 380).

Custine (*François de*), seigneur dudit lieu et de *Domey*, tient, du duc de *Lorraine*, etc., à cause d'*Yde* des *Armoises*, un quart et demi de la seigneurie d'*Améville*, etc., 1509 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une bande, côtoyée de deux cotices; aux 2^e et 3^e, un semé de fleurs de lis. C. : un vol aux armes des 1^{er}

et 4^e quartiers. L. : *S Francoi de Custine* (Lorraine, *Briey*, B, 593, N^o 47) (voir **Wiltz**).

Ido des Armoises est la femme de François de Custine.

Cutzelere (*Wilhelmus dictus*), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1320 : trois étoiles. L. : . . *Wil Kozleri scbi* . . . (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N^o 32).

Cutsem (Gilles de), homme de fief d'Englebert d'Engghien, seigneur de Rameru, Morialmé, la Folie et Tubize, 1442 : deux roses, 1 en chef à droite, 1 en pointe, et une fleur de lis, au pied coupé, terminée au bas en une tige, recourbée à senestre, en chef à senestre (Abb. de Wauthier-Braine, c. 4007).

Cuttecoven, voir **Loon**.

Cuvelier (Sœur Marie-Louise), prieure des religieuses de Saint-Sauveur, dites *Campeaux*, à Tournai, 1787 :

un globe crucigère (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46678).

Il n'y a, sur ce cachet, rien qu'un écu armorié. La croix est formée de cinq boules et terminée, à chacun des trois bras supérieurs, en fleur de lis.

Les barons de Cuvelier, en Belgique, portent : de gueules à deux chevrons d'hermine. C. : une aigle issante d'hermine, languée de gueules. S. : deux griffons d'or, lampassés de gueules, tenant, chacun, une bannière de l'écu.

CUVILLIER (Guillaume de), écuyer et serviteur de monseigneur Jacques de Bourbon, seigneur de *Preaulx* et de *Dangut*, 1405 ; seigneur de *Preaulx*, donne, pour celui-ci, quittance au duc de Brabant, 1412 : une bande. C. : une tête barbu turbannée. L. : *S Gville de Cviller* (Chartes des ducs de Brabant).

L'acte de 1412 dit Guillaume de Cuvillier : seigneur de *Coingchy*.

L

Labeye (Barthélemy), curé de Dalhem, diocèse de Liège et attaché à la province de Limbourg, remet au gouvernement autrichien l'état des biens afférents à son église, 1787, le 18 avril : parti ; au 1^{er}, trois (2, 1) baies (fruits), formées, chacune, de trois petites boules et affectant la forme d'un trèfle sans tige ; au 2^d, coupé ; a, une étoile ; b, une herse de labour triangulaire. C. : une étoile (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46376)

— (Gilles), curé de Sougnez, diocèse de Liège, ban de Sprimont, province de Limbourg, remet au gouvernement autrichien l'état des biens afférents à son église, 1787, le 28 avril : parti ; au 1^{er}, cinq (2, 2, 1) baies (simples), attachées, chacune, à une tige et à un fragment de branche, les baies en bas, pendantes ; au 2^d, une fasce, accompagnée en chef de deux éperons, les molettes en bas, et en pointe d'une rose. C. : un éperon de l'écu (cachet, sans L., en cire rouge) (Ibid., reg. 46378).

Labeur (Jean), conseiller de la ville de Bruxelles, 1488 : une fourche en bande, accostée de deux étoiles (E. G., l. 356).

Labeville (Léopold) (sans particule), résidant à Marche-en-Famenne, prêtre et « officier » de la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, près de ladite ville, diocèse de Liège, province de Luxembourg, remet au gouvernement autrichien l'état des biens afférents à son dit « bénéfice », 1787, le 8 juin : d'azur à la croix d'or. C. : une aigle issante (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46386).

Les chevaliers et barons de Labeville descendent de Guillaume-Ignace-Joseph, procureur impérial au tribunal de Namur, créé chevalier, en 1786, et furent incorporés dans la noblesse de Belgique, en 1818.

Le chevalier Charles-Léopold-Justin obtint, le 15 mai 1859, le titre de baron, transmissible par ordre de primogeniture masculine, et qui fut étendu, le 4 novembre 1875, à toute sa descendance.

Armes : d'azur à la croix d'or. C. : une aigle issante de sable, becquée d'or et languée de gueules. S. : deux aigles de sable regardants, becqués et membrés d'or, langués et armés de gueules.

La branche des barons de Labeville porte la devise : *Semper gratus*.

LABYE (Philippe de), bailli de la cour féodale de la baronnie de Nevele, 1691, 2, 9 : écartelé ; aux 1^e et 4^e, trois croissants, accompagnés en cœur d'une étoile ; aux 2^e et 3^e, trois hamaides (M. Hulin, à Gand).

LABIEL (LABIOUL), voir **Egrix**.

Labina, voir **Claessens**

Labus (*Johannes*, échevin de Bruxelles, 1343, 4 : un lion couronné, chargé d'un écusson parti-émanché, ledit écusson au franc-quartier chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : ✠ *Sig Iohannis dei Labus* (Bruxelles)

— (*Johannes dictus*), *filius quondam Johannis*, échevin illec, 1366, 7 : même écu, mais sans le franc-quartier. C. : une tête et col d'oiseau, à long bec, aux ailes de chauve-souris. L. : *Sigillum Io* (Bruxelles).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. XCI.

Fig. 1. Arnould de Pontillas, vassal du comte de Namur (1327, n. st.).

Fig. 2. Sceau de Jean de Pontillas, sceau employé par *Wathiers de Fou*
vassal du comte de Namur (1331, n. st.).

Fig. 3. Gontier de Pontillas } Ecuyers, combattants de la guerre de
Fig. 4. Libert de Pontillas } Cent ans (voir *Introduction*, p. 40).

Labus. Jean Labbus, fils de feu Jean, promet, sur son serment, *te werkene ende te kiesene, bi rade ende bi beheete van Her Heinrecke van Ijsche* (Ijsche), *riddere, alse omme eenen guldekene te kiesene ende eenen achte ende eenen peijsmakere ute tsweerds* (Weert, lignage à Bruxelles) *gheslechte, die her Heinrecke van Ijsche vorseit daer toe werdech dunken sal, ende andere officien die daer toe horen, ende bi allen goeden dinghen te blivene ende . . . drie goede liede te scepenschape ute sweerds gheslechte, daer af de een van den drien scepenen siin moet te derre tijt dat mense sculdech es te kiesene; ende waert dat Jan Labus vors. scepenen ghesosen ende gheconsenteert ware te sente Jans messe naest comende, soe ghelovic Jan Labus vors. her Heinrecke van Ijsche vors. te kiesene den vors. guldekene ende achte ende peijsmakere ende alle andere officien, die ane mi Jan Labbus vors. mochten gaen bi den beheete ende goet dunkene her Heinrecs van Ijsche vors., ende dat ic oec Jan Labus dese vors. coesen doen sal ende kiesene binnen desen selven jare naest comende ter selver tijt dat mense sculdech es te kiesene, daert her Heinrecke van Ijsche vors. ghenuecht; 1366, 10 juin : un lion, l'épaule chargée d'un écusson parti-émancé (**Weert**). C. : un dragon (?) issant. L. : . *Sigillum Iohannis Lab[us]* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2061).*

Le cimier est cassé. Voir ci-dessus. C'est probablement le sceau déjà décrit.

Ladoen (Guillaume), alleutier et échevin du banc de Corthijs, 1419 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce de trois fusées; aux 2^e et 3^e, un lion (Abb. de Saint-Trond, c. 6) (voir **Laduijns**).

Ladrrier, voir **Marneffe**.

Lad[d]uijns (Lambert), échevin de Corswarem, 1475; échevin du commandeur de Brusthem, dans sa cour censale à Mielen-sur-Aelst, 1488 : une fasce de cinq fusées; la 2^e, dont la partie supérieure est retranchée, surmontée d'une étoile. L. : . . . *brecht L. doens* (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B., Abb. de Saint-Trond, c. 6 et 8) (voir **Ladoen**).

— Henri *Laduens*, échevin du damoiseau Rasse de Guijgoven, à Gorssum, 1501 : une fasce de cinq fusées, accompagnée en chef de trois maillets penchés et en pointe d'une étoile à cinq rais. C. : une tête et col d'âne. Le sceau porte : *Ladduyns* (Abb. de Saint-Trond, c. 41).

— Guillaume *Ladduijns*, échevin de Saint-Trond, 1514, 9 : même écu, sans l'étoile. C. : une tête et col d'animal (Abb. de Saint-Trond, c. 41, M. Max de Troostenbergh d'Oplinter et Ordange).

Voici, d'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, les émaux de cet écu : le champ d'or, la fasce et les maillets de sable.

LADUESE. LADOS. Damoiseau Jean van *Laduense*, père de Guillaume, qui, héritier de sa mère, damoiselle Jacqueline de *Baerst* (Baerst?), tient, du château de Gand, un fief à Waerschoot, 1359 : une fasce, chargée d'une burelle vivrée. C. cassé (Fiefs, N° 3404).

— Isidore-Marie de *Lados*, seigneur d'Opdorp-le-Grand et d'Opdorp-le-Petit, etc., conseiller au conseil de Brabant, tient, du Brabant, la seigneurie d'*Orp-le-Grand*, ou *Adorp*, 1756 : même écu. Cq. couronné. C. : cinq plumes d'autruche (Av. et dén., N° 7392).

Laect (Henri van der), échevin, à Tronchiennes, pour la comtesse de Bar, dame de Cassel, 1374 : dans le champ du sceau, une fleur de lis (Elseghem).

Laen (*Everaert Jans soen van der*), bourgeois d'Isselstein, 1416 : une fasce, surmontée à dextre d'une fleur de lis. S. : un griffon. L. : *S Euert Ians va* (Hollande).

— (Nicolas van der), échevin de Malines, 1620 : un chevron, accompagné de trois tonnelets couchés, munis, chacun, au haut d'une poignée. C. : un tonnelet de l'écu entre un vol (Malines).

— (Nicolas van der), seigneur d'*Ongies* (Omnezies), Hagelsteijn, Machelen-Sainte-Gertrude, etc., échevin de Malines, 1640 : mêmes écu et C. (Malines) (voir **Raaphorst**).

Laer, Lare. *Wilhelmus de Lare*, échevin du *bijvang* de Lierre, 1316, 8 : un lambel à cinq pendants. L. : *S Willem van de Larre* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 240, et Chartes des ducs de Brabant) (voir **Heijvaert**).

— *Johannes de Lare*, échevin de Louvain, 1364, 6, 7 : un lion couronné, l'épaule chargée d'une coquille (?). L. : *S Iohannis de Lare scabi lov'* (Abb. de Sainte-Gertrude).

— Hermann van *Layr*, nommé par Englebert Zobbe, chevalier, le bailli de celui-ci, à Menden, promet fidélité à l'archevêque de Cologne, 1374 : le sceau est tombé (Dusseldorf, *Col.*, N° 931).

— Zegher van den *Lare*, homme de fief de la châtellenie et Vieux-Bourg de Gand, 1387 : un griffon assis. Un singe émerge derrière l'écu, qui est accosté de deux léopards lionnés, couchés, adossés (Fiefs, N° 2672).

— Jean van den *Lare*, échevin d'Anvers, 1396 : parti ; au 1^{er}, coupé; *a*, un sautoir alésé, chargé en cœur d'une étoile; *b*, de vair; au 2^d, un lambel. C. : deux cornes de bœuf (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 3).

— Jean van den *Lare*, homme de la cour de Santhoven

et tenancier de l'abbé de Saint-Bernard, 1399 : un fascé. L. : *S Ian van . essenhove* (Nazareth).

Laer, Lare. Jean van den *Lare*, échevin d'Anvers, 1411 (n. st.) : même écu écartelé qu'en 1396 (le *a* du 1^{er} un peu fruste). Même C. S. du eq. : deux dragons. L. : *Sigille Iohannis de Lare* (Chartes des ducs de Brabant).

— Gauthier van den *Lare*, échevin de *Bielrevelt* (Binderveld), 1437 : trois étrières, accompagnés au point du chef d'une étoile. L. : *van den* (Abb. d'Oriente, A. G. B.).

— Georges van den *Laere*, échevin de Gorssum, 1439, 48 : trois étrières, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : *S Ioris van den Lare* (Ibid., c. 2).

— Guillaume van den *Lare*, échevin de Duras, 1443 : trois étrières (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

— Martin van *Laere*, juge dans sa propre cour de Halmael, 1447 : un chevron (Ibid.).

Bauwen van Halmale, fils de sire Adam, est un des tenanciers de cette cour.

— Gauthier van den *Laere*, échevin de *Bierlevelt* (Binderveld), 1470 : même écu que Gauthier, 1437. L. : *ter van den Lae* . . . (Ibid.).

— Antoine van den *Laere*, échevin des enfants de feu Rasse de Guijgoven, chevalier, dans leur seigneurie de Gorssum, 1493 : trois étrières, accompagnés en cœur d'une fleur de lis, au pied coupé (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

— Antoine van *de Laere*, échevin de *Bieldervelt* (Binderveld), 1532 : trois étrières (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.).

— Antoine van den *Laer*, échevin *des edelen, vromen ende waelgeboren Joncker Jans van Oijenbrugge, alias Coelhem*, seigneur de Gorssum, à Gorssum, 1534 : trois étrières (B. R., C. G., portef. 1949).

— Antoine van den *Laere*, échevin de *Bierdervelt* (Binderveld), 1536 : même écu, brisé en cœur d'une fleur de lis, au pied coupé (Abb. de Saint-Trond, c. 11).

— Jean van *Laere* scelle pour Marie van den Bergh, veuve du damoiseau Philippe de Bruijne et tutrice de sa fille aînée, Antoinette de Br., qui tient, de la Flandre, un fief à Saint-Paul (Waes), que ledit Philippe avait hérité du damoiseau Erasme van *Bracle*, 1621 : un chevron, accompagné en chef de deux fleurs de lis et en pointe d'une rose. L. : *S Ian van Laere f Ian* (Fiefs, N° 7122).

— *Henricus a Laer*, prédicateur à Eck (Gueldre), scelle l'acte de partage des frères van Broekhuijzen, 1669 : une anille (non percée), surmontée d'une étoile (*Wassenaer*) (voir **Harscheidt, Copeij, Vinke**).

Le seigneur de LARE : gironné d'argent et de synople, de douze pièces (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Laerhoven (Pierre van), échevin d'Oisterwijk (Brabant septentrional), 1469 : trois oiseaux (Malines).

Laerne, voir **Massemen**.

LAERSUM, voir **Borre**.

Lafoly (J.), curé et doyen de la collégiale de Courtrai, scelle une déclaration d'un bénéficiaire de son église, 1787, le 14 avril : une croix, cantonnée de vingt besants ou tourteaux. L'écu dans un cartouche, sommé d'une sorte de bonnet de prince (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46603).

Le bonnet, en étoffe, est entouré d'un cercle à cinq fleurons et sommé d'un globe crucigère.

Lagghart (Henri), échevin de Saint-Trond, 1290, 6 : un lion et huit coquilles, rangées en orle (Abb. de Saint-Trond, c. 2) (comp. **Herbais**).

Henri Lagghart, échevin de Saint-Trond, testa le 12 mai 1290, 12^e indiction (Ibid.).

Lahnstein. *Emmericus de Laynsteyn*, miles, échevin d'Andernach, 1350 : six (3, 2, 1) croisettes potencées, au pied fiché ; au chef plain (Dusseldorf, *Stavelot-Malmédy*, N° 91) (voir **Schillinck**).

LAHO (Jean de), à Wavre, y tient un fief de Libert del Haye, écuyer, seigneur del Val, près de Wavre, 1470 : une ancre (Av. et dén., N° 1912^{bis}) (Pl. 12, fig. 326).

Laiete, voir **Lat[t]re**.

Laing, voir **Claessens**.

Laioul (*Hubers*), lombard de la cité d'Asti (Asti), 1286 ; *Ubiers Layol*, lombard, *manant* à Courtrai, 1287 : une fleur de lis florencée, tigée (lis au naturel), accostée de deux lézards adossés. L. : ✠ *S Heberto Laiollü* (Chartes des comtes de Flandre, N°s 417 et 450) (voir **Royer**).

Lait[t]re[s], voir **Lat[t]re**.

Lajavelliere (Sœur . . .), abbesse de l'abbaye de Sainte-Austreberte, en la ville de Montreuil-sur-Mer, en Picardie, remet au gouvernement autrichien l'état de biens, dans le terroir d'Hardoye, afférents à son abbaye, 1787, le 16 avril : un gironné de gueules et de . . . , de dix pièces. L'écu, en losange, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons et posé sur une crosse, en pal (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46660).

Ce sont là, peut-être, les armes de l'abbaye.

Lake (Jean van), échevin du pays de Nevelé, 1373 : un sautoir engrêlé, cantonné de douze sangsues, 3 dans chaque canton, celles du chef posées en pal et rangées et fasce, celles des autres cantons posées en fasce et rangées en pal. C. : ✠ *S Ian van Lake* (Ville de Gand).

Lake (Josse van), fils de Guillaume, tient, de la seigneurie de Wesseghem, *'t heerscip van Vennackere*, à *Haeltere* (Aeltre), 1336 : un sautoir engrêlé, cantonné de quatre sangsues, posées en fasce. C. : une aigle issante (Fiefs, N° 10897).

Le seigneur de LAQUE : d'argent, à deux poissons, nommé allennes, en pal archyve, adossez de gueulle, semez de crois, crosez, pomelez à pointes fycés, de gueulle, et crye : de la Bourbourg bouf! (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres*).

Laken (Henri van), échevin de Malines, 1522 : une étoile, enclose d'un anneau (Malines) (voir **Rover, Soete**).

Et non pas un tourteau, chargé d'un anneau.

Lachman (*Egidius dictus*), échevin de Louvain, 1347 (n. st.), 51 : un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'un écusson à trois pals, ledit écusson au chef . . . (plain?). L. : $\text{✠ S' Egidii La hmans s . . . lov}$ (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Lacke (Pierre), Paul et Jean, fils de Jean, de Steenberg, et Pierre L., parent (*neve*), fils de Henri, vendent à Zegher van Lille, leur copropriétaire, des biens à *Doerne*, etc., qu'ils avaient hérités de damoiselle *Heijlsoete*, femme de Jean Lacke et mère des trois premiers, 1398; Paul : une fasce, accompagnée de deux oiseaux, 1 en chef, 1 en pointe, ce dernier essorant de son nid (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 2).

Lalaing (*Nicolles, sires de*), chevaliers, déclare avoir reçu, de la ville de Nivelles, pour lui et ses gens d'armes, 1211 1/2 écus de Bruges, pour frais faits par eux, à Nivelles, pendant un séjour d'environ un mois, lors de la guerre contre le comte de Flandre, 1336, le vendredi après la Noël (30 décembre) : dix (3, 3, 3, 1) losanges, accolés et aboutés. L. : *S' Choltart signev . . e Lala . . . chevali . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 861).

— (Messire Simon de), sire de *Hordaing* (Hordain), sénéchal d'Ostrevant, 1368 : dix (3, 3, 3, 1) losanges, aboutés (non accolés); au lambel à quatre pendants brochants. Cq. cour. C. : une tête et col d'aigle entre un vol. L. : *S' Sim r de Hor. ai sensc dostre . . .* (Mons, Sainte-Waudru, c. Q, l. *Quévy*).

— (Simon de), seigneur de *Kievrain* (Quiévrain), sénéchal d'Ostrevant, bailli du Hainaut, 1379 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, dix (3, 3, 3, 1) losanges (non accolés et aboutés), surmontés (!) d'un lambel; aux 2^e et 3^e, plain; au chef de quartier bandé. Cq. couronné. C. : une tête et col d'aigle entre un vol. S. : deux griffons (*Namur*, N° 1129).

LE GELRE donne ainsi le blason d'un *Lalain*, homme du « duc » de Hollande (de Hainaut, etc.) : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, dix (3, 3, 3, 1) losanges, aboutés en pals; aux 2^e et 3^e, d'or, au chef de quartier bandé de gueules et d'or. Le cq. d'or. Volet de sable. Cour. d'argent. C. : une tête et col d'aigle de sable, becquée d'argent, languée de gueules, entre un vol d'argent.

D'après l'armorial du XIV^e siècle, publié par DOUET D'ARCO, le sire de *Lalain* portait : *de gueules à tij piez d'argent lozengiez*.

Les comtes de *Lalaing*, en Belgique, portent : de gueules à dix (3, 3, 3, 1) losanges d'argent, accolés et aboutés. S. : deux griffons regardants d'or. Le tout posé sur un manteau de gueules, doublé d'hermine, sommé d'une couronne à cinq fleurons.

Lalaing (Simon de), sire de Brébières, chevalier, reçoit une rente de 100 livres, *deuve sour le terre de Raimes* (Raimes) au seigneur de *Lingne*, 1385 : même écu, mais, aux 1^{er} et 4^e, les losanges accolés et aboutés, et un lambel à quatre pendants brochants. Derrière l'écu émerge un homme sauvage, tenant sa massue sur l'épaule gauche. L. : *Simon de Lalain sires de Brebieres chl* (Chartes des ducs de Brabant).

— Simon de *Lalain*, seigneur de *Montegny* (Montigny), chevalier, déclare qu'en vertu de l. p. du duc de Bourgogne, le bailli de Bruges l'a dispensé des droits seigneuriaux du chef d'un fief, relevant du bourg de Bruges, fief qu'il a acheté de Jaquemars de Siers et qui appartenait, jadis, à feu Josse Hoonin, à Bruges, 1460, le 11 septembre : dix losanges (non accolés, ni aboutés), 3, 3, 3, 1, le 1^{er} chargé d'un petit lion (?). C. : une aigle issante. L. : *S Simonis de Lalaing milit'* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 40).

— (Antoine de), comte d'Hoogstraeten, seigneur de Montigny, Culenborg, Borssele, etc., 1523 : dix (3, 3, 3, 1) losanges, accolés et aboutés, surmontés d'un lambel. C. fruste. S. : deux griffons (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, l).

— (Philippe, comte de), baron d'Escornaix, grand-bailli de Hainaut, 1575 : même écu, mais sans lambel. Cq. couronné. C. : une aigle issante. S. : deux griffons regardants. Sous l'écu, sur un listel, le millésime : 1572. L. : *Phil cote de Lalaing* (Mons, Sainte-Waudru).

— (Procopé de), comte de *Rennebourg*, baron de *Gaesbecq* et d'*Hachicourt*, seigneur de Montigny-sur-Meuse et Cantaing, etc., du conseil de guerre de Sa Majesté, mestre-de-camp d'un terce d'infanterie wallonne, etc., donne, à l'abbesse de Nivelles, une déclaration relative à l'ascendance de damoiselle Agnès-Joseph de Sainte-Aldegonde; Bruxelles, le 28 janvier 1672 : dix (3, 3, 3, 1) losanges (non accolés, ni aboutés). L'écu sommé d'une couronne à sept perles. S. : deux griffons. L. : *Sill Procopii de La Rennebovy cas a . .* (Chap. de Nivelles, *Etabl. relig.*, c. 1375).

D'après cette attestation, ladite damoiselle est fille de messire Maximilien-François, comte de Sainte-Aldegonde, baron de *Noirhermes* (Noircarmes) et de Fromelles, etc., et d'Isabelle-Claire-Eugénie, comtesse de Sainte-Aldegonde, baronne de *Noirhermes*, vicomtesse de *Wisque* (Wisques), etc., et sœur germaine de damoiselle Anne-Marie de Sainte-Aldegonde, présentement chanoinesse de Nivelles.

Procopé de *Lalaing* signe : « Le Comte de *Rennebourg* ».

Lalaing (Maximilien, comte de) et de *Tildoncq* (Thil-donck), résidant à Bruxelles, collateur, en sa qualité de seigneur de Santbergen, de deux « bénéfices », à Santbergen, évêché de Malines, district d'Alost, 1787 : de gueules à dix (3, 3, 3, 1) losanges, accolés et aboutés. L'écu, ovale, supporté par deux griffons regardants, le tout posé sur un manteau, sommé d'une couronne à cinq fleurons (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46618) (voir **Hautrage**, **Croy**).

Lallaert (Jean), tenancier juré de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1444 : trois feuilles de tilleul, sans tiges, renversées (nénuphar) ; au franc-quartier brochant chargé d'une fleur de lis, au pied coupé (Bruxelles).

Laloe (Mathieu), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, scelle un acte concernant le couvent des Croisiers, de Tournai, 1359 : un chevron, accompagné de trois (?) oiseaux (le 2^e est douteux). T. : un ange, ou saint (Tournai, Croisiers).

Lam (*Alaerd*), échevin de Bruges, 1291 : trois léopards, rangés en pal. Dans le champ du sceau, deux étoiles, 1 au-dessus de l'écu, 1 à droite, et un croissant à senestre. L. : ✠ *S' Alart Engiel de Breges* (Chartes des comtes de Flandre).

— (Jacques), échevin de Bruges, 1294 : plain ; au chef plain (?). Un lambel brochant sur l'écu, chacun des cinq pendants chargé de quatre billettes. L. : ✠ *Sigillum Jacobes Lam* (Ibid.).

Le chef semble être chargé, à droite, d'un meuble (croissant ?).

Lamal (Jean-François) (sans particule), pléban de l'église d'Aerschot, évêché de Malines, remet au gouvernement autrichien l'état des biens afférents à ses fonctions, 1787 : d'or à trois chevrons de gueules ; au franc-quartier coupé d'or sur . . . et au lion brochant sur le coupé. L'écu dans un cartouche. C. : un lion (entier) (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46339).

Lamalle (*Lambiers de*), li *Brasseires, manans a Waule* (près de Huy), seigneur et maieur d'une cour de masuirs, 1383, 7 : trois chevrons ; au franc-quartier chargé d'un lion. L. : ✠ *S La Lamal* (Abb. d'Oriente, A. G. B.) (voir **Jardin**, **Marchis**).

L'acte de 1387 a trait au couvent *delle Vaul Notre Dame deleis Huy* (Val-Notre-Dame).

— *Jehan de Lamal*, échevin de Vieux-Waleffe, près de Fallais, 1499 : une tour, ou porte crénelée. L'écu suspendu au bec d'une tête d'aigle, issant de l'encadrement du champ du sceau. L. : . *Jehan de Lamalle* (C. C. B., c. 108).

Lamarche (Jean-François), recteur du « bénéfice »

sous l'invocation de la Sainte-Trinité, en l'église collégiale de Saint-Jean-l'Évangéliste, à Liège, remet au gouvernement autrichien l'état des biens afférents audit « bénéfice », sans date (1787) ; dit sceller de son propre cachet : une flèche, posé en pal, au chevron abaissé, brochant, accompagné en chef de deux croisettes pommetées et en pointe d'un fer à cheval, brochant sur la flèche. L'écu surmonté des lettres MS (cachet, sans autre L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46639).

Lambert dit Bassee (*Jehan*), prévôt de l'église Saint-Vincent, à Soignies, et chapelain de l'autel de Notre-Dame, en l'hôtel du duc de Bourgogne, à Bruges, 1463, 6, 7, 8, 70 : trois marteaux. T. : un ange. L. : *S Jehan* (C. C. B., Acquets de Lille, l. 402, 379).

Lambert. *Jehan le Lambert*, auditeur, commis et député, par *Bauduin doignies* (voir **Oignies**), au nom du duc, *a prendre, oir et recevoir les contraulx . . . qui se font souz le seel* du souverain bailliage de Lille, d'Orchies et appartenances, 1451 (n. st.) : un chevron, accompagné de trois panelles, la 3^e surmontée d'une petite boule (bavure de la cire ?). T. : un ange. L. : *S Jehan le Lambert*. Contre-scel : dans le champ du sceau, une fasce, chargée du mot : *Lille*, précédé d'une étoile, ladite fasce surmontée d'une fleur de lis entre deux étoiles ; le bas dispré. Sans autre L. (Chartes de la Chambre des Comptes de Flandre, A. G. B.).

— (Michel) (fils de *Ghys*), homme de fief du Hainaut, 1370 : un chevron, chargé d'un croissant, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une coquille. S. senestre : un griffon (Mons, Sainte-Waudru, c. 2).

— (Jean), même qualité, à Braine-le-Château, 1398 : quatre filets alésés, deux en bande, deux en barre, passés en sautoir, accompagnés de deux annelets, un en chef, un en pointe. T. senestre : un homme (guerrier ?), tenant de la main gauche une lance. L. : *S Jean Lambert* (Greffes scabinaux, Braine-le-Château, A. G. B.).

— (Jean-François), curé de Heestert, évêché de Tournai, châtellenie d'Audenarde, remet au gouvernement autrichien l'état des biens afférents à son église, 1787 : d'azur au sautoir écoté, alésé (de Bourgogne), chargé de huit billettes, posées dans le sens du sautoir. C. : une molette (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46609) (voir **Corput**).

Lamberts (Fr.), curé de Weiswampach, remet au gouvernement autrichien un état des biens afférents à sa cure, 1788 : d'azur à la fasce, accompagnée de trois croisettes recroisetées. L'écu dans un cartouche (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46381, 46384, 46391).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

Pl. XCII.

- Fig. 1. Massart de Pontillas, masuir (1428).
Fig. 2. Thomas de Pontillas, maire de la cour de Saint-Lambert,
à Flawine (1432).
Fig. 3. Jacques de Pontillas, échevin du chapitre de Saint-Aubain,
à Namur (1449).

Il remet aussi, en 1788, un état des biens de l'église de Holler.

Welswampach et Holler appartiennent au diocèse de Liège et à la province de Luxembourg.

Les barons de Lamberts-Cortenbach, en Belgique, portent : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, d'argent au lion de gueules, mouvant de la pointe, tenant de la patte dextre un anneau d'or; aux 2^e et 3^e, parti; a, d'or à la demi-aigle de sable, mouvant du parti; b, d'or à la fasce de gueules.

Des trois branches, l'aînée charge cet écu d'un écusson en cour, d'azur à trois bandes d'or, ledit écusson sommé d'une couronne d'or;

la deuxième branche : du même écusson, mais non couronné;

la troisième branche : d'un écusson d'or à trois bandes de gueules, qui est *Cortenbach*.

Lambines, voir **Marchin**.

Lamboij (Thierry), échevin de Maestricht, 1450 : une fasce; au franc-quartier fruste. L. : . . . *rrich Lam tr* (Chevalier Cam. de Borman, à Schalkhoven).

Lamborte (Laurent), échevin de Liège, vers 1400 : un léopard couronné, en arrêt, l'épaule chargée d'un écusson fruste (plain?). L. : . . . *Loren . am . o . e . a .* (C. de B.).

Lambot (H.), receveur du comte de *Rougrave*, trésorier de la cathédrale de Liège, abbé de la collégiale de Ciney, qui, en cette dernière qualité, possède deux tiers de la grosse dime d'Emptinal, représentant, annuellement, 49 florins 16 sols de Liège = 34 florins 17 sols 3 deniers, 1787 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, de vair; au 2^e et 3^e, trois triangles et un lion brochant. C. : un lion issant (cachet, sans L., en cire brune) (C. C. B., reg. 46658).

Lambotins (*Lambiers*), homme du comte de Namur, 1327, 39 : deux étrières en chef et, en pointe, une faux renversée, posée en bande, accompagnée à senestre d'une molette. L. : ✠ *Saiail Lam . o . n de Brone (Bronc?)* (probablement Broigne) (*Namur*, Nos 470 et 613).

L'Inventaire imprimé l'appelle, à tort, *Lambrenis*, au lieu de *Lambotins*.

Lambrecht (Godefroid), tenancier de la cour (*vroenhoff*) du prévôt de Saint-Lambert, de Liège, à Gelinden, 1442 : un lion contourné (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, une famille Lambrecht portait : coupé; au 1^{er}, d'or à trois merlettes de sable, rangées en fasce; au 2^e, de gueules, au crois-sant d'argent.

— (Jean), échevin au métier de Maldeghem, 1435 : un agneau passant. L. : *S Joh . . Willems Laberecht* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 284).

Lambrechts, *Pauwels*, fils *Lambrechts Heinricx*, homme du duc de Bourgogne, dans la seigneurie de

Ghisene (Guines), 1420 : deux coquilles en chef et une coupe en pointe. L. : *s Lambrec . .* (Ibid., l. 190).

Lambrechts (Cornelle) (*Lembrechts*), tenancier de la Chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1428 : coupé; au 1^{er}, un agneau passant; au 2^d, une meule. S. senestre : un griffon. L. : *S' Corne . . . Lamprecht* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Cornelle), maître des moulins du duc de Bourgogne, de Brabant, etc., 1445; *Corneljs Lambrechts, overier de monseigneur le duc de Brabant*, déclare que, au château ducal, à Jodoigne, le receveur d'illec a cédé, temporairement, à *Jehan doffene, charpentiers des molins*, deux viviers appartenant au prince, 1449, 10 novembre : une meule; au chef chargé d'un agneau passant. T. senestre : un homme sauvage, portant un écot de la main droite. L. : *S Cornelis* (C. C. B., c. 37, Chartes des ducs de Brabant et Acquits de Lille).

Dans l'acte de 1445, il est question des moulins de *Genappe*.

— *Jean Lambrechts* scelle pour Catherine et Anne van *Raeshoven* (= Raetshoven, ou Racour), qui déclarent tenir, de la comtesse de Vaudémont, dame de Bierbeek, une rente de blé, sur des terres à Bierbeek, 1470 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce; la pointe de l'écu est cassée. C. : un lion issant entre un vol. L. : *Lambrechts* (Av. et dén., N° 485).

Lamens sone (Guillaume), échevin d'Anvers, 1412 : trois flanchis (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoesden*, c. II).

— (Guillaume) (et *Lammenssoen*), même qualité, 1434 : même écu. Cq. couronné. C. : une tête et col de chien braque. T. dextre : une damoiselle (Notre-Dame, Anvers, *Chap. capsae* 1-5).

Laminne. Rasse van *Lamines*, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye, i. t. : 4940 moutons, 1374 : une bande d'hermine. L. : *de Lamie . s* (Chartes des ducs de Brabant).

Un Jean de *Lamines*, prisonnier *illec*, sous le même, reçut, en 1374, un 1^{er} acompte sur une i. t. de 108 moutons; le sceau est tombé (Chartes des ducs de Brabant). D'après *Hemricourt, chif de Lamines* portent : *de geules a une bandé d'hermines, . . . mais tos (: Vyle, Davelés, Kachemars de Silrs, de Bovenignistir, de Crenewy, de Blehen, de Hortons, Moreaz) erient Hemricourt* (Salbray, p. 27, 40, 136, etc.).

— Thomas van *Lamines*, prisonnier *illec*, sous le sire de Seraing; i. t. : 828 moutons, 1374 : même écu, brisé d'un lambel brochant, le 1^{er} pendant chargé d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S Thomas de Lamines* (Ibid.).

— *Merten van Lamijns*, écoutète de *Bierlevelt* (Bin-

derveld), 1470 : une bande d'hermine, accompagnée au canton senestre d'une étoile. T. : un ange agenouillé, tenant l'écu à dextre. L. : de *Lamyns* (Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).

Laminne. *Willem van Lamijns, alias Mertens*, échevin de *Bierlevell*, 1470 : même écu sans l'étoile (Ibid.).

— *Jan van Lamijns*, échevin de *Bieldervelt*, 1519 ; écoutète *illec*, 1531, 52 : une barre (!) d'hermine. S. senestre : un griffon. L. : *S Iohis miins* (Ibid.).

Un *Willem van Lamijns*, écoutète de *Bieldervelt*, 1519, tout en disant se servir de son propre sceau, appose celui dudit *Jan* (Ibid.).

Les chevaliers de Lamine, appartenant à la noblesse officielle de Belgique, portent : coupé d'or et d'argent, à la fasce onnée de sinople, brochant sur le coupé, accompagnée en chef de trois roses de gueules et en pointe de trois glands d'or, tigés et feuillés de sinople, rangés en fasce.

Deux casques couronnés. C. C. : à dextre, une rose de gueules, tigée et feuillée de sinople ; à senestre, un gland de l'écu.

Lammens, voir **Lamens sone**, **Lammin**, **Lammins**.

Lammin (Nicolas), échevin de *Furnes*, 1405 : un chevron, chargé de trois coquilles et accompagné en pointe d'un agneau passant. L. : . *Cl a . i .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 89, 90).

Lammins (Pierre), échevin au métier d'Assenede, 1494, 7 : un agneau passant, sur une terrasse. L. : *S Pieter mins* (Ibid., l. 224).

Lamock. *Libert Bechet, sieur de La Mock*, écuyer, se déclare vassal du roi de France, « a cause de ma qualité de gentil homme franc », et d'une maison franche à *Estrémont* (Straimont) (comté de Chiny), 1681 : une fasce onnée, accompagnée de trois (2, 1) annelets. Cq. sans C. (cachet en cire rouge) (il signe *Lamock*) (C. C. B., 45713^a).

— Jean de La Mock, écuyer, déclare tenir, du roi de France, un tiers du fief de *Rossignol* : maison avec grange, jardin, *chenevieres*, etc., 1681 : même écu. Cq. sans C., surmonté des lettres I D L M (cachet en cire rouge) (Ibid.).

— Guillaume de *la Mock*, écuyer, tient, dudit roi, une maison franche à *Assenois*, au comté de Chiny, 1682 : même écu. Cq. sans C. (cachet en cire rouge) (Ibid.).

Lamoot (Olivier), marguillier de *Reninghelst*, 1424 : une étoile à cinq rais. L. : *S Oli . . . er . ammoot* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 376).

Lamp. Pierre *Lam* (!), jadis prisonnier à *Bäsweiler*, sous la bannière d'Agimont ; i. t. : 113 2/3 moutons, 1374 : une fasce bretessée et contre-bretessée, sur-

montée à dextre d'une étoile. L. : ★ *Sigillum Peter Lamp* (Chartes des ducs de Brabant).

Lamp. Pierre *Lamp*, écuyer, reçoit un paiement du prévôt d'Ivoix, 1379 : même écu, mais l'étoile à cinq rais. L. : *S' Petre Lant d Duch* (Ibid.).

Lampaert (Baudouin), échevin au métier de Bouchaute, 1503 : un *agnus Dei*, passant. S. senestre : un griffon. L. : *S Bo Lampaert* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 229).

Lampernisse. Jacques de *Lamprenesse*, homme du comte de Flandre, 1312 (à Ypres) : un tiercé en fasce ; au 1^{er}, un lambel à cinq pendants ; aux 2^e et 3^e, plains. Le reste du sceau est cassé (*Namur*, N° 383).

Landas (*Amelricus de*), (voir **Wavrin**), 1256 : type équestre : le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel à un parti-émancé (très cassé). L. du contre-scel : ✠ *Secretum meum* (Mons, Trés. des chartes des comtes de Hainaut).

— *Gerardus de Landast* (Landas?) (voir **Wavrin**), 1256 : type équestre ; le bouclier et l'écu du contre-scel : plain ; à la bordure (simple). L. : ✠ *S' Ger' de Landast militis a . nes*. L. du contre-scel : ✠ *Clavis sigilli* (Ibid.).

— (*Baudart de*) reçoit une rente viagère sur le domaine de Courtrai, 1445, 7 : une doloire, accompagnée de trois étoiles. L. : *S Baud Landas* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391).

— (Mathieu de), chevalier, seigneur de *Ruppilly* et de *Roucourt*, bailli du chapitre de *Sainte-Waudru*, à Mons, 1505 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, parti-émancé ; aux 2^e et 3^e, un lion. C. : un vol (Mons, *Sainte-Waudru*, Q, liasse *Quévy*).

— (Guillaume de), maître de la Chambre des Comptes, à Lille, 1540, 1, 5, 6 : un parti-émancé. C. : deux membres d'aigle, les serres en bas. S. : deux lions. L. : *S Guillame de Landas* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 48, 159).

GELRE donne ainsi les armes de *Landas*, homme du comte de Flandre : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, parti-émancé d'argent et de gueules ; aux 2^e et 3^e, d'or à la croix de gueules. Volet de sable. Couronne d'or. C. : un vol de sable.

CORN. GAILLIARD (XVI^e siècle) blasonne ainsi l'écu du seigneur de *Landas* : *emencé en pal d'argent et de gueulle de dix* (*L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Landeghem (Jean van), jadis prisonnier à *Bäsweiler*, sous Louis de Namur ; i. t. : 177 1/3 moutons, 1374 : un bâton et un lion brochant. L. : ✠ *S' Ian van Landeghem* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Pierre van), fils de Michel, tient, du comte de Flandre, un fief à *Saint-Nicolas*, 1527 : une rose (Fiefs, N° 7044).

Le seigneur de LANDEGHEM : de sable, à trois cocquilles d'argent (CORN. GAILLIARD, L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres).

Landenne. Jean van Landines, prisonnier à Basweiler sous le sire d'Oupeye; i. t. : 106 moutons, 1374 : deux fasces, la 1^{re} chargée d'une rose et surmontée de trois fleurs de lis. L. : ✠ S Jehan de Bierlo (Chartes des ducs de Brabant).

Son indemnité totale s'éleva à 106 moutons.

En 1382, il scella une quittance, relative à la bataille de Basweiler, du sceau de Thierry de Berlo (voir ci-dessus), mais qu'il dit être le sien propre (Chartes des ducs de Brabant).

LANDES (Pierre de), changeur du trésor du roi de France et receveur général des exploits et amendes des réformations, 1361 : une bande, accompagnée au canton senestre d'une fleur de lis, ou croisette, et une bordure (simple). L. : de (Tournai, Chartrier) (voir **Landres**).

Landescron. Gerardus, miles, dominus in Lantscronen, tient en fief, de Gérard, comte de Juliers, advocatus de Neryndorf (Nierendorf) et de Oedynhoven, 1327, donné apud Nidegin (Nideggen) : une couronne, le cercle soutenant un demi-cercle dressé, orné au haut de perles, et trois longues pointes, chacune garnie d'une rose. L. : ✠ Sigillum Gerardi bergravi ntskronen (Dusseldorf, Jul.-Berg, N° 318).

— Gérard, seigneur de Lantscronen, oncle de Paul van Hüchelhoven, 1337 : même écu. Cq. couronné. C. fruste (Ibid., N° 391).

Voici, d'après GELRE, le blason de Her Gerairt van der Lanscronen, homme de l'évêque de Cologne : de gueules à la couronne d'or, fermée, garnie, au haut, de trois grand fleurons, sous forme d'étoiles ajourées; le champ semé de trèfles d'or.

LANDORP, voir **Langdorp**.

Landrecy. Jehan de Landresi, dit Petit Jan, échevin de la cour dite de Perwees, jugeant à Evernas le Baduyn (Avernas-le-Bauduin), 1310 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une force renversée; au 2^e, une hache, au tranchant arrondi; au 3^e, une serpente. L. : S Jehan de La . . . si (Heijlissen).

Landres. Jean de Lendes, écuyer, scella un acte de Hues, curis de Lendes et doiens de la crestientey de Baseille (Bazeilles), 1333 : trois pals et une bordure dentée. L. : . . . han de L (Lorr., Briey, B, 391, N° 113) (voir **Briey**, **Housse**, **LANDES**).

— Habraem van Lande, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 393 1/3 moutons, 1374 : trois pals. C. : un chapeau, à large bord, garni de deux plumails, chacun soutenu d'un manche (?). Le casque accosté de deux oiseaux (corbeaux?). L. : S Habran de Lades (Chartes des ducs de Brabant).

Le sceau appendu à une quittance de 1377 est assez fruste.

Landres (Didier de) (et *Lendres*), seigneur de Landres et de Meurville, 1468; seigneur de Landres et de Thichemont (Tichémont), 1472; tient, du roi de Jérusalem et de Sicile, duc de Bar, du chef du château de Briey, la justice de Landres, à deux piliers, etc., 1468, et le *chastel et forteresse de Thichemont*, 1472 : trois pals et une bordure (simple). C. : un chapeau cylindrique, garni de deux plumails, chacun soutenu d'un manche. S. : deux lions. L. : S' Diede de L . . nd . . (Lorr., Briey, B, 392, N°s 233 et 261).

— (Antoine de), écuyer, seigneur-voué de Landre, seigneur d'Auwillers (Avillers), vassal du roi de Jérusalem et de Sicile, duc de Lorraine, etc., commencement du xv^e siècle : trois pals. C. : un haut chapeau cylindrique. S. : deux lions (Ibid., 393, N° 32).

— (Didier de), chevalier, seigneur d'Aviller (Avillers) et de Landres, en partie, capitaine et prévôt de Briey, garde du scel du tabellion de cette prévôté, 1347, 51 : trois pals, au pied aiguisé. C. : un chapeau arrondi, à large bord, celui-ci percé de deux manches, chacun soutenant un plumail. L. : Didie de Landres (Ibid., N°s 89 et 93).

— (Claude de), seigneur de Landres et de Tichémont, scella un acte de Catherine de Clémery, veuve de Balthasar de Fiquelmont, 1573 : même écu. C. cassé. S. senestre : un lion (Lorr., Bar, fiefs, N° 74).

— André de Landre, baron de Fontoy, seigneur de Fiquelmont, du ban de Buzzy, des Cinq-Villes, Fléville, Lixières, en partie, 1612 : trois pals et une bordure (simple). C. : un chapeau cylindrique (Lorr., Arrancy, N° 35).

Landrieu (Amélie), abbesse du monastère de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, dit *des pretz porchains*, à Tournai, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son abbaye, 1787, le 15 mars : d'azur à la herse de labour triangulaire. L'écu, en losange, dans un cartouche, posé sur une crosse, en pal (Cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46678).

Landsberg. Henricus, filius quondam Wetzeli de Lamzberg, militis, 1315 : type scutiforme; une fasce frettée, surmontée à dextre d'un lion. L. : . . . nrici de Landesb . . . (Dusseldorf, Werden, N° 83).

Ce Henricus cite Philippus de Lanzberg (?), miles, avus meus defunctus. Il s'agit de la curtis de Lopenhelde.

— Reinhardus, filius quondam Philippi de Lansbergh, militis, a acheté, avec le consentement de l'abbé de Werden, curtem de Loppenhelde . . . ac officium schulthetatus ibidem, de Henri, fils de feu

son frère *Wesselus, miles de Lansbergh*, 1317 : même écu. L. : *S R . . . eri de Landesberg* (Ibid.).

Landsberg, *Philippus, miles, dictus de Lansbergh*, scelle un acte de son dit frère *Reinhardus*, 1317 : même écu, mais sans le lion (Ibid.).

— (Jean van), dit *Ruschenberg*, scelle l'acte de Thierry de la Mark, relatif à la renonciation de Marguerite de Clèves, aux pays de ses parents, 1394 : une fasce bretessée et contre-bretessée, surmontée d'un chien assis. Le reste du sceau est cassé (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 379).

— Guillaume van *Lantsberg* scelle pour son frère Thierry, qui reçoit de Gérard, duc de Juliers et de Berg, le prix d'un étalon, etc., 1446 : une fasce frettée. C. : un ours (!) issant. L. : *S Veillem (!) van Lan . ber .* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 2364).

LANDT, voir **Broekhuizen**.

Landwijck, voir **Blanden**. **Lantwijck**.

Lanen (Jean-Baptiste), *choordeken* de l'église Saint-Jacques, à Anvers, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à une fondation, dans ladite église, fondation dont il est le bénéficiaire, 1787, le 14 avril : d'azur à une oie, nageant sur une eau. L'écu dans un cartouche. Devise : [*Anser*] *non tingor ab und* (!) (cachet, en cire rouge) (C. C. B., reg. 46540).

LANG (*Brune van*), combattant, jadis, sous le duc de Brabant, contre le comte de Flandre, 1357 : de . . . à quatre burelles. L. : *✠ S' van Lang* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1540) (voir **Broekhuizen**).

Langdorp (?). Jean van *Landorp*, alleutier (*eijgen-genoet*) de la duchesse de Brabant, 1401 (il s'agit d'une terre à Over-Hespen) : une fasce, surmontée de deux étoiles à cinq rais. L. : . . . *an* (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

Langdris. Guillaume de *Langedries*, chevalier, 1281 : un lion et un semé de billettes. L. : *S Wilhelmi militis de Langdris* (Abb. de Saint-Trond, c. 2).

Le *Cartulaire de Saint-Trond* blasonne, abusivement, le lion : « à gauche ».

— Jean de *Langdries*, frère dudit, 1281 : même écu, brisé d'un lambel (Ibid.).

— (Thibaut de), chevalier, échevin de Liège, vers 1355 : même écu, sans lambel. L. : *★ S The* (C. de B.).

— Gilles van *Landriesche*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 496 moutons, 1374 : même écu, brisé d'un bâton, passant sous le lion. L. : *✠ S Giles de Landris* (Chartes des ducs de Brabant).

Langdris. Rasse van *Landriesch*, prisonnier illec, sous le même ; i. t. : 228 moutons, 1374 : même écu, mais le bâton brochant, surpris en cœur d'une étoile brochante. L. : *★ S Rashin de Landris* (Ibid.).

Voir HEMRICOURT (p. 30, 32, etc.), d'après qui « *ly nons, et ly blazons (de geules a on lyon d'or bilhetez d'or), et les grandes richeches de Langdris sont tellement amortiez, qu'il n'en est hoirs nus demoreis legitimme, qui porte le armes, ne le sor-nom de Langdris* » . . .

Langhe. Pierre de *Lange*, bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : trois pals ondés. L. : *Langhe* (Chartes des comtes de Flandre).

— (Hector de), amman de Termonde, 1371 : une fasce, surmontée de trois merlettes. C. : un grand plumail, issant d'une cuve de l'écu. L. : *e Lan . . . (Zwijreke)* (comp. **Marbaix**, **Sombrefe**).

— (Frédéric de) scelle pour Tjeldeman Grinde, bourgeois d'Utrecht, son neveu, 1391 : un chevron, accompagné de trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (nénuphar). L. : *Sigillum Vrederic de Langhe (Utrecht)*.

L'acte cite maître Arnould Pot, doyen de Saint-Pierre, à Utrecht, et Frédéric de Langhe, frères (!), oncles dudit Tjeldeman. Une charte de 1381 cite un Frédéric de Langhe comme échevin illec ; son sceau est tombé.

— Henri de *Lange*, échevin d'Aerschot, 1394 : un sautoir engrêlé, le bras dextre supérieur terminé au haut en un grand trèfle. L. : *✠ S Herici de Laghe scabi ars*. (Abb. de Sainte-Geترude, à Louvain).

— (Josse de) reçoit, du *fermier de l'avoire* de Menin, 100 livres parisis, *ter causen van minen rechte dat ic verhoohde theerschap van Meeninne bi Gillis van Eimserode* (Hemsrode) *tweehondert pont parisis*, 1422 : un chevron, chargé de trois fleurs, tigées et feuillées, et accompagné en chef de . . . (fruste) et en pointe d'une merlette. L. : *Laghe* (C. C. B., *Acquits de Lille*, t. 13, 14).

— Jean de *Lange*, échevin de Malines, 1504 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois billettes vidées ; au franc-quartier brochant, chargé d'une fasce et d'un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce ; aux 2^e et 3^e, trois pals ; au franc-quartier fruste. L. : *S scabinal' Iohis de Langhe* (Chartes des ducs de Brabant).

Langhel, voir **Blitterswijk**, **Müllenark**.

Langhegheraerds, voir **Grijssperre**.

Langelaar. Guillaume van *Langelaer*, prisonnier à Basweiler, sous le sire de Cranendonck ; i. t. : 528 moutons, 1375 : une fasce, chargée de trois macles et accompagnée de quinze billettes neuf (3, 4)

en chef et six (3, 2, 1) en pointe. L. : . . . *ihelmi de Langlar* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Rover**).

Langelaar. *Wilhem, herre zu Esche* (Esch), *Giltz van Bubbingen* (Bubange), *Johan van Baix*, *Arnolt van Langerlaire*, *deme man spricht Arnold Reube[re]*, *Herman Ruse van Volkildinghen* (Reuss de Folkendange), *Johan* (son sceau est tombé) *und Peter* (ne scelle pas), *gebrudere van Gunderinghen* (Gonderange), *Cleischen van Gymnich*, *Hannez van Valkenhain* (Falkenhain), *dem man spricht Poillend[re]*, *Arnolt van Saiszen* (Sassenheim et Sanem?) (son sceau est ombré), *Johan von der Veltz* (de la Rochette) et d'autres déclarent, *also wir zu Dudelinghen* (Dudelange) *gewangin sin worden van wegen des edelen hern Wynmars van Gymnich, herre zu Dudelinghen, do Dudelinghen gewonnen wart van dem hogenbornen vürsten hertzogen Roprecht, hertzogen zu Baire* (Bar) *und herre zu Cassel, und hern Eddewart van Baire, marg[re]ve zu Bruckin, des vursz, hertzogen son, und iren frunden . . .* que ledit sire *Wynmar* les a délivrés de la captivité, à l'amiable, moyennant *ein alte ourfiede*, qu'ils ont scellé, et qu'ils le remercient, en renonçant à toute indemnité du chef de cette guerre, 1410, *des anderen dages nach unssze frauwen dagen conceptio*; ledit *Arnolt van Langerlaire*, dit *Reubere*: une fasce, accompagnée de quinze billettes, neuf (5, 4) en chef, six (3, 2, 1) en pointe. L. : *van Langlar*. (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 377**).

LANGELE (Jehan de), échevin de Namur, 1515: écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un semé de billettes; au 2^e, trois croissants; au 3^e, de vair à trois fascées. Un bâton brochant sur l'écu. C. : un vol. L. : *S Onyn de Lange* (Namur, N° 1384) (voir **Onin**).

Quoiqu'il y ait un bâton brochant sur l'écu, il n'y a aucun doute qu'il ne faille voir dans les 1^{er} et 4^e quartiers: un bâton, ou cotice, et un semé de billettes.

Langemeersch. Jean van *Langhemersch*, échevin de la salle et châtelain d'Ypres, 1542. 3: une fasce bretessée et contre-bretessée, accompagnée en pointe d'une étoile. C. cassé. S. : deux lions (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 1).

LANGENAUWE, voir **Brenner**.

Langenberg. Thierry *Langenbergh* (sans particule), échevin de Dusseldorf, 1420: une montagne (formée de gros moëllons), sommée d'une tour à dextre, et de deux arbres. L. : *Sigillum Diderici v Langenb^g* (Dusseldorf, Chap. de Dusseldorf, N° 101).

Langendonck (*Amelrijck van*), *scepen mijns heeren Sinte Peeters ende abts van Corbij* (Corbie), *inde prochie van Nederijssche* (Neerijssche), 1532: un

pentalpha. L. : ✠ *S Ameriek van Langedonck* (M. Max de Troostembergh d'Oplinter).

Langenhove, voir **Anderen Hove**, **Pape**.

Langenhove porte: d'azur à la fasce bretessée et contre-bretessée, accompagnée en chef de deux couronnes et en pointe d'une étoile, le tout d'or. Cette famille est ancienne; elle s'est allée aux de Clippele, Lefebvre, de Meersman, de Waepenaert, etc.

LANGENHUSE (Thierry van), bourgeois de Cologne, reçoit, de la duchesse de Brabant, 3220 florins du Rhin qu'elle et le duc lui devaient, à lui, à Jean et à Renier *Claetsen*, frères, ses oncles, 1387: un lion léopardé. L. : . . . *Diderici de Longha Dom*. (Chartes des ducs de Brabant).

Langerode. *Theodericus de Langrode*, échevin de Louvain, 1438, 9 (n. st.) 1464, 78, 9: un chevron, accompagné en chef de deux annelets. L., 1438-64: ✠ *S Theodrici de Langrode scab lov*; 1478, 9: ✠ *S Theoderici de Langrode scab' lov* (Abb. de Saint-Gertrude, à Louvain, *ad annum* 1423, etc.).

LANGVELT (Léon van), échevin de Bois-le-Duc, 1376: un sautoir composé, accompagné en chef d'un besant, ou tourteau. L. : . . . *eonii de Langvelt scabi Besc*. . . . (Chartes des ducs de Brabant).

LANC, voir **MEER**.

Lancaster, voir **Derby**.

Lannoy. *Baudeson* (*Baudechon*) *de Lanoit, Lanoyt*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière d'Agimont; i. t. : 184 moutons; scelle pour Colart le Fevere (fils de Colart), prisonnier sous Agimont; i. t. : 36 moutons, 1378: trois lions; au franc-quartier brochant, chargé d'une étoile. L., 1374: + *Badvins de Lonoit* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Robiers, sire de Lannoit et de Lis* (Lys), franc-échevin des alleux du Tournésis, 1377 (n. st.): trois lions et une bordure engrêlée (Tournai, Chartreux, c. 10).

— *Gillebiers de Lannoit* (*Lannoit*), chevalier, reçoit, de la ville de Tournai, une rente, inscrite sur sa vie et celle de *Hannekin*, dit *Floridas*, son bâtard, 1402, 5; *Gilbiers de Lannoit*, chevalier, reçoit de Tournai une rente inscrite sur sa vie et celle de son bâtard Robin, 1402, 3, 4: même écu. C. : une tête et col de licorne. S. : deux léopards lionnés, accroupis. L. : *S Ghilbert de La'noy cevalier* (Tournai, Chartrier).

— (Hue de), chevalier, chambellan du duc de Bourgogne, reçoit, de celui-ci, par le *fermier de l'avoie* de Menin, un acompte de 100 francs, « pour la garde de la ville de Compiègne », 1418: trois lions couronnés et une bordure engrêlée (C. C. B., Acquits de Lille, 13-14).

En 1414, il se sert d'un autre sceau, au même écu. C. : une tête et col de ... (licorne?). L. : *re-
coutee* (Ibid.).

Lannoy, Gossuin de Lansnoit, écuyer, seigneur de Lespesses, châtelain de Leuze, commis par Jacques, comte de la Marche, de Vendôme, Castres, seigneur de Leuze, 1429 : trois lions et une bordure engrêlée. Même C. S. : deux léopards lionnés (Tournai, Chartreux, c. 2).

— (Guillebert de), seigneur de Willerval, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne et capitaine de son château de L'Ecluse, déclare que le duc lui a fait grâce de 600 livres parisis, droits seigneuriaux par lui dus, par suite de l'achat qu'il venait de faire de la seigneurie de Tronchiennes, près de Gand, 1430, le 19 juin : trois lions couronnés et une bordure engrêlée. C. : une tête et col de licorne. T. dextre : un homme sauvage, sans massue, issant de l'encadrement du sceau. L. : . *ghilleb* *oy* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 82, 83).

Par erreur, le graveur a voulu graver, d'abord, une bordure simple, dont on voit la ligne supérieure, mais il a gravé, au-dessus de celle-ci, une ligne engrêlée.

— (Catherine de), abbesse du monastère de Notre-Dame-de-l'Olive (Giteaux), au diocèse de Cambrai, 1350 : écu en losange, à trois lions. L. : . . *Katerine de Lanovabe . de lolive* (Tournai, Quittances).

— (Loys de), chevalier, seigneur de la Mottry (Motte-rie), Wannes (Wasmès) et de Courtebecque, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, qu'*Ursele dougnies* (d'Oignies) est descendue . . . de dame Marie de Thyennes (Thiennes), qui eult espouse messire Zegre du Bois, chevalier, seigneur de Hoves, Reusves (Rèves?), Gratit (le Graty), etc., avec dicelle Ursele, 1331, le 28 juin : trois lions couronnés, accompagnés en cœur de . . . Cq. couronné. C. : une tête et col de licorne. T. senestre : une damoiselle, coiffée du hénin. L. : . . . *ois de Lanoi chevalier seigneur* (Chap. de Nivelles, c. 1373^{bis}, A. G. B.).

— (Mathieu de), échevin d'Anvers, 1382 : trois lions, surmontés d'un lambel. C. : un lion (?) issant (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1).

— Adrien-Gérard, chevalier, comte de Lanoyer, baron de Clervaux, remet, au roi de France, le dénombrement de cette seigneurie (Luxembourg), 1682 : trois lions. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., 45713^a).

— (François-Hyacinthe, comte de), de Lamottry (la Motterie) et du Saint-Empire, baron de Sombreffe, etc., donne, à l'abbesse de Nivelles, une attestation relative à l'ascendance de damoiselles Henriette et Béatrice, nées comtesses Duhan (du Han); Nivelles, le 23 mai 1720 : trois lions. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons,

dont deux formés de trois perles. S. : deux griffons (grand cachet, sans légende, en cire rouge, dans une boîte de bois) (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1374).

D'après ce document, lesdites damoiselles étaient, du côté paternelle, gentilles femmes, filles de messire Louis-Philippe Duhan, comte de Martigny, chevalier, seigneur de Colmey, Froville, Villacourt, etc., conseiller d'Etat de son Altesse Royale, son grand-veneur de Lorraine et de Barrois, et de Catherine-Françoise, marquise de Rocquefeuil (Rocquefeul), petites-filles de messire Gabriel Duhan, chevalier, comte de Martigny, et de Philiberte de Rîvers (fille de messire Dieudonné de Rîvers, chevalier, seigneur de Bletange, maréchal de camp des armées du Roi Très-Chrétien, gouverneur de la ville de Remiremont, et d'Anne du Choquay); arrière-petites-filles de messire François Duhan, chevalier, seigneur de Martigny, de Colmey et autres lieux, et de Louise de Wopersnou (Wopersnow); et que lesdites sœurs sont *vrayement nobles de tous costez paternels, sans aucune batarde, bourgeoisie, ny autre empchement quelconque.*

Lannoy. Le même atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Anne-Louise, marquise de Lovati, du côté paternel, est *gentille femme*, fille de Ferdinand, marquis de Lovati *Viccomiti* (Visconti), chambellan de S. A. R., colonel commandant sa garde suisse, et de Jeanne-Thérèse, marquise de Rocquefeuil; petite-fille de Charles, marquis de Lovati, capitaine de la garde allemande du duc de Parme et grand-royé du duché de Milan, et de Livie, marquise des Capitaines d'Arconate (Arconati); arrière-petite-fille de Pierre-Antoine, marquis de Lovati, lieutenant-général de l'artillerie du duché de Milan, colonel de deux régiments d'infanterie italienne, et d'Anne de *Viccomiti*; et que ladite Livie est fille de messire François des Capitaines d'Arconate et de Cornélie Brippia, tous issus légitimement d'ancienne noblesse militaire, 1720, le 23 mai, à Nivelles : même sceau-cachet, dans une boîte de bois (Ibid.).

— (Albert, comte de) et de Lamottry, du Saint-Empire, chanoine de la cathédrale de Gand, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Anne-Louise, marquise de Lovaty, du côté maternel, est *gentille femme*, fille de Ferdinand, marquis de Lovaty *Viccomiti*, chambellan de S. A. R., colonel commandant sa garde suisse, et de Jeanne-Thérèse, marquise de Rocquefeuil, fille de Jean-François, marquis de Rocquefeuil, seigneur de Puydebar, et d'Antoinette-Thérèse de Bauverot d'Herbéviller (fille de messire Didier de Bauverot, chevalier, seigneur de Viller (Villers) et d'Herbéviller, et de Henriette de Chauvirey); que ledit Jean-François est fils de messire Jean de Rocquefeuil, chevalier, seigneur de Reul, et de Louise de Clairac, et que, enfin, ladite damoiselle est *vrayement noble de tous costez maternels, sans aucune batarde, bourgeoisie, ny autre empchement quelconque*, 1720, le 23 mai, à Nivelles : même écu. Ledit écu, ovale,

dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons et à quatre perles. S. : deux griffons (grand sceau, rond, sans L., en cire rouge) (Ibid.).

Lannoy (Albert-Ernest, comte de), de *Lamotterie* et du Saint-Empire, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Joseph-Albertine de *Berghe* (Bergues-Saint-Winoc), du côté paternel, est *gentil-femme*, fille de haut et puissant seigneur messire Jean-Joseph, vicomte de *Berghe*, prince de *Rache* (Raches), et de Marie-Joseph-Elisabeth de *Berghe*, princesse de *Rache*; petite-fille de messire Pierre de *Berghe*, chevalier, seigneur de Nomain, et d'Anne de *Berghe* (fille de messire Charles de *Berghe*, chevalier, seigneur d'Olhain, *Verduel*, *Quamemont*, etc., et de Catherine de Coupigny); que ledit Pierre est fils de messire Pierre de *Berghe*, chevalier, seigneur de Nomain, et d'Anne d'Aubermont; et que, enfin, ladite damoiselle est *vrayement noble ... sans aucune batardise, bourgeoisie, ni autres empéchements quelconques*, 1734, le 30 novembre, à Nivelles : même écu. L'écu, ovale, sommé d'une couronne (très fruste). S. : deux griffons regardants (petit cachet, ovale, sans L., en cire rouge, dans une boîte de bois) (Ibid.).

— (La comtesse de), née comtesse de Merode, princesse de Rubempré et d'Everberg, etc., dame de Lubbeek, résidant à Bruxelles, collatrice d'une chapellenie à Lubbeek, 1787 : dans le champ du sceau-cachet, deux écus ovales : A, fruste; B, trois jumelles de gueules (**Rubempré**); écusson en cœur, à quatre pals (et à la bordure engrêlée?) (**Merode**). Les deux écus posés sur un manteau, sommé d'une couronne à cinq fleurons (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46339) (voir **Heede**, **Rubempré**, **Wittem**).

LANNOEY — une des villes fortifiées (*fremez*) du comté de Flandre : d'argent, à trois testes de braques, de sable.

Le seigneur de **LANNOEY** : d'argent à trois lyons de synople, coroné, lampassé et armé tout d'or (CONS. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Telles sont encore les armes des comtes de Lannoy, en Belgique; manteau de gueules, doublé d'hermine, sommé d'une couronne à cinq fleurons, alternant de quatre perles. Supports : deux griffons d'or, regardants.

LANSACKERE (Coene van) (et *Lansecker*), jadis prisonnier à Bâsweiler, sous sire Godenarts; i. t. : 160 moutons, 1374 (tombé), 1375, 80 (n. st.) : deux macles, rangés en pal, à senestre; au franc-quartier chargé d'un lion, accompagné à senestre d'un pal retrait. L. : **✠ S Coenradi de Peer** ... (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 12, fig. 327).

C. van *Lansackere* était, en 1370-71, maître de Campenhout (C. C. B., N° 2357).

Lansame (Pierre), bourgeois d'Ypres, reçoit des rentes viagères, inscrites aux noms de sa femme,

Elisabeth, de leur fille, *Markin*, et de Josse van Dixmude, fils de Paul, 1461, 2 : une trangle, soutenue d'un étai et surmontée d'une fleur de lis et d'une molette à six rais. T. senestre : un ange. L. : Si *Lansame* (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 391).

LANSCHOOT (Guillaume van), fils de Jean, tient un fief de la seigneurie de Knesselaere, 1564 : dans le champ du sceau, une roue. L. : *van Lanscoit f la* . . (Fiefs, N° 10903).

Dat ic . . . ben houdende te leene ende in manschepe van onzen gheduchten heere Phs, Conijnek van Spalengen ende grace van Vlaende[r]e[n], etc., als van zijnen heerschepe ende hove van den Knesselaerschen, liggende binnen der prochie van Knesselare suut van der kercken, telve mijn voors. leen, groet zijnde drie ghemeten . . .

Lansman (Gilles), échevin du banc de *Slusen* (Sluse), 1447 : une croix engrêlée, accompagnée au 2° canton de . . . ; au franc-quartier fruste. T. : une damoiselle. L. : *S Gielüs H . nenfrere* (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.).

LANTDORP. Etienne van *Lanterp* (!) scelle pour Henri Poppenberch, juge à *Doernic* (Dornick) (Clèves), 1357 : un vol, chacune des deux ailes terminée, au bas, en trèfle, et un semé de carreaux. L. : **✠ S Stephani de Lantdorp** (Dusseldorf, *Emmerich*, N° 79).

Lantheere (Jean de), échevin, à Denterghem, pour le damoiseau Adrien de Joigny, dit de Pamele, et de sa femme, Marguerite van der Zijpen, dame de Denterghem, 1523 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une rose (*Deijnze*, c. L.).

Lantmetere (Simon die), homme de fief du comte de Flandre, 1331 : un fascé et un léopard lionné brochant (Chartes des comtes de Flandre).

Lantmeters (Renier), échevin de la haute justice de *Roest* (Rosoux), 1334 : une herse de labour triangulaire (Château d'Ordange).

Lantwijck (les tenanciers jurés dans la cour de), sise à Linckhout, 1491 : parti; au 1^{er}, une fasce; au 2^d, une bande, chargée de trois étoiles. C. cassé (Diest, 1. : Echevinages et bancs divers, 1) (voir **Landwijck**).

Lapostole (Philippe), homme du comte de Flandre, dans sa chambre de Bruges, 1460 : deux bourdons, passés en sautoir, accompagnés de trois clefs, les pannetons en haut, 1 en chef, 2 aux flancs. S. senestre : une licorne accroupie. L. : *Phelip . Lapostole* (C. C. B., Acquits de Lille, N° 44) (voir **Apostole**).

— Jean-André *Lapostolle*, échevin de Malines, 1753 : (d'argent) à trois chevron de gueules, le 1^{er} écimé;

au chef d'azur, chargé de trois clefs, les pannetons en haut. C. : une clef de l'écu entre un vol (grand cachet, ovale, sans L.) (M. Louis Stroobant, à Gand).

Lappe (Arnould), écuyer, reçoit, du chapitre de la cathédrale de Cologne, *hoff ind guyt zu Proistinc-hoven by Werle (Werl) gelegen, dat yr vry eygen scholtisguyt is . . . ind sy mich yren scholtzen alda gemacht haben*, 1392 : trois feuilles de chêne (Dusseldorf, Col., N° 1156).

Laps (Henri), allentier du duc, au métier de Tirlemont, 1478 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant, chargé d'un écusson à trois pals. L. : ✠ *Sigillum Henrici Laps* (Abb. de Sainte-Geترude, à Louvain).

Lapscheure. *Jehans de Lapscheure*, bourgeois de Bruges, 1329 : une croix, accompagnée aux 1^{er} et 4^e cantons d'une force renversée et aux 2^e et 3^e cantons d'un oiseau. L. : *S Ian van Laepsche . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1476).

Lardenoy de Ville (Théodore-Florent), écuyer (il signe : *T. L. de Ville de Mabouge*), remet au roi de France le dénombrement de sa seigneurie foncière de Melreux, en la seigneurie de Hotton, relevant de de Durbuy, etc., 1681 : une fasce, chargée de deux cordes entrelacées, mouvant des bords. L'écu, ovale, hachuré de lignes horiz., sommé d'une couronne à 9 perles et accosté de deux palmes (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., 43713^b).

— (Guillaume-Ernest-Alexandre), chevalier, seigneur de Porcheresse (comté de Chiny), tient, du roi de France, cette seigneurie, avec château, 1682 : même écu, avec couronne et palmes (cachet, en cire rouge, en tout pareil au précédent, mais autre matrice) (Ibid., 43713^c) (voir **Spontin**).

Lardier. *Sires Johans de Lardir*, échevin de Liège, 1261 : trois coquilles. L. : ✠ *S Iohannis de Lardir scabini leod* (Dusseldorf, Bailliage d'Altenbiesen, N° 12).

— (Jean de), 1261, 8, 70, 8 : trois coquilles. L. : ✠ *S Iohis de Lardario scabini leodiensis* (C. de B.).

— (Jacques de), 1280 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) macles. S. dextre : un lion ; cassé à senestre de l'écu. L. : ✠ *S o s . abini leodin* (Ibid.).

— (Jean de), 1307 : même écu. L. : *nis de scabi l* (Ibid., et Chartes des ducs de Brabant, N° 169).

— (Henri de), 1311 : même écu, le 1^{er} macle couvert d'un écusson losangé, au chef plain (ou un chef coupé de . . . et de . . . ?) (C. de B.).

Ces quatre Lardier (1261-1311) scellent en qualité d'échevins de Liège.

Lardier (*Bariet de*), chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 858 moutons, 1374 : un sautoir ; écusson en cœur à deux léopards, rangés en pals (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Surlet**).

La charte l'appelle : *van den Lardier*. D'après HEMRICOURT, les Lardier sont des Surlet et portent : *d'or a on saitoir de geules a une fleur de lys d'argent*. Un Jean de Lardier, chevalier, échevin de Liège, épousa la dame d'Oxhen (Ohain), fille de *Gilhar delle Cange*. Ohain : *de geules a dois Lupars passans, d'argent* (éd. de SALBRAY, p. 60, 92, etc.).

Laren (Guillaume van) déclare tenir, du sire de Merode, une maison avec jardin et terres, à *Steenhockesele* (Steenockerzeel), sans date (xv^e siècle) : un contre de charrue, contourné, renversé. L. : *S Willem van* (Av. et dén., N° 3066).

Laroche, voir **Roche**.

Larochette, voir **Rochette**.

Lassou. Pierre de la Saulx (il signe : *P. Lassou*). Jean-Mathieu de Rumling, Maximilien et Claude [von] Musiel, tous seigneurs, par indivis, de Berg, près Remich, et de Kirff, en partie, remettent au roi de France le dénombrement desdites terres, avec un château à Berg, sises au diocèse de Trèves et mouvant de Sierck, 1681 ; *Lassou* : quatre chevrons. Cq. sans C. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 43713^a).

La[e]them. *Walterus de Latem, miles*, s'engage, moyennant 18 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum quinque viris, una nobiscum, probis et honestis, bene et decenter cum galeis armatis et equitatis, sicut decet*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 août 1338 : d'hermine à la fasce. L. : ✠ *S Walteri de Lathem* (Chartes des ducs de Brabant, N° 427).

— Jean van *Latem* reçoit, du Brabant, 30 moutons, pour la vente d'un cheval, 1365, 14 novembre : d'hermine à la fasce, chargée d'un écusson à trois fleurs de lis, au pied coupé ; ledit écusson au franc-quartier brochant plain. L. : *S Iehan eem* (Ibid., N° 2008) (comp. les armes de **Cruijp[e]lant[s]**).

— (Gauthier van), jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Godenarts ; i. t. : 148 moutons, 1374 : d'hermine à la fasce. L. : *S Wovte . . an Lathem* (Ibid.).

— (Gauthier van) (et *Lathem*), chevalier, prisonnier *illegitimus*, sous le sire de *Gruuthuse* ; i. t. : 210 moutons, 1374, 86 : même écu que Jean (1365), le franc-quartier de l'écusson également plain. L. : *S Walteri de Latem* (Ibid.).

— Gauthier van *Latem*, chevalier, se porte caution pour le duc de Brabant, envers Renier de Schoonvorst, le jeune, chevalier, du chef de sa rançon, à



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. XCIII.

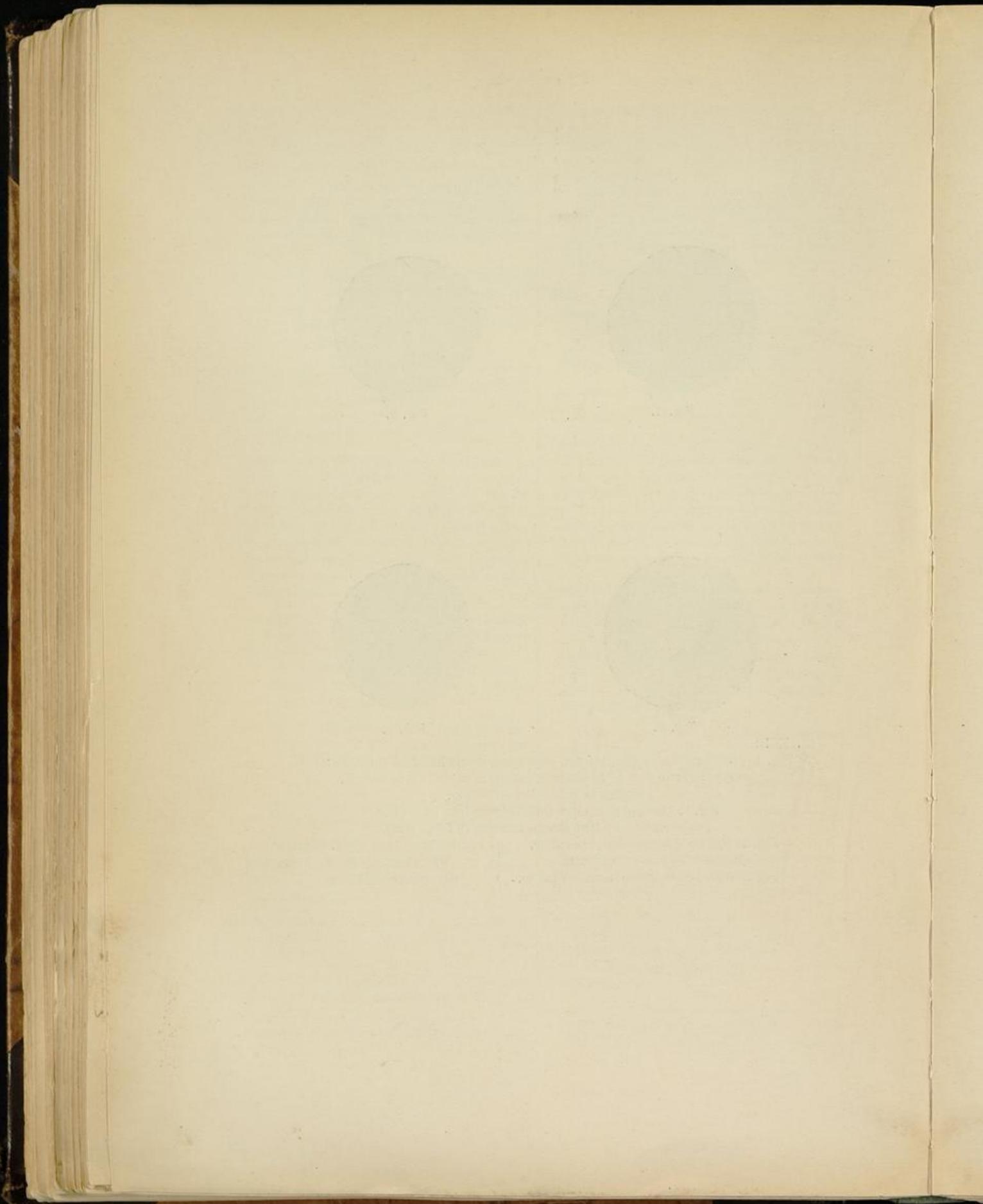
Fig. 1. Jean Craije van der Hofstat, chevalier, maréchal d'un corps d'armée
envoyé, par le duc de Brabant, au secours du roi d'Angleterre,
contre le roi de France (1338).

Fig. 2. Gauthier van der Quaderbrugghen, chevalier,
lieutenant dudit Jean Craije van der Hofstat (1338).

Fig. 3. Renier d'Argenteau, chevalier,
châtelain de Limbourg (1338).

Fig. 4. Henri de Bauzele, chevalier (1339).

} combattant, tous deux, dans
ledit corps d'armée
(Guerre de Cent ans).



cause de la bataille de Basweiler, 1372 : d'hermine à la fasce. L. : ★ *S Walteri d em milit* (Ibid., N° 2420).

La[e]them. Arnould van *Lathem*, échevin de Bruxelles, 1345 : même écu. Cq. couronné. C. : deux cornes de bœuf (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, l. 362).

— Corneille van *Lathem*, même qualité ; 1546 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, d'hermine à la fasce ; aux 2^e et 3^e, un lion. Cq. couronné. Même C. (Ibid.).

— Charles van *Lathem*, chevalier, seigneur de Court-Saint-Etienne, échevin de Bruxelles, 1396 : mêmes écu et C. qu'Arnould (1345). Cq. couronné (Abb. de Saint-Trond, c. 13).

— Philippe van *Lathem*, échevin de Malines, 1615 : mêmes écu et C. Cq. couronné (Malines).

— (Chrétien van), échevin *illeg*, 1636 : même écu. C. cassé (Malines) (voir **Coninck**).

LARCAMP (*Ysas de*), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1368 : une bande et un lambel brochant. C. cassé (Mons, Sainte-Waudru, c. Q, l. *Quévy*).

Lateur, voir **Latteur**.

Lathour (Antoine-Joseph), échevin du ban de Sprimont, au duché de Limbourg, résidant à Florzée, paroisse de Soungnez, collateur du bénéfice des Saintes-Barbe et Catherine, en l'église de Soungnez, bénéfice dont son fils, Antoine-Joseph Lathour, prêtre et bénéficiaire de la cathédrale de Liège, etc., est le possesseur, 1787 : l'écu, ovale, est très cassé ; on ne voit qu'un lion au canton senestre. C. : un lion issant (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46378) (comp. **Labeye**).

Lathuy (Ambroise de), échevin de la cour de Crêhen, 1572 : trois étrières, accompagnés de deux merlettes, aux flancs (comte G. de Looz-Corswarem) (Pl. 12, fig. 328).

— (Jacques-Joseph de), curé de Huppaye, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à sa paroisse, « de collation maltoise », au bénéfice de Sainte-Catherine, en l'église d'Huppaye, à des bénéfices en l'église de Jodoigne et au bénéfice de Notre-Dame-de-Gollart, sous Marilles, au diocèse de Namur, bénéfices dont il est le possesseur, 1787, le 20 avril : parti ; au 1^{er}, trois étrières, mal ordonnés ; au 2^d, trois (2, 1) merlettes. Cq. sans C. (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46356, 46357, 46362).

Latre, voir **Lattre**.

Latteur (Jean le) tient, du château de Flobecq, un fief à Ogy, 1546 : une hache (doloire). T. : un personnage (cassé) (Fiefs, N° 10442).

Latteur (Nicolas le) tient, dudit château, un fief à Wodecq, 1546 : une hache (doloire), chargée d'une petite étoile et accompagnée de trois autres petites étoiles, 2 à senestre dans les cantons, 1 en pointe. L. : ★ *S Nicol . . le Latteur* (Ibid.) (Pl. 12, fig. 329).

— (Pierre le), tient, dudit château, un fief à Ogy, 1556 : un chevron, accompagné en chef d'une rose et d'un croissant et en pointe de . . . (fruste). L. : . . . *le Lateur dit N . . .* (Ibid., N° 10426).

— (Jean le), fils de feu Etienne, tient, dudit château, un fief à Ellezelles, 1565 : un nœud, affectant, plus ou moins, la forme de deux 8 juxtaposés. L. : *Ian evr* (Ibid., N° 10259).

— (Guillaume le), homme de fief de Flobecq et de Les-sines, 1586 : un cor de chasse, accompagné en pointe de deux fleurs à quatre feuilles. L. : *S Gvilivme le La . . .* (Ibid., N° 10347).

— Jean de *Lateur*, fils de François, tient, du comté de Flandre, la cour de Cooleghem, à Sinaj, ayant appartenu, jadis, à Jean van Duijse, fils de Henri, du chef de sa femme, Jossine van Cleemputte, fille de Gilles, 1602 : un sautoir, cantonné de quatre états, mouvant par la base des bords de l'écu et côtoyant le sautoir (1) ; au chef chargé de trois flanchis. C. : fruste. L. : *S Ian de Lateur fli Fr* (Fiefs, N° 7228) (voir **Abbaye, Elst, Zaman**).

(1) Le tout formant ce que le roi d'armes Corn. Gailliard appelle un « sautoir de six pièces », ou ce que l'on pourrait blasonner : un sautoir, accompagné d'un « sautoir empresté ». Voir JEAN VAN MALDERGHEM, *Le blason des armes . . . par Corneille Gailliard* (p. 24 et 44).

Ich Jehan de Lateur, f° Franchoijs, vuyt erachte van den letteren van decreete in daten twaelfsten augusti duusent vijffhondert vierentnegentich kenne dat ick houdende ben in leene van haere Hoocheden Eertshertoghen, etc., als graven van Vlaendren, onze Souveraine heeren ende Princen, thoef te Cooleghem, gheleghen binnen de prochie van Sinaj inden lande van Waes, eertijden toebehoirt hebbende Ian van Duijse Hejndrickx, causa uxoris, Josijne van Cleemputte, flia Gillis, staende ten vertierlicken ende versterfoelijken coope van thien ponden paresiz ofter ter bester cromen van drijen ende te ghedinghe te gaene metter kerckgeboden van Sinaj ter vierscharen, ende voots te dienen den voorseiden Grave . . . met eenen peerde van hondert schellinghen paresiz, als hij met zijnen mannen van Vlaendren oirloght, ende behoirt tot desen leene hof ende ghedinghe . . .

Il y a, dans ce document, des détails intéressants sur la famille van Cleemputte, qui avait tenu ledit fief, pendant plusieurs générations, en vertu de l'achat fait, par Guillaume van Cleemputte, envers le damoiseau Josse van Schauthete, fils d'Adrien. Le fils de ce Guillaume, Jean, succéda à son père, vers 1526.

LATTEFEUR (Jean de), greffier du Grand bail-liage de Hainaut et bailli de Sotteville, commis par Madame Marie de Goegnies, dame de Bernissart et de Sotteville, 1628, 44 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e,

une bande, chargée d'une moucheture d'hermine (?); aux 2^e et 3^e, une fasce, accompagnée de trois (2, 1) coquilles. C. cassé. La L. porte le millésime : 1612 (Baron de Loe).

Lat[tre] (Jean de), homme de fief du Hainaut, 1609 : un chevron, accompagné en chef de deux croissants et en pointe d'une croix latine, haussée, le piédestal formé d'une seule pierre carrée, mouvant de la pointe. S. : un homme sauvage, tenant de la main gauche un écot. L. : *S Jean de Latre 1597* (M. A. de Latre du Bosqueau) (voir **Carnin, Croix**).

— *Jehans de Laitre*, homme de fief de *Jehan[s] Henneuse[s] de Moxche, sire[s] en partie de le court con dist de Kokerialvals*, à Saint-Germain, comté de Namur, 1387 : trois (2, 1) losanges, accompagnés de quatre roses, 1 au point du chef, 1 en cœur, les deux autres accostant le 3^e losange. L. : *S Jehans de Laiete (Namur, N° 1203)*.

Jehan de Latre, qui avait déjà été bailli des ville et châtellenie de Furnes, du temps de feu la duchesse de Bourgogne, comtesse de Flandre, est confirmé dans ces fonctions, par le duc Jean, le 9 avril 1401-5 (n. st.) (copie du temps) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 89, 90).

— Jacques de Laitre, *contreroleur des officiers de Flandre*, 1423 : trois coqs. Très cassé. C. : . . . (?). T. ou S. : . . . (?). L. : *Jaques de Lat . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 41).

L'écu est la seule partie qui subsiste de ces armoiries.

— Sœur Philippine, abbesse de l'abbaye de Marquette-lez-Lille, 1511, 8 : dans le champ du sceau, ogival, l'abbesse, debout, sous un dais; dans le bas, un écu, à un chevron (C. C. B., Acquits de Lille, l. 46, 48).

L'acte ne révèle pas le nom de famille de cette prélat. D'après LE GLAY, *Cameracum christianum*, p. 319, elle était Philippine de Latre, de Lille, et mourut en 1540.

— . . . de *Laitres*, scelle le contrat de mariage de René-Louis Sanders, seigneur de *Messaincour* (Messincourt), en partie, capitaine, etc., et de Marie-Elisabeth Gobelinus, à Luxembourg, le 26 avril 1673 : une fasce, chargée d'un lion issant et accompagnée de quatre annelets, 3 rangés en chef, 1 en pointe. C. : un lion issant (cachet, sans L., en cire rouge) (M. l'abbé Petry, professeur à Luxembourg) (voir **Sanders**).

Il est impossible de déchiffrer les initiales de ce de *Laitres*.

— Très noble et honoré seigneur Théodore-Ignace de *Laitres*, domicilié à Virton, collateur de la chapellenie de *Sainte-Héleine aux Prés, lès Saint-Remy*, paroisse de Saint-Remy, remet au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à cette chapellenie, sans date (1787-1788) : d'azur à la fasce d'or, accompagnée de quatre annelets, 3 rangés en chef, 1 en pointe. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons et accosté de deux griffons, adossés, regar-

dants (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46389).

Les de Latre de Ressay (Ressaix), de la Hutte et du Bosqueau, appartenant à la noblesse officielle de Belgique, portent : d'or à trois écussons d'azur; au franc-quartier de gueules brochant, chargé d'une molette d'or.

Les de Latre de Ressay somment leur écu d'une couronne à onze perles, dont trois relevées. Ceux de la Hutte ciment leur casque, couronné, d'une molette d'or.

Les deux branches ont pour supports : deux léopards lionnés d'or.

Les de Latre du Bosqueau ciment leur casque, couronné, également d'une molette d'or.

LAU (Léon van), échevin de Philippe de Clèves, seigneur de Ravestein, Enghien, Wijnendale, etc., dans sa *vierschuer* du métier de Roulers, 1524 : un croissant et un trèfle, rangés en pal (*Deijnze*, c. L.).

LAUBEL (Lobel?) (Jehan de) reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1415 : trois hamaines. Le coin supérieur à dextre est cassé. C. : deux aiguères affrontées. T., à dextre : . . . ; à senestre : une damoiselle (C. C. B., Acquits de Lille, l. 376).

Laubin (Nicolas), homme de fief *a noble et ma tres honoree damoiselle, mademoiselle Marguerite de Lille, dame de Frasne sur Escault* (Fresnes, près Valenciennes), *Gheulezin, Honcourt, Fontenoit*, etc., 1564 : une paire de ciseaux ouverte, les pointes en haut. T. dextre : une femme nue (V^{ie} Desmazières).

Laukere, voir **Martre**.

Launay (Pierre-Albert de), chevalier, roi d'armes de Brabant, xv^e siècle (le célèbre faussaire) : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un chevron; aux 2^e et 3^e, d'hermine plain (**Bretagne**). L'écu sommé d'une couronne, soutenant un cq. couronné, cimé d'une hure de sanglier, posé en pal. T. : deux hommes sauvages. L. : *S Petri Alberti de Lavnay eq prim prov reg arm titel brabant* (Matrice originale, à Elsegem).

Ce chevron n'est pas engrêlé, comme le portaient les de Launay. La matrice étant oblitérée par quelques entailles, on peut supposer qu'elle a été refusée par suite de l'erreur commise par le graveur dans l'exécution de ce chevron (voir J.-Th. DE RAADT, *Note sur les frères Pierre-Albert et Jean de Launay, ornés des portraits de ces deux rois d'armes*).

LAUNAIX, voir **Pierman**.

LAUNELT, voir **Weinmolen**.

Lauraguais, Elisabeth-Pauline de *Gand de Merode de Montmorency, comtesse de Lauraguais, princesse d'Issegem et de Mamines* (Masmines = Massemes), etc., résidant en son hôtel, rue de Bourbor, à Paris, collatrice de deux chapellenies, dont une castrale, à Ressegem, au pays d'Alost, fondées par la maison de *Gand d'Isenghien*, 1787, le 13 mars : dans le champ du cachet, deux écus, ovales : A, d'azur au pal, chargé de . . . et accosté de quatre pattes de lion, affrontées, posées, chacune, en chevron ren-

versé; B, de sable, au chef d'argent (**Gand**). Les deux écus posés sur un manteau, sommé d'une couronne à cinq fleurons (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., 46617).

Laureij[n]s, voir **Geeraert[s]**, **Laurent**, **Lauwereijs**.

Laurent, **Leurent**, **Lorent**, **Laureijs**, etc. Colin *Leurent* (*Lorens* et — *t*), bourgeois de Namur, 1337, 8, 9 : une cotice (simple), accostée de six billetes, 3 (2, 1) au canton senestre, 3, rangées en bande, à dextre. L. : ★ *S' Colin Lorent* (Namur, Nos 583, 593, 6, 613).

— *Johannes, dictus Hannosiin de Namurco, armiger*, s'engage, moyennant 3 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, contre tous ses ennemis, 9 juin 1338 (il s'agit de la guerre de Cent ans); un autre acte, du même jour, l'appelle : *Johannes, dictus Hannosiin de Namurco, receptor manus mortue comitatus namurensis; Hannosinns de Namurco* (sans prénom), reçoit une rente du Brabant, 1339 : une bande engrêlée et un semé de billetes. L. : ★ *S' Iohans Lorens* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 401, 402 et 500).

Et non : *Hannesin*, comme il est appelé, abusivement, dans ALPH. WAUTERS, *La formation d'une armée brabançonne au XIV^e siècle*.

— *Jacob Laureijs (Lauweris) zoen*, homme du comté de Zélande, 1450, 66 : trois fermaux ronds. C. : une tête et col d'aigle entre un vol (C. C. B., c. 463 et 113).

— *Jaquemart Leurent*, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1453 : un chevron, accompagné de trois roses (Mons, Sainte-Waudru, c. Q, l. *Quaregnon*).

— *Louwer filius Jacob filius Louwers, ontfanghere van der wateringhe van der goeden in Oostburch* (Oostburg) *ambacht*, 1459 : trois épées, les pointes en bas, posées en bande et rangées en barre. L. : . *Lavur* *cop Lavus su'* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 152).

— *Janin Leurent*, homme du Hainaut, 1525 : un chevron, accompagné de trois tulipes (?). T. dextre : un ange (Mons, Sainte-Waudru, c. 1).

— *Germain Leurent*, bourgeois et marchand à Mons, tient un fief du château de Binche, 1546 : une marque de marchand (Fiefs, N° 10523).

Cette marque est formée d'un 4 contourné, terminé au bas en un crochet relevé à senestre, le montant muni de deux traverses, la 1^{re} soutenant un petit chevron renversé, brochant sur le montant.

— *Nicolas Laurens*, homme de fief du Hainaut, 1519, 54, à Braine-le-Comte : une étoile à huit rais en cœur, accompagnée de trois roses, T. dextre : un

homme sauvage, tenant de la droite un écot. L. : *Seel Nicolas Levens* (Archives de l'église de Braine-le-Comte).

Laurent, **Leurent**, **Lorent**, **Laureijs**, etc. *Collinet Levens*, fils dudit Nicolas, même qualité, 1554, *illec* : une étoile à huit rais en cœur (?), accompagnée de trois roses à quatre feuilles (?). T. senestre : un homme sauvage, la main gauche contre la hanche, appuyée sur sa massue. L. : *S Nicollas Lavrens* (Ibid.).

— *Nicolas Leurent*, homme de fief du Hainaut, 1564, 6 : une cotice, accompagnée à senestre de trois roses, rangées en chef et d'une rose à six feuilles, tigée et feuillée, ladite cotice accompagnée à dextre d'un poisson, recourbé, côtoyant le bord de l'écu (Mons, Hommes de fief).

— *Maitre Arnould Laurent*, même qualité, 1574 : écartelé; au 1^{er}, fruste; au 2^e, une rose et un croissant, rangés en pal; aux 3^e et 4^e, cassés. T. senestre : un homme sauvage, tenant sa massue dans le bras gauche (Ibid.).

— *Jean Leurent*, même qualité, 1589 (à Mons?) : une fasce, chargée d'une trangle vivrée, accompagnée en chef de deux lions et en pointe d'une aigle éployée. S. : deux lions. L. : *Seel I Leurent* (M. Hulin, à Gand).

— *Jean Leurent* (fils de Julien), même qualité, 1602 : un poisson, recourbé à dextre, posé en barre; au chef chargé d'une rose, accostée de deux étoiles à cinq rais. S. senestre : un animal (cassé) (Ibid.).

— *Louis Laurin*, même qualité, 1624, à Braine-le-Comte : une fasce, chargée de trois étoiles à cinq rais et accompagnée de trois (2, 1) couronnes de feuillage (laurier). C. : une tête et col d'aigle (Baron de Royer de Dour).

— *Pierre Laurent*, même qualité, 1625 : un chevron, accompagné de trois trèfles (B. R., C. G., porte L. 2221).

— *Liévin Laureijs*, échevin de Waesmunster, 1621 : une branche sèche, posée en bande. C. cassé (Baron de Maere d'Aertrijcke).

— *Etienne Leurent*, homme du Hainaut, 1628, à Condé : une hure de sanglier, accompagnée de deux étoiles à cinq rais, 1 en chef, 1 en pointe. S. senestre : un griffon. L. : *S Estienne Levre* . . (Mons, Greffes scabinaux de Condé).

— *Louis Laurin*, bailli de Hyon, 1657 : mêmes écu et C. que *Louis Laurin*, 1624. L. : *Lavr* . . (M. A. de Latré du Bosqueau).

— *Louis-Joseph Lorent*, prêtre et chapelain de l'église paroissiale de Notre-Dame-de-la-Chapelle, à Bruxelles,

remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son bénéfice, sans date (1787) : une bande de sable, accostée de deux étoiles à cinq rais. Cq. couronné. C. : une étoile de l'écu entre un vol (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46548) (voir **Blomme, Bouchout, ERKE, Hertoghe, Hove**).

LAUSNOIT (Martin de), homme de fief du Hainaut, 1634 : un *Agnus Dei* (Mons, Sainte-Waudru, c. 2).

— (Martin de), homme de la baronnie de Silly, 1661 : une herse de labour triangulaire. S. senestre : un lion. L. : *S Martin de Lavs* . . . (M. A. de Latre du Bosqueau).

Lauttens (Amand), notaire à Bruxelles, cachète un testament, le 7 août 1693 : coupé; au 1^{er}, deux roses; au 2^d, une rose. C. fruste (Notariat général du Brabant, N° 2187; Archives génér. du Royaume).

LAUWART (Jean, sire de), franc échevin des alleux du Tournésis, 1361, 77 (n. st.) : un burelé et un chevron alésé brochant. L., 1371 : *S' Jehan de La . . . ch* . . . (Tournai, Chartreux, c. 10, et Chartrier).

Lauwen sone (*IJe*), échevin de Zierikzee, 1378 : une aigle. L. : *S Ye f Lawaerts* (Hollande).

Lauwereijns de Roosendaale (sans prénom), 1787 : très fruste; on ne voit plus qu'un arbre (laurier) arraché. Cq. couronné. C. : une merlette, ou oiseau, entre un vol. S. : un lion et un ours colleté, bouclé. Cri : *Diepenhede, Diepenhede* (C. C. B., reg. 46602) (voir **Laureij[n]s, Laurent**).

Lauwers (Joseph-Symphorien), curé de Watou, province de Westflandre, évêché d'Ypres, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à sa cure, 1787, le 14 avril : d'azur à un cœur, posé en pointe, surmonté d'une couronné fermée (royale), posée en cœur, accompagnés en chef de trois étoiles, mal ordonnées. L'écu, dans un cartouche, soutenant une tête d'ange, sommée d'une étoile (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46621).

Lavallée, voir **Sestich, Vallijn**.

Lavule. Willame *Lavule*, homme du duc de Bar, dans la seigneurie de Cassel, 1397 : trois serpents (anguilles?), posés en pal et rangés en fasce, accompagnés de quatre étoiles, 2 en chef, 1 au flanc dextre, 1 en pointe. L. : . . . *illem* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 188).

Lavoir, voir **Hermée**.

LAWAYRE, voir **Bongart, Kriekenbeck**.

Lawick. *Arnd van der Laewijc* inféode à Jean, comte de Clèves, et à Mathilde de Gueldre, sa femme,

11 journaux de terre, 1365; donne quittance à cette princesse, 1368 : diapré, à la fasce onnée-entée, surmontée de deux étoiles à cinq rais; écusson en cœur, à trois pals de vair; ledit écusson au chef plain. L. : *Sig Arnoldi de Lawic* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, Nos 773 et 821).

Lawick. *Rolof van der Lawijc*, parent (*neve*) de *Palike van Sevenaer*, 1371 : une fasce onnée-entée, surmontée de deux étoiles à cinq rais. L. : . . . *Rodolphi de Lawic* . c (Arnhem, *Rekenk.*, N° 485).

— (Jean van der) scelle l'acte de Jean van *Beinheim*, 1443 : même écu (*Geld.*).

— (Jourdain van der) scelle l'acte de Guillaume Heucke, 1444 : même écu (*Ibid.*).

— (Thierry van der) et Hille (van Bommel), sa femme, promettent de rendre indemne Gisbert van *Randwijck*, fils de Gisbert, 1461 : une fasce onnée-entée. C. : un ours issant. T. : un homme (fruste et cassé) (*Ibid.*).

— (Rodolphe van der), témoin à un acte de Gossuin van Bommel, 1494 : une fasce onnée-entée, surmontée de deux étoiles (*Ibid.*).

— (Rodolphe van der) vend à son frère naturel, Rodolphe (!), une terre à Elst, 1503 : même écu (*Ibid.*).

— Thierry van der *Lawwick* et Aeff uijten Enghe, sa femme, promettent de rendre indemne Josse van *Randwijck*, leur caution, 1511 : même écu, les étoiles à cinq rais. Cq. couronné. C. : un ours issant. T. senestre : un homme sauvage, appuyant sa masue à terre (*Ibid.*).

— Herbert van der *Lawwick*, échevin de Dèijll (Deil), 1597 : une fasce onnée-entée. Cq. couronné. Même C., mais aux armes (*Geld.*) (comp. **Groesbeek, Hautart**) (voir **Beinum, Bommel, Engh**).

Die van der Lawic, en Gueldre, portaient, d'après **GELRE** : de gueules à la fasce entée d'argent. Volet de gueules. Couronne d'argent. C. : une tête et col d'ours de gueules.

LE, voir **Lede**.

Léau (Les échevins de), 1248 : dans le champ du sceau, un lion contourné. Contre-scel : même emblème (*Léau*, N° 2).

— Les mêmes, 1640 : de . . . au lion (!); au chef plain. L. : *Ivum opidi leeuwensis ad c[ausas]* (*Heijl.*).

Lede (Adrien van), homme du comte de Flandre, scelle un acte du bailli d'Alost, 1354 : une rose. C. : une rose entre deux cornes de bœuf (*Ninove*).

— (Adam van), même qualité, scelle un acte du bailli d'Alost, 1365 : mêmes écu et C. (*Afflighem*).

— (Jean van), fils d'Adam, scelle, en la même qualité,



Fig. 1.



Fig. 2.

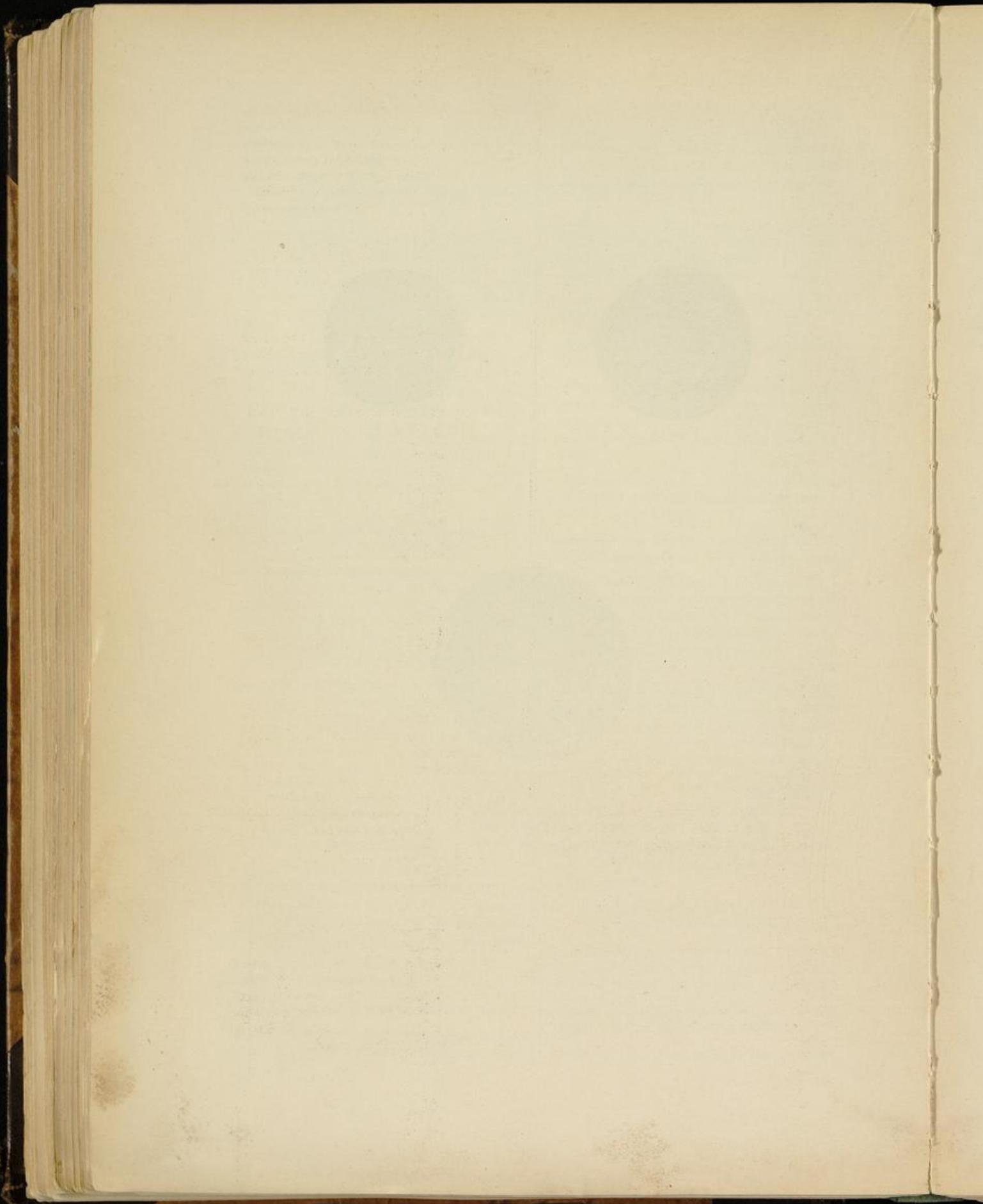


Fig. 3.

Pl. XCIV.

Fig. 1. Godefroid de Bolheim, chevalier (1339),
Fig. 2. Léon van der Borch, chevalier (1338),
Fig. 3. *Joannes, comes silvestris* (de Daun)
(1338),

} combattants de la
guerre de Cent ans
(voir Pl. XCIII).



l'acte ci-dessus, 1365 : une rose et une bordure engrelée. Même C. (Ibid.).

Lede (Jean van), fils de Henri, même qualité, scelle ledit acte, 1365 : une rose. Sans cq., ni C. (Ibid.).

Sur les sceaux d'Adam et de Jean, fils d'Adam van Lede, la rose est représentée sous forme de « quintefeuille » ; sur celui de Jean, fils de Henri, elle a la forme d'une « rose », dans l'acception courante du terme. Tous les trois sceaux se trouvent appendus à la même charte.

— (Gauthier van), jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens (*bede*) du duc de Brabant ; i. t. : 390 moutons, 1374 : une rose, surmontée à dextre d'une étoile. C. : un chapeau arrondi, à large bord, sommé d'une étoile et garni d'un vol. L. : *S Woutere va Lede* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 12, fig. 350).

Par suite d'une erreur, l'étoile se trouve posée à senestre, sur le dessin que nous donnons de cet écu.

Cette étoile est à six rais, celle du cimier à cinq.

Wij Wouter van Lede doen cont allen luden dat wij van alsulken scaden, gevankennesse, oost, ende verlies als wij met onsen geduchten here den hertoge van Lucc, van Brabant, namen ende leden hebben inden strijt te Baestwiltre ende vandes strijts wegen vors., d[ae]r wij die somme bi onsen eed ten heiligen af gegroet hebben op driehondert tnegentich mot[oenen], ontfaien hebben . . .

— Liévin van *Le*, homme de fief de la châtellenie de Gand, 1470 (n. st.) : un homme imberbe, de profil, légèrement accroupi, tenant, des deux mains, un poisson (C. C. B., Acquits de Lille, l. 116).

Ledeberg. *Willelmus*, dominus de *Ledebergha*, 1267 ; fait savoir, en 1281, *apud Pamelam in atrio*, que dominus *Oliverus*, miles de *Rideve*, et domina *Beatrix*, eius uxor, ont cédé, de son aveu, à l'abbaye de Ninove, une terre à *Rideve* : trois losanges, accolés en pal, touchant tous les bords de l'écu (*Ninove*) (Pl. 13, fig. 331) (voir **Meldert**).

De Grimbergsche oorlog (voir ci-dessus I, p. 107) dit, à propos de heer *Diderjé van Ledenberghe* : *Sijn banieré was al root, | Drie ruten van selvere daerinne, | Talewert staende, als ic versinne* (II, v. 3283-5). L'acte de G., seigneur de Ledeberg, se trouve publié dans le *Corpus chron. Flandr.*, de M. DE SMET, T. II, p. 942.

— (Les échevins de), 1281 : dans le champ du sceau, une chapelle, ou tour, couverte d'un toit aigu, posée sur un piédestal, formé de quatre poutres superposées, soutenues par des piloris, et accostées de deux branches (Ibid.).

Ledeghanc (Antoine) tient, de la seigneurie de Wesseghem, un fief à Ursel, 1318 : un sautoir alésé, dont les extrémités sont mal définies (sautoir ancré ou à trois pointes?). L. : *Anthoenis Leegha . . .* (Fiefs, N° 10882).

— (Chrétien), tuteur des enfants d'Antoine L., feudataires de ladite seigneurie, 1526 : un autre blason (fruste). L. : . *Kerst . . . Ledeganc* (Ibid., N° 10883).

Leder. Jean *Leër* reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 1 florin, sur son héritage englobé, naguère, dans le parc ducal, 23 mai 1433 : un poisson en bande, accompagné au canton senestre d'un écusson à trois (2, 1) roses, encloses de deux faucilles dentelées, accompagnées en chef d'une coquille. L. : *S Iohanni . . . der* (Chartes des ducs de Brabant).

Il est, sans doute, ce *Johannes dictus Leder, carnifer, Alius quondam Johannis*, cité le 23 août 1432 (Chartes des ducs de Brabant), et ce Jean Leder, tenancier du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1446 (Chartes et documents divers, c. 1).

LEDERNE (*Eustacius, miles de* (Lerne?), *dominus de Ristune*, 1249 : (écu pyriforme) un lion léopardé et un lambel, à cinq pendants, brochant. L. : *✠ Sigill' Eostacii de Lederna* (Chartes des comtes de Flandre).

— (*Jehan de*), bourgeois de Damme, scelle, à Lille, 1291 : plain, au chef chargé de trois pals. L'écu muni d'une bordure (simple). L. : *✠ S Jehan de Lederne* (Ibid.).

Voir, pour ces deux personnages, l'*Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, N° 74 et 603.

Leebeke (François van), fils de Jean, *in zijnen levene ghenempt Prince*, tient, du Perron d'Alost, un fief à Erembodeghem, 1558 : une fasce ondée, accompagnée de trois (2, 1) roses, accompagnées au point du chef d'une étoile. S. senestre : un ours, ou chien, colleté. L. : *Franch* (Fiefs, N° 4918) (voir **Meersman**).

Leeden (Hertbaren van der), chevalier, 1299 : deux fascas bretessées et contre-bretessées. L. : . . . *arberni militis de* (Mons, Hainaut).

Leefdael. *Ludovicus, miles et dominus de Levedale, homo nobilis*, 1275 : trois roses ; au franc-quartier brochant, fretté et muni d'une bordure (simple). L. : *✠ S' L L* (M. Rouffart).

— (Les échevins de), 1275 : de . . . à la rose. L. : *✠ S' scabinorum dni Ledvici (!) de Levedale* (Ibid.).

Les armoiries primitives de Leefdael étaient apparemment, trois roses.

Les échevins de Leefdael scellaient donc d'un écu à un seul de ces meubles.

Cet exemple n'est pas unique.

— *Rogerus de Levedale, miles*, scelle un acte de Gérard, seigneur de Diest, 1315 ; donne, avec *Gerlacus de Buscho* et *Emundus Rovers sone*, quittance à Florent Berthout, seigneur de Malines, payant pour Renaud, fils du comte de Gueldre, 1318 ; 1321 : trois roses ; au franc-quartier brochant chargé d'une aigle. L., 1321 : *✠ S' dni Roger de Leefdale militis* (Diest, N° 20, Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 250, et Chartes des ducs de Brabant, N° 205).

L'acte de 1321 le dit : *Rogiers de Levedale*, homme du duc de Brabant.

Leefdael. *Rogerus de Levedale, castellanus bruxellensis, miles*, 1326, 1331 : même écu (E. G., l. 108; Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

GELÆE donne au *here van Leefdale*, Brabançon : d'or à trois roses de gueules, boutonnées d'azur; au franc-quartier brochant de gueules à l'aigle d'argent, becquée et membrée d'azur. Volet de sable. C. : deux demi-jambes de cheval d'argent, aux sabots de sable, ferrés d'argent. *De Grimbergsche oorlog* (v. ci-dessus, l. p. 107) blasonne ainsi les armes de *heer Godevaert van Leefdale* : *Van goude, met drie roosen daerin | Van keelen root, meer no min; | Van keelen oic een quartier* (!) (l. v. 4760-2).

— (Les échevins de Monseigneur Arnould van *Levedale*, à), 1344, 64 : de . . . à la rose (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, c. 2, et *Afflighem*).

— (Ceux du damoiseau Guillaume, seigneur de Petersheim et de), 1393 : même écu (*Afflighem*).

— (Ceux de messire de Merode, dans sa seigneurie de), 13 . . : même écu (E. G., l. 365) (voir **Louvain**).

Leeken. Jean van der *Leckine, hostelier* à Bruges, 1324 (n. st.) : dix (4, 3, 2, 1) macles. L. : $\text{✠ S' Ian van der Leckine}$ (Chartes des comtes de Flandre).

Le seigneur de LEEQUE : d'azur, à trois cocquilles d'argent au chief d'or au lyon léopaert de gueulle, lampassé et armé d'azur (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres*).

Leeman (Jean) remet au haut-bailli de Termonde une déclaration relative à la succession d'une personne décédée à Opwijk, 1396 : une rose. L. : *S Ia . . . man* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70-71).

— (Jean), fils de Florent, tient, du château de Termonde, un fief à Opwijk, 1430 : même écu (Fiefs, N° 4177).

— (Pierre), échevin d'Aerschot, 1469 : une fleur de lis, au pied coupé. L. : *S Peeter Leeman scab ars coten* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Henri), échevin *illec*, 1535 : même écu, brisé en chef à dextre d'une étoile. L. : *S Herici Leeman scabi aers* . . . (Ibid.).

— (Jean), époux de Martine Arendts, qui tient, du château de Termonde, un fief à Berlaere, 1541 : un chevron, accompagné en chef de deux merlettes (?) et en pointe de deux maillets, rangés en fasce. S. senestre : un griffon (Fiefs, N° 3545) (voir **Leemans**).

Leemans (Pierre), échevin d'Aerschot, 1480 : une fleur de lis, au pied coupé. L. :
. . . . *arscoten* . . (Abb. de Sainte-Gertrude, Etabl. relig., c. 3608, A. G. B.) (voir **Leeman**).

Leene. Jean van den *Leene*, chef-homme du métier

des courtiers à Bruges, 1324 (n. st.) : un chevron, accompagné de trois faucons (ou perroquets?). L. : . . *Ia va de Lene* (Chartes des comtes de Flandre).

Leene (Guillaume van den) (fils de Pierre), homme de fief du comte de Flandre, scelle un acte du bailli de Marie van den Ackere, dite van Croes, dans sa seigneurie à Courtrai, 1354 : trois croissants et une bande, brochant sur le 1^{er}, chargée de trois fleurs de lis et d'un croissant (*Elseghe*m).

— (Gossuin van den), homme de fief du château de Courtrai, 1405 : une bande, accostée de deux croissants. L. : . . . *osin van den* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 55, 56).

— (Baudouin van den), homme de fief du bourg de Bruges, 1426 : une fasce, accompagnée en chef de deux étoiles et en pointe d'un marteau. Sans T. L. : . . *ovdin va* (Ibid., l. 41).

— (Baudouin *de le*), même qualité, 1431 ; B. *de Leene*, receveur de l'abbaye de Sparmaelgen (ordre de Cîteaux), 1435 : même écu. T. : un ange. L. : *S Boudin va den Leene* (Ibid., l. 43 et 377).

— (Martin *de le*), homme de fief du château de Courtrai, 1437 : trois croissants, accompagnés en cœur d'un anneau (?) L. : *e. Le* . . . (Ibid., l. 57, 58).

— Guillaume van der *Lenen*, mateur de la cour dite « van der Biest », à Brusthem, 1496 : trois fusées, rangées en fasce (non accolées). L. : *S Wellem (!) va de* (Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).

— (Pierre van den) tient, de noble Robert de *Wroede*, une rente à Courtrai et à Cuerne, 1501 : trois croissants, accompagnés en cœur d'un besant, ou tourteau. L. : *S Pieter van den Leene* (Fiefs, N° 1360).

— (Jacques van den) tient, de Georges Gilloen, écuyer, seigneur de Coijghem, le fief dit *te Looe*, à Belleghem, 1502 : trois croissants. L. : *S Iacop van den Leene* (Ibid., N° 1280).

— (Corneille van den), homme de fief du bourg de Bruges, 1529, 38 : une aigle éployée. T. : un homme (ange?) agenouillé. L. : *S Cornelis va . . Leene* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 47, 48).

Leener (J.-F.), curé de Buggenhout, archevêché de Malines, quartier de Bruxelles, mairie de Grimberghe, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son église, 1787, le 24 avril : parti ; au 1^{er}, un poisson, posé en bande, recourbé ; au 2^d, une grappe de raisin, pendant à une petite branche, sans pampres. L'écu dans un cartouche (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46346).

Leeps (Arnould van der), échevin de Tervueren,

1399, 1404, 5 (n. st.), 8 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une bande; aux 2^e et 3^e, un sautoir engrêlé. Un anneau brochant en cœur sur l'écartelure. L. : *S Aert van Leeps* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Leeps (Jean van der), échevin illec, 1423 (n. st.) : même écu. L. : *Sigillu Ian van der Leeps* (Ibid.).

LEEQUE, voir **Leeken**.

Leerbijls (Jean) scelle pour Gilles Platvoet, homme du sire de Rotselaer, 1 . . . ; trois haches (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Leerne, voir **LEDERNE**.

Leerodt, voir **Horion**.

La famille de Leerodt, élevée, successivement, aux rangs de baron et de comte du Saint-Empire Romain, portait : d'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules, couronné d'or. Cq. couronné. C. : le lion de l'écu, issant, entre un vol de sable.

Par acte donné, à Liège, le 20 décembre 1754, Charles-Ernest, libre baron de Breidbach, de Bürresheim, chanoine capitulaire et grand trésorier de la métropolitaine de Trèves, chanoine de la cathédrale de Liège, archidiacre des Ardennes, conseiller de Sa Majesté Impériale Charles VII, conseiller d'Etat, conseiller d'Etat de Sa Sérénissime Eminence l'évêque et prince de Liège, grand-chancelier et grand-maréchal, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Régine, comtesse de Leerodt de Born, du côté paternel, est gentille-femme, fille de messire Herman-François-Dominique, comte de Leerodt de Born, et de Marie-Anne, baronne Schenk de Schmidtburg; petite-fille de messire Jean-Arnoold-Edmond, comte de Leerodt de Born, et d'Adrienne-Alexandrine-Hermine-Françoise, baronne de Wylich de Winnendahl (Winnenthal) (fille de messire Adolphe-Herman, baron de Wylich de Winnendahl, et de Pétronille, baronne de Walpot Bassenheim); arrière-petite-fille de Henri-Guillaume, baron de Leerodt de Born, et de Jeanne-Françoise, baronne de Courtenbach (Cortenbach); et que ladite damoiselle est vraiment noble de tout côté paternel, sans aucune bâtardise, ni autre empêchement quelconque.

Par acte, daté de Nivelles, 1^{er} avril 1754, Maximilien-Nicolas, comte d'Arberg, etc., certifie, à ladite abbesse, que ladite damoiselle Marie-Régine, comtesse de Leerodt de Born, du côté maternel, est gentil-femme, fille de messire Herman-François-Dominique, comte de Leerodt de Born, et de Marie-Anne, baronne de Schenk de Schmidtburg, fille de messire Guillaume-Adolphe, baron Schenk de Schmidtburg, et d'Anne-Marie-Christine-Sophie, comtesse d'Ingelheim, fille de messire François-Adolphe-Théodore, comte d'Ingelheim, et de Marie-Ursule, baronne de Dahlberg (Dalberg); et que ladite damoiselle est vraiment noble, . . . sans aucune bâtardise, ni autre empêchement quelconque (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1374).

Leersse (Jean), 1491, 6 : parti; au 1^{er}, une rose tigée, la tige en haut, en chef, et deux fleurs de lis, au pied coupé, en pointe; au 2^d, trois fleurs de lis, au pied coupé, accompagnées en cœur d'une étoile. L. : *S Iohis Leersse scabi arschote* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Leersse (Jean), 1534 : parti; au 1^{er}, trois fleurs de lis, au pied coupé, mal ordonnées; au 2^d, trois (2, 1) fleurs de lis, au pied coupé, accompagnées en cœur d'une étoile. L. : *S Iohis Leersse scabi arschote* (Ibid.).

— (Daniel), 1527, 35 : parti; au 1^{er}, trois (2, 1) fleurs de lis, accompagnées en cœur d'une rose; au 2^d, trois fleurs de lis, au pied coupé, et un chef à deux pals. L. : *S Dan . el Leersse scabi aers* (Couvent de Septfontaines, Etabl. relig., c. 4965, A. G. B., et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Ces Leersse scellent en qualité d'échevins d'Aerschot.

Leest (Jean), échevin d'Hoogstraeten, 1376 : un chien passant, accompagné de trois (2, 1) roses (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Huitengoeden*, c. 2).

Leeuw, Leeu, Leu, Lewe, Löwe, etc. **Michael dictus Leo**, échevin de Bruxelles, 1280, 1, 9 : dans le champ du sceau, un lion léopardé. L. : *✠ S Michaelis Leonis* (Bruxelles).

— (Jean de), juré de la ville de Malines, 1299 : un lion. L'écu surmonté d'une petite marque de marchand, formée d'un sautoir, relié, au bas, par une traverse, les extrémités supérieures repliées en guise de crampons. L. : *is Leonis ivra machinen* (Malines).

— **Gerardus Leo**, échevin de Bruxelles, 1310, 2, 7, 8 : trois lions. L. : *✠ Le seel Gerart Lion* (Bruxelles et Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

En 1318, *feria quinta post Pascha domini*, Gerardus Leo et Renerus Egloij (*l' loco*), échevins de Bruxelles, déclarent que Johannes dictus Crupelant, campor, a transporté à Henricus Stocard un tiers d'une maison de feu Franco uter Stoven, et un tiers du domistadium où celle-ci est sise, *in vico . . . Stovestrate*, etc. (Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

— **Henricus Leo**, échevin illec, 1311 : un lion couronné. L. : *S Hein . . . dci Leon . .* (Bruxelles).

— **Amelricus Leo**, échevin illec, 1316 : un lion; au franc-canton aux points équipollés. L. : *✠ S Amelrici Leonis* (Ibid.).

— **Christianus dictus Leo**, et **Christian Lewe**, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1341, 3, 50, 8 : de . . . au chef de . . . au lion couronné, à la queue fourchée, brochant, l'épaule chargée d'un écusson à quatre pals. L. : . . *X^m piani dci Leo scabini aqvesis* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, Nos 49, 37, 60).

— **Jean van der Trappen** (voir **Cruijp[e]lant[s]**), 1345 : un lion couronné et une cotice brochante, chargée de trois étoiles à cinq rais. L. : *Sigil Iohannis Leonis* (Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

— **Godefridus Leo, dictus Coviers (Covijrs)**, 1353, 6 : un lion couronné et un semé de coquilles,

l'épaule du lion chargée d'un écusson plain, au chef échiqueté (**Bigard**). L. : *S Godefridi dci Couiers* (Ibid., et Chartes des ducs de Brabant).

C'est à tort que l'on a écrit, jusqu'à présent : *Couiers* au lieu de *Couiers* (Histoire de Bruxelles, etc.).

Leeuw, Leeu, Leu, Lewe, Löwe, etc. Michel de *Leeuw*, *die men heet uten Spieghel*, scelle pour Guillaume de *Beijmmere*, qui reçoit, du Brabant, un acompte sur 260 vieux écus, pour *perde ende hinxte*, usés dans la guerre de Flandre, 1357 : un lion couronné, l'épaule chargée d'un miroir rond. L. : *S Michaelis de Spe[cvlo]* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1437).

La quittance, datée du 10 octobre, a trait à un acompte de 19 vieux écus.

— Michel de *Leeu*, donne des quittances au duc et à la duchesse de Brabant, 1337 : petit sceau rond ; dans la partie supérieure, un écu, à trois lions. T. : deux hommes sauvages, agenouillés, appuyant leurs massues à terre. Dans la partie inférieure, en trois lignes : *S Micha | elis Le | onis* (Ibid., N°s 1394 et 1521).

Les hommes sauvages sont adossés et regardants.

Par la première des deux quittances, datée du 15 septembre, *Michiel de Leeuwe* et Henri Garis (dont le sceau est tombé) déclarent avoir reçu, des souverains, 341 1/2 vieux écus qu'ils avaient prêtés *aen heijmeliken vrienden binnen Bruessele op scoenheiden ende op juweele mijnre vrouwen voss., de welke wij hen weder gheheen ende over ghelevert hebben*.

La seconde quittance, du 18 novembre, est relative à 10 livres de gros *lakens ghelts* (1 écu d'Anvers, aux quatre lions, compté pour 22 gros dudit *lakens ghelts*), à valoir sur 286 vieux écus dus audit *Michiel de Leeu*.

— *Christiain Leuwe*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1371 : de . . . au chef de . . . , au lion couronné, à la queue fourchée, brochant. L. : . . . *plain d we . . .* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 71).

— Henri *Lewe van Düren*, bourgeois d'Aix-la-Chapelle, reçoit, du duc et de la duchesse de Brabant, 1752 francs, 100 doubles moutons et 200 florins qu'il leur avait prêtés, *nü in der zyt dat der keyser zu Achen was*, 1372 : quatre pals ; au franc-quartier chargé d'un animal passant (renard ?). L. : *S Henrii . die Leuwe* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2422).

— Jean de *Leeu[we]*, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne ; i. t. : 1000 moutons, 1374 ; scelle pour Henri, seigneur de Diepenbeek, 1374 : un lion couronné, chargé d'un écusson, écartelé de . . . et de . . . (plains). C. : une tête barbue, coiffée d'un turban. L. : *S Ioh'is dci Leeu milit* (Ibid.).

Co *Her Jan dye Leuwe*, Brabançon, portait, d'après GELRE : de gueules au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or, chargé d'un écusson écartelé d'or et de gueules. Le cq. d'or. Volet d'argent. C. : une tête barbue de carnation, entre un vol d'argent.

Leeuw, Leeu, Leu, Lewe, Löwe, etc. Jean de *Leu* (fils de feu Michel), prisonnier *illec*, dans ladite armée ; i. t. : 320 moutons, 1374 : trois lions et une bordure (simple). L. : *S Iohannis Leonis* (Ibid.).

— Sire Gérard *Lewe*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1375 ; scelle un acte de Marguerite, dame de *Schoesberch* (Schaesberg) (veuve de sire Conrard), qui l'appelle son oncle, 1379 : de . . . au chef de . . . ; au lion couronné, à la queue fourchée, brochant, l'épaule chargée d'une coquille. L. : *S Gerardi de . Lewe scabini aqven* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 72, et Chartes des ducs de Brabant).

— *Godefridus Leo, dictus Cov[e]rs*, échevin de Bruxelles, 1362, 6, 9, 86 : un lion cour., accompagné en chef à dextre d'une coquille et chargé d'un écusson plain ; ledit écusson, au chef échiqueté. L. : *Sig Godefridi Leonis dci Couiers* (Bruxelles, Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B., et Chartes des ducs de Brabant).

— Giselbert de *Lu* reçoit un rente du receveur de Termonde, 1386 : un lion et une bordure (simple). C. : un lion, issant d'une cuve. L. : *S Ghiselbrecht de Lv* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70, 71) (voir **Ham**).

— Gérard le *Leeu* scelle l'acte de soumission de Henri Pipenpoij, 1396 (n. st.) : trois lions, surmontés d'un lambel. L. : . . . *eradi de Leev* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Everardus Leo, dictus Couiers*, échevin de Bruxelles, 1401, 4 : un lion, chargé d'un écusson plain, au chef échiqueté. C. : une étoile entre deux faucilles dentelées, affrontées, issant d'une cuve cerclée, munie de deux anses. L. : *S Everardi d . . . viers* (Malines et Bruxelles).

— *Johannes dictus de Leeu, miles*, échevin de Bruxelles, 1418 : un lion couronné. C. : une tête barbue, les cheveux en guise de volet. L. : *S Iohis Leonis militis* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Michael de Leeu, dictus de Cantere*, échevin *illec*, 1423, 30, 31 (n. st.) : trois lions couronnés, accompagnés en cœur d'une rose. T. : un ange. L. : *S Machiel de Leev dci de Cantre* (Bruxelles et Chartes des ducs de Brabant).

— *Walterus dictus de Leeu*, échevin *illec*, 1432, 3, 40 : un (seul) lion couronné. C. : un buste barbu, la tête ceinte d'une couronne de roses. T. dextre : un homme sauvage, tenant sa massue de la main droite, S. senestre : un léopard lionné. L. : *S Wovter de Leev* (Ibid., et Couvent de Septfontaines, Etabl. relig., c. 4964, A. G. B.).

— Giselbert de *Lu* tient des fiefs des châteaux d'Alost et de Termonde, 1430 : un lion et une bordure

(simple). C. : un lion issant d'une cuve (Fiefs, Nos 4641 et 4179).

Le fief relevant de Termonde est : *dheertijchede van zekeren mannen ende laten, die hair teenen ende erce van mi houdende zijn, ... al ghelegghen zijnde bin der prochie van Opwijk*

Le fief mouvant du Perron d'Alost (*resortierende ten steene taelst*) consiste en une rente sur l'esplier de cette ville.

Leeuw, Leeu, Leu, Lewe, Löwe, etc. Claes, *soen wilen heren Jans Sleeus, Ridders*, reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 25 1/4 florins, à lui dû, par le duc de Brabant, *van minen bloke, aen de veste, neven de warande gelegen* (récemment englobé dans le parc ducal?), 1432 : un lion couronné, l'épaule chargée d'une coquille. C. : une tête et col de lion couronné, issant de flammes. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Claes de Leev* (Chartes des ducs de Brabant).

— Michel *de Leeu, dit de Cantere*, échevin de Bruxelles, 1439 : trois lions couronnés et un lambel brochant. T. : un ange. L. : *S Machiel de Leev . . de Cantere* (Bruxelles et E. G., l. 353 et 364).

— *Michael de Leeu, dictus de Cantere*, échevin *illegitimus*, 1486, 90, 1504 : même écu, sans lambel. C. : une tête et col de lion couronné entre un vol. L. : *el de Leev* (Bruxelles).

Mijchael de Leeu, dictus de Cantere, échevin de Bruxelles, 1472, scelle d'un écu à trois lions couronnés, au lambel brochant, brisé en cœur d'une étoile, ou rose. T. : un ange. L. : *S Leev* (Bruxelles).

— Jean *de Leeu, dit de Cantere*, échevin *illegitimus*, 1492, 3, 8 : trois lions, accompagnés en cœur d'une molette. C. : une tête et col de lion entre un vol. L. : *S Ian de Leev* (E. G., l. 357, et Bruxelles).

Les lions ne sont pas couronnés.

— *Henricus die Leeuwe*, échevin de Bois-le-Duc, 1485 : une fasce, chargée d'un lion léopardé et accompagnée de onze billettes, 7 (4, 3) en chef et 4 (3, 1) en pointe (Malines).

— Antoine *de Luu*, tient, de la seigneurie de Nevele, un fief à Aersele, 1502 : un lion, l'épaule chargée d'une fleur de lis, et une bordure ordinaire. C. : le lion de l'écu issant d'une cuve. S. : deux lions. L. : *S Anthonis* (Fiefs, N° 1241).

— Jean *de Luw*, fils de Messire Antoine, tient, du château de Termonde, un fief à Vlassenbroek et une rente, 1554 : un lion. Même C. S. : deux griffons (Ibid., Nos 4484 et 4514) (voir **Autel, Löwenberg, Maxenzele, Pipenpoy, Spiegel, Ursel**).

Leeuw-Saint-Pierre (Les échevins de), 1430, 42, 6 : dans le champ du sceau, un lion, accompagné à dextre d'une clef (Chartes et documents divers, c. 1).

Le sceau de 1430 provient d'une autre matrice que les deux de 1442 et 1446.

DE RAADT, t. II

Leeuw, ou Leeuwen. Jean van *Leeuwe* tient, du château d'Alost, un fief à Erpe, 1457 : une marque de marchand. S. senestre : un léopard lionné. L. : *Ian van Leev . .* (Fiefs, N° 4845) (Fig. XLII).

— Henri van *Leeuwe* tient, dudit château, un fief à Erembodegem, 1514 : deux faucilles affrontées, accompagnées en cœur d'une coquille. L. : . . *enderic* (Ibid., N° 4900).

. . . *een leengoed ghelegghen binnen der prochie van Erembodeghem ter Vijsscherien, groot wesende, onder landt, bosch ende meersche, ontrint neghen buendere een dach ende xxxij roeden*

— Gilles van *Liewe, dit Peitvoet*, tient, du comte de Flandre, un fief à Thielrode, 1515 : un lion. C. : un lion issant (Ibid., N° 7195).

— Jean van *Leeuwen*, fils de Gilles, tient un fief *illegitimus*, 1526 : un lion, accompagné à senestre d'une rose (fort endommagé) (Ibid., N° 7204) (voir **Bongart**).

De ce sceau, il ne reste rien que la moitié senestre de l'écu.

— *Herberen van Leven*, chevalier, scelle le traité d'alliance des nobles et des villes de la Gueldre, 1418 : plain; au chef chargé d'un lambel. L. : *S Herberen van Leeuwen ridd'* (Arnhem, *Rekenkamer*).

Un *Herberen van Leven*, Gueldrois, portait, d'après GELRE : d'azur, au chef d'or. C. : une écrevisse de gueules issante.

Leeuwergem. Gisbert van *Leuwerghem*, chevalier, vassal de la dame de Termonde, 1334 : un lion et un semé de billettes. C. fruste. L. : *ni Ghs' d'Leughe' milit* (*Zwijveke*) (voir **Massemén**).

— Gislebert van *Leuwerghem*, chevalier, homme du comte de Flandre, 1355 : dans le champ du sceau, un âne passant, surmonté d'un écu : au lion et au semé de billettes (Chartes des comtes de Flandre).

Le seigneur de LEEUWERGHEM : d'azur, au lyon et billetes, tout d'or, lampassé et armé d'argent, et crye : Leuwerghem! (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*.)

Lefe[b]vre (Gérard), abbé de l'abbaye du Saint-Sépulcre, à Cambrai (de l'ordre de Saint-Benoît), collateur d'une fondation en l'église de Notre-Dame-de-la-Chapelle, etc., 1^{er} et 13 avril 1787 ; remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens, en Brabant, afférents à son abbaye, le 2 avril 1787 : d'azur à la fasce d'or, sommée d'un lion issant et accompagnée en pointe de trois (2, 1) croisettes pattées, au pied fiché. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé, à dextre, d'une mitre et posé sur une crosse, en barre (cachet sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46660 et 46548) (voir **Febvre**).

Lefvinghe. Jacques van *Lefvinghe*, échevin de Bruges, 1310 : de . . . à quatre cotices et à la bordure engrelée. L. : *S Jacop van Lefvinghe* (Chartes des comtes de Flandre).

Leffinghe. Victor de *Leffinghen*, homme de fief du comte de Flandre, au bourg de Bruges, 1396 : un sautoir, cantonné de douze merlettes, côtoyant le sautoir, et une bordure (simple) (très cassé; seul, l'écu reste intact) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 38).

— (Victor van), même qualité, 1419 : même écu. T. : un ange. L. : *Sigill Victor Leffinghe* (Ibid., l. 41).

Le seigneur de LEFFYNGHE : d'azur, au sautoir et douze merlettes à l'orelet d'or (CORN. GAILLIARD, *L'Antienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

LEFVINICH (Lövenich?). *Henric van Elvenich* (sic!) reçoit, du Brabant, pour services rendus, in *Arnds der Hol van Gronendale gheselscepe*, dans la guerre de Flandre, 42 vieux écus, 27 avril 1337 : trois aigles. L. : . . . *Henrich van Lefvinich* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1040).

Lehn (Werner van), bourgeois de Neuss, vassal de Jean, duc de Clèves, Juliers et Berg, tient un fief, dit *Reider Hoff*, à Grimmelingshausen, 1329 : une tête et col d'aigle, accompagnée en chef à senestre d'une étoile (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 3689).

Leij (Marguerite), femme de Guillaume van *G[h]en[d]t*, seigneur de Loenen, 1363 : un lion (*Geld.*).

LEJACKERE (Thierry de), homme de fief du comte de Flandre, dans sa seigneurie de *Houtsche*, 1404; même qualité, au bourg de Bruges, 1404, 10 : une fasce, chargée de trois coquilles. L. : *S Dieder . . . an Ley . . . ere* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 125 et 39).

Leijdecker (André), échevin d'Arnhem *ende geerffde in Overbetuacen*, 1375 : une marque de marchand. S. senestre : un griffon assis (*Geld.*, l. *ad annum* 1319) (Fig. XLIII).

Leiden. Thierry, burgrave de *Leijden*, vend un bien à *Diric Screvel*, abbé d'Égmond, 1323 : une fasce (diaprée). L. : *S Har Diric van Leiden (Egmond)* (voir **Woude**).

GELRE donne au burgrave de Leiden : d'azur à la fasce d'or. Couronne d'or. C. : une tête et col de dragon d'azur, lampassé de gueules, terminé en volet.

— *Frater Johannes, vicecommendator fratrum ordinis sancti Johannis Jhiersolitani domus sancti Johannis in Hartem*, 1336 : un fascé-ondé de huit pièces. L'écu sommé d'un léopard lionné assis, contourné, et accosté de deux léopards lionnés assis, adossés à l'écu. L. : *S f-ris Iohis de Leyde . (Egmond, ad annum 1268)*.

— (Francon van), prêtre, et Michel, bâtard de Fauquemont, messagers du sire de Brederode, reçoivent, pour celui-ci, du fief du Brabant, un acompte (guerre de Flandre), 1337 : une clef en chef et un cœur en pointe (Chartes des ducs de Brabant, N° 1501) (voir **Ommeloep**).

La quittance, datée du 12 novembre, est relative à 2000 vieux écus, à valoir sur 2560, dus au sire de Brederode.

Leije (*Jehan de le*), homme de fief du comte de Flandre (au bourg de Bruges), 1400 : trois canards. L. : *Leye* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 38).

— Roger van der *Leijen*, échevin du métier d'Assenede, 1409 : six (3, 2, 1) besants ou tourteaux. L. : *S Roeger van der Leie* (Ibid., l. 82, 83).

— (Jacques van der), homme de fief de la Salle d'Ypres, 1481 : un chevron, chargé de trois . . . et accompagné de trois étoiles à cinq rais. L. : . *Iacop van . . . Leie* (Ibid., l. 193) (voir **Leyen**).

Leyen. *Henricus de Petra*, miles, scelle un acte de Guillaume d'Orley, 1336 : type scutiforme; un senestochère, paré d'une large manche, mouvant du coin supérieur sen. de l'écu et tenant de la main une bague; le champ de l'écu semé de croisettes recroisetées, au pied fiché. L. : *m de Pe* (Chartes des ducs de Brabant, N° 361).

— (Pierre von der) (et *Leyghen*), chevalier, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le drossard de Luxembourg; i. t. : 1336 moutons; scelle pour Nicolas van *Beurepeer* (Beaurepère) (i. t. : 120 moutons), pour *Wieryc van Berghe* (i. t. : 139 1/4 moutons) et pour Baudouin van *Lotroch* (i. t. : 31 moutons), 1374; ratifie (avec Louis van *Macheren*, prévôt de Luxembourg) la quittance de Jean *Walraven von Trier* (voir celui-ci), tous quatre prisonniers *illec*, sous ledit drossard : même écu, sans les croisettes. G. : un chapeau de tournoi, garni de deux boules, soutenant, chacune, un demi-vol. L. : *S Petri d' Petra milit'* (Ibid.).

— (Nicolas van der), à Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : trois coquilles. L. : *avs v y . .* (Chartes des comtes de Flandre).

— Jacques van der *Leije*, homme de fief du comte de Flandre, 1442 : trois triangles ondes, rapprochées, au milieu de l'écu. L. : *Iacop van der Leien* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 378).

— (Frédéric-Ferdinand, comte de la), seigneur de de Hohengerolsegg, *Adendorff*, Bliessassel, Simpelveld, Boholz, chambellan de Sa Majesté Impériale et Catholique, grand-maitre de l'Electorat de Trèves, etc., tient, de Sa Majesté, la seigneurie (!) de Simpelveld et de Boholz, au pays de Rolduc, 1740 : d'azur au pal d'argent. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne (aplatie) (cachet, sans L., en cire noire) (Av. et dén., N° 7849).

Il déclare tenir cette seigneurie, sans aucun revenu, avec le droit de chasse, volerie, pêche, peines et surpeines, amendes, etc., ainsi qu'elle a été vendue à feu *Charles Jaspas Baron de la Leyen* par lettres en étant

du 27 fevrier 1680 . . . et qu'elle nous est succedée par la mort de feu notre tres honoré Pere le Comte de la Leyen . . .

Leyen (François-Charles, comte du Saint-Empire Romain, de la) et de Hohengerolseck, etc., conseiller intime d'Etat actuel et chambellan de Leurs Majestés Impériales et Royales Apostoliques, donne, à l'abbesse de Nivelles, une attestation relative à l'ascendance de damoiselle Marie-Antoinette-Eléonore-Elisabeth, comtesse de *Waltbott à Bassenheim*, 1767, le 14 juillet, à Coblenz : d'azur au pal d'argent. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux griffons regardants. Cachet, sans légende, en cire rouge, dans une boîte en fer blanc (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1374) (voir **Waldbott**).

Cette déclaration est conforme à celle du baron de Breidbach.

Leijenburg. *Her Aernt, her tot Leijdenberch*, scelle un acte de Jean, comte palatin du Rhin, duc de Bavière, fils du comte de Hainaut, Hollande, etc., 1419 : deux fasces bretessées et contre-bretessées, surmontées de trois merlettes. L. : *va Leien* . . . (Arnhem, *Culemborg*, N° 432).

Leiningen. *Emiche van Linengen* déclare que l'archevêque de Cologne lui a permis, pour lui et ses hoirs, de commettre et de démettre les écoutètes et échevins dans le village de *Guntersblumme*, qu'il tient en fief de lui, 1372 : trois aigles, surmontées d'un lambel (Dusseldorf, *Col.*, N° 923 1/2) (voir **Rolmann**).

— *Sire Godefroid van Lyningen*, *coster* de la cathédrale de Cologne, 1396 : trois aigles et un lambel brochant (Ibid., N° 1192).

— *Reynart, greve zo Lyningen ind herr zo Westerburch*, témoin et cousin de Frédéric van *Ronckell*, comte de Wied et d'Isenburg, 1481 : une croix, cantonnée de vingt croisettes recroisetées, au pied fiché. C. : un vol, semé de feuilles de tilleul (**Westerburg**) (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N° 83).

— *Euphemia van Lynnyngen, tertyt kostersche der wertlyken kercken to Essen*, 1487 : trois aigles. C. : un arbre (?). L. : *mia van Lin* (Dusseldorf, *Werden*, N° 97c).

LEIJS (Henri van), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Boutersem ; i. t. : 81 moutons, 1374, 8 : de . . . à l'écusson chargé d'une bande, accompagnée au canton senestre d'une étoile à cinq rais. L. : *S' Henris Dopvch* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 13, fig. 332) (voir **LEUS**).

Le célèbre peintre Leijs, qui fut créé baron, par le roi des Belges, en 1865, portait : losangé d'or et de gueules ; au chef de sable, chargé de trois merlettes d'argent ; au franc canton brochant, tiercé en pal de sable, d'or et de gueules, la pièce d'or chargée d'un écusson d'azur

à trois écussons d'argent. C. : un lion issant de sable entre un vol d'or et de gueules. S. : deux lions léopardés au naturel.

Devise : *Arte et labore*.

Le fils de cet artiste, Julien-Henri-François Leijs, obtint le titre de baron, en 1877.

Leijschoef (Jean) (et *Leijscoef*), homme du comte de Flandre, dans sa chàtellenie du Vieux-Bourg, 1397, 1412 : trois gerbes (Sans S.) (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 137 et 401).

— (Jean), même qualité, 1416, 22 : même écu. L'écu sommé d'une tête d'ange. S. : deux léopards lionnés. L. : *S Ian oef* (Ibid., l. 91, 92, 401)

Leithe, voir **Liethen**.

LEITUWE. *Corneille van der Letewe*, échevin d'Ypres, 1430, 2, 3 : une bande, côtoyée de quatre étoiles. T. : une femme sauvage. L. : *S' Cornelis va' der Leitunce* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 418).

Lek. *Dominus Henricus de Lecka* scelle un acte de Thierry, comte de Clèves, 1269 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel à un bandé (fort endommagé). L. du contre-scel : *S' Henrici dni de Leka* (Dusseldorf, *Bedbur*, N° 8) (voir **Brabant Lierre, Maalstede, Polanen, Wesembeek**).

— *Her Heinric, here van der Lecke*, chevalier, homme du comte de Hollande, 1298 : type équestre ; le bouclier et la housse à un lion couronné, à la queue fourchée. L. : . . . *Henrici dni de Lecka militis*. Contre-scel : même écu. L. : *S Secret \sphericalangle clavis sigll'i dni de Lecka* (Chartes des comtes de Flandre).

— Jean van der *Lecke*, chevalier, jadis prisonnier à Bäsweiler, dans l'armée brabançonne ; reçoit, à Bréda, un acompte sur une i. t. de 4030 moutons, 1375 ; scelle pour les héritiers de Gilles van den Wijngaerde, tué à Bäsweiler (i. t. : 80 moutons), 1375 : trois croissants, surmontés d'un lambel. L. : *S Ian van der Lec ridder* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Polanen**).

— Henri van der *Lecke*, sire de la *Rijvieren*, écoutète de Bois-le-Duc, reçoit, du Brabant, un paiement pour ses services, 1388 : deux croissants en chef ; le reste du sceau est cassé (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean, seigneur de la *Lecke*, donne quittance au duc de Brabant, 1388 : dans le champ du sceau, un cq. couronné, cimé d'un vol (Ibid.).

— Henri de le *Leck*, seigneur de *Hezewijc* (Heeswijk), scelle un acte de la duchesse de Brabant, 1395 ; conseiller du duc, 1400 ; homme du duc Antoine, 1415 : comme Jean (1388). L. : *Secretum meum* (Ibid.).

Dans l'acte de 1400, donné à Bruxelles, il s'appelle : *Henry*

del Lecque, sires de Hezevique; dans celui de 1415, donné à Louvain : H. van der Leck, seigneur d'Heeswijc.

Die here van der Lecke portait, d'après GELRE : d'argent au lion de sable, à la queue fourchée, armé et lampassé de gueules, couronné de sable (!). Le eq. d'or. C. : une tête et col de lion de sable, terminé en volet, entre un vol d'argent, Sire Jean, seigneur de Lecke et Bréda, est investi, par suite de la mort de Gérard, seigneur de Boutersem, du village de Ghestel, dans la mairie de Bois-le-Duc (compte Saint-Jean 1381-82; C. C. B., N° 17144, f° 132).

Willem van der Lecke, here van den Berghe ende van Bijlant, écuyer, scelle le traité d'alliance des nobles et des villes de la Gueldre, 1418. Son sceau est tombé (Arnhem, Rekenkamer).

Leke, voir **Leeken**, **Voorde**.

LEKES (*Ryquaert de*), receveur de l'abbé de Corbie, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1460, 4; deux sceaux différents; 1460 : parti; au 1^{er}, trois chevrons; au 2^d, une triangle, accompagnée en chef de deux coquilles et en pointe d'une étoile à cinq rais. S. senestre : un aigle, ou griffon; 1464 : parti; au 1^{er}, trois chevrons, le 1^{er} sommé d'une triangle, soutenant . . . (fruste, on aperçoit à senestre deux pals ?); peut-être faudrait-il blasonner : trois chevrons; au chef chargé d'un lambel à . . . pendants ?); au 2^d, une fasce, accompagnée en chef de deux coquilles et en pointe d'une étoile (à six rais). Sans S. L. : . . . *waert* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 379).

Lechenich, voir **Eyneburg**.

Leckarts, voir **Clutinc**.

Lecker. Thierry *Leckar* scelle un acte du comte de Clèves, 1348 : parti; au 1^{er}, un demi-écusson et une demi-escarboucle, le tout mouvant du parti (**Clèves**); au 2^d, un diapré à la fasce (ou une fasce, accompagnée de deux rameaux, ce qui est moins probable). L. : * *S' Theodici dci Lecker* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 509).

LECKINE, voir **Leeken**.

Lelyboom (Jean), échevin de Malines, 1408 : un arbre arraché, effeuillé, fleuri de cinq fleurs de lis; au chef chargé de deux fleurs de lis. S. : deux aigles regardants. L. : *S' Iohis Leliboem* (Malines).

Lelibooms (Jérôme), échevin *illegitimus*, 1395 : un fer de moulin; au chef chargé de . . . (le haut du sceau est cassé) (Malines).

Lemaire, voir **Maire**.

LEMBACH, voir **LIMPACH**.

Lellich (*Claes van*), *riechter und burger zu der zyt zu Echternachen* (Echternach), 1384 : une croix recercelée. L. : . . . *Clas von . . . berg* (!) (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 221).

Lellich. *Clais von Lelche*, échevin d'Echternachen, 1415 : même écu. L. :  *perg* (Ibid., N° 419).

— *Wilhelm vann Lelche* déclare tenir en fief, de seigneur *Glade von der Nuwerburg*, seigneur de *Fehy* (Fay), *Grainsy* (Grancey), *Berpurch* (Beaurepère), *Zolveren* (Soleuvre) : *ein huse staende yn syme slois zu Berpurch, mit syme begriffe*, prairies, champs, jardin, 1480, le 10 avril : même écu. C. : deux cornes de bœuf. L. : *von Le* (Ibid., N° 1671).

En français, le suzerain s'appelle : Claude de Neufchastel.

— (*Der veste Johain von*) scelle un acte de *Johain von Willer*, 1510; *der veste Juncker Johan von Lellig, burgraff zur zyt czu Bertpurgh* (Beaurepère), scelle un acte de *Johan, scholtessen Hants son von Lellig*, qui déclare tenir en fief, de Félix, comte de Werdenberg et de *Heiligenberg* (Heiligenberg), seigneur de *Muzelburg* (Moselburg), *Bertpurgh* et de *Zolveren* (Soleuvre), *vor mich unnd myne gusstert : unsser husz zu Lellig*, avec terres, comme son père le tenait, le 13 février 1518 (st. de Trèves) : mêmes écu et C. L. : *S Iohan van Lellich* (Ibid., N°s 2213* et 2330*).

Ce fief comprend un vignoble, in *Lelliger Berg zu Gûchen, gaint vier amen wins*, et deux jeunes vignobles (*Junger wingarten*), *uff dem Scheidt, auch gaint vier amen wins*.

Lembeck. *Wessel van Leembeke*, parent de *Wessel van den Boetzelaer*, du côté du père de celui-ci, 1397 : une feuille d'ortie (comme **Holstein**, **Mus-schenbroeck**). C. : un vol (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 596).

La feuille d'ortie a donné du fil à retordre aux héraldistes; ils l'ont blasonnée de diverses façons plus grotesques les unes que les autres. *FAHNE*, e. a., en fait une tête de bélier (*Mauerbrecher*), *mit drei darüber im Winkel (!) gelegten Nägeln*, les fameux clous de la Passion (*Westph. Geschl.*, p. 271).

— *Jutta van Leembeke, wilnere Goessens wijf van Leembeke was*, donne quittance au comte de Clèves et de la Mark, 1405; très endommagé; dans le champ du petit sceau, rond, dame debout, tenant deux écus : A, fruste; B, une fleur de lis (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 656) (voir **Westerholt**).

Voici, d'après *GELRE*, le blason de *Gosen van Lymbeec*, homme de l'évêque de Munster : de gueules à la feuille d'ortie d'argent. Le eq. d'or. Capeline de sable. C. : un vol d'argent.

Le seigneur de LEMBEQUE (Flandre) : *d'azur au chief d'or, au lyon léopardé de sable, lampassé et armé de gueulle* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Le seigneur de LEMBEQUE, près Dam : d'argent, à la fesse de gueulle, au chief lambeaux de cinq pièces de gueulle (Ibid.).

Lembrée (Henri), curé de Melreux, Biron, Hodister « et autres villages dépendants », diocèse de Liège, province de Luxembourg, remet, au gouvernement



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

Pl. XCV.

Fig. 1. Jean de Dieghem, chevalier (1338),

Fig. 2. Thierry, dit *Flours* de Dinther, écuyer
(1339),

Fig. 3. *Ghevardus de Dorne*, miles (1339),

} combattants de la
guerre de Cent ans
(voir Pl. XCIII).



...
 ...
 ...
 ...
 ...



autrichien, l'état des biens afférents à ses églises, 1787, ou 1788 (sans date); scelle une déclaration analogue, relative aux biens afférents à un bénéfice érigé en la chapelle de Werpin, paroisse de Melreux (sans date): écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une anille; aux 2^e et 3^e, d'azur à trois étoiles. C.: un lion couronné issant, tenant, des deux pattes, une anille (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46584, 46586 et 46591).

Ledit bénéfice a été institué par Henri de Werpen.

Le possesseur actuel (en 1787-88) en est: Nicolas L'Hermite, clerc, demeurant à Hamoulle (Hamoul), paroisse de Rendeux-Sainte-Marie; le collateur: Dieudonné L'Hermite, seigneur foncier de la cour de Malempré et demeurant à Werpin.

Lemmens (Jean), échevin de Malines, 1421, 3, 4, 5, 7 — 9: une marque de marchand. S.: une aigle (Malines) (Fig. XLIV).

— de **Parenty** (Nicolas), bailli portatif d'Enghien, 1625: écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un chevron; aux 2^e et 3^e, contre-écartelé; a et d, un lion; b et c, une croix pattée. C.: une tête et col d'animal (M. E. Matthieu) (voir **Meeren**).

LEMMES (Josse de), homme de fief du Bourg de Bruges, 1523: deux poissons adossés. C.: un poisson, en fasce, entre un vol (C. C. B., Acquits de Lille, l. 47).

— (Josse de), même qualité, 1562: même écu. C.: un poisson renversé (1), entre un vol (Ibid., l. 48).

Lemmin (Jean), échevin de Furnes, 1435; homme de fief de la châtellenie de Furnes, 1440, 7, 57: d'hermine à trois losanges, posés en bande et rangés en bande. L'écu est posé sur un aigle regardant. L.: *S Ian Lemmin* (Ibid., l. 93, 4, 5, 6) (voir **Ro-beert, Veijse**).

Les losanges ne sont pas aboutés.

Lemonnier, voir **Mosnier**.

Lenaert (Elisabeth) déclare tenir en fief, ou en arrière-fief, du Brabant, des terres à Over-Hespen et à Wanghe, 1470, le 4 septembre; dit sceller du sceau de son mari, Antoine... (le nom de famille n'étant pas indiqué): trois flanchis. S. senestre: un griffon, ou aigle. L.: *S An...onis*... (Av. et dén., N° 1035).

Dans ce dénombrement, la feudataire a omis de mentionner le nom du suzerain.

Lenden (Jean van der), homme de fief des châtellenies de Gand et de Courtrai, 1338: un chevron, accompagné de trois coquilles. L.: *S Ian van der Lenden* (Chartes des comtes de Flandre).

Et non pas van der *Linden*, version de l'inventaire imprimé.

Lenhausen. Herman van *Lenhusen*, dit *Grevenstein*, reçoit une rente du comte de Berg, 1371: un che-

vron. C.: un chevron entre un vol (assez fruste) (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 866).

Lennep. *Henricus de Linnephe*, miles, 1276: type scutiforme; diapré, à cinq burelles; au chef plain, diapré. L.: *S Henrici de Lennep militis* (Ville de Cologne, N° 423).

Le diapré du champ consiste en diagonales croisées, celui du chef en un treillisé, les interstices chargés de roses à 4 et à 5 feuilles.

— Jean, seigneur de *Lyneppe*, chevalier, scelle un arbitrage entre le duc de Berg et de Ravensberg, d'une part, et les comtes de Clèves et de la Mark, d'autre part, 1397: plain; au chef chargé d'un lion léopardé. L.: *S domini Yohannes (!) de Lenepe* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 602) (voir **Kanis, Middachten, Moers, Renesse**).

— (Rodolphe van), maître d'hôtel (*haiffmeister*) du duc de Gueldre et drossard de Middeler, conclut un contrat de mariage avec Jeanne de Cock van *Nederijnen* (Neerijnen), fille de Jeanne van *Emskerck* (1), veuve de Gisbert *die Cock van Nederijnen* (2), 1528; partage avec son beau-frère, *Herbere die Cock van N.*, les biens de ses beaux-parents, 1531; scelle le contrat de mariage du même, 1533: coupé; au 1^{er}, un lion léopardé; au 2^d, plain. L.: *S Roelef va Leinep (Geld.)*.

(1) En 1531, elle est citée comme décédée (*Geld.*).

(2) D'après un acte de 1531, il est fils de Guillaume de Cock (*Geld.*).

— Charles van *Lennip*, membre du corps équestre de la Veluwe, 1536: même écu (coupé). C.: un lion issant entre un vol (*Geld.*).

Lennick. Les échevins de *Leneke*, 1317, 8: dans le champ du sceau, un saint, debout, tenant de la main droite une palme et de la main gauche un livre fermé. L.: *S scabinorum de Lenia .o* (Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

En 1317, in *Assensioen daghe*, Jean *Crupelant*, bourgeois de Bruxelles, achète, de Jean *Bullenberghe* (et *Bullenberck*) et de Henri, frère de celui-ci, un demi-bonnier de terre.

En 1318, des *vrindages vor half vasten*, her (!) *Jan Crupelant, wisselere*, de Bruxelles, est adhérité d'un tiers de bonnier de terre, *boven den vier ten Planken*.

Lennick-Saint-Quentin (Les échevins de) et de **Lennick-Saint-Martin**, 1755: d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois têtes de more. Cq. couronné. C.: un lion issant. S.: deux léopards lionnés. Bannières: la 1^{re} de l'écu (**Man**), la 2^de, écartelée; aux 1^{er} et 4^e, trois macles; au chef de quartier plain (chargé d'un lambel?); aux 2^e et 3^e, un lion (**Domis**). Sans L. (M. Jules Vannérus).

Lennoot (Antoine), receveur d'*Oostburch* (-burg), 1442 (n. st.),: un sautoir, cantonné de quatre petits chevrons alésés. C.: une tête et col de héron

(cygne?). T. : deux femmes sauvages. L. : *S Anthonii* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 152).

En 1440, il emploie le même sceau en qualité d'échevin du Franc de Bruges.

Lennoot (*Jehans*), bourgeois de la ville du *Dam* (de Damme), 1329 : même écu, muni d'une bordure (simple). L. : ✠ *S Iohis Lennot* *am* (Chartes des comtes de Flandre) (voir **Zeghaert**).

C'est ainsi qu'il faut évidemment blasonner l'écu de Jehan; cependant, la bordure étant gravée en creux, elle constitue plutôt le champ, sur lequel est posé un grand écusson.

Voir SAINT-GENOIS, *Ino. analyt. des chartes des comtes de Flandre*, N° 1475.

Lenoncourt (Philippe de), écuyer, seigneur de *Gondrecourt en Woyvre* (Gondrecourt-en-Woëvre), tient, du duc de Lorraine, du chef de son *chastel et prevosté de Bry* (Briey), la ville et le *chastel de Gondrecourt en Woyvre*, etc., 1457 : une croix engrêlée, chargée en cœur d'un croissant. C. : un disque, chargé d'une anille, entre un vol. L. : *p de . . . oncourt* (Lorr., Briey, B, 591, N° 129) (voir **Choiseul**).

— (Louis de), chevalier, seigneur de *Gondrecourt en Wepvre*, tient, du duc de Lorraine, du chef du duché de Bar et de la châtellenie de Briey, le *château et maison forte de la seigneurie dudit Gondrecourt*, etc., 1539 (n. st.) : une croix engrêlée. Même C. L. : *Seel de Loes de Lenoncourt* (Ibid., N° 123).

Lens (Jean, sire de), homme du comte de Hainaut, 1295 : trois lions couronnés. L. : ✠ *S' Iehan signevr* *s* (Namur, N° 272).

— (Maigne de), feudataire de l'église Sainte-Waudru, à Mons, 1353 : trois clefs, les pannetons en haut, et une bande brochante. L. : ✠ *S' Ma* *Le* . . (Mons, Sainte-Waudru, Fonds de Hal).

— (*Pierlot* de), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinc; i. t. : 62 1/2 moutons, 1374 : une force renversée en chef à dextre et deux besants, ou tourteaux, 1 en chef à senestre, 1 en pointe, le 1^{er} chargé d'une lettre *fi*. L. : ✠ *S' Pirlo de L* . . . *s* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 13, fig. 333).

— (Arnould van), prisonnier *illegitimus*, sous le même; i. t. : 86 moutons, 1374 : une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'une merlette. L. : ✠ *S Erdar* (!) *de Lens* (Ibid.).

— (Les échevins de), 1616 : trois lions couronnés. L. : *Seel . . . eschevins de Lens* (M. A. de Latre du Bosqueau).

— Les mêmes, 1639, 60, 79 : même écu. L. : *Seel de lescheuinage de Lens* (Ibid.) (voir **Gavre, Gouvy, Jauche, Lentz, Poulet, Racour, Valent**).

Lent (Thierry van), caution du duc Renaud de Guel-

dre, 1342; Thierry et IJsebrant van Lent, écuyers, cautions du même, 1349; Thierry : trois pals de vair et un lambel à quatre pendants, brochant (Pl. 13, fig. 334). L., 1342 : ✠ *S' Theoderici de Lent*. IJsebrant : même écu, mais sans lambel (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 436, et *Wassenaer*) (voir **LETE**).

Lent (Othon et Bernard van), frères, fils de Thierry, achètent une rente du chapitre de Bedbur, 1386; tous deux : trois pals de vair (Dusseldorf, *Bedbur*, N° 63).

— (Henri van), *erfpachter*, scelle un acte de Gertrude van Zevenaer, 1417 : même écu (Ibid., N° 73).

Lentezoens, voir **Vergouwen**.

Lentz (Jean), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1496 : une tour, posée sur un mont. C. : les meubles de l'écu. L. : *S Iohan Lens* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 61).

Léopard. Maître Guillaume *Leopart*, échevin de la haute cour du Feix, 1581; échevin de la cour du chapitre de Saint-Aubain, en la ville de Namur, 1589 : un léopard. C. : un léopard issant. L. : . *Go* *e Leopard* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178, 3179, A. G. B.).

Leopardo (*Franco de*), *civis coloniensis*, a vendu la *villa Gyvestorp* (Gevelsdorf), à Gérard de Juliers, seigneur de *Castre* (Caster), 1296 : dans le champ du sceau, un léopard et un semé de billettes. L. : ✠ *S' Franconis de Leopardo* (Dusseldorf, *Julberg*, N° 121).

Lepe (Jean van der), homme de fief du bourg de Bruges, 1529 : une croix ancrée, chargée en cœur d'une aigle brochante. T. : un ange. L. : *S Ian van der Lepe* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 47).

LEPPEVELDE (Jean van), homme du comte de Flandre, tient, du château de Termonde, un fief à Hamme, 1430; scelle pour d'autres (l'un : Jean Dul-laerts, fils de Michel), feudataires *illegitimus*, 1430 : diapré, à une fasce, chargée de trois trèfles. L. : . . *Ian van Leppevelde* (Fiefs, N°s 3741, 4, 7).

— (Mathieu van), tuteur de *Hannekine van Niele* (probablement pour *van Hiele*), fils de Daniel, tient, du château de Termonde, un fief à Hamme, 1430 : une haie, formée de trois poteaux, pointus au bas, brochant sur trois lattes horizontales. L. : *pevelde* (Ibid., N° 3724).

LEPSE (Arnould van), bailli du comte de Clèves, à Rosenau et dans la Hetter, 1392 : une hache (?) contournée, posée en barre (Dusseldorf, *Col.*, N° 1146).

Lerke (*Jacob de*), échevin et *cuerer* au métier de Furnes, 1410 : trois oiseaux (alouettes), accompagnés en cœur d'une étoile (C. C. B., Acquits de Lille, l. 89, 90).

Lermigeau (Gilles) (et *Lermigeault*), homme de fief du Hainaut, 1399, à Avesnes : un bateau, posé en bande. T. dextre : un personnage, contre lequel saute un chien, à dextre. L. : *S Gill . . Lermisav .* (Mons, Greffes scabinaux d'Avesnes).

LERNE, voir **Salm**.

Lerzy. Charles de *Lerzis*, chevalier, scelle pour *Clignet de Breban, admiral de France*, qui prie les gouverneurs, maires et échevins des bonnes villes de *Breban* (Brabant) d'user de leur influence sur leur duc pour que celui-ci donne suite à une lettre qu'il lui adresse, le même jour, et dont il leur remet un *vidimus* ; 12 juin 1414 : une bande, côtoyée de deux filets. C. : une tête et col de cerf. L. : *S Ch de Lerzy chr* (Chartes des ducs de Brabant).

Sceau plaqué, en cire rouge. Lettre écrite sur papier.

Il signe : *Clignet*, tout court. La lettre dit au duc que, le jour de la mi-carême *derrain passe et deux ans, vintes en vostre personne, acompaignie de plus[eur]s autres, en la ville dessoubz le chastel de Mont medt* (Montmédy), *et la me cuidiez trouver et ruastes jus mes chevaux mes gens ; et en ce eus dompage de plus de vint mille frans et sans ce que je feusse sur vostre pais et sans ce que je eusse oncques fait dompage a vous ne a vostre dit pais, mais estoje ale a la priere de messire Hue dautel pour garder les forteresses de monseigneur doriens, et oultre plus le dit messire Hue dautel et nous tous estions en seur estat trois jours envers vous.* Il prie donc le duc de l'indemniser, en ajoutant qu'il serait désolé *davoir cause de faire desplaisir a vous ne a vostre pais.*

Lescart, voir **Neufville**.

LESCHÉ, voir **Letsch**.

Lesloy, voir **Hove, Saquin**.

LESPAUT (*Mavgis* de), écuyer, reçoit, du Brabant, une rente viagère, 1369, 70, 9 : deux poissons adossés et une bordure engrêlée. C. : une tête barbue, coiffée d'un turban, aux bouts flottants. L. : *Mavgis de Lespaut* (Chartes des ducs de Brabant).

LESSCHE, voir **Letsch**.

Lestecque (*Wibert*), clerc, homme de fief du Hainaut, 1421 : un chevron, accompagné de trois heaumes. L. : *Seel Wibert Lestecque* (Namur, Nos 1354-6).

Il scelle des chartes du bailli de Hainaut, données à Valenciennes.

Lestrieux (Denis de), écuyer, à Enscheringe, Pintsch et Wilwerwiltz (prévôté de Bastogne), par engagère, du temps de l'infante Isabelle, 1683 : coupé ; dans chacun des deux champs, trois (2, 1) besants, ou tourteaux (?). Cq. sans G. (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., 43713^a).

Il remet au roi de France le dénombrement de ses dites seigneuries.

— Marie-Catherine von *Lestryeux*, abbesse du couvent

de femmes nobles de Saint-Thomas *an der Kill*, (Kyll) dans l'évêché de Trèves, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son couvent, et sis dans la province de Luxembourg, 1788, le 19 avril : une fasce, accompagnée de six annelets, trois (1, 2) en chef, trois (2, 1) en pointe. L'écu ovale, sommé d'une couronne à trois fleurons et à deux perles, posé sur une crosse en pal et entouré de deux palmes, liées au bas (cachets, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46661, *passim*).

LETE (*Massaert de*) (Lent?), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 100 moutons, 1374 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, deux pals de vair ; aux 3^e et 4^e, trois losanges. L. : *S Masar de Mares* (Chartes des ducs de Brabant) (comp. les armes de **Lent**).

LETE[NE], voir **LIETHEN**.

Letmathe. Hunold *van Letmete*, le vieux, Hunold et Roger (son sceau est tombé), ses fils, ont reçu entière satisfaction du comte de Berg et de Ravensberg, 1373 ; le père : d'hermine à la fasce échiquetée, à trois tires, sommée d'un lion issant. L. : *S Hvnoldi de Letmate senioris*. Le fils : même écu, la fasce à deux tires. L. : *S Hvnoldi de Letmate junioris* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 916).

Voici, d'après **GELRE**, les armes de *Huenolt van Letmate*, homme du comte de la Mark : d'hermine à la fasce échiquetée de gueules et d'or, à trois tires, sommée d'un lion issant de gueules.

LETO (Dom Augustin), abbé de Saint-Ghislain, remet, au gouvernement autrichien, les états de biens afférents à des bénéfices à Blaton et à Hornu, bénéfices dont il est le collateur, 1787, le 3 mars ; remet, audit gouvernement, un état des biens d'une fondation à *Wamuelle* (Wasmuel), hameau de Saint-Ghislain, fondation dont il a la collation, 1787, le 23 mars : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, parti ; a, d'or à la demi-aigle mouvante ; b, d'azur à trois fleurs de lis ; aux 2^e et 3^e, d'or au tronc d'arbre, feuillé de quatre pièces, posé sur une terrasse. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons et, à dextre, d'une petite mitre, le tout posé sur une crosse et un glaive, passés en sautoir. S. : un aigle et un ours. Devise fruste (cachets, sans autre L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46629, 46633, 46643).

Letsch. *Gherlacus de Lessche de Muelhenheim* (Mülheim-sur-Rhin), *miles* ; *Gherlacus Lesche, miles de Meulhem* ; possède un alleu *in villa de Kynschebach*, sur lequel il assigne au duc de Brabant une rente annuelle de 10 livres tournois, 1338 ; reçoit une rente du Brabant, 1338 : trois feuilles de tilleul, sans tiges, posées en paire, les pointes dirigées vers le cœur de l'écu. L. : *S Gerlaci militis Leshe* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 396 et 397).

Kynschebach = Kinzenbach ?

Letwerch (*Giselbertus*), échevin de Saint-Trond, 1350, 3 : trois chevrons, surmontés à dextre d'une étoile (Abb. de Saint-Trond, c. 3^{bis} et 7) (voir **Gheersdale**).

— Jean *Letteveerc*, tient, d'Adrien van Rokeghem, seigneur de ter Donct, etc., un fief à *Kerchove*, 1487 : deux crampons, 1 en pal, 1 en fasce, brochant (*Elseghe*).

LEUCHTMAR, voir **Calcum**.

Leunckens (Jean), échevin de Louvain, 1619 : une hure de sanglier. L. : *Io . a scab lov 1616* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Leurent, voir **Laurent**.

Leus (*Jaquemars li*) (Loup), le jeune, homme de fief du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, 1353 : trois loups passants, le 2^e surmonté à senestre d'une étoile ; au franc-quartier brochant, chargé d'une cotice, accompagnée de six merlettes, trois (2, 1) au canton senestre, 3, côtoyant l'écu, à dextre. L. : *kemart le Le . . .* (Mons, Sainte-Waudru, Fonds de Hal).

— Jean *li Leux*, écuyer, bailli dudit chapitre, 1428 : trois loups passants ; au chef chargé de trois merlettes. C. : une tête et col de more. T. dextre : une damoiselle. L. : *Sigillv Iohais Lxpv* (!) (Ibid.).

— Jean *le Leux*, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1466 : trois loups passants ; au chef chargé de trois oiseaux. C. : une tête imberbe. Même T. dextre (Mons, Sainte-Waudru, c. Q, 1. Quévy, Nos 41-50).

— Sire Guillaume *le Leu* scelle pour sa mère, *Phelippe le Leu*, veuve de feu *Jehan le Leu*, qui reçoit, une rente viagère, sur le domaine de Binche, aux noms de ses enfants, Henri et *Jakemin*, 1482 ; sire G. *le Leu*, prêtre et curé de *Waudret* (Wandrez), homme de fief du Hainaut, 1483 ; sire Guillaume *le Leux* scelle pour (sa mère) *Phelippe de Werissay*, veuve de *Jehan le Leux*, qui reçoit, sur ledit domaine, une rente viagère pous ses fils, *Jehan* et *Jakemart*, 1493, 4 ; scelle pour Guillaume de Marpent, bourgeois de Binche, qui reçoit une rente viagère, pour *Michielle* le Carlier, femme d'*Allem[an]* Michault, 1493 : un loup passant. L. : *S Villame le Lev* (C. C. B., Acquis de Lille, 1. 1668) (voir **STINBERGHE**).

Werissay est Warissaix.

LEUS (*Errard de*), escuier, oncle de *Jehenne de Thiefferdenges* (Differdange), femme d'Alexandre de *Verton* (Virton), chevalier, 1355 : de . . . , au chef de . . . et au lion couronné, brochant. L. : ✠ . *Erart de Leis* (Arnhem, Chartes de Luxembourg).

Leuze, Gérard de *Leuse*, échevin du Feix, 1331 : trois roses, surmontées d'un lambel. L. : ✠ *S Gerart de le Coovre* (Namur, No 523).

Leuze (Sire *Mahieu* de) reçoit une rente viagère, sur la ville de Tournai, 1404, 9 : une bande, accompagnée en chef à senestre d'une fleur de lis, et un lambel. C. : un buste imberbe, coiffée de . . . (couronné?). L. : *S Mahieu de Leuse* (Tournai, Quitances) (voir **Antoine, Libert, Pattey**).

Leutesdorf. *Johannes, advocatus in Ludisdorp miles*, inféode à Adolphe, comte de Berg, *curtem nostram sitam in Ludisdorphirbag, cum agris, pratis, nemoribus*, 1313 : quatre pals et une cotice brochante (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, No 216).

— *Wernerus, advocatus in Ludenstorf*, 1337 : quatre pals ; au franc-canton chargé d'une étoile (Dusseldorf, *Stavelot-Malmédy*, No 86).

Ces deux personnages appartiennent à la race des Merode.

Leuth. Jourdain van *Loet* reçoit, du Brabant, des sommes, pour ses services rendus dans la guerre de Flandre, 1357, 8 : plain ; au chef chargé de trois merlettes. L. : . . *Jordani de Loyte* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1188, 1468, 1589, 1661).

— Ledit Jourdain et son frère Jean reçoivent, du Brabant, des indemnités pour leurs frais et pertes (guerre de Flandre), 1357, 58 ; Jean : plain ; au chef chargé à dextre d'une merlette. L. : ✠ *S Iohannis de Loet* (Ibid.).

Jordain van Loet reçoit, pour ses services, un acompte de 80 1/2 vieux écus, le 7 juillet 1357.

Le 13 octobre de la même année, Jean van *Loet* et son frère, Jourdain, reçoivent 36 vieux écus, sur 196 qui leur sont dus.

Le 25 mars 1358 (n. st.), Jourdain reçoit, pour lui-même et son frère Jean, un acompte de 23 vieux écus.

Enfin, le 30 juin 1358, le duc fait payer, aux frères Jourdain et Jean van *Loet*, 78 vieux écus qui leur restent dus, *van allen zaken, cost, scade ende vertiese*.

— Jourdain van *Loethe*, échevin de *Berk* (Rheinberg), scelle un acte de Jean van *Wijnhorst*, 1389 : plain ; au chef chargé à dextre d'une merlette. L. : *Sigillv Jordani de Loyt* (Dusseldorf, *Col.*, No 1118) (comp. les armes de **Wijnhorst**).

— Herman van *Loyte* (*Loete*) promet de constituer un douaire à sa femme, *Griete*, fille naturelle d'Adolphe, comte de Clèves et de la Mark, 1414 ; drossard de Ringenberch, 1417 ; scelle, avec son frère Jourdain (celui-ci *1^o loco*), comme hommes du duc de Clèves, 1418 : plain ; au chef chargé de trois merlettes. L. : *S Hermanni de Lote* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, Nos 721, 46, 56).

— Jourdain van *Loete* se déclare indemnisé, par le comte de Clèves, du chef de rançon, perte de chevaux, etc., 1416 ; scelle (*2^{do} loco*) avec son dit frère Herman, 1418 : même écu (Ibid., Nos 741, 56).

— Jean van *Loet, erfpachter*, scelle un acte de Gertrude van *Zevenaar*, 1417 ; scelle, avec *Borchaert*



Fig. 1.



Fig 2.



Fig. 3.

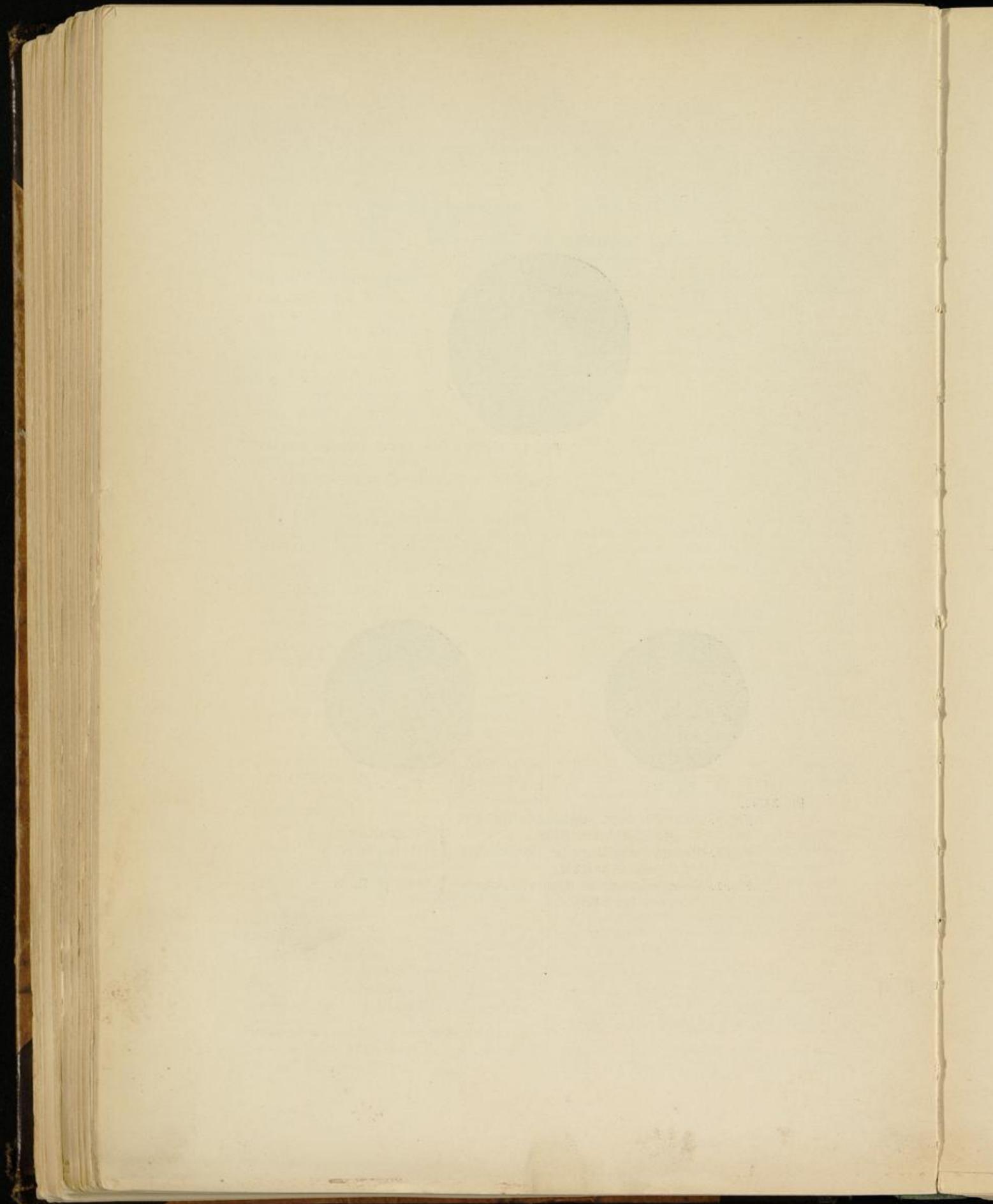
Pl. XCVI.

Fig. 1. Henri Berthout, seigneur de Duffel et Gheel, chevalier (1338),

Fig. 2. Gossuin, seigneur de Gossoncourt, chevalier (1339),

Fig. 3. Henri, seigneur de Gronsveld, chevalier (1338),

} combattants
de la guerre
de Cent ans
(voir pl. XCIII).



van der Molen, un acte de Henri Hellinck, 1417 : plain; au chef chargé de trois merlettes. L. : $\text{†} S$ *Ian van Loet* (Dusseldorf, *Bedbur*, N° 73, et *Geld.*).

Leval, voir **Trahegnies**.

LEVENDALE, voir **Lieventhal**.

Levis. *Petrus*, . . . *cameracensis episcopus*, 1311 : type ogival; Vierge, debout, portant l'Enfant, sous un dais; dans le bas, un prélat, en oraison, à senestre, sous une ogive, accostée, en haut, de deux écus : A, trois lions (**Cambrai**); B, trois chevrons (fort endommagé) (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

Lexhy. *Amelius de Lesschijt (Lesschiet)* (1), échevin de Saint-Trond, 1367, 8; vassal du château de Duras, 1367; *Amelijs van Leschijt*, jadis prisonnier à Bäsweiler, dans la troupe de la commanderie de Chantraine; i. t. : 142 moutons, 1374 : un lion et un semé de « clochettes » de vair. C. : une tête et col de licorne. L. (1374) : . . . *melü de L. schit scabi Sci Trudois* (Abb. de Saint-Trond, c. 3^{bis}, 7 et 18; Chartes des ducs de Brabant) (2).

(1) Un « Mes. Ameiles ainseis fls de Mons : Otton de Lexhy brisat son blazon, assavoir lescut vairyet, don Lyon rampant de geules » . . . (voir HEMRICOURT, *SALBRAY* p. 133 et *passim*).

(2) Le *Cartulaire de Saint-Trond* blasonne : un lion surmonté d'un lambel, et, comme toujours, ne mentionne pas le cimier.

— (Francon van), échevin de Saint-Trond, 1437 : mêmes écu et C. (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

— (Henri van), échevin *illegitimus*, 1490, 8; échevin de la prieure de Milen, dans sa seigneurie de Milen, 1499 : mêmes écu et C. (Ibid. et *Ordange*) (voir **Many**).

Lhoest (L'Hoest), voir **Loste**.

Lhoir (Martin), homme de fief du Hainaut, 1585, à Soignies : un quadrupède à courtes pattes (loir), passant sur une souche d'arbre, posée en fasce et mouvant de la pointe. S. : un griffon, terminé en queue de poisson. L. : *S Martin Lhoir* (Archives des Hospices, à Soignies);

Lhonneux, voir **Lor**.

Liagre (Joseph-F. de), veuf d'Anne-Catherine Verschuijlen; *Isabella Servanda Rebecca* Verschuijlen, veuve de François-Guillaume Le Grelle, conseiller-greffier de la ville d'Anvers; Constance Verschuijlen, femme de Jean Vermanden; Marie, Thérèse et Joseph Verschuijlen, ces trois derniers célibataires, remettent, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à un bénéfice, en l'église Saint-André, à Anvers, bénéfice dont il sont les collateurs, 1787, le 13 avril; J.-F. de Liagre : deux ancres (les anneaux en haut), passées en sautoir. L'écu dans un cartouche. C. : une ancre renversée (l'anneau en bas), entre deux panaches, formés, chacun, de

quatre plumes (d'autruche ?) (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46342).

Sur l'écu, dans la partie senestre, on aperçoit quelques hachures indiquant le sinople.

Ladite fondation avait été instituée, par feu Jean-Joseph Verschuijlen, prêtre, dans son testament du 24 novembre 1735.

LYAUNE (*Williaumes, sires de*), chevaliers, caution de son cousin Guillaume, seigneur de *Fienles*, chevalier, envers le comte de Nevers, 1287 : un lion. L. : *Will' de Lav* . . . (Chartes des comtes de Flandre).

L. *Inoent*, analyt. l'appelle, à tort, *Lyaumes*.

Libeck (Nicolas van), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le drossard de Fauquemont; i. t. : 160 moutons, 1374 : trois pals; au chef chargé d'une étoile. L. : $\text{†} S$ *Nicolai de Leybec* (Chartes des ducs de Brabant).

La quittance l'appelle : *van Lebeke*.

Libert (Jean), lieutenant de Gaspard de Calonne, écuyer, bailli de noble homme Roland de *Leuse*, seigneur de Calonne, 1453 : un *agnus Dei*, passant à senestre. S. : un aigle (Tournai, Croisiers).

— (Géry), homme de fief du Hainaut, 1544, à Braine-le-Comte : deux meubles, affectant la forme de crochets contournés, munis de deux traverses obliques, parallèles aux tiges latérales, posés en pointe; le haut de l'écu est cassé. C. : un pied de cerf (Archives de l'église de Braine-le-Comte).

Géry L. était lieutenant de la melte des bois de Braine et de Naast et avait été archer de Charles-Quint. Ses armes sont probablement parlantes : *bert* ou *bret*, le nom de l'outil qui servait à *breteler*, graver des hachures ou *brettelures*; confr. aussi *bretesche* et *brets* (piège à oiseaux).

— (Nicolas), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1562 : un sautoir, accompagné en chef d'une étoile. T. : un ange (Mons, Hommes de fief).

— (Jean-François), *compteur* du béguinage de Saint-Christophe-lez-Liège, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de ce béguinage, sis à *Bergilé* (Bergilers), 1787, le 15 avril : un membre d'aigle, la serre en bas; au franc-quartier chargé d'une fleur de lis. Ecu ovale. C. : une fleur de lis (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46659).

— (Pierre-Jules), curé de Vivegnies, église filiale de Herstal, pays de Liège, remet, audit gouvernement, l'état des biens afférents à son église, 1787, le 22 avril : mêmes écu et C. que Jean-François (cachet, sans L., en cire rouge) (Ibid., reg. 46659).

Sur les sceaux-cachets de ces deux derniers personnages, le franc-quartier ne broche pas sur le meuble du champ.

La famille de Libert de Flémalle, anoblie en 1713 et faisant partie de la noblesse officielle de Belgique, porte : d'azur au membre d'aigle d'or; au franc-quartier du

même, chargé d'une fleur de lis de gueules. C. : la fleur de lis de l'écu entre un vol d'or et d'azur.
Devise : *Liber semper.*

LIBIERSART, voir **Libressart**.

LI[E]BINES (Jean de), chevalier, homme du comte de Namur, 1340, 5 : une bande, chargée en chef d'une molette. C. : un vol. L. : ★ *S Iohis d Liebines milit'* (Namur, Nos 621 et 705). 1340 (u. st.) : une bande, chargée en chef d'une étoile à cinq rais (sic). Même C. L. : ✠ *S Iohis d Liebines milit'* (Namur, Nos 621 et 705).

Un Jean van *Libeijn*, jadis prisonnier à Bâsweiler, sous le sire d'Oupeye, reçoit, en 1374, un acompte sur une l. t. de 52 moutons; le sceau est tombé (Chartes des ducs de Brabant).

— (Guillaume de), homme dudit comte, 1346 : une bande, chargée en chef d'une merlette (!), posée dans le sens de la bande. L. : ★ *S ibine* (Namur, N° 733).

Liboy (Etienne de), chevalier, seigneur de Jemeppe, etc., déclare tenir, du roi de France, cette seigneurie, sise dans la prévôté de Laroche, 1681 : d'hermine plain; écusson en cœur à l'arbre terrassé. Deux casques couronnés, le 1^{er} cimé d'une aigle (entière), le 2^d, d'un arbre (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 43713^b).

Et non : un arbre terrassé et une bordure d'hermine.

Libot (Gauthier), échevin de la franche ville de Jauche, 1500, 8 : une étoile, accompagnée de trois quartefeuilles (M. J. Vannérus).

Libressart (?). Guillaume et Henri van *Libesard*, frères (i. t. des deux : 184 moutons), et Goffard de Saint-Pol (i. t. : 25 moutons), tous prisonniers à Bâsweiler, sous la bannière d'Agimont, 1374, 8 : de . . . à l'écusson plain, surmonté de trois merlettes. L. : ✠ *S Willam de Libiersart* (Chartes des ducs de Brabant).

Le seigneur de LYBERSAERDT : de gueulle, à la fesse vioré d'argent (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Lijbou, Liebout. Marguerite, veuve de Louis *Libbus*, jadis prisonnier à Bâsweiler, sous la bannière de Wilre; i. t. : 225 moutons, 1374; elle emploie le sceau du défunt : un chevron, accompagné en chef à senestré d'un écusson plain. L. : . . . *dovici Lybou d Willebrighe* (Willebringen) (Ibid.).

Liebart (?) (Marguerite), veuve de Jacques de Gombault, licencié-ès-lois, seigneur du Chimont, fait, pour sa fille, Madeleine de Gombault, dénombrement d'un fief, relevant du seigneur de Templeuve, 1601; elle scelle du sceau de son dit mari : un chevron, accompagné de trois hures de sanglier (cachet, sans L., sur papier, plaqué sur cire) (Viconte Desmaîsières).

Le nom de *Liebart* est quelque peu douteux, l'écriture étant assez effacée à l'endroit où il se trouve, dans l'acte.

Liebens (Jean), alleutier de l'abbé de Saint-Trond, 1576 : un marteau (Ordange).

— (Godefroid), échevin du haut tribunal de *Verdt*, à Saint-Trond, 1595, 6 : un marteau, surmonté d'une couronne et accosté de quatre étoiles (Ibid., et Abb. de Saint-Trond, N° 11).

Liebenstein voir **Schenke**.

Liedekerke. *Johannes de Liedekerke, miles, tenens dominium de Apeltren* (Appelterre) et de *Eijghem* (Eijgem), 1289 : trois lions et une cotice de vair brochante (*Ninove*).

— (Philippe, sire de) et de Bréda, 1318 (n. st.), à Gand : parti; au 1^{er}, trois lions; au 2^d, trois flanchis. L. : . . . *hilippi domini de Liede* (Chartes des comtes de Flandre, N° 1353).

— (Les échevins de) et de (Dender-) *Leeuw*, 1326 : trois lions (*Afflighem*).

— (*Maddame Mahaut de*), dame de *Rousoit* (Rozoy) et de *Boulers* (Boulaere), femme de *Colard de Bailleul* (Belœil) 1335 : dans le champ du sceau ogival, dame debout, portant un faucon sur la main gauche, accostée de deux écus; A, comme *Colard*; B, trois lions (Chartes des comtes de Flandre, N° 1688).

— *Rasson de Liedekerque*, homme du Hainaut, 1339, à Mons : trois lions. L. : *Sigill Rasonis kerke* (Chartes des ducs de Brabant, N° 552).

— Arnould, seigneur de *Liedenkerke*, chevalier, jadis prisonnier à Bâsweiler, sous Louis de Namur; i. t. : 7406 2/3 moutons, 1374, 9 (n. st.) : un lion couronné et une bordure engrêlée. C. : deux pieds de cerf accostés. T. : une femme et un homme barbu, issant, tous deux, de l'encadrement ogival du champ. L. : *S Arnoldes de Liekerke* (Ibid.).

— (Etienne van), homme du château de Gand, 1399 : trois lions. C. : un buste de more. L. : . . . *vin vā* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 111).

— Etienne van *Liekerke*, seigneur de Heestert et de Zulte, écuyer, panetier de l'archiduc, comte de Flandre, et mari de Florentine Wielandts, qui tient, elle, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief à *Vremdijck*, 1502 : trois lions couronnés. C. cassé. S. : deux léopards lionnés (Fiefs, N° 3384).

. . . *ende es tseloe leen een tiende, streckende in zes streken binnen der prochjen van Vredijc, de welke inghinc ende verdranc int jaer duust iij^e lxxxvij lestleden, en es nu zom weder bedijct . . .*

— *Rijcquaert van Lijkerke*, fils de sire Jean, tient, dudit château, un fief à *Vogelzang*, 1502 : écu cassé.

C. : un buste de more. L. : *S Ryq*
(Ibid., N° 2690).

... *geleghen te Vueghelen zanghe, ten hende vanden Mueleneers strate, groot zijnde twee bunderen vijf hondert en lae roeden, in mersschen ende in icatere lettelt min of meer, mij verstorven van Sijmoen Bette,illus Sijmoens*

Liedekerke. Antoine van *Liekerke*, écuyer, tient une rente du château d'Alost, 1514 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois lions ; aux 2^e et 3^e, coupé de . . . et de . . . (plains). C. : un buste de more (Fiefs, N° 4715).

Les 2^e et 3^e quartiers pourraient aussi représenter : plain, au chef plain.

— Philippe van *Liedekerke*, chevalier, seigneur de Heestert et Zulte, tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief à *Vremdijck*, *Willemskerke*, etc., 1543 : trois lions couronnés. Même C. S. : deux léopards lionnés. L. : *S Philippi de Liekerke* (Ibid., N° 3388).

... *te wetene een thiende, haer bestreckende in zesse streken binnen der prochie van Vremdijck, Willemskerke ende daer ontrent, mij verstorven bijden overlijdene van vrouwe Adriane van Liedekerke, mijnder zuster*

— Philippe van *Liedekerke*, chevalier, seigneur de Heestert, Eversbeke, Zulte, Landeghem, etc., époux de Marie van der Gracht, fille de sire Thierry et plus ancien hoir de feu Walter van der Gracht, seigneur de la Gracht, Heule, Axel, etc., laquelle tient, dudit château, deux fiefs, 1538 : trois lions. Même C. S. : deux lions (très frustes et cassés). L. : *S Philippi . . Lie ke* (Fiefs, Nos 2792 et 2792^a).

C'est le même sceau que celui de 1543.
... *leen ghenaeht Waverie (Waverie?), midts Zeghers Wale ende Sonnemaersvliet, met alzulcke seignourien, heerticheden ende vervallen alser toebehooren . . .*
... *therscip van Axelambacht, dat men zeijt de tafte, met allen zijnen toebehoorten ende rechten, zoot wijten Adriaen van Hille daernaer bedient hebben ende nu jehghenwoirdich bedient wordt bij Adriaen MUSAERT . . .*
(deux dénombremens).

— Antoine van *Lijdekercke*, chevalier, seigneur de Heule, Heestert, Moorsel, Landeghem, etc., tient la dime à *Vremdijck*, héritée de son père, sire Philippe, 1568 : trois lions couronnés. Même C. S. : deux lions (léopards lionnés ?) (cassés) tenant, chacun, une bannière . . . (cassées). L. : *Liedek . . .* (Ibid., N° 3389).

— Henri van *Liekercke*, échevin de Bruxelles, 1581 : trois lions. Cq. couronné. C. : un vol (Ch. et doc. div., c. I).

— (Charles-Antoine, comte de), baron d'Acre, vicomte de Bailleul, etc., tient, du Brabant, les fiefs de Bourdeaux, sous Offus, Ramillies, etc., et les seigneuries de Geest-Gérompont et d'Offus, 1754 : de gueules à trois lions couronnés ; Ecu couronné. S. : deux griffons (Av. et dén., Nos 7249, 7251).

Il avait hérité les fiefs de Bourdeaux de son grand-père maternel, Jacques-Ignace, baron de Surlet, mort le 14 mars 1714 (Ibid.). GÈLRE blasonne ainsi *Liedekerke*, en Flandre : de gueules à trois lions d'or. Vollet de gueules, doublé d'azur. C. : un chapeau de tournoi de gueules, retroussé d'azur, garni de deux pattes de lion d'or, armées de gueules, adossées.

Liedekerke (Maximilien-Henri-Joseph, comte de), tréfoncier de la cathédrale de Liège et y résidant, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à un bénéfice érigé, en l'église paroissiale de Berneau, à l'autel de la Sainte-Vierge, 1787, le 5 avril : de gueules à trois lions couronnés. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons et accosté de deux griffons regardants, accroupis, adossés (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46575) (voir **Bailleul, Berghes, Exaerde, Gavre, Ressegem, Visschere**).

Le seigneur de LYDEQUERQUE : de gueulle à troes lyons d'or, lampassé et armé d'asur, et crye : Gaverie! Gaverie! (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres*).

Le seigneur de EXAERDE : de gueulle, à troes lyons d'or, lampassé et armé d'argent.

Le seigneur d'EESTRUDT (Heestert) : pareilles, et crye : Lydequerque! Lydequerque! (Ibid.).

Les comtes de Liedekerke, en Belgique, portent : de gueules à trois lions d'or, armés, lampassés, et couronnés d'azur, armes que la branche de Beaufort écartelé de **Beaufort** : d'hermine à bande de gueules, côtoyée de deux bâtons du même.

Liedlau. *Hans* et *Kunz* van *Ledeloo*, jadis prisonniers à Bâweiler, dans la maisnie du duc de Brabant, 1374 ; *Hans* scelle d'un cq. cimé d'un renard élané, sommé d'un panache. Sans écu. L. :  *S' Iohannis d' Ledelo* (Chartes des ducs de Brabant).

Lieffereng (Philippe-Charles), curé de Steffeshausen, doyenné de Stavelot, diocèse de Liège, province de Luxembourg, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son église, 1788, le 23 avril : écartelé ; au 1^{er}, trois . . . (indistinct ; trois écureuils ?) ; aux 2^e et 3^e, un burelé ; au 4^e, une merlette. Ecu ovale. C. : un écureuil entre deux cornes de bœuf (burelées ?) (cachets, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46589, *passim*).

Liefkenrode. *Walterus de Liefkenroede*, échevin de Léau, 1409 : trois piles, trois besants, ou tourteaux, mal ordonnés, et, en pointe, une étoile. L. : *eli o ab le . . .* (Abb. d'Op-linter, A. G. B.).

— (*Reijnerus de*), échevin de Léau, 1417 (n. st.) : trois piles, deux roses et, en pointe, une étoile à cinq rais. L. :  . . . *eni de Liefker (!) scab lew* (Ibid.).

— (*Henricus de*), échevin de Léau, 1452, 60 (n. st.) : trois piles et trois (2, 1) roses. L. : *S Henrici de Liefkerode scabi lewe* (Ibid., et Abb. de Sainte- Gertrude, à Louvain).

Liefkenrode (*Mariss van*) déclare tenir, du ducé de Brabant, 1 1/2 bonniers de prairie à *Gheelbeelse* (Geet-Betz), au lieu dit *ten Ecoute*, près des biens des héritiers de feu Daniel van Surpele, 1468, le 11 août : même écu. L. : *S Maris*
. (Av. et dén., N° 143).

— *Renerus de Liefkenrode*, échevin de Louvain, 1482, 5; même qualité, mais qualifié *meester*, 1484 : même écu. L. : *S Reneri de Lyfkenrode scab louanie* (Abb. de Sainte-Geترude, à Louvain; Etabl. relig., c. 3610, A. G. B., et *Afflighem*).

— (*Johannes de*), échevin de Louvain, 1519 : même écu. L. : *S Iohannis de Liefkerode scabini lovan* (Abb. de Sainte-Geترude, à Louvain).

Liège. Jean de *Liege* (et *van Ludick*) reçoit des acomptes sur une i. t. : de 104 moutons, du chef de Jacquemin Nichase, tué à Basweiler, sous Robert de Namur, 1375, 80; lui-même prisonnier *illeg*, dans l'armée brabançonne (Rasse de Waroux et Hubin de Fanson scellent à sa place, 1380) : diapré, plain; au chef chargé de trois roses; l'écu muni d'une bordure (simple). L. : *S Jehan de Liege* (Chartes des ducs de Brabant).

Liégeois, voir **Humières**.

Lieck (Jean van), ami de Henri van *Ruysschenberg*, 1460 : un fascé (de huit pièces). L. : *S Ian van Lie* (Dusseldorf, Seigneurie d'*Odenkirchen*).

LIECKE (Everard van) reçoit, du Brabant, une rente par Adam van *Berge*, chevalier, 1380 : un lion couronné, à la queue fourchée, et un filet brochant. L. : *Sig* *t van Leic* . . . (Chartes des ducs de Brabant).

LIELAER (Gilles de), homme du comte de Flandre, scelle un acte du bailli d'Alost, 1335 : un chevron et un lambel brochant (Chartes des comtes de Flandre).

— (Jehan de), même qualité, scelle des actes de baillis d'Alost, 1335, 63 : un chevron, chargé de trois losanges (*Ibid.*, et *Afflighem*).

LIJENEN (*Aernt van*), écuyer, scelle le traité des nobles et des villes de Gueldre, 1418 : un lévrier colleté, bouclé, sautillant, l'épaule chargée d'un écusson fruste (à l'aigle?). C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un lévrier colleté, bouclé, assis. L. : *Sigillo Aernts van . nen* (Arnhem, *Rekenkamer*).

Lier, voir **Lierre**.

LIERKE (*Zuier van*), échevin de la commanderie de Bernissem, dans sa cour censale de Mielen-sur-Aelst, 1488 : une anille, sommée d'une tige fleurdelisée, les deux bras supérieurs de l'anille terminés, chacun, en fleur de lis (Abb. de Saint-Trond, c. 6) (Pl. 13, fig. 335).

Liernu. *Ardeneal van Liernuijt*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 138 moutons, 1374 : trois losanges, accompagnés en cœur d'une rose. L. : . . . (r?) o . . . er de (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Pré**).

Lierre. *Godefrois de Liere* scelle un acte de Gauthier Berthout, chevalier, sire de Malines, 1270 : trois fleurs de lis (complètes!) (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 56).

De Grimbergsche oorlog (voir ci-dessus I, p. 107) dit, à propos de *mijnheer Gerart van « Liere »* : *Den scilt voerde hi, m'n no mere, | Van cinopre, al sonder helen, | Met een scoenen hoede van helen* (II, v. 4337-8); c'est-à-dire : de sinople au chef cousu de gueules. *Liere* constitue probablement une mauvaise leçon. Ne faudrait-il pas lire : *Liede*? Voir **Lith**.

Walterus de Lyra, fils de la dame de *Wezemale*, comme tuteur de damoiselle Catherine, fille de feu sire *Costin van Berchem*, relève, du Brabant, neuf hommages, achetés, autrefois, par *Costin* (van B.), dit le Grand (*Magnus Costinus*), de Pierre van *Ajwen* (compte Saint-Jean 1388-89; C. C. B., N° 17144, f° 240). Le même est investi, comme héritier de feu Jean de Beer, chevalier, de la *curtis* de Ter Loe, avec deux hommages, à Casterlé, et d'une rente (même compte; *Ibid.*).

— (Les échevins du *bijvang* de), 1296 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion; au 2^e et 3^e, un lion couronné, à la queue fourchée (**Brabant et Limbourg**) (*Nazareth*).

— (Sceau de la ville de), 1353 : dans le champ du sceau, une bannière à trois chevrons, accostée de deux lions, tournés à dextre. Dans le champ du contre-scel, un lion (Léau, N° 42).

— (Jean de) reçoit, du sire de la *Lecke* et de Bréda, 25 moutons, pour un cheval usé dans l'expédition à Chaligny, et 11 1/2 moutons, pour ses frais, 9 août 1364 : trois fleurs de lis, au pied coupé; écusson en cœur fruste. L. : *Sigillum Iohes d'ci de Liere* (Chartes des ducs de Brabant).

— Arnould van *Liere*, jadis prisonnier, sous Henri van *Cuijck*; i. t. : 725 moutons, 1374 : trois fleurs de lis, au pied coupé, surmontées d'un lambel. L. : *S Ar* . . . *t van Lier* . . . (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van *Lijere*, seigneur de *Noerderwijck* (Norderwijck), reçoit, du duc de Brabant, 100 livres de Louvain, prix de rachat d'une rente de 10 livres, qu'il avait achetée de son *swagher*, Guillaume *Blondeel*, et que celui-ci avait héritée de son père, Guillaume; 1436, 23 mai : trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier brochant, chargé de trois pals (**Berchem**). C. : deux pieds de cheval de petit-gris. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Ian van Liere h* *derwijck* (*Ibid.*).

Le 6 octobre 1428, Philippe *Blondeel* cède à son *zwager* Jean van *Lijer*, seigneur de *Noerderwijck*, une rente, devant les hommes de fief de Brabant (Chartes des ducs de Brabant).

Lierre (Les échevins de), 1498, 1633 : trois chevrons. S. : deux lions léopardés (*Nazareth*).

— Walter van *Lijere*, échevin d'Anvers, 1474 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier chargé de trois pals (**Berchem**). C. : deux pieds de cheval, les fers en haut, posés en chevron renversé (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. I. et II).

— Hector van *Liere*, chevalier, échevin d'Anvers, 1476 : mêmes écu et C. (*Ibid.*).

— Jean van *Lijere*, échevin de Lierre (!), 1482 : trois fleurs de lis, au pied coupé, surmontées d'un lambel. Même C. que Walter, mais les pieds de cheval adossés (Malines).

— Guillaume van *Liere*, échevin d'Anvers, 1506 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; écusson en cœur chargé de trois pals (**Berchem**). Même C. (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. I).

— *Der volgeporne herr Johann von Liere* (fils de *Johan*), *herr zu Berchem, zu Ranst und zu Esch uff der Sauren* (Sure), *Kaiserlicher Majestat . . . Rhadt, Oberster Kriegs Commissar in Teutschen landen und verordenetter Stadthelpter im Herzogtumb Lutzenburg und Graffschafft Chiny*, conclut un contrat de mariage avec *Anna zu Ysenburg* (Isenburg), veuve de *Manderscheidt* (voir à ce nom), 1549, le 20 janvier (st. de Trèves), à *Sarburg* (Saarburg) : trois fleurs de lis, au pied coupé ; écusson en cœur à trois pals. Même C. L. : *So Ioannis a Liiera dom in Berchem Ranst et Esch* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 2684).

Ce contrat est scellé par l'archevêque de Trèves et beaucoup d'autres.

Lierre apporte à son mariage : *die herschaft Berchem und Roy und das Schlos und herschaft Ranst, Dogkenhaupt* (Doggenhout, cour sous Ranst) *und Mellegem* (Milleghem), *samt dem leenhoffe Vremde* (Vremde), *mit allen iren Obrigkeitten, Gerichten, Renten, Gultten, . . . darzu die Gerechtigkeit zum Hause zu Antorffen* (Anvers), *das der Abbt zu Sant Michell in helt* ; des revenus sur la ville d'Anvers et des maisons illec . . . ; *die Herligkeit in dem dorff und haff zu Hiltternis* (Hildernisse), les dîmes de *Suidtgest* (Zuldgoest), des rentes à Bergen, Wouw, *Herle* (Heerle), et la seigneurie *und haffen in den dorffern Baa . . .* (?), *Agher Jurlenorth* (?) in *Seelandt* (Zélande), la moitié du château et seigneurie d'*Esch uff der Sauren*, avec appendances ; enfin, 10,000 florins de Brabant, ou *Carolus*, que lui donnera sa mère, et les biens qui lui écherront à la mort de cette dame.

— Paul van *Liere*, échevin d'Anvers, 1614 : trois chevrons. C. cassé (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. I).

— Marie van *Liere* fait, le 17 décembre 1637, de l'aveu de son père, le damoiseau Guillaume, seigneur d'*Oosterwijck*, conseiller de la cour de Hollande, ambassadeur des Etats-Généraux près le roi de France, un contrat de mariage avec Pierre van

Tuijl van Serooskerke : trois fleurs de lis (complètes) (*Wassenaer*).

Lierre, Frédéric van *Liere*, capitaine d'une compagnie d'infanterie, scelle ledit contrat, 1637 : même écu. Même C. que Jean (1482) (*Ibid.*).

— (Les échevins de), 1632 : trois chevrons. S. : deux lions (*Nazareth*) (voir **Ghisels**, **Immerseel**, **Tuijl**, **Wommelghem**).

La matrice du sceau de la ville de Lierre, de 1632, est plus moderne que celle décrite ci dessus, d'après des sceaux de 1498 et 1658.

Liers (Bertrand de), chevalier, échevin de Liège, vers 1380 : une croix, chargée en cœur d'un écusson plain. L. : *Bertrand de L lit scabi le . . .* (C. de B.) (voir **Rocour**).

« *Monß : Johan aowelt de Liers qui portoit d'argent a une crois dazure . . .* (HEMERICOURT, édité de SALBRAY, p. 257 et *passim*).

LIÉS (*Gerardus de*), échevin de Vilvorde, 1309 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) macles (*Afflighem*).

Lijesmond, voir **Reijniers**.

Liessem. Arnould van *Liesheijn* (et Liessem), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. 208 moutons, 1374, 76 (à Arlon) : trois lions couronnés. L. : *S' Arnoldi de Lishcym* (Chartes des ducs de Brabant).

Liesveld, *Harbaren, here van Liesvelt*, chevalier, donne à *Harbaren van Riede*, seigneur de Pendrecht, un alleu *van drie hoeven lands, . . . in minen lande binnen den ambocht van Ammers Gravelant* (Ammers's Graveland), 1353 : une fasce, surmontée de trois (!) panelles. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un lion léopardé, en arrêt. L. : *S' Herba Li U ridder* (Hollande).

— *Her Harbaren van Liesvelt*, pas cité dans le texte, scelle une lettre à la comtesse de Hollande, 1361 : une fasce, surmontée de deux (!) panelles. Même C. L. : *S' Herbare va Liesvelt ridder* (*Ibid.*).

Voici, d'après GELRE, les armes de *Her H(er)per van Liesvelt*, homme du « duc » de Hollande : d'argent à la fasce, surmontée de deux mouchetures d'hermine renversées, le tout de sable. 1e cq. d'or. Volet d'argent. C. : un chapeau de tournoi d'argent, sommé d'un lion léopardé de gueules, en arrêt.

Les sceaux portent des panelles. On blasonne aussi *Liesch bussel*.

— *Willem van Lijevelt*, lieutenant de Jean van Olmen, receveur de Brabant, au quartier de Bruxelles, Tervueren et Vilvorde, 1472, 99 : un lion. T. senestre : un homme sauvage, tenant de la droite une branche sèche (Bruxelles et E. G., I. 357).

Dans l'acte de 1472, son nom est écrit : *van Lijevelt*, dans celui de 1499 : *van Liesvelt*.

— (Thierry van), alleutier du duc de Brabant, scelle

la même charte que le précédent, 1499 : deux roses en chef et une fleur de lis en pointe (E. G., I, 337).

Lietaert (Guillaume), échevin de Philippe de Clèves, seigneur de Ravenstein, etc., dans sa seigneurie du métier de Roulers, 1523 : une fasce, chargée de trois roses (*Deijnze*).

Lieten (Henri), échevin de Malines, 1331, 2, 6, 7 : six sceptres fleurdelisés, passés en sautoir, par deux (2, 1) (Malines) (Pl. 13, fig. 336).

LIETHEN (Leithe?) *Theodericus de Letene, miles, ministerialis* de l'abbé de Werden, 1315 : dans le champ du sceau, un casque cimé d'un éventail, à la bande, chargée de trois besants, ou tourteaux, ledit éventail garni, au haut, d'une broye et, sur chaque côté, de six annelets. L. : *S' dni Tiderici militis de Leten* (Dusseldorf, Werden, N° 79).

GELRE donne ainsi le blason d'un ... *van der Lete*, homme du comte de la Mark : d'argent à la bande de gueules, chargée de trois besants d'or. Cq. d'or. Capeline aux armes de l'écu. C. : deux cornes de bœuf d'or.

— *Wenemarus de Lethene, famulus*, inféode à l'abbé de Werden : *jus proprietatis et dominii, dictum vulgare « den Eghendom », bonorum ther Heghe . . . in parochia Bare* (Bahr), 1348 : trois roses ; au chef chargé de deux broyes. L. : ✠ *S Wenemari de Leiten* (Ibid., N° 122).

— *Wenemar van der Leyten*, homme de l'archevêque de Cologne, scelle un acte du bailli d'Arnsberg (Oer), 1373 : même écu (Dusseldorf, Col., N° 944).

— *Pilgrim van der Leyten*, chevalier, scelle un aveu de fief relevant de l'abbaye de Werden, 1415 : une bande, chargée de trois besants, ou tourteaux. C. : deux cornes de bœuf, chargées, chacune, d'un besant, ou tourteau. L. : *S Pelerin . . . Leiten* (Dusseldorf, Werden, N° 463).

— *Jean van der Leithen*, scelle un acte de Henri van Oer, 1410 : même écu. C. : deux cornes de bœuf. L. : *S Iohannis de Leiten* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N°s 692-4).

— *Pilgrim van der Leiten (Lieten)* scelle un acte dudit Oer, 1410 ; chevalier, homme du duc de Clèves, comte de la Mark, 1418 : même écu. C. : une boule entre deux cornes de bœuf. L. : *S' Pelgrimi de Leiten* (Ibid., et N° 763).

Lieu (Jean du), *oblieur* (et *oblyeur*) du duc de Bourgogne, reçoit, par le receveur de Malines, une pension annuelle de 100 livres parisis, 1461, 2 : trois fleurs de lis, au pied coupé, surmontées d'un lambel. Cq. sans C. L. : *Seel Jehan du Lieu* (C. C. B., Acquts de Lille, I, 113).

LIEVENDALE, voir **Lieventhal**.

Lievens (Jean) reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens, à lui dû, par le duc de Brabant, du chef d'un jardin, sis, hors la porte de Sainte-Gudule, *in de strate aent tellebert*, et, récemment, englobé dans le parc ducal, à Bruxelles, 1432, 14 mars : trois carquois coniques, contenant, chacun, deux plumes. S. senestre : un griffon. L. : *S' Iohanes dc̄i Lieuens* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Corneille), échevin de Léau, 1548 : trois fleurs de lis (complètes) ; au chef chargé de trois pals. L. : *S Corneli . . . ens scabi lewen* (Sainte-Geztrude ; à Louvain, Etabl. relig., c. 3609, A. G. B.).

— Baudouin *Livens*, échevin de Léau, 1623 : trois fleurs de lis (complètes) ; au chef chargé de trois pals. L. : *Baudouin Livens (Heijlisse)* (voir **Ressegem**).

Lieventhal. *Hermannus de Levendale, miles*, scelle un acte de son *consanguineus*, Rabodo d'Odenkirchen, 1329 ; *Hermannus de Levendal, miles*, conseiller du comte de Juliers, scelle un acte reproduit, plus loin, au nom de **Vurre**, 1335 : un lion et un bâton brochant (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 338, et Chevalier Camille de Borman, à Schalkhoven).

— *Hermannus de Lievendale, miles*, et sa femme, *Mechtildis de Myrllaer*, inféodent à l'archevêque de Cologne la seigneurie allodiale de Kerpen, à Wevelinghoven, qu'il avait achetée à Thierry de Kerpen, seigneur de *Waresberch*, avec le château de *Lieventdaill*, à Wevelinghoven, 1370 ; homme dudit prélat, 1373 : un lion, l'épaule chargée d'une étoile (Dusseldorf, Col., N°s 1182 et 930).

Waresberch = *Werschberg* !

— *Herman van Lievendail*, chevalier, a été fait homme de l'archevêque, 1393 ; déclare qu'ayant été bailli de *Hilkerode* (Hülchrath), il a conduit, ou fait conduire, les marchands, de Cologne *bis an die Santkuyle by Berchem* (Bergheim) et *vice versa*, 1394 : un lion, l'épaule chargée d'une rose, ou étoile (Dusseldorf, Col., N° 1166 et 1178).

GELRE donne à *Her Herman van Lievendaet*, homme du duc de Juliers : d'or (ou d'argent ?) au lion de sinople. Le cq. d'or. Volet d'argent. C. : un vol de sable et d'argent.

— *Jean van Lievendail* a été fait homme dudit prélat, avec son père, le chevalier Herman, précité, 1393 : un lion, l'épaule chargée de . . . (Ibid., N° 1166).

— *Herman van Lievendail* et *Bela van Crawynckel*, sa femme, promettent à l'archevêque de Cologne de tenir les engagements de feu leurs parents et beaux-parents respectifs, sire Herman, chevalier, et *Mechtilde van Mirlare*, à l'égard de la seigneurie de Kerpen, etc., 1401 : un lion (Ibid., N° 1182).

— Gérard, fils de sire Gérard van *Lievendail*, scelle

un acte de son parent (*neve*), Herman, et de sa femme *Bela*, ci-dessus, 1401 : un lion, l'épaule chargée d'une étoile (?) (Ibid.).

Lieventhal. Jean van *Lievendaill* scelle un acte de son frère Herman et de la femme de celui-ci, *Bela*, 1401 : un lion, chargé d'un écusson fascé (Ibid.).

— *Gerart van Lievendaile, der Junge*, écrit, au duc de Brabant : *dat ich ure vyant wille syn ind vort alle der ghenre die ich mit reichte up uch veden mach, omb des unreichen wille dat yr ind yre amptlude ind ure undersaissen an mich ind an mynen vader gekeirt hait, ind ich, Willem van Ervervelde (!) (Elverfeld), Heynrich Pilgerum ind Jacob van Sleiden (Schleiden) willen liever hain Gerart van Lievendaile vurs. dan uch, ind willen daromb ure vyant syn Geschreven zu dem Loe, . . . des sonnendaigs nae scolastice virginis, 1413 : un lion (fruste) (Chartes des ducs de Brabant) (voir **CRAWIJNCKEL, Mirlaer**).*

Lijevinc (Jean), échevin de Louvain, 1364, 5 (n. st.), 66 : trois griffes d'aigle, les serres en haut (?) ; au franc-quartier brochant, chargé d'une rose à six feuilles. L. : *S' Iohannis Lijevinc scabni lovanie'* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et M. Rouffart).

Il est possible que les trois meubles du champ, qui affectent, plus ou moins, la forme de griffes d'aigle, ne soient autre chose que trois balais stylisés.

— (*Zijelis*), échevin d'Aerschot, 1397 : écartelé ; au 1^{er}, une sorte de fleur de lis, posée en bande, emmanchée, le manche brochant sur le 4^e quartier ; aux 2^e et 3^e, une rose ; au 4^e, une croisettes pattée. L. : *cabini arsc* . . . (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, Etabl. relig., c. 3608, A. G. B.) (comp. **Lievinx**).

Le meuble du 1^{er} quartier représente, à n'en pas douter, un balai dont le manche broche sur la croisettes pattée du 4^e quartier.

Lievinx (Renier), échevin d'Aerschot, 1436, 9, 41 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant, chargé d'une rose. L. : *S Rei' Lievinx scab' arscot* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, *passim* et *ad annum* 1413).

— (*Gielijs*), échevin d'Aerschot, 1443 (n. st.) : un balai, posé en bande, accompagné de deux roses, 1 en chef à senestre, 1 en pointe, à dextre, et d'une croisettes (simple), légèrement penchée, en pointe, à senestre (blanchis?). L. : *S' Gielys Lievinx sca'b arscot* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, Etabl. relig., c. 3608, A. G. B.) (comp. **Lievinc**).

Dans ce blason, le balai est représenté sous une forme réaliste.

Lièvre (*Anselot le*), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, scelle des actes concernant le cou-

vent de Sainte-Croix, à Tournai, 1559, 61 : un lièvre couché, surmonté à senestre de deux étoiles. T. : un homme sauvage, portant sa massue sur l'épaule gauche (Tournai, Croisiers).

Lif (Guillaume), échevin de Tervueren, 1408 (n. st.), 8 : une hache, posée en fasce, le manche à senestre, le tranchant en bas, en chef, et une hure de sanglier en pointe. L. : *Sigillum Willem Lif* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Ligne (*Fastres de*), chevalier, scelle des actes de *Jehans, dis sires d'Audenarde et sires de Rosoy*, 1280 : une bande voûtée et un lambel à cinq pendants brochant. L. : *S' Fastres de Ligne chevaliers* (Mons, Hainaut).

— (*Watiens, sires de*), homme du comte de Hainaut, 1295 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel, à la bande. C. et ornement du chanfrein : un écran échanéré. L. : *Sigil . . . teri tis*. L. du contre-scel : *S' Secretu Walteri d Lignia militis* (Namur, N^o 272).

— *Mkieuls, sires de Ligne et de Briffuel* (Briffœuil), chevalier, reçoit, du Brabant, une rente sur Raismes, 1368 : une bande. C. : un écran rond, garni de plumes, chargé d'une bande et issant d'une cuve semée de feuilles de tilleul, sans tiges, renversées, ladite cuve terminée en volet. L. : *S Mikiel sires de Ligne* (Chartes des ducs de Brabant, N^{os} 2205, 2245).

Ladite rente s'élève à 100 livres tournois par an. Il y a deux quittances, l'une du 29 juin, l'autre du 29 décembre.

Voici, d'après GELRE, le blason du *herc van Liinge*, homme du « duc » de Hollande (de Hainaut, etc.) : d'or à la bande de gueules. C. : un éventail de plumes grises, chargé d'un écran demi-circulaire, de l'écu, issant d'une cuve de sable, semée de feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, d'argent.

GELRE blasonne ainsi l'écu de Michel, seigneur de Ligne, tué à Stavoren, en 1345 : *hi droech gout een bende van kele*.

L'armorial de la fin du XIV^e siècle, publié par DOUET DARCY, donne :

- au sire de *Lingne* : d'or à une bende de gueules ;
- à Monseigneur Guillaume de *Lingne* : semblablement, à un lambel d'azur ;
- à Monseigneur Fautret de *Lingne* : semblablement, à une molette d'argent sur la bende ;
- à Monseigneur Nicolle de *Lingne* : semblablement, à une coquille d'argent sur la bende.

— (Guillaume, sire de), chevalier, reçoit, du Brabant, une rente sur Raismes, 1374 (n. st.), 4, 5 (ces actes sont datés de Ligne) : une bande. L. : *S Willa . me sir de Lig'e chl'r* (Chartes des ducs de Brabant, N^{os} 2514, 2568, etc.).

— *Wernier van Lyni*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 547 moutons, 1374 : une bande, chargée en pointe d'un anneau, et un lambel brochant. L. : *Si Warnir de L . . nes* (Ibid.).

Ligne (*Jehan, sires de*) et de *Grantbrocq* (Grand-Breucq), 1393 : une bande. Volet comme *Mikieuls* (1368). C. : un écran échancré, à un disque, chargé d'une bande (*Namur*, N° 1242).

— *Mickiels de Lingne, chevaliers, sires de Thumaïdes* (Thumaïde), 1397 : une bande et un lambel. C. : un disque, chargé d'une bande, garni de plumes, issant d'une cuve, semée de feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, ladite cuve terminée en volet. L. : S de *Ligne signr de Thomaides* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Michel de Lingne, chevalier, scelle la promesse faite, par Robert le Rouc, au comte de Namur, de faire un pèlerinage à Jérusalem, 1402, le 27 novembre, à Namur* : une bande et un lambel. C. cassé ; on voit une cuve, terminée en volet, semée de feuilles de tilleul, renversées, sans tiges. L. : S' *Mikiel de Ligne signr de Thom* (*Namur*, N° 1303).

— (*Jean, seigneur de*), de *Bailloïl* (Belœil) et de *Monstroel* (Montréal) sur Haine, 1438 : dans le champ du sceau, un gentilhomme debout, au riche costume, portant au bras gauche, dont la main tient le pommeau de l'épée, un bouclier, à la bande ; la main droite appuyée sur le manche d'une dague. A droite, devant un arbre, un cq. contourné, cimé d'un écran arrondi. A senestre, la partie de devant d'un cheval, la housse bandée (palée) (*Tournai, Chartrier*).

— *Jehan de Lingne, seigneur de Ham, chevalier, capitaine de la ville et terre d'Engbien, 1453* : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une bande ; aux 2^e et 3^e, une bande, côtoyée de deux bâtons. Cq. couronné (?). C. : . . . (cassé). L. : . . . an de (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 146).

Par cet acte, daté du 28 août 1453, il déclare avoir reçu, de *Gille de le Heie, receveur de Ninove, 10 écus d'or, pour un appointement que ledit Gille avoit fait avecq les compaig de la garnison denghien (d'Engbien) pour les despens et travail que il avoient eux au amener les trois meulles de moulin de eauve de Nieneve, appartenant a mon tres redoubté seigneur mons. le ducq en la dite ville denghien et yelles mises en sauvegarde.*

— (*Lamoral, prince de*), etc., remet, au chapitre des dames nobles de Nivelles, une déclaration relative aux ascendants d'*Yolente d'Oijenbrugge, dite de Duras, 1623, le 1^{er} avril* :

Nous Lamoral, Prince de Ligne et du Saint-Empire, marquis de Roubaix, comte de Fauquemberghe et de Nechin, premier Ber de Flandre, pair et seneschal hereditaire de Haynaut, viscomte de Leyden, baron de Wassenaer, Anthoing, Chisoing, Ville, Belloeil, Werchin, baron et seigneur souverain de Fagnoeilles, chevalier de la Toison d'or, du Conseil d'Etat de Sa Majesté, chef et capitaine d'une compagnie de 50 hommes d'armes de ses

ordonnances, gouverneur et capitaine général du pays et comté d'Artois, certiffions et attestons sur nostre foy et honneur à Madame de Nivelles et à Madame la prevoste et damoiselles dudit lieu et a tous ceux qui apartiendra que damoiselle Jolente d'Oijenbrugge, dit Duras, est fille legitime de messire Ernest d'Oijenbrugge, dit Duras, chevalier, baron de Thinnes, et de dame Jenne Anne de la Tramerie, son espouse, dame de la Tramerie et du quint de la Fosse, laquelle dame Jenne Anne de la Tramerie est fille legitime de messire Francois de la Tramerie, chevalier, baron de Roissin, seigneur de la Tramerie, Forest, Derhaucourt, Angre, Hertaing, Givenchy, bailli et capitaine de la ville d'Aire, et de dame Marie de Bernemicourt, dame de Flers et Cauverlus, son espouse, grand pere et mere de ladite damoiselle Jolente de Doijenbrugge (!) ; lequel messire Francois de la Tramerie est filz legitime de messire Robert de la Tramerie, chevalier, seigneur dudit lieu, Forest, Derhaucourt, Obby, Maisnil, Corbehem, bailli et capitaine de la ville d'Aire, et de dame Anne de la Fosse, heritiere de Givenchy, du Quint de la Fosse et d'Ordeghem, son espouse ; et ladite dame Marie de Bernemicourt est fille legitime de messire Jean de Bernemicourt, chevalier de l'ordre de Saint Jacques et premier chevalier du Conseil d'Artois, seigneur de la Thieu-loye, Freuvin, Douvrin, Vaccin, gouverneur et capitaine de la ville de Béthune, et de dame Jenne de Cotrel, heritiere dere, Flers et Gaverlu, son espouse, avec maternelles de ladite damoiselle Jolente d'Oijenbrugge, tous yssus legitimement d'ancienne extraction et noblesse militaire ; et parainsy est ladite damoiselle vrayement noble de tous costès sans aucune bastardise ou bourgeoisie. En tesmoing de ce nous avons signè la presente de nostre seing manuel et fait apposer nostre grand seel et contreseel armoïès de nos armes ; fait à Bruzelles le premier d'April mil six cents et ringt trois.

Lamoral Prince de Ligne.

Sur le bord de l'acte : *Par ordonnance de son Excellence A. Fouquier.*

Sceau, en cire rouge, appendu à une double queue de parchemin ; type équestre, très fruste. Contrescel : une bande. L'écu, couronné, entouré du collier de la Toison d'or. Sans légende (Chapitre de Nivelles, *Etabl. relig.*, c. 1376, A. G. B.) (voir **Montmorency**).

Ligne (*Claude-Lamoral, prince de*), d'Amblise et du Saint-Empire, marquis de Roubaix et de Ville, comte de *Faulquemberg* (Fauquembergues) et de *Nechin*, baron de *Belloeil* (Belœil), etc., chevalier de la Toison d'or, général de la cavalerie de S. M. aux Pays-Bas et Son ambassadeur extraordinaire vers le roi de la Grande-Bretagne, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle *Marie-Léopold de Nas-*



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. XCVII.

Fig. 1. Arnould de Hellebeek, chevalier (1338),

Fig. 2. *Conrardus de Cornu* (Horn), *de Colonia, miles* (scelle du sceau d'un *Franco de Cornu, miles*) (1338),

Fig. 3. Jean [de Lierre], seigneur d'Immerseel et de Wommelghem, chevalier (1338),

Fig. 4. Jean de Canne, écuyer bourgeois de Maestricht (1339),

} combattants
de la guerre
de Cent ans
(voir Pl. XCIII).

sau, du côté paternel, est *gentilfemme*, fille de messire François-Jean-Désiré, prince de Nassau et du Saint-Empire, chevalier de la Toison d'or, et de Jeanne-Claude, comtesse de Königseck et *Rotenfels* (Rothenfels); petite-fille de messire Jean, comte de Nassau, chevalier de la Toison d'or et général de la cavalerie de S. M. aux Pays-Bas, et d'Ernestine de Ligne (fille de messire Lamoral, prince de Ligne et du Saint-Empire, chevalier de la Toison d'or, et de Marie de Melun, marquise de Roubaix, etc.); arrière-petite-fille de messire Jean, comte de Nassau, *Catzenelbogen* (Katzenelbogen), Vianden et Dietz, et de Madeleine, comtesse de Waldeck; et que, enfin, ladite damoiselle est *vrayment noble de tous costés, sans aucune bastardise, ni bourgeoisie*, 1664, le 27 mai, à Bruxelles; il signe: « Le prince de Ligne »: une bande. Cq. couronné. C.: un écran échancré, chargé d'un disque de l'écu. S.: un lion et un griffon. L'écu entouré du collier de la Toison d'or. L.: *Secret ne paris senesc Hannonie* (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1375^{bis}, A. G. B.).

Les princes de Ligne portent, aujourd'hui: d'or à la bande de gueules. L'écu posé sur un manteau de pourpre, doublé d'hermine, sommé de la « couronne ducale du Saint-Empire ». Devise: *Quo res cunque cadunt, semper stat linea recta.*

Ligny. *Bourleus*, bâtard de *Lingny*, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t.: 173 1/3 moutons, 1374, 86; deux sceaux; 1374: plain; au franc-quartier chargé d'un lion. C.: un vol de l'écu (sic!). L.: *S' Bovrleus bastart de Linei* (Chartes des ducs de Brabant); 1386: un lion couronné, à la queue fourchée, et une cotice brochante. Cq. couronné. C.: une tringle, fendue au haut en deux tiges recourbées, à chacune d'elles étant suspendu un écusson aux armes de l'écu. L.: . . . *vrievs bastar, de Line . .* (Chartes des ducs de Brabant).

La quittance de 1386 est relative au solde de son indemnité.

Lichte (*Johan die*) et *Fya*, sa femme, font don, à l'église de *Barle* (Baerl), d'une parcelle de terre, in *Orsoyen velde* (Orsoy) 1435: trois têtes et cols d'aigle. L.: *S Iohan d . . Li . . .* (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N° 61).

LICHTENAOR (?). *Henricus, filius domine Sibe* (sans nom de famille), échevin de Maestricht, 1287: écartelé de . . . et de . . . (plains). L.: . . *H de Lichtenaor sca* (Dusseldorf, Bailliage d'Altenbiesen, N° 25).

Lichtenberg. *Symont, herre zu Littenberg* est devenu homme du duc et marquis de Lorraine, du chef de 1000 florins de Florence, 1307: un lion et une bordure (simple). C.: une tête et col de cygne. L.: . . . *imvndi dni de Lichten . . .* (Lorr., *Bitche*, B, 370, N° 37).

Lichtenberg. *Jean von Littenberg*, doyen de la cathédrale de Strasbourg, scelle l'acte de son dit frère *Symont*, 1307: même écu. L.: ✠ *S Iohannis de Liechtebg* (Ibid.).

— *Agnes de Lichtenberg, comitissa Geminipontis et domina in Bychis* (Bitche), tient, du duc Rodolphe de Lorraine, *castrum Bychis, dictum antiquum castrum*, sur lequel feu son mari Simon, comte de Deux-Ponts et seigneur de Bitche, lui avait assigné une dot de 1000 marcs, 1339: dans le champ du sceau, rond, dame debout, tenant deux écus; A, un lion à la queue fourchée; B, un lion et une bordure (simple) (Ibid., N° 8) (voir **Deux-Ponts**).

L'acte de 1339 est scellé, e. a., par *nobilis vir, pater noster, dominus Hennemannus, dominus de Lichtenberg*. Son sceau est tombé.

Lichtervelde (Rogier van), homme du comte de Flandre, du chef de la chàtellenie d'Ypres, reçoit une indemnité, pour avoir assisté, à Gand, à la déshéritance du comte de Namur et, à Courtrai, à l'adhérence du comte de Flandre, d'une possession que la quittance ne mentionne pas, le 28 *wedemaend* (août?) 1421: plain; au chef d'hermine (très fruste et cassé). C.: une tête et col de cygne (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 191).

D'autres quittances, de la même année, constatent qu'il s'agit de Bailleul et du métier de Bailleul (*Belle ende Belle hambocht*).

— (*Aertur van*), échevin d'Ypres, 1432: plain; au chef d'hermine, chargé à dextre d'une coquille. C.: un cygne essorant, issant. L.: . . . *ur van* (Ibid., l. 418).

— (*Jean van*), même qualité, 1434: de . . . à l'écusson, chargé de trois ou quatre chevrons (un peu fruste); au chef d'hermine, chargé à dextre d'un macle. Cq. couronné. C.: un cygne essorant, issant. L.: *Ian van Lichtervelde* (Ibid., l. 418).

— (*Arthur de*), homme du comte de Flandre, du chef de la Salle d'Ypres, 1434: plain; au chef d'hermine, C. cassé (Ibid., l. 192).

— (*Jean van*), même qualité, 1522: même écu. C. cassé. L.: . . . *van* (Ibid., l. 197).

— (*Damoiseau Jean van*), bailli de la Salle et chàtellenie d'Ypres, 1537: plain; au chef d'hermine. C.: un cygne essorant, issant. S.: deux cerfs. L.: *S Ian van Lichtervelde* (M. le comte de Lichtervelde, à Bruxelles).

— (*Pierre van*), chevalier, seigneur de *Beurewaert*, etc., grand-bailli de la chàtellenie d'Ypres, mort en 1678: mêmes écu et C. Cq. couronné. S.: deux cerfs, tenant, chacun, une bannière aux armes de l'écu. L.: *Pieter van Lichtervelde* (Matrice en possession de M. de Lichtervelde, à Termonde).

Lichtervelde (Albert-Louis van), évêque de Namur, bénéficiaire de la chapellenie castrale de Cnoppenaerde, *oertijds gefondeert in eene cappelle gestaen hebbende binne de prochie van Meijlegem* (Meijlegem) *ende als nu getransfereert in de kercke van Berlegem* (Beirlegem), *lande van Aelst* (Alost), remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à ce bénéfice, 1787, le 12 mars; scelle une autre déclaration, le même jour: d'azur, au chef d'hermine. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons, surmontée d'un chapeau ecclésiastique (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46398, 46619) (voir **Halewijn**, **Heule**, **Coolskamp**, **KERCSTEGHE**, **PLOYS**, **Schoonveld**, **Steenhuijze**).

GELRE donne ainsi l'écu du *here van Lichtervelt*, vassal du comte de Flandre: d'azur au chef d'hermine.

L'armorial du XIV^e siècle, publié par DOUET DARCO, blasonne l'écu du sire de *Lestourelle* (sic!): d'azur à un chef d'hermine.

Le seigneur de LICHTERVELDE: d'azur au chef d'ermynes, et crye son nom (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Le seigneur de HAUTVIVERE: d'azur, au chef d'ermynes, à la bordure dentelé de gueulle (Ibid.).

La famille de Lichtervelde, en Belgique, dont trois branches sont honorées du titre de comte, porte, actuellement: d'azur au chef d'hermine. L'écu sommé d'une couronne, variant selon les branches. S.: deux cerfs au naturel.

Lijcoep (Jean), échevin de Tirlemont, 1499: un globe crucigère, la croix bourdonnée, à laquelle se trouve attaché un petit sautoir, le tout accosté aux flancs de deux étoiles. L.: *S Iohis Lycoep scabi thenen* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Lijcoops (Jean), religieux de l'abbaye d'Heijlisse, curé de Bunsbeek, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents au bénéfice de Notre-Dame, en la paroisse de Bunsbeek, 1787, le 22 avril: écartelé aux 1^{er} et 4^e, (d'azur?) à trois merlettes; aux 2^e et 3^e, de sable plain; au chef de quartier chargé d'une trangle vivrée. Seul, l'écu est resté net (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46346).

Licot (?). Thomas *li Cos*, échevin de Namur, 1312 (n. st.): dans le champ du sceau, un coq chantant. L.: *S T. mas* (Namur, N° 381).

Lille. *Mahaut*, femme de Jean, châtelaine de Lille, 1267: dans le champ du sceau, ogival, dame debout, au manteau doublé de vair, portant un faucon sur la main gauche, accostée de deux écus, chacun: plain, au chef plain. L.: *Sigillum Matildis castell Insula*. Contre-scel: écu aux mêmes armes. L.: *S' damoisele Mahaut chastellaine de Lile* (Archives départementales, à Lille; Fonds de l'Abbaye de Marchiennes).

— *Mahaut*, femme de Jean, châtelaine de Lille, 1277: type analogue; la dame accostée de deux

écus: A, une croix (**Mortagne**); B, plain, au chef plain. L.: . . . *Mathildis castellane insvlensis* (Ibid.).

Lille. *Stephanus de Insula*, chanoine de Saint-Donat, à Bruges, 1287, à Male: type armorial, petit module; un lion. L.: *S' St de Insula can s Donat Broy* (Chartes des comtes de Flandre, N° 439).

— (Henri van), échevin d'Aerschot, 1488: coupé; au 1^{er}, trois ramaux, feuillés, chacun, de trois pièces, rangés en fasce; au 2^d, une coquille. L.: *S' Henrici de Lille scabini arshoten* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, Etabl. relig., c. 3608, A. G. B.).

— Florent de *Lile*, juge des seigneuries de Lede, Lienden, Oudewaard et Eck, scelle l'acte de partage des frères van Broekhuizen, 1669: un lion couronné. Cq. couronné. C.: un lion couronné issant (*Wassenaer*) (voir **Bérot**, **Desmazières**, **Drake**, **COOLHEM**, **Lacke**, **Laubin**, **Montmorency**, **Zuweels**, **Zwaef**, **Virneburg**).

Thomas de Lille, sires de Frasne, chevaliers, scelle en 1397 (n. st.), comme bailli de Hainaut, d'un écu à quatre lions (**Hainaut**). L.: *S b atcs comitat . . Hanonie (Namur, N° 1263)*.

LYLLE — une des villes *frèmes* de Flandre — porte: de gueulle, au fleur de tyz d'argent, en pal (CORN. GAILLIARD, *La Noblesse de l'Anchienne Contée de Flandres*). Le châtelain de **LYLLE**: de gueulle au chef d'or, écartelé de gueulle, au fleur de tyz d'argent, et crye: *Fatemphin!* (Ibid.).

LIMAGENE DU DAM (Guillaume de) reçoit, de la ville de Tournai, une rente inscrite sur sa vie et celle de sa femme, Isabelle de le Court, 1402, 4: un arbre arraché. L.: *S Willavme de Limage!* (Tournai, Quittances) (voir **Bermerain**).

Limal. *Reinerus de Limalia*, miles, scelle un arbitrage entre l'église de Wavre et *Henricus de Heregorsart*, 1234: de . . . à l'écusson plain et à la bordure (simple). L.: *S imalia ale (Afflighem)*.

Limbosch (*Godefridus de*), échevin de Vilvorde, 1314: une croix. L.: *S' Godefr mbo* . . . (Bruxelles).

— Gilles van *Lijmbosch*, échevin de Tervueren, 1478: une doloire, posée en bande. L.: *S Gielis va Limbos* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Limb[o]urg. *W.*, *filius ducis de Lebġ*, donne un acte en faveur de l'abbaye de Stavelot, 1214: type équestre; fort endommagé; sur le bouclier, on aperçoit une partie d'un lion; écu du contre-scel, au lion (simple) couronné (**Dusseldorf**, **Stavelot**, N° 38).

Le *Roman du châtelain de Coucy et de la dame de Fatel* donne au duc de Limbourg: *Couvert d'unes armes d'argent | Au lion de gueulles fourchie, | Et la gueulle fu bien taillie, | Et avec ei fu couronnés.*

Limb[o]urg (Waleran, duc de), scelle un acte d'Englebert, archevêque de Cologne, qui promet à Adolphe, comte de Berg, de s'employer à ce que *Zobomiles suus* (un Sobbe?), soit délivré de sa captivité, 1264 : un lion couronné, à la queue fourchée (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 49).

— *Johannes, dominus de Lympurg*, cède, de l'aveu de sa femme, *Oda*, et de ses fils, non cités nommément, un cens *iuxta domum Kirchelingin*, à *Heydintrudis, vidua, soror carnalis Hartlibi de Nestebach*, 1304 : type équestre, à droite ; le bouclier et la housse : à la fasce, accompagnée de sept billettes, 4 rangées en chef et trois (2, 1) en pointe. C. : un anelet, muni de pointes, soutenu d'un manche (endommagé) (Comte Thierry de Limburg Stirum).

Nestebach = Netzbach.

Le roi d'armes GELRE attribue à son contemporain, le sire de *Limborch opt laen* (sur Lahn), qu'il cite parmi les vassaux de l'Empereur : d'azur à la fasce échiquetée de gueules et d'argent, accompagnée de quinze billettes d'or, 9 (5, 4) en chef, 6 (3, 2, 1) en pointe. Volet d'azur, semé de billettes d'or. C. : un vol de l'écu.

— *Th., comes in Lymborch*, donne au comte de Berg ses *ministeriales* : Christine, femme de Berthold Megere, *cum pueris suis, cum pleno consensu eorundem*, 1318 : un lion, à la queue fourchée (non couronné). L. : ✠ *S Theoderici comitis de Lymborch* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 252).

— *Everardus, primogenitus Theoderici, comitis de Limburgh*, constitue à Guillaume, comte de Juliers, une redevance de 10 marcs de Brabant, sur son alleu, *videlicet advocatia mea de Yrnshel*, 1333 : un lion couronné, à la queue fourchée. L. : ✠ *v' hdi de Lymborch militis* (Ibid., N° 370).

— *Her Dideric, here van Lymborch*, et *Her Everart*, son fils (son sceau est tombé) scellent un acte de leur parent (*maghe*), *Berthout, here van Bueren* (Büren) *ende van Daverenberg* (Davensberg), chevalier, 1340 : même écu. L. : ✠ *S T militis de Lymborch* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 418).

Voir *Nijhoff, Gedenkwaardigheden*.

— *Thierry von Lymburch*, dit *von Stierheim* (Stirum), scelle un acte de Hugues *von Beheim*, 1367 : même écu. L. : ✠ *Sigillum Theoderici de Lymborch* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 805).

— Jean van *Limborch* reçoit une rente du comte de Berg, 1371, 2 ; scelle pour un autre, 1375 : même écu, l'épaule du lion chargée d'une fleur de lis. L. : ✠ *S Iohannis de Limborch* (Ibid., Nos 806, 882, 915).

— Jean van *Lijmborch*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Jean Brant ; i. t. : 104 moutons, 1374 : un lion et une cotice composée, brochante. L. : ✠ *Si Iohi's de Limborch* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Thierry, comte de Lymborch*, chevalier, *consanguini-*

neus de Frédéric, seigneur de Moers, 1375 : un lion couronné, à la queue fourchée. L. : *S Theoderici comitis de Limborgh* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 421).

Limb[o]urg. *Thierry van Lymbourch*, fils de feu sire Jean, *gheseten onder den grave van den Berghe*, reçoit une rente du Brabant, 1378 : même écu. L. : . . *Theoderici* (!) *de Lymborch* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Johannes de Lijmborch*, fils naturel de Henri de Brabant, seigneur de *Lijmborch* et de Malines, 1389 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion ; aux 2^e et 3^e, un lion (non couronné), à la queue fourchée. Un filet brochant sur l'écu. L. : ✠ *S Iohis de L erch* (Ibid.).

— *Henricus de Lijmborch*, fils légitime dudit *Johannes* (1389) et de feu damoiselle Catherine, fille de Florent van *Coudenberge*, de Bruxelles, 1389 : même écu que son père, mais un lambel brochant sur le tout. L. : *S Henrici de Limboerch* (Ibid.) (Pl. 13, fig. 337).

Sur le dessin, Pl. 13, fig. 337, le filet a été omis, par erreur.

— Henri van *Lijmborch*, fils de Jean et de feu damoiselle Catherine van *Coudenberge*, dite *tsherfaes*, promet de ne pas faire le retrait d'une rente que, de l'aveu de son père, il a vendue à Michel van *Grijmberghen* ; 1390-1 (n. st.), 9 mars : même écu, mais une cotice, au lieu du filet. L. : . . *Henrici de orch* (Ibid.).

— *Thierry, comte* (son sceau est tombé), et *Lükart*, comtesse de *Lymbg*, seigneur et dame *zo Broichge*, échangent, avec *Ailse van Winkelhusen*, leur fief à *Huckingen, upme Kampe gelegen*, contre *dat gut up der Bech*, 1393. La dame : parti ; au 1^{er}, un demi-écusson, mouvant du parti (**Broich**) ; au 2^d, un lion simple. L. : . . . *okarde rch* (Dusseldorf, Chap. de Dusseldorf, N° 78).

— *Thierry, comte de Lymborch*, et Jean van L., son frère, chevaliers, conseillers du comte de la Mark, 1393 : tous deux : un lion couronné, à la queue fourchée (Dusseldorf, *Col.*, N° 1165).

— Guillaume van *Lymburg*, époux de *Metza* van *Reifferscheid*, 1397 : un lion, à la queue fourchée (Dusseldorf, Couvent de *Bedbur*, N° 23).

— Marie van *Lymbourch*, veuve de Gérard van *Florenrijle*, reçoit, de la duchesse de Brabant, des acomptes sur 600 francs (guerre de Gueldre ?) 1397, 8 : parti ; au 1^{er}, un bandé et une bordure engrêlée (**demi-Florenville**) ; au 2^d, un lion (et un filet brochant ?). L. : *S Marie de Limborch* (Chartes des ducs de Brabant).

Au 1^{er}, la bordure engrêlée est mouvant du parti.

Les acomptes se font par sixièmes. La quittance de 1397 constate que les 3/6 reçus valent 247 1/2 vieux écus.

Limb[o]urg. Noble homme Jean, seigneur de *Lymburgh*, oncle de Philippe de Daun, seigneur d'*Obersteyne*, 1400 : une fasce, accompagnée de treize billettes, sept (4, 3) en chef, six (3, 2, 1) en pointe. C. cassé (Dusseldorf, *Col.*, N° 1219).

— Everard van *Lymburgh*, chevalier, et Anne, fille de sire Zobbe (1), sa femme, agréent la vente faite, par leur beau-frère et frère respectif, Jean Zobbe, de la seigneurie d'Elberfeld, à l'archevêque de Cologne, 1402 : un lion, à la queue fourchée. C. : deux tilleuls. L. : ✠ S' Everhart van *Lymburgh* (Ibid., N° 875 1/2).

— Everard, seigneur de *Lymbry*, scelle un acte du duc de Berg, 1416 : même écu. C. : un lion léopardé entre deux tilleuls. L. : S' Everhart he . . . o *Lyburg* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 737).

Voici, d'après GELRE, les armes du *here van Lymborch*; homme du comte de la Mark : d'argent au lion de gueules, à la queue fourchée, couronné de sable. Le cq. d'or. Capeline de l'écu, doublée d'azur. C. : deux tilleuls d'argent, attachés, chacun, à la capeline, au moyen de deux viroles.

— Damoiseau Thierry van *Lymborgh*, seigneur de *Broke*, cède à Lothaire Stael un fief, mouvant de l'abbaye de Werden, 1423 : même écu (lion non couronné). Cq. couronné. C. : un vol. L. : S' *Diderich van Lim . . . to Bro . . .* (Dusseldorf, *Werden*, N° 163).

— Jean van *Lymborgh*, prévôt de l'abbaye de Werden, 1441 : même écu (lion non couronné). T. : un ange. L. : S' *Iohis pli mon werdines* (Ibid., N° 108).

— Nicolas van *Lijmborch* scelle un aveu de Jean van Vucht (fils de Gauthier), qui tient un fief à Haren, près d'Oisterwijk, 1470 : un château, avec donjon, entre deux tours, à toits aigus (Av. et dén., N° 1633) (voir **Ahaus, Lummen, Meerte, Reifferscheid, Stael, Stein**).

Les comtes de Limburg Stirum, en Belg'que, portent : écartelé de **Limburg** (d'argent au lion de gueules, armé et lampassé d'azur, couronné d'or), de **Bronckhorst**, de **Wisch** et de **Borkelo**, et, sur le tout, un écusson de **Gemen**.

Une famille de Limbourg, appartenant à la noblesse belge, porte : d'or au lion de gueules, la patte dextre posée sur un flanchis d'azur.

Limelette. *Frankine de le Tour de Souvray*, homme de fief de l'abbaye de Bonne-Espérance, 1353 : trois coqs. L. : ★ S . r . . . *Briseteste* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

TARLIER et WAUTERS, *La Belg. anc. et mod.*, canton de Wavre, ad vocem Limelette, p. 150, citent : *Frankine de Limelette*, dit *Briseteste*.

— Robert van *Limelettes*, jadis prisonnier à Basweiler,

sous le bailli du Brabant wallon, Clutinek; i. t. : 226 moutons, 1374 : trois coqs, au lambel brochant. L. : S' *Robt d Limelet Bsteist* = *Brisetete* (Chartes des ducs de Brabant).

Voir TARLIER et WAUTERS, *La Belgique ancienne et moderne*, canton de Wavre, ad vocem Limelette, p. 151.

Limelette. *Jehan de Limelette, escuyer*, qualifié par *Jehan de Houdeberghe* (Huldenberg), dit *le Fameilheus, seigneur dou Bois seigneur Yzaac et Dopehain*, homme de fief de *ma seigneurie Dopehain* (Ophain), *loy de Brabant*, 1439 : trois coqs, accompagnés en cœur d'une étoile. L. : an de *Lymelet* (Abb. de Nizelles, Etabl. relig., c. 3200, A. G. B.).

— (Messire Constantin de), homme de fief d'Englebert d'Enghien, seigneur de Rameru, etc., 1460 : trois coqs. C. cassé. T. dextre : une damoiselle. L. : *Seel Con te* (Abb. de Wauthier-Braine, c. 4007).

— *Couste de Liemellet[es]*, chevalier, scelle un acte relative à l'abbaye de Wauthier-Braine, le 17 mai 1470; *Messire Couste de Liemelletes, chevalier*, en qualité de seigneur, donne, avec ses hommes de fief, un acte relatif à l'abbaye de *Wautierbraisne* (il s'agit d'une terre à *Nyzelle*), le 4 août 1473 : trois coqs. C. : deux semelles, chargées, chacune, d'un coq. T. dextre : une damoiselle. L. : *Coust . de Limelette* (Abb. de Nizelles, c. 3202).

— *Costinus de Lijmelettes*, chevalier, échevin de Bruxelles, 1482; 3, 9 : même écu. C. : deux semelles, chargées, chacune, d'un coq. T. dextre : une damoiselle (Ch. et doc. div., c. I, E. G., l. 356, 364, et Bruxelles).

Limminghen. *Egidius dictus ex Lijem[m]i[n]ghe*, échevin de Louvain, 1302 (n. st.), 7, 8 : trois pals; au chef chargé à dextre d'une étoile (à six rais). L. : ★ *S' Egidii de Limigen scab' lov* (Abb. de Sainte- Gertrude, à Louvain, et Léproserie de Terbanck, à Héverlé, Etabl. relig., c. 4722, A. G. B.).

— *Egidius dictus ex Lijeminghe*, échevin illec, 1312 : même écu, mais l'étoile à cinq rais. L. : ✠ S' *Egidii de ghen scab lov* (Ibid.).

— *Ludovicus ex Lijminghe junior*, échevin illec, 1330 : trois pals; au chef chargé à dextre d'un écusson au lion. L. : ✠ S' *Ludovici ex L scab lov* (Léproserie de Terbanck, à Héverlé, Etabl. relig., c. 4721, A. G. B.).

— *Ludovicus ex Lijminghe, junior, filius Ludovici*, même qualité, 1333 : trois pals; au chef chargé à dextre d'un écusson au lion. L. : . . *Lvd in* (Ibid., et Abb. de Sainte- Gertrude, à Louvain).

— *Ludovicus ex Lijeminghe*, même qualité, 1344 (n. st.), 9, 32, 8, 63 : trois pals; au chef plain. L. : ✠ S' *Lodouici ex Liminghe' scab lou'* (Ibid.).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. XCVIII.

Fig. 1. Othon, seigneur de Cuijk (1338),

Fig. 2. Jean Magherman, chevalier (1338),

Fig. 3. Gérard [de Merode], seigneur de *Ring-*
berghe (Rimburg) (1338),

Fig. 4. Jean de Molembais, écuyer (1338),

} combattants
de la guerre
de Cent ans
(voir Pl. XCIII).



Faint, illegible text or markings in the lower left area.

Faint, illegible text or markings in the lower right area.

Limminghen. *Ludovicus ex Lijeminghe, junior*, même qualité, 1349 (n. st.), 51 (n. st.), 51 : même écu qu'en 1333. L. : . . *Lvdovici ex L. mingham scab^m lo.* (Ibid.).

- Louis uten *Lij[e]minghe[n]*, le jeune, et Jean Gode-naerts, chevalier, reçoivent, du Brabant, un remboursement (guerre de Flandre), 1357; reçoit, du Brabant, 200 vieux écus, pour ses services, frais et pertes, 1359 (n. st.), 9 mars : dans le champ du sceau, un lion léopardé couché, sommé d'un chevalier issant, armé de toutes pièces, contourné, brandissant de la droite un glaive, attaché à la cuirasse par une chaîne, et tenant de la gauche un bouclier : à trois pals; au chef chargé d'un écusson au lion; ledit chevalier coiffé d'un casque, cimé d'un lion rampant (!) entre deux cornes de bœuf. L. : *S' Lvdovici de Limingē iunior* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1478 et 1699).
- Jean uten *Lijemingen*, Everard van Grimde, Henri Hakeren, Jean de Hane, Roland Avets (Anets?) et Jean de Raes, bourgeois de Louvain, reçoivent, du Brabant, 3507 1/2 vieux écus, *soe van ghelde dat ons die greve van Loen nam, in ghereden ghelde, soe van coste ende van theren die wi ende onse ghesellen deden in den ghevenckenisse daer hi ons ghevanghen hadde*, 1358 : trois pals; au chef . . . (tout le reste du sceau est cassé) (Ibid.).
- *Radulphus ex Lijemingen*, échevin de Louvain, 1371 : trois pals; au chef chargé à droite d'une molette. L. : *✠ S' Radvlphi ex Lyemingen scabi lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).
- *Radulphus ex Lijemingen*, échevin de Louvain, 1372, 3 (n. st.), 5, 8 : trois pals; au chef plain. L. : *✠ S' Radvlphi ex Lyemingen scabi lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).
- Godefroid uten *Liemingen*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer; i. t. : 62 moutons, 1374 : trois pals; au chef chargé à droite d'un écusson au sautoir engrêlé. L. : *★ S' Goe . . . uten Liemingen* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 13, fig. 338).
- Ce prisonnier de Basweiler est, sans doute, *Godefridus Lijeminc*, maître de Lubbeek (compte Saint-Jean-Baptiste 1372-73; C. C. B., N° 2359).
- Francon *Lieninc*, prisonnier illec, sous la bannière de *Wilre*; i. t. : 20 moutons, 1374 : trois pals; au chef chargé à droite d'un écusson fretté. L. : *✠ S' Vracon ut Lemegen* (Ibid.).
- Le blason est assez mal gravé : il y a un coupé, au lieu d'un chef.
- Jacques uten *Liemingen*, prisonnier, sous la même bannière; i. t. : 596 moutons, 1374 : trois pals; au chef plain. L. : *S Jacobi uten Lieminghe* (Ibid.).
- Marguerite, veuve de sire Louis uter *Liemingen*,

reçoit, du chef de son mari, combattant à Basweiler, sous sire Godenarts, un acompte sur une i. t. de 188 moutons, 1374 : trois fleurs de lis, au pied coupé, et une bordure (simple). L. : *S' g . . . e d'* (Ibid.).

Limminghen. *Godefridus dictus ex Lijemingen*, échevin de Louvain, 1378 : trois pals; au chef chargé à droite d'un écusson au sautoir engrêlé. L. : *✠ S' Godefrid (!) ex Lyemingen scabi lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Godefridus dictus ex Liemingen*, échevin illec, 1392 : trois pals; au chef plain. L. : *S' Godefrid ex L. mingham scab* (Ibid.).

GELRE donne ainsi les armes de *Gadert uter Liemigen*, Brabançon : d'or à trois pals d'azur; au chef de gueules plain. Volet de l'écu. C. : deux cornes de bœuf de gueules.

— *Jacobus ex Lijeminghe*, même qualité, 1423, 4, 9, 30 (n. st.), 31, 2, 3 : même écu, brisé d'un lambel. L. : *✠ S' Jacobi ex Lieminge scabi lov* (Ibid., *Afflighem*, Malines et Etabl. relig., c. 3609, A. G. B.).

— *Jacobus ex Lijemingen*, même qualité, 1425, 36, 40, 4 : même écu, sans lambel. L. : . . *Jacobi ex Liemingen scabi lov* (Ibid., *Afflighem* et *Heijlisse*).

— *Jacobus ex Lijeming[h]en*, même qualité, 1456, 7, 71 : même écu, brisé d'un lambel. L. 1456-7 : *✠ S Jacobi ex Liemingen scab lov* (Ibid., et Malines).

Jacques uten Limminghen de 1456-1471 est un autre personnage que son homonyme de 1423-33. Les deux matrices sont différentes.

— Jean uten *Lijemingen*, chevalier, déclare tenir, du duc de Brabant, la garenne (*warande*) de Willebringen, donnant, par an, en moyenne, six couples de lapins et 40 couples de perdrix, 1468, le 12 août : trois pals; au chef plain. C. : un grand plumail issant d'une cuve. S. senestre : un léopard lionné. L. : *S Iohis de Liemighe milit'* (Av. et dén., N° 170).

— Jean vuter *Lijemingen*, fondeur de pots d'étain (*tennepotghietere*), habitant à Louvain, déclare tenir, du sire de Berg-op-Zoom : *een hof metten huijsen, schucren, stallen, bogaerden, etc.*, à *Opvelpe* (Op-Velp), comprenant 9 bonniers, 3 1/2 journaux, 25 verges de terres, 1 bonnier, 3 journaux de bois, fief dont les revenus sont absorbés par les rentes dont il est grevé; ayant appartenu, auparavant, à Geldolphe Heijberch, *voere den welken ic borge bleven was voere eene grote somme van penningen; ende is mij tselve hof voere de voirs. borchtocht in handen bleven*; il fait encore dénombrement de quatre autres fiefs, relevant, deux, du seigneur de Linsmeau, un, du seigneur d'*Eldert* (Elderen), un, de Jean Hammart, 1470 : même écu, brisé en chef à droite d'un écusson fruste. L. : *S Ian vute Lie . . . ghen* (Av. et dén., N° 994).

Limminghen (Sire Guillaume-François-Joseph de), licencié-ès-droits, échevin de Bruxelles, 1743 : d'or à trois pals d'azur ; au chef de gueules. L'écu couronné (M. F. Donnet).

— La comtesse-douairière d'Arberg de *Vallengin*, née comtesse de *Limmingth* (!), dame d'Ahin, résidant au château d'Ahin, paroisse de Beaufort, province de Namur, collatrice de l'office de recteur de la chapelle de Saint-Léonard, paroisse de Beaufort, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à cet office, 1787, le 19 mars : deux écus, ovales ; A, de gueules au pal (d'or), chargé de trois chevrons de sable (**Arberg**) ; B, d'or à trois pals d'azur ; au chef de gueules. Lesdits écus sommés d'une couronne à cinq fleurons, soutenant un casque couronné. C. : un buste, vêtu de l'écu d'Arberg (la tête cassée). T. : deux hommes, vêtus de tabars de l'écu d'Arberg, armés d'épées, appuyées sur l'épaule extérieure (cachet, en cire noire, sans L.) (C. C. B., reg. 46648) (voir **Bosch**, **Broeck**, **Godenard**, **Capellen**, **Wanghe**, **Wespelaer**).

Les van den Berghe, comtes de Limminghe, en Belgique, portent : d'or à trois pals d'azur ; au chef de gueules. Couronne de comte. S. : deux léopards donnés d'or, armés et lampassés de gueules, tenant, chacun, une bannière, la 1^{re}, aux armes de l'écu, la 2^e, d'argent à la croix de gueules. Devise : *Un seul jesevray*. Mantenu de gueules, doublé de pourpre, frangé et huppé d'or, le comble rayonné d'or, les courtines liées d'argent (comp. **Berghe**).

Limont (Jean de), échevin de la cour de la fabrique de Saint-Georges de Noduwez, à Noduwez, 1524 ; échevin de l'église collégiale de Saint-Jean-l'Évangéliste, à Liège, dans sa cour de Noduwez, 1526 : un coudre contourné, posé en bande, la pointe en bas. L. : *S Iehan de Lymont* (*Heijlissen* et Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3179, A. G. B.).

Limpach. Henri van *Lembach* reçoit, du duché de Brabant, un acompte de 60 vieux écus, sur 210, à lui dus (pour ses services dans la guerre contre le comte de Flandre), 1357, 10 septembre : une croix recercelée, chargée de cinq mouchetures d'hermine (ou coquilles). L. : *S Henrici de Lempach* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1383).

— (Henri van), chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 168 moutons, 1374 : une croix ancrée, chargée de cinq billettes. C. : un chapeau arrondi, garni d'un vol. L. : *S Henrici de Lypach* (Ibid.).

— (Jacques van), prisonnier *illegitimus*, sous ledit drossard ; i. t. : 396 moutons, 1374 : une croix ancrée, chargée de cinq coquilles. L. : *S Iachobi* (!) *de Limpach* (Ibid.).

— *Jacob van Lypach* (fils de sire Henri et de Sophie) et sa femme, Anne, étant redevables, à *Claes van Kuntzich* (Clémency), de 712 florins de

France, lui constituent une rente de blé, 1381, *up S. Andreis avont* ; *Jacob von Lypach, eyn edel knecht, Henrich, here zu Lypach, ritter, et Sophie von Czolveren* (Soleuvre), ses père et mère, déclarent devoir, du chef de la seigneurie de *Belvays*, à *Claes von Kuntzich, eyne edel knecht*, et à sa femme, Ide, 1330 francs, et leur engagent : *unsse gut, erve und gantze heirschaff von Belvais, . . . mit den durfferen zu der egen heirschaff gehoirich . . . im dale von Keyle, zu wissen, zu Keyle, zu Teting, zu Morwey und anderswo, mit alle hiren zu behornisse und begriffe zu wissen, bouch, lant, vryheyde, durfferen, in bannen en mannen, wynen, huseren, etc.*, 1388, *uff sent Andrees dach des heiligen apostolen* : une croix ancrée. L. : *S Jacobi de Limpach* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, Nos 209 et 233).

— *Henrich, here zu Lypach, ritter*, ci-dessus, 1381 : une croix recercelée. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. L. : *S Henrici de Lypach* (Ibid., Nos 209 et 233).

— (Sophie, dame de), femme de Henri et mère de Jacques, ci-dessus, 1388 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une croix ancrée ; aux 2^e et 3^e, trois merlettes. L. : *S Soffie de Lanpach* (!) (Ibid., N° 233) (voir **Clémency**).

Par suite de l'exiguïté des quartiers, les trois merlettes sont rangées irrégulièrement : au 2^e, 1 en chef, 1 au milieu, vers la dextre, 1 en pointe, vers la senestre ; au 3^e, elles sont posées en pal.

Ces trois derniers sceaux étant assez petits et quelque peu frustes, il n'a pas été possible de reconnaître si les croix s'y trouvent être chargées.

Limpens (C.-L. de), drossard-écoute de Hoensbroeck, domicilié à *Doenraeth* (Doenraad), co-collateur d'une fondation, en l'église de Hoensbroek, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens y afférents, 1787, le 15 avril : dans le champ du cachet, deux écus, ovales, accolés ; A, coupé, d'or à l'aigle issante, mouvant du coupé, sur azur à trois étoiles ; à la fasce de gueules, brochant sur le coupé ; B, d'azur à la croix, cantonnée de quatre coquilles. Lesdits écus sommés d'une couronne à cinq fleurons (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46576).

Limpias (Guillaume), échevin d'Anvers, 1347 : une fasce échiquetée, accompagnée d'une étoile à cinq rais, en chef à dextre, et de deux roses, 1 en chef à senestre, 1 en pointe (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, 1).

— Jean *Lijmpiaes*, fils de Pierre et bourgeois d'Anvers, prête le serment de fidélité au comte de Flandre, 1358 : une fasce échiquetée, accompagnée de trois (2, 1) croissants (Chartes des comtes de Flandre).

Limpias. Jean *Lijmpiaes*, échevin *illegitimus*, jure fidélité audit comte, 1358 : une fasce échiquetée, accompagnée de trois (2, 1) roses à six feuilles (Ibid.).

— (Jean), échevin *illegitimus*, 1366 : même écu que Jean, fils de Pierre (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoden*, III).

Lincent. La cour de l'église collégiale de Saint-Barthélemy, de Liège, à *Linchen*, 1349 : dans le champ du sceau, à senestre, un prêtre agenouillé, surmonté d'une mitre (?), au haut, à dextre, sous un dais, un saint, tenant, de la main droite, une palme (?); au bas, à dextre, un écu : de vair en chevron renversé, à deux chevrons. L. : *S' curie ecce sci B' thli' in Linsen (Heijlissen)*.

Linchet. *Hellart de Linchey*, masuier . . . *delle court des biens appe[n]dans aluminare delle egli[ze] parochiaul saint Megnol en Huy*, 1452 : dans le champ du sceau, une anille, accostée de deux petites étoiles. L. : ✠ *de Linchy* (M. de Bonne-case).

Linden, Lienden, Linde, Lijnden, etc. Gauthier van der *Linden*, échevin de Termonde, 1334 : un tilleul, mouvant de la pointe. L. : *S' Woeter van der Linde (Zwijveke)*.

— *Johannes de Lijnden de Wijnde*, miles, s'engage, moyennant 21 livres de vieux gros, à suivre le duc de Brabant, *cum sex viris, una nobiscum, probis et honestis, bene et honorabiliter cum galeis armatis et . . . decenter armatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 10 avril 1339 : un lion et un lambel brochant. L. : ✠ *S' Ian van V Vinde* (Chartes des ducs de Brabant, N° 499).

— *Johan van der Lynden, Johan et Franke van Rode*, bourgeois d'Aix-la-Chapelle, promettent de ne plus jamais rien entreprendre contre l'hôpital de Sainte-Marie-de-Jérusalem, de la Maison Teutonique, du chef de l'homicide (*doyt slaghe*) perpétré, par sire Michel van der *Junckeyt*, frère dudit ordre, sur la personne de leur frère et parent (*neve*) respectif, *Conrard van der Lynden*, 1340, le jour de la Saint-Gilles : un sautoir écoté, mouvant, accompagné en pointe d'une clef, contourné, le panneton en bas. L'écu posé sur une aigle. L. : . . *Johan . . de Tilia* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 48) (comp. les armes des deux dits **Rode**).

— Bernard van der *Lijnden* scelle un acte de Jean, comte de Clèves, 1348 : un burelé et trois (2, 1) lions brochants. L. : ✠ *S' Bernardi de Thilia* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 509).

— *Johan van der Linden, leen heer dis huf leens des heren van Valkenburchs* (Fauquemont), *ghesat van des heren weghen van der Sleyde* (Schleiden), dat

zu Aghen ghelegen is, 1364 : un sautoir écoté, mouvant. T. : un homme sauvage, sans massue. S. : deux léopards lionnés, issant de l'encadrement du champ du sceau. L. : . . . *oan van der Lin . . .* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 66).

Aghen = Aix-la-Chapelle.

Linden, Lienden, Linde, Lijnden, etc. *Een eersame man here Johan, here van Lienden*, scelle un acte des échevins d'Arnhem, 1367; Jean, seigneur de *Lienden*, scelle un acte de Mathilde, duchesse de Gueldre, 1371; scelle avec sa femme, Marguerite van Gennip, 1373; scelle l'acte des époux *die Smijt*, 1375 : diapré, à la croix. L'écu tenu par deux hommes sauvages assis et sommé d'un léopard. L. : *S' Iohannis domini de Liende' militis* (Arnhem, Commanderie de Saint-Jean, à Arnhem; Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 403, *Jul.-Berg*, N° 894, et Arnhem, loc. cit.).

— Henri van der *Linden*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1370, 1 : un sautoir écoté, mouvant. L. : . . . *urici van nden sc'i . . .* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, Nos 23, 71).

— Jean, seigneur de *Lijnden*, chevalier, scelle un acte d'Arnould, duc de Gueldre, 1371 : une croix. L'écu sommé d'un homme barbu issant. S. : deux léopards (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 401).

GELEDE donne au *here van Lijnden*, Gueldrois : de gueules à la croix d'or.

— Jean, seigneur de *Lijnden* (sceau tombé), Etienne van L., chevaliers, Etienne van L., écuyer, donnent des lettres de non-préjudice à Jean de Blois, duc de Gueldre, leur répondant, 1372; Etienne, chevalier : une croix, chargée en cœur de . . . C. : un chien, assis sur un bonnet pointu. L. : . . *Steven van Lienden* Etienne, écuyer : une croix, chargée en cœur de . . . L. : *S' St de Lienden* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 873).

— Jean van *Linden*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 658 moutons, 1374 : un burelé et un lion couronné brochant, l'épaule chargée d'un écusson à la croix (engrêlée?). L. : *S' Iohannis de Linne* (Chartes des ducs de Brabant).

— Gauthier van der *Linden*, prisonnier *illegitimus*, sous la bannière de *Wilre*; i. t. : 246 moutons, 1374 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une étoile à cinq rais en pointe, surmontée d'un lambel; aux 2^e et 3^e, trois pals retraites et six croisettes, 3 en chef et 3 en pointe, celles-ci rangées 2 et 1 au 3 quartier. L. : . . *gilv Walteri de Tylia* (Ibid.).

Il porte presque les mêmes armes que Thierry *Ouera*.

— Geldolphe van der *Linden*, prisonnier *illegitimus*, sous la bannière de Diest; i. t. : 247 moutons, 1374, 81; scelle pour Bolle van den Hove, prisonnier *illegitimus*,

- sous la même bannière, i. t. : 16 moutons, 1374 : un lion couronné. L. : ✠ S' *Gheldolf va Winde* (Ibid.).
- Linden, Lienden, Linde, Lijnden**, etc. Jean van der *Linden*, prisonnier *illegitimus*, sous le sire de Schoonvorst; i. t. : 436 moutons, 1374 : trois fleurs de lis, au pied coupé, surmontées d'un lambel. L. : ✠ *Siglo Iohis dei de Tylia* (Ibid.).
- *Steven van Lijnden, here van Hijmmen* (Hemmen), scelle l'acte des époux *die Smijt*, 1375 : une croix, chargée en cœur de . . . (un casque?). L. : ✠ S' *Stephani de L. . . nd. . .* (Arnhem, Commanderie de Saint-Jean, à Arnhem).
- Jean van der *Lijnden*, échevin de Louvain, 1418, 9, 23, 26, 34 : diapré, chargé en cœur d'un macle; au chef chargé de trois maillets penchés. L. : . . . *Iohis van der Linde scab lova. . .* (*Affligem*, Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et C. G. B., c. 113).
- Les van der *Linden*, barons d'Hoogvorst, en Belgique, portent, actuellement : de gueules, au chef d'argent, chargé de trois maillets penchés de sable. L'écu sommé d'un bonnet de baron. S. : deux lions d'or, armés et lampassés de gueules.
- Jean van der *Lijnden*, même qualité, 1436 : un macle en cœur; au chef chargé de trois maillets penchés. L. : *S Iois va . . . r Lindē scabii lova* (M. Max de Troostembergh d'Oplinter).
- Gossuin van *Lijnden*, parent de dame Jeanne van Groesbeek, dame de Wijhe, 1420 : une croix, chargée en cœur d'une merlette contournée (?) (*Wasse-naer*).
- Adam van der *Linden* tient, du château de Termonde, un fief à Hamme, 1430 : une fasce, chargée d'un anneau et surmontée de deux merlettes (Fiefs, N° 3762).
- Elisabeth van *Lijnden*, femme de Guillaume Heucke, 1444 : une croix (*Geld.*).
- *Jan van der Lijnde, welgeboren man van Zuijthollant, in mijns ghenadichs heeren* (Philippe le Bon) *hoghe vierscair van Zuijthollant tot Dordrecht*, 1434 : trois flanchis (Malines).
- D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, une famille van der *Linden* portait : de sinople à la fasce d'or, accompagnée de trois (2, 1) flanchis d'argent.
- Adam *Verlinden*, tenancier de la cour de *Lechene* (Lachene), 1508 : une bande, chargée de trois chevrons. S. senestre : un aigle. Le sceau porte : *van der Linden* (Malines).
- Rasse van der *Lijnden*, échevin de Louvain, 1513, 5, 28 : une coquille en cœur, enclose d'un macle; au chef chargé de trois maillets penchés. L. : *S Rasonis van d' Lyndē scabini louan* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, Saint-Pierre, A. G. B., c. 2, et Etabl. relig., c. 3609, A. G. B.).
- Linden, Lienden, Linde, Lijnden**, etc. Gilles van der *Linde*, échevin de Philippe de Clèves, seigneur de Ravestein, etc., au métier de Roulers, 1525 : trois roses (*Deijnze*, c. L.).
- Gaspard van *Lijnden*, seigneur de Hemmen et de Blitterswijk, scelle le contrat de mariage de son cousin, Guillaume van Eyll, 1535 : le sceau est tombé (*Geld.*).
- *Johannes van der Lijnden*, échevin de Louvain, 1539, 43 (n. st.); même qualité, qualifié *meester*, 1545 (n. st.), et *magister*, 1545, 6 : un macle; au chef chargé de trois maillets penchés. L. : ✠ S *Iohis vader Lindē scabii lova* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et Couvent des Alexiens, à Diest, Etabl. relig., c. 4670, A. G. B.).
- Guillaume van der *Linden*, tenancier juré (*erflaet*) de Jean van *Locqueghem* (Locquenghem), dans sa cour de *Coekelberg*, 1549 : trois merlettes, accompagnées en cœur d'un losange. L. : ✠ *Willem van de Lynden* (Conseil héraldique, Ministère des Aff. Etrang., à Bruxelles).
- Jean van der *Lijnden*, chevalier, échevin de Louvain, 1554 : un (grand) macle, fruste; au chef chargé de trois maillets penchés (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, Etabl. relig., c. 3609, A. G. B.).
- *Den edelen ende erentfesten heer, heere Joris van Lienden, heer tot Dormael, drossaeth des ampts van Montenaecten*, 1587 : une croix. Cq. couronné. C. : un chien assis. Contre-scel : empreinte d'un cachet de bague, aux mêmes armes (cq. couronné), surmontées des lettres : G. V. L. (Abb. de Saint-Trond, c. 13).
- Georges van *Lienden*, écoute de l'évêque de Liège, à Saint-Trond, 1585-7 : mêmes armes (cq. couronné); sans contre-scel (Ordange).
- Le comte d'*Aspremont de Lijnden*, scelle la déclaration relative aux huit quartiers de Charles-Jacques d'Oultremont (voir **Oultremont**) vers 1790 : de gueules à la croix. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons. T. : deux hommes sauvages, les massues basses (cachet, sans L., en cire rouge, dans une boîte de bois) (M. J. Maertens, à Gand) (voir **Belva, Gennep, Heukelum, Sanders, Winde**).

Lindgasse, voir **LINTGASSEN**.

Lindweiler, voir **Linzenich**.

LIJNEN (Gauthier van), échevin de *Velop* (Velp, Brabant septentrional), 1397 : un filet en croix, accompagné aux 1^{er} et 4^e cantons de deux amulets, et aux 2^e et 3^e, d'une étoile. L. : . . . *er van Linen* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 609) (Pl. 13, fig. 339) (voir **LIJENEN**).

LINGE (*Wilhelmus de*), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1320 : un chevron, accompagné de deux fleurs de lis, 1 en chef à dextre, 1 en pointe ; le coin supérieur à senestre est cassé. L. : *i de Lengh* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 32).

Linkebeek. *Johannes de Lin[c]kenbeke*, échevin de Bruxelles, 1390, 1 : un lion couronné, chargé d'un écusson à trois fleurs de lis, au pied coupé. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux pattes de lion, accostées. L. : *S Iohannis de Likebeke* (Malines G., c. III, N° 433, et Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2497b).

— *Reijnerus de Linckenbeke*, échevin illec, 1419 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux pattes de lion, S. dextre : un griffon. L. : *S Reyneri de Linckebeke* (Bruxelles).

— *Egidius de Linckenbeke*, même qualité, 1421 : même écu que Jean, 1390, mais le lion non couronné et l'écusson chargé d'un franc-quartier brochant, parti-émancé. T. senestre : une damoiselle, tenant dans le bras gauche un eq. cimé de deux pattes de lion. L. : *S Gielis vā Linkebeke* (Ibid.).

— *Egidius de Linckenbeke*, même qualité, 1438, 9, 32, 3 : un lion, chargé d'un écusson parti-émancé. C. : deux pattes de lion, accostées. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Gielis vā Linckenbeke* (Malines et Gh. et doc. div., c. I, et Bruxelles).

Linn. Les échevins de *Lynne*, 1394, 3 : deux clefs, passées en sautoir, les pannetons en haut. L. : *Sigillum scabinorum in Lynne* (Dusseldorf, Col., N°s 1188 et 1212 1/2).

Linnich. *Willelmus de Lennege*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1315 : une licorne (Abb. de Saint-Trond, c. 3bis).

Le Cartulaire de Saint-Trond blasonne : « écu chargé d'un cheval saillant » !

Lins (Gaspard), échevin de Tervueren, 1513 : une rose, tigée et feuillée. L. : *ins* (Ibid.).

Linzenich. *Stine van Lintzenich*, femme d'Arnould van Rohr, 1344 : petit sceau rond ; dame debout, tenant de la main droite un écu aux armes de son mari : plain ; au chef chargé d'un lion rampant. L. : *S Stine de Lintwille* (!) (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 469) (voir **Rohr**).

Lintwille = *Lindwiler*.

Linsingen (*Claudius Emanuel van*), clericus, résidant à Weert, remet au gouvernement autrichien les états des biens d'une fondation — dont il est le bénéficiaire — à l'autel, de la Sainte-Croix, en l'église de Nederweert, le 30 et le 31 mars 1787 : trois fascées, chargées de sept (3, 3, 1) meubles, affectant la forme de chainons ovales. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux lévrier (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46392).

DE RAADT, t. II

Les meubles chargeant les fascées doivent, évidemment, représenter des lentilles (*Linsen*). C'est donc à tort qu'on les a blasonnés : besants d'argent.

La famille porte, d'ailleurs, en cimier, une plante de lentille !

La fondation à Nederweert avait été instituée, le 13 octobre 1740, par François-Louis Sanguessa, évêque de Ruremonde. En 1787, le collateur en était Philippe-Damien, marquis de et à Honsbroeck, comte du Saint-Empire, évêque de Ruremonde.

Linschoten (Guillaume van), écuyer, scelle un acte du comte de Hollande, 1293 : un sautoir échancré. L. : ✠ S Wi (*Hollande*).

La moitié inférieure de l'écu est cassée.

— Jean van *Lijnschoten*, écuyer, scelle (après ledit Guillaume) un acte dudit comte, 1293 ; scelle 1298 (voir **Abcoude**) : trois fermaux ronds. L. : $\text{✠ S Iohis de Linscoten}$ (Ibid.).

GELRE donne à *her Henrick van Linscote* : de gueules à la bande d'or.

Linsmeau, voir **Straten, Waersegger**.

Linter. Les échevins de *Lintre inferiori*, 1291 : deux fascées (**Diest**). L. : *de Neder* (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

— Jean van *Lintere*, échevin de Tirlemont, 1414 : un chevron, accompagné en pointe d'un macle ; au lambel à cinq pendants, brochant (Greffes scabinaux de Louvain, c. 5644, A. G. B.).

— *Raues*, bâtard de *Lintre*, alleutier du duc de Bourgogne, scelle un acte du *rentier* de Grez[-Doiceau], 1489 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au bâton en barre brochant (l'écu seul reste intact) (C. C. B., c. 36) (voir **Rivieren**).

— *Henricus de Lijnthris, junior*, échevin de Louvain, 1439, 40, 41, 42 (n. st.), 6 : coupé, au 1^{er}, un lion léopardé, l'épaule chargée d'une feuille de nénuphar ; au 2^d, plain. L. : $\text{✠ S Henrici de Lintre ivior' scab' lo'}$ (Malines, Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et Etabl. relig., c. 3608, 3609).

LINTGASSEN (*Theodericus dictus de*), à Cologne, scelle un acte de Gertrude, veuve d'Hermann, écuyer de Deutz, chevalier, 1292 (n. st.) : sept (4, 3) losanges (non accolés). L. : ✠ S Theod *de Platea sverbis* (Ville de Cologne, N° 367).

LINTORP, voir **Harscheidt**.

Lion (*Pierart du*), homme de fief du Hainaut, 1482, à Binche ; scelle pour Guillaume de Marpent, bourgeois de Binche, une quittance relative à une rente, 1494 : un peigne liturgique, accompagné de quatre roses. T. : un ange. L. : *S Pira dou Lionne* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 1687, 1688).

— Jean *Lion*, curé de Jette(-Saint-Pierre) et de Ganshoren, évêché de Malines, district de Bruxelles,

remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à ses églises, 1787, le 17 avril : un lion. Ecu, ovale, dans un cartouche. Cq. et C. (?). Le haut du cachet indistinct (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46374).

LIORCHSTRATEN (Jean van der), homme de Gilles van Berchem, scelle un acte passé devant les échevins d'Anvers, 1311 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce et un sautoir brochant; aux 2^e et 3^e, trois pals. Sans L. (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoe-den*, c. III) (voir **Berchem**).

Ledit Gilles van Berchem se sert de ce même sceau en guise de contre-scel.

Lipp, voir **Lippe**.

Lippe (Bernard, seigneur de la), s'allie avec l'évêque de Paderborn et Gérard, le jeune, margrave de Juliers, comte de Ravensberg, contre le comte de Rietberg, 1347; scelle en 1349 : une rose. C. : les trois pétales supérieurs d'une rose, issant de derrière le cq. T. : un homme sauvage et un homme vêtu, issant de l'encadrement du champ du sceau. L. : ✠ *S' Secretvm Bernhardi domini de Lippia* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N^{os} 501, 518, 521).

Voici, d'après GELRE, le blason du *here van der Lippe*, homme de l'évêque de Munster : d'argent à la rose (quintefeuille!) de gueules, boutonée d'or. Le cq. d'or. Capeline d'argent. C. : un vol de l'écu.

— (Othon, sire de la), conclut une convention avec l'évêque d'Osnabrück, Gérard de Juliers, comte de Ravensberg, et Renier van den Wolde, drossard, *ein hodere der herscap van Ravensberge*, 1348 : une rose. C. : une rose, attachée à la partie postérieure du cq. L. : ✠ *S' Ottonis nobilis viri et domini de Lippia* (Ibid., N^o 507).

— (*Henricus de*), armiger, patron de l'église de *Lippe* (Lipp?), 1365 : deux fasces. L. : ✠ *S' Henrici . . . Lype* (Ibid., N^o 770).

— *Lambertus, pastor ecclesie parochialis in Lippe* (Lipp?), 1365 : un menu fretté (diapré) chargé de deux fasces. L. : ✠ *S' Lamb'ti pastori . . . v . . e* (Ibid.).

— (Othon van der), *domprovest* à Cologne, rendra indemne le comte de Berg, son répondant, 1375 : une rose. L. : *S' Ottonis nobilis de Lipia* (Ibid., N^o 912 1/2).

— (Bernard van der), fils de *Symon, Juncher to Lippe*, 1376 : une rose. L. : *S' Bernhardi doicelli de Lippia* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N^o 423).

— (*Symon, Juncher to*), promet d'observer tous les articles contenus dans l'acte fait par son parent (*neve*), Englebert, comte de la Mark, Thierry de la Mark, frère de celui-ci, et le comte Othon de *Tekenborch*, relativement à la réconciliation entre son

beau-frère de *Tekenborch* (Tecklenburg) et lui-même, 1348 : mêmes écu et C. qu'Othon, 1348. L. : *S' Symonis nobilis de Lippia* (Ibid.).

Lippe (*Edele Elzebe van Morse, eeliche huysvrouwe des Edelen Berndes van der*), renonce à tous les biens de ses père et mère : Frédéric, comte de Moers, seigneur de Baar, et Walburge de Saarwerden, comtesse de Moers, etc., 1403, le lundi avant la Saint-Martin : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce (**Moers**); aux 2^e et 3^e, une rose. L. : *S' no Morse de Lippia* (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N^o 50).

— (Bernard van der), ci-dessus, 1403 : une rose. C. : une rose, attachée par le bas, à la partie postérieure du cq. L. : *S' Bernhard de . . . pia* (Ibid.).

— (Jean et *Reyneken* van der) (Lipp?), frères, reçoivent un paiement de Gérard, duc de Juliers et de Berg, 1446; tous deux : deux fasces bastillées. Jean, sans timbre. Renier : C. fruste (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N^o 2365) (Pl. 13, fig. 340).

— (*Die edele ind walgeboren Berndt, her zer*), parent (*neve*) de Vincent, comte de Moers, 1481 : une rose. L. : *S' Bernt here zo de Lippe* (Dusseldorf, *Orange-Moers*, l. 83) (voir **Lippstadt**, **Nassau**).

Lippeloo. *Walterus de Lippenlo*, co-seigneur de *Wesele*, (s Gravenwesel) (voir **Amman**), 1292 : trois chevrons et un bâton brochant. L. : ✠ *S' Walteri d enlo* (*Nazareth*).

— (Jean van), échevin d'Anvers, 1325 : trois chevrons, accompagnés en chef à dextre d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S' Iohannis dei de Lippoe* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N^o 304).

— Henri van *Lippeloe*, bourgeois, *illegitimus*, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : trois chevrons et un bâton brochant. L. : ✠ *S' Henrici de Lippoe* (Chartes des comtes de Flandre).

Lippijn (Henri), receveur du comte de Flandre, 1372; Henri *Lippin*, receveur général de Flandre et d'Artois, 1384, 5 : d'hermine à trois fleurs de lis. L. : ✠ *rici ins* (Ville de Gand et C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 280).

Lippevelde, voir **Schoutheete**.

Lippstadt (La ville de), 1396 : dans le champ du sceau, une enceinte de ville, surmontée d'une rose. L. : ✠ *Sigillum burgensium civitatis de Lippia* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N^o 423) (voir **Lippe**).

Lips. Jean van *Leeps*, jadis prisonnier à Bâweiler, sous le seigneur de Rotselaer; i. t. : 135 moutons, 1374 : trois pals; au chef chargé de trois maillets penchés. L. : ✠ *Sigillum Iohannis de Leeps* (Chartes des ducs de Brabant).

Lips (Maitre Nicolas) (sans particule), échevin du duc à Overijssche, 1339 : une nue (?), mouvant du flanc dextre et en chef à senestre trois étoiles, rangées 2 en pals et 1 à senestre, entre les 2 autres (C. C. B., c. 107).

Liroux. *Libiers de Lirouls*, écuyer, se déclare solidaire, avec le duc de Brabant et d'autres, pour une dette, 1372, le 18 juin : trois piles, la 1^{re} chargée d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ d *Libert de Liroes* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2418).

Lys (Léonard-Adolphe-Marie), prêtre, sous-régent au collège de la Sainte-Trinité, à Louvain, tient un bénéfice simple, fondé en la paroisse de Herve, duché de Limbourg, diocèse de Liège, 1787 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, cinq (3, 2) fleurs de lis ; aux 2^e et 3^e, un cerf saillant. C. : une fleur de lis (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46376).

Le collateur de cette fondation était, alors, Pierre-Simon-Claude Lys, official de l'évêché de Liège, pour la province de Limbourg, en qualité de curé de Herve.

— (Pierre-Simon-Claude), curé de Herve, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de son église et de fondations dont il est le collateur, 1787 : mêmes écu et C., le tout surmonté d'un chapeau ecclésiastique (cachet, en cire rouge, sans L.) (Ibid., reg. 46375 et 46376).

Lise. *Egidius, filius Lyze*, échevin de Louvain, 1263 : trois pals ; au chef chargé à dextre d'une étoile à cinq rais L. : S' E *scabini lova* . . (Léproserie de Terbanck, à Héverlé, Etabl. relig., c. 4720, A. G. B.).

— (*Egius, filius*), échevin de Louvain, 1266 : une divise, soutenue de trois pals (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Cet écu doit se blasonner : trois pals ; au chef plain.

— *Egidius filius Lyze*, échevin de Louvain, 1269 : trois pals ; au chef plain. L. : ✠ S *Egidii* . . . se (Léproserie de Terbanck, c. 4723, loc. cit.).

— *Egidius filius quondam Egidii filii quondam Lise*, échevin de Louvain, 1294 ; *Egidius dictus Voren Lizensone* (*Vorenlisensone*), échevin de Louvain, 1299, 1301, 2 (n.st.) : trois pals ; au chef chargé d'une fleur de lis, issante. L., 1299, 1302 : ✠ S' *Egidii fī Lize scab lova* (Ibid., c. 4721, 4722, et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Une famille Lysen, anoblie, en Belgique, en 1859, porte : d'or au chevron de sable, chargé de trois annelets d'or et accompagné de trois fleurs de lis de gueules. C. : une fleur de lis de l'écu entre un vol d'or et de sable.

Lisy (Jean de), *demourant a Provins, sergent du Roy, messire, et gardien de hault etc., monseigneur de Lucembourg et de Breban*, reçoit, du receveur de celui-ci, 30 sols, pour son salaire de iij jours

alent et venent de Provins a Colomiers, etc., 1381 : un chevron, accompagné de deux besants, ou tourteaux, 1 en chef à dextre, 1 en pointe, et d'un annelet en chef à senestre. C. : une tête et col de chien braque (lion?) (Chartes des ducs de Brabant).

Lijschap (Gisbert) (et *Liscap*), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Cranendonck ; i. t. : 349 moutons, 1374 ; scelle pour son frère, Jean *Lisscap*, prisonnier, sous le même, i. t. : 203 moutons, 1379 : deux pals. C. : un chapeau de tournoi, soutenant une herse de labour triangulaire, sommée d'une plume. L. : ✠ S' *Ghiselberti Lysscap* (Ibid.).

— (Jean), bâtard (ci-dessus), scelle lui-même une quittance relative à Basweiler, 1374 : deux pals et un bâton brochant. L. : . . . *Iohannis dci Lissca* . . (Ibid.).

— (. . .), de Helmond, prisonnier *illegitimus*, sous le sire de Perwez ; i. t. : 50 moutons, 1374 : un fer de moulin en chef à dextre et deux merlettes, 1 en chef à dextre, 1 en pointe, accompagnés en cœur d'une étoile. L. : S *dicti L . . scap* (Ibid.) (Pl. 13, fig. 341).

La charte l'appelle *Lijschap van Helmont*, sans prénom. Guillaume van Broecheoven, fils de Catherine Lisscops (!) (sœur de Hille L. et d'un fr. Gisbert L.), relève un fief du Brabant (compte Saint-Jean 1386-87 ; C. C. B., N° 17144, r° 206 v°).

Lys-, Lis-, Lise-, Lisen-, etc., -kirchen. *Constantinus de Lysilskirgen, senior, civis coloniensis*, donne quittance à Adolphe, comte de Berg, 1316 : trois lambels, respectivement de 5, 4 et 3 pendants, rangés en pals ; au franc-quartier brochant plain (hachuré). L. : ✠ S' *Constantini de kerke* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 236).

— *Constantin van Lisenkirgen, burgere van Coilne*, 1328 : même écu ; au franc-quartier plain. L. : S *Constantini de Liskircin* (Ibid., N° 331).

— *Constantinus de Lisekirchin, vicecomes Colonie*, tient, du duc de Brabant, sa vie durant, *domum et mansionem suam, sitam in civitate coloniensi, dictam vulgariter « des Hertzogin huys », cum domo retra sita, « zu dem Wyger » nuncupata*, lesquelles, après sa mort, seront tenues par sa femme, Elisabeth, et son fils, Henri, leur vie durant, 1349 : même écu, sans franc-quartier, le 1^{er} pendant du 1^{er} lambel étant supprimé, un annelet se trouvant posé à sa place. L. : S *Costa . . . de Lys . . . e . comes de Orsbe* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Dominus Constantinus de Lisekirchin, strenuus vir, scabinus*, scelle l'acte dudit *vicecomes*, qui le qualifie *meus consanguineus*, 1349 : même écu, mais le 1^{er} lambel complet et sans annelet ; une coquille (?) posée entre les deux premiers pendants du 1^{er} lambel. L. : . . *Costantini de Liskirgin* (Ibid.).

Il était donc chevalier.

Lys-, Lis-, Lise-, Lisen-, etc., -kirchen. Constantin van *Lyskirche*, sire d'*Arsburch*, promet de rendre, au duc de Brabant, *die brieve die ich under haen als van den lande van Millen*, 1382 (n. st.) : même écu sans coquille, un anneau brochant en chef à dextre. L. : *S Costant . . . Costin van Liiskerken* (Ibid.) (Pl. 13, fig. 342).

— Constantin van *Lysenkirke*, comte d'*Aersborch*, à Cologne, reçoit, du Brabant, 100 *peters* d'or, *van allen scouden, geluften of anderen gebreken* (guerre de Gueldre?) 1394 : même écu, mais l'annelet, non brochant, en chef à dextre, et le 1^{er} lambel à quatre pendants. C. : un plumail soutenu d'une longue tige. L. : *S Costant . . . Lysenke com* (Ibid.) (voir **Neuenahr**).

Orsbere, Aersborch, etc., = Oversburg, à Cologne.
D'après FAHNE, *Gesch. der coeln., etc., Geschl.*, les *Lyskirchen* seraient de la souche des *Superbi*, ou *Overstolz*.

Lison. Toussaint *Lison*, tient, du château de Flobecq, un fief à Wodecq, 1546 : une roue. T. : un ange. Il signe : *Toussaien Lison*. L. : *S' Lisson* (Fiefs, N° 10444).

— Antoine *Lison*, à Wodecq, tient, dudit château, par sa femme, Françoise Robert, une rente sur une terre à Wodecq, 1566 : un nœud, surmonté d'une feuille de tilleul et accosté en chef de deux aigüères. L. : *Seel Anto . . . Li . on* (Ibid., N° 10432).

Lisse (Fr.-C.), religieux de Bonne-Espérance, domicilié à Mariemont, possesseur du bénéfice de Saint-Jean-Baptiste, en l'église de Senefle, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens adhérents à ce bénéfice, sans date (1787) : (d'argent à) trois merlettes. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à trois fleurons et à deux pyramides de trois perles ; ledit écu accosté de deux palmes, liées au bas (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46369).

Lissendorf Lambert van *Lyssendorp*, écuyer, vassal de l'abbé de Prüm, 1368 : une ramure de cerf. L. : *S' Lemgin de Lisendorp* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 809).

Lisserœulx. Monseigneur Jehan de *Lisseruelles*, chevalier, scelle une charte de Jean, sire de Harchies, écuyer, bailli des bois du Hainaut, 1339, à Mons : une divise, surmontée d'une divise vivrée ; le bas de l'écu et le C. sont cassés. L. : *S' Jehan sig . evr dov Vv . . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 552) (comp. **Jauche**).

Il fut tué à la bataille de Stavoren, en 1345. GELRE donne ainsi son écu : coupé de gueules et de sinople, à la fasce d'or, brochant sur le coupé, surmontée d'une divise vivrée d'or. Ce héraut d'armes, qui l'appelle *heer Jan Lusserulis*, dit à son propos : *« hi droech den scilt beneden groen | een faes van goude die ridder milde | tupperate van sinen scilde | dat hi droech des bin ic icits | dat was een hooft van gommelgiis* (Gommegnies).

WILLEMS, *Wapendichten op sommige ridders gevallen in den slag bij Stavoren* (Belgisch Museum, v. (103-112), pensait que GELRE (respectivement le roi d'armes BELJEREN), par ce terme : *een hooft van Gommelgiis*, faisait allusion à « une tête de géant ».

Cette interprétation inexacte a été rectifiée par M. JEAN VAN MALDERGHEM, *La Bataille de Stavoren, 26 septembre 1345*, p. 37 et 62.

Lisseweghe (Victor de), homme de fief du comte de Flandre, au bourg de Bruges, 1404, 5 : une bande, chargée de trois fleurs de lis et accompagnée au canton senestre d'un croissant. L. : *. weg . .* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 39).

Le seigneur de LYSSEWEGHE : essequeté d'argent et de sable de six large, au premier canton d'or, à cinq chevrons de gueulle et crye : Courtraeygen! (CONS. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

VOIR LÉOP. VAN HOLLEBEKE, *Lisseweghe, son Eglise et son Abbaye* (Bruges, 1863). Les renseignements généalogiques sur les personnes du nom de Lisseweghe que l'on rencontre dans ce livre ne sont guère utilisables, l'auteur ne donnant pas ses sources et ayant accepté une partie de ces détails d'un généalogiste qui ne peut inspirer que la défiance.

LYSSCHET (Jean van) (et *Lysschit* (Leuscheid?)), écuyer, vassal de l'abbé de Prüm, 1368 : coupé ; au 1^{er}, un lion issant du coupé ; au 2^d, trois (2, 1) roses. L. : *S' Johis d' Leyscheit* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 809).

Lissoir (F.), conseiller et aumônier du Roi Très-Chrétien, abbé de l'abbaye de Saint-Remy de Laval-dieu, en France, de l'ordre de Prémontré, vicaire général et conseiller dudit ordre, remet, au gouvernement autrichien, un état des biens de son abbaye, sis au Pays-Bas autrichiens, 1787, le 23 avril : de gueules au lis au naturel, tigé et feuillé ; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles à cinq rais. L'écu entouré d'un cartouche, sommé d'une couronne à neuf perles et, à dextre, d'une petite mitre ; ledit écu posé sur une crosse, en barre. Le tout surmonté d'un chapeau de prélat (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46660, *France*).

Lisson, voir **Lison**.

Lijsstep (Jean), échevin de Bois-le-Duc, 1314, 5 : de vair (befroi) plain, à trois tires (Malines).

List (Gauthier van der) déclare indemne le comte de Flandre, *van minen ghiselcepe dar in dat ic ghelegghen hebbe van sier stat weighe van Antwerpen*, 1358 : écartelé de . . . et de . . . ; le 1^{er} quartier chargé d'un écusson plain, ou fruste. C. : un buste entre un vol. L. : *S' ri d t* (Chartes des comtes de Flandres).

— (Jean van der), échevin d'Anvers, 1431, 2 : écartelé de . . . et de . . . Cq. couronné. C. : une tête imberbe entre un vol. T. dextre : une damoiselle. S. senestre : une licorne. L. : *S' Iohannis de List* (Notre-Dame, Anvers, *Chap., capsae* 6-10).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

Pl. XCIX.

Fig. 1. Gauthier de Momalle, dit de Warfusée,
seigneur de Momalle, chevalier (1338),

Fig. 2. Arnould Nuijst, écoutète de Maestricht
(1338),

Fig. 3. Lambert, sire d'Oupeye, chevalier (1338),

combattants
de la guerre
de Cent ans
(voir Pl. XCIII).



Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.



List (Arnould van der), échevin *illeg*, 1467 : écartelé de . . . et de . . . ; un lambel brochant sur l'écu. Cq. couronné. C. : une tête imberbe entre un vol. T. dextre : une damoiselle. S. senestre : une licorne (M. Donnet) (Pl. 13, fig. 343).

— (Arnould van der), même qualité, 1470 : même écu, sans lambel. Cq. couronné. C. : on voit une partie d'un vol. S. senestre : une licorne. Le sceau est cassé à dextre (Notre-Dame, Anvers, *Chap., capsae* 6-10).

Lith. Renier van *Lit*, tenancier juré de la chambre des tonlieux de Bruxelles, 1444 ; scelle, avec Pierre van Os (voir celui-ci) des quittances, 1447, 8, 9 : plain ; au chef plain ; un filet brochant sur l'écu. L. : *Lyt* (Bruxelles et C. C. B., c. 411).

LITIERE (*Pierars de le*) reçoit une rente, du receveur de Binche, 1378 : un maillet (droit) (Chartes des ducs de Brabant).

LITORE, voir **OVIRSBURCH, Ufer**.

Littart (Salomon), écuyer, déclare tenir, du roi de France : « la maison franche de Grand Fontaine », dans la seigneurie de Neufchâteau (comté de Chiny), 1681 : un cerf passant ; au chef chargé de deux roses. C. : une tête et col de cygne, tenant du bec un poisson (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., 43713^b).

Lo[e] (Gérard van der) reçoit une rente sur Rolduc, 1362, 3 : trois pals et une fasce brochante, chargée de deux étoiles (Chartes des ducs de Brabant).

Lobbe (Jean), seigneur d'un fief à Haren, sous Evere, 1404 : un sautoir ; au franc-quartier coupé ; au 1^{er}, un lion passant ; au 2^d, plain (E. G., l. 348).

LOBBELE, voir **Meijnartshoven**.

Lobbés, voir **Fortin**.

LOBBZ (*Lambeert de*), *rentmeester mijns heren van Liengne ende van Rumste*, déclare avoir reçu, du Brabant, *in den name mijns heren van Liengne ende van Rumste*, 120 aimes (*amen*) de vin, dues, à ce dernier, à titre de fief, pour deux termes d'un an, 1366, le 6 mai : trois fermaux ronds, 1 en chef à senestre, deux en pointe, accostés ; au franc-quartier chargé d'une bande, surchargée de deux lions et accompagnée, au canton senestre d'une molette. L. : ✠ *S Lambert [L]ebov* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2049).

Lobel, voir **LAUBEL**.

Lobkowitz. Ferdinand, évêque de Gand, collateur d'un bénéfice, à Baesel (Waes), etc., 1787 : parti d'un trait, coupé de deux autres, qui font six quartiers ; au 1^{er}, d'or au rencontre de bœuf bouclé

(**Pernstein**) ; au 2^d, de gueules à l'ange, posé de de face, issant de la pointe (**Sagan**) ; au 3^e, d'azur au mont, surmonté de trois (2, 1) étoiles (**Sternstein**) ; au 4^e, d'azur au lion couronné ; au 5^e, d'azur à trois pals d'argent ; au 6^e, d'azur (sic !) à l'aigle (**Glogau** ?). Sur le tout, un écusson écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, coupé de gueules sur argent (**Popel de Lobkowitz**) (1) ; aux 2^e et 3^e, une aigle, posée en bande (**Zerotin**). L'écu sommé, à dextre, d'une petite mitre, et, au milieu, d'un bonnet de prince de l'Empire ; ledit écu posé sur une crosse en barre, le tout surmonté d'un chapeau ecclésiastique (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46397 et 46607).

(1) Ce champ : coupé de gueules sur argent, doit représenter : d'argent, au chef de gueules.

Loddere (Jacques de) tient, de la seigneurie de Westseghem, un fief à Ursel, 1547 : une roue (Fiefs, N° 3347).

Lodders (Jacques), dit van den Broeke, homme de fief de la cour de Santhoven, 1423, 4 : trois étoiles, accompagnées en cœur d'un croissant. L. : *S' Iacop van den Broec* (Nazareth).

Lodemare (Jean), receveur de l'abbesse de *Spinailen*, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1417 : trois bustes de femmes, posés de face. L. : *Sig* *r* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 41).

Lodevoet (Louis), lieutenant du maire de Namur, 1483 ; écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois étoiles à cinq rais ; aux 2^e et 3^e, trois losanges. S. senestre : un un griffon (*Namur, Pauvres*, c. 1019).

— (Jean), échevin et lieutenant du maire du Feix, 1498 ; lieutenant de messire Jean de Spontin, chevalier, seigneur de Spontin et de *Corrières* (Courrière), etc., conseiller et chambellan de l'archiduc et son maire de Namur, 1515 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois étoiles à cinq rais ; aux 2^e et 3^e, un chevron (étai) renversé, accompagné de trois (1, 2) losanges. C. : deux cornes de bœuf, munies, chacune, d'une embouchure. S. senestre : un lion, coiffé du cq. de l'écu. L. : . *Jehan Lodevoet* (Namur, *Salzinne*, c. 517, et *Namur*, N° 1384).

Lodewijcx. *Wolterus filius Ludovici*, échevin de *Tuel* (Tuil), 1372, 4 : une croix nillée, accompagnée à chacune des quatre extrémités d'un besant, ou tourteau, et au 1^{er} canton d'un trèfle (*Geld.*) (Pl. 13, fig. 344).

— (Jean), échevin de Malines, 1438 : un lion, chargé d'un écusson à trois meubles, dont le 1^{er} est un trèfle, les 2 autres semblent être des panelles (?). S. : deux griffons (Malines) (voir **Loewics**).

A. VAN DEN EYNDE donne l'écusson à trois trèfles.

LOE. *Josse Verloo*, échevin de Heijst (-sur-Mer),

1486 : trois feuilles de chêne. L. : *S Ioes van der Loe* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 380).

LOE (Jean van), échevin de Tervueren, 1494, 1514 (n. st.) : une paire de ciseaux, ouverte. L. : *S la va Loe* (Abb. de Sainte-Gertrude à Louvain).

— (Gérard van den), échevin de *Berk* (Rheinberg), 1388, 9 : une bande, chargée de trois besants, ou tourteaux, et accompagnée au canton senestre d'une étoile (Dusseldorf, *Col.*, N° 1118) (voir **Lo**, **Loo**).

Loë. Henri van dem Lo et Renier, son fils, tiennent, de l'abbé de Werden, *to unser twier lye*, le bien dit « *Tylmans gud* », à Drever, paroisse de *Marlar* (Marl), 1411 : une cornière. L. : *S Hinrici van den Loe* (Dusseldorf, *Werden*, N° 108) (Pl. 13, fig. 345).

Renier van *Westerholte* scelle pour le fils, Renier van dem Lo, probablement mineur, puisqu'il ne possède pas encore de sceau.

— *Wessel van me Loe*, drossard de Holte (Westphalie), 1417 : même écu. L. : *Sigillum W van de . Lo .* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 746).

— *Wessel vanme Loe*, garant de Gossuin Stecke, maréchal héréditaire du pays de Clèves, 1435 : même écu. L. : *S van Lo .* (Arnhem, *Ammerzoden, Testamenten*).

— *Der Edle, Erentveste Knippenbergh van Lhoe zu Herle*, scelle pour son cousin (*vetter*) Everhart vom Lhoe, *saheligen Woltersz van (!) Lhoe zum Lhoe nachgelaszener eheliger Sohn*, qui a été investi, *ad vitam*, par l'abbé de Werden, du *Tilmansz guit*, à Drever, 1586 : même écu C. : six plumes d'autruche, sommées de trois cornières. L. : *S Knippenberk von Loe* (Dusseldorf, *Werden*, N° 108).

— *Mechtell van Loe, saheligem Wolters van Lhoe zum Lhoe eheliche dochter*, tient ledit fief, sa vie durant, 1591 ; scelle du sceau de son père : une cornière. C. : sept plumes d'autruche, surmontées de trois cornières. L. : *S Wolter van Loe* (Ibid.) (voir **Koijen**).

Cette famille, qui porte, selon les branches, les titres de comte et de baron, passa, en partie, en France et en Belgique.

Dans ce dernier pays, les barons de Loë-Imstenaedt ont pour armoiries : d'argent à la cornière de sable. Cq. couronné. C. : trois panaches accostés, formés, chacun, de deux plumes d'autruche de sable et d'argent, passées en sautoir, sommés, chacun, d'une cornière de l'écu.

Le baron Alfred de Loë, admis dans la noblesse belge, en 1885, porte ces mêmes armes, avec, pour supports, deux griffons d'or.

LOEBEKE, voir **Udekem**.

Loef (*Henricus*), échevin de Bois-le-Duc, 1535 : une bande bretessée et contre-bretessée (Malines).

— *Dierck Loef Henricks zoon*, échevin de Heusden, 1548, 62, 9 : même écu (Malines).

Loef (Barthélemy), échevin de Bois-le-Duc, 1551 : même écu (Malines).

— (Barthélemy), échevin *illeg*, 1606 : même écu, brisé à senestre de . . . (une flamme ?) (Malines).

LOEGEN. *Johannes dictus van der Loogen*, échevin de Bruxelles, 1364, 5 : une fasce, chargée d'une aigle éployée et surmontée d'un lambel à cinq pendants. L., 1364 : $\text{✠ S' Iohannis de L . . . ea}$ (Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B., *passim*, et Bruxelles).

— (Guillaume van der), héritier de son père, Jean, tué à Basweiler, sous Jean van Redelgem ; i. t. : 60 moutons. 1374 : même écu. L. : $\text{✠ S Willi dei van d' Loege}$ (Chartes des ducs de Brabant) (comp. **Usele**, **Vlec**).

Loen (*Johannes de*), échevin de Louvain, 1366, 7 : plain ; au chef plain ; à la bande brochante, semée de fleurs de lis (complètes). L. : $\text{✠ S' Iohannis dei de Loen scabini lov}$ (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Jean de *Loen de Roosbeek*, écuyer, seigneur de Folkendange (comté de Chiny), déclare tenir, du roi de France, cette seigneurie, avec maison noble, haute, moyenne et basse justice, etc., 1681 : une fasce bastillée, surmontée de trois merlettes. C. : une merlette (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 45713a).

— (Louis-Joseph, baron de), chanoine de la cathédrale de Gand, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à l'autel de Notre-Dame, en l'église d'Opvelp, au quartier de Tirlemont, évêché de Malines, autel dont il est le bénéficiaire, 1787, le 24 mars : une fasce bastillée de sable, surmontée de trois merlettes. L'écu sommée du bonnet des barons aux Pays-Bas autrichiens. S. : deux lions regardants (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46566) (voir **Loo**, **Loon**, **Looz**).

Les barons de Loen d'Enschedé actuels, en Belgique, portent : d'argent à la fasce bastillée, surmontée de trois oiseaux, le tout de sable. L'écu sommé du bonnet des barons des Pays-Bas autrichiens. S. : deux lions au naturel, regardants, armés et lampassés de gueules.

Loenersloot. *Ghijsebrecht van Loenreslote* (voir **Abcoude**), 1298 : un sautoir. L. : $\text{✠ S' Gilberti de Lonresloe . . (Hollande)}$.

— Henri van *Loenresloete*, écuyer, scelle un acte de l'évêque d'Utrecht, 1323 : même écu. L. : *S' Henric va Loenreclote (!)* (Ibid.).

CELLE donne ainsi le blason de *Her Splinter van Loenresloet*, homme de l'évêque d'Utrecht : d'or au sautoir de gueules. Volet : . . . (non colorié). C. : un chapeau à tournoi garni de deux ailes de chauve-souris . . . (non coloriés).

Loenhout (Gilles van), échevin de Malines, 1381,

- 3, 6, 9, 90, 2, 3, 4 : trois roses ; au franc-quartier brochant, chargé d'une scie de boulanger, posée en bande (Malines).
- Loenijs** (*Henricus*), échevin de Bruxelles, 1479 : trois tours, ou portes crénelées ; au franc-quartier brochant chargé d'une fasce et d'un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. C. : une hure et col de sanglier entre deux oreilles d'âne. L. : *Loenijs* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. B. ; Chartes et documents divers, c. 1) (voir **Droegenbroeck**, **Woelmont**).
- (*Henricus*), échevin de Louvain, 1546 : un lion, l'épaule chargée d'un écusson parti-émancé. L. : *S Henrick Lvens scabi lova* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).
- **Rodolphus Lonijs**, échevin de Bois-le-Duc, 1440 : trois fers de moulin et une bordure endentée. L. : *S Rodolphi Lonis scabini in Bvscio* (Ibid.).
- Loenman** (Jean), échevin de Bois-le-Duc, 1418 : une étoile à cinq rais (Helmond).
- (Jean) (fils de Jean), même qualité, 1473 : même écu, brisé en chef à dextre d'un animal (ours?) passant (Malines).
- Loese**, voir **Loos**, **Lose**.
- LOET** (*Rikaert van*), jadis prisonnier à Bâsweiler, sous le sire de Schoonvorst ; i. t. : 2178 moutons, 1374 : une fasce entre deux burelles. L. : ✠ *Si Ricardi de Lvred* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Leuth**).
- Loetere** (Jean), échevin de Tirlemont, 1424 : une bande, accompagnée au canton senestre d'un besant, ou tourteau. L. : ✠ *S Iohannis Loetere scabini thenensis* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, Etabl. relig., c. 3609).
- Loets** (Jean), échevin du couvent du Val-Sainte-Lucie, dans sa cour de Saint-Jean à *Wilre* (Wilderren), 1566 : parti ; au 1^{er}, trois fascées, celle du milieu entre deux tierces ; au 2^d, un chevron, accompagné au canton senestre d'une étoile (Ordange).
- (Jean), échevin du banc et de la haute justice de Halle, 1571 : parti ; au 1^{er}, trois fascées ; au 2^d, un étai. L. : *S Ian Loits* (Couvent de Mariendael, à Diest, Etabl. relig., c. 4686, A. G. B.).
- (Jacques), homme de fief du Hainaut, 1618, à Soignies : une fasce, chargée de deux chevrons accolés et accompagnée de trois (2, 1) étoiles à cinq rais. C. : un bonnet, aplati au haut, chargé d'une burelle vivrée et sommé d'une étoile à cinq rais. L. : *S Jacques Loets* (Hospice de Soignies, à Soignies)
- D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, Loets porte : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, de gueules à trois fers de moulin d'argent ; aux 2^e et 3^e, d'or à trois fascées de sable.
- Loevenich**, voir **Wijhe**.
- Loewics** (Jean), échevin de Gorssum, 1427 : un lion couronné et un filet brochant. L. : *S Iohannis . . . wichs* (Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).
- Jean *Loijwijchs*, échevin de *Bielrevelt* (Binderveld), 1437 : un lion couronné. L. : *S Ian Lowiic*. (Ibid.).
- Loge** (Guyot de la), jadis prisonnier à Bâsweiler, parmi les gens (*bede*) du duc de Brabant ; i. t. : 443 1/3 moutons, 1374 : un lion, l'épaule chargée d'une coquille. L. : *S Gvion] dec . ir . ay* (Chartes des ducs de Brabant).
- (Thierry de le), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1489 : trois coquilles. C. : une coquille entre un vol (Mons, Sainte-Waudru, c. 2) (voir **Loye**).
- LOGES** (Jean des), homme de fief du duc de Brabant . . . , comte de Hainaut, etc., 1423 : deux poissons accostés, accompagnés en cœur d'un anellet. L'écu sommé d'une rose et accosté au bas de deux autres roses. L. : *S Jehan des Loeges* (Chartes des ducs de Brabant).
- (Hughes de), chevalier, seigneur de *Cha[r]illy* et de la *Boullaye* (et *Boulloye*), gouverneur, pour le roi de France, de la ville et château de Tournai, 1521 : un sautoir. C. : deux oreilles d'âne. L. : *Sai de Loges* (Tournai, Chartrier) (voir **Antoine**, **Malapert**).
- Lohausen**, voir **SEYLDUNCK**, **Calcum**.
- Loherains, dit de Blaton** (Jean) (Lorrain?), clerc, bourgeois de Valenciennes, reçoit, de la ville de Tournai, une rente inscrite sur sa vie et celle de sa fille, *Pieronne*, femme de Jehan de Sommaing, orfèvre, 1407, 8 : trois fascées, accompagnées d'un croissant et de huit roses, le tout rangé par 3, 3, 2, 1. L'écu sommé d'un homme sauvage, issant, sans massue, et ledit écu accosté de deux têtes de léopard. L. : *Jehan de Blaton clerc* (Tournai, Quittances) (voir Pl. 13, fig. 346).
- Lohmar**, voir **LOMARE**.
- LOY** (*Wautiers de le*) reçoit, du receveur de Brabant, Godefroid de le *Tour*, dit des *Pres*, men chier et boin amy, pour men tres chier singneur mons. de *Gomignies*, dont il présente la quittance, 60 moutons ; Bruxelles, le 9 mai, 1366 : un sautoir, chargé en cœur d'une étoile et cantonné de quatre oiseaux. L. : ✠ *Watelet Weloin* (!) (Chartes des ducs de Brabant, N° 2034).
- Jean de Jauche, seigneur de Gommegnies, dans sa quittance du 5 mai 1366 l'appelle : *Watelet de le Loy, no vallet* (Ibid., N° 2031).
- Loye**, voir **Oijenbrugge**.

Loiaerd (*Jan, filius Pieters, filius Wouters, gheseid*)
échevin d'Oostburg, 1415 : une fasce, accompagnée
en chef de deux merlettes et en pointe de . . . L. :
S Ian (C. C. B., Acquits de Lille,
l. 89, 90).

Loyaucourt (Jean, seigneur de), lieutenant du bailli
de Tournai, de Tournésis, de Mortagne, etc., 1465,
6, 8 : de . . à l'écusson plain. C. : un homme
issant (?). S. : deux griffons (Tournai, Chartrier).

LOYE (Jean de le), chanoine de l'église Notre-Dame
de Condé, homme de fief du Hainaut, scelle un acte
concernant les Chartreux, près de Tournai, 1441 :
trois coquilles. T. : un ange (Tournai, Chartreux,
c. II) (voir **Loge**).

Loye[n], voir **Daun**.

Loyers. *Watiers de Loïers*, homme du comte de
Namur, 1289 : de . . à l'étoile à cinq rais en chef
à droite. L. : *S' Watter de Loies* (!) (Namur,
N° 211) (Pl. 13, fig. 347).

— Lambert de *Loyer*, échevin de Temploux, 1495 :
écartelé; au 1^{er}, un peigne; aux 2^e et 3^e, deux lions
léopardés, rangés en pal; au 4^e, trois roses. T. : un
ange. L. : . . . *mbert* (Namur, *Salsinne*,
c. 517) (voir **Celles**).

Loijcx (Jacques), échevin de la haute justice de Halle
(près de Léau), 1371 : de vair à la fasce, chargée de
trois fleurs de lis. L. : *S Iacob Loycx* (Couvent de
Mariendael, à Diest, Etabl. relig., c. 4686, A. G. B.).

Loir, voir **Lhoir**.

Loys (*Pierart*), homme tenant hirelauge, nommez
frans alloes, de Dieu tant seulement, en Hainaut,
1463 : une aiguère contournée, surmontée d'un
besant ou tourteau. T. dextre : un homme sauvage,
portant sa massue sur l'épaule droite (Tournai,
Croisiers).

Lois (Jacques), échevin de Rotterdam, 1664 : coupé;
au 1^{er}, parti; a, un sablier; b, un lion; au 2^d, une
fasce onnée. Cq. couronné. C. : un lion issant entre
un vol. L. : *S' Iacob Lois* (U.).

Loits, voir **Loets**.

Loix (Jean) *van der Boirch*, le vieux, juge dans la
cour censale du couvent de Sainte-Marie-ten-Trone,
dans la franchise de Brusthem, 1441 : plain; au
chef chargé d'une étoile (Abb. de Saint-Trond, c. 9)
(voir **Puelinchs**).

En la même année, il scelle, comme tenancier du damoiseau
Jean van Boxmeer, dans sa cour censale de
Brusthem (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

— Jean *Loix van der Boirch*, le jeune, tenancier de
la cour dudit couvent, 1441 : même écu (Ibid.).

Loix. Louis *Loijcx* (tout court), feudataire, à Brus-
them, de Jean van *Alsteren*, seigneur *tot Hamele*,
de demi-Brusthem, etc., 1487 : même écu (Abb. de
Saint-Trond, c. 18) (voir **Loijcx**).

Alsteren = *Alfter*.

LOKERON, voir **LOCRON**.

Lochau, voir **KUNSTAT**.

Lockhorst. *Joncheer Vincent van Lochorst, heere
van Heemstede*, etc., 1379, le 1^{er} mars : un sautoir
échancré. C. : deux pattes d'ours, en chevron ren-
versé, issant d'une cuve d'hermine, coupée de . . .
et d'hermine (contre-hermine). L. : *S Vincenti* (!)
de Lochorst (Arnhem, *Ammerzoden, Testamenten*).

La partie inférieure de la cuve est plus large que la
partie supérieure, qui représente plutôt un *chef*.

L'acte du 1^{er} mars 1379 constitue le contrat de mariage
entre *Joncheere George van Arckel, vrijheer tot
Amerzoijde* (Ammerzoden), *Wel* (Well), etc., et noble
damoiselle *Anna van Lochorst*, fille aînée dudit Vin-
cent.

A ce contrat, assistent comme témoins : 1^o, sa mère,
dame Catherine van *Ghelre* (Gueldre), veuve de sire
Waleran van Arkel, baron de *Hoickelom* (Heukelum)
et de *Leijemburch* (Leijenburg), seigneur de *Waerden-
burch* (Waerdenburg), *Amerzoijde, Wel*, etc., *Jonck-
here Charles van Arckel, vrijheer tot Wardenburch
ende Nederjnen* (Neerijnen), frère dudit Georges,
*Joncheer Rutgaert van den Boitzelaer, vrijheer tot
Asperen*, etc., et sire Nicolas *Vijch* (Vijgh), chevalier,
bailli (*amptman*) de *Nederbetuwe*, plus proches pa-
rents du futur;

2^o, le père de la future, damoiselle *Anna van Schoenhoven*
(Schoonhoven), sa femme et mère d'*Anna*, damoiselle
Anna van Nassauwen (Nassau), veuve de *Jonckheere
Robert van Schoenhoven*, seigneur de *Wanroij* (Wan-
rode), grand'mère de la future, le révérend sire Gull-
laume van Amerongen, doyen d'*Oudemunstre, Jonck-
heer Philippe van Schoenhoven*, seigneur de *Wanroij*,
maître *Cornelle Suijs*, seigneur de *Rijswijck*, et
Jonckhere Pieter, heer van heer Jans dam (Heerjans-
dam), oncles et plus proches parents d'*Anna van
Lochorst*, et maître Gérard van *Hoegheveen* (Hoog-
veen), pensionnaire de la ville de Leide, requis par le
père de celle-ci.

— *Anna van Lochorst*, veuve de sire George van
Arckel, seigneur d'*Amerzoijen, Wel*, etc., comme
mère et tutrice de *Joncher Otto van Arckel*, mi-
neur, donne procuration à *Adriaen Pouwels* van
Noort, leur drossard d'*Amerzoijen*, à l'effet de
relever, devant la cour féodale de Gueldre et de
Zutphen : *het sloth Amerzoijen, mitten dorpe, ge-
rechten, hoghe ende leghe, mitte leenmannen und
mit allen zijnen toebehoren, oick mitten thienden
thoe Driell* (Driel), *tho Rossum, tho Heruverden*
(Heerewaarden), au bailliage de *Bommelreweerd*
(Bommelerwaard), 1590, le 5 septembre : (écu en
losange) parti; au 1^{er}, deux fasces bretessées et
contre-bretessées; au 2^d, un sautoir échancré. L. :
S D Anne de Lochorst vid.
domini de Ame (Arnhem, *Ammer-
zoden, Beleeningen*).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

Pl. C.

- | | |
|---|---|
| Fig. 1. Guillaume, seigneur de Petersheim, chevalier (1338), | } combattants
de la guerre
de Cent ans
(voir Pl. XCIII). |
| Fig. 2. Théodore, seigneur de Seraing, chevalier (1338), | |
| Fig. 3. Arnould van Tweenberghen, écuyer, bourgeois de Maestricht (1339), | |

GELRE donne à *ditē*(y) *vā Lochorst*, homme de l'évêque d'Utrecht : d'or au sautoir engrêlé de sable.

Locquenghien (J.-P. de), abbé de l'abbaye de Saint-Sauveur, à Eenaeme, province de Flandre, diocèse de Malines, remet, au gouvernement autrichien, le dénombrement des biens de son abbaye, sis au pays d'Alost, district de Renaix, 1787, le 27 mars : d'hermine au lion. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à neuf perles, soutenant une mitre. L. : *Sigillum . . . ippi de Locquenghien abbatiss eenamensis* (sceau empreint sur papier, plaqué sur une hostie) (C. C. B., rég. 46671) (voir **Eesbeke**, **Iseburg**, **Linden**, **Matens**, **LONDEFORT**).

Cette famille existe actuellement en Allemagne, où elle acquit la seigneurie de Laach (Prov., Rhénane), etc., et s'allia, entre autres, à la famille comtale de Stolberg. Pour la branche belge, voir J.-Th. DE RAADT, *Les seigneuries du Pays de Malines. Keerbergen et ses seigneurs*.

LOCRON, LOCQUERON. *Alars doulocron*, écuyer, reçoit, de la ville de Nivelles, 46 écus *Philippus*, pour les frais faits, par lui, lorsqu'il fut en garnison en cette ville, avec ses gens d'armes, entre la Toussaint et la Noël, pendant la guerre contre le comte de Namur; quittance donnée, au *Locron*, 1337 (n. st.), 8 janvier : unecroix. L. : . . *Alart do . . oker . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 866).

— *Alars, sires dou Locron*, chev., déclare avoir reçu un paiement, de *Jehan de Reng* (châtelain d'Aymeries), pour la pension de 25 vieux écus que le duc de Brabant lui doit annuellement, *dont je sui assines sour le maison de gauge (gange?) estant en Valenchiës*, 1368, le 10 décembre, à Valenciennes; *Alaert van Lokeroen*, chevalier, mari de Marguerite, jadis femme de Thierry Pipaerts, tué à Basweiler, sous Jacques de Bourbon, 1374 : une croix. L. : ✠ S *Alart dov Lokeron* (Ibid., N° 2242, etc.).

— *Gilles van Lokeroen*, jadis prisonnier illec, sous Bourbon; i. t. : 373 1/3 moutons, 1374 : une croix, chargée en cœur d'une étoile. L. : S *Gille dov Lokron* (Ibid.).

— *Alard*, le bâtard *van Lokeroen*, prisonnier illec, sous Bourbon; i. t. : 61 1/3 moutons, 1374 : plain; au franc-quartier chargé d'une croix. L. : ✠ Si *Alart le bastart* (Ibid.).

— *Colart dou Locqueron*, homme de fief de Jacques, comte de la Marche, de Vendôme et de *Castres*, seigneur de Leuze, dans sa seigneurie de Leuze, 1429 : plain; au franc-quartier fruste (Tournai, Chartreux, II).

Locht (Arnould van der), écoutez de *Zichgen* (Sichen), 1334 : parti; au 1^{er}, trois oiseaux volants; au 2^d, une fasce de cinq fusées. L. : S *Aert van de Loch*. (Abb. d'Oriente, c. 2).

LOMARE (Lohmar) (*Godeveert van*), chevalier, et *Bruse van Duren* (Düren) reçoivent, du Brabant, 123 3/4 vieux écus, pour leurs services, pertes et dommages, dans la guerre contre le comte de Flandre, 1337, le 1^{er} septembre; le même jour, *Godeveert van Lomair* et *Bruse van Duren* reçoivent, du Brabant, un acompte de 132 vieux écus, sur la somme qui leur revient, à eux, ainsi qu'à Jean *Moer* et à *Tielen van Paprode* (Paffrath), pour leurs services et pertes de chevaux, dans la même guerre : un chevron, chargé d'une croisette (simple). L. : ✠ S ✠ *Gobel van Lunenberg* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1361, 1362).

Lunenberg = *Longenburg* †

Lomart (Jean), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1453 : un sanglier passant sur une terrasse, et un bâton brochant (Mons, Sainte-Waudru, c. Q. I. *Quaregnon*) (voir **Vigreus**).

Lomas (*Weris*), bailli du Roman Pays du Brabant, 1288 : trois forces renversées (seul, l'écu subsiste) (Hospices de Nivelles, à Nivelles).

Lombart (*Willelmus*), échevin de Louvain, 1419 (n. st.), 28, 30, 32 (n. st.), 40 (n. st.) : écartelé : aux 1^{er} et 4^e, trois pals; au chef de quartier plain; aux 2^e et 3^e, une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. L. : S *Willmi Lombart scabi lov . .* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et M. Vannerus).

— *Willelmus Lombaerts*, même qualité, 1534 : même écu. L. : S *Wilmi Lomb . . . scabi lova'* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Lombeek. *Arnoldus, dictus de Lombeke, miles, et Machtildis, uxor eius*, donnent à l'abbaye de Ninove leur droit sur la dime de *Lombeke*, 1276; le mari : un sautoir d'hermine. L'écu brochant sur un lion. La dame : dans le champ du sceau ogival, une dame debout, accostée de deux écus; A, un lion; B, trois lions (*Ninove*).

L'acte de 1276 a été scellé par *R., dictus de Gavria, dominus de Lidekerke, miles* (son sceau est tombé), et donné « *Apud Lidekerke, in domo dicti domini . . .* ».

— *Scepenens mijns her Ghijs van Biafort* (Beaufort), *ridder, . . . tsinen hove ter Loebeken*, 1332 (n. st.) : une cotice en barre, côtoyée de deux filets en barre (**Beaufort**). L. : ✠ S *scabinorum de Lonebeke* (Léproserie de Terbanck, à Héverlé, Etabl. relig., c. 4723, A. G. B.).

Dans l'acte de 1332 (n. st.), il est question de terres à *Nederijssche* (Neerijssche), relevant de la cour dudit Beaufort, à Lombeek.

— Jean *van Loembeke*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Gaesbeek; i. t. : 970 moutons, 1374 : une croix ancrée; au franc-canton senestre chargé d'une croix pattée. L. : ✠ S *Ian van Loembeke* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 13, fig. 348).

Lombeek. Jean van *Loembeke*, prisonnier *illegitimus*, sous le sire de Vorsselaer; i. t. : 238 moutons, 1374 : un fascé; au franc-quartier (dextre) chargé d'une croix. L. : † S' Ian van *Lvmbēke* (!) (Ibid.) (voir **Colibrant**).

Le seigneur de LOMBEQUE, en la conté d'Aloist : d'argent à la croix de synople (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

— *Meijer ende scepenen van der Loenbeke*, 1395 (n. st.) : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. L. cassée (Léproserie de Terbanck, *loc. cit.*).

— *Scepenen ter Loenbeken*, 1411 (n. st.) : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une ancre (l'anneau en haut) (**Halle**); aux 2^e et 3^e, une bande de trois losanges. L. : † S' scabinorum . . . an de . . . beke ad causas (Ibid.).

— *Meijer ende scepenen Juffr. Margrieten van Halle, vrouwe van der Loenbeken*, 1421 : parti; au 1^{er} écartelé; aux *a* et *d*, une ancre (**Halle**); aux *b* et *c*, une bande de trois losanges; au 2^d, un sautoir engrêlé. L. : *S der schepene van Loenbeke* (Ibid.) (voir **Wittem**).

Lomel (Jean de), receveur et *grenetier* ordinaire du Roy, au bailliage de Chaumont, 1451 : un sautoir, accompagnée de trois croissants, 1 en chef, 1 à dextre, 1 en pointe, et d'un maillet à senestre. L'écu suspendu à un arbre. L. : *S' Jehan de Lomel* (Lorr., Neufchâteau, B, 833, N° 61) (Pl. 13, fig. 349).

Lommarde, voir **Lomart**.

Lompret (?). *Guyot de Longpreit, escuier descuirie* du duc de Bourgogne, 1395, 6; *Guiot van Lomp[re]* reçoit une rente sur la seigneurie de Cruijbeke, 1402 : une bande engrêlée, accompagnée de deux étoiles. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. Le cq. accosté de deux lettres **C**, surmontées, chacune, d'une branche. L. : *S Guiot de Lomp[re]* (Chartes des ducs de Brabant, et C. C. B., Acquits de Lille, l. 65, 66) (voir **Clinkart**, **Longpré**, **Robosch**, **Salles**).

Loncin. *Cuenes de Luncin, miles*, 1289 : type scutiforme; une croix engrêlée, accompagnée au 1^{er} canton d'une étoile ou molette (?). L. : ois mili (très cassé) (Chartes des comtes de Flandre, N° 491).

— *Coune de Lonchin*, écuyer, échevin de Liège, vers 1340 : une croix engrêlée (C. de B.).

— *Gobles de Lonchin*, chevalier, André de Baugnée(1), Henri de Hodierre, dit du *Château*, neveu dudit *Gobles*, *Henrote de Lonchin*, se déclarent hommes-liges du comte de Namur, en reconnaissance de la grâce qu'il leur a faite, en mettant en liberté *Hanet de Lonchin*, frère dudit *Henrote*, avec son varlet,

1350 : *Gobles* : une croix échancrée, accompagnée au 1^{er} canton d'une merlette. L. : hins mil *Henrote* : une croix échancrée et un bâton brochant. L. : . . . *S' Henri de Lonc* . . . (Namur, N° 762) (comp. les armes **Baugnée** et **HODIERRE**).

(1) L'acte l'appelle : *Andrieus de Bavingnees* (!) en *Condros*.

A l'article **HODIERRE**, ce dernier nom a été orthographié, à tort, par un seul *r*; l'acte porte : *Henrys de Hodier[re] con dist du Chateau*.

Loncin. Jacques de *Lonchin*, échevin de Liège, vers 1455 : de vair; au franc-quartier chargé d'un lion. L. : *S* de *Lon* . . . en (C. de B.) (voir **Holset**, **Karijs**, **LONTZEN**).

LONDEFORT dit **Hostry** (Jean de), écuyer, franc-homme du comte de Boulogne, jugeant au château *illegitimus*, 1393 : d'hermine au lion couronné. L. : *S' Jehan de Lonefort* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Locquenghien**).

Londerzeel (Les échevins de), 1364, 1335 : une fasce et un sautoir brochant. L. : † *S scabinorum de Londersele* (Malines et C. C. B., c. 107).

Löhnen. Richard van *Loynen*, conseiller du comte de la Mark, 1393 : une chaîne, posée en pal (Dusseldorf, *Col.*, N° 1163).

Longavesnes. *Forchy (Forsiel) van Longavenne[s]*, écuyer, jadis prisonnier à Bâweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 300 moutons, 1374; scelle pour Jean de Tréveray, (i. t. : 53 1/3 moutons) et Warnion de Seigneulles (i. t. : 346 2/3 moutons), tous deux prisonniers *illegitimus*, sous ledit comte, 1374 : une croix recerclée, accompagnée au 1^{er} canton d'une merlette. L. : † *S' Foursi de Longhaverne* (Chartes des ducs de Brabant).

Longchamp. *Girars de Lonchamp, sires de Belrenon, chevalier le Roy, messire*, bailli de Chaumont, 1372, 3 : une bande. C. : une tête de Midas imberbe. T. : deux anges, issant du cadre du champ du sceau. Le C. accosté d'une fleur de lis et d'une rose. L. : *S' Girart d'Lochap chlr sire d' Blerenō* (Lorr., Neufchâteau, B, 833, N° 29, 834-5, N° 137).

Longchamps. Gérard de *Lonchamp*, homme du comte de Namur, 1330 : trois forces renversées, surmontées d'un lambel. L. : . . . *Gera* . . . de . . . g (Namur, N° 514).

— *Werner van Lonccamp*, chevalier, jadis prisonnier à Bâweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 1367 moutons, 1374 : plain; au chef denché. L. : † *S V Varnier de Lonchan* (Chartes des ducs de Brabant).

Voir **HEMERICOURT**, *Le Miroir des Nobles de Hasbaye*.

— *Agnies de Loncamp, dame de Juppeleu* (Jupieux), reçoit une pension du Brabant, 1375 (n. st.) et 75 : parti; au 1^{er}, plain; au chef émanché, chargé d'une

rose; au 2^d, trois losanges, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais (**Jupleux**). L. : + S Ag. Lonch. p. . . . (Ibid.) (Pl. 13, fig. 350).

Longchamps. Henri de *Longchamp*, échevin de Bruxelles, 1458 : un lion et un bâton brochant. Cq. couronné. C. : une tête de lion entre un vol. S. : deux lions (E. G., I 353).

— Jean de *Longchamp*, chevalier, seigneur de *Fernelmont* (Fernelmont), lieutenant-bailli du comté de Namur, 1477 : un lion (et un bâton brochant?) (très cassé). Cq. couronné. C. : une tête et col de lion entre un vol. S. : deux lions. L. : milit (C. C. B., c. 108).

— *Thiry de Loinchamp*, bailli et homme de fief de la court de mons^r labbe et couvent de *Bonneffe* (Bonneffe), *jugant a Taviers* (Taviers), 1520, le 4 juin : un lion, au filet brochant. C. : un lion issant entre un vol. L. : S *Thiry de Lo* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3177, A. G. B.) (voir **BEALANDE, Brabant, Fernelmont, Marbais**).

Henry de Loinchamp, le josne, scelle le même acte, au nom de l'abbé et du couvent de Villers; son sceau est tombé.

Longhehaye (Antoine et Clément), frères, hommes de fief du Hainaut et de la cour de Mons. 1577; le sceau du 1^{er} est tombé; Clément : un chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe de trois (?) merlettes, mal ordonnées. S. senestre : un griffon (Mons, Hommes de fief).

On ne voit plus que la 1^{re} et la 3^e merlette.

Longhet (David), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1599 : une fasce, chargée à dextre d'un croissant, accompagnée en chef d'une croisette ancrée, accostée de deux coquilles et en pointe d'une étoile. C. : une croisette ancrée (Baron de Royer de Dour) (Pl. 13, fig. 351).

Longin (Les tenanciers du damoiseau Roland), dans son banc de Capelle-Saint-Ulric, 1537 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, cinq billettes; aux 2^e et 3^e, trois barres. C. cassé. L. : *masionar . . rü de Ca* (M. Antoine Dansart, à Bruxelles).

— (Le damoiseau Antoine), drossard et lieutenant du pays et baronnie de Grimberghe, 1598 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois bandes (!); aux 2^e et 3^e, cinq billettes. C. : un . . . (une billette?) entre un vol. L. : S *Ant . . . Longin* (Chartes relatives à l'arrondissement de Bruxelles, A. G. B.).

Longcourtil, voir **Marin**.

Longpré (?). *Monsieur de Lonpré*, écuyer, époux de Marie-Caroline Donin, qui tient, du Brabant,

comme héritière, par testament, du 28 mai 1726, de son oncle, Jean-François Donin, seigneur de Chastre et de la Franche-Comté, un fief au lieu dit *Bronne, joindant vers Louvain à la Franche-Comté*, 1753 : trois (2, 1) roses, la 3^e enclose de deux palmes, passées deux fois en sautoir, au haut et au bas. C. : cassé; on aperçoit une rose et une partie d'un vol (cachet, sans L., en cire rouge) (Av. et dén., N^o 7339) (voir **Lompret**).

Le seigneur de Longpré: d'argent, à la fesse bretesqué et contre-bretesqué de gueulle (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Lonijis, voir **Loenijis**.

Longueval. Thierry van *Longvael*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière d'Agimont; i. t. : 66 moutons, 1374 : un rateau, accompagné à senestre en pointe d'une étoile à cinq rais. L. : + *Tirri de Rivis* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Rocheftort**).

Longuyon (La prévôté de), 1370 : deux poissons (saumons, bars), adossés, et un semé de croisettes recroisetées, au pied fiché. L'écu accompagné, dans le champ du sceau, de cinq croisettes de l'écu. L. : *e la prevosteid de Lon* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N^o 168).

LONGOET (Guillaume van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Gaesbeek; i. t. : 36 moutons, 1374 : une fasce, chargée d'un lion issant du bord inférieur et accompagnée en chef d'une étoile à cinq rais, posée à dextre, et d'un lambel. S. : deux léopards lionnés accroupis. L. : S' *Viliame de Lanoit* (!) (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 13, fig. 352).

Lontzen de Roben (Marie-Claire de), veuve de François de Mouza, écuyer, seigneur de Dino (Inor), des deux *Boulines* (Boulain, à Wiseppe), la Neufville, etc., déclare tenir, du roi de France, pour elle et pour Marie-Thérèse de Mouza, sa fille mineure : la moitié des terres et seigneuries foncières de la Magdelaine et de Dat[^l]u (diocèse de Trèves, bailliage d'Étain), mouvant de la prévôté de Longwy, 1681 : une croix engrêlée, accompagnée au 1^{er} canton d'une étoile. L'écu sommé d'une couronne et accosté de deux palmes (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., 45713^b).

— (*Otto-Harri* de), chevalier, seigneur, en partie, de Linster (comté de Chiny, diocèse de Trèves), déclare tenir, du roi de France, ladite seigneurie et une maison *noble* à Bourglinster, avec fossé, muraille, deux portes, tour, servant de prison, basse-cour, etc., 1681 : même écu, sommé d'une couronne (cachet, sans L., en cire rouge) (Ibid.).

— Messire Henri de Lontzen, marquis de Roben, seigneur de Bornival, remet, au gouvernement autri-

chien, l'état des biens afférents au bénéfice castral (chapelle), à Bornival (diocèse et district de Namur), dont il est le collateur, 1787, le 13 avril : d'or à la croix engrêlée de gueules; au franc-quartier (gravé en creux) chargé d'une étoile à cinq rais. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons, dont deux formés, chacun, de trois perles; ladite couronne soutenant un écran rond aux armes de l'écu (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., 46343).

LONTSWYLDERE (*Gulion van*), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le drossard de Luxembourg; i. t. : 169 moutons, 1374 : une bande vivrée. L. : *S Gulgo de Luvilre* (Chartes des ducs de Brabant).

Loo, *Jehan de Lo*, bourgeois et marchand d'Ypres, scelle, à Londres, en 1291 (n. st.) : trois croissants, surmontés, chacun, d'une étoile; au lambel à cinq pendants, brochant sur les deux étoiles supérieures. L. : . . . *Iohanne . . . e Lo* (Chartes des comtes de Flandre).

— Pierre de *Lo*, homme du comte de Flandre, 1312 (n. st.) (à Ypres) : trois croissants et une bande brochante. L. : ✠ *S' Piere de Lo* (Namur, N° 383).

— (Jossine, fille de *Clais Heinrijcsoon*, et veuve de Gilles van), bourgeoise d'Ypres, tient, du château de Furnes, un fief à Adinkerke, 1421 : trois losanges. S. senestre : un aigle. L. cassée (Fiefs, N° 41).

... vijf ghemeiten lands ... gheheeten Qujntins leen ende meestedeel verlorren ende vercolghen van den zande van den dune . . .

— (Jean van) (fils de Jacques), échevin de Rotterdam, 1612 : écartelé; au 1^{er}, une fasce bastillée, accompagnée en chef de trois oiseaux rangés et en pointe de cinq (3, 2) billettes; au 2^e, trois fascées; au franc-quartier chargé d'un lion; au 3^e, trois roses tigées et feuillées; au 4^e, trois chardons. C. : huit plumes d'autruche. L. : *S Iohan Iacops van Loo* (U.) (comp. les armes **Loen**) (voir **LOE, Rotselaer**).

LOOE — ville à présent sans clôture (XVI^e siècle) : d'argent, à l'aigle à deux testes de sable, membrez de gueulle, et entre les testes, l'escuson d'or au lyon de sable. Ceste ville a encore une poerte (CORN. GAILLIARD, *L'Anchieue Noblesse de la Contée de Flandres*).

Le viconte et conte de LOOE : de gueulle, à la crois de vair, escartelé des armes gyronne: de Flandres (Ibid.). N. B. Les prétendues armes anciennes de Flandre, le gironné et l'écusson en cœur, sont apocryphes.

Le seigneur de LOE, grand eschanson de Flandres, porte : d'argent au lyon de sable, coroné, lampassé et armé d'asur (Ibid.).

Le seigneur de LOOE : de gueulle, à la fesse d'argent et trois croissans d'or (Ibid.).

Deux branches d'une famille van Loo appartiennent à la noblesse officielle de Belgique.

L'aînée, anoblie en 1861, porte : coupé; au 1^{er}, d'azur à trois fleurs de lis d'or, rangées en fasce; au 2^e, d'or à l'aigle éployée de sable, membrée et becquée de gueules. Cq. couronné. C. : l'aigle éployée de l'écu, issante. L. : *Fruil paratis*.

La seconde branche, qui obtint, en 1873, concession de noblesse et du titre de baron, pour toute la descendance, des deux sexes, possède le même écu, mais l'aigle non éployée. Couronne de baron. S. : deux léopards lionnés, au naturel, lampassés de gueules. Même devise que la branche aînée.

Loobosch, voir **Surpele**.

Looize, voir **Sauch**.

Loomans (Gooris), échevin de Louvain, 1611, 24 : de . . . aux lettres G I (!), accostées. L. : *S Gregorij Loomans sca lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Loon, Herman van *Loijn*, échevin de *Harpen* (Herpen), 1397 : une fasce entre deux burelles (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 609).

— Jean van *Loen*, majeur de la cour censale du commandeur de Bernissem, à Mielen-sur-Aelst, 1481, 8, 91 : une fasce de cinq fusées; au franc-quartier chargé d'un sautoir. T. dextre : un homme sauvage, appuyant sa massue sur l'épaule droite (Abb. de Saint-Trond, c. 6, 9, 10).

Voici les émaux de cet écu, d'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond : le champ d'argent, la fasce de gueules; le franc-quartier d'argent, le sautoir de gueules. Les actes de 1481 et 1491 le nomment Jean van *Loen*, alias van *Cuttecoen*.

— Sire Jean van *Loen*, majeur de la cour dite *Per-soens hoff*, à Buvingen et Borloo, 1540, 9 : même écu et T. (Ibid., c. 11).

— (Maître Gilles van), échevin de Saint-Trond, 1576 : trois lions. C. : un lion issant. Le sceau porte : de *Loen* (Ordange).

— (*Lieve van*) (fils de Guillaume), échevin de Rotterdam, 1617 : trois fers de moulin; au chef chargé de deux têtes de more, adossées. C. fruste. L. : *S van* (U.).

— (Jean van), échevin *illeg*, 1643 : écartelé; au 1^{er}, un lion, issant de la pointe; au 2^e, trois rencontres de taureau; au 3^e, un chevron; au 4^e, trois tierces. C. : un lion issant entre un vol. L. : *S Iohan van Loon* (U.) (voir **Loen, Looz, Malsen**).

Looz (Corneille-Antoine), chanoine de *Saut-Leeuw* (Léau), remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de sa prébende, en l'église Saint-Léonard, *illeg*, 1787, le 21 mars : quatorze (4, 3, 4, 3) billettes. L'écu entouré d'un cartouche, sommé d'une corbeille de roses, simulant une couronne (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46338) (voir **Lose**).

Looz. *Arnoldus*, comes de *Los et de Chini*, 1237 : type équestre; le bouclier à un fascé (de 8 pièces). L. : ✠ *S Arnvl los*. Contre-scel : deux poissons adossés (**Chiny**). F. : ✠ *Sigillum secreti* (Abb. d'Orient, A. G. B.).

Looz. *Loeys, chevaliers, fix le conte de Los et de Chiny*, promet de rendre indemnes ses bons amis, monseigneur Gauthier Berthout, chevalier, seigneur de Malines, et monseigneur Henri B., son frère, ses cautions, 1262; type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel: parti; au 1^{er}, un burelé; au 2^d, d'hermine plain. L. de la fasce: ✠ S' Lvdovici dni de Stabl . s d' Verton d mote (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 47).

En février 1258, Louis, fils du comte de Looz et de Chiny, sires d'Estables, donne un acte avec sa femme, Jeanne, dame de Blannont (WOLTERS, *Codex diplom. lossensis*, N° 254, et *passim*).

D'après GELRE, le comte de Loon, qu'il cite dans la suite de l'évêque de Liège, porte: burelé d'or et de gueules. Le eq. d'or. Volet de sable. C.: un grand plumail de sable, issant d'une cuve d'argent. JACQUES BRETEX, dans *Li Tournois de Chauvenet* (1285), dit, à propos de Louis de Los (et de Chiny): *De toutes armes parez fu | Ainsi vermoulltes comme feu | A .ij. bar dor et a croisettes | Petites assez joillietez* (v. 3152); il donne à Gérard de Looz: *Dor et de gueules fu bende | Lambiaus dazur et besantez | Out en sez armes par cointise* (v. 2187). Il faut, évidemment, lire: burelé, au lieu de bende. *De Grimbergsche oorlog* décrit la bannière du comte de Loen: *Die van goude groot en smal | Ende van helen geveecht was al* (II, v. 2689-90).

— *Johannes, comes de Loz*, 1275: type équestre; le bouclier et la housse à un burelé. C.: un éventail. L.: *Sig ohannis comitis de Los*. Contre-scel: écu au mêmes armes. L.: ✠ *Sigillum secretum* (Abb. d'Oriente, A. G. B.).

— *Arnoldus, comes de Los*, 1281, 2, 93: un burelé. L.: *S Arnoldi comitis lossensis* (Abb. de Saint-Trond, c. 1; Dusseldorf, *Jul.-Berg*, 76).

Le sceau de l'une des chartes de 1281, aux Archives de Dusseldorf, porte un contre-scel à l'écu de la face.

— *Arnoldus, comes lossensis*, 1294: type équestre; le bouclier et la housse à un burelé, les 1^{re}, 3^e, 5^e, 7^e et 9^e pièces diaprées (chargées de flanchis). C. et ornement du chanfrein: un dragon ailé. L.: ✠ *Sigill Arnold tis lossensis*. Contre-scel: un écu burelé. Ledit écu sommé d'un écusson à deux poissons adossés et à un semé de croisettes (**Chiny**). L.: *Svb s' Ar comitis lossen secret* (Abb. d'Oriente, A. G. B.).

— (Jean de), seigneur d'Agimont, 1300: un burelé. L'écu accosté de deux lions assis, adossés. L.: ✠ *S Iohanis de Los domini Agimot militis* (Arlon, Abb. de Saint-Hubert).

— (Les échevins de), 1301, 9: un burelé; au chef chargé d'un château. L.: ✠ *S' scabinorum de Loos* (Dusseldorf, Bailliage des Vieux-Jones, Nos 33, 38).

— *Arnoldus, comes de Los et de Chiny* (Chiny), 1305: parti; au 1^{er}, un burelé; au 2^d, deux poissons adossés (Abb. de Saint-Trond, c. 5^{bis} et 7).

Looz. *Mechtildis de Los*, femme de Godefroid, seigneur de Heinsberg et de Blankenberg, 1307: parti; au 1^{er}, un burelé; au 2^d, un lion couronné, à la queue fourchée, et un lambel à cinq pendants brochant (**Heinsberg**). L.: ✠ *S' Megtild ensberg* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 173).

— (Marie de), dame de Diest, femme de Gérard, seigneur de Diest, burgrave d'Anvers, 1307, 13: dans le champ du sceau, ogival, dame debout, tenant sur la main gauche un faucon, accostée de deux écus: A, un burelé; B, deux fasces (**Diest**). L.: ✠ *S' Marie dne dyst Z castellane antverpien*. Le sceau de 1307 porte un contre-scel, à l'écu parti de Looz et de Diest (Diest, N° 9).

— *Arnoldus, comes lossensis, et Margareta, comitissa, eius uxor*, 1312; le mari: type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel à un burelé. La comtesse: dans le champ du sceau ogival, dame debout, tenant sur la main gauche un faucon, accostée de deux écus; tous deux à un burelé. L.: ✠ *Sigillum Marg comitisse lossensis* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 206).

— *Ludovicus, comes de Los et de Cyngny*, 1331: type équestre; le bouclier et la housse à ces emblèmes: parti; aux 1^{er}, deux poissons adossés et un semé de croisettes potencées, au pied fiché; au 2^d, un burelé. C. cassé. Ornement du chanfrein: un écran échancré, chargé d'un écusson de l'écu (!). L.: *S dovici co et de Chin* (Ibid., N° 352).

— Louis d'Agimont, sire de Wark (Wareq), feudataire de la comtesse de Namur, à Ville-en-Hesbaye et à Boneffe, 1338: un burelé; au franc-quartier de vair en chevron, chargé de deux chevrons (**Condé, Belœil, Morialmé?**). L.: s sene[v] k (Namur, N° 596).

L'acte le dit: *nobles hons me sires Loys dagimont, sires de Wark; il est chiers et foyables cousins du comte Philippe de Namur*.

— *Arnoldus de Agimont, miles*, s'engage, moyennant 18 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum quinque viris, bene et decenter, una nobiscum, cum galeis armatis et equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 août 1338: un burelé et un lambel, chacun des trois pendants chargé de trois billettes. L.: *S' Arno dagi che* (!) (Chartes des ducs de Brabant, N° 423).

— (Thierry, comte de) et de Chiny, seigneur de Heinsberg et de Blankenberg, 1337, 8, 9; cède à Jean Meerte, bourgeois de Bruxelles, une partie d'une rente qu'il reçoit du duc de Brabant, 1343: écartelé; aux 1^{er} et 4^e, parti; a, un burelé; b, deux poissons accostés (!) et un semé de croisettes (**Chiny**); aux 2^e et 3^e, un lion couronné, à la queue fourchée. L.: *Th coits de Los et de Cyngni dni de Hnsbg et de*

Blank' (Luxembourg, c. 1, l. 1; Dusseldorf, Jul.-Berg, Nos 401, 410, 424; Chartes des ducs de Brabant).

Looz. Le même, 1344 : type équestre ; le bouclier, l'ailette et la housse aux mêmes armes. C. : deux oreilles d'âne (*Luxembourg, c. 1, l. 1*).

Thierry, comte de Looz et de Chinny, seigneur de Heinsberg et de Blankenberg, reçoit, du Brabant, 6000 vieux écus d'indemnité, du chef de la guerre de Flandre, 1357 ; le sceau est tombé (*Chartes des ducs de Brabant*).

— (Sire Godefroid de), seigneur de Millen, scelle un acte de Cunegonde, femme de Thierry, comte de Looz, etc., laquelle le nomme *onsen soene*, 1339 : écu comme le comte Thierry, mais brisé d'un lambel à cinq pendants. L. : *S' Godefridi de Loyn dni de Millin* (*Dusseldorf, Jul.-Berg, No 424*).

D'après GELRE, *her Godefri van Los* portait : burelé d'or et de gueules, au lambel (à trois pendants) d'azur. C. : un chapeau de tournoi de sable, sommé d'un oignon, feuillé de quatre pièces, au naturel, les radicelles se répandant sur ledit chapeau.

— (Cunegonde, femme du comte Thierry de), etc., 1339 : dans le champ du sceau, rond, dame debout, tenant deux écus : A, comme Thierry (1337) ; B, une fasce échiquetée à trois tires (**Mark**) (*Ibid.*).

— Jacques d'Agimont, homme du comte de Namur, 1345 : un burelé et un lambel. C. : un vol. L. : *S Iacobi de Los militis* (*Namur, No 705*).

— Noble homme messire *Ernoultz* d'Agimont, sire de Thynes, chevalier, homme du comte de Namur. 1355, 6 : écu et C. comme Jacques, 1345. L. : *Ernoldi de Los . . . Agim . . .* (*Namur, Nos 774, 789 et 814*).

— *Gerars de Los, sires de Chavency* (Chauvency), reçoit, du Brabant, pour lui et ses gens, *pour le service que je li fis en ses waers dasq[ue]* (*Assche*) *pour me frais alant et vena[n]t*, 240 vieux écus *Philippus* et 60 écus pour deux chevaux usés, 8 mai, 1358 ; *Gerars de Los, signours de Chevancey et de Ecrey* (Ecrey), reçoit, du duc de Brabant, par le prévôt d'Ivoix, un acompte de 1200 francs de France, pour rançon, dépenses, pertes de chevaux et de harnais, du chef de la bataille de Basweiler, 1374, le 9 novembre ; *Gerars de Los, seigneur de Chauvency et de Ecrey*, reçoit, par ledit prévôt, un autre acompte de 100 francs de France, du chef de la même bataille, le même jour ; il reçoit, du Brabant, des acomptes, par sixièmes, sur une i. t., du chef de la dite bataille, sur 4999 1/3 moutons, 1374, 7 : un burelé, au lambel, chacun des trois pendants chargé de trois besants, ou tourteaux. C. : un vol. L. : *S' Gerart de Los chl'r sire de Chavency* (*Chartes des ducs de Brabant, Nos 1606, 1609, 2589, 2590, etc.*).

Il combattit, à Basweiler, sous la bannière de Louis de Namur.

Looz. *Jehans de Los, sires daigimont* (Agimont) *et de Wallehaing* (Walhain), en vertu d'un accord avec Alart d'Os, receveur de Brabant, donne, au duché de Brabant, quittance de 400 vieux écus, *pour certains prisons a luy reliores li quels furent pris quant on se combati a Tourinnez*, pour frais, faits par lui et ses gens, *en le chevauchye daske* (*Assche*) *et ossy pour les frais de nous et de nos gens fais a Hal quant nous y fumez et gesimez accause de le pays qui dut y estre fait a Aske*, entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1362, 26 décembre ; *Jehans de Los, sires daigimont et de Wallehaing*, reçoit, de cinq bourgeois de Nivelles, 550 florins, dits moutons, pour le duc de Brabant, 1367, *uit jours au moys de gisserech* (8 juin) ; il reçoit, de trois bourgeois de Nivelles, 230 moutons, pour ledit duc, le même jour ; Jean *van Loen*, seigneur d'Agimont et de Walhain, scelle pour les héritiers de feu *Goffart de Saint-Pol* (i. t. : 25 moutons) et pour *Colard le Fevre* (fils de *Colard*) (i. t. : 36 moutons), tous deux, jadis prisonniers à Basweiler, sous la bannière d'Agimont, 1374 : dans le champ du sceau, deux blasons, inclinés l'un vers l'autre : A, un burelé. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une grande boule ; B, deux lions affrontés. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un vol fascé. L. : *S' Iohis de Los dni de Agimote et de Walhaing milit* . . (*Ibid.*, Nos 2131, 2132, etc.).

GELRE donne au seigneur d'Agimont, homme du roi de France : un burelé d'or et de gueules (sans lambel). Volet d'argent. C. : un chapeau de tournoi d'argent, retroussé de gueules, sommé d'une boule de sable.

Plus loin, il attribue au seigneur d'Agimont (un autre ?) : le même écu. Volet fascé d'hermine et de sable. C. : un chapeau d'hermine, retroussé de sable, soutenant un vol, burelé d'hermine et de sable, sommé au haut d'une plume de sable.

— Jeanne *dagimont*, dame de *Pietersem* (Petersheim), scelle pour Gérard de *Virve* (Viervre), sire de *Roke*, son cousin, qui reçoit un paiement du Brabant, 1365 (n. st.), le 17 mars, à Bruxelles : parti ; au 1^{er}, un lion couronné, à la queue fourchée, et un semé de billettes (**Petersheim**) ; au 2^d, un burelé au lambel à cinq pendants. L. : *S' Iohanna d Agemvnt* (!) *dn rsh . .* (*Ibid.*, No 1963).

— (Arnould, comte de), sire de *Rummen* (Rummen) et de *Quatbeke* (Quabeek), 1364 ; Arn., sire de *Rummen* et de *Queetbeecke*, reçoit, du comte et de la comtesse de Clèves, une rente viagère, par le receveur du pays de Malines, 1367 : même écu que le comte Thierry (1337), mais les 2 lions à la queue simple. L. (1367) : *S' Arnoldi d de Rvmme et . . . Qvaecbeke* (*Luxembourg, c. 1, l. 1, et Dusseldorf, Jul.-Berg, No 792*).

D'après GELRE, *die here van Rummen* portait : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, d'argent au lion de sable, lampassé de gueules (**Monferrant**) ; aux 2^e et 3^e, parti ; a, burelé d'or et de gueules ; b, de gueules à deux poissons d'or, adossés.

Looz. *Johans de Louz, sires dagymont et de Wallehaing, chevaliers, 1363* : un burelé. L'écu accosté de deux lions, assis, adossés. L. : $\text{✠ S Johānis de Los domini d. A. imot et de Walhain militis}$ (Arlon, Abb. de Saint-Hubert).

— Sire Gérard et sire Louis, frères, seigneurs de *Chavencey le Chastel* (Chauveny-le-Château), chevaliers, hommes du duc de Luxembourg, 1366 : tous deux : un burelé et un lambel brochant, celui de Gérard chargé, sur chacun des trois pendants, de trois billettes (?), celui de Louis, chargé, sur chacun des trois pendants, de trois annelets. C. G. cassés (*Luxembourg*, c. IV, l. XVII, N° 9).

Comp. les sceaux de Gérard, de 1358-1377, décrits ci-dessus.

— La dame de *Bolant* (Bolland) déclare avoir reçu, du duc de Brabant, un acompte de 100 doubles moutons, 1372, le 28 octobre ; Marie, dame de *Bollant* (Bolland), promet au duc de Juliers de mettre toujours à sa disposition son château de *Gladebach* (Gladbach) qu'il lui a rendu, 1373 : dans le champ du sceau, rond, dame debout, tenant deux écus ; A, une croix, cantonnée de douze croisettes, mal ordonnées dans les cantons supérieurs (**Bolland**) ; B, un burelé et un lambel brochant. L. : *S' Marie de Loes dne de Boulant* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2433, Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 892) (voir **Reifferscheid**).

— *Jehan daugemont, sires de Singi le Petis* (Signy-le-Petit) et de . . . (1), chevalier, donne à Thierry de *Maissieres* sa procuration générale, pour obtenir, du duc de Brabant, des indemnités « pour mes gens qui furent prins desous my a la besoingne devant Yulleir (Juliers) (id est : à Bäsweiler), en la compaignie de mondit seigneur, cest asavoir pour Jehan de Sourmonne (Sormonne), escuier, Lermite de la Greve, Gerar de la Crois, escuiers », 1374, le 16 décembre : un burelé, au lambel brochant. L. : . . . *mes lohe, de Agimo . . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2603) (voir **Croes**).

(1) Un mot illisible, qui ressemble vaguement à : *Don-tome* (?).

— Henri, fils bâtard du seigneur d'Agimont, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous la bannière d'Agimont ; i. t. : 262 moutons, 1374 : un burelé et une haube brochante, chargée en chef d'une coquille (?). L. : *S' Henrion bastar dagimon* (Ibid.).

— Jean, bâtard d'Agimont, prisonnier illec, sous ladite bannière ; i. t. : 78 moutons, 1374 : un burelé et un bâton bretessé (1) brochant. L. : *S' Iehans dagimont* (Ibid.).

Outre le sire d'Agimont et les deux Jean d'Agimont ci-dessus, un autre Jean d'Agimont avait assisté à la bataille de Bäsweiler, ainsi qu'il résulte du document suivant :

Wenceslaus de Boeme par le grace de dieu duc de

Luccemb^m, de Loth^r, de Brab^m et de Lemb^m, marchis du S^m Empire, faisons savoir a tous que, comme nostre ame cousin et feal messire Jehan daugemont, sires de Faulz, nous ait quitteit de toutes pertes et damaiges de ranchon ou autres frais quelconquez quil a eu et soustenu pour nous ou fait de le bataille de Baestwille, en la duchie de Juller, nous recognissons au dit nostre cousin noz estre tenus et redevaule la somme de deux cents doubles mottons dor, boins et loyals, les queils li acons promis et promettons en bonne foid bien et loialment a payer, dedens quinze jours apres le jour de le saint Remy prochain venant, sans mal enghien. Tiesmoing cez lettres saellees de nostre sael, donnees a Bruexelle lan .m. ccc. sieptante et trois, svs jours en aoust

Per dominum ducem ex rel[atione] sigilliferi

P. Braeu

Original sur parchemin, avec le sceau de Wenceslas, en cire jaune, appendu à une simple queue de parchemin (Chartes de Brabant, N° 2473).

Looz, Adam van *Loen*, prisonnier illec, sous le sire de Schoonvorst ; i. t. : 212 moutons, 1374, 5, 6 : trois fleurs de lis, au pied coupé, surmontées de trois maillets penchés, rangés en chef. L. : ✠ S Adan de Los (Ibid.) (Pl. 13, fig. 353).

— Arnould van *Loen*, prisonnier illec, sous Schoonvorst ; i. t. : 280 moutons, 1374, 5, 6 : parti ; au 1^{er}, cinq burelles ; au 2^d, deux poissons adossés. Un bâton brochant sur l'écu. L. : *Sigillum Arnoldi de Loes* (Ibid.).

— Louis van *Savenchy* (Chauveny), chevalier, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Louis de Namur ; i. t. : 4773 1/3 moutons, 1374 : un burelé et un lambel à cinq pendants. L. : . . . *odowici de . . .* (Ibid.).

— (Jean de), fils du sire de Heinsberg, 1386, 90 : même écu que le comte Thierry, 1337, mais brisé d'un lambel (à 3 pendants). Cq. couronné. C. : deux oreilles d'âne. S. : deux léopards lionnés, les queues fourchées (Ibid.).

— Johan van *Loen*, seigneur de Heinsberg et de Löwenburg, 1413 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, parti ; a, un burelé ; b, deux poissons adossés, accompagnés au point du chef d'une croisette ; aux 2^e et 3^e, un lion couronné, à la queue fourchée. Sur le tout : un écusson échiqueté (**Löwenburg**). Cq. couronné. C. : deux oreilles d'âne. S. : deux lions. L. : *S' Iohan va Loi hre zv Heinsbg ind zo Lewenbg* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 711).

— Johan van *Loen*, seigneur *zo Heijnsberg, zo Lewenberg ind zo Genepe*, et les trois suivants concluent un traité d'alliance avec Jean de Schoonvorst, burgrave de Montjoie, etc., 1418 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, parti ; a, un burelé ; b, deux poissons adossés ; aux 2^e et 3^e, un lion couronné, à la queue fourchée. Sur le tout, un écusson échiqueté. Cq. couronné. C. : deux oreilles d'âne. S. du cq. : deux

lions, L. : *S Iohan va Loi hre zo Heinsbg ind zo Lewenbg* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Probablement le même sceau que celui de 1413.

Looz. *Johan van Loen, eldste son zo Heijnsberg, 1418* : même écu que son père, ci-dessus, mais brisé d'un lambel (Ibid.).

— *Willem van Loen, greve zo Blanckenhem, 1418* : parti ; au 1^{er}, comme Jean, seigneur de Heinsberg (1418) ; au 2^d, un lion et un lambel (à trois pendants) brochant (**Blankenheim**) (Ibid.).

— *Johan van Loen, proist zo Aichen* (Aix-la-Chapelle), 1418 : même écu que Jean, seigneur de Heinsberg (1418). L. : *de Los filii minoris in Heinsberch* (Ibid.).

— *Jehan van Loon, soon te Heijnsberge, here van Sichen* (Sichem), *Zeelhem*, et Jeanne van Diest, sa femme. Depuis la mort de leur *ouder vader*, sire Thomas, seigneur de Diest, Sichem et Zeelhem, jusque naguère, le duc de Bourgogne et de Brabant, ayant eu, *in sinen regimete ende momborijen*, les villes, châteaux et pays de Diest et de Sichem, qu'il a fait administrer, d'abord, par sire Jean de *Hoerne* (Hornes), seigneur de *Bausegnies, Honschot, Heze, Leende*, et, après sa mort, par dame Marguerite van *Latrimoille* (la Trémouille), sa femme, les époux déclarent qu'ils leur ont été remis et qu'ils ont été bien administrés, 3 février 1437 (st. de Liège). Par acte du 15 du mois suivant, lesdits époux déclarent que le château de Sichem leur a été délivré, *mit allen den gereden goeden van goude ende van zilver, gemunt ende ongemunt, bussen, artellerie, gewere*, etc. : même écu que Jean, seigneur de Heinsberg (1418), mais, au lieu de l'écusson en cœur échiqueté, un écusson au lion, et au lambel à quatre pendants, brochant en chef sur l'écu. Cq. couronné. C. : deux oreilles d'âne. L. : *S Iohs d Los filii Heynsbg d'us d Dist* Σ *Sich* (Chartes des ducs de Brabant).

— *De edele Jonchers van Loon, oudste soon te Heijnsberch*, père dudit Jean, seigneur de Diest, etc., 1437 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, parti ; *a*, un burelé ; *b*, deux poissons adossés ; aux 2^e et 3^e, un lion (non couronné), à la queue fourchée. Sur le tout, un écusson indistinct. Un lambel, à trois pendants, brochant sur l'écu. Cq. couronné. C. : deux oreilles d'âne. L. : *S Ian van Loene soen zo Hynsberech* (Ibid.).

— (Jean de), seigneur de Heinsberg, *Leeuwenberch*, Diest, Sichem, ratifie la convention, faite entre le duc de Bourgogne et son oncle, Jean de Heinsberg, évêque de Liège, concernant le rachat des châteaux, pays et seigneuries de Millen, *Gangel* (Gangelt) et *Vucht* (Waldfeucht), 1446, 23 novembre : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, parti ; *a*, un burelé ; *b*, deux poissons

adossés et un semé de croisettes ; aux 2^e et 3^e, un lion couronné, à la queue fourchée. Sur le tout, un écusson au lion. Cq. couronné. C. : deux oreilles d'âne. S. : un lion léopardé et un lion. L. : *S Iohis de Loin dns de Heynsbg Dyest Lewebg Z de Ziche* (Ibid.).

Looz. (Les échevins de). 1468 : dans la partie supérieure du champ du sceau, un château ; dans la partie inférieure, un écu burelé. L. : *Sigillum scabinorum de Los* (Ibid.).

— Louis-Félix-Emmanuel-Chrysostome-Denis, comte et duc de Looz-Corswarem, du Saint-Empire et de *Nijel* (Niel), etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Henriette-Sophie-Joséphine, comtesse d'*Isendoorn* (Izendoorn) de Blois, du côté paternel, est *gentilefemme*, fille de messire Frédéric-Jean, comte d'*Isendoorn* de Blois, baron de *Cannenburg* (Kannenburg), *Orey* (Oreye), Cortessem et du pays d'*Oost Ham* (Oostham), seigneur de Grandville, *Dessenair*, Wintershoven, *Beringen* (Beeringen), Paël, Heusden, seigneur foncier de *Moll, Baelen, Deschel* (Desschel), *dijkgraaf* de la Veluwe, lieutenant-général et colonel d'un régiment de cavalerie au service des Provinces-Unies, etc., et d'Anne-Marguerite-Joseph, comtesse de Renesse d'Elderen ; petite-fille de messire Jean-Henri, baron d'*Isendoorn* de Blois, seigneur de *Cannenburg*, etc., et de Marguerite de Reede (fille de messire *Godard-Adrien*, baron de Reede, seigneur d'Amerongen, etc., et d'Ursule-Philippine de Raesfeld) ; arrière-petite-fille de messire Albert d'*Isendoorn* de Blois, seigneur de *Cannenburg*, etc., et d'Odile de Wassenaer ; et que, enfin, ladite damoiselle est *vraiment noble, de tous côtés paternels, sans aucune bâtardise, bourgeoise* (1), *ni autre empêchement quelconque*. L'acte est donné : *Dans notre maison a Nivelles*, le 2 août 1755, et signé : *Le duc de Looz* : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, burelé de . . . et de gueules ; aux 2^e et 3^e, deux fasces de sable (**Diest**). Sur le tout : d'hermine à deux fasces (**Corswarem**). L'écu, ovale, posé sur un manteau, doublé d'hermine, sommé du bonnet de duc de l'empire (petit cachet, ovale, sans L., en cire rouge, dans une boîte de fer blanc) (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1375^{bis}, A. G. B.) (voir **Baar, Beeck, Bolland, Brandenburg, Celles, Diest, Givet, Grimde, Heinsberg, Cannart, Clutinc, Coevoet, Limmingen, Menten, Montmédy, Reifferscheid, Rochefort, Royer, Sayn, Schoonvorst, Stockhem, Torre, Watronville, Wittem**).

Les ducs, princes et comtes de Looz-Corswarem, en Belgique, écartèlent de Looz et de Diest (le champ d'argent, au lieu d'or) et portent, sur le tout, un écusson de Corswarem.

Loose, voir **Loos, Lose, Mouriau**.

Loosen (Jean), échevin du banc de Borloo et alleutier



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

Pl. Cl.

- | | |
|--|--|
| Fig. 1. Henri [de Walcourt], seigneur de Farcyennes, chevalier (1338), | } combattants de la guerre de Cent ans (voir Pl. XCIII). |
| Fig. 2. <i>Johannes dictus Waltem</i> , miles (1338), | |
| Fig. 3. <i>Gobellinus de Waschenstein</i> , armiger (1339), | |



Faint, illegible text or markings, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text or markings, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

de la cour de Mielen-sur-Aelst, appartenant tous les deux à l'abbé de Saint-Trond, 1389 : trois tulipes, tigées et feuillées, sur une terrasse (Ordange).

Loost, voir **Loste**.

Lopez, voir **Sproncholf**.

LOQUERON, voir **LOCRON**.

Lor (*Regnaut de*), chevalier, châtelain de Laon, déclare avoir assisté, avec Monseigneur *Gauchier de Chastillon*, comte de Porcien et connétable de France, *la ou le roy Ph[elipp]e, n[ost]re si[res]*, que *dieux absoille, ralonga as bonnes gens de Tournay leur assise du septieme jour daoust jusques au noel ensuivant, 1321* : un lion (couronné?). L. : ✱ S' R de Lor (Tournai, Chartrier).

L'armorial de la fin du xiv^e siècle, publié par Doux Dancq, donne à un Monseigneur *Gauchier de Lor* : *A un lion d'argent rampant, à croisettes d'argent recroizetés au pié long* (sic!).

— *Gauthier van Lore*, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Montjardin; i. t. : 1600 moutons, 1374; reçoit un acompte, sur une i. t. de 66 moutons, du chef de feu son frère, sire *Jean van Lor*, jadis prisonnier illec, 1384, et pour sire *Baudouin van Lo[e]nys* (L[h]on[n]eux?) prisonnier illec, sous Montjardin (i. t. : 258 2/3 moutons), 1374 : un lion (sans timbre). L. : ✱ S' Watier, de Lor (Chartes des ducs de Brabant).

Ce frère avait laissé une femme et des enfants.

— *Watier de Lor*, chevalier, sire de *Brait* (ou *Brais*), reçoit, du Brabant, une rente par le receveur de *Jodoigne*, 1379, 80 : un lion. C. : on voit une partie d'un vol (fort endommagé) (Ibid.).

— (*Jean van*), chevalier, prisonnier illec, sous la bannière d'Agimont; i. t. : 2729 1/3 moutons, 1374 : un lion. C. : une tête et col de lion entre un vol. Cri : *iaeyi jovi* (?). L. : *Seel Iehan de Lor chlr* (Ibid.) (voir **Walcourt**).

Item gegeven eenen bode die gesonden was mit brieven te Rijsele aen heren Janne van Lorr, om dat hi doer Vlaenderen bringen soude die glavien die hi van tshertogen wegen van Bourgoingnen bringen soude, x^o in octobri (1386), .iij. franken, valent .x. β .vj. d. gr. vlem. (compte du receveur de Brabant, de la Saint-Jean 1386 — la Saint-Jean 1387; C. C. B., reg. 2372).

Loren (*Jean*), alleutier du duc de Bourgogne, à Hannut, 1484 : deux fasces. L. : . *Iehan Loren dit Malcorp*. (C. C. B., c. 36).

Lorent, voir **Laurent**.

Lorgniart (*Gilles*), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1628 (à Beaumont) : un chevron, accompagné de trois étoiles. S. senestre : (Mons, Hommes de fief de Beaumont).

LOROIT (*Lorroi*?) (*Jean du*), dit de *Hestrud*

(*Hestreux*?), reçoit une rente viagère, sur le domaine de Binche, pour ses deux fils, *Jean et Grardin*, 1473, 5; une autre, pour sa femme, *Marguerite Fucillette* (Feuillette), et lui-même, 1474, 6, 82; homme de fief du Hainaut, 1481; reçoit une rente pour lui seul (sa femme étant morte?) 1485 : une hache, posée en fasce, le fer à dextre, le tranchant en bas. L'écu suspendu au bec d'un aigle. L. : *S Iehan dou Loroit* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685, 7).

Sur le sceau de 1475, il y a, au lieu de l'aigle, un ange, pour tenant. L. : *S Iehan . . . Loroit* (Ibid., l. 1685).

LOROIT (*Gérard dou*), dit de *Hestrut*, bourgeois de Binche, reçoit une rente viagère, sur ledit domaine, pour son fils, maître *Gérard douloroit*, et *Ester*, fille de celui-ci, 1474, 7 : un meuble, formé d'une tige, repliée au milieu à senestre, pointue au bas, soutenant à dextre une traverse pointue, ledit meuble mouvant du flanc dextre et de la pointe et terminé au haut en anille, accosté en chef de deux roses. T. : un ange. L. : *S Grart dou Loroit* (Ibid., l. 1685).

— (*Gérard du*), dit de *Hestrut* (*Hestrud*), 1481, 3, 95; maître *Gérard du Loroit* (tout court), reçoit une rente viagère, sur ledit domaine; homme de fief du Hainaut, 1485, à Binche : un chevron, accompagné en chef de deux trèfles et en pointe d'un croissant. C. : un vol. L. : *Seel Gerard du Loroit* (Ibid., l. 1687, 8).

Quelques-unes des quittances l'appellent : *Gerard du Loroy dit de Hestrud*, etc.

— *Jean du Lorois*, bourgeois de Binche, tient un fief de la seigneurie de Binche, 1545; homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1550 : un chevron, accompagné en chef de deux trèfles et en pointe d'un croissant contourné (!). L'écu suspendu à un arbre. L. : *S Ian du Loroit* (Fiefs, Nos 10314 et 10467).

Voici, comment, dans son dénombrement de 1545, il décrit ce fief :

... ung fief ample, se comprenant en six bonniers de terres labourables, condiet « les six bonniers tristan », gisants ou terroir de Merbes Sainte Marie . . .

Lorrain, voir **Loherains**, **Saint-Gor**.

Lorraine (*Mathieu*, duc de), 1225, 46 : type équestre, à dextre, le chevalier tenant de la droite une banderole; le bouclier et l'écu du contre-scel à la bande, chargée de trois alérions (Lorr., *Bitche*, B, 570, Nos 1, 3).

— (*Ferry*, duc de), 1272, 4 : type équestre, à dextre, le chevalier tenant de la droite une banderole; le bouclier et la housse aux mêmes armes. L. : *S Frederici . . . Lot io et . . . hio . . .* Contre-scel : type équestre, à senestre, petit module, le bouclier aux mêmes armes. L. : ✱ *Sigillum secreti* (Lorr., *Blâmont*, B, 574, Nos 7 et 8).

- Lorraine.** Ferris, duc de Loherenne et marchis, 1281 : une bande, chargée de trois aigles (Lorr., Briey, B, 390, N° 38).
- Haut homme et noble monsigneur Hugues de Loraine, singneur de Martengny (Martigny), chevalier, 1335 : type équestre ; le bouclier à la bande, chargée de trois aigles (contournées?) (fruste). C. : un écran échancré, les pointes garnies de plumails. La housse ornée de pals, chargés d'aigles contournées. Contre-scel : type équestre ; réduction du sceau de la fasce (Chartes des comtes de Flandre).
- Jehan, duc de Lorainne et marchis, reçoit, du duc de Bourgogne, une rente annuelle de 1800 livres, sur le tonlieu de Flandre, 1384 : une bande, chargée de trois aigles. Cq. couronné. C. : un aigle essorant (entier). S. : deux griffons. L. : *S Iohis dvcis Z march* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 280).
- (Ferry de), comte de Vaudémont, etc., gouverneur du duché de Bar, 1439 : mêmes écu et C. S. : deux lions (léopards lionnés?). L. : *Seel Ferry de Lorainne* (Lorr., Etain, N° 43) (voir **BEAUMEZ, Croy**).
- D'après GELRE, le duc de Lorraine, cité dans la suite de l'empereur d'Allemagne, porte : d'or à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent. Capeline de gueules. Couronne d'or. C. : une aigle d'argent issante.
- LOS** (*Godefridus de*), échevin de Bruxelles, 1304 : trois (2, 1) haches, posées en bande ; au franc-quartier brochant, chargé d'un huchet. Seul, écu subsiste (G., c. I, N° 123).
- Lose** (*Egidius dictus*), échevin de Bruxelles, 1298 : trois fleurs de lis, au pied coupé, et une bordure componée. L. : *S' Egidii dci Lose* (Abb. de Sainte-Geترude, à Louvain, et G., c. I, N° 99).
- *Theodericus Lose*, échevin de Bruxelles, 1303, 6 ; échevin d'Uccle, 1305 : neuf (4, 3, 2) billettes. L'écu posé sur un dragon rampant. L. : *S' Theoderici Lose* (G., c. I, *passim*, et Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 249^a, A. G. B.).
- *Willem den Losen*, échevin de Bruxelles, 1306 : un dragon (non ailé) en chef et six (3, 2, 1) billettes. L. : *S' Willemi dic Lose* (Chartes des ducs de Brabant, N° 164).
- (*Theodericus dictus*), échevin *illeg*, 1311 : neuf (4, 3, 2) billettes. L'écu posé sur un dragon. L. : *S' erici . oze* (Bruxelles).
- (*Theodericus dictus*) (et *Lose*), échevin *illeg*, 1321, 3, 45 : dix (4, 3, 2, 1) billettes. L'écu posé sur un dragon rampant. L., 1321-3 : *Sigillum Theoderici Lose* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 264, Bruxelles, G., c. II, Nos 223, 229, et Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 249^b).
- Lose.** *Egidius dictus Loese* (et *Loese*), échevin *illeg*, 1358, 9 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé de trois roses. L. : *S' Egidii dicti Loese* (Bruxelles).
- Henri *Loze*, échevin de Bois-le-Duc, 1368 : de . . . à l'écusson, chargé d'un rencontre de bœuf. L. : . . . *nruci Los i buschod . .* (Abb. de Sainte-Geترude, à Louvain).
- Gilles de *Loeze*, échevin de Bruxelles, 1372 ; jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Berg-op-Zoom ; i. t. : 987 moutons, 1374 : trois fleurs de lis (complètes) ; au franc-quartier brochant, chargé de trois roses. L. : *Sigillum Egidii dicti Lose* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 13, fig. 354).
- Item gecocht tegen Gieljns den Loesen bi mijn here van Brabant (le duc) seloe, opten testen dach van oest. vij. amen .j. vir wijns, dame .x. peters* (compte du receveur de Brabant, de la Saint-Jean 1383 à la Saint-Jean 1384 ; C. C. B., reg. 2369).
- Gilles de *Loese*, scelle pour Jean *Bruke van der Eertbrughen*, *schrifer in der tijt mijns leven genedegen Joncheren van Heijnsbergen*, qui reçoit un paiement, du Brabant, 1386 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant, chargé de trois roses. L'écu chargé en cœur d'un écusson parti-enté, brochant sur le franc-quartier. C. : une tête et col de chien braque, colleté. L. : *S' Egidii dicti Loese* (Ibid.) (Pl. 13, fig. 355).
- L'écusson parti-enté doit, probablement, représenter les armes de Welejt : parti-émanché.
- Robert de *Loese* scelle pour Jean van Hamme (fils *wilen Godevaerts van Hamme, bastarts tumelgem* [à Humelghem]) qui reçoit, pour son frère, Henri, de la part du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 2 1/2 florins, à lui dû, par le duc, du chef d'une maison, avec jardin, sise *in de Warantstrate* et (récemment) englobée dans le parc ducal, à Bruxelles, 1432 ; échevin de Bruxelles, 1447 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une fasce et un sautoir brochant ; aux 2^e et 3^e, un semé de billettes (huit [3, 2, 3] au 2^e, et six [3, 2, 1] au 3^e). C. : une tête et col d'aigle, issant de flammes. S. : un homme sauvage, tenant sa massue, basse, de la main droite, et un griffon. L. : *S' Roberti de Lose* (Ibid. et Bruxelles) (voir **Loos, Loose, Lose**).
- Lösaich.** Conrard van *Luisenich*, chevalier, promet de ne jamais rien entreprendre contre le duc de Luxembourg et ses pays, 1361 : un senestrochère, mouvant du bord senestre de l'écu, vêtu d'une large manche, la main tenant une bague, le champ semé de croisettes. L. : *S' Conradi de Lusnich Luxembourg*, c. III, l. X, N° 16).
- Le même inféode audit prince *alle dye wingard, dye Henrichs van Lusnich waren in der marcken zu Lusnich gelegen und in der marcken zu Erden*,

alle myne ploigwinninge dye zu myme husz zu Lussenich gehurich ist, etc., 1362 : même écu, mais des trèfles, au lieu de croisettes. L. : † S' Conradi de Lvzlieh (!) (Ibid., N° 2) (voir **Walraven**).

Lösnich et Erden appartient, actuellement à la Province Rhénane, arrondissement de Trèves.

Losschaert. Jean *Losschaert* reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1432, 4, 3, 40, 2 : deux épées, passées en sautoir, les pointes en bas, cantonnées de quatre alérions. T. senestre : une damoiselle. L. : S *Ian Losschaert* (C. G. B., Acquits de Lille, 1. 377, 378).

— (Antoine) (et *Losschaerd*), tuteur d'Antoine Folu-
ver van der *Banc*, bourgeois de Bruges, 1443 ; scelle en 1446 (voir **Brouc, Broek**) : même écu, brisé en chef à dextre d'un croissant. S. senestre : un aigle. L. : *Anthonis Lossc* (Ibid., 1. 44, 378).

— (Jean) reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1443, 34, 6, 60, 2 : même écu, mais sans le croissant. C. : une aigle (entière). L. : S *Ian Losschaert* (Ibid., 1. 378, 379) (voir **GHEERSDALE, Rijcx**).

Lossy (Sœur Angéline de), abbesse de Beaupré, district de Grammont, province de Flandre, archevêché de Malines, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens appartenant à son abbaye, le 28 avril 1787 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, de gueules au marteau, accompagné au flanc dextre d'une étoile ; aux 2^e et 3^e, de vair. L'écu, en losange, entouré d'un cartouche et posé sur une crosse, en pal (cachet, sans L., en cire rouge) (C. G. B., reg. 46670).

La famille de Lossy, appartenant à la noblesse officielle de la Belgique, porte : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, de gueules au marteau d'or, accompagné en chef à dextre d'une étoile du même ; aux 2^e et 3^e de vair.

Les deux branches aînées somment cet écu d'un casque couronné (sans cimier) et ont pour supports : deux lions d'or, armés et lampassés de gueules.

La branche cadette, éteinte, cimait son casque, non couronné, d'une étoile de l'écu et ne possédait pas de supports.

Loste. *Jamoton Loste de Corioule* (Corioule), échevin de la cour de *Corir* (Courrière), 1424 : trois roses, à six feuilles, l'écu semé de . . . (étoiles ?) ; au franc-quartier brochant, chargé de trois piles. L. : *ton de* (Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. B.).

— (*Collart*) tient, de monseigneur de Saint-Pol, une rente à Ronquières, 1470 : un sautoir engrêlé, cantonné de quatre croisettes recroisetées. T. : un ange. L. : S *Colaert Loste* (Av. et dén., N° 1881) (Pl. 13, fig. 336).

— *Jehan Lhoste, eschevin de le court de le Val, de le court Saint Albain et de le court Saint Jehan en Liege, jugeant a Noville sur Mehaingne*, 1325 : une

fourche, posée en pal. L. : S *Jehan* (Abb. de la Ramée, c. 3179, A. G. B.).

Loste. Lambert *Loost*, maieur et lieutenant des fiefs de *madamme de Nivelles, jugeant a Jauclelett* (Jauclelette), 1347, 8, 53 : un rencontre de bœuf. L. : S *Lambert Lost* (!) (Ibid., c. 3177 et 3178).

— Guillaume *Loost* (et *Lhooste*), lieutenant-bailli de madame de Nivelles, dans sa cour à Jauclelette, 1360, 5 : une pignate, en pointe, à senestre ; au franc-quartier chargé d'un rencontre de bœuf. L. : *Lhost* (Ibid.).

— J.-N. *Lhoest*, recteur du bénéfice, sous l'invocation de la Sainte-Vierge et des S.S. Jean-Baptiste et Léonard, érigé en la cathédrale de Liège, remet, au gouvernement autrichien, l'état des revenus afférents à ce bénéfice, 1787, le 5 mai, à Liège : un lion couronné, accompagné en chef à dextre de deux petites roses accostées. L'écu dans un cartouche. C. : le lion de l'écu issant, accompagné des deux roses, en haut, à dextre (planantes) (cachet, sans L., en cire rouge) (C. G. B., reg. 46639).

Ces revenus consistent en une rente sur une terre, entre Hodelge et Bergilers, au lieu dit à *La Saulx Dieu* ; les charges en deux messes à dire par semaine.

— Charles-Erard *Lhoest*, prêtre du diocèse de Namur, professeur de rhétorique au pensionnat royal de Ruremonde, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents au bénéfice de Sainte-Marie-Madeleine, à Petit-Lez, en Brabant, diocèse de Namur, sans date (1787) : de gueules au chevron, accompagné de trois fleurs de lis. L'écu, ovale, dans un cartouche (cachet, sans L., en cire rouge) (Ibid., reg. 46367).

LOTHROCH, voir **Leyen**.

Lots van Cloten (Louis) reçoit, du duché de Brabant, un paiement pour solde de ses réclamations (non spécifiées), 1363, 2 mars : trois maillets peuchés (Chartes des ducs de Brabant, N° 1953).

Louchars (*Jakemes*), sergent du roi de France, 1289 (n. st.) : un semé de fleurs de lis. L. : † *Sigillem Iacob* *art* (Chartes des comtes de Flandre, N° 482).

Louchier. *Jaques li Louchiers, fil de feu signeur Ghossuin*, reçoit, de la ville de Tournai, une rente pour son fils, *Jakemin*, 1398 : trois (2, 1) louches et un semé de croisettes recroisetées, au pied fiché ; l'écu muni d'une bordure componée. L. : S *Jake le Louchier* (Tournai, Quittances).

— (Maltre Jean le) (fils de feu Jean) prêtre, *visce curet* d'Ellezelles, tient un fief, du château de Flobecq, 1329 ; prêtre et homme de fief des châtellenies de Flobecq et de Lessines, 1546 : trois louches. T. dextre : un homme sauvage, assis, tenant sa massue

sur l'épaule gauche. L. : *M Je Louchier pbr* (Fiefs, Nos 10266 et 10287).

Voici comment, dans l'acte de 1529, il dénombre son fief :
... ung fief ample, se comprenant en quatrez bonniers et demi de terre labourable, au lieu que lon dist le Wintconfosse . . .

Louchier (Jacques le), à Ath, tient, desdites châtellenies, la seigneurie de *Los[s]ignot*, 1548 : trois louches, les manches terminés en une sorte de pointe de flèche, ce qui les fait ressembler à des éperons, accompagnées, au point du chef, d'une étoile à cinq rais. T. : un ange. L. : *le Louchie*. (Ibid., N° 10319).

... ung fief ample qui se comprend en six quartrons de terre labourable ou environ et en quatorze ariers fiefs, appelez la terre et seigneurie de Losignot . . .

— (Sébastien le) tient, du château de Flobecq, un fief *illec*, 1553 : mêmes écu et T. que maître Jean (1529, 46). L. : *S Bastien ier* (Ibid., N° 10324).

Louffars, voir **Corbion**.

Loup, voir **Leus**.

Lourde (Jeanne), veuve de Thierry Blancart, reçoit une rente viagère, sur le domaine de Courtrai, pour elle, *Dampl* Thierry (sic!) B., religieux, et Madeleine B., ses enfants, 1445 : trois têtes et col d'animal (âne?). L. : *nne Blanck . . t* (C. G. B., Acquits de Lille, l. 391).

— La même reçoit une rente pour elle, *dom* Jean (sic!) B., religieux à l'abbaye de Saint-Martin, à Tournai, et Madeleine, ses enfants, 1447 ; enfin, pour elle et son fils *dom* Jean (sic!) B., religieux à ladite abbaye, seuls, 1462 : une (seule) tête et col d'animal (mouton?). T. : un ange. L. : *S Jehenne . . an* (Ibid., l. 391).

Le nom de ces personnes est aussi orthographié : *Blanquart*.

Lourdo (Jean), homme de fief du Hainaut, 1475, à Binche : une paire de bésicles, en chevron, accompagnée en pointe d'une rose. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Jehan Lo* (Ibid., l. 1685).

— (Romain), bourgeois de Binche, reçoit des rentes viagères, sur le domaine de Binche, pour *Thumasse du Broec*, sa femme, et *Jehan du Broecq* (sic), son beau-père, 1482, 3 : une paire de bésicles, en chevron, accompagnée en chef de deux étoiles. T. senestre : un ange debout, tenant de la main gauche un bâton terminé en croix. L. : *S Rom . . . le Fieue dît Lourdo* (Ibid., 1688).

— (Romain) scelle pour sa femme et le père de celle-ci, ci-dessus, 1484 : une paire de bésicles, en chevron, accompagné en chef à dextre d'une étoile. T. senestre : une femme nue. L. : *S Roumain le Fieue dy Lourdo* (Ibid., l. 1687).

Lourdo (Romain *le Fiefvet*, dit), scelle pour Guillaume de Marpent, qui reçoit une rente, sur le domaine de Binche, 1495 : mêmes écu et T. senestre. L. : *S Romain le Fieue dy Lovrdo* (Ibid., l. 1688) (voir **Marez**).

Louvain, Loven, Loeven, etc. *Henricus de Lovanio* déclare que l'abbaye d'Afflighem a transporté la *curtis* qu'*Alardus de Levedale* (Leefdael) lui avait donnée in *elemosinam*, à *Willelmus de Eversberghe*, chevalier, son frère (*fratri ipsius Alardi*), sous certaines conditions, 1233 : type équestre ; le bouclier et l'écu du contre-scel au lion. L. de la fasce : *S H r L* (fort endommagé). L. du contre-scel : *✠ Secret H de Lovanio (Afflighem)*.

Willelmus de Eversberghe, miles, fait grâce à l'abbaye de la moitié d'un cens sur une terre — à *Levedale*, qu'elle avait achetée, dudit *Alardus* — et ce de l'aveu du chevalier *Reinerus de Eversberge*, de qui cette propriété est tenue en fief, etc., etc.

Willelmus a un cousin : *Nicholaus de Eversberghe* (Everbergh) (même acte).

— *Henricus dictus de Lovanio* scelle un accord entre le comte de Berg et le sire de Heinsberg, 1268 ; *Henr. de Lovanio, dominus de Harstallio* (Herstal), 1273 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel à un lion. L. de la face : *✠ Sigillum Henrici de Lovanio dni de Heirstalia*. L. du contre-scel : *✠ S Hrici de Lovanio dni de Harstalia* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 32, et *Afflighem*).

— *Jehans de Lovaing, sires de Harstal*, 1309 (n. st.) : un lion couronné. L. : . . *Ihis de Lovanio dni de Harst . . .* (Chartes des comtes de Flandre, N° 1192).

— (Béatrice de), dame de Gaesbeek et de Herstal, 1335 : un lion couronné. L. : *✠ S Beatricis de Lovanio et de Luxembovrch (Cambre)*.

— (Béatrice de), damoiselle de Gaesbeek et de Montcornet, 1340 : dans le champ du sceau rond, dame debout, accostée de deux écus ; A, un lion couronné ; B, un burelé et un lion couronné brochant (à la queue simple) (**Luxembourg**). L. : *S Beatric' de Lovanio (Ninove)*.

D'après A. WALTERS, *Hist. des environs de Bruxelles*, I, p. 135, et BUTKENS, *Trophées*, p. 617, elle était fille de Jean (dit Tristan), et de Félicité de Luxembourg. Comp. J. VAN MALDERGHEM, *La bataille de Staveren*, p. 59.

— *Godefridus de Lovanio*, échevins de Malines, 1353, 61, 8, 9, 71, 3 : trois (2, 1) scies, posées en bande ; au franc-quartier brochant, chargé d'un chien braque assis (Malines).

— *Julianne de Luvaing, damme de Wavre et de Her-malle*, déclare avoir reçu, de ceux de *Court Saint Steveno* (Court-Saint-Etienne), 71 1/4 vieux écus, à compte sur 200, que la duchesse de Brabant lui avait assignés, 1357, 2 octobre : dans le champ du



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. CII.

Fig. 1. Gérard von Engelsdorf (1), chevalier, seigneur de Gripekoven, vassal du comte de Looz (1338-39).

Fig. 2. Gerlac de Letsch de Mülheim, chevalier, vassal du duc de Brabant (1338).

Fig. 3. Jean, comte de Solms (1338).

Fig. 4. Henri de *Spaenhem* (Sponheim), chevalier, ayant combattu, pour le duc de Brabant, dans la guerre de Rolduc (1338).

(1) Dans les actes anciens, ce nom est généralement orthographié *Endelsdorp*. A la page 429 du T. I, nous avons dit que la forme actuelle en est probablement : Engelsdorf.

Cette hypothèse est dans le vrai.

- seeau, rond, petit module, dame debout, tenant deux écus : A, un lion et un filet brochant (**Wavre**); B, un lion. L. : ✠ *S Ieliane dam de Waue et de Hermale* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1429).
- Louvain, Loven, Loeven**, etc. *Eustacius de Lovanio*, échevin d'Aerschot, 1368 : dans le champ du seeau, une tête et col de bœuf, mouvant du cadre, à dextre. L. : ✠ *S' Evtaciy de Lova . . . sca . arse* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).
- Jean van *Lovene*, même qualité, 1384 : un cygne ; au chef denché de . . . et de . . . (Ibid.).
- Jean van *Lovene*, même qualité, 1387 : même écu, mais le cygne contourné. L. : ✠ *S' Iohs de Lovanio scab' ars* (Ibid.).
- *Gerardus*, . . . *abbas ecclesie sive monasterii vilaricensis* (Villers), *p[ate]r abbas monasterii sive ecclesie et Vallis ducis* (Val-Duc), *ordinis cisterciensis, leodiensis dyocesis*, 1435 : dans le champ du seeau, ogival, un saint prélat, sous un dais, accosté de deux anges, dans des niches ; dans le bas, tenus par un ange, deux écus : A, une fleur de lis ; B, une roue de moulin. L. : *Si ab-bati . villariensis* (!) (G., c. IV, N° 508).
- La charte ne révèle pas le nom de famille de ce prélat. La *Gallia Christiana*, T. III, col. 590, l'appelle : *Gerardus de Lovanio*.
- Thierry van *Louwen*, échevin de Wezel (Gueldre), 1440 : un crampon, posé en fasce, en pointe, soutenant un trèfle (*Geld.*).
- Jean van der *Loven* tient, du château d'Alost, un fief à Erembodegem, au hameau de *ten Wulghen*, 1454 : trois hamaines, T. : un ange (?). L. :
. *Loeue* (fort endommagé) (Fiefs, N° 4890).
. *een leen, groot wesende vijftiene dachwant of daer omtrent, met zekere heerticheit, manscepen ende renten, metgaders alden vrijheden, sollempnitheden ende appartenancechien, . . . metgaders vice manscepen die ghehouden zijn van den vors. leene, . . . item omtrent veertich late, die eroe daer af houden.*
- Rogier van *Lovene* (fils de Jean), mari de Catherine van *Eekene* (fille de Daniel), qui tient, du damoiseau Guillaume van Claerhout, du chef de sa seigneurie de Pitthem, un fief à *Heedeghem* (Eeghem), 1514 : trois étoiles, accompagnées en cœur d'un croissant (Ibid., N° 10766).
- Daniel van der *Loovene*, fils de Jean, tient, du perron d'Alost, ledit fief à Erembodegem, 1514 : trois hamaines, S. dextre : un griffon (très endommagé) (Ibid., N° 4708).
Dans cet acte, le hameau est appelé : *ter Wilghen*.
- Daniel van der *Loeven*, fils de Jean, tient, dudit perron, ledit fief à Erembodegem, 1515 : même écu. S. dextre : un griffon. L. : *Daneel van der Loeuen* (Ibid., N° 4905).
- Louvain, Loven, Loeven**, etc. Gaspard van *Lo[e]vene*, échevin de Malines, 1540, 1, 3 : trois pals ; au chef chargé d'un besant, ou tourteau (Malines).
- Jean van *Loevene*, même qualité, 1591, 3, 1606, 22, 25, 34 : trois pals ; au chef chargé d'une merlette. C. : une aigle issante. L. : *Sig sca Ioannis van Loven* (Ibid.).
- Jean van *Loevene*, même qualité, 1640 : même écu (avec la merlette), brisé en chef à dextre d'une fleur de lis, au pied coupé. Même C. (Ibid.) (voir **Bréda, Hollant, Volckerich, Wittem**).
- LOUVENGHIEM** (*Jehans de*), homme du comte de Flandre et marquis de Namur, 1294 (n. st.) : trois molettes, à six rais. L. : ✠ *S' Lovenge . . .* (Namur, N° 259) (voir **Lovendeghem**).
- Louvignies. Colars a Lovignis**, homme du comte de Namur, 1354 : une ancre de maçonnerie, accompagnée de trois (2, 1) faucilles, les deux supérieures adossées. L. : . . *Colar . . a Lovigni* (Namur, N° 784).
- *Thomas aux Lovignis*, même qualité, 1389 : d'hermine à trois faucilles ; au franc-quartier brochant chargé de trois besants, ou tourteaux. L. : *S Tomas . a Lovinis* (Namur, N° 1211).
- *Pierars aux Lovignis*, même qualité, 1389 : trois faucilles ; écusson en cœur à l'ancre de maçonnerie. L. : . . . *ierart a Louigni* . (Ibid.).
- *Jehans, fils Thiri aux Lovignis*, même qualité, 1397 : un fer de moulin, accompagné de trois faucilles. L. : *S Jehan . . Lovignis* (Ibid., N° 1267).
- *Pirar aux Lovignis*, même qualité, 1397 : trois faucilles ; écusson en cœur fruste. L. : . *P a Lovignis* (Ibid.).
- *Jehan, fil Colart aus Louvengnis*, un des « plus prochains amis de Agnez, fille legitime de Robert de Heymtinez, escuier, jadis », 1399 : trois faucilles ; écusson en cœur à la bande, chargée d'une ancre de maçonnerie, posée dans le sens de la bande. L. : *S Iohan avz Lovignis* (Ibid., 1292).
- *Pirart, fils Thomas aus Lovignis*, homme du comte de Namur, 1405 : même écu que Thomas, 1389, mais deux faucilles en pointe et brisé entre celles-ci d'une étoile ; le franc-quartier diapré (Ibid., N° 1320) (Pl. 13, fig. 337).
- *Thomas aus (aux) Louvignis*, échevin de Namur, 1429 : de vair à trois faucilles ; au franc-quartier brochant, chargé de trois besants, ou tourteaux. C. : un bonnet pointu de vair, terminé en volet. L. : *Sigill . . . mas* (Ibid., N° 1370).

Louvigny (Jacques de), écuyer, franc homme du comte de Boulogne, 1393 : un loup passant et un lion naissant, rangés en pal, accompagnés en chef à senestre d'une étoile à cinq rais (Chartes des ducs de Brabant).

LOUVROILLES (*Jehan de*) (et *Louvroil*), bourgeois de Binche, reçoit une rente viagère, sur le domaine de Binche, sur la vie de sire *Jehan* et *Jaquemin* (alias : *Jakemin*), ses enfants, 1473 : un fer à cheval. L. : *Seel Jehan de Louvroille* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685).

— (*Jacquemart de*), « receveur du testament » de feu Ysabiau Desruelle, reçoit des rentes viagères, sur ledit domaine, pour les sœurs Marie, Catherine et Pasq le Mesureur, 1483 : un fer à cheval. L. : *S lake Lou . . . ile* (Ibid., l. 1688).

LOUWENBERG, voir **Löwenberg**.

Lovati, voir **Lannoy**.

LOVENBERG (-BERCK), voir **Calcum, Löwenberg**.

Lovendeghem. Roland van *Lovendighen*, homme de fief du château et Vieux-Bourg de Gand, 1387 : un chevron, chargé de trois coquilles. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. S. : deux léopards lionnés. Le sceau porte : *van Lovendeghem* (Fiefs, N° 2672) (voir **Louvenghiem**).

Le seigneur de LOVENDEGHEM : de sable, au chevron d'argent, surchargé de trois coquilles de gueulle, et erve son nom (CORN. GAILLIARD, *L'ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Lövenich. Guillaume van *Lovenich* reçoit, du Brabant, un acompte de 20 vieux écus, sur 56, à lui dus (du chef de la guerre contre le comte de Flandre), 1357, le 23 septembre; *Brune* et *Gossuin* van *Lovenich*, Guillaume et Pierre van *Lovenich*, Godefroid van *Nivenem* (Nièvenheim) et *Meynaert*, son frère, reçoivent, du Brabant, un acompte de 110 vieux écus, sur 330, pour lesquels ils ont trois obligations, de 110, chacune, 1357, le 23 septembre : un fascé de six pièces, au lambel à cinq pendants, brochant sur les deux premières. L. : *S' Gvaelmi de Leveniche* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1404, 1405).

La seconde de ces deux quittances n'a été scellée que par *Brune* et Guillaume van *Lövenich*. Le sceau de *Brune* est tombé.

Lovenjoul. Les échevins de *Lovengoel*, 1420 : dans le champ du sceau, un senestochère, aux riches parements, tenant une crosse épiscopale. L. : *S' scabinorum de Lovejol* (M. Rouffart).

Loverich. Renier van *Loveric*, receveur de Heinsberg, 1343 : trois pals et une fasce frettée, brochant. L. : *S' R i de Lovke* (!) (Chartes des ducs de Brabant).

Loverich (Francon van) scelle pour Jean van *Oyrsvelt*, qui reçoit une rente par le drossard de Fauquemont, 1337 : même écu (Ibid.).

Loverix (Jean-Arnoold), curé de la ville de Sittard, délivre des extraits des registres aux baptêmes de sa paroisse, 1774, 9 : une fasce, accompagnée de trois merlettes, rangées en chef, et de trois (2, 1) feuilles de tilleul, les tiges en haut, en pointe. L'écu dans un cartouche. C. : une merlette (cachet, sans L., en cire rouge) (Office fiscal de Brabant, reg. 342, 339, A. G. B.).

Lowaije. *Walterus de Luide*, miles, 1263 : plain (diapré); au chef plain. L. : *. . . il . . . Walteri militis de Lve . . .* (Abb. de Saint-Trond, c. 3).

LOWAR (Arnoold de), écuyer, bailli du comté de Gammerrages, *commis et estably* par monseigneur le prince de *Steenhuse*, comte de Gammerrages, 1632 : une fasce de trois fusées. C. fruste (Ordange).

Löwe, voir **Leeuw**.

Löwenberg (-burg). Jean, seigneur de *Leuenberg*, 1268 : type scutiforme ; un échiqueté et un lambel à cinq pendants. L. : *Sigillum Iohannis de Leuenberg* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 52).

— *Nobilis vir Fredericus, dominus de Lovenberg*, moyennant une certaine somme reçue de la ville de Cologne, résigne une rente de 20 marcs de Cologne et déclare tenir en fief, de cette ville, *curtim nostram sitam in villa Putzdorp* (Pützdorf), *quod est allodium nostrum*, 1273 (sans autre date) : un lion et un semé de billettes. L. : *S' Frederici nobil' viri d' Lovenberg* (Ville de Cologne, N° 401).

— *Henricus, dominus de Leuenberg*, et sa femme, Agnès, vendent à Adolphe, comte de Berg, moyennant 160 marcs de deniers de Brabant, *dominium nostrum et jurisdictionem quod habemus apud Aldenrode* (Altenrath), 1314 ; Henri : un échiqueté et un lambel brochant, chacun des trois pendants chargé de trois tours (?). L. : *S' Henrici domini de Leuengby militis* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 202).

— Agnès, susnommée, 1311, 33, 6, 8 : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, tenant un faucon sur la main gauche, accostée de deux écus : A, deux fascas, accompagnées de huit merlettes, rangées en orle (**Cuijk**) ; B, un échiqueté et un lambel à cinq pendants, brochant. L. : *S' Agnes vxor (!) Henrici de Leuenerch militis* (Ibid., N°s 202, 364, 409, 410).

— *Harperus dictus Mule de Lovinberg* inféode à Godefroid, seigneur de Heinsberg, *dimidium mansum, scilicet triginta jurnales terre arabilis mei allodii, siti in Bastwiltre*, 1324 : un lion (fruste).

L. : ✠ *S Herperi de Loevenbge* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 293).

Bastwiltre = *Bäsweiler*.

Löwenberg (-burg), Henri, seigneur de *Leu-berg*, et Jean de L., frères, chevaliers, parents (*neven*) de Godefroid, sire de Heinsberg, 1325; Henri : un échiqueté et un lambel à quatre pendants, brochant. C. : un écran semi-circulaire, de l'écu, garni de six plumes de paon. L. : *S Henrici dn de Leuwer* . . . (Ibid., N° 307).

— Jean, susnommée, 1325 : même écu, lambel à cinq pendants. L. : . . . *hannis de . . cenberg* . . . (!) (Ibid.).

— Henri, seigneur de *Leuwerberg*, promet d'aider son parent, Godefroid, seigneur de Heinsberg, dans la défense de sa terre, 1330; scelle en 1331; il inféode, avec sa dite femme, Agnès, à Guillaume, comte de Juliers, certaines juridictions, 1333 (le sceau de Henri est tombé); Henri : type équestre; le bouclier et la housse, à un échiqueté et au lambel à quatre pendants, brochant. C. : comme en 1325. Contre-scel : le sceau de 1325 (Ibid., Nos 344, 352, 364, 384).

Henri fait sceller l'acte de 1330 par *Dollendorp, Merhein* et *Echerscheyt*, qu'il dit : *nostrī fratres et amici dilecti* (voir ceux-ci).

— *Henricus de Leuwerberg, miles, marscalcus Westphalie*, assigne au duc de Brabant 50 livres de petits tournois noirs sur ses alleux, *apud villam Lip* (Lippe), 1337 : un échiqueté, au lambel à cinq pendants; au franc-quartier brochant, chargé de quatre burelles. L'écu accosté de deux dragons ailés rampants. L. : *i d' Le . . . ber milit* . . . (Chartes des ducs de Brabant, N° 373).

— Henri, seigneur de *Leuwerberg (Louwenberg)*, et sa femme, Agnès, cèdent à Thierry, comte de Looz, la seigneurie de Küdinghoven, avec les villages qu'elle comprend, etc., et leur château de Honnef, sous réserve d'usufruit, 1338 : type équestre; le bouclier, la cotte d'armes, l'ailette et la housse, à un échiqueté et au lambel à quatre pendants, brochant. C. et ornement du chanfrein : cinq plumes de paon. L. : *S Henrici de Hemsberch nob . . . dni de Leuwer* . . . (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, Nos 409, 410).

— *Henricus de Leuwerberg, miles*, devient vassal de Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, 1341 : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *S Henrici one* (pour *dni*?) de *Leuwerbergh (Luxembourg, c. II, l. VIII, N° 27)*.

— Harper van *Loeuenberg*, seigneur d'*Alstorp* (Alsdorf), 1360; Harper, seigneur d'*Aelstorp*, 1370, reçoit, du Brabant, une rente sur Rolduc : un lion et un semé de billettes (Chartes des ducs de Brabant).

— Agnès van *Leuwerberg*, dame de *Dollendorp* (=dorf), reçoit une rente sur *Leuwerberg*, 1375 : parti;

au 1^{er}, deux fascés bretessées et contre-bretessées; au 2^d, un échiqueté et un lambel à quatre pendants, brochant. L. : ✠ *S Domine . . . a de . . . f. l' t* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 917).

Löwenberg (-burg), La même, 1376 : un échiqueté et un lambel à quatre pendants, brochant. L. : *S ollendo* . . . (Ibid., N° 917).

— *Hilger van Louwenberg*, seigneur d'*Aylsdorp*, reçoit, du Brabant, une rente sur Maestricht, 1388 : même écu que Harper (1360, 70). C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un chien braque en arrêt, posé devant un plumail. L. : *S Hilger van Aylsdorp ritter* (Chartes des ducs de Brabant).

Do ninus Hilgerus, miles, filius quondam Herper Muloen de Aelstorp, héritier de son dit père, relève, du Brabant, cinq fiefs (compte Saint-Jean-B. 1388-89; C. C. B., N° 13144, f° 241 v°).

— Pierre van *Louwenberch*, échevin d'Aix-la-Chapelle, reçoit, du Brabant, des acomptes sur 3896 1/2 florins du Rhin, dus à lui-même, à Henri de *Leeuwe*, et à Gérard Steegreep, bourgeois de ladite ville (guerre de Gueldre?), 1396, 7, 8; P. van *Louwenberch*, maieur d'Aix-la-Chapelle, 1402; 1396, 8 : un bouc, chargé d'un écusson au maillet penché (gravé en creux). L. : *S Peter van Loneberch*; 1397, 1402 : un bouc, l'épaule chargée d'un maillet penché (sans écusson). Cq. couronné. C. : un bouc issant. L. : *S Petri de Louwenberch scabini aqvensis* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Dollendorf, Eggerscheidt, Heinsberg, Hemberg, Honnef, Looz, Merheim, Mule, Steen**).

Löwenstein, *Johan Leuwesteyn*, bourgeois de Cologne, 1318 : un château, ou porte, crénelé, à trois tourelles crénelées. L. : *Sigillum Iohan Leuwesteyn* (Dusseldorf, *Schrein Gereon*, l. 12).

Lowet, voir **Proost**.

Lowy (Johan), échevin du chapitre de Saint-Paul, à Liège, dans sa cour d'Avennes, 1474 : une fasce, accompagnée en pointe d'une force renversée (C. C. B., N° 108).

Lowijchs, voir **Loewics**.

Lu (Godevaerd de), échevin de Tervueren, 1363, 6 : deux fourches, à deux dents, passées en sautoir, accompagnées au point du chef d'une rose. L. : . . . *odevert de Lu* (Abb. de S^{te}-Gertrude, à Louvain).

— (*Theodericus dictus*), échevin de Bois-le-Duc, 1406 : trois fers de moulin, accompagnés en cœur d'une croissette (fleur de lis?) (Helmond).

— *Theodericus die Lu*, même qualité, 1427, 37, 49 : trois fers de moulin; écusson en cœur fruste (Abb. de Saint-Trond, c. 6 et 8; Malines) (voir **Leeuw, Scollen**).

Lubbeek (Les échevins de), 1366, 93, 1409, 26 : un lion. L., 1409, 26 : $\text{✠ S' scabinor' de Libbeke}$ (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et M. Rouffart).

Lubler (Gaspard), *utriusque juris doctor*, échevin de Cologne, 1627 : parti de . . . et de . . . , à deux épées, les pointes en haut, passées en sautoir, brochantes. C. : un homme barbu, issant, brandissant une épée. L. : *Caspar Lvbler d' scab*. Contre-scel (cachet) : mêmes écu et C., le C. accosté des lettres C (= *Caspar*) — L D (Dusseldorf, Testaments de Cologne, N° 379).

Lüderitz (Jeanne-Antoinette von), abbesse de l'abbaye de Niederprüm, archevêché de Trèves, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de ladite abbaye, sis aux Pays-Bas autrichiens, à savoir la seigneurie de Hartelstein, 1787 : de gueules au senestrochère, armé, l'épaule mouvant du flanc senestre, la main tenant une étoile, placée du chef à dextre. C. : deux cornes de bœuf, munies, chacune, d'une embouchure. Le tout posé sur une crosse en pal (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46661).

L'abbesse déclare se servir de son propre sceau (*und habe selber mein Insteigel bey gedruckt*). Les Lüderitz portent, toutefois : d'argent à une ancre renversée de gueules, posée en bande.

Lüdinghausen, *Hermannus, miles de Porzlar*, vendant des terres à Lüdinghausen, se sert du sceau de *dominus Hermannus de Ludinchusen*, 1273 : type scutiforme : un fascé et un lion couronné, à la queue fourchée, brochant (Dusseldorf, *Werden*, N° 52).

Les actes que nous avons rencontrés donnent, tous, l'orthographe : *Ludinchusen*. Sur les sceaux de cette famille, décrits ici, le fascé est, toujours, de six pièces.

— (*Hermannus, miles, senior, de*), et ses fils, Hermann, chevalier, et Bernard, donnent une charte en faveur de l'abbaye de Werden, 1319 : type scutiforme ; même écu. L. : *vm Hermann de Luding . sen* (Ibid., N° 74).

— *Hermannus, miles, junior, de Ludinchusen*, surnommé, 1319 : sceau rond ; même écu. L. : $\text{✠ S Hermann iunioris militis de Ludinchusen}$ (Ibid.).

— (*Elizabet, domina de*), et *Hermannus, eius natus*, vendent des hommes à l'abbé de Werden, 1339 ; la mère : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, tenant deux écus : A, un fascé et un lion, à la queue fourchée, brochante ; B, un léopard lionné. L. : *bet domine de Lvdin* (Ibid.).

— *Hermannus*, ci-dessus, 1339 : un fascé et un lion couronné, à la queue fourchée, brochant. L. : . . *ermann de Lvdinhvs* (Ibid.).

— (Hermann van), chevalier, tient, de l'abbé de Werden, son château de *Ludinchusen*, *wybelde, ghe-*

richte, munte, wessele, marked, joeden unde gruyt, 1365 : même écu, la queue simple. L. : $\text{✠ S' Hermann de Lvd . . . vsen}$ (Ibid., N° 111).

Lüdinghausen (*Ludolfus van*) scelle l'acte de son dit frère Hermann, 1363 : un fascé et un lion brochant. L. : $\text{✠ S' Lvdolfi de Lvdinchusen}$ (Ibid.).

Le lion est non couronné.

— (Herman van), chevalier, promet fidélité à l'abbé de Werden, 1383 : même écu, la queue fourchée. L. : $\text{✠ S' Hermann de Lvdinchusen milit}$ (Ibid.) (voir **Batenhorst**, **Büren**, **Schlie**, **Wolf**).

GELRE donne ainsi l'écu de *Her Herman van Ludinchusen*, homme de l'évêque de Munster : fascé de gueules et d'argent, au lion d'azur, à la queue fourchée, couronné d'or, brochant.

Luedincx (Guillaume), échevin de Bois-le-Duc, 1477 : trois moutons à piloter, accompagnés au point du chef d'une quartefeuille (Malines).

Luenijs, voir **Loenijs**.

LUESDONCK, ou **LUESVONCK** (?) (*Melis Gerits zoon van der*), échevin de Heusden (Brabant septentrional), 1515 : trois tierces ; au chef chargé d'une rose, accostée de deux fers de moulin (Mal.).

LUGENE (*Gerardus de*), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1315 : une fasce entre deux burelles ; au franc-quartier fruste (Abb. de Saint-Trond, c. 5^{bis}) (comp. les armes de **LUCKE**).

Lugene est appelé, de nos jours, Luchem.

Le *Cartulaire de Saint-Trond* blasonne : « écu fascé, cantonné d'un petit écu ».

— (*Godeschalvus de*), même qualité, 1315 : un fascé de six pièces, la 1^{re} chargée à dextre d'une merlette (Ibid.).

Le même *Cartulaire* blasonne : « écu à trois fascées ».

— *Johannes de Lughene, locum villici et advocati habens*, scelle un acte des échevins d'Aix-la-Chapelle, 1343 ; *Johannes dictus de Lughen, iudex*, 1351 : un fascé ; au franc-quartier chargé de quatre pals. L. : . . . *han Lughen* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 37).

LUGGHEVOERDE (et *Lughevoerde*) (Guillaume de), *fermier de la clergie de la vierscare du Franc* (de Bruges), 1412, 3, 22 : trois maillets (non penchés). L. : *S Willem van Lugghevoerde* (C. C. B., *Aequits de Lille*, l. 40, 41).

Luijcx, dit **Coels** (Corneille), tient, du château d'Alost, la *gruyt illec*, 1515 : une marque de marchand. L. : *lis Luijcx al Coels* (Fiefs, N° 4721) (Fig. XLV).

D'après cet acte, la *gruyt* consiste en une redevance de 1/2 gros de Flandre sur chaque brassin de bière et de la même somme sur la bière importée, redevance qui est due par toute personne qui reçoit une partie de chaque envoi. Comp. *ad vocem Alistoc*.

Luijcx, dit Coels. Gisbert *Luijcx*, dit *Cools*, tient ladite *gruijt*; il scelle du sceau de son père, Jean, 1534 : une marque de marchand (Ibid.) (Fig. XLVI).

LUINEN. Arnould van *Luenen*, échevin de Ravestein, 1397 : deux fasces et un pal engrélé, brochant. L. : *S' Arnt van Lvinen* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 609).

Luysche van GAILCHAVEN (Jean), un des parents et amis de *Kirsillis vanme Raitgen*, etc. (voir **Hoemen**), 1450 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) annelets (Dusseldorf, *Hauptgericht Jülich*, 18).

LUYNRICKE (Lürken?) (Arnould van) reçoit, du duc de Juliers, pour Jean *Schuyrman* (Schürmann) 800 *scaer gulden*, du chef des pertes que celui-ci et ses amis, compagnons et varlets avaient subies à Basweiler, 1371 : une fasce bretessée et contre-bretessée, surmontée à dextre d'une étoile. L. : . . . *Arnoldi* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 865).

Luyten (Pierre), 2^e moitié du xv^e siècle : d'argent (?) à trois croissants, sommés, chacun, d'une tête et col d'aigle, et à trois lettres L, 1 au point du chef, les 2 autres aux cantons inférieurs. C. : une tête et col d'aigle. Cri : *Niet lui* (anagramme de *Luijten*).

Ce personnage aurait fait partie de la garde de Marie-Thérèse. Le blason se trouve sur un cachet-breloque en acier (en possession de M. Frans Luijten), à double face, portant sur le bord : *Jo. Anton Wideman f. in Wienn 1755*. La 2^e face montre, sur un écu rocaille, couronné, le monogramme P. L.

— (Arnould), prêtre, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à une chapellenie qu'il possède, à *Nedercruchten*, seigneurie de *Cruchten* (Kruchten), évêché de Ruremonde, province de Gueldre, 1787, le 26 mars : dans le champ du sceau, un cœur, sommé, au milieu, d'un 4, la traverse terminée en croisette recroisetée, et de deux roses, tigées et feuillées, une de chaque côté; ledit cœur ainsi armorié : une pointe ployée, touchant au bord supérieur du cœur (chapé-ployé), chargée d'une étoile et accostée d'un canard, nageant sur un ruisseau (fasce ondée), à dextre, et d'une rose à senestre (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46592).

Luijthen (Jean van den), homme servant de damoiselle Quintine Alaerts, qui, héritière du damoiseau François, son frère, tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief à Oostwinkel, 1606 : deux bandes abaissées, accompagnées à senestre d'un lion. C. : un lion issant. L. : *S Joannis va* Contrescel : écu aux mêmes armes (cachet, sans L.) (Fiefs, N° 3251).

LUCHTMAR (Thierry van), écuyer, homme du

DE RAADT, t. II

comte de Berg, 1368 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) annelets. L. : ✠ *S' Dederici de Luchtmar* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 820) (voir **LEUCHTMAR**).

Comp. le blason de Pierre van *Calcum* qui scelle le même acte.

Luck (Pierre), échevin de Caprijcke, 1534 : trois étoiles. L. : *S . . . ter Lec* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 51, 52).

LUCKE (*Rigaldus de*), échevin de Saint-Trond, vassal du château de Duras, 1367 : une fasce entre deux burelles. Le sceau porte : *de Luckei* (Abb. de Saint-Trond, c. 5^{bis}) (comp. les armes de **Gerardus de Lugene**).

Le *Cartulaire de Saint-Trond* blasonne : « une fasce bordée ».

Lucq (Ursmer), ancien juré, demeurant sur la *grand rue*, à Binche, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à un bénéfice, dans la paroisse de Notre-Dame, à Binche, bénéfice dont il est le collateur, 1787, le 19 avril : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion; aux 2^e et 3^e, trois . . . (fermaux ronds?). C. : un buste imberbe (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46628).

Lülsdorf. Louis, voué de *Lulstorp*, chevalier, reçoit une rente du comte de Berg, 1365 : une fasce bretessée et contre-bretessée. L. : . . . *Lodewici (!) militis advocati d* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 781) (voir **Wildenberg**).

GELRE donne à *Lulstorp* : d'or à la fasce bretessée et contre-bretessée de gueules.

— Guillaume van *Lulstorp*, chevalier, et Louis van *Lulstorp*, écuyer, renoncent à certaines prétentions, envers le chapitre de Notre-Dame, à Dusseldorf, 1410; tous deux : une fasce bretessée et contre-bretessée. Guillaume : sans cq., ni C. L. : ✠ *S' Wilhelmi vogt* . . . *Luls* C. de Louis : un chien braque, assis sur un chapeau de tournoi. L. : *S Lodewich va Lulstorp* (Dusseldorf, Chap. de Dusseldorf, N° 111).

Lummen. *Alidis, domina de Upey* (Oupeye), veuve de Lambert, seigneur de ce lieu, reçoit, du Brabant, par le receveur de Dalhem, une pension de 40 réaux d'or, 1376 : dans le champ du sceau, rond, dame debout, accostée de deux écus : A, six (3, 2, 1) fleurs de lis; B, un lion. L. : *S Alis de Lemayn dame doupey* (Chartes des ducs de Brabant).

Elle était fille de « noble Baron, et frank gentils Mons. Ernut avoué de Hasbaing (Hesbaya), & Saingnor de Lumaing, quy estoit de gentil sang de Lemborch, de Dyest, & Doudenarde (Audenarde), & portoit de gueules a on lyon d'argent a coüe forchuce, & erioit Lemborch (HEMERICOURT, éd. SALBRAY, p. 67).

Le seigneur de LUMMEN : de gueulle, au lyon d'argent, la queue mys en sautoir, coroné, lampassé et armé, tout d'or, et erye : *Lymbourg!* (CORN. GAILLIARD,

L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres (voir **MARQUE**).

Lummen (Les échevins du pays de), *in der bank van buijten*, 1447, 51, 1524 : une fasce échiquetée à trois tires, sommée d'un lion issant. Cq. couronné, le cercle de la couronne chargé d'une fasce échiquetée de l'écu. C. : deux cornes de bœuf (**Mark**). L. : . . . *abinorum de Lvm . . ne* (Diest, l. *Lummen*).

Les actes de 1447 et 51 citent : « *Joncher Joncher Johan van der Marke, heer van Lummen* ».

Lunden (J.-A.), premier marguillier (*opperkerck-meester*) de l'église Saint-Jacques, à Anvers, et, en cette qualité, collateur d'une fondation instituée en cette église, 1787, le 4 avril : tranché d'argent sur gueules, au chicot, posé en bande, brochante, fleuri de trois roses, 1 à senestre, 2 à dextre. C. : cinq plumes d'autruche (L'écu ovale; cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46341).

— (Arnould), chanoine de l'église Saint-Jacques, à Anvers, et collateur d'une fondation en cette église, 1787, le 11 avril : mêmes écu et C. (cachet, en cire rouge, sans L.) (Ibid.).

Ils remettent au gouvernement autrichien les états des biens afférents à ces fondations.

La famille Lunden, dont une branche obtint, en 1871, concession du titre de baron, transmissible aux descendants des deux sexes, appartient à la noblesse officielle de la Belgique.

Des deux branches qui y ont été incorporées, l'aînée porte les roses de l'un en l'autre, boutonnées d'or, feuillée de sinople à senestre et feuillée d'or à dextre; les plumes d'autruche : d'argent et de gueules;

la cadette : les roses toutes trois feuillées de sinople. S. : deux léopards lionnés d'or.

Lünen (La ville de) (**Mark**), 1417 : dans le champ du sceau, un lion. L. : ✠ *S' civitatis Lünen* (Düsseldorf, *Clèves-Mark*, N° 746).

LUNENBERG, voir **LOMARE**.

Lupaert (Paul), fils de Henri, tient, du château de Termonde, un fief à Opwijk, 1549 : trois (2, 1) roses et une scie (?), posée en fasce, en cœur. L. : . . . *Pavvels Lupa . . .* (Fiefs, N° 4316).

... en een groot een bunder ... gheheeten Leemans bloc, dairoff deen helft toebehoort Adriane Lupaert, mijnen broeder, ... mij verstorven van wijlen Hendric Lupaert, mijnen vader ...

— (Jean), feudataire dudit château, scelle pour d'autres, 1549 : trois roses. L. : *S M Iā Lupaert* (Ibid., N° 4304, 9, 11, 14).

La légende doit se lire : *Segel meester Jan Lupaert*.

— (Jean), scelle un acte de Jean de Keijsere (fils de Lancelot), vassal de Liévin van Hoorenbeke, fils d'Antoine, à Opwijk, 1554 : trois roses. L. : *S Ian Lupaert* (Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. B.).

Lupichine (*Franchois*), *nes de Florenche et demorans en le vile de Saint Amant en Pevle* (Pevèle),

1296 : type ovoïde ; un loup passant. L. : . . *Francisci Joh . . Lypecin . .* (Chartes des comtes de Flandre).

Luppe (et **Luppi**) (*Ras*), *allowyer* de l'empereur, scelle des actes du receveur de Jodoigne, 1528 : une rose en cœur, accompagnée de six coquilles, 3 rangées en chef, trois (2, 1) en pointe. L. : . . *ac . Lup . .* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3176, 3177).

LUS (*Richier de*) jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne, reçoit, à Arlon, une indemnité de 230 francs de France, 1378 (n. st.) : une bande, accompagnée au canton senestre d'une étoile à cinq rais. L. : *S' Richier de Luss* (Chartes des ducs de Brabant).

Luzy. *Regnadins de Lusey*, écuyer, jadis prisonnier à Basweiler, où il avait accompagné sire *Ellars de Villers*, chevalier, reçoit du duc de Brabant, sur une indemnité de 250 francs de France, un acompte de 50 francs de France, 1373, le 21 août : une divise, surmontée de trois annelets. L. : . . *Regnau-din de Lusey* (Ibid., N° 2478).

... en la bataille qui se fit encont[re] le duc de Juliers . . .
Il déclare avoir reçu ce paiement par les lombards de la Ferté.

— Guillaume de *Lusey*, écuyer, prisonnier *illegitimus*, sous le comte de Saint-Pol, reçoit des indemnités (par le prévôt d'Ivoix), 1374, 5 : plain ; au chef chargé de trois annelets ; l'écu muni d'une bordure engrêlée. L. : *S' Wilame . . . v . . .* (Ibid.) (Pl. 13, fig. 358).

— *Richards de Lusey*, écuyer : « *je suisse presens avec messire Pierre de Monceells, chevalier, quant moss li duc de Lucembourg et de Brabant fut prins par le duc de Juleir et ces complices, assavoir est que la perde de mon harnoix que je perdis ou servise mon dit signour le duc, s'élève au chiffre de 30 florins francs, dont il a été indemnisé par ledit Pierre ; déclare, en conséquence, le duc indemne, 1377 : un arbre, mouvant de la pointe ; au franc-canton senestre chargé d'une étoile. L. : . . *Richa d' Lusey* (Ibid.).*

LUSTAT (Henri *von*), chevalier, le jeune, transporte au margrave de Juliers, *zucene morgen guter wingarten an dem Nuwen berg in Wilre marg und anderwarbe anderhalben morgen auch wingarte, gelegen ame Steynbühel in der marg van Heynfelt* (Heinefeld), 1341 : une boucle (?), posée en bande. L. : ✠ *S' Heir' d Lvstat* (Düsseldorf, *Jul.-Berg*, N° 446) (Pl. 13, fig. 359).

Ce meuble, qui peut aussi représenter une ancre de maçonnerie, affecte la forme d'une grosse tige, raccourcie, garnie, aux deux extrémités, de deux bras repliés, adossés.

Lutgaerdis (Guillaume), fils de Guillaume, non cité

dans l'acte, qualifié, sur la queue de parchemin qui porte son sceau : *Rentemeijster van Vrieslant*, scelle une lettre à la comtesse de Hollande, 1361 : de ... à trois fascas de vair; au franc-quartier chargé de deux clefs, passées en sautoir, les panneaux en haut. L. : *S' Wilhel^m f^r Wilh^m Lvtgaerdis (Hollande)*.

Luthyer (*Sylunan*), de la compagnie de Peruche de Florence (voir **Bernard**), 1313; deux petits sceaux, en cire rouge : A, dans le champ du sceau, une poire, la tige en haut, feuillées de deux pièces (emblème parlant de ladite compagnie). L. : ... *Silunani Lotteri*; B, un écu à la croix nillée. L. : ✚ *S' Silunani Lotteri* (Chartes des comtes de Flandre).

LUTZINCK. *Conradus de Lutzinc, miles*, témoin de Jean, seigneur de *Saffenberg*, 1314 : un losangé; au chef chargé d'un lion issant du champ. L. : ✚ *S' Conradi de L.....* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 221).

— *Conrad Hoilch van Lutzinck*, scelle un acte, avec Thierry van Grensau (voir celui-ci), 1373 : neuf (5, 3, 1) losanges (non accolés, ni aboutés); au chef plain. L. : ✚ *S' Conrait Hoilch* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 887).

Luttekenhove (*Theodericus de*) scelle un acte de Wenemar de *Liethen*, 1348 : cinq (3, 2) roses. L. : *S' Theoderici de Vler.....* (Dusseldorf, *Werden*, N° 122).

LUTTELNOWE (*Henricus de*), *miles, ministerialis* de l'abbé de *Werden*, 1313 : type scuti-forme; une croix engrêlée. L. : *S' Henrici de L... elowe m.....s* (Ibid., N° 79).

— *Henricus Luttelnaeve* (sans de), *armiger*, de l'aveu d'Ida, sa femme, et de leurs héritiers, vend une serve à l'abbé de *Werden*, 1384 : même écu. L. : ✚ *S' H..... Lvt.....ve* (Ibid., N° 97^d).

Son frère, *Johannes Luttelnaeve*, figure parmi les témoins de cet acte.

LUWILRE, voir **LONTSWIJLDRE**.

Lux (C.), chanoine et vice-prévôt de Saint-Servais, directeur et syndic du couvent de la Vallée-de-Josaphat, autrement nommé le *Beijard*, à Maestricht, diocèse de Liège, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de ce monastère, 1787, le 28 avril : une barre, chargée de trois étoiles à cinq rais. T. : un ange (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46662).

Luxembourg (Henri, comte de), scelle un acte de Thierry, sire de Heinsberg, 1275 : type équestre; bouclier cassé, la housse et l'écu du contre-scel à un burelé et au lion couronné, contourné (queue simple), brochant (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 66) (voir **Ghistelles**, **Grancey**, **Louvain**, **Velde**, **Vlaminck**).

Luxembourg. *Walerans de Luxembourg, chevaliers, sires de Lyni*, 1283, 6 : type équestre; le bouclier et la housse à un burelé; au chef de ... et à un lion (à queue simple), brochant sur le tout. Ornement du chanfrein : un éventail. L. : *de Lvce.....eio*. Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. : ✚ *Sigillum secreti mei* (Chartes des comtes de Flandre, Nos 380 et 404).

Il était seigneur de Ligny (voir A. WAUTERS, *Table des chartes et dipl., passim*). JACQUES BRUETEX, dans *Li tournois de Chauvenci* (1285), blasonne ainsi les armes de Waleran, fils de Henri II, le *Blondel* : *Dargent et dazur burele | A. i. chief dor fin esmere | A. i. vermeil lyon rampant* (brochant sur le tout). Cri : LIMBOURNE!

— (Henri, comte de), 1288 : type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel à un burelé et au lion, à la queue fourchée, brochant (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 90).

— (Béatrix, comtesse de), 1288 : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, tenant, sur la main gauche, un faucon, accostée de deux écus : A, un burelé et un lion à la queue fourchée, brochant; B, un bandé (Ibid., N° 84).

— (Gérard de), sire de Durbuy, donne un acte en faveur de l'abbaye de *Stavelot*, 1289 : type équestre (endommagé); le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel, à un burelé et au lion couronné brochant; un lambel à cinq pendant brochant sur le tout. C. : un éventail (Dusseldorf, *Stavelot*, N° 39).

— (Béatrice, comtesse de), 1291 (n. st.) : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, au manteau doublé de vair, tenant sur la main gauche un faucon, accostée de deux écus : A, un burelé et un lion couronné, à la queue fourchée, brochant; B, un bandé. L. : ✚ *S' Beatricis comitisse Rvpensis*. Contre-scel : un écu : parti; au 1^{er}, un burelé et un lion couronné, à la queue fourchée, brochant; au 2^d, un bandé. L. : ✚ *Sigillo secreti mei* (Namur, N° 229).

— *Henris, cuens de Lucembourg et de la Roche et marchis derlons* (Arlon), 1293 : type équestre, de chasse, à dextre; le comte tenant, sur la main gauche, un oiseau de chasse, et accompagné de deux écus, l'un à dextre, au haut, l'autre à senestre, au milieu; A, un burelé et un lion (simple) brochant; B, un bandé. L. : ✚ *S' Henrici comitis Ivcebvrgis* (Chartes des comtes de Flandre, N° 681).

— (La prévôté de), 1312, 21, 54 : dans le champ du sceau, rond, un burelé, au lion couronné (à la queue simple), accosté, au bas, de deux petits châteaux, le tout brochant. L. : ... *prepositore de Lv. bovr...* (Arnhem, Chartes de Luxembourg).

— (Jean, roi de Bohême et de Pologne, comte de), 1332 : type équestre; le bouclier, l'ailette, la housse

et l'écu du contre-scel : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion couronné, à la queue fourchée; aux 2^e et 3^e, un burelé et un lion couronné (queue simple), brochant. C. : un vol semé de feuilles de tilleul, renversées, sans tiges. Ornement du chanfrein : un dragon. L. : *Iohannes dei gratia rex Boemie [ac] Lucemburgensis comes*. L'écu du contre-scel posé sur une aigle. L. : ✠ *Secret. m Ioh'is regis Boemie et comitis lucelbergem (Namur, Nos 535, 9)*.

D'après GELRE, le roi de Bohême porte : de gueules au lion d'argent, à la queue fourchée, armé, lampassé, et couronné d'or.

Luxembourg (Béatrice, reine de Bohême, comtesse de), scelle un acte de son fils, Wenceslas, duc de Luxembourg, 1351 : parti; au 1^{er} coupé; a, un lion couronné, à la queue fourchée; b, un burelé et un lion couronné, brochant; au 2^d, un semé de fleur de lis et un bâton brochant (**Bourbon**). L'écu suspendu à un arbre, devant lequel est couché un lévrier, regardant en haut, vers l'écu, et (l'écu) accosté de deux sirènes, la 1^{re} jouant de la harpe, la 2^{de} de la viole, toutes deux aux manteaux flottants, celui de la seconde semé de fleurs de lis et à la barre (!) brochante (Chartes des ducs de Brabant).

— Waleran de), sire de *Liny* et de *Bieurevoir*, reçoit une rente du duc de Brabant, 1354 (n. st.), 61, 62, 64, 65 : un lion couronné, à la queue fourchée. C. : un dragon ailé, issant d'une cuve. L. : ✠ *Sigillum secreti mei* (Ibid.).

Les actes de 1354 et 1361 ne le qualifient que seigneur de *Liny*.

En 1361, le duc lui rembourse le capital d'une rente.

— (Les échevins de la ville de), 1364 : un burelé et un lion couronné, brochant. L'écu entouré de quatre briquets (1) (Dusseldorf, *Col.*, N° 858 1/2).

(1) Appelés, plus tard, fusils de la Toison d'or.

— (Waleran de), comte de Ligny et de Saint-Pol, jadis prisonnier à Bâweiler, sous la bannière de Saint-Pol; i. t. : 37600 moutons, 1374 : un lion couronné, à la queue fourchée. C. : une tête et col de cerf. S. : deux griffons accroupis. L. : *S Wallere . . de Lucembourg co gny* (Chartes des ducs de Brabant).

Fils du comte Guy, qui fut tué à Bâweiler. GELRE donne au comte van *Sympol*, homme du roi de France : d'argent au lion de gueules, à la queue fourchée, armé, lampassé et couronné d'or. Cq. d'or. Volet d'argent. C. : une tête et col de dragon d'argent, lampassé de gueules, issant d'une cuve d'argent.

— (Henri de), prisonnier illec, sous le drossard de Luxembourg; i. t. : 400 moutons, 1374 : un château. L. : ✠ *S Hericus de Lvsenbrch* (!) (Ibid.).

— (Wenceslas de Bohême, duc de), de Lothier, Brabant, Limbourg, marquis du Saint-Empire, 1374 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion, à la queue fourchée; aux 2^e et 3^e, un burelé et un lion brochant (Abb. de Saint-Trond, c. 5^{bis}, et Chartes des ducs de Brabant).

Luxembourg. Béatrice de Bourbon, reine de Bohême, comtesse de Luxembourg, donne quittance à son fils, Wenceslas, duc de Luxembourg, etc., 1377 : dans un quadrilobe, un écu carré (pennon?), tiercé en pal; au 1^{er}, coupé; a, un lion, à la queue fourchée; b, un lion; au 2^e, un semé de fleurs de lis et au bâton brochant; au 3^e, un lion (**Grancey**). T. : deux sirènes (sans miroirs), aux manteaux flottants, celui de la 1^{re} au semé de fleurs de lis et au bâton en barre, brochant; celui de la 2^{de}, à deux lions. L'écu sommé d'un aigle regardant et accompagné en pointe d'un griffon. Ledit quadrilobe accosté de quatre lettres B, chacune enclose d'un cercle (Chartes des ducs de Brabant).

Béatrice était, alors, remariée à Eude, sire de Grancey (voir celui-ci).

— Jean van *Lucembourg*, prévôt de Louvain, 1385, 6 : deux flèches, passées en sautoir. L. : *S' ✠ Ioh' ppo lovanien's (= prepositi lovaniensis)* (Ibid.).

— Waleran de *Lucembourg*, comte de *Liny* et de Saint-Pol, seigneur de Fiennes et châtelain de Lille, reçoit une rente sur l'espie de Furnes, *a cause de un escange jadis fait entre feux mon's de Flandres et nostre oncle de Fiennes, dont Dieux ait les ames*, 1390 : un lion couronné, à la queue fourchée. C. : un dragon issant d'une cuve. S. : deux griffons accroupis. L. : *S Walera* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 221).

— Guillaume, bâtard de *Lucembourg* (etc.), reçoit, du Brabant, des acomptes sur une indemnité de 350 vieux écus (guerre de Gueldre), 1395, 6, 7 (n. st.), 8 : un burelé et un lion (simple) brochant, au bâton brochant sur le tout. Cq. couronné. C. : une tête et col de cerf de l'écu, mais sans le bâton. L. : *S' Gwilli basta'di de Lucemb'* (Chartes des ducs de Brabant).

— Le même, 1395, 7 : même écu, mais un filet, au lieu du bâton. Cq. couronné. C. : une tête et col de cerf burelé (!). L. : *S' Willi basta'di de Lucemb'* (Ibid.).

— Le même, 1396 : même écu, mais au bâton. Sans cq., ni C. L. : *S Willem de bastaert* (Ibid.).

— Jean, bâtard de *Lucembourg*, reçoit, du Brabant, des acomptes sur une indemnité de 350 vieux écus (guerre de Gueldre), 1397, 8 : même écu, mais au filet. C. : une tête et col de cerf de l'écu, mais sans le filet. L. : *S' Ians basterts va Lvsseleborh* (Ibid.).

— Le même, 1398 (autre sceau) : mêmes écu et C. L. : *S' Ians bastarts va Lvsseleboch* (Ibid.).

Le continuateur de GELRE donne ainsi, sans nom, les armes d'un bâtard de Luxembourg : burelé d'argent et d'azur, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or, et au filet de sable brochant. Le cq. couronné d'or. C. : une tête et col de cerf de l'écu, ramé d'or, terminé en volet (voir Prusse).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. CIII.

Fig. 1. Arnould de Gavre. chevalier, seigneur de Gages,
vassal du comte de Hainaut (1339).

Fig. 2. Gauthier de Hallet, scelle pour Jean de Melen, écuyer,
combattant de la guerre de Cent ans (1339).

Fig. 3. Philippe von Ingelheim, chevalier, ayant combattu, pour le duc de Brabant,
dans la guerre de Rolduc (1339).

Fig. 4. Maitre Henri de Jodoigne [chanoine de Cambrai], vassal du comte de Hainaut (1340).

Luxembourg. *Margherite de Lutsembourcq, dame de Werchin, espeuse a monseigneur le senescal de Haynnav . . . adpresent . . . hors du pays en la compagnie de mons[igneur] le conte de la Marche,* déclare que, en vertu de l. p. de la comtesse Marguerite de Flandre (celle-ci traite ces époux de cousin et de cousine), son dit mari n'a pas eu à payer de droits du chef d'avoir vendu une rente à Guillaume de Halluin, chevalier, 1404 : parti ; au 1^{er}, un lion et un semé de billettes (**Werchin**) ; au 2^d, un lion couronné, à la queue fourchée. T. : un ange, émergeant derrière l'écu, et deux sirènes, portant l'écu des deux mains. L. : *S Margueri ch* (C. C. B., Aequits de Lille, l. 70, 71).

— (Jean de), seigneur de *Beaurevoir*, 1423 : un lion couronné, à la queue fourchée, au lambel brochant. Même C. S. : deux aigles. L. : *Lucenbovrg* (Ibid.).

Luxembourg (Pierre de), comte de *Conversan* (Conversano) et de Brienne, seigneur d'Enghien, chevalier, conseiller du duc de Bourgogne, etc. : 1423 : un lion couronné, à la queue fourchée. C. : un dragon ailé, issant d'une cuve. S. : deux griffons accroupis, tenant, chacun, une bannière barlongue ; la 1^{re} aux armes de l'écu, le lion contourné, la 2^{de} d'**Enghien** (un peu fruste) (Chartes des ducs de Brabant).

— (Pierre de), comte de Ligny, de Saint-Pol, de *Conversant*, de Brienne, seigneur d'Enghien, de Fiennes, châtelain de Lille, 1431 : mêmes écu et C. que sur le sceau de 1423. S. : deux griffons, tenant chacun deux bannières ; le 1^{er} : *a*, d'**Enghien** ; *b*, de **Châtillon**, brisé d'un lambel à cinq pendants (**Saint-Pol**) ; le 2^d : *a*, un lion et un semé de billettes (**Brienne**) ; *b*, un lion (**Fiennes? Flandre?**) (M. Jean van Malderghem).

M

Maalstede. Jean van der *Maelstede*, chevalier, caution de sire Pierre van Borssele, envers sire Henri van der *Lecke*, 1278 : un sautoir et une fasce brochante (!). L'écu posé sur une aigle (endommagé) (*Zélande*).

Le sautoir est simple, non échancré.

— *Jan Willems zone van der Maelsteden* (voir **Poele**), 1292 : une fasce et un sautoir échancré brochant, accompagnés en chef d'une rose et en pointe d'une fleur de lis. L. : *S' Ioh'is Will'i de Maelstede* (Chartes des comtes de Flandre).

— *Wolfart van der Maelsteden*, fils de sire Louis, scelle le contrat de mariage de Jean van Cats et de Marie van Borssele, fille de Florent, 1430 : d'hermine à la fasce et au sautoir (!) brochant. Cq. couronné. C. : une tête et col de bœuf, le col d'hermine. L. : *S' Wolfaert van d' Maelstede* (C. C. B., c. 465).

Voici, d'après GELRE, les armes des *van der Maelstede*, en Hollande : d'argent à la fasce d'azur et au sautoir de gueules, brochant.

Le seigneur de MAELSTEDE et du mystier : d'ermynes à la fesse d'azur, à deux cotyces recotysez, en forme de sautoir, sur le tout, de gueulle, et crye son nom (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Ma . . . llo, dictus de Gan . ino (de), voir **Fouloy**.

Maboge (Englebert-Joseph), de Nisramont, l'un des

collateurs de la fondation faite, en faveur des familles Maboge de Nisramont, au ban d'Ortho, prévôté de La Roche, et Deumer, de Sommerain, prévôté de Houffalize, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à cette fondation, 1787, le 19 juin : parti ; au 1^{er}, contre-parti ; A, un lion couronné ; B, coupé ; *a*, un croissant ; *b*, une croix recroisetée, alésée, surmontée de deux étoiles à cinq rais ; au 2^d, coupé ; *a*, trois glands ; *b*, une croix engrêlée, alésée. C. indistinct (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46387).

Le second collateur est Claude Deumer, prévôt de Houffalize, résidant à Sommerain, dont le fils, Baudouin-Joseph Deumer, *étudiant en poésie*, au collège de Luxembourg, est le *pourou actuel* de cette fondation. Celle-ci a été instituée — *pour faire étudier un enfant desdites familles* — par feu dame Dorothee de Nisramont, abbesse du couvent du Saint-Esprit, à Luxembourg, par son testament, *opéré sous ses seing et cachet, audit couvent, avant la profession*, le 9 novembre 1726.

Macet (Ottenin), *watergrave* du comté de Flandre, 1332 : un rencontre de bœuf et une bordure engrêlée (Chartes des comtes de Flandre).

— (*Oddoc*), *filius Otteijns, stede houdere van den watergrave mijns heren van Vlaenderen*, 1352 : trois bandes et une bordure engrêlée ; au franc-quartier brochant, chargé d'une tête de bélier, posée de fasce. L. : *S' O ace (Afflighem)*.

— Jean *Machet*, bailli du pays d'Alost, 1365 : une

tête de bélier, posée de face et une bordure engrêlée. C. : une tête et col de bélier. T. : deux hommes sauvages, sans massues (*Afflighem*) (voir **Maetschedt, Meset**).

Ce qui est blasonné, d'après les sceaux de 1352 et 1365, une tête [et col] de bélier, doit vraisemblablement représenter un rencontre (respectivement une tête et col) de bouf.

Machuray (Jean) (il signe : *J. De Machuray*) tient, du roi de France, la seigneurie foncière de Magerotte (prévôté de Bastogne), etc., 1682 : une fasce entre deux burelles, chargée de trois annelets et accompagnée au point du chef d'une merlette. C. : trois plumes d'autruche (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., 43713^b).

Maçon, voir **Masson**.

Madenart. *Philippe le Jonne Maden[ar]t*, échevin de Luxembourg, 1340 : trois (2, 1) chiens braques, en arrêt. L. : . . . *hi Madenart* (Arnhem, Chartes de Luxembourg).

— (*Philippus*), échevin de Luxembourg, 1360 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux boules, soutenant, chacune, un demi-vol. L. : *S Phi Ma . . . art* (Ibid., ad annum 1363).

Madere, voir **Maere**.

Madoets (Damoiseau Pierre), seigneur de Haren, échevin de Bruxelles, 1631, 5 : trois macles. C. : un buste de more, entre un vol. L. : *S Pe Madoets d de Haren* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2496).

— (Jacques), seigneur de *Bernonsart*, échevin de Bruxelles, 1699 : trois macles. C. : un buste (M. van der Elst).

Madre, voir **Maere**.

Maech (Pierre de), homme du duc de Bourgogne, dans sa seigneurie d'Harlebeke, 1438 : un lion accompagné en pointe d'un . . . (croissant?). L. : *Maec* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 412).

— (Laurent de) (ou *le Mach*), conseiller du duc de Bourgogne et son receveur général de Flandre et d'Artois, 1446, 8 : une fasce ondée, accompagnée de trois (2, 1) billettes. T. : un homme sauvage, agenouillé. L. : *Laurencii le Maech* (Ibid., l., 35, 6, 7, 43).

— Le même, 1453, 4 : même écu. C. : un buste barbu, coiffé d'un béret, entre un vol. L. : *S Laurencii le Maech* (Ibid.).

Maechelmi (*Henricus*), échevin de Bois-le-Duc, 1368 : trois lions, accompagnés en cœur d'un maillet, et une bordure dentée. L. : ✠ *S Henricus Ma . . elmi scabi i Busco* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et Chartes des ducs de Brabant, N° 2194).

Les généalogistes ont orthographié ce nom, parfois, à tort : *Maechelijn*.

MAEL (Gontier van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye; i. t. : 928 moutons, 1374 : une bande, chargée en chef d'un croissant, posé dans le sens de la bande. L. : . . . *Gontir de Ma . . .* (Chartes des ducs de Brabant).

MAELBUSCH (Gilles van) tient un fief de damoiselle Catherine 's Vos, du chef de sa seigneurie de Wijnghe, relevant, elle, d'Harlebeke, 1313 : deux étoiles en chef et un croissant en pointe. L. : *S Gillis va M . . . uske* (Fiefs, N° 10609).

Maelfeit, voir **Malfait**.

MAELGAVERE (Jean van), échevin du comte de Flandre, à Tronchiennes, 1443 : trois étoiles à cinq rais. S. : un aigle. L. : *S Ian van . . elgavere* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 378).

MAELGHEVE (*Jakemin van*), jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg; i. t. : 680 moutons, 1374 : un papellonné de quatre tires, la 1^{re} chargée de trois annelets. L. : ✠ *S' la . Maglaive de Garc* (Chartes des ducs de Brabant).

Maelscaf (Guillaume), homme du duc de Bourgogne, dans sa seigneurie de *Ghisene* (Guines), 1419 : quatre croissants, rangés en croix, et un filet (non brochant). T. : un ange. L. : *Willem Maelscaf* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 190).

Maere. *Claus de Madere, mejere ende wettelije maendre inde vierscare van Senter Claeus* (Saint-Nicolas, au Pays de Waes), 1386, *tsondaghes vor Sente Jans dach Baptisten midden zomere* : une étoile. L. : *Mader de ioy* (= *de jonge*) (M. le Baron de Maere d'Aertrijcke).

— *Jan de Madere*, échevin dans ladite *vierscare*, scelle le même acte que le précédent, 1386 : une étoile. L. : *de M* (Ibid.).

Un *Sijmoen de Madere* scelle, en 1421, en qualité d'échevin de Saint-Nicolas. Son sceau est tombé (Ibid.).

— *Jan de Madere*, même qualité, 1451 : une étoile. L. : *Madere* (Ibid.).

— *Pieter de Madere*, même qualité, 1454 : une étoile (Ibid.).

— *Martin de Madere*, même qualité, 1502 : une étoile. L. : *S Marten . . Mader* (Ibid.).

— *Pieter de Maere*, même qualité, 1549, 51 : une étoile. L. : ✠ *S Pieter de Maer f' Ma* (Ibid.).

Les lettres *f' Ma*, qui terminent la légende de ce sceau, signifient : *filius Marten*. *Comp. Annuaire de la Noblesse*, 1870, p. 245 et suivantes.

Charles-Louis de Maere (fils de Pierre, conseiller de la ville de Saint-Nicolas, qui avait fait partie du corps équestre de la province d'Overijssel, obtint, en Belgique, le 1^{er} septembre 1871, le titre de baron, transmissible à sa postérité masculine, par ordre de primogéniture.

Par lettres patentes du 31 janvier 1867, son fils puiné, Camille-Charles-Auguste de Maere, membre de la Chambre des représentants, reçut, du roi des Belges, reconnaissance de noblesse, au port de ces armes : *d'azur à l'étoile à six rais d'or; l'écu sommé d'une couronne à 5 perles, timbré d'un heaume d'argent grillé, colleté et liséré d'or; doublé de gueules, au bourrelet et lambrequins, d'or et d'azur. Cimier : l'étoile de l'écu entre un vol, à dextre d'or, à senestre d'azur. Supports : deux levrettes au naturel, entourées, colletées d'or, les colliers bordés de gueules.*

M. Auguste de Maere fut honoré du titre de baron, transmissible, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, et qui, à défaut de descendants mâles, passera à son neveu, Messire Maximilien-Jules-Emile-Maurice de Maere. Ces nouvelles l. p., datées du 16 mars 1896, se trouvent motivées par « la part que ledit Messire Camille-Charles-Auguste de Maere a prise à la création d'un port en eau profonde sur la côte de Flandre ». Elles lui confirment les armoiries de sa famille, décrites ci-dessus, avec la couronne de baron pour le titulaire, et la devise : *Stella Maris succurre cadenti*, d'or sur un listel d'azur.

Par arrêté royal du 30 janvier 1897, le baron Auguste de Maere fut autorisé à joindre à son nom patronymique celui de son domaine d'Aertrijcke.

Une famille de Madré, en Belgique, qui fut anoblée, en 1778, porte : d'azur au Jaes d'amour d'or. C. : un lion issant de sinople, lampassé de gueules, couronné et armé d'or.

Maerke, voir **Hac**.

Maerschaelk, voir **Marschalk**.

Maertens, voir **Martins**.

Maes. *Dominus Wallerus Heren Maes*, miles, échevin de Louvain, 1352 (n. st.), 32 : un sautoir engrêlé. L. : *S' Dni Walti Maes militi scabini lovan* (Abb. de Sainte-Geترude, à Louvain) (voir **Hermeis**).

— *Maes Maes sone*, échevin de sire Francon van Borssele, dans sa seigneurie d'Eckeren, 1372 : un arbre arraché (à long fût). L. : *S Maes van Hoecbomme* (Hoogboom) (Ibid.).

— *Jan Maes sone*, prisonnier illec, dans l'armée brabançonne ; i. t. : 520 moutons, 1375 (à Bréda) : un lion. L. : *S Iohan . ec ere* (Chartes des ducs de Brabant).

— (*Michaelis*), *cellerarius Sancti Martini Yprensis*, reçoit une rente sur l'espier d'Ypres, 1399 : un chevron, accompagné de trois coquilles. L. : *. . . gl' Mi* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 188).

— (Baudouin), échevin de L'Ecluse (Flandre zél.), 1403 : deux poissons, passés en sautoir (le haut de l'écu est cassé) (Ibid., l. 80, 81).

— (Guillaume), homme de fief du duc de Bourgogne, au bourg de Bruges, 1404 : un échiqueté, à la bande brochante, chargée en chef de . . . , en cœur d'une étoile (ou molette?) et en pointe de . . . L. : *S Wil* (Ibid., l. 39).

Maes (Guillaume), homme de fief du duc de Bourgogne (ou?), 1405 (n. st.) : un échiqueté, à la bande brochante, chargée de trois coquilles. L. : *S Willem* (Ibid., l. 189).

Même sceau que celui de 1404, qui est plus fruste ?

— (Jean), homme de fief du duc de Bourgogne, au bourg de Bruges, 1410 : trois étoiles à cinq rais ; au chef chargée de trois merlettes (Ibid., l. 40).

— (Hugues), prêtre, curé de Saint-Donat, à Bruges, 1416, 8, 23 : trois aigles. L. : *. Mae* (Ibid., l. 41 et 376).

— (Michel) reçoit une rente pour Louis de *Temseke*, chevalier, 1436, et une autre, sur l'espier de Bruges, pour lui-même, 1437 : un sautoir, cantonné de quatre roses. L. : *S Michiel Maes* (Ibid., l. 377).

— (Jean), homme de fief de Robert van Berthem, abbé de *Vliederbeke* (Vlierbeek), de l'ordre de Saint-Benoit (dioc. de Liège), 1449 : une rose (Abb. de Sainte-Geترude, à Louvain, c. 6).

— (Guillaume), échevin de Louvain, 1472 : un lion et un filet brochant L. : *. . . Wilhelmi* (Abb. de Sainte-Geترude, à Louvain).

— (Arnould), dit van Beneden, échevin d'Anvers, 1482, 3 : trois roses ; au franc-quartier chargée d'une colonne (*zuil*). S. senestre : un griffon assis (Hôpital de Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. I, II et III).

— (Pierre), curé de Gortenberg, évêché de Malines, district de Bruxelles, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à sa cure, 1787 : de . . . à un grand écusson de . . . , chargée de deux chevrons de sable, l'un renversé, entrelacés. L'écu suspendu à une guirlande (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46351).

— Charles-Bernard *Masius*, curé de Rosport, évêché, de Trèves, province de Luxembourg, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à sa cure, 1788, le 14 avril : de gueules à deux chevrons alésés, abaissés, l'un renversé, entrelacés, réunis, sur chacun des côtés, par une tige verticale, de façon à former un seul meuble, accompagnés en chef de deux étoiles, en pointe de deux roses, tigées et feuillées, mouvant de la pointe, et en cœur d'une rose (non tigée). C. : une rose, tigée et feuillée (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46388) (voir **Spier**).

Note communiquée par M. J. Vannérus, attaché aux archives de l'Etat à Mons :

Le sceau de J.-Math. Masius, échevin d'Echternach, appendu à un acte de 1697, porte le même écu, mais une étoile à six rais comme cimier (collection sigillogr. A. G. B., N° 4513).

Martin Masius, né en 1520, à Meerbeek (Brabant), devint abbé d'Echternach en 1569, et mourut en 1585.

Les Masius d'Echternach descendent probablement d'un parent de ce prélat.

Maeseijck (Les échevins de), 1773 : parti ; au 1^{er}, un burelé (**Looz**) ; au 2^d, un chêne englanté, mouvant de la pointe. L. : ✠ *Sig mines scabin . . . de Eyck* (Office fiscal de Brabant, reg. 340, A. G. B.).

— (Le magistrat de), 1775 : parti ; au 1^{er}, un burelé de . . . et de gueules ; au 2^d, un chêne englanté, arraché, les branches écartées au milieu, accosté, en pointe de deux croisettes pommetées, au pied fiché, une 3^e croisette pommetée, au pied fiché, se trouvant placée au milieu de la cime dudit chêne. L'écu entouré d'un cartouche, surmonté des lettres M. R (cachet, sans autre L., en cire rouge) (Ibid., reg. 339).

Maesen, voir **Masen**, **Waelhoven**.

Maest, voir **Maets**.

Maestricht. *Summus praetor et scabini supremae curiae ex parte Suae Celsissimae Altitudinis Episcopi et Principis leodiensis in civitate sua Traiectensi ad Mosam*, 1786 : une étoile à cinq rais. Derrière l'écu, à dextre, la Justice, tenant, de la dextre, une épée, de la senestre, une balance. L. : \star *Sigil. schabinal svae Cels leod Traiecti ad Mosam* (Office fiscal de Brabant, reg. 339, A. G. B.).

Maet, voir **Duijst**.

Maeter. *Maelinus (Majelinus) de Meterne*, 1227, 9 : de . . . à l'écusson plain (ou chargé d'une fasce ? il est assez indistinct) et au lambel à six pendants, brochant sur l'écusson, le 3^e pendant chargé d'une étoile brochante. L. : de M (Chartes des comtes de Flandre, Nos 26 et 36).

Sa femme, qu'il appelle : *Elizabeth, karissima uxor mea*, scelle, en 1229, d'un type ogival, dame debout, au manteau doublé de vair, sans armoiries. L. : scalsee F (Chartes des comtes de Flandre, N° 36).

— **Matheus**, *constabularius Flandrie* (sans autre nom) (voir **Wavrin**), 1236 : de . . . à l'écusson plain. L. : ✠ *S Mathelins cognost . . . ilis* Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *tra s Mathelins* (Mons, Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut).

Serait-il bien un Maeter ? D'après DEMAY, *Maalin de Beusart*, connétable de Flandre, en 1309, scella d'un « écu portant un écusson en cœur, à la bande de losanges (!) sur le tout ».

— **Clais de Matrene**, receveur des *briefs* d'Assenede, 1414 : une aigle éployée, accompagnée au point du chef d'une étoile à cinq rais. T. senestre : une damoiselle. L. : *S' Rolant de Matrene* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 222).

— **Robbert de Materne**, demourant a **Borst** (Roo-borst) déclare que, pour les fraiz et despens de la france verite de **Borst**, tenue le 18 octobre 1425, il a été dépensé, à son hôtel, par les bailli, feudataires, clercs, etc., 3 livres, 12 sols, qu'il a reçus par ledit bailli (de Termonde ?), 1425 : une aigle éployée (Ibid.).

Maets (Christophe de), échevin d'Ypres, 1438 : trois lions. C. cassé (deux pattes de lions ?). L. : *S Kersto Maest* (Ibid., l. 192).

Maetschedt (Gérard), bailli et semonceur du duc de Bourgogne, dans la châtellenie du Vieux-Bourg, à Gand, 1401, 2 : une tête de bélier, en pointe, surmontée d'un écusson au chevron, chargé de trois coquilles. L'écu seul est resté intact (Ibid., l. 157, 116) (voir **Macet**, **Meset**).

Au lieu de tête de bélier, il faudra peut-être blasonner : un rencontre de bouef.

Maghe (Jean-Bernard), prêtre, possesseur des bénéfices de Saint-Nicolas et de Notre-Dame, au château et en l'église de la paroisse de Trazegnies, terre franche, enclavée en Brabant, diocèse de Namur, décanat de Fleurus, remet, au gouvernement autrichien, les états des biens afférents auxdits bénéfices, 1787, le 11 avril : coupé : au 1^{er}, parti ; a, une fasce, surmontée de trois merlettes contournées ; b, un lion ; au 2^d, une aigle éployée. C. : un lion issant (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46571).

Mager (Jean-Jacques), chapelain du château de **Strevestrop** (Streversdorf), dans la seigneurie de Montzen, remet, au gouvernement autrichien, les états des biens d'une fondation en l'église de Hombourg et de la chapellenie dudit château, 1787, (évêché de Liège, province de Limbourg), le 22 mars : un pélican, dans son aire, avec trois jeunes. C. : un pélican (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46576, 46577).

La collatrice de la fondation de Hombourg est la douairière M.-F. Sybertz, née de Surmont, dame de *Wiljaren* (et *Viljaeren*), ré-idant à Dusseldorf.

Le collateur de la chapellenie de Streversdorf — fondée, en 1727, par Philippe-Vincent-Antoine, baron von der Heyden, dit Belderbusch, seigneur de Montzen — est Charles-Léopold, comte von der Heyden, dit Belderbusch, seigneur de Montzen, etc.

Magherman (*Johannes dictus*), *miles*, s'engage, moyennant 21 livres de vieux gros, à servir et à aider le duc de Brabant, *cum sex viris, una nobiscum, bene et decenter cum galeis armatis et equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 août 1338 : un lion et une bande brochante, chargée de trois lions. L. : *S Ioh'is Magerma' militis* (Chartes des ducs de Brabant, N° 425) (Pl. 13, fig. 360) (voir **Borgh**).

Maghijns, voir **FOEL**.

Maggiora (L'abbé J.-A.), chanoine d'Harlebeke, résidant à Bruxelles, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents au bénéfice simple de Saint-Nicolas, en l'église de Chapelle-à-Watlines, bénéfice dont il est le possesseur, 1787, le 26 février : coupé de . . . sur gueules, à la fasce (d'argent) brochant sur le coupé, accompagnée en



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

CIV.

- Fig. 1. Henri d'Antoing, chevalier, seigneur
dou *Bughenot* (Buggenhout) (1340),
- Fig. 2. Gérard, dit Sausset d'Esnes (1340),
- Fig. 3. Gérard [de Jauche] de Gommegnies,
chevalier, seigneur de Mastaing (1340),
- Fig. 4. Henri *Kueting*, (Quétin), dit le Panetier
(1339-40),

tous vassaux
du comte
de Hainaut.

chef de cinq étoiles, rangées en croix, et en pointe d'un calice, accosté de deux lions affrontés. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'un chapeau ecclésiastique (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46630).

Magny, voir **CLARYE**.

Magnus (*Johannes dictus*), échevin de Bruxelles, 1393, 4 : un parti-émanché; au chef chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : *S' Iohannis dicti Magnus* (Chartes des ducs de Brabant, G., c. VII, l. 22°, et Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

— (*Henricus*), *miles*, même qualité, 1427 : même écu. C : un bonnet, aux armes, les fleurs de lis mal ordonnées. T. dextre : un homme sauvage, tenant sa massue de la main droite et l'appuyant sur l'épaule gauche. L. : *S' Henrici dicti Magnus* (G. c. VII, l. 22°).

— (Henri), receveur de la ville de Bruxelles, 1431 : mêmes écu, C. et T., mais celui-ci tenant sa massue de la main gauche. L. : *S' Henrici dicti Magnus* (Chartes des ducs de Brabant).

— (*Walterus*), échevin de Bruxelles, 1437 : même écu. C. : un buste barbu, turbanné. T. dextre : un homme sauvage, tenant sa massue vers le sol. L. : *S' Wouter Mangvus* (Ibid. et Bruxelles).

— (*Henricus*), *locumtenens feudorum et consiliarius ducis Brabantie et in armis miles*, 1467 : même écu. C : un bonnet pointu aux armes, les fleurs de lis mal ordonnées, entre un vol, aussi aux armes, les fleurs de lis posées : 2, 1. T. dextre : un homme sauvage, appuyant sa massue sur l'épaule droite (E. G., l. 231) (voir **Serjacobs**).

Magrey. *Abertinus de Magreyt, armiger*, reçoit, du duc de Brabant, une rente féodale, 1339 : de vair à la fasce, chargée d'une coquille. L. : *S' Abertin de Magreit* (Chartes des ducs de Brabant, N° 539).

— Pierre *van Magret (Magreu, Magreit)* reçoit, du Brabant, 100 vieux écus pour ses frais et pertes (guerre de Flandre), 1358, le 17 juin; scelle pour Guillaume de *Be[m]me[re]* qui reçoit, du Brabant, 260 vieux écus, pour ses frais et pertes (même guerre), 17 juin, 1358 : de vair à la fasce, chargée d'une coquille. C. : un bonnet, issant d'une cuve d'hermine, terminée en volet. L. : *S' Perotin de Magrey* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1649, 1651).

Mahuart, voir **Daval, Causin**.

Maije (Gaspard), échevin de la ville et métier d'Assenede, 1614 : un chevron, accompagné en chef de deux merlettes et en pointe de . . . (cassé). C. : un membre d'aigle, la serre en bas (?). L. : . . . *spar*

Maey f A (C. C. B., Acquits de Lille, l. 35 37) (voir **Meij**).

Mayence. *Frater Hermannus de Maguncia, magister in Treveri (!) et totius balive per partes inferioris Alemanie*, promet que, moyennant la donation faite par le frère *Arnoldus de Nijenbeke* (Nijenbeek), il sera tenu, à perpétuité, deux prêtres afin de prier pour celui-ci, feu son frère, *dominus Theodericus de Nijenbeke*, et leurs prédécesseurs, 1297. *in die sancti Ambrosy* : deux demi-vols, abaissés, accostés, surmontés d'un lambel à cinq pendants. L. : *S' [fr] is Hermanni tia* (Arnhem, Commanderie de Saint-Jean, à Arnhem).

Mayer, voir **Meijer[e]**.

Mayeur. *Colart Maieur*, homme de fief du comte de Hainaut, 1379 : une bande de quatre losanges, accompagnée au canton senestre d'une merlette. L. : *S' . . . lart Maieur (Namur, N° 1128)*.

Le premier losange ne touchant pas au coin supérieur dextre de l'écu, il y a été relié au moyen d'une courte tige.

— (Adrien-J. le), prêtre et chapelain de la collégiale de Saint-Pierre, à Anderlecht, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à un bénéfice en l'église des religieuses *recolectines* et hospitalières, à Braine-le-Comte, bénéfice dont il est le possesseur, 1787 : un chevron, accompagné de trois roses. L'écu, ovale, dans un cartouche. C. : une rose (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46629) (voir **Meijer[e]**).

Maijhu (Giselbert) (et *Maijhuus*), homme du château de Gand, 1398, 1402 : trois chiens braques passants, accompagnés en cœur d'une rose. L. : *S' Ghiselbrecht Maiv* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 141 et 146).

Mailfer. Jean *Mailfier*, échevin de Jodoigne, 1430 : une bande de trois losanges, accompagnée au canton senestre d'une rose. L. : *S' Iohans Mailfier (Heijlissem)*.

— (Jean), échevin *illeg*, 1508, 10 : deux roses en chef et une étoile en pointe. L. : *S' Iehan Mailfier* (M. J. Vannérus et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (voir **Vos**).

L'acte de 1508 l'appelle : *Mailfer*, celui de 1510 *Mailfert*.

Maille (Jean), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1368 : un héron essorant (Mons, Sainte-Waudru, c. Q, liasse *Quévy*).

Maillefier, voir **Vos**.

Mailen (Gérard de), échevin du monastère de Géronsart, dans sa cour à Erpent, 1529 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois peignes à cheval, à la poignée percée en rond; au 2^e, trois losanges; au 3^e, d'hermine (?) à une bande, côtoyée de deux filets (Mélanges, c. 156).

Mailen (Mathieu de), échevin de Namur, 1368 : écartelé; au 1^{er}, trois peignes à cheval; au 2^e, trois losanges; au 3^e, une bande, côtoyée de deux filets; au 4^e, trois roses. C. : un lion issant (?). L. : *S Mathis de Maill.* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178, A. G. B.).

— (Le baron de), seigneur d'Ohey, certifie exactes les déclarations que remettent, au gouvernement autrichien, le curé d'Ohey et le bénéficiaire d'une fondation dans l'église d'Ohey, au sujet des biens afférents à la cure et à ladite fondation, 1787, le 18 avril : d'or à trois peignes à cheval de gueules. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons, dont deux formées, chacun, de trois perles. S. : deux lions regardants, tenant, chacun, une bannière de l'écu (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46648) (voir **Coudenhove**).

Ladite fondation, dont le baron de Mailen est le collateur, est due à un seigneur du nom et d'armes de la maison d'Ohey, seigneur foncier dudit lieu, et dont la tombe s'y trouve, dans l'église, en vieux caractères de saint Pierre ornée de quartiers.

Les marquis de Mailen, en Belgique, portent : d'or à trois peignes à cheval de gueules. Couronne de marquis ancienne. S. : deux lions regardants d'or, armés et lampassés de gueules, couronnés d'or, tenant, chacun, une banderole de l'écu. Le tout posé sous un pavillon.

Maily (Païen de), chevalier-le-Roi, sire de Saint-George, gouverneur du bailliage de Vermandois, 1344 : de vair en point (ou un fascé-nébulé); à la bordure componée. C. éassé. Un dextrochère, tenant un glaive, issant, à dextre, de derrière l'écu (Tournai, Chartrier; Assises de Péronne) (Pl. 14, fig. 361).

MAINI. Philippe van *Meny*, chevalier, jadis prisonnier à Bâweiler, sous la bannière de Montigny; i. t. : 698 moutons, 1374 : trois lions, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S' Flipres dov Maini* (Chartes des ducs de Brabant).

MAINLEURIEL (*Jehans de*), écuyer, bailli de Hainaut, 1292 : dans le champ du sceau, une hache, accompagnée à dextre, en-dessus du fer, d'une rose. L. : ✠ *S Jehan de Mainlevrel* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2498, A. G. B.).

Mainz, voir **Mayence**.

Mainsent (Etienne), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1368, 71 : un lion, T. dextre : un ange (Mons, Hommes de fief).

Mainwaut (Jean), homme de Jacques, comte de la Marche, etc., dans sa seigneurie de Leuze, 1429 : une étoile (Tournai, Chartreux, c. 2).

MAIJO (*Gerardus de*), échevin de Maestricht, 1301 : six (3, 2, 1) roses (Dusseldorf, *Altenbiesen*, N° 32) (comp. **Meijdogen**).

Maire (Raoul le), conseiller du duc de Bourgogne, donne quittance à un maître d'hôtel de ce prince, pour 100 francs, que ce dernier lui a assignés, par l. p., de Compiègne, 28 avril dernier, *pour aler ou pays de Flandres, requerir . . . estre mis sus et cueilly sur les gens deglise dudit pays un demi x^{me} pour un voiage que ycellui seigneur fait presentement fere a Pise pour union de nostre mere sainte eglise*, 1409, le 1^{er} mai : un lion et un bâton brochant, T. : un ange. L. : *S Radulphi Maioris* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 57, 58).

— (Jean le), homme de fief d'Enghien, 1457 : cinq étoiles, 2 en chef, trois (2, 1) en pointe, accompagnées en cœur d'un croissant. L. : *S Jehan le Ma . . .* (Abb. de Wauthier-Braine, c. 4008).

— (Jacques le), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1617 (à Binche) : une coquille. S. senestre : un griffon (Mons, Hommes de fief de Binche) (voir **Trahegnies**).

Mairesse, voir **FERTIN**.

MAISFORT (*Johannes de*), chapelain de Mathilde de la Mark, dame de Malines, 1319; *J. de Maesvort*, chapelain perpétuel de l'église de Lierre, 1325 : deux chevrons, accompagnés en chef de deux merlettes. L. : ✠ *S' loh d' Maisfort pbri* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 253, et N.).

Maizières (ou **Mézières**). Thierry van *Maysieres*, jadis prisonnier à Bâweiler, sous Jean d'Agimont; i. t. : 86 2 3 moutons, 1374 : trois (2, 1) fleurs de lis, terminées au bas en chevrons alésés, les 2 supérieurs accolés. L. : ✠ *S Tirri de Maser* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 14, fig. 362).

— *Pieras des Maisieres, dit le Grant*, bailli a saige homme et honorable Jehan Canart, bourgeois de Lille, en son fief, justice et signourie que il a en la paroche de Esquermes, etc., nommé le fief de Grumares, 1402 : dans le champ du sceau, une rose. L. : *es M* (V^{te} Desmaisières).

— Louis-François de *Maisieres*, chevalier, seigneur d'Izier, en partie, déclare tenir, du roi de France, la moitié de cette seigneurie, au comté de Chiny, 1683 : trois roses (quintefeuilles) L'écu sommé d'une couronne à 8 perles. S. : deux griffons (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., 45713^b).

— J.-M. de *Maisieres* de Stockhem autorise son mari, *M. de Stockhem* (!), à procéder au partage, avec sa sœur aînée, Madame de Monceau, et Monsieur de Senocq, curateur de mademoiselle [*de Maisieres*, dame] de Belvean, sa sœur cadette, des biens à elles échus, par le décès de leurs père et mère, 1752 : dans le champ du sceau, deux écus ovales : A, un tronc d'arbre écoté, posé sur une terrasse; au chef chargé d'une fleur de souci, tigée et feuillée (**Stockhem**);

B, trois roses (quintefeuilles). Lesdits écus entourés d'un cartouche, sommé d'une couronne à neuf perles (cachet, sans L., en cire rouge) (V^{te} Desmazières) (voir **Desmazières, Looz**).

Cette procuration est datée du 19 novembre 1752. L'armorial de la fin du xiv^e siècle, publié par Douet Dancq, donne à un *Mgr. Philippe de Mazières* : de vert à une fesse d'ermine.

Maisgny, voir **CLARYE**.

Maiu, voir **Maijhu**.

Mac-Mahon (J.-A.), curé de la paroisse des Saints-Philippe-et-Jacques dans la Citadelle, à Anvers, remet, au gouvernement autrichien, les états des biens afférents à son église et à des fondations, 1787 : deux épées, passées en sautoir, les pointes en haut, cantonnées de quatre animaux passants. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à neuf perles. S. : deux lions regardants. Devise : *Virtus di [erit ?]* (cachets, sans autre L., en cire rouge, assez fruste) (C. C. B., reg. 46342).

Les quatre animaux de l'écu ont de petites queues abaissées. Ils ne doivent donc pas, semble-t-il, représenter des lions léopardés (comp. les armoriaux).

Makart, voir **Macka**.

Makeles, voir **Maqueles**.

Machelen. *Ghyselbertus dictus de Machla*, échevin de Vilvorde, 1297 : un parti-émanche, brisé en chef à dextre d'une étoile. L. : S ch chle (G., c. 1, N° 91).

Machern. Louis van *Ma[r]cheren*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 300 moutons, 1374 ; scelle pour Thilman van Remich, prisonnier, sous ledit drossard ; i. t. : 56 moutons, 1374 ; ratifié, avec Pierre van der Leyen (*1^o loco*), une quittance de Jean Waleran (Walrave) van *Triere*, 1374 : un cerf élané. L. : ★ *S Lvdowici de Mach'n* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Leyen**).

Machiels, voir **Michiels**.

Macka (!) (*Rennewart*), échevin de Jodoigne, 1461 : une tour, accostée de deux ramaux. L. : *S Reneri Makart* (C. C. B., c. 36).

Macler (Jean), alleutier du comté de Namur, 1359 : trois étoiles (?) ; au franc-quartier brochante, plain ; au chef de quartier denché. Un bâton brochante sur l'écu. L. : *S Ioh aclet* (!) (*Namur*, N° 853).

Il scelle, le 6 novembre 1359, un acte de *Philippars de Preeles, baillieus de Wasege* (Wasseigns) et des *appertenances*.

MACQUEFOSSE (Pierre de), homme de fief du Hainaut, 1622, à Ath : une bande, chargée de trois roses et accompagnée de deux . . . (étoiles?). C. : deux palmes (plumes?). L. : *S Pierre de Macquefosse* (M. Hulin, à Gand).

Macquette, voir **Salles**.

Malaise, voir **Marneffe**.

Malapert (Jean), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1545 : un semé de fleurs de lis, fruste au haut, à senestre ; au franc-quartier chargé de trois animaux passants, rangés en pals. T. : un ange. L. : *Seel Iehan . . bouiie* (Fiefs, N° 10383).

L'acte a trait à un fief relevant de Flobecq-Lessines ; il cite damoiselle Françoise Joly, femme de Philippe Malapert, et qui a hérité un fief de feu sa mère, Jeanne de Maulde, veuve de Jean Joly.

Le document est daté de 1545, 24 mars, avant Pâques.

— (Philippe), même qualité, 1547 : un semé de fleurs de lis, et au canton senestre un lambel, surmonté de deux roses ; au franc-quartier chargé de trois animaux (renards?) passants, rangés en pal. S senestre : un griffon. L. : *S Phelippi Malapië* (Ibid., N° 10371).

— (Jacques), *licentié ez droictz*, avocat de la noble et souveraine cour à Mons, homme de fief du Hainaut, 1649 : un semé de fleurs de lis, brisé en chef à dextre d'une coquille. C. : une fleur de lis. L. : *S Jacques Malapert* (V^{te} Desmazières) (voir **Patoul, Vivien**).

Malassuré. Baudouin *Maelassuereet*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 288 moutons, 1374 : trois étrières ; au franc-quartier brochante, chargé d'une fleur de lis. L. : ★ *S' Badeuin Malasire* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Rosières**).

Voir HEMICOERT, *Miroir des Nobles de Hasbaye*, où ce nom est orthographié : *Maleassireit*.

Malberg. Sire Henri de *Maylberch* scelle un acte des époux de Reifferscheid, 1341 : de . . . à l'écusson plain. L. : ✠ *S' Henrici domini de Maylberch* (*Luxembourg*, c. 1, l. IV).

— Guillaume, seigneur de *Moelbergh (-berch)*, semble avoir été un des capitaines des troupes luxembourgeoises, à Basweiler ; scelle pour Arnould van Erdorf (i. t. : 72 moutons), Gérard van *Gruen[en]dale* (i. t. : 162 moutons), Henri van *Gassenbergh* (i. t. : 216 moutons), Nicolas *Walt van Wildere* (Weiler?) (i. t. : 172 1/3 moutons), Louis van *Wych* (i. t. : 24 moutons), tous prisonniers à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg, 1374 ; scelle un acte de Jean de Reifferscheid, 1377 : même écu. Le volet semé de feuilles de tilleul, sans tiges, renversées. C. : un bonnet, semé de feuilles identiques, entre deux cornes de bœuf. S. du casque : deux léopards accroupis. L. : *S' Willelmi dñi de Malberch* (Chartes des ducs de Brabant) (*Luxembourg*, c. 1, l. IV).

GELRE donne ainsi l'écu d'un *Jan van Malberch* (sans indication de nationalité) : burelé de gueules et d'argent, au lion de sable brochante.

Malberg. *Emondus de Mailberch, decanus ecclesie beate Marie aguensis (d'Aix-la-Chapelle), leodiensis diocesis, 1445* : type ogival ; la Vierge, sous un dais ; écu de ... à l'écusson plain. L. : *S Emundi de M...rch decani ecce bte Maie agvensis* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Johann von Bolichen* (Boulay), *her zü Zolver* (Soleuvre), *zü Dudelingen* (Dudelage) *und zü Berperg* (Berbourg), *Johann, her zü Crichingen und zü Pittingen* (voir **Créhange**), *Wilhem, her zü Malberg und zü Adicht, von wegen siner huszfrawen, Schenneten von Crichingen, Arnolt, her zur Veltz, ... gemeyn hern zu der dutscher Veltz* (Larochette), ... *so wir ... angesehen han noturfft unsers slosses zur Veltz und umb beseronge und sture des vurgeschriben unsers slosses, so sin wir ... ein-trechtenlich ... worden ... die selben sullen alle jor ein buwemeyster zur Veltz han und kiessen ... und sal ein jellich gemeyner ... alle jor zu Sant Martinus mesz syeben gulden dem buwemeyster zü buvegelt schuldich sin zu betzallen, 1464, des eyllften tagz ime brachmant* : de ... à l'écusson plain. C. : un haut chapeau (!) pointu entre deux cornes de bœuf. S. : un lion et un griffon. L. : *S W... m v Mal...* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 1264) (voir **Reiferscheid**).

Malburg. Thierry van *Malburch Walr* (fils de Waleran?), juge en Tielerwaard, scelle un acte de Thierry van Malburg, fils d'Othon, 1360 : trois tours et un filet en barre brochant. Cq. couronné. C. : un vol (*Geld.*) (voir **Baexen, Bronkhorst, DOERN, Cock, Poelgeest, Wijhe**).

— Thierry van *Malborch* est doté, par Gauthier *Baexs* et sa femme, à son contrat de mariage avec Anne van Bronkhorst qui, elle, est dotée par Jean van Bronkhorst, 1341 ; le sceau est tombé ; scelle le contrat de mariage de damoiselle *Goyart van Malburch*, avec Gérard van Poelgeest, 1344 ; partage avec celui-ci, 1352 ; Th. van *Malburch*, fils d'Othon et de damoiselle *Peter van Echteld* (Echteld), fait un accord avec les héritiers de Gauthier van *Baexen*, mari de sa dite mère, 1360 : trois tours. C., 1344 : un chapeau de tournoi, sommé de trois plumes d'autruche. En 1352, 60 : un cq. couronné. C. : un vol (*Geld.*).

A la mort de ces époux, il aura, e. a., la propriété de la maison qu'il habite à Zalt-Bommel (contrat de mariage de 1341).

Malchar. voir **Hannut**.

Maldegheem. Philippe, sire de *Maldenghem* (*Maldenghien*), chevalier, 1309 ; scelle, à Ypres, un acte du comte de Flandre, 1312 (n. st.) : type équestre ; le bouclier, l'ailette et la housse à la croix et à douze merlettes en orle. C. et ornement du chanfrein : un éventail. L. : *Sigillum Philippi domini de M... en-*

ghem. Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. : *S' dni Philippi dni de Maldengem* (Chartes des comtes de Flandre et Namur, N° 383).

Maldegheem. Monseigneur Philippe, sire de *Maudeghem*, chevalier, homme du comte de Flandre, 1331 : écu aux mêmes armes (Chartes des comtes de Flandre).

C'est à tort que l'*Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre* dit ce sceau, de 1331, disparu : il se trouve encore appendu à la charte.

— (Florent van) donne quittance à la ville de Gand pour damoiselle Marguerite, sa femme, et la sœur de celle-ci, Jeanne, femme de Thierry van *Onscote* (Hondschoote), 1372 : même écu, brisé d'un écusson en cœur à la fasce (?) (indistinct). L'écu sommé d'un homme sauvage issant (sans massue) et accosté de deux têtes et cols de léopard. L. : *S Flor... de Maldegheem* (Ville de Gand).

— Philippe [sire] de Maldegheem, chevalier, jadis prisonnier à Bâweiler, parmi les gens (*bede*) du duc de Brabant ; i. t. : 3140 moutons, 1374 ; Ph., sire de M., chevalier, reçoit, du duc de Brabant, 512 moutons, par l'abbé de *Nijenhoven* (Ninove), 1382 : même écu. Cq. couronné. C. : deux écoupes adossées. L. : *S' Philippi dni de Maldeghe* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Grijssperre, Isegheem, Cusere, Poele, Risoir, Schoutheete**).

Si les données de *Maldegheem la Loyale*, par M^{me} LA COMTESSE DE LALAING, NÉE COMTESSE DE MALDEGHEEM (p. 245-50), sont exactes, Philippe V, seigneur de M., mourut le 14 août 1374. Notre personnage sera t donc Philippe VI, qui n'était pas encore seigneur de M., lors de la bataille de Bâweiler.

GELRE nous donne les émaux de l'écu du *here van Maldigen* en Flandre : le champ d'or, la croix et les merlettes de gueules.

Le seigneur de MALDEGHEEM : d'or à la croix et douze merlettes à l'ouretet, tout de gueulle, et erge son nom (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Le seigneur de MANDEN : d'argent, à la croes et douze merlettes à l'ouretet tout de gueulle, et erge : Maldegheem ! Maldegheem ! (Ibid.).

Malden (*Johannes de*), juge à Cranenburg, 1340 : une divise, surmontée de trois losanges (Dusseldorf, *Bedbur*, N° 27) (Pl. 14, fig. 363).

Malderen. Guillaume van *Maldere*, échevin de Vilvorde, 1467, 83 ; allentier juré, 1487 : trois roses. L., 1467 : *Willem van Maldere* (Bruxelles, Ch. et doc. div., c. I ; B. R., C. G., portef. 2220).

— Guillaume van *Maldere*, tenancier de Jean van *Cortteback*, chevalier, dans sa seigneurie, dite *thoff daer achter*, à Vilvorde, 1508, 16 ; tenancier juré (*erflaet*) du duc, scelle une charte de Thierry van *Liesvelt*, receveur de Tervueren et de Vilvorde, 1511 : trois roses à six feuilles. L. : *S Willem van Maldere* (Bruxelles et E. G., I, 358).

Les membres de cette famille sont appelés, indifféremment : *van Malder, Maldere* et *Malderen*.

Maldeuret (Jean), homme de fief du Hainaut, scelle un acte relatif aux chartreux du Mont-Saint-André-lez-Tournai, 1476 : une bande (d'hermine?), accompagnée au canton senestre d'une étoile, au lambel brochant (Tournai, Chartreux, c. IV).

Male (Olivier van den), jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne; i. t. : 499 moutons, 1374 : plain; au chef chargé de trois pals, le 1^{er} accompagné à dextre d'un rameau. L. : ★ *S Olivier van den Male* (Chartes des ducs de Brabant).

De Grimbergsche Oorlog (voir Introduction, p. 107)
blasonne ainsi le tabar de heer Segerman van den Male : *Al van sinopre, dat voet, | Met een hode van silvere met, | Gecasseleert harde wel* | ... (II, v. 354-6)
(= de sinople au chef enclavé d'argent).

— Jean van Male, prisonnier illec, sous le sire de Rotselaer; i. t. : 46 moutons, 1374, 9 : trois pals retraités et en pointe une rose à six feuilles. L. : *S Johais de Male* (ibid.).

— (Jean van den) (fils de Gérard), époux de Mathilde van der Queeren, tient des rentes, du château d'Alost, 1430, 1 : une marque de marchand (Fiefs, c. 903. l. 4643-4) (Fig. XLVII).

— (Gabriel van den), feudataire de Jean, seigneur de Merode, Gheel, Westerloo, etc., 1516 : un couteau (*Afflighem*).

— Simon *delle Mal[e]*, échevin de la haute cour de Moxhe, 1360; se sert du sceau d'un Jacques *delle Malle* : un semé de fleurs de lis (Abb. de Saint-Trond, c. 13).

Seules, les trois fleurs de lis du milieu sont quelque peu nettes. Les autres ressemblent plutôt à des mouchetures d'hermine.

— (Damoiseau Gilles-Albert van), licencié-ès-lois, échevin de Bruxelles, 1641 : une tour, surmontée de trois oiseaux essorants; une bordure componée (?). G. fruste (E. G., l. 368).

Les chevaliers et écuyers van Male de Ghorain, en Belgique, portent : d'argent à une tour, ouverte du champ, accompagnée de trois corneilles volantes, rangées en chef. Cq. couronné. C. : une corneille de l'écu entre un vol d'argent. S. : deux léopards lionnés d'or, tenant, chacun, une bannière de l'écu.

Devise : *Nec male custodiunt.*

— (Rombaut van den), échevin de Malines, 1763 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois burelles (simples), surmontées d'une burelle crénelée, le tout de gueules; aux 2^e et 3^e, une fasce bretessée et contre-bretessée de gueules; au franc-quartier fascé. L'écu dans un cartouche. L. : *Rombaut van den Male schepen van Mechelen 1758* (sceau plaqué, sur une hostie, recouverte de papier) (M. Louis Stroobant, à Gand).

Le seigneur de MALE : d'or au Lyon de sable, lampassé de gueulle, armé d'argent (CORN. GAILLIARD, *L'Antienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Maleghijs (Jean), bourgeois de Dordrecht, a reçu

DE RAADT, t. II

en fief, du comte de Hollande, *ad vitam*, une rente sur le péage de Dordrecht, 1300 (n. st.) : dans le champ du sceau, un lion. L. : *S Ian Maleghis (Hollande)*.

Maleingreau (Jean-François de), écuyer, seigneur de Quenast, Jaytte, etc., chef du magistrat de la ville de Mons, nommé bailli et greffier de ses dites seigneuries : Nicolas Hanon, *déserviteur de la gref*, à Braine-le-Comte, 1714, 1^{er} mars : de gueules au chevron d'argent; au chef du même, chargé d'un lion léopardé (écu ovale, dans un cartouche). C. : un vol, dit à l'antique, l'aile senestre chargée d'un chevron (cachet, sans L., en cire rouge) (M. Hanon de Louvet).

Nic. Hanon prêta serment le 13 juillet 1714.

Les barons de Maleingreau de Quenast, en Belgique, portent : de gueules au chevron d'argent; au chef du même, chargé d'un lion léopardé de gueules. Cq. couronné. C. : un lion issant entre un vol, d'argent à dextre, de gueules chargé du chevron de l'écu à senestre. S. : deux lions d'or regardants, armés et lampassés de gueules.

Les barons et écuyers de Maleingreau d'Hemlise possèdent les mêmes armes, avec la devise : *Virtuti nihil obstat.*

Malempré, Jean van *Malenpreet*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 192 moutons, 1374 : une bande et une bordure simple, qui est engrêlée au canton senestre. L. : ★ *Iehan . . . de . . [so ?]* . . (Chartes des ducs de Brabant).

— Un . . . Malempré (sans particule), par lettre, datée de Marche (Luxembourg), le 2 février 1770, envoi des renseignements généalogiques sur sa famille : d'azur au chevron, accompagné de trois étoiles (à six rais). C. : une étoile de l'écu entre un vol (cachet, sans L., en cire rouge) (Jointe des Administrations, c. 81, A. G. B.).

Dans cette lettre, il dit, entre autres, que, sur d'anciennes tombes, les armoiries de la famille Malempré représentent : d'azur au triangle d'argent, accompagné de trois étoiles, à cinq rais, d'or. C. : une étoile de l'écu, entre un vol coupé, le premier demi-vol d'argent et d'azur, le second d'azur et d'or.

— Un . . . *Malemprée*, prévôt et maieur (de Marche), scelle une déclaration du curé N. Fontaine, à Marche, 1787 : un chevron, accompagné de trois . . . (roses ou étoiles). L'écu sommé d'une couronne à trois fleurons et à deux perles. S. : deux lions regardants (cachet, sans L., en cire rouge) (C. G. B., reg. 46386).

Malèrben, voir **Bongart**.

Males, voir **Fevre**, **Malet**.

Malet, *Symons Males*, bourgeois de Douai, 1280, 9 : une croix, cantonnée de quatre aigles. L. : ✠ *Cest seel Simo . . Malet* (Chartes des comtes de Flandre, Nos 269 et 308).

Malet (Thomas), receveur du comte de Saint-Pol, dans la châtellenie de Lille, 1437; de . . . à l'écusson plain, accompagné en chef à dextre d'une étoile à cinq rais; le tout surmonté d'un lambel (à trois pendants). C. : une tête et col de licorne. S. : deux léopards lionnés. L. : *as Mal* . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 395).

— (Thomas), même qualité et conseiller dudit comte, 1445; de . . . à l'écusson plain, accompagné en chef à dextre d'une croisette. C. : une tête et col d'aigle. S. : deux lions. L. : *Seel Thomas Malet* (Ibid., l. 395).

— (Gilles), dit Hustin, receveur dudit comte, dans la châtellenie de Lille et « ses parties de Flandre », 1447; même écu que Thomas, 1437, mais le lambel à quatre pendants. C. : une tête et col de . . . (aigle?). S. : deux lions. L. : *alet* (Ibid., l. 395).

— (Thomas), maître de la Chambre des Comptes, à Lille, 1472 (n. st.) : de . . . à l'écusson plain (cet écusson un peu fruste). C. : une tête et col de licorne. S. : deux lions. L. : *Seel Thomas Malet* (Ibid., l. 95, 96).

Malfait, Guillaume *Maelfait*, homme de fief du château de Courtrai, 1421; Guillaume *Maelfeit*, échevin du seigneur de *Robaeijs* (Roubaix), dans sa seigneurie de ten Ackere, à Courtrai, 1438; un chevron et une bordure engrêlée; au bâton brochant. L'écu accosté de deux aigles passants, adossés. L., 1421 : *S Willem Maelfeit* (Elseghem et C. C. B., Acquits de Lille, l. 53 et 56).

La famille Malfait, anoblie, en Belgique, en 1890, porte : parti; au 1^{er}, d'argent à la fasce de gueules, accompagnée de trois têtes de cornelle, arrachées, de sable, becquées de gueules; au 2^e, d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux clefs, adossées, la 1^{re} d'or, la 2^e d'argent, et en pointe d'un gland, tigé et feuillé, d'or, renversé. C. : une main dextre de carnation, tenant une clef d'or, en pal.

Devise : *Bene facere*.

— Josse *Maelfeit* tient un fief de la seigneurie de *ten Mortaenschen*, appartenant à la femme d'Adrien van Rokeghem, 1502; un chevron, chargé de trois croissants, et une bordure dentée. T. : un ange. L. : . . . *oes* (Fiefs, N^o 1276) (voir *Rij[c]kere*) (Pl. 14, fig. 364).

Ce fief consiste en eene heerlijcke eroflijcke rente . . . up zekere gronden van erven gheleghen binnen der . . . prochie van Belleghem . . .

Malfier, voir **Mailfer**.

Malgherappe (Gérard) (tout court), et *Maelgrapp van Boelsbeck* (Bombaye), jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Dalhem; i. t. : 274 moutons, 1374; une fasce, chargée de deux (!) coquilles. L. : *S Gieraet van Cortis* (= Cortils) (Chartes des ducs de Brabant).

Il reçoit une des indemnités par sire *Statze van den Bongert, ritter zo Boelsbeck, burgrave de Dalhem*.

Malgherappe. Gérard *Maelgherappe* (tout court), fils de Conrard, et *Maelgrapp van Cortijis*, le jeune; prisonnier *illeg*, sous ledit burgrave; i. t. : 126 moutons, 1374; une fasce, chargée de trois coquilles et surmontée à dextre d'un marteau penché. L. : *S Gerar de Cortis* (Ibid.) (Pl. 14, fig. 363).

Malicorne, voir **Briey**.

Malin (Guillaume), receveur de *ma damme de Oestkerke* (Oostkerke) et de *Heijne*, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1432, 5; une bande, chargée de deux croissants, 1 en chef, 1 en pointe, et d'une coquille en cœur. T. : un ange. L. : *S Willem* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 378, 377).

— (Mathieu) (fils d'Antoine), clerc du *Buzer polder*, 1483; clerc du *Ghoetijt polder*, 1485; un sautoir, accompagné de trois coquilles, 1 en chef et deux aux flancs (la pointe plaine). L. : *S Matheus f Antuenis* (Ibid., l. 152).

Malines (Les échevins de), 1358 (n. st.) : trois pals. L'écu posé sur une crosse et tenu par deux hommes d'armes, armés de toutes pièces, tenant, chacun, de la main extérieure une lance. L. : *Sigillum uille machlinencis ad causas* (Chartes des ducs de Brabant, N^o 1578).

— *Paelders ende erfsccheiders van Mechelen*, 1695; trois pals; écusson en cœur à l'aigle. S. senestre : un griffon. L. : *S iudicium finivm vno . . . machlinen* (M. Louis Stroobant, à Gand).

— (Les échevins de), 1780; même écu, attaché à une lanterne, formant un nœud. S. : deux griffons. L. : *Sigill ad causas comitatus oppidi mechliniensis* (Office fiscal de Brabant, reg. 339).

Maliot, voir **Coudenberg**.

Maljean (Jacques), receveur du domaine de Chiny, déclare tenir, du roi de France, la seigneurie de Nannireux (diocèse de Trèves), 1682; un lion, accosté de deux étoiles. C. : une étoile (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., 43713^b).

Malcorps (Robert), *maieur de la court que madamme labaiesse et son couvent de la monastere del Rameyes* (à Jauchette) *ont jugant au lieu de Noduwez et la entours*, 1540; échevin de l'abbé d'Heijlisse, dans sa cour à Noduwez, 1542; échevin de l'église Saint-Lambert, de Liège, à Noduwez, 1542; un lion contourné, accosté de deux grandes forces renversées. L. : *S Roberti* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3179, A. G. B., et *Heijlisse*).

— (Henri), échevin de l'abbé d'Heijlisse, dans sa

cour de Noduwez, 1344; maieur de la cour de l'abbesse de la Ramée, *jugante a lieux de Noduwez*, 1343 : un lion contourné, accompagné de deux forces renversées (plus petites), 1 en chef à droite, 1 en pointe à senestre. L. : ★ *Henri Malcor* (*Heijlissem*, et *la Ramée*, c. 3178).

— (Josse), échevin de la cour de Créhen, 1372 : une divise, accompagnée en pointe d'une rose (comte Georges de Looz-Corswarem) (voir **Loren**).

— (Charles-Jacques), pléban et curé de la paroisse de Notre-Dame, à Nivelles, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son église, 1787, le 17 avril : un lion; au franc-canton d'or, chargé d'un cœur. C. : un cœur (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46363, *passim*).

MALLANES (*Hanekins de*) reçoit, du Brabant, 50 vieux écus, pour ses services (dans la guerre de Flandre), 1337, 22 juillet : une triangle, soutenant une vergette retraite, accompagnées au canton dextre d'une croizette (simple), au canton senestre d'une cotice en barre, et en pointe de . . . (une rose?). L. : . . . *le . . . de . a . . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1274).

Il faut blasonner : *coupé; au 1^{er}, parti . . .* Le sceau étant assez grossièrement gravé, les lignes de séparation sont trop épaisses.

Malle (Jean van) scelle pour Pierre Borlant qui reçoit, du Brabant, un acompte de 11 vieux écus, sur 36 à lui dus (guerre de Flandre), 1337, le 12 octobre : un chevron, accompagné en chef d'un cor de chasse et d'une rose et en pointe d'un oiseau. L. : *S Ian van Malle* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1443, 1446, 1448, 1449).

Le même jour, il scelle, pour ledit P. Borlant, une autre quittance de 46 vieux écus, à lui dus, pour tous frais, dommages et pertes, et deux quittances analogues, de 23 et de 66 1/2 vieux écus, pour Henri van der *Ducen* et Rodophe van *Honsborgh*, qui reçoivent ces indemnités en commun.

— (Gauthier) (sans particule), déclare tenir, du duc de Brabant, une rente de seigle, sur un fief à *Emblem* (Emblehem), 1468, le 12 août : un chevron, accompagné en pointe d'un trèfle. S. senestre : un griffon. L. : *S Woute, va M . . .* (Av. et dén., N° 223).

MALLEVILLE (*Jako de*) tient, du Brabant, un fief à Bornival, 1470 : une branche de chaîne, non englantée (Av. et dén., N° 1693).

Mallingrode. Herbert van *Mellinchrade*, drossard de Vollmarstein, 1417 : trois feuilles pointues, rangées en paire, attachées à une boule, posée en cœur. L. : *Sigillum Har . . . i de Malinchrot* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 746) (comp. **Romberg, Vollmarstein**).

MALOES, voir **Goer**.

Malquareit (tout court) (*Reinardin*) et *Maulquareis de Clarey* (Clary), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 316 moutons, 1374 : une épée, dans son fourreau, posée en bande. L. : . . . *Renavld . . . vlq . . . re* (Chartes des ducs de Brabant).

Malsart. Jean *Malschart*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de *Wilre*; i. t. : 40 moutons, 1374 : trois pals, accompagnés, en chef, entre les deux premiers, d'une étoile. L. : ★ *S Ian Malsart* (Ibid.).

— Jean *Malsaert*, prisonnier *illegitimus*, sous sire Gode-narts; i. t. : 32 moutons, 1374 : le sceau est tombé (Ibid.) (voir **Hannut, Malschaert**).

Malsen (Henri van), échevin de Heusden (Brabant), 1390, 1403, 29 : deux fasces, surmontées à dextre d'une tête de bœuf (Malines).

GELRE donne ainsi, deux fois, l'écu de *Her Claes van Malssem* (et *Malsem*), Gueldrois : de gueules à la bande d'argent. La première fois, il représente cet écu avec casque et cimier : volet de l'écu; couronne d'or. C. : une tête et col de héron d'azur, becqué d'or.

Par acte, donné à *Annadal*, le 18 septembre 1618, Henri, comte de *Bergh* (Berg), baron de Hedel et *Bauterstum* (Bautersem), seigneur de *Stevensweert, Spalbeck* (Spalbeek), *Eem, Almstein, S Michielsgastel* (Sint-Michiels-Gestel), *Opvelp, Muelstede, Kerckum* (Kerkom), etc., du conseil de guerre de Sa Majesté et de L. L. A. A. S. S., lieutenant-général de la cavalerie aux Pays-Bas, capitaine d'une compagnie de *cuirasses*, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Antoinette-Françoise de *Malsen* est fille de *Guljdo de Malsen*, seigneur de *Broeckhuijsen* (Broekhuizen), et de *Jeanne de Kessenich*, fille de Jacques de Kessenich, seigneur de ce lieu, et de *Jeanne de Hinckart*; que ledit Jacques était fils d'Antoine de Kessenich et de Marie de *Hunepel* (Hönepel), dite d'*Impel* (Empel); que ladite Jeanne était fille de Guillaume de *Hinckart* et d'Adrienne de *Scherpenzeel* (Scherpenzeel), et que, enfin, ladite damoiselle est *vray noble de tous costez sans aucune bastardise ou bourgeoisie* (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1376, A. G. B.).

Par acte, daté du 10 décembre 1618, *Thiry de Haestrecht* (Haastrecht), seigneur de *Druijnen* (Drunen), *Ganssojen* (Gansoijen), etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que dame *Jossine de Blaesvelt* (Blaesveld), mère de S^r Guido de Malsen, seigneur de *Brouckhuijsen*, et grand'mère de ladite damoiselle Antoinette-Françoise, était fille unique et héritière de nom et d'armes de messire Guido de *Blaesvelt*, chevalier, dernier hoir mâle de son nom, et d'Anne *Ruijckroek* (Ruijchrok) van de Werve; petite-fille de messire Antoine de *Blaesvelt*, chevalier, et de Christine de Boetere; que ladite Anne était fille de messire Guillaume *Ruijckroek* van de Werve, chevalier, et de Gisberte van Loon, dite *Kijfhoek* (Kijfhoek), *tous vray nobles de tout temps d'ancienne mayson et chevalerie, sans bastardise ou bourgeoisie aucune* (Ibid.) (voir **Reede**).

Malsenberg, voir **Dungelen**.

Malschaert (Jean) scelle pour Guillaume der Bloemen (!), qui tient, du château de Termonde, un fief à *Opwijck*, 1440 : trois fleurs à cinq pétales

dentelés, tigées et feuillées (aillots?). L. : *S . an M . . sch . . r .* (Fiefs, N° 4235) (voir **Malsart**).

Malta (Fr.), curé de *Homborgh* (Hombourg), évêché de Liège, province de Limbourg, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à sa cure, 1787, le 20 avril : écartelé; au 1^{er}, un arbre, mouvant de la pointe; aux 2^e et 3^e, quatre cotices en barre; au 4^e, une croix de Saint-Etienne. Cq. sans C. Ecu ovale (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46376).

Maltmyngher (Guillaume), échevin de *Berk* (Rheinberg), 1388, 9 : un chien braque assis. L. : *S Wiliei Melter* (Dusseldorf, Col., N° 1118).

MAMEREN (Thierry van), jadis prisonnier à Bäsweiler, dans la maisnie du duc de Brabant; il reçoit, avec Henri van *Blic* (= Blitterswijk), un acompte sur une i. t. de 70 moutons, concernant ledit Thierry et maître Herman van *Langhel*, le chirurgien, tué *illeg*, 1374 : une fasce, surmontée d'un lion léopardé. L. : . . . *erc van . . mer . .* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Gossuin van) (et *Moemeren*), bailli de Renauld de Fauquemont et de sa femme, Elisabeth de Clèves, à Ravestein, 1394; échevin d'*Harpen* (Herpen), 1397 : une fasce, surmontée d'un léopard. L. : *S Ghoswiin van Mameren* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N°s 378 et 609) (voir **Blitterswijk**).

— *Goesswijns van Mammeren*, bourgeois de Clèves, 1496 : plain; au chef chargé de trois fermaux en losange, accolés. L. : *S Goswini van Mameren* (Ibid., N° 638).

Man (*Jehan le*), échevin de l'Ecluse, 1341 : deux clefs, passées en sautoir, les pannetons en haut, accompagnées en pointe d'une coquille. L. : *S Ian de Man* (Namur, N° 652).

— (Ivain de), bourgeois d'Anvers, jure fidélité à Louis de Male, 1358 : un renard rampant (Chartes des comtes de Flandre).

— (Jean de), prêtre, receveur du duc de Brabant, à Vilvorde, et à Tervueren, 1372 : trois pals; écusson en cœur fruste. L. : . . *igillem Iohis* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2499, A. G. B.).

— (Jean de), homme de fief du comte de Flandre, 1408 : deux croissants en chef et une étoile en pointe. L. : *Jan de Man* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 89, 90).

L'acte a trait au moulin du comte à Renninghelst.

— (Josse de), échevin du métier d'Ypres, 1461 : un dragon (non ailé); au chef chargé de trois étoiles. T. : un personnage. L. : . . . *os d . . .* (Ibid., l. 194).

Man (Paul de), échevin d'Anvers, 1482, 3 : trois roues de moulin. T. dextre : un homme sauvage, agenouillé, brandissant sa massue de la main droite (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. I, II) (voir **Attenrode**, **Druten**, **Lennick-Saint-Quentin**).

Jacques *Man*, *Manne* et *de Manne*, receveur du chapitre de Nivelles, échevin de Tubize, marié à Marguerite *Parent*, et *Parent* (cité dans des actes du 15 décembre 1648 et 29 avril 1679; *Greffes scabinaux*, Arrond. de Nivelles, liasses 1992 et 2000, A. G. B.), eut, à notre connaissance, deux enfants :

1° Sébastien *Manne* et *de Manne*, bailli de la seigneurie de Ripain, échevin de Tubize, mari de Françoise de Housa (figurant dans des actes du 24 septembre 1701, 12 avril 1717 et 29 octobre 1721) (Ibid., l. 2004 et 2006).
2° Françoise, comparant, en 1679, comme veuve de Nicolas del Warde.

Ledit Sébastien et sa femme eurent :

1° Jacques *de Manne*, demeurant, en 1701, à Morbecque (France), cité comme bailli de *Brouet* (Bruay), en 1717 et 1721.

2° Nicaise-François *de Manne* (il signe : *De Manne*);

3° Catherine *de Manne* (elle signe : *De Manne*), femme de Jacques Scallet, échevin de Tubize;

4° Jeanne-Françoise *de Manne*.

Ces frères et sœurs, dont l'ordre n'est pas bien établi, sont cités dans des actes de 1701, 1717 et du 21 octobre 1721 (Ibid., l. 2004 et 2006).

Un Michel *Manne*, et *de Manne*, marié à Marie Fighé (et Fige) est mentionné dans un acte du 29 août 1679 (Ibid., l. 2000); elle était déjà veuve le 3 août 1660 et mourut avant le 4 juin 1687 (liasses 1994 et 2002). Ils eurent ces enfants :

1° Charles-Philippe *de Man*, et *de Manne*, docteur en médecine, maire de la ville et terre d'Enghien;

2° Jeanne *de Man*, et *de Manne*, morte avant le 4 juin 1687, femme de Jacques de Housa, greffier de Tubize, bailli de Clabecq (liasse 2002), dont descendent :

1° Josse de Housa;

2° Michel-Joseph de Housa, homme de fief et échevin de la seigneurie de Tubize;

3° Marguerite de Housa, supérieure du béguinage d'Enghien.

Ces frères et sœur sont cités dans un acte du 23 avril 1700 (liasse 2005).

A cette famille, dont nous donnons ici deux fragments généalogiques des plus incomplets, appartient M. Georges de Man, actuellement premier secrétaire de la légation belge, à Belgrade, propriétaire à Ghislennes.

Mandavelani (*Johannes*), *canonicus claromontensis dominique regis Francie et Navarre clericus*, 1322 : un bœuf passant; au chef chargé de trois fleurs de lis. L. : *Madave* (Tournai, Chartrier).

Mandekin (Jean), fils de Jean, tient, du château de Termonde, un fief à Hamme, 1430 : une croix (?), accompagnée au 1^{er} canton d'un trèfle, au 2^e, d'une fleur de lis, les deux autres cantons frustes (fort endommagé) (Fiefs, N° 3743).

MANDEN, voir **Maldeghem**.

Manderfeldt (Englebert), curé de *Ringhouscheidt* (et *Rinckhoschelle* = Ringhuscheid), ressortissant à la seigneurie de *Neurbourg* (Neuerburg), évêché



Fig. 1.

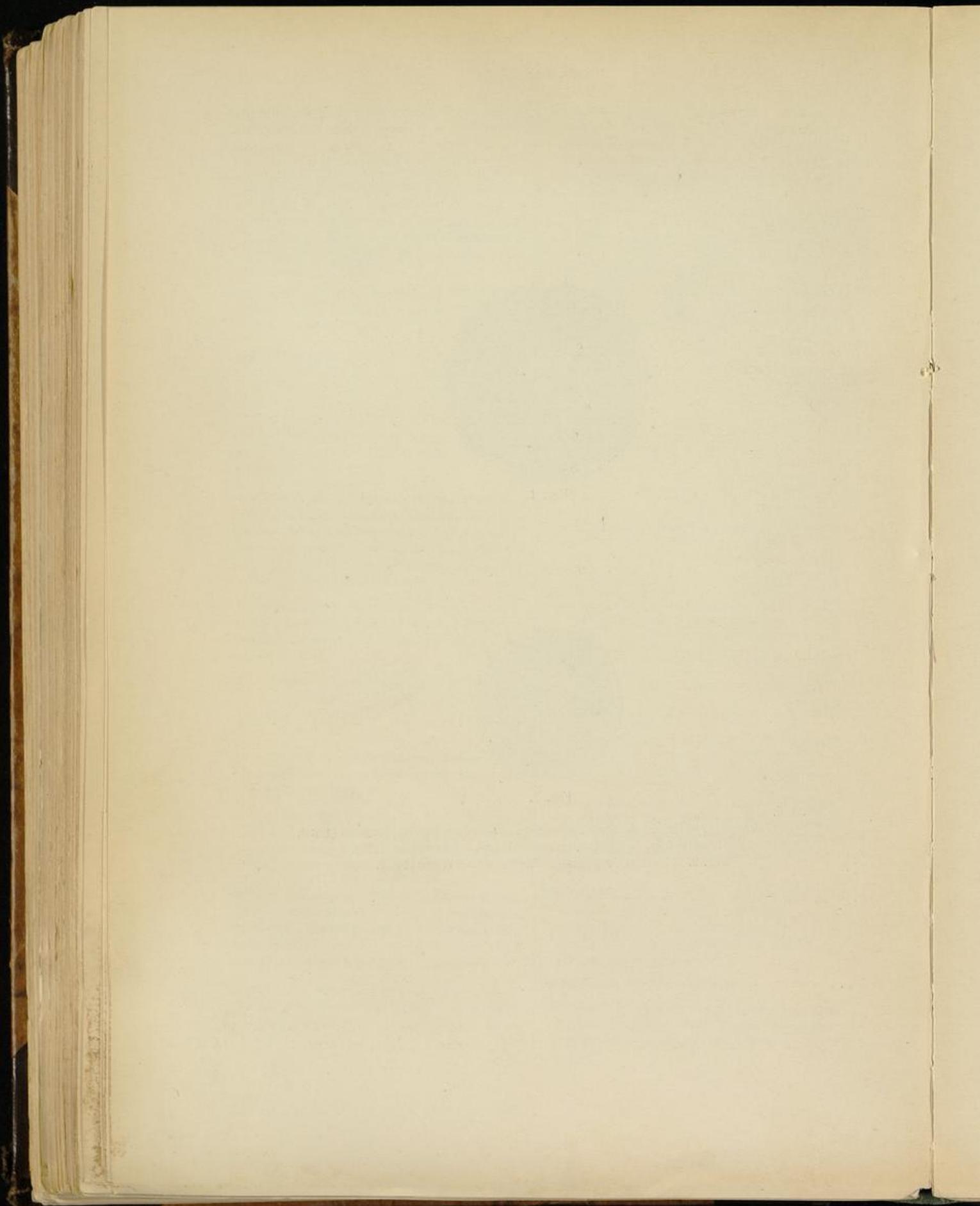


Fig. 2.

Pl. CV.

Fig. 1. Arnould, seigneur de Stein, chevalier, vassal du duc de Brabant (1363),
ayant, autrefois, combattu, sous ce prince, à Bäsweiler (1374).

Fig. 2. Edouard Crupelant, échevin de Vilvorde (1468).



de Trèves, province de Luxembourg, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de sa cure, 1788, le 9 mai : une anille, accompagnée de quatre étoiles, 1 en chef, 1 en pointe, 2 aux flancs. Seul, l'écu (ovale) reste (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46588).

Manderlier (L.), doyen de l'église Saint-Pierre, à Louvain, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de son église, 1787, le 14 avril : deux dauphins contournés, nageant sur une mer, accompagnés, au point du chef, d'une étoile. C. : une étoile (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46560, *passim*).

Manderscheid (Guillaume, seigneur de), chevalier, scelle un acte de *Godefridus, armiger, natus Godefridi, quondam militis de Numagin* (Neumagen), 1304 : une fasce vivrée. L. : . . . *vilmi milit dni de Made* (Luxembourg, c. I. 1., III).

GELRE donne ainsi l'écu de *Mandelsceit*, homme de l'« évêque » de Trèves : d'or à la fasce vivrée de gueules.

— *Willem, here van Mandersceijt, ridder*, reçoit, du Brabant, 8 moutons, à valoir sur arrérages de solde (*loen*), 1366, le 13 avril (date de l'acte); *Willelmus, dominus de Manderscheit* (et *Mandersceijt*), miles, reçoit, du Brabant, une rente féodale, 1366, 7 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux touffes de plumes de paon. L. : *S He Wilhelm h'e zv Mandersceit* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 2040, 2083, 2124).

— *Wilham, here zū Mandelschiet, der alde*, reconnaît que le duché de Brabant a racheté de lui une rente féodale, 1367, 31 janvier (date de l'acte); son fils aîné, *Wilham*, scelle pour lui; *Willem, here van Mandersceijt*, reçoit, du Brabant, une rente féodale, 1368; dit sceller de son propre sceau : même écu. C. : un cygne essorant, issant, le col chargé d'une fasce vivrée. L. : *S Wilhelmi d Manderscht* (Ibid., Nos 2106, 2166).

— *Johan von Manderscheit* scelle un acte par lequel Nicolas, voué et seigneur de Hunoldstein, se réconcilie avec ses cousins, les comtes Othon et Gérard, *wildgraven de Kirberg* (Kyrburg), 1400 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, garni de . . . (le haut du C. est cassé; il semble y avoir deux cornes, garnies de plumes de paon. L. : *S Joh. nn van . . . erscheit* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, No 304).

— *Dietherich, grave zu Manderschied unnd Blanckenheim* (Blanckenheim), *her zur Schleiden, Kerpen, Cronenburg unnd Nuerburg* (Neuerburg), conclut un contrat de mariage avec *Elizabeth von der Nuenburg* (Neufchâtel), fille de feu sire Claude, seigneur de *Nuenburg*, Moselberg, etc., veuve *zu*

Werdenberg unnd zum Heuligenberg (Heiligenberg), 1333, le 19 mai; il scelle en 1342, sa dite femme étant, alors, déjà décédée : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce vivrée; aux 2^e et 3^e, un lion (à la queue simple), au lambel à cinq pendants brochant (**Blanckenheim**). C. : un chapeau de tournoi, garni de deux touffes de plumes de paon. L. : *S Theoderici . . . it' ī Manderscheit et Blākehen* *Kerpe Cronē et No.* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, Nos 2501^a et 2589).

Manderscheid (*Everhard, grave zu unnd Blanckenheim*, archidiacre à Liège et prévôt de Saint-Siméon, près de Trèves, scelle ledit contrat de mariage, 1533 : mêmes écu et C. L. : *S Everhard e Manderscheit, Blancke'he canonic archidiaconi ppti* (Ibid., No 2501^a).

— (*Dietherich, Junggrave zu unnd Blanckenheim*, scelle le même contrat, 1533; scelle, comme frère et beau-frère respectif une constitution de rente faite, par *Frantz, junggraiff zu Manderscheit unnd Blanckenheim, herr zu Berpurg, Berris, Zolveren*, et sa femme Anne von Isenburg, en faveur de *Friedrich von Sombreff* (Sombrefe), voué héréditaire de Lontzen, 1545 : même écu. Deux casques, cimés, chacun, d'un chapeau de tournoi, garni de deux touffes de plumes de paon. T. : une damoiselle, émergeant derrière l'écu. L. : *S Diederich graf zv Manderscheit vn' Blan. kenhei. der Ivng* (Ibid., Nos 2501^a et 2623).

— (*Frantz, Jung graiff zue unnd Blanckenheim, herre zu Zolver und Berris*, et Anne von Isenburg, sa femme, empruntent, d'Agnès van *Walderfingen* (Wallerfangen), résidant à *Syrck* (Sierck), veuve de maître Mathieu Zimmerman, conseiller et secrétaire de l'empereur et du prince d'Orange, un capital de 400 florins du Rhin, moyennant une rente de 20 florins du Rhin, payable par le receveur de leur seigneurie de *Berris*, 1548, le 13 avril : même écu. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux touffes de plumes de paon. L. : *F ivnch grave zu Mand v Blahem* (Ibid., No 2580).

Ces époux donnent encore plusieurs actes en 1545, 1546 et 1547 (Nos 2623, 2624, 2628, 2640, 2650).

— *Dietherich, grave zū Manderscheit, Blanckenheim unnd Virnenbürgh, herr zū der Schleiden, Kerpen, Cronenburgh, Neuwernburgh unnd Saffenbürgh* (Saffenburg), après le décès de son père, *Dietherich*, promet de payer 1000 florins d'or à sa sœur, *Anna, geborn vonn Isemburgh*, veuve de *Frantz, junggraf zu Manderscheit unnd Blanckenheim*, son frère, à laquelle étaient assurés, à titre de douaire, cette rente et le château de Kerpen (elle lui avait intenté un procès, à Luxembourg.), 1536, le 30 juillet : le sceau décrit ci-dessus (1533, 1545) (écu écartelé, deux casques et T.) (Ibid., No 2738^a).

Manderscheid (Jean-Maurice-Gustave, comte de), *Blanckenheimb*, baron de *Junckenrath* (Jünkerath), seigneur de *Dhaun* (Daun) et Erp, chanoine des grandes églises de Cologne et de Strasbourg, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Claire-Bernardine-Françoise, née princesse de Nassau, du côté maternel, est *gentilfemme*, fille de messire François-Jean-Désiré, prince de Nassau, comte de *Catzenelbogen* (Katzenelnbogen), Vianden et *Deitz* (Dietz), seigneur de *Beilstein* (Bilstein) et Renaix, chevalier de la Toison d'or, mestre-de-camp général des armées du roi, gouverneur et capitaine-général du duché de Gueldre et comté de Zutphen, et d'Isabelle-Claire-Eugénie du Puget de la Serre, *princesse immatriculé d'Empire*, dame de *Distorff*, *Metzervise* (Metserwisse) et Roussy, fille de messire Nicolas du Puget de la Serre, chevalier, seigneur de *Chevaudon*, *Distorff*, *Metzervise* et Roussy, capitaine d'une compagnie d'infanterie au régiment du baron de *Marollis*, gouverneur de Thionville, et de *Glaude-Marguerite de Sibricht* (Sibrecht) de *Neuerbourg* (Neuerburg), dame de *Distorff*, *Metzervise* et Roussy; que ledit Nicolas était fils de messire Antoine du Puget de la Serre, chevalier, seigneur de Bercey, mestre-de-camp et premier capitaine au régiment de Picardie, gouverneur de la ville de Jametz, et de Catherine de la Motte, fille de messire *Glaude de la Motte Chevaudon*, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de la Motte, Chevaudon, *Bercenay de Montoy*; que ladite *Glaude-Marguerite* était fille de messire François de *Sibricht de Neuerbourg* et de Marie-Madeleine d'*Elteren*, dite d'Autel; et que, enfin, ladite princesse est *vrayment noble de tous costez sans aucune batardise, ny bourgeoisie*, 1694, le 2 janvier, à Cologne: écartelé; au 1^{er}, une fasce vivrée; aux 2^e et 3^e, un lion (à la queue simple), au lambel à cinq pendants brochant (**Blanckenheim**); au 4^e, un fretté (**Daun**). Trois casques. C. C., le 1^{er} (celui du milieu): un léopard assis entre un vol; les deux autres: un chapeau de tournoi, sommé d'une touffe de plumes de paon. Sans L. (en cire rouge, dans une boîte de bois) (Chapitre de Nivelles, Etabl. relig., 1375^b, A. G. B.) (voir **Hattstein**, **Lierre**, **Raitz**).

Manesier (Jean), le jeune, homme de fief de Jean, seigneur de Wancourt, du *Pont de Remy* et de Noyelles-sur-*l'Escaut*, chevalier, chambellan du Roy de France, 1416: une rose tigée (non feuillée) (Tournai, Chartrier).

Mangelman (Thierry), ami de Louis van *Doemdael*, 1446: une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'un croissant. C. cassé. L.: *S Derich Mangel*. . . (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 2363).

Mangon (Pierre), greffier féodal de Sa Majesté, au comté de Hainaut, 1631: un mangon, accompagné au point du chef d'une étoile. C.: un homme issant,

tenant de la dextre le mangon, la senestre appuyée sur la hanche. L.: *Seel Pierre Mangon filz Ian* (Bruxelles, *passim*).

Le mangon est représenté sous forme de deux flèches, munies, à chaque extrémité, d'une pointe, passées en sautoir.

MANY (-sur-Ourthe). *Stasse van Maney*, et *Eustacius de Many*, chevalier, reçoit, du Brabant, une rente féodale sur Maestricht, 1363, 4 (n. st.): de vair à la fasce, chargée d'un lion léopardé, contourné. L.: *S Tassin d' Mani* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1815, 1873).

— *Eustacius de Mani*, miles, reçoit ladite rente, 1366, 7 (n. st.): de vair au lion léopardé (non contourné). L.: *S' Eustacii de Manni* (Ibid., N°s 2042 et 2110).

Il n'y a pas de fasce sur l'écu des sceaux de 1366 et 1367 (n. st.).

Un « *Mon. Istaße le viez Frankhomme de Holengnoul* » (Hognoul), fils de Monseigneur *Hombier de Lechy*, eut, de sa femme, fille d'*Ivain de Monferan*, entre autres: « *Mess. Istaße de Many sour Ourte Chevalier* », dont **HEMICOURT** relate les descendants (**SALBRAY**, p. 288). **GELRE** donne à *her Wouter van Many (Mani)*, homme du « duc » de Hollande (de Hainaut, etc.): d'or à trois chevrons de sable. Le cq. d'or. C.: un grand panache de sable, chargé, au bas, d'une boule d'or et issant d'une cuve, palée de sable et d'hermine (**GELRE** avait, d'abord, peint un chapeau de tournoi, dont le bord blanc reste encore visible). Ce personnage fut tué à Stavoren, en 1345. Dans le poème relatif à cette bataille, **GELRE**, dit de lui: *hi droech van goude ic doet u weten | Van sabel mit drien keperiin*.

L'armorial de la fin du xiv^e siècle, publié par **DOUET DANCÉ**, blasonne ainsi l'écu de *Mgr. Gauthier de Maugny*: d'or à trois chevrons noirs.

Manines (Reniers) (au cas régime: *Maninet*), échevin de Nivelles, 1321: trois feuilles de tilleul, renversés, sans tiges. L.: *S' Renier Mmi*. et (Hospices de Nivelles, à Nivelles).

Mannebach (Placide), abbé du monastère de Sainte-Marie (*St. Mergen*), près de Trèves, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens appartenant à ce couvent, dans la province de Luxembourg, 1788, le 28 mars: coupé d'azur et de gueules, à la fasce ondée, brochante, sommée d'un homme issant; le gueules chargé de trois (2, 1) étoiles. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé, au milieu, d'une étoile, et à dextre d'une petite mitre, le tout posé sur une crosse, en pal (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46661).

Mannier (Jean le), sergent du duc de Bourgogne (à Gand), 1423: trois fleurs de lis; à la bande, brochant sur la 1^{re}, chargée de . . . (?) (assez fruste) (C. C. B., *Acquits de Lille*, I, 113).

Mannins (Corneille) scelle un acte de Jean de Vos, seigneur de Lovendeghem et de *Zomerghem* (Somergem), au sujet d'une rente sur cette dernière sei-

gneurie, et qui le dit son bon ami, 1436 : une fasce frettée, accompagnée de trois (2, 1) tours. T. : un homme sauvage agenouillé, sans massue. L. : *S Cornelis Mannin* (Fiefs, N° 3307).

Mansfeldt. Pierre-Ernest, comte de *Mansfelt*, noble baron de *Heldrong* (**Heldrungen**), chevalier de la Toison d'or, gouverneur et souverain bailli du pays et comté de Namur, 1549, à Namur : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, contre-écartelé ; a et d, six (3, 3) losanges (non accolés, ni aboutés) (**Mansfeldt**) ; b et c, trois fascés (!) (**Querfurt**) ; au 2^d, une aigle (**Arenstein**) ; au 3^e, un lion et une cotice échiquetée, brochante (**Heldrungen**). Deux casques couronnés. C. C. : A, six (!) banderoles ; B, un lion issant entre un vol. L'écu entouré du collier de la Toison d'or. L. : *ernato* *ensi* Contre-scel : l'écu de la face, sommé d'une couronne et entouré du collier de la Toison d'or. Sans L. (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3179, A. G. B.).

Voir, sur lui : J.-Th. DE RAADT, *Mengelingen over Heraldiek en Kunst* (Anvers, 1894), p. 23-24.

Mantel (Arnould), échevin de Tirlemont, 1429 : trois pals ; au chef chargé d'une aigle éployée. L. : . . . A . . . di M (Abb. de Sainte-Ge-trude, à Louvain).

Mants soen (*Mant*), bourgeois d'IJsselstein, 1416 : un sautoir, chargé en cœur d'une merlette. L. : *S Mant Mant soen* (Hollande).

Maqueles (André), rentier de Braine-l'Alleud, 1375 (n. st.) : une bande, chargée de cinq pals (gravés en creux), accompagnée au canton senestre d'une étoile à cinq rais. L. : *St Andri Makel* . . (Hospices de Nivelles, à Nivelles).

Maquest. *Dierins Makes*, maire des échevins de Tournai, 1341 : six (3, 2, 1) portes, ou tours crénelées. L. : *Seel . . D . . erin Maket* (Tournai, Chartrier).

MAQUINCOURT, voir **Blondel**.

Marael (Pierre), échevin de Bruges, 1354 : un chevron, accompagné en chef à dextre d'une étoile et en pointe d'un chien passant (C. C. B., c. 107).

Marbais (*Watiers de*), chevalier, homme du comte de Namur, 1294 : une fasce, surmontée de trois merlettes. L. : *S Watie . . Mar . . . s avl* (Namur, Nos 262, 266).

L'acte auquel il a appendu son sceau, scellent, entre autres, encore : *Watiers de Waiiaus, Jehans de Waiiaus, Cholars de Waiiais*, chevaliers, portant, tous les trois, les mêmes armes que ledit *Watiers de Marbais* : une fasce, surmontée de trois merlettes.

— *Watiers de Marbais* (non chevalier), homme du comte de Namur, 1294 : même écu. L. : *S Watier de Marba . . s escvier* (Ibid., N° 268).

Le sceau de Gérard de Marbais, qui scelle le même acte, est tombé.

Marbais. *Wautiers de Marbays*, écuyer, scelle un aveu de fief namurois, de Colard de *Haley*, châtelain de Hannut, 1300 : même sceau qu'en 1294 (Namur, N° 305).

De Grimbergache Oorlog (voir ci-dessus T. I, p. 107) blasonne ainsi la bannière et le tabar de *mijn heer Jan, heer van Marbeys* : *Van selcere rikelije ende diere, | Van kelen een vaesche daerin, | Drie meerlen meer no min | Van kelen staende in 't selcer cloer* (II, v. 4225-8). Voir TABLIER et WAUTERS, *La Belg. anc. et mod.*, canton de Genappe, ad vocem Marbais.

— (*Noble home et sage mon chier signeur mon signeur Jehan de*), châtelain de Brousselle, est prié par *Obiers de le Housire* (Houssière), *quil ueillet le cense et chou ke deseure est dit louer, greer, aprouver et metre se saial a ches presentes lettres avoec le mien*, 1327, en avril : une fasce, chargée en cœur d'une étoile à cinq rais et surmontée de trois merlettes. L. : *S Iohannis de Marbais milit'* (Hospices de Nivelles, à Nivelles).

Nous comptons donner, dans le *Supplément*, l'analyse de cet acte et la description du sceau dudit Houssière. D'après leurs armoiries, les Houssière semblent être de la race des Marbais.

— (Jean, sire de), chevalier, homme du comte de Namur, 1340 (n. st.) : même écu, sans l'étoile. C. : une queue de paon, issant d'une cuve, aux armes de l'écu. L. : *S Iohannis dni de Marbasio militis* (Namur, N° 614).

— Léon de *Marbays* scelle pour son frère, Jean, seigneur de *Marbays*, qui reçoit, du Brabant, un indemnité pour ses services dans la guerre contre le comte de Flandre, 1357, 8 août : même écu, mais la fasce chargée d'un anneau en cœur. C. : une queue de paon, issant d'une cuve de l'écu. L. : *S Lione de Marbais* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1333).

— Jean, sire de Marbais, et *Marbays*, chevalier, homme du comte de Namur, 1359, 60 : tuteur des enfants de feu sire *Lonijs van Marbays*, reçoit, pour les dommages subis, pour celui-ci, à la bataille de Bäsweiler, sous Robert de Namur, un acompte sur une i. t. de 937 moutons, 1374 : même écu, mais sans l'annelet. Même C., la cuve aux armes de l'écu. L. : *S Iehan sires de Marbais* (Namur, Nos 840, 897 ; Chartes des ducs de Brabant).

Dans l'acte de 1359, il figure comme : *nobles hons mesires Johans, sires de Marbais, chevalier*.

— Jean van *Marbays*, chevalier, fils dudit Jean, sire de M., scelle avec celui-ci, 1374 : même écu, mais la fasce chargée d'une étoile à cinq rais. C. : une plante à grosse tige, s'amincissant au haut, garni de longues et larges feuilles pointues, issant d'une cuve aux armes. L. : *S Iehan de Marbais* (Chartes des ducs de Brabant).

Marbais (Gérard, bâtard de), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 106 moutons, 1374 : une fasce, surmontée de trois merlettes, et un bâton brochant. L. : *S' Girat de Marbais* (Ibid.).

— Noble homme *messires Jehans de Merbais, sires de Faurechines* (Farciennes), chevalier, scelle à Enghien, 1384 : une fasce, chargée d'une étoile à cinq rais et surmontée de trois merlettes. C. : comme Jean, le fils (1374), la cuve aux armes de l'écu. L. : *S' Jehans de Marbais* (Namur, N° 1173).

— *Honorable et saige Jehan, seigneur de Marbays*, homme du comte de Namur, 1420 : une fasce, surmontée de trois merlettes. C. : une plante à grosse tige, s'amincissant au haut, garnie de longues et larges feuilles pointues, issant d'une cuve aux armes de l'écu. T. dextre : une damoiselle. L. : *S' Jehas sir[e de] Marbais* (Namur, Nos 1349 et 1351).

— (Gérard de), écuyer, reçoit une rente sur la ville de Binche, 1484, 5 : même écu, brisé en pointe d'une étoile à cinq rais. L. : *S' Gerart de Marbaix* (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 1687).

— Antoine de *Marbaix*, échevin de Namur, 1505 : une fasce, surmontée de trois merlettes. C. : un grand plumail, issant d'une cuve, chargée d'une fasce (!). L. : *S' . . . ine de Marbais* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178, A. G. B.).

— (*Lovis de*), tenancier de la cour de *Monsieur Saint Feuillin de Fosse, jugant a Walgne* (Wagnée), 1525 : plain; au chef chargé de trois merlettes, surmontées d'un lambel. C. : une merlette. L. : *S' Loys de Marbay* (Hospices de Nivelles, à Nivelles).

— (Jean de), chevalier, seigneur de Marbais, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Agnès de Marbais est fille légitime de messire Philippe de Marbais, chevalier, seigneur de *Lovirval* (Loverval), *Fernemont* (Fernemont) et *Dompire* (Dompierre), de *la Loux* (Laloux), etc., et de *madame Jehenne de Lonchamps* (Longchamps), *dil de Fernemont* (Fernemont), sa femme, et qu'elle est *gentil femme de tous costez et nostre cousine . . . et de noz armes*, 1531, le 14 juin : une triangle, surmontée de trois merlettes. C. : un grand plumail, issant d'une cuve de l'écu. L. : *Mesire lan de Marbais s. . de Marbais* (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1376, A. G. B.).

— (Marie de), chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons, 1572 : une fasce, surmontée de trois merlettes. T. senestre : un ange (Mons, Sainte-Waudru, c. 1).

— Arnould de *Marbais*, seigneur de Loverval, remet, à l'abbesse de Nivelles, une déclaration relative aux ascendants de damoiselle Alexandrine Hoen de Hoensbroeck, 1595, le 29 mai, à Liège :

Nous Arnold de Marbais, seigneur de Loverval,

certifions et attestons sur nostre foy et honneur a tous ceus quil appartiendra et specialement a Madame de Nyvelles et aus damoyselles dudit lieu que dammoyselle Alexandrine Hoen de Hoensbroech est fille legitime de messire Herman Hoen de Hoensbroch, signeur d'Oestham, Quæt Mechelen, Beverloe, Beringen, etc., et de danme Anne de Bocholtz, son espeuse, laquelle danme Anne est fille legitime de feu messire Godefroy de Bocholtz, chevalier, signeur de Grevenbroech, Wachten-donck, Beringen, etc., et de danme Alexandrine de Wijtenhorst, son espeuse, grand-pere et mere de la susdite dammoyselle Alexandrine. Et fut le susdit Godefroy filz legitime de messire Arnoldt de Bocholtz, signeur de Hinsbeeck, etc., et de danme Françoise Vinck de Langevelt, son espeuse, aves de la susdite danme Alexandrine fut fille legitime de messire Johan de Wijtenhorst, signeur von der Horst et engagier de l'office de Montfort en Guel-dres, etc., et de danme Josina de Wees, son espeuse, pareillement aves de dammoyselle Alexandrine Hoen de Hoensbroech susdite vray noble de tous costez sans aucune bourgeoisie ou bastardise. En tesmoignage de ce nous avons signé la presente de nostre nom et signe manuel et fait sceller de nostre seel armoje de noz armes. Fait en Liege, le 29 de May l'an de 1595.

A. de Marbais et Louerval.

Seau, en cire rouge, appendu à une simple queue de parchemin : une fasce, surmontée de trois merlettes. C. : une touffe de joncs, issant d'une cuve de l'écu. T. : cassé, à dextre; à senestre : un homme sauvage, tenant une lance, ou bannière (le haut est cassé). L. : *. Marbais s de L.* (Chapitre de Nivelles, Etabl. relig., c. 1376, A. G. B.).

Marbais (Philibert de), chevalier, seigneur de la Haye, maieur de Namur, 1602 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce, surmontée de trois merlettes; aux 2^e et 3^e, trois bandes. C. : un grand plumail, issant d'une cuve . . . (un peu fruste). L. : *. . . iliber* (Bruxelles, Papiers de la famille de Buisseret).

— (Guillaume de), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, scelle, à Soignies, 1641 : un lion, surmonté de trois étoiles, mal ordonnées. C. : un lion issant (Mons, Hommes de fief de Soignies).

Les barons et écuyers Marbais du Graty, en Belgique, portent : d'or à la ruche, entourée d'abeilles, le tout de sable.

Couronne de baron pour le titulaire. S. : deux lévriers d'argent, regardants, colletés de gueules.

Les écuyers : cq. couronné. C. : un vol d'or et sable.

Devise : *Labore*.

Les écuyers Marbais de la Panneterie portaient les mêmes armes, sans couronne ni sans devise.

Marcel, voir **Marchel**.



Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. CVI.

Fig. 1. Guillaume, seigneur de Créhange et de Pittange (1539).
Fig. 2. *Wiric*, seigneur de Créhange et de Pittange (1630).

Marcel (*Johannes*), échevin de Louvain, 1455 (n. st.), 6, 8 : un bandé de six pièces, les 1^{re}, 3^e et 5^e chargées de sept (2, 3, 2) même glands. L. : *S Iohis Marcell scabini louan* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et fonds de la même abbaye, Etabl. relig., c. 3609, A. G. B.).

Marchal (Cyprien), abbé de Saint-Hubert, en Ardennes, 1681 : un chevron, accompagné en chef de deux lions affrontés et en pointe de . . . (cassé). L'écu, sommé d'une mitre, posé sur une crosse et un glaive, passés en sautoir, et accosté de deux palmes (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., 45713e) (voir **Ma[er]schalk**).

Les chevaliers et écuyers Marchal, en Belgique, portent : d'azur à la croix d'or, chargée de cinq tours de sable, accompagnée, aux 1^{er} et 4^e cantons, d'un croissant tourné d'or et d'une étoile à cinq rais d'argent, rangés en pal; aux 2^e et 3^e cantons, d'un léopard d'argent.

Couronne de chevalier pour les titulaires. S. : deux loup-cerviers au naturel.

Pour les écuyers, C. : un loup-cervier issant au naturel.

Marchant (*Johan le*), allentier du comté de Namur, 1359 : un filet en croix, accompagné au 1^{er} canton d'une rose; aux 2^e et 3^e, d'un étrier; au 4^e, d'une merlette. L. : *★ S' Iohan de Bois (Namur, N° 833)*.

L'inventaire imprimé l'appelle, à tort, le *Marichal*.

— (Jacques), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1365 : écartelé; au 1^{er}, deux oiseaux; aux 2^e et 3^e, d'hermine plain; au 4^e, un oiseau. Le haut du sceau est cassé (V^{ie} Desmaisières).

— (Marie-Charlotte), dame d'Ell, déclare tenir, du roi de France, cette seigneurie, sise dans la prévôté d'Arlon, 1682 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion; aux 2^e et 3^e, une herse de labour, triangulaire. C. : un lion issant (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., 45713a).

— (François-Servais), écuyer, seigneur de *Lannoy* (Launoy) *Saint Estienne*, capitaine et prévôt d'Arlon, tient, du roi de France, pour lui-même et son neveu, Charles-Hyacinthe de Cassal, la seigneurie de Rendoux, 1683; seigneur de *Launoier Saint Estienne*, il déclare tenir, dudit roi, en qualité de tuteur de son neveu cité, les château et seigneurie de Fischbach, avec haute, moyenne et basse justice, 1683; Servais-François M., écuyer, tient, dudit roi, ses fiefs de Weris et de la Forge, mouvant de Durbuy, 1681, et le fief de *Lanoy*, mouvant de la châtellenie de *Boullogne* (diocèse de Trèves), 1683 : mêmes écu et C. (cachets, sans L., en cire rouge) (Ibid., 45713c, a, c, b).

Les comtes de Marchant d'Ansembourg, en Belgique, portent : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, d'or au lion de gueules, couronné d'or (*Ansembourg*); au 2^e, de gueules au chef d'argent, fretté de sable (*Koerich*); au 3^e, de vair à la fasce de gueules; au 4^e, d'or à l'aigle de sable, languée de gueules. Sur le tout, un écusson

écartelé; aux 1^{er} et 4^e, d'argent au lion de sable, couronné d'or; aux 2^e et 3^e, d'argent à une herse triangulaire de sable.

Marche (*Bernechon de*), jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne, 1377 : de . . . à cinq cotices et au lambel à cinq pendants brochant. L. : . . . *chon de* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 14, fig. 366).

— (*Gérard delle*), maieur en féauté de Liège, 1363-77 : une bande, chargée en chef d'un écusson à la fasce formée de douze besants, ou tourteaux à trois tires, chacune de quatre (?), ledit écusson posé dans le sens de la bande; cette bande accompagnée d'un semé de billettes (C. de B.).

— (*Jehans de*), *eskevins de le court*, non citée nommément, 1397 : dans le champ du sceau, un fer de pelle, la douille en haut. L. : *★ S' che* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3180, A. G. B.).

Dans l'acte qu'il scelle, il s'agit d'une rente sur un bien à *Ramithes* (Ramillies-Offus).

— (. . . de), avocat à Liège, cache ses lettres d'un cachet à ces armes, 1633 : une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'une étoile à cinq rais (Pap. d'Et. et d'Audience, reg. N° 643, A. G. B.) (voir **Aubigny, LOCRON, Luxembourg**).

MARCHEI. *Cholart van Martchelle*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le bailli du Brabant Wallon, Clutinc; i. t. : 193 moutons, 1374 : d'hermine à l'écusson plain, accompagné en chef à dextre d'une merlette. L. : . . . *olas del Marchei* (Chartes des ducs de Brabant).

MARCHEL (Jean de), secrétaire du comte de Saint-Pol et receveur de sa châtellenie de Lille, 1450 : diapré, à la fasce chargée de trois (?) étoiles la 1^{re} étoile et la pointe de l'écu sont cassées. C. : une tête barbue tortillée. T. dextre : un homme sauvage, sans massue. L. : *Seel Jehan* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 395).

MARCHENELLES, voir **Coppin**.

MARCHIET, voir **Wez**.

MARCHIN (Henri de) (et *Marchinis*) reçoit, du Brabant, des indemnités du chef de la guerre de Flandre, celles-ci à partager avec *Gielis* (et *Gilhot* = *Julio*) de Waha, *Jamelot* (et *Jamalot*) d'Eve, Rodolphe de *Morbeville*, *Henikijn* (et *Hennekin*) Bourdeal (et *Bourdeaul*) Lambert de *Halles* (Hal-leux?), *Wautier Dastenois* (Assenois), *Orbant de War* (Warre) et *Petit-Jehan* (et *Cleine-Jan*) de *Houdier* (et *Houdir*), 1357, le 28 juillet : une bande, cotoyée de deux bâtons, accompagnée au canton senestre d'une merlette posée en bande. L. : *★ S' Henri de Marchin* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1214, 1306, 1609, 1620) (voir **Waha**).

Le 8 juillet 1357, Henri de Marchines reçoit, du duc et de la duchesse de Brabant, pour lui-même, 44 vieux écus, pour le service que le leur a fait es guerres encontre le conte de Flandres (même sceau).

Le 3 juin 1358, il scelle deux autres quittances, relatives à cette guerre, dont une avec Waha, l'autre, le concernant seul, pour 388 vieux écus, solde de tout compte.

MARCHIN. Henri van Marchinis scelle pour sa femme, Marasse, veuve de Gilles van Piliaert van Holtoen, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière d'Agimont; i. t. : 593 1/3 moutons, 1374; dit sceller de son propre sceau : une croix, chargée d'une étoile en cœur et de huit chevrons, deux sur chaque bras, ceux des bras horizontaux couchés, sur le bras dextre les cimes à dextre, sur le bras senestre les cimes à senestre; ladite croix accompagnée au 1^{er} canton d'un lion, dans chacun des trois autres d'une étoile. L. : ✠ S' Lambier Lambines (Ibid.) (Pl. 44, fig. 367).

GELRE donne ainsi les armes du here van Marcheyn, homme de l'évêque de Liège; d'argent au poisson de gueules, posé en bande, recourbé à dextre. Le eq. d'or, couronné du même. C. : un bonnet pyramidal de gueules (terminé en volet), sommé d'une boule d'or, soutenant un grand plumail de sable.

Marchis (Pierelos) de Lamalle, masuers et tenans heritables de Lambiers de Lamalle, li Brasseires, manans a Waule, 1385 : de beffroi (à trois tires) L. : ★ Pirelos Marchi (Abb. d'Oriente, A. G. B.) (voir Lamalle).

Marchot (Maître Lambert-Denis), prêtre, résidant à Couillet sur la Sambre, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens du bénéfice de Saint-Nicolas qu'il possède en l'église paroissiale de Mettet, 1787, le 13 avril : un cœur, accompagné de trois molettes. L'écu dans un cartouche, sommé d'une tête d'ange (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46639).

Marci (L'abbé), prévôt de l'église Saint-Pierre, à Louvain, scelle un état des biens de ladite église qu'elle remet, au gouvernement autrichien, 1787, le 6 mars : deux étoiles en chef; le bas de l'écu est fruste. C. : deux cornes de bœuf, munies, chacune, au haut, d'une embouchure. L'écu ovale (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46360).

MARD (Jehans de), chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, avec ses compagnons, reçoit des paiements par les prévôts, respectivement de Virton et d'Ivoix, 1373, 5 : d'hermine à trois chevrons, le 1^{er} écimé. L., 1373 : S' Movsi Jehan de Mart; 1373, 5 : S' Jehans de Mar (Chartes des ducs de Brabant, N° 2492, etc.).

L'une des quittances de 1373, du 15 octobre, relative à un acompte de 100 francs de France, motive ainsi ce paiement : pour ma perte que ie fis avoc mon dit seigneur (le duc de Brabant) en la bataille qui fuit devant Julterx.

Maréchal, voir Marschal.

MARECHERS (Louis des), homme de fief de la châtellenie de Courtrai, 1467 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois fascés; aux 2^e et 3^e, une tour, à deux étages. Ce sceau est fort endommagé en dehors de l'écu. L. : S Lois v. (C. C. B., Acquits de Lille, l. 57, 58).

MARECHS, voir Mory.

MAREY (Guillaume de), chevalier, reçoit un paiement de la reine de Bohême et de son fils, le duc de Luxembourg, 1377 : une croix. C. : un vol de l'écu. L. : S Guillaume de Mare (Chartes des ducs de Brabant).

MARES. Massaert van Marasch, jadis prisonnier à Basweiler, sous le bailli du Brabant Wallon, Clutinc; i. t. : 82 moutons, 1374 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, de . . . à deux pals de vair; aux 2^e et 3^e, trois losanges. L. : ★ S' Masar de Mares (Ibid.).

— (Guillaume van) reçoit, pour les héritiers de Lambert van Mares, son parent (neve), tué à Basweiler, sous Robert de Namur, un acompte sur une i. t. de 100 moutons, 1374 : une aigle et un lambel brochant. L. : ✠ S' Villam de Mares (Ibid.).

— (Jean van), époux de Marie, autrefois veuve dudit Lambert van Mares, tué à Basweiler, 1377 : deux avant-bras, mouvant de la pointe, passés en sautoir, la main dextre serrée par la main senestre. L. : ✠ S Iohan Ionkin de Meres (Ibid.).

— Olivier du Mares, dit *dausne* (Aulnes?), bourgeois de Binche, reçoit, sur le domaine de Binche, une rente viagère inscrite sur la vie de maître Jean le Fiefvet, dit *Lourdo*, et d'Amalberge, sœur de celui-ci, enfants de Jean, 1473 : dans le champ du sceau, une paire de bésicles, accostée, en haut, de deux étoiles. L. : S Oliuier (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685) (comp. les armes de *Lourdo*).

— (Jean des), échevin de Malines, 1620, 1; chevalier, seigneur de *Walle*, 1626 : une bande, accostée de deux branches de rosier, chacune fleurie de trois pièces, la seconde branche renversée. C. : un héron (?) issant (Malines) (voir *LETE, Meensel*).

Maresse, voir FERTIN.

Maret (Jean), bailli des chartreux du Mont-Saint-André-lez-Tournai, dans leur seigneurie dite « le fief du Pret », au lieu dit *le Mouliniel*, à Baisieux, qu'ils tiennent, en justice de visconte, de la seigneurie de *Scamaing* (Escamin), 1454 : un croissant, soutenant une lettre p (Tournai, Chartreux, c. III) (voir *Hulin*).

Mareuil, voir Salm.

Margant[s], voir Mergant.

Margny. Jean de *Marigney*, chevalier, homme du duc de Luxembourg, 1366 : un sautoir, cantonné de quatre merlettes. L. : ✠ *S' Jehan de Margny* (*Luxembourg*, c. IV, l. XVI, N° 9) (voir **Marigny**).

Margoz (Lambinon), échevin de la haute cour et franchise de Floriffoux, 1417 : une hache contournée. L. : *S Lam Margv* (sic!) (*Namur*, N° 1342).
L'inventaire imprimé l'appelle, à tort, *Margez*.

Marichal, voir **Marschal**.

Marié. Jean *le Marye*, homme de fief du Hainaut, 1450 ; scelle un acte relatif à des biens à Vezon, 1461 : une couronne de feuillages, ornée de trois roses. T. : un ange (Tournai, Chartreux, c. II).

— (Jean le), même qualité, scelle des actes concernant les couvents du Mont-Saint-André, 1471, et de Sainte-Croix, à Tournai, 1472 : trois roses. Le reste du sceau est cassé (Tournai, Chartreux).

Marien (Jean) scelle, parmi les *comannen* (marchands) de Louvain, un acte du receveur de Brabant, 1377 : deux pals, accompagnés en cœur d'une étoile (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean *Marije[n]*, alleutier du Hainaut, 1459, 74 : quatre (2, 1, 1) roses. L. : *S Jan Marien* (Abb. de Wautier-Braine, c. 4808).

Dans l'acte de 1459, il s'agit d'une terre à Haute-Croix, dans celui de 1474, d'une terre non loin de Hal.

Charles de Bourgogne, comte de Charollais, etc., nomme *Pierre Maroye* : *chevaucheur de nostre escuerie*, par lettres patentes, données à Peronne, le 22 juin 1466 (Chartes de l'Audience, c. 9, A. G. B.).

— (Jean), échevin *des Edelen ind vermoghende Joncheren Willems van Horion, als letenant ind ghemechticht van weghen des erwerdigen heeren heere Johan Copij, proest tot Eijke* (Maeseijck), etc., *in sijn dorpe ind in sijnder herlijckheijden der banck tot Ardingen* (Ordange), 1511 : dans le champ du sceau, une charrue, surmontée d'un croissant et d'une étoile. L. : ✠ *S Jan Marien* (Couvent de Mariendael, à Diest, Etabl. relig., c. 4686, A. G. B.).

— (Gilles), écoutète du banc de Looz, à Graesen, 1535 : une charrue, surmontée d'un croissant (Ordange).

— (Thielman), échevin dudit banc, 1591 : une fleur à cinq pétales effilés (Ordange).

Marigny. Philippe, évêque de Cambrai, 1307, 8 : dans le champ du sceau ovigal, un prélat, debout, accosté de deux écus : A, deux fascées et une . . . (crosse?) brochante ; B, trois lions (**Cambrai**). L. : *ippi dei gr cam*
Contre-scel : un écu à trois lions. L. : *dei gracia eps ca* (G., c. 1) (voir **Margny**).

L'acte ne révèle pas le nom de famille de ce prélat. Voir LE COMTE DE MAS LATRIE.

Marilles. *Johannes de Marilis, armiger terre Ghel-doniensis*, s'engage, moyennant trois livres, à servir le duc de Brabant, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 avril 1339 : deux losanges en chef, un besant, ou tourteau, en pointe, et un bâton brochant. L. : ✠ *S' loh de Ma he* (Chartes des ducs de Brabant).

Marin. Ernest.-L. Houzeau, écuyer (ne scelle pas) (il signe : « E. L. Houzeau de Restaumont »), et Nicolas-Louis-Joseph Marin, écuyer, seigneur de Thieusies, Braclé, etc. (il signe : « Marin de Thieusies »), demeurant, tous deux, à Mons, remettent, au gouvernement autrichien, l'état des biens d'une fondation, en l'église Sainte-Waudru, à Mons, fondation dont ils sont les collateurs, 1787, le 30 mars : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois trèfles. L'écu ovale. C. : un trèfle (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg 46636).

Cette fondation fut instituée, par Anne *Sibille* (Sebille), femme de Louis de Longcourtil, seigneur de *Phanuelz* (Fanuë), dans son testament du 26 septembre 1733.

Marissal, voir **Marschal**.

Mark. *Comes Engelbertus de Marca*, 1270 : une fasce échiquetée, à trois tires. Contre-scel : même écu, mais la fasce sommée d'un lion issant (Dusseldorf, *Werden*, N° 50).

— *Engilbertus, comes de Marka*, 1273 : une fasce échiquetée, à trois tires (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 64).

— *Everhardus, comes de Marka*, 1280 : une fasce échiquetée, à trois tires, sommée d'un lion issant. Contre-scel : le même écu, sans lion (Dusseldorf, *Werden*, N° 50).

— *Everhardus, comes de Marka, Engelbertus, miles, eius primogenitus, Adolfus, Cunradus, Margareta, Yrmengardis, Katerina, Kunegunda, liberi et heredes eiusdem comitis*, 1298 ; le comte : type équestre ; le bouclier et la housse à la fasce échiquetée, à trois tires. C. : un écran échancré de l'écu. Contre-scel : écu aux mêmes armes, la fasce sommée d'un lion couronné issant (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 129).

— (Englebert, comte de la), 1315 : même écu, sans lion. C. : un écran semi-circulaire, aux armes, orné de cinq panaches de plumes de paon. L. : *Secretu Engelberti coitis de Marka* (Ibid., N° 231).

— (Sire Conrard de la), prévôt, frère du comte Englebert, 1315 : une fasce échiquetée, à trois tires, sommée d'un lion issant. L. : ✠ *S' Coradi de Marka* (Ibid., N° 231).

— *Machtildis de Marka, uxor nobilis viri domini Florentii Berthaut, militis, domini de Maghlinia*, fait son testament *in Anderstat*, 1318, *in vigilia*

divisionis apostolorum; scelle en 1319 : dans le champ du sceau ogival, sous une tour crénelée, dame debout, tenant sur la main gauche un faucon, accostée de deux écus; A, trois pals (**Berthout**); B, une fasce échiquetée, à trois tires. L. : *Sig' Machtildis de Marka domine machlinensis* (Ibid., Nos 251, 254, 255).

Le château d'Anderstat, situé sous Lierre, appartenait aux Berthout.

Mark, Adolphe, évêque de Liège, 1328 : sceau secret, armorial : parti; au 1^{er}, un bandé; au chef chargé d'une rose et soutenu; au 2^d, une fasce échiquetée, à trois tires. L. : *✠ S. olphi epi leodien'* (Chartes des ducs de Brabant, N° 239).

— **Conrard van der Marke et Elza**, sa femme, dotent le couvent de Bedbur, 1337; le mari : une fasce échiquetée, à trois tires, sommée d'un lion issant. La dame : dans le champ du sceau, dame debout, tenant deux écus : A, comme celui du mari; B, de . . . à l'écusson plain et au lambel brochant (**Reifferscheid**?) (Dusseldorf, *Bedbur*, N° 25).

— (Adolphe, comte de la), scelle un acte de la famille de Wickede, 1340 : type équestre; le bouclier, l'ailette et la housse à la fasce échiquetée, à trois tires. C. et ornement du chanfrein : un écran semi-circulaire de l'écu. L. : *✠ Sigillum Adolphi comitis de Marka*. Contre-scel : écu de la face, la fasce sommée d'un lion issant. L. : *✠ Contra s Adolphi comitis de Marka* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 431).

— (Adolphe, comte de la), 1344 : une fasce échiquetée, à trois tires. Cq. couronné, le cercle de la couronne chargé de la fasce de l'écu. C. : un vol. L. : *✠ Secretum Adolphi . . . tis de Marka* (Ibid., N° 473).

— Englebert, évêque de Liège, 1345 : sceau fort endommagé; on ne voit guère que trois quarts de l'écu, à une fasce échiquetée, à trois tires, sommée d'une mitre (Abb. de Saint-Trond, c. 3^{bis}).

— **Engelbracht, greve van der Marke**, scelle en 1365; reçoit, du Brabant, une rente féodale, sur Bois-le-Duc. 1367, 73, 4 : même écu. Cq. couronné, le cercle de la couronne chargé d'une fasce échiquetée, à trois tires. C. : un vol. Le tout dans un ovale, celui-ci accosté de deux dragons ailés, rampants, affrontés. L. : *Secretum Engelberti comitis de Marca* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 780, et Chartes des ducs de Brabant).

— **Engelbrecht, greve van der Marke**, scelle pour Englebert Sobbe, chevalier, une quittance 200 vieux écus, revenus de cinq années, dus par le duc de Luxembourg, etc., du chef des tonlieux de Rolduc et de Maestricht, 1368 : dans le champ du sceau, un cq. couronné, le cercle de la couronne chargée d'une fasce échiquetée, à trois tires. C. : vol. L. :

Secretum Engelberti de Mark coit (Chartes des ducs de Brabant).

Mark, Thierry van der Marke, frère du comte Englebert, 1372 : une fasce échiquetée, à trois tires, surmontée à dextre d'une étoile à huit rais (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 408).

— (Everard, le bâtard de la), jadis prisonnier à Basweiler, sous l'écoutète de Maestricht; i. t. : 264 moutons, 1374 : même écu, mais l'étoile à six rais, et une bordure dentée. L. : *S Everardi de Marca* (Ibid.).

— (Englebert, comte de la), 1383 : mêmes écu et C. qu'Englebert, 1365. Cq. couronné (Ibid.).

— (Thierry de la), frère d'Adolphe, comte de Clèves, et de feu Englebert de la Mark, partage avec ledit Adolphe; reçoit, entre autres, la ville de Duisburg, 1392; scelle en 1393, 4 : une fasce échiquetée, à trois tires, surmontée à dextre d'une étoile à cinq rais. Cq. couronné, le cercle de la couronne chargé de la fasce de l'écu. C. : deux cornes de bœuf. L. : *S Theoderici de Clivis* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, Nos 351, 353, 340, 379).

— Jean van der Marke, seigneur d'Arbergh (Arenberg) et de Nuverburg, et d'autres déclarent avoir été présents lorsque leur *nychte ende genedige joncfrou*, Marguerite, fille aînée de Clèves, à son départ de Clèves, pour aller épouser le duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc., a renoncé à tous ses droits sur le comté de Clèves et les autres pays d'Adolphe et de Marguerite, comte et comtesse de Clèves, 1394 : une fasce échiquetée, à trois tires, sommée d'un lion issant. Le cq. sommé d'une couronne, dont le cercle est chargé d'une fasce de l'écu, et le fleuron central, plus grand que les autres, d'un lion issant. C. deux cornes de bœuf (Ibid., N° 379).

— Englebert van der Marken, chevalier, seigneur de Loviervaux (Loverval), reçoit, de la duchesse de Brabant, une indemnité, *van den gelde onser schattingen onser gevenckenissen in hoiren dienst van den hertoge van Gelre*, pour les pertes, frais et débours, pour lui-même, ses parents, amis et aides, 1396 (n. st.) : une fasce échiquetée, à trois tires, et une bordure (simple). Cq. couronné, le cercle de la couronne chargé de la fasce de l'écu. C. : une tête et col de bélier. L. : *S dni Ingelb'ti de Mark mi* (Chartes des ducs de Brabant).

— Everard van der Marcken, seigneur d'Arenberch, ayant été autorisé, par le duc de Brabant, à racheter la part que le seigneur de Diest possédait, *bi versettingen ende leeningen*, dans la seigneurie de Lōpne (Lummen) — du chef de sire Thomas, seigneur de Diest, son aïeul (*ouder vader*), part transmise à celui-ci, par le feu duc Jean, moyennant la somme

de 114 livres, 8 deniers et 1 *hallin* de vieux gros tournois — est investi de cette part, en présence du duc, après avoir fait payer ladite somme à Thomas, seigneur de Diest, sous réserve de rachat par le duc; 1411, *op sinte Mertens dach half wijnter*: une fasce échiquetée, à trois tires, sommée d'un lion issant, au lambel brochant. L.: *S Eurart van der Marcke* (Ibid.).

Mark. Sire Englebert van der *Marke*, seigneur de *Loviervael* et de *Wailhaing* (Walhain), scelle un acte de Tristram, seigneur de Fraipont, 1416; Englebert van der *Marken*, chevalier, seigneur de *Loviervael*, reçoit, de l'ammun de Bruxelles, 500 couronnes d'or de France, à valoir sur 1000 couronnes, à lui dues, par le duc de Brabant, sur la châtellenie de Vilvorde, 1420 (n. st.), 27 janvier, à Bruxelles: mêmes écu, couronne et C. qu'en 1396. L.: *S dni Ingelbt'i de Marka mil* (Ibid.).

— *Me'sior van Marke* (Ma[e]rcke), serviteur et sergent à *mache* (masse) du duc de Bourgogne, à Gand, 1470, l. 3: un lion couronné, à la queue fourchée, et un bâton brochant. C.: deux jambes humaines, accostées, les pieds en haut. L.: *S Melcior van Maerke* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 109, 113) (voir **HACK**).

Le seigneur de **MARQUE**: de gueulle, au lyon d'argent, la queue mys en sautoir, coroné, lampassé et armé, tout d'or, et crye: *Lymbourg, Lymbourg!* (COEN. GAILLIARD, *L'Archiene Noblesse de la Contée de Flandres*).

Le seigneur de **LUMMEN**: pareilles, et crye: *Lymbourg!* (Ibid.).

Le seigneur de **MAERQUE**, près Courtraey: de gueulle, à la croes d'or (Ibid.).

Par lettres patentes, données le 31 mai 1460, Philippe, duc de Bourgogne, etc., ordonne au premier huis-sier du Conseil de Flandre de faire rentrer les créanciers dues à Gabriel et à *Calloquin de Marque*, enfants de sire Philippe de Marque, demeurant à Audenarde, et de saisir, à cette fin, les biens de leurs débiteurs (Chartes de l'Audience, c. 8, A. G. B.).

— *Everart de la Marck, conte de Rochefort et de Montahu* (Montaigu), seigneur *dagimont et de Durbut* (Durbuy), *hault woues de Dinant heritauble, etc.*, 1520: écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce échiquetée, à trois tires; aux 2^e et 3^e, une aigle (**ROCHEFORT**). C.: une tête et col d'animal (bélier?), sommé d'une couronne fermée. S. du eq.: deux lions. L., en deux rangées, fruste: *S' Ever haut rou . . de Dinant* (Arlon, Abb. de Saint-Hubert) (voir **ALPEN**, **Berthout**, **Brusthem**, **Falkenstein**, **Givet**, **Clèves**, **Lippe**, **Lummen**, **MAISFORT**, **Moers**, **Noyelles**, **Randerath**).

GELRE donne ainsi le blason du comte de la Mark: d'or à la fasce échiquetée d'argent et de gueules, à trois tires. Volet d'or, doublé d'azur. Couronne d'or, le cercle chargé d'une fasce de l'écu. C.: un vol d'or.

Il attribue à un *Her Eoert van der Merke*, homme de l'évêque de Mayence: le même écu, brisé d'un lion de

gueules, armé et lampassé d'azur, issant de la fasce. Volet d'or. C.: deux cornes de bœuf d'or, à la fasce de l'écu.

Marcadeel (Antoine), marchand de Venise, 1391: une fasce bretescée. L.: *S Anton Mar . . . el* (Arnhem, *Rekenkamer*).

Voir l'acte qu'il scelle dans *NINOV, Gedenkwaardigheden* (III, 164).

MARKELE (André van), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière d'Agimont; i. t.: 86 moutons, 1374: trois losanges, accompagnés en cœur d'un anneau. L.: *S Andree Henrici de landraco* (fils de Henri?) (Chartes des ducs de Brabant) (comp. **MERKIET**).

Marken, voir **Meerbeke**.

Markijer (Jean), échevin de Philippe de Clèves, seigneur de Ravenstein, etc., dans le métier de Roulers, 1523: une marque de marchand, accompagné à senestre d'un croissant tourné (*Deijnze*, c. L.) (Fig. XLVIII).

Marcke, voir **Mark**.

Marcq (Thomas-Philippe), receveur des dimes, bois, censes et terres de l'abbaye d'Aflighem, unie à l'archevêché de Malines, au district d'Assche, 1787, le 18 avril, à Nivelles: d'argent à trois pals de gueules. C.: un lion issant (écu ovale; cachet, sans L., en cire noire) (C. C. B., reg. 46663).

Les barons de Marcq de Tiège, en Belgique, portent: d'argent à trois pals de gueules. C.: . . . S.: deux lions d'or, armés et lampassés de gueules. Devise: *Via unita fortior*.

Markt. *Jhan van der Marct van Alst* (Alost) et *Jhan de Meier* (1^o loco) (voir **Meijer**), hommes de fief du comte de Flandre, 1298: une rose (double). L.: *S' Iohannis de Foro* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2494).

— *Adam in dem Mart* (!), échevin de Luxembourg, 1389: dans le champ du seeau, une tour crénelée, issant d'un mur crénelé, accostée de deux têtes imberbes, affrontées. L.: *Sigillum A For*. (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N^o 237).

— *Conrardus de Foro*, prêtre et officiel, 1397: de menu vair; au franc-quartier chargé d'une étoile à cinq rais. L.: *. de oro (Heijlisse)* (voir **FORO**).

Marlay (Pascal), prêtre, remet, au gouvernement autrichien, les états des biens afférents à la chapelle de Saint-Nicolas, à *Caustaer*, 1787, le 20 avril, à Tilleur: d'or au lion couronné, accompagné de trois losanges d'azur, 2 aux flancs, 1 en pointe. C.: un lion issant, accosté de deux losanges d'azur (plannants). L'écu ovale (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46658, 46659).

Ces biens se trouvent situés sous les juridictions de Moulant et d'Eijsden.

MARLE, voir **Gruijthuijs**.

Marly. Jean de *Marley*, chevalier, reçoit une rente du Brabant, 1354 : un lion couronné, à la queue fourchée, chargé de . . . (?). C. : un vol. L. : *S Iehan de Mair* . [I]ei . . (Chartes des ducs de Brabant).

— *Jehans de Marley*, écuyer, reçoit, par le prévôt d'Ivoix, des indemnités pour son cousin, Jean de *Marley*, chevalier, et ses compagnons, jadis prisonniers à Basweiler, 1374 : un lion (très fruste). C. : un vol. L. : *S Iehan de Mairlei* (ibid.).

Le duc lui avait donné une obligation de 2581 petits florins.

Marlier (. . .) remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à un bénéfice en l'église Saint-Piat, à Tournai, bénéfice dont le possesseur est son fils, Alexandre-Joseph Marlier, clerc tonsuré, 1787, le 15 mars : écu, indistinct, dans un cartouche. C. : un lion issant (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46653).

Marmol (Théodore-Jean-Laurent del), écuyer, licenciés-droits, échevin de Bruxelles, 1753 : coupé de sinople sur azur, à la croix latine écotée et au lion couronné, brochant, tous deux, sur le coupé, l'azur chargé à dextre d'une colonne renversée, posée en bande, brochant sur le pied de la croix. C. : un lion couronné issant (E. G., l. 326).

Les barons del Marmol, en Belgique, portent : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, coupé d'azur et de sinople, à la croix écotée d'or et au lion d'argent, armé et lampassé de gueules, couronné d'or, brochant, tous deux, sur le coupé, et à la colonne d'argent, posée en bande, le chapiteau brochant sur le montant de la croix ; aux 2^e et 3^e, de sable au lion d'or, armé et lampassé de gueules, à la bande de gueules, brochante, chargée d'un losange d'or (*Dongelberg*). C. : un lion d'argent, armé et lampassé de gueules, couronné d'or, issant. T. : deux hommes sauvages de carnation, couronnés et ceints de feuillage, armés de massues.

Devise : *Marmora durant*.

Marneffe (Arnoul le Vilain de), chevalier, scelle, avec d'autres Liégeois, le record fixant les droits du haut-voué de Hesbaye, 1321, le 6 octobre : trois manches mal-taillées. L. : . . . *Arnoldi de Marneff militis* (M. Clercx d'Aigremont).

Ce document est publié dans le *Bulletin de l'Institut archéol. liégeois*, XI, p. 191.

— Gauthier de Ladrier de Marneffe, 1363 : trois étrières, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais ; au franc-quartier brochant, chargé d'un croissant. L. : . . . *S Watir de Ladri* . . (Liège, Abb. de Neufmoustier, l. 49).

— (*Franchois de*), *escuier, echevien delle haulte court et Justiche de Tourinez en Hesbaye* (Tourinne-la-Chaussée), 1395, le 3 mai : trois manches mal-

taillées, accompagnées en cœur d'un anneau ; au lambel, brochant sur les manches du chef. L. : ★ *S Fr* *M. rneff* (Arch. de l'Etat, à Namur, Abb. de Marche-les-Dames).

Marneffe. Gauthier de Ladrier de Marneffe, 1403 : même écu que Gauthier (1363), mais l'étoile au flanc senestre. L. : ✠ *S V Watir de Ladr* . (Liège, Chartes provenant de Léau).

— Gauthier de Ladrier de Marneffe, échevin de Wanze, 1424 ; homme de fief du château de Fallais, 1432 : deux étrières, 1 en chef à dextre, 1 en pointe, et un croissant en chef à senestre, accompagnés en cœur d'un petit lion. L. : *S W* *de Laderier* (Liège, Abb. du Val-Notre-Dame, et C. C. B., c. 108).

— *Arnold de Buck, alias Marneff, eschevin des courts justices del Vaulx, de St Aulbain et de St Johan Exalté en Liege que noble et horez* (honoré homme messire Guilh^m Dargenteau, chevalier, comte Dasseneu (d'Esneux), etc., at jugans a Noville sur Mehaigne, 1537, 15 septembre : un chevron, accompagné de trois croissants. S. senestre : un lion, tenant l'écu par sa lanterne. L. : *S Arnoldi de* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3179).

— *Sire Aert de Buck*, prêtre, échevin desdites cours, à Noville-sur-Mehaigne, 1543 ; apparemment le même personnage et le même sceau que ci-dessus : l'écu très cassé ; on ne voit qu'un croissant en chef à senestre. S. senestre : un lion. L. : *de Bvc* . . (ibid., c. 3180).

Dans cet acte de 1545, le maire desdites cours se dit commis par noble et honnoree femme madamoiselle *Franchois del Malaize* (Malaïse), *damme de Donglebert* (Dongleberg), *de Lavois* (Lavoit), etc.

— (Jacques de), échevin de Meeffe, 1558 : une anille. L. : *S Jaque d. Marneff* (Liège, Abb. du Val-Notre-Dame).

— Martin de *Buck*, un des deux vicaires de Meir, chanoines de l'abbaye de Saint-Michel, à Anvers, qui remettent, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à l'église de Meir, évêché d'Anvers, district d'Hoogstraeten, 1787 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un chevron, accompagné de trois croissants ; aux 2^e et 3^e, un sautoir engrêlé. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une tête d'ange (cachet, sans L., en cire rouge.) (C. C. B., reg. 46562).

Buck est une dépendance de Marneffe.

— Henri *Marneff*, curé d'Oplinter, évêché de Malines, duché de Brabant, district de Tirlemont, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à sa cure, 1787, le 21 avril ; d'or au lion couronné ; au franc-quartier (ne brochant pas) d'or (!), chargé de trois cors de chasse, mal ordonnés. L'écu en cartouche. Cq. couronné, sans C. (cachet, sans L., en

cire rouge) (C. C. B., reg. 46366) (voir **Rixensart**.)

Note, concernant les Vilain de Marneffe, due à l'obligeance de M. Edgar de Marneffe, sous-chef de section aux Archives générales du royaume, à Bruxelles :

1321. Il est question d'*Arnoul* de Marneffe, de ses quatre fils et de son gendre, à propos d'événements de cette année, dans la Chronique de Jean d'Outremeuse (T. VI, pp. 260 à 263).

1321, le 6 octobre. *Arnoul* le Vilain de Marneffe, chevalier, scelle avec les autres chevaliers liégeois, le record fixant les droits de l'avoué de Hesbaye (*Bull. de l'Inst. arch. liégeois*, T. XI, p. 191).

1333, le 9 décembre. *Herlin* de Marneffe, fils de feu monseigneur *Arnoul*, relève un fief situé à Ciplat (PONCELET, p. 374).

1334, le 3 juillet. Dans un document de cette date se trouvent cités, en qualité d'hommes de fief du château de Moha, *Hellin*, fils de monseigneur *Arnoul* de Marneffe, chevalier, et *Arnoul*, son frère (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de Saint-Lambert*, T. III, p. 446).

1345, le 24 octobre. *Arnoul* le Vilain de Marneffe relève, après décès de son père, la maison qu'il habite (à Marneffe, et qui est contiguë à la *taverne* appartenant aux enfants de Simon de Ladrrier (Cour féodale de Liège, reg. n° 40, fol. 404).

1379, le 18 décembre. *Arnoul* le Vilain de Marneffe relève, à Hasselt, un fief lossain, de huit bonniers, situé à Berlingen (C. DE BORMAN, *Les fiefs du comté de Looz*, p. 232).

1385, le 26 mars. Dans un acte, émanant de la cour de Wanze, on voit que *Robert* de Marneffe, échevin de cette cour est déjà mort, à cette date, et que ses biens sont passés en héritage à Louis, fils d'*Arnoul* le Vilain, chevalier (Cet acte est la propriété de M. Edgar de Marneffe).

1389, le 21 mai. Un acte, émanant également de la cour de Wanze, cite, comme vivant à cette date, *Helien* et *François*, écuyers, fils de feu *Arnoul* le Vilain de Marneffe (Ibid.).

1393, le 24 février. On trouve cités simultanément, dans un document de cette date, *Arnoul* le Vilain de Marneffe, Godefroid (de Ladrrier), son gendre, ainsi que *Helin* et *François*, frères d'*Arnoul*. Godefroid fait transport d'une rente en faveur de sa tante, Hedwige, religieuse au prieuré de Saint-Maur, à Huy (Ibid.).

Maroye, voir **Marien**.

Maroton (Jean), échevin de Jodoigne, 1444, 49, 50, 63, 71, 6 : deux macles, rangés en pal, à senestre, et une rose en pointe à dextre ; au franc-quartier chargé d'un lion. L. : *S Iohannis Maroton (Heijlisssem, passim)*, Chartes des ducs de Brabant ; C. C. B., c. 36, et Abb. de la Ramée, c. 3178, A. G. B.).

Marpent, voir **Leus, Lion**.

MARQUE, voir **Mark**.

Marquemont (Denis-Simon de), docteur ès deux droits, chapelain du pape, 1608 : un chevron, chargé de trois besants, ou tourteaux (?), et accompagné de trois roses, tigées et feuillées. L'écu surmonté d'un chapeau ecclésiastique (Abb. de Saint-Trond, c. 14).

Marquette (Jean, seigneur de), jadis prisonnier à

Bàsweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 760 moutons, 1374 : un croissant, accompagné de six billettes, rangées en orle. C. : une tête et col de lévrier colleté. L. : *S Jehan de Markete chr* (Chartes des ducs de Brabant).

Marquette, *Jehan dit Despeis de Marquettes*, sergent de la cour de Mons, homme de fief du Hainaut, 1421, à Valenciennes : un croissant et un semé de billettes ; au bâton brochant. C. : une tête et col de lévrier. S. : deux léopards lionnés, accroupis. L. : *S Jehan de Markette (Namur, Nos 1354-1356)*.

Rectifier et compléter, en conséquence, l'article placé, à tort, au nom d'**Espeis**.

L'armorial de la fin du XIV^e siècle, publié par DOUVERDANCO, donne au sire de *Marquettes* : d'azur à un croissant d'argent à croizettes (?) d'or.

Phillippe le Bon nomme *notre bien ame escuyer Oste de Marquettes*, son échançon, par lettres patentes données, à Mons, le 7 mai 1451 (Chartes de l'Audience, c. 7). *Robert des Marquetz, escuyer*, est nommé *escuyer descurier*, par Charles de Bourgogne, comte de Charolais, à Bruges, le 15 mai 1463 (Ibid., c. 10).

Marquis (Jean), scelle pour un échevin de Perck et d'Elewijt, 1632 ; lieutenant de Frédéric van *Marselaer*, chevalier, seigneur de Perck, Elewijt, Herseaux, Nederockerzeel, Oijcke, etc., 1634 : un compas, accompagné de trois étoiles. C. : un homme issant, tenant de la main droite un glaive, et de la gauche un ruban flottant (Greffes scabinaux, *Varia*, A. G. B.).

Marrannes (Jacques), chanoine et curé de Sainte-Walburge, à Furnes, province de Flandre, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens affectés à son église, 1787, le 12 avril : un chevron, accompagné de trois cygnes. C. : un cygne (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46606, *passim*).

Marselaer, Jean van *Marslaer*, jadis prisonnier à Bàsweiler, sous Jean van Redelgem ; i. t. : 456 moutons, 1374, 9 : une bande de cinq macles (?), accompagnée au canton senestre d'une merlette. L. : *Sigillum Ioh' de Marslar* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 14, fig. 368).

— (Frédéric van), chevalier, seigneur de Perck, échevin de Bruxelles, 1643 : une bande de cinq losanges (!). C. : deux cornes de bœuf (E. G., I. 368).

— (Frédéric van), chevalier, seigneur de Perck, Elewijt, Herseaux, Opdorp, échevin de Bruxelles, 1632 : mêmes écu et C. S. : deux lévriers colletés, bouclés (Bruxelles) (voir **Hoorebeke, Marquis, Perck**).

Un *Johannes de Marslaer*, héritier de son père, Henri, relève un bien de 36 bonniers de terre *apud Marslaer, in parochia de Matre (Maideron)* (compte Pâques 1377-78 ; C. C. B., N° 17144, f° 65 v°).

Ma[e]rschalck, Maréchal, etc. Thierry *Marschalck*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg; i. t. 563 1/3 moutons, 1374; scelle pour Nicolas van Macheren, prisonnier *illec*, sous le même; i. t. : 44 moutons, 1374 : trois lévriers élançés, rangés en pal. C. : un vol de l'écu. L. : *S Diederich Marschalt* (!) (Chartes des ducs de Brabant).

— Robert *de Marscalc*, chevalier, prisonnier *illec*, parmi les gers (*beede*) du duc de Brabant; i. t. : 1680 moutons, 1374 : trois (2, 1) poissons, posés en pal, accompagnés de deux étoiles à cinq rais, posées dans les coins supérieurs. L. : *S' Roberect de Marscalt* (!) (Ibid.) (Pl. 14, fig. 369).

— Guillaume *Maerscalc*, prisonnier *illec*, sous le sire de Perwez; i. t. : 60 moutons, 1374; un huchet contourné, accompagné en pointe d'un maillet penché. L. : *Si Willerin Maerscalc* (Ibid.).

— *Gerars li Mareschaus* reçoit, du duc de Luxembourg, une rente viagère de 6 muids de blé sur les moulins de *Pons sour Sambre* (Pont-sur-Sambre), 1373, le 11 octobre : un lion (sans queue), issant d'une eau. L. : *Si Gerardi dc Marscalch* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2490).

Ce palement est fait par Jean de *Raing*, châtelain d'Aymeries.

— *Jehan le Mariscal* reçoit, du bailli de Bruges, des indemnités pour des voyages exécutés par lui, 1386, 7; pour une mission *es secretes besoignes touchans* le duc de Bourgogne, *tant en passage de la mer, comme par devers le duc*, à Paris et ailleurs, 1388; pour une mission auprès du duc à *Ergelys* (Argilly), en son pays de Bourgogne, 1391; pour des voyages au service du duc, 1392, 3; pour un autre auprès du duc à Paris, 1393; pour un autre, de dix jours, auprès du duc, à Boulogne et à Abbeville, en Ponthieu, et plusieurs autres missions, 1398. Armoiries, 1386, 7 : un chevron, chargé d'une couronne et accompagné de trois étoiles. S. senestre : un griffon accroupi. L. : *Sigillum Iohannis Marisc* . . . — 1388-98 : même écu, mais sans la couronne. Sans S. L. : *S Ioh'is Marisael* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 38).

— *Jehan le Marisal*, bailli d'honorable et sage Jacques de *Hellemmez*, fils de feu Jacques, 1403 : un fer à cheval renversé en pointe, surmonté d'un marteau, accompagné en chef de deux étoiles. L. : . . . *Jehan le Marisiel* (Tournai, Corps religieux, c. 1) (Pl. 14, fig. 370) (voir **Maughier**).

— Nicolas *Marschalk*, échevin de *Diedenhoven* (Thionville), passe un acte avec sa femme, Catherine van *Bettingen* (Bettange), 1419, le 18 novembre : trois lévriers élançés, rangés en pal. C. : un vol. L. : *s Marscha* . . (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 459).

Ma[e]rschalk, Maréchal, etc. Jean *de Marscalc*, homme servant de damoiselle Catherine uten *Zwane* (fille de messire Jean), feudataire, à *Lebbeke*, d'un hief relevant de *Termonde*, 1430 : parti; au 1^{er}, trois fers à cheval; au 2^d, un lion. L. : * . *Ian de M . . . schalk* (Fiefs, N° 3913).

Il est appelé, dans l'acte : *vooght ende dinghelike man sijnde van Jonckvrouwen Kathelinen mer Jans dochter uten Zwane* . . .

Ce hief comprend environ 6 bonniers.

— *Franco Marscalc*, échevin de Léau, 1439 : trois piles, chargées, chacune, d'une rose, et une étoile en pointe. L. : . . . *chonis Ma* (M. J. Maertens, à Gand).

Au-dessus de l'étoile, à senestre, on aperçoit quelque chose qui ressemble à un croissant tourné, mais qui pourrait n'être qu'une bavure de la cire.

— *Pasquine Maressaulx*, veuve de feu messire Josse de *Haluy* (et *Halevin*), seigneur d'*Huutkerke* (*Utkerke* = *Uijtkerke*), reçoit, du duc de Bourgogne, à titre de douaire, une rente sur la terre et seigneurie de *Wervi* (*Wery* = *Werviq*), rente dont son fils, Charles de *Haluy*, est nu-propriétaire, 1457, 70 : parti; au 1^{er}, trois lions; écusson en cœur, à la croix; au 2^d, un fer à cheval. T. : un ange. L. : *S Passchine Sm vrawue van Huutkerke* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391, 51, 52).

En 1457, *Ector de Haluy* est cité comme bailli et receveur du duc dans sa terre et seigneurie de *Wervi* Ibid., l. 391).

— *Jehan le Marissal*, échevin de *Jodoigne*, 1474, 5, 6; *J. le Marissal, dit de Brocqui*, même qualité, 1475 : une fasce, chargée de trois tours et surmontée de trois maillets penchés, accompagnés au haut, entre les deux premiers, d'une rose. L. : *S Geha* (!) *Marca de Lātū* (C. C. B., c. 36).

— *Jehan li Marisal*, et *le Marissael*, échevin de la franche ville de *Jauche*, 1500, 8 : un marteau, accosté aux flancs de deux roses. L. : * *Jehan le Marissa* (M. Vannérus).

— Pierre *Maerscalc*, tenancier juré de la Chambre des tonlieux à Bruxelles, 1512 : deux faucilles, aux tranchants dentelés, affrontées, accompagnées d'une fleur de lis, au pied coupé, en cœur, et de onze roses, rangées en orle. C. : la fleur de lis de l'écu entre les deux faucilles de l'écu. L. : *S Peter* (Bruxelles).

— *Jehan le Mariscal*, 1524; *Jehan Segard*, 1525, allentier de l'empereur, scelle des actes du receveur de *Jodoigne* : un arbre, mouvant de la pointe; au chef chargé d'un lion léopardé. L. : *S Jehan Segard* (*Heijlisse*).

— Nicolas *Maersscalc*, échevin de *Tirkmont*, 1525, 33 : trois merlettes. L. : * *S Nicolai Marscalc scabi then* (*Heijlisse* et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).



Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. CVII.

Fig. 1. Les échevins de Droogenbosch (aux armes des Berthout) (1295) (1).

Fig. 2. Les échevins de Wisbecq et de Bierghes
(aux armes des barons d'Overschie) (xviii^e siècle).

(1) La description de ce sceau figurera dans le *Supplément*.

Ma[e]rschalk, Maréchal, etc. Le baron de *Mareschal*, collateur de l'autel de Sainte-Catherine, en l'église paroissiale de *Kayll* (Kayl), près de Luxembourg, 1788 : d'azur à trois poissons nageants, rangés en pal, accompagnés de deux croissants, 1 entre le 1^{er} et le 2^e, 1 entre le 2^e et le 3^e poisson. L'écu sommé d'une couronne à neuf perles. T. : deux hommes d'armes, tenant un sabre de la main extérieure (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. N° 46385) (voir **Daun, Espen, Heule, Colle, Metten Penninghen**).

Il est possible qu'il y ait un 3^e croissant en pointe.

MARSQUEL (Jacques de), bailli de Péronne, 1362, 3, 4 : coupé; au 1^{er}, un renard passant; au 2^d, trois (2, 1) merlettes. L'écu sommé d'un héron essorant et accosté de deux animaux (?) (Tournai, Chartrier).

— **Marteau** Henri *Marteel*, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Diest; i. t. : 2770 moutons, 1374 : six fleurs de lis, au pied coupé (!), rangées deux en chef à senestre, les autres 3 et 1; au franc-quartier chargé d'un sautoir. L. : † *S' Henr[ci] Matel milit'* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 14, fig. 371).

D'après HEMRICOURT (SALBRAY, p. 7-78), les *Marteel* descendent de *messires Reniers sires delle Noeulhe, qui promerain encargat a porter d'azure a fleurs de Lys d'or...*

Une famille de Marteau, au pays de Liège, porte : de vair au sautoir de gueules; écusson en cœur d'or à la merlette de sable. C. : une tête de loup de sable, lampassée de gueules.

Marteel (Gauthier), homme de fief du duc de Bourgogne, au Franc de Bruges, 1424, 7, 8, 9, 30 : un chevron, accompagné de trois marteaux couronnés. T. : un ange. L. : *S' VVovter Maerteel* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 41, 42, 125).

Martel (*Colins*), homme de fief de Flandre, 1292, à Bergues-Saint-Winoc : un échiqueté; au franc-quartier chargé d'un marteau (droit). L. : *S' Colin Martel* (Chartes des comtes de Flandre) (voir **Marteau**).

Martens, voir **Martins**.

MARTENVAL (Chrétien de), *rentier* du roi des Romains et de son fils, l'archiduc Philippe, 1493 : une bande, accompagnée à senestre de ... (un peu fruste); au lambel brochant. T. : un ange. L. : *S' ... ti* (Abb. d'Aywières. Etabl. relig., c. 1798).

Dans cet acte, il s'agit de biens sous la cour d'Ophain.

Martin (*Andrieu*), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1436, à Mons : une hure de sanglier, accompagnée de trois (2, 1) annelets. T. : un ange. L. : *S' Andrieu M* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2498).

— (*Hanin*), homme de fief du Hainaut, 1473, à Binche

(deux actes) : trois têtes de léopard (?), accompagnées en cœur d'un annelet. Fort endommagé. Il ne reste que l'écu et un fragment de la L. : *S' Jeha* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685).

Martin. *Nicolas Martin*, homme de fief de Flobecq et de Lessines, 1346, 7 : trois fleurs à quatre feuilles, accompagnées en cœur d'un † et en pointe d'une étoile à huit rais. S. senestre : un griffon accroupi. L. : *S' Nicolas Martin* (Fiefs, N°s 10390, 10395).

— (Servais), homme de fief du Hainaut, 1389 : parti; au 1^{er}, une bande, accompagnée à senestre de deux boules, rangées en bande, et à dextre de ... (cassé); au 2^d, deux pelles de boulanger, passées en sautoir, accompagnées de trois boules (pains?), rangées en chef (la pointe est cassée). T. : un ... ailé, posant le pied sur un monstre (démon?) renversé. L. : *Se* in (M. Hulin, à Gand) (voir **Martins, Vivien**).

MARTIIN (Henri van) (et *Martyn*, sans van) scelle l'aveu d'un fief, mouvant de l'abbaye de Werden, 1413 : un cotice de douze pièces (Dusseldorf, *Werden*, N° 163).

La même chartre l'appelle *van Martyn et Martyn* tout court. Marten en Westphalie?

Martiny (Guillaume), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1634 : trois roses; au franc-quartier brochant chargé d'un sautoir. C. fruste (M. Matthieu).

— (A.-J.-Remacle), curé de Bœur, district de la seigneurie de Tavigny, 1787 : d'azur au chevron (d'argent), accompagné de trois étoiles. L'écu sommé d'une tête d'ange (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. N° 46381).

— (Laurent), curé de Salm et des Halleux (Grand-et-Petit-), diocèse de Liège, province de Luxembourg, comté de Salm, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à sa cure, 1787, le 41 juin, à Viel-Salm : un calice. L'écu, ovale, surmonté d'une couronne d'épines, accompagné, au haut, des lettres L M, et accosté de deux palmes, liées au bas (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46389).

Les comtes et écuyers Martiny, en Belgique, portent : coupé; au 1^{er}, d'argent au lion de gueules; au 2^d, de gueules à l'écusson d'argent à la croix ancrée de gueules. Couronne à cinq fleurons. S. : deux panthères regardantes, au naturel.

Voir, sur une famille *Martini*, la revue *Taxandria* (Berg-op-Zoom), *passim*.

Martins, Martens, Maertens, Mertens. Henri *Martins*, échevin de Malines, 1317 : une bande, chargée de trois croissants et accompagnée de six flanchis, rangés en orle (Elseghem).

— *Pieter Maertyn Hughen sons sono*, échevin de Zierikzee, 1378 : dans le champ du sceau, un pois-

son, posé en fasce, accompagné en chef d'une coquille et en pointe d'une étoile à six rais. L. : . . *Pieter f Martini (Hollande)*.

Martins, Martens, Maertens, Mertens.

Jean *Maertins*, tient, du château de Termonde, un fief à Appels, 1430 : une marque de marchand (Fiefs, N° 3463) (Pl. 1^a, fig. XLIX).

— Gaspard *Martens* tient, dudit château, un fief à Zele, 1513 : une fasce, accompagnée en chef de trois merlettes et en pointe à senestre d'une rose; la pointe est fruste à dextre (Ibid., N° 4368).

La famille Maertens, en Flandre, dont trois membres obtinrent concession de noblesse, le 31 décembre 1896, porte : d'or à la fasce d'azur, chargée de trois roses d'argent, accompagnée en chef de deux étoiles d'azur et en pointe d'une tour de sable. C. : une étoile d'azur entre un vol du même.

Devise : *Nihil sine Deo*.

— (*Lugier*), échevin de Zele, 1524 : une fleur de lis. L. : *Lugier M[art]ins f Laureis* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 229).

— Gabriel *Mertens*, scelle pour Catherine Neelsens, femme de Gilles de Bosschere, qui tient un fief, d'Arnould Storm, du chef de sa seigneurie *op damelvelt* (!), à Saint-Nicolas (Waes), 1527 : un chevron, accompagné en pointe d'une étoile. L. : ★ *S Gabriel Martens* (Ibid., N° 7053) (voir **Mertens**).

Les barons Mertens, en Belgique, originaires d'Allemagne, et dont le titre, concédé par le duc d'Anhalt-Dessau, en 1842, fut approuvé par le roi des Belges, en 1843, portent : d'azur au chevron vidé d'argent, accompagné en chef de trois glands d'or, mal ordonnés, et en pointe de trois canards d'argent, contournés, mal ordonnés, les deux derniers posés sur une terrasse de sinople.

L'écu sommé d'une couronne de baron.

MARTRE (Liévin de), juge de Jacques de *Hellemmez*, en sa seigneurie de *Koqueriaumont* (Cocriamont), à *Blandaing* (Blandain), 1403 : une fasce, surmontée d'une martre. S. : deux aigles (Tournai, Corps religieux, c. 1).

— (Philippe du), reçoit, du duc de Bourgogne, une pension de 100 francs, par le *fermier de l'avoir de Menin*; scelle de quatre sceaux différents : A, 1412, 3, 4 : un trèfle barbé. L. : *S Filip . . . de Martre*. B, 1415 : un cerf, couché sur un gazon, accosté de deux trèfles; au chef (!), chargé d'un lambel à cinq pendants. L. : *S Philipe de Martre*. C, 1419, 21, 2 : un cerf couché, accosté de deux rameaux, accompagné en pointe de trois trèfles, rangés en fasce, et surmonté d'un lambel (à trois pendants). L. : *S Philippe du Martre*. D, 1423, 8, 30 : une tête de cerf (de profil) (!), accompagnée en pointe d'un croissant, accosté de deux trèfles, et surmontée d'un lambel (à trois pendants). L. : *S Philippe dov Martre* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 13-14) (Pl. 14, fig. 372, 373, 374 et 375).

La quitance de 1423 l'appelle : Philippe du Martre, dit de *Lauhere*.

Masen (Guillaume van der), jadis prisonnier à Basweiler, sous l'écotûte de Maestricht; i. t. : 400 moutons, 1374 : trois fers à cheval, accompagnés en cœur d'une tour. L. : *S Wilhelmi de Mosa* (Chartes des ducs de Brabant).

— Le même, 1385 : même écu, mais la tour posé sur un écusson en cœur. L. : ✠ *S Wilhelmi de Mosa* (Ibid.) (Pl. 14, fig. 376).

— *Godefridus dictus de Mosa*, échevin de Maestricht, 1287 : de vair à la fasce et à l'épée, en bande, la pointe en bas, brochante. L. : ✠ *S Godefridi Ose scab* (Dusseldorf, Bailliage d'Altenbiesen, N° 23) (voir **Broekhuizen**, **MEERWIJK**, **Oze**, **Scuddemouwe**, **Walhorn**).

— Jean-Christophe-Joseph van der *Maesen*, chevalier du Saint-Empire Romain, seigneur d'Avionpuits, collateur laïc de la chapelle de la Sainte-Vierge, au village de Fontin, en la paroisse d'Esneux, en sa qualité d'Avionpuits, contigu à Fontin, et résidant, en été au château d'Avionpuits, en hiver à Liège, sans date (1787) : d'or à l'anille, surmontée d'un globe crucigère renversé. Deux casques couronnés. C. C. : 1^o, un globe crucigère (non renversé), entre deux cornes de bœuf, coupées, munies, chacune, d'une embouchure; 2^o, un lévrier issant, colleté, bouclé (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46376).

Il avait été créé chevalier du Saint-Empire, en 1770. Son petit-fils, Antoine-Laurent-Christophe van der Maesen, obtint, en Belgique, le 20 février 1848, reconnaissance de noblesse et du titre de chevalier, transmissible à toute sa descendance mâle.

Les chevaliers van der Maesen portent : d'or à l'anille de sable, surmontée d'un globe crucigère d'azur, cintré et croisé d'or, renversé. Deux casques couronnés. C. C. : 1^o, le globe de l'écu, mais non renversé, entre deux cornes de bœuf, coupées d'or et de sable; 2^o, un lévrier issant d'argent, colleté d'or.

MASENER (Jean de), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1622; licencié-ès-lois et homme de fief, 1651 : une fasce, chargée de trois roses, accompagnée en chef d'un lion léopardé et en pointe d'une rose. C. : un lion issant (Enghien et M. E. Matthieu).

— (Nicolas de), homme de fief d'Enghien, 1 . . . : même écu, mais la pointe cassée (M. Matthieu).

Masier (Henri le), chevalier, seigneur de *Beaussart* (Beausart), 1382, 5 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un burelé et une bande . . . (fruste) brochante; aux 2^e et 3^e, trois chevrons. C. : un dragon (entier) entre un vol. S. : deux léopards lionnés, assis (Tournai, Assises de Péronne).

MASICH, voir **MASIS**.

Masijn (Roland) tient, du château de Furnes, un fief sis dans la paroisse de Saint-Nicolas, *boosterpoort*, et dans la paroisse de Steenkerke : 1421 : un croissant, surmonté de deux étoiles. L. : * S *Roelant Masin* (Fiefs, N° 921).

MASIS. Francon van *Masich*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de *Wilre* : i. t. : 328 moutons, 1374 : trois besants, ou tourteaux ; au franc-quartier brochant . . . (indistinct). L. : S *Franconis de Masis* (Chartes des ducs de Brabant).

Masius, voir **Maes**.

Masny, voir **Feluy**.

Masnuy (*Willame de*), homme de fief du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, 1322 : parti ; au 1^{er}, un poisson, recourbé à dextre ; au 2^d, un poisson, recourbé à senestre. L. : . . . *liavme de Masnui* (Mons, Sainte-Waudru, fonds de *Hal*).

— (*Tassart de*), homme de fief de la souveraine cour de Mons, 1317, 8, à Mons : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, deux poissons adossés ; aux 2^e et 3^e, un lion. Une cotice en barre, brochant sur l'écu. C. : un poisson, recourbé en croissant, entre un vol. L. : S *Tassart de Masnuy* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2498, A. G. B.).

— (*Jehan, dit Griffon, de*), bailli de Lens, 1324 ; homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1347, 9, 31 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, les armes de *Willame* ; aux 2^e et 3^e, un burelé et une bande brochante. C. : un (poisson recourbé en) croissant entre un vol. L., 1324 : *Seel Ieh . . . Griffon de Masnuy* (Mons, Cour féodale, reg. II, et Sainte-Waudru, c. I).

Un seul personnage ? Pour les sceaux de 1347-1351, je n'ai pas annoté le poisson en croissant du cimier.

Massart (Guillaume), homme de fief de l'abbesse de Nivelles, 1319 : une barre. T. : un ange. L. : S *Vil-lam Massart* (Hospices de Nivelles, à Nivelles).

— (Englebert), homme de fief de Braine-l'Alleud, 1608, 11 : une paire de ciseaux ouverte, les pointes en haut (Notre-Dame, Anvers, pap. de la fam. Thijs, de Braine-l'Alleud).

Masse (Jean), alleutier à Jodoigne, 1461 : un lion ; à la champagne plaine (C. C. B., c. 36).

Masselot (*Jeannet*), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1310 ; homme du chapitre de Sainte-Waudru, 1313 : trois roses. T. dextre : un homme sauvage, appuyant sa massue à terre (Mons, Sainte-Waudru, c. I).

Massemem. *Beatrix, domina de Masmine*, de l'aveu de ses fils et de ses filles (non spécifiés), dote, pour le salut de son âme et de celle de feu *Gerardus*

de *Sottenghem*, son mari, l'hospice qu'elle a fait construire près de *Masmine* ; sans date : type ogival ; femme debout, sans armoiries. L. : ✠ *Sigill' Be Masmimine (Pitsembourg)*.

Massemem. L'un des fils de ladite dame *Beatrix* : un lion, l'épaule chargée d'une fleur de lis. L. : ✠ *S' Ger (Ibid.)*.

Beatrix demande à ses fils de sceller l'acte analysé ci-dessus. Deux sceaux sont tombés. Il reste encore une partie d'un autre au milieu duquel on aperçoit un grand vol.

Cette charte, publiée, plusieurs fois, peut se dater d'environ 1220. Voir ALPH. WAUTERS, *Table chron. des chartes et diplômes imprimés*, III, p. 546. Cet auteur signale des actes, donnés par Béatrice, dame de *Masmines* et de *Laerne*, et ses fils : Giselbert et Gérard de *Laerne* (1213), par Béatrice, dame de *Laerne* (1215), et par la même et son fils Gislebert (1215).

— *Ysabella, domina de Masmines, nobilis matrona*, 1289 : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, accostée de deux écus ; A, un lion ; B, trois lions (P., III).

Elle comparait avec son fils, Gérard. GELRE donne ainsi les armes du seigneur de *Massemem*, en Flandre : d'azur au lion d'or, Capeline d'azur. C. : un dauphin d'or, engoulant le cq.

Le seigneur de *MAESMYNES* : d'azur au lion d'or, couronné, lampassé et armé d'argent (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

— Jean van *Massemijn*, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur ; i. t. : 3329 2/3 moutons, 1374 : un lion, chargé . . . (fleur de lis ?) C. : un poisson engoulant, le casque. L. : S' . . . n v *Massemi . . .* (Chartes des ducs de Brabant).

— Gérard, sire de *Massemine*, chevalier, reçoit, du couvent de Ninove, un paiement pour compte du sire de Maldeghem, 1384 : un lion (l'épaule fruste). C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un poisson, engoulant le chapeau. L. : S' *Gerardi dne (!) de Masmine* (Chartes des ducs de Brabant).

— Philippe van *Massemijne*, chevalier, seigneur d'*Eijke*, 1386, 8 : un lion couronné (l'épaule fruste). C. : un poisson, engoulant le cq. S. : deux chiens braques accroupis. L. : *Phil de Mam* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 70, 71).

— *Lonij van Massemijne* reçoit une rente de *Woutre de Dijn* (Deijn), bailli de la seigneurie de *Cruijbeke*, 1410, 1, 3, 5 (quelques-unes des quittances sont datées de Gand) : un lion, l'épaule chargée d'une fleur de lis. Même C. L. : S *Loenis va Masmme* (Ibid., l. 65, 66).

— Jean van *Massemine*, fils de *Rubrecht*, tient, du château de *Termonde*, un fief à *Saint-Gilles*, 1430 ; *Galaut*, son frère, scelle ce dénombrement : une bande, chargée de trois roses ; au franc-quartier brochant, au lion chargé d'une fleur de lis, posée en

bande. Même G. L. : *S Galaut vā Massemene* (Fiefs, N° 4388).

Massemen. *Lodewijc van Massemine*, seigneur de Hoelbeke, tuteur d'Ogier van *Massemine*, fils de feu *Lonis*, seigneur d'Uijtberg[h]en et d'Overmeire, qui tient ces deux seigneuries du château de Termonde, 1432 : un lion (l'épaule fruste). Même G. sur un chapeau de tournois (Fiefs, N° 4452).

— Elisabeth, dame de *Masmînes*, et de *Le[e]urenghien* (Leeuwergem), veuve de messire Robert, seigneur de *Masmînes*, reçoit, du duc de Bourgogne, annuellement, 220 livres parisis, sur la recette de Ninove, à titre de rente et de pension, 1434, 7, 45, 6, 8, 53, 4; en 1455 (n. st.), se qualifiant : *nagaires chastellaine de Nieneve*, elle reçoit 147 livres, 15 sols parisis, dont 39 livres constituent ses gages, comme châtelaine, pour 9 mois et 11 jours : parti; au 1^{er}, un lion (!); au 2^d, écartelé; a et d, un lion et un semé de billettes (*Leeuwergem*); b et c, un chevron d'hermine (*Ghistelles*). T. : un ange. L. : *S Elizabeth dame de Maminès et de Leurenghien* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 146, 188).

La quittance de 1455 (n. st.) contenant des détails sur la prise de Ninove, nous en reproduisons ici la teneur : *Je Elizabeth, dame de Masmînes et de Leurînghien, nagaires chastellaine de Nieneve, confesse avoir eu et receu de maistre Gilles de le Heye, nagaires r[ec]epveur de Nieneve, la somme de cent quarante sept llores quinze solz parisis, monnoie de Flandres, assavoir xxxix llores, a moy deuz pour mes gaiges de lad[icte] chastelleine, de neuf mois xj jours, a compter puis le jour de Saint Jehan Baptiste mil iij^e chîngante deux jusques au v^e jour d'avril mil iij^e chîngante trois, apres pasques ensuivant, que, durant la guerre qui nagaires a regnee ou pays de Flandres, je faisoie ma continuelle residence, gardant par toute diligence a moy possible ledit chastel, tant et si longuement que je seule femme plus ne valoye resister aux grandes et desriolees rudesses et excess de ceulx de la verde tente de Gand, qui, oudit v^e jour d'avril, de fail et de forche le me osterent.*

Item et c. vij llores xv solz parisis dicte monnoie a moy ordonnez par messeigneurs de la chambre des comptes a Lille prendre et lever sur ledit maistre Gilles pour le fin de son iij^e et derrenier compte fini en la fin daoust mil iij^e chîngante trois dautant moins de ij^e xx llores parisis, monnoie que dict est, a moy deuz et eschez pour les termes de Noel mil iij^e l^eij et Saint Jehan Baptiste mil iij^e l^eij comprins oudit compte pour cause de ma pension que je prens et liee chacun an ma vie durant sur ladicte recette de Nieneve. De laquelle somme de c. xlvij llores xv solz parisis, dicte monnoie, je suys contente et en quitte ledit maistre Gilles et tous autres. Tesmoing mon seel cy mis le xviij jour de fevrier lan mil iij^e chîngante et quatre.

(Original, en parchemin, avec simple queue de parchemin; sceau en cire rouge).

— Martin van *Massemine*, tuteur de la veuve et des hoirs de Jean van *Massemines*, jadis sous-bailli de Gand, reçoit, de la part du duc de Bourgogne, par Adrien van der Moten et Jean Gheijllinc (non qualifiés), la restitution d'une somme due au défunt,

1438 : plain; au franc-quartier chargé d'un lion. C. : une tête et col de lion. L. : *S Meertin* mine (Ibid., l. 113).

Massemen. Roger de *Maminès*, homme de fief de la châtellenie d'Ypres, 1433, 7 : plain; au franc-quartier chargé d'un lion. C. : cassé; on voit une partie d'un vol. S. : deux griffons. L. : *Rugg* (Ibid., l. 193) (voir *Ghinderover*, *Heule*, *Lauraguais*, *Pipenpoij*, *Ressegem*, *Vos*).

Masschereel (Rasse), chevalier, frère du seigneur de Fauquemont, 1355 : neuf (3, 3, 2, 1) besants (Abb. de Saint-Trond) (comp. *Feix*, *Merode*, *Reuschenberg*, *Schönau*, *Schoonvorst*).

Voir, sur cette famille, HEMRICOURT, *Miroir des Nobles de Hasbaye*. GELRE donne ainsi les armes d'un *her Jan Masschereel*, homme de l'« évêque » de Cologne : de gueules à quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants d'argent. Le cq. d'or. Volet d'argent. C. : un chapeau pointu d'argent, sommé d'une boule de gueules, soutenant une touffe de plumes de paon. Il attribue à un autre (?) *her Jan Masschereel* (sans indication de nationalité) : neuf (3, 3, 2, 1) besants d'argent. Le cq. d'or. Volet de gueules. C. : un chapeau de tournoi de gueules, retourné d'argent, sommé d'une boule d'argent.

— Jean *Masscherele*, chevalier, seigneur de *Raede* (Wijnantsraede), reçoit, du Brabant, une rente à Fauquemont, 1369, 73 : un échiqueté. L. : *S' Iohan Maschereil* (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean *Masscherele*, seigneur de *Raede*, reçoit ladite rente, 1373, 7, 9 : un échiqueté et une bordure (simple). L. : *S' Iohannis dci Maschr' dni de Raide* (Ibid.).

La charte ne lui donne pas de prénom.

Voici, d'après GELRE, les armes de *Her Winant van Roeden*, homme du duc de Berg : échiqueté d'or et d'azur, à la bordure de gueules. C. : un buste barbu, vêtu de l'écu, terminé en volet, la figure et le cou gris, cheveux et barbe noirs, coiffé d'un chapeau arrondi, au bord rabattu, de gueules, à la mentonnière du même.

Masson. Jean *Machon*, homme de fief du Hainaut, 1356, à Mons : un anneau. L. : *S' Iehan Machon* (Mons. Abb. d'Epinlieu).

— *Phelippar Massons*, échevin du Feix, 1360 : trois étoiles à six rais et un bâton brochant. L. : . . . *Philippe Godevin* (Namur, N° 863).

— Maître Guillaume *Massons*, receveur du comté de Namur, doyen et chanoine de Saint-Aubain, homme du comte, 1360 : une fasce, entre deux burelles, accompagnée de trois (2, 1) étoiles à cinq rais. L. : . . . *ili' Ma* (Ibid., N° 897) (Pl. 14, fig. 377).

— Jean *Machon*, dit *de la Sauch*, demeurant à Lille, reçoit, du duc de Bourgogne, une rente viagère sur le domaine de Courtrai, pour lui et sa femme, Jeanne *Commere*, 1448, 61, 2 : une croix ancrée, accom-



Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. CVIII.

Fig. 1. Jean-Maurice-Gustave, comte de Manderscheid et de Blankenheim,
baron de Jünkerath, seigneur de Daun, etc.,
chanoine *des grandes églises* de Cologne et de Strasbourg (1694)

Fig. 2. Ferdinand-Charles-Philippe, baron d'Eynatten,
seigneur d'Abée et de Saint-Fontaine, etc.,
gentilhomme de la Chambre du prince-évêque de Liège, etc. (1755) (1).

(1) Ce sceau sera décrit dans le *Supplément*.



Faint, illegible text or markings at the bottom of the page, possibly bleed-through from the reverse side.



pagnée au 1^{er} canton d'une coquille. L. : *S' Jehan Machon* (C. C. B., Acquits de Lille, 1, 391).

Masson. Antoine *Machon*, homme de fief du Hainaut (à Wannebecq?), 1578 : une tête et col de sanglier (dragon?), surmontés de deux étoiles. S. : un léopard lionné. L. : *Z Anthoine Machon* (M. Hulin, à Gand).

Massul. *Willaumes de Massus, escuier*, a vendu a noble home et saige monsign. *Wyrich, sires de Berreperch, chevalier, a dame Juete, sa fame*, et à leurs hoirs : *tout ce entierement que moy escheut on ban et en la ville de Berge (Berg) deleis Bettes-torff (Betzdorf), de par lofficiaul savaige, mon freire, . . . com je le reprins en fies et en homaige dou dit monss. Wiri, 1346, le venredy devant festes margerite* : un chevron. L. : *✠ S VVil-l. . . . de . . . v.* (Arnhem, Chartes de Luxembourg).
Berreperch = Berbourg.

Mast (Josse), fils de Jean, déclare tenir, de la châtellenie de Furnes, un fief à Pollinchove, 1516 (n. st.), 15 mars : une aigle éployée (assez fruste) (Fiefs, N° 742) (voir **Maets**).

Mastaing. Jacques van *Mastein*, chevalier, seigneur de *Heremeis, Masmine* (Massemen) et *Emelverdeghem* (Hemelverdegem), tient, du château d'Alost, un fief dit « *de graefichede* », avec seigneuries, etc., 1457 : une fasce, surmontée d'une divise vivrée. C. : un panache brochant sur . . . (très endommagé) (Fiefs, N° 4816).

— (Jean de), seigneur de Sassegnies, Florenville, *Court au Bois*, etc., gouverneur d'Enghien, 1584 : même écu. C. : six plumes d'autruche (Baron de Royer de Dour) (voir **Jauche**, **Merode**, **Noyelles**).

Par acte, donné à Lille, le 8 avril 1551 (après Pâques), le président de la Chambre des Comptes à Lille ordonne d'adhérer *messire Loys de Praet, chevalier de l'ordre*, conseiller d'Etat, second chambellan et chef des finances de l'Empereur, de la terre et seigneurie de *Drincham* (Dringham), avec ses appartenances, et de la cense nommée *daloushof (dalonshof)*, celle-ci consistant en deux fiefs, sis en la paroisse de Saint-Nicolas-lez-Furnes, et comprenant 40 mesures de terre (relevant du bourg de Furnes, et possédant 36 arrière-fiefs).

Le nouveau feudataire a acquis ces fiefs de messire Gabriel de *Jausse* (Jauche), chevalier, seigneur de *Mastaing, Heyne, Maemines* (Massemen), etc.

Le prix de vente était de 20,000 florins Carolus, de 20 *pattars*, plus un denier à Dieu, non désigné dans l'octroi que nous analysons ici.

Masure (Gérard de le), alleutier du Hainaut, scelle un acte relatif à une terre à Beclers, 1398 : trois (2, 1) étoiles, accompagnées en cœur d'un anneau (Tournai, Chartrier).

— (Guillaume de le) reçoit, du duc de Bourgogne, une rente viagère, sur le domaine de Courtrai, 1447 :

une fasce, accompagnée en chef de deux merlettes et en pointe d'une étoile (C. C. B., Acquits de Lille, 1, 391).

Masureel (Mathieu), échevin de Caprijcke, 1500, 8 : une croix, cantonnée de quatre croisettes ; au chef chargé d'une aigle éployée. L'écu surmonté de deux lanières, passées en sautoir, munies, chacune, en haut, d'une boucle ovale. L. : *S Ma . . . eis Masureel* (ibid., 1, 82, 83, 51, 52).

Maswiens (Philippe-Joseph), prêtre chapelain de l'église Saint-Pierre, à Louvain, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à un bénéfice qu'il possède en l'église d'Oplinter (voir **Crabbé**), 1787, le 6 avril : deux lions couronnés, affrontés, brandissant, chacun, une épée, le lion de dextre de la patte senestre, le lion senestre de la patte dextre, les épées passées en sautoir. L'écu entouré d'un cartouche, sommé d'une tête d'ange (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46366).

Mataigne (Sœur Catherine), abbesse de l'abbaye de *Soliers* (Sollière), collatrice de la cure de Beaufort, province de Namur, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à cette cure, 1787, le 20 mars : une croix, accompagnée aux 1^{er} et 4^e cantons d'une étoile et aux 2^e et 3^e d'un lion. L'écu, ovale, sommé d'une tête d'ange et posé sur une crosse, en pal (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46644).

— (P.-J.), curé de Tourinnes, au pays de Liège, enclavé dans le Brabant, district de Louvain, paroisse s'étendant sur le hameau de Mille et une partie de Nodebais, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à sa cure, 1787, le 30 avril : même écu, ovale, surmonté d'un nœud, terminé en lambrequins (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46371).

Sur le sceau du curé, dans le champ du 1^{er} quartier, on remarque des hachures indiquant le sinople.

Matelhon (!) (*Thiris*), *allueus de la renterie de Hannut et de Ligny, comme des alloux de Brabant*, 1463 : deux coutres de charrue, à l'état normal, adossés, passés en sautoir, cantonnés de quatre étoiles flamboyantes. L. : *S Thiri n* (C. C. B., c. N° 108) (voir **Matillon**).

Mathelin. Emmanuel-Maximilien-Guillaume *Matte-lin* (il signe : *de Mathelin*), écuyer, déclare tenir, du roi de France, la seigneurie de Mabompré (comté de Chiny), 1681 ; tient, dudit roi, avec ses sœurs, demoiselles Anne-Catherine-Marie et Ida-Joseph, la franchise de Dudeldorf et Ordorf (même comté), 1681 : un double laes d'amour. C. : un chien braque colleté, issant, entre un vol (cachets, en cire rouge, sans L.) (C. C. B. 43713^b et ^a) (voir **Chos**).

La famille de Mathelin, et de Mathelin de Papigny, appartenant à la noblesse belge, porte : de gueules à un double laes d'amour d'argent. C. : un chien issant, colleté d'or, entre un vol de sable.

Mathelot (!) (Hubin), *allueus de la renterie de Hannut et de Ligney, comme des alloux de Brabant* 1463, 74 : d'hermine plain ; au franc-quartier chargé d'une force renversée. L. : *bin* (C. C. B., c. N° 108).

Mattensesse (Daniel van), chevalier, promet de réemployer en bon héritage le prix de 15 journaux de terre, fief de Hollande, que le comte lui a permis de vendre, à titre d'alien, 1347 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) têtes de lion (d'aigle?). L. : ✠ *S' Danel van Mattensesse (Hollande)*.

Dans l'acte, il s'appelle : *van Mathenisse*.

Matens (Jean), tenancier juré (*erflaet*) de Jean van *Locqueghem*, chevalier, en sa cour de tenanciers de Koekelberg et alentours (près de Bruxelles), 1519 : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton senestre d'un écusson à trois fleurs de lis (complètes). L. : ✠ *Sigillum . . . atens* (Ministère des Aff. Etrang., à Bruxelles, Conseil Héraldique).

Mathieu, Mathijs, Matheus (zoon) etc. *Stasin Mathieu*, échevin de l'Ecluse (Flandre zéland.), 1400, 1 : un chevron, accompagné de trois gerbes (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78, 79, 80, 81).

— *Goevaert Mathijs*, échevin de Graesen, 1448 : trois pals retraités. L. : *Sigillum Goevaert Mathys* (Abb. d'Oriente, c. 2).

— *Jaquemin Mathieu*, échevin de Namur, 1468 : trois aigüères, surmontées de trois piles ; au franc-quartier brochant, écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une fasce entre deux burelles ; aux 2^e et 3^e, trois étoiles à cinq rais. L. : *S' Iakemin T.* : un ange (*Namur, Pauvres*, c. 1026) (Pl. 14, fig. 378).

Les aigüères sont posées : 2 et 1.
Comp. le sceau de Jean *Mathys*, de 1541.

— *Arnould Mathijs*, échevin de Graesen, 1475 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion ; aux 2^e et 3^e, de . . . à cinq cotices en barre (Abb. de Saint-Trond, c. 40).

— *Gerard Matheus*, échevin de Tirlemont, 1514 : plain ; au chef chargé de trois pals. L. : *S' Ge theus scabi the (Heijlisse)*.

— *Mathijs Jan Mathijs soene*, échevin de Sint-Geertruidenberg, 1516 : trois oiseaux, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais. S. senestre : une licorne (Notre-Dame, Anvers, *capsa rer. extraord.*) (comp. **Mathijs Jans zoon et Vincken**).

— *Hubrecht Matheus zone*, échevin illec, 1519 : cinq (3, 2) trèfles et une rose en pointe, le tout surmonté d'un lambel à quatre pendants (Ibid.).

Mathieu, Mathijs, Matheus (zoon) etc. *Pieter Mathijs*, échevin illec, 1522 : un animal (sanglier ?) passant. C. : un vol (Ibid.).

— *Peter Mathijs zoon*, échevin illec, 1525 (le même ?) : écu cassé. C. : un vol (Ibid.).

— *Arnould Mathijs*, échevin de Malines, 1534, 5, 44, 5 : parti ; au 1^{er}, trois fleurs de lis ; au 2^d, trois gobelets (Abb. de Saint-Trond, c. 41, et Malines).

— *Jean Mathys*, échevin de la haute cour de Jambes, près de Namur, 1541 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois aigüères, rangées en fasce, surmontées de trois piles ; aux 2^e et 3^e, trois lions naissants. C. : un vol. L. : *S' Ian Mat . . is* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178, A. G. B.).

— *Antoine Matthijs*, échevin de Malines, 1609, 12-4 : écartelé ; au 1^{er}, trois gobelets ; aux 2^e et 3^e, trois fleurs de lis ; au 4^e, un sautoir engrêlé. C. : un gobelet entre deux cornes de bœuf (Malines).

— *Charles Mathieu*, homme de fief du Hainaut, à Soignies, 1611 : un chevron, accompagné de trois fleurs de lis. Derrière l'écu, deux hommes sauvages, tenant leurs massues de la main extérieure. L. : *S' Charles Mathiev* (Hospices de Soignies, à Soignies).

— *Antoine-Joseph Mathieu*, curé de Weimerskirch, archevêché de Trèves, province de Luxembourg, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son église, 1788, le 14 et le 29 mars : un griffon, tenant une boule. C. : un vol (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46391).

Sur une peinture allégorique, constituant le « tableau de licence » de Séverin Mathieu, on aperçoit ces armoiries : d'argent à la bande échiquetée de gueules et d'azur, ou sinople, accostée de deux quintefeuilles d'or. Cq. sans C.

Sur le même tableau, on lit cette inscription :
D. SEVERINUS AMATUS M. MATTHIEU EX HAVAY HANNO-MONTANUS J. U. L. DIE 30 APRILIS 1785 (chez M. Ernest Mathieu, avocat, à Enghien).

Mathon, voir **Andrimont**.

Matillon (Thiri), alleutier du duc de Brabant, à Hannut, 1478 : deux coutres de charrue, adossés, passés en sautoir. T. : un ange. L. : *S' Dere Matllioen* (C. C. B., c. 36).

... *allouyer de le court des alleux de mondît seigneur jugans oudit lieu* (de Hannut) et environ ...

MATLAER (Gerardus de), miles, scelle, avec Werner Ingenhave, etc., un acte de Frédéric, sire de Moers, 1375 : une tasc de vair. L. : ✠ *S' Girardo de Mallor* (!) (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 421) (voir **HOEMEN**).

FAHNE, Coeln., etc., *Geschlechter*, II, p. 91, blasonne : *ein gewölkter Querbalken*. Comp. les armes de Stecke, *Henric van Mattelaer*, homme du duc de Berg, portait, d'après GELRE : d'or à la fasce de vair.

MATLAER. *Jonherr Frederich van Matlar* scelle pour les échevins de *Baerle* (Baerl), 1440 : même écu. C. : une tête et col d'âne. L. : *S Freder* *air h zo Thuschbroich* (= Tüschenbroich) (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N° 64).

Il était donc, d'après la légende de son sceau, seigneur de Tüschenbroich.

Mattenesse, voir **MATHENISSE**.

Matthieu, voir **Mathieu**.

Mattloen, voir **Matillon**.

Maubeuge. Gilles de *Maubeoge*, veneur (*veneres*) du comte de Hainaut, déclare avoir reçu, de Jean de Mons, lieutenant du receveur de Hainaut, au Quesnoy, 29 livres, 4 sols, 8 denier tournois, pour ses gages, frais et communes parties, pour les grans chiens de mond[ict] tres redouble seigneur, bracqueniens et garchons diceulx fais en le forest de Mourmail, en le saison du chierf, pendant 30 jours, à partir du 12 juin ; au Quesnoy, le 16 juillet, 1416 : de vair, la 1^{re} tire chargée à dextre d'un petit cor de chasse. Cq. couronné. C. : une tête et col d'aigle. S. : deux griffons. L. : *S Gilles de Mavbeuge* (Chartes de la Chambre des Comptes de Flandre, N° 870, A. G. B.).

A un autre endroit de cette quittance, Gilles de Maubeuge désigne d'une façon plus précise l'endroit : *frais et despens fais au Lossignot par des bracqueniens et grans chiens*

— Les échevins de la ville de *Maubeoge*, en *Haynault*, 1606 : dans le champ du sceau, affectant la forme d'une rose gothique, une aigle, en haut, et quatre (2, 2) lions ; au bâton brochant sur le 1^{er} et le 4^e (Bruxelles).

Maughier (Jean), juge de Jacques de *Hellemmez*, en sa seigneurie de *Koqueriaumont* (Cocriamont) à Blandain, 1403 : coupé ; au 1^{er}, deux merlettes ; au 2^d, une étoile. L. : *S Jehan Maughier* (Tournai, Corps religieux, c. 1).

Mauguier (Jean), homme de fief de Jean, seigneur de Wancourt, etc., chevalier, chambellan du Roy de France, 1416 : une rose. L. : *S Jehan Maugier* (Tournai, Chartrier).

MAUCRÈUX (Pierre de), dit *Trouillart*, écuyer, prête au duc de Brabant le serment de fidélité comme capitaine et garde des chastel, ville et forteresse de *Lucheu* (Luchaux), naguère échus aux enfants de ce prince, par la mort du comte de Ligny et de Saint-Pol ; 27 avril 1415 : trois lions ; au chef d'hermine. C. : deux cuissards (?). L. : *S Pierre de Maucreue* (Chartes des ducs de Brabant).

L'armorial de la fin du XIV^e siècle, publié par Douet Darcq, donné à un *Mgr. Frémin de Maucreuis* : d'azur freté d'or, à un lambel de gueules.

Maulde (Robert de), chevalier, 1256 : une bande.

L. : *S Roberti militis de Mavde* (Tournai, Chartrier).

Maulde (Marie de), veuve de Pierre Botoul, reçoit une rente viagère sur le domaine de Courtrai, 1443, 7, 8 : de . . . à trois écussons, chargés, chacun, d'une bande fretée. T. : un ange. L. : *Seel Marie de Maude* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391) (Pl. 14, fig. 379).

— (Hue de), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1324 : un chevron, chargé d'un . . . et accompagné en chef à dextre d'une étoile à cinq rais, à senestre d'un . . . et en pointe d'un trèfle. T. senestre : un homme sauvage, appuyant sa massue sur l'épaule gauche (Mons, Sainte-Waudru, c. Q, l. 41-30) (voir **Broeck**, **Malapert**, **Piers**).

La famille Cossée de Maulde, appartenant à la noblesse officielle de Belgique, porte : d'azur au chevron, accompagné en chef de deux aigles affrontées et en pointe d'un lion, le tout d'or. Cq. couronné (sans C. ?). S. : deux lions d'or, armés et lampassés de gueules. D'autres branches de cette famille s'appellent Cossée, tout court, et Cossée de Semeries.

Mauprive, voir **Noyelles**.

Maurage (*Jehan dis Sausses de*), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1368 : un échiqueté (Mons, Sainte-Waudru, c. Q, l. Quévy).

— (*Ostes de*), homme de fief du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, 1411, du Hainaut et de la cour de Mons, 1415 : même écu. L. : *S Os . . . Mar . . . e* (Ibid., fonds de Hal, et c. 1).

Maurissen soen (*Bonifaes*), (voir **Duijst**), 1376 : trois vautours couronnés (*Geld.*) (comp. les armes **Duijst** et de **Ghijer**) (voir **Mouweris soen**).

Les chevaliers et écuyers de Maurissens, en Belgique, portent : d'argent au tilleul au naturel, accompagné en pointe, à senestre, d'une cornelle essorante de sable, le tout posé sur une terrasse de sinople. Cq. couronné. C. : un cygne d'argent, essorant.

Mauroy (Luc), pléban et chanoine du chapitre de Saint-Pierre, à Turnhout, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de ses prébendes, 1787, le 14 avril : (d'argent ? à) un pélican dans son aire, nourrissant ses trois jeunes. L'écu dans un cartouche. C. : les meubles de l'écu. Ledit C. accosté des lettres LM (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46371, *passim*).

Les armoriaux signalent diverses familles de ce nom.

Maître François-Joseph Mauroy, curé de Monbliart diocèse de Cambrai, décanat de Maubeuge, comté de Hainaut, terre de Beaumont, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de sa cure, qu'il dit être érigée en 1575 ; diverses déclarations de 1786, de mars et avril 1787, non scellées (Ibid., reg. N° 46635).

Un autre François-Joseph Mauroy, clerc et tonsuré, natif de Mons, et y domicilié, remet, audit gouvernement, en 1787, des états des biens afférents aux fondations qu'il possède en l'église de Biauxles (depuis le 6 juillet 1786, et dont la collation appartient à l'abbé de Ghislenghen) et au village d'*Ecaussinnes Saint-Remy*

la Folle (depuis le 6 octobre 1785, et dont le collateur est Jean-François Brouwet, chevalier, seigneur de ce lieu). Il déclare expressément n'être pas obligé de dire les messes au château de cette dernière localité, et, à ce sujet, se trouve en discorde avec le seigneur de l'endroit. Il scelle d'initiales, entourées d'une guirlande (Ibid., reg. 46629 et 44631).

Une famille de ce nom est établie à Bernissart, en Hainaut.

Voici un fragment de sa filiation, tirée des registres de baptême, etc., de cette commune.

- I. Jean-Joseph Mauroy, marié à Anne-Catherine Mercier;
- II. Pierre-François, né à Bernissart, y épouse, âgé de 32 ans, le 14 novembre 1741, Marie Antoinette Lanoy, âgée de 27 ans, fille de Jérôme et de Marie-Jeanne Laisne;
- III. Augustin-Joseph, baptisé, à B., le 13 mars 1750; épouse Marie-Joseph Fourniez;
- IV. Félix-Joseph, baptisé, à B., le 21 janvier 1777, épouse Catherine Lecq; dont, entre autres :
 - V. 1° Nicolas-Joseph, bourgmestre de Bernissart, âgé de 80 ans (en 1899).
 - 2° Marie-Thérèse, actuellement veuve d'Auguste Dausin, âgée de 79 ans (en 1899).
 - 3° Louis-Joseph, baptisé, dans cette commune, le 9 juin 1822; marié à Albertine Cornette;
 - VI. Louis Mauroy, né à Bernissart, fils de Louis-Joseph.

Mausbach. Guillaume van Muys[s]bach, chevalier, arbitre entre l'archevêque de Trèves et le duc de Juliers, 1368 : dans le champ du sceau, un casque couronné, cimé d'un panache de plumes de coq. L. : *S' dn̄i Wilhelmi de Muis . . . milit'* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 815).

— Le même scelle un acte du duc de Juliers, 1376 : quatre pals; au franc-quartier d'hermine. Cq. couronné. C. : comme en 1368. L. : . . . *ni Wilhelm . . . Muisbag militis* (Ibid., N° 921) (Pl. 14, fig. 380).

Mauwer (Gérard), homme du comte de Flandre, 1314 (n. st.), à Male : une fasce, chargée de trois annelets et accompagnée de . . . billettes, 4 rangées en chef et 3 rangées en pointe, le bas de la pointe cassé (un semé de billettes). L. : *✠ S' Gherar penes* (Chartes des comtes de Flandre, N° 1281) (comp. **Peene**).

Mavisent (Etienne), homme de fief de la souveraine cour de Mons, 1518 : un lion. T. : un ange. L. : *Seel Estievene Mavisent* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2498, A. G. B.).

Maxenzele. Martin van Masensele, tenancier de sire Guillaume van den Heetvelde, chevalier, 1414, le 6 août : une bande ondée, accompagnée au canton senestre d'une patte de lion, posée en bande, la griffe en haut. L. : . . . *Merten van Ma* (G., c. 14, l. 91^a).

Dans l'acte, scellé par lui, il s'agit d'un bien situé *binnen den nuwen vesten van Bruesele*.

Le maître de la cour à laquelle ressortit ce bien s'appelle : Jean van den Heetvelde.

— Guillaume van Masensele, tenancier (*erflaet*) de Gauthier den Leeu, fils de feu le chevalier Jean

de Leeu (l'acte a trait à une terre à Ganshoren), 1421 : une bande ondée, accompagnée au canton senestre d'une étoile à cinq rais. L. : . . . *illem van Masele* (Bruxelles).

Elizabeth et Margareta dicte van Mazensele, Alie quondam Willelmi dicti van Mazensele, Johannes dictus Rikart, dicte Elizabeth, et Petrus de Frigido Monte, dictus tserhuyjchs, dicte Margarete mariti, ac Johannes de Bolenbeke, pro Johanne, Elizabeth et Maria de Bolenbeke, suis liberis, quos habuit a quondam Maria de Mazensele, sua uxore sororeque predictarum Elizabeth et Margarete de Mazensele, lesquels il représente, transportent, le 8 mars 1411-12 (n. st.), devant les échevins de Bruxelles, à l'église Sainte-Catherine, à Bruxelles, pour une chapellenie, récemment fondée, la moitié d'un domistadium et de la maison qui s'y trouve, in loco dicto duarwoestbroec, à Bruxelles, moitié qu'ils ont héritée de domicella Elizabeth dicta sgröten (de Groot[s]) (G., c. XVI, l. 108^a).

Meches (*Jehans li*) et *Jan de Mets*, homme de fief du Hainaut, à Hal, 1434, 49 : un nœud, affectant la forme d'un 8, avec deux petits 8 au milieu. T. senestre : une damoiselle (Mons, Domaines de Hal, II, et Abb. de Wauthier-Braine, c. 4007).

MEDFORDEN (et *Meedverden*) (Wichart van) reçoit, du comte de Clèves, un acompte pour rançon et pertes *als ich in der Deelbruggen gevangen bin gehat ind verlaren hebbe*, 1412 : un vol (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 708, 719).

Meeffe, voir **Meffe**.

Meegoet (Pierre) reçoit une rente sur la recette des *groote brieven* et de la Chambre de Bruges, 1469 : deux ours passants en chef et un lévrier élané en pointe. L. : *S' Pieter . eg . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 134).

Meeckeren (*Ude van*), receveur du duc de Gueldre, 1342; écuyer, caution de Renaud, duc de Gueldre, 1349 : un sautoir, chargé en cœur d'une étoile, à cinq rais et cantonné de quatre forces de tondeur renversées. L., 1342 : *S' Vdonis de Mekerem* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 436 et *Wassenaer*) (Pl. 14, fig. 381).

— (Herman van) se déclare payé, par le Brabant, pour lui et ses compagnons, de leurs services de guerre, 30 avril 1380 : même écu, mais un croissant, au lieu de l'étoile. L. : *S' Herman van Mekeren* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Herman van), fils d'*Ude*, reçoit, du Brabant, une rente, par l'écoute de Bois-le-Duc, 1381, 3 : même écu, sans croissant. L. : *S' Hermannvs (!) de Meke . . .* (Ibid.).

— (Gisbert van) promet de rendre indemnes Nicolas van der Hoeven et Jacques *Bijerwijsch*, ses cautions envers Jean, sire de Gemen, 1430 : même écu, C. cassé (*Geld*).

Meeckeren (Gérard van), oncle de *Stijn Hackforts*, 1521 : même écu (*Geld.*).

— (Conrard van), juge à Arnhem, bailli in *Veluven zoem*, membre du corps équestre de la Veluwe, 1536 : même écu. Cq. timbré d'une couronne murale. C. : un buste de more (*Geld.*) (voir **Dru-ten**).

Ces dernières quatre personnes portent *plein*.

Dans tous les actes que nous analysons, ici, le nom est orthographié : *Mekeren*.

GELRE donne les armes de *Herman van Mekeren* et de *Herman van Mekeren*, le jeune, tous deux Gueldrois. Le 1^{er} : d'argent au sautoir, cantonné de quatre forces (!) renversées, le tout de sable. Le cq. d'or. Volet d'argent. C. : une tête Imberbe, issant d'un mur crénelé (non coloré). Le 2^e, même écu. Le cq. d'or. C. : un buste de more (non tortillé), la tête munie de deux cornes de bélier d'argent.

Meensel. Henri van *Meijnsel*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Linter; i. t. : 428 1/2 moutons, 1374, 8 : une bande, accompagnée de six coquilles, trois (2, 1) au canton senestre, 3 à droite, celle-ci rangées en orle, et un lambel brochant. L. : *S' Heinrec van Mencele* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 14, fig. 382).

— Henri van *Meijetsen* scelle pour Helvige van *Maresch*, veuve de Jaquemin van *Maresch*, tué à Basweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinc; i. t. : 14 moutons, 1374 : même écu, les coquilles en orle, et la bande chargée en chef d'un écusson fruste, posé dans le sens de la bande. L. : *S' Henric va . . enchel* (Ibid.).

— *Reijnerus de Meensele*, échevin de Halen, 1381 : une scie de boulanger, posée en fasce, en chef, l'anneau à senestre. L. : . . . *neri d Meensel sabi* (!) *hal . . .* (Abb. d'Oriente, A. G. B.).

— Laurent van *Meensele*, échevin de Tirlmont, 1436, 8, 9 : une bande, accompagnée de six coquilles, rangées en orle. L. : *S' Laurenci* (!) *de Meesele scabi tenencis* (Abb. d'Oplinter, A. G. B., et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, Etabl. relig., c. 3610, A. G. B.).

— Gérard de *Meenche*, maire de la cour de *Gollart*, 1525; échevin de l'église Saint-Jean-l'Évangéliste, à Liège, dans sa cour de Noduwez, 1526 : même écu. C. : un vol, chargé d'une bande (!). L. : *S Gefrar* !t . . . *Me* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178, A. G. B.).

— *Henry de Mieiche*, échevin de l'abbé d'Heijlissen, dans sa cour de Noduwez, 1542, 4; échevin de l'église Saint-Lambert, de Liège, dans sa cour de Noduwez, 1542; *Henra de Mienche*, échevin de l'abbesse de la Ramée, dans sa cour de Noduwez, 1545 : même écu, mais les coquilles côtoyant la bande. L. : *S Henri de Meenche* (Heijlissen et Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178, A. G. B.).

DE RAADT, t. II

Meensel. Gaspard de *Mienche* (et *Miens*), échevin de l'abbesse de la Ramée, dans sa cour de Noduwez, 1540, 5; échevin de l'abbé d'Heijlissen, dans sa cour à Noduwez, 1542, 4; maître de l'église Saint-Lambert, de Liège, dans sa cour à Noduwez, 1542 : même écu, brisé au canton senestre d'une étoile (?). L. : *S Iaspar de M . enche* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178 et 3179, A. G. B., et Heijlissen).

— Jean van *Meensele*, échevin de Léau, 1625 : une bande, accompagnée de six coquilles, rangées en orle; au chef chargé d'une rose, accostée de deux merlettes affrontées. L. : *Ian van Meensel* (Ibid.).

— Pierre van *Meensele*, même qualité, 1626, 8 : même écu, mais très mal gravé; il y a un bâton, au lieu d'une bande, la ligne de séparation du chef est très large, formant divise, et la rose et les merlettes se trouvent surmontées d'une triangle. C. : une merlette. Sans L. (Ibid.) (voir **Meere**).

Meer, Me[er]e et Meeren. Jean, sire de *Mere* (Meer), chevalier, et Jean van *Broechusen*, chevalier (1^o loco), reçoivent un paiement de la ville de Lierre, 1356; il reçoit, du Brabant, *van alselker teringhen alse wi te Brueselo ane tooren huus in den horen gedaen hebben*, 96 vieux écus; Jean de *Boc*, sire de *Mere*, donne quittance, à Gauthier Pipenpoij et Michel de Leeuw, pour un acompte de 1000 vieux écus, *in lakenen*, 1357, 27 avril, à Bruxelles; scelle pour *Gobel van Kessele*, qui reçoit, du Brabant, par la ville de Lierre, 70 vieux écus, à compte, pour ses services dans la guerre contre le comte de Flandre, 1357, 17 mai; scelle pour *Zegher van Broechuse ende Brun van Lanc*, qui reçoivent, par la ville de Lierre, un acompte de 20 vieux écus et 20 gros de Flandre, pour leurs services dans la même guerre, 1357, 17 mai; scelle pour Jean Vierline, qui reçoit, par ladite ville, un acompte de 60 vieux écus, pour ses services dans la même guerre, 1357, 17 mai; scelle pour Jacques van der *Hoewelwije*, Guillaume Codden et *Claes Harots zone*, qui reçoivent, par ladite ville, un acompte de 30 vieux écus et 21 gros de Flandre, 1357, 17 mai; scelle pour *Iuwijn van Vanderic*, qui reçoit, par ladite ville, un acompte de 50 vieux écus et 50 gros de Flandre, *van v ghelavien* (même guerre), 1357, 18 mai; il reçoit, lui-même, par la ville de Lierre, 300 vieux écus, pour 38 personnes, ayant combattu contre le comte de Flandre, 1357, 20 mai; *Jan die men heet de Boc, here van Mere*, et *Jan die men heet van Broechusen, ser Willens zone, ridderen*, reçoivent, par la ville de Lierre, 1500 vieux écus, pour solde de tout compte, 1357, 10 juillet : un lion et un semé de billettes. L. : *Sigil' Iohis' dni' de Meer milit'* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 862, 882, 1041, 1087, 1088, 1089, 1090, 1092, 1116, 1225).

La seigneurie de Meer, dont il vient d'être question, est située dans le Brabant septentrional. Plus tard, on l'appela, d'après de Boc : BOXMEER. L'histoire de ce fief a été résumée dans un article intitulé : *Het kasteel te Boxmeer*, par A. VAN SASSE VAN IJSELT. Revue *Taxandria* (Berg-op-Zoom), 1899. Comp. les armes **BOXMEER**.

Meer, Me[e]re, Meeren. *Johannes van der Meren*, miles, s'engage, moyennant 15 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum quatuor viris, una nobiscum, probis et honestis, bene et honeste cum galeis armatis et . . . equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 15 août 1338 : plain; au chef chargé de trois pals. L. : *S' Johannis de Mere* (Chartes des ducs de Brabant, N° 446) (voir **Gracht, Calsteren, Claes, Mol, Paridaens, Schelden, Stevoort, Wittem**).

— *Petrus de Meere*, échevin de Malines, 1343, 6 : dans le champ du sceau, un écran semi-circulaire, semé de feuilles de nénuphar, et garni d'un manche, brochant sur l'écran (Malines).

Dominus Maria, filia quondam Franconis dicti Cluting, et dominus Henricus dictus van der Meeren, miles, son époux, transportent, devant les échevins de Bruxelles, à domina Margareta, filia quondam domini Franconis dicti Clutings (!), militis (!) (done, un autre que le Franco cité en premier lieu), relicta quondam domini Johannis de Melling (Meillet ?), militis, quelques pièces de terres, 1366 (n. st.), le 3 janvier (G., c. VI, l. 18).

— *Reyntsoen van Meere*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le burgrave de Dalhem; i. t. : 114 moutons, 1374 : trois cygnes. L. : * *S' Reinsson van Mere* (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van der *Meeren*, chevalier, prisonnier *illec*, sous sire Henri van Cuijck; i. t. : 638 1/3 moutons, 1374, 9 : plain; au chef chargé de trois pals. L. (1374) : * *S' Iohis de Mere de St'beke milit'* (Sterrebeek) (Ibid.).

— Henri van der *Meeren*, prisonnier *illec*, sous le sire de Cuijck, i. t. : 657 moutons, 1374 : un maillet penché en cœur; au chef chargé de trois pals. L. : * *S' Heinrech van . . . Merre* (Ibid.).

— Jean van der *Meeren*, prisonnier *illec*, sous le sire de Witthem; i. t. : 3148 moutons, 1374 : plain; au chef chargé de trois pals, le 2^e brisé d'un besant, ou tourteau. L. : * *S' Iehan de le Meyre (Mevre ?)* (Ibid.).

— Henri van der *Meeren*, chev., prisonnier *illec*, sous Jean van Redelgem; i. t. : 790 moutons, 1374 : même écu, mais un anneau, au lieu du besant. C. : une hure et col de sanglier. L. : *S' dni Henrici . . . Meeren* (Ibid.).

— *Godevaert van der Meeren*, chevalier, seigneur de *Zaventhen* (et *Saventhen* = Saventhen) et de *Steel-*

beke (Sterrebeek), scelle pour les échevins de *Zaventhen*, dépourvus d'un propre sceau, 1404, le 20 août : plain; au chef chargé de trois pals (le chef un peu fruste). C. : une hure et col de sanglier. L. : *S' Godefridi d M . . . a milit'* (G., c. XIII, l. 76).

Meer, Me[e]re, Meeren. Pierre de *Meer*, échevin du métier d'Assenede, 1406 : un chevron, accompagné en pointe d'une rose, et un lambel à cinq pendants brochant (C. C. B., Acquits de Lille, l. 222).

— Jean van der *Meeren*, seigneur de *Zaventhen* et *Sterbeke*, scelle pour ses échevins, dépourvus d'un propre sceau, 1421, le 10 novembre : plain; au chef chargé de trois pals, le 2^e brisé d'un anneau. C. : une hure et col de sanglier. T. : deux damoiselles. L. : *S' Ian van der Meren* (G., c. XIII, l. 76).

— Jean van *Mere*, *vriscepen* du duc de Brabant, dans sa cour de Dormael, 1428 : un lion léopardé, en arrêt, accompagné de trois besants, ou tourteaux, rangés en chef. L. : *S' Johannis de Mere scabi de Dormal* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Cole van der Meere*, parent de Jeanne van *Steijnvoert* (Stevoort), dame de Grobbendonck, 1432 : un cheval passant, surmonté d'un lambel à cinq pendants. L. : . . . *colai de Mer* (Chartes des ducs de Brabant).

— Gilles van der *Meere* tient, du château de Termonde, le fief *op den Peersterberch ter Meere*, 1440 : un chevron, accompagné de trois feuilles de nénuphar, renversées, sans tiges (Fiefs, N° 4242).

— Jean van der *Meeren*, chevalier, seigneur de *Saventhen* et de *Sterrebeek*, échevin de Bruxelles, 1454 : plain; au chef chargé de trois pals, le 2^e brisé d'un anneau. C. : une hure et col de sanglier. T. : deux damoiselles. L. : *S' Ian van der Meren ridder* (E. G., l. 352, G., c. VIII, l. 29, *passim*, et Bruxelles).

En 1454, le 10 mai, il déclare, avec *Osto dictus de Boek*, aussi échevin, qu'*Aleydis dicta Edelheers, filia quondam Willelmi dicti Edelheere*, et son mari, Jean Lemmens, dit van Leest, ont transporté à maître Adrien van der Ee, conseiller et maître des comptes du duc de Bourgogne, etc., fils de feu Jacques van der Ee, 76 verges de terre, *apud Noede* (Saint Josse-ten-Noode), ainsi qu'un grand vivier, *prope fontem dictum de Lancke* (Bruxelles).

— *Johannes dictus (!) van der Meeren de Steertbeke* (Sterrebeek), miles, échevin de Bruxelles, 1454 : le même écu, sans anneau; le plain diapré. Le volet d'hermine. C. : un vol. L. : *S' her Ian va der Meeren ridder* (E. G., l. 353, G., c. XVIII, l. 107^a, et Bruxelles).

Il y a lieu de faire remarquer ce phénomène apparemment étrange : le seigneur de *Saventhen* et de *Sterrebeek* brise d'un anneau, tandis que Jean dit van der *Meeren* de *Sterrebeek* porte l'écu plein.

Meer, Me[e]re, Meeren. *Joffroy de le Maire*, prêtre, religieux à l'abbaye d'Eename, 1434 : trois feuilles de nénuphar, sur-montées d'un lambel. T. : un ange. L. : . . . odefridi de M . . . (C. G. B., Acquits de Lille, l. 378).

— *Conratte von Merre, den man nennete Rouche*, qui doit à *Jehan von Bolchen* (Boulay), *here zu Tzolceren* (Soleuvre), *Dudellingen* et *Berperche* (Berbourg), 64 florins du Rhin, lui engage : *alle die erbeschafft, . . . ich hain . . . zu Battemberge* (Vatimont ?), *tsu Fallemache* (Fameck ?), *tsu Hettingen* (Hettange), *tsu Diedenhoffen* (Thionville), *tsu Landrewingen* (Landrefang), etc., au duché de Luxembourg, 1437, *uff sint Andres tag des heiligen appostellen*; *Conrat van Meer, den man nennet Raich, und Loerghin*, sa femme, cèdent audit seigneur de Soleuvre, etc., et à sa femme, *Marguerite van Elter* (d'Autel), tous leurs biens et des créances, *umb unser lyffzucht willen*, 1460, *uff sent Joergen dag des heiligen ritters und martelers* : une jumelle en croix, raccourcie au bas, cantonnée de quatre besants, ou tourteaux, et accompagnée en pointe d'un croissant (Arnhem, Chartes de Luxembourg, Nos 1103³ et 1151).

CORN. GAILLIARD, dans son *Blason des Armes* (éd. J. van Malderghem, p. 44), représente un écu à une jumelle en sautoir, que ce roi d'armes du XVI^e siècle blasonne : un sautoir emprêté et qui constitue une sorte de pendant au blason de *Conrard von Merre* (*Meer*).

Il est à remarquer qu'au bas la jumelle en croix, sur le sceau d : ce dernier, n'est pas reliée par une traverse.

— *Conrardus de Mera, juris utriusque doctor et in armis miles*, 1467; *Dominus Conrardus [dictus] van der Meeren, dominus de Wo[e]lwe sancti Lamberti et de Grasen* (Graesen), *miles ac utriusque juris doctor*, 1471 : plain ; au chef chargé de trois pals, le 2^e brisé d'un maillet penché. Cq. cour. C. : un vol. S. : deux griffons. L. : *S Co* et (E. G., l. 231, Ch. et doc. div., c. I, et Convent de Septfontaines, Etabl. relig., c. 4964, A. G. B.).

Il scelle en qualité d'échevin de Bruxelles.

Le 8 mai 1461, Charles de Bourgogne, comte de Charolais, donne ordre, à Jean Gros, le jeune, son secrétaire et audancier, de délivrer, à messire *Conrard de le Meere*, chevalier, docteur es droits canon et civil, franchement, sans droits, des lettres patentes de conseiller et de chambellan (Chartes de l'Audience, c. 10).

— *Elyas van der Meere*, sergent et serviteur à masse du comte de Flandre, en sa ville de Gand, 1475, 81 : trois feuilles de nénuphar, accompagnées en cœur d'une étoile ; au bâton brochante. C. : deux jambes humaines, les pieds en haut, accostées. L. : *S Elyas van der Meere* (C. G. B., Acquits de Lille, l. 109).

— *Henri van der Meeren*, chevalier, échevin de Bruxelles, 1477, 9, 83 : plain ; au chef chargé de trois pals, le 2^d brisé d'un anneau ; au lambel brochante. C. : une hure et col de sanglier. T. dextre :

une damoiselle. L. : *S Henric van der Meeren* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. B., G., c. XIV, l. 85, et Bruxelles).

Meer, Me[e]re, Meeren. *Johannes, filius quondam Elegasti dicti van der Meeren*, échevin de Bruxelles, 1489, 90 : trois croisettes recroisetées ; au chef chargé de trois pals. C. : un vol. L. : *S Iohis* (Bruxelles et E. G., l. 337) (Pl. 14, fig. 383).

— Gossuin van der *Meeren* scelle pour Nicolas van Halle, résidant à *Nederhockresele* (Nederockerzeel), qui tient, de Jean *Waelravens*, des terres dans cette localité et à Erps ; sans date (XV^e siècle) : plain ; au chef chargé de trois pals ; au filet en barre, brochante sur l'écu. L. : *S Ghoesen v . . . er M . eren* (Av. et dén., N^o 3050).

— Jean van der *Merre* scelle pour son fils Arnould, qui tient, du château de Termonde, un fief à Merchtem, 1513 : une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'une rose. S. : un aigle essorant, perché sur l'écu. L. : *S Ian van der M . . . e* (Fiefs, N^o 4412).

— *Adrien van (!) Meeren*, échevin de l'hôpital de Lille, dans sa seigneurie à Peteghem, 1521 : trois feuilles de nénuphar, les tiges en haut (*Deijnze*, c. K).

— Nicolas van der *Meere[n]*, échevin d'Anvers, 1522, 4 : trois tours. C. : une tour (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1).

— Jacques de *Meer*, maître de l'abbé d'Heijlisse, dans ses cours de Noduwez, 1522, et de Pellaines, 1527 ; échevin de l'église Saint-Jean-l'Évangéliste, à Liège, dans sa cour à Noduwez, 1526 : trois merlettes. L. : *S Iags de Mers* (*Heijlisse* et Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3179).

— Jean van *Meere*, non cité dans l'acte ; son sceau est employé, sans constatation d'emprunt, par *Jehan de Meenche* (Meensel), *le joesne*, échevin de l'église Saint-Jean-l'Évangéliste, à Liège, dans sa cour de Noduwez, 1526 : un coutre de charrue, posé en barre, la pointe en haut, le tranchant à dextre. L. : *S Ian van Meere* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3179, A. G. B.).

— Jacques de *Mere*, échevin de l'abbé d'Heijlisse et de l'église Saint-Lambert, de Liège, dans leurs cours respectives de Noduwez, 1542 (deux actes) : un coutre contourné, la pointe en bas, posé en bande. L. : *✠ Jacques (!) de Mere* (*Heijlisse*).

Il scelle, en 1540, du même sceau, comme échevin de l'abbesse de la Ramée, dans sa cour de Noduwez (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3179, A. G. B.).

— Daniel van der *Meere*, fils de Josse, tient, du château de Termonde, deux fiefs à Opwijck, 1549 :

une rose tigée, la tige recourbée à dextre; au chef chargé de trois merlettes. L. : . . . *iel van der Meerre* (Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. B., et Fiefs, Nos 4302, 4318).

Il a hérité ces fiefs de feu son père, Josse.
En 1548, Daniel van der *Meere* se sert du même sceau, en qualité d'échevin d'Opwijk.

Meer, Me[e]re, Meeren. Jean van der *Meeren*, tenancier juré de Jean van *Locqueghem*, dans sa cour de Koekelberg (près de Bruxelles) et alentours, 1549 : plain-diapré; au chef chargé de trois pals, surchargés, chacun, d'un besant, ou tourteau (Ministère des Aff. Etr., à Bruxelles, Conseil héraldique).

— Jean van der *Meeren*, échevin d'Anvers, 1537 : trois tours; écusson en cœur à trois pals et au franc-quartier (d'hermine?). L'écu brisé d'une bordure engrêlée. C. : une tour (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. I) (Pl. 14, fig. 384).

— *Lucas de Meera*, échevin *illegitimus*, 1574 : trois hérons. C. : un héron (Ibid., c. II).

— Gilles de *Me[e]ra*, échevin *illegitimus*, 1597 : trois oiseaux et une bordure engrêlée. C. : un oiseau (Ibid., c. I).

— Maître Jacques van der *Meire*, prêtre, doyen, curé de Termonde, scelle pour Marie de Keijser (fille aînée de Josse), qui tient, du château de Termonde, un fief à Merchtem, 1600 : une étoile à huit rais. L. : ★ *Jacobus van der Meren* (Fiefs, No 4120).

Il signe : *Jacob vander Merē pbr.*

— Pierre van (!) *Meeren*, échevin de Malines, 1640 : un fer de moulin en pointe, sommé d'une marque de marchand (Pl. 1^a, fig. L.) (Malines).

— Les échevins de Jauche, 1788, 93 : parti; au 1^{er}, d'azur à trois feuilles de nénuphar, les tiges en haut (**Meere de Crujshautem**); au 2^d, de gueules à la fasce d'or (**Jauche**). Couronne à cinq fleurons. S. : deux lions regardants. L. : *Sigillum Giac'h'iae* (Office fiscal de Brabant, reg. 341 et 342, A. G. B.)

D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, une famille van der *Meeren* porte : d'argent (lisez d'or?) à la fasce d'azur, sommée d'un lion de gueules naissant. Les comtes et écuyers van der *Meere de Crujshautem*, en Belgique, portent : d'azur à trois « feuilles de murier » d'or renversées (Il faudrait, évidemment, blasonner : feuilles de nénuphar).

Couronne de « marquis anciens ». S. : deux lions d'or, armés et lampassés de gueules, à la queue fourchée.

Meerbeek. *Kerstiaen van Meerbeke*, bourgeois de Louvain, reçoit, du duc et de la duchesse Brabant, 180 vieux écus à lui dus *van scaden ende van ghevankenissen . . . daer mi Rutgher van Bremen* (ou *Breinen* = *Brienen*?) *op haer scout ghevaen hadde . . .*, 1359, 5 janvier (n. st.) : un fascé (de six

pièces) et une pelle (?) brochante. L. : ★ ★ *Kerstiaen . . . Marken* (!) (Chartes des ducs de Brabant, No 1692).

Le meuble qui broche sur le fascé consiste en une tige, munies aux extrémités de deux boules, celle du haut assez mince, celle du bas beaucoup plus grosse (touche!).

Un Jean van *Meerbeke*, jadis prisonnier à Bâsweller, sous le sire de Rotselaer, reçoit, en 1374, un acompte sur une l. t. de 122 moutons; son sceau est tombé (Chartes des ducs de Brabant).

Meerbeek. Les échevins de *Meerbeke*, 1416 (n. st.), 37 : trois fleurs de lis, au pied coupé. L'écu sommé d'un oiseau, passant à senestre. L. : ✠ *S scabinorum de Mierebeke* (Léproserie de Terbanck, à Héverlé, Etabl. relig., c. 4723, A. G. B.).

— Pierre van *Meerbeke*, reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens, dû, par le duc, à lui et à Béatrice Zomers, sa mère, du chef d'un jardin, « *neven den putte geheiten den Kijekelere* », vendu pour cause de l'agrandissement du parc ducal, à Bruxelles, 1432 : trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier chargé d'un lion. T. : un ange. L. : *S' Petri de Meerbeke* (Chartes des ducs de Brabant).

— Guillaume van *Meerbeke*, échevin de Malines, 1589 : trois triangles ondes, rapprochées au centre de l'écu, la 1^{re} sommée de trois canettes. C. : une canette. L. : *Sig sca Gviltelmi de Mirbeke* (Malines).

— Guillaume van *Meerbeke*, échevin de Malines, 1595, 6 : une fasce ondes, surmontée de trois merlettes. C. : un oiseau essorant (Malines).

— Louis van *Meerbeke*, licencié-ès-droits, échevin de Malines, 1636, 8, 42 : même écu. C. : un oiseau entre un vol (Malines).

Meerbeek, voir **MEERWIJCK**.

Meerenstein, voir **Egmond**.

Meerhem (Thierry van), échevin de Bois-le-Duc, 1418 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une aigle; aux 2^e et 3^e, deux fascés, accompagnées de huit (3, 2, 3) merlettes, rangées en orle (Helmond) (voir **Bleyche**).

La mayson de MEERHEM : d'or, à la bande de sable sargé de trois quinte feuilles d'argent (Corn. Gailliard, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

La mayson VAN DEN ACKERE : d'or, à la bande de gueulle et quinte feuilles d'argent.

Meerhout (Les échevins du damoiseau Gérard van Rummen, à), 1342 : une fasce. T., derrière l'écu : un chevalier, armé de toutes pièces, tenant de la droite un glaive, et coiffé d'un heaume cimé de deux cornes de bœuf (Malines)

— (*Scepenen ons heerscaps van Diest in den dorpe van*), 1418, 35, 50, 60 : deux fascés (Malines).



Fig. 1.



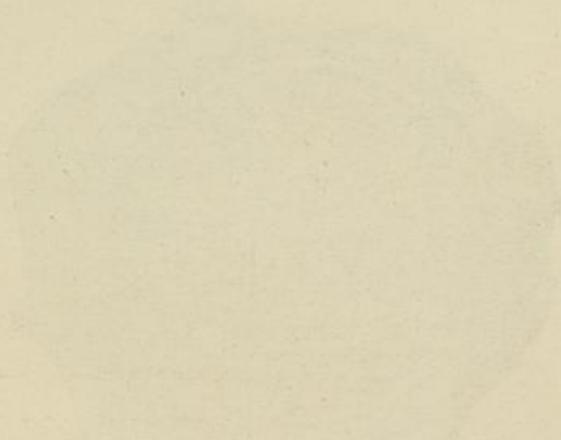
Fig. 2.

Pl. CIX.

Fig. 1. Eugène, comte de Maldeghem, seigneur de Steenhuffel
et Diepenstein (fin du XVII^e siècle) (1).

Fig. 2. Pierre-Pascal de Deckere, chevalier, amman d'Anvers (fin du XVII^e siècle).

(1) La description de ce sceau figurera au *Supplément*.



Meerhout (Henri van), jadis prisonnier à Basweiler, dans la troupe de la commanderie de Chantraine; i. t. : 82 moutons, 1374 : plain; au chef denché, chargé d'une coquille et de deux besants, ou tourteaux. L. : . . . *Henrics de M.* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 14, fig. 385).

— Nicolas van *M[eer]hout*, échevin de Tervueren, 1419, 22 (n. st.) : trois feuilles de chêne, celle de la pointe accostée de deux glands, le 1^{er} posé en bande, le 2^d en barre; au franc-quartier brochant chargé d'une rose à six feuilles. L. : *S Claes van Merovt* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

MEERLAIR (*Bertolomeus de*), échevin de Bois-le-Duc, 1443 : trois merlettes. L. : . . . *artholomei de Meerlair* (Ibid.).

Meermans, voir **Meremans**.

MEERSBERGHE (Louis van den), échevin de Louvain, 1453, 3 : un lion, issant de la pointe; au chef chargé d'une rose, accostée de deux mouchetures d'hermine. L. : *S Ludouici de Meersberghe scab lou* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Meersel. Jean van *Mersele*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Berg-op-Zoom; i. t. : 88 moutons, 1374 : trois renards, rangés en pal, et un bâton brochant. L. : *S Ian Vos van Mersele* (Chartes des ducs de Brabant).

Meersch (Jean van der), bailli de Bruges, 1358 : une croix (hachurée), accompagnée au 1^{er} canton d'un oiseau (Chartes des comtes de Flandre).

— Jean van der *Mersch*, receveur de la dame van den *Gruthuse*, 1409 : une croix (le 1^{er} canton est cassé). C. : une aiguère, à deux anses, entre deux cornes de bœuf. L. : *S Joh. n. . . e Prato* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 53, 56).

— Jean van den *Meersche* (fils de Guillaume), échevin de *Tielroede brouc* (Thielrode), 1426 : trois hamaines, la 1^{re} transformée en lambel par l'adjonction de trois petits pendants, et une bordure engrêlée. L. : *Sigill Ian van den Meersche* (Baron de Maere d'Aert-rijcke).

— Jean van den *Meersche* déclare tenir, du château de Termonde, un fief à Hamme, 1430 : une fleur de lis, épanouie. L. : *S Ian van de M.* (Fiefs, N° 3726).

— Philippe van den *Mersch*, mari de damoiselle Marguerite van *Vorssele* (Vorssel), déclare tenir, de la cour de Vriessle, une rente sur un fief à Contich, 1468, le 10 août : une fasce échiquetée et une bordure engrêlée. C. cassé. L. : *de Merresse* (Av. et dén., N° 219).

— Jean van der *Mersch*, fils de Jean, tient, du château

de Furnes, un fief à Steenkerke, 1514 : un chevron, accompagné en pointe d'un trèfle (ou étoile?) et un lambel brochant. S. senestre : un griffon. L. : *S Ian van der Mersch f Jans* (Ibid., c. 889, l. 897-969).

Meersch. Josse van der *Meersch*, alias *Meerschaert*, bailli et semonceur du comte de Flandre, dans sa seigneurie de *Sgravenlivenare*, 1520, 1, 2; amman de la seigneurie de Grammene, 1524 : une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'une merlette, et un bâton brochant sur l'écu (Deijnze, c. K et L).

L'acte de 1524 ne lui donne pas son alias.

— L'abbé et le couvent des Prémontrés de Justemont, au diocèse de Metz, vendent, *a honoré seigneur Pierre van der Mersche, escuyer, officier et capitaine de Beaurepair* (Beaurepère), *Sollewres* (Solleuvre), *Berris, Mont Saint Jan* (Mont-Saint-Jean), etc., *certain nostre bien es villages de Balsingenn, Buringenn* (Burange), *Dudlingenn* (Dudclange), *Bodesperch* (Badersberg), *gisantz et situez en la seigneurie du Mont Saint Jan, pays de Lucembourg, sy comme de recevoir et profiter par admodiation la somme de neuf a dix escus par an . . .*, 1574, le 6 novembre : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un chevron, accompagné de trois trèfles; aux 2^e et 3^e, trois coquilles. C. : un lion issant. S. : deux lions. L. : *S P. eter van der Mersch* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 2869^a).

Il résulte, de cet acte, que, pour la distance du lieu, diversité de langage, le couvent avait eu, souvent, des procès avec ses tenanciers ressortissant audit bien.

Le seigneur de HOMBERGHE (Oombergen) : d'argent, à la croix de gueulle; au premier canton, un courbeau de sable (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Le seigneur de HUUCQUESGHEN : pareilles (Ibid.).

La mayson van der Meersch : aussy (Ibid.).

La famille van der *Meerschen*, annoble, en Belgique, le 31 juillet 1872, porte : d'or, au chef échiqueté d'argent et de sable. C. : une gorbe de roseaux de sinople, liée d'or.

Devise : *Laet cloeijen 't water van der meersch*.

Meerschaert, voir **Meersch**.

Meerschaute (Jan van den), fils de Zegher, tient un fief de la cour d'*Oisterseele* (Oosterzeele), appartenant à Antoine de Bourbon, comte de Vendôme, seigneur du pays de *Roden*, 1540 : un chevron accompagné en chef à dextre de . . . (cassé) et à senestre d'une étoile, et en pointe d'une rose. L. : . . . *Ian* (Fiefs, N° 4732).

Meerschen, voir **Meersch**.

Meersman. Renier *Mersman*, échevin de Tirlemont, 1427 : une fasce, surmontée d'une lettre **B**. L. : *neri en* (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

— (Henri de), échevin de maître François de Beere, dans sa seigneurie de Grammene, 1524 : un chevron,

accompagné en chef de deux merlettes et en pointe d'un gland (*Deijnze*, c. L.).

Meersman (Adrien de) tient, du château d'Alost, le tiers d'un fief à Erembodegem, provenant, par héritage, de Jean van Leebeke, dit Prince, son beau-père, et dont les deux autres tiers appartiennent à son beau-frère, François van Leebeke, 1538 : un pélican dans son aire, avec ses jeunes. T. : un homme sauvage, tenant sa massue sur l'épaule gauche. L. : S *Adriaen de Mersman* (!) (Fiefs, N° 4920) (voir **Rivieren, Spiroel**).

Ce même écu se trouvait, en l'église de Ninove, sur la pierre tombale de Marie-Maximie de Meersman, morte le 26 décembre 1709, femme de Pierre-Joseph van Eeuwijck, fils de Pierre (Bibl. royale à Bruxelles, C. G., reg. 1521, p. 49).

Elle était fille de Henri-Charles de Meersman.

Devant le notaire F. Van Wambeke, à Alost, le 14 mars 1761, concluent un contrat de mariage : *d'heer ende meester Jacobus Christianus Vincentius van Langenhove et Jo^e Agnes Petronella* de Meersman, tous deux majeurs.

Elle est assistée dudit notaire, comme tuteur.

Signent encore, comme témoins : J[ean]-D[ominique] van Langenhove (père du futur), J[ean]-B[aptiste]-J[oseph] de Meersman (frère de la future), F. Lenaert, la veuve de J[ean]-F[rançois] de Meersman (mère de la future), et P[hilippe] J[ean]-F[rançois] Meert (docteur en médecine, beau-frère de la future).

A Alost, le 28 janvier 1796, les enfants des époux maître Jacques-Chrétien van Langenhove et Agnès-Pétronille de Meersman déclarent que, après le décès de leur dit père, sa succession a été réglée entre eux et leur mère, d'après la coutume du pays d'Alost; signent : J[ean]-B[aptiste]-D[ominique] van Langenhove,

F[rançois]-A[lexandre] de Waepenaert, Agnès-J[eanne]-C[é]lolette de Waepenaert, née van Langenhove (sa femme),

M[arie]-C[hristine] J[oséphine] de Waepenaert, née van Langenhove,

C[harles]-M[arie] van Langenhove, C[harles]-L[ouis] de Waepenaert (mari de M.-C.-J. van Langenhove ci-dessus),

van Langenhove, née J[eanne]-M[arie] de Clippele (femme dudit Jean-Baptiste-Dominique van Langenhove).

Les documents ci-dessus analysés se trouvent chez M. Louis van Langenhove, à Bruxelles.

Jacques-Chrétien-Vincent était né à Termonde, le 22 janvier 1736, fils de Jean-Dominique van Langenhove, chef-bailly d'Escornaix, etc., et de Thérèse-Cornélie Mortgat.

Sa femme, Agnès-Pétronille de Meersman, né en 1730, avait pour parents maître Jean-François de Meersman, licencié en droit, d'abord greffier de la chambre pupillaire d'Alost, puis greffier de cette ville († le 6 février 1746), et d'Agnès van Oultre;

pour grands-parents : maître Jean-Baptiste de Meersman, avocat, greffier de la cour féodale d'Alost, et de Jeanne-Marie van der Donck/États civils d'Alost et de Termonde).

Meerssen (Les échevins de), 1374, 9 : dans le champ du sceau rond, un évêque, tenant de la main droite sa crosse et de la gauche une bouteille, ou un sac, où vient manger, ou boire, une colombe, accosté de deux écus, chacun au lion couronné, à la queue fourchée (Chartes des ducs de Brabant).

Meerte. *Johannes M[er]the*, échevin de Bruxelles, 1273 : trois fleurs de lis (entières) et un semé de billettes. L. : S e (Bruxelles).

— (Guillaume, échevin de Bruxelles, 1337 (n. st.) : écartelé; aux 1^{er} et 4^e plain; au chef de quartier échiqueté; aux 2^e et 3^e, trois fleurs de lis, au pied coupé. Une étoile broche en cœur sur l'écartelure. C. : un bonnet issant d'une cuve. L. : S *Willelmi dicti Meerte* (Chartes des ducs de Brabant, et Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B., *passim*).

— (Guillaume, le jeune, même qualité, 1337 : même écu, mais les fleurs de lis mal ordonnées, et sans l'étoile. Même C. (Chartes des ducs de Brabant).

— (*Willelmus dictus*), 1337; *Willelmus, filius quondam Johannis dicti Meerte*, 1358, 63, 4, 73, même qualité : même écu, les fleurs de lis posées 2 et 1. Même C. L. : S *Willelmi dicti Meerte* (Bruxelles, G., c. XIV, l. 91, et Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

— (*Gendulphus*) (et *Geldulphus*), même qualité, 1359 : trois fleurs de lis, au pied coupé. C. : un bonnet entouré de deux cercles, issant d'une cuve. L. : *Sigillu' Geldulphi Meerte* (E. G., l. 131, Bruxelles, Actes scabinaux de Bruxelles, *passim*, et Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

— (Guillaume), même qualité, 1379, 80 : trois fleurs de lis, au pied coupé; écusson en cœur plain, au chef échiqueté. L. : S *Willi' dicti Meerte* (Bruxelles et G., c. XV, l. 82).

— (Henri) et Jean, son fils (son sceau est tombé), scellent, en qualité de parents (*magen*) de Henri van Lijmborch, 1391 (n. st.) : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, plain; au chef de quartier échiqueté; aux 2^e et 3^e, trois fleurs de lis, au pied coupé. C. : un bonnet, issant d'une cuve. L. : S *Henrici dci Meerte* (Chartes des ducs de Brabant, N° 3304).

Il semble y avoir une étoile brochant sur l'écartelure.

— (Daniel), échevin de Bruxelles, 1407, 8 : même écu que Guillaume, 1379, l'écusson en cœur mal gravé : le chef est trop grand, de sorte que le champ, plain, est réduit presque à l'état de champagne. C. : un bonnet, issant d'une cuve. L. : S *Daniel Merte* (Bruxelles et G., c. XIV, l. 91).

— (Jean) (fils de feu Henri), même qualité, 1430, 5 : même écu et C. que Guillaume, 1337, mais un losange (?) au lieu de l'étoile. L. : S *Johannis di Merte* (Ch. et doc. div., c. 1, G., c. XX, l. 101, et Bruxelles).

— (Jean), à Bruxelles, possède un bien sur le ruisseau dit Schaerbeek, 1414 : même écu, mais sans le losange (*Cambre*).

— (Jean), échevin de Bruxelles, 1434 : écartelé ;

aux 1^{er} et 4^e, plain, au chef de quartier échiqueté; aux 2^e et 3^e, trois fleurs de lis, au pied coupé. Un . . . (maillet?) brochant en cœur sur l'écartelure. C. : une tête et col de dragon entre un vol. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Iohānis d'i Meerte* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et G., c. XVIII, l. 107^a).

Meerte. Henri *Merte*, échevin d'Aerschot, 1469 : trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier brochant chargé d'une lettre h. L. : *S Henric Mert*. *arscot* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, Etabl. relig., c. 3608).

— (Josse) tient, du château d'Alost, un fief à Erembodeghem, 1524; n'ayant pas de sceau propre, il emploie celui de Jean van den (!) Langhenhove : trois roses. L. : . . . *an van La*. (Fiefs, N° 4908) (voir **Cassart**, **Koningsloo**, **Looz**).

Meerten (Albert van) (*Merten* et *Meerthen*), prêtre, contre-scelle le sceau d'Albert, palatin du Rhin, duc de Bavière, *ruard* du Hainaut, de Hollande, etc., 1363; chanoine du *dôme* d'Utrecht, reçoit 300 écus, à valoir sur la somme que la duchesse de Brabant doit à Jean de Blois, duc de Gueldre, etc., 1372 : un sautoir, chargé en cœur d'une lettre *M* et cantonné de quatre fers à cheval. L. : *Meer*. . . (Elseghem et Chartes des ducs de Brabant, N° 2439).

La seconde quittance est datée de La Haye, le vendredi après la Sainte-Lucie (17 décembre) 1372.

— (Guillaume van), garant de Jean van *Beijnhem* (Beinum), écuyer (fils de Jean), qui vend, à la commanderie de Saint-Jean, à Arnhem, une terre à *Hoesden* (Heusden), *op den Pol*, 1382, *op den heijlighen pijnxter dach* : un sautoir, accompagné de trois fers à cheval, 2 aux flancs, 1 en pointe, et au lambel brochant. L. : *S Willem van Merte* (Arnhem, Commanderie de Saint-Jean).

— (Thierry van), *heemraad* en *Nederbetuwe*, 1490 : un lévrier colleté, sautillant (*Wassenaer*).

— (Guillaume van), caution pour *Goirt Pannenkoick* et sa femme, *Evert*, 1519 : trois annelets, mal ordonnés, en pointe, le 1^{er} soutenant une croix alésée, à la traverse abaissée, ladite croix recroisée au haut et à dextre (*Geld.*) (Pl. 14, fig. 386).

MEERWIJK (Henri van der) scelle pour Henri Scuddemouwe et Gérard van der Masen, qui reçoivent, du Brabant, un acompte de 114 1/4 vieux écus, pour leurs services dans la guerre contre le comte de Flandre, 1337, 7 juillet; Henri et *Mant uter Meerwije*, frères, reçoivent, du Brabant, soixante et quelques (second chiffre illisible, par suite d'une déchirure du parchemin) vieux écus, pour leurs frais, dommages et pertes (dans la même guerre), 1337, 19 nov.; Henri scelle pour *Reijnken van der Heijden*, qui reçoit, du Brabant, un acompte

de 50 vieux écus, pour ses services dans ladite guerre, 1337, 7 juillet; scelle pour Gérard de Vette, qui reçoit, du Brabant, un acompte de 90 1/2 vieux écus, pour ses services, dans ladite guerre, 1337, 7 juillet : trois masses à picots. L. : *S Heinrich van Meirwich* (Chartes des ducs de Brabant, N° 4178, 4529, 4183, 4186).

MEERWIJK. Jean van der *Merwijn*, écuyer, cousin de Roger van Heeckeren et de sa femme, Odile, 1364 : même écu. L. : *S Iohannes de Merwic* (Dusseldorf, *Col.*, N° 838).

Le meuble que les deux personnages ci-dessus portent sur leur écu est l'arme appelée aussi masse à picotons et, par les Allemands, *Morgenstern*.

— Jean van *Merwick*, caution d'Hedvige, veuve de Jean *Ba[e]ke*, chevalier, 1374 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) feuilles de tillenul (nénuphar), renversées, sans tiges. L. : . . . *Iohannis de Merwich* (Dusseldorf, *Werden*, N° 147).

— Jean van *Merwich*, homme du comte de Moers, 1416 : même écu. L. : *S Iohan*. *wic* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 738).

On peut se demander si ces deux Jean van *Merwick* (*Merwich*), de 1374 et de 1416, n'empruntent pas leur nom à la localité de Merbeck, près de Mōrs, dans la Province Rhénane.

— Henri van *Marwick*, écuyer, scelle le traité d'alliance des nobles et des villes de la Gueldre, 1418 : plain; au chef d'hermine, chargé à dextre de . . . L. : *S Henric van Merwic* (Arnhem, *Rekenkamer*).

— *Jasperus de Merwick*, échevin de Nimègue, 1518 : coupé, d'hermine plain sur . . . plain. C. : un vol (*Geld.*) (voir **Doerne**, **Friemersheim**, **MERWEKE**, **Tengnagel**, **VELAER**).

Meese (Pierre) (ou *Moese*?) échevin de l'Ecluse (Flandre zélandaise), 1421 : deux étoiles à cinq rais en chef et un . . . en pointe (cassée), accompagnés en cœur d'une merlette. L. : *S Pieter*. (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 78, 79).

Meesens (Jean), échevin de Heijst-op-den-Berg, 1529 : trois étoiles, accompagnées en cœur d'une rose, tigée et feuillée. L. : *Si*. *Mees*. . . (Elseghem) (Pl. 14, fig. 387).

Meester (Jean de), homme du château et Vieux-Bourg de Gand, 1481 : un oiseau (colombe?) essorant, accompagné au point du chef d'une coquille. L. : *S Ian de Meester* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 116).

— *Mauvers de Meestre*, échevin du pays de Nevele, 1489 : un *agnus Dei* regardant. L. : *S Mauvers de Meest*. . . (Baron de Maere d'Aertrijke).

— (Jean de) tient, du château et Vieux-Bourg de

Gand, un fief *illeg*, paroisse Sainte-Pharaille, 1502 : un oiseau, surmonté à senestre d'une coquille (Fiefs, N° 2695).

Dans l'acte, il s'appelle *de Meestre et de Meestere*.

La famille de Meester, de Meester van Ravestein et de Meester de Betzenbroeck, porte : de sable à la croix «pâtenôtrée» d'or (de sable à neuf besants, accolés en croix). C. : la croix de l'écu entre un vol de sable.

Meesterjans (Mathieu), échevin du duc de Brabant, dans la franchise d'Overijssche, 1464 : une fleur de lis, au pied coupé, accompagnée de cinq étoiles à cinq rais, rangées en orle. L. : . . . *attijs Me* s (Bruxelles).

Meester-Willems (Guillaume), jadis prisonnier à Bâweiler, sous Jacques de Bourbon ; i. t. : 15 moutons, 1374 : trois croissants et un sautoir, brochant sur les deux supérieurs. L. : *S Willem* *willems* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 14, fig. 388).

Meetkerke (Henri de), homme de fief du comte de Flandre, 1329, à Bruges : deux glaives, passés en sautoir, les pointes en bas. L. : *S Henri de Mee* . . . *kerke* (Chartes des comtes de Flandre, *passim*).

— (Josse, fils de Chrétien de), même qualité, 1401, au bourg de Bruges, 1401, 3 ; Josse de *Meedkerke*, homme de fief dudit comte, dans la seigneurie de *le Houtsche*, 1403 : une croix engrêlée. L. : *S Ios* . . . *van Meetkerke* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 38, 39, 125).

— (Henri van), échevin du Franc de Bruges, 1421, 3 : même écu que Henri, 1329. C. : une tête et col de biche (?). Le cq. accosté des lettres k et t. L. : *Meetkerke* (Ibid., l. 43, 125).

— (Jean de), l'un des tuteurs de Simon, fils d'Olivier van der *Banc*, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1469 : même écu. C. : une tête et col de L. : *S Ian* (!) *de Meetkerke* (Ibid., l. 379).

Le seigneur de OUYERLANDE : de gueulle, à deux espees, mys en sautoir, les pointz en baes, d'argent, les croes mansés (manchées) et pomés, tout d'or (CORN. GAILLIARD, L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres). La mayson de MEEDTQUERQUE : pareilles (Ibid.).

Meeus (Henri) et Pierre van *Bolenbehe*, reçoivent, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens dû, par le duc de Brabant, du chef d'un jardin avec vignes, englobé dans le parc ducal, 1432 : une barrière de prairie. L. : *S ic M* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Arnould), scelle le dénombrement de son fils, Libert, chanoine de *St Plissis* (Saint-Sulpice), à Diest, qui tient, de Jean van den Huijs, un fief, à *Miskem* (Miscom), sous le seigneur de *Zichenne* (Sichem), 1470, le 30 juin : trois flanchis, chargés, chacun, d'une croissette. L. : . . . *nou* . . . v. (Av. et dén., N° 940).

Meeus (Martin), échevin du duc de Brabant, à Overijssche, 1497 : une coquille (rose, besant, tourteau ?), surmontée de trois pals retraites (C. C. B., c. 107).

— *Claes Meeus zoon*, échevin d'Amsterdam, 1538, 42 : une marque de marchand (Notre-Dame, Anvers, Couvent de Saint-André de *ter Saligherhaven*) (Pl. 1^a, fig. LI).

— (*Walrand*), licencié-ès-droits, juré dans la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1635, 7, 40, 3 ; lieutenant du receveur général des domaines du Roi, au quartier de Bruxelles, 1640 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois épis, accostés de deux animaux affrontés, le tout posé sur une terrasse ; aux 2^e et 3^e, un chaudron, accompagné de trois étoiles à cinq rais, 2 en chef, 1 en pointe. C. : un oiseau essorant, tenant du bec un rameau. L. : *S Walrandi Meeus* (C. C. B., c. 47) (voir **CRAIJEWERVE, Meeux**).

Ces armoiries varient légèrement de celles des comtes de Meeus, qui sont :

écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, d'argent à trois épis de blé de sinople, accostés de deux chevreaux, au naturel, affrontés, le tout posé sur une terrasse de sinople ; aux 2^e et 3^e, de sable, à une «chaudière à brasser» d'or, accompagnée de trois étoiles à cinq rais du même, rangées en chef. G. : un corbeau essorant, au naturel, tenant du bec une branche de laurier de sinople. S. : un chevreau, au naturel, et un lion d'or.

Devise : *Virtute et prudentia*.

Meeux van Overijssche (Jean), secrétaire de la duchesse de Bourgogne et de Brabant, 1439 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé d'une croix engrêlée. C. : une fleur de lis, au pied coupé, entre un vol. S. dextre : un lévrier (C. C. B., c. 111, *passim*) (voir **Ee, Coppin, Meeus, Os, Wittem**).

— Jean *Meeux* (tout court), receveur de Fauquemont, 1448 : une croix engrêlée. C. : un vol, chargé de deux fleurs de lis, rangées en pal. S. dextre : un lévrier colleté (Ibid.).

MEFFE (Meeffe) (*Henry de*), maieur de Noville-sur-Mehaigne, 1535 ; maieur des courtes et justices de *Noville sur Mehaigne, appartenant a noble et honnoree damme madamme de Dongelbert* (Dongelberg), *Noville*, etc., 1537, 9 : une herse de labour triangulaire. L. : *S Henry de Me* . . . (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3179, A. G. B.).

MEGADEM (Jean van) et *Hillen*, sa femme, déclarent avoir vendu à Gilles van Bogaerden, tous les droits hérités, par ladite *Hillen*, de feu *Conrard van Retingen* (Redinghen ?), son frère, sur un bien (*hofstat*) et une maison, sis hors la porte Saint-Gudule, *int tellebert*, à Bruxelles, 1370, le 26 juillet : parti de . . . et de . . . , à la fasce bretessée et et contre-bretessée, brochante, surmontée à senes-



Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. CX.

Fig. 1. Josse-Hubert van den Vijvere, *praetor* du pays de Grimbergen
(XVII^e-XVIII^e siècle).

Fig. 2. P.-J. Robijns, seigneur des Grand et Petit-Rollant (XVIII^e siècle).



tre d'un trèfle. L. : $\text{✠ S' Henhen} \times \text{v}[d] \times [g] \dots \text{vm}$
(Chartes des ducs de Brabant, N° 332).

Meganc (Nicolas), homme de fief du Vieux-Bourg, à Gand, 1564 : un griffon passant. C. : un griffon issant (C. C. B., Acquits de Lille, l. 374).

— (Nicolas), même qualité, 1587 : même écu. C. cassé. L. : *S Cl.* (Ibid., l. 229).

Megen. Jean, sire de *Meghen*, chevalier, homme du seigneur de Fauquemont, scelle un acte de Mathilde de Gueldre, dame de Malines et de Macesjck, 1347 : plain ; au chef plain. L. : . . *Iohannis domini de Meghe* . . (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 500) (voir **Abcoude**, **Hersel**).

Voici, d'après GELRE, le blason du *here van Meghen*, Brabançon : d'or, au chef de gueules. Volet d'or. Cq. couronné d'or. C. une tête et col de chien braque de gueules, langué d'argent.

— Arnould van *Meghem*, échevin de Vilvorde, 1533 : même écu. Cq. couronné. C. cassé (on voit un col d'animal). L. : *S A* *Meghen* (Bruxelles).

Emondus de Meghen, presbiter, capellanus prime capellanie sancti Mathie in ecclesia beate Gudile bruxellensis, transporte, devant deux échevins de Bruxelles, à *Egidius dictus Daneels, aurifaber, filius Henrici dicti Daneels, sellarii, quem habuit a quondam Maria de Monte, sua dudum uxore* : un domistadium, avec maisons, sis *in vico dicto den Steenwech*, en face de la chapelle de Marie-Madeleine, 1407, le 21 décembre (G., c. IV, N° 493)

Megere, voir **Limburg**.

Mehagne, voir **Havrec**, **THYNES**.

Meij (Louis de), fils d'*Anceel*, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1481, 3 : une fasce ondulée, accompagnée de trois (2, 1) rameaux. T : un ange. L. : *S Ludouici de Mey* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 380).

— (Henri de) scelle pour Jacques Cammaert (fils d'Antoine), qui tient, du château de Termonde, un fief à Saint-Gilles, 1513 : deux roses, tigées et feuillées, sur une terrasse. L. : *S Heinderic de Mei* (Fiefs, N° 4410).

— (Antoine de), prêtre, tient, du château de Termonde, une dime à Zaamslag, 1514 : un chevron. L. : *Antonius de Maio* (petit sceau-cachet) (Ibid., N° 4365).

— (Jean de), échevin de Rotterdam, 1660 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un arbre. C. : un arbre. L. : *S Jean de Mey* (U.) (voir **Maije**, **Meye**, **MAIJO**).

Meijden (Jean van der), tenancier de la cour censale du couvent de Saint-Jean, de Liège, sise dans la paroisse de *Velme* (Velm), *in dije catten strate oft aldaer omtrijnt*, 1460 : un oiseau. L. : $\text{✠ S Ian van der Meye}$ (Couvent de Mariendael, à Diest, Etabl. relig., c. 4686, A. G. B.) (voir **Poele**).

Meijden (Fop van der) (fils de Pierre), échevin de Rotterdam, 1581 : deux fasces, accompagnées de neuf (4, 3, 2) flanchis. G. : un vol. L. : *S v d Me* (U.).

Meijdoghen (Hughes), échevin de Léau, 1375 (n. st.) : deux fasces, accompagnées de trois roses, rangées en chef, et de trois (2, 1) maillets, posés en fasce. L. : *S Hegois Meydoghe scab lew* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 14, fig. 389).

Une famille *Meijdoghen*, à Tirlemont, scellait de dix (4, 3, 2, 1) roses (Voir J.-Th. DE RAADT, Armorial brabançon).

— *Robijn Meijdoghen*, échevin de Tirlemont, 1401, 5, 6 : dix (4, 3, 2, 1) roses. L. : *Roberti . . . dogen scabin* (Abb. d'Oplinter, A. G. B.; Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

En 1422, il se sert d'un autre sceau, aux mêmes armes (Abb. d'Oplinter).

— Robert *Meijdoghen*, échevin de Léau, 1426 (n. st.) : coupé ; au 1^{er} parti ; a, trois (2, 1) roses ; b, . . . (cassé) ; au 2^d, trois pals (M. J. Maertens, à Gand).

— Robert *Meijdoegen*, échevin de Tirlemont, 1444 : dix (4, 3, 2, 1) roses, accompagnées d'une étoile à cinq rais, posée entre les trois roses de la pointe. L. : *S Roberti Mei* (Abb. d'Oplinter, c. 2, A. G. B.).

— Grégoire *Meijdoghen*, échevin de Léau, 1459 : trois pals ; au chef coupé ; au 1^{er}, trois (2, 1) roses ; au 2^d, fruste (un écusson accompagné de . . . besants en orle?). L. : *S Gregory Meydoghen scabi lewe* (Ibid.).

— Robert, Henri et *Meghtilt Meidogen*, frère et sœur, déclarent tenir, du seigneur de *Nederlinter* (Neerlinter), une prairie *op tshertogengracht* ; elle tient, seule, du seigneur de *Tganternej*, un bois à *Binckeem* (Binckom), et du seigneur de *Goetsenhoven* (Gossoncourt), la cour censale de *Lutstage ende Hellingen*, à *Goetsenhoven*, 1470, le 4 septembre ; Henri scelle seul : dix (3, 3, 3, 1) roses. L. : *Hen dog* . . (Av. et dén., N° 962).

Meye (Nicolas), échevin de *Diedenhoven* (Thionville), 1455 : un grillage, mouvant de tous les bords du champ, les tiges attachées, à chaque croisement, au moyen d'un rivet ; au chef burelé (de 6 ou 7 pièces), au lion couronné brochant, issant. Cq. couronné. C. : un lion couronné, issant. L. : *Claes Mei van Diedenho* . . . (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 1057*) (voir **Maije**, **Meij**, **Meijden**).

Meijer[e], *Jhan de Meier* et *Jhan van der Marct van Alst* (Alost), hommes de fief du comte de Flandre, 1298 : une rose (quintefeuille), au lambel brochant. L. : $\text{✠ ici (= villici) de Alost}$ (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2494, A. G. B.).

Meijere. *Amelricus Meier*, échevin de Bruxelles, 1304, 5 : un mouton passant. L. : *S' Amelrici dei Meyre* (G., c. XIV, l. 100, et c. l. l. 128).

— Jean de *Meijere*, homme de fief du comte de Flandre, 1333 : une fasce partie, la 1^{re} moitié échiquetée, la 2^{de} frettée (Chartes des comtes de Flandre).

— *Jacop de meijer van der prochie van Opwijk* (Opwijk), 1341 : une rose (quintefeuille), surmontée d'un lambel (ne brochant pas). L. : $\text{✠} \text{✠} \text{S}$ *Jacop de Meiere van Oppüt* (sic!) (*Afflighem*).

— *Zegher de Meijer*, de Grammont, homme de fief de Jean de Fosseux, chevalier, seigneur de Boulaere, 1372 : écartelé, de . . . et de . . . (plain) (Els.).

— Guillaume *Meijer*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous l'écoute de Maestricht ; i. t. : 32 moutons, 1374 : une ramure de cerf, accompagnée de trois (2, 1) besants ou tourteaux. L. : $\text{✠} \text{S}$ *Wilhelms Meyer* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 13, fig. 391).

— Pierre de *Meijere*, homme de fief du Vieux-Bourg de Gand, 1387 : même écu que Jean (1333), brisé en chef de deux étoiles à cinq rais (Fiefs, N° 2672) (Pl. 14, fig. 390).

— Jean de *Meijere*, *tolnare* à Termonde, 1396 : un cygne, accompagné au point du chef de . . . (rose, étoile?) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70, 71).

— Gauthier de *Meijere*, semonceur, au nom de sa fille Marie, *up 't heerscip van Beverne, in 't houde hof*, sis à Lookeren, 1405 : un lion couronné et une bordure componée (Gand, Chap. de Sainte-Pharalide).

— Guillaume de *Meijere* scelle, pour des tiers, des quittances relatives à des rentes sur l'espier d'Alost, 1428, 31 : une barrière de prairie, accompagnée au canton senestre d'une étoile. T. : un homme sauvage, tenant sa massue de la main droite. L. : ✠ *Willem de Meiere* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 371).

— Jean *le Meijere*, homme de fief du comte de Flandre, à l'Ecluse (Flandre zélandaise), 1428, 9, 33 ; échevin de cette ville, 1438 : un arbuste, sur une terrasse. T. : un ange. L. : *S' Ian de Meiere* (Ibid., l. 78, 79, 82, 83, 239).

— Guillaume de *Meijere* scelle, pour un tiers, une quittance relative à une rente sur l'espier d'Alost, 1434 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois merlettes ; 2^e et 3^e, une barrière de prairie. T. : un homme sauvage, tenant sa massue de la main droite. L. : *S Willem* (Ibid., l. 371).

— Jean de *Meijheere*, maieur de la *vierscare* de Kemseke, 1435, 6, 9 : un chêne englanté, sur une terrasse. L. : *S Ian de Meiere* (Ibid., l. 240).

Meijere. Jean de *Meijere*, échevin de maître François de Beere, dans sa seigneurie de Grammene, 1524 : un cor de chasse, accompagné de trois (2, 1) étoiles (*Deijnse*, c. L.).

— Nicolas de *Meijere*, échevin d'Anvers, 1609 : un ours. C. : l'ours issant (114 lettres scab.) (voir **Coninc, Meijers, Musschenzele, Preco**).

La famille Mayer, anoblie, en Belgique, le 19 septembre 1887, dont le chef porte le titre de chevalier, transmissible par ordre de primogeniture, et le nom de Mayer van den Bergh, a pour armoiries d'argent au chevron de gueules, accompagné en chef de deux roses du même et en pointe d'une plante de muguet au naturel, garnie de quatre tiges fleuries, terrassée de sinople. Couronne à cinq perles pour le chevalier. Pour les écuyers, C. : la plante de muguet de l'écu.

Meijers (Elisabeth), veuve de Gilles van der Vorst, tient, du château de Termonde, *de meijerie van Gremberghen*, avec arrière-fiefs, 1430 : une merlette, accompagné de trois (2, 1) roses (?). L. : . . . *Lüs* (Fiefs, N° 3692).

Il est douteux que *Meijers* soit son nom de famille. L'acte l'appelle : *Lÿsb"tsmeijers wedeuce Gillis van der Vorst* = Elisabeth, veuve du maieur Gilles van der Vorst.

— Sœur Marie, abbesse du couvent de *Spermaille* (*Spermalia*), reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1452, 6 : dans le champ du sceau, ogival, une sainte, sous un dais ; au bas, un écu, à deux lions léopardés, l'un sur l'autre (très cassé). L. : *ie Meyers abbatisse* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 378).

D'après SANDERUS, *Flandria Illustrata*, II, p. 126. Marie Meyers mourut le 8 décembre 1468.

— Louis *Meijers*, écoute et échevin de la justice de Gorssum, 1675 : un chevron, accompagné de trois rameaux. C. : une colombe, tenant du bec un rameau de l'écu (Ordange).

— (Damoiseau Joseph-Antoine), ancien échevin de la ville d'Anvers et y résidant, rue *Everdijk*, collateur de fondations en l'église Saint-Jacques, de cette ville, dont une avait été instituée par Guillaume de Raet, chanoine et *actuarius* du chapitre de Saint-Jacques, par son testament, passé, le 8 juin 1734, devant le notaire Melchior Kramp : un chevron, accompagné de trois rameaux. C. : une colombe, tenant du bec un rameau (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46541 et 46542).

Sa femme est Anne-Marie Ullens (voir **Ullens**). La famille *Meijers* de Santhoven et de Vichte blasonne : d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois rameaux de laurier, au naturel. C. : une colombe, tenant du bec un rameau de l'écu.

Meijgem. Guillaume van *Maij[e]ghem*, homme de fief du comte de Flandre, 1331, 3 : trois fleurs à quatre feuilles, 1 au canton senestre, 2 en pointe ; au franc-quartier plain (Chartes des comtes de Flandre).

Meijlaen[s] (Gossuin), échevin de Tirlemont, 1427, 48 : parti; au 1^{er}, un parti-émanché; au 2^d, un lambel à cinq pendants. L. : .. *Goesuini Meila . . scabini tenenci*. (Greffes scabinaux, Louvain, c. 3645, et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

MEYLEVILLE, voir **MILEVILLE**.

Mein (Daniel) scelle pour sa femme Catherine *Koens* (= Coene), qui tient, du château de Termonde, un fief à *Belle* et à *Zwijveke*, 1430 : fascé d'hermine et de . . . Derrière l'écu émerge un homme sauvage très (cassé) (Fiefs, N° 3605).

Elle tient : *de tweedeel van der meijerie ende prairie van Belle (Denderbelle) ende Zwieveke, dewelk nu gheelt in huringhen zij L. parisis staers, of der omtrent . .*

Meijnaert (*Jan*), *Jans soen*, échevin de Deil, 1444, 5 : trois aigles contournées (*Geld.*).

Meynar, voir **Berk**.

Meijnartshoven (*Gosuvinus dictus de*), échevin d'Aerschot, 1308, 9 : trois fleurs de lis (complètes) et une cotice sur laquelle broche la 1^{re} de ces fleurs de lis. L. : * *S' Gosuini scab Ar . . . ot* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Honorabilis et discretus vir Willelmus dictus van der Meijnaerdshoven, filius quondam Walteri dicti Hauweel de Meijnaerdshoven, armiger, leodiensis dyocesis*, teste le 22 septembre 1368 : trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : *S Willem van der Mershoven* (Ibid.).

Dans son testament, il mentionne ses deux filles naturelles (N. N.), procréées avec *Elisabeth de Zonne*, ses deux bâtards Guillaume et Gauthier (sans nom de famille), un autre bâtard : *Johannes de Lobbele, quem habuit de Agnete* (N. N.; de *Lobbele*?), une fille naturelle, *Aleydis*, procrée avec la même Agnès, et son propre frère *Walterus dictus Hauweel*. Il institue comme exécuteurs testamentaires : *nobiles et valentes viros dominos videlicet Walterum de Berchem, Rasnem, dominum de Nedertintere, Danielem de Stalle milites, tunc absentem, domicellam Elizabeth et Machtildem, suas sorores, et Johannem van der Ricieren, suum consanguineum.*

— (Arnould van, et van den) *Meynarhoven, Meijnarthoven*, jadis prisonnier à Bâsweiler, sous le sire de Schoonvorst : i. t. : 112 moutons, 1374, 5, 6 : même écu, brisé au point du chef d'une rose, et d'un lambel, brochant sur cette rose. L. : * *S Arnoldi d Mein'shove* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Wesemael**).

Sur le sceau de 1375, à la même légende, les fleurs de lis sont entières, non au pied coupé, et le lambel est représenté comme trois pals retraités. Le 25 février 1360-1, *Willelmus dictus de Meijnartshoven, armiger, filius domicelle Marie de Meijnartshoven*, promet, devant le magistrat d'Aerschot, d'adhérer d'un pré sire Jean de Meijnartshoven, chanoine régulier de Sainte-Gertrude, à Louvain (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (voir **Berchem, Hauwel, Rivieren, Staden, Stalle**).

Meijnartshoven. Jean van der *M'tshove*, et *Meijnartshoven*, échevin d'Aerschot, 1397 : trois fleurs de lis, au pied coupé, surmontées d'un lambel. L. : *his . . Me hove scab* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et Etabl. relig., c. 3608, A. G. B.).

— *Johannes de* (et *van der*) *M'tshoven*, même qualité, 1400 : même écu. L. : *S' Joh d Meiertshove scab ar* (Ibid. et Etabl. relig., c. 3608, A. G. B.).

Meinere (Jean de), échevin d'Ypres, 1434 : un chevron, accompagné de trois chapels de roses. L. : *Si Meiner* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 418).

Meijngheere (*Rikelwaard*), tient, du chef de sa femme Marie, un fief du château de Furnes, 1421 : une bande, accostée de deux étoiles. S. senestre : un ange (Fiefs, c. 887, l. 219-254) (voir **Houte**).

Meijniers (Pierre) (fils de Jean), prêtre, *costre van der upper costerie* de l'église Sainte-Pharalde, à Gand, 1473 : trois fleurs de lis, accompagnées de quatre quartefeuilles, 1 en chef, 2 aux flancs, 1 en pointe, et d'une rose à cinq feuilles en cœur. L. : *Me rs* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 402).

MEIRLE (*Johannes de*) (Mierlo?), *prepositus monasterii Sancti Trudonis judex*, 1348 : dans le champ du sceau, ogival, un saint Trond; à dextre un homme agenouillé; dans le bas : un écu à trois fers de moulin (Abb. de Saint-Trond, c. 5^{bis}).

Meijs. *Piere Meis*, homme de fief de l'abbesse de Nivelles, 1319 : coupé; au 1^{er}, une aigle éployée; au 2^d, trois pals. L. : . *Pietre* (Hospices de Nivelles, à Nivelles).

— (*Johannes*), échevin de Louvain, 1324, 9 : de . . . à l'écusson plain. L. : *S Iohannis Meys scabini louan* (Etabl. relig., c. 3610, 3175, 3179, A. G. B.).

— (Georges), échevin de l'église Saint-Servais, à Maestricht, dans sa cour à Zepperen, 1388 : trois coquilles. Cq. couronné. C. : une coquille entre deux cornes de bœuf (Abb. de Saint-Trond, c. 13).

— (Melchior), curé de Rillaer, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à sa cure et à diverses fondations, 1787, le 3 avril : d'azur à trois coquilles. L'écu dans un cartouche, sommé d'une tête d'ange (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46368) (voir **ANDELGHEM**).

D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, Meijs porte : d'azur à trois coquilles d'or.

Meysembourg. *Walterus, dominus de Meysemburch*, scelle un acte de Henri de Kerpen, 1343 : plain; au chef chargé de trois oiseaux. L. : * *S' dni Walteri nberg* (Luxembourg, c. IV, l. XVI, N° 21).

Meysen (*Walterus filius*), échevin de Louvain,

1233 (n. st.) : trois pals ; au chef chargé de trois étoiles à huit rais (Léproserie de Terbanck, à Héverlé, Etabl. relig., c. 4723, A. G. B.) (comp. **Meysonis**).

Il faudra probablement lire ce nom : *Meysōn*.

Meisiaen, Gauthier *Meiciaen*, conseiller du duc de Bourgogne et gouverneur de sa ville de *Wervy* (Wervicq), 1438, 40 : trois tierces, accompagnées de cinq roses, rangées en chef. T. : une damoiselle, accompagnée à senestre d'un chien. L. : *S Wouter Meisiaen* (C. C. B., Aquits de Lille, l. 418).

— (Jean), échevin d'Ypres, 1434 : trois tierces, accompagnées de quatre . . . , rangées en chef ; écusson en cœur à trois (2, 1) . . . ; ledit écusson au chef plain. Cq. couronné. C. : une tête et col de cheval. S. : deux lions. L. : *S Jehan* (Ibid., l. 418).

Meysonis (*Walterus, filius*), échevin de Louvain, 1276 : neuf (3, 3, 2, 1) étoiles. L. : *eyso . . . s* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (comp. **Meysen**).

Les étoiles sont à six rais.

Meysse (Les échevins de) 1433 (n. st.) : une fasce et un sautoir brochante. L. : . . . *scab e Meise* (G., c. VIII, l. 29).

— (Les échevins de) adhèrent Philippe Josse, avocat au conseil de Brabant, et sa femme, Marie-Anne de Lavallée, d'une terre à Meysse, 1775 : une fasce et un sautoir brochante (M. van der Elst).

Meijstere (*Live van den*), échevin du comte de Flandre, à *Sgravenlivenare*, 1320, 1, 2 : trois huchets (*Deijnze*, c. K.).

Mechelen, *Henricus (de Machlinia)*, abbé de Saint-Michel, à Anvers, 1283 : dans le champ du sceau, un saint Michel, terrassant le démon, accompagné à senestre d'un écusson : au sautoir et à la croix (1) brochante, surchargée en cœur d'un besant, ou tourteau (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. I) (voir **Agone**, **Berthout**, **Broeder**, **Hinc-kart**).

— (Henri van) scelle pour les héritiers de son frère Florent, tué à Basweiler, parmi les gens (*bede*) du duc de Brabant ; i. t. : 100 moutons, 1374 : trois pals et une bande brochante, chargée de trois . . . (croissants, huchets, merlettes ?). L. : *S Heinrec chle* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean van), échevin d'Anvers, 1428, 9, 46, 72, 76 : trois pals ; au franc-quartier chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé. C. : une tête et col d'animal (sanglier, dragon ?). S. : deux griffons (Notre-Dame, Chapellenies, *capsae*, 6-10 ; Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. I et III).

Ce sont, probablement, deux personnages distincts qui scellent de 1428 à 1476.

Mechelen (Henri van), échevin du *bijvang* de Lierre, 1507 : même écu, brisé en cœur d'un croissant brochante. C. : une tête et col de bœuf (Malines) (Pl. 15, fig. 392).

— (François van), homme de fief du Brabant, scelle pour son parent (*neve*) Godefroid van *Eijcke*, qui tient un fief à Bladel, 1536 : même écu, sans le croissant. C. cassé (Av. et dén., N° 5067).

— (Martin van), feudataire et tenancier du Brabant, à Santhoven, 1571 : même écu. C. : une tête et col d'âne (?) (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. II).

— (Nicolas van), chevalier, 1609 : mêmes écu et C. (Ibid., c. I).

— (Edouard van), échevin de Lierre, 1611, 20 : même écu. C. fruste (Malines).

— (Nicolas van), échevin *illeg* et du *bijvang*, 1636 : même écu. C. : une tête et col de chèvre (Malines).

— (Florent van), échevin de Lierre, 1666 : mêmes écu et C. (Malines).

— (Lancelot van), échevin de Merxem-Dambrugge, 1642 : mêmes écu et C. (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. II).

Le continuateur de **GELRE**, au xv^e siècle, représente ainsi les armoiries de *Jan van Mechelen*, Brabançon : d'or à trois pals de gueules ; au franc-quartier d'argent à trois fleurs de lis, au pied coupé, de sable. C. : une tête et col de lièvre d'argent.
Cri : *Wesemal*.

Mechelere (Jean de), reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens, hérité de *Machtelt Smecheleren*, sur une ferme (*hove*), située (c'est-à-dire récemment englobée) dans le parc ducal, à Bruxelles, 1432 ; scelle une quittance analogue pour Gilles de Vos, 1432 : un oiseau (canard), accompagné de trois (2, 1) étoiles. L. : *S Ian de Mechelare* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Hasel-donck**).

Melcion (Gilles-Joseph), curé de Saint-Etienne, à Liège, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens d'une fondation — dont il est collateur — et de sa cure, 18 et 20 avril 1787 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une étoile ; aux 2^e et 3^e, une fasce de gueules. C. : une étoile (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46659).

Melders (*Gherit*), *leenman des vermoghenden hoghebortighen heeren Willems van Alstere, ridder, heere tot Hamelle, tot half Bruestem*, etc., dans sa seigneurie de Brusthem, 1478 : trois glands (Abb. de Saint-Troid, c. 6 et 8).

Meldert (Les échevins de), 1264, 87 (n. st.) : plain; au chef chargé de trois pals. L. : * *S' scabinor' de Meldert* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (*Oliverus, dictus de*), miles, et *Beatrix, eius uxor, filia domini Egidii, quondam militis de Rideve*, 1281; le mari : une bande. L. : * *S Oliv . . i de Morsele militis (Ninove)*.

Un acte de la même année (voir au nom de *Ledeberg*) appelle Olivier de Meldert : *Oliverus, miles de Rideve*. L'évêque de Cambrai avait confirmé, en juillet 1251, la fondation d'une chapellenie, instituée par *Aegidius, miles, dictus de Rideve*, qui avait doté celle-ci d'une rente sur curia sua apud Rideve infra parochiam de Pamella. Cet acte, ainsi que les deux où intervient Olivier, ont été publiés, dans le *Corpus chronicorum Flandrie*, par M. DE SMET (II, p. 910 et 942).

T Hoff te Bieve, appelé aussi *Riehoec* et *Rijhoec*, passa, au xv^e siècle, aux la Kethulle (voir A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, I, p. 292).

Sur la filiation d'Olivier de M., voir ALPH. DE VLAMINCK, *Cart. de l'abb. de Zwijpeke. Icz-Termonde*, p. 77.

— (*Yvanus de*), miles, dapifer Brabantie, 1286; Monsegneur Ivain de Myedrege, chevalier, sénéchal de Brabant, 1287 : plain; au chef d'hermine, chargé de trois pals. L. : *S Yvani de Meldert militis* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et Léau, N° 18).

GELRE donne ainsi le blason de *Her Henric van Meldert*, Brabançon : d'argent au chef d'hermine, chargé de trois pals de gueules. Le cq. d'or. Volet d'argent. C. : un chapeau de tournoi d'argent, sommé d'une tête barbue, de carnation, tortillée d'argent.

— *Henris de Miaudreghe*, sénéchal de Brabant, 1321 (n. st.) : trois maillets penchés; au chef chargé de trois pals. C. cassé. L. : . . . *nrici de Meld . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 205).

— (*Yvanus de*), miles, s'engage moyennant 18 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, cum quinque viris honestis, una nobiscum, bene et honeste cum galeis armatis et equitatis sicut decet, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 août 1338 : même écu qu'*Ivain* (1286-7). C. : une tête humaine tortillée. L. : *S' Yvani de Meldert militis* (Chartes des ducs de Brabant, N° 430).

— (Les échevins de), 1358, 62, 4, 77, 85 : même écu, le chef non d'hermine. L'écu accosté de deux dragons rampants, adossés, et surmonté d'une étoile. L. : * *S' scabinor' de Meldert* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, c. 2, et M. Rouffart).

Le 10 octobre 1364, *domicella Heylygis, filia quondam Reyneri de Geneffe et Johannes de Meldert, maritus eius et tutor legitimus*, transportent, devant les échevins de Bruxelles, à Jean Craenhals, qui accepte, nomine et ad opus festi beate Marie in ecclesia Gudile bruzellensi existentis, un cens d'un florin d'or, sur un domistadium et domum superstantem situm in pottriga supra riuotum dictum de Coeperbeke, inter bona Nicholai dicti Coeliin Magherman et bona Henrici de Roesbeke, . . . (Original sur parchemin; les sceaux des

échevins : *Henricus dictus de Zoagel* et *Ghiselbertus dictus Pijpenpoij* sont tombés; Archives communales de Bruxelles).

Meldert (Jean van), chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Gaesbeek; i. t. : 1452 moutons, 1374 : même écu qu'*Yvanus*. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue, coiffé d'un turban. Le cq. supporté par deux léopards accroupis, chacun sous un édicule. L. : *S' Io de Me* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Ivain van), prisonnier *illec*, sous le sire de Diest; i. t. : 672 moutons, 1374 : même écu. L. : *S' Iwani dicti de Meldert* (Ibid.).

— (Guillaume van), chevalier, prisonnier *illec*, sous le sire de Gaesbeek; i. t. : 1204 moutons, 1374 : même écu, le 1^{er} pal chargé au haut d'un maillet. L. : . . . *Willelmi de Meldet (!) milit . .* (Ibid.).

— (Henri van), chevalier, prisonnier *illec*, sous le sire de Diest; i. t. : 3054 moutons, 1374 : parti; au 1^{er}, un lion; au 2^d, plain; au chef d'hermine, chargé de trois pals. C. : une tête barbue, aux oreilles d'âne (tête de *Midas*). L. : * *S' Herici de Meldt milit* (Ibid.) (Pl. 15, fig. 393).

— (Jean van), chevalier, reçoit un acompte de la duchesse de Brabant, 1388 : plain; au chef (d'hermine?), chargé de trois pals. C. cassé (Ibid.).

— (Libert, seigneur de), de Budingen, de *Vroedelinghen* et voué de *Raetshoven* (Racour), 1433 : un lion. C. : une tête de *Midas*. T. dextre : une damoiselle (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Libert van), échevin de Louvain, 1467, 9 (n. st.) : un lion. L. : *S' Liberti dni de Meldert scab lou* (Ibid.).

Les actes ne le disent pas seigneur de Meldert.

— (Jean van), échevin de Léau, 1522 : un lion. L. : *S' Ian va Meldert schepe van Le*. (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, Etabl. relig., c. 3609, A. G. B.).

— (Maitre Florent van), échevin de Léau, 1524, 5 : un lion. L. : *S' M Florety de Meldert scab le* (M. J. Maertens, à Gand; Abb. d'Orient, A. G. B.).

— (Barthélemy van), même qualité, 1554, 9, 69, 72 : un lion. L. : * *Barthilz v Meldert s v Leev* (Couvent des Alexiens, à Diest, Etabl. relig., c. 4670, A. G. B.; *Heijlisssem* et M. J. Maertens, à Gand).

— (Jean van), échevin de Saint-Trond, 1615, 26, 34, 7 : un lion. C. : un buste barbu (qui est un peu fruste) (Ordange et Abb. de Saint-Trond, c. 14).

D'après GELRE, un *Her Librecht van Meldert*, Brabançon, portait : d'azur au lion d'argent, lampassé de gueules, armé et couronné d'or. C. : une tête et col de femme brune, les cheveux, tressés, de sable, sommée de deux oreilles d'âne d'argent, *Dominus Libertus de Meldert, miles*, par suite de la résignation de son père

sire Henri, relève, du Brabant, trois fiefs : une rente sur les terres de Jean van Meldert, chevalier, sous Orsmael, une terre à Budingen, et, enfin, un tiers du moulin de *Aelissen* (Heijlissen), mairie de Tirlemont; il constitue, sur ces fiefs, une rente de 300 florins à sa femme *Aleydis de Boebroec* (compte Saint-Jean 1386-87; C. C. B., N° 17144).

Meldert (Jacques van), échevin de Sa Majesté, scelle, avec le lieutenant du receveur du Brabant, un acte relatif au couvent de *'s Hertogendael*, à Auderghem, 1660; échevin de Sa Majesté, scelle un acte de la prieure dudit couvent, 1661 : de . . . à l'écusson plain et à la bande brochante, chargée de trois maillets. L. : *S Ians van rt* (Bruxelles).

— (Les échevins du village et de la seigneurie de), 1663 : trois besants, ou tourteaux, rangés en bande. C. : une tête et col de cygne, ou de serpent, couronné (Diest, 1. Echevinages et bancs divers, I) (Pl. 15, fig. 394) (comp. **Vlierbeek**) (voir **Bouchout, Ledeborg, Sabel**).

Le seigneur de MELDERT : fesses de gueulle et d'argent de ayz, et crye : Pamele! Pamele de S-Aernould (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Une famille van Meldert, qui obtint, le 20 juillet 1843, reconnaissance de noblesse, en Belgique, porte : d'or, au chef d'hermine, chargé de trois pals de gueules. C. : un buste de vieillard, vêtu de l'écu.

Melen, Melin, Mellet. Les échevins de Melin (Brabant), 1314 : dans le champ du sceau, un lion couronné, la queue terminée en tête de griffon, contournée, ledit lion contourné, accompagné de trois fleurs de lis, au pied coupé, 2 aux flancs, 1 en pointe, à senestre, celle-ci posée en barre (**Wesemael**). L. : . . . *scabinorum de Mille . .* (M. Rouffart).

Comp. TALLIER et WAUTERS, *La Belg. anc. et mod., ad vocem Melin*, et canton de Genappe, *ad vocem Loupoigne*.

— *Walterus, dominus de Meling, miles*, s'engage, moyennant 21 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum sex viris . . . cum galeis armatis et equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 16 juin 1339 : de vair à trois pals et au lambel brochant. C. : un chapeau pyramidal, garni de deux boules. L. : *✠ S Watier de Meling chevalier* (Chartes des ducs de Brabant, N° 528).

— Arnould van *Melün* (*Melin, Mellijn, Malijn*), chevalier, reçoit, du sire de la *Lecke*, 70 moutons, pour un étalon (*heimat*), fourni à sire Henri van Bautersem, sire de *Berghen opten Zoem*, alors maréchal du duc de Brabant, *in der reisen van Carpen*, 1362, 23 décembre; il reçoit, du Brabant, 100 moutons à lui dus, 1363 (n. st.), 18 février; jadis prisonnier à Basweiler, sous Jacques de Bourbon; i. t. : 871 moutons, 1374; scelle pour Jean Peters, prisonnier *illec*, sous Bourbon (i. t. : 61 moutons), 1374 : palé de vair et de . . . ; au franc-quar-

tier chargé de trois croissants. L. : *✠ S' Arnout de borchgreve van . er Vvere* (Tervueren) (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1734, 1949, etc.) (Pl. 15, fig. 395).

Le palé est de huit pièces.

Voir sur lui, A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, III, 403 et *passim*. *Dominus Arnoldus de Mellijn* succéda à Gilles *Rike*, comme maieur de Louvain, en 1372-3 (compte Saint-Jean-Baptiste 1372-73; C. C. B., N° 2359).

Extrait des comptes généraux de Brabant :

Item her Arnde van Melijn, jussu ducisse, ideo quod lacuit ad domum suam, dum imperator fuit apud Furam (Tervueren) *e eseladen* (soit cent charges d'âne de bois) (compte Saint-Laurent 1377 à la Saint-Jean 1378) (C. C. B., 2363).

Melen, Melin, Mellet. *Rykout van Moelen* (!), jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Fauquemont; i. t. : 78 moutons, 1374 : un sautoir. L. : *✠ S' Rigote de Melen* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Argentateau, Hallet**).

HEMERICOURT (SALBRAY, p. 205) parle du « *bon Escuyer Rigault de Melen* », qui blasonnait : « *de sable a on Satoir d'argent* », et criait : *Hozemont*, famille dont il était issu, et dont il portait les armes, quoiqu'en d'autres émaux.

— *Jammaert de Mellen*, prisonnier *illec*, sous Montjardin; i. t. : 58 moutons, 1374 : un burelé, chargé d'un lion, et un filet brochant sur le tout. L. : *✠ S Jamar de Melein* (Ibid.).

— *Jehan, filz de feu messire Ernoul de Melijn*, châtelain de Tervueren, 1396 (n. st.) : de vair à trois pals et un lambel; au franc-quartier brochante chargé de trois croissants. L. : *✠ S s de M . . . in* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Meeren**).

Meligny, voir **Belpetit**.

Melin, MELIJN, etc., voir **Coppens, Meeren, Melen, Pipenpoij**.

Melis (Jean), homme de fief du comte de Flandre, 1335 : un homme, issant d'un mur crénelé et brandissant des deux mains une hache (Chartes des comtes de Flandre, N° 1723).

— (Georges), homme de fief du comte de Flandre, au Franc de Bruges, 1420, 4 : même écu, l'homme barbu. S. senestre : un léopard lionné accroupi. L. : *S Ioris . elis* (C. C. B., Acquits de Lille, c. 41).

MELIS (*Johannes de*), échevin de Léau, 1394, 5 : un chevron, chargé de trois maillets. L. : . . . *lohiss d . . elis scab l . .* (M. Donnet).

Melijs soen (*Jan*), échevin de Sint-Geertruidenberg, 1432 : trois oiseaux, accompagnés en cœur d'une étoile (Notre-Dame, Anvers, *capsa rer. extraord.*) (comp. les armes **Mathijs, Jan Mathys soene, Jans zoon** et **Vincken**).

MELCHEBOURNE (probablement **Milchborn**). *Ritsaert van Welsborne* (sic!) reçoit, du Brabant, un acompte de 160 vieux écus, pour pertes de chevaux, etc. (guerre de Flandre), 1357, *omtrent beloken paschen* (vers le 16 avril); *Ritsaert von Melsborne* reçoit, du Brabant, un acompte de 570 vieux écus, du chef de la guerre de Flandre, 1357, le 4 août; *Ritsaert van Melseborne, riddere*, reçoit, du Brabant, 369 1/2 vieux écus, pour [solde de] tous ses frais, dans ladite guerre, 1357, le 4 octobre : un chevron, accompagné de trois molettes. C. : un chapeau de tournoi, soutenant une boule. L. : *Sigill' Ricardi de Melchebovrn* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 978, 1326 et 1432).

Melkere (*Henricus dictus*), échevin de Louvain, 1400 : trois pals; au chef chargé à dextre d'un écusson au sautoir engrêlé. L. : ✠ S..... *Melkere scabi lovanie* (Saint-Pierre, à Louvain, c. 1, A. G. B., et Anc. Université de Louvain, A. G. B.).

L'écusson au sautoir engrêlé est un peu fruste. Il est possible qu'il y ait une brisure.

MELLETT (*Ysabeaus de*), comtesse de Joigny, dame de Montpancier (Montpensier), 1289 : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, au manteau doublé de vair, tenant de la droite un lis, accostée de deux écus : A, un lion (à la bordure engrêlée?); B, deux fascées, accompagnées de six merlettes, en orle. L. : *S' Ysabellis comitisse Io..... ne Motis Pancer.....* Contre-scel : écu parti; au 1^{er}, une aigle, mouvant du parti; au 2^d, deux fascées, accompagnées de quatre (2, 1, 1) merlettes, en orle. L. : ✠ *S' Isab. a. de S. or.. (?)* (Chartes des comtes de Flandre, N° 492) (voir **Melin**).

Mellini, voir **Garcias**.

Melotte (Lambert) (sans particule), curé d'Attenhoven (évêché de Liège), remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son église, 1787 : un lion couronné. L'écu dans un cartouche. T. : un ange (cachet, sans L., en cire rouge) (C. G. B., reg. 46339).

Les chevaliers de Melotte d'Envoz, de Melotte, dits de Lavaux, et de Melotte, dits de Lamalle, en Belgique, portent : d'argent au lion de gueules, couronné d'or. Cq. couronné. C. : le lion de l'écu, issant. S. : deux lions de gueules regardants.

MELS[E]BORNE, voir **MELCHEBOURNE**.

Melsbroeck. Les tenanciers du seigneur de Merode. Westerloo et Leefdael, dans sa cour (*laethof*) s'étendant sous Melsbroeck et les alentours, 1570 : quatre pals et une bordure engrêlée (**Merode**). L. : *S der late..... va Merode.....* (Bruxelles).

MELSCHEDÉ. Herman van *Melschied* donne

quittance au comte de Clèves et de la Mark, 1412; se déclare indemnisé, par ledit, du chef de rançon, perte de chevaux, etc., 1413 : un vol. L. : S ★ *Herman van Mischede* (Dusseldorf, Clèves-Mark, Nos 708, 719).

Melter voir **Maltmyngher**.

Melun. *Jehan, viconte de Meleum, seigneur de Apustruel (Axustruel?), Bellay* et chambellan de France (et *Ysabel, vicontesse de Meleum, dame danthoing et despinoy*, sa femme; ils citent son fils, à elle : *Mons. Charle despaigne, conte de Montfort*), 1348 : type équestre; très endommagé; on aperçoit, sur la housse : des besants, sous un chef plain. L. : *vno d... e movsto.....* Contre-scel : un écu à la croix tréflée resarcelée. L. : *comit de Meldeno.....* (Tournai, Chartrier).

— *Hues de Meleum* (et *Mulun*), seigneur d'Antoing et d'Espinoy, chevalier, châtelain de Gand, 1371; seigneur d'Anthoing, 1392 : écartelé; au 1^{er}, neuf (3, 3, 3) besants, ou tourteaux; aux 2^e et 3^e, un lion; au 4^e, sept (3, 3, 1) besants; au chef de quartier plain. C. : une tête et col de bœuf, colleté et bouclé. T. : deux hommes sauvages, sans massues, issant du cadre du champ du sceau. L. : 1371 : *S' Hue de Melun seigneur danthoing* (Tournai, Chartrier, et Namur, N° 1219).

— (*Hue de*), 1385 : type équestre; le bouclier écartelé; au 1^{er}, neuf (3, 3, 3) besants, ou tourteaux; au chef de quartier plain; au 2^e et 3^e, un lion; au 4^e, sept (3, 3, 1) besants, ou tourteaux. C. : une tête et col de bœuf. Ornement du chanfrein : un écran. L. : *S' Hue de Melun segne... Anthoing de Pinoy de Oteguin Z chastelain de Gand*. Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Contre seel Hue de Melun seigneur danthoing* (Ville de Gand).

— *Ysabiul de Mulun, femme et espeuse a seigneur de bonne memoire mon seigneur Robert de Namur, dont Dieux ail lame*, 1392 : parti; au 1^{er}, un lion et un bâton engrêlé, brochant (**Namur**); au 2^d, écartelé; *a* et *d*, neuf besants; au chef de quartier plain; *b* et *c*, un lion. L'écu sommé d'une tête d'ange (**Namur**, N° 1219).

— *Henris de Mulun, seigneur de Faluy (Falvy?), chevaliers*, fils dudit Hue et frère de ladite *Ysabiul*, 1392 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, sept (3, 3, 1) besants; au chef de quartier chargé à dextre d'une étoile à cinq rais; aux 2^e et 3^e, un lion. C. cassé. S. : deux griffons (Ibid.) (Pl. 15, fig. 396).

— (Jeanne de), dame de Beauval et d'Haverskerque, certifie que le bailli de Bruges a fait livrer à la duchesse de Bourgogne un drap vert, qu'il a fait acheter en Angleterre, 1392 : parti; au 1^{er}, une

fasce, surmontée d'une divise vivrée (**Mastaing-Jauche**); au 2^d, six (3, 2, 1) besants; au chef chargé d'un lion léopardé (très cassé) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 38).

Melun (Jean van), chevalier, tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, plusieurs fiefs, dont le tonlieu de Gand, dit « *Hajshove* », qui avait été acheté, jadis, de sire Pierre Damman, et valant 213 livres parisis par an, 1524 : sept (3, 3, 1) besants; au chef plain. Cq. couronné. C. : une tête et col de bœuf. S. : deux griffons. L. : *an de Melev* (Fiefs, Nos 2738-40) (voir **Gand**, **Ligne**, **WINCKELE**).

GELRE donne ainsi les armes du *here van Antwoenge*, homme du comte de Flandre; écartelé; au 1^{er}, d'azur à neuf besants d'or; au chef de quartier d'or; aux 2^e et 3^e, de gueules au lion d'argent; au 4^e, d'azur à sept (3, 2, 2) besants d'or. Volet tiercé d'or, d'azur et de gueules, l'azur chargé de neuf besants. Couronne de gueules. C. : une queue de paon. Il attribue à un sire *Hue* de Melun, homme du roi de France; le même écu, brisé aux 1^{er} et 4^e, en chef à dextre d'une merlette de sable, et au 4^e, huit besants (3, 3, 2).

Melwer (*Conrart de*), bourgeois de Bruges, 1439 : une bande et un lion issant de la bande. C. : un lion issant. L. : *Conradus Melwer* (sic!) (Tournai, Chartrier).

MEMBRECHOEN (*Despeer van*) (Mont-Bernançon?), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 240 moutons, 1374 : une triangle, surmontée d'un losange, accosté de deux étoiles. L. : . . . *Despers* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 15, fig. 397).

Menden. *Clenegedancus de Mendene*, miles, scelle l'acte des deux veuves Craz (voir **Winteren**), 1305 : une bande bretessée et contre-bretessée (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, No 166).

— *Reymair van Menden*, chevalier, scelle un acte de Louis van *Royde*, inféodant à Henri, seigneur de Löwenburg, *myn huys zu Royde, overste inde nederste, inde den hof*, 1334 : même écu. C. : une tête barbue, coiffée d'un chapeau pointu. L. : * *S' Remardi de Menden milit* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, No 379).

— Henri van *Menne* reçoit, du Brabant, 20 vieux écus, pour un cheval usé dans la guerre contre le comte de Flandre, 1357, 11 octobre; *Pelgherijm van Haenbach* (Hambach), qui reçoit, du Brabant, un acompte de 30 vieux écus, sur 110 (même guerre), scelle, le 12 du même mois, du sceau dudit Henri, en disant se servir de son propre sceau : même écu. L. : *S H . . . c van Menden* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1439, 1456).

Mendoza *doba* (*Le Chevalier Don Andres de*), lieutenant du régiment de Salm, scelle la

sentence d'un tribunal martial, tenu sur les ordres des colonels comtes de Valvason et de Lillers, 1742, le 2 janvier, à Luxembourg, parti; au 1^{er}, écartelé en sautoir; *a* et *d*, une jumelle en bande (ou une bande bordée); *b*, les lettres A M (initiales de *Ave Maria*), côtoyant le flanc; *c*, les lettres G P (initiales de *Gratia Plena*), côtoyant le flanc; au 2^d, une jumelle en bande (ou une bande bordée). L'écu, posé sur une croix fleuronée, sommé d'une couronne à trois fleurons, alternant de deux pyramides de trois perles. S. dextre : un lion, tenant une bannière chargée des lettres A M — G — P. T. senestre : un homme, coiffé d'un chapeau de fer et tenant une bannière chargée d'une étoile et d'un croissant contourné, rangés en bande (cachet, sans L., en cire rouge) (Arch. commun. de Nivelles).

La première partie de ce nom est illisible.

Mengede (Gérard van), chevalier, scelle un partage relatif à un bien à Leveringhausen, 1343 : type scutiforme; un fascé de quatre pièces. L. : * *S' Gerard* (Dusseldorf, *Werden*, No 118) (comp. les armes de **Scoduvcl**).

Mengersruijt (Jean van) tient, de la Flandre, la seigneurie dite *'t hof te Weijns*, à Haesdonk, *in de Perstrate*, avec une dime à Vracene et de nombreux arrière-fiefs (76 bonniers), 1533 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une volée, munie de ses deux palonniers, posée en bande; aux 2^e et 3^e, trois fleurs de lis, au pied coupé (**Rotselaer**). C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une gerbe, ou panache de plumes, entre deux cornes de bœuf, chacune garnie au haut d'un plumail. S. : deux lions. L. : *S Ian vā Menghersruict* (Fiefs, No 6604) (voir **Bolsele**, **Roije**, **Rotselaer**).

Voir, sur cette famille, J.-Th. DE RAADT, *Les seigneuries du pays de Malines, Itzheim et ses seigneurs, passim*.

Menin (Jean de), clerc de Guî, comte de Flandre et marquis de Namur, 1294 : plain (écu lisse, sans meuble, ni partition, etc.). L. : * *S' Iohannes* *de Menen* (Namur, No 268).

La mayson surnomé de MENYNE : de gueulle, à l'aigle au double teste d'argent, membres d'or (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*). MENYN (ville à présent — XVI^e siècle — sans clôture, nonobstant preveligé) : d'argent, à troes chevrons de gueulle (Ibid.).

Le seigneur de MENYN : d'argent, à troes chevrons de gueulle, et crye : Courtraey! Courterosyen! Courterosyen! (Ibid.).

Mennen (*Willelmus dictus*), échevin de Bruxelles, 1298 : plain; au chef échiqueté et au lambel brochant sur le champ. L. : * *VVillelmi Mennen* (G., c. 1).

— (Guillaume), échevin *illec*, 1301, 2, 6; plain, au chef échiqueté et au lambel, brochant sur le champ. L. : *S' VVillelmi Mennen* (Bruxelles, G., c. XIV, l. 85, et Chartes des ducs de Brabant).



Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. CXI.

Fig. 1. Marie-Thérèse-Joseph Bureau (xviii^e siècle) (1).

Fig. 2. Marie-Thérèse-Victoire Taquenier (milieu du xviii^e siècle).

(1) La description de ce sceau figurera au *Supplément*.



Mennen (Jean), échevin *illegitimus*, 1331, 2, 7, 63, 8 *senior*, 1373 : même écu, le lambel non brochante. Cq. couronné. C. : une tête et col d'aigle d'hermine. L. : *Sigil Iohannis dicti Mennen* (Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B., G., c. XIV, l. 83, G., c. XX, l. 101, et Ch. et doc. div., c. 1).

— (Jean), de Bruxelles, moyennant 200 vieux écus, cède au duc et à la duchesse de Brabant, *alse mine propre ende eijghen goide, sesse buenre bosschs, à Nuwenrode* (Nieuwenrode), dans le bois *dat menheit van Wailhem*, 1362, le 24 décembre : même écu que Guillaume (1301-6). Cq. couronné. C. : une tête et col d'aigle d'hermine. L. : *Sigil Iohannis d.....n* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1784).

— *Reijnere Mennen, die menheit Clutinc*, moyennant 200 vieux écus, cède au duc et à la duchesse de Brabant, *alse mine propre ende eijghen goide, een huijs ende hof met beemden, lande ende heiden*, à Uccle (environs 5 bonniers), 1362, 24 décembre : trois fleurs de lis, au pied coupé. Cq. couronné. C. : une tête et col d'aigle. L. : *cti Clutinc* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1783).

— (*Johannes dictus*), *junior*, échevin de Bruxelles, 1372 ; n'est plus *junior*, 1377, 8 : plain ; au chef échiqueté chargé d'un lambel. L. : *S Iohannis Mennen* (Chartes des ducs de Brabant, Bruxelles et Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

— (Gilles), jadis prisonnier à Bâweiler, sous le sire de Bouchout ; i. t. : 466 moutons, 1374 : même écu. C. : une tête et col chien (?). L. : *Sigillv Gilliis Mennen* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 13, fig. 398).

— (*Egidius dictus*), échevin de Bruxelles, 1374 : même écu. C. : une tête et col d'aigle. L. : *Sigill... ius Mennen* (G., c. XVII, l. 108).

C'est apparemment ce Gilles qui assista à la bataille de Bâweiler.

— (Jean), échevin de Bruxelles, 1386 : plain, diapré ; au chef échiqueté. Cq. couronné. C. : une tête et col d'aigle. L. : *Sigillv Iohannis Mennen* (Chartes des ducs de Brabant et Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

— (Jean), même qualité, 1404, 9, 16, 28 : même écu. Cq. couronné. Même C. T. : deux anges, issant de l'encadrement du champ du sceau. L. : 1404 : *Sigillum Iohannis Mennens* ; 1428 : *S Iohannis Mennens* (Chartes des ducs de Brabant, Mafines et Bruxelles).

— (Godefroid), échevin *illegitimus*, 1418, 26, 7 : plain, au chef échiqueté. Cq. couronné. Même C. Le timbre accosté de six fleurs tigées (marguerites), 4 à droite, 2 à senestre, les 3 inférieures feuillées de 4 pièces. L. : *L Godeuvert Mennen* (Bruxelles, G., c. V, N° 356, *passim*, et *Affligem*).

Mennen (Antoine), même qualité, 1441, 7, 33, 4, 61 : mêmes écu et C. Cq. couronné. T. dextre : une damoiselle. L. : *S' Anthoni Mennens* (*Affligem*, G., c. VIII, l. 29, G., c. XIV, l. 81, G., c. XVIII, l. 107^a, et Ch. et doc. div., c. 1, et Bruxelles).

— (Gilles), échevin *illegitimus*, 1443 : même écu. Cq. couronné. Même C. T. : dextre : un homme sauvage, sans massue. L. : *S Gieliis Mennen* (Bruxelles).

— (Jean), même qualité, 1448, 37 : même écu, le champ diapré. Cq. couronné. Même C. T. : deux anges issants. L. : *S Iohannis Mennen* (*Ibid.*) (voir **Clutinc**).

MENSdorFF, Nicolas van *Mensdorp*, jadis prisonnier à Bâweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 204 moutons, 1374 : dans le champ du sceau, un cerf passant, sur une terrasse. L. : *† Sigillum Nicholai de Mens...* (Chartes des ducs de Brabant).

Menten (Jean), échevin de Gorssum, 1470 ; Jean *Mijnten, win tot Mielen*, échevin de *Bierleveld* (Binderveld, 1470 ; *Jannes Menten*, échevin de *Bielderfeld*, 1503 : écartelé ; au 1^{er} un « v » ; au 2^d, un « g » ; au 3^e, un « l » (ou « s ») ; au 4^e, un « g ». Sur l'écartelure, un « m » brochante en cœur. L. : *S Ian Minten* (Ordange et Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).

— (Gérard), échevin de Binderveld, 1532, 6 : une croix alésée, cantonnée au 1^{er} canton d'un « v », au 3^e d'un « p », aux 2^e et 4^e, d'un anneau, ou « e ». L. : *Mente...* (Abb. d'Orient et Abb. de Saint-Trond, c. 11).

— (Jean), échevin de Brusthem, 1533 : écu cassé ; on n'aperçoit qu'un « m », au centre, et un « o » au 4^e canton. T. senestre : un homme sauvage assis (le haut est cassé) (Ordange).

— (Gilles), échevin *illegitimus*, 1533 : une croix, chargée en cœur d'un « m », accompagnée au 1^{er} canton d'un « w », au 2^d, d'un « e ». Le bas de l'écu est cassé. C. fruste (*Ibid.*).

— (Jean), échevin de Léau, 1569 : une croix, chargée en cœur d'une fleur de lis. L. : *en van Leuw*. (*Heijlissen*).

— Arnould *Minten*, écoute de l'abbé de Saint-Trond, 1570, 6 : une croix, chargée en cœur d'un « m » (les cantons plains). C. cassé (Ordange.).

— (Sébastien), tenancier de la cour *van den Cruyce*, à Saint-Trond, 1571 ; échevin *illegitimus*, 1571 : une croix, chargée en cœur d'un « m » et accompagnée au 1^{er} canton d'un « w », au 2^d d'un « g », au 3^e d'un « o », au 4^e d'un « r ». C. : un homme sauvage issant, tenant de la main droite un croissant tourné (ron-dache?) et brandissant sa massue de la gauche (Ordange).

Menten. Jean *Minten*, échevin de Léau, 1585, 6, 9, 90 : une croix, chargée en cœur d'une fleur de lis. L. : ✠ *Ian Minten van Levice* (Conseil héraldique, à Bruxelles, et Ordange).

— François *Minten*, échevin *illegitimus*, 1594 : même écu. Le sceau porte : *Menten* (Ordange).

— Renier *Minten*, même qualité, 1594, 1604 : même écu. L., 1604 : *Reneir . . . Menten* (Ibid. et Abb. d'Oriente, A. G. B.).

— François *Minten*, même qualité, 1623 : même écu. L. : . . . *ans . . . en s (Heijlisse)*.

— (Henri), échevin de la haute justice de Saint-Trond, 1625, 6, 30, 1 : une croix. C. : un homme issant (un peu fruste) (Abb. de Saint-Trond, c. 14, 16 et Ordange).

— (. . .), capitaine et prévôt de Remich, 1788, le 16 mars, à Remich : une croix, chargée en cœur d'une fleur de lis. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons. T. : deux hommes sauvages, appuyant leur massue sur l'épaule (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46388).

L'armorial manuscrit de Saint-Trond contient deux blasons *Menten* : I, d'or à la croix de gueules, chargée en cœur d'une fleur de lis d'argent. II, d'or à la croix de gueules, chargée en cœur d'un O de sable et cantonnée des lettres G, W, M et R de sable.

Les chevaliers et barons de Menten de Horne, en Belgique, portent : d'or à la croix de gueules, et écartèlent, en partie, de **Looz-Corswarem**.

La branche qui a conservé l'écu simple somme celui-ci d'une couronne à quinze perles, dont trois relevées. T. : deux hommes sauvages de carnation, ceints et couronnés de lierre, appuyés sur leur massue.

Les membres de la famille qui écartèlent de **Looz-Corswarem**, somment leur écu, les barons : d'une couronne de baron, les chevaliers : d'une couronne à quinze perles, dont trois relevées. T. dextre : un homme sauvage, comme ci-dessus. S. senestre : un lévrier d'argent, au collier d'or, bouclé du même, bordé de gueules, tenant une bannière aux armes de **Looz**.

Mercelijs (Jean), échevin de Tervueren, 1425 : un sautoir échiqueté; écusson en cœur au cygne. L. : *S Iohannes Merceli . . .* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Merchenirs (*Henriens ly*), échevin de la franche ville de Jauche, 1419 : une balance, accompagnée en chef de deux roses et en pointe d'une force renversée (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178, A. G. B.).

Mercy, voir **Raville**.

Merciaen (Gauthier), bailli de Gand, 1429 : trois tierces, surmontées de . . . Seul, l'écu subsiste (C. C. B., Acquits de Lille, l. 112).

Mercier, voir **Court**.

MEREM (Jacques van) reçoit, du Brabant, un acompte de 12 vieux écus, sur 30 (pour ses services dans la guerre de Flandre), 1358 (n. st.), 1^{er} janvier; dit sceller de son propre sceau : plain; au chef chargé à dextre d'une merlette. L. : *S . o . s ci de Vorsbag* (Forstbach) (Chartes des ducs de Brabant, N° 1566).

Meremans (Gérard), *scepen ons heeren sente Peeters ende abets van Corby* (Corbie), dans la paroisse de Neerijssche, 1331 : une rose, tigée et feuillée, la tige recourbée à dextre; au chef chargé de deux trèfles. L. : *mans* (M. Max de Troostembergh d'Oplinter).

MERENVOIRT (Thomas van), échevin de Helmond, 1508 : un marteau, surmonté d'une couronne (Helmond).

Mergat (*Mergant[s]*, *Margant*) (*Heijn*), jadis prisonnier à Basweiler, sous Jacques de Bourbon; i. t. : 98 moutons, 1374, 9; échevin de Tervueren, 1408 (n. st.) : trois maillets penchés; au franc-quartier brochant chargé d'un poisson posé, en bande. L. : ✠ *S Heinrici dci Margas* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Gheert M^r gants*, échevin de Tervueren, 1415, 22 : trois maillets penchés; au franc-quartier brochant chargé d'un sautoir engrêlé. L. : *S Gheert Margants* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Merg[en] (*Petre*), échevin de Remich, 1364 : un griffon. L. : ✠ *S Petre de Ramc[r]* (Arnhem, Chartes de Luxembourg) (voir **Remich**).

Merheim. *Johannes de Merheym* (*Meyrheym*), *frater et amicus dilectus* de Henri, sire de Löwenburg, 1330; scelle un acte du même, 1336 : un échiqueté; au franc-quartier chargé d'un senestrochère, vêtu d'une large manche, mouvant du bord senestre et tenant de la main une bague. L. : ✠ *S Iohannis de Merheim* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, Nos 344 et 384) (voir **Eggerscheidt**).

La note qui figure au nom d'**Egghelin** concerne l'article précédent **Eggerscheidt** (T. I, p. 413).

— Jean van *Merheym*, chevalier, scelle un acte de Henri, burgrave de Drachenfels, 1351 : un échiqueté et un lambel à cinq pendants brochant; au franc-quartier brochant, comme le précédent. L. : ✠ *S Iohannis de Meyrhem* (Ibid., N° 549).

D'après **GELRE**, *die voocht van Merem*, homme de l'évêque de Cologne, portait : d'azur à trois croissants tournés d'or.

Merkenich, voir **Bongart**.

MERKIET (Jean van den); au dos de la charte : *du Markiet*; jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Godenarts; i. t. : 74 moutons, 1374 : trois losanges,

accompagnés en cœur d'un coq. L. : *S Ioh libolengier de (Mar . . . ?)* (Chartes des ducs de Brabant) (comp. MARKELE).

Merchijs (Corneille), échevin de Rotterdam, 1621 : un soleil et un croissant figuré tourné, accostés. C. : un soleil. L. : *S Cornelis Merchys* (U.).

Merckem. *George de Merkeem*, homme de fief de la Salle d'Ypres, 1432 : un chevron, accompagné de trois . . . (têtes de léopard bouclées?). S. senestre : un aigle. L. : *S Ioris van Merkeem* (C. C. B., Acquis de Lille, I. 190).

Le seigneur de MERCKEM : essequeté d'argent et d'asur de six large (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Merchtem (Les échevins de), 1777, 80 : trois fascés; au chef chargé de trois écureuils (**Peeters**). C. : un écureuil. L. : *Sig Merchtem* (Office fiscal de Brabant, reg. 346, A. G. B.).

Merlane, voir **Wert**.

MERLANT, voir **Zurpele**.

Merlants soon (*Dirick Willem*), échevin de Heusden (Brabant), 1462, 84 : trois pals de vair; au chef chargé de deux roues. S. senestre : un lion assis (Malines).

Merle, voir **Zandt**.

Merlemont (*Watier de*) (et *Mierlemont*), chevalier, scelle un acte du bailli de Namur, 1290; homme du comte de Namur, 1294 : une croix, cantonnée de quatre merlettes. L. : *S Walteri militis de Merlemō* (Namur, Nos 217, 223, 262).

Merlin. *André de Mierleng*, bourgeois de Valenciennes, reçoit, de la ville de Tournai, des rentes, inscrites sur sa vie et celles de sa femme, *Magne Villaine*, dite de Vy, et de son fils, *Hanin*, 1403, 8 : trois merlettes. L. : *S Andrieu de Mierleng* (Tournai, Chartrier, Quittances).

Merllo (*Ghion*), dit *Pierre*, serviteur (*dineer*) de la maison des lombards à Bois-le-Duc, reçoit, du Brabant, pour lesdits, 421 doubles moutons, leur part de 3302 petits moutons, empruntés, par le duc, aux lombards de Bois-le-Duc, Herenthals, Lierre, Bruxelles, Incourt, Halen, Maestricht, Hougarde, Tirlémont et Wavre, 1373, 13 juillet : trois glaives, les pointes en haut, chacun muni à senestre d'une garde, rangés en fasce, le 2^e soutenant, ou perçant une merlette. L. : *S Ghioni Merli* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 15, fig. 399).

Merode. *Wernerus de Rode*, fideiussor pour la ville de Cologne, 1275 : quatre pals (gravés en creux). L. : *S Werheri* (!) de . . . (Ville de Cologne, N^o 415).

Merode. *Sceycardus de Rode*, miles, témoin d'un acte d'*Arnoldus, miles, dictus de Pomerio, filius Godefridi, militis et dapiferi*, 1303 : quatre pals. L. : *S Iohis Scegart de Rode* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N^o 153).

— *Wernerus de Rode, miles, dapifer juliacensis*, donne quittance à Adolphe, comte de Berg, 1311 : quatre pals et une bordure échancrée. L. : *Sigillum Werner e* (Ibid., N^o 200).

— *Gerart, here van Ryngberch* (Rimburg) *ind van me Roiden*, déclare avoir reçu de Guillaume, comte de Juliers, *myn deil van deme hus zo me Roide . . . in al sulger wys, dat id eire offen hus sal sin*, 1336 : quatre pals; au franc-quartier chargé de trois pals retraités; au chef de quartier chargé d'une étoile. L. : *S Gerardi de Regbgh milit* (Ibid., N^o 385).

— *Here Scheyvard, here van Hemersbach* (Hemmersbach), scelle un acte de son frère, Gérard, seigneur de Rimburg et de Merode, 1336; *Scheyvard van Roide*, chevalier, scelle un acte de Herman, seigneur seigneur de Virnich, 1342; *Scheyvard, sire van me Royde*, chevalier, scelle un acte de son parent Cono van *Putze*, burgrave de Lipp, 1343 : quatre pals. L. : *S Schevardi de Royde milit dni de Heymersbag* (Ibid., Nos 385, 431, 463).

— *Johann Scheyvart, ridder, herre zu deme Royde*, et Marguerite, sa femme, vendent à Guillaume, margrave de Juliers, leurs hommes : Herman van *Vrechgenne* (Frechen), Gérard *Rost van Wilre* et Arnould *Ghoyntzē van Bachgeym* (1) (Bachem), tous chevaliers, *mid den manschappen, mid den hulden ind eyden, der si uns gebunden waren, inde dar zu mid den mantenen, die si van uns ze halden plagen, mid namen dye gerichtē, ho of neder, zu Vrechen*, 1338; le mari : le même sceau qu'en 1336 : 42, 43. La dame : parti; au 1^{er}, quatre pals; au 2^d, deux fascés échiquetées (**Müllenark, Müggenhausen, Tomburg, Virnich** ?) (2). L. : *S do rete dne de Hamersbac* (Ibid., N^o 407 1/2).

(1) LACOMBLET à lu, à tort, *Choyntzen*.

(2) RICHARDSON, *Geschichte der Familie Merode*, I, p. 72, dit que, d'après les manuscrits, elle aurait été une Pallant (?).

— *Gerardus, dominus de Ringberghe, et prepositus Sancti Georgii coloniensis* s'engagent, moyennant 78 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum viginti quatuor viris, una nobiscum ambovus, bene et decenter cum galea (!) armatis et equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 13 août 1338 : quatre pals; au franc-quartier chargé de trois pals; au chef de quartier chargé d'une étoile. L. : *S Gerardi sbgh milit* (Chartes des ducs de Brabant, N^o 421) (Pl. 15, fig. 400).

M. A. WAUTERS, dans sa notice « *La formation d'une armée brabançonne* », etc., dit Gérard prévôt de l'église Saint-Georges, de Cologne, tandis que Gérard et le prévôt de cette église sont deux personnages distincts.

Merode. *Metze*, femme de Cono van *Pulze*, burgrave de Lipp, 1343 : parti ; au 1^{er}, un fascé de huit pièces et un coq brochant à dextre sur les quatre premières ; au 2^d, deux pals. L. : ✠ S^c *Metze van Merode* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 463).

— *Metze van Meroide*, femme de Thierry van Milburg, chevalier (la même), 1348 : dans le champ du petit sceau, rond, dame debout, tenant deux écus : A, un fascé de six pièces, la 2^e chargée à dextre d'une merlette ; B, cinq (!) pals. L. : S *Domine Mezze de Meirs* (!) (Ibid., N° 310).

— *Carselis van Meroede*, chevalier, drossard de Juliers, scelle pour *Broichger, kelnere ze Mullenarken* (Müllenark), 1351 ; *Carselis van Meroide*, chevalier, scelle un acte d'Emelrich van Ringsheim, 1358 : quatre pals et un lambel à cinq pendants. L. : ✠ S *Carsseli. de Roide* (Ibid., N°s 546 et 628).

— *Rykalt vanme Roide*, chevalier, scelle un acte du duc de Juliers, 1361 : quatre pals et une bordure engrêlée. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. L. : S *Rikalt herr van Meroyde* (Dusseldorf, *Col.*, N° 846).

— *Werneer, here van Ringbergen*, 1362 ; *Wernerus, dominus de Renchberg*, 1363 (n. st.), reçoit, du Brabant, une rente féodale, par le receveur de Maestricht : quatre pals et un lambel à cinq pendants. Même C. L. : S *Weirneir va R[enb]erch* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1771, 1795).

— *Werner van Me Roede, here zu Rinberg*, 1363 ; *Wernerus de Rengberch, miles*, 1367, 8, reçoit, du Brabant, une rente féodale, sur Maestricht : quatre pals ; au franc-quartier chargé de trois pals ; au chef de quartier fruste. Même C. L. : S *her Werner van Renberch* (Ibid., N° 1852, 2137, 2185).

— *Her Werner van Ringberge*, chevalier, burgrave de *Dailhem* (Dalhem), se porte caution pour le duc de Brabant, à Aix-la-Chapelle, le 17 novembre 1369 : dans le champ du sceau, tout petit module (contrescel), un casque, cimé d'un chapeau de tournoi, garni d'un vol. L. : N . . . n *deci*. (Ibid., N° 2301).

— *Harper vanme Royde*, chevalier, reçoit du Brabant un paiement par le receveur de Limbourg, 1370 : quatre pals. Même C. L. : S *Harpe . . . a . me royde* (Ibid.).

— *Scheyvart vanme Roide*, seigneur de Hemmersbach, donne quittance au Brabant, 1374 : quatre pals (Ibid.).

Merode. *Harper vanme Royde* scelle un accord entre l'archevêque de Cologne et le drossard de Löwenburg, 1375 : quatre pals et un annelet brochant en chef à dextre. Même C. qu'en 1361 et 1369 (Dusseldorf, *Col.*, N° 962).

— Dame *Aleydis*, dame de *Rengberch*, reçoit du Brabant une rente par le receveur de Maestricht, 1377 : parti ; au 1^{er}, quatre pals et un lambel à cinq pendants brochant ; au 2^d, une demi-croix, défailante à dextre, mouvant du parti, chargée de quatre coquilles et accompagnée de huit croisettes, 5 en chef, 3 en pointe. L. : S *vrove Aleit van Rinberg* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 15, fig. 401).

Elle était une Argenteau. RICHARDSON, I, p. 123, l'appelle, erronément, Catherine. Le mari de cette dame fut, d'après ce même auteur, Werner de Merode, seigneur de Rimburg, burgrave de Dalhem.

— *Scheyva[e]rt van Meroyde*, seigneur de *Heymersbach*, reçoit une rente sur le Rolduc, 1382, 3 : quatre pals (Ibid.).

— *Walraven vanme Roide*, voué de Güsten, reçoit une rente à Rolduc, 1383, 4, 5 : quatre pals et un lambel à cinq pendants brochant. C. : comme *Rykalt* (1361). L. : S *Walr' de Royde voyt i Guste* (Ibid.).

— *Scheyffaert van me Rode, here te Heymersbach*, et *Magriete van me Rode, vrouwe van Gronsselt* (Gronsveld), sa sœur, reçoivent, de la duchesse de Brabant, des acomptes sur 15700 florins du Rhin, *ruerende van der cost die wy Scheyffart vors. mit luden van wapenen deden in onser voirs. genediger vrouwen lesten crige yegen die hertogen van Gulic ende van Gelre* ; ces acomptes s'élèvent : à 4000 vieux écus, en 1390 ; à 3176 vieux écus en 1391 (n. st.), 5 février ; à 339 vieux écus, 1391 ; *Scheyffaert* : quatre pals. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. L. : . . *Iohis Scheifart de Meroide dns de Hemsbach* (Ibid.).

— *Magriete van me Rode, vrouwe van Gronsselt*, ci-dessus, 1390-1 : parti ; au 1^{er}, trois tourteaux ; au 2^d, quatre pals. L. : . . . *ryte va Meroide vwe va Groselt* S *Achterode* (Rhode-Sainte-Agathe) (Ibid.).

— *Scheyvard van Meroyde*, le vieux, et *Scheyvart van Meroide*, le jeune, seigneurs de *Hemmersbach*, beau-père, respectivement beau-frère de Jean, seigneur de Rheydt, 1392 ; le père : quatre pals. C. : un vol (sur un chapeau de tournoi ?). Le fils : Même écu (sans timbre) (Dusseldorf, *Col.*, N° 1124 1/2 ; *Clèves-Mark*, N° 545).

— *Rikals, herre vanme Rode ind zu Vraentze* (Frentz), ni ses fils, ne porteront, à l'archevêque de Cologne, aucun dommage *uysser unsen slossen noch vestenen, . . die wyle ind aslange die kriege . . werent, den die . . herre van Colne hail mit deme*



Fig. 1.



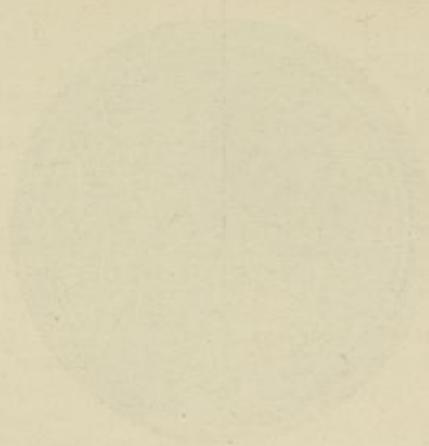
Fig. 2.

Pl. CXII.

Fig. 1. Olivier van Schoonhoven, seigneur de Horst, Rhode-Saint-Pierre, Cortelke (Cortrijk-Dutzel), etc. (commencement du xvii^e siècle).

Fig. 2. Philippe le Roy (première moitié du xvii^e siècle) (1).

(1) Voir un sceau postérieur, du même personnage, Pl. LXVIII, fig. 1.



[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]



greven van der Marken ind dem greven van Cleve ind synen kinderen, 1391 : quatre pals et une bordure engrêlée. C. : comme *Rykalt* (1361) (Dusseldorf, Col., N° 1143).

Merode. Werner, fils dudit *Rikals*, 1391 : même écu, surbrisé en chef à dextre d'un alérion (?).

— *Ryckald*, fils dudit *Rikals*, 1391 : même écu, que son père, mais sans surbrisure.

— Guillaume, fils dudit *Rikals*, 1391 : même écu, surbrisé de trois fleurs de lis, rangées en chef, dans les interstices des pals (Ibid.) (Pl. 15, fig. 402).

Cette brisure est empruntée aux armes de la mère de Guillaume de Merode, Marguerite de Wesemael.

Guillaume van Merode reçoit en 1395-96 (n. st.) et en 1396 des acomptes, par sixièmes, sur une indemnité de 200 florins de Hollande, du chef de la guerre de Gueldre.

La première des deux quittances, relative au premier sixième, porte le montant de 20 vieux écus, 4 escallins, 2 deniers de gros de Flandre.

Il scelle du même écu (surbrisé des trois fleurs de lis) : L. : *Willem van Mero*. d (Chartes des ducs de Brab.).

— Chrétien van *Rinberch* (*Renberch* et *Ren[g]berch*, etc.), chevalier, reçoit une rente sur Maestricht, 1394, 5, 1400, 3 : quatre pals et un lambel à cinq pendants brochant. Le sceau de 1394 est sans timbre. C., 1395, 1400, 3 : fruste ; on aperçoit un vol. L., 1400 : *S Kerste van Reinberg ritter* (Chartes des ducs de Brabant).

Il append un sceau avec cimier (l'écu à quatre pals, brisé d'un lambel à cinq pendants) à un acte dont nous avons oublié d'annoter la date, et qui l'appelle : *Keerstken van Rengberghe, ritter, heere zu der Heyden*, châtelain de Roede (= Rolduc) (Ibid.).

Chrétien de *Rinsberghe* scelle, parmi les oncles, cousins, parents et amis charnels de Guillaume, sire d'Argenteau, écuyer, un acte que nous analyserons, plus loin, au nom d'Argenteau, 1410 : écu cassé. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol (Chartes des ducs de Brabant).

— Sire *Scheyffart vanme Roede*, seigneur de *Heimersbach*, chevalier, scelle un acte de Hermann, seigneur de *Lievendale*, 1395 : quatre pals. C. : comme *Rikalt* (1361). L. : *S' Iohis Scheffart* (Dusseldorf, Col., N° 1182).

— Arnould van Merode, chanoine à Liège, reçoit, de la ville de Bruxelles, le prix de rachat d'une rente inscrite aux noms de Jean, sire de Wesemael et de Fallais, et dudit Arnould, 1402 : quatre pals et une bordure engrêlée ; écusson en cœur fruste. L. : *Idi de .erod* (Chartes des ducs de Brabant).

— Conrad van *Roide*, homme de l'abbé de Saint-Pantaléon, à Cologne, 1410 : quatre pals, accompagnés en chef entre les deux premiers d'une béquille de Saint-Antoine (roc d'échiquier ?) (Dusseldorf, *Emmerich*, N° 41).

Merode (Frédéric *Scheiffart* van) est investi, par son parent (*neve*), sire Henri van *Bergen*, seigneur de *Grymbergen* et de *Melijn*, au nom du duc de Brabant, des fiefs de feu *her Scheiffart van Merode*, son père, savoir de : *mijn huijs mit sijne toebehoerten, gelegen te Coelen* (Cologne), *geheiten des hertogen huijs*, et d'une rente de 100 florins du Rhin, sur le tonlieu de Rolduc, 1416, 25 août, à Maestricht : quatre pals. L. : *S. rederick van Mero* . . (Chartes des ducs de Brabant).

— (*Andrieu de*), chevalier, seigneur de *Franquebergue* ; il a pour oncle : Jean de Schoonvorst, seigneur de Montjoie, seigneur de la *Flamengerie* (Flamengrie) et de *Walay* (Waller), conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc., 1417, à Saint-Trond : à quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux (**Frankenberg**). L. : *S Adries van Merode* (Ibid.).

— *Rickalt*, seigneur *vom Roide* et de *Vraentse*, a été investi, par l'archevêque de Cologne, *myt dryn voyder wyns, manleens* . . . *in dem ampte van Bonne* (Bonn), 1437 : quatre pals et une bordure engrêlée. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol (Dusseldorf, Col., N° 1143).

— Jean, fils dudit *Rickalt*, 1437 : même écu, sans timbre (Ibid.).

— Werner van *Meroide*, chevalier, jadis voué de Düren, pour Gérard de Looz, *eyn herre zo Gülche*, (Juliers), comte de Blankenheim, 1447 : quatre pals (très endommagé). Cq. couronné. C. : un vol. L. : *S Werre van Merode* (Dusseldorf, *Jul-Berg*, Nos 2363-6).

— (Henri de), abbé de Stavelot et de Malmédy, 1448 : quatre pals, et une bordure engrêlée, au lambel brochant (Dusseldorf, *Stavelot-Malmédy*, N° 93).

— (Jean, seigneur de), de Petersheim, de Leefdael et d'Impde, 1456 : quatre pals. C. : un vol (*Affligem*).

— *Scheffart vanme Rade*, seigneur de *Hemmersbeeg*, scelle un acte de son parent (*neve*), Jean, voué de Neersen, 1456 : quatre pals. Cq. couronné. C. : un dragon ailé issant et une banderole, entre l'aile senestre et le col. L. : *S. van Merode her tzo H. . . mersbach* (Dusseldorf, Col., 938).

— Sire *Scheyffart vanme Roide*, seigneur de *Lymburg*, chevalier, bon ami du comte de Neuenahr, 1466 : quatre pals. L. : *S' Willem Scheiffin d* (!) (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 532).

— (Jean, seigneur de), de Petersheim, Leefdael, Impde, etc., 1474 ; seigneur de Merode, Petersheim, Oirschot et Hilvarenbeek, 1478 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, quatre pals ; aux 2^e et 3^e, un lion couronné, à la queue fourchée, et un semé de billettes (**Petersheim**). C. : un vol (*Affligem*).

Merode (Jean, seigneur de), de Petersheim, Leefdael, et Impde (fils dudit Jean), 1493 (n. st.) : mêmes écu et C. (Ibid.).

— (Henri de), seigneur de Petersheim, Diepenbeek, Oirschot, *Herloe* (Herlaer), etc., se porte garant, envers l'empereur, pour son parent Erard, libre seigneur de *Palant* (Paland) et de *Wittem*, qui l'appelle : « *edelen welgeboeren mynen lieven nece* », 1523 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, quatre pals et une bordure engrêlée; aux 2^e et 3^e, un lion, à la queue fourchée, et un semé de billettes. C. : on voit une partie d'un vol (C. C. B., c. 407).

— (Arnould van), échevin de Malines, 1533 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, quatre pals (sans bordure); aux 2^e et 3^e, un lion C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. L. : S S (!) *Arnoldi de Merode* (Chartes des ducs de Brabant).

Le 9 février 1544 (n. st.), René de *Chalon*, prince d'Orange, comte de Nassau, seigneur de Bréda, chevalier de la Toison d'or, gouverneur et capitaine général de Hollande, de Zélande, de Frise et d'Utrecht, fait savoir, par un mandataire, en la cour féodale, à Bruxelles, qu'il a vendu, aux exécuteurs testamentaires de feu dame Marie van *Hamele* (Hamal), marquise d'Aerschot, une rente de 150 florins Carolus, rachetable par 2700 florins, sur la ville, pays, biens, et seigneurie de *Sichene* (Sichem), avec le château et toutes les dépendances, et sur certains tonlieux à Diest, et fait investir les acheteurs de cette rente.

Lesdits exécuteurs sont : sire Jean, sire de *Traisigniez* (Trazegnies), etc., chevalier de la Toison d'or, sire Jean, sire de *Merode*, sire Louis van *Schora*, président du conseil privé, sire Henri van *Schoonhoven*, sire Olivier van *Schoonhoven*, chevaliers, et Lion de la *Cousture* (Couvent des Célestins, à Héverlé, Etabl. relig., c. 4698, A. G. B.).

— (Bernard van), seigneur de Rummen, *Capellen* (Capelle-au-Bois) et *Raemsdonck* (Ramsdonck), 1369 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, quatre pals et une bordure engrêlée; aux 2^e et 3^e, un semé de fleurs de lis (**Warfusée**). Sur le tout, un écusson échiqueté (**Aa**). C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. L. : *Bernardus a Meroda dns i Remmen* (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.).

L'écusson de van der *Aa* comporte un franc-quartier à la merlette. Il est un peu fruste.

— *Philips, vrij banreheere van Merode, van Petershem, grave tot Oelen* (Oolen), *borchgrave van Montfoort, heere der landen ende heerlicheijden Westerloo, Herssel, Diepenbeecke, Hansurheure* (Ham-sur-Heure), *Rohegnies*, etc., fait apposer à un acte le *segel van leenen onser heerlicheijde ende borchgraefschappe van Montfoort* : trois fers de moulin. Cq. couronné. C. : un bonnet pointu, soutenant . . . (cassé). S. : deux lions. L. : *S ad fevda dom de Montfort* (M. le Baron de Maere d'Aert-rijcke) (voir **Montfoort**).

— (*Juan*, libre baron de), *Petershem, Parwis* (Per-

wez), *Duffele*, etc., comte d'*Olen* (Oolen), seigneur de *Gheel*, *Westerloo*, *Waelhem*, *Eimden* (Impde), *Autheerlaer* (Oud-Herlaer), *Diepenbeek* (Diepenbeek), *Ijsselmond* (Ijsselmonde), etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, l'ascendance de damoiselle Catherine Hoen de Hoensbroeck (*ex matre Spies*) (voir **Hoen**), 1397, le 13 mars : quatre pals et une bordure engrêlée. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. S. : deux léopards lionnés (très cassé) (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1375^{bis}, A. G. B.).

Par acte donné, à Bruxelles, le 26 novembre 1605, *Charles, prince conte d'Arenberghe* (Arenberg), baron de *Zeeenberghe* (Zevenbergen) et de *Naeldwijk* (Naaldwijk), seigneur de *Mirwart* (Mirwart), etc., chevalier de la Toison d'or, des conseils d'Etat et de guerre, amiral et « capitaine général de la mer », capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes, grand-fauconnier de LL. AA. SS., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que *madamoyselle Loyze de Merode* est fille de dame *Jehanne* de Montmorency et de messire Philippe de Merode, baron du Saint-Empire et de *Frentze* (Frentz), etc., *issue de huit quartiers paternels et maternels d'ancienne noblesse, sans bastardise . . .*; que ladite dame est fille de messire Georges de Montmorency, chevalier, baron de Croisilles, Wancourt, etc., et de Françoise de Mastaing, fille de Gabriel de Mastaing, chevalier, seigneur dudit lieu, baron de Poucques, *Hayne* (Eijne) etc., et de Catherine de Lannoy; que ledit Georges est fils de messire Baudouin de Montmorency, chevalier, baron de Croisilles, etc., et d'Isabeau de Stavele; et que, enfin, ladite damoiselle est : *craye noble sans bastardise ny bourgeoisie ou empeschement quelconque* (chap. de Nivelles, c. 1375^{bis} A. G. B.).

Merode (Philippe de), baron du Saint-Empire et de *Frenche* (Frentz), vicomte d'Ypres, seigneur de la ville de Middelbourg, en Flandre, *Watene* (Watten), *Chastelgneau* (Chatelineau), *Lambrissart* (Lambersart), Béthencourt, la Marche, Machelen, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle *Glaude de Ruysschenborgh* (Reuschenburg) est fille de monsieur *Emond de Ruysschenborgh*, seigneur de Setterich, et d'Anne de *Swartzenberch* (Schwarzenberg); petite-fille de messire Jean de *Ruysschenborgh*, seigneur de Setterich, maréchal et conseiller de S. A. le duc de Juliers, bailli de *Willemsteyn* (Wilhelmstein) et d'*Eschweyler* (Eschweiler), et d'*Ulandt Huijn danstenraedt* (d'Amstenrade), dame de *Riviren* (Rivieren); arrière-petite-fille de feu *Emond* [de] *Ruyssenborgh* (!), seigneur de Setterich, bailli de Heinsberg et de *Wassenbergh* (Wassenberg), et de *Philippe de Nesselroede* (Nesselrode), fille du seigneur Guillaume de *Nesselroede*, seigneur de Holtrop, et de Gertrude Spies, dame de *Bullissem* (Büllesheim); que ce dernier *Emond* était fils de feu Jean [de] *Ruyssenborgh*, seigneur de Setterich, et de Marguerite *Gryn* (Grein), dame d'Overbach; que ladite *Ulandt* était fille de Werner Huijn *danstenraedt* (fils de messire Arnould Huijn, seigneur de Geleen, et d'Agnès de Printhagén) et de dame *Herbert de Masscherel*, fille de mons. Henri de *Masschereel* (!),

seigneur d'Oppenheim (Opheim?), et de dame *Ulandt doij* (de, ou van Ooij), dame héréditaire de *Bellegoij*, et que, enfin, ladite damoiselle est *vray noble de tout coste sans aucune bastardise ou bourgeoisie*, 1608, le 10 juillet, à Liège; le même atteste, à ladite abbesse, que damoiselle *Anne Doyenbrugge* (d'Oijenbrugge) de Duras est fille de madame Marie de Merode, dame *dosongne* (d'Ossogne), Sanzeur, etc., et de monsieur Gérard *Doyenbrugge* de Duras, seigneur de Roost, pair de Bouillon, etc., son mari; que ladite Marie est fille de feu monsieur Eyrard de Merode, seigneur de *la Waux* (Vaux), *Abbayes* (Abbe), *Sanzeur, Pourcheresse* (Porcheresse), *Waulin* (Wanlin?), *Aue, Croy* (Croix), *Steigne*, Belvaux, gouverneur du duché de Bouillon, etc., et de *Mechtelt de Rougrave*, dame *depraive* (Eprave), etc.; que ledit Eyrard était fils de monsieur François de Merode, chevalier, seigneur des lieux susdits, et d'Anne de *Schauembourg* (Schauenberg); que ladite *Mechtelt* était fille de monsieur Jean de *Rougrave*, seigneur d'*Hermal* (Hermalle), *Emptine, Engin, Epraive* (Eprave), *Rabozée*, etc., et de Marguerite de Horion; et que, enfin, ladite damoiselle est *noble de tous costes sans aucune bastardise ou bourgeoisie*, 1609, le 18 février, à Bruxelles: écartelé; aux 1^{er} et 4^e, quatre pals et une bordure engrêlée; aux 2^e et 3^e, un burelé, au lion couronné brochante (**Houffalize**). C.: un chapeau de tournoi, garni d'un vol. L.: *Philippe de Merode* de *Fren* (sceaux empreints sur papier, plaqué sur cire rouge) (Ibid., c. 1376).

Bellegoij est Balgoij, en Gueldre.

Mero de (Jean de), baron du Saint-Empire, seigneur de Waroux, *Thyant* (Thiant), *Osoingne* (Ossogne), baron de Harchies, seigneur de *Gourgeson* (alibi: *Gourquechon*), *Everbeck* (Everbecq), Lawardin, *Le Warde* (Lawarde), etc., grand-maitre d'hôtel de S. A. S. l'Electeur de Cologne, prince de Liège, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Anne-Madeleine de *Bockholt* (Bocholz), est fille de messire *Godefroy*, seigneur de *Bockholt, Cortersom* (Cortessem), etc., drossard de *Peelt*, et de Marguerite de *Groeijsbeeck* (Groesbeek); petite-fille de feu Guillaume, seigneur de *Bockholt, Cortersom*, etc., drossard de Wageningen, et d'Oda de Cortenbach, fille de Jean de Cortenbach, chevalier, drossard de Bilsen, etc., et d'Anne de *Hanzeller* (Hanzleden); que ladite damoiselle était arrière-petite-fille d'Arnould de *Bockholt*, chevalier, et de Françoise Vinck de *Langenfelt* (Langenfeld), et que, enfin, elle est *vrayment noble de tous costes sans aucune bastardise ny bourgeoisie*, 1611, le 31 mai: écartelé; aux 1^{er} et 4^e, quatre pals et une bordure engrêlée; aux 2^e et 3^e, un semé de fleurs de lis (**Warfusée**). C.: un chapeau de tournoi, garni d'un vol. S.: deux griffons, tenant, chacun, une bannière aux armes des 1^{er} et 4^e quartiers (grand cachet, sans L.

appendu, empreint sur papier, plaqué sur cire rouge) (Ibid.).

Merode (Philippe de), comte de Middelbourg, baron du Saint-Empire, de *Frentzen, Croysilles* (Croisilles), vicomte d'Ypres, seigneur de Lannoy, *Watene, Chatelineau, Linselles*, etc., maitre d'hôtel de LL. AA. SS., grand-veneur de Flandre et premier commissaire ordinaire au renouvellement des magistrats dans les villes dudit pays, grand-bailli de Bruges et du Franc, atteste, à l'abbesse de Nivelles, l'ascendance de damoiselle Marie-Françoise d'Estourmel (voir **Vilain**), 1618, le 24 août, à Gand: écartelé; aux 1^{er} et 4^e, quatre pals et une bordure engrêlée; aux 2^e et 3^e, un burelé et un lion couronné brochante (**Houffalize**). L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne à quinze perles, dont trois relevées. L.: . . . *sire Phle de Merode conte de Middelbovr. bar* (Ibid., c. 1375^{bis}).

— (Les échevins de) (au pays de Juliers), 1784: quatre pals et une bordure engrêlée. L'écu entouré d'un collier d'ordre, portant un dragon. Ledit écu sommé d'une couronne à cinq fleurons, soutenant un archange saint Michel, tuant, d'un coup d'épée, le démon (dragon). Double légende; à l'extérieur: *Ioannes Philippus Eegenius S R I comes a Merode marchio*; à l'intérieur, en plus petites lettres: *de Westerloo sigillum scabinalis comitatus de Merode* (en cire rouge, plaqué) (Office fiscal de Brabant, reg. 346, A. G. B.) (voir **AIX, Berlaer, Eyneburg, Gronsveld, Haren, Immerseel, Isenburg, Lannoy, Lauraguais, Leefdael, Lentesdorf, Mausbach, Melsbroeck, Milburg, Pellaines, Raville, Reede, Rivieren, Rummen, Rurich, Schoonvorst, Virneburg, Vlatten, Wachtendonk**).

CELUI donne ainsi le blason de *Her Sceybert van Merode*, homme du duc de Juliers: d'or à quatre pals de gueules. Capeline partie d'argent et de gueules. C.: un chapeau de tournoi parti d'argent (non colorié) et de gueules. C.: un vol d'argent et de gueules.

Les comtes de Merode, princes de Rubempré, etc., portent, actuellement: d'or à quatre pals de gueules, à la bordure engrêlée d'azur. Cq. d'or, couronné. C.: une chauve-souris au naturel. S.: deux griffons d'or, au vol d'or et de gueules, tenant, chacun, une bannière, aux armes de l'écu, celle de dextre sans la bordure engrêlée. Manteau de gueules, doublé d'hermine, sommé d'une couronne dite de marquis.

Le fils aîné du chef de la maison, qui porte, du vivant du père, le titre de prince de Rubempré, sans autre nom, ni titre, écartèle les armes ci-dessus de celles de **Rubempré**: d'argent à trois jumelles de gueules, avec, sur le tout, un écusson de Merode.

L'écu sommé du bonnet de prince, S. et manteau comme ci dessus.

Devise: *Plus d'honneur que d'honneurs*.

Le chauve-souris devrait être remplacée par un dragon.

MERSE (Thierry van), donne quittance à sire Henri, seigneur de *Gronsveld* (Gronsveld), 1392:

une fleur de lis. L. : ✠ *S Teoderici de Merse* (Chartes des ducs de Brabant).

MERSEN, voir **Bake**.

Mersenere, voir **Honecourt**.

Mersch. Jean van *Maresch*, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg; i. t. : 893 moutons, 1374 : un fascé de six pièces, la 1^{re} chargée à dextre d'une merlette. L. : *S' Iehan va Meir t* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean van), seigneur de *Wilre* (Weiler), chevalier, reçoit, du chef de la bataille de Basweiler, 600 *peters* d'or, 1377 : un fascé. L. : *Sigille Ioh de M . . . ch* (Ibid.).

— (Frédéric von), seigneur de *Hamme*, chevalier, appelé aussi *Fréd. van Ham*, chevalier, prisonnier *illeg*, sous le drossard de Luxembourg; i. t. : 1344 moutons, 1374 : un fascé de six pièces, la 1^{re} chargée d'un cerf élané. C. : un chapeau de tournoi, à large bord, garni de deux boules, soutenant, chacune, une touffe de plumes de paon. L. : ✠ *S Friderich von Merch* (1) (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Merode** (1348), **Milburg**).

Voici, d'après **GELRE**, le blason de *Her Jan van Mersche*, homme de l'« évêque » de Cologne : fascé d'argent et de gueules. Le casque d'or. C. : une tête de cerf d'argent, languée de gueules, sur un col, de l'écu, terminé en violet.

Mersche, voir **Meersche**.

Merstraten (Roland van der), maieur des damoiseaux Henri et Jean Zwane, dans leur seigneurie de *Muijselwijk*, à *Hombeek*, 1330 : deux étoiles à cinq rais en chef et un peigne en pointe (Malines).

— (Jean van der), tenancier de ladite seigneurie, 1339 : même écu, mais les étoiles à cinq rais (Mal.).

Merte, voir **Meerte**.

Mertens. *Didderic Mertens soen*, échevin de Heusden (Brabant), 1363 : une rose, surmontée à dextre d'une étoile (Malines).

— (Jean), échevin de Louvain, 1383, 9 (n. st.), 93 : une fleur de lis (complète) en chef à dextre et deux marteaux penchés, 1 en chef à senestre, 1 en pointe. L. : ✠ *S' Iohis Mertens scabi lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, Léproserie de Terbanck, Etabl. relig., c. 4722, A. G. B., et Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 15, fig. 403).

— (Martin), alleutier au métier de Tirlemont, 1434 : un chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'un maillet, penché à senestre. L. : *Merten Mertens* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Mertens (Guillaume), tenancier de la cour de l'abbé Saint-Trond, à *Mielen-sur-Aelst*, 1472, 86 : deux de étriers accostés (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

— *Goessen Mertijns zoon*, échevin de Heusden (Brabant), 1490, 1504 : une fleur à quatre feuilles (Malines).

— (Lugier) scelle pour Daniel van Brande (fils de Jean) qui tient, du château de Termonde, un fief à *Zele*, 1513 : une fleur de lis. L. : *S' Lieg . . Martins . .* (Fiefs, N° 4377).

Lugier Mertens est un des tenants et aboutissants de ce fief et, sans doute, lui-même feudataire de la cour de Termonde.

— (Josse), homme de fief du damoiseau Jean van *Bailleth*, dans sa cour féodale de Neerlinter, 1524 : deux triangles vidés, entrelacés, formant une étoile, renfermant une fleur de lis, et sommés de deux flanchis (Diest, l. de Neerlinter).

— (Arnould), échevin du chapitre de Saint-Servais, de Maestricht, à *Zeperen*, 1535 : trois trèfles, attachés à une seule tige (Ordange).

— J.-W. *Mertens*, curé de l'église Saint-Nicolas, à Bruxelles, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de son église, 1787, le 17 avril : un chevron de sable, accompagné en pointe de cinq (2, 3) merlettes. L'écu dans un cartouche, sommé d'une tête d'ange (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46348).

— Jean-Mathieu *Mertens*, curé de Sippenaeken, évêché de Liège, province de Limbourg, district de Herve, remet, audit gouvernement, l'état des biens de son église, 1787, le 28 avril : un homme, tenant de la main dextre . . . , appuyant la senestre sur la hanche. C. : un vol (cachet, en cire rouge, sans L.) (Ibid., reg. 46378) (voir **Martins**).

Mertert, voir **Cretzel**.

Merval (Milet de), écuyer, homme de Wenceslas, duc de Luxembourg, 1366, le 4 août : un burelé; au franc-quartier chargé d'une molette. C. : un vol de l'écu (1). T. : à dextre, un homme barbu, cassé au bas; à senestre, cassé. L. : (Luxembourg, c. IV, l. XVI, N° 9).

Merwede (Daniel van der), écuyer, scelle un acte du comte de Hollande, 1293 : une fasce, accompagnée de dix-neuf besants, huit (4, 4) en chef, onze (4, 4, 3) en pointe. L. : ✠ *Sigillum Danielis ede* (Hollande).

— (Daniel van der), écuyer, scelle un acte du comte de Hollande, 1352 : une fasce, accompagnée de quinze besants, neuf (5, 4) en chef, six (2, 3, 1) en pointe. L. : ✠ *Daniel van d . r M . r wede* (Ibid.).

Merwede. Jean van der *Marwede*, écuyer, fils de sire Florent, caution pour Guillaume de Bot van der Merwede, 1358 : une fasce, chargée d'un lion léopardé et accompagnée de quinze besants, neuf (3, 4) en chef et six (3, 2, 1) en pointe (*Geld.*).

— Nicolas van der *Merweden*, chevalier, jadis prisonnier à Bäsweiler, avec *Reijnken*, son varlet, et ses autres hommes (*minen knecht ende mijn ghesinde*), dans l'armée brabançonne; i. t. : 1048 moutons, 1375, à Bréda : même écu, sans le lion léopardé. L. : *S Nicolaus de Mw...* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Thierry van der), châtelain de *Sinte Geerdenberge* (Geertruidenberg), 1414 : une fasce, accompagnée de quinze besants, neuf (3, 4) en chef, six (3, 2, 1) en pointe. L. : *S Dirc va der Merweede (Hollande)* (voir **Bot, Moerkerke**).

Dans l'éloge d'un *Her Daniel van Merwede*, GELRE décrit ainsi ses armes : *Sijn scilt gheeft zo lichten scijn | als van orient die robin | gebisanteert van topaesse | ende van margritt een faesse | costelic dair op gheleit | also was ooc sijn wapeneleit | nu hoirt hier blasuneren ane | mit ondersceit des helms gedane | die lappe is van moedicheit | gebisanteert van riicheit | met die helm des zilt wel vroet | dat is van reynicheit een hoet | die is ooren op gestaghen | die hoet moet een appel draghen | die de verwe hevet ane | nader lappen ghedane.*

Dans le texte, il peint un blason — qu'il répète, plus loin, en citant, parmi les vassaux du « duc » de Hollande, *Her Daniel van der Merwede* — : de gueules à la fasce d'argent, accompagnée de quinze besants d'or, neuf (5, 4) en chef, six (3, 2, 1) en pointe. Volet de gueules semé de besants d'or. C. : un chapeau de tournoi d'argent, sommé d'un disque de gueules, semé de besants d'or.

Voici, d'après GELRE, les armes de *Her Clays van der Merwede*, homme du « duc » de Hollande : de sable (!) à la fasce, accompagnée de quinze besants, neuf (5, 4) en chef, six (3, 2, 1) en pointe, le tout d'argent. Le cq. d'or. C. : un grand panache de sable, enserré dans une boule d'or, issant d'une cuve de sable, doublée de gueules, chargée d'une fasce et d'un semé de besants, le tout d'argent, ladite cuve terminée en volet, doublé de gueules.

Dans le poème relatif à la bataille de Stavoren (1345), GELRE dit du seigneur de la Merwede (Daniel), qui y succomba : *hi droech van kele duergaen | een faes van zilver gebisanteert | van goude zo wast geblasineert. . . Her Derick van der Merveijden, ridder, onse castellain ende drossate ons sloets ende tants van Huesdein (Heusden), assiste, comme homme de fief, à l'investiture, par Philippe le Bon, de Robert, comte de Virneburg, à Mons, le 23 juillet 1445 (Chartes de l'Audience, c. 1, A. G. B.).*

Damoiselle Odelye de le Marweyde, Jehan et Gilles de le Marweyde, frères, et les *compuns habitans du vil-laige de Wÿc* (Wijk), en Hollande, d'une part, ayant, pendant en appel, devant le Grand Conseil dudit prince, un procès au sujet de certains pâturages, sis près de Wÿc, le duc charge deux de ses conseillers et maîtres d's requêtes de son hôtel d'instruire cette affaire, en vue d'en finir rapidement, par acte donné, en nostre *hostel de le Hage*, le 6 novembre 1455 (Ibid., c. 8).

MERWEKE (Philippe van) (Meerwijk), échevin

DE RAADT, t. II

de la cour de tenanciers du prévôt du couvent de Saint-Trond, 1425 : trois pals retraits. C. : une tête et col d'aigle (Abb. de Saint-Trond, c. 9) (voir **Meerwijk**).

Merxem (Guillaume, le bâtard de), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Berg-op-Zoom; i. t. : 286 moutons, 1374, 5 : trois fleurs de lis, au pied coupé, et un bâton brochant. L. : *S Wille bastaert va Merxem* (Chartes des ducs de Brabant).

Mes (Henri), receveur du duc de Brabant, à Tervuren, 1419 : trois trèfles. L. : *S Henric Mes* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Meset (*Zeghere*), reçoit, du bailli du Vieux-Bourg, à Gand, un paiement pour frais faits, dans sa maison, par le bailli et les hommes du duc, *int besouc van die van Bellem inde zoufverein waredo ghedaen te Haeltre* (Aeltre) anno xl; 1442 : une tête de bélier, de face, accompagnée au point du chef d'un . . . (besant, tourteau, rose?). L. : *S Segher* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 116) (voir **Macet, Maetschedt**; comp. **Puemoortre**).

Au lieu de tête de bélier, il faudrait, peut-être, blasonner : rencontre de bœuf.

Mézières, voir **Maizières**.

Meschede (Godefroid de), 1286 : un chevron. L. : *† S Godefridi de Meschede* (Dusseldorf, Col., N° 309).

Mesnil (François du), écuyer, seigneur d'Hoffelt, Troyne (Troine) et Moynet (Moinet) (dépendances d'Hoffelt) et « mayeur de ladite mairie » (sic !) (prévôté de Bastogne), déclare tenir, du roi de France, la mairie et seigneurie d'Hoffelt, 1681 : quatre (!) fascées, la 2^e surmontée d'une étoile. C. : une étoile entre un vol (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., 45713^b).

Les hachures des fascées indiquent le gueules.

— (Cornelle du), *gentilhomme, jugeant au siege de la Salle de Bastoigne, presentement officier a Mes-sancy et y resident*, tient, du roi de France, avec son frère, François du M. : *une maison francoy alaef audit Mesnil* (prévôté de Bastogne), etc., 1682 : trois (!) fascées, la 2^e surmontée d'une étoile à cinq (!) rais. C. : une étoile à cinq rais entre un vol (cachet, en cire rouge, sans L.) (Ibid.) (voir **MAINI**).

Les barons du Mesnil, en Belgique, portent, actuellement : d'argent à trois fascées de gueules, la 2^e surmontée d'une étoile à cinq rais du même. Cq. couronné. C. : . . . S. : deux lévriers regardants d'argent, colletés et bouclés d'or, tenant, chacun, une bannière aux armes de l'écu.

Mespelbrunn, voir **Ingelheim, Yve**.

Mesre (Gilles le), receveur de Lille, vers 1393 : une

fasce, chargée de trois étoiles à cinq rais, surmontée à dextre d'une fleur de lis, L. : *Seel* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 35-6).

Mesrie (*Oste de le*), a present demourant en le paroice de Roubais (Roubaix) et son fils, Martin, déclarent que le duc leur a fait grâce d'une amende à laquelle ils avaient été condamnés, au profit des manans de Wat'loo, 1464 : un chevron, chargé de trois roses et accompagné de trois merlettes. T. : un ange. L. : e de (C. C. B., Acquits de Lille, l. 132).

Messancy. Gilles van *Metsy*, jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens (*bede*) du duc de Brabant ; i. t. : 289 2/3 moutons, 1374 : trois pals. C. : une tête humaine (imberbe). L. : *S Ielis w'a Go delag* (Gondelange?) (Chartes des ducs de Brabant).

Les pals sont gravés en creux.

— Gilles van *Metzich*, et seigneur de *Messencey*, scelle des actes de Henri de *Glabbay*, 13. 3 et 1381 : mêmes écu et C. S. : un léopard lionné et un lion. L. : *S Gille de Mecencey* (Chartes des ducs de Brabant et Luxembourg, c. III, l. X, Nos 9 et 19).

— *Bernhart von Hondelingen* et sa femme, *Mechtolt von Mechzig*, vendent : *eyne wise gelegen beniden Niderkerschen (Bascharage) mülen, genant Hondelinger Brüll*, 1436, le 14 avril ; *Mechtelt* : trois pals. L. : *S Mechtold von Mechtzich* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 1067).

Messem (= **Messines**). *Margriete*, fille de *messire Guy*, filz de *messire Guy de Flandres*, jadis *bastard*, chevaliers, femme *Tristram de Messem*, reçoit une rente sur les *briefs* d'Assenede, 1398 : parti ; au 1^{er}, un chevron, accompagné de trois croissants ; au 2^d, plain ; au franc-quartier chargé d'un lion (**Flandre**). L. : *van Messem* (C. C. B., Acquits de Lille).

— (Jean de) (voir **Themseke**), 1459 : un chevron, accompagné de trois croissants, et un lambel brochant. C. : une tête et col d'aigle, tenant du bec un croissant, suspendu à une lanrière, ou corde. S. : deux oiseaux, à figure humaine (?). L. : *S Iohannis* *m* (Ibid., l. 379).

— (Damoiselle Marguerite de), veuve de Daniel de *Temseke (Teemsike)*, a présent femme de *maistre Jehan de le Driessche*, tutrice de son fils, *Loys de Temseke*, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1459, 60, 1 : un chevron, accompagné de trois croissants. T. : un ange. L. : *S Maergriete van Messem* (Ibid., l. 739) (voir **Driessche**, **Cusere**).

Elle scelle, du même sceau, en 1481, comme femme dudit Jean van den *Driessche* (Ibid.).

Messyne (cille à présent — xvr siècle — sans clôture, nonobstant préveligé) de gueulle, à une crose d'abesse, sargé au mytan (milieu) de une grande M, tout

d'or, venant les pietz dudict M aussy sur le gueulle (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Messincourt. Henri van *Messencourt*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 248 moutons. 1374 : deux léopards, rangés en pal. L. : *S Henrion de Meseinkovrt* (Chartes des ducs de Brabant).

Messines, voir **Messem**.

Mesureur, voir **Ruelles**.

Meteren (Jean van), échevin de *Deijll* (Deil), 1597 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, deux fascès, accompagnées de neuf (3, 3, 3) merlettes ; aux 2^e et 3^e, une fleur de lis. C. : deux cornes de bélier affrontées (*Geld.*).

— (Guillaume van), échevin *illec*, 1597 (!) : le même écu, mais écartelure inverse, et les merlettes contournées. Cq. couronné. C. : deux cornes de bélier adossées (*Geld.*) (Pl. 15, fig. 404).

Mets (*Ghillebert le*), bourgeois, hôtelier, à Grammont, reçoit, pour les frais faits, dans son hôtel, par le bailli, douze hommes de fief, clercs, sergents et autres serviteurs de *mon̄s dalost* (d'Alost), lors de la *france souveraine verite de Lierde Saint Martin*, tenue le 23 octobre 1425, une indemnité de 10 livres, 12 sols parisis, 1426 (n. st.), le 12 janvier : trois chevrons ; écusson en cœur à l'aigle. L. : *S Gillebert de Mets* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 403) (voir **Meches**).

— (Pierre de), échevin d'Eenaeme, 1444 : trois (2, 1) truelles, accompagnées au point du chef d'une rose. L. : *Mets* (Ibid., l. 137).

Metz. Jacques de *Mes*, échevin de Liège, 1360 : une ramure de cerf et un lambel brochant, chacun des trois pendants chargé de trois annelets ; au franc-quartier brochant d'hermine ; au chef de quartier chargé d'un lambel à cinq pendants. L. : *cobi de Metis scabini leodie* . . (C. de B.).

— (L'official de la cour de), 1461, 3 : dans le champ du sceau rond, un personnage, tenant de la droite une palme, accosté de deux écus, chacun à la bande et chacun posé sur une crosse. L. : *Sigillum curie metensis*. Dans le champ du contre-scel, un senestochère, mouvant du cadre, tenant de la main une épée, accompagné à dextre d'un écusson à la bande, coupant la légende. L. : *S curie Met ad cavs* (Lorr., Briey, B. 390, N° 89 ; B. 392, N° 246).

— Jean van *Metze*, échevin de *Diedenhoven* (Thionville), 1470 : un poisson, posé en bande, accompagné en chef à senestre d'un croissant versé, posé dans le sens de la bande, et en pointe à dextre d'une étoile. L. : *S Iohan von Me* . . . (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 941b).

Metsenhausen. *Der erenveste Dietrich von Metzzenhusen, her zu Linsteren* (Linster), *vor zeit stathalter in Lutzenburg*, scelle un acte d'Appolonaris Hoecklin, seigneur de Biertringenn (Bertrange), 1527 : un crampon (qui semble accompagné, en chef, à dextre, d'un petit meuble). Cq. couronné. C. : fruste et cassé (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 2408*).

— (Philippe-Christophe de), chevalier, seigneur de Linster, en partie (comté de Chiny), tient, du roi de France : « un chasteau sur roche (à Bourglinster), au dessus de la demeure du sieur de Roben, ayant fossez et murailles d'un coste et roche de l'autre, une seule porte et pont levis », 1681 : un crampon contourné. Cq. couronné. C. : une plante aquatique, à longues feuilles pointues, issant du couronnement d'une tour (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., 45713^a).

Mettecoven (Herman van), écoutez de l'abbé de Saint-Trond, 1473 : une fasce ; écusson en cœur chargé d'une croix de vair (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

— Jean van *Mettecove*, échevin de Saint-Trond, 1519 : une croix, chargée de cinq « clochettes » de vair. C. : une tête et col d'aigle. L. : *S Iohn de Mettecove scabi Sci Trv* (M. Max de Troostenbergh d'Oplinter).

— (Herman van), échevin de Saint-Trond, 1614, 30, 5 : une croix de vair. C. : un homme sauvage issant, brandissant de la gauche une massue et tenant de la droite une rondache (Abb. de Saint-Trond, c. 14, 16, et Ordange) (voir **Cannart, Kortenbach**).

Note due à l'obligeance de M. Max de Troostenbergh d'Oplinter et dont nous garantissons l'exactitude :

Le livre féodal de l'abbaye de Saint-Trond, de 1420, reproduisant le livre de 1355 (A. G. B., Etabl. relig., N° 6745, f° 551) décrit ainsi un fief de cette famille :

« *de mansione cum curte et attinentiis suis, sita apud Staïen (Staden), etc., inter mansiones Waltheri de Mettecoven, nunc vero (1355) Franconis de Mettecoven, ex uno latere, et Adae de Zerchingen (naturalis) (Zerkingen), ex alio latere* ».

Cette tenure eut pour possesseurs successifs :

Adam de Sancta Catharina,

Joannes Esselen.

Franco de Mettecoven (1355) ;

Joannes de Mettecoven, après cession, faite, en 1367, par ses neveux, *Ivoanus* et *Joannes de Mettecoven* ;

Il se déshérite immédiatement en faveur du même *Ivoanus*, qui, mineur, a pour mambour son frère *Henricus*.

Le 25 octobre 1393, le fief est adjugé à Tilman, mari d'une cousine germaine d'*Ivoanus de Mettecoven*, réserve étant faite de l'usufruit de la mère de ce dernier.

Metteneije. Marguerite, veuve de Jacques *metten eije*, reçoit une rente sur le tonlieu de Damme, 1384 : parti ; au 1^{er}, un chevron abaissé, accompagné de trois tours ; au lambel brochant sur les deux premières ; au 2^d, une croix engrêlée (**Bachterhalle, Meetkerke**?). T. : une damoiselle (C. C. B., Acquits de Lille, l. 280).

Metteneije. *Jehan Metten Eijde*, escuier deschunirie du duc de Bourgogne, 1393 : un chevron, chargé d'une étoile à cinq rais et accompagné de trois tours. C. : un cygne essorant, issant, tenant du bec une chaîne de deux chainons. T. du cq. : deux sirènes. L. : *S' Ian Metten He . e . . f Jacops* (Ibid., l. 65, 66).

Les tours affectent, ici, plutôt la forme de châteaux.

— Jacques *Metten Eije*, mari de damoiselle Claire, veuve d'Antoine Guiselin, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1451 : un chevron, chargé sur la cime de . . . (une merlette?) et accompagné de trois tours. C. cassé (Ibid., l. 378).

— Jehan van *Singhene* (Sijngem), receveur de l'espier de Bruges, disant sceller de son propre sceau, se sert de celui de Jacques *Metteneije*, 1454 : un chevron, chargé de trois . . . et accompagné de trois tours. C. : un cygne essorant, issant. L. : *S Iacob* (Ibid., l. 378).

— (Jean), fils de Jacques, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1476 : un chevron abaissé, chargé d'une feuille de tilleul et accompagné de trois tours. C. : un cygne essorant, issant. L. : *S Ian Metteneije* (Ibid., l. 229) (voir **Sijngem**).

Metten Erve (Henri), écoutez de Gorssum, 1427, 39, 47, 8 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un chevron alésé ; au 2^e, trois étoiles à cinq rais ; au 3^e, trois croissants, rangés en bande. L. : *rici . . i Metten Erue* (Abb. d'Orient, c. 2, A. B. G. et Abb. de Saint-Trond, c. 6).

— (Henri, écoutez de du banc de la prieure de Nonnen-Milen, 1461 : même écu, mais le chevron non alésé (Ibid., c. 9) (Pl. 13, fig. 405).

Metten Ghelde, voir **Brugg[h]en**.

Metten Penninghen (Jean) scelle pour Jean de Maerscale, qui tient, du château de Termonde, un fief *bin der ghulden van Sent Annen*, au pays de Termonde, 1430 : une fasce, chargée de trois besants, ou tourteaux, et surmontée de trois merlettes. La pointe est cassée. L. : *S nin ghen* (Fiefs, N° 4435).

Metten Scachte (Jean) (fils de feu *Zigerus, Seger, Sigerus*), échevin de Bruxelles, 1394, 5, 1400, 15, 6, 20 : trois feuilles de népuphar ; au franc-quartier brochant, chargé d'un lion et d'un semé de billettes. T. : un ange. S. : deux léopards lionnés, accroupis. L. : *S' Iohannis Melle Scachte* (Chartes des ducs de Brabant, Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B., Malines, E. G. et Bruxelles) (voir **Mons**).

Il est aussi appelé, parfois : *Mitten Scachte*. *Goswinus dictus Metten Scachte, filius quondam Goswini dicti Metten Scachte*, transporte, devant les échevins de Bruxelles, une rente, entre les mains de *Johannes de Caryloe* (Carlool), — représentant sa mère, *domicella*

Maria van der Noet (Noot), en qualité de dame fondatrice. — au profit de la chapellenie de Saint-Jean-l'Évangéliste, en l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, 1394, le 20 mars (date de l'acte) (G., c. V, n° 556).

Metternich (Thierry de), seigneur de Bourscheid, 1595 : trois coquilles. Cq. couronné. C. : une tête et col de cygne. L. : *S Dietri . . . Metternich 155[9?]* (sceau sur hostie) (C. C. B., reg. 13292) (voir **Rolshausen**).

— (*Wolfgang Henry, escuyer, chevalier, baron de*) (il signe : *W. H. Baron de Metternich*), maréchal héréditaire du duché de Luxembourg et du comté de Chinoy, déclare tenir, du roi de France, la ville et seigneurie de Bitburg, 1683 : trois coquilles. L'écu sommé d'une couronne à 11 perles et accosté de deux palmes (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., 43713^b).

Meuldre, voir **Muldre**.

Meulebeke, voir **Molenbeek**.

Meulen, voir **Molen**.

Meulenaer, etc., voir **Molenere**.

Meulepas (Guillaume), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1523 : une levrette saillante, contournée, accompagnée en chef à dextre d'une merlette (Mons, Sainte-Waudru, c. 1) (voir **Moele-pas**).

Meuret (Guillaume), homme de fief du Hainaut, scelle un acte relatif au couvent de Sainte-Croix, à Tournai, 1472 : un lion et une fasce brochante, chargée de trois roses. C. : une aigle issante (Tournai, Croisiers).

Meurin (Jean), homme de fief du Hainaut, 1617, à Condé : un lion, accompagné de trois (2, 1) étoiles et au point du chef d'un croissant. Cq. sans C. (?) (le haut du sceau est cassé). L. : *S Jean Meurin filz* (Mons, Greffes scabinaux de Condé).

Meurquin (Jacques-François), curé de Tavernaux et de Fontenaille, diocèse de Liège, province de Luxembourg, terre de Houffalize, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de ses cures, 20 et 28 juin, 1787 : un échiqueté ; au comble plain (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46390).

Meurs, (A. V[an?]), président de la régence de Velthoven, déclare que C. Lenaerts a été reconnu officiellement comme curé de Velthoven, 1782, le 21 mai : coupé ; au 1^{er}, de gueules à l'étoile à huit rais ; au 2^d, trois (2, 1) luchets. C. : une étoile à huit rais (cachet, sans L., en cire rouge) (Office de Brabant, reg. 349, A. G. B.) (voir **Moers**).

MEUSTOIRFF (*Nyclaes van*), échevin de Luxembourg, 1389 : un cerf sautillant. C. : une ramure

de cerf. L. : . . . *N . . olay de . e . stof* (!) (Arnhem, Chartes de Luxembourg, n° 237).

Meustoirff = *Mörsdorf*, ou *Moesdorf* ? Plutôt *Mensdorff*.

Michaut. *Colars, dis Michars*, échevin de la cour de Jean Hazart, de Dinant, à Villers-lez-Heest, 1359 : un chat assis. L. : . . . *Colar Michaut* (Namur, n° 838).

Michault, voir **Leus**.

Michaux (P.-J.), chanoine, aumônier de Son Altesse le prince de Chimay, résidant (ledit prince) en son hôtel, à Paris, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à la chapelle castrale de Chimay, diocèse de Liège, sans date (1787) : de gueules à l'avant-bras, vêtu d'un gantelet, la main tenant un mors ; au chef chargé d'une aigle. Cq. couronné. C. : une aigle issante (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46630) (comp. les armes de l'Escaille).

Il dit sceller de son propre cachet, maison on peut se demander s'il ne se sert pas du cachet d'un del'Escaille.

Michel (Joseph-Antoine), doyen et chanoine de la collégiale de Sainte-Walburge, à Furnes, évêché d'Ypres, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de son bénéfice, en ladite église, 1787, le 4 janvier : un archevêque Michel, brandissant de la main dextre une longue croix, tenant de la main senestre un écu ovale, à la croix, terrassant le démon, dont la tête est posée à senestre. C. : l'archevêque de l'écu, issant (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46606).

Michiel (Messire Henri), prêtre, homme de fief du Hainaut, 1524 : une coquille. T. senestre : une femme nue. L. : *S Henri* (Mons, Cour féod., reg. II).

Middachten (Henri van), chevalier, du pays de Veluwe, scelle le traité des nobles et des villes de la Gueldre, 1418 : une croix engrêlée, cantonnée de quatre forces de tondeur (!). Cq. couronné. C. : un renard en arrêt. L. : *S Hen Middachten* (Arnhem, *Rekenkamer*).

L'acte l'appelle : *Henric van Mijddachten*.

— (Jean van), écuyer, scelle ledit traité, 1418 : même écu, mais brisé d'un lambel à cinq pendans. Cq. non couronné. C. : un renard en arrêt. L. : *Sigillum Iohannis de Mydachte* (Ibid.).

— (*Everhart van*), *wapensticker*, et *Styngen*, sa femme, reçoivent de Pierre van *Lenepe, tolner* à Dusseldorf, de la part de Gérard, duc de Juliers et de Berg, 150 florins du Rhin, restés dus à Jean Reyffstock, *unsen sweger, herren ind vader seliger*, 1446 ; le mari : une croix engrêlée, cantonnée de quatre forces renversées, et un lambel brochant (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, n° 2365) (Pl. 13, fig. 406) (voir **Düsseldorf** et **Sonntag**).



Fig. 1.

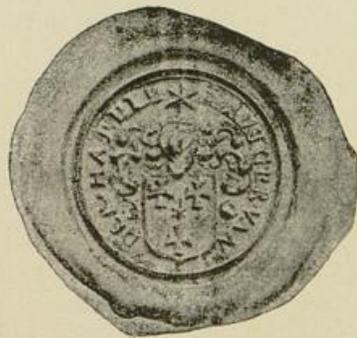


Fig. 2.

Pl. CXIII.

Fig. 1. Gauthier van Immerseel (1537 n. st.), }
Fig. 2. Roger van der Haep (1580), } échevins de la
ville d'Anvers.

Middegaal. Jean van *Middelgale* reçoit, du chef de son frère, Arnould, tué à Basweiler, sous le sire de Perwez, un acompte sur une i. t. de 60 moutons, 1379 : un sautoir composé, accompagné en chef d'une coquille. L. : S is de Erpe (Erp) (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Erp**).

Middelborch (*Johannes, filius quondam Henrici dicti*), conseiller de la ville de Bruxelles, 1471 : une porte crénelée (tour) et un poisson, posé en fasce, nageant en travers la porte (tour). L. : delborch (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. B.).

Armoiries jouant sur le nom. La partie antérieure du poisson broche sur la partie droite de la porte crénelée (tour).

— (Pierre) scelle pour Jean Germain, dont la femme, Catherine Springnon, tient, du Brabant, « une maison et courtîl », à Molembais, et pour un autre, 1495 : de . . . à cinq cotices (Av. et dén., Nos 2736 et 2753).

— (Pierre) (fils de maître Pierre) scelle pour un autre, feudataire brabançon, à Jauche, 1530 : même écu (Ibid., No 4225).

— (Pierre), homme de fief de Charles-Quint, en Brabant, 1532 (n. st.), à Bruxelles : de . . . à cinq cotices, brisé en cœur d'une molette brochante. L. : *S Peter M. ddelborch* (Couvent des Célestins, à Héverlé, Etabl. relig., c. 4698, A. G. B.).

— (Antoine), homme de fief de Charles-Quint, en Brabant, 1544 (n. st.), à Bruxelles : un cotice de dix pièces, celle du milieu chargée, en cœur, d'une étoile à cinq rais, ou molette. L. : *S' Anthonis Middelborch* (Ibid.).

Middelbourg (Les échevins de), en Zélande, 1481, 6, 9 : une tour, crénelée et hersée, à deux étages. L'écu posé sur une aigle (C. C. B., c. 108 et 113).

MYDDELBOURG (en Flandre, ville à présent — XVI^e siècle — sans clôture, nonobstant précelligé) : d'argent, à la poerte à trois tourettes de gueulle (CONN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*, où l'on peut trouver quelques renseignements historiques sur cette localité de la Flandre).

Le seigneur et fondateur de la ville de MYDDELBOURG, en Flandres, fut Messire Pierre Bladelync (Bladellin), chevalier et premyer seigneur . . . lequel portoit : d'ermynes à la bande de gueulle, sargé de deux cotyses d'or, et ce fut au temps du bon duc Phelipppe de Bourgoyne, filz au duc Jehan (Ibid.).

MIDDELHERE (Nicolas van), jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne ; i. t. : 66 moutons, 1374 : écartelé ; au 1^{er}, un animal (cert ?) passant ; aux 2^e, 3^e et 4^e plains. L. : *Sigillum Nicholaus de Puteo* (Chartes des ducs de Brabant).

Miedem (*Thierri li*), chevalier, homme du comte de Flandre, 1312 (n. st.), à Ypres : plain ; au chef plain. L. : . . . ier le Me . . . ire . . . rewart che . . (Namur, No 383).

Nous devons à l'obligeance de M. Guillaume Des Marez, archiviste adjoint de la ville de Bruxelles, la note suivante sur les Medem, famille patricienne d'Ypres : *Tirricus Medem* apparaît, en 1196, comme témoin dans un acte (DIEGERICK, *Inventaire des archives d'Ypres*, I, n° 16) ; réapparaît dans un acte du mois de mai 1198 (*Cartulaire de la Prévôté de Saint-Martin d'Ypres*, n° 53).

Johannes Medem, fait partie du magistrat d'Ypres, de 1206 à 1230 :

Echevin en 1206 *Reg. rubrum*, fol. 92 v°, Bibliothèque publique à Ypres) ;

Echevin en 1208 (DIEGERICK, *Inventaire*, n° 21) ;

Echevin en 1210 *Cartulaire de la Prévôté de Saint-Martin*, n° 72) ;

Echevin en 1217 (DIEGERICK, *Inventaire*, n° 25) ;

Echevin en 1219 (*Cartulaire de l'abbaye des Dunes*, n° 430) ;

Echevin en 1220 (DIEGERICK, *Inventaire*, n° 20) ;

Echevin en 1225 (DIEGERICK, n° 33) ;

Echevin en 1227 (DIEGERICK, n° 40) ;

Echevin en 1228 (DIEGERICK, n° 42) ;

Echevin en 1230 (DE SAGHER, *Notice sur les archives d'Ypres*, n° 24, p. 86) ;

Lambertus Medem, cité parmi les oppidant, dans un acte de 1208 (DIEGERICK, *Inventaire*, n° 21).

Walterus Medem, échevin en 1214 (*Cartulaire de la Prévôté de Saint-Martin*, n° 83).

Marguerite Medem, veuve de Lambert Voet (*Piet, Pes*), convertit son habitation, située rue de Sud, non loin de l'église Saint-Pierre, en un hôpital pour les pauvres, sous le vocable de Sainte-Catherine, en janvier 1227 (n. st.) (DIEGERICK, *Inventaire*, n° 40).

Stalpinus Medem, échevin en 1245 (DE SAGHER, *Notice sur les Archives d'Ypres*, n° 25, p. 87).

Bartholomeus Medem, échevin du Hofant à Ypres, en 1258 (*Cartulaire de la Prévôté de Saint-Martin*, n° 210).

Theodericus Medem, échevin en 1245 (*Cartulaire de la Prévôté de Saint-Martin*, n° 161).

Tierris li Miedes, échevin du 24 août 1265 au 12 août 1266 (Archives communales d'Ypres, collection des chi-rographes) ;

Thierri Medem, échevin du 24 août 1268 au 24 août 1269 (Ibid.) ;

Thierri li Medem, échevin du 24 août 1269 au 24 août 1270 (Ibid.) ;

Thierri li Medem, échevin du 24 août 1272 au 24 août 1273 (Ibid.) ;

Thierri li Medem, échevin du 24 août 1273 au 24 août 1274 (Ibid.) ;

Thierri li Medem, échevin du 24 août 1280 au 24 août 1281 (Ibid.) ;

Thierri li Medem, échevin du 24 août 1285 au 24 août 1286

Thierri li Medem, échevin du 24 août 1286 au 24 août 1287 (Ibid.) ;

A partir de 1287 les Medem n'apparaissent plus comme membres du collège échevinal.

Les détails qui précèdent sont extraits des annotations recueillies, par M. Des Marez, pour servir à l'histoire des fastes consulaires de la ville d'Ypres.

Miedes, voir **Miedem**.

Mijen (*Vrieze van der*), bailli de la Hollande méridionale, 1303 : une feuille de tilleul, sans tige, renversée (de nénuphar), surmontée de deux étoiles. L. : \ddagger *S' Vrieze van der Mie* (Hollande).

Mierlo, voir **MEIRLE**.

Mierop, voir **Cuijk**.

Miget de MALENGPREIT (*Colar*), un des hommes delle cyese Dieu appelleis alluens jugant entre Sainte Marie et Saint Lambert, eglises de Liege, 1373 : une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'une rose et au 2^e d'un losange. L. : * S' Colar . . . nghet (Dusseldorf, *Stav.-Malm.*, N° 105).

MIGGHERODE (Gilles van) tient, du château de Termonde, un fief à Zele, 1430 ; scelle pour son bon ami Baudouin Sherweutins, qui tient un fief, à Berlaere, 1430 : diapré à un oiseau. L. : S G . . . lis van Migrode (Fiefs, Nos 3496 et 4548) (voir **WESEPEEL**).

— Jean van *Migrode* tient, du château d'Alost, un fief à Erpe, 1538 : trois merlettes, rangées en chef. Le reste de l'écu est cassé. T. : un ange. L. : . Ian van Migrode (Ibid., N° 4849).

Il déclare avoir acheté ce fief de maître Jacques van Leeuwe.

La famille *Govaert*, dite aussi van *Migrode*, à Alost, porte : d'argent à la fasce de sable, chargée de trois coquilles d'or et accompagnée de trois merlettes contournées, rangées en chef, et d'une étoile en pointe, le tout de sable (Pl. 15, fig. 407).

Mignault, voir **Ecaussinnes**.

Mignon (François le), échevin de Fumal, 1336 : une divise, une étoile brochante en cœur et une bordure. L. : . . . ancois de . . . s . . . (Namur, N° 805) (Pl. 15, fig. 408).

MIGRODE, voir **MIGGHERODE**.

Michaelis (Léonard), curé d'Heinerscheid, évêché de Liège, province de Luxembourg, seigneurie d'Ouren, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de son église, 1788, le 7 avril : un chevron, accompagné de trois gerbes. C. : une gerbe (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46384).

Micault, voir **Steenhuffel**.

Michiels. Jean *Machiels*, changeur à Bruxelles, reçoit le remboursement de sommes prêtées par lui à la duchesse de Brabant, 1366 : une fasce, chargée de trois besants, ou tourteaux, et accompagnée de trois (2, 1) merlettes ; l'écu muni d'une bordure (simple). L. : ✠ Sig' Iohannis dicti Michiels (Chartes des ducs de Brabant, Nos 2041, 2071) (Pl. 15, fig. 409).

La première des deux quittances, datée du 16 avril, comporte 100 moutons, qu'il avait prêtés à la princesse, *sonder brief van haer te nemene*, la seconde, du 15 juillet : 125 moutons.

— Arnould *Machiels*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Diest ; i. t. : 136 moutons, 1374 : trois besants, ou tourteaux, rangés en bande, et une rose (?) au canton senestre. L. : ✠ S' Arnoldus M s (Chartes des ducs de Brabant).

Michiels. *Ariaen Michielsz*, échevin de Rotterdam, 1488 : une croix ancrée, cantonnée de quatre croissettes ancrées. S. senestre : un aigle. L. : S *Ariaen Michielsz* (U.).

— *Willem Michiel*, échevin du métier de Bouchaute, 1521 : un oiseau-échassier, contourné. L. : S *illem Michiels f Villems* (Grand Conseil de Malines, Appel de Flandre, A. G. B.).

— (François), homme de fief de la cour féodale de Brabant, 1616 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une herse de labour triangulaire ; aux 2^e et 3^e, trois tierces. L'écu muni d'une bordure engrêlée. C. : un vol. L. : S *Francisci Michiels* (Bruxelles, Papiers de la famille de Buisseret).

— (Melchior), curé de *Grimpe* (Grimde), près de Tirlemont, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de son église, 1787, le 18 avril : coupé ; au 1^{er}, un ange issant du coupé, tenant, de chaque main, l'extrémité d'une lanterne, dont une partie est invisible, étant enlevée par le coupé ; au 2^d, une aigle. L'écu, ovale, dans un cartouche (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46334).

Ce curé est chanoine de l'abbaye d'Heijlisse.

Micken (Henri), échevin du banc de Looz, à Graesen, 1535 : un fer de moulin (Ordange).

Mil (Adrien de), fils de Jean, tient, du château d'Alost, un cens seigneurial à Elst, le 10 octobre 1450 : trois aigles, accompagnées en cœur d'une rose, et une bordure engrêlée. S. senestre : un aigle. L. : Mil / Ia . . . (Fiefs, N° 4647).

— (Pierre de), fils d'Adrien, tient, dudit château, ce fief à Elst, 1515 : trois aigles. L. : S *Pieter d* (Ibid., N° 4854).

Ce second acte, du 4 décembre 1515, spécifie ainsi ce fief : *gheheeten therscip ten Duple, groot wesende twaelf ponden par[isis]tsiaers eerflijker renten, gheassigneert staende up sesse bundre lands gheleghen binnen der prochien van Elst, int lant van Aelst, ten Tween beelen, etc.*, et comportant encore trois livres 5 escalins parisis, cinq chapons et cent œufs, à charge de diverses terres, sises audit endroit, un maître et des tenanciers.

Marc de Mil, fils d'Adrien, demeurant à Alost, est nommé varlet de chambre, par Charles de Bourgogne, comte de Charollais, etc., à Bruxelles, le 16 novembre 1462 (Chartes de l'Audience, c. 10, A. G. B.).

Milburg. Jean, sire de *Mileberch* et de *Marey*, 1305 : un fascé et une cotice componée, brochante. L. : ✠ S de *Mirabel chr* (Lorr., *Brieg*, B, 590, N° 70) (Pl. 15, fig. 410).

— Thierry van *Mylberg*, chevalier, abandonne à Guillaume, margrave de Juliers, certains biens de sa femme *Metze van Meroide*, e. a. : *dat alde guyt van Luppe* (Lipp), tel que le comte Guillaume de

Wied l'avait possédé, et au sujet desquels il y avait eu des contestations, 1348 : un fascé de six pièces, la 2^e chargée à dextre d'une merlette. L. : *S' Dietri . . . e Mi . . .* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 310).

Milburg. Frédéric van *Milberch*, seigneur de *Ham[m]*, jadis prisonnier à Basweiler, reçoit une indemnité de 1120 florins, 1377, à Luxembourg : un fascé . . . C. : un chapeau plat, légèrement arrondi, garni de deux boules, chacune sommée d'une touffe de plumes de paon. L. : ✠ *S' Friderich von Merch* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Mersch**).

— Guillaume van *Milenberghe (-berch)*, seigneur de *Craendonc* (Cranendonck), homme de fief de la duchesse de Brabant, 1397 ; seigneur de *Zevenborne* (Septfontaines), donne quittance à *Gherem* de *Froijere*, 1399 (n. st.) ; seigneur de Septfontaines et Cranendonck, cons. de la duchesse, 1402 (n. st.) : parti ; au 1^{er}, un fascé ; au 2^d, écartelé ; a et d, une croix ancrée ; b et c, trois huchets (contournés ?). C. : deux cornes de bélier adossées. L. : . . . *Will berch heer van* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Huncherange, Merode, Rodemack, Sayn, Septfontaines**).

Mijld (*Jan die*), *Willems soen*, échevin de Sint-Geertruidenberg, 1473 : un poisson, posé en fasce, accompagné de trois (2, 1) flanchis (Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsa rer. extraord.*).

Milde, voir **Hiele**.

Mijldman (Jean), échevin d'Herpen, 1397 : une rose à six feuilles, surmontée à senestre d'une étoile. L. : *S Ioh Mildman Hermans soe* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 609).

Mijleman (Jean), échevin de l'hôpital de Lille, dans sa seigneurie à *Peteghem*, 1321 : un buste, au large col rabattu, contourné, accompagné en chef à dextre d'un nœud, sous forme d'un 8 couché, terminé en un ruban, côtoyant le bord dextre de l'écu, et en chef à senestre d'une étoile (*Deijnze*, c. K).

MILENDONC (Sire Jacques, seigneur de), chevalier, scelle un acte du seigneur de *Friemersheim*, 1366 : un fascé. Cq. couronné (?). C. : un bonnet pointu (dont le haut est cassé), entre deux cornes de bœuf. L. : *S Ia ere i Mi-le* (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N° 29).

MILENY, voir **Belpetit**.

MILEVILLE (Jean de) (et *Myleville*), échevin de *Jodoigne*, 1474, 5, 6 : trois forces renversées ; au franc-quartier brochant chargé d'un oiseau (canard ?). L. : *S Iehan de Meyleville* (C. C. B., c. 36).

MILEWALT, voir **OVIRSBURCH**.

Milheeze. Jean van *Milheze*, fils de Lambert, éche-

vin de *Helmond*, 1395 : trois fers de moulin ; au franc-quartier brochant, chargé d'une colonne (*zuil*) (*Helmond*).

Milcamp, voir **Coppin**.

Milchborn, voir **Melchebourne**.

Millé (Laurent), pléban de l'église des SS.-Michel-et-Gudule, à Bruxelles, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de la plébanie et de l'archiprêtre de Bruxelles, sans date (1787) : coupé ; au 1^{er}, parti ; a, trois (2, 1) trèfles ; b, d'azur à trois (2, 1) maillets (droits) ; au 2^d, une fleur de lis. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une tête d'ange (cachet, sans L., sur papier, plaqué sur un pain à cacheter) (C. C. B., reg. 46347).

Millen. *Wilhelmus de Milne, miles, dominus de Greuce et de Wyckerode* (Wickrath), et *Wilhelmus, noster filius*, promettent à Gérard, comte de Juliers, de l'aider fidèlement, *contra quoscunque*, par leur château de *Wyckerode*, qui relève de lui, 1310 : une fasce haussée, surmontée à dextre d'une étoile. L. : *S' Wilhelmi de Mi. lne militis* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 197).

Miller, voir **Hoen, Muller**.

Millet (Charles), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1585 : un chevron, accompagné de trois touffes de millet, renversées. C. : une tête et col d'aigle, tenant dans le bec une touffe de millet (Mons, Hommes de fief).

Millich, voir **HOEMEN**.

Millinck (Jean) scelle un dénombrement de fief de Jean van *Herl[a]er*, seigneur de *Waalwijk*, 1470 : une aigle éployée. C. : une aigle éployée, issante (Av. et dén., N° 1678).

— Lambert *Millinc*, échevin de Bois-le-Duc, 1503 : même écu (*Helmond*).

GELRE donne, de *Her Eoeraert (Eoerael) (die) Mylline*, Gueldrois, deux blasons ; le 1^{er}, probablement erroné : d'or à l'aigle (simple) de gueules ; le 2^d, d'argent à l'aigle éployée de gueules, becquée et membrée d'or.

MILNBEKE (Guillaume van) scelle un acte d'*Herman Huyn* (Hoen), chevalier, 1371 : écartelé, de . . . et de . . . (plains). L. : *S Wilhelmi de M . . . bee*. (Dusseldorf, *Col.*, N° 912).

Milwalt (Henri von), varlet noble (*Edilknecht*) (voir **Knebel**), 1381 : une bande. C. : une boule entre deux cornes de bœuf adossées. L. : *S Hein Milwalt (Luxembourg, c. III, l. X, N° 27)*.

Mijnden, voir **Amstel**.

GELRE donne à *Her Wouter van Mynden*, homme de l'évêque d'Utrecht : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, d'or à la fasce de gueules ; aux 2^e et 3^e, fascé d'or et de sable,

au sautoir de gueules brochant. Volet d'or. Couronne de gueules. C. : une tête et col de dragon d'or, lampassé de gueules.

Mijnen (Antoine), homme de fief du comte de Namur, 1602 : trois étoiles. C. fruste. L. : ★ *S Antho* . . . *My* . . . (Bruxelles, Papiers de la famille de Buisseret).

Minghet, voir **Miget**.

Mingnet (sans prénom), varlet du sire de Rochefort, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière d'Agimont ; i. t. : 30 moutons, 1374 : une fleur de lis. L. : . . . *alaertin Mchet* (Chartes des ducs de Brabant).

Minnaert (Jacques), échevin du métier d'Hulst, 1470 : une sirène, tenant de la main droite un miroir et de la gauche un peigne. T. : un ange. L. : *S Jacop Minnaert Pieter s'* (C. C. B., Acquis de Lille, 1. 240).

Mijnne (Gérard) tient, du seigneur d'Héverlé et de Jean van *Waelhain* (Walhain), un fief à Héverlé, 1470, le 27 juin : une faucille, accompagnée au flanc dextre d'une étoile ; le flanc senestre est cassé. L. : *Minn* . (Av. et dén., N° 332).

Minne (*Jehans*), bourgeois de Gand, *prochain ami*, du côté maternel, de *Gillekin de Rosnaix* (Renaix), 1294 ; scelle un acte comme bourgeois de Gand, 1294 : trois bandes et un lambel à cinq pendants. L. : ✠ *S' Iohis dicti Minne* (Namur, N° 263, et Chartes des comtes de Flandre).

Minnebeeck (Henri van) (fils de Guillaume), échevin de Rotterdam, 1633 : trois (2, 1) cygnes, nageant, chacun, dans une eau. C. : un cygne issant entre un vol. L. : *S Henrices van Minnebeeck* (U.).

Minnemoen (*Walterus*), échevin de Louvain, 1322, 6, 7, 34 : un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'un écusson à trois pals ; ledit écusson au chef plain, ou fruste. L. : ✠ *S' Walli Minmoen scab lov* (Saint-Pierre, à Louvain, c. I. A. G. B., et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Simon) scelle, à Louvain, parmi les *comannen* (marchands), un acte du receveur de Brabant, 1377 : un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'un écusson à trois pals, ledit écusson au chef chargé de trois maillets penchés à senestre. C. : une tête et col de chien braque, entre un vol (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 13, fig. 411).

— Henri *Minnemoens*, alleutier du quartier de Tirlémont, 1421 : même écu, le chef de l'écusson chargé de trois marteaux (!), penchés à dextre. L. : . *Sigillv. Heibri* *i Minnemoe* . (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Minninc (*Henricus dictus*), *opidanus lovaniensis*, reçoit, du Brabant, une somme, due à lui-même et à Rodolphe Rabode, 1339 : un sautoir, accompagné en chef d'une coquille. L. : *ininc* (Chartes des ducs de Brabant, N° 542).

— (Henri) scelle un acte de Jean van den Grate et de sa femme, Marguerite, qui déclarent avoir désigné *Goerd Heren Meijs ghesvoren te sine in der stad rade van Lovene, want wi diès wel mechtech sijn*, à partir du jour de la Saints-Pierre-et-Paul, jusqu'au même jour de l'année prochaine, à condition que Henri Minninc, le fils de celui-ci, Henri, et Gilles van der Molen promettent sous serment que, dès que ledit *Goerd* viendra à Louvain, avant d'être juré, il leur promettra d'élire, à son tour, dans le délai ci-dessus, un juré d'après les indications de Jean van den Grate et d'Arnould van Herent, ou du survivant d'entre eux, faute de quoi les trois garants seraient parjures et félons, 1337, 29 juin : même écu. L. : . . *igillvm Henric Minni* . . (Ibid., N° 1147).
Le sceau de Gilles van der Molen est tombé.

— (Henri), fils, dudit Henri, 1357 : une bande, chargée de trois écussons, chacun au sautoir, ladite bande accompagnée au canton senestre d'une coquille. L. : . . . *gi* *i di* *inn* . . . (Ibid.).

— *Henricus dictus Mijnninc*, échevin de Louvain, 1362 : une bande, chargée de trois écussons, chacun au sautoir ; le canton senestre est cassé. L. : *lovan* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Mijnschart (Jean) échevin d'Arnhem, 1457 : trois panneaux (Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsa rer. extraord.*).

Mijnten (Henri), échevin de Graesen, 1448, 57 : trois trèfles. L. : *S Henric Myten* (Abbaye d'Orient, A. G. B.) (voir **Menten**).

Minuccy (F. C[onte?]), écrit, à Mons, 1707 (27 et 28 octobre, 26 décembre, etc.), des lettres, en italien, au financier Gasparini (et de Gasparini), à Bruxelles : d'azur à la bande (simple) de gueules, chargée de trois roses. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à neuf perles et accosté de deux palmes, liées au bas (cachets, sans L., en cire rouge) (Brux.).

MIRABEELE (*-bielo*, *Mierabile*) (*Swane*, ou *Zwane* van) reçoit une rente *up de moutmuelne, upt lakenhuus, up de kelres ende vischmaerct* de Bruxelles, 1377, 9, 80 : un lion couronné. L. : . . *Swa* . . . *Mierabele* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Buren**, **Halen**, **Milburg**).

Miraumont (Gilles, sire de) chevalier, fait savoir à la ville de Tournai ne pouvoir assister à une *ournée*



Fig. 1.

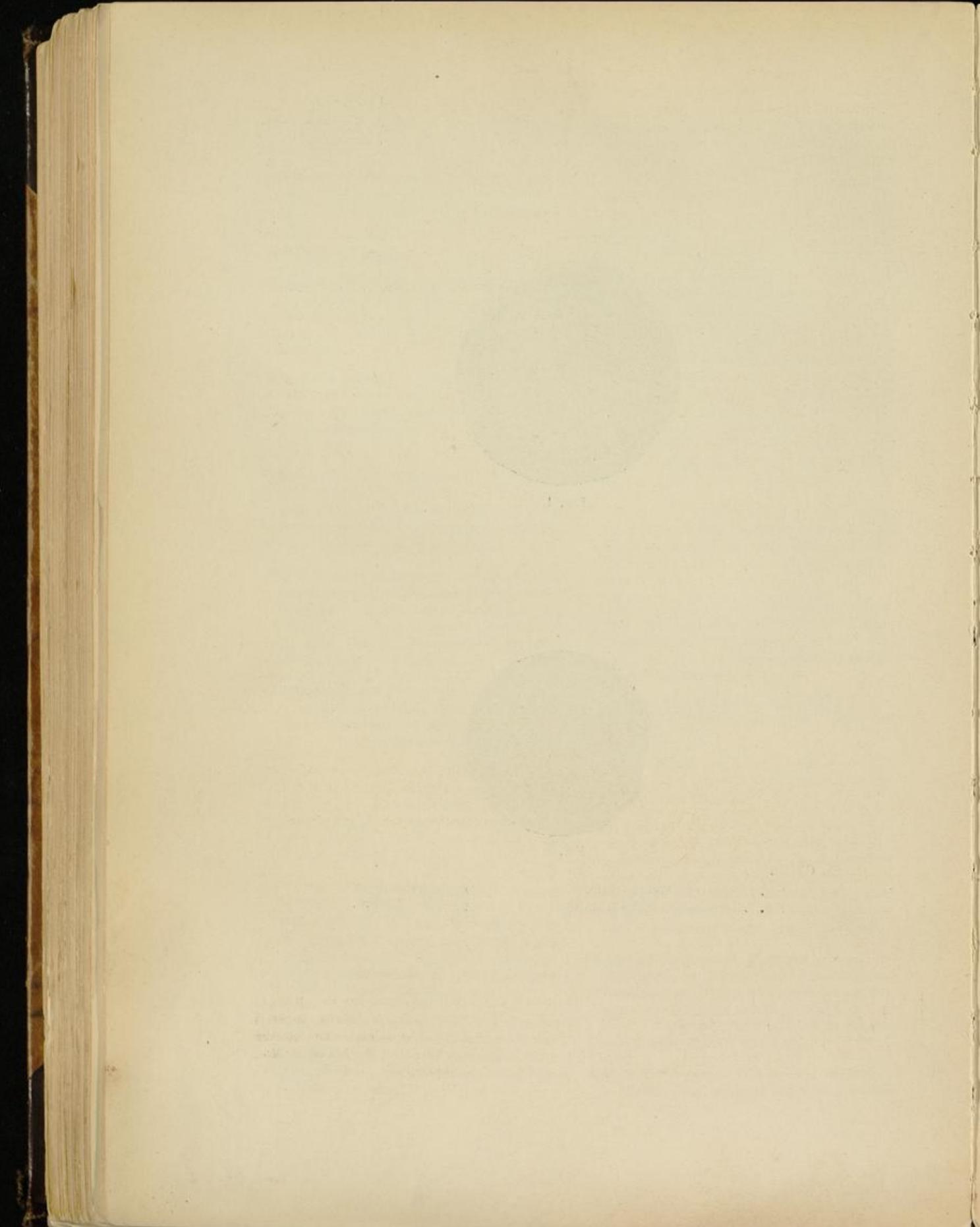


Fig. 2.

Pl. CXIII.

Fig. 1. Jean van Meurs (1649),
Fig. 2. Dominique de Raet (1650),

} échevins de la
ville d'Anvers.



convenue, 1314; scelle 1315 : trois besants, ou tourteaux (Tournai, Chartrier).

... *ai jou presentes lettres sceeles de me burlote et baillies a chiaus de Tournai.*

Par lettres patentes données à Saint-Denis, en France, le 5 juillet 1465, Charles de Bourgogne, comte de Charrollais, lieutenant general de son père, nommé messire Robert, seigneur de Miraumont, chevalier, conseiller et chambellan du duc Philippe de Bourgogne, etc., aux mêmes fonctions (Chartes de l'Audience, c. 9, A. G. B.)

Messire Pierre de Miraumont, chevalier, seigneur de la Boutillerie, est nommé conseiller et chambellan, par ledit comte de Charrollais, par lettres patentes données à Conflans, près de Paris, le 12 octobre 1465 (Ibid., c. 9).

Mire (Jacques le), tenancier juré de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1634 : un chevron, accompagné de trois miroirs ovales, les deux du chef avec manche, le 3^e, sans manche, accompagné en pointe d'une fleur de lis. C. : une fleur de lis. L. : *S Jacques le Mire* (C. G. B., c. 48).

— Le même, même qualité, 1634 (!) : même écu, dans un cartouche, sans C. L. : *S Jacques le Mire* (Ibid., c. 47, 48).

A propos de la suppression du cimier, voir la note à l'article **Houte**, et, pour des exemples analogues, aux noms de **Bruijne** et **Polspoel**.

— (Jacques le), licencié en droits, même qualité, 1660 : un chevron, accompagné de trois miroirs ovales, munis, chacun, d'un socle C. : une damoiselle issante, tenant de la main dextre un miroir de l'écu. L. : *bien se mire* (Ibid., c. 48).

— (Barthélemy le), tenancier juré de ladite chambre, 1666, 7, 8 : un chevron, accompagné de trois miroirs ronds (sans manche, ni socle). L'écu sommé de la partie inférieure d'un casque, avec lambrequins, soutenant un socle, élevé, sommé d'un miroir de l'écu (imitant un casque avec cimier). L. : *Sig Bartholomai le Mire* (Ibid., c. 48).

Mirlaer, Jacques van *Mierlaer*, le vieux, et sire Jacques, son fils, inféodent au seigneur de Heinsberg leur alleu de *ten Berghe*, à *Wanssem* (Wanssum), 1324, et au comte de Juliers *nostram curtem in Meegentzheim . . . cum jurisdictione, hominibus et omnibus ipsius curtis . . .*, 1324; le père : un fascé (de 6 pièces). L. : *S Jacopi de Mierlar militis*. Le fils : même écu, la 1^{re} pièce chargée à dextre d'une étoile. L. : *S Ia . . . de M . . . er* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, Nos 297-8).

Dans ce second acte, ils se disent : *Jacobus et Jacobus, milites de Mirlaer, pater videlicet et filius. Meegentzheim = Megelsum.*

— *Mechtildis de Myrtaer*, femme d'Herman van *Lievendale*, chevalier, 1370 : parti ; au 1^{er}, un lion ; au 2^d, un fascé (Dusseldorf, *Col.*, N° 1182) (voir **Bavière**, **Lieventhal**, **Odenkirchen**).

GELNE donne aux *Myerlaer*, Gueidrois : fascé d'or et de sable. Volet de gueules. C. : un chapeau de tournoi d'or, retroussé de gueules, garni de deux cornes de bouf d'or, garnies, chacune, de trois boules de sable, attachées à des viroles du même. Il attribue, à un *Her Jan van Myerlaer*, le même écu, brisé d'un lambel de gueules.

Mirlo (Thierry de), dit *de Cheval*, échevin de Liège, vers 1420 : trois anilles ; au franc-quartier brochant chargé de deux fasces. L. : *de Cheua*.
..... (C. de B.).

Il porte son *alias* d'après sa maison, dite « du Cheval ».

MIRWILRE (Pierre van), bourgeois de Cologne, 1372 : une fasce vivrée C. : deux cornes de bélier. L. : *S Peter van Myrwilre* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 882).

Mijs (*Henricus dictus*), échevin de Lierre, 1335 : un chevron, accompagné de trois roses. L. : *S Heinric Mijs* (N.).

— (Henri), échevin de Lierre, 1399 ; échevin du *bijcang* de Lierre, 1413 : un chevron, chargé de trois étoiles et accompagné de trois étoiles, toutes à cinq rais (Malines et *Nazareth*).

— Jean *Miis*, tient, du château de Termonde, le fief *'t goet te Hoeverneste*, à *Lebbeke*, 1440 : un lion (Fiefs, N° 3939).

Miscom. Les échevins de *Myskem*, 1438, 58 : un lion et un lambel brochant (Diest, l. *Miscom*).

Mispelken (Renier), échevin de Saint-Trond, 1261 : trois fleurs de néflier. L. : *S R' Escula scabini sci Trudonis* (Chartes des ducs de Brabant).

Dans ces armes, ils convient, évidemment, de blasonner les quintefeuilles fleurs de néflier; elles font allusion au nom de Mispelken, *niapel* = nêfle.

Mobbe (Guillaume), vassal de l'abbé de Saint-Trond, 1435 : une croix de vair, accompagnée au 1^{er} canton d'un chevron; écusson en cœur chargé de quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux, et d'un franc-quartier brochant fruste (Abb. de Saint-Trond, c. 9) (Pl. 13, fig. 412).

Mobben, voir **Cannart**.

Möderscheidt, voir **Birgel**.

Moeije, voir **Moije**.

MOELEM, voir **Donc[k]**.

Moelenere, etc., voir **Molenere**.

Moelepas (Henri) scelle pour Francon Moelepas (fils de Henri), qui tient, du Brabant, un fief à *Overijsche*, 1430 : trois grenades ; au franc-quartier brochant chargé d'une fleur de lis (Av. et dén., rég. 560) (voir **Meulepas**).

MOELKEN (*Heer Servoes van*), échevin de Maestricht, scelle, pour Arnould van *Sijmper*, qui le qualifie : *minen lieven swoger*, une quittance relative à une rente féodale qu'il reçoit, du Brabant, par le receveur de Maestricht, 1392 : un fascé (de huit pièces), à l'aigle (faucon ?) couronné brochant. L'écu sommé de . . . (cassé). S. : deux léopards lionnés. L. : *acy de M. lke scabi' tiecten* . . (Chartes des ducs de Brabant).

Sijmper = Schimper.

Moelken = Mulken ?

L'oiseau qui broche sur ce fascé est un oiseau de proie, non stylisé.

Moen (Jean), échevin de L'Ecluse (Flandre zéland.), 1404 : une croix, chargée en cœur d'un besant, ou tourteau (!), et accompagnée aux 1^{er} et 4^e cantons d'un cygne, aux 2^e et 3^e d'un arbre (C. C. B., Acquits de Lille, l. 80, 81).

— (Jean), même qualité, 1409 : une croix, chargée en cœur d'un fermail rond (!) et accompagnée aux 1^{er} et 4^e cantons d'un canard, aux 2^e et 3^e, d'un arbre. L'écu suspendu au bec d'un aigle, accroupi à senestre. L. : *S Iohannis Moen* (Ibid., l. 78, 79).

— (Bertin), prêtre et chapelain de *Sinte-Baselis*, à Bruges, 1463 : trois coquilles, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : *Bertin* . . . (Ibid., l. 379) (voir **Moens**).

Moenen. Hugues *Moenin*, bourgeois de Biervliet, 1348 (n. st.) : un chevron, chargé de trois têtes de lion et accompagné de trois croisettes potencées, au pied fiché. L. : *S' Hvgonis filii Joanis* (Namur, N° 741) (Pl. 45, fig. 413).

L'inventaire imprimé l'appelle, à tort, *Moeing*.

— *Pietre, fil Jehan* (sans nom de famille) (Moenen ?), bourgeois de Biervliet, 1348 (n. st.) : un chevron, chargé de trois têtes et cols de lion et accompagné en chef à dextre d'une étoile à cinq rais. L. : *Sig Pieter Ians sone* (Ibid.) (comp. les armes **Alard**).

— Pierre *Moenin*, échevin de la ville de L'Ecluse, 1399, 1403 : coupé; au 1^{er}, un léopard; au 2^d, trois roses. L. : *Moenin* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78, 79, 80, 81).

L'Ecluse dans la Flandre zélandaise.

— Jacques *Moenin*, homme de fief du comte de Flandre, au Franc de Bruges, 1408 : une bande de quatre losanges, entre deux bandes de trois losanges; au franc-quartier brochant sur la bande de quatre losanges, chargé d'une merlette. L. : *S Jacob Moene* (Ibid., l. 40).

— (Jean), bailli des hommes de fief *des edelen ende weerden Mer Jacop van Jongny, gheseyt Blondeel, beere van Vlaenderen, baron, heere van Pamele, gheseyt van Oudenaerde*, etc., 1537 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe . . . (cassé) (Elseghem).

Moens (Jean), homme de fief du comte de Flandre, 1396, 8, 1401, 3, 4, 5, 9 : trois coquilles, accompagnées en cœur d'un anneau. L. : *S Ian Moens Jacobs sone* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 38, 39, 125).

Il scelle des actes concernant, les uns, le bourg de Bruges, les autres, la seigneurie de *le Houtsehe*.

— (Henri), homme de fief de Thomas, seigneur de Diest, Sichein et Zeelhem, burgrave d'Anvers, 1424 : un coq (Diest, l. Cours diverses).

— (Jean), échevin d'Aerschot, 1431 : trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier brochant, chargé d'une étoile à cinq rais L. : *S Ian Moens scab a* . . . (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Jean), allentier au quartier de Tirlemont, 1446 : un lion et un bâton brochant (*Heijlissen*).

— *Johannes geheten Moens*, tenancier juré de Gauthier van den Winckele, dans sa cour *van der Rivieren*, 1450 : un lion; au franc-quartier (non brochant) chargé de trois roses. T. : un ange. L. : *nnis dicti Moens* (G., c. 12, l. 63).

L'acte a trait à une rente sur un bien à Ganshoren, paroisse de Jette.

— (Henri), échevin d'Herenthals, 1517 : une marque de marchand (Mons, Sainte-Waudru, c. II) (Pl. 1^a, fig. LI) (voir **Darschere, Heijvaert, Cleijmans, Moen Prince, Winricx**).

Moer, voir **Moor**.

Moere (André van den), *de wisselere*, bourgeois d'Anvers, prête le serment de fidélité à Louis de Male, 1358 : trois trèfles (Chartes des comtes de Flandre).

— (Gilles van den), homme du comte de Flandre, 1398 (n. st.) : plain; au chef chargé à dextre d'un écusson, fruste, surmonté d'un lambel; un bâton brochant sur l'écu. L. : *S' Gill* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 111).

— Léon van den *Moure*, homme la châtellenie de Gand, 1399 : plain; au chef chargé à dextre d'un écusson un peu fruste (à un chevron). C : très cassé; on voit une tête imberbe. L. : *S' Loenis van* (Ibid., l. 111).

— (Hector van den), échevin du métier d'Assenede, 1406 : plain; au chef chargé à dextre d'un écusson fruste, accompagné à senestre de trois billettes rangées en fasce (trois pendants d'un lambel, mal gravé?). L. : *S . . . tor van den Moere* (Ibid., l. 222).

— (Georges de le) déclare que le bailli de Bruges l'a dispensé du dixième denier du chef d'un fief de 80 mesures de terre, sis au polder de Bonem et tenu du bourg de Bruges, 1427 : plain; au chef

chargé à dextre d'un écusson fruste. C. : un . . . , issant d'une cuve. S. : deux léopards lionnés. L. : . . . *oris van* (Ibid., l. 41) (comp. **Vilain**).

D'après GELRE, *Here van den Moor*, homme du comte de Flandre, portait : de sable au chef d'argent, chargé à dextre d'un écusson d'or, au chevron de gueules. C. : une tête humaine, imberbe, de carnation, issant d'une cuve de sable, terminée en volet.

Le seigneur de LE MOERE, près Haudenarde (Audenarde) : de sable à la croix et quatre merlettes tout d'argent, et crye : *Cnesselare* (Knesselaere) (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Le seigneur de LE MOERE, au pays de Waes : de sable au chief d'argent escartelé d'or, au chevron de gueulle, et crye : *Vilaeyn*! (Ibid.).

Le seigneur de MOER : de sable à la croix ancré d'argent et crye : *Halt wast van der Woestyne! Halt wast oan der Woestyne!* (Ibid.).

Moere (Maitre Albert-Ferdinand van der), prêtre, résidant au château de Laerne (voir **Vilsteren**), remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de l'office castral, *illec*, dont il est le possesseur, 1787, le 3 avril : d'or au chevron, accompagné en chef de deux roses (à cinq feuilles, non tigées) et en pointe d'une rose à quatre feuilles, tigée. Ecu ovale (cachet, sans L., en cire rouge) (C. G. B., reg. 46611).

— (J.-A.-B. van der), curé de l'église Saint-Michel, à Louvain, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de son église, 1787, le 17 avril : son vignes, fruitée de plusieurs grappes, terrassée. L'écu dans un cartouche, sommé d'une tête d'ange (cachet, sans L., en cire rouge) (C. G. B., reg. 46361).

Moerkerke (Roland van) reçoit une rente sur la seigneurie de Guines, pour sa femme, Jacqueline Ontins, 1419 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un sautoir, chargé de cinq coquilles; aux 2^e et 3^e, un échiqueté. L. : *S Roeland van Mo ke* (C. G. B., Acquits de Lille, l. 190).

Le 10 mars 1422 (n. st.), Jacqueline Hontins (?), veuve dudit, reçoit cette rente (Ibid.).

— Catherine, veuve de messire Louis de *Mourquerque*, chevalier, bailli de Courtrai, reçoit, de saige et honorable Jacques de la *Tanerye*, 97 livres, 3 sols, 3 deniers parisis, pour compte des hoirs de feu damoiselle Jeanne de la *Tanerye*, fille dudit Jacques, et femme de feu Robert le *Courtroyen*, écuyer, bailli de Courtrai, c'est-à-dire la moitié de la somme que ledit Robert lui devait, 1425, 23 juillet; reçoit l'autre moitié de cette somme, le 23 août 1425 : parti; au 1^{er}, un sautoir, chargé de cinq coquilles et accompagné en chef d'un écusson à trois chevrons; au 2^e, une bande, chargée de trois fers à cheval. L. : *S Kateline Louis va Moerkerke* (Ibid., l. 53, 56).

— Louis, seigneur de *Mourquerque* et de *Marwede* (Merwede), scelle une des quittances de ladite

Catherine, 1425 : un sautoir, chargé de cinq coquilles. C. : une tête de more (tortillée), issant d'une cuve. S. : un lion et . . . (un homme sauvage?). L. : *S Ledovici domini de Moerke*. (Ibid.).

D'après GELRE, voici les armes du *here van Moerkerke*, homme du comte de Flandre : d'or au sautoir de gueules, chargé de cinq coquilles d'argent. Cq. de sinople (?). C. : une tête de more (non tortillée) de sable, issant d'une cuve d'hermine, entourée d'un bourrelet de gueules et terminé en volet.

L'armorial de la fin du XIV^e siècle, publié par DOUET DARCO, donne au sire de *Preat* (Isez : Praet) : d'or à l'asseur de gueules.

Le seigneur de MOERQUERQUE : d'or au sautoir de gueulle, sargé de cinq coquilles d'argent, et crye : *Praedt! Praedt!* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Moerman (Pierre) reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 4 florins, à lui dû, par le duc de Brabant, du chef de deux maisons, sises rue du Parc, à Bruxelles, et qui lui avaient été achetées en vue de l'agrandissement du parc ducal, 1432 : une fourche et un balai, passés en sautoir. L. : *S Pieter Moerman* (Chartes des ducs de Brab.).

— (Messire Jean-Joseph), seigneur de *Rabeeque* (Rabecque), etc., prévôt de l'église collégiale de Saint-Hermès, à Renaix, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à une fondation, en l'église Saint-Pierre, *illec*, fondation dont il est le collateur, 1787 : de sable à la hache, au manche pommété et recourbé à dextre. L'écu dans un cartouche, sommé d'une couronne à treize perles, dont trois relevées (cachet, sans L., en cire rouge) (C. G. B., reg. 46617).

Les vicomtes de Moerman d'Harlebeke portent ce même écu, la hache d'or, sommé d'une couronne de vicomte, ancienne. T. : deux hommes sauvages de carnation, ceints et couronnés de Herre, s'appuyant sur leur massue.

Devise : *Securi sto securus*.

Moers (et **Mours**). *Johannes dictus Moers*, échevin de Bruxelles, 1397, 8 (n. st.) : une bande ondée; au franc-quartier chargé d'un lion couronné. L. : *S Johannes Moers* (Bruxelles, G., c. XVIII, l. 103, et Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

— *Reijnerus dictus Moers*, échevin *illec*, 1402, 3 : même écu, mais le lion non couronné et le franc-quartier semé de billettes. L. : *Silillem* (!) *Reinere Moers* (Bruxelles, Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B., et G., c. XVI, l. 108^a).

D'autres actes l'appellent : *Mours*.

— Renier *Moers*, chevalier, conseiller du duc de Brabant, 1416 : même écu. L. : *Sigillem Reyner Moers* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Johannes dictus Mours*, échevin de Bruxelles, 1423, 4 : une bande ondée; au franc-quartier chargé d'un lion. S. : un aigle, au vol déployé. L. : *S' Johannis Moers* (Bruxelles et E. G., l. 360).

Moers (et Mours). Renier *Mours* reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens, d'un 1/2 florin, à lui dû, par le duc de Brabant, du chef d'un jardin, récemment englobé dans le parc ducal à Bruxelles, 1432 : même écu, mais le franc-quartier semé de billettes. L. : *Sigil Mo . . .* (Chartes des ducs de Brabant).

— Pierre-Dominique *Moers*, recteur de l'église de Wambach, résidant à Aisdorf, collateur d'un bénéfice dans ladite église, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de ce bénéfice, 1787, le 24 avril : trois têtes de more (non tortillées). C : un oiseau essorant (écu ovale ; cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46379).

Wambach, au pays de Rolduc (Herzogenrath), au ban d'Uebach.

Moers, Mōrs. *Fredericus de Mūrse, miles*, déclare avoir reçu les arrérages, pour neuf années, d'une rente sur la ville de Cologne, dus au comte de Gueldre et distribués, en partie, à des créanciers de celui-ci, 1292 (n. st.), 8 janvier, etc. : une fasce, surmontée d'un lambel à cinq pendants. L. : *S' Friderici de Mørse militis* (Ville de Cologne, Nos 364 et 365).

— (Les échevins de), 1329, 63, 1439, 79, 1500 : de . . . à la tour, ou porte crénelée, hersée, posée à dextre, accompagnée à senestre d'un écusson à la fasce. L. : *S' scabinorum de Moirse* (Dusseldorf, *Orange-Moers*, Nos 9, 27, 62, 63).

— *Vredrich, greve van Mūrse*, 1346 ; conclut un traité d'alliance, avec le sire de Baar et d'autres, contre le duc de Gueldre, 1331 : une fasce. L. (1346) : *S' Secretv Frederici comitis de Mørse* (Ibid., No 49, et *Geld.*).

— *Didderic, greve toe Mørse*, 1363 ; *Theodericus de Moerse, comes*, cousin d'Englebert de la Mark, archevêque de Cologne, 1364 : une fasce. L. (1363) : *S' Theoderici comitis de Moerse* (Dusseldorf, *Orange-Moers*, No 27, et *Col.*, No 839).

— Jean van *Moerse*, chevalier, scelle un acte d'Arnould, duc de Gueldre, 1371 : dans le champ du sceau, un casque cimé d'une tête et col de lévrier, colleté. L. : *Secret Ioh'is de Mørse milit'* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, No 401).

— Jean van *Moerse*, chevalier, et Adolphe de la Mark, comte de Clèves (1^o loco), désignent des arbitres, 1373 : une fasce. T. : un homme sauvage, émergeant derrière l'écu. Celui-ci est accosté de deux léopards lionnés assis, adossés. L. : *S' maius Iohannis de Mørse militis* (Ibid., No 415).

— (Frédéric, comte de), reçoit une rente du Brabant, 1382 ; comte de *Muerse* et seigneur de *Baere*

(Baar), reçoit un paiement du receveur de Rolduc, 1384 ; convient avec le comte Adolphe de Clèves et de la Mark que son fils aîné, ou, à son défaut, le suivant, épousera une des deux plus jeunes filles du dit comte, Catherine et *Ermegart*, 1392 ; reçoit, du Brabant, un acompte sur 1200 vieux écus (guerre de Gueldre?), 1396 : une fasce. C : une tête et col de chien, aux armes. L. : *S' maius Frederici comitis de Moerse* (Chartes des ducs de Brabant, Dusseldorf, *Clèves-Mark*, Nos 352, 340).

Moers, Mōrs. Thierry, prévôt de Bonn, Jean, Waleran et Henri, frères, *soene to Morse*, consentent à ce que leur frère, *her Frederich, eldste soen to Morse, Greve to Sarwerden*, constitue un douaire à sa femme, dame Engleberte de Clèves et de la Mark, 1411 ; Thierry : une fasce. Jean : une fasce, au lambel brochant. C. : une tête et col de chien colleté. L. : *S' Ioh* Les deux autres sceaux cassés (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, No 699).

Ils sont fils de Frédéric, comte de Moers, seigneur de Baar (Ibid.). D'après GELRE, *die here van Muerse*, homme du duc de Gueldre, portait : d'or, à la fasce de sable. C. : une tête et col de chien d'or, lampassé de gueules, le col entouré d'une couronne d'épines de sable et terminé en volet.

— Frédéric van *Moerse*, comte de Saarwerden, 1413 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une aigle éployée (*Saarwerden*) ; aux 2^e et 3^e, une fasce. C. : une tête et col de chien (loup). L. : *S' Fridei elstr son zo Morse g z Sarw* (Ibid., No 711).

— Jean van *Moerse*, frère aîné du comte Frédéric de *Moerse* et de Saarwerden, 1418 : une fasce. C. : une tête et col de chien colleté. L. : *son z . M . . . se* (Dusseldorf, *Orange-Moers*, No 33).

— Waleran van *Muerse*, écuyer, seigneur de *Bare*, scelle le traité d'alliance des nobles et des villes de Gueldre, 1418 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une fasce ; aux 2^e et 3^e, une bande (*Baar*). Même C. L. : *Sigillum Walraven van Mvers heer er* (Arnhem, *Rekenkamer*).

— Henri van *Moerse* fait savoir que son frère, le comte Frédéric, lui a engagé son *sloss zo Kraekaw*, etc., par lettres du samedi après la Sainte-Agnès, 1423, lettres dont il donne un *vidimus*, en date du même jour, soit 23 janvier : une fasce. Même C. L. : *S' Heynrich van Moirse* (Dusseldorf, *Orange-Moers*, No 39).

— Waleran van *Moirse*, seigneur de *Baer*, 1426 ; *Walraven van Moirse, here toe Bare, . . . also als ich . . . voirtijds toe veden komen ben*, avec le duc de Brabant, . . . *gheve eijne goede, volcomen, vaste ende stede zwoene, . . . voir mij, mijne hulpere ende hulp hulpere*, 1428, 12 août : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une fasce ; aux 2^e et 3^e, une bande. C : une tête et col de chien colleté. L., 1428 : *S' Walraven va Moers heer to Baer (Geld.* et Chartes des ducs de Brabant).

Moers, Mörs (Vincent, comte de) et de Saarwerden, 1466 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce; aux 2^e et 3^e, une aigle éployée (**Saarwerden**). C. : une tête et col de chien, colleté (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 532).

— *Diederich, jonggreve zo Moirse*, fils du comte Vincent, 1481 : mêmes écu et C. L. : *S Dederici coif Mo . . . en* (Dusseldorf, Orange-Moers, N° 83).

— Frédéric van *Moirse*, curé de *Moirse*, 1484 : une fasce, surmontée à dextre d'une fleur de lis. L. : *S Frederici de Moerse pasto* (!) (Ibid., N° 86).

— Christophe, comte de *Moersse* et de *Sarwairden*, un des amis et parents de Rodolphe van Lennep, drossard de Middeler, maître d'hôtel, etc., partageant avec son beau-frère de Cock, 1531 : mêmes écu et C. (*Geld.*).

— Jean van *Meurs*, échevin d'Anvers, 1649 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une aigle; aux 2^e et 3^e, une fasce. L'écu est muni d'une pointe ployée. Sur le tout : un écusson à deux fascas. L'écu est sommé d'une tête d'ange, soutenant une aigle. L. : *S Ian van Meers* (Notre-Dame, Anvers, Chap.) (voir **Berg** — 's Heerenberg — **Ingenhave**, **Limburg**, **Mours**).

Cette pointe ployée est traversée au milieu de la ligne verticale de l'écartelure, de même que l'écusson en cœur est coupé par la ligne horizontale de celle-ci. Deux fautes de graveur. Le personnage a qui appartient cet étrange blason, était imprimeur à Anvers (voir FERN. DONNET, *Histoire d'un llore* (*Pompa introitus Ferdinandi*) (Anvers, 1896).

Moerzeke. Antoine van *Moersche*, scelle pour Paul de Bloc (fils de Josse), qui tient, du château de Termonde, un fief à Opwijk, 1513 : un sautoir et une fasce brochante (!). L. : *S va Mo* (Fiefs, N° 4274) (voir **Grimberghe**).

— Antoine van *Moeseke*, fils d'Antoine, tient un fief de la seigneurie de Dacknam; 1563 : une fasce et un sautoir brochante (!). C. : deux coutres de char-rue (?). L. : *. Moerze . .* (Ibid., N° 10656) (voir **Grijssperre**, **Mons**).

Le seigneur de MORSEQUE : d'argent, à la fesse d'azur, à deux fretures ou cotyses, recotysés en forme de sautoir sur le tout de gueulle (CORN. GAILLIARD, *L'Anchène Noblesse de la Contée de Flandres*).

Moerslach (Jean), prêtre, *upper coster* de l'église Sainte-Pharailde, à Gand, 1470 : une branche de mûrier sauvage, fruitée de trois pièces. T. : un ange. L. : *S Ihois Mourslach* (C. G. B., Acquits de Lille, I. 379).

MOERSPIC (Henri van), échevin de Tirlemont, 1400 : dans la partie inférieure de l'écu, trois (2, 1) macles. Le haut de l'écu est cassé (coupé, chef?). L. : *. i de Moerspic . sc* (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

DE RAADT, t. II

Moese, voir **Meese**.

Moge, voir **Sept-Fawes**.

Mohier. *Colijn van Bins* (Binche) reconnaît, envers le receveur de Brabant, avoir reçu, par Thierry van Hodenpijl, pour la duchesse de Brabant, *alse van hare duvarie in Northollant* : le 9 juin 1363, 900 moutons; le 4 septembre 1363, 1000 moutons; le 2 septembre 1366, 850 moutons : dans le champ du sceau, un buste d'homme barbu, de trois quarts. L. : *Sigill' Claes Mohier* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1980, 1993, 2077).

— (Jean) (aussi *Mohieu*), homme de fief du Brabant, 1393; bourgeois de Bruxelles, 1396; reçoit de la duchesse des acomptes, sur 700 florins du Rhin (guerre de Gueldre?), 1393, 6, 8 : (sur un écu) une tête et col d'homme barbu, aux trois quarts, et un semé de billettes. L. : *Sigillvm Iohan Mohier* (Ibid.).

Mohr von Sunegg und Morberg. *Johannes de Mohr de Sunneg et Mohrenberg, judex militaris cohortis Invalidorum Caesareae et Regio-Apostolicae in Belgio Austriaco*, 1778 : écartelé; au 1^{er} et 4^e, un buste de more, posé de fasce; aux 2^e et 3^e, tranché de sable et de . . . , au griffon brochant. Deux casques, le 1^{er} couronné. C. C. : A, un more issant, tenant de chaque main une pomme de grenade; B; un griffon issant (cachet, sans L., en cire rouge) (Office fiscal de Brabant, reg. 348, A. G. B.).

Il atteste la signature d'un aumônier, sur un acte de baptême, et signe : *cohortis Invalidorum auditor*.

Mohr de Wald Everolt, *eyn edil kneht* (noble varlet) *van Bop'ten* (Boppard), *dem man sprichit Heuveth* (plus loin, on lit : *Heuvel*), et Agnès, sa femme, vendent à *Herin Symonde van dem Walde, Johanne in den Are, Johanne, gebroderin, dem man sprichit den More, dey da sint mine gemeynen*, leurs biens *in dem gerechte zu Sente Peters Walde* (Peterswald), *zu Leffilscheyt* (Löffelscheid), *zu Waldinhusin* (Walhausen) *inde in Blankinroder* (Blankenrath) *kyrspel, inde unse deyl in dem bussche dem man nennyt Morscheyt*, etc., 1346. *des nesten dages na sente Andreas dage* : trois (2, 1) fleurs de lis; au chef échiqueté. L. : *. rol scab' Bo* (Archives de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Rheinach).

L'Inventaire imprimé lui donne, à tort, le prénom de *Gueralt*.

D'après son sceau, *Everolt* était donc, ou avait été, échevin de Boppard.

Il prie de sceller cet acte : *herin Thileman Brendelin, minin broder*.

Sa femme, Agnès, ci-dessus, n'ayant pas de sceau, fait sceller par *her Iohan Winant, eyn ritter van Bop'ten* (Boppard) (voir **Winant**).

La vente est approuvée par *den ersamen herrin herin Gerlach van Brunishorn* (comme suzerain).

— *Her Thileman Brendelin* scelle l'acte, ci-dessus

analysé, de son frère *Everolt*, dit Heuvet[h], noble varlet de Boppard, 1346; *Thieleman Brendelin*, *eyn Ritter von Boparde*, *wainheftlich zu Rense* (Rhens), de concert avec ses quatre fils, *Brendillin* (!), *Engilbrech*, *Gerlach* et *Gervayt* (les sceaux de ces deux derniers sont tombés), vend des biens dans les localités citées ci-dessus (*Sente Peters Walde*, *Leffilscheyt*, *Waldinhusin*, *Blankinrode*) et leur part du bois dit *Morscheyt*, à *Symonde von deme Walde*, *Johanne und Johanne*, *gebrüder, den man spricht die Mure* (!), *die unse gemeyner sint*, 1348, *des nesten samdagis vor Sente Johans dage Baptisten* : même écu que son frère *Everolt*. L. : . . . *Brendelin militis* (Ibid.).

Mohr de Wald, *Brendillin*, fils de *Thieleman Brendelin*, *eyn Ritter von Boparde*, ci-dessus, 1348 : plain; au chef échiqueté. C. : deux cornes de bœuf (aux armes de l'écu?). L. : S^{B} *lini* (Ibid.).

Sur les trois sceaux décrits ci-dessus, le chef de l'écu est échiqueté de deux tires.

— *Engilbrech*, frère du précédent : plain, diapré; au chef échiqueté de trois tires. L. : . . *Engilber* . . . *Silva* (!) (Ibid.).

Brendillin et *Engilbrech* (de *Silva*) brisent donc leurs armes par la suppression des trois fleurs de lis qui figurent dans celles de leur père et de leur oncle *Everolt*.

— *Johan Moir van dem Walde* prie *hern Symonde van dem Walde*, *ritter*, de sceller un acte qu'il donne (analysé, dans l'inventaire imprimé, au N° 459), en 1357. Ce Simon dit sceller de son propre sceau : plain; au chef échiqueté (de deux tires). L. : S^{B} [*Argi Mos d* . . . *an de Walde* (= *armigeri Mors dicti van de Walde?*) (Ibid.) (voir **Elsig, Moor**).

D'après les documents ci-dessus, la famille Mohr de Wald semble donc avoir emprunté son nom à *Peterswald*.

MOY, voir **Goulart**.

Les deux fils de madame Isabelle de Chin (de la maison de Berlaimont) et de feu Monseigneur de Moy, son époux, étaient, en 1419 (n. st.), 27 janvier, Monseigneur *Ghui*, dit *Goullart*, seigneur de *Moy* et de Chin, chevalier, et Monseigneur *Jehan*, dit *Ghollehaus*, seigneur de *Tournouison*, ou de *Tournouises*, chevalier (note due à l'obligeance du comte Paul du Chastel de la Howardries).

Moije (Jean de), échevin de Tervueren, 1419, 20, 2, 3 (n. st.) : une paire de ciseaux ouverte, les pointes en haut, accompagnée en chef d'une étoile à cinq rais. L. : *S Ian de Moeye* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Moiensone (Jean), dit *van Anderlecht*, tenancier de Henri Tsmeyjs, dit *van Bolenbeke*, 1423 : une croix (assez mince : bâton en croix), accompagnée au 1^{er} canton d'une merlette et dans chacun des

trois autres d'un huchet. L. : *Ian Moeyensone* . . . *dlech* (Bruxelles).

Moine. *Wis diz li Moin[n]es*, prévôt de Saint-Quentin, écrit des lettres au bailli de Vermandois, Gauthier Bardin, 1281, 3 : une bande, chargée de cinq billettes. L. : S^{W} *Wuart le Moine escvier* (Tournai, Chartrier) (voir **Greppe, Munck**).

La lettre de 1281 a trait au sire de Cysoing.

MOINKEN (*Diederick van der*), homme de fief de Henri, seigneur d'Héverlé et d'Oplinter, chambellan héréditaire du Brabant, 1403 : un sautoir (qui semble être accompagné d'un petit meuble en chef). L. : S^{D} *S Dyderic* *le* (!) (Léproserie de Terbanck, à Héverlé, Etabl. relig., c. 4720, A. G. B.).

MOIRE (Nicolas de), homme de fief de Flobecq et de Lessines, 1585 : un chevron, accompagné de deux étoiles en chef et d'une coquille en pointe. S. senestre : un lion. L. : *S Nicolaz de Moire* (Fiefs, N° 10345).

MOIRSSUYT, voir **Birgel**.

MOITEMONT (Guillaume de), bailli et majeur de Braine-l'Alleud, 1650 : une fasce, accompagnée en chef d'une rose et en pointe d'une levrette élançée. C. : une tête et col d'aigle (levrette?) (Notre-Dame, Anvers, Papiers de la famille Theijs).

MOYTREY (Hubert de), *Poere de Rocheffort aux Ardannes*, seigneur de *Custine* (-es), *Ver*, du ban de *Mazé sur Meuse* (Maxey-sur-Meuse), d'*Affleyville* (Alléville), tient des fiefs, dans la châtellenie de Briey, du duc de Calabre, de Lorraine, etc., 1573 : un palé et un chevron brochant. C. : deux fers de lance. L. : *Hubert de Moytrei* (Lorr., Briey, B. 593, Nos 51-60) (Pl. 15, fig. 414) (voir **Faily**).

Moke (Jean-Augustin), prévôt de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Pierre, à Thourout, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à celle-ci, 1787, le 16 avril; Jean Moke, *praepositus thorallensis*, scelle comme ancien possesseur du bénéfice de la chapelle de Saint-Hubert, au château de Wijnendale, paroisse de Thourout, 1787 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un chevron, accompagné en chef de deux arbres terrassés et en pointe d'une étoile; aux 2^e et 3^e, d'azur au chevron d'or; au chef de quartier chargé de trois mouchetures d'hermine. Sur le tout, un écusson à deux clefs, les pannetons en haut, passées en sautoir (**Saint-Pierre, à Thourout**). L'écu sommé d'une tête d'ange, surmontée d'un chapeau ecclésiastique. Devise : *Ut fructificem* (cachets, sans autre L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46620 et 46622) (voir **Thourout**).

D'après le premier des deux documents scellés par lui, l'église de Thourout aurait été fondée, en 1073, par Robert le Frison, comte de Flandre.

D'après le second, il avait le bénéfice de la chapelle de Saint-Hubert, encore en 1786.

Mol (Radulphus), échevin de Bruxelles, 1298 : cinq losanges, rangés en croix, cantonnées de huit billettes. L. cassée (G., c. XVI, l. 97).

— (**Radulphus**), junior, échevin illec, 1302 : cinq losanges, aboutés et accolés en croix, accompagnés de six billettes, 1 aux 1^{er} et 2^e cantons, 2 aux 3^e et 4^e; au lambel brochant. L. : $\text{✠ S} \dots \dots \text{dci Talpe}$ (Bruxelles).

— (**Radulphus**), échevin de Bruxelles, 1314, 5, 7, 28 : cinq losanges, rangés en croix, cantonnés de huit billettes. L. : $\text{✠ Sig' Rodvilphi dci Talpa}$ (E. G., l. 339, Bruxelles, G., c. II, N° 204, et Fonds de Locquenghien, A. G. B.) (Pl. 15, fig. 415).

Radulphus Mol et Willelmus Taffe, échevins de Bruxelles, déclarent, en 1328, *in crastino beati Dionisii*, que *Gerelmus dictus Rez* a transporté à *Johannes dictus Crupeland* : *quoddam domistadium* (Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

— (**Johan de**) promet au comte de Flandre de le servir, en cas de guerre, loyalement, avec ses parents (*maghen*) et amis (*vienden*), etc., 1318 (n. st.) : un chevron, accompagné de trois taupes. L. : $\text{✠ S' Iohis dicti Mols}$ (Chartes des comtes de Flandre, N° 1339).

— (**Arnoldus**), échevin de Bruxelles, 1322, 3 : cinq losanges, rangés en croix, et un semé de billettes. L. : $\text{✠ Sigill Arnoldi dci Mol}$ (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 264, et Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

— (**Dominus Arnoldus**), miles, échevin illec, 1334, 45, 53 : cinq losanges, rangés en croix, accompagnés de seize billettes, cinq aux 1^{er} et 2^e cantons, trois (2, 1) aux 3^e et 4^e. L. : *Sigillu' Arnoldi dicti Mol militis* (Bruxelles).

Arnoldus dictus Mol, miles, *Leonius*, curé de Sainte-Gudule, à Bruxelles, et *Theodericus dictus de Stroembeke* (Strombeek), chapelain perpétuel de la même église, en qualité d'exécuteurs du testament de *domicella Maria dicta Vrouds* (de Vroede?), transportent, devant les échevins de Bruxelles, à cette église, une pièce de terre, sise à Woluwe-Saint-Pierre, au profit d'une chapellenie, 1347, le 3 mai.

Arnould de Mol, append à cet acte le sceau décrit ci-dessus (G., c. XII, l. 63).

— (**Radulphus dictus**), échevin illec, 1346, 52 : cinq losanges, aboutés et accolés en croix, cantonnés de douze billettes, celles des cantons supérieurs mal ordonnées ; au lambel brochant. L. : $\text{✠ Sig Radulphi dci Mols}$ (Bruxelles et G., c. II, N° 341).

— (**Ghiselbertus**), échevin illec, 1347 : une croix de cinq losanges (!), celui du milieu chargé d'un écusson à trois tours, ou portes crénelées, ladite croix accompagnée de quatorze billettes, cinq aux 1^{er} et 2^e cantons, deux au 3^e, rangées en barre, deux au 4^e, rangées en bande. L. : $\text{✠ Sig'i Ghiselberti dicti Mol}$ (Bruxelles et G., c. II, N°s 322, 331).

Mol. Arnt de Molle reçoit, du Brabant, 50 vieux écus, pour un cheval perdu dans la guerre de Flandre, 1358, 24 septembre : cinq losanges, rangés en croix, les trois en pal aboutés, le 1^{er} losange chargé d'une étoile à cinq rais, le tout accompagné d'un semé de billettes. L. : *Arnoldi dicti* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1679).

— (Gilles de), bourgeois de Bruxelles, reçoit 74 moutons, pour dépenses, *die verlijst waren in mine herberghe « in den Roiden Scilt », op minen here den hertoghe*, 1369 (n. st.), le 24 février ; il reçoit 37 1/2 moutons, pour dépenses faites sans sa dite auberge, *op scout die min here van Brabant sculdich was Janne Zoderman*, 1369, le 6 mai ; échevin de Bruxelles, 1365, 1376, 7, 82, 3 : un lion, l'épaule chargée d'une coquille. Cq. couronné. C. : une tête et col de licorne. L. : $\text{✠ Sigillu Egidii dicti Mol}$ (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1995, 2269, 2284, et Bruxelles).

— (**Lonijs de**), scelle pour Jean Coerlebec, jadis prisonnier à Basweiler, sous Jean van Redelgem ; i. t. : 12 moutons, 1374 : cinq losanges, aboutés et accolés en croix, le 1^{er} chargé d'une tour (ou plutôt porte), et un semé de billettes. L. : *S' Leonii dci Mol* (Chartes des ducs de Brabant).

— (**Weijn de**), *acht der gulden van Brusele*, 1378, à la Noël : une croix de cinq losanges, accompagnée de deux billettes, 1 au 1^{er} canton, 1 au 2^e. L. : *S' Ywani dci Mol* (G., c. XVII, l. 104).

— (**Ywanus, dictus de**), échevin de Bruxelles, 1383, 4, 95, 1403, 10, 11 : cinq losanges, rangés en croix, le 1^{er} accosté de deux billettes. C. : une tête barbue, tortillée. S. : deux lions, accroupis, à têtes de femme, la 1^{re} coiffée d'une sorte de béguin. L. : *S' Ywani dicti Mol* (Bruxelles, Chartes des ducs de Brabant, G., c. XVIII, l. 103, Malines et Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

— (**Weijn de**), fils de Thierry, reçoit du Brabant 16 francs de France, pour service *van dien tide dat ic lach van tsheren wegghen van Boechout tote den Bossche sestien daghe*, 138 . : cinq losanges, rangés en croix, et un semé de billettes. L. : *S' Theoderici dci Mol* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Thierry de), échevin de Bruxelles, 1396, 1401 : cinq losanges, accolés et aboutés en croix, et un semé de billettes. C. : une tête barbue, coiffée d'un turban (bêret, ou cerclée?). L. : $\text{✠ S' Theoderici dci Mol}$ (Malines, G., c. XVII, l. 104, et Bruxelles).

— (**Johannes dictus de**), échevin de Bruxelles, 1399 (n. st.), 99, 1409 : cinq losanges, aboutés et accolés en croix, accompagnés au canton dextre d'un écusson à la fasce et au sautoir brochant, et au canton senestre d'une billette. C. : une tête barbue, cerclée,

S. du cq. : deux aigles. L. : *S' Iohannis dicti de Mol* (Actes scabinaux de Bruxelles, *passim*, G., c. VIII, l. 32, et G., c. XVI, l. 107).

Mol (*Ywanus, filius Theoderici dicti de*), échevin illec, 1407, 8 (n. st.), 21 (n. st.) : une croix de cinq losanges, accompagnée de seize billettes, cinq aux 1^{er} et 2^e cantons, trois aux 3^e et 4^e. C. : une tête barbue, cerclée. L. : *S Yweinvs dictvs de Mol* (Bruxelles et G., c. XVI, l. 107).

— (*Jweijn geheten de*), mambour du *gasthuis* de Saint-Jean-Baptiste, à Bruxelles, 1414 : cinq losanges, rangés en croix, accompagnés aux 1^{er} et 2^e cantons d'une billette. C. : une tête barbue, tortillée. S. : deux lions, accroupis, à têtes de femme. L. : *S dicti Mol* (Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

— (Jean, fils de Jean de), échevin illec, 1436, 41, 7, 51, 6, 8, 68 : même écu que Thierry, 1396, et un lambel brochant. C. : une tête barbue, ceinte d'un chapel de roses. L. : *S' Iohannis de Mol* (E. G., l. 351, Bruxelles et Couvent de Septfontaines, Etabl. relig., c. 4964).

— (Roland de), échevin illec, 1439, 44, 53 ; chevalier, 1476, 82, 7, 99 : cinq losanges, accolés et aboutés en croix, accompagnés au 1^{er} canton d'une billette. C. : une tête barbue, cerclée. S. du cq. : deux chiens. L. L., 1439-53 : *S Roiland de Mol* ; 1476-99 : *S Rolādi de Mol militis* (Malines, E. G., l. 352, 6 ; Bruxelles, G., c. VIII, l. 29, l. 107^a, Abb. de Wauthier-Braine, c. 4006).

Plusieurs des actes scellés par lui sont de 1454, n. st.

— (*Johannes dictus de*), miles, échevin de Bruxelles, 1471 (n. st.) : cinq losanges, rangés en croix et un lambel brochant. C. : une tête barbue . . . (cerclée ?). L. : *Sigillu Ian de Mo* (Bruxelles).

Le 10 janvier 1471 (n. st.), il déclare, avec *Henricus, filius Iohannis dicti Cluetic*, que *dominus Johannes dictus van der Meeren, dominus de Zaventhen* (Saventhem) et de *Steerbeke* (Sterrebeek), miles, filius quondam domini *Johannis van der Meeren*, seigneur desdits lieux, chevalier, a cédé une terre à *Schaerenbeke* (Schaerbeek) (Bruxelles).

— (Henri de), échevin illec, 1481, 8, 96 : cinq losanges, rangés en croix, accompagnés au 1^{er} canton d'une billette. C. : un buste barbu. L. : *S Henrijk de Mol* (E. G., l. 356, et Bruxelles).

— (Thierry de) scelle pour sa femme, Catherine van den Werve, fille de Nicolas, chevalier, et de Catherine van der *Muelen*, un dénombrement, d'après lequel elle tient, du duc de Brabant : *thoeff tot Hovoerst onder Santhoven met meijerien ende manscapen, metten needer hove, bogaerde, metter warandien, met wegelde van den dike te Virsele* (Viersel), *met bempden, bosschen ende winnende landen* (dont suit une longue énumération), 1496 (n. st.), le 28 janvier : une croix de cinq losanges et un semé de billettes. C. : une tête barbue . . .

(cerclée ?). L. : . *Dieric . . . Mol* (Av. et dén., N° 2459).

Mol (*Dominus Johannes dictus de*), miles, échevin de Bruxelles, 1503 (n. st.) : même écu que *Johannes*, 1471, mais sans lambel. C. : une tête barbue . . . (cerclée ?), L. : . . . *his de Mol militis* (G., c. XI, l. 47).

— (Gaspard de), seigneur d'Oetinghen, tient, du Brabant, une rente sur les seigneuries de Rixensart, Genval et *Steene*, 1530 : cinq losanges, accolés et aboutés en croix, cantonnés de vingt billettes. C. : un buste barbu (Av. et dén., N° 4281).

— (Jean de), fils d'Antoine, échevin de Bruxelles, 1554 (n. st.) : cinq losanges, aboutés et accolés en croix, accompagnés dans chacun des cantons supérieurs de cinq billettes, et brisé, semble-t-il, entre les deux 1^{res} du 1^{er} canton d'une étoile ; le bas de l'écu est cassé. C. : un buste d'homme barbu, la tête étant cassée. L. : *S Iohannis . . Mo*. (G., c. XIII, l. 68).

— (Sire Pierre de), drossard du pays et baronnie de Grimberghe, lieutenant de S. A. le prince d'Orange, seigneur-banneret de Grimberghe, et des fiefs de son pays et baronnie de Grimberghe, 1669 : cinq losanges, aboutés et accolés en croix, cantonnés de vingt billettes ; à la bordure (simple). C. : un buste barbu (?). L. : . *Petri de Mol* (Bruxelles, Papiers de la famille de Buisseret) (voir **Capelle-Saint-Ulric**, **Cruijp[e]lant[s]**, **Pipenpoij**).

À la suite du grand-maître de Prusse, le continuat^{ur} de GELRE donne ainsi, sans nom, le blason d'un Mol : de gueules à la croix de cinq losanges d'argent, accompagnée aux 1^{re} et 2^e cantons d'une billette d'or. C. : un chapeau de tournoi de sable, retroussé de gueules (?) (on n'en a indiqué que le *retroussé*), sommé d'une tête barbue (non colorée), ceinte d'un bandeau de gueules, orné de roses du même, boutonnées d'or. Volet de sable (buste, vêtu de sable ?) (comp., dans le manuscrit de GELRE, le C. de Zwæf) (voir **Prusse**).

Moleman (Henri), garant envers le duc de Bourgogne, pour le duc de Brabant, 1416 ; échevin de Vilvorde, 1418, 9 : une fasce, chargée de trois losanges et surmontée de trois merlettes. S. : deux griffons. Un ange émerge derrière l'écu. L., 1416 : *S' Henrici de Mol'm*. (Chartes des ducs de Brabant, E. G., l. 349, et Couvent de Septfontaines, Etabl. relig., c. 4970, A. G. B.) (voir **Molen**, **Thomaes**).

Les griffons sont regardants.

— (Amand) tient, du château d'Alost, un fief avec 5 ou 6 hommages, à Poperoode, paroisse d'Alost, 1456 : une marque de marchand. L. *Mvelem* . . (Fiefs, N° 4631) (Pl. 1^a, fig. LIII).

Molemans (Henri), échevin d'Aerschot, 1520 : trois pals abaissés, aiguisés, et un filet brochant. L. : **✠** *S Henric Moelemas scabi arshot* (Abb. de Sainte- Gertrude, à Louvain).

Molembais. *Johannes de Molenbays, armiger*, s'engage, moyennant 9 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum tribus viris, una nobiscum, probis et honestis, bene et honeste cum galeis armatis et equitatis secundum hoc decenter*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 15 août 1338 : d'hermine à une rose en chef à dextre, à deux étrières, 1 en chef à senestre, 1 en pointe, et à l'écusson en cœur, plain. L. : ★ *S' Jehan de Molebais* (Chartes des ducs de Brabant, N° 447) (Pl. 15, fig. 419).

— Arnould van *Molenbais*, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 2288 moutons, 1374; *Messires Arnoul de Molembais, sires de Linsemial* (Linsmeau), chevalier, homme de fief du comte de Namur, 1384 : trois étrières; au franc-quartier chargé d'une bande (*Dave?*). Cq. couronné. C. : un chapeau conique, d'hermine. L. : ✠ *S' Iernou de Molebais chl* (Chartes des ducs de Brabant et Namur, N° 1166) (voir **Glimes**).

HEMERICOURT cite « *uns bon Chevaliers Mess : Ernus de Molembais, Sire de Linsmeal, quy fist le Casteal de Linsmeal* », fils de Jean, seigneur de *Linsmeal* et d'Agnès, fille de Thibaut d'Elzée, qui était fils de Warnier, seigneur de *Dave* (voir **Dave**). Salbray (p. 15, 23, 93) attribue à ces Molembais, à tort : d'argent à quatre burelles d'azur.

— *Wilke de Molembais, eschevin des cours tresfontiers que Rasse de Loinchamps, escuier, singneur de Loinchamps* (Longchamps), *at jugant a Noville sur Mehaingne*, 1499 : un soc de charrue. L. : *S' W M* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3179, A. G. B.).

— *Warnier de Molembais, eschevin des courts et justices del Vaulx, de Saint Albain et de Saint Johan Evangeliste en Liege, jugeantes a Noville sur Mehaingne*, 1545 (voir **Marneffe**) : un crois-sant. L. : . . *Warni de baei*. (Ibid., c. 3180).

MOLEMBIZOUL. *Jehan de Molebsoul*, alleutier, scelle des actes du receveur de Jodoigne, 1548, 62, 7; un autre se sert de son sceau, sans constatation d'emprunt, 1556 : un lévrier collété, bouclé, élané, regardant, accompagné de trois (2, 1) roses. L. : *S' Jehan de Molembizoul* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3177, 3178).

Molen, Meulen, Muelen, Mühlen. *Baldevinus de Molendino, scabinus traiectensis* (Maestricht), 1268 : trois jumelles; au franc-quartier chargé d'une anille. L. : ✠ *B endino scabini* (!) (Elseghem) (Pl. 15, fig. 416).

— *Hermannus de Molendino, miles*, s'engage, moyennant 15 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum quatuor viris, una nobiscum, bene et honeste cum galeis armatis et equitatis, sicut decet*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France,

14 août 1338 : plain; au chef chargé de trois pals; un bâton brochant sur l'écu. L. : ✠ *S' Hermani de Mola mit* (!) (Chartes des ducs de Brabant, N° 431).

Molen, Meulen, Muelen, Mühlen. Gauthier van der *Molen*, échevin d'Anvers, 1339, 59; bourgeois d'Anvers, prête le serment de fidélité au comte de Flandre, 1358 : une anille (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. I, et Chartes des comtes de Flandre).

— *Egidius dictus de Mola*, échevin d'Aerschot, 1344 : dans le champ du sceau, une anille, renfermant un petit besant, ou tourteau (boule). L. : ✠ *S' Egediv* (!) *de Mola scabi arse* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Andreas de Molendino, miles*, devient homme de Jean, roi de Bohême, pour 100 écus d'or, et lui constitue une rente *in uno nemore dicto « Aspin », sito prope mansionem meam « de Molendino », infra districtum domini comitis de Monte*, son alleu, 1346 : plain; au chef chargé de trois anilles. L. : ✠ *S' Andree de Molendino militis* (Luxembourg, c. III, l. XI, N° 22).

— Jean van der *Molen*, dit *Moleman*, bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : trois anilles. L. : *S' Ian Molenma . .* (Chartes des comtes de Flandre).

— Arnould van der *Moelen*, échevin de Léau, 1358 : deux fascées, la 1^{re} chargée de deux maillets, la 2^{de} d'un maillet, posés en fasce, lesdites fascées accompagnées de huit (3, 2, 2, 1) merlettes. L. : *S' Ar de Moledino scab'i lev* (Léau, N° 46) (Pl. 15, fig. 417).

Dans l'*Inventaire des chartes de Léau*, ces armes sont blasonnées ainsi : écu au champ chargé de merlettes, 3, 2 et 3, et à deux burelles chargées de maillets deux et un.

— *Renerus de Mola*, échevin d'Aerschot, 1360 (*junior*), 1361 (n. st.) : dans le champ du sceau, les mêmes meubles que *Egidius*, 1344. L., 1360 : ✠ *S' Reneri de Mola scab arscot*; 1361 (n. st.) : . . *Reneri dci de Mola scab arse* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Jean van der *Molen*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur; i. t. : 613 1/3 moutons, 1374 : trois hamaines, chacune chargée d'un besant, ou tourteau; au franc-quartier brochant chargé d'une anille. C. : un éventail (?) entre deux têtes de chèvre, aux cols allongés, colletés, recourbés, affrontés. L. : *S' Iohis de Molendino* (Chartes des ducs de Brab.).

— *Ludeken van der Molen, lantvoocht van Westfalen*, a reçu, de l'évêque d'Utrecht, 80 florins *als van den lant vrede sijns landes van Salland*, 1387 : une fasce, surmontée de trois oiseaux. L. : ✠ *S' Lvdolf de Moledio* (Utrecht).

Molen, Meulen, Muelen, Mühlen. Renier van der *Molen*, échevin d'Aerschot, 1389 : dans le champ du sceau, une anille, renfermant une petite croissette. L. : ✠ *S' Reneri de Mola scab' ar'* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Lamsin de le Muelen*, 1401; *van der Muelne*, 1403, *du Mollin*, 1406, *du Moulin*, 1407, *du Molin*, 1414, homme de fief du duc de Bourgogne, comte de Flandre : un moulin à vent. L. : . . . *el Lamsin va elne* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 33, 37, 38, 39, 40, 125).

Il scelle des actes relatifs au bourg de Bruges et à la seigneurie de *le Houtsche*.

— Henri van der *Muelen*, bourgeois d'IJsselstein, 1416 : une force, posée en bande, les pointes en haut, accompagnée au canton senestre d'un losange. L. : *S Heynric Willams soen (Hollande)* (comp. les armes **Heinrics soen**).

— Borchart van der *Molen* et Henri Hellinck déclarent avoir assisté à l'adhérence de Marie van Lent, par Thierry van *Me[ec]keren*, d'une terre, à charge de cens, 1417 : une aigle éployée. L. : *S' Borchgert van d' Molen (Geld.)*.

— *Zegher van der Muelene*, échevin de Caprijcke, 1446 : une fasce, accompagnée en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'un moulin à vent. T. senestre : un homme sauvage, appuyant sa massue sur l'épaule gauche. L. : *S Zegher van* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 82, 83).

— Gauthier van der *Molen*, échevin de Gorssum, 1431 : un mont, surmonté de trois roses, rangées en chef. T. : un ange (Abb. de Saint-Trond, c. 10) (Pl. 13, fig. 418).

— *Arnoldus van der Molen*, échevin de Louvain, 1479 : un arbre arraché, accosté des lettres d et b. L. : *S Arnoldi vader . e scab lou* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Pierre van der *Moelen*, échevin d'Anvers, 1501 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois fers de moulin; aux 2^e et 3^e (d'hermine?) au sautoir. Un lambel brochant sur l'écu. C. : deux plumes de coq (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. II).

— Gilles van der *Muelne*, tuteur de *Neelkin van der Muelne*, qui tient, de la cour de Thiel et du château de Courtrai, un fief à Pitthem, 1502 : un moulin à vent (Fiefs, N° 10728).

— Martin van der *Muelne*, fils de Gilles, tient de sire Jacques de Thiennes, dit de Lombyse, chevalier, seigneur de Castre, Rumbeke, Claerhout, souverain bailli de Flandre, du chef de Claerhout, un fief à Meulebeke, 1514 : un moulin à vent, accosté de deux petites boules. L. : *S Maertin vader Muelen* (Ibid., N° 10626).

Molen, Meulen, Muelen, Mühlen. Mathieu van der *Muelene*, échevin de l'hôpital de Lille, dans sa seigneurie de Peteghem, 1521, 4 : même écu, mais sans les petites boules (*Deijnze*, c. K.).

— Gérard van der *Moelen* (fils de Thierry), échevin de Rotterdam, 1545 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une lettre V; aux 2^e et 3^e, trois glands. C. cassé. L. : *S Gerit va . . . Moelen* (U.).

— J.-J. van der *Meulen de Paddeschoef*, licencié en droit, surintendant de l'église Sainte-Marie-Madeleine-aux-Sachets, à Bruxelles, et y domicilié, près du *Meijboom*, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens d'une fondation, dans ladite église, dont il est le collateur, 1787 : dans le champ du sceau, deux écus, ovales : A, de sable à trois fers de moulin; B, écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une demi-aigle, mouvant du parti; aux 2^e et 3^e, de gueules à deux fascés. Cq. couronné. C. : un fer de moulin entre un vol. S. : deux lions regardants, tenant, chacun, une bannière, la 1^{re}, de sable à trois fers de moulin; la 2^{de}, à la cotice ondée, accostée de deux fleurs de lis (au pied coupé?) (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46349) (voir **Kerman, Minninc, Mol, Smet, Straten**).

La seconde bannière doit représenter les armes de **Pape**, qui sont une cotice ondée, accompagnée de trois fleurs de lis, ou trois fleurs de lis, à la cotice ondée brochante.

De Grimbergsche Oorlog (voir ci-dessus, I, p. 107) dit, à propos d'un *Segher van der Molen* : *Swert was sijn scilt ongheloghen | Daer drie molen-ijseren inne | Van silvere stonden, als ic versinne* (II, v. 3188-90).

Molenare, voir **Molenerre**.

Molenbeek. *Johannes de Molenbeke*, échevin de Tirlemont, 1344 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce; aux 2^e et 3^e, trois chevrons. L. : *n-bek* (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

— Arnould van *Molenbeke*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Jean van Redelghem; i. t. : 71 moutons, 1374 : trois (2, 1) macles, surmontés d'un lambel. L. : *S Aert van Molebeke* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 13, fig. 420).

— Jean van *Molenbeke*, prisonnier illec, sous Redelghem; i. t. : 38 moutons, 1374 : même écu. L. : ✠ *S Ian van Molenbeke* (Ibid.).

— *Johannes dictus de Molenbeke*, échevin de Louvain, 1380 : un macle, accompagné en chef à dextre d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S Iohis de Molenbeke sca . . . louan* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Jean van *Molenbeke*, fils de *Weijn*, écrit, le 19 avril 1381, au couvent de Sainte-Gertrude, à Louvain, qu'il consent à lui vendre des bois à Waenrode : trois macles, accompagnés au point du chef d'un maillet penché. L. : ✠ *S' Ioh de . . . n-beke* (Ibid.).

Molenbeek. Gérard van *Molenbeke*, échevin de Ter-vueren, 1389, 93 : trois macles ; au franc-quartier brochant chargé d'un maillet penché. L. : *S Gherts v. . . Molebeke* (Ibid.).

— *Henricus de Molenbeke*, échevin de Bruxelles, 1397 : une fasce, chargée de deux coquilles, et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce, le ventre chargé d'une troisième coquille et l'épaule d'une tour, ou porte crénelée. L. : *S' Henrici de Molenbeke* (Bruxelles, G., c. XVIII, l. 103, et G., c. III, N° 471).

— Michel van *Molenbeke*, déclare pour Daniel Coc, cordonnier, que le receveur de Bruxelles a racheté un cens de 1 3/4 *cheijns gulden*, dû, par le duc de Brabant, du chef d'une maison comprise dans le parc de Bruxelles, 13 juin 1432 : cinq coquilles en croix ; au franc-quartier brochant, chargé d'un poisson recourbé en bande ; au lambel brochant sur l'écu. L. : *S' Michiel va Molebe . .* (Chartes des ducs de Brabant).

Le seigneur de MOLENBEQUE (Meulebeke), près la ville de Thielt : d'or, au sautoir dentelé d'azur, et quatre botes de fèves d'azur ; leur surnom fut Boonyn, très ancien, noble et puissant (CORN. GAILLIARD, L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres).

Molener, Molere, Molenare, Moelner, Molitor, Meulenaere, etc. *Arnoldus dictus Molitor*, échevin d'Aerschot, 1344 : trois fleurs de lis, au pied coupé, et une bordure dentée. L. : *S' Ar de Molere scabini arsc* (Abb. de Sainte-Geertrude, à Louvain).

— Guillaume de *Moelner* (*Molener, Molenare*), échevin d'Anvers, 1345, 9, 50, 2, 4 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) fers de moulin (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. I et III ; Notre-Dame, Anvers, *Chap., capsae* 42, 1-5, 6-10).

— Englebert de *Molener*, même qualité, 1355 : un flanchis en chef à dextre et deux fers de moulin, 1 en chef à senestre, 1 en pointe (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, III).

— *Ard diemen heet Mulnere*, 1360, *Arnoldus dictus Multor*, 1365, échevin d'Aerschot : trois fleurs de lis, au pied coupé, et une bordure engrêlée (!). L. : *S' Ar' dci Melloris scabni arsc* (Abb. de Sainte-Geertrude, à Louvain).

— *Arnoldus dictus Multor*, même qualité, 1367, 8 : même écu. L. : *S' Ar' dci Multor (!) scabni ar . .* (Ibid.).

— Guillaume de *Moelner*, etc., échevin d'Anvers, 1381, 5, 6, 7, 9, 98, 1409 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) fers de moulin (Hôpital Sainte-Elisabeth, *loc. cit.*).

C'est un autre personnage que le précédent Guillaume.

— *Aert Molener Jans sone*, échevin de Sint-Geertrui-

denberg, 1413, 6 : un arbuste, accompagné de trois merlettes, rangées en chef, et d'une lettre a à dextre (Notre-Dame, Anvers, *Chap., capsae rer. extraord.*).

Molener, Molere, Molenare, Moelner, Molitor, Meulenaere, etc. Danckaert de *Molener*, échevin d'Anvers, 1428 : trois anilles. C. : deux pattes de lion. T. dextre : une damoiselle (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1 et 3).

— *Clais le Moelnair* donne quittance au bailli de Bruges pour ses frais de voyages de Bruges, à *Middelborch* et à Malines, d'où il suivit, à Compiègne, le duc de Bourgogne, qui l'envoya en mission, à Malines, à Louvain, pour le retrouver à *Roys* (Roye), en Vermandois, et, de là, il l'envoya, de nouveau, à Malines et à *Middelborch*, en retournant à *Tournay*, *la mon dit . . . seigneur estoit pour certaines besoignes touch[ans] les Englois et ciaux de Gand* (absence totale : 62 jours), 1386 (n. st.), le 22 janvier : une croix nillée, qui semble être accompagnée, en chef, de deux petits meubles (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 38).

Il a voyagé avec un seul cheval.

L'indemnité s'élève à 21 gros, monnaie de Flandre, par jour.

— Guillaume de *Moeln[e]ere*, échevin d'Anvers, 1443, 52, 56, 89, 1502 : trois anilles. C. : deux pattes de lion. S. dextre : un aigle. L., 1452 : *S Willem de Mollener* (Notre-Dame, Anvers, *Chap., capsae* 1-5).

Deux personnages ?

— *Aert Jan Gieljns sone die Mollener* tient, du Brabant, un fief à Drunen, 1496 (n. st.) : une fasce bretessée et contre-bretessée, surmontée d'un fer de moulin (Av. et dén., N° 2538).

— Roger de *Muelneere* scelle pour *Janet* l'Escuier (fils de Pierre), qui tient un fief de maître Antoine van *Vlienderbeke*, prêtre, *meester in aerten (magister artium)*, seigneur d'Aelbeke, 1502 : un chevron, accompagné en chef de deux poissons, le 1^{er} posé en barre, le 2^d en bande, et en pointe d'une coquille. S. dextre : un lion. L. : *S Rugg . . de Muelneere* (Fiefs, N° 10585).

— M.-M. de *Meulenaere, eleemosinarius capituli Sancti Bavonis Gandavi* (à Gand), remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à l'*aelmoessenije*, à Gand, 1787, le 12 avril : de sable au chevron, accompagné en chef de deux poissons, le 1^{er} posé en barre, le 2^d en bande, et en pointe d'une coquille. L'écu dans un cartouche, sommé d'une tête d'ange (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., 46607).

— La douairière de *Meulenaer*, née Catherine-Caroline-Jeanne Knijff, résidant à Anvers, collatrice d'une fondation, instituée, en la cathédrale d'Anvers, par Marie-Thérèse-Caroline Knijff, douairière

de Jean-Joseph du Bois, seigneur de Vroijlande, Roosenbergh, etc., chevalier de Saint-Jacques, 1787 : dans le champ du sceau, deux écus : A, trois anilles (**Meulenaer**) ; B, fruste (voir **Knijff**). Cq. couronné. C. : une anille entre un vol. S. senestre : un lion regardant (sans S. dextre) (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46340).

Le défunt mari de ladite dame était damoiseau Guillaume-Théodore-Louis de Meulenaer, ayant résidé à Anvers (Ibid.).

GELRE attribuée à un *Her Tilman die Molenere*, homme du «duc» de Hollande : de gueules à la roue de moulin d'argent, aux dents pointues.

Les chevaliers et écuyers de Meulenaer, en Belgique, portent, actuellement : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, d'argent à trois fers de moulin de sable ; aux 2^e et 3^e, d'argent à trois trèfles de sinople ; au chef de quartier cousu d'argent, chargé d'un lion léopardé de gueules (**Nackens**).

Les chevaliers somment l'écu d'une couronne de chevalier. S. : deux lions regardants d'or, armés et lampassés de gueules.

Les écuyers de la même branche : un casque couronné. C. : un fer de moulin de l'écu entre un vol d'argent.

Les écuyers de la seconde branche, éteinte : d'argent à trois fers de moulin de sable. Cq. couronné. C. et S. comme ci-dessus.

Molenere, Molere, Molenare, Moelnere, Molitor, Meulenaere, etc. *Johannes Henricus Molitor*, curé de Remich et de Neunkirchen, 1788 : trois (2, 1) étoiles, accompagnées au point du chef d'une rose et en cœur d'une anille. C. : un calice, renfermant une hostie. Dans le haut : *Hinc vires* (cachet) (C. C. B., reg. 46384).

MOLENHEYM (Mülheim ?) (Daniel van), échevin de *Bunne* (Bonn), 1372 : trois têtes et cols de bœuf, accompagnés en cœur d'une étoile (Dusseldorf, *Col.*, N° 922bis).

Mof[e]lenslegere, voir **Berthem, Coster**.

Molepas (Henri), échevin de la franchise d'Overijsche, 1426 : trois boutons de roses, tigés et feuillées ; au franc-quartier brochante chargée d'une grappe de raisin (non pamprée). L. : *ici dei M. . . in p. s* (Bruxelles).

Molhem. *Claes van Mollem*, tenancier juré de Gauthier van den Winckele, dans sa cour *van der Rivieren*, 1450 : une croix, les quatre bras terminés, chacun, en deux têtes de dragon (!), et un semé de besants, ou tourteaux. S. senestre : un griffon, ou aigle. L. : *van Mullem* (G., c. XII, l. 63).

Le côté dextre de l'écu est cassé.

L'acte a trait à une rente sur un bien à Ganshoren, dans la paroisse de Jette (-Saint-Pierre).

Devant les tenanciers dudit G. van den Winckele, dans sa dite cour, *Claes van Mollem*, fils de feu Jean, promet de payer à Jean dit *teraets*, fils de feu Gérard dit *teraets* (Raets, de Raet) une rente, hypothéquée sur un terrain à Ganshoren, sous Jette (Ibid., c. XII, l. 59).

Molewijn (Jean) scelle pour *Hanse van Herwaer-*

den, qui reçoit, du Brabant, 35 vieux écus, pour ses services dans la guerre contre le comte de Flandre, 1357, 16 juillet : une hure et col de sanglier. L. : *Ian van Mvelwoic* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1267).

Moliaert. *Walterus dictus Moelgaert (et -gaerd)*, échevin de Malines, 1353, 61 : trois oiseaux ; au franc-quartier brochante, à la bande, chargée de trois croisettes et accompagnée au canton senestre d'une tête de bœuf (Malines).

De profil, et non pas de face (rencontre), comme dans VAN DEN EIJNDE.

— *Petrus dictus Moeliaert*, 1374, 5, 6, 79, 80 : trois oiseaux ; au franc-quartier chargé d'un rencontre de bœuf (Ibid.).

A. VAN DEN EIJNDE estropie son nom en «*Mol*».

— (Adrien), échevin de *Thuijl* (Tuil), 1594 : un poisson, posé en bande. S. senestre : un griffon (*Geld.*) (voir **Feij**).

MOLIN, voir **Kerman**.

Molitor, voir **Molenere**.

Molle (*Johannes dictus van*), *censualis seu mansionarius* de l'abbaye de Saint-Bernard (sur l'Escaut) (il s'agit, dans l'acte, d'un bien à Nijlen), 1344 : trois chevrons, accompagnés de trois flanchis. L. : † *S' Ian van Molle* (Nazareth).

— (Jean van), échevin du *bijvang* de Lierre, 1399 : trois chevrons, accompagnés en chef de deux roses (Malines).

— (Jean van) tient, du duc de Brabant, une terre à Lierre, 1468, le 12 août : trois chevrons ; au franc-quartier chargé d'un lion et d'un bâton brochante. C. : un vol. L. : *van Molle* (Av. et dén., N° 236).

— (Jean van), échevin de Malines, 1550, 9, 62 : un chevron et deux fascés brochantes (ou bien : un fascé et un chevron brochante ?) ; au chef chargé de deux fleurs de lis (Malines).

MOLLEM, voir **Molhem**.

Mollener, voir **Wittenhorst**.

MOLLIN (Pierre du), reçoit une rente sur l'espier de Bruges, pour Pierre Bladelin, conseiller et maître d'hôtel du duc de Bourgogne, 1458 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion léopardé ; aux 2^e et 3^e, un fer de moulin. S. senestre : une licorne (?). L. : *S P du M . . .* (C. C. B., Acquets de Lille, l. 379).

Mollo (. . .) écrit une lettre, en français, d'Amsterdam, 1707, le 31 décembre, à Monsieur Gasparini, banquier, à Bruxelles : une jumelle, accompagnée



Fig. 1.



Fig. 2.



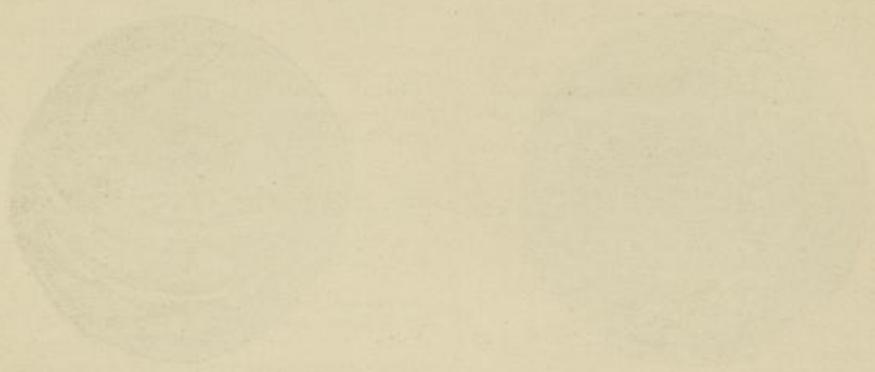
Fig. 3.

Pl. CXVI.

Fig. 1 et 2. Sceau et contre-scel de Philippe, par la grâce de Dieu
prince comte d'Arenberg, duc d'Aerschot, baron de Zevenbergen,
chevalier de la Toison d'or, du Conseil d'Etat de Sa Majesté et de Leurs Altesses Sérénissimes
(1624).

Fig. 3. Le sceau des échevins de Droogenbosch (aux armes des Arenberg), 1781 (1).

(1) Ces trois sceaux seront décrits au *Supplément*.
Voir, au sujet de la rose et de la quintefeuille, *Introduction*, p. 130 et 131.



Faint, illegible text or markings, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Additional faint, illegible text or markings at the bottom of the page.



en chef d'une tour et d'une nef, accostées, et en pointe d'une tringle nébulée et contre-nébulée. Cq. couronné. C. : un lion issant, brandissant une épée (cachet, sans L., en cire rouge) (Bruxelles).

Molrepas (Henri), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Witthem; i. t. : 509 2 3 moutons, 1374 : un fascé. L. : $\text{✠ S Molre . . . as d' . . . nr . . .}$ (Chartes des ducs de Brabant).

Mols, voir **Mol**.

La famille Mols, en Belgique, anoblie, en 1756, obtint, le 15 septembre 1843, reconnaissance de noblesse. Ses armes sont : d'or à trois merlettes de sable; au franc-quartier brochant d'azur, chargé d'un arbre d'or, terrassé du même. C. : l'arbre de l'écu entre un vol de sable et d'or.

Mom. *Goiswijn Mumme*, homme du duc de Clèves, 1418 : une fasce échiquetée, à trois tires. L. : *S Gosen M . . m* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 756).

— *Dirc van Kelle* (Kell), écuyer, scelle le traité d'alliance entre les nobles et les villes de Gueldre, 1418 : même écu. L. : *S Deric M . mme van Kell* (Arnhem, *Rekenkamer*).

— (Jean), bailli et juge de l'Entre-Meuse-et-Waal, 1568 : même écu. Cq. couronné (!). C. : un buste (cassé) (*Wassenaer*).

GENRE attribuée à un *Geriet Mom*, Gueldrois : de gueules à la fasce échiquetée d'argent et d'azur, à trois tires. C. : une tête et col d'homme barbu de sable, cheveux et barbe gris, la tête sommée de deux cornes de bélier d'argent.

Momalle. *Walterus de Mosmale, dictus de Werf-faseis* (Warfusée), *dominus etiam de Mosmale, miles* (voir *Seraing*), 1338 : un semé de fleurs de lis, au lambel brochant. L. : $\text{✠ S' Walteri de Momalia milit'}$ (Chartes des ducs de Brabant, N° 437) (Pl. 16, fig. 421).

— *Walterus de Momalia, archidiaconus de Hanonia, in ecclesia leodiensi*, 1415 : type ogival; un prélat sous un dais, accosté de deux écus, chacun d'hermine à deux fascés. Dans le bas du sceau, un prêtre en oraison. L. : *S' Wal ano leodien* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance) (voir *Rivieren*).

Par lettres patentes, de *Saintron* (Saint-Trond), 1466 (n. st.), le 7 janvier, Charles de Bourgogne, comte de Charollais, nommé conseiller et chambellan, messire Guillaume de *Mommalle*, seigneur *dentines* (d'Anthisnes), chevalier (Chartes de l'Audience, c. 9, A. G. B.).

Le « *Saignor de Momale* », issu de Warfusée, portait : « de gueules à fleurs de lis d'argent à on labéal à 5 pendans d'azure (voir *Hemricourt*, *Miroir des Nobles*, *passim*).

Momber (Jean die), échevin de Heusden (Brabant), 1445, 53 : trois merlettes, accompagnées en cœur d'une étoile (Malines).

Momboirs (Henri), échevin du duc de Brabant, dans la franchise d'Overijsche, 1464 : une scie de boulanger, posée en bande, les dents en bas. L. : *rice M* (Bruxelles).

Mommaert (*Amelrijck*), *eijgenoot*, scelle un acte de Jean Olemaert, 1528 (n. st.) : une charrue. L. : *mmart* (M. Paul Hankar, à Bruxelles).

Mommaerts (Martin), tenancier des Archiducs, dans leur chambre de tonlieux à Vilvorde, 1609 : une fleur de lis et un croissant, rangés en pal. L. : *ten erts* (Ibid.).

Momme, voir **Mom**.

Mommen (Pierre), échevin de Perck et d'Elewijt, 1632, 4 : trois étoiles. L. : *Peter Mommen* (Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. B.).

Mompelier (Jean) reconnaît être payé, par le Brabant, pour lui et ses compagnons, de leurs services de guerre, 30 avril 1380; *J. Monpeleir*, écuyer, scelle un acte du comte de Gueldre, 1388 : trois lions, accompagnés en cœur d'une fleur de lis. L. 1380 : *Sil' Ian Mompelier* (Chartes des ducs de Brabant et Dusseldorf, *Col.*, N° 4118).

Monart (*Hughe*), tenancier de la duchesse Jeanne, scelle un acte du receveur de Brabant, à Bruxelles, 1388, le 26 juin : trois portes, ou tours crénelées, hersées. L. : *Sigillem H Monart* (G., c. VIII, l. 29).

Monceau[x]. *Baldewins des Monchias*, échevin du Feix, 1344 : trois piles, la 1^{re} chargée d'une merlette, les autres de L. : ★ S Bade Mucia (Namur, N° 697).

— *Massars des Moncheas*, échevin de la cour de Mehaigne, 1361 : deux contres renversés, passés en sautoir. L. : ✠ S' Marcar (Namur, *Salzennes*, c. 516) (Pl. 16, fig. 422).

— *Ghuy, seigneur de Monchiaux et de Biaudegnies* (Baudignies), chevalier, homme de fief du duc de Brabant, etc., comte de Hainaut, etc., 1421, à Valenciennes : une aigle. C. : deux bras, dont les mains tiennent, ensemble, un chapel de roses. L. : *S' Gui sen . . de Monchiau* (Namur, N°s 1354-6).

— Jean du *Monceal*, souverain maieur et échevin de Temploux, 1498 : une fasce, sommée d'un lion issant, accompagnée en pointe d'une moucheture d'hermine; un filet brochant sur l'écu. C. : un lion issant d'une cuve. L. : *Jehan de Moncea* (Namur, *Salzennes*, c. 517).

— Jehan du *Moncea*, échevin de Namur, 1504, 15, 6 : même écu, sans le filet. Même C. L. : *Mon . . a* (Namur, N°s 1384-6, et Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178, A. G. B.).

Monceau[x]. Jean du *Monceau*, échevin de la haute cour de Jambes, près de Namur, 1341; maieur, 1545; mêmes écu et C. L. : *S Jehan de Monchia*[v] (Abb. de la Ramée, *loc. cit.*) (voir **Maizières**).

GELRE attribuée à un *Her Jan van Monchiaus*, Hennuyer (?): d'argent à la bande de cinq losanges de gueules.

Pierre du Monceau, abbé et comte de Gembloux, portait: de gueules au chevron, accompagné en chef d'un coq et d'un serpent, roulé sur lui-même, posé en fasce, et en pointe d'un membre d'aigle, la serre en bas, le tout d'or (P. DE CAPMELIER, *Histoire du Saint-Sacrement de Miracle*).

Les comtes du Monceau et du Monceau de Bergendal, portent: écartelé; aux 1^{er} et 4^{es}, d'azur à l'épée d'or, le 1^{er} quartier chargé du franc-quartier des comtes militaires de l'Empire (France): d'azur à l'épée d'or; aux 2^{es} et 3^{es}, d'or à la bande de sable, chargée de trois oiseaux (canaris) d'or. Sur le tout, un écusson de gueules à trois roses d'argent.

Couronnes, supports et devises variant, selon les branches.

Moncelle. Pierre (ou *Perin*) van *Monc[e]l* (*Montseel*), chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 975 1/3 moutons, 1374; scelle pour Jean de *Wackere* (i. t. : 30 moutons), 1374; scelle pour Godefroid de *Wes* (voir **Wez**), héritier de son parent, feu Thomas van *Verchem*, prisonniers *illec* sous ledit comte, 1374: cinq annelets; au franc-quartier brochante, chargé d'un lion léopardé. C. : un chapeau pyramidal, sommé d'un écran rond, à la fasce et à la bordure (simple). L. : *S' Pierre de Mo'cel' chlr* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 16, fig. 423) (voir **Boulangé**, **Luzy**).

MONCHY. Thomas *die Camerlenc*, prisonnier *illec*, sous Robert de Namur; i. t. : 393 moutons, 1374: dans le champ du sceau, une rose enclose de quatre avant-bras, empoignés, les uns les autres, de leurs mains de façon à former un macle. L. : *Tomas de Monchy* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean van), prisonnier *illec*, sous le burgrave de Limbourg; i. t. : 30 moutons, 1374: une croix engrêlée, chargée en cœur d'une pignate, enclose d'un annelet brochante. L. : *S' Johan van Monch* (Ibid.) (voir **Montjoie**).

Mond (Thierry), homme de la Salle d'Ypres, 1442: une croix, recroisetée au haut et aux deux bras. C. : . . . (?). Seuls, l'écu et ce fragment de la légende sont conservés: *Diederick* (C. C. B., *Acquits de Lille*, I, 192) (Pl. 16, fig. 424).

Par lettres patentes, données à Bruxelles, le 20 juin 1465, Philippe, duc de Bourgogne, ordonne à son premier huissier et sergent d'armes de Flandre de faire rentrer toutes les créances dues à *notre ame et feul conseil* et *procureur general en nostre chambre de nostre conseil en Flandres, Thierry Mond, et a nostre bien ame Roland Mond, son filz, commis de par nous, en l'absence de sondit pere, a la recepte des exploits de nostre dite*

chambre de conseil, et tant en leurs propres et priees noms, comme a cause de nostre dite recepte (Chartes de l'Audience, c. 14, A. G. B.).

MONDEION CUTFET (?) (Jean de), un des héritiers de son frère, Colart, jadis prisonnier à Basweiler, sous Jean d'Agimont; i. t. : 168 moutons, 1374: trois annelets, les deux supérieurs entre trois pals retraités (sans doute un lambel mal gravé) (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 16, fig. 423).

Monement (= *Mörmter*). *Wicker van Moenmenten*, chevalier, scelle un acte du comte de Clèves, 1348: une fasce, surmontée de trois besants. L. : *S' Wigeri de . . . ement* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 509).

— Thierry van *Monemunt*, chevalier, scelle un acte du sire de Friemersheim, 1366; déclare le duc et la duchesse de Brabant indemnes des dommages que lui et sa sœur, dame Ysabeau van den *Gruithuijse*, ont subis, 1370 (n. st.), 3 janvier: reçoit une rente du duché, 1386; ledit chevalier Thierry et son fils, *Wycker*, doivent 200 florins du Rhin à l'archevêque de Cologne, 1391; il scelle un acte relatif au mariage de Marguerite de Clèves avec le duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc., 1394: même écu. L. : *S' Theoderici de Monement* (Dusseldorf, *Orange-Mörs*, N° 29, Chartes des ducs de Brabant et Dusseldorf, *Col.*, N° 1140).

Les actes ci-dessus analysés l'appellent: *Monemunt*, *Monemont*, *Monemont*, *Momenten*.

Son contemporain, le roi d'armes GELRE, le cite, dans la suite du comte de Clèves: *her Deric van Munnunt*, avec ces armes: d'azur à la fasce d'argent, surmontée de trois besants d'or. Le Cq. d'or, couronné d'argent (I). C. : une tête et col de chien braque d'azur (terminé en volet), langué de gueules, chacune des oreilles chargée d'un besant d'or et les yeux couverts, chacun, d'un besant du même (voir, sur l'étymologie de ce nom, le T. X des *Jahrbücher des Düsseldorfer Geschichts-Vereins*, p. 177).

— *Wycker*, fils dudit Thierry, 1391: même écu (Dusseldorf, *Col.*, N° 1140).

— Thierry van *Monmenten* scelle un acte de Gérard de Clèves et de la Mark, 1413: même écu. T. dextre: une damoiselle, portant de la main droite un cq. couronné, cimé d'une tête et col de chien braque. L. : *Moenemeter* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 713).

— Thierry van *Monementen*, chevalier, homme du duc de Clèves, 1418: mêmes écu et C. Cq. couronné. L. : *S' here Deric vā Moenemeten* (Ibid., N° 756) (voir **Wickrath**).

Monferrant (*IJweijn van*), jadis prisonnier à Basweiler, parmi les hommes de la commanderie de Chantraine: i. t. : 256 moutons, 1374: un lion couronné. C. : une barrière de prairie. L. : *S' Iwen de Monfferan* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Looz**, **Rijckel**, **Rummen**).

Voir, sur la seigneurie de Monferrant, fief brabançon, les articles du Chevalier C. de Borman, dans *L'Ancien Pays de Looz*.

HEMERICOURT cite un « *Monss. Iwen de Monferan.* » Abraham de Monferant relève, du Brabant, par suite de la renonciation de maître Henri de Saint-Trond, *magister de Chantraine* : *bona de Monferant*, au comté de Looz, jadis achetés par ledit Henri (compte de Saint-Jean-B. 1385-86; C. C. B., N° 17144, f° 194). Le même Abraham assigne à Yda de *Guitsehoven* (Gossoncourt), fille de feu *dominus Johannes de G., senior* : *bona sua de Monferant* (compte Saint-Jean-B. 1388-89; Ibid., f° 239). Comp. TALLIER & WAUTERS, *La Belg. anc. et mod.*, canton de Léau, *verbo Rummen*, p. 193. Le château de Monferrant était bâti à cheval sur Heers, Opheers et Basheers (voir l'article « *Monferant.* » par le chevalier CAM. DE BORMAN, dans *L'Ancien Pays de Looz*, N° 6, 1897).

Monflin (Charlotte-Marguerite de), douairière de Werpen, à Niederwampach, déclare tenir, du roi de France, une maison noble dans ledit lieu (comté de de Wiltz), avec jardin, terres, bois, chasse dans la prévôté de Bastogne, etc., 1681 : trois fleurs de lis, accompagnées en cœur d'une rose. L'écu, en losange, timbré d'un cq. cimé d'une fleur de lis (**Werpen**?) (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., 45713^b).

— (Marie-Catherine de), veuve de Nicolas Pascal, écuyer, à Florenville, déclare tenir, du roi de France, pour elle, Charles-Florent de *Bref[er]derbach*, écuyer, et Charlotte-Marguerite de *Montflin*, sa sœur, le fief de Florenville (comté de Chiny), 1681 : trois besants (!), rangés en fasce, accompagnés de deux roses, 1 en chef, 1 en pointe. L'écu, en losange, hachuré de lignes horizontales, sommé d'une couronne à 9 perles (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., 45713^a).

Monych (*Sybertus dictus*), miles, scelle un acte de *Hermannus de Lievendale*, miles, 1370 : un moine, posé de profil, tenant, des deux mains, un livre ouvert. C. : un chien assis entre un vol. L. : *S' Siberti dci Monich* (Dusseldorf, Col., N° 4182) (voir **Mönch**, **Munck**).

MONICHOVE, voir **Monnecove**.

Monin (Antoine de), échevin de la cathédrale de Saint-Aubain, à Namur, en la ville de Namur, 1612 : un chevron, accompagné de trois équerres, le 1^{er} contourné. C. : un animal issant, entre deux équerres, posés en chevron renversé (Abb. de la Ramée, *Etabl. relig.*, c. 3178, A. G. B.).

En la même année, Jean d'Ardenne, licencié en droit, échevin de ladite cour, se sert du même sceau, en disant se servir du sien propre (Ibid.).

— (Jacques-François du), écuyer, déclare tenir, du roi de France, les seigneuries de Rendeux-Sainte-Marie, de Vaux-Chavanne, du Menil, près de Breuvanne (ces deux-ci en partie) et de *Ramloz*, 1682 : un chevron (non accompagné). Cq. couronné C. : un animal issant (cachets, en cire rouge) (C. C. B., 45713^b et c) (voir **Anlier**).

Monins son (*Rychart*), échevin de Luxembourg, 1363 : parti ; au 1^{er}, trois tours (ou portes crénelées), rangées en pal ; au 2^d, trois lévriers élançés, rangés en pal. L. : . . . *cha* . . . *Monn* . . . (Archives de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

Monix. *Jacobus Monix*, échevin de Bois-le-Duc, 1415 : trois besants, ou tourteaux, chargés, chacun, d'une moucheture d'hermine ; au franc-quartier brochant, échiqueté, surchargé d'un franc-quartier à la merlette (**Aa**). L. : *S Jacobi* *ni busco du* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (comp. les armes de **Pels**).

— *Arnoldus Monix, filius Giselberti*, échevin illec, 1431 : même écu, brisé en cœur d'un besant, ou tourteau. L. : . . . *noldi Moni* *b^{ti} scabi bvsco* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 45).

— *Johannes Monix, filius Jacobi*, échevin illec, 1473 : même écu que *Jacobus* (Malines).

— (Jean), échevin illec, 1500 : même écu (Malines).

— Arnould *Monnincx*, échevin d'Herenthals, 1517 : même écu, mais la merlette, au lieu d'être sur un franc-quartier, ou franc-canton, brochant en chef à dextre sur l'échiqueté (Mons, Sainte-Waudru, c. 2).

— Arnould *Monicx*, échevin de Bois-le-Duc, 1529 : même écu, mais le franc-quartier échiqueté, sans le franc-canton, ou franc-quartier, et un lambel brochant sur l'écu (Helmond).

Le 1^{er} pendant du lambel occupe la place de la merlette.

Monissart (Jean), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1590, 2, 4 : une tête et col de chien braque ; au chef chargé de trois besants, ou tourteaux. C. : une tête et col de chien braque (Mons, Sainte-Waudru, c. I et II).

Mönch, voir **Fuchs**, **Monych**, **Munck**.

MONCLEIR, voir **Montclair**.

Monnecove. *Bertel de Monichove, dit de Holinghe*, reçoit, du duc de Bourgogne, une pension annuelle de 140 francs, sur l'espier de Bergues (-Saint-Winoc), 1423 : une divise, soutenant quatre pals. L. : *S Bertelmye . . . Mon . o .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 376).

Les le Sergeant de Monnecove, en France, portent : d'azur à trois gerbes d'or.

Monnikendam (*La ville de*) scelle une lettre à la comtesse de Hollande, 1361 : parti ; au 1^{er}, fascé de six pièces, la 1^{re} chargée de quatre flanchis, la 3^e de trois flanchis et la 5^e de deux flanchis (**Persijn** ?) ; au 2^d, un cygne. L. : *† Sigillum Monnikdam (Hollande)*.

Monreal. Charles de *Monrial*[s], chevalier, reçoit, du Brabant, avec Guillaume *die Quade*, chevalier, une indemnité, du chef de la guerre de Flandre, 1337; scelle pour *Her Jan van Ossenem, ridder*, qui reçoit, du Brabant, un acompte de 50 vieux écus, pour services rendus (dans la même guerre), 1337, 4 juillet; scelle un acte de l'archevêque de Cologne, 1364; reçoit, du Brabant, avec Englebert Sobbe (ne scelle pas) et Guillaume *die Quade*, chevaliers, une assignation de 1885 moutons, sur la ville de Louvain *ende anderen luden*, à valoir sur 1486 vieux écus, 249 et 150 vieux écus (Monreal est cité en 3^e lieu), le 2 novembre 1360; et une rente par le receveur de Maestricht, 1363, 4, 6, 7, 8 : sept (4, 3) losanges. L. : † S' Karle de Monriane (Chartes des ducs de Brabant, Nos 993, 1162, 1727, 1829, 1916, 2090, 2128, 2187, et Dusseldorf, Col., N° 839 (Pl. 16, fig. 426) (voir **Boseclaes, Virneburg**).

Les quittances donnent, de son nom, les formes suivantes : *Monrial, Monrialz, Munreoyll et Monrea*.

Mons. (*Godefridus de*), échevin de Bruxelles, 1300 : cinq coquilles, rangées en croix. L. : . . . Go i de Monte (Bruxelles).

— (*Jacobus de*), échevin *illec*, 1309, 10, 9, 20, 2 : les mêmes meubles, surmontés d'un lambel à quatre pendants. L. : † S Jacobi dicti de Mons (Ibid., G., c. II, *passim*, et Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

En 1310, *feria secunda post festum beatorum Symonis et Jude apostolorum, Jacobus de Mons et Johannes, filius quondam Eoerwini (Campsoris)*, échevins de Bruxelles, déclarent que *Johannes dictus Cruplant et Henricus dictus Stocart* cèdent à *Henricus de Moersseke, tinctor, quoddam domistadium, . . . in vico dicto Sespenninstrate* (Fonds de Locquenghien).

En 1319, *die dominica ante conversionem beati Pauli apostoli, J. de Mons et Renerus Eglyoij*, échevins, déclarent que *Johannes Crupland, campsor*, et ledit *Stocart* (!) cèdent un *domistadium . . . in vico sex denariorum* (Ibid.).

— (*Wilhelmus de*), échevin *illec*, 1320, 3, 4, 8, 31, 4 : même écu, mais diapré et sans lambel. L. : † Sicillvm (!) *Willelmi dic de Mons* (Ibid., G., c. II, N° 233, Fonds de Locquenghien, et Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

En 1328, *feria tertia post octavam Epyphanie domini, Willemus de Mons et Willemus Taije*, échevins de Bruxelles, déclarent que *Henricus, filius quondam Henrici Stocart*, cède à *Johannes Crupland* sa part in *domistadit in vico dicto zesse penninc strate* (Fonds de Locquenghien).

— (*Mes sires Lambiers de*), receveur du comté de Namur, 1330; receveur du comté et prévôt de l'église Saint-Aubain, à Namur, 1333, 4 : trois roses et un bâton brochant. L. : S' *secreti mei (Nanur, Nos 514, 552, 560)*.

— (*Godefridus de*), échevin de Bruxelles, 1333, 6, 7 : *opidanus Bruzellensis*, s'engage, moyennant 6 livres

de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum duobus armigeris, probis viris et honestis, una nobiscum*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 8 septembre 1338 : une étoile à cinq rais au point du chef et quatre (3, 4) coquilles, le tout surmonté d'un lambel à quatre pendants. L. : † S' *Godefridi dc̄i de Mōs* (G., c. II, Nos 260, 271, 277, Bruxelles et Chartes des ducs de Brabant, N° 463) (Pl. 16, fig. 427).

Les *armigeri* seront *bene et honeste cum galeis armati et secundum hoc decenter equitati*.

Mons (Jean de), homme de fief du Hainaut (voir **Héron**), 1358 (n. st.) : un sautoir, cantonné d'un semé de billettes, et une bordure engrêlée. L. : S' *Johannes de Montibus* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1392).

— (Henri de), écuyer, inféode au roi de Bohême, comte de Luxembourg, moyennant 100 livres de petits tournois, *ma maison et assise entierement a Hohay (Hahay?)* etc., 1380 : trois roses et un filet brochant. L. : ★ S' *Henri de Mon . . (Luxembourg, c. III, l. IX, N° 62)*.

— (Guillaume de), échevin de Bruxelles, 1408, 19 : cinq coquilles, rangées en croix; au franc-quartier brochant, chargé d'un écusson plain et d'une cotice composée, brochante. C. : un bonnet pointu, semé de trèfles, entre un vol. T. : un homme sauvage couché, sans massue. L. : S' *Wilhelmi de Mons* (Bruxelles, E. G., l. 373, et G., XVIII, l. 107^a) (P. 16, fig. 428).

— (*Wilhelmus de*) déclare, avec damoiselle Marie Metten Scachte (sa femme?), que le receveur de Bruxelles a racheté d'eux un cens de 4 florins, sur leur jardin, naguère englobé dans le parc ducal, 1432; échevin *illec*, 1438 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un écusson plain et une cotice composée brochante; aux 2^e et 3^e, cinq coquilles, en croix. C. : une tête et col de lion couronné. T. dextre : une damoiselle. L. : S' *Wilhelmi de Mons* (Chartes des ducs de Brabant et Bruxelles).

— (Jean de) reçoit une pension viagère sur le domaine de Binche, 1493 : un arbre terrassé, accosté en pointe de deux merlettes (non posées sur la terrassé). T. senestre : un homme sauvage, portant sa massue sur l'épaule gauche. L. : de . . ns (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1688).

— (Philippe van), échevin de Bruxelles, 1507 (n. st.), 10 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un écusson plain; aux 2^e et 3^e, cinq coquilles, rangées en croix. Un bâton composé brochant sur l'écu (!). C. : une tête de lion couronné. L. : S' *Philippi de Mons* (Bruxelles et Chartes des ducs de Brabant).

Le 18 mars 1507 (n. st.), Antoine van *Grjmsbergen*, dit van Assche, et Philippe van Mons, échevins de Bru-

xelles, déclarent que damoiselle Jeanne van Ittre (fille de feu sire *Imbrecht* van Ittre, chevalier, sire d'Ittre, et de feu Marguerite van Ophem, sa femme), femme d'*Anthoens van Namen* (Namur), sire de Trivlères, a transporté à Jean Sterek, clerc, agissant pour la confrérie de Saint-Eloi, à Bruxelles, ladite compagnie étant *dame (trouwe)* du fonds, une terre à *Scharenbeke* (Schaeerbeek), au profit de Laurent Sterek, contrôleur et clerc de l'office de la cour de l'archiduc d'Autriche, prince de Castille, fils de Jean Sterek.

Mons (François de), bourgeois de Mons (!), tient un fief du château de Binche, 1345 : un arbre arraché, accosté en pointe de deux oiseaux. T. senestre : un homme sauvage, tenant de la main gauche sa massue, appuyée à terre. L. : *S Franchois de Mons* (Fiefs, N° 10471) (voir **Boileau, Maubeuge, Patin, Wilbroit**).

Mons Regalis, voir **Montis Regalis**.

MONSTEYNE, voir **Sechtem**.

MONSTRY (Hughes van), homme servant de damoiselle Jeanne van den Meersch, veuve de Jean Everwijn, laquelle tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief à Meijgem, 1349 : un bâton, accompagné à senestre d'un lion léopardé, posé en bande. C. : une tête et col de léopard (?) entre un vol. L. : *S Hughe van Monst* . . (Fiefs, N° 3202).

Mont (Jacques), de *Foron* (Fouron), reçoit, du receveur de Limbourg, 108 moutons, *pro uno caballo, per me vendito domino duci*, 1363 : un chevron. L. : ✠ *S Jacobi Mnt* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Huwelet, Munt**).

— Jean Mont, *van Beerne* (de Berneau), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous la bannière de Holset; i. t. : 92 moutons, 1374 : un chevron. L. : ✠ *S Ioh Mont de B. ave* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Nicaise du), l'oncle, allentier du Hainaut, scelle un acte relatif à une terre à Beclers, 1398 : deux poissons adossés, accompagnés au point du chef d'une rose. L. : . . . *aise dov Mont* (Tournai, Chartrier).

— (*Massin* de), échevin de Jodoigne, 1442 : parti ; au 1^{er}, une rose ; au chef chargé d'un oiseau ; au 2^d, un coudre, la pointe en bas. L. : *Sigille Massceli de Mon* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Thierry du), clerc, tenant le compte des deniers du bailliage de Hainaut, homme de fief, 1329 : un chevron, chargé d'une étoile à cinq rais (ou rose), accompagné de deux roses en chef et d'un trèfle en pointe. T. senestre : un homme sauvage, passant, tenant sa massue, levée de la main droite. L. : *Seel Thiery du Mont* (Mons, Cour féodale, Recueils).

Il est l'auteur des du Mont, seigneurs de Rampemont, et des marquis de Gages, qui portèrent : de gueules au chevron, accompagné de trois trèfles, le tout d'or ; puis : de gueules au chevron d'or, accompagné de trois

trèfles d'argent (note due à l'obligeance de M. Georges Hulin, à Gand).

Mont (Thierry du), clerc, tenant le compte des deniers du bailliage de Hainaut, homme de fief, 1340 : un chevron, chargé d'une rose, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'un trèfle. T. senestre : un homme sauvage passant, appuyé des deux mains sur l'écu et tenant de la dextre sa massue levée. L. : *Seel Thiri du Mont* (Ibid.).

— (Claude du), homme de fief du Hainaut, 1340 : un chevron, chargé d'une rose à six feuilles, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'un trèfle. T. senestre : un homme sauvage, passant, tenant de la main droite la lanière de l'écu et de la gauche une massue baissée en barre. L. : *Seel Claude du Mont* (Ibid.).

Les deux roses du chef sont à cinq feuilles.

Dans un acte du 10 juin 1542, figurent, comme hommes de fief, Thierry du Mont, clerc, tenant le compte des deniers du bailliage de Hainaut (voir plus haut), et Claude du Mont, fils dudit Thierry (Ibid.).

— (Maitre Louis du), homme de fief du Hainaut, 1358 : un chevron, chargé d'une étoile à cinq rais, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'un trèfle. T. dextre : un homme sauvage, brandissant sa massue de la main droite (Mons, Hommes de fief).

— (Louis du), bailli de Quevaucamps, homme de fief du Hainaut, 1362 : un chevron, accompagné de trois trèfles. Seul, l'écu subsiste de ce sceau (Ibid.).

— (Guillaume du), homme de fief du Hainaut, 1373, 9, 81 : un bandé ; au franc-quartier chargé de trois mouchetures d'hermine. T. senestre : un ange (Mons, Sainte-Waudru, c. I et II, Hommes de fief).

— (Jean du) (fils de Jean), homme de fief du Hainaut, 1389 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un trèfle. T. : un saint, portant un calice. L. : *S Iean du Mont fils Iean* (Mons, Sainte-Waudru, Généralité, c. B).

Son père Jean, fils de Thierry, est qualifié : *maistre es arts, fils Tiery*, et homme de fief, dans un acte du 13 janvier 1542 (n. st.).

— (Jean du), homme de fief du Hainaut, 1660 (à Beaumont?) : une aigle éployée. S. senestre : un lion. L. : *S Iehan du Mont 1571* (Chap. de Binche, A. G. B.).

— (Maitre Guillaume du), licencié en droit, conseiller ordinaire des archiducs, à Mons, homme de fief, 1606, 7, 10 : un bandé ; au franc-quartier chargé de trois mouchetures d'hermine ; l'écu à la bordure engrêlée. C. : une moucheture d'hermine. L. : *Seel Gvillame du Mont* (Mons, Sainte-Waudru, et M. E. Matthieu).

— A.-J. *Du Mont*, curé d'*Amstenraedt* (Amstenrade), évêché de Ruremonde, province de Limbourg, sous

le banc d'Oirsbeck (Oirsbeck) — *Valckenborg* (Fauquemont), remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de son église, 1787, le 25 avril : une fasce de cinq fusées. L'écu, ovale, dans un cartouche. T. : un ange (cachet, sans L., en cire rouge) (C. G. B., reg. 46373).

Mont. Sœur Marie-Victoire *Dumont*, abbesse de l'abbaye de Notre Dame de Bonnevoie (ordre de Cîteaux), archidiocèse de Trèves, province de Luxembourg, remet, audit gouvernement, l'état des biens de son abbaye, 1788, le 4 mars : (écu en losange) d'argent au mont, chargé (et non sommé!) d'une tour et surmonté de trois trèfles de sinople, mal ordonnés. C. : une tour. Le tout posé sur une crosse, en pal, à laquelle se trouve attaché un voile (cachet, sans L., en cire rouge) (Ibid., reg. 46669).

— Pierre-Augustin *Dumont*, prêtre, remet, audit gouvernement, l'état des biens d'une fondation qu'il possède dans la chapelle de Hellange (instituée par Suzanne Feller, veuve de Pierre Simonin, seigneur foncier de Hellange), 1788, le 20 mars : une tierce, accompagnée en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à neuf perles. S. : deux lions regardants (cachet, sans L., en cire rouge) (Ibid., reg. 46384).

Il dit que le titre de la fondation, de l'aa 1692, se trouve « chez le notaire Brosius, à Luxembourg ».

Mont-Bernanchon, voir **MEMBRECHOEN**.

Mont-Saint-André. Le souverain majeur de *Mont S' Andrieu et des francys alleux de Bomal, de Glymes (Glimes) et Thorembezoul (Thorembezoul)*, etc., 1624, 36 : dans le champ du sceau, rond, un senestrochère, au manipule flottant, la main tenant une crosse, surmonté d'une mitre. L. : *S des eschins (!) de Mons Sains Andrieu et des alloux a Bomale*. Contre-scel : une aigle, accostée en chef de deux roues; écusson en cœur à la croix. C. : un étrier (cachet, ovale, sans L.) (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178, A. G. B.).

Ledit majeur est : Jean le Groz, bailli d'Opprebais. Les armoiries du contre-scel lui appartiennent-elles ? D'après l'acte de 1624, la cour de Mont-Saint-André, ayant haute, moyenne et basse justice, est la propriété de la cathédrale de Saint-Lambert, à Liège.

Montaigu. Les échevins de la ville de *Scherpenhevel*, 1793 : dans le champ du sceau, une Vierge, portant l'Enfant, posée devant un arbre arraché et émergeant derrière un écu, à trois chevrons. L. : *S die stadt van Sche . . . evvel* (Office fiscal de Brabant, reg. 342, A. G. B.).

Montbéliard, voir **CHALON**.

MONTBRAY (*Jehans de*), chevalier, garant du roi d'Angleterre, envers le duc de Brabant; Bruxelles, 1339 : un lion. L'écu accosté de deux dragons

rampants, affrontés, et surmonté d'une tête et col de cerf. L. : *Sigillum Iohannis de Mounbray* (Chartes des ducs de Brabant, N° 530).

MONTEGNY, voir **Montigny, Montignies**.

MONTEIGNIE, voir **Montenaeken**.

Monteliano, voir **Paternostre**.

Montenaeken. *W.*, *castellanus de Monteignie*, donne deux actes en faveur de l'abbaye d'Heijlisse, 1249, *in mense maio* : un fascé. L. : $\text{✠ S W[i?]} \text{castellani de Mote}$ (Heijlisse, N° 131).

— *Johannes de Montenake, miles, et Johannes, eius nepos, filius quondam domini Willelmi, castellani de Montenake, militis, domini de Birevelt* (Binderveld), font, avec l'abbesse d'Orient, un accord, au sujet de certains biens, *in campis de Birevelt*, 1318 : *Johannes, miles de Montenake*, reçoit, de Gérard, comte de Juliers, *domum in Kessenich* (Kessenich, Limbourg?) *cum iurisdictione, fidelibus, dominio et situatione que nominatur « Gelege »*, que lui et ses hoirs légitimes, à procréer avec sa femme, *domina Johanna, filia quondam Arnoldi de Kessenich*, tiendront en fief, 1321 : une bande, chargée en chef d'une étoile. L. : $\text{✠ S Iohis de Motenac militi (!)}$ (Abb. d'Orient, A. G. B., Dusseldorf, *Jul-Berg*, N° 276).

— *Johannes, filius quondam domini Willelmi, castellani de Montenake, militis*, susmentionné, 1318 : même écu, mais sans l'étoile. L. : $\text{✠ S I d Montenak . .}$ (Abb. d'Orient, A. G. B.).

— *Here Willem, borghgreve van Montenaken, heere van Birevelt* (Binderveld), chevalier, 1358 : une bande. L'écu accosté de deux léopards assis, adossés. L'écu soutenu par un homme sauvage (?), émergeant de derrière. L. : *. . . ih castellani de Montenake dūs d' Bildu* (Léau, N° 46).

L'*Inventaire des chartes de Léau* ne dit, à propos de ce sceau, que : « écu bandé » (!).

— *Henricus de Montenaken*, abbé de Sainte-Marie, à Heijlisse, de l'ordre de Prémontré, 1366 : dans le champ du sceau, ogival, la Vierge, assise, tenant l'Enfant, sous un dais, flanqué de deux édifices latéraux, contenant, chacun, un ange, le 1^{er} contourné, tenant, tous les deux, une palme. Dans le bas, un prélat en oraison, accompagné à senestre d'un écu à trois pals retraites, accompagnés de trois roses, rangées en pal, à dextre, dans la partie supérieure de l'écu. L. : *. enrici de Motenake abbatis he nensis* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2136).

— Jean van *Montenaken*, chevalier, seigneur de *Bijlrevelt*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Jean Godenarts; i. t. : 908 moutons, 1374 : une bande.

C. : une tête et col d'âne. L. : . S *ke dni d' Biervl mi* (!) (Chartes des ducs de Brabant).

Ce Jean, sire de Binderveld, est, évidemment, le parricide dont HEMNICOURT conte l'histoire, et frère de Godefroid, sire de Graesen.

GELRE donne ainsi les armes de *Her Jan van Montnake*, Brabançon : de gueules à la bande d'or. C. : une tête et col d'âne de sable, le museau et les oreilles d'argent, langué de gueules.

Montnaeken. Godefroid van *Montnaken*, chevalier, prisonnier *illegitimus*, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 1414 moutons, 1374 : une bande, chargée en chef d'une fleur de lis. C. : une tête et col d'âne. L. : *S' God de Mōtenake dni de Grsē mil'* (Graesen) (Chartes des ducs de Brabant).

— Guillaume de *Montnaken*, majeur de Tirlemont et de Léau, 1416 ; Guillaume van *Montnaken*, seigneur de Graesen et Wilderen, conseiller et homme du duc de Brabant, 1428 ; Guillaume, vicomte de *Montnaken*, sgr. de Graesen et de Wilderen, homme du duc de Brabant, 1437 : une bande. C. : une tête et col d'âne. S. du eq. : deux griffons accroupis. L. : *S Willelmi de Montnake* (Chartes des ducs de Brabant et *Heijlisse*m) (voir **Bosch**).

Par lettres patentes, données, à Bruxelles, le 6 juin 1465, Philippe, duc de Bourgogne, ayant reçu, de *notre ame et feal chevalier messire Guilt' de Fontaines, comme mary et baill de dame Marge de Resces* (Rèves), *jaidiz vesse de feu Godefroy de Montenac*, pour eux-mêmes et leurs sujets de la terre et seigneurie de *Montigny*, impétrants et demandeurs, une requête relative à certain procès, pendant devant le Grand Conseil du duc, contre ceux de la loi, mambours, etc., de la communauté de *Virecul le Wateran* (Vireux-Wallerand), défenseurs, ordonne, au premier huissier sergent d'armes du Conseil de Flandre, de faire comparaître ceux-ci devant le Grand Conseil, pour reprendre et resumer la cause et proces dont dessus est faicte mention, etc. (Chartes de l'Audience, c. 14, A. G. B.).

— Jean van *Montnaken*, échevin de Tirlemont, 1523, 30 (n. st.), 9, 48, 50 : une bande. L. : * *S Iohis de Motenake scabi then* (*Heijlisse*m, Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3173, 3180, A. G. B.) (voir **Bosch**, **INCHUIJSEN**, **Kersbeek**, **Montigny**, **Néthen**, **Neufchâteau**, **Oijenbrugge**, **Sirejacobs**).

MONTENGY, voir **Montigny**, **Montignies**.

Montfo[ort], -furt. *Anthys von Montfort*, Ritter, promet de donner *mynem swager, Johanne, herre zu Hoenberg* (Hombourg), tous les ans, à Larochette, deux charretées de foin (*zweime wagen mit hauwe zu der Velis*), 1323, *an dem sonnentag in der fasten, so man singet in der heiligen kirchen Oculy* : une bande échiquetée. C. : . . . , issant d'une cuve (?), garnie de deux boules. L. : *Monte* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Fonds de Rheinach).

— Sire *Sweder*, burgrave de *Montforde*, chevalier, parent (*maghe*) des frères van den Nesse, 1353 : trois

fers de moulin. L. : . . . *vederi castel* *orde* (*Utrecht*).

Montfo[ort], -furt *Henri van Montford* reçoit, du Brabant, 86 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre, 1357, 7 septembre : trois roses. L. : * *S Heinrici de Monfort* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1376).

— Le burgrave de *Montfoort*, non cité dans le texte, 1361 : trois fers de moulin. Cq. couronné. C. : un bonnet pointu, garni de trois boules, 1 sur la pointe et 1 sur chaque côté. L. : * *S Borchgrave van Mont . oerde* (*Hollande*).

GELRE donne ainsi les armes du burgrave de *Montfoorde*, homme de l'évêque d'Utrecht : d'argent à trois fers de moulin de gueules. Le cq. d'or, couronné de pourpre. C. : un haut bonnet pointu de sable (terminé en volet), garni de trois boules d'argent, 1 sur la pointe et 1 sur chaque côté.

— Frédéric von *Montfort*, chevalier, fidèle de Robert, le jeune, comte palatin du Rhin, etc., 1368, à Bacharach : une bande échiquetée et un lambel brochant. L. : * *S' Fred'ici de Mvfort* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 820).

— *Her Anthonis von Monfford*, ritter, scelle un acte d'*Arnolt, greve czu Hombergh* (Hombourg) et seigneur de la *Vels* (Larochette), et de sa femme, *Schennete*, qui l'appellent : *unszen lieben eydem*, 1383, *des andern dagis na Sente Katherinen dage* : *Anthys von Monford* et *Jehennete*, sa femme, renoncent à 31 florins de Mayence que *der Edel her Arnolt, grave czu Homberg* et seigneur de la *Vels*, et sa femme, *Jehennete*, leur avaient assignés, *in und usser den dorfferen Crusnachen* (Christnach), *Kesselyngen und Waltpilch* (Waldbillig) *und was in den hoff Crüsname gehoirich ist*, et déclarent que cette rente à été cédée, de leur aveu, à sire *Wynmar* [von Gymnich], 1386, *uf Sent Jacobs dag des heiligen apostelen, gelegen in dem haumande* : une bande échiquetée, au lambel brochant. L. : *S Anthonii militis de Monfort* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, Nos 225^a et 228).

Par lettres patentes, données, à Gand, le 3 mai 1458, Philippe, duc de Bourgogne, ordonne au premier huissier du Conseil de Hollande, à l'humble supplication de *notre ame et feal chevalier conseillier et chambellain messire Guilt' de Montfort*, d'exécuter la sentence rendue dans le procès entre ledit, d'une part, et *Henri, seigneur de Montfort*, écuyer, défendeur, d'autre part, le 28 avril dernier (Chartes de l'Audience, c. 6, A. G. B.). Charles de Bourgogne, comte de Charollais, etc., nomme *messire Jehan de Montfort*, chevalier, chambellan et conseiller, par lettres patentes données, à Dordrecht, le 29 mars 1461 (date de l'acte) (Ibid., c. 16).

— *Willam van Montfoirde de Ruever*, chevalier, caution de *Gauthier van Ghent*, 1418 : trois fers de moulin, accompagnés au point du chef d'une étoile. L. : *S . . . Willa va Montforde Hei* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 770).

Montfo[or]t, -furt. Jean, burgrave de Montfoort, donne quittance à Jean Gielis, changeur de Louvain, pour 4000 couronnes, reçues par l'intermédiaire du damoiseau Jacques, seigneur de Gaesbeek, Abcoude, Putte et Strijen, 1431 : mêmes écu et C. que le burgrave, 1361. Cq. couronné. Le C. accosté des lettres *o* et *t*. L. : *S' Johas borgreue va Molforde* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Baergien, Melun, Merode, Waden**).

Montigny, Montignies. *Mon seigneur Bauduin de Montegni*, chevalier, 1304 : trois roses, surmontées d'un lambel (*Affligem*).

— Basile de *Montigny*, doyenne du chapitre de, 1328 : trois fermaux ronds. L. : *S' Basile de Montegn*. (Namur, N° 489).

La communauté de femmes dont elle est la doyenne n'est pas citée nommément.

— *Rasses de Montigny, escuyers*, confirme à la ville de Gammerage certains privilèges accordés, à celle-ci par son frère et sa belle-sœur : *ke comme mes chiers et ameis freres, messires Jehans de Montigny Saint Cristoffle (Montignies-Saint-Christophe), sires de Gaumerege, chevaliers, pour le pourfit et enmiedremenche de se ville et tiere de Gaumerege, ait toutes les gens et le commun de se ditte ville et tiere de Gaumerege et tous chiaus qui y venront demorer, affrankis de pluseurs cas touchans a chiaus et a celles de le ditte ville et t[er]re de Gaumerege, parmi aucunes droitures certaines quil en doivent rendre et payer a me dit frere et a ses hoirs a tous jours, ensi comme toutes ces choses sont plus plainement contenues et expresses ens es lettres sour chou faites, . . . sayelles dou sayel men chier frere dessus dit et dou sayel noble dame me dame Yolent dottre (Oultre?), dame descaillmont (Scailmont) et de Gaumerege, se chiere femme et compaigne, qui dou dit affrankissement et ordenance font mention, Sacent tout que, sil advenoit que li ditte ville et t[er]re de Gaumerege eskeist en me main par le succession de men chier frere et de ses hoirs de se char, je seroie tenu et proumech as gens et au commun de le ditte ville et t[er]re de Gaumerege a tenir et a emplir le ditte ordenanche et affrankissement et a conduire et porter paisivle, de mi et des mes hoirs a tous jours perpetuellement . . . ; 1330, le samedy procaïn apries le jour saint Jehan de Collasce (!) : un burelé ; au franc-quartier chargé d'un lion (couronné?) et d'une bordure engrêlée (**Gavre?**). L. : *S' Rases de Montegni* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2498^b, A. G. B.).*

— *Johannes, dominus de Montengys de Sancto Christofo* (Montignies-Saint-Christophe) et de *Gammeray*, miles, s'engage, moyennant 72 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, avec deux chevaliers et vingt écuyers, dans la guerre entre

l'Angleterre et la France, 22 août 1338 : un burelé. L. : *S' Jehan de Montegni* (Chartes des ducs de Brabant, N° 439).

Et non : «*ou de Cammeray*» (voir ALPH. WAUTERS, *La Formation d'une Armée brabançonne*, etc.). C'est Gammerage.

... *cum duobis militibus una nobiscum et viginti armigeris, probis honestisque viris, bene et honeste cum galeis armatis et secundum hoc decenter equitatis* . . . GELRE donne au *here van Montengis* (et *Montingis*), homme du «duc» de Hollande : burelé d'argent et d'azur. Il représente ainsi les armes d'un autre *here van Montengis*, vassal du même prince : de sinople au lion d'argent, armé et lampassé de gueules. Le cq. d'or. C. : une tête et col du lion de l'écu, entre un vol de sinople.

Montigny, Montignies. Marie, dame d'Angre et de *Resays* (Ressaix), veuve de sire *Brigoen van Montegni*, un des chefs de l'armée brabançonne à la bataille de Basweiler, où il fut fait prisonnier ; i. t. : 1462 moutons, 1374 : parti ; au 1^{er}, un burelé, chargé en chef à dextre d'un écusson au lion ; au 2^d, une bande, chargée de trois lions et accompagnée d'un semé de billettes (**Galon**). L. : *S' Marie Galon dame dangre et de Resai* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 16, fig. 429).

En 1410, Olivier de *Colem* était sire d'Angre et de Ressaix (Mons, Cartul. de la Cour féod. de Hainaut, de 1410).

— Robert van *Montengy*, prisonnier illec, sous le bailli du Brabant wallon, Clutine ; i. t. : 60 moutons, 1374 : un croissant, surmonté d'une petite étoile à cinq rais, et un bâton brochant sur le croissant. L. : *S' Robr de Motegni* (Chartes des ducs de Brabant, N° 3464).

— Perrin de *Montigny*, dit *Besainge*, citain de Metz, tient, du roi de Sicile, des fiefs à *Avry* (Avril), en la prévôté de Briey, etc., 1433 : trois annelets. C. cassé. L. : *S' Perrin Besainge* (Lorr., *Briey*, B, 302, N° 226) (voir **Galon, Roucel**).

Montis Regalis (*Hiernonymus, abbas*), *internuntius apostolicus in Belgio et Burgundiae comitatu cum facultatibus nuntii*, etc., 1639 : un cerf rampant ; au chef chargé d'une aigle éployée. L'écu timbré d'un chapeau ecclésiastique (M. Louis Paris).

Montjardin *Gierlax*, sire de *Monjardin*, chevalier, châtelain de *Waresmes* (Waremme), 1374, 5, reçoit du Brabant une rente, de 200 livres tournois, par le receveur de Raismes : une fasce, surmontée d'un lambel C. : une tête et col d'âne d'hermine. L. : *S' Gerlaci de Monairdin mili* (!) ; un autre sceau, aux mêmes armes : *S' Gerlaci de Moniardin milit* (Chartes des ducs de Brabant).

Cette rente était à la charge des terres d'Aymeries et de Raismes.

— Baudouin de *Monjardin* (fut, d'après un acte du duc de Brabant, de 1375, fait prisonnier à Basweiler, avec ses varlets et domestiques), chevalier,



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. CXVII.

Fig. 1. Zobbo, chevalier d'Altena (1298).

Fig. 2. Noble homme Gérard de Juliers, chevalier, seigneur de Caster (1295).

Fig. 3 et 4. Sceau et contre-scel de Herman von Davensberg, chevalier (1298).



reçoit un paiement par le burgrave de Dalhem, 1376 : écu fruste. C. : une tête et col d'âne d'hermine ; reçoit du duc de Luxembourg, etc., divers joyaux à donner en gage, pour une somme de 1000 *peters* d'or, à emprunter, 1382 ; Baudouin, sire de Montjardin, chevalier, prête serment comme châtelain de *Spremont* (Sprimont), à la duchesse Jeanne de Brabant qui l'a confirmé dans ces fonctions, après la mort du duc de Bourgogne, 13 juillet 1404 ; prête le même serment au duc de Limbourg, 12 décembre 1405 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une fasce ; aux 2^e et 3^e, un lion. C. : une tête et col d'âne d'hermine. L. : *S' Baldevini de Moniardin castel-lai de Wareme* (Ibid.).

BUTKENS (*Trophees*), dans sa relation de la bataille de Büssel, le nomme Baud. de *Mondersdorp*, sire de *Monjardin*. HENRICOURT cite : *Mons. Gierlax de Mondersdorp, seignior de Monjardin*... qui at esté beaz et enoyésiez Chevalier. SALBRAY, p. 96.

GELRE donne ainsi les armes de sire Baudouin de Montjardin, homme de l'« évêque » de Trèves : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, d'argent à la fasce de sable ; aux 2^e et 3^e, d'argent au lion de gueules. Le eq. d'or. C. : une tête et col d'âne, partis (!) de sable et d'hermine.

Sur Baudouin de *Mondersdorp*, seigneur de Montjardin, Gouffé, Jehay, etc., et sa famille, voir CHEV. C. DE BORMAN, *Le Livre des fiefs du comté de Loos, sous Jean d'Arkel* (1875), *passim*, et *L'Histoire de la seigneurie de Montjardin*, etc., par le chev. J. DE THEUX DE MONTJARDIN.

Le document de 1382 étant intéressant pour l'histoire de l'art, en voici la teneur :

Te Baudewijn van Monjardin, ridder, doe kondt allen luden ende bekenne openbarlic mit desen brieve dat le opten dach datum des briefs ontfaen hebben, van minen lieven gnedigen here, den hertoge van Lucemb^{urg} ende van Brabant, alsulke juwelen van hechtselen as hier na volgen, in denersten, een groot hechtsel mit eenen blauwen hert, mit eenen groten robbin, mit vier groten dijamenten, mit derthien cleinen dijamenten, mit vier saphieren, mit vier balaisen, mit vier trochen van perlen buten, ende an ene troche staende vier perlen, ende mit vier trochen van perlen binnen, elke troche van twee perlen ; item een hechtsel mit eenen gulden aer ende eenen gulden leuwe mit eenen robbijn mit twee dijamenten, mit eenen balais mit eenre gruenre emmirauden, boven mit vijf groten perlen ende beneden mit seven groten perlen ; item een hechtsel mit twee vrouwen armen mit eenen witten hert, mit drien saphieren, mit twee balaisen, ende mit vier trochen, ene troche van vier perlen mit eenen dijament in midden den trochen staende ; item noch een hechtsel mit eenen witten hert midden, mit eenen balais, mit drien saphieren ende mit drien perlen ; de welke hechtselen, minen vorscreven lieven gnedigen here toehoerende, hi mi geleent heeft op tontleenen wair ic can, te mogeliker cost, de somme van dusent gulden peters, ende geloven hen ende sinen erven, die hechtsele, also sij voir genoemt staen, bij mijnre trouwen, eeren ende sekerheit in eedstat, voir mi, mijn oir ende erven, weder vrij ende los te leveren of te doin leveren, altijt as hen of sinen erven, binnen eenen jair na datum des briefs, genuegen sal te betalen de vorscreven dusent peters ende oic alsulken mogeliken cost ende scade als dair op gaen sal ter stat dair ic die dusent peters dair op ontleenen sal. Ende vielt dat mijn vorscreven lieve gnedige here de vorscreven pande binnen die vorscreven jair niet

en loeste, so wille nochtans gerne geredich ende gehulplich sijn na allen minen vermogen dat hi sijn vorscreven pande gekrigen moge in den vuegen vorscreven ; allen argellst uutgescheiden. In orkonde des briefs mit onsen segel besegelt, gegeven te Bruesselo .xxvij. dage in aprille in 't jair onsen heren mccc tweentachtentich.

(Original en parchemin ; sceau, en cire verte, appendu à une queue de parchemin ; Chartes des ducs de Brab.).

Montjardin (Baudouin, sire de), chevalier, prête serment au duc de Brabant, qui, après le décès de son père, le duc Antoine, l'a institué, à nouveau, son châtelain de la forteresse de *Spremont*, et promet de la rendre, à la première réquisition, dès qu'il aura reçu le remboursement de 3800 florins du Rhin, 1416, le 15 mai : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion ; aux 2^e et 3^e, une fasce. L. :  *Baudeuin sire de Mon* *ngvobl* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Celles, Fontaine**).

Montjoie. *Gobele van Moniouwe*, écuyer, se porte fort pour le duc et la duchesse de Brabant, 1371, 6 août, à Bruxelles : une croix échancrée ; au franc-quartier chargé de trois macles. L. : . . . *Goblin* . . *Schiflar* . (Ibid.) (Pl. 16, fig. 430).

Une des formes du nom de Montjoie, mais il est probable que le scribe brabançon a corrompu en *Moniouwe* un autre nom qui ressemble plus ou moins à Montjoie. Comp. **Monchy**.

— *Gerart Lemkens soen van Monjoe*, 1446 : trois fleurs de lis. L. : . . . *erart van Mon* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 2363).

— *Lemken Lemkens soen van Monjoe*, frère dudit, 1446 : une étoile en chef à dextre et deux fleurs de lis, 1 en chef à senestre, 1 en pointe. L. : . . . *Lemken van Monioe* (Ibid.).

— *Clais Gerhartz son van Monjoe* (fils dudit Gérard, fils de Lambert) ; 1446 : trois fleurs de lis. L. : . . . *Clais von Mon* . . . (Ibid.) (voir **Fauquemont**).

Ces trois personnages cités se réconcillent, en 1446, avec le duc de Juliers et de Berg, etc., et Gérard de Loos, *eyn herre zo Gultg* (Juliers), comte de Blankenheim.

MONTCLAIR, MONCLER. Jacques de *Moncleir*, écuyer, scelle un acte de Ferry, sire de Bourscheid, 1317 : une clef, le panneton en haut. L. : . . . *aves d* *ncleir* (*Luxembourg*, c. II, l. VII, N° 26).

— *Jakop, sires de Moncleir*, chevalier, doit à *Joffroit de Corich* (Körich), chevalier, *justicier des gentis homes*, au comté de Luxembourg, 140 livres de tournois, vieille monnaie, et lui donne en gage tous ses biens à Bittel et à Leimbach, 1342, *le merdi devant feste St Lorrant* ; *Jacobus, dominus de Monte Claro*, reçoit de Jean, roi de Bohême, une rente sur ses alleux de Luxembourg, 1343 ; *Jacobus de Moncler* scelle un acte de Henri de Kerpen, 1343 ; *Jacob* (!), *here zu Monclier*, engage des biens à Hanse et à *Milroyt*, à *erbern besceydin manne*

heren Welter, here zu Clerce (Clervaux), miné n] mage, pour 100 petits florins de Florence, prix d'un étalon (hengst), acheté de lui, 1353, .riij. dage in den Merte, dat is dez nestin sondags vure sint Gregory pape : même écu. C. : une tête et col de cheval. L. : S Jac Monte Claro militis (Archives de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux ; Luxembourg, c. I, l. III ; c. IV, l. XVI, N° 21 ; Metz, loc. cit.).

Montmédy (Seel du tabellionnage de la ville et provoste de), 1531 : parti ; au 1^{er}, un burelé (Looz) ; au 2^d, deux poissons adossés, accompagnés de quatre croisettes pattées, au pied fiché (Chiny). L'écu surmonté d'une petite tour. L. : Seel aux contrax de la seignorie de Mon (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 2461).

Montmorency (Georges de), chevalier, baron et seigneur de Croisilles, Wancourt, Henplines (Heuplines?), Molimont, Nieucapelle (Nieucappelle), etc., grand-bailli de la ville de Bruges, grand-veneur de Flandre, commissaire ordinaire au renouvellement de la loi aux villes du pays et comté de Flandre, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Isabelle de Zuijlen, dite d'Erpe, est fille de messire Charles de Zuijlen, seigneur d'Erpe, Laerne, Erondeghe, etc., et de dame Ghislaine d'Estourmel, dame de Lannoy, fille de messire Jean d'Estourmel, chevalier de Vendville (Vendeville), baron de Doulieu, maréchal de Flandre, seigneur de Steenwerck (Steenwerck), Niepe (Nieppe), etc., et de Florence de la Viesville, dame de ce lieu, de Mametz, Martes (Marthes), Enghineghate (Enguinegatte), Auvin, Milan, Natoy, etc., fille de feu Jean de la Viesville, chevalier, seigneurs desdits lieux, et de Françoise de Nedoncel (Nédonchel), dame de Liévin ; que ledit Jean d'Estourmel était fils de messire Jean d'Estourmel, chevalier, seigneur de Vendville, gouverneur et capitaine des ville et château de Gravelingnes (Gravelines), et d'Anne de Bailleul, baronne de Doulieu, dame de Steenverk, Niepe, etc., fille de messire Charles de Bailleul, baron de Doulieu, etc., et de Jeanne de Clèves ; et que, enfin, ladite damoiselle est vraie noble damoiselle de tous costez, sans aucune bastardise ny bourgeoisie ; sans date (1603 ?) : une croix, cantonnée de seize alérions. C. : une tête et col d'animal (chien ?). L. : S Ge de (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1376, A. G. B.).

Milan = Millam, département du Nord ?

Natoy = Natoye, province de Namur ?

— (Nicolas de), baron de Haveskercke (Haverskerque), seigneur de Vendegies, de la ville d'Estaires, Zuitberquin, Bermarain (Bermerain), Pamele, Escaries, Hellem (Hellemmes, ou Hélesmes ?), etc., du conseil des Archiducs et chef de Leurs Finances, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Anne de

Noyelle (Noyelles), du côté paternel, est gentille femme, fille de messire Adrien, chevalier, seigneur de Croix, gouverneur, capitaine et souverain bailli du château de la Motte-au-Bois et commissaire ordinaire au renouvellement « des lois » de Flandre, et d'Anne Villain (Vilain) ; petite-fille de messire Adrien de Noyelle, chevalier, seigneur de Croix, et de Françoise de Lille, fille de messire Jean de Lille, chevalier, seigneur de Fresne (Fresnes), et de Jacqueline de Ligne, fille de messire Guillaume de Ligne, chevalier, seigneur de Barbenson (Barbençon) ; arrière-petite-fille de messire Philippe de Noyelle, chevalier, seigneur des Marez, et d'Isabeau de Luxembourg, dame héritière de Croix ; le tout de legitime mariaige, vray noble, sans aucune bastardise ou bourgeoisie ; 1608, le 10 mars, à Bruxelles ; Nicolas de Montmorency, baron de Haveskercke, seigneur de Vendegies, Pamele, de la ville d'Estaires, etc., du conseil d'Etat, chef des Finances des Archiducs, atteste, à ladite abbesse, que damoiselle Marie de Dion, du côté paternel, est gentille femme, fille de messire Gilles de Dion, chevalier, seigneur de ce lieu, et d'Alix de Bailleul ; petite-fille de messire Adrien de Dion, chevalier, et d'Anne de Lens, fille de messire Gilles de Lens et de Marie de Habarcqz (Habarcq) ; arrière-petite-fille de messire Adrien de Dion, chevalier, et d'Adrienne d'Allenne (Allennes) ; et que, enfin, ladite damoiselle est vray noble, sans aucune bastardise, bourgeoisie ou aultre empeschement quelconque, 1610, le 2 avril, à Bruxelles : une croix, cantonnée de seize alérions ; écusson en cœur fruste. Cq. couronné. C. : une tête et col d'animal (chien ?). L. : S N de Mo cy baron de Haveskercke s de Vendeg taires (Ibid.).

Montmorency (Messire Jean de), comte d'Esterres (Estaires) Morbecque, vicomte d'Aire, baron de Haveskercke, Wastines, seigneur de Bersees (Bersée), Labourre, Dranoultre (Dranoutre), Robecque (Robecq), Blessy, Saint-Quintin (Saint-Quentin), Renscure, Brecin (Brécy ?), etc., maitre d'hôtel de Son Altesse, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Yolente d'Oijenbrugge, dite Duras, est fille de messire Ernest, chevalier, baron de Thiennes, et de Jeanne-Anne de la Tramerie, dame de la Tramerie et du Quind de la Fosse, fille de feu François de la Tramerie, chevalier, baron de Roisin, seigneur de la Tramerie, Forest, Auby, Heraucourt, Angre (Angres), Givency (Givenchy), Hertain (Hertin), gouverneur d'Aire, et de Marie de Bernemicourt, dame de Flers et Gaverlus ; que ledit François est fils de feu messire Robert de la Tramerie, chevalier, seigneur de la Tramerie, Forest, Heraucourt, Auby, Maisnil, Corbehen (Corbehem), gouverneur d'Aire, et d'Anne de la Fosse, dame héritière de Givency, du Quind de la Fosse et d'Ordeghe (Oordegem ?) ; que ladite Marie est fille de messire

Jean de Bernemicourt, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques et premier chevalier du Conseil d'Artois, seigneur de *Latieuloy* (la Thieuloye), *Frevin* (Frévin-Capelle), Douvrin, *Waccin*, *Guincourt* (Guinecourt), etc., gouverneur et capitaine de Béthune, et de Jeanne de Cottrel, dame héritière d'*Ere* (Erre), Fiers, *Gaverlus*; et que, enfin, ladite damoiselle est *vrayement noble de tous costes sans aucune bastardise ou bourgeoisie*, 1623, le 4 avril; le même donne une déclaration analogue, à Bruxelles, le 7 juillet 1628: une croix, cantonnée de seize alérions. L'écu sommé d'une tête d'ange, surmontée d'une couronne à quinze perles, dont trois relevées. T.: deux anges. Devise: *Aplanos*. L.: ✠ *Ian de Montmorency conte es Morbecq visconte daire baron d'Haveskerke* (Ibid.) (voir **Ligne**).

Dans l'acte de 1628, il y a: *Blessin*, au lieu de Blessey; de plus, Jean de Montmorency y est qualifié chevalier de la Toison d'or.

Montmorency (Eugène de), prince de Robecq, marquis de *Morbecq* (Morbecque), comte d'Estaires, vicomte héréditaire de la ville et terroir d'Aire, baron de *Havesquerque*, chevalier de la Toison d'or, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Ernestine-Philippine de Lens, du côté paternel, est *gentil-femme*, fille de messire François de Lens, comte et sénéchal de *Blendecq* (Blandecques), baron de Halines, etc., et de Léonore de *Houchin* (Houchain), dame de *Bourjonval*; petite-fille de messire Robert de Lens, vicomte et sénéchal de *Blendecq*, gouverneur et grand-bailli de Saint-Omer, et de Madeleine de *Belforiere* (Bellefourrière) (fille de messire Jean, seigneur de *Belforiere*, Saily, Courcelles-au-Bois, etc., et d'Anne de Nédonchel); arrière petite-fille de messire Oudard de Lens, vicomte de *Blendecq*, et de Marguerite de Nédonchel; et que, enfin, ladite damoiselle est *vrayement noble de tous costes sans aucune bastardise ny bourgeoisie*, 1681, le 22 septembre, au château de *Morbecq*: une croix, cantonnée de seize alérions. L'écu sommé d'une tête d'ange, surmontée d'une couronne à trois fleurons, alternant de deux pyramides, chacune de trois perles, et, en outre, de quatre perles simples. T.: deux anges, tenant, d'une main l'écu, de l'autre la couronne. Devise: *Aplanos*. L.: ✠ *Evgen . . . Montmorency prince de Ro marquis de Morbecq comte destaires* Dans le champ du contrescel, ovale, un écu aux mêmes armes, entouré du collier de la Toison d'or et sommé d'une couronne comme celle du sceau. Sans L. (Ibid.).

— (Madeleine de), baronne de Brandenbourg, vicomtesse d'*Esclay* et de la ville de *Dinan*, tient, du roi de France, les château et seigneurie de Beauraing, arrière-fief de Laroche (comté de Chiny), 1682: parti; au 1^{er}, de . . . à un écusson plain (**Brandenbourg**); au 2^e, une croix, cantonnée de seize

alérions. L'écu, ovale, sommé d'une couronne (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., 43713a).

Montmorency (N. de), marquis de Morbecque, Rèves, baron de Lutéal, seigneur foncier en Villers-Perwez, colonel du régiment de l'île-de-France, au service de Sa Majesté Très-Chrétienne, tient, du Brabant, la seigneurie de Lutéal, en Rèves, etc., en suite du testament conjointif d'Anne-Auguste de Montmorency, prince de Robecq, et d'Albertine-Jeanne-Josèphe d'*Immerselle*, comtesse de Bokhoven, née Dongelberghe, marquise de Rèves, baronne de Lutéal, etc., du 4 septembre 1743; avenu daté du château de *Resves*, 1734: une croix de gueules, cantonnée de seize alérions. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons. T.: deux anges (Av. et dén., N° 7378) (voir **Egmond**, **Immerseel**, **Jauche**, **Lauraguais**, **Merode**, **Noyelles**, **Rubempré**, **Serclaes**, **Zuijlen**, **Thiennes**).

L'armorial du xiv^e siècle, publié par DOUET D'ARCO, donne au sire de Montmorency: *d'or à une croix de gueules, à XVI. esglettes d'asur*.

Par lettres patentes, données, à Bruxelles, le 22 février 1462 (n. st.), le comte de Charollais nomme *Hughes de Montmorensy*, *escuier*, aux fonctions d'échanson (Chartes de l'Audience, c. 10, A. G. B.).

Montrœul. *Hue de Monstruel*, prêtre, reçoit une rente viagère sur la ville de Courtrai, 1444, 3, 7: un maclé, accompagné en cœur d'une fleur de lis et cantonné de quatre roses. T.: un homme sauvage, portant de la main gauche un écot. L.: *S sire Huces de Monstrevel* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391).

MOOKENBORCH (Rombaut van), échevin de Malines, 1388: écu fruste. G.: un cygne issant (Malines).

Moer (Jean de), échevin de la damoiselle de Tronchiennes et de son mari, Jean van Artevelde, 1347: dans le champ du sceau, un arbre (Elsegem).

— Jean de *Moer*, échevin du métier d'Assenede, 1361: sept boules, 1 en cœur, les autres six groupées autour d'elle en cercle et réunies au 1^{er} par des tiges, de façon à former une sorte d'escarboucle (ou rose) (Saint-Bavon, Fonds van Lokeren).

— Jean *Moer van Montenaken*, jadis prisonnier à Basweiler, sous l'écotète de Maestricht; i. t.: 33 moutons, 1378 (n. st.): un fascé, chargé à senestre d'une demi-ramure de cerf; au franc-quartier chargé de trois roses. L.: . . . *Iohanes d. s Moer de Mo* (Chartes des ducs de Brabant) (Comp. **Voeren**).

— Pierre de *Moer* (et le *Moer*), échevin du métier d'Assenede, 1398: trois carreaux, accompagnés en cœur d'une étoile. L.: *S Pieter f . . Wil . . . mi* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 88, 161).

Moor. *Jan de Moer van Wackersele* (Wackerzeel), homme de fief de Jean, seigneur de Rotselaer, drossard héréditaire de Brabant, voué de Maestricht, 1408, le 13 juin : diapré à un bâton ondé ; au chef chargé à senestre de trois maillets penchés ; au franc-quartier chargé d'une tête de more. L. : . . . de Mo . . . (Léproserie de Terbanck, Etabl. relig., c. 4723, A. G. B.).

— *Leurench le Moor*, échevin de L'Ecluse (Flandre zéland.), 1412 : une étoile à cinq rais et neuf coquilles, le tout rangé 4, 3, 2, 1. L. : *Lau . . .* *Mo . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78-79).

— *Victor de Moer*, échevin de Loo (Flandre), 1412 : deux têtes de more en chef et une étoile en pointe. L. : *S Victor de Moer* (Ibid., l. 111).

— (Jacques de), homme de fief du comte de Flandre dans sa châtellenie de Furnes, 1414 : trois têtes de more, non tortillées. L. : *S Jacob de . . .* (Ibid., l. 89-90).

— *Jean de Moer*, homme de fief de *Jean Schoef*, à Malines, 1437 : une tête de more couronné (Malines).

— *Jean die Moer*, échevin de Denderbelle-Saint-Gilles, 1496 : un fasce, chargée d'une étoile et surmontée de trois feuilles de chêne. L. : *S Ian de Mo . . .* (*Zwijveke*).

— (Josse de), échevin de Louvain, 1543 (n. st.), 1554 (n. st.), 60 : trois pals ; au chef chargé d'une fleur de lis, au pied coupé, et d'une tête de more. L. : *S Ivdoci de Moor scab' lovan'* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3180, A. G. B.).

— (Gérard de), tenancier juré du chapitre Saint-Pierre, à Anderlecht, dans sa cour illec, 1570 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une merlette ; au 2^e, un parti-émanché ; au 3^e, . . . (cassé). C. : cassé. L. : . . . *rae . . de M . . .* (Conseil héraldique, au Ministère des Affaires Étrangères, à Bruxelles).

— (François de), héritier de son beau-père, (*heer*) Adrien d'Hamere, tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, le fief dit *'t goet te Quathem*, à Leerne-Saint-Martin et à Tronchiennes, *bij Sinte Geerolfs cruijce*, 1664 : une fasce, chargée de trois coquilles et accompagnée de trois (2, 1) têtes de more. L'écu ovale, dans un cartouche. Sans L. Cachet en cire rouge (Fiefs, N° 3290).

Ce fief, sijnde onder landt ende meersch, a une étendue de 4 bonniers, 2 mesures (ghemeten).

— (Mathieu de), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1683 : un cœur enflammé, percé de deux flèches, passées en sautoir, les pointes en bas (M. E. Matthieu) (voir **Cleinaerts, Claessens, LOMARE, Mohr**).

Le seigneur de MOEREGHEM : de sable, à dix coquilles d'argent (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

La mayson surnomé Smoers : pareilles (Ibid.).

Les barons de Moor, en Belgique, portent : d'azur à une frégate équipée d'argent, flottant sur une mer du même ; au chef d'or chargé d'un lion de sable, issant, lampassé de gueules, brandissant de la patte dextre une épée d'argent, garnie d'or. Cq. couronné. C. : le lion issant de l'écu. S. : deux léopards lionnés d'or.

Devise : *Terra marique fidelis*.

Mooregem. *Vrancke de Moereghem*, homme de fief du comte de Flandre, à l'Ecluse, 1428, 9, 32, 4 : un sautoir, chargé de cinq coquilles et accompagné en chef d'une étoile. L'écu suspendu au bec d'un griffon, posé à senestre. L. : *S Vranke v̄ Moereghe* (Acquits de Lille, l. 78, 79, 80, 81, 191) (voir **Moor**).

Moorslede. *Henris, sires de Morslede, chevaliers*, 1287 (n. st.) : deux bandes ; au lambel à cinq pendants brochant. L. : *S' Henri de Morsled* (Chartes des comtes de Flandre, N° 428).

— *Jean van Morslede* tient, du château de Termonde, un fief à Berlaere, 1514 : deux bandes (!). C. : une chouette. L. : *S Iehan de Morsled* . (Fiefs, N° 3541).

Ce fief est : een thiende ende in penninc rente xjs. parisists ende thien hoenre siaers, die ic hebbe up xl laeten, of daer omtrent, up huer lieder gronde van eren diese van mij houden; noch behoeren te mijnen voers. leene twee leenen, die men van mij hout . . .

GELBE, donne à *Moersleyde*, en Flandre, un écu d'or à deux fasces (!) de gueules.

Le seigneur de MORSLEDE : d'or, à deux bandes de gueulle (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Moortebeek, voir **Mortenbeke**.

Moortere. *Jean van der Moertere*, un des *maijse-nijde manne* du duc de Brabant, 1328 : un lion couronné. L. : *S' I . . . s de Mortre* (Chartes des comtes de Flandre, N° 1438).

— *Jean van den Mortere*, échevin d'Anvers, 1343, 9, 88 : un chevron, accompagné de trois étoiles à cinq rais. L., 1349 : *Sigillum Iohannis de Mortere* (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1 et 2, et Baron de Maere d'Aertrijcke).

— *Nicolas van den Mortere*, échevin illec, 1393 : même écu, le chevron chargé d'un flanchis (Ibid., c. 2).

— *Nicolas van den Mortere*, même qualité, 1398, 9 : même écu que Jean (1343) (Ibid., c. 1 et 2; Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsae* 6-10).

— *Jean van den Moertre* (*Gheeraerts sone'*), homme de fief du duc de Bourgogne, dans sa seigneurie de Crujbeke, 1414 : un canard. L. : *n Mortere* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 65-66).

— (Pierre van den), fils de Gilles, tient, du château de Termonde, un fief à Hamme ; son père Gilles scelle pour lui, 1514 : une marque de marchand (Fiefs, N° 3821) (Pl. 1^a, fig. LIV) (voir **Mortier**).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. CXVIII.

Fig. 1. Gérard de Katzenelnbogen, chevalier (1299).

Fig. 2. Ehreñfried Quatterlant (1298).

Fig. 3. *Conradus dictus Scultetus, miles* (1298).

Fig. 4. Werner von Westerburg, chevalier (1299).

Petrus dictus van den Mortere, filius domini Johannis quondam van den Mortere, militis, promet, devant les échevins de Louvain, de satisfaire *dominus Pancratius de Nijpesele, presbiter*, du chef de certains biens à Londerzeel, 1438, le 11 juillet (G., c. XI).

Moorthamere (*Lauwers de*), échevin de *Lombardije*, 1414 : une croix. L. : *S Lov die Mo* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 131).

Mopertingen. Adam van *Mobertingen*, chevalier, scelle un acte de Thierry, comte de Looz, 1338 : de vair à la fasce, chargée d'un écusson . . . (fruste). L. : *S Adam de Mobertingen* (Chartes des ducs de Brabant, N° 474).

VOIR SUR LUI HENRICOURT (SALBRAY, p. 78).

L'armorial de GELRE contient ainsi, deux fois, les armes *heer Adaem van Mabbertingen* (et *Mobertingen*), homme de l'évêque de Liège : de vair à la face de gueules, chargée d'une couronne, à cinq fleurons, d'or, ornée de pierres bleues et rouges. Volet de gueules. Cq. couronné d'or. C. : un plumail de sable. Le 1^{er} de ces blasons a été peint au XV^e siècle. Catherine, héritière de feu sire Adam de *Mabertingen*, son père, relève, du Brabant, une rente sur Maestricht (compte Saint-Jean-Baptiste 1384-85; C. C. B., N° 17144, p. 181).

— Adam de *Mobertingen*, dictus de *Sippernau* (*Syp-pernau*), miles, reçoit, du Brabant, une rente féodale, par le receveur de Maestricht, 1363 (n. st.) et 1363 : de vair à la fasce, chargée d'une couronne. L. : *S Adoem van Mobertingen* (Ibid., Nos 1801, 1864).

— Catherine van *Mober*, *Mabertingen*, fille légitime de feu sire Adam, reçoit une rente sur le tonlieu de Maestricht, 1390, 1 : de vair à la fasce, chargée d'un corbeau, accompagné à dextre d'une couronne. L. : *S Katerine van Mobertinghe* (Ibid.).

Moraël (Jean), échevin de Philippe de Clèves, seigneur de Ravestein, etc., dans sa seigneurie du métier de Roulers, 1523 : une fleur de lis (*Deijnze*, c. L.) (voir **Moraël**).

Moraen (Jean) tient en fief, de l'église Saint-Pierre, près de Gand, deux pièces de terre à Swijnaerde, 1396 : deux rencontres de bœuf en chef et un chien passant en pointe (*Ninove*).

Moraël, voir **Moraël**, Neufchastel.

Moranville (Pierre de), écuyer, déclare tenir, du roi de France, un quart de la seigneurie foncière d'Elthe et de Belmont (prévôté de Virton), 1682 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois annelets; aux 2^e et 3^e, une fasce, accompagnée de trois merlettes contournées, rangées en chef, et d'une étoile à cinq rais (sic) en pointe. Cq. sans C. (cachet, en cire rouge) (C. C. B., 45713^a) (comp. **Cugnon**).

Moravie. *Jost von Gotes genaden Marggraff und herre tsu Merhiën* (Mähren), 1390, à Tangermünde sur l'Elbe : dans le champ du sceau, une aigle échiquetée (*Luxembourg*, c. IV, l. XVII, N° 14).

GELRE donne ainsi les armes du « *greec van Mereren* » : d'azur à l'aigle échiquetée d'argent et de gueules, becquée, membrée et couronnée d'or.

Morbecque, voir **Saint-Omer**.

MORBEVILLE, voir **MARCHIN**.

Morchies (Jean de), dit *Galehaut*, chevalier, capitaine du duc de Bourgogne, en son *chastiel del Escluse*, 1391 : une croix engrêlée. T. : un ange (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78-79).

Moreau Rasoins Moriaus, rentier de Jodoigne, 1349 : un semé de croisettes pattées, au pied fiché; à la bande brochante (!), chargée en chef d'une coquille. L. : *ial de l gne* (Dusseldorf, Bailliage d'Altenbiesen, N° 39).

— (Guillaume), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1453 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois oiseaux; aux 2^e et 3^e, une aigle. T. : une damoiselle (Mons, Sainte-Waudru, c. Q, l. *Quaregnon*).

Huguenin Moreau est nommé pannetier, par Charles de Bourgogne, comte de Charollais, par lettres patentes données, à Gand, le 10 mars 146 . (v. st.; la date est déchirée; Chartes de l'Audience, c. 10, A. G. B.).

— (Guillaume), bailli du chapitre de Sainte-Waudru, 1466 : même écu. C. cassé (Mons, *loc. cit.*, Q, l. Quévy, 41-50).

— (Nicolas), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1633; à Ath, 1641 : un chevron, accompagné de trois têtes de more. S. senestre : un lion. L. : . . . *Nicolas Moreau* (Fiefs, N° 10433, et M. Hulin, à Gand).

— (Charles-Philippe), échevin de Villers-Saint-Amand, 1681 : un chevron, accompagné de trois trèfles. Cq. sans C. (M. L. Paris) (voir **HERIPONT**, **Mouriau**).

Les barons et chevaliers de Moreau, en Belgique, autrefois seigneurs de Bioul, Dommelbrouek, etc., portent : d'or au soc de charrue de sable.

Les chevaliers Moreau de Bellaing, dans le même pays : d'azur à la bande d'argent, chargée de trois mouchetures d'hermine de sable.

Morel. Pierre *Moreel* reçoit, du duc et de la duchesse de Brabant, 94 écus d'Anvers, *a quatre leons et vinte quatre sous de payemens, de serviche que ju leur a fache en le guerre contre le conte de Flandres*, 1357, 20 août : une triangle vivrée et un bâton brochant. L. : *S P [r]t* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1345).

— Jean *Moreel* (*Moriaus*) reçoit, desdits, des indemnités du chef de la guerre contre les comtes de Flandre et de Namur; deux quittances, l'une de 1357, l'autre avec date incomplète, 135 . : un franc-quartier fretté et une triangle vivrée, brochante (!). L. : *S Jehan Morel* (Ibid., Nos 1480 et 1561) (Pl. 16, fig. 431).

Par la 1^{re} quittance, du 21 octobre, 1357, *Jehan Moreel* déclare avoir reçu 58 écus d'Anvers, sur 288 à lui dus; par la seconde, dont la date est restée incomplète, 135., sans jour, *Jehans Moriaus* reconnaît être payé, pour plusieurs pertes et damages, dans la guerre contre les comtes de Flandre et de Namur, de 288 écus d'Anvers.

Morel. Maître *Jehan Moriel*, feudataire de la seigneurie de Gondécourt, 1602 : une fasce vivrée, surmontée de deux taux. L'écu suspendu par une longue courroie à un listel portant la L. :
 *Moriel* (Archives de Gondécourt).

— A. Morel de Tangry (signature), capitaine lieutenant de S. A. Monseigneur le duc de Croy, délivre un laissez-passer à « son frère Egidius M. de T., avecq son vallet », 13 août 1684 : une fasce vivrée. C. : un cor de chasse contourné. S. : deux lévriers (cachet, en cire rouge) (Archives de la fam. Morel de Boucle-Saint-Denis) (voir **Champs, Hallet, Carnin, Rixensart, Tramerie**).

Les Morel de Tangry, appartenant à la noblesse officielle de Belgique, portent : d'argent à la fasce vivrée de sable. C. : une tête et col de cygne. S. : deux lévriers d'argent.

Les Morel d' Westgaver, branche cadette de la même famille, brisent cet écu de trois (2, 1) étoiles de sable. C. : une tête et col de cygne d'argent, becqué de gueules. S. : deux lévriers d'argent, colletés d'or.

Morelle (Pierre), homme du comté de Berlainmont, 1667 : un cœur enflammé, percé de deux fêches, passées en sautoir, les pointes en bas, accosté de deux palmes, passées en sautoir, liées en pointe. L'écu dans un cartouche. L. : *e Morelle* (M. de Latre du Bosqueau).

Moretus (Damoiselle Maria-Anne-Josèphe), dame de de *Baereldonck*, habitant à Anvers, rue de l'Empereur, collatrice de la chapellenie castrale de Notre-Dame *ter groene straete*, dans la chapelle de *Baereldonck*, paroisse et juridiction de *Beirelaere* (Berlaere), évêché de Gand, district de Termonde, 1787, le 19 mars; collatrice d'une fondation instituée, par Guillaume van der Horst, dans la cathédrale, à Anvers, 1787, le 17 avril : d'or à la champagne échiquetée d'azur et de . . . ; l'or à l'aigle, chargée d'un écusson au soleil. C. : un soleil entre un vol (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. G. B., reg. 46340, 46397).

— (Jean-Joseph), écuyer, à Anvers, collateur d'une fondation, instituée, dans la cathédrale, *illec*, par le Révérend Paul-Joseph de Vlieghe, licencié-ès-droits et protonotaire apostolique (par son testament du 18 avril 1720), 1787, le 10 avril : même écu (cachet, en cire rouge, sans L.) (*ibid.*, reg. 46340).

Ces personnages remettent au gouvernement autrichien les états des biens afférents auxdites fondations.

La famille Moretus, appartenant à la noblesse officielle de la Belgique, porte : d'or à la champagne échiquetée d'argent et d'azur, l'or à l'aigle de sable, chargée d'un

écusson de gueules à l'ombre(?) de soleil d'or. C. : l'ombre(?) de soleil de l'écu entre un vol de sable et de gueules.

Mory (?). Barthélemy van *Moir*, scelle pour sa femme, Marguerite van *Marechs*, auparavant mariée à Louis van *Senty*, chevalier, jadis prisonnier à Bâsweiler, sous le comte Saint-Pol; i. t. : 684 3/4 moutons, 1374 : cinq roses. Violet de l'écu. C. : une tête et col d'homme barbu. L. : *S Bertremin de Mori* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 16, fig. 432).

Morialmé. *Robiers, sires de Morialmeis et de Bailluel*, reçoit, du Brabant, 150 écus *Philippus*, pour ses services dans la guerre contre le comte de Flandre, 1357, *le lundy devant le St Pierre en trante aoust* (31 juillet) : de vair en chevron renversé à deux chevrons de C. : une hure et col de sanglier. L. : *S' Rob de Baill' sign' de Morialm'*. Contre-scel : un cq. cimé d'une hure et col de sanglier. Sans L. (cachet de bague) (Chartes des ducs de Brabant, N° 1312).

— *Jehans, sires de Morialmes, de Bailluel et de Fontaines*, reçoit, du Brabant, 150 moutons, à valoir sur une rente sur les revenus de la ville d'Anvers, 6 avril 1364, lettres *donnees en nostre castiaul a Fontainnez* : même écu. Sans cq. L. : ✕ *S' Ieh signr de Morialmeis de Bailluel. de Font* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1882).

— (Jacques de), écuyer, échevin de Liège, vers 1453 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, comme le précédent; aux 2^e et 3^e, parti; a, une croix, cantonnée de vingt billetes; b, un lion couronné. C. cassé; S. dextre : cassé; S. senestre : un lion (C. de B.) (voir **Belœil, Condé, Lincent, Looz, Rouc**).

Par lettres patentes données à Bruxelles, le 1^{er} février 1460 (n. st.), le duc Philippe de Bourgogne, ordonne à son premier huissier ou sergent d'armes du Conseil de Flandre de faire rentrer tous les créances dues à Nicolas de *Morianne* (un *Morialmé*?), demeurant à Lille, en opérant des saisies chez ses débiteurs (Chartes de l'Audience, c. 8, A. G. B.).

MORIALSART (Moriensart) (*mon signeur Renier de*), chevalier, 1304 : de . . . à l'écusson plain, et à la bordure componée (*Afflighem*).

La seigneurie de Moriensart (sart de *Morial, Moreau*) à Céroux; voir **TARLIER** et **WAUTERS**, *La Belg. anc. et mod.*, ad vocem Céroux et Limal.

— Arnould van *Moriaulsart*, chevalier, jadis prisonnier à Bâsweiler, sous le bailli du Brabant Wallon, Clutinc; i. t. : 2034 moutons, 1374 : de . . . à l'écusson, plain; l'écu muni d'une bordure componée. C. : une boule entre deux cornes de bœuf componées. L. : *S' Iernov [sires] de Movriasart* (Chartes des ducs de Brabant).

MORIANCOURT (Renaud de), prisonnier *illec*, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 90 2/3 moutons, 1374 : plain; au chef chargé d'un lambel, le 1^{er} des

trois pendants surchargé d'une étoile à cinq rais. L. : *S' Renav. de Mo. r c . . .* (Ibid.).

Moriensart, voir **MORIALSART**.

Morinck (Gérard) (fils de Nicolas), échevin de Hedel (Gueldre), 1361 : une tête de more (*Geld.*, liasse « na 1600 »).

Morijs, voir **Fontaine**.

Moriset (Guillaume), échevin de Luxembourg, 1482 (n. st.) : une tête de more (non tortillée), accompagnée de trois (2, 1) . . . (étoiles?). L. : *S Wi. . . . Moriset* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 1717).

Morken. *Cono de Moirke, villicus et advocatus aguensis*, 1341 : une fasce, surmontée à senestre d'une étoile; au franc-quartier fascé. L. : . . *Cononis de M. yrke* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 49).

— Reynart van *Moirck* (*Moerke*), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1358, 71; juge *illec*, 1362 : une fasce, chargée d'un écusson, de . . . à trois fascés. L. : . . *Reinar Morka* (Ibid., N° 60, 64, 71).

Morcourt (Jeanne de), veuve de Simon du *Gardin*, reçoit une rente viagère sur la ville de Courtrai, pour elle et son frère, sire Jean de Morcourt, 1445, 8 : fascé d'hermine et de . . . T. senestre : une damoiselle. L. : *S Jehan de Morcorrt* (!) (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 391).

Un des actes, de 1445, le dit bourgeois de Tournai.

Mo[e]rlet, voir **PLOICH**.

Mörmter, voir **MONEMENT**.

Morre (Jean), bourgmestre de Cologne, 1318 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une croix, les bras terminés en crampon; aux 2^e et 3^e, un lion. C. : un vol. L. : *S Johan Morr* (Dusseldorf, Schrein Gereon, 1. 12) (Pl. 16, fig. 433).

Morren (maître Pierre), tenancier de la cour dite *Persoens hoff*, à Buvingen et Borloo, 1340 : une branche, posée en fasce, en pointe, munie d'une fleur, tigée et feuillée (rose?) (Abb. de Saint-Trond, c. 11).

D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, une famille Morren porte : de gueules à trois étoiles d'or.

— (Pierre), tenancier de la cour censale dite de *Söberghen*, dans la franchise de Brusthem, 1396; tenancier, *illec*, de la cour censale dite de Liège, 1396 : une fasce, accompagnée en chef d'une rose et en pointe d'une paire de bécicles (Ordange) (Pl. 16, fig. 434).

Morruijt, voir **Moruijt**, **Morutus**.

Mors (*Grars li*), chevalier, homme du comte de Flandre, assiste, à Wijnendale, à l'investiture de Jean de Namur, par son père, Gui, comte de Flan-

dre, de la terre de Roulers, 1284 : de . . . à six (3, 2, 1) coquilles. L. : . . *Gra ort chr* (Namur, N° 173, 170).

Mors. *Williames li Moers*, homme du comte de Flandre; l'acte a trait à un fief à Hooghlede, 1284 : dans le champ du sceau, cinq coquilles, surmontées d'un lambel. L. : *Sī Wilame . e Mors* (Ibid., N° 173).

Mörs, voir **Moers**.

Morsaint. *Jehan de Morchin*, échevin de la ville et franchise de *Gres* (Grez-Doiceau), 1461 : une char-rue, accompagnée en pointe d'une étoile. L. : *Morcein* (C. C. B., c. 36).

— Jean de *Mortsain*, fils de feu Jean, tient, du Brabant, deux fiefs à Grez, 1321 : une charrue (Av. et dén., N° 3763).

Morsbach (*Johannes de*), miles, se déclare indemnisé, par le duc de Brabant, de toutes pertes subies à son service (guerre de Rolduc?), 1339 : dans le champ du sceau, un eq. cimé d'une tête de léopard (?), entre deux cornes, chargées, chacune, de deux fascés. L. : *S' Iohannis de Moersbach* (Chartes des ducs de Brabant, N° 544).

Mörsberg. *Wilhelm von Morsberg, Hennemans seliē sūn von Morsberg, eins edelen knehtes*, promet et jure à *Juncherr Wynche von Crichingen* (Créhange) de le tenir indemne, du chef de la garantie assumée, pour lui, envers un bourgeois de Metz, etc., 1345 (sans autre date) : une fasce. L. : *S' VVillavme* (Archives de l'Etat, à Luxembourg, Fonds de Rheinach).

MORS DORF (Mörsdorf?) (Herman van), chevalier, et ses compagnons combattirent jadis, sous le duc de Brabant, contre le comte de Flandre, 1357; Herman van *Mudersdorp* (*Moeders-*), chevalier, reçoit une rente sur le tonlieu de Rolduc, 1368, 9 : une croix. L., 1357 : *S Erman Monerstopi* (!) (Chartes des ducs de Brabant).

Par la quittance donnée, à Bruxelles, le 24 avril 1357, il déclare avoir reçu, du Brabant, un acompte de 110 3/4 vieux écus, du chef de la guerre de Flandre (Ibid., N° 1000).

MORSELE, voir **Meldert**.

Morshof. *Adam de Morshoyve* inféode au sire de Heinsberg, deux alleux : 19 journaux *in loco dicto op den Breme agker*, et 6 journaux, *inter Schonhausen* (Schönhausen) et *Cronhusen*, 1325 : une fasce frettée. L. : *S Ade de Morghoven* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 309).

Mortagne. *Arnulphus, dominus de Mauritanea* (voir **Wavrin**), type équestre; le bouclier à une croix. L. : *lai torn*. Contre-scel : écu à la croix. L. : *Secretom mevm* (Mons, Trésorerie des chartes de Hainaut).

Mortagne (*Jehans, sire de*), *castelains de Tournai* (Tournai), 1279 (n. st.) : type équestre ; le bouclier et la housse à la croix. L. : ✠ *S' Ioh'is dni de Mortagnia castell' tornac* . . . Contre-scel : écu à la croix. L. : ✠ *Iov sire de Mortaigne* (Chartes des comtes de Flandre, N° 242).

— Guillaume de *Mortaigne*, chevalier, assiste, à Wijnendale, à l'investiture de Jean de Namur, de la terre de Roulers, 1284 : *baron de Flandres*, il assiste, comme pair du sire de Cysoing, à la vente, faite par celui-ci au comte de Flandre, du château de Peteghem, 1286 : une croix, chargée de cinq coquilles. L. : ✠ *S W . . lavme de Mo* . . . *evalier signeur de Remeis* (Namur, N°s 170 et 198).

— *Bauduin de Mortaigne*, seigneur de *Landast* (Landas), homme du marquis de Namur, 1291 (n. st.) ; scelle en 1293 : une croix et un lambel à cinq pendants, brochant. L. : *S' Baudin de Mortaigne chl'r* (Namur, N° 228, Tournai, Chartrier).

— Marie, dame de *Mortaigne*, châtelaine de Tournai, fait un contrat, avec Gui, comte de Flandre, et sa femme, Isabelle, à l'occasion du mariage de sa fille Marie avec Guyon, fils desdits époux, 28 mars 1291 (n. st.) ; scelle en 1293 : type ogival ; dame debout, au manteau doublé de vair, tenant de la main droite une fleur de lis, et accostée de deux écus ; A, une croix ; B, un lion, un semé de billettes et un lambel à cinq pendants brochants. L. : ✠ *S' Marie dne Moritanie castellane tornacen*. Contre-scel : un écu unique, à la croix. L. : *S' Marie dame de Mortaigne* (Namur, N° 229 et Tournai, Chartrier).

Le 1^{er} de ces deux écus est *Conflans*.

— Marie, *damoisie et hoir de Mortaigne*, fille de ladite dame Marie, scelle ledit contrat, 1291 (n. st.) ; *Marie damoiselle de Mortagne, castelaine de Tournai, fille a noble home Jehan, iadis signeur de Mortagne, castelain de Tournai*, 1293, 5 : type ogival ; dame debout, portant sur la main gauche un faucon, accostée de deux lévriers assis, affrontés, surmontés, chacun, d'un écu : A, un lion et un semé de billettes ; B, une croix. L. : ✠ *S' damoiselle de Mortain . . . chastelaine de Toir . . .* Contre-scel : écu à la croix. L. : *Contrescel Marie damoiselle de Moit* (!) (Ibid., Ibid.).

Il est difficile de constater si le premier de deux écus est brisé d'un lambel (voir la description du sceau de la mère). Si ce lambel existe, il est posé au-dessus du lion, au lieu de brocher sur l'épaule de celui-ci.

— Thomas de *Mortaigne, seigneur de Roumeries* (et *Rommeries* = *Romerée*), chevalier, homme du marquis de Namur, 1291 (n. st.) ; sire de *Romerics*, scelle, comme oncle de Marie de Mortagne, le contrat de mariage de celle-ci avec Guyon, fils du comte de Flandre, 1291 (n. st.) ; scelle 1293 : une croix,

chargée de cinq fermaux ronds. L. : ✠ *S' Thomas de Moretengne chevalier* (Namur, N°s 228-9, et Tournai, Chartrier).

Mortagne, *Williames de Mortaigne, seigneur de Rumeis*, chevalier, frère dudit Thomas, et homme du marquis de Namur, scelle l'acte de mariage de sa nièce Marie, 1291 (n. st.) ; sire de *Dossemer*, chevalier homme du comte de Flandre, marquis de Namur, 1294 ; annule, au nom de Marie de *Mortaigne*, châtelaine de Tournai, et de la fille de celle-ci, Marie, l'accord fait, pour le mariage de cette dernière, avec Guyon de Flandre, 1^{er} février 1293 (n. st.) ; sires de *Rumes* et de *Dossemer*, 1293 : type équestre ; le bouclier, l'ailette, la housse et l'écu du contre-scel, à la croix chargée de cinq coquilles. C. : un dragon ailé entre deux plumes. Ornement du chanfrein : un dragon ailé (sans les plumes). L. : ✠ *S' Will'i de Mavritania ml'tis dn'i de Rumeis*. L. du contre-scel : *Stras' Will'i de Mavritania ml'tis* (Namur, N°s 228-9, 238, 9, 66, 71, et Tournai, Chartrier).

— *Ernous de Mortaigne*, prévôt de l'église Notre-Dame, à Cambrai, oncle de Marie de M., dont il scelle le contrat de mariage, 1291 (n. st.) : type ogival ; sous un dais, la Vierge, posée sur un léopard ; au bas, un écu à la croix. L. : . . . *r ppositi . . . Mar Camr. Thes* (Namur, N° 229).

— *Jehan de Mortaigne*, seigneur d'*Espiere*, homme du marquis de Namur, 1291 (n. st.) ; seigneur de *Spiere*, scelle le contrat de mariage de Marie de M., 1291 (n. st.) : une croix (!). L. : ✠ *S' Jehan de Morteigne chevalier sires despice* (Namur, N°s 228, 9).

— Robert de *Mortaigne*, seigneur de *Seclimbroek* (et *Scellimbroec*), frère dudit Jean et homme du marquis de Namur, 1291 (n. st.) : une croix et un lambel à cinq pendants, brochant. L. : ✠ *S' Robert de Mortaigne checalier* (Ibid., N° 228).

— *Willaume de Mortaigne* s'appelle lui-même : chevalier, sire de *Dossemer*, dit sire d'Audenarde et *ber* de Flandre, 1341 : une croix, chargée de cinq coquilles (Tournai, Chartrier).

— Marie de *Mortaigne*, damoiselle d'Audenarde, ratifie une vente faite par noble homme Guillaume de M., chevalier sire de *Dossemer*, dit sire d'Audenarde et *ber* de Flandre, son cher sire et frère, 1341 : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, accostée de deux écus : A, une croix, chargée de cinq coquilles. B, un fascé (**Audenarde**?) (Tournai, Chartrier).

— *Agnes de Mortaigne, dame de Gru[u]thu[u]se et despierre* (Espierres), reçoit, pour l'abbé de Corbie, une rente sur l'espier de Bruges, 1416, 21, 4, 5, 34,

5 : parti ; A, écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un sautoir ; aux 2^e et 3^e, une croix (Aa) ; B, une croix. L'écu pendu au col d'un griffon accroupi. L. : *S Agne . . . va Mortaigne v . . . van Grembgen van de Grv . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 376, 377).

Mortagne. Roland de *Mortaigne*, dit de *Pottelles* (Potelle), écuyer, conseiller du duc de Bourgogne, etc., comte de Hainaut, 1473 : une croix, chargée en cœur d'un écusson (à la bande?). Le côté dextre de l'écu est cassé. Cq. couronné. C. : deux clefs, les panneaux en haut (les poignées cachées par la couronne) (M. E. Matthieu).

— Antoine de *Mortaigne*, seigneur d'Eecke, tuteur de son parent (*neve*) Antoine Quispeau, qui tient, du comte de Flandre, un fief à Waesmunster et à Belcele, 1515 : une croix. Cq. couronné. C. : deux pieds de cerf. L. : *Seel Anthoine de Mortaigne sign de Eecke* (Fiefs, N° 7144) (voir **Avesnes, Bertout, Diest, Ere, Espierres, Harnes, Condé, Lille, Nevele, Saint-Genois, Tournai**).

Dans le *Roman du châtelain de Coucy et de la dame de Fayel* (XIII^e siècle), le bouclier d'Arnould de Mortagne est ainsi décrit : *Couvers fu d'or à une crois de gueules . . .*

GELRE donne au *here van Mortaengen* : d'or à la croix de gueules. Capeline de gueules, doublée d'azur. Couronne d'or. C. : un vol de gueules.

Le prince de MOERTAEINONE : d'or, à la crois de gueulle et crye : Tournay! (CORN. GAILLIARD, *L'Anchlene Noblesse de la Contée de Flandres*).

Mortelmans (Jean), *schepen des heeren van Sinter Baeffs* (Saint-Bavon), *in sijnen hove van Sompeken, binnen Bouchout* (-lez-Lierre) *residerende*, 1619 : une marque de marchand (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, II) (Pl. 1^a, fig. LV).

MORTEMONT (Guillaume de), bailli de Wauthier-Braine, 1637 : une fasce, chargée en cœur d'une feuille de tilleul, la tige en haut, accompagnée en chef d'une rose et en pointe d'un lévrier colleté, bouclé, élané. C. : une tête et col de lévrier. L. : *Gville emont* (Wauthier-Braine, *Etabl. relig.*, c. 4007, A. G. B.).

MORTENBEKE (Moortebeek) (Renier van), échevin de Bruxelles, 1370, 5, 6 (n. st.) : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé d'un lion. L. : *S Reineris (!) de Mortenbeke* (Chartes des ducs de Brabant, Malines, Bruxelles, G., c. XVII, l. 108, et Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B., *passim*).

Item gehadt ane Heirⁿ van Mortenbeke binnen den termine voirs^r (sedert sinte Jans^m lxxvij tot sinte Jans^m lxxvij = 1378) tot heren Jacobs behoif van Bourboin (Bourbon) .IX. pair cousin, etc pair xxvij g^e lak^m, valent xj petere, maken zo mottoenen ij quart^m.

Il fait d'autres fournitures analogues pour le duc etc. (comptes du receveur de Brabant, C. C. B., reg. 2363). En 1378-79, ou lui achète : *xij ellen swerts (!) tot mins*

heren steke hernasch (Ibid., reg. 2364) ; en 1379-80, des *cousen* (chausses), et des étoffes (reg. 2365), et, dans les années suivantes, divers autres objets (reg. 2368, etc.). *Aleydis van den Assche, alias de Mortenbeke, Alia quondam Henrici van den Assche, alias de Mortenbeke, relicta quondam Willelmi dicti de Boek*, dote, devant les échevins de Bruxelles, d'une rente, la chapellenie de la Sainte-Vierge, en l'église Saint-Nicolas, à Bruxelles, le 23 novembre 1434 (G., c. VII, l. 22^e).

Mortere, voir **Moortere, Mortier**.

Mortgat. André van den *Moirtgate*, échevin de Denderbelle-Zwijveke, 1440 : deux roses en chef et une étoile en pointe, accompagnées en cœur d'un croissant. L. : *S' Dries va . . . Mortgate (Zwijveke)*.

— Georges van den *Moortgate* tient, du château de Termonde, un fief à Denderbelle, 1513 : même écu. L. : *S Iorys van den M te* (Fiefs, N° 3624) (voir **HUEVINGHEN**).

Ce fief a nom *die Berghe* et comprend 3 bonniers et un journal. Il touche à la Dendre et à une terre que Georges avait donnée en dot à sa fille Catherine, lors du mariage de celle-ci.

— Gilles *Mortgat* scelle pour un autre, feudataire dudit château, à Lebbeke, 1541 : même écu. T. : un ange (Ibid., N° 4017).

— Jean *Mortgat* (fils de Georges), homme de fief de Termonde, 1555 : même écu qu'André, mais l'étoile à cinq rais (*Zwijveke*).

— Gilles *Moortgat* prête son sceau à Jean Heuvinck, homme de fief de Termonde, 1587 : même écu que Jean (Ibid.) (voir **Meersman**).

Mortier (Godefroid, sires *dou*), chevalier, confirme une donation faite à l'abbaye de Wauthier-Braine, 1273 ; scelle un acte de son fils Henri, 1296 : d'hermine au lion. L. : *S Godefr . . . dov Mortie* (Abb. de Wauthier-Braine, Chartes) (voir **Bourgeois, Canivette**).

Par l'acte de 1273, du mois de mai, il déclare avoir remis à ladite abbaye, une pièce de terre qui relève de lui, sise devant la porte de ce monastère, et que des tiers ont donnée à celui-ci *pour Dieu et en amoisne*.

— *Henris dou Mortier*, fils dudit Godefroid, fait un échange avec l'abbaye susnommée, 1296 : trois molettes à cinq rais, surmontées d'un lambel. L. : *S Henri* (Ibid.).

Ce sont biens des molettes, et non des étoiles (voir *Introduction*, p. 59).

Comp. TABLIER et WAUTERS, *La Belgique ancienne et moderne*, canton de Nivelles, p. 46.

— (*Jakemes dou*) donne un acte relatif à l'abbaye de Bonne-Espérance, 1366 : plain ; à la bordure engrêlée et au bâton brochant. L'écu suspendu à un arbre, muni, en guise de branches, de deux étoiles. L. : *S Iaque dv Mortier* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

Un acte de 1390 cite un Jaquemart du Mortier, bourgeois de Mons (Ibid.).

Mortier (*Stassars dou*), homme du *Roman pays* du Brabant, 1391 : d'hermine au lion couronné. L. : *S St. dov Mortir* (Chartes des ducs de Brabant, N° 3520).

— Catherine *Bourgoise*, veuve de sire Mathieu du Mortier, reçoit un paiement de la ville de Tournai, 1407 : parti ; au 1^{er}, un échiqueté au lambel (**Mortier**) ; au 2^d, trois chapels de roses (**Bourgeois**) (Tournai, Quittances).

Victor Bourron, *Joute faite à Tournay l'an mil trois cens trente* (Paris, 1870), cite un Gossuin du Mortier qui prit part à cette joute ; armes : échiqueté d'or et d'azur.

— (Guillaume *dou*), homme de fief du Hainaut, 1431 ; *maître carpentier* de Hainaut, 1431 : deux cognées, posées en fasce et rangées en pal, la 1^{re} le tranchant en bas, la 2^{de}, contournée, le tranchant en haut (Mons, Domaines de Hal, I) (Pl. 16, fig. 435).

— Guillaume van den *Mortere*, receveur du duc de Bourgogne, et de Brabant, au pays d'*Overzenne*, 1435 (n. st.) : d'hermine au lion couronné, chargé d'un écusson à la fasce et au lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. T. : un ange (*Afflighem*) (Pl. 16, fig. 436).

Sur notre planche, le lion est représenté, erronément, non couronné.

— J.-B.-F. *Dumortier* de la Potterie, demeurant à la Potterie, à Acren-Saint-Martin, collateur d'une fondation attachée à la chapelle du château de la Potterie, 1787, le 14 avril : parti ; au 1^{er}, coupé ; a, une rose ; b, d'azur à trois (2. 1) étoiles ; au 2^d, indistinct ; on n'aperçoit qu'un oiseau (colombe?) essorant en chef. Cq. couronné. C. : une aigle issante. L'écu, ovale, dans un cartouche (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46626).

Les comtes Du Mortier, en Belgique, portent : échiqueté d'argent et de sable ; à la bande d'argent, chargée de trois crolsettes de gueules. Couronne de comte. S. : deux griffons d'or, lampassés de gueules.
Devise : *Par droit et pour foi.*

Moruijt. *Gérard* (!) *Morruijt* donne, avec Simon Royer (ne scelle pas), tous deux lombards, à Saint-Trond, à la duchesse de Brabant, des quittances pour des acomptes, 1393, 6. 8 : un fascé. C. : une sirène, tenant les bras en l'air. L. : *S' Garcagnies* (!) *Morvets* (!) (Chartes des ducs de Brabant).

La sirène a les mains vides.

Mozet. Maître *Nicolle de Mouzet*, échevin de Namur, 1486 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une bande, chargée en chef d'une étoile ; aux 2^e et 3^e, une fasce entre deux burelles. L. : *S Colinet . . osset* (Namur, *Salzennes*, c. 317).

— (Antoine de), échevin de la collégiale de Saint-Aubain, dans sa cour en la ville de Namur, 1539 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une bande (non chargée) ;

aux 2^e et 3^e, une aigle. Fort endommagé ; seul, l'écu reste intact (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178, A. G. B.).

Mozet (Georges de), écuyer, déclare tenir, du roi de France, les terres et seigneuries de Grune (prévôté de Marche) et de Harsin, 1681 : une bande (non chargée). C. : une tête et col de lévrier colleté (cachet, en cire rouge) (C. C. B., 45713^b) (voir **Comte**).

Mosnier (Louis le), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1596 : un chevron, chargé d'un besant, ou tourteau, et accompagné de trois trèfles. L. : *Seel Lois le Moinsier* (B. R., C. G., portefeuille 1907) (Pl. 16, fig. 437).

L'acte l'appelle : *Loys de Mosnir*.

Mosselman (*Johannes dictus*), *rector policie*, à Bruxelles, 1479 ; Jean Mosselman, receveur de la ville de Bruxelles, 1488 : un rencontre de bœuf ; au chef chargé de deux roses, accompagnées, au point, d'une petite étoile à cinq rais. T. : un ange. L. : *S Ian Mosselma* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. B., E. G., l. 336).

Most (Pierre van der), échevin de Louvain, 1469 (n. st.) : diapré à la fleur de lis, au pied coupé, florencée, les étamines terminées, chacune, en une étoile. L. : *S Petri vā d' Most scabini louan* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Mostart (Jean), représentant les héritiers de Jean Rauwelts, tué à Bäsweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinc ; i. t. : 14 moutons, 1374 : un chevron abaissé, chargé d'une étoile à cinq rais, accompagné de trois merlettes et surmonté d'un lambel, les pendants chargés, chacun, de deux billettes. L. : *S Iehan Mostarde* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 16, fig. 438) (voir **Moustarde**).

Mostel (Henri, échevin de Helmond, 1389 : trois poissons, posés en pal et rangés en fasce (Helmond).

MOTE[N], voir **Motte**.

Motta (*Willamme*), échevin du duc de Bourgogne, à Jandrain, 1483 ; dit sceller de son propre sceau : trois étrières ; au franc-quartier brochant chargé d'une rose. S. senestre : un aigle. L. : d *Hemptine* (C. C. B., c. 36).

— (*Gulchon*), échevin de l'abbé d'Heijlisse, en sa cour de Pellaines, 1526 : une anille. L. : *S Gilchon Motta* (Heijlisse).

Motte. *Willames de le Mote*, bailli de Lille, 1288 : une fasce, chargée de trois fermaux ronds, surmontée à dextre d'un lion léopardé. L. : *S Willavme de le Mote* (Tournai, Chartrier).

Motte. *Symon de le Motte* reçoit, du duc de Brabant, 40 vieux écus et lui accorde un répit, jusqu'à la Noël prochaine, pour le paiement d'autres 50 vieux écus, qu'il lui doit encore, à lui et à son frère, Guillaume (guerre de Flandre), 1337, le 24 septembre : un croissant, accompagné au point du chef d'un anneaulet; à la bordure engrêlée. L. : ✠ S' *Simon de le Motte* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1407) (Pl. 16, fig. 439).

— (Guillaume et Simon de le), frères, reçoivent, du Brabant, 50 vieux écus pour aucuns frais que nous aviens eut a Assche (Assche) en ses guerres contre le conte de Flandres, 31 mai 1358; Guillaume : un croissant, surmonté d'un lambel. L. : ✠ S' *Wilavme de le Mote*. Simon : même seceau qu'en 1337 (Ibid., N° 4613).

— (Martin de le), alleutier du Hainaut (il s'agit d'une vente à l'église de Bassilly, 1366 : une fasce, surmontée à dextre d'une coquille (Elseghem).

— (Baudouin de le), homme de fief du Hainaut, 1373 : un croissant et un semé de billettes (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— Gérard van der *Motten*, jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens (*bede*) du duc de Brabant; i. t. : 80 moutons, 1374 : trois hamaines et une bordure engrêlée. L. : S' *Gheeraert van der Mote* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 16, fig. 440)

— Guillaume van der *Motten*, prisonnier illec, sous le bailli du Brabant Wallon, Clutinc; i. t. : 35 moutons, 1374 : trois losanges, accompagnés en cœur d'une étoile. L. : S' *Wilhemmen de le Mote* (Ibid.).

— Arnould van der *Motten*, prisonnier illec, sous ledit bailli; i. t. : 116 moutons, 1374 : même écu que Guillaume, 1374. L. : S' *Arnoldi de le Mota* (Ibid.).

— Guillaume van der *Motten*, prisonnier illec, parmi les hommes de la commanderie de Chantraine; i. t. : 170 moutons, 1374, 9 : un lion, l'épaule chargée d'une merlette. L. : ✠ S' *Wilem va de Mo* (!) (Ibid.).

L'acte de 1374 elle : *Willem Motten*.

— Guillaume van der *Motten* scelle pour Henri van *Gheldorp*, prisonnier illec, parmi les gens (*bede*) du duc de Brabant; i. t. : 170 moutons, 1374 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion; aux 2^e et 3^e, trois merlettes. L. : *am del Mott* . . (Ibid.).

— (Baudouin de le), écuyer, 1374; châtelain d'Ath, 1373, reçoit une pension; du Brabant, par le châtelain d'Aymeries : un croissant, accompagné d'un semé de billettes. C. : un plumail rond, issant d'une cuve. L. : S' *Baudevin de le Motte* (Ibid.).

Motte (Martin de le), homme de fief du comte de Hainaut, scelle un acte de Jean de Marbais, chevalier, seigneur de Farciennes, 1384 (à Enghien) : une fasce, surmontée de trois coquilles. L. : S' *Martin dele Motte* (Namur, N° 1173).

— (Jean de le), bailli de Saint-Denis, homme de fief du Hainaut, 1388, à Mons : une fasce, accompagnée de trois coquilles, rangées en chef, et d'une étoile à cinq rais en pointe. L. : *de le* (Mons, Chap. de Saint-Vincent, à Soignies).

— Jean van der *Mote* reçoit, du duc de Bourgogne, une pension viagère de 100 francs, sur l'espier de Furnes, 1409 : de vair; au franc-quartier plain; une épée, posée en bande, la pointe en bas, brochant sur l'écu. L. : . . . *han del M* . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 394).

— Jean de le *Mote* reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1416, 24 : même écu. C. : un griffon issant. S. senestre : un griffon. L. : S' *Iehan de* (Ibid., l. 376).

— Pierre van der *Motten*, alleutier du duc de Brabant, au quartier de Tirlemont, 1421 : un lion. L. : ✠ S' *Peter van der Motten* (Abb. de Sainte-Geztrude, à Louvain).

— (*Messire Jehans de le*), chevalier, homme de fief du Hainaut, 1421, à Valenciennes : plain; au chef gironné de dix pièces, cinq plaines, alternant de cinq autres, chargées, chacune de trois croisettes recroisetées (Enghien?). C. : une tête et col d'homme barbu, le col, allongé, entouré d'une écharpe, aux bouts flottants, tenue, sur le devant, par un anneau. T. dextre : une damoiselle. L. : *Seel Iehan de le Motte chevalier* (Namur, N°s 1354-56).

— *Jehan de le Motte*, homme de fief du Hainaut, 1449 : une bande, accompagnée à senestre d'un lion. C. : une tête et col de lion entre un vol. S. : deux griffons. L. : S' *Iehan* (Tournai, Chartrier).

— (Martin) (tout court), homme de fief du Hainaut, scelle le *vidimus* d'un acte concernant l'abbaye de Bonne-Espérance, 1449 : une aiguière contournée, accompagnée de sept étoiles (?) (roses ou molettes), rangées en orle. T. : un ange. L. : *Seel* *otte* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— *Inghelram van der Moten* (*de le Mote*) (son seceau est employé, en 1463, par Josse de Grijskerke) serviteur et sergent à masse du duc de Bourgogne, à Gand, 1466, 8 : trois hamaines, brochant sur un filet. C. : deux oreilles d'âne. L. : S' *Inghete van der Moten* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 113, 109, 116).

— Jean *Motte* (!), à Louvain, tient, du seigneur

d'Arenberg, un fief à Geest-Saint-Remy, 1470 : une fleur de lis, au pied coupé (Av. et dén., N° 1889).

Motte. Guillaume van der *Moten* tient, d'Adrien van Rokeghem, seigneur de ter Donck, un fief de la seigneurie de ter Ruwen, à Berchem-lez-Audenarde, 1480 : trois hamaines. C. cassé (Elseghem).

— Jacques *del Motte*, alleutier de l'empereur, scelle un acte du receveur de Jodoigne, 1523 : trois (2, 1) macles et une rose en cœur, surmontés d'un lambel. L. : *delle Mo . . (Heijlisseem)*.

— (Audrean de la), (et *del Motte*), alleutier du souverain, à Jodoigne, 1562 ; échevin de cette ville, 1563, 6 : trois losanges, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais et de trois petites pointes (clous ?), mouvant, une du chef, les deux autres des flancs. L'écu surmonté du millésime 1556. L. : *Adrian de la Motte* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3176, 3177, 3178).

— (Damoiseau Charles de la), fils du damoiseau Jean, tient, du château de Termonde, un fief à *Kerckhove*, (Kerkhove) et à Oijghem, fief appelé *Svolders velt . . . hofstede, winnende lande ende bogarde*, avec drève, le tout d'une étendue de 12 à 13 bonniers, avec diverses terres, des rentes seigneuriales, bailli, échevins, etc., le 3 janvier 1614 : trois hamaines et une bordure (simple). C. cassé. L. : *Chaer* (Fiefs, N° 3892).

— Christophe *Motte* (!), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1620 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un trèfle et d'un croissant, rangés en pal (Mons, Hommes de fief) (Pl. 16, fig. 441).

— (Guillaume de le), même qualité, 1630, à Binche : une tête et col de . . . (cheval, bœuf ?) ; le haut est cassé. T. : un saint. L. : *S Gvillamme de le Mott* (Mons, Hommes de fief à Binche).

— (Jaspard de la), même qualité, 1642 : même écu que Gérard, 1374. Cq. sans C. (M. L. Paris).

— (Henri de la), échevin de Villers-Saint-Amand, 1681 : même écu, mais la bordure dentée. Cq. sans C. (M. L. Paris).

— Jean van der *Moten*, homme de fief d'Enghien, 1685 : un chevron renversé, accompagné en chef d'un V et en pointe des lettres I M (Enghien) (voir **Borch, Gent, Heede, Gorduannier, Manderscheid, Massemen, Vivien**).

Par lettres patentes, données à Aire, le 24 juin 1464, Charles de Bourgogne, comte de Charollais, etc., nomme Guillaume de la *Mote*, écuyer, aux fonctions d'*escuier pannetier* (Chartes de l'Audience, c. IX, A. G. B.).

D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trofid, une famille van der *Motten* portait : d'or à sept (4, 3) losanges de gueules, accolés en fascies, surmontés de trois roses du même, boutonnées du champ (Pl. 16, fig. 442).

La mayson surnomé VAN DER MOTE : d'argent, à troes ameydes de sable (CORN. GAILLIARD, L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres).

Le seigneur de LA MOTE : caryé d'or et d'azur.

La mayson de PALME : parcelles (CORN. GAILLIARD, L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres).

Les barons et écuyers de la Motte-Baraffe, en Belgique, portent actuellement : d'azur à la bande de cinq losanges d'or, Couronne de baron. S. : deux griffons regardants d'or, lampassés de gueules, tenant, chacun, une bannière de l'écu.

Motten, voir Motte.

Mottet (J. L.-J.), curé de Warêt-l'Évêque, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son église, 1787, le 10 avril : coupé ; au 1^{er}, un lion léopardé ; au 2^d, trois (2, 1) anilles. C. : un lion issant (cachet, sans L., sur papier, plaqué sur cire rouge) (C. C. B., reg. 46639).

Mottin (N.-C.), greffier de la haute cour d'Abolens, 1780 : d'or (?) au chevron de gueules, accompagné de trois quintefeuilles (roses). C. : une quintefeuille (écu ovale ; cachet, sans L., en cire rouge) (Office fiscal de Brabant, reg. 347, A. G. B.).

Moucheron (F.-P.-J. de), écuyer, chanoine de la cathédrale de Saint-Martin, à Ypres, et curé titulaire de Saint-Jean, près d'Ypres, province de West-Flandre, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son église, 1787, le 10 avril : d'argent à une fleur de lis d'azur, partie, les deux moitiés séparées, réunies, au bas, par leur lien. C. : une tête et col de griffon (!), entre un vol. S. : deux griffons (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46619).

Mouchet (Gilles de), échevin de Liège, vers 1320 : un épervier (mouchet, émouchet) essorant (C. de B.).

Le comte Mouchet de Laubespain, en Belgique, porte : écartelé ; aux 1^{re} et 4^e, de gueules à l'épée d'or, accostée de deux roses du même (**Battefort**) ; aux 2^e et 3^e, d'azur au sautoir, cantonné de quatre billettes, le tout d'or (**Laubespain**). Sur le tout, un écusson de gueules à la fasce d'argent, accompagnée de trois oiseaux (émouchets) d'or (**Mouchet**). Couronne de comte. S. : deux lions regardants d'or, armés et lampassés de gueules.

MOUI, voir Goulart, MOY.

Mouhin. *Amelij van Mohien*, jadis prisonnier à Bâsweler, sous Robert de Namur ; i t. : 764 moutons, 1374 : de vair au lion (couronné ?). L. : ★ S *Amele de Mohien* (Chartes des ducs de Brabant).

Baudouin et Amelle de *Mouhin*, tous deux fils de sire Guillaume, seigneur de Jehalng (fils de Baudouin, seigneur de Jenefte), prirent « les armes d'Avens, assavoir Vairiet d'argent et d'azure et y adjostont par differenche un lion rampant de gueules et cryont DAMARTIN » (Dommartin) (HEMERICOURT).

Mouisson, voir Movisson.



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. CXIX.

Fig. 1. Wiart le Moine, écuyer, prévôt de Saint-Quentin (1281, 83).

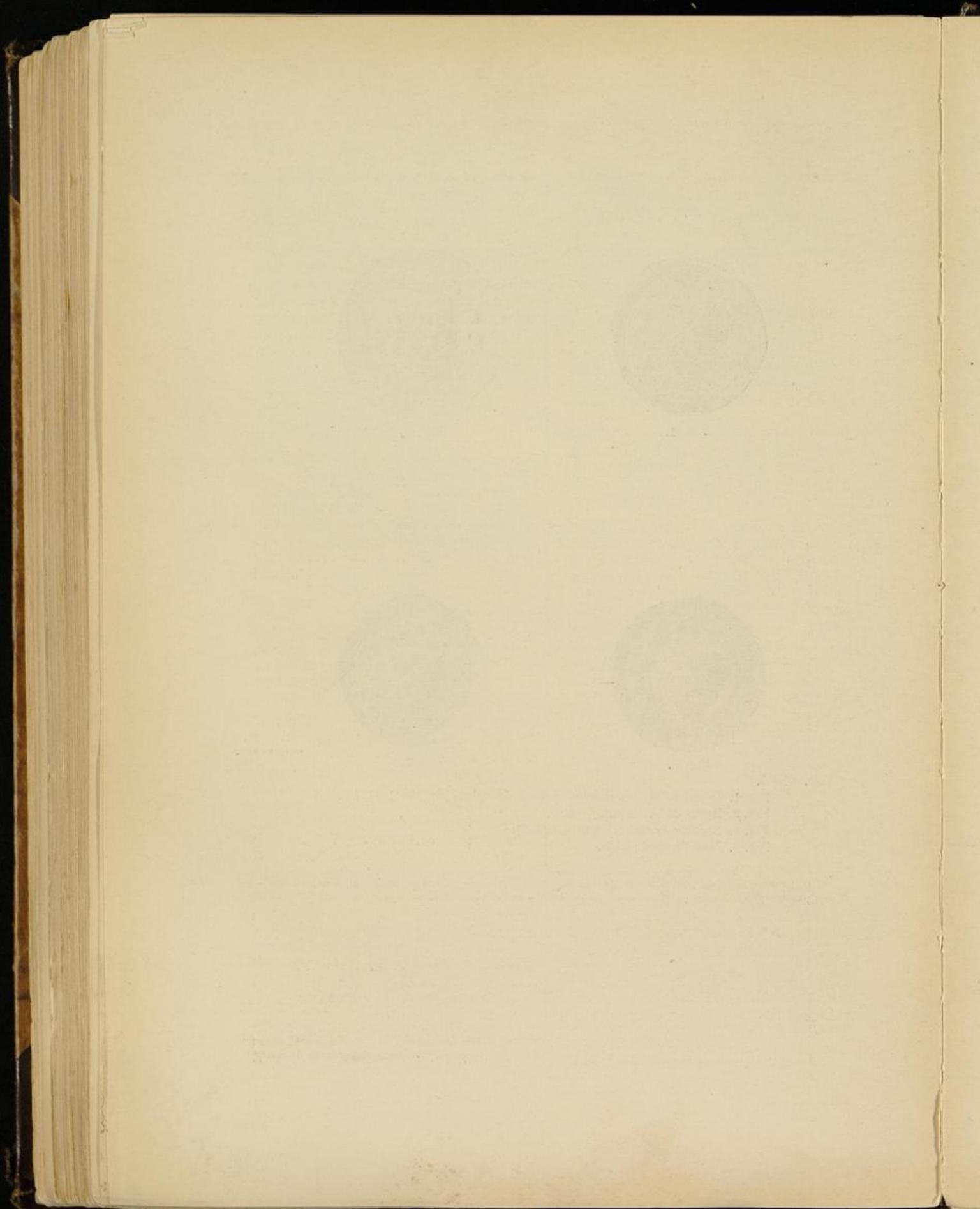
Fig. 2. Henri de Champigny (1303),

Fig. 3. Nicolas de Chaumontel (1303) (1),

Fig. 3. Jean Choisel (1303),

} chevaliers du roi
de France.

(1) La mince croix, sur l'écu de Nicolas de Chaumontel, est simplement un effet de lumière, qui s'est produit à la photographie, deux des quartiers — tous quatre plains — étant fort en relief.



Mouland, Jacques de *Moylant*, échevin de Liège, vers 1353 : trois chevrons et un rosier sec, mouvant de la pointe, brochant, fleuri de six pièces, les roses posées sur le champ. L. : ✠ *S' Jacobi d t s leod' (C. de B.)*.

— Thierry de *Moylant*, échevin illec, chevalier après 1370 ; se sert successivement de ces trois sceaux : 1^o, trois chevrons, accompagnés de sept besants, ou tourteaux, rangés en orle, et un 8^e au point du chef, brochant sur le 1^{er} chevron (à moins que le chevron ne soit brochant sur ce 8^e). L. : ✠ *S' Theodrici de Moylant*. 2^o, comme Jacques (ci dessus), mais au franc-quartier brochant, plain, ou fruste. L. : . . . *Theodri . . . Moilant*. 3^o, trois chevrons, accompagnés de trois roses à quatre feuilles. C. : une tête et col de chien. L. : *odr de Moylat s . . bini . eodiensis (C. de B.)*.

M, le CHEVALIER C. DE FORMAN, qui a reproduit ces sceaux, n'en indique pas les dates précises.

— Thierry van *Moulajjn*, chevalier, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 2168 moutons, 1374, 82 (n. st.) ; Th. van *Moylant* promet, pour lui et son parent (*neve*), Rasse van *Bruistem*, de donner quittance à la duchesse de Brabant, 1383 : trois chevrons, accompagnés de trois roses (à 5 feuilles). C. : un tête et col de chien braque. L. : *S' Theod'ci de Movlāt milit' scabini leodiensis (Chartes des ducs de Brabant)*.

Il est appelé aussi *van Moylant*, etc.

— Thierry van *Moulant*, 1389 ; Th. van *Meulant* (fils de sire Thierry, chevalier), 1391 ; van *Mojlant*, 1393, reçoit, du Brabant, une rente sur le tonlieu de Maestricht : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois chevrons, accompagnés de trois roses ; aux 2^e et 3^e, une croix engrêlée (**Charneux**). L., 1389, 91 : ✠ *S' Dieric van Moelant* : 1393 : ✠ *S' Theoderici (Ibid.) (Pl. 16, fig. 443)*.

Voir HEMRICOURT, *passin*, qui le cite, ainsi que son père, et le dit « *marieit nouvellement alle filhe Monss. Johan de Gotehen Chevalier* ». SALBRAY leur attribue, à tort, pour armes : de gueules à trois chevrons d'or.

Thierry, fils du chevalier Thierry de *Moylant*, relève, du Brabant, une rente sur Maestricht, rente dépendant de la succession de feu Libert *Bottoir*, voué de *Horron* (Butoir) (compte Saint-Jean 1386-87 ; C. C. B., N^o 17144, r^o 211).

Moule (Jean), *eswardeur* de Tournai, 1341 : trois moules closes (Tournai, Chartrier).

MOULEHAN, *Hanche van Molnhom* (tout court), et *Hantse van Moelhem van Polanen*, jadis prisonnier à Bäsweiler, dans la maison du duc de Brabant ; i. t. : 400 moutons, 1374 : parti ; au 1^{er}, une demi-aigle, mouvant du parti ; au 2^d, deux roues de moulin, rangées en pal. L. : ✠ *Iehan de Movlehan (Chartes des ducs de Brabant)*.

Ce nom de *Polanen* est probablement la corruption d'un nom romain qui y ressemble quelque peu. Il est peu

probable qu'il s'agisse d'une localité des Pays-Bas septentrionaux, la légende du sceau indiquant que le personnage se servait de la langue française.

Mo[u]l[1]in[s], *Jehan de Moulins*, chevalier, garant du roi d'Angleterre, envers le duc de Brabant, 1339 : coupé ; au 1^{er}, trois losanges accolés, touchant à tous les bords du champ ; au 2^d, plain-diapré. L. : ✠ *Sigillum Iohannis de Molyms (Chartes des ducs de Brabant, N^o 530)*.

— *Thiris de Molins*, homme du comte de Namur, 1358 : trois anilles ; au franc-quartier brochant d'hermine, chargé d'une rose (?). L. : ✠ *S' Thiris de Molins (Namur, N^o 830) (voir Desmoulins, Kerman, MOLLIN, Sainte-Livièrè)*.

— *Colar de Molin*, échevin de Namur, 1427 ; seigneur dou *Noul Mai[n]sny en Ardenne*, maieur et échevin de Namur, 1429, 30 : trois anilles ; écusson en cœur écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, deux animaux (lions léopardés?) l'un sur l'autre ; aux 2^e et 3^e, une fasce. C. : une anille. L. : *S' Colart de Molyn (Namur, Salzennes, c. 517, et Namur, N^{os} 1370-1)*.

Les actes de 1429 et de 1430 l'appellent : *de Moullin*.

— *Elloy du Moullin* reçoit une rente viagère sur le domaine de Courtrai, 1444, 8 : trois anilles, accompagnées au point du chef d'un croissant, L'écu sommé d'un buste d'homme sauvage (?). S. : deux léopards lionnés, issant de l'encadrement du champ du sceau. L. : . . . *oy d . . . oulin (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391)*.

— Michel *des Moulins*, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1358 : un moulin à vent. T. : un archange Michel, brandissant un glaive de la main droite. L. : *S' Michel des Movli . . (Fiefs, N^o 10501)*.

— Pierre-François du Moulin, prêtre de l'évêché de Liège, chapelain et possesseur d'une chapellenie en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Maestricht, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de cette chapellenie, 1787 : d'or au chevron de gueules, accompagné de trois anilles. G. : une anille (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46662).

Cette fondation, instituée par les demoiselles Marie et Pétronille Aelders, cellibataires, le 10 mars 1732, devant le notaire Vengen, jouissait des revenus d'un capital de 10,000 florins.

Mour, voir **Villers**.

Moreau (Guillaume), XVI^e — XVII^e siècle : parti ; au 1^{er}, un contre ; au 2^d, une fourche. L. : *S' Gril-lame Mocreav (Matrice au Musée de Tournai)*.

Voir *Introduction*, T. I, 88.

Moureaux (Jean-Simon), curé du village de Louvignies, diocèse de Cambrai, province de Hainaut,

district de Chièvres, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de son église, 1787, le 13 avril : de vair en pal. C. : deux pattes de cerf (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., c. 46634).

Mouriau (J.-B.) (d'après sa signature; dans l'acte, il est appelé : *Mijnheer Moreau*), à Gand, un des collateurs de la chapelle de Saint-Daniel, au hameau de Beervelde, paroisse de Destelbergen, sous la seigneurie de l'abbaye de Saint-Pierre (près de Gand), remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de cette chapelle, 1787, le 11 avril : trois têtes de more; au chef chargé d'une aigle issante (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg 46397).

Les autres collateurs sont : le damoiseau Cornelle della Faille, le damoiseau van den Hecke, Madame de Loose, les hoirs de Mademoiselle Borluut, tous à Gand, et les hoirs du damoiseau Vilain XIII, seigneur de Welle, à Alost.

Mours, voir **Moers**.

Mourslach, voir **Moerslach**.

Mouza, voir **LONTZEN**.

Mousourt (Catherine), veuve de Jacques de Vaghériere, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1440, 1 : une bande, accompagnée de deux merlettes. L. : . . . ate Mo . . . ou . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 378).

— (Louis) déclare avoir reçu, d'Antoine Ruebs, 388 livres, 18 sols, 5 deniers parisis, *avant que icellui Anthoine fist le serement du bailliaige del Houdsche, devant les hommes de fiefs du bourg de Bruges, ou il estoit institue par mon tres redoubte seigneur, et moy deschargie, et ce pour le reste que mon dit seigneur me devoit comme bailli del Houdsche*, 1445, 4 novembre : une cotice, accompagnée de deux oiseaux (!). C. : un oiseau entre un vol. L. : ousourt (Ibid., l. 190).

Moustarde (Raoul dit), homme du roi de France, scelle une lettre de *Wis dis li Moignes*, prévôt de Saint-Quentin, au bailli de Vermandois, 1281 : un lion contourné, surmonté d'un lambel à quatre pendants. L. : ✠ S Ravl starde (Tournai, Chartrier).

— (Jean), homme de fief de Catherine de Hallewin (Halewijn), abbesse de Nivelles, 1385 : un chevron abaissé, chargé d'une étoile à cinq rais et accompagné de trois oiseaux, le tout surmonté d'un lambel, chacun des trois pendants chargé de deux billettes. L. : ✠ starde (Hospices de Nivelles, à Nivelles) (voir **Mostart**, **Vigreus**).

Moustier. Baudouin des Mostiers, homme de fief du comte de Namur, 1358, 9, 60, 2 : deux léopards, rangés en pal. L. : ✠ S' Baudvin de Movstier Namur, Nos 830, 839, 897, 925, 926).

Moustier. Jean dou Mostier, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 680 moutons, 1374 : trois sangliers passants et un bâton brochant. L. : ✠ S' Jehan dv Monstie . (!) (Chartes des ducs de Brabant).

— (Pierre du) reçoit, du haut-bailli de Gand, un paiement pour avoir porté diverses lettres au duc de Bourgogne, à son Grand Conseil, etc., 1458 : une église. L'écu posé sur un aigle. L. : *S Pierre vā der Kerke* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 109).

— (Johannes du), reçoit, du haut-bailli de Gand, 4 livres parisis, pour un voyage de quatre jours auprès du duc de Bourgogne, à qui il a porté une lettre, 1458 : une église. S. senestre : un aigle. L. : *S Ian van* (Ibid., l. 109).

— Charles *Demoustier*, homme de fief de la baronnie de Silly, 1661 : une fasce, accompagnée en chef de deux étoiles et en pointe d'une rose, tigée et feuillée. L. : *S Charle de Movstier* (M. A. de Latre du Boscqueau).

Mouton (Colart), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1366 : un chevron, accompagné de trois cors de chasse contournés. L. : . . *Cholart Movton* . (Mons, Sainte-Waudru, c. Q, l. *Quévy*, et Abb. d'Épinlieu).

Dans l'acte du fonds d'Épinlieu, il est appelé : *Colars Moutons*.

Moutiaux (P.-L.), curé de Lanne (Lasne), district de Genappe, diocèse de Namur, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de son église, 1787, le 9 mai : coupé; au 1^{er}, parti; a, une herse de labour triangulaire; b, un arbre terrassé; au 2^d, trois oiseaux, posés sur une terrasse. C. fruste (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46558).

Mouwe (Gilles) reçoit, du Brabant, 450 écus *Philippus* pour ses frais et pertes (guerre de Flandre), 1358, 28 juillet : une bande de cinq losanges, accompagnée de deux coquilles. L. : ✠ *Sigi' Egidii dicti Movve* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1674) (Pl. 16, fig. 444).

Mouweris soen (*Heinric*), bourgeois d'Isselstein, 1416 : deux griffes d'aigle, passées en sautoir, accompagnées en chef d'une coquille. Cq. couronné. C. : deux griffes d'aigle accostées. T. : cassé à dextre; à senestre : un homme sauvage, portant une branche. L. : *S Heinric Mov (Hollande)*.

Movisson. Col[?]art *Mouisson*, tellier de toiles, à Mons, reçoit une rente viagère sur le domaine de Binche, 1476, 81, 4 : un oiseau (mouette?). T. : un ange. L. : *S Collar . . Mouisson* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685, 1688).

La quittance de 1481 cite son fils *Lyon Mouisson*.

Moxhe (*Jehans Henneuses de*), sires en partie de le court con dist de Kokerialvals, seant en le ville de Saint Germain en le contey de Namur, 1387 : une fasce entre deux burelles ; au franc-quartier chargé d'une aigle (?). L. : * S Iehan Hennose (Namur, N° 1205).

— (*Huwaert Gilkaert de*), faisant fonction de maieur, à la place de Jehan de Ciple, souverain maieur du chapitre de Saint-Lambert, à Liège, 1474 ; échevin de l'église collégiale de Saint-Paul, à Liège, dans sa cour, jugeant en la ville davennez (Avennes), 1474 : une fasce, chargée en cœur d'un petit lion. L. : S Gilka de Mo. he (C. C. B., c. 108).

— (*Huwart de*), maieur de l'église Saint-Lambert, à Liège, dans sa cour de Moxhe, 1474 : une rose en chef à dextre et deux étriers, 1 en chef à senestre, 1 en pointe, accompagnés en cœur d'un anneau. C. cassé. L. : S Houa. de Moch (C. C. B., c. 108) (voir **Soreis**).

Moxheron, voir **Soreis**.

Muchars de Nodeveys (Noduwez) (*Johannes, Ludovicus, eius filius*), s'engagent, chacun moyennant trois livres, à servir le duc de Brabant, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 avril 1339 ; scellent tous deux du même sceau : trois losanges et un bâton brochant. L. : ✠ S Iohēs Mcegsar (Chartes des ducs de Brabant, N° 507).

Et non : « Muchais » (voir ALPH. WAUTERS, *La Formation d'une Armée brabançonne*, etc.).

Muchet, voir **Musset**.

Müddersheim. *Roese van Muedersheym* reçoit, du receveur de Fauquemont, une rente sur le tonlieu de Gole (Geulle ; aussi Schin op Geul), 1383 : une bande et un lambel brochant. Le reste du sceau, avec le bas de l'écu, est cassé (Chartes des ducs de Brabant).

Muds (Charles de), tuteur de *Pierkin*, enfant de feu Pierre Balline, qui tient, du comte de Flandre, un fief à Wulpen, 1302 : une fasce, surmontée d'une merlette, accostée de deux . . . (?). T. dextre : un homme sauvage, tenant sa massue sur l'épaule droite. L. : S K . . . el . . . Muds (Fiefs, c. 889, l. 1049).

Muegsar, voir **Muchars**.

Muel (Guillaume) (sans de), échevin de Léau, 1673 : une croix. L. : . . . *ilmvs de Mvl* (Cure de Léau).

Mueldere, Coene, Mulder.

Mueleman, voir **Hende**.

Muelen, voir **Molen**.

Muelstroe, voir **Erp**.

MUELWIJG, voir **MOLEWIJG**.

Muenxhede (Chrétien van), échevin de Denterghem, 1523 : un froc de moine, sans capuchon (*Deijnze*, c. L.).

Mues (*Johannes dictus*), receveur de Bruxelles, 1472 : trois lévriers élanés, rangés en pal. S. : un aigle, perché sur l'écu. L. : *Mues* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. B.).

Muess (Jean), bailli du comte de Clèves, à Orsoy, 1392 : un anneau. L. : S Iohan van Lvenen (Dusseldorf, *Col.*, N° 1146).

Muet (Guillaume le), maître de la Chambre des Comptes, à Lille, 1458, 9 : une licorne agenouillée, contournée, regardante. T. senestre : un ange. L. : S Guillaume le Muet (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 95, 96, 111).

Müggenhausen. *Winant van Muckinhusin*, chevalier, devient vassal du comte de Juliers, pour une somme d'argent, et lui assigne une rente de 12 marcs, sur 28 journaux de terre à *Muckinhusen*, 1331 : deux fascées échiquetées, surmontées de trois étoiles à cinq rais. L. : ✠ S Winanti d *hovin* (!) *militis* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 359) (Comp. les armes de Marg., femme de Jean **Scheyvart de Merode** 1438, **Tomburg, Virnich**).

— Herman van *Mucgenhusen*, chevalier, homme du château de Virnich, scelle un acte d'Herman, seigneur de Virnich, 1342 : trois coquilles. L. : ✠ S Hmani de Michkenese miles (!) (*Ibid.*, N° 451).

Mühl[en]bach. *Herman, dir herre van Helfinsteyn* (Helfenstein), *unde Mechtilt, die wilne was eliche husrawce hern Heinrichis, des vürgenantin hern Hermannis muder, und ire erbin*, d'une part, et *Agnes, die frauce van Mulinbach, die wilne was eliche wirtin hern Hermannis, dis herrin van Helfinsteyn, und her Friderich van Brandenburg* (Brandenbourg), *ir eidem, unde Agnes, sine eliche wirtin*, d'autre part, font un accord, au sujet du château de *Mulinbach*, qui appartiendra à Agnès et à son mari, *her Friderich van Brandenburg*, et d'autres biens, dont le château de *Helfinsteyn*, le maréchalat (*dat marschalc ammit*), etc., passeront à *Mechtilt* et à *her Herman*, son fils, 1318, *an sente Marien Magdalenen dage* ; la dame de *Mulinbach* : six (3, 2, 1) fleurs de lis ; au chef chargé d'un lion issant, à la queue fourchée (**Helfenstein**). L. : ✠ S Angnetis de Helpēsteyn (Archives de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux) (voir **Stein**).

Les parties font sceller leur acte par ces témoins : *den edelin herrin hern Thideriche, den herrin van Ysinberg* (Isenburg) (son sceau est tombé), *hern Johanne, den herrin van Brunishorn* (Braunshorn), *hern Gerarte van Paffindorp* (Pfaßendorf), *hern Cünin, den marschalc van Aftere* (Alfter), *hern Luduwiche und*

Gerarte, die burggrevin van Hamerstein (Hammerstein) (le sceau de ce dernier est tombé) (voir *Pfaffen-dorf*).

Nous décrivons, au *Supplément*, les sceaux du seigneur de Helfenstein, de sa mère, de Brandenbourg, de Braunschorn, d'Alfter et du burgrave Louis de Hammerstein.

Mühlenbroich, voir **Honselar**.

Muyau (Servais le), homme de fief du Hainaut, 1473 : un chevron, chargé d'une étoile et accompagné d'une rose en chef à dextre et de deux (?) étoiles, 1 en chef à senestre, 1 (?) en pointe (celle-ci est douteuse). T. dextre : un homme sauvage assis, tenant sa massue dans le bras droit (M. E. Matthieu).

Muiden. *Aernt van Muden*, 1416 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) glands. L. : *S Aernt van Muden* (Hollande).

— *Peter van Muden*, 1416 : même écu, brisé au point du chef d'une rose à six feuilles. L. : *S' Peter van Muden* (Ibid.).

— *Ghüsbrecht van Muden*, 1416 : même écu qu'*Aernt*, mais la fasce chargée d'une étoile. L'écu suspendu au col d'un aigle. L. : *S Ghüsebrecht uden* (Ibid.).

— *Splinter van Muden*, 1416 : même écu qu'*Aernt*, brisé au point du chef d'un petit besant, ou tourteau. L. : *S' Splinter van Muden* (Ibid.).

Ces quatre Muiden scellent le même acte, en qualité de bourgeois d'Isselstein (voir *IJsselstein*).

— Les échevins de la ville de *la Mue*, en Flandre, 1428 : une ancre renversée, l'anneau en bas. L'écu suspendu au col d'un griffon accroupi. Contre-scel : écu à un lion (C. C. B., *Acquits de Lille*, t. 78-79).

Muijlickom (Guillaume van), témoin de Rodolphe van Lennep, à son contrat de mariage, 1528 : une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'un croissant. L. : *Willem van Mullickeum* (Geld.).

MUIJLKE, voir **Mulek**.

Muijlwijck (Guillaume van) (fils de Corneille), échevin de Rotterdam, 1553 : une fasce, accompagnée de quinze besants, ou tourteaux, neuf (3, 4) en chef, six (3, 2, 1) en pointe. C. : un vol. L. : *Willem Cornelis Mvl* (U.).

— (Baudouin van) (fils de Guillaume), même qualité, 1587 : même écu, mais le 11^e besant, ou tourteau, enclos d'un annelet. C. fruste L. : *S Boudewi Mvyl* (U.).

Muys, voir **Raitz**.

Muijs van Holy (Allert) (fils d'Antoine), échevin de Rotterdam, 1570 : un burelé-ondé, chargé de sept merlettes brochantes, quatre (2, 2) au canton senestre, trois (2, 1) en pointe; au franc-quartier chargé d'un arbre arraché. C. fruste. L. : *. Muijs ab Hol . .* (U.).

Muiseconinc, voir **Museconinc**.

Muijsen. Gérard van *Muzene* (Muijsen?) reçoit, du Brabant, un paiement de 278 moutons, pour arrérages de rente et perte de chevaux, 1364 (n. st.), le 18 janvier; G. van *Musen*, écuyer, homme de fief de la duchesse de Brabant, 1377 : une fasce frettée, surmontée de trois croissants. L., 1364 : *S' Gerardi dei Musenen* (!) (Chartes des ducs de Brabant, N° 1868, etc.) (Pl. 17, fig. 431).

— *Suster Janne van Musen* a reçu de *Dijderic van Hodenpile* (Hodenpijl), *van mijre vrouwen ueghen van Brabant*, 2 livres de vieux gros, échues à la Saint-André (à titre de rente), 1363, le 13 décembre : parti; au 1^{er}, une fasce frettée, surmontée de trois croissants; au 2^d, trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier brochante chargé d'une bande de cinq losanges (*Dilbeek*?). L. : *. oe e* (Ibid., N° 2013) (voir **Buijs**).

— Jean van *Musene* se porte garant, avec quatorze autres (voir **Thomaes**), pour le duc de Brabant, envers le duc de Bourgogne, comte de Flandre, 1416 : coupé; au 1^{er}, parti; *a*, coupé; *a*, deux têtes et cols de chèvre, accostés; *β*, deux étoiles à cinq rais, accostées; *b*, un lion; au 2^d, une chèvre passante. L. : *S Ians van Musenen* (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van *Muijsenen*, alleutier au quartier de Tirlemont (l'acte a trait à un bien à *Vesnaek* = *Visse-naeken*), 1428 : une main, empoignant une attrape à souris, accompagnée de trois (2, 1) tours. L. : *S Ian van Musen* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (Pl. 16, fig. 443).

Muijswinckele (Pierre van), échevin de Tervueren, 1402, 13, 9, 20, 3 : une hache, posée en bande, accompagnée en chef de deux roses. L. : *S' Peter van Mewinkel* (Ibid.).

Mul, voir **Muel**.

Mulaert (Jean), chevalier, homme de fief du comte de Flandre, 1333 : trois lions et un lambel brochante (Chartes des comtes de Flandre).

— Rasse *Mulart*, jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens (*bede*) du duc de Brabant; i. t. : 199 1/2 moutons, 1374 : trois lions couronnés, surmontés d'un lambel. L. : *S' Rase Mvlaerts* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Gossuin), prisonnier *illec*, dans la même troupe; i. t. : 108 2/3 moutons, 1374 : même écu, mais les lions non couronnés. L. : *. . . oesen Mvlaert* (Ibid.).

— (*Rase*), seigneur d'Exaerde, homme de fief du duc de Bourgogne, 1398 (n. st.), 1398 : trois lions, surmontés d'un lambel. Cq. couronné. C. cassé. S. : deux griffons accroupis. L. : *. vlarl* (C. C. B., *Acquits de Lille*, t. 111).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. CXX.

- Fig. 1. Henri, fils de sire Gilles van Wissekerke (1291),
- Fig. 2. Jean, fils de Guillaume van Baarsdorp (1292).
- Fig. 3. Rasse van Borssele (1292).
- Fig. 4. Baudouin van *Brugdamme* (1292),

} hommes de fief du
comte de Hol-
lande, Zélande,
etc.

Mulaert. Nicolas *Mulaerd*, receveur du duc de Bourgogne, dans sa terre et seigneurie de Winendale, 1407 : une rose en cœur, enclose d'une sorte d'étoile vidée à huit rais, les rais garnis, chacun, d'un trèfle. S. senestre : un griffon (Ibid., l. 417) (Pl. 16, fig. 446) (voir **Borssele**, **Heinsberg**, **Scherf**).

Le seigneur de SNELLEHEM : de gueulle, à six coquilles d'argent.

Le mayson surnomé MULLAERDT : pareilles (CORN. GAILLIARD, L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres).

Mulder. Sébastien *de Meuldre*, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1631, 3 : une anille. L'écu accompagné à senestre d'un saint Sébastien, frappé de deux flèches, l'une transperçant la poitrine, l'autre le dos. L. : *S Sebastien de Meuldre* (MM. le Baron de Royer de Dour, à Bruxelles, et Amé Demeuldre, à Soignies).

— Jean *de Meuldre*, même qualité, 1631 : une anille, accompagnée de deux roses, 1 en chef, 1 en pointe. T. dextre : un homme (ange, saint ?), accompagné à senestre d'un chien, posé à senestre, regardant (Baron de Royer de Dour).

— Pierre *de Muldre*, *francq alloetier*, 1693 (à Enghien) : un oiseau (Enghien) (voir **Coene**).

Mule (*Harper deme man spricht*) scelle un acte de Gérard, seigneur de Rimburg et de Merode, qui le qualifie *myn oem*, 1336 : un lion et un semé de billettes. L. : *S Ha* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 383) (voir **Alaerts**, **Binsfeld**, **Bombaye**, **Löwenburg**).

— (Liévin), le Vieux, homme de Jean van *Wassenhove* (-hoven), scelle un acte du bailli de celui-ci, constatant qu'un Liévin van *Wassenhove*, homme dudit Jean, a vendu à Gheerem Borluut, bourgeois de Gand, un fief à Solteghem, 1365 : trois besants, ou tourteaux, et une bordure engrêlée (Madame la douairière de Biseau de Hauteville) (Pl. 16, fig. 447).

— (Gilles) (aussi *Mulle*), homme de fief du duc de Bourgogne, dans sa salle d'Ypres, 1418, 9, 20, 1, 32 : une cotice, accompagnée au canton senestre d'une rose. S. senestre : un aigle. L. : *S Gilliis Miele* (!) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 190, 191).

— (Baudouin), échevin du métier d'Ypres, 1451 : un chevron, accompagné de . . . (Ibid., l. 193).

Ce sceau est très fruste et endommagé. Il semble y avoir en chef, à dextre, une tour et en pointe un mur, ou tour; le coin supérieur à senestre est cassé.

Emile-Pierre Mulle, petit-fils de Jean-Baptiste, seigneur de ter Schueren, obtint, le 29 janvier 1843, concession de noblesse *pour autant que de besoin*. Le 30 novembre 1870, il fut autorisé, ainsi que ses trois fils, à joindre au nom de Mulle celui de *de ter Schueren*.

Mulrepesch. *Henricus dictus Mulrepesch, avunculus de Wilhelmus de Kamenata, miles*, qui renonce à toutes prétentions envers ceux de Cologne (du chef de la bataille de Worringen ?), 5 avril 1289 (n. st.) :

trois pals; au chef chargé à dextre d'une étoile. L. : *S Henrici Molre* (Ville de Cologne, N° 544).

Mulrepesch. *Henricus dictus Mulrepesch, dominus de Rinborg* (Rimburg), scelle un acte de *Lambertus de Strithane* (Strijthagen), *Johannes, frater Wenemari de Retersbeke* (Retersbeek), *Johannes de Patterne* (Pattern), *Reymarus de Sancto Alberto*, *Henricus, frater eius, Schefardus, consanguineus eorum*, *Johannes, frater Rutgeri de Sancto Gereone*, qui donnent une quittance à la ville de Cologne, pour solde de leur créance (du chef de la bataille de Worringen ?), 1291 : même écu, mais les pals gravés en creux. L. : *S Henrici militis Mulrepesch* (Ibid., N° 566) (voir **Molrepas**, **Mülnerpesche**).

Mulert (*Albert*), *Hessels soen, Godike Mulert*, son frère, 1381 (voir **Halle**) ; tous deux : trois chevrons. L. L., 1^o, *S . . . ert Mclert* ; 2^o, *S . . . d . . . Mclert* (Utrecht).

— Frédéric *Muijert*, fils d'Alijt van *Buckhorst*, 1331 : même écu. C. : trois roseaux fleuris (*Geld.*) (voir **BUCKHORST**).

Mülheim, voir **Letsch**, **Müllenheim**.

MULINBACH, voir **Mühl[en]bach**.

Mulken, voir **MOELKEN**.

Mulck. *Gerardus de Mulke*, échevin de Tirlemont, 1260 : une fasce (!), chargée de trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : *S Gerardi de M* (*Heijlisse*, N° 177).

— *Gerardus de Mulke*, échevin de Tirlemont, 1324 : une bande (!), chargée de trois fleurs de lis (complètes), accompagnée au canton senestre d'un écusson à trois merlettes (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Gerardus de Mulke*, même qualité, 1337 (n. st.) : même écu, mais l'écusson à trois oiseaux contournés. L. : *Mulce scabi* (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

— *Henricus de Mu[il]ke*, échevin de Louvain, 1414 (n. st.), 7, 8 : une bande, chargée d'une fleur de lis, au pied coupé, posée dans le sens de la bande, et de deux merlettes, posées, chacune, en pal. L. : *S Henrici de Mvilke scabini lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, *Afflighem* et Malines).

Mullaerdt, voir **Mulaert**.

Mulle, voir **Mule**.

Mullem (Daniel van), chevalier, donne quittance à la ville de Gand, 1378 : six (3, 2, 1) coquilles. L. : *So . . Daneel van . . . lem* (Ville de Gand).

La 1^{re} coquille est cassée.

MULLEM, voir **Molhem**

Müllenark. *Hermannus, dominus de Mulinarke*, témoin d'un accord entre le comte de Berg et le sire de Heinsberg, 1268 : type scutiforme ; deux fasces échiquetées et un lambel à cinq pendants brochant. L. : ✠ *Sigillem Her . . . i de Mv ken* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 52).

— *Reynerus, miles, dictus Hinnekyn de Mollenarken*, 1290 : une fasce (Ibid., N° 107).

— *Renerus, dictus Hunkin de Mulenerken, miles*, scelle un acte d'Arnould de Gymnich, 1307 : type équestre, très petit module ; le bouclier à une fasce (Ibid., N° 176).

— *Ernestus de Muelenarken*, chanoine de Cologne, reçoit une rente du comte de Luxembourg, 1341 ; Ernest van *Mulenarke* assigne en garantie, audit comte, pour 20 mares, reçus de lui, un vignoble à *Melenheim* (Mehlem?), 1341 : même écu qu'*Hermannus*, 1268. L. : ✠ *S' Ernesty de Molinarkin* (Luxembourg, c. III, l. XI, N° 6, et Ibid., N° 28) (Pl. 16, fig. 448).

— *Johan, baynritzer van Mul[en]narke[n]*, chevalier, reçoit, du Brabant, une rente sur le tonlieu de Rolduc, 1338, 74, 8, 84 ; son scraeu est apposé, par Daniel van Irnich, à un arbitrage entre le duc de Juliers et le sire de Heiden, 1369 ; scelle un acte de son parent (*maeg*) Bernard van Kinzweiler, 1371 ; devient homme du duc de Luxembourg, 1377 : une fasce. L. : ✠ *S Iohan de Molnarnac . . .* (Chartes des ducs de Brabant, Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N°s 833, 837 ; Luxembourg, c. III, l. XI, N° 14) (voir **Merode, Tomburg**).

Les actes l'appellent : *Mulennarke, Mulnarhen, Mullenark, etc.*

Baynritzer, Bannritze, etc. = banneret. FAHNE a pris ce mot pour un nom de famille. Au commencement du xv^e siècle (?), dit-il, *das Rittergeschlecht BAINRITZE* reçut la terre de Müllenark. Il cite, en 1408, *Johann Bainritze c. M.*, chevalier, dont la sœur, Catherine, aurait épousé Thierry van Langel (*Coeln., etc. Geschl.*, I, 288).

GELBRE donne au *Her baenrots van Molenarc*, homme du duc de Juliers : d'argent à la fasce de sable. Le ca. d'or. C. : une tête et col de loup d'argent, lampassé de gueules, le col chargé d'une fasce de sable.

Müllenheim. *Rijcvijn van Mile*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le comte de Sponheim ; i. t. : 227 moutons, 1374 : une rose. L. : *S Richvi de Moln'm* (Chartes des ducs de Brabant).

Muller. *Eghelof Müller*, marchand d'Oostburg, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1481 : une licorne, issant de la pointe. G. : le meuble de l'écu. L. : *S Eglhof Muller* (C. C. B., Acquits de Lille, I, 380) (voir **Harbonnières**).

Mulnere, voir **Molnere**.

Mülnerpesche van der NÜWERBURCH

(**Neuerburg**) (*Goedefart*), bourgeois de Luxembourg, scelle un acte des époux Catherine van Cronenburch et *Jacob Schaiiffe van Diedenhoven* (Thionville), qui l'appellent : *unseren lieben swierherre und stieff vader*, 1461 : de . . . à l'écusson chargé d'un oiseau échassier (héron ?). L. : *Go . . . dart M . ele* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 1189^a).

Mulrepas, voir **Goer**.

Mulrepesch, voir **Mulerpesch**.

Mulrisch (*Claisz*), échevin de *Diedenhoven* (Thionville), 1433 : un fascé de quatre pièces, la 1^{re} chargée à dextre d'une étoile. L. : *Clais Moclri . . . on [R]* (Ibid., N° 1037^b).

MULSTE. Arnould van *Mulstede*, échevin de Léau, 1548 : parti ; au 1^{er}, deux fasces (gravées en creux) ; au 2^d, trois pals retraits en chef. L. : ✠ *S' Arnoldi d Melste (!) scab leew* (Cure de Léau, à Léau).

— *Aelbrecht van Mulste*, échevin de Léau, 1538 : parti ; au 1^{er}, deux fasces ; au 2^d, trois pals retraits en chef. L. : ✠ *Aelbe van Mvlste s v L* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, Etabl. relig., c. 3609, A. G. B.).

Mumm, voir **Mom**

Mummersloch (Francon van), pour lui, sa femme, *Blytze*, et leurs héritiers, inféode à l'archevêque de Cologne, *myne huys ind hoff genant Mummersloch, binnen Colne, by der Wyer Portzen*, 1392 : une fasce vivrée. Ca. couronné. G. : deux cornes de bœuf (Dusseldorf, *Col.*, N° 1155).

Munkart (*Philipez*), *eyn burger zey Münster in Eyflein* (Eifel), déclare avoir cédé à *Arnolde van Dune* (Daun), *deymen sprigch van deyme Marte* (Markt), la dette de 30 écus d'or à lui revenant de feu *her Johan van Brandenberg* (Brandenburg) et reconnue par *her Herman van Brandenberg*, frère du défunt, 1356, *in vigilia annunciacionis beate Marie virginis* : cinq petites étoiles à cinq rais, encloses, chacune, d'un anneau (le point du chef est cassé). L. : *ippi Mv* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

MUNKENBEKE (Henri van der) scelle un acte d'un autre Henri van der M., fils de Gérard, qui vend à Detmar van *Pokinclausen*, bourgeois de *Dorpmunde* (Dortmund), une rente sur des biens à Sonnborn, 1373 : trois burelles dans la partie médiane de l'écu. L. : . . *H de Menkenbeke* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 888 1/2) (Comp. **Dücker, Reyger**).

Münchhausen. *Estachius van Munichhausen, Oberamptmann* (haut-bailli) du comté de Vianden, des seigneuries de *Dasbourg* (Dasburg), Saint-

Vith (Sanct-Vith), Bütgenbach, etc., 1581 : un moine, de profil, tenant un bréviaire, suspendu à une lanterne. C. : le moine de l'écu. Ledit C. accosté des lettres E — VM (petit cachet, sans autre L., plaqué) (M. J. Vannérus).

Münchhausen. Eustache de *Munichausen*, seigneur d'Esch-sur-la-Sure, gouverneur et intendant des ville et comté de Vianden, des seigneuries de *Saint-Vegth* et de *Dagsbourg*, Colonel entretenu pour Sa Majesté Catholique, attesté, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Marguerite *Douren* (d'Ouren) est fille de messire Jean *Douren*, seigneur de Tavigny, *Mabomprel* (Mabompré) et Limpach, etc., capitaine et bailli des ville et prévôté de Luxembourg, et d'Adrienne de *Pallandt* (Palandt) et *Rullant* (Reuland), fille de feu messire *Carsillius*, baron de *Pallandt*, seigneur de *Rullant* et de *Rueffe* (Ruif), et d'Odile de *Flodroff* (Vlodorp); petite-fille de messire Werner, baron de *Pallant*, seigneur de *Bredebent* (Breitenbend) et de *Rueffe*; etc., et de Jeanne de *Brunckhorst* (Bronkhorst) *Battemburg* (Batenborg), fille [du seigneur] dudit lieu (!) et de Stein; que ladite Odile est fille de messire Balthasar, baron de *Flodroff*, seigneur de *Lheut* (Leuth?) et de *Welle* (Well), etc., et de Catherine de *Bijllandt* (Bijland), fille d'Adrien, baron de *Bijllandt*, seigneur de *Welle*; enfin, le tout de légitime mariage, vray noble sans aucune bastardise, bourgeoisie, ou aultre empeschement quelconques, 1615, le 12 mai, au château de Vianden : un moine, posé de face, tenant de la dextre un bâton et de la senestre, devant lui, un bréviaire. C. : le moine de l'écu. L. : *S Eustachius vō Menchavsens* (Chapitre de Nivelles, Etabl. relig., c. 1373^{bis}, A. G. B.).

Munck. *Amelrec[ke] de[n] Moenc*, tenancier de *Joncf. Marie, Wouters wijf van Cockelberghe* (Koekelberg), *ende Wouters, haers mans ende momboers*, 1360, le 12 juin : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un parti-émanché; au 2^e, un oiseau échassier; au 3^e, cassé. L. : *★ S Amelri* (G., c. XIV, l. 91^a).

Pour la situation de la cour de tenanciers desdits époux, voir, entre autres, aux noms de *Neenken, Ouderghem*.

— *Passchier le Monec*, homme de la salle d'Ypres, 1405 : un chevron, accompagné en chef de deux roses (sans tiges) et en pointe d'une rose tigée, la tige en haut. L. : *de Mvenic* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 189).

— *Anceel le Muenc*, homme de la salle d'Ypres, 1421, 2, 32 : même écu (Ibid., l. 191).

— *Jaques le Moisne (le Moene et le Monc)*, prêtre, curé de Saint-Donat, à Bruges, 1452, 3, 4, 60 : un chevron, chargé d'une étoile, sur la cime, accompagné de deux coquilles en chef et d'un trèfle en

pointe. T. : un ange. L. : *S Jacobi Monachi pbri* (Ibid., l. 378) (voir **Greppe**).

Une famille de *Munck*, anoblée, en Belgique, en 1847, porte : coupé; au 1^{er}, recoupé d'argent et d'azur, l'argent chargé de trois trèfles de sable, rangés en fasce; au 2^e, d'or. Cq. couronné. C. un trèfle de l'écu. Devise : *Virtus et Constantia*.

Münster. Jean van *Munster*, écuyer, cher ami et conseiller du comte de Tecklenburg, 1371 : deux fasces et une bordure (simple). L. : *✠ S Iohannis de Monasterio* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 836).

— Etienne van *Munster* se déclare indemnisé, par le comte de Clèves, du chef de rançon, perte de chevaux, etc., 1415; homme du duc de Clèves, 1418 : plain; au chef diapré. L. : *✠ S Steven de Munster* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N°s 738, 756).

— Jacques van *Munster*, curé de Bommel, 1494 : coupé de . . . et de . . . (plains). C. : . . . (*Ge'd.*) (voir **Bommel, Nesselrath, Spee**).

Munt (Martin), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1357 : un chevron. L. : *✠ S Martini d aqven* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 60).

— (*Reynart*), même qualité, 1357; juge à Aix-la-Chapelle, 1357 : un chevron. L. : . . . *Reinardi Mon.* (!) (Ibid., N° 59, 60).

— (*Reynart*), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1370, 1 : un chevron. L. : . . . *inardi dei Munt scabini aqven* (Ibid., l. 23, 71) (voir **Mont**).

Munte (*Bussaerd* van), châtelain du château de Gand, 1393 : trois lions; au franc-quartier brochant chargé d'une croix échiquetée (**Camere**?). C. : une tête et col de lion échiqueté (!). L. : *S Bessaert v e* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 401).

Munten (Jean van der), jadis prisonnier à Bâsweiler, parmi les gens (*bede*) du duc de Brabant; i. t. : 183 moutons, 1374 : une croix, chargée en cœur d'une étoile à cinq rais; au franc-quartier chargé d'un sautoir. L'écu sommé d'un léopard lionné assis, contourné. L. : *S Johani (!) de Moneta* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 16, fig. 449).

Munther (Jean), échevin de Boppard, 1337 : un bandé. L. : *vnthe* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Fonds de Rheinach, invent. impr. N° 462).

Muntere (*Andreas dictus*), échevin de Louvain, 1365 (n. st.) : trois pals; au chef chargé à dextre d'une ancre, posée en fasce, l'anneau à senestre. L. : . . . *dree Munte' scabini lovanie* . . (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Hubert de), fils de Christophe, tient, de la seigneurie de Knesselaere un fief *illec*, 1367 : un meuble qui semble représenter un outil de monnayeur (Fiefs, N° 10907) (Pl. 16, fig. 450).

Mur (Mathieu du), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1312 : un chevron, accompagné de trois étoiles. S. senestre : un griffon (Mons, Sainte-Waudru, c. 1).

Museconinc (Jean), bourgeois de Bruges, 1291, à Lille : type scutiforme ; une croix fleuronée. L. : ✠ *S' Ian Museconinc* (Chartes des comtes de Flandre, N° 603).

— **Gillebers Musecueninch**, bourgeois de Gand, 1296 : une bande, chargée de trois roses, et un semé de billettes. L. : ✠ *S... l fili M Mesoc... c* (!) (Chartes des comtes de Flandre, N° 845).

— (Jean), échevin de Bruges, 1310 : type scutiforme ; une croix fleuronée. L. : ✠ *S' Ioh'is Museconinc* (Ibid., N° 1214).

— (Jean), *hostelier* à Bruges, 1324 (n. st.) : une croix fleuronée. L. : ✠ *Sigillum Iohannis Museconinc* (Ibid.).

— (Pierre), chef-homme du métier des courtiers, à Bruges, 1324 (n. st.) : une croix fleuronée et un bâton brochant. L. : *S' Petri Museconinc* (Ibid.).

Dans les armes de Jean, 1324 (n. st.), la croix fleuronée est d'un seul tenant, tandis que dans celles de Jean, 1291, de Jean, 1310, et de Pierre, 1324 (n. st.) les fleurs de lis, qui terminent les bras, sont munies, chacune, d'une petite traverse.

Voir, sur ces personnages, le Baron J. DE SAINT-GENOIS, *Invent. analyt. des chartes des comtes de Flandre*.

MUZEN, voir **Muijsen**.

MUSENHEYM (Werner van) se déclare payé, par le comte de Berg, *van gevenkenisse ind verlust, wegen dat ich... neder hadde geleygen*, 1368 : un chevron, accompagné en chef à dextre de... L. : ... *van Musseneim* (Dusseldorf, *Jul. Berg*, N° 814).

Museur (Antoine), homme de fief de la seigneurie de Blicquy, appartenant à Jean de *Henin-Lietart*, chevalier, baron de Fossex, seigneur de Cuvillers, Blicquy, etc., 1634 : une béquille de Saint-Antoine et un croissant, rangés en pal. T. senestre : un saint (-Antoine?) (Baron de Royer de Dour) (Pl. 17, fig. 452).

Musiel (Maximilien) (il signe : *Max von Musiell*), 1681 : un coupé-denché (!), au 1^{er}, trois étoiles, rangées en fasce ; au 2^d, plain. C. : un vol, chaque aile chargée d'un chevron (!).

— (Claude) (il signe : *Claudt von Musiel*), 1681 : mêmes écu et C. (cachets en cire rouge) (C. C. B., 43713^a) (voir **Lassou**).

Musset. *Goffar Muchet*, échevin de la cour d'Evvar de *Jupleu*, *escucier*, *signeur de casteal de Bonneffe*

jugante a dit lieu, 1409 : trois lions. Le seau porte : *Musset (Afflighem)* (voir **Queval**).

Mussy (Conon de), 1228 : type scutiforme ; une croix, accompagnée de dix-huit (3, 3, 4, 4) aigles. L. : ✠ *S... lvm Cononis de Muceio* (A. G. B., coll. sig.).

Muzzarelli, *Hieronymus, bononiensis* (de Bologne), archevêque de Conza, 1334 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) vases, à deux anses. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une mitre et posé sur la croix pastorale. L. : *F Hieronymus Metiarellos archieps compsanv* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Musschenbroek. *Sceyvaert van Mussenbroech*, chevalier, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le drossard de Fauquemont : i. l. : 758 moutons, 1374 : une feuille d'ortie. L. : ✠ *S... e Muss... g militis* (Chartes des ducs de Brab.).

Musschenzeele. *Corneille van -sele* scelle pour Jean de Meijere (fils de Gossuin), tuteur de *Pieterkin van Musschensele*, qui tient une rente du château d'Alost, 1456 : une marque de marchand (Fiefs, N° 4632) (Pl. 1^a, fig. LVI).

— Pierre van *Musschezele* tient une rente dudit château, 1458 : un oiseau, perché sur une branche sèche et surmonté à senestre d'une rose (Ibid., N° 4703).

Muts (*Pasquier le*), échevin et *cuerheer* de la châtellenie de Furnes, 1434 : parti ; au 1^{er}, une fasce, surmontée d'une merlette ; au 2^d, une fasce de trois fusées. L. : ... *ier de Muts* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 93, 94).

— (*Pasquier le*), même qualité, 1438 ; homme de fief de ladite châtellenie, 1438 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une fasce, surmontée d'une merlette ; aux 2^e et 3^e, trois losanges, rangés en fasce (non accolés). S. senestre : un aigle. L. : *S Passcier de Muts* (Ibid., l. 93, 94).

Muulken, voir **Bombaye, Mule**.

Muus (Charles), seigneur de ten Hauw, se déclare vassal du comte de Flandre, du chef de sa dite seigneurie, comprenant 90 bonniers, sous Melsele, Gand, *den Hauw*, etc., avec arrière-fiefs, etc., 1603 : trois chevrons (Fiefs, c. 915, l. 6901-66).

Muuster (Pierre) (tout court), échevin de West-Eecloo, 1420 : une souris sautillante. L. : *S Pieter Mvster* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 82, 83).

— *Pietre de Muustre*, même qualité, 1476 : même écu. S. senestre : un aigle. L. : ... *Pieter* (Ibid., l. 82, 83).

CODICE HÉRALDIQUE

PLANCHES

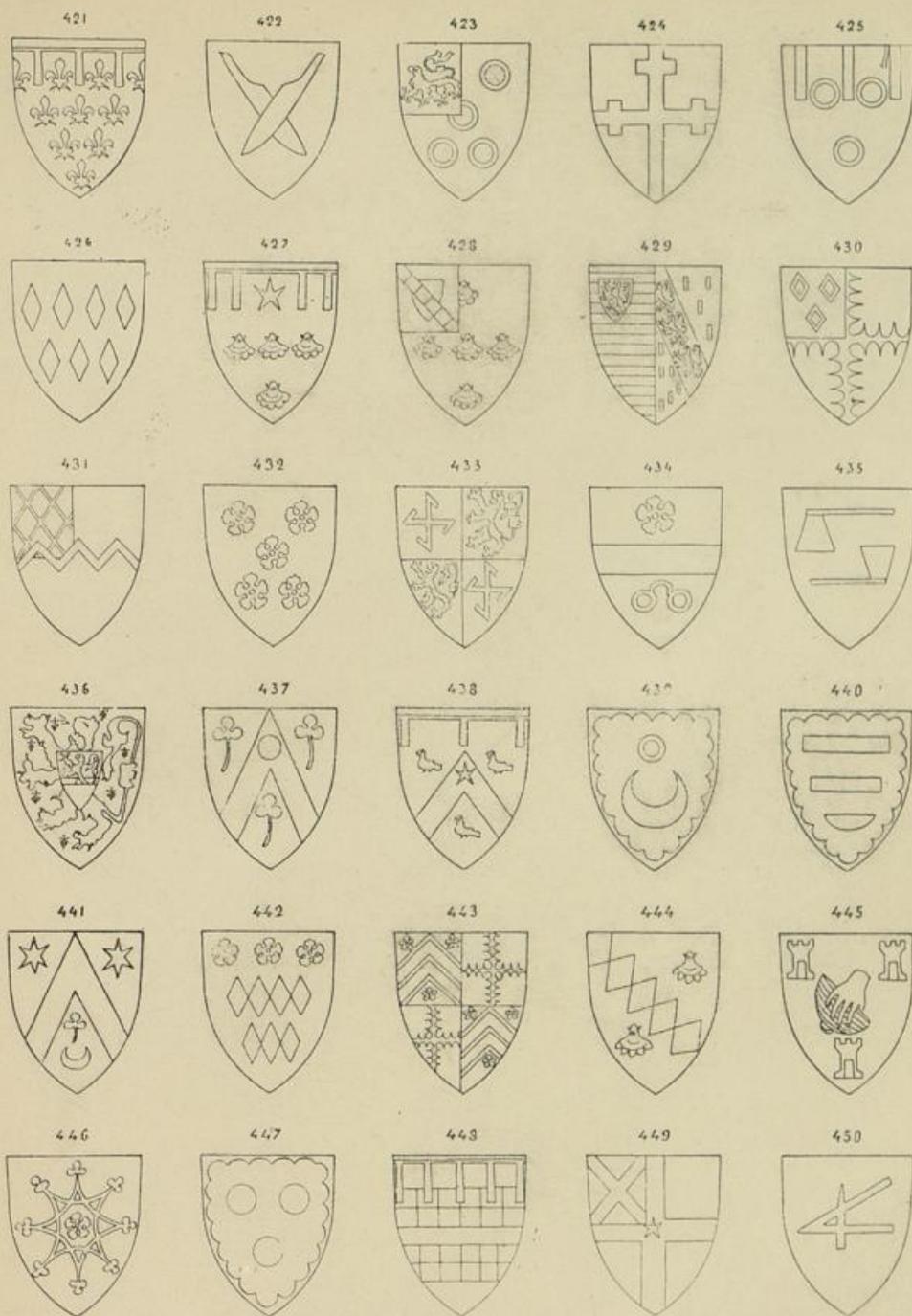
D'ARMOIRIES D'APRÈS LES SCEAUX

Armoiries d'après les sceaux : planches 16 à 23.

Handwritten scribble or mark on the left margin.

Faint, illegible text or markings, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

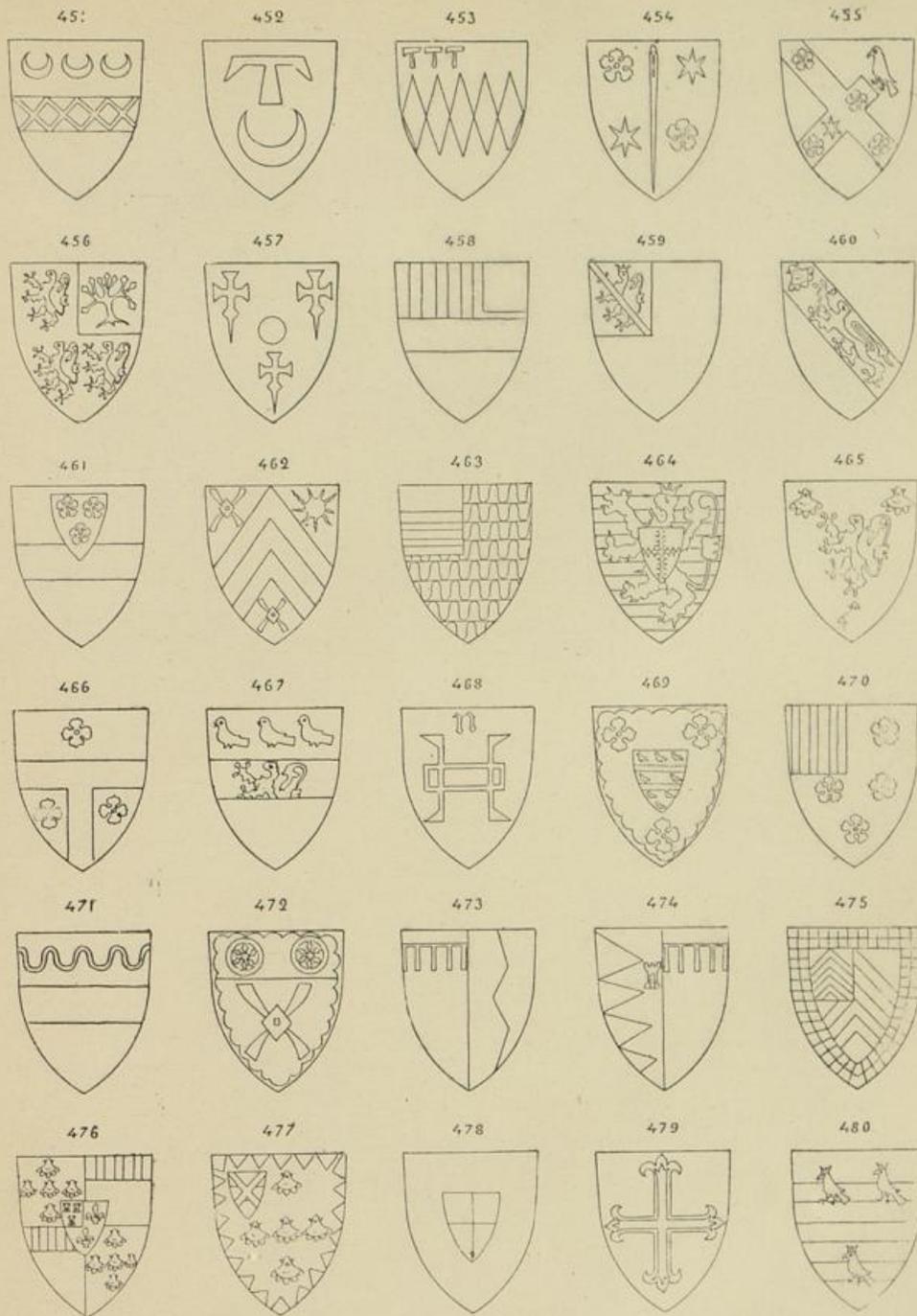




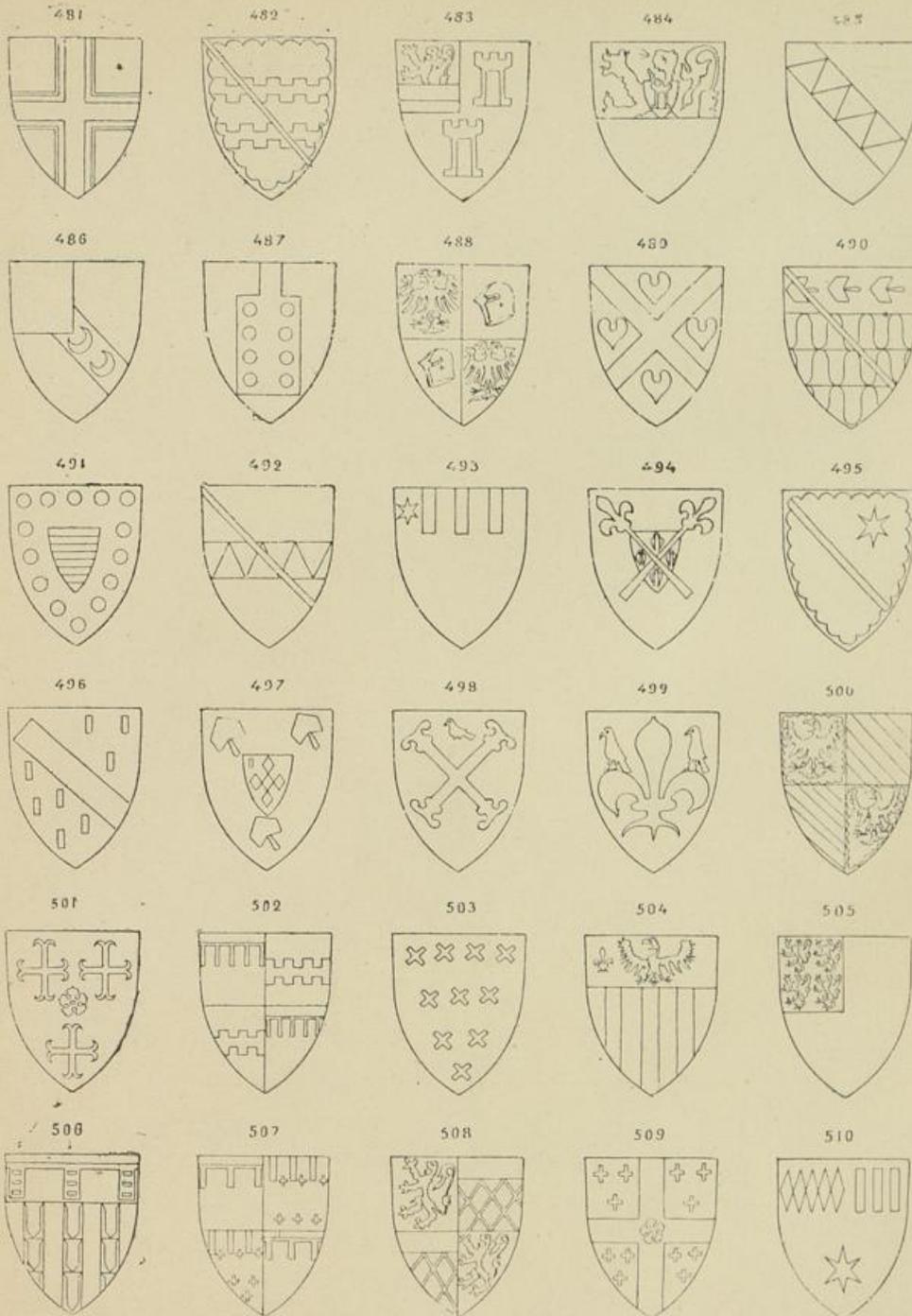
421. Momalle (Gauthier de) (1338). 422. Monceaux (*Massars des Moncheas*) (1361). 423. Moncelle. 424. Mond. 425. *Mondeion Cutfet* (Jean de) (1374). 426. Monreal. 427. Mons (Godefroid de) (1336). 428. Mons (Guillaume de) (1408). 429. Montignies-Galon. 430. *Montouwe* (*Gobele van*) (1371) (voir Montjoie). 431. Morel (Jean) (1357). 432. Mory. 433. Morre. 434. Morren. 435. Mortier (Guillaume du) (1431). 436. Mortier (Guillaume *van den Mortere*) (1435, n. st.). 437. Mosnier. 438. Mostart. 439. Motte (Simon de la) (1357). 440. Motten (Gérard van der) (1374). 441. Motte (Christophe) (1620). 442. Motten (van der). 443. Mouland (Thierry de) (1389). 444. Mouwe. 445. Muijsen (Jean van) (1428). 446. Mulaerd (Nicolas) (1407). 447. Mule (Liévin) (1365). 448. Müllenark (Ernest de) (1341). 449. Munten (Jean van der) (1374). 450. Muntere (Hubert de) (1567).

Faint, illegible text or markings, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

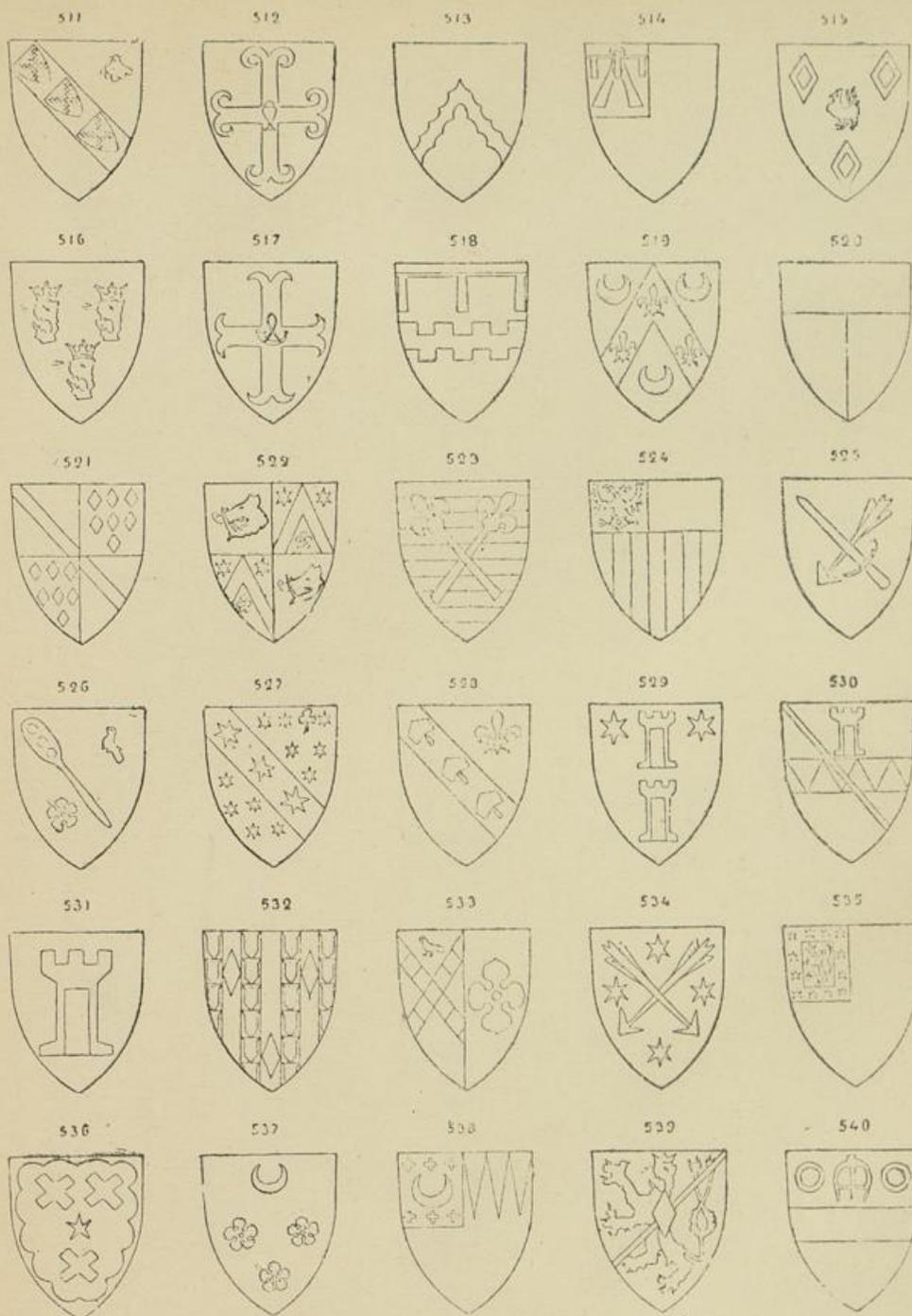




451. Muzen (Gérard van) (1363). 452. Museur. 453. Nadons. 454. Naeijaert. 455. Naes. 456. Naes van der Hulst. 457. Najere. 458. Namelot. 459. Namur (*Emery*, bâtard de) (1374). 460. Naninnes (*Gilchon de*) (1374). 461. Nederbeempt. 462. Nedermoelen. 463. Neckere (Lambert) (1419). 464. Neufchâteau (Renier de) (1374). 465. Neve (Jean die) (1374). 466. Neven. 467. Nieuwenhove (Philippe van den) (1458). 468. *Nieuwenhuize*. 469. Nieuwland (1374). 470. Nieuwensteen (*Oliverus de Novo Lapide*) (1324). 471. Nievenheim (Conrard de) (1322). 472. *Nijversele*. 473. Nodevoert (Henri van) (1396). 474. Nodevoert (Jean van) (1430). 475. Noijts (Paul) (1374). 476. Noot (Antoine van der) (1505). 477. Noot (Jérôme van der) (1604). 478. Nose (*Gilbertus*) (1270). 479. Nouvelles. 480. Nuijst.



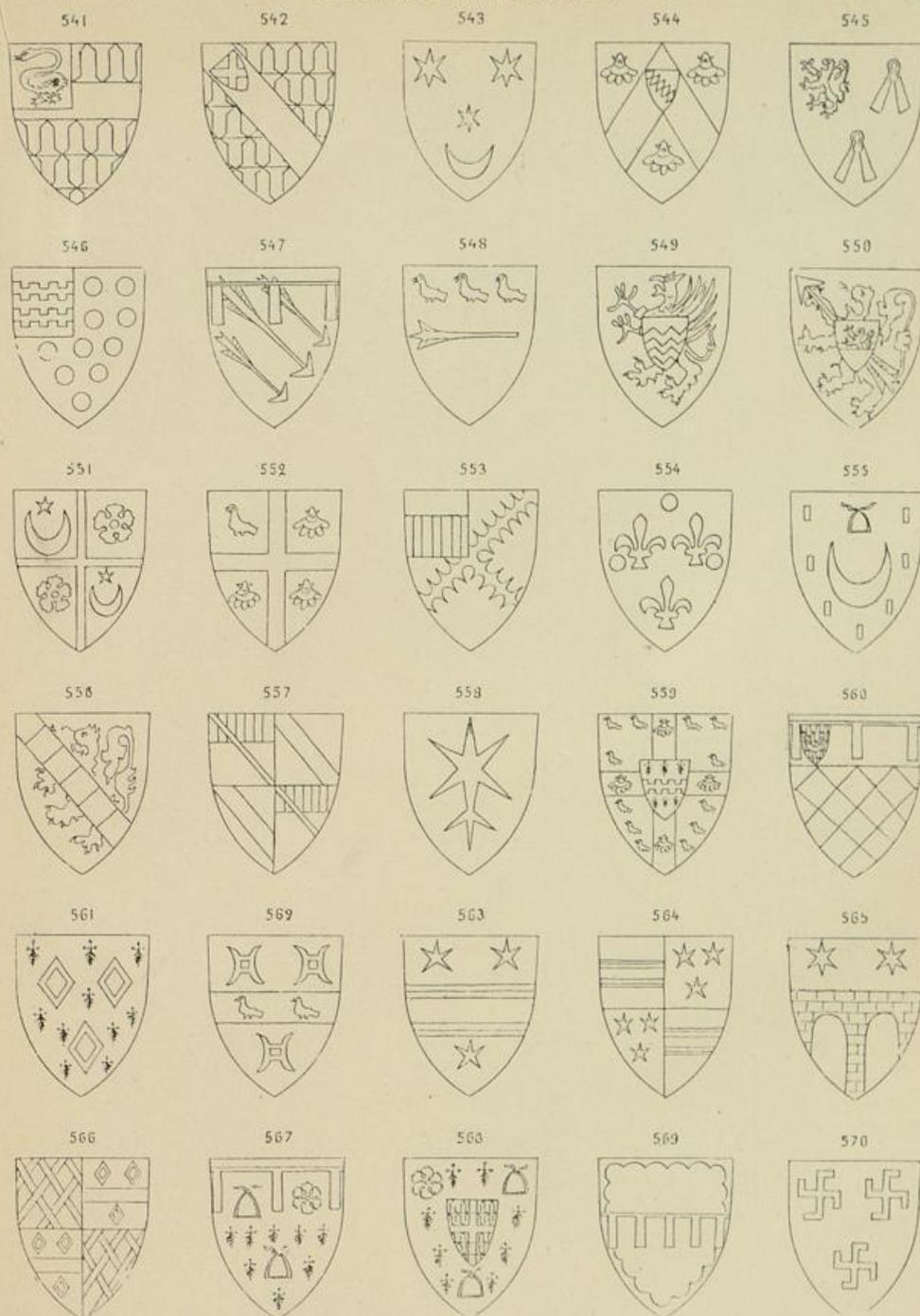
481. *Nusia*. 482. Oem (Jean) (1374). 483. Oemen (Francon) (1339). 484. Oemen (Pierre) (1374). 485. Oer. 486. Oesterzeel. 487. Ogimont. 488. Oijen (Robert van der) (1414). 489. Oirsbeek (Englebert van) (1373). 490. Okegem (Corneille van) (1379). 491. *Ocken*. 492. *Olaerds sone*. 493. *Oliverus* (1261). 494. Onchout. 495. Onkele. 496. Oost. 497. Ophem (Simon van) (1418). 498. Ophoven (Arnould van) (1357). 499. Ophoven (Thierry van) (1373). 500. Orjo (Robert d') (1374). 501. Ottenvelde. 502. Ouden (Guillaume van) (1376). 503. Ouderghem (Arnould van) (1374). 504. Ouderogge (Gossuin) (1419). 505. Oudewater (Henri d') (1414). 506. Oud-Heusden (Ivain van) (1493). 507. *Ouera*. 508. Oultremont (Philippe d') (1515). 509. Ourthe (Henri d') (1374). 510. Overbeke (Gauthier van) (1374).



511. *Overdile* (Robert van) (1374). 512. *Pagge*. 513. *Palast*. 514. *Palfrois*. 515. *Pamele* (Gauthier van) (1546). 516. *Panau*. 517. *Pape* (Henri de) (1514). 518. *Paridaens* (Gérard) (1395). 519. *Paris* (Etienne, dit de) (1371). 520. *Parsperg*. 521. *Pasture* (Jean de la) (1472). 522. *Paternostre*. 523. *Pauli* (*Rutgerus*) (1307). 524. *Pauwels* (Josse) (1416). 525. *Pauwels* (*Zeghere*) (1453). 526. *Pauwels* (Georges) (1502). 527. *Pauwels* (Maillart) (1561). 528. *Pede* (Arnould van) (1483). 529. *Pietre* (*Pirars*) (voir Peeters) (1371). 530. *Pieters sone* (*Daem*) (1427). 531. *Pec*. 532. *Pellaines* (Guillaume de) (1374). 533. *Pels* (Gisbert) (1476). 534. *Penaville*. 535. *Pendre*. 536. *Pensaert*. 537. *Pepin*. 538. *Peron* (*Lam bek in dou*) (1396). 539. *Petersheim* (Henri van) (1374). 540. *Petitbon* (Jean) (1360).

Faint, illegible text at the bottom of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

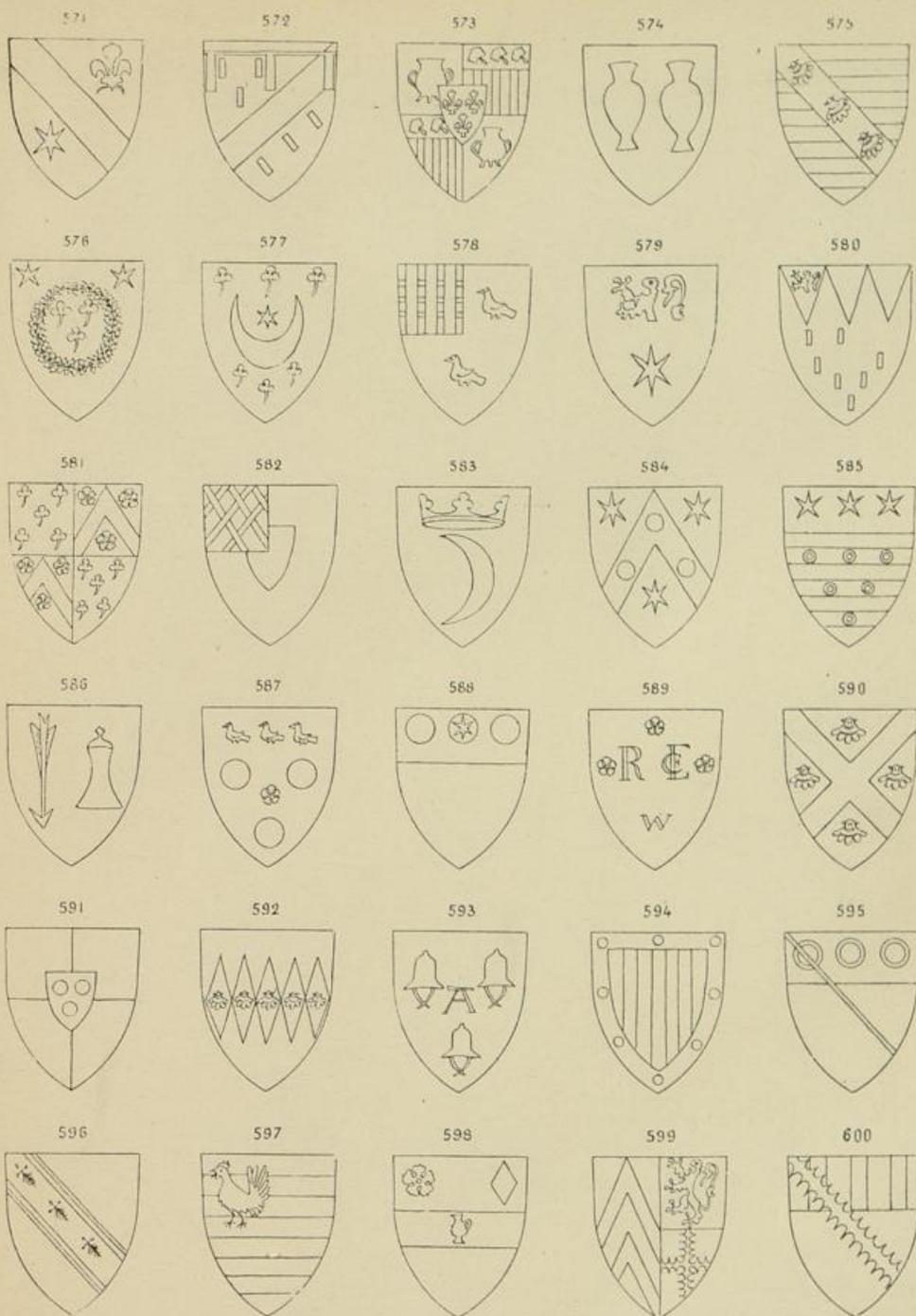




541. Petitjean (1374). 542. Peveréal (1374). 543. Philippart. 544. Pierres. 545. Piétrain (Renier de) (1374). 546. Pickaerts (Guillaume) (1588). 547. Pijl (Pierre) (1330). 548. Pijl (Gilles) (1430). 549. *Pilch* (Billich). 550. Pijliser (Henri) (1374). 551. Pillart. 552. Prinkers. 553. Pijnoc (Louis) (1374). 554. Pipenpoij (Gislebert) (1374-88). 555. Pitet. 556. Pitteurs (Jean) (1523). 557. Plassche (Henri van den) (1374). 558. Pleke. 559. Poele (Alard van den) (1374). 560. Polarde (Libert) (1374). 561. Pollinchove (Jean de) (1331). 562. Pont (Simon de) (1358). 563. Pont (*Jamar* du) (1410). 564. Pont (Jacques du) (1429). 565. Pont (Jean du) 1583 97). 566. *Pontdremy* (*Goubier* dou) (1481-91). 567. Pontillas (Gontier de) (1338). 568. Pontillas (Libert de) (1338). 569. Poorten (Gilles van der) (1374). 570. Poorter (Jean) (1326-32).

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.





571. Poplimont. 572. Porte (Jacques de la) (1459). 573. Pot (Conrard) (1492-1504). 574. Potter (Jean de) (1426). 575. Pottes (Thierry de) (1374). 576. Pouillart. 577. Pouillet (Gérard) (1374). 578. *Preele* (Gauthier van) (1374) (voir *Pratele*). 579. Pré (Guillaume du) (1331). 580. Pré (Thomas du) (1352-54). 581. Pré (Laurent du) (1610-13). 582. Prés (Michel des) (1290). 583. Prens (Adrien) (1520). 584. *Preumonteaux*. 585. *Prices* (Jean de) (1466-95). 586. *Priches* (Jean de) (1473-77). 587. Princee. 588. Princel (Gérard) (1341). 589. Princen (Guillaume) (1591-96). 590. Prindaal. 591. Print (Henri) (1374). 592. Proost (Guillaume) (1376). 593. *Puestic* (Alis de) (1376). 594. *Puys* (Guillaume dou) (1374). 595. Pulle (Jean van) (1374). 596. Putmans. 597. Pütz. 598. *Putzey* (Michel van) (1374). 599. Putzeijs (Jean) (1591-96). 600. Putte (Gérard van den) (1374).



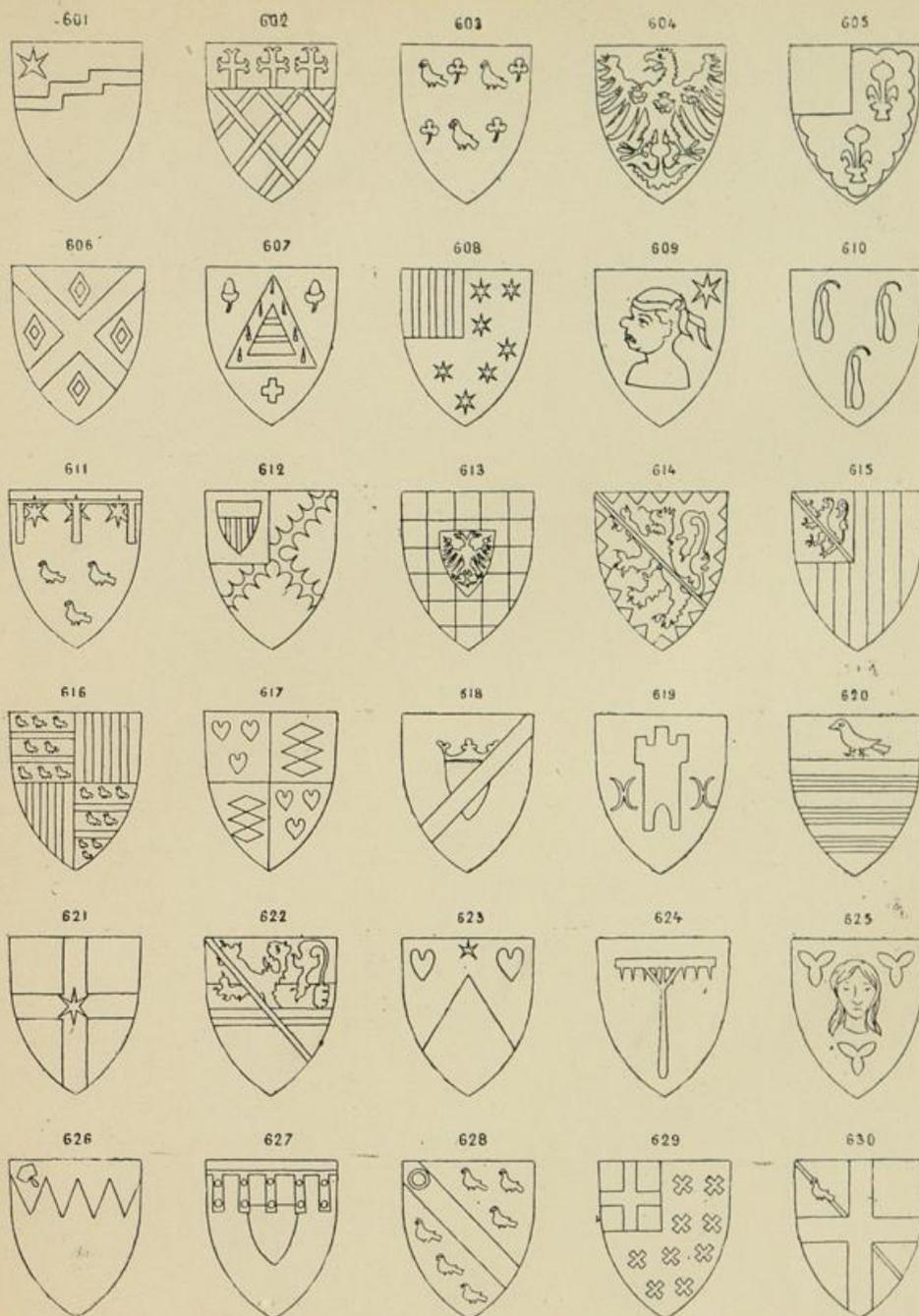
Faint text or markings below the first crest.

Faint text or markings below the second crest.

Faint text or markings below the third crest.

Faint, illegible text at the bottom of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

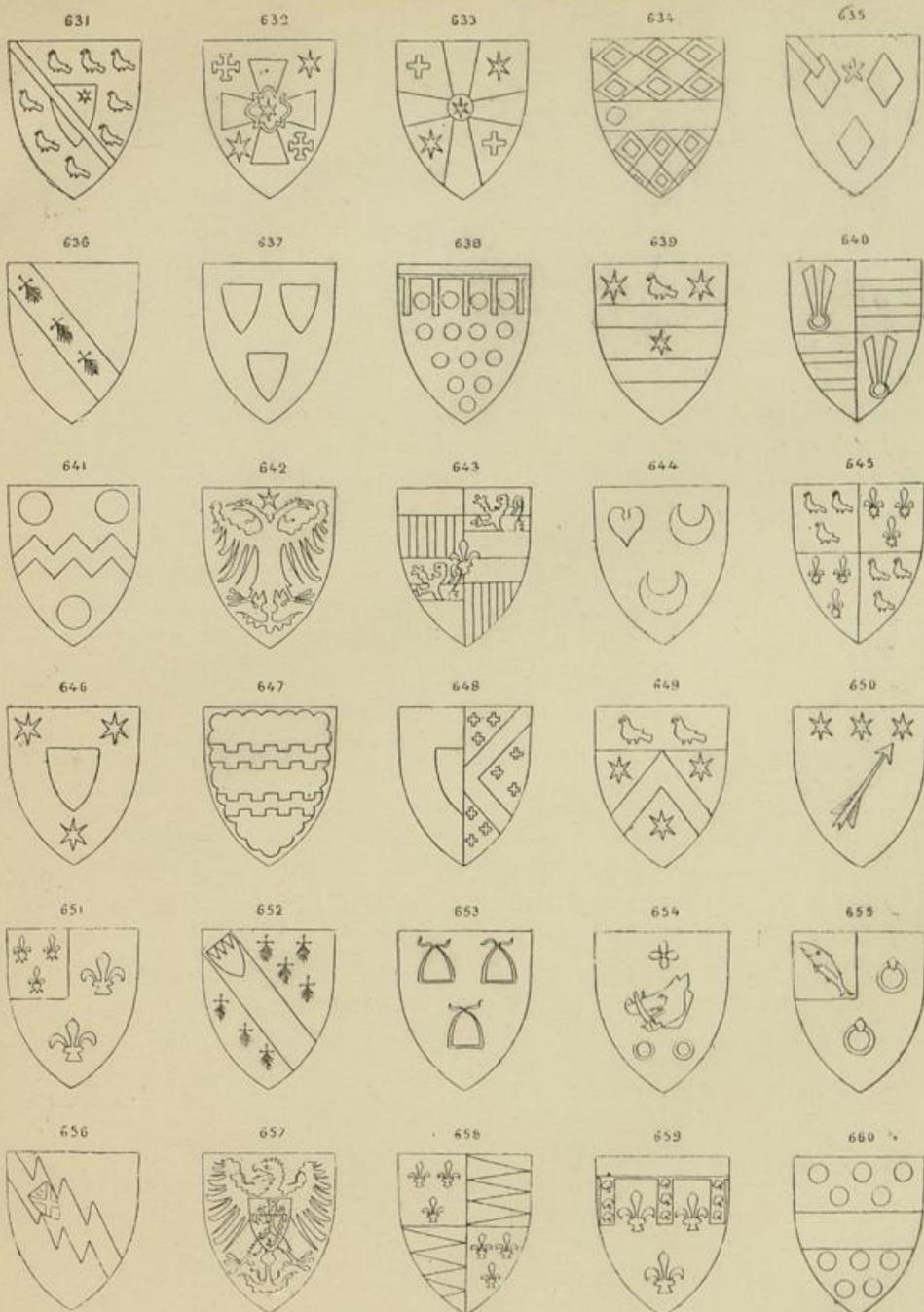




601. Putter (*Rutgher tom*) (1391-1402). 602. Putte (Jean van den) (1396). 603. Qua[e]de (*Fredericus dictus*) (1342). 604. Quade (Jean de) (1374). 605. Quaderbrugghen (Gossuin van der) (1376). 606. Quarouble. 607. Quesne (Jean du) (1546). 608. Raduwaerd (Rombaut) (1356). 609. Raet (Gérard de) (1369). 610. Raet (Arnould de) (1592-1611). 611. Racour (Henri de) (1339). 612. *Raetshove* (*Johannes de*) (voir Racour) (1358). 613. Randerath (Herman van) (1379). 614. Randwijk (Jean van) (1509). 615. Ranst (Henri van) (1397-99). 616. Ranst (Henri van) (1456). 617. Rape (Hughes) (1436). 618. *Rapemont*. 619. Rauwelet. 620. Ravenecker. 621. Ravenswaaij. 622. Redinghen (Jean van) (1357). 623. Redinghoven. 624. Reek (Jean van) (1455). 625. Rees (Frédéric van) (1364). 626. Refail (Othon de) (1304). 627. Reifferscheid (Jean de) (1306). 628. *Reycsthemme*. 629. Reijniers (Mathieu) (1553). 630. Releghem (Jean, bâtard van) (1374).

Faint, illegible text or markings, possibly bleed-through from the reverse side of the page.





631. *Reptain*. 632. Repus (Jean) (1414). 633. Repus (Jean) (1401-8). 634. Résigny. 635. *Reutour*. 636. Revigny. 637. Ribeaupierre. 638. Riddere (*Otto dictus*) (1353). 639. Riddere (Jean de) (1397). 640. *Riebecck*. 641. *Riele*. 642. Riemsdijk (Michel van) (1445). 643. Rijeke (Gilles de) (1401-30). 644. Rikier. 645. Rijmenam (Les échevins de) (1609). 646. Rijn (Etienne van den) (1410). 617. Rijne-stein. 648. Ringhelden van *Besselant*. 649. Rijsselinck. 650. Rijswijk (Thierry van) (1587). 651. Rivieren (Jean van der) (1374). 652. *Rieuwencheal* (Libert de) (1362). 653. Rixensart. 654. Robert (Jean) (1516). 655. Robijns (Jean) (1392-1416). 656. Roche (Baudouin de la) (1374). 657. Rochefort (Thierry de) (1368-72). 658. Rode (*Ametricus de*) (1338). 659. Rode (Godefroid de) (1338). 660. *Rade* (*Hertbaren de*) (voir Rode) (1346).

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ

DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE UNIVERSEL

EN SEPT VOLUMES

Le NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ, dont le prodigieux succès est sans précédent dans les annales de la librairie, est destiné aux personnes qui désirent avoir, en un petit nombre de volumes, une encyclopédie sérieuse et *réellement moderne*.

Beaucoup plus complet que les ouvrages similaires, dont l'insuffisance est connue, rédigé par des écrivains et des savants éminents, bien proportionné dans toutes ses parties, le NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ tient compte des données les plus récentes de la science dans toutes les branches des connaissances humaines. Les questions politiques, philosophiques et religieuses y sont exposées avec une impartialité absolue.

De plus, une large part est réservée à l'illustration, d'une importance si capitale aujourd'hui dans un ouvrage de ce genre (*portraits, reproductions de monuments et d'œuvres d'art, types et costumes, animaux et plantes, figures de géométrie, etc., tableaux synthétiques, cartes en noir et en couleur*).

Deux fois plus de texte et dix fois plus d'illustrations

que dans les ouvrages similaires.

Le NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ est publié par fascicules à 50 centimes qui paraissent chaque semaine depuis le 1^{er} avril 1897. Les souscripteurs peuvent, s'ils le préfèrent, recevoir l'ouvrage par séries brochées de 10 fascicules, ou par volumes, brochés ou reliés, au fur et à mesure de la publication.

Souscription à forfait en fascicules, en séries, en volumes brochés **180 fr.**

La reliure en sus, 5 fr. par volume.

Payement 10 fr. par trimestre à partir du 5 du mois qui suit la date de souscription.

La souscription à forfait garantit contre toute augmentation de prix quel que soit le nombre de fascicules à paraître.

Envoi franco sur demande d'un fascicule spécimen.

COMPARER avec les ouvrages similaires.

EN VENTE

les deux premiers volumes. Chaque volume : broché 26 fr.; relié 51 fr.

La reliure est signée de l'éminent artiste EUGÈNE GRASSET.

Adresser les demandes à la SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE, OSCAR SCHEPENS et C^{ie}, ÉDITEURS, rue Treurenberg, 16, Bruxelles.

NOUVEAU DICTIONNAIRE

DICIONNAIRE EN MÉTHODE UNIVERSELLE

EN SEPT VOLUMES

Le Dictionnaire Universel est un ouvrage de grande utilité pour tous ceux qui s'occupent de l'étude de la langue française. Il est le fruit de longues et patientes recherches de l'auteur, qui a voulu donner à son ouvrage une portée véritablement universelle.

Il est divisé en sept volumes, qui contiennent ensemble plus de cent mille articles, traitant de tous les sujets de la science, de la littérature, de l'histoire, de la géographie, de la morale, de la politique, de la jurisprudence, de la médecine, de l'agriculture, de l'industrie, de l'art, de la poésie, de la musique, de la peinture, de la sculpture, de l'architecture, de la mécanique, de la chimie, de la physique, de la météorologie, de l'astronomie, de la géologie, de la botanique, de la zoologie, de la minéralogie, de la météorologie, de l'agriculture, de l'industrie, de l'art, de la poésie, de la musique, de la peinture, de la sculpture, de l'architecture, de la mécanique, de la chimie, de la physique, de la météorologie, de l'astronomie, de la géologie, de la botanique, de la zoologie, de la minéralogie.

Il est écrit dans un style simple et clair, et est accompagné de nombreuses illustrations, qui rendent son usage très agréable. C'est un ouvrage indispensable pour tous ceux qui veulent acquies une parfaite maîtrise de la langue française.

Deux fois plus de texte et six fois plus d'illustrations

C'est un ouvrage de grande utilité pour tous ceux qui s'occupent de l'étude de la langue française. Il est le fruit de longues et patientes recherches de l'auteur, qui a voulu donner à son ouvrage une portée véritablement universelle.

Il est divisé en sept volumes, qui contiennent ensemble plus de cent mille articles, traitant de tous les sujets de la science, de la littérature, de l'histoire, de la géographie, de la morale, de la politique, de la jurisprudence, de la médecine, de l'agriculture, de l'industrie, de l'art, de la poésie, de la musique, de la peinture, de la sculpture, de l'architecture, de la mécanique, de la chimie, de la physique, de la météorologie, de l'astronomie, de la géologie, de la botanique, de la zoologie, de la minéralogie.

Il est écrit dans un style simple et clair, et est accompagné de nombreuses illustrations, qui rendent son usage très agréable. C'est un ouvrage indispensable pour tous ceux qui veulent acquies une parfaite maîtrise de la langue française.

Il est écrit dans un style simple et clair, et est accompagné de nombreuses illustrations, qui rendent son usage très agréable. C'est un ouvrage indispensable pour tous ceux qui veulent acquies une parfaite maîtrise de la langue française.

EN SEPT VOLUMES

Le Dictionnaire Universel est un ouvrage de grande utilité pour tous ceux qui s'occupent de l'étude de la langue française. Il est le fruit de longues et patientes recherches de l'auteur, qui a voulu donner à son ouvrage une portée véritablement universelle.

Il est divisé en sept volumes, qui contiennent ensemble plus de cent mille articles, traitant de tous les sujets de la science, de la littérature, de l'histoire, de la géographie, de la morale, de la politique, de la jurisprudence, de la médecine, de l'agriculture, de l'industrie, de l'art, de la poésie, de la musique, de la peinture, de la sculpture, de l'architecture, de la mécanique, de la chimie, de la physique, de la météorologie, de l'astronomie, de la géologie, de la botanique, de la zoologie, de la minéralogie.

UNIVERSITÄT DÜSSELDORF

LIBRARY

UNIVERSITY OF DUISBURG

UNIVERSITÄT DÜSSELDORF



EN VENTE A LA MEME LIBRAIRIE

DICTIONNAIRE DES FIGURES HÉRALDIQUES

PAR le Comte TH. DE RENESSE

Tomes parus : I, II, III et IV.

PRIX } Par tome : 24 fr.
 } Par fasc. : 4 fr.

L'ouvrage paraît en fascicules. — 6 fascicules forment 1 tome.

LÉGISLATION HÉRALDIQUE DE LA BELGIQUE

1595-1895

JURISPRUDENCE DU CONSEIL HÉRALDIQUE

1844-1895

PAR L. ARENDT et A. DE RIDDER

Un beau volume gr. in-8° de viii-462 pages. — Prix : 10 fr.

ARMORIAL GÉNÉRAL

DE

J. B. RIETSTAP

CONTENANT LA DESCRIPTION DE 105,000 ARMOIRIES

PRÉCÉDÉ D'UN Dictionnaire des Termes du Blason.

Deuxième édition, refondue et augmentée.

2 volumes gr. in-8° de 1150 et 1316 pages. — Prix : 100 fr.

LES ROMANS DU MOYEN AGE

BERTE AUX GRANDS PIEDS

par ADENET LE ROY (xiii^e siècle)

Traduction de Gaëtan HECQ

1 volume in-18 de 166 pages — Prix : 1 fr. 25

AUCASSIN ET NICOLETTE

FABLIAU ANONYME DU XII^e SIÈCLE

SUIVI DE

LE JEU DE ROBIN ET DE MARION

par ADAM DE LA HALLE (xiii^e siècle)

Traduction d'Arthur BOVY

1 volume in-18 de 140 pages. — Prix : 1 fr. 25

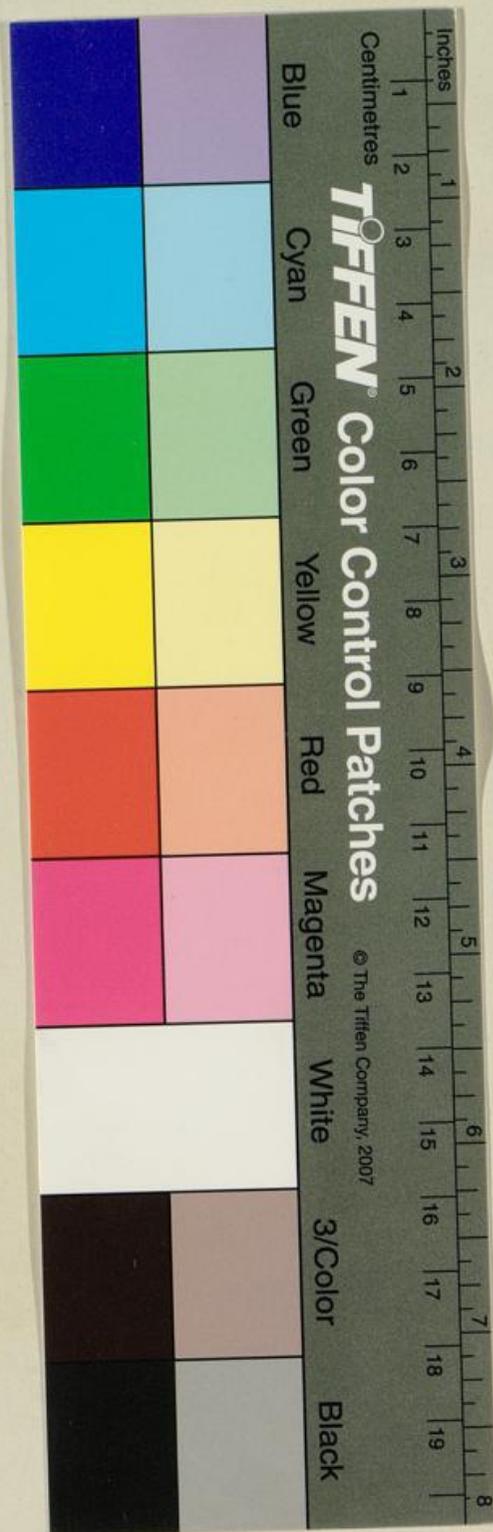


438/37 III 37. ²⁴
22. 3.75

57A



438/37 VII 37 Aug 3.75
22.



STADT BUCHBINDER
DÜSSELDORF



